



**HAL**  
open science

# La bibliothèque et les archives de l'École française d'Extrême-Orient : de la constitution à la crise de la décolonisation (1898-1959)

Cécile Capot

► **To cite this version:**

Cécile Capot. La bibliothèque et les archives de l'École française d'Extrême-Orient : de la constitution à la crise de la décolonisation (1898-1959). Histoire. Université Paris sciences et lettres, 2022. Français. NNT : 2022UPSLP008 . tel-04476488

**HAL Id: tel-04476488**

**<https://theses.hal.science/tel-04476488v1>**

Submitted on 25 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**THÈSE DE DOCTORAT**  
**DE L'UNIVERSITÉ PSL**

Préparée à l'École Pratique des Hautes Études

**La bibliothèque et les archives de l'École française  
d'Extrême-Orient : de la constitution à la crise de la  
décolonisation (1898-1959)**

Soutenue par

**Cécile CAPOT**

Le 24 juin 2022

École doctorale n° 472

**École doctorale de l'École  
Pratique des Hautes Études**

Spécialité

**Histoire moderne et  
contemporaine**



École Pratique  
des Hautes Études



Composition du jury :

M <sup>me</sup> Emmanuelle CHAPRON Professeure des universités Aix-Marseille Université Directrice d'études cumulante École Pratique des Hautes Études	<i>Présidente</i>
M <sup>me</sup> Sophie Cœuré Professeure des universités Université Paris Cité	<i>Rapporteure</i>
M <sup>me</sup> Nguyen Phuong Ngoc Maîtresse de conférence HDR Aix-Marseille Université	<i>Rapporteure</i>
M. François Guillemot Ingénieur de recherche Institut d'Asie Orientale	<i>Examineur</i>
M. Andrew Hardy Directeur d'études École française d'Extrême-Orient École doctorale École Pratique des Hautes Études	<i>Directeur de thèse</i>
M <sup>me</sup> Christine Nougaret Professeure émérite École nationale des chartes	<i>Codirectrice de thèse</i>



## REMERCIEMENTS

Je remercie tout d'abord mes directeurs de recherche, Christine Nougaret et Andrew Hardy, qui ont accueilli favorablement ce projet de thèse, m'ont soutenue et conseillée durant les années de sa réalisation. Leurs précieuses relectures ont aidé à faire aboutir ma pensée et à améliorer ce travail. Merci également aux membres de mon comité de suivi de thèse, Annie Charon et François Guillemot, pour leur accompagnement, encouragements et conseils stimulants.

Je remercie aussi particulièrement Rachel Guidoni et Yves Goudineau, qui ont montré un vif intérêt pour ce sujet de recherche dès que je le leur ai présenté. La confiance et les conditions d'accueil qu'ils m'ont réservées ont permis à cette thèse de voir le jour. Merci aux membres du jury du contrat doctoral et des bourses que j'ai reçues d'avoir eu confiance en mes travaux. J'adresse des remerciements mêlés d'admiration à Michel Zink.

Je formule une mention toute spéciale à la bibliothèque de l'EFEO et à ses bibliothécaires, Maïté, Magali, Dat-Wei, Antony, Wanlapa, Saming, Rachel, Clément, François-Xavier, qui m'ont accompagnée, régulièrement aidée et m'ont permis de prendre connaissance des collections et de la réalité du travail en bibliothèque. Ces trois années de contrat doctoral se sont déroulées avec eux dans un climat de camaraderie. Je n'oublie pas les agents de passage à l'EFEO, Danel, Alice, Javier, Camilla avec qui les discussions ont été fructueuses, ainsi que le personnel des autres services de l'EFEO, ou des autres institutions de la Maison de l'Asie : Rosebert, Vincent, Isabelle, Johan, Laurianne, Claire, Èvelise, Thomas, Valérie, Christophe. Je garde un souvenir très plaisant de nos interactions, de leur aide et de leur accueil.

Devenue entre-temps moi-même bibliothécaire après avoir hésité à devenir archiviste, je remercie tous ceux de ces métiers que j'ai croisés, car la réussite d'un travail de recherche leur est redevable. Je remercie en particulier Olivia Pelletier, Lucette Vachier et Isabelle Dion aux ANOM, ainsi que Charles-Antoine Zuber pour son entregent et Fabienne, à côté de qui, de près comme de loin, j'ai eu le plaisir de travailler. Merci pour son aide dans les derniers instants.

Je remercie l'ED de l'EPHE d'avoir soutenu mes travaux et de sa disponibilité, le Centre Jean-Mabillon de m'avoir accueillie en son sein, l'École des chartes pour son support et son intérêt pour mes travaux. Ces structures ont complété ma formation de chercheur en me permettant d'organiser des journées d'étude, colloque et de diriger des travaux de publication. Je poursuis avec les chartistes en remerciant Élisabeth Lalou de son soutien de toujours, avec qui j'ai découvert et aimé le travail de recherche, Jacques Berlioz, pour toute l'aide qu'il m'a apportée. De façon plus générale, merci à tous les chercheurs, jeunes et confirmés, que j'ai pu rencontrer, qui m'ont aiguillée, invitée à présenter mes recherches dans des colloques, journées d'étude ou séminaires. Je

ne pourrais tous les nommer car ils sont nombreux. Je tiens à remercier tous ceux qui se sont intéressés à mes recherches, même le temps d'un bref échange. Ces interactions, qui semblent les plus banales, font partie des plus motivantes au quotidien.

Merci à ceux qui m'ont accordé de leur temps alors que celui-ci manque toujours, comme Pierre Singaravélou, Nguyen Phuong Ngoc, Pierre-Yves Manguin, Philippe Le Failler, Pascal Bourdeaux, Emmanuelle Chapron, Florence Descamps, Yann Potin. J'ai beaucoup apprécié l'accueil qu'ils m'ont réservé, l'intérêt qu'ils ont manifesté pour mes recherches et leur aide. Je remercie ici aussi très vivement les membres du jury de soutenir de s'intéresser au travail que j'ai réalisé et du temps qu'ils acceptent de m'accorder. J'espère que la lecture de cette thèse leur plaira. J'aimerais remercier aussi toute personne qui entreprendra la lecture, même la plus partielle, de ce travail, qui est fait pour elle, pour être lu.

À l'heure de clore ce manuscrit, ces années de recherche m'apparaissent avant tout comme une aventure humaine, riche et chaleureuse. J'ai vécu dans une petite dizaine d'endroits différents durant ce doctorat. Ces déménagements et séjours de recherche m'ont permis de rencontrer de nombreuses personnes, d'horizons variés, et de nouer de solides amitiés.

Je classe les séminaires d'Andrew Hardy et de Philippe Papin dans cette catégorie, outre leur place importante dans ma formation. J'y ai rencontré des personnes avec qui le contact fut riche et que j'avais bonheur à retrouver : Delphine, Amandine, Alexandre, Thuan, Marie, Jade, Lou. En plus de les remercier pour leur aide et leur disponibilité, je voudrais dire à Philippe, Hai et Minh qu'ils occupent une place toute particulière pour moi. Au passage, merci à leurs compagnons de vie pour leur aide et bon accueil.

Merci à la générosité des témoins et relecteurs que j'ai rencontrés, qui ont fait en partie le sel de ce travail : Marcus et Marie-José Durand, Régine Margaritis, Jacqueline Filliozat, Nguyen Van Huy, Dam Bich Thuy, Nguyen Van Tuat, Pham Huu Chuong, et bien sûr Phan Huy Lê, Léon Vandermeersch. Je ne remercierais jamais assez tous les Vietnamiens qui ont été sur ma route au Vietnam, dont plusieurs m'ont pris par la main pour me montrer comment faire, où aller, qui rencontrer. Leur gentillesse, leur générosité et leur hospitalité m'ont permis de mener à bien mes recherches là-bas, et de repartir avec beaucoup plus qu'escompté. Il est difficile de tous les nommer : Nguyen Truong Minh et sa famille, Ngo The Long, Nguyen Van Huy et sa femme, Phan Huy Lê, Vu Thi Minh Huong, Lê Than Huyen, Pham Phuong Ha, Cao Viet Anh, Lê Hai Dang, Bui Thi Thai, Buy Thi Ha, Nguyen Tien Dong, Thuy Ha et Pham Trang Nhung, Lan Dung Nguyen, Lê Thi Lan, Dao Le Que Huong, Nguyen Phuong Ngoc entre Paris et Hanoi et qui m'a permis de rencontrer d'autres chercheurs. Je leur adresse à tous ma grande reconnaissance et ma gratitude, tout comme à ma camarade de doctorat de tous les jours au Vietnam, Cindy, et à son mari, Éric. Outre son aide quotidienne, le plaisir du travail collaboratif avec elle et sa grande générosité, j'ai gagné, au Vietnam, une amie pour qui j'aurai toujours la plus sincère affection.

Gabrielle mérite à elle une ligne toute seule. Ses conseils, nos longues discussions de doctorantes, ses partages de sources et de bibliographie, son oreille attentive, ses encouragements, me la font qualifier de meilleure copine de doctorat.

Je ne peux conclure sans une énorme pensée pour mes collègues de travail à la BnF. Qu'ils soient remerciés vivement pour leur soutien, encouragements, aides ponctuelles et leurs attentions quotidiennes, surtout durant les derniers mois de la thèse : Florence, Aude, Marianne, Dominique, Julie, Agnès, Véronique, Sandrine, Charlotte, Tiphaine, Maud, Lauranne, Emmanuel. Il en est de même pour des camarades de promotion de l'Enssib et d'autres collègues devenus amis qui se sont intéressés à mes recherches, à mon état d'avancement et m'ont proposé leur aide, mentionnons Capucine, Anne, Marceau, Nina, Romane. Merci à mes deux petites perles du quotidien, Élise et Clément, à qui je demande pardon de mes jérémiades.

Enfin, je remercie du fond du cœur ma famille, celle d'ici-bas et de là-haut, de m'avoir donné les capacités de réaliser ce travail, de m'avoir toujours tirée vers le haut, soutenue,

chouchoutée, et d'avoir cru en moi. Je lui dédie ce travail. Parmi elle, j'adresse cette ultime ligne à mon fiancé, pour son implication, son support scientifique, affectif et technique constant, sa douceur et sa patience.

## LISTE DES ACRONYMES

AD : Archives départementales  
AIBL : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres  
AN : Archives nationales  
ANOM : Archives nationales d'Outre-Mer  
BN : Bibliothèque nationale  
BCAI : Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine  
BDIC : Bibliothèque de documentation internationale contemporaine  
BEFEO : Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient  
BULAC : Bibliothèque universitaire des langues et des civilisations  
CEFEO : Cahiers de l'École française d'Extrême-Orient  
CRAI : Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres  
DA : Documents administratifs  
DABI : Direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine  
DP : Dossiers des membres du personnel  
DFI : Direction des finances de l'Indochine  
EDT : Enregistrement des Domaines et du Timbre  
EFEO : École française d'Extrême-Orient  
EPHE : École Pratique des Hautes-Études  
EFA : École française d'Athènes  
EFR : École française de Rome  
GGI : Gouvernement général de l'Indochine  
GPRF : Gouvernement provisoire de la République française  
IIEH : Institut Indochinois pour l'Étude de l'Homme  
IFAO : Institut français d'archéologie orientale  
IHEC : Instituts des hautes études chinoises  
IISS ou ISSI : Institut d'information des sciences sociales (Vietnam)  
MAPI : Mission archéologique permanente de l'Indochine  
MRP : Mouvement républicain populaire  
OSS : Office of Strategic Services  
RST : Résidence Supérieure au Tonkin  
TTLT1 : Centre n°1 des Archives d'État du Vietnam (Hanoi)

## AVERTISSEMENT

Ne maîtrisant pas la langue vietnamienne et ses multiples signes diacritiques, les noms propres ont été reproduits sans ces derniers, ainsi qu'ils apparaissent le plus souvent dans les sources que nous avons mobilisées.

Un effort d'harmonisation de la terminologie employée a été réalisé, en faveur de la plus récente (exemple : utilisation d'« Indochine » pour « Indo-Chine », ce dernier terme étant en usage au tout début de la période chronologique couverte par cette étude). Un rétablissement de la ponctuation a également parfois été effectué.

La mise en forme des citations est celle d'origine et non la nôtre (texte en italique ou souligné, par exemple).

Le vocabulaire de l'époque coloniale employé n'est pas le nôtre, mais celui rencontré dans les documents consultés.

## SOMMAIRE

Remerciements.....	1
Liste des acronymes.....	4
Avertissement.....	5
Introduction générale.....	9
Genèse du projet.....	9
Historiographie.....	12
Sources et difficultés rencontrées.....	30
Problématique et plan.....	35
Première partie. Construire la bibliothèque d'un institut de recherche : entre impératifs scientifiques, administratifs et politiques (1898-1959).....	38
Chapitre 1 : Le contexte institutionnel : création, panorama des activités et fonctionnement de l'EFEO.....	39
Introduction.....	39
I – La création et les modèles de l'EFEO.....	40
II – Les missions : servir la science et l'Indochine.....	60
III – L'organisation de l'École : une combinaison dans et hors les murs.....	68
Conclusion.....	103
Chapitre 2 : Le contexte documentaire : la constitution des collections, tâche première de l'EFEO.....	104
Introduction.....	104
I – Le recueil de documents : une pratique ancienne indispensable à la recherche.....	105
II – L'entrée des documents à l'EFEO : du projet à sa réalisation.....	118
Conclusion.....	142
Chapitre 3 : La création de la bibliothèque : un outil scientifique au service de la diffusion de l'influence française.....	143
Introduction.....	143
I – Les ingrédients nécessaires à la création d'une bibliothèque spécialisée.....	144
II – Les enjeux attachés à l'implantation d'une bibliothèque.....	157
III – Les défis des locaux d'une bibliothèque sous les tropiques.....	182
Conclusion.....	199
Chapitre 4 : Une institution plurielle ? L'EFEO et les archives de l'Indochine.....	203
Introduction.....	203

I – Le paysage des archives et des bibliothèques avant la création de la DABI en 1917 : la prédominance de l'EFEO.....	204
II – L'archivage de la production administrative de l'Indochine : un besoin repéré par l'EFEO.....	212
III – L'environnement des archives et des bibliothèques en Indochine après la création de la DABI en 1917 : la conservation d'une place de choix pour l'EFEO.....	223
IV – L'EFEO, pionnière dans la conservation des documents écrits en Indochine ?.....	239
Conclusion.....	254
Deuxième partie. Administrer la bibliothèque et les archives : une plongée au cœur de la recherche (1898-1959).....	256
Chapitre 5 : Les acteurs de la bibliothèque au centre d'un laboratoire scientifique franco-asiatique.....	257
Introduction.....	257
I – Les bibliothécaires.....	258
II – Des acteurs au cœur de la recherche.....	299
Conclusion : les apports d'une étude sociologique d'une bibliothèque.....	323
Chapitre 6 : Constituer une bibliothèque et donner à lire : une bibliothèque pour quels publics ?..	336
Introduction.....	336
I – Un panorama des collections de « la plus belle bibliothèque orientaliste du monde » .....	338
II – La topographie des lieux : un ordre caché des livres.....	354
III – La gestion des collections et les catalogues : de la bibliothéconomie à la mise en scène de l'institution.....	370
IV – Les publics et leur accueil.....	411
Conclusion.....	437
Chapitre 7 : La fabrique des archives : les rapports d'une institution de recherche à ses documents.....	440
Introduction.....	440
I – Le cadre terminologique et historique.....	442
II – La création des « archives administratives » : une démarche moderne et pratique.....	462
III – Des exemples d'archives scientifiques : la construction d'objets historiques.....	488
IV – Le statut des archives des chercheurs : l'exemple des papiers de Nguyen Van Huyen.....	506
Conclusion.....	512
Troisième partie. Sauvegarder les collections en temps de crise : vers une patrimonialisation des documents (1940-1959).....	515
Chapitre 8 : Révolution, guerre, indépendance : quelles conséquences sur l'École (1940-1947) ?..	516
Introduction.....	516
I – La Seconde Guerre mondiale en Indochine (1940-1945).....	519
II – Un territoire, de nouveaux pouvoirs (9 mars 1945-19 décembre 1946).....	527
III - Le retour du pouvoir colonial (1946-1947).....	550
Conclusion.....	563
Chapitre 9 : La protection de la bibliothèque et des archives en temps de crise (1940-1947).....	565
Introduction.....	565
I – Prévenir le danger à la bibliothèque : les mesures de protection prises par l'EFEO.....	567
II – Détrôner un établissement : le sort réservé aux archives de l'EFEO par l'École vietnamienne d'Extrême-Orient.....	600
Conclusion.....	608
Chapitre 10 : La décolonisation vue de l'EFEO : le partage d'un patrimoine (1948-1959).....	611
Introduction.....	611
I - Les contextes historiques et leurs incidences sur l'École (1948-1959).....	614
II – Un premier démantèlement sans transfert de propriété : la bibliothèque au cœur de multiples enjeux politiques (1954-1956).....	631

III. Quand la bibliothèque et les archives précèdent la transformation de l'institution (1954-1956)	654
IV. Le transfert de la bibliothèque et des collections restant à Hanoi à la RDVN (1957-1958).	666
Conclusion.....	672
Conclusion générale.....	675
Épilogue.....	689
SOURCES, BIBLIOGRAPHIE, ANNEXES, INDEX ET TABLES.....	702
Sources.....	703
École française d'Extrême-Orient (EFEO, Paris).....	704
Archives nationales d'outre-mer (ANOM).....	715
Centre numéro 1 des Archives nationales du Vietnam (TTLT1).....	721
Institut de France.....	726
Institut d'Information des sciences sociales (IISS ou ISSI ; Académie des sciences sociales, Vietnam).....	727
Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine).....	728
Bibliothèque nationale de France (Site François-Mitterrand).....	729
Archives privées.....	729
Sources orales.....	730
Sources imprimées.....	732
Bibliographie.....	748
Instruments de travail.....	748
Histoire de l'Asie, de l'Indochine, de la colonisation et de la production scientifique à l'étranger	749
Histoire des archives, des bibliothèques, des savoirs (hors Asie).....	760
Annexes.....	771
Table des annexes.....	893
Index des noms de personne.....	899
Table des illustrations.....	904
Table des tableaux.....	908
Table des matières.....	909



# INTRODUCTION GÉNÉRALE

## GENÈSE DU PROJET

Cette thèse trouve son origine dans un constat intrigant : lorsque nous avons pris connaissance des archives de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) relatives à sa période d'activité en Indochine à l'occasion d'un stage en 2013, elles constituaient un trésor pour l'institution à l'image de ses manuscrits, mais elles étaient méconnues, en désordre et, jusqu'alors, sans forte intention de l'établissement de mieux les appréhender. Pierre Singaravélou, auteur de la première monographie d'ampleur sur cette institution créée en 1898 par le gouverneur général Paul Doumer sous le

premier nom de « Mission archéologique permanente d'Indo-Chine »<sup>1</sup>, écrivait cent ans après sa fondation :

Les archives, en effet, ne recèlent pas seulement quelques secrets sur l'histoire de l'EFEO : elles conservent des manuscrits uniques – des hapax –, des traductions de textes perdus, des carnets de mission qui représentent des années d'intense activité scientifique. Ces documents, dans un système de recherche qui survit grâce aux documents qu'il a accumulés, constituent un enjeu de taille.<sup>2</sup>

En dépit de la volonté des bibliothécaires contemporains de s'emparer de ces collections, elles semblaient doucement dans l'oubli, le quotidien rappelant ces premiers à d'autres priorités. Pourtant, à l'heure des grands ensembles documentaires comme celui de la Bibliothèque universitaire des langues et des civilisations (BULAC), dont l'EFEO est membre fondateur du groupement d'intérêt public et avec laquelle elle devait fusionner<sup>3</sup>, ou du Campus Condorcet, les collections issues de cette ancienne vie indochinoise constituent la spécificité de cette bibliothèque spécialisée<sup>4</sup>, et légitiment en partie son existence, voire celle de toute l'institution.

L'actuelle bibliothèque parisienne de l'EFEO occupe, en effet, une grande partie du bâtiment dans lequel l'établissement est logé<sup>5</sup>. Dans un contexte de rationalisation, la petite institution disparaîtrait-elle si elle n'avait plus de bâtiment propre, au motif que d'autres institutions plus

---

1 Elle porte ce nom jusqu'en 1900. Au sujet du terme « Indo-Chine », devenu « Indochine », Jean-François Klein rappelle le glissement d'une notion géographique à politique : « Le Danois Konrad Malte-Brun, éminent membre de la Société de Géographie de Paris, réemploie en 1811 le terme d'*Hindi-Sin* issu de la carte du géographe arabe Al-Tusi (1331) pour forger le concept “d'Indo-Chine”, vocable réunissant – tant du point de vue des langues que des civilisations – tous les pays situés à la confluence de l'Inde et de la Chine. [...] L'invention du terme “Insulinde” en 1825, par l'orientaliste néerlandais Eduard Douwes Dekker, va circonvenir l'Indochine à la péninsule qui porte ce nom encore aujourd'hui. Cependant, avec la colonisation occidentale de la péninsule, dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, le terme “Indo-Chine” est en quelque sorte phagocyté par les Français qui l'utilisent pour définir les territoires orientaux de l'Asie du Sud-Est péninsulaire passés sous leur domination et formant l'Union Indochinoise. [...]. C'est, finalement en 1909, suite à un arrêté du gouverneur général Antony Klobukowski, que le mot “Indo-Chine” devient “Indochine”, en cessant, pour partie du moins, d'être pensé comme l'antichambre de la France en Chine du Sud, d'autant que celle-ci sombre dans la guerre civile, annonçant la dislocation du Trône impérial des Qing. » KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale. Entre histoire et orientalisme (1858-1959) », dans *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, dir. Oissila Saaïda et Laurent Zerbini, Paris, Karthala, 2009, p. 91-92.

2 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1999, p. 16.

3 Finalement, l'EFEO y a mis en dépôt certaines de ses collections, équivalent à environ 10% aujourd'hui. Elles ont trait à la littérature, la linguistique, aux sciences sociales, à l'histoire contemporaine. On y trouve également des guides de voyages et de très nombreux doublons. Le catalogue informatisé est commun à celui de la BULAC. Ajoutons que si l'EFEO dispose de 18 centres en Asie, dont 6 sont pourvues de « bibliothèques significatives » (à Chiang Mai, Hanoi, Jakarta, Pondichéry, Siem Reap, Vientiane), mais qui demeurent beaucoup plus petites que celles de Paris, qui forme la tête du réseau. Elles offrent essentiellement une documentation de proximité aux chercheurs qui se trouvent sur ces sites. « Histoire de la bibliothèque de Paris », site institutionnel de l'EFEO ([www.efeo.fr](http://www.efeo.fr)), <https://www.efeo.fr/base.php?code=693> [consulté le 7 février 2022].

4 Une bibliothèque spécialisée désigne une bibliothèque dont les fonds sont orientés vers un même champ de la connaissance (une bibliothèque jeunesse par exemple, ou celle d'un laboratoire scientifique relevant d'un domaine particulier dont les ouvrages vont, dès lors, s'y rapporter). Il ne s'agit pas d'un statut.

5 La Maison de l'Asie, au 22 avenue du Président-Wilson, Paris XVI<sup>e</sup>.

grandes ont des chercheurs et des bibliothèques dont les sujets de préoccupation se recoupent ? Sans ces collections uniques, le lieu pourrait-il ne plus exister et l'institution risquerait-elle de se voir avaler par une autre ?

Face à cette mise en sommeil, nous voulions faire progresser la connaissance de ces archives et de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO afin d'aider les bibliothécaires dans leur prise en main et de participer à la valorisation de ces documents – terme que nous définissons comme toute production écrite, indépendamment de sa forme (à l'exemple d'un estampage) et de sa vocation (source ou bibliographie). Il était difficile de disposer d'un panorama général, du fait de la multiplicité et de la dispersion des catalogues, de l'éparpillement des documents, des différentes strates d'interventions pas toutes documentées, ni abouties, ni toujours réalisées par des professionnels. Des pièces, pour certaines non identifiées, sont également manquantes. Leur disparition est souvent inexpliquée car les causes peuvent être multiples (prélèvement de documents non retournés ou rangés ailleurs, perte entre Hanoi, siège de l'École jusqu'en 1956, et Paris, ou plus contemporaine, tri, destruction malheureuse). Cette difficulté d'appréhension nécessitait de se pencher sur l'histoire de la bibliothèque et des archives de l'institution, très peu connue, d'identifier le point de départ auquel remonter. Comment la bibliothèque et les archives s'étaient-elles constituées en Indochine, de quoi étaient-elles faites et comment étaient-elles organisées ? Y avait-il eu un partage au moment de la décolonisation, que la mémoire institutionnelle mentionne parfois, et selon quels critères ? La perte de la mémoire au sujet de cette histoire, mémoire de laquelle émergent de temps à autres des souvenirs et un bouche à oreille, alimente l'embrouillamini. Dans ce contexte, notre projet reçut un accueil favorable de la directrice des bibliothèques et du nouveau directeur de l'EFEO d'alors, Rachel Guidoni et Yves Goudineau, convaincus de l'importance des archives historiques de l'institution et de l'intérêt de se doter d'une histoire des collections de la bibliothèque, qui éclairerait en outre celle de l'École. Nous avons pu bénéficier d'un contrat doctoral en action de coopération internationale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, assorti de missions d'expertise et de conseil sur les archives de l'École. Il nous a permis d'avoir un bureau à la bibliothèque, un poste d'observation privilégié pour nos recherches sur celle-ci – et l'institution de façon plus générale –, tout en ayant un pied dehors, nécessaire au maintien d'une certaine distance <sup>6</sup>. Nous avons également un directeur de recherche interne à l'institution, Andrew Hardy spécialiste de l'histoire du Vietnam, et une directrice extérieure, Christine Nougaret, conservatrice générale du patrimoine spécialiste des archives contemporaines et professeur à l'École nationale des chartes. La formation des conservateurs de bibliothèque et notre expérience professionnelle sur les

---

<sup>6</sup> Nous n'étions pas rattachée administrativement à l'EFEO.

catalogues à la Bibliothèque nationale de France nous ont ensuite aidée à mieux appréhender le sujet <sup>7</sup>.

## HISTORIOGRAPHIE

### Histoire de l'EFEO

Conséquence de cette méconnaissance des fonds et d'un signalement des documents restant à faire, l'histoire de l'EFEO elle-même est relativement peu connue ni explorée. Par le biais de certains de ses chercheurs comme Pierre-Yves Manguin, Catherine Clémentin-Ohja, Olivier Tessier ou Philippe Le Failler, ou de sa chargée de communication Isabelle Poujol, l'institution a produit des plaquettes <sup>8</sup>, des articles ou des ouvrages à des fins commémoratives et de communication <sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Il s'agit d'une formation d'un an et demi, dispensée par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), au cours de laquelle un mémoire sur une question professionnelle contemporaine doit être réalisé. Nous l'avons suivie de janvier 2018 à juillet 2019 et réalisé un mémoire sur la coopération entre bibliothèques universitaires et lecture publique. CAPOT (Cécile), *Bibliothèques universitaires et lecture publique : quelle coopération ?*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Fabrice Boyer, Enssib, 2019, 138 p. Mis en ligne sur <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/68854-bibliotheques-universitaires-et-lecture-publique-quelle-cooperation> [consulté le 27 mars 2021].

<sup>8</sup> EFEO, *L'École française d'Extrême-Orient dans l'histoire : exposition 25 novembre - 10 décembre 1994* (Institut de France, Fondation Dosne-Thiers), [Paris], [EFEO], [1994], 35 p. EFEO, *L'EFEO. Un siècle de recherche sur le terrain en Asie*, [Paris], EFEO, [2000], non paginé. MUSÉE NATIONAL DES ARTS ASIATIQUES – GUIMET, *Un siècle pour l'Asie. L'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000 : exposition organisée pour le centenaire de l'École française d'Extrême-Orient*, Paris, EFEO, [2000], 26 p.

<sup>9</sup> Mentionnons par exemple : LE FAILLER (Philippe) (dir.), *L'École française d'Extrême-Orient à Hanoi (1900-2000). Regards croisés sur un siècle de recherches / Viện Viễn Đông Bác Cổ Pháp tại Hà Nội 1900-2000. Nhìn lại một thế kỷ nghiên cứu khoa học*, Hanoi, EFEO, 2000, 95 p. CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie : l'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000*, Paris, Les Éditions du Pacifique / EFEO, 2001, 237 p. EFEO, *Un siècle d'histoire : l'École française d'Extrême-Orient et le Cambodge*, édition revue et augmentée, Paris, Magellan / EFEO, 2011, 175 p. LE FAILLER (Philippe), *Mémoires du Vietnam*, Paris, Magellan / EFEO, 2013, 66 p. BOURDEAUX (Pascal), TESSIER (Olivier), *Un siècle d'histoire : l'École française d'Extrême-Orient au Vietnam / Lịch sử một thế kỷ nghiên cứu : viện viễn đông bắc cổ pháp tại việt nam*, Paris /

Cette documentation, dont le contenu est plus ou moins repris d'un texte à l'autre, expose l'histoire de l'École à très grosses mailles. Son objectif est de présenter l'institution et de dresser le bilan de ses travaux scientifiques, plutôt que d'en proposer une étude historique problématisée, ce qui explique, également, le désintérêt pour les archives historiques considérées comme administratives par la plupart des chercheurs de l'institution. Quelques rares études vietnamiennes existent aussi au sujet de l'EFEO. Il s'agit de présentations générales, non réalisées par des universitaires, dont certaines sont consacrées à une période de l'École bien précise <sup>10</sup>.

Quelques chercheurs de l'EFEO ainsi que des scientifiques extérieurs à la maison ont pu s'intéresser à l'histoire de l'École par le biais de leurs propres recherches. Il s'agit le plus souvent de travaux qui s'insèrent dans le développement de l'histoire des sciences en Indochine (comme l'histoire de l'orientalisme et de l'anthropologie) <sup>11</sup>, dans celle des arts, de l'architecture <sup>12</sup>, du patrimoine archéologique et muséographique <sup>13</sup>, en passant par le tourisme <sup>14</sup>. L'histoire des

Hanoi, École française d'Extrême-Orient / Nha Xuat Ban Tri Thuc, 2014, 315 p.

- 10 NGO (The Long), « Dong phuong bac co hoc vien trong thoi ky 9/11945 – 12/1946 qua cac van ban », dans *Social Sciences Information Review*, vol. 2, n°2, juin 2008, p. 26-29 (traduction anglaise : NGO (The Long), « Vietnam oriental institute during the period september 1945-october 1946 through documents », dans *Social Sciences Information Review*, vol. 2, n°2, juin 2008, p. 46-52.) NGO (The Long), TRAN (Thai Binh), *Hoc vien vien dong bac ca : giai doan 1898-1957* [L'EFEO dans la période 1898-1957], Hanoi, Nha xuat ban Khoa hoc xa hoi, 2009, [212 p.]. NGUYEN (Van Truong), « Vien dong bac co xua va nay » [L'École française d'Extrême-Orient d'autrefois et d'aujourd'hui], dans *Van nghe Quan doi* [Revue d'art militaire], n° 30, mars 2010, p. 57-60.
- 11 Citons : DARTIGUES (Laurent), *L'orientalisme français en pays d'Annam, 1862-1939 : essai sur l'idée française du Viêt Nam*, Paris, Les Indes savantes, 2005, 431 p. NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam : recherche sur les auteurs de la première génération*, thèse de doctorat, sociologie, dir. Trinh Van Thao, univ. d'Aix-Marseille I, 2004, 599 p., dactyl. NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam : recherche sur les auteurs de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, Collection « Sociétés contemporaines », Série Asie, 2012, 259 p. KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale. Entre histoire et orientalisme (1858-1959) », dans *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, dir. Oissila Saaidia, Laurick Zerbini, Paris, Karthala, 2009, p. 89-123. KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan (1890-1975). An Odd Man out of Vietnamese Anthropology? », dans *Moussons*, 24, 2014. Mis en ligne sur <https://journals.openedition.org/moussons/3047>, DOI : 10.4000/moussons.3047 [consulté le 2 novembre 2019].
- 12 LE BRUSQ (Arnaud), DE SELVA (Léonard) *Vietnam : à travers l'architecture coloniale*, Chadray / Paris, Patrimoine et médias / Éditions de l'Amateur, 1999, 239 p. HERBELIN (Caroline), *Architectures du Vietnam colonial : repenser le métissage*, Paris, CTHS / INHA, Coll. « L'Art et l'Essai », 2016, n° 16, 367 p. ABBE (Gabrielle), *Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier : genèse, histoire et postérité (1917-1945)*, thèse de doctorat, histoire, dir. Hugues Tertrais, univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018, 678 p. G. Abbe a publié de nombreux autres articles à ce sujet.
- 13 DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Le système muséal colonial indochinois (1900-1954)*, mém. pour le diplôme de recherche appliquée de l'École du Louvre, dir. V. Lefevre et C. Petry, 2005, 2 vol. (152-[61] p.), dactyl. RIBERAIGUA (Caroline), *Fichier d'inventaire. Collection tibétaine de l'École française d'Extrême-Orient*, 2006, pagination multiple. EDWARDS (Penny), *Cambodge : the cultivation of a nation, 1860-1945*, 2<sup>e</sup> éd. [1<sup>ère</sup> éd. : 2007], Chiang Mai, Silkworm Books, 2008, , 349 p. KLEIN (Jean-François), « Le Général de Beylié : un acteur singulier de la patrimonialisation indochinoise », Paris, 4<sup>e</sup> Congrès du Réseau Asie & Pacifique, 2011, 26 p. FUJIHARA (Sadao), « Les échanges entre le Japon et l'Indochine française durant la seconde guerre mondiale : aux origines de la collection d'art khmer du musée national de Tokyo », dans *Ebisu*, 52, 2015, p. 155-174 ; mis en ligne sur <http://ebisu.revues.org/1648> [consulté le 13 octobre 2015]. BIARD (Sophie), *Les statues issues des fouilles de la Conservation d'Angkor : conservation, restauration et diffusion de 1908 à nos jours*, thèse de doctorat, Histoire de l'art, dir. Vincent Lefèvre et Isabelle Pallot-Frossard, université Sorbonne Paris Cité, 2018.
- 14 DEMAY (Aline), *Tourisme et Colonisation en Indochine (1898-1939)*, thèse de doctorat, géographie, dir. Rémy Knafou, univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne en cotutelle avec l'univ. de Montréal, 2011, 439 p. Gabrielle Abbe a

religions en Asie, l'histoire plus générale des pays asiatiques, en particulier ceux de l'ancienne Indochine où l'École était bien implantée puisqu'elle y exerçait des missions administratives comme le montre la carte ci-dessous, font rarement l'économie d'une évocation de l'EFEO, tout comme les recherches relatives à l'administration coloniale<sup>15</sup>. Ces divers travaux contemporains apportent chacun un éclairage particulier sur l'histoire de l'institution, selon le sujet de préoccupation de leur auteur.

---

travaillé sur « la mise en tourisme d'Angkor » et le rôle qu'y a joué l'EFEO, gardienne et exploitante de ce complexe.

- 15 Mentionnons par exemple les travaux d'Amaury Lorin sur Paul Doumer, qui prend la décision de fonder l'École : LORIN (Amaury), *Paul Doumer, gouverneur général de l'Indochine (1897-1902) : le tremplin colonial*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches Asiatiques », 2004, 248 p. LORIN (Amaury), « L'École française d'Extrême-Orient, création de Paul Doumer, gouverneur général de l'Indochine (1898) : un acte politique », dans *Les relations culturelles internationales au XX<sup>e</sup> siècle : de la diplomatie culturelle à l'acculturation*, dir. Anne Dulphy, Robert Franck, Marie-Anne Matard-Bonucci, Pascal Ory, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, coll. « Enjeux internationaux », n° 10, 2010, p. 339-345.



# ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME - ORIENT

MISSIONS ET TRAVAUX EN INDOCHINE (1900-1951)

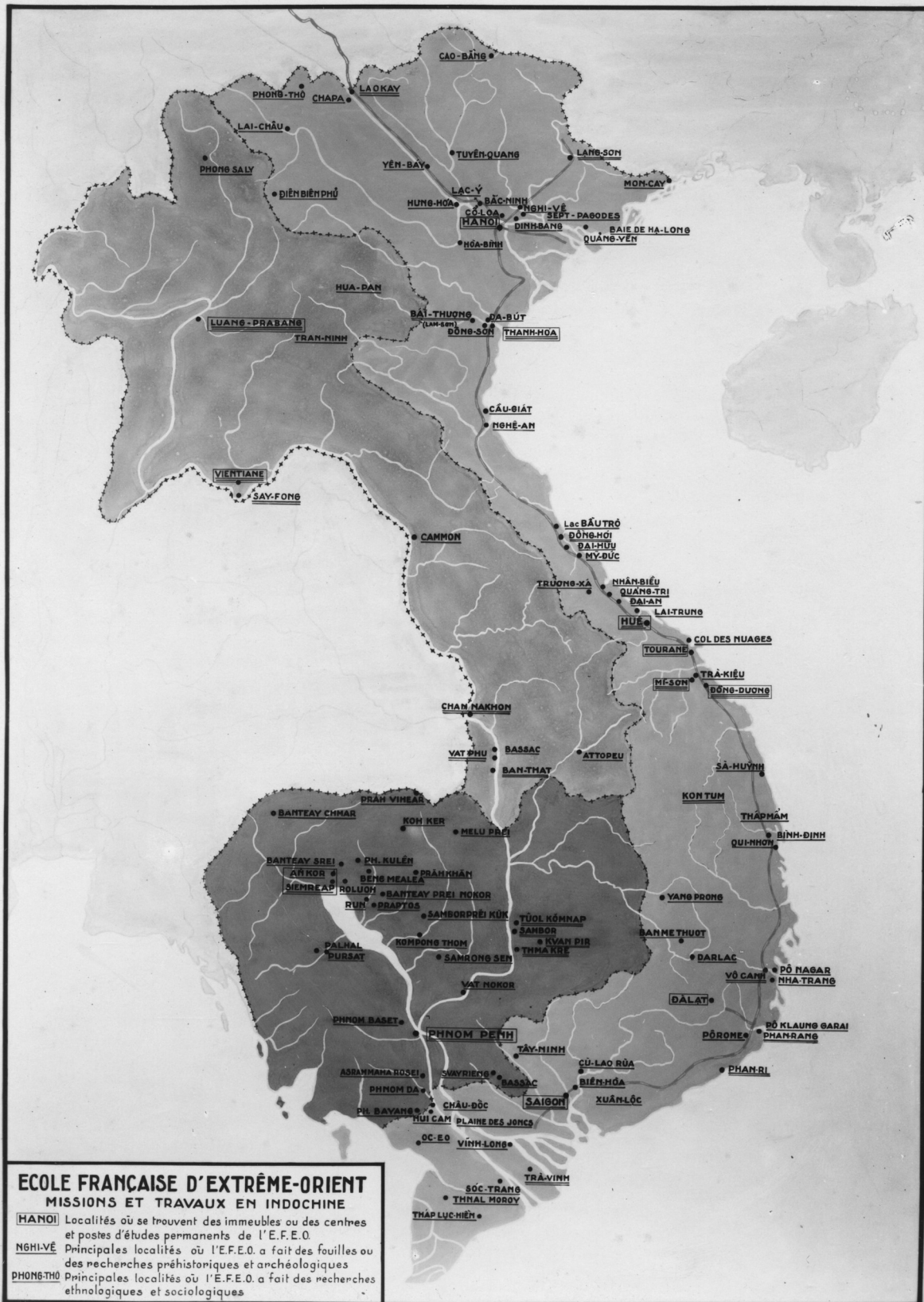


Illustration 1: Carte des implantations et des principaux sites de travail de l'EFEO en Indochine (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08983\_bis (carte reproduite avec agrandissements dans les annexes : [Figure 1](#))

Les travaux liés au développement de l'anthropologie, à l'exemple des écrits de Nguyen Phuong Ngoc, contiennent de précieuses études sur les membres du personnel vietnamien de l'École. Ce personnel, dont les activités vont des travaux de magasinage à des responsabilités scientifiques et administratives essentielles à l'institution, croît progressivement jusqu'à devenir numériquement le plus important. Il est pourtant peu connu, bien qu'il ait joué un rôle capital d'assistance des chercheurs de l'École, dénommés les « membres » – ces postes sont ouverts aux Asiatiques à partir de 1939 dont seul un Vietnamien est bénéficiaire, l'anthropologue Nguyen Van Huyen (1908-1975) devenu ministre de l'Éducation (1946-1975), également étudié par Nguyen Phuong Ngoc. L'aide de ce personnel local, tout comme celle des chercheurs amateurs dont l'EFEO s'entoure, est indispensable à la réalisation des travaux des membres et contribue largement à leur renommée, ainsi qu'à celle de l'établissement. Certains de ces agents asiatiques mènent des recherches en dehors de leur temps de travail à l'EFEO, des travaux de haut niveau qui les font considérer comme des précurseurs dans leurs domaines, notamment pour ce qui concerne l'histoire de « l'Annam », région centrale du Vietnam. Si l'historiographie vietnamienne leur réserve une place de choix <sup>16</sup> et si l'historiographie française tend à se pencher peu à peu sur eux <sup>17</sup>, leurs activités de recherche sont bien davantage mises en avant que la fonction première pour laquelle ils étaient employés à l'EFEO. Or, nous verrons que plusieurs de ces chercheurs locaux étaient bibliothécaires. Ils occupaient de ce fait une fonction centrale, nourrissant ainsi leurs recherches, celles des membres qu'ils assistaient, tout en alimentant la bibliothèque elle-même, cœur indispensable de la science et dont la réputation de « plus belle bibliothèque orientaliste du monde » <sup>18</sup> participait pleinement à celle de l'établissement.

Cet instrument indispensable à toute institution de recherche n'a bénéficié d'aucune étude approfondie <sup>19</sup>, bien que, sans bibliothèque, la science ne puisse se faire, d'autant plus que la péninsule indochinoise était dépourvue de ce type de structure et de ressources scientifiques telles que les chercheurs occidentaux en ont l'usage <sup>20</sup>. L'EFEO est donc un acteur scientifique

16 Voir par exemple : *90 năm nghiên cứu về văn hóa và lịch sử Việt-Nam / 90 ans de recherches sur la culture et l'histoire du Vietnam*, dir. Trung tâm khoa học xã hội và nhân văn quốc gia et École française d'Extrême-Orient, Hanoi, Khoa học xã hội, 1995, 527 p.

17 Voir l'article paru durant nos recherches de Pierre-Yves Manguin : MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient : l'École française d'Extrême-Orient au Vietnam (1902-1957) », dans Hoai Huong Aubert Nguyen et Michel Espagne (dir.), *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, Paris, Demopolis, Coll. « Quæro », 2015, p. 115-132.

18 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015.

19 Deux articles de présentation de la bibliothèque ont été écrits par une de ses anciennes directrices : PASQUELRAGEAU (Christiane), « L'École française d'Extrême-Orient ou l'orientalisme vivant en France », dans *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, 1989, p. 9-13. NGO (The Long), « The Library of French School of the Far East », dans *Social Sciences Information Review*, vol. 10, n°3, septembre 2016. *Thu vien Khoa học xa hoi* [La bibliothèque des Sciences Sociales depuis l'époque française à nos jours], Hanoi, Nha xuất bản Khoa học xa hoi, 2009.

20 Des fonds ont pu être étudiés, dont certains ont pu être l'objet de mémoires de la formation post-concours des conservateurs des bibliothèques. Ces mémoires ont davantage une finalité professionnelle et pratique qu'une visée



incontournable en Indochine et sa bibliothèque un passage obligé. Les travaux relatifs aux activités de l'EFEO portent sur ce qui était alors sa vitrine et ce pour quoi elle est toujours connue du grand public : ses musées, les fouilles et activités archéologiques, au premier rang desquelles celles d'Angkor. Nombre de ces études relèvent de l'histoire de l'art <sup>21</sup>, excepté quelques-unes comme le travail doctoral de Gabrielle Abbe sur *Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier* <sup>22</sup>. Ses recherches ont pu être effectuées grâce aux archives de l'EFEO car cette dernière exerçait un contrôle scientifique sur cet organe, preuve de son quasi-monopole dans les affaires culturelles indochinoises, en particulier dans celles relevant des arts, de la muséographie et de l'archéologie – la gestion des objets et des monuments historiques étant une des missions réglementaires dévolues à l'École par le gouvernement général de l'Indochine à sa fondation. *In fine*, ces diverses recherches s'attachent à étudier ce que l'on nomme aujourd'hui le « patrimoine » et montrent le travail de l'École dans ce domaine et les enjeux politiques et stratégiques liés. Elles peuvent aussi mettre en lumière la place de l'École au sein du système colonial. La thèse de Gabrielle Abbe permet d'observer l'action coloniale au Cambodge, au sein de laquelle le patrimoine khmer tient une place centrale dans les relations entre l'administration française et les élites cambodgiennes, avant comme après la colonisation. Ces travaux sur les monuments historiques et les musées indochinois n'ont cependant pas pour objet le « patrimoine écrit », les manuscrits et les autres documents rassemblés par l'institution, conservés à la bibliothèque ou dans des bibliothèques placées sous le contrôle scientifique de l'École. Si la finalité première de la collecte de ces documents est certes l'étude, de forts enjeux politiques et diplomatiques s'y attachent également.

Pour achever notre tour de la typologie des travaux sur l'histoire de l'École sans que celle-ci en soit le cœur, nous pouvons mentionner les travaux de Philippe Papin. Historien du Vietnam classique, ses recherches principales portent sur les stèles de donation du Vietnam ancien. Il s'appuie sur un corpus de près de 21 000 stèles estampées par l'EFEO entre 1910 et 1940. Cette campagne gigantesque, dont l'ampleur est unique à l'École, est obscure : ses motivations et ambitions sont mal connues, et les données récoltées n'ont pas été exploitées en leur temps. Les

---

historique. LEFEBVRE (Pascale), *Étude du fonds « Cambodge » de la Bibliothèque Nationale du Cambodge : état des lieux et perspective de valorisation*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Jean-Marie Arnoult, Enssib, 2006, p. 50-51. Mis en ligne sur <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/lefebvre.pdf> [consulté le 22 août 2021]. LEE FUNG KAI (Jacqueline), *Les manuscrits palis dans leur environnement et le cas particulier de leur gestion dans les bibliothèques françaises*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Aurélie Bosc et sous le tutorat scientifique de Jacqueline Filliozat, Enssib, 2009, 82 p. Mis en ligne sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21308-les-manuscrits-palis-dans-leur-environnement-et-le-cas-particulier-de-leur-gestion-dans-les-bibliotheques-francaises.pdf> [consulté le 5 octobre 2021].

21 Comme ceux de DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam...*, op. cit. BIARD (Sophie), *Les statues issues des fouilles de la Conservation d'Angkor...*, op. cit. HERBELIN (Caroline), *Architectures du Vietnam colonial...*, op. cit.

22 ABBE (Gabrielle), *Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier...*, op. cit.

recherches de Philippe Papin, le premier à s'en saisir, nécessitent de connaître l'histoire de l'École et son historiographie, en particulier de la région couverte par le corpus, le nord du Vietnam<sup>23</sup>. Un autre exemple de travaux s'intéressant à l'EFEO sans qu'elle soit au centre, est fourni par l'ouvrage *Chartistes en Asie. Science historique et patrimoine au lointain (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*<sup>24</sup>. Fruit d'un colloque initié par Yves Goudineau, il aborde, dans la lignée de nos propres recherches cette fois-ci, l'histoire de l'EFEO par le prisme de celle de l'École des chartes. Le premier directeur de l'EFEO, qui la fonde véritablement, est le chartiste Louis Finot (1864-1935). Sa formation et son tropisme pour l'épigraphie et la philologie le conduisent à recommander une prise en charge rigoureuse des documents rassemblés (futurs sources et documentation bibliographique) par l'établissement qu'il dirige et à vouloir conserver de façon adéquate les archives institutionnelles. Il agit également activement dans la formation d'autres bibliothèques en Indochine à usage scientifique et conservatoire, ainsi que dans la gestion professionnelle des archives de l'administration indochinoise. Ce pan de son activité, non des moindres et très stratégique, est ignoré par l'historiographie, qui se penche plus volontiers sur ses travaux de recherche.

En réalité, une seule monographie académique sur l'EFEO existe à ce jour : *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, mémoire de DEA de Pierre Singaravéλου publié en 1999<sup>25</sup>, réédité en 2019<sup>26</sup>. À partir de l'étude de cas de l'EFEO, l'historien s'attache à décortiquer la construction de l'orientalisme en situation coloniale<sup>27</sup> et à étudier les enjeux, notamment politiques, administratifs,

23 Les écrits de P. Papin, qui contiennent des éditions de textes et des études historiques, sont nombreux. Citons parmi beaucoup d'autres : PAPIN (Philippe), TRINH (Khac Manh) et NGUYEN (Van Nguyen), *Corpus des inscriptions anciennes du Vietnam*, Hanoi, EPHE/EFEO/Institut Han-Nôm, 2005-2013, 22 vol. de 1000 p. PAPIN (Philippe), TRINH (Khac Manh) et NGUYEN (Van Nguyen), *Catalogue des inscriptions du Viet-Nam*, Hanoi, EPHE/EFEO/Institut Han-Nôm, 2007-2012 (vol. 1 à 8), 2020 (vol. 9 à 11). PAPIN (Philippe), *La chair des stèles. Enquête sur les donateurs et les Épigones du Bouddha et des divinités, au Vietnam, des origines à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, Les Belles Lettres, à paraître. PAPIN (Philippe), *Histoire de Hanoi*, Paris, Fayard, 2001, 404 p. *Histoire des territoires de Hanoi. Quartiers, villages et sociétés urbaines du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Indes savantes, 2013, 391 p.

24 BERLIOZ (Jacques), CAPOT (Cécile), PONCET (Olivier) (dir.), *Chartistes en Asie. Science historique et patrimoine au lointain (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, École nationale des chartes/École française d'Extrême-Orient, Coll. « Matériaux pour l'histoire », 12, 2021, 268 p.

25 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*

26 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Nouvelle éd. avec une nouvelle préface, Paris, CNRS éditions, coll. « Biblis », 2019, 380 p. Hormis l'ajout d'une nouvelle préface, le corps de texte est le même. Cette nouvelle édition au contenu similaire ayant vu le jour à la fin de notre doctorat, nous avons continué à nous référer à la première.

27 J.-F. Klein rappelle par ailleurs la signification et la naissance du terme « orientalisme » : « Celui-ci désigne l'ensemble du champ disciplinaire ayant pour objet l'étude des civilisations orientales en usant de l'épigraphie, de l'archéologie et exigeant la maîtrise des langues dites "orientales". Il y est associé aussi un courant artistique et littéraire du XIX<sup>e</sup> siècle, inspiré par l'Orient méditerranéen [...]. L'orientaliste est bien celui qui étudie l'orientalisme mais, contrairement aux autres sciences humaines, il se définit davantage par son champ d'études que par sa discipline. En France, la naissance de l'orientalisme remonte à l'expédition d'Égypte de Bonaparte, mais s'étend, globalement, jusqu'à la fin de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, du Maghreb à l'Inde, en passant par le Machrek. À partir des guerres de l'opium, l'Orient lointain entre dans les études dites orientalistes, encore que les

scientifiques et sociaux, qui en émergent. À la différence des histoires officielles de l'EFEO, ces recherches, qui courent de la date de création de l'établissement en 1898 au déplacement de son siège à Paris en 1956, ne dressent pas l'historique de son œuvre scientifique, mais mettent au centre l'établissement et ses agents, en particulier les membres. Les multiples tableaux sur lesquels une institution scientifique créée en contexte colonial doit jouer sont mis en lumière : la recherche d'un positionnement au sein du champ universitaire métropolitain et international, au sein des orientalistes universitaires de cabinet et des amateurs éclairés connaissant le terrain, également entre la science, la politique et l'administration coloniale. Outre la question centrale de la participation de l'EFEO à la politique coloniale et de son instrumentalisation par cette dernière – un point plutôt décrié à la parution du livre auquel ont succédé quelques publications officielles coïncidant avec la célébration de son centenaire –, cette monographie met également en avant le rôle social de l'École, envers ses propres membres, ses agents asiatiques, et la population indochinoise de façon plus générale concernant la construction des identités nationales. Ce travail a servi de référence au nôtre, et nous avons essayé de le compléter. Le fonctionnement de l'EFEO et son personnel asiatique sont par exemple peu étudiés par Pierre Singaravélou, tout comme l'histoire de l'École à la fin de sa période indochinoise et les enjeux que représente alors l'établissement pour les pouvoirs français et les nouveaux États indépendants. Si nos propres travaux commandaient également de replacer l'EFEO dans le contexte de l'administration et de la politique coloniale, nous avons dû étudier cet aspect au prisme de l'environnement scientifique et culturel indochinois que représentent les archives et les bibliothèques.

## Histoire des bibliothèques

De son côté, l'histoire des bibliothèques, traditionnellement considérée comme un sous-ensemble de l'histoire du livre, demeure à développer, en particulier pour la période contemporaine<sup>28</sup>. Si la recherche est en perpétuel mouvement et que la situation progresse depuis la

---

travaux des jésuites aient déjà, largement, ouvert la voie. C'est dans ce champ, ainsi que celui des études indiennes que se situent les premiers travaux précoloniaux sur la péninsule indochinoise. » KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale... », *op. cit.*, p. 93.

28 Les articles suivants, écrits par trois sommités du domaine, synthétisent de façon assez fine l'état des travaux en histoire des bibliothèques, toute période confondue : VARRY (Dominique), « L'histoire des bibliothèques en France. État des lieux », dans *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2005, t. 50, n°2, p. 16-22. BERTRAND (Anne-Marie), « Anthropologie de la bibliothèque », dans *50 ans d'histoire du livre : 1958-2008*, Villeurbanne,

publication de la somme *Histoire des bibliothèques françaises* (1988-1992), dont une nouvelle édition a vu le jour il y a une dizaine d'années (2008-2009)<sup>29</sup>, et le dernier constat dressé par Frédéric Barbier en 2014<sup>30</sup>, force est de constater que les monographies sur les bibliothèques contemporaines demeurent peu nombreuses, en dehors de quelques travaux portant plutôt sur des bibliothèques prestigieuses<sup>31</sup>. Les bibliothèques universitaires sont très peu étudiées<sup>32</sup> et les études historiques d'ampleur sur les bibliothèques spécialisées, c'est-à-dire consacrant davantage qu'un article publié çà et là – certes bienvenu –<sup>33</sup>, se font toujours attendre, tout comme celles sur les bibliothécaires, au demeurant<sup>34</sup>.

C'est sans doute parce que l'histoire des bibliothèques est à la croisée de plusieurs chemins : histoire du livre, de la lecture, histoire littéraire, religieuse, culturelle, des idées, de l'éducation, de la science, ou encore histoire politique et sociale. Les recherches sur les bibliothèques démultiplient donc le spectre des éléments à étudier, et la polysémie du terme aggrave encore cette « difficulté de positionnement »<sup>35</sup>. La « bibliothèque » désigne tout à la fois le lieu, la collection et l'organisation

---

Presses de l'Enssib, 2014, p. 193-184. BARBIER (Frédéric), « Où en est l'histoire des bibliothèques ? », dans *Histoire et civilisation du livre (HCV)*, Genève, Droz, vol. 10, 2014, p. 7-12.

29 VERNET (André) (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales, du VI<sup>e</sup> siècle à 1530*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, t. I, 1989, 463 p. JOLLY (Claude) (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques sous l'Ancien Régime : 1530-1789*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, t. II, 1988, 547 p. VARRY (Dominique) (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, t. III, 1991, 671 p. POULAIN (Martine) (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle : 1914-1990*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, t. IV, 1992, 793 p.

30 BARBIER (Frédéric), « Où en est l'histoire des bibliothèques ? », *op. cit.*

31 PEYRÉ (Yves), *La bibliothèque Sainte-Geneviève : à travers les siècles*, Paris, Gallimard, Coll. « Découvertes Gallimard », 2011, 127 p. LENIAUD (Jean-Michel) (dir.), *Des palais pour les livres : Labrouste, Sainte-Geneviève et les bibliothèques : actes du colloque international du 11 octobre 2001*, Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève / Editions Maisonneuve et Larose, 2003, 190 p. Plusieurs travaux sur la Bibliothèque nationale ont vu le jour, comme : BALAYÉ (Simone), *Histoire de la Bibliothèque nationale des origines à 1800*, Genève, Droz, 1988, 546 p. BLASSELLE (Bruno), MELET-SANSON (Jacqueline), *La bibliothèque nationale, mémoire de l'avenir*, Paris, Gallimard, Coll. « Découvertes Gallimard », 2011, 177 p. Marie Galvez réalise actuellement une thèse de doctorat pour la période du Second Empire, à l'université d'Aix-Marseille sous la direction d'Emmanuelle Chapon.

32 A. Gleyze y a consacré sa thèse de doctorat. GLEYZE (Alain), *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*, thèse de doctorat, sciences de l'information et de la communication, dir. Jean-François Tétu, univ. Lyon 2, 1999, 2 vol., 839 f. GLEYZE (Alain), « Les personnels des bibliothèques universitaires françaises (1879-2000) », dans *Histoire des bibliothécaires*, Lyon, du 27 au 29 novembre 2003, dir. Anne Bérroujon, Elisabeth Décultot, Maria-Pia Donato et al., Villeurbanne, Enssib, s. d., p. 128-133. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1337-histoire-des-bibliothecaires.pdf> [consulté le 10 août 2019]. La littérature professionnelle contient quelques historiques : RENOULT (Daniel) (dir.), *Les Bibliothèques dans l'Université*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1994, 358 p. Mentionnons : RENOULT (Daniel), « La naissance tardive des bibliothèques universitaires », dans *Romantisme*, Armand Colin, n° 177, 2017, p. 20-30.

33 ESPÉROU (Maud), « Bibliothèques spécialisées... », *op. cit.* Il faut également citer l'ouvrage suivant : FAYET-SCRIBE (Sylvie), *Histoire de la documentation en France : Culture, science et technologie de l'information, 1895-1937*, Paris, CNRS Éditions, 2000, 313 p. Mis en ligne sur <http://books.openedition.org/editions-cnrs/8548>, DOI : <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.8548> [consulté le 9 avril 2020].

34 Parmi les quelques travaux existants à ce sujet, citons le premier dictionnaire biographique pour le monde des bibliothèques françaises, très récemment paru : ANTONUTTI (Isabelle) (dir.), *Figures de bibliothécaires*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, Coll. « Papiers », 2020, 312 p.

35 VARRY (Dominique), « L'histoire des bibliothèques en France... », *op. cit.*, p. 17.

(à l'instar des « archives »). Le concept de bibliothèque a également évolué dans le temps, de sorte que « faire de l'histoire des bibliothèques ne signifie pas avoir la même démarche envers le même objet selon la période dont on traite »<sup>36</sup> et commande « une histoire totale », aux questions transversales<sup>37</sup>. Les questions posées sont justement en renouvellement depuis quelques années : des études se penchent sur la bibliothèque comme lieu, sur ses aménagements, sa représentation, ses usages, ses acteurs, sa gestion, son architecture, sa symbolique, sa place dans la ville et la société, son rôle social<sup>38</sup> ; bref, une « anthropologie de la bibliothèque » émerge<sup>39</sup>, qui croise les nombreuses histoires précitées, ainsi que celle liée à la matérialité des objets, en développement également<sup>40</sup> ; le tout demeurant à explorer<sup>41</sup>.

C'est dans ce cadre que se situe notre travail : il pose la question de ce qu'est fondamentalement une bibliothèque, de quoi elle est composée et dépendante, qui plus est dans le contexte d'un environnement scientifique en renouvellement, croisé à celui de la colonisation, puis de la décolonisation qui provoque une véritable crise. La définition riche de Frédéric Barbier nous paraît

---

36 *Ibid.*

37 *Ibid.*

38 BARBIER (Frédéric), « Où en est l'histoire des bibliothèques ? », *op. cit.*, p. 10-12.

39 BERTRAND (Anne-Marie), « Anthropologie de la bibliothèque », *op. cit.*, p. 191.

40 L'étude de la matérialité des objets nous intéresse par ailleurs. Nous avons fait l'expérience par nous-même de leur développement : des recherches que nous avons réalisées au Centre culturel irlandais ont été adaptées en exposition par celui-ci. CAPOT (Cécile), *Les livres des établissements religieux parisiens dans le fonds de la Bibliothèque du Collège des Irlandais : étude des reliures françaises, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.*, mémoire réalisé dans le cadre de la bourse de recherche du Centre culturel irlandais, 2013, 275 p. CAPOT (Cécile), « Déshabiller le livre : une exposition au Centre Culturel Irlandais », dans *Histoire du livre*, Société bibliographique de France, 25 janvier 2019. En ligne sur : <https://histoirelivre.hypotheses.org/>, <https://histoirelivre.hypotheses.org/3611> [consulté le 23 juin 2020].

41 Les travaux d'Emmanuelle Chapron s'inscrivent dans ce nouveau. Par exemple : CHAPRON (Emmanuelle), « Le métier de bibliothécaire au XVIII<sup>e</sup> s. siècle : Angelo Maria Bandini à Florence (1726-1803) », dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2004/2, n° 51-2, p. 58-87. CHAPRON (Emmanuelle), « *Ad utilità pubblica* » : *politique des bibliothèques et pratiques du livre à Florence au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, coll. « École pratique des hautes études. Sciences historiques et philologiques. IV, Histoire et civilisation du livre », 31, 2009, 467 p. CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », dans *La communication en Europe. De l'âge classique au siècle des Lumières*, dir. Pierre-Yves Beaurepaire, Paris, Belin, 2014, p. 215-265. Mis en ligne sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01483446>, identifiant : halshs-01483446 [consulté le 3 février 2018]. CHAPRON (Emmanuelle), *Travailler avec les livres, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, histoire, dir. Bruno Belhoste, univ. Paris I Panthéon-Sorbonne, volume 1, 2016, 101 p. Mis en ligne sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01493090>, identifiant : tel-01493090, version 1 [consulté le 15 février 2018]. Mentionnons aussi, parmi d'autres : ESPAGNE (Michel), « Transferts culturels et histoire du livre », dans *HCV*, Genève, Droz, n° 5, 2009, p. 201-218. NEBBIAI (Donatella), *Le discours des livres : bibliothèques et manuscrits en Europe, IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Coll. « Histoire », 2013, 311 p. PLANTEY (Damien), *Les bibliothèques des princesses de Navarre au XVI<sup>e</sup> siècle : livres, objets, mobilier, décor, espaces et usages*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, coll. « Papiers », 2016, 247 p. Ce dernier ouvrage est issu d'une thèse de doctorat soutenue en 2011 à l'université Bordeaux-Montaigne sous le titre *Bibliothèques de la Renaissance : les librairies de Marguerite de Navarre, Jeanne d'Albret et Catherine de Bourbon. Histoire d'un patrimoine intellectuel et spirituel* (dir. Anne-Marie Cocula-Vaillières). LEZOWSKI (Marie), *L'abrégé du monde : une histoire sociale de la bibliothèque Ambrosienne, v. 1590-v. 1660*, Paris, Classiques Garnier, 2015. *De l'argile au nuage, une archéologie des catalogues (II<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. - XXI<sup>e</sup> siècle) [ouvrage publié à l'occasion des expositions organisées par la Bibliothèque Mazarine & la Bibliothèque de Genève, Paris 13 mars - 13 mai 2015, Genève 18 septembre - 21 novembre 2015]* / [commissariat Frédéric Barbier, Thierry Dubois et Yann Sordet], Paris / Genève, Éditions des cendres / Bibliothèque Mazarine / Bibliothèque de Genève, 2015, 429 p.

adaptée à notre étude, à quoi il faut ajouter le fait que les contextes politiques précités ont un fort impact sur la morphologie de la bibliothèque de l'EFEO, comme la thèse l'exposera :

Nous proposerons en définitive de définir la bibliothèque par la double articulation, de fait inaugurée à Alexandrie, entre le stockage des supports (les livres) et le traitement des contenus, à commencer par le travail de classement et de référencement. La bibliothèque a pour fonction de collecter et de conserver les données (les informations), mais elle a aussi à élaborer des séries plus ou moins complexes de métadonnées, qui enrichissent les contenus (de la simple note de commentaire à l'identification de l'auteur ou du texte, à la rédaction de catalogues, voire à la préparation d'éditions critiques, etc.) et qui en facilitent l'utilisation. Supposant un personnel de spécialistes, elle constitue en outre une instance de prescription [...].<sup>42</sup>

## Histoire des archives

De son côté, l'histoire des archives fait également figure de parent pauvre, davantage encore que celle des bibliothèques, un retard peut-être en cours de rattrapage : « Un vent d'archives semble souffler avec vigueur sur les historiens depuis plusieurs années, à en juger par la multiplication des publications et des programmes de recherche qui portent sur l'histoire des archives, de leurs acteurs, de leurs méthodes et de leur signification sociale, politique et culturelle », écrivait Olivier Poncet en 2019, au point qu'il est question d'un *archival turn*<sup>43</sup>. Ici aussi, on assiste à l'évolution d'une histoire « classique », relative aux institutions, à l'administration, à celle des fonds, aux grandes figures et aux jalons de l'archivistique<sup>44</sup> vers une ouverture à une anthropologie des archives, où les pratiques, les acteurs, les rôles culturels, sociaux et politiques tendent à prendre plus de place<sup>45</sup>. Il

42 BARBIER (Frédéric), « Où en est l'histoire des bibliothèques ? », *op. cit.*, p. 8.

43 Celui-ci est composé de deux axes, dont le premier est plutôt l'apanage des archivistes et le second des historiens, qu'O. Poncet appelle à dépasser : « le tournant archivistique s'intéresse d'abord à ce que les archives font à la société, tandis que le tournant documentaire regarde plutôt ce que la société fait aux archives. » PONCET (Olivier), « Archives et histoire : dépasser les tournants », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2019/3 (74<sup>e</sup> année), p. 716. Mis en ligne sur : <https://www-cairn-int-info.proxy.chartes.psl.eu/revue-Annales-2019-3-page-711.htm>. URL pérenne : DOI : 10.1017/ahss.2020.50. [consulté le 19 novembre 2020].

44 Voir par exemple les articles de F. Hildesheimer, qui cochent tous ces aspects, pour ne pas citer ceux d'autres grandes figures comme Jean Favier, Jean-Pierre Babelon, Claude Béchu, Krzysztof Pomian : HILDESHEIMER (Françoise), « Des triages au respect des fonds : les archives en France sous la Monarchie de juillet », dans *Revue historique*, t. 286, 1991, p. 295-312. HILDESHEIMER (Françoise), *Les Archives de France, mémoire de l'Histoire*, Paris, 1997 (hors-série n°1 de la revue *Histoire et archives*). HILDESHEIMER (Françoise), « Les Archives nationales au XIX<sup>e</sup> siècle, établissement scientifique ou administratif ? », dans *Histoire et archives*, n° 1, 1997, p. 105-135. HILDESHEIMER (Françoise), « Une politique pour les archives, 1880-1940 ? », dans *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française : 1875-1945*, Paris, La Découverte, coll. « L'espace de l'histoire », 2000.

45 Voir cette thèse récemment soutenue : TAWAF (Mohammed), *L'évolution de la politique d'archivage au Yémen, des origines (années 1960) jusqu'aux évolutions technologiques actuelles*, thèse de doctorat, histoire moderne et



convient également de mentionner la littérature professionnelle, longtemps la seule à proposer une histoire des archives.

L'histoire des bibliothèques et des archives ont un certain nombre de points communs, qui expliquent sans doute ces destins parallèles. Il y a le problème de la définition : outre la polysémie déjà aperçue du terme « archives », ce mot ne désigne pas la même chose selon l'époque étudiée ni son locuteur, dès lors, les études qui émergent n'ont pas tout à fait le même objet <sup>46</sup>. Olivier Poncet évoque « un mot fourre-tout par excellence » <sup>47</sup>. Les archivistes contemporains se réfèrent à la définition donnée par la loi (celle que nous retiendrons, bien que nous nous demanderons ce que signifiait ce terme à l'époque de l'EFEO à Hanoi ainsi que pour l'institution elle-même) : « Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. » <sup>48</sup> Tandis que le terme recouvre volontiers « tout à la fois les notions de sources, de documents, de traces ou encore de mémoire » chez les chercheurs <sup>49</sup>. Autre point commun : les acteurs de ces histoires. D'un côté, il y a des travaux d'archivistes et de bibliothécaires, de l'autre, d'historiens, de rares fois de personnes ayant la double casquette, ce qui place ces études, longtemps davantage l'apanage des professionnels des documents, dans des paradigmes différents et des espaces cloisonnés, dont les

---

contemporaine, dir. Christine Nougaret, École nationale des chartes, 2019. Et, parmi d'autres : DUCLERT (Vincent), « République et archives », dans *Revue française d'administration publique*, 2002, n° 102, p. 269-276. « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », numéro thématique de *Revue de synthèse*, Centre international de synthèse, Paris, Éd. Rue d'Ulm, n° 125, 5<sup>e</sup> série, 2004, 322 p. DELMAS (Bruno), NOUGARET (Christine), *Archives et nations dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle : actes du colloque organisé par l'École nationale des chartes, Paris, 27-28 avril 2001*, Paris, École des chartes, 2004, 262 p. CERUTTI (Mauro), FAYET (Jean-François), PORRET (Michel), *Penser l'archive : histoire d'archives, archives d'histoire*, Lausanne, Antipodes, 2006, 331 p. NOUGARET (Christine), « L'apport de l'Association des archives français à l'archivistique : 70 ans de *Gazette des archives* », dans *La Gazette des archives*, 2006, n° 204, p. 33-56. MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, PUR, 2014, Coll. « Histoire », 250 p. HAMARD (Damien), *Des paléographes aux archivistes. L'Association des archivistes français au cœur des réseaux professionnels*, Rennes, PUR, Coll. « Histoire », 2020, 468 p. Il s'agit de la première thèse en archivistique soutenue en France, à l'université d'Angers qui a élevé cette spécialité au niveau doctoral.

46 Des études ont toutefois été réalisées pour expliciter la notion, comme DUCLERT (Vincent), « La question archives en France. Une approche bibliographique », dans *Histoire et archives*, n° 5, 1999, p. 163-166. CŒURÉ (Sophie), DUCLERT (Vincent), *Les archives*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2001, 126 p.

47 PONCET (Olivier), « Archives et histoire : dépasser les tournants », *op. cit.*, p. 714.

48 Article L211-1 du livre II du code du patrimoine, modifié par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 - art. 59 (c'est ce dernier état de l'article que nous mentionnons).

49 PONCET (Olivier), « Archives et histoire : dépasser les tournants », *op. cit.*, p. 714.

travers sont dénoncés de part et d'autre, parfois de façon caricaturale<sup>50</sup> ; mais les deux parties semblent désormais s'accorder sur la nécessité de s'associer.

L'historiographie des archives et celle des bibliothèques semblent parallèles. Ces deux histoires se croisent rarement, à l'instar du cloisonnement des disciplines bibliothéconomiques et archivistiques elles-mêmes. Il s'agit d'une autre limite de la documentation à laquelle nous nous sommes heurtée. Des appels à l'intersectionnalité, avec l'histoire des musées également, ont été lancés<sup>51</sup> et quelques rares initiatives ont pu voir le jour, chez les professionnels<sup>52</sup> comme chez les chercheurs<sup>53</sup>. Il faut citer le projet labellisé pépinière d'excellence « Archives en bibliothèques » conduit par Emmanuelle Chapron, réunissant des historiens, des ethnologues et des professionnels de l'écrit sur ce thème<sup>54</sup>. De fait, nous abordons aussi nos recherches par cet angle puisque les archives que nous étudions sont conservées à la bibliothèque de l'EFEO, qu'elles s'y trouvaient déjà du temps de l'institution en Indochine, et que notre parcours universitaire et professionnel nous a conduite à acquérir une triple formation en histoire, archivistique et bibliothéconomie.

En réalité, c'est plutôt par le prisme de l'histoire de la production des savoirs, des pratiques savantes, que l'on débusque aujourd'hui des études mêlant archives et bibliothèques scientifiques<sup>55</sup>.

50 Les premiers feraient montre de corporatisme, le travail serait plus hagiographique et davantage descriptif : la bibliothèque, les archives, y seraient moins abordés comme des objets historiques ; les seconds feraient des fautes d'appréciation, des projections vaines, car ils ne maîtriseraient pas concrètement l'objet de leur étude. Outre cet article d'O. Poncet, nous pouvons citer : LENIAUD (Jean-Michel), « Faut-il se méfier des archivistes ? », dans *Revue administrative*, n° 316, juillet-août 2000, p. 375-379. GALLAND (Bruno), « La participation de l'archiviste à la recherche historique : un rôle à redéfinir ? », dans *La gazette des archives*, 204-4, 2006, p. 211-232.

51 VARRY (Dominique), « L'histoire des bibliothèques en France. État des lieux », *op. cit.*, p. 18.

52 POIROT (Albert), « Les archives dans les bibliothèques. Logiques de service ou accidents de parcours ? », dans *BBF*, 2001, t. 46, n° 2, p. 4-14. COMBE (Sonia), « Archives et bibliothèques, un nouveau défi. L'exemple de la BDIC », dans *BBF*, 2006, t. 51, n° 4, p. 58-64. SELLE (Xavier de la), « Quand bibliothèque et archives font mémoire commune. L'expérience du Rize à Villeurbanne », dans *BBF*, 2010, n° 3. VATICAN (Agnès), « Convergences et divergences entre archives et bibliothèques. Quelques réflexions d'une archiviste », dans *BBF*, 2011, n° 4. CHABIN (Anne-Marie), « L'opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? », dans *BBF*, 2012, t. 57, n° 5, p. 26-30.

53 HILDESHEIMER (Françoise), « Les “monuments de l'histoire nationale”, documents d'archives ou manuscrits de bibliothèques ? », dans *Archives et nations dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 113-127. GRAILLES (Bénédicte), MARCILLOUX (Patrice), NEVEU (Valérie) [et al.], *Classer les archives et les bibliothèques : mise en ordre et raisons classificatoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Coll. « Histoire », 2015, 246 p. Le croisement peut aussi se faire autour d'une thématique commune : SUMPFF (Alexandre), LANIOL (Vincent) (dir.), *Saisies, spoliations et restitutions : archives et bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Coll. « Histoire », 2012, 383 p.

54 Son but est de « s'intéresse[r] à ce qui, dans les bibliothèques, n'est pas du livre – mais des boîtes, des cartons, des pochettes contenant des lettres, des notes, des carnets, des manuscrits, des agendas, parfois des photographies, tout un matériel qui trouve sa cohérence dans l'activité de l'individu ou de la famille qui les a rassemblés, et qui constitue, à proprement parler, des “archives” » CHAPRON (Emmanuelle), « Archives en bibliothèques », dans *Archives en bibliothèques. Des papiers entre les livres (XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)* [Carnet Hypothèses], <https://archivbib.hypotheses.org/1#more-1> [consulté le 9 février 2022]. Ce carnet est celui du projet.

55 CAZENAVE (Christine), GIRARD (François) (dir.), *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche : FRéDoc 2006, 3<sup>e</sup> formation des réseaux de la documentation, Chaumont-sur-Tharonne, 10-11-12 octobre 2006*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Coll. « Intégrations », n° 11, 2007, 170-37-37 p. DAUGERON (Bertrand), LE GOFF (Armelle), *Penser, classer, administrer : pour une histoire croisée des collections scientifiques*, Paris, Publications scientifiques du Muséum d'histoire naturelle / CTHS, 2014, 415 p.



Les recherches vont croissant dans ce domaine. Nous pouvons citer les travaux bien connus de Françoise Waquet, Christian Jacob et Jean-François Bert ou mentionner encore ceux d’Emmanuelle Chapron <sup>56</sup>, sans qu’il soit possible d’énumérer exhaustivement les autres <sup>57</sup>. À nouveau, la question terminologique est sujet de questionnements et oriente l’angle d’approche. Cause ou conséquence, une prise en main archivistique des archives issues de la recherche scientifique s’est observée ces dernières décennies <sup>58</sup>. Bertrand Müller s’est posé la question de la définition de ces archives <sup>59</sup>, tout comme Jean-François Bert, par exemple, qui a dédié un petit volume à cette question <sup>60</sup>. Avec Marc James Ratcliff, ils évoquent « ce que l’on appelle, un peu maladroitement – ou faute de mieux – archives des savoirs, archives des sciences, archives de la recherche ou encore, et dans un langage plus professionnel, archives des établissements d’enseignement supérieur et de recherche [...] pour parler de ces documents ou artefacts produits dans le cadre d’une activité de recherche. » <sup>61</sup> Si ces auteurs privilégient le terme « archives des savoirs », considéré comme plus englobant <sup>62</sup>, Thérèse

56 JACOB (Christian), *Qu’est-ce qu’un lieu de savoir ?* Nouvelle édition, Marseille, OpenEdition Press, 2014, 120 p. Mis en ligne sur <http://books.openedition.org/oepp/423>, URL pérenne : DOI : 10.4000/books.oepp.423 [consulté le 12 janvier 2017]. BERT (Jean-François), *L’atelier de Marcel Mauss : un anthropologue paradoxal*, Paris, CNRS Éditions, 2012, 268 p. BERT (Jean-François), *Une histoire de la fiche érudite : essai*, Villeurbanne, Presses de l’Enssib, Coll. « Papiers », 2017, 143 p. BERT (Jean-François), *Comment pense un savant ? Un physicien des Lumières et ses cartes à jouer*, Paris, Anamosa, 2018, 221 p. WAQUET (Françoise), *L’ordre matériel du savoir : comment les savants travaillent : XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS éditions, 2015, 359 p. WAQUET (Françoise), *Une histoire émotionnelle du savoir : XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS éditions, 2019, 348 p.

57 Mentionnons par exemple la thèse de doctorat de T. Bru, soutenue durant nos recherches : BRU (Thérèse), *Circulations scientifiques. Les naturalistes et leurs données, entre les mondes britannique et français, 1700-1836*, thèse de doctorat, histoire, moderne et contemporaine dir. Philippe Minard, univ. Paris 8, 2017. Ou encore : *Les Bibliothèques et sciences sociales*, numéro thématique de *Les Etudes Sociales*, Société d’économie et de science sociales, n° 166, 2017-2, 224 p.

58 En 1996, Guy Braibant relevait dans son rapport : « La France accuse un retard considérable dans le domaine des archives scientifiques, appellation qui recouvre tant les archives des établissements de recherche et d’enseignement scientifiques et celles des départements scientifiques des universités, que les archives personnelles des hommes de sciences. » BRAIBANT (Guy), *40 propositions pour les archives en France*, 28 Mai 1996. Mis en ligne sur <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/964093000.pdf> [consulté le 20 décembre 2020]. Des journées d’étude ont émergé dans les années 2000 : DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, CENTRE DE RECHERCHE SUR LE DROIT DU PATRIMOINE CULTUREL, *Archives et sciences sociales : aspects juridiques et coopérations scientifiques. Journées d’études co-organisées par la Direction des archives de France et le Centre de recherche sur le droit du patrimoine culturel, mercredi 3 novembre 2004, Faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud 11, jeudi 4 novembre 2004, Musée des arts et traditions populaires*, Paris, L’Harmattan, Coll. : « Droit du patrimoine culturel et naturel », 2006, 291 p. CAZENAVE (Christine), GIRARD (François) (dir.), *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche : FRÉDoc 2006, 3<sup>e</sup> formation des réseaux de la documentation, Chaumont-sur-Tharonne, 10-11-12 octobre 2006*, Saint-Étienne, Publications de l’Université de Saint-Étienne, Coll. « Intégrations », n° 11, 2007, 170-37-37 p. Mentionnons le seul manuel d’archivistique existant au sujet des archives de chercheurs : DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Les archives personnelles des scientifiques : classement et conservation*, Paris, Archives nationales, 1995, 97 p.

59 Voir, par exemple : MÜLLER (Bertrand), « À la recherche des archives de la recherche. Problèmes de sens et enjeux scientifiques », dans *Genèses*, 2006/2, n°63, p. 4-24.

60 BERT (Jean-François), *Qu’est-ce qu’une archive de chercheur ?*, Marseille, OpenEdition Press, Coll. « Encyclopédie numérique », 2014, 84 p. Mis en ligne sur <https://books.openedition.org/oepp/438?lang=fr>. URL pérenne : DOI : 10.4000/books.oepp.438 [consulté le 20 février 2021].

61 BERT (Jean-François), RATCLIFF (Marc James), « Introduction. Pourquoi archive-t-on les savoirs aujourd’hui ? Et comment ? », dans *Frontières d’archives : recherches, mémoires, savoirs*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2015, p. III, IV.

62 *Ibid.*, p. V.

Charmasson, référence en ce domaine chez les archivistes <sup>63</sup>, discerne les « archives des sciences », terme qu'elle juge moins ambigu, des « archives scientifiques ». Elle définit les premières comme « tous les documents d'archives permettant d'étudier l'évolution générale des politiques de recherche et d'enseignement scientifiques, l'évolution de telle ou telle discipline scientifique particulière ou encore l'apport de tel ou tel scientifique au développement des connaissances. » <sup>64</sup> Il faudrait sans doute ajouter aujourd'hui à tous ces termes celui des données de la recherche <sup>65</sup>, dont les bibliothèques universitaires se saisissent désormais pour épauler les chercheurs dans un contexte plus général de prise en charge des archives des sciences <sup>66</sup>. Le lien entre archives des sciences et bibliothèque, que notre thèse interroge, est donc plus que jamais d'actualité, et nous verrons que l'EFEO était à l'avant-garde dans leur prise en charge professionnelle lorsqu'elle se trouvait en Indochine, avant une période de déshérence à compter de son arrivée à Paris en 1956, des enjeux de reconstruction institutionnelle l'attendant.

Parmi les nombreuses questions soulevées par ces études, celle du rapport entre le document et le chercheur – qui en est à l'origine, le recherche, l'exploite, l'institutionnalise, le met en relation avec d'autres, le sort de son contexte initial pour lui donner, *in fine*, un autre sens – revient fréquemment. Le document, utilisé comme une source ou un élément bibliographique, n'est donc pas qu'un bout de papier : c'est l'or du chercheur, d'autant plus dans un contexte de pénurie comme en Indochine. Il acquiert un nouveau statut et une nouvelle valeur. Cette question épistémologique a été étudiée par Étienne Anheim et Olivier Poncet <sup>67</sup>. Elle est également au centre de notre thèse, où les archives et la bibliothèque apparaissent comme des objets historiques en tant que tels, ainsi que comme des produits sociaux culturels et politiques complexes <sup>68</sup>.

---

63 CHARMASSON (Thérèse), « Les archives des sciences en France : réalisations et projets » dans Laurent Sébastien (dir.), *Archives « secrètes », secrets d'archives ? Historiens et archivistes face aux archives sensibles*, CNRS éditions, Paris, 2003, p. 146-164. CHARMASSON (Thérèse), « Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire », dans *La Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 14, 2006, p. 34-39. CHARMASSON (Thérèse), *Les archives des scientifiques, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Guide des fonds conservés en France*, Éditions du CTHS, Paris, 2008. CHARMASSON (Thérèse), « Archives des sciences », dans Christian Hottin, Yann Potin, Amable Sablon du Corail (dir.), *Archives et enjeux de société, Culture et Recherche*, n° 129, hiver 2013-2014, p. 12-13.

64 CHARMASSON (Thérèse), « Archives des sciences », dans *Conservation et valorisation...*, *op. cit.*, p. 27.

65 Leur définition demeure à finaliser, nous pouvons toutefois reprendre celle de l'association des archivistes français : « Les données de la recherche sont l'ensemble des informations et matériaux produits et reçus par des équipes de recherche et des chercheurs. Elles sont collectées et documentées à des fins de recherche scientifique. À ce titre, elles constituent une partie des archives de la recherche. » POMART (Julien), « AAF / Section Aurore : Un groupe de travail sur les données de la recherche », dans *Archives de la Fondation Maison des sciences de l'homme. Constituer, classer, signaler et valoriser des archives en sciences humaines et sociales*, Archives de la FMSH, 18 juillet 2014. En ligne sur : <https://archivesfmsh.hypotheses.org>, <https://archivesfmsh.hypotheses.org/1209> [consulté le 20 décembre 2020].

66 ANHEIM (Étienne) et PONCET (Olivier), « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », dans *Fabrique des archives, fabrique de l'histoire*, numéro thématique de *Revue de synthèse*, Centre international de synthèse, Paris, Éd. Rue d'Ulm, n° 125, 5<sup>e</sup> série, 2004, p. 1.

67 *Ibid.*

68 Voir également à ce sujet LAUVERNIER (Julie), « Historiographie, archives, artefacts. L'archive de la recherche en situation limite », dans *Frontières d'archives...*, *op. cit.*, p. 150

C'est donc au sein de tout ce cadre historiographique que se situe ce travail. Il essaie de proposer une histoire de la bibliothèque et des archives de l'EFEO sous toutes les coutures, mais nécessairement incomplète car dépendante des sources que nous avons à disposition, sur lesquelles nous nous pencherons bientôt.

## Histoire des bibliothèques et des archives en situation coloniale et de crise

Nous l'avons vu, notre thèse s'inscrit, enfin, dans le cadre plus vaste de la colonisation et de la décolonisation en Indochine. L'étude des archives et des bibliothèques françaises en situation coloniale est encore à ses prémices. Outre une thèse vietnamienne réalisée par Lê Thanh Huyen en 2014 sur les bibliothèques au Vietnam durant la période coloniale<sup>69</sup> et les recherches doctorales de Dao Thi Dien, plutôt descriptives, sur les archives de la Résidence supérieure au Tonkin soutenues en 2004<sup>70</sup>, deux autres études doctorales ont été menées parallèlement aux nôtres, dans des institutions différentes et de façon non concertée, preuve peut-être d'une histoire en train d'éclorre, sinon d'un hasard. Il s'agit de la thèse de Cindy A. Nguyen, consacrée au développement des bibliothèques au Vietnam sous l'action de la colonisation française, et de celle de Fabienne Chamelot, qui étudie les politiques de prise en charge des archives de façon comparée en Afrique occidentale française et en Indochine<sup>71</sup>. Sont également à signaler un mémoire de Master 1 sur les archives algériennes<sup>72</sup>, un article de Marie Houllémare pour la période moderne sur « la

---

69 LÊ (Thanh Huyen), *Thư viện Việt Nam thời kỳ Pháp thuộc* [Les bibliothèques au Vietnam pendant la période coloniale française], thèse de doctorat, sciences de l'information et des bibliothèques, dir. Tran Thi Minh Nguyet et Vu Thi Minh Huong, univ. de la Culture d'Hanoi, 2014.

70 DAO (Thi Dien), *Les archives coloniales au Viet Nam (1858-1954). Les fonds conservés au Dépôt Central de Ha Noi : fonds de la Résidence supérieure au Tonkin*, thèse de doctorat, histoire, dir. Alain Forest, univ. Pars VII- Denis Diderot, 2004, 407 p.

71 NGUYEN (Cindy A.), *Misreading: Social Life of Libraries and Colonial Control in Vietnam, 1865-1958*, thèse de doctorat, histoire, dir. Peter Zinoman, Berkeley, univ. de Californie, 2019, 281 p. CHAMELOT (Fabienne), *The politics of French colonial archives. Mainland France, French West Africa and the Indochinese Union, 1894-1960*, thèse de doctorat, histoire et études françaises et francophones, dir. Tony Chafer, univ. de Portsmouth, 2021, 463 p. Nous avons pu toutefois consulter avec profit le mémoire de Master 2 de F. Chamelot : CHAMELOT (Fabienne), *Les archives du ministère français des colonies, 1894-1910 : patrimoine, savoir, pouvoir*, mémoire de master 2, Sciences sociales, dir. Michel Offerlé, s. d., 136 p. Bien que nous ayons rencontré et travaillé avec ces doctorantes, nous n'avons pu prendre connaissance des fruits de leurs travaux comme ils ont abouti en même temps que les nôtres.

72 GELLY (Xavier), *L'administration des archives coloniales françaises en Algérie : regard sur le fonctionnement des archives départementales d'Alger de 1902 à 1962*, mémoire de Master 1, Histoire et Document, dir. Bénédicte Grailles, Université d'Angers, 2015, 90 p. Il ne nous a pas été communiqué.

construction et la perception de l'empire français dans la pensée ministérielle au XVIII<sup>e</sup> siècle » qui s'appuie sur l'étude des pratiques documentaires du ministère de la Marine (administration centrale des colonies)<sup>73</sup>, ainsi que quelques articles de présentation des bibliothèques vietnamiennes ou indochinoises<sup>74</sup>. Il faut également citer les archivistes des Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM)<sup>75</sup>, qui documentent l'histoire de ces fonds<sup>76</sup>. Les Indes néerlandaises ont été un peu plus étudiées grâce aux travaux de Michaël Karabinos<sup>77</sup>, qui a travaillé sur le rôle des archives durant la décolonisation, et à ceux plus célèbres d'Ann Laura Stoler. Historienne et anthropologue américaine ayant travaillé sur les archives néerlandaises et d'autres sujets liés à la colonisation (gouvernance, questions sexuelles et raciales), elle a toutefois peu travaillé sur la construction des fonds, l'organisation archivistique et sur ce qu'un système documentaire dit de la société qui l'a construit<sup>78</sup>. Son travail concerne davantage les formes d'écriture<sup>79</sup>. Du côté des bibliothèques en situation coloniale, quelques études ont été réalisées sur l'Afrique, allant du travail de présentation à une mise en perspective historique, des travaux qui demeureraient toutefois à approfondir<sup>80</sup>.

73 HOULLEMARE (Marie), « La fabrique des archives coloniales et la naissance d'une conscience impériale (France, XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2014/2, n° 61-2, p. 7-31. Mis en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2014-2-page-7.htm>. DOI : 10.3917/rhmc.612.0007 [consulté le 19 février 2022].

74 PASQUEL-RAGEAU (Christiane), « Les bibliothèques de l'Indochine française », dans *Histoire des bibliothèques françaises, op. cit.*, vol. 4, 4 p. (non paginées). NGUYEN (Thi Xuan Suong), NGUYEN (Van Khoa), « Viêt-nam, bibliothèques », dans *Dictionnaire encyclopédique du Livre*, dir. Pascal Fouché, Daniel Péchoin, Philippe Schuwer, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, vol. 3, 2011, p. 975-980.

75 Citons, par exemple : DION (Isabelle), « La France et ses colonies. La question du rapatriement des archives », dans *Histoire et archives*, n° 17, janvier-juin 2005, p. 69-81. DION (Isabelle), VAN REETH (Benoît) (dir.), *Histoire d'outre-mer : les Archives nationales d'outre-mer ont 50 ans*, Paris / Aix-en-Provence, Somogy éditions d'art / ANOM, 2017, 359 p. PELLETIER (Olivia), « “Le chartiste et les colonies” : le modèle archivistique français en Indochine », dans *La Gazette des archives*, 2019-4, n° 256, p. 51-66. PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry. Les archives françaises en Indochine (1917-1955) », dans *Chartistes en Asie. Science historique et patrimoine au lointain (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, dir. J. Berlioz, C. Capot, O. Poncet, Paris, École nationale des chartes, Coll. « Études et rencontres de l'École des chartes », 2021, p. 153-170.

76 Nous nous penchons bien sur les travaux relatifs qui permettent de prendre connaissance de l'histoire des archives elles-mêmes. Ainsi, nous excluons par exemple ceux liés aux fonds Foccart, dont le classement aux Archives nationales a abouti en 2017, et qui a donné lieu à un colloque et à une publication. Toutefois, l'objet d'étude est le contenu des archives, moins les archives elles-mêmes. BAT (Jean-Pierre), FORCADE (Olivier), MARY (Sylvain) (dir.), *Jacques Foccart, archives ouvertes 1958-1974 : la politique, l'Afrique et le monde*, Paris, PUPS, 2017, 425 p.

77 Il a achevé sa thèse en 2015. Nous n'avons pas non plus eu accès au fruit de ses recherches, certainement car sa thèse, écrite en néerlandais, a été trop récemment soutenue lorsque nous réalisions nos recherches. L'article suivant est plutôt relatif à la période suivant la décolonisation : KARABINOS (Michael Joseph), « Displaced Archives, Displaced History : Recovering the Seized Archives of Indonesia », dans *Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde - Journal of the Humanities and Social Sciences of Southeast Asia*, 2013, 169, 2/3, p. 279-294.

78 Son ouvrage le plus célèbre, un essai sorti en 2009 intitulé *Along the Archival Grain. Epistemic anxieties and colonial common sense*, a récemment été traduit : STOLER (Ann Laura), *Au cœur de l'archive coloniale : questions de méthode*, Paris, Éditions EHESS, Coll. « En temps & en lieux », 2019, 390 p.

79 Elle relève les doutes, les affects, les sentiments qui peuvent transparaître dans la prise de décisions, l'amenant à offrir une réflexion nuancée sur le contenu et la forme des archives en tant que dispositif de gouvernance coloniale.

80 Il s'agit en effet d'articles et d'un mémoire. IDSALAH (Mohamed), « Les bibliothèques publiques au Maroc : hier et aujourd'hui », dans *Revue de l'École des Sciences de l'Information*, 13, 2003, p. 7-31. COHEN (Anouk), « Quels usages de la bibliothèque au Maroc des », dans *Conserveries mémorielles*, IHTP / CELAT, n° 5 « La bibliothèque (auto)portrait », 2008, p. 67-80. Mis en ligne sur <http://journals.openedition.org/cm/94> [consulté le 17 février 2018]. TETE (Wersey Ikiero), *Bibliothèques coloniales au Zaïre : histoire, organisation et fonctionnement (1888-1959)*, mémoire de fin d'études pour le diplôme supérieur de bibliothécaire, dir. Mary Niles Maack, École nationale

Ainsi, pour ce qui relève de la crise, du caractère violent et dangereux de la décolonisation pour les archives et les bibliothèques ainsi que son impact, nous nous sommes surtout référée aux études relatives à la Seconde Guerre mondiale – en dehors des travaux précités réalisés par les archivistes des ANOM et leurs prédécesseurs. La majorité des travaux relatifs aux archives et aux bibliothèques en temps de crise ont en effet pour cadre cette période historique <sup>81</sup>. Deux figures ont d'ailleurs fait de cette période une de leur spécialité, dont les écrits sont incontournables : Sophie Cœuré pour l'histoire politique des archives et des spoliations culturelles <sup>82</sup> et Martine Poulain pour les bibliothèques <sup>83</sup>. Quelques autres travaux, qui demeurent néanmoins peu nombreux, sont bien sûr à relever <sup>84</sup>. À ce jour, un ouvrage collectif a réuni archives et bibliothèques autour de ces questions <sup>85</sup>. L'exposition « Une expérience du chaos : destructions, spoliations et sauvetages d'archives, 1789-1945 » réalisée par les Archives nationales en 2017 témoigne, peut-être ici aussi, d'un sujet de recherche qui tendrait à gagner du terrain <sup>86</sup>.

Nos recherches sur l'histoire des archives et des collections de la bibliothèque de l'EFEO apparaissent donc comme novatrices. Elles se trouvent à la croisée de chemins peu empruntés, mais qui tendent pour certains à se développer : l'histoire de l'EFEO, celle des bibliothèques spécialisées et des archives scientifiques à l'époque contemporaine, l'histoire de la bibliothéconomie, de

---

supérieure des bibliothèques, 1983, 135 p.

- 81 Les ouvrages suivants, qui font le décompte et l'exposé des désastres, peuvent être mentionnés. POLASTRON (Lucien), *Livres en feu : histoire de la destruction sans fin des bibliothèques*, Éd. revue et augmentée [1<sup>ère</sup> éd. : 2004], Paris, Gallimard, Coll. « Folio. Essais », 2009, 543 p. RAVEN (James) (dir.), *Lost Libraries. The Destruction of Great Book Collections since Antiquity*, Basingstoke / New York, Palgrave / Macmillan, 2004, 307 p.
- 82 CŒURÉ (Sophie), DUCLERT (Vincent), *Les archives*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2001, 126 p. CŒURÉ (Sophie), *La mémoire spoliée : les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique, de 1940 à nos jours*, édition revue et actualisée, Paris, Payot & Rivages, Coll. « Petite bibliothèque Payot », 2013, 375 p. CŒURÉ (Sophie), « Archives dans les guerres, guerres des archives aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Autorité, identité, vulnérabilité. » dans *Pouvoirs*, « Les archives » n° 153, 2015, p. 25-36.
- 83 POULAIN (Martine), *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, édition revue et augmentée, Paris, Gallimard, Coll. « Folio Histoire », 2013, 753 p. POULAIN (Martine) (dir.), *Où sont les bibliothèques françaises spoliées par les nazis ?*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, Coll. « Papiers », 2019, 234 p. Ce dernier ouvrage est issu d'un colloque international tenu en 2017, mêlant bibliothécaires et historiens de différents pays européens travaillant sur ces questions.
- 84 SERVAIS (Paul) (dir.), *Les maltraitances archivistiques : falsifications, instrumentalisations, censures, divulgations*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, Coll. « Publications des archives de l'université catholique de Louvain », 25, 2010, 274 p. Ce premier ouvrage concerne plutôt les maltraitances au quotidien que celles résultant de contextes politiques houleux. FONCK (Bertrand), SABLON DU CORAIL (Amable) (dir.), *1940, l'empreinte de la défaite : témoignages et archives*, Rennes / Paris, Presses universitaires de Rennes / Service historique de la Défense, Coll. « Histoire », 2012, 299 p. LEMOINE (Hervé), « Conserver, détruire, communiquer, dissimuler... » dans *Pouvoirs*, « Les archives » n° 153, 2015, p. 75-84.
- 85 SUMPFF (Alexandre), LANIOL (Vincent) (dir.), *Saisies, spoliations et restitutions...*, *op. cit.* L'ouvrage suivant, assez succinct et relevant plus de la présentation, est également à citer : VAN ALBADA (Joan), VAN DER HOEVEN (Hans), *Mémoire du monde, mémoire perdue : bibliothèques et archives détruites au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, UNESCO, 1996, 76 p.
- 86 ARCHIVES NATIONALES, *Une expérience du chaos : destructions, spoliations et sauvetages d'archives, 1789-1945* [expos., Paris, Musée des Archives nationales, mai-septembre 2017], Rennes / Paris, Presses universitaires de Rennes / Archives nationales, 2017, 161 p.

l'archivistique et de leurs acteurs, qui débouchent sur la construction des savoirs et des pratiques savantes. Le tout permet d'observer les enjeux scientifiques, culturels, politiques et sociaux qui s'attachent aux entreprises de conservation des documents en période coloniale, durant la décolonisation et des périodes de violence.

## SOURCES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La construction du sujet d'étude s'est faite en partant des sources. Mais elles sont à l'image de l'historiographie, lacunaires. Autre difficulté de taille, la principale que nous ayons rencontrée durant ces années de thèse : leur faible accessibilité. Ce sujet de recherche était en outre tout nouveau pour nous. Nos précédentes recherches portaient sur tout autre chose et une autre période<sup>87</sup>. Nous pouvions seulement capitaliser sur notre stage de trois mois réalisé à la bibliothèque de l'EFEO en 2013, où nous avons pour mission de reclasser les archives historiques, une entreprise impossible du fait de l'ampleur de la tâche<sup>88</sup>. Nous avons complété cette expérience par un stage au nouveau service des archives de l'École française d'Athènes afin de nous préparer à ce contrat doctoral assorti de missions d'expertise et de conseil sur les archives de l'EFEO<sup>89</sup>.

Les principaux fonds que nous avons consultés sont ceux de l'EFEO, des ANOM et du centre numéro 1 des Archives nationales du Vietnam, situé à Hanoi.

À l'EFEO, les archives qui nous intéressent sont celles de son fonds principal : les archives historiques de l'institution. Elles se rapportent à sa gestion administrative, ainsi que, *de facto*, à ses activités scientifiques. Nous avons aussi consulté les archives qu'un directeur lui a partiellement

---

87 CAPOT (Cécile), *Les Mongols et la Chine dans les récits de voyage et la cartographie médiévale du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de Master 2 Recherche, dir. Elisabeth Lalou et Anna Bellavitis, Université de Rouen, 2012, 426 p. C. Jacob, dont les travaux nous furent utiles pour nos recherches sur la cartographie comme sur la bibliothèque, en recense les similitudes. Elles ont en effet vocation toutes deux à décrire et à organiser le monde, notamment. JACOB (Christian), *Mondes lettrés : fragments d'un abécédaire*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2012, p. 29-32.

88 Ce stage a dès lors abouti à la création d'un outil de recherche transitoire, en l'attente du reclassement général des archives : CAPOT (Cécile), *Archives de l'EFEO [1856-1994]*, dir. Rachel Guidoni, EFEO, 2013, 78 p.

[https://archives.efeo.fr/plugins/arArchivesEfeoPlugin/images/OUTIL\\_DE\\_RECHERCHE\\_ARCHIVES\\_EFEO.pdf](https://archives.efeo.fr/plugins/arArchivesEfeoPlugin/images/OUTIL_DE_RECHERCHE_ARCHIVES_EFEO.pdf)

89 CAPOT (Cécile), *Les archives dites « manuscrites » de l'École française d'Athènes : de la reprise d'un arriéré à l'informatisation du nouveau service des archives*, mémoire de Master 2 « Technologies numériques appliquées à l'histoire », dir. Anne Rohfritsch, École nationale des chartes, 2014, 240 p.

données (George Cœdès, directeur de 1926 à 1946), ainsi qu'une collection de documents scientifiques très divers appelée « manuscrits européens », laquelle permet d'observer la distinction pratiquée entre gestions archivistique et bibliothéconomique. Cependant, ces archives n'étaient pas ordonnées et mal décrites. Plusieurs outils de description existaient, mais ils étaient peu exploitables : non exhaustifs, ils décrivaient des archives dont le conditionnement et l'ordre de rangement ont changé, ils faisaient état d'un classement non abouti, de surcroît non respecté dans la pratique <sup>90</sup>. En outre, si la dernière entreprise de classement avait été pensée autour des années 2000 dans les règles de l'art d'un point de vue archivistique (une chartiste familière des archives des anciennes colonies françaises en était à l'origine <sup>91</sup>), la mise en œuvre du plan de classement élaboré, non achevée, n'avait pas été réalisée par un professionnel, d'où les cotes et les analyses archivistiques étranges et redondantes que le lecteur constatera dans nos notes. Outre la difficulté d'identifier le contenu de ces archives, retrouver celles déjà citées sous une autre cote dans les travaux précédemment menés relève du jeu de piste en l'absence de table de concordance des cotes. La comparaison avec ces précédents travaux est néanmoins instructive : nous nous sommes rendue compte que les archives relatives au personnel vietnamien de l'École avaient disparu – Nguyen Phuong Ngoc les a consultées autour des années 2000 pour la réalisation de sa thèse de doctorat, dont la lecture est d'autant plus précieuse <sup>92</sup>. Notre première action fut donc d'entreprendre un récolement de ces archives, que l'on trouvera en annexes ([Figure 4](#)) afin d'en avoir une vue d'ensemble et de déterminer celles qui seraient utiles à nos recherches.

Les archives de tutelle de l'EFEO sont quant à elles conservées aux ANOM, où nous avons dépouillé celles du gouvernement général de l'Indochine, ainsi que quelques dossiers de la Résidence supérieure au Tonkin (ancien fonds) et des archives privées – fonds Paul Boudet (1888-1948), chartiste initialement recruté par Louis Finot en 1917 afin que l'École s'occupe des archives de l'administration indochinoise. Le centre n° 1 des Archives nationales du Vietnam nous a, quant à lui, permis de dépouiller d'autres dossiers du fonds du gouvernement général et de la Résidence supérieure au Tonkin, ainsi que d'autres fonds, principalement ceux de la Direction des finances de

---

90 Il convient tout de même de citer le classement et l'indexation des archives de la conservation d'Angkor en 1990-1991, réalisée grâce à un financement de l'UNESCO. Ce travail, très utile en son temps, a été repris récemment. BRUGUIER (Bruno), « Angkor. Conservation et diffusion du fonds documentaire de l'EFEO », dans *BEFEO*, t. 79, n°1, 1992, p. 256-265.

91 Retraitée, Rose-Anne Couédelo (1925-2009) avait travaillé dans un cadre bénévole à l'EFEO. Les douze premières années de sa carrière (1951-1963) se sont déroulées en Afrique et en Indochine. Elle est « détachée auprès du ministère des Relations avec les États associés, en qualité de chef du bureau de documentation des services français d'information en Indochine » en 1953-1954, puis en « mission auprès du Haut-Commissariat de France en Indochine, chargée de la centralisation et du traitement des archives de l'ancien gouvernement général » entre 1954 et 1956, où elle a sans doute croisé la route de l'EFEO. DELMAS (Bruno), « PARENT, ép. Jean COUEDELO Rose-Anne Louise Marie », dans *La France savante XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CTHS, <https://cths.fr/an/savant.php?id=121005#> [consulté le 8 novembre 2021].

92 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, op. cit., 2004.



l'Indochine et celui de la Direction des archives et des bibliothèques de l'Indochine – organe distinct de l'EFEO, finalement créé à la suite de l'état des lieux effectué par Paul Boudet à son arrivée. Le partage théorique des dossiers entre la France et le Vietnam réalisé dans l'urgence de la décolonisation a connu des variations dans la pratique. Il faut se rendre dans l'un de ces dépôts nationaux pour en avoir connaissance avec précision<sup>93</sup>. Grâce à deux bourses doctorales, nous avons pu réaliser deux séjours d'environ trois mois à Aix-en-Provence et à Hanoi et nous y immerger<sup>94</sup>. Les instruments de recherche des ANOM intéressant nos recherches n'étaient pas en ligne, pas plus que la base de données décrivant les archives du centre n° 1 des Archives nationales du Vietnam à Hanoi, ce qui a requis de naviguer à vue quelques temps. La lecture des instruments de recherche à Aix-en-Provence demande, de surcroît, un temps d'adaptation (certains fonds sont toujours accessibles *via* les meubles à fiches conçus en Indochine, d'autres par des instruments de recherche dactylographiés). À Hanoi, les horaires sont réduits et les règles d'accès sont fluctuantes et nécessitent d'adapter sa façon de travailler. Le nombre de dossiers communicables par jour a pu varier, tout comme ceux accessibles. Brusquement, par exemple à la fin de notre séjour vietnamien, nous ne pouvions plus consulter de documents tant que les reproductions (interdites *via* un appareil personnel) n'avaient pas été réalisées, une nouvelle règle dont les délais d'exécution n'étaient pas annoncés. Le rythme de la recherche est donc très différent au Vietnam, tout comme les codes et les usages des lieux de documentation, étroitement contrôlés, dont le chercheur peut se voir interdit du jour au lendemain<sup>95</sup>. Si cette expérience fut d'une grande richesse culturelle et humaine, elle nous retarda dans nos recherches.

Deux autres types de sources furent essentielles à nos travaux : les archives privées de Nguyen Van Huyen, dont les papiers témoignent de l'organisation du travail savant à l'École, en particulier à la bibliothèque où officiaient de nombreux auxiliaires des chercheurs, et les sources orales. Les premières sont conservées religieusement par son fils, Nguyen Van Huy, à Hanoi, qui a également ouvert un musée dans le village familial situé à quelques kilomètres de la capitale vietnamienne, où l'accent est mis sur l'importance de la conservation des documents familiaux, l'écrit étant beaucoup

---

93 En principe, il avait été décidé que les archives dites de « gestion », nécessaire à la continuité de l'administration du nouveau pays devenu indépendant, étaient laissées sur place, et celles relevant du « droit de légitime propriété » de la France étaient rapatriées en métropole. Nous verrons cela au chapitre 10.

94 Bourses du PRES héSam pour notre séjour à Aix-en-Provence et Toulouse en 2016 et de la fondation Flora-Blanchon créée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour notre séjour au Vietnam la même année.

95 Tout se fait sur accréditation, il faut soumettre la liste des dossiers et justifier leur consultation (il n'est pas rare que l'accès à un dossier soit refusé sous motif qu'il ne concernerait en réalité pas nos recherches ou car le lien avec les recherches paraîtrait trop ténu, ce qui implique de se justifier très régulièrement et de montrer « patte blanche » ; la méfiance envers les chercheurs est de mise). Le réseau, les relations interpersonnelles sont en outre fondamentaux pour accéder aux documents, rappelant ici aussi au chercheur qu'il n'évolue pas dans une démocratie et que les règles peuvent évoluer du jour au lendemain, l'accès aux archives lui être soudainement interdit, comme nous l'avons vécue. Autre différence : le service public est facturé – de la fiche pour commander le document, au document lui-même (à la page, aux Archives nationales), à la prise pour recharger son ordinateur.



moins considéré au Vietnam qu'en France. Les archives de Nguyen Van Huyen en sont un bon exemple : elles sont conservées par son fils car les Archives nationales du Vietnam n'en ont pas voulu, en dépit de sa notoriété. Classées avec ordre, nous avons pu les consulter et les reproduire à notre guise dans une petite salle de lecture aménagée dans la maison, avec beaucoup plus de facilités qu'au centre n° 1.

Cette thèse de doctorat en histoire contemporaine fut aussi l'occasion de s'initier à l'exploitation des archives orales<sup>96</sup>. Nous avons pu rencontrer plusieurs acteurs ou témoins de l'histoire de l'EFEO en Indochine, parmi lesquels le sinologue Léon Vandermeersch (1928-2021) et Marcus Durand, fils du vietnamologue Maurice Durand (1914-1966). Le premier a fermé les portes du site historique de l'École à Hanoi en 1958, après le transfert du siège à Paris en 1956 et celui de son patrimoine mobilier, muséal et documentaire à la République démocratique du Vietnam en 1958. Il a également dirigé l'EFEO de 1989 à 1993 et a initié dans ce cadre la reprise des relations avec le Vietnam, le pays s'ouvrant de nouveau à l'étranger. Marcus Durand a, pour sa part, grandi à Hanoi dans les années 1950, à un moment où son père dirigeait le centre de recherche de l'EFEO, la structure qui prit la suite du siège et qui occupait donc les locaux historiques de l'institution, où la famille était logée. Ces deux témoins furent des sources d'information primordiales, tout comme Jacqueline Filliozat, fille du directeur Jean Filliozat (1906-1982, directeur de 1956 à 1977), qui, outre les précieuses informations qu'elle a pu nous donner sur la période de la décolonisation, a travaillé de nombreuses années à la bibliothèque de l'EFEO à Paris. Elle y a déballé un certain nombre de caisses qui provenaient de l'ancienne bibliothèque d'Hanoi, tout n'étant pas resté sur place au départ de l'institution de l'Indochine. Nous avons rencontré d'autres témoins à Hanoi : des descendants d'agents de l'EFEO et des employés des bibliothèques ayant récupéré des documents ayant appartenu à l'École. Ici aussi, le réseau, qu'il a fallu construire sur place petit à petit, la mise en relation, étaient fondamentaux, tout comme l'étiquette. Dans un pays dans lequel la parole est surveillée, il a néanmoins fallu découvrir d'autres manières de communiquer et prendre des chemins de traverse, parfois suivre les voies hiérarchiques qui commandent de nombreux entretiens préalables très chronophages, pour des gains qui ne sont pas toujours au rendez-vous, soit parce que l'on se rend compte que la mémoire n'a pas été transmise, soit parce que la parole est contrôlée. Il fallait également avoir une bonne mémoire car nos notes de travail étaient relues et certaines supprimées : nous ne pouvions donc pas tout noter.

---

96 Nous avons suivi le séminaire de Florence Descamps à l'École nationale des chartes pour ce faire, spécialiste des archives orales. Voir notamment : DESCAMPS (Florence), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, 864 p. DESCAMPS (Florence), *Archiver la mémoire : de l'histoire orale au patrimoine immatériel*, Paris, EHESS, Coll. « Cas de figure », 2019, 216 p.

Enfin, nous avons pu visiter d'autres dépôts d'archives, dont l'utilité nous fut plus secondaire <sup>97</sup> quand il n'a pas s'agi de fausse piste. Ce fut le cas lors d'un séjour de recherche de trois semaines à Toulouse, où nous avons consulté les archives du musée Georges-Labit (Musée des arts de l'Asie et de l'Égypte antique) et les archives municipales <sup>98</sup>. Ces dépouillements, bien qu'intéressants pour l'histoire de l'École, ont été inutiles pour notre sujet.

Pour achever ce panorama des sources utilisées, il convient de mentionner les sources imprimées. Il y a d'abord celles émanant de l'EFEO, des publications officielles qui peuvent prendre différentes formes (brochures, articles, ouvrages) et qui donnent de précieux renseignements sur les activités et l'organisation de l'École, même si ces sources, vitrines de l'institution, tendent à gommer les difficultés, les tensions, les tractations qu'elle a pu connaître <sup>99</sup>. Ses bulletins (les *BEFEO*) sont à placer au premier rang de ces publications : il s'agit de la revue scientifique de la maison, qui contient également des nécrologies et des rubriques relatives à la vie de l'École, plutôt ignorées par les chercheurs contemporains s'intéressant plus volontiers aux travaux de leurs prédécesseurs. À partir de 1933, les cahiers de l'EFEO (les *CEFEO*) tendent à prendre le relais des « Chroniques » des *BEFEO*, si fructueuses en informations <sup>100</sup>. D'autres sources imprimées non publiées dans les *BEFEO* ou les *CEFEO* nous ont été très utiles, à l'exemple de l'article de Léon Vandermeersch « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO : son retrait de Hanoi à la suite des accords de Genève » qui retrace les événements politiques ayant conduit l'établissement à quitter le Vietnam et les solutions mises en œuvre <sup>101</sup>. Au sujet de cette période, pour poursuivre avec cet exemple, les discours institutionnels sont fort intéressants, tout comme, pour le cas du sort réservé aux archives indochinoises, les articles écrits par les archivistes chargés de concevoir et de réaliser les opérations de transfert entre la France et le Vietnam <sup>102</sup>. Au sein de la

---

97 Les Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine (archives liées à des missions d'exploration et correspondance de Paul Doumer) et les archives de la commission de l'EFEO de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tutelle scientifique de l'institution comme nous le verrons dans sa présentation détaillée au chapitre 1.

98 Ces archives concernaient principalement Gilberte de Coral-Rémusat, une aristocrate orientaliste liée d'amitié avec Victor Goloubew, un aristocrate russe passionné d'art engagé à divers postes à l'EFEO, et Louis Finot, également ami intime de ce dernier. Si les réseaux jouent un rôle crucial dans l'histoire de l'établissement comme nous le verrons, les relations que donnent à voir ces archives n'avaient que peu de rapport avec nos travaux.

99 Quelques (rares) autres sources imprimées permettent toutefois d'en révéler. Voir par exemple l'article de G. Boudarel au sujet du personnel vietnamien de l'EFEO et son ralliement à Ho Chi Minh : BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal à l'œuvre dans l'atelier de Hanoi », dans *Propriété privée et propriété collective dans l'ancien Vietnam*, Ngo Kim Chung, Nguyen Duc Nghinh, Paris, L'Harmattan, Coll. « Recherches asiatiques », 1987, p. 7-64. Ou bien les propos sans filtre du membre André-Georges Haudricourt (1948-1949) au sujet du fonctionnement de l'École et des conceptions scientifiques de certains de ses directeurs : HAUDRICOURT (André-Georges), DIBIE (Pascal), *Les pieds sur terre*, Paris, A.M. Métailié, 1987, 196 p.

100 Quatre *Cahiers de la Société des amis de l'EFEO*, hébergée au musée Guimet à Paris, voient aussi le jour en 1955, 1958, 1959 et 1962. Les *CEFEO* vont du numéro 1 à 21, quant à eux, accompagnés de huit suppléments (A à H).

101 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO : son retrait de Hanoi à la suite des accords de Genève », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 136<sup>e</sup> année, n° 4, 1992, p. 730. URL pérenne : DOI : 10.3406/crai.1992.15152 [consulté le 29 août 2021].

102 Notamment : FERRY (Ferréol de), « Les Archives en Indochine », dans *La Gazette des archives*, n° 8, 1950, p. 33-41. Mis en ligne sur : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1950\\_num\\_8\\_1\\_1336](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1950_num_8_1_1336) [consulté le 20 janvier

diversité des sources imprimées utilisées, nous pouvons mentionner, pour terminer, un exemple relatif au début de la période chronologique qui nous intéresse : l'édition de texte des carnets de notes du célèbre sinologue et membre de l'École, Paul Pelliot (1878-1945). Il prit part au siège des Légations en Chine en 1900-1901, dont l'une des conséquences fut une collecte de documents et d'objets fructueuse pour l'EFEO.

## PROBLÉMATIQUE ET PLAN

L'étude du rôle scientifique, social et politique de la bibliothèque, à diverses échelles et au bénéfice de divers acteurs (l'administration et le pouvoir français, l'institution, ses agents aux statuts différents) converge vers un constat : la bibliothèque légitime. C'est d'ailleurs l'observation faite par Frédéric Barbier dans l'introduction de *L'histoire des bibliothèques*, manuel de référence en la matière :

La représentation de la bibliothèque correspond plus ou moins à un modèle idéal, qui recouvre lui aussi un processus de transfert et d'appropriation. Constituer une bibliothèque apportera au prince une forme de légitimation en lui permettant de s'approprier l'image réfractée du savoir universel.<sup>103</sup>

La bibliothèque de l'EFEO est un instrument de conquête. Après la conquête militaire, l'École, en tant qu'organe de l'administration, s'insère dans une conquête des populations qui passe par la culture, l'éducation et la science (comme la notion de *soft power* contemporaine). Au moment de la

---

2021]. LAROCHE (Carlo), « Les archives d'outre-mer et l'histoire coloniale française », dans *Revue historique*, t. 205, 1951, p. 213-254. MENIER (Marie-Antoinette), « Historique des Archives coloniales », dans *Sources de l'histoire de l'Asie et de l'Océanie dans les archives et bibliothèques françaises*, Conseil international des archives, Munich / New-York / Londres / Paris : K. G. Saur, coll. « Guides des sources de l'histoire des nations », 1981, p. 120-123. TAILLEMITE (Étienne), *Les archives de la France d'Outre-Mer*, dans *La Gazette des archives*, n°22, 1957, p. 6-22. Mis en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1957\\_num\\_22\\_1\\_1472](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1957_num_22_1_1472), URL pérenne : <https://doi.org/10.3406/gazar.1957.1472> [consulté le 12 mai 2019]. MENIER (Marie-Antoinette), « Cent ans dans l'histoire des archives de la colonisation », dans *La Gazette des archives*, n°139, 1987, p. 207-222. Mis en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1987\\_num\\_139\\_1\\_4112](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1987_num_139_1_4112) URL pérenne : <https://doi.org/10.3406/gazar.1987.4112> [consulté le 12 mai 2018].

103 BARBIER (Frédéric), *Histoire des bibliothèques. D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Armand Colin, Coll. « U », 2016, p. 12.

décolonisation, le maintien de l'EFEO en Indochine est un enjeu politique fort car il permet la poursuite des tractations. Or, sans bibliothèque, les chercheurs sont dépourvus de leur principal instrument de travail et, s'ils ne peuvent exercer, l'institution n'a plus lieu d'être. Pour les territoires en quête d'indépendance, les collections de la bibliothèque de l'EFEO sont aussi des outils de conquête et de légitimité car elles revêtent un enjeu identitaire, de cohésion nationale. Du côté des scientifiques français, qui tendent à se faire devancer dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par les orientalistes des autres pays concurrents à l'hégémonie mondiale, la mainmise sur les sources est indispensable à leur travail. La bibliothèque est donc aussi un instrument de contrôle. La France soumet un territoire, l'Indochine, elle en contrôle les sources et, dès lors, la connaissance. La bibliothèque de l'EFEO, qui comprend également des ressources bibliographiques, est un lieu d'étude incontournable en Indochine et en Extrême-Orient pour quiconque travaille sur ces aires géographiques. Lors de la décolonisation, le contrôle de la fabrique de la science est aussi un enjeu. La perte de ce contrôle serait dramatique pour les scientifiques, qui ne pourraient plus engager de recherches sur ces territoires, ainsi qu'une défaite tout aussi funeste pour la politique française, qui ne contrôlerait plus l'histoire de ces populations, ni donc le présent.

Ce sujet de recherche conduit ainsi à se demander comment la bibliothèque d'un établissement de recherche devient un outil de légitimité. Cette question s'insère dans celle, plus vaste, de savoir comment la France gagne et essaie de maintenir sa légitimité politique et scientifique en Indochine, dont la bibliothèque et les archives de l'EFEO sont un observatoire privilégié. Ces interrogations et cet angle d'approche sont inédits. Ils sont d'autant plus novateurs qu'ils croisent différentes histoires (de la France en Indochine, du Vietnam, de l'EFEO, de sa bibliothèque, de ses archives) avec l'étude d'une crise. L'étude de la bibliothèque et des archives de l'EFEO prises dans la tourmente de la décolonisation, que tous les acteurs en présence souhaitent préserver car elles sont hautement stratégiques, est également une contribution nouvelle à l'historiographie.

Des remises en perspectives bibliothéconomiques et archivistiques s'ajoutent à cela, parsemant la thèse. Elles alimentent ces questions et en posent d'autres. L'EFEO a-t-elle joué un rôle plus large dans la création de bibliothèques et de services d'archive en Indochine, ainsi que dans la diffusion des techniques professionnelles occidentales qui y sont liées ? Qu'apporte à l'histoire des bibliothèques et des archives l'étude de la bibliothèque de cet établissement géographiquement éloigné de la métropole, où se formalisent les pratiques professionnelles, et dont le cœur de métier est la recherche ?

Le propos de la thèse se répartit en trois parties. La première est relative à la construction de l'EFEO et de la bibliothèque. Elle se penche sur les logiques de constitution des collections et des

stratégies mises en place pour y parvenir, sur leur place et leur vocation dans l'environnement administratif, culturel et scientifique en Indochine, ainsi que dans la ville et dans la société coloniale. Au sein de la politique de consolidation des bases du nouveau pouvoir colonial, l'EFEO n'est pas seulement un outil de l'administration : elle fait, elle aussi, de la politique, notamment dans son domaine d'activité, la science, et nous verrons que la quête des documents peut servir un certain pouvoir.

La deuxième partie propose une vue de la bibliothèque et des archives de l'intérieur, en examinant leur administration : de leurs acteurs (le personnel comme les usagers) à la gestion des documents. Elle permettra d'observer le travail intellectuel réalisé à la bibliothèque, les relations (non uniquement verticales) entre les agents asiatiques, auxiliaires des chercheurs, et ces derniers. Cette partie pose aussi de façon plus aiguë la question du rapport aux documents entre les chercheurs, l'institution et le public extérieur. Comment l'institution considère-t-elle toute cette documentation et ses archives ? Quelle assise scientifique lui donnent-elles en Indochine et au-delà ?

La troisième partie entend se pencher sur la gestion de la bibliothèque et des archives en temps de crise et mettre en relief les enjeux politiques et diplomatiques qui s'attachent aux documents en périodes de turbulences. L'École traverse plusieurs crises successives, qui vont crescendo. Il y a d'abord les bombardements de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Indochine, puis le coup de force japonais du 9 mars 1945 qui conduit à la Révolution d'août, au cours de laquelle une première indépendance vietnamienne est déclarée unilatéralement. L'EFEO perd alors la plupart de ses agents vietnamiens et est chassée de ses locaux d'Hanoi : pendant son repli à Saigon entre août 1945 et décembre 1946, une institution similaire vietnamienne occupe en outre son site historique. Vient ensuite le temps de la décolonisation, qui conduit l'établissement à changer de régime administratif plusieurs fois à compter de 1950, à déplacer définitivement son siège à Paris en 1956, à transférer ses locaux et une grosse partie de ses collections à la République démocratique du Vietnam en 1958, et à quitter définitivement Hanoi en 1959, alors qu'un centre de recherche de l'EFEO, antenne de l'institution, tentait d'y subsister depuis 1956. Durant ces temps troublés, les collections apparaissent sous un nouveau jour : d'objets ayant une utilité très pratique, elles se muent, pour chacun des acteurs en présence, en patrimoine à préserver.

Cette dernière partie fait écho à la première : nous nous demanderons en effet tout au long de la thèse, et en particulier dans ces deux parties, quel est l'impact du contexte historique sur une bibliothèque. Nous proposons de nous y pencher dès à présent pour ce qui concerne le point de départ de notre étude, la période coloniale.

**PREMIÈRE PARTIE. CONSTRUIRE LA BIBLIOTHÈQUE  
D'UN INSTITUT DE RECHERCHE : ENTRE IMPÉRATIFS  
SCIENTIFIQUES, ADMINISTRATIFS ET POLITIQUES  
(1898-1959)**

# CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL : CRÉATION, PANORAMA DES ACTIVITÉS ET FONCTIONNEMENT DE L'EFEO

## INTRODUCTION

Nous proposons de commencer la thèse par une présentation de l'EFEO. Les contextes de sa naissance dessinent en effet ses missions et sa place dans les environnements politique, administratif et scientifique, au sein desquels nous naviguerons sans cesse. La présentation de son personnel est un préalable tout aussi indispensable à la compréhension de son fonctionnement. Ce chapitre dressera de cette manière « la généalogie de la collection »<sup>1</sup>, en se penchant sur ce que les archivistes contemporains nomment le « producteur » : celui « qui a produit, reçu et conservé des archives dans l'exercice de son activité »<sup>2</sup>. Du matériau d'étude à son exploitation en passant par la production d'autres archives, tout se trouve imbriqué et est le fruit d'une expertise scientifique. À propos de ce qu'il nomme les « archives du savoir », Serge Wolikow écrit :

---

1 BARBIER (Frédéric), « Où en est l'histoire des bibliothèques ? », dans *Histoire et civilisation du livre - Revue internationale*, Genève, Droz, 2014, 10, p. 6.

2 ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*, 3<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Association des archivistes français, 2012, p. 334.



[...] aborder la fabrication des archives liées à l'activité scientifique [...] implique en premier lieu l'examen des conditions concrètes de la recherche au cours de laquelle ces archives sont produites. Mais on ne peut séparer cette réflexion de celle portant sur leur conservation et leur utilisation car ces archives entretiennent des liens complexes et paradoxaux avec la recherche, puisqu'elles en sont à la fois constitutives et en même temps sources de recherches ultérieures faisant retour sur l'histoire de l'activité scientifique.<sup>3</sup>

Qui est à l'origine de cette école et pourquoi ? Quelles sont ses activités et qui y participe ? Comment s'insère-t-elle dans les environnements scientifique, politique et administratif de la péninsule indochinoise ?

## I – LA CRÉATION ET LES MODÈLES DE L'EFEO

Il est coutume de dire que l'EFEO a « trois dates de naissance » : 1898, 1900 et 1901<sup>4</sup>. La première correspond à l'arrêté pris par Paul Doumer (1857-1932), gouverneur général de l'Indochine entre 1897 et 1902, afin de créer la « Mission archéologique permanente d'Indochine » (MAPI)<sup>5</sup>. La deuxième date se réfère à un autre arrêté, qui rebaptise la MAPI du nom que nous lui connaissons aujourd'hui. Il s'agissait d'une doléance de son premier directeur, Louis Finot (1864-1935), jugeant son nom originel équivoque et non révélateur des activités ni du caractère durable de la Mission<sup>6</sup>. La troisième date est celle du décret présidentiel d'Émile Loubet, qui pérennise

---

3 WOLIKOW (Serge), « Les archives du savoir en sciences sociales : délimitation et projets », dans *Archives et sciences sociales : aspects juridiques et coopérations scientifiques. Journées d'études co-organisées par la Direction des archives de France et le Centre de recherche sur le droit du patrimoine culturel, mercredi 3 novembre 2004, Faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud II, jeudi 4 novembre 2004, Musée des arts et traditions populaires*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel », 2006, p. 17.

4 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie : l'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000*, Paris, Les Éditions du Pacifique / EFEO, 2001, p. 16.

5 Arrêté du 15 décembre 1898 du gouverneur général de l'Indochine portant création d'une mission archéologique permanente en Indochine. Disponible dans : « Documents administratifs », dans *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient (BEFEO)*, t. 1, 1901, p. 67-68. Les BEFEO sont en libre accès sur Persée : <https://www.persee.fr/collection/befeo>.

6 Arrêté du 20 janvier 1900 du gouverneur général de l'Indochine donnant à cette mission la dénomination d'École française d'Extrême-Orient. Disponible dans « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 1, *op. cit.*, p. 69. « Le nom d'abord prêtait à divers malentendus. On avait adopté celui de Mission archéologique permanente d'Indochine : or une “mission” est en général temporaire, et une “mission archéologique” fait, apparemment, son étude exclusive de l'archéologie. Tel n'était pas le cas de la nouvelle institution qui prétendait à une durée illimitée

l'EFEO<sup>7</sup>. En Indochine, les institutions sont alors créées en deux temps : si la période qui suit la prise de l'arrêté local est probante, « un décret les consacre » ; dans le cas contraire, « un nouvel arrêté les annule »<sup>8</sup>.

S'il fallait choisir une date de naissance, nous retiendrions pour notre part la première. La deuxième est une modification de forme quand la dernière n'a pas d'incidence sur le fond : les missions décrites dans l'arrêté fondateur de 1898, que nous étudierons dans la sous-section suivante, sont identiques à celles énoncées dans le décret de 1901 – à l'exception de l'apparition de répétiteurs dont la présence à l'École n'est guère longue, et du nombre de chercheurs qui n'est plus plafonné<sup>9</sup>. Il en est de même pour l'organisation de l'École, hormis quelques points relatifs au fonctionnement de l'administration<sup>10</sup>.

## A) Les contextes scientifiques : le renouvellement épistémologique et méthodologique

Pierre Singaravélou a consacré la première partie de son histoire de l'institution à la « naissance de l'EFEO »<sup>11</sup>. Il retrace des contextes scientifiques favorables à sa création : le développement de l'orientalisme au XIX<sup>e</sup> siècle, l'apparition de l'« orientalisme de terrain » en opposition ou en

---

et dont l'activité devait embrasser un champ beaucoup plus vaste que celui des études archéologiques. On lui restitua donc le nom, – que le Gouverneur général avait primitivement choisi, – d'*École française d'Extrême-Orient*. » « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920 : historique général », dans *BEFEO*, t. 21, 1921, p. 6.

7 Décret du 26 février 1901 portant organisation de l'École française d'Extrême-Orient. Disponible dans « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 1, *op. cit.*, p. 289-290.

8 « L'École française d'Extrême-Orient a été fondée par un arrêté de M. Doumer, gouverneur général de l'Indochine, du 15 décembre 1898 ; elle a été définitivement constituée par un décret présidentiel du 26 février dernier. Ce mode de création à deux degrés est un procédé communément appliqué en Indochine depuis quelques années : les projets d'institutions nouvelles sont d'abord réalisés par un arrêté ; l'expérience décide ensuite de leur sort : si elle est contraire, un nouvel arrêté les annule ; si elle est favorable, un décret les consacre. Le décret est le critérium de la réussite. Il semble donc que l'École française ait réussi. » FINOT (Louis), « Communication. Compte rendu sur l'état de l'École française d'Extrême-Orient [le 10 mai 1901 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres] », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (CRAI)*, 45<sup>e</sup> année, n°3, 1901, p. 383-384. Les *CRAI* sont en libre accès sur Persée : <https://www.persee.fr/collection/crai>

9 Articles 3 et 4 du décret de 1901, *op. cit.* Le premier arrêté prévoyait que le nombre de chercheurs ne pouvait être supérieur à trois.

10 Par exemple, l'article 5 du décret de 1901, *op. cit.*, ajoute que « la correspondance relative à l'organisation de l'École et à l'orientation générale des études, [devra], comme le rapport annuel, être transmise par l'intermédiaire des Ministres des colonies et de l'instruction publique. »

11 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1999, p. 23-92.

complément à l'« orientalisme en chambre »<sup>12</sup>, couplé à un travail scientifique amateur assez répandu chez les missionnaires et les fonctionnaires de ces contrées lointaines.

Cependant, en dépit de l'attrait de l'orientalisme, l'Indochine n'intéresse alors que très peu les scientifiques – pour ne pas dire nullement –, qui lui préfèrent l'Inde et la Chine. C'est à ces pays que l'on a d'abord pensé pour fonder une institution scientifique.

Tout d'abord un constat : les universitaires français n'ont quasiment pas produit d'études sur l'Indochine jusqu'en 1898. En outre, dans les deux seuls travaux d'importance, l'Indochine est prétexte à une étude classique des influences de la Chine et de l'Inde sur les pays voisins.<sup>13</sup>

On considère que l'Indochine n'existe pas en elle-même bien que les recherches aient démontré depuis lors qu'elle englobe plusieurs domaines culturels, dont les principaux sont la civilisation vietnamienne au nord du Vietnam, elle-même très liée à la chinoise, les civilisations hindouisées ou indianisées qui recouvrent le Cambodge, le Laos et le Champa, ce dernier étant un ancien royaume qui correspond essentiellement au centre du Vietnam<sup>14</sup> ; sans oublier d'autres cultures minoritaires, qui n'ont pas laissé de monuments archéologiques et qui « relèvent, en ce début du XX<sup>e</sup> siècle, de la seule ethnographie. »<sup>15</sup>

On s'en tient en effet à l'idée que deux grandes civilisations se sont rencontrées en Indochine [...], la chinoise (Vietnam) et l'indienne (Champa, Cambodge, Laos), et qu'elles se sont superposées aux civilisations autochtones dont il ne subsiste désormais plus que des vestiges chez les peuples montagnards.<sup>16</sup>

En prenant exemple sur les Écoles françaises d'Athènes (EfA) et de Rome (EFR), le journaliste Paul Bourde rêve en 1885 d'une École française en Chine, dont la civilisation fascine et dont le pays constitue un débouché commercial important<sup>17</sup>. À la fin des années 1890, les orientalistes Auguste Bart (1834-1916) et Émile Senart (1847-1928) avec le linguiste Michel Bréal (1832-1915) de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (AIBL) projettent de créer la Société de Chandernagor. Le fort intérêt scientifique dont bénéficie l'indianisme se double de la volonté d'installer un établissement à une trentaine de kilomètres de Calcutta, afin de concurrencer les savants britanniques<sup>18</sup>.

---

12 *Ibid.*, p. 41-48.

13 *Ibid.*, p. 39.

14 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 19-22.

15 *Ibid.*, p. 22.

16 *Ibid.* Cette idée perdure. En 1962, G. Cœdès, membre de l'EFEO à partir de 1911, dont il devient directeur entre 1929 et 1947, écrit qu'« il est intéressant de constater que dès la préhistoire les populations autochtones de l'Indochine ne semblent pas douées de génie créateur et paraissent peu capables, sans apport extérieur, d'évolution et de progrès. »

17 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 51-53.

18 *Ibid.*, p. 37-39.

L'intérêt pour les recherches de terrain se développe parallèlement. Il apparaît dans les débats entre l'orientalisme de cabinet, pratiqué par des professionnels doués d'une instruction académique, et l'orientalisme des amateurs, plutôt l'apanage de ces fonctionnaires locaux mi-savants mi-aventuriers à leurs heures perdues. En dépit de leur faiblesse universitaire, les amateurs ont pour différence de ne pas travailler sur des sources éditées dans l'ambiance feutrée et hors sol des bibliothèques occidentales. À l'instar des missionnaires, qui constituent un autre vivier d'orientalistes amateurs actifs, ils sillonnent les territoires qu'ils étudient, découvrent les sources et l'environnement qui les a vu naître, connaissent les langues et les cultures locales contemporaines qui en sont autant de témoignages. D'après les recherches de Pierre Singaravélou, ce sont même les inspecteurs des affaires indigènes qui « ont inventé les sciences indochinoises »<sup>19</sup>. Plus tard, cette immersion dans la culture locale est jugée au moins aussi importante par les membres de l'EFEO que la lecture en bibliothèque, si ce n'est plus :

Comme devait l'écrire Henri Maspero, rappelant trente ans plus tard ses souvenirs de Hanoi, l'École française donnait à ses membres l'unique occasion « de pouvoir respirer longuement l'atmosphère de l'Extrême-Orient, de s'en pénétrer, de se l'incorporer pour toute la vie. Les cigales stridentes dans le banyan de la maison des pensionnaires, l'aboi des chiens le soir dans les villages des rizières, les fêtes des paysans tonkinois avec leurs rites colorés et leurs légendes mimées d'une variété inépuisable, les odeurs de la rue de la Soie, avec ses boutiques chinoises, voilà, disait-il, qui compte plus dans la carrière d'un jeune orientaliste que des années de lecture ».<sup>20</sup>

L'arrivée des amateurs locaux dans le domaine scientifique n'est pas propre à l'Indochine<sup>21</sup>. Ce phénomène s'observe à l'échelle de l'Empire français – nous distinguerons pour notre part les lettrés de ces autres amateurs éclairés :

Comme classiquement dans les différentes parties de l'Empire français, l'histoire de l'Indochine française n'a pu s'écrire sans le concours des praticiens du « fait colonial » qui, invariablement, dans toute possession outre-mer sont toujours les mêmes : missionnaires, militaires, agents de l'administration, colons et élites autochtones ou « évolués », ceux qu'en Indochine, pays de vieille civilisation obligeant, on nomme les « Lettrés indigènes ».<sup>22</sup>

19 SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale : itinéraire d'Étienne Aymonier d'après ses mémoires inédits », dans *D'un Orient l'autre : actes des troisièmes journées de l'Orient, Bordeaux, 2-4 octobre 2002*, dir. Jean-Louis Bacqué-Grammont, Angel Pino et Samaha Khoury, Paris / Louvain, Peeters, Coll. « Cahiers de la Société asiatique : nouvelle série », 4, 2005, p. 240.

20 Cité par GERNET (Jacques), « Notice sur la vie et les travaux de Paul Demiéville, membre de l'Académie », dans *CRAI*, 130<sup>e</sup> année, 1986, n°3, p. 597. Dans les années 1930, la pratique du terrain est de plus en plus reconnue. Un renversement s'effectue même sous la plume de Marcel Griaule après une mission ethnographique effectuée dans le contexte colonial africain : « Quelle leçon pour les hagiographes et les explorateurs de bibliothèques ! Qu'ils aillent donc un peu suer au soleil et cahoter sur des seilles indigènes [...]. Qu'ils y aillent ! Ils renouvellent leurs stocks de textes battus et rebattus, ces coupeurs de traduction en quatre, ces discuteurs aux détails, ces chasseurs de virgules ! » (cité par Jolly 2001, p. 162). » ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain : études, enquêtes, explorations (1800-1960) [expos., Paris, Musée des Archives nationales, avril-septembre 2016]*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 2016, p. 13.

21 ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain...*, op. cit., p. 10.

22 KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale. Entre histoire et orientalisme (1858-1959) », dans *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, dir. Oissila Saaïda et

Nous pouvons également songer aux tensions qui s'observent plus généralement entre érudits locaux et sociétés savantes <sup>23</sup>.

Les pratiques de terrain sont très peu répandues chez les orientalistes universitaires du XIX<sup>e</sup> siècle. Citons tout de même, à l'instar de Pierre Singaravélou, Édouard Chavannes (1865-1918) et Sylvain Lévi (1863-1935), précurseurs en la matière à la fin du siècle. Ce dernier est le deuxième français à pénétrer au Népal et l'introduction dans son travail des « réalités sociales et culturelles contemporaines » issues de ce voyage constitue « une nouveauté méthodologique » <sup>24</sup>. Dans son histoire institutionnelle, l'EFEU résume la situation en ces termes :

[...] à une époque où les études d'archéologie, de philologie et d'histoire sont presque entièrement délaissées en Indochine, [ces coloniaux] font œuvre de pionniers en s'intéressant à l'étude des arts et traditions indigènes, à la conservation des monuments historiques anciens et à l'apprentissage des langues vivantes. <sup>25</sup>

C'est ce que constate également Jean-François Klein, dont des travaux mettent en lumière ce paysage épistémologique varié :

À partir du moment où les trois royaumes du Cambodge, du Laos et du Viet Nam (dont le nom est alors Dai Nam) tombent les uns après les autres dans l'escarcelle française, l'histoire, science reine du XIX<sup>e</sup> siècle français, est mise à contribution pour écrire le passé de ces civilisations. L'analyse topologique permet de comprendre combien cette écriture, pas toujours académique, n'est pas le produit d'une recherche scientifique, mais le fruit de son époque produit non par un groupe soudé autour de son champ d'études, mais, au contraire, par une nébuleuse qui n'a en commun que le territoire qu'elle décrit. <sup>26</sup>

Il faut également citer les explorateurs, à l'instar de Louis Delaporte, qui sont « les premiers vecteurs de diffusion de l'art indochinois vers le public européen » <sup>27</sup>, les savants professionnels le goûtant peu. Ils rapportent « un ensemble d'informations précieuses » de leurs voyages, des documents issus de leurs explorations, dont certains demeurent longtemps des références à l'instar de ceux de la mission Pavie <sup>28</sup>. Nous nous pencherons dans le chapitre suivant sur le cas de

---

Laurent Zerbini, Paris, Karthala, 2009, p. 100.

23 ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain...*, *op. cit.*, p. 10.

24 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 45-46.

25 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 16.

26 KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale... », *op. cit.*, p. 93.

27 HERBELIN (Caroline), « Tocades et discours savants : historiographie des arts de l'Indochine en situation coloniale », dans *La construction du discours colonial...*, *op. cit.*, p. 129.

28 « Madeleine Giteau, éminente chercheuse sur le Laos, rappelle, dans son ouvrage publié en 2001, l'importance de la Mission d'exploration d'Auguste Pavie [au Tonkin et au Laos entre 1887 et 1895] pour la connaissance des arts du Laos. "À bien des égards, écrit-elle, les documents réunis dans la "Mission Pavie" contiennent des renseignements des plus précieux malgré quelques fragments obsolètes". C. Herbelin cite aussi le cas de l'architecte Lucien Fournereau (1846-1906) dont les plans et relevés qu'il ramène d'Angkor après un séjour en 1887-1888 sont si fins qu'ils ne sont précisés qu'en 1960 par de nouvelles recherches. D'autres brillent par leur démarche méthodologique comme Albert de Pouvoirville (1862-1939) qui, grâce à une démonstration rigoureuse et solidement étayée, remet en cause l'ascendance de la Chine et de l'Inde dans le domaine artistique indochinois, y

l'administrateur Étienne Aymonier (1844-1929), dont la passion pour les civilisations chames et khmères l'a poussé à réaliser des missions d'exploration épigraphiques en Indochine dans les années 1880, lesquelles ont en quelque sorte préfiguré l'EFEO.

C'est donc aux fonctionnaires coloniaux épris de sciences que nous devons la création de « cette pépinière d'historiens et d'archéologues »<sup>29</sup>, en particulier à Charles Lemire (1839-1912) et à Pierre Lefèvre-Pontalis (1864-1938)<sup>30</sup>. En 1897, ils présentent au congrès des orientalistes de Paris un projet d'établissement combinant recherche scientifique et conservation des monuments indochinois. Il s'agit de faire renaître le Comité d'études archéologiques érigé par Paul Bert en 1886, vite disparu du fait de l'instabilité militaire, et qui peut désormais revoir le jour une fois le territoire « pacifié »<sup>31</sup>. Ce dessein se veut rigoureux : les deux amateurs éclairés « orientent leur programme vers la nouvelle science archéologique et intègrent les apports de la méthode comparatiste des universitaires. »<sup>32</sup> Le pillage, le déplacement des ruines à des fins plus ou moins décoratives, voire leur démolition, doivent cesser. La rénovation synonyme de dénaturation est également prohibée<sup>33</sup>. La conservation des monuments apparaît novatrice à cette époque<sup>34</sup>. La proposition est unanimement adoptée. Le souhait d'une école française en Inde sur les modèles de l'EfA, de l'EFR et de l'IFAO se voit ainsi déplacé en Indochine<sup>35</sup>. Après le vote favorable du congrès des orientalistes en 1897, le projet arrive entre les mains de Paul Doumer, via le ministère de l'Instruction publique. Le gouverneur général de l'Indochine profite d'un séjour du grand

---

relève ses singularités et analyse « le processus d'assimilation de ces influences », se démarquant ainsi des « préjugés idéologiques ». *Ibid.*, p. 129-130.

29 GERNET (Jacques), « Notice sur la vie et les travaux de Paul Demiéville... », *op. cit.*, p. 595. On note au passage que le sinologue J. Gernet, membre de l'EFEO de 1949 à 1950 et élève de P. Demiéville retient la date de 1900 pour la fondation de l'École, témoignage de ces trois dates de naissance dont l'une ou les autres est tantôt retenue.

30 Après un début de carrière au service des télégraphes en Nouvelle-Calédonie en 1886-1894, Ch. Lemire sert comme résident de France dans plusieurs provinces de la région centrale du Vietnam. Il publie de nombreux rapports de ses recherches, souvent conduites à l'occasion de ses tournées en brousse, et devient à son retour en France un grand promoteur des colonies. Selon P. Singaravéλου, « Charles Lemire incarne parfaitement la figure de l'orientaliste amateur. Ancien fonctionnaire des télégraphes comme Auguste Pavie et Camille Paris, il est en 1897 résident honoraire de France et correspondant du ministère de l'Instruction publique. Membre du Comité de l'Asie française, il appartient à la Société d'Angkor créée en 1907 à Paris et présidée par Auguste Barth. » Pierre Lefèvre-Pontalis est « membre de la mission Pavie et médecin militaire diplômé de Langues O' en annamite et en malais ». SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 62. Les informations suivantes sont issues des pages 62-63.

31 « Rappelons qu'en 1898, la période dite de "pacification" vient à peine de s'achever et il fallait préparer la "mise en valeur" de l'ensemble indochinois. » KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale... », *op. cit.*, p. 98.

32 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 62.

33 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 18.

34 « Faire garder les monuments : l'idée semble très novatrice en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle où l'archéologie est encore une science de la prédation. La réponse aux intempéries et aux vols ne doit pas être le transport des monuments anciens dans les musées européens mais la création d'un service de conservation et de protection des monuments [...]. » SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 62.

35 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 1.

indianiste Sylvain Lévi pour solliciter son avis. Celui-ci le conforte dans sa décision de le concrétiser<sup>36</sup>.

Les sphères scientifique et politique se rencontrent alors. Le 18 novembre 1898, Émile Senart présente à l'AIBL en son nom ainsi qu'en ceux d'Auguste Barth et de Michel Bréal le projet du gouverneur général de créer une Mission archéologique permanente de l'Indochine<sup>37</sup>. Émile Senart retrace une autre genèse du projet, en dépit de la présence de savants ayant assisté au congrès international des orientalistes<sup>38</sup>. L'établissement imaginé par Charles Lemire et Pierre Lefèvre-Pontalis est passé sous silence au bénéfice d'un projet des orientalistes de l'AIBL spécialistes des études cambodgiennes. Regrettant que ces dernières ne soient pas scientifiques car réalisées par des chercheurs du dimanche<sup>39</sup>, leur souhait est d'encadrer cette production et d'en former les acteurs afin d'en tirer de meilleurs résultats. D'un point de vue pratique, ils pensent à envoyer sur place un chercheur aguerri, qui effectuerait un travail de formation, de coordination des efforts et qui susciterait de nouvelles collaborations<sup>40</sup>. Ils présentent alors l'idée de création de la MAPI à leurs confrères, dont ils soumettent le règlement imaginé par Paul Doumer (règlement qui devient plus tard l'arrêté de 1898), ainsi que les bases de son budget. Désirant ardemment sa concrétisation, les trois académiciens précisent que c'est avec « empressement » que le gouverneur général se dit « prêt à accepter tous les amendements que l'Académie jugerait devoir y introduire »<sup>41</sup>. Le point d'attache de la MAPI n'est pas encore fixé, bien que la capitale de la Cochinchine, siège de l'administration coloniale, semble être envisagée. Comme un dernier sursaut, le double attrait des

---

36 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 68.

37 Ces informations sont issues de : INSTITUT DE FRANCE, Registres des procès-verbaux de l'AIBL. E100 : Séance du vendredi 18 novembre 1898.

38 C'est au moins le cas d'une petite dizaine de savants présents qui faisaient partie du comité d'organisation du congrès (Hamy, Devéria, Berger, Barbier de Meynard, Dieulafoy, Oppert, Heuzey, Reinach et Maspero). INSTITUT DE FRANCE, Pièces annexes aux procès-verbaux (classées par séance). E418 : Correspondance (1897). Brochure de présentation de la onzième session du congrès international des orientalistes.

39 « Dès longtemps, les personnes qui, parmi vous, s'intéressent au progrès des études cambodgiennes regrettaient que l'ignorance du sanscrit et du pâli, des langues de la civilisation indienne, sur laquelle s'est formée celle du Cambodge, l'inexpérience des méthodes scientifiques paralysât trop souvent les bonnes volontés et les talents qui, dans nos possessions de Cochinchine se tournaient vers l'exploration du passé ; outre que des publications d'ailleurs méritoires étaient souvent déparées et en partie stérilisées par de nombreuses erreurs, la tâche qui nous incombe d'établir sur un fondement solide l'ensemble de la philologie khmer ne pouvait ainsi avancer sérieusement. » INSTITUT DE FRANCE. E100, *op. cit.*

40 « L'urgente utilité de posséder là-bas un savant bien préparé, capable d'initier soit des Européens zélés, soit même des lettrés indigènes à la connaissance exacte du pâli et du sanscrit, de répandre soit par un enseignement direct, soit par des conseils écrits de bons procédés de travail, de susciter, soit parmi les fonctionnaires, soit parmi les missionnaires le plus de collaborations possibles et de surveiller, de coordonner les efforts, – cette nécessité était apparue à plusieurs d'entre nous. » *Ibid.*

41 *Ibid.*



orientalistes pour l'Extrême-Orient et l'Inde n'exclut pas alors la possibilité de doter l'établissement de deux sites <sup>42</sup>.

*In fine*, ce projet apparaît comme celui de Paul Doumer – dont la paternité est réelle – et l'AIBL s'y voit étroitement associée puisque le « règlement s'applique à assurer solidement l'action et le contrôle permanent de l'Académie sur l'institution nouvelle. » La tutelle scientifique lui échoit comme prévu, quand la tutelle administrative revient au gouvernement général de l'Indochine. Après sa création, l'institution retient les trois indianistes comme ses pères fondateurs, comme le démontre la « contre-histoire de la naissance de l'EFEO » écrite par Pierre Singaravélou <sup>43</sup>. Les liens entre Paul Doumer et l'École perdurent : très attaché aux travaux de l'École et aux effets bienfaisants de la science, « le protecteur de l'EFEO » <sup>44</sup> en devient membre d'honneur en 1930 et il continue à garder un œil sur elle depuis la présidence de la République. Cet attachement est réciproque, l'EFEO ne manquant jamais une occasion de souligner le rôle qu'il a joué dans sa fondation. Vingt ans après, elle écrit à propos de la Société de Chandernagor dans un *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* (le *BEFEO*, sa revue scientifique) consacré à sa genèse :

Le plan établi, on s'efforça de lui gagner l'intérêt des sphères où s'élaborent les propositions budgétaires ; cet intérêt ne s'éveilla pas. Il n'y avait plus qu'à attendre. On attendait sans grand espoir, lorsque tout-à-coup la solution parut et se réalisa avec une promptitude miraculeuse : le magicien qui d'un mot avait donné corps à ce rêve était M. Paul Doumer, gouverneur général de l'Indochine. <sup>45</sup>

---

42 « Le lieu même où sera installé la future mission d'Indochine n'a point été arrêté. Saigon semble à plusieurs égards tout désigné. Mais d'une part des considérations climatériques et sanitaires, d'autre part la facilité de recrutement pourraient recommander quelque autre centre. On pourrait même imaginer que l'orientation double que l'on prévoit pour la Mission, tournée à la fois vers l'Inde et vers les diverses cultures de l'Extrême-Orient ou de la Malaisie, rendit souhaitable de la disjoindre, à un moment donné, en deux tronçons. Je ne le prévois pas, pour ma part ; mais enfin la combinaison n'est pas exclue a priori. » *Ibid.*

43 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 25. C. Clémentin-Ohja et P.-Y. Manguin indiquent « [...] comme il arrive dans les mythes, sa paternité [est] disputée. » CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 16.

44 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 70.

45 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 2.

## B) Les contextes politiques : entre science intéressée, désintéressée et désir d'indépendance

La fondation de la MAPI en 1898 par Paul Doumer intervient un an après son arrivée à la tête du gouvernement général. L'entreprise de colonisation et, de ce fait, l'histoire indochinoise s'apprentent à franchir une nouvelle étape<sup>46</sup>. La reprise de l'économie mondiale et la conquête militairement stabilisée permettent à cet ancien ministre des Finances de Léon Bourgeois « de mettre de l'ordre dans l'appareil administratif, d'établir un système fiscal productif et de lancer l'investissement »<sup>47</sup>. Les bases de la mise en ordre administrative avaient été posées par son prédécesseur Jean-Marie de Lanessan (1891-1894), mais c'est Paul Doumer qui met véritablement en place cette administration, en créant notamment des services administratifs généraux à partir de 1897 (direction des finances, des douanes, des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, des postes et télégraphes sans oublier les régies de l'alcool, de l'opium et du sel, et secrétariat général), un budget général en 1898 et un corps des services civils en 1899<sup>48</sup>. Les gouverneurs généraux Paul Beau (1902-1908), Antony Klobukowski (1908-1911) et, surtout, Albert Sarraut (1911-1914) reprennent par la suite le régime mis en place par Paul Doumer, en le complétant et en le modifiant sans en revoir l'esprit<sup>49</sup>.

Paul Doumer s'attelle ainsi à « cimenter »<sup>50</sup> les différents territoires regroupés sous le toponyme « Indochine ». Les sciences ne sont pas écartées de l'action de ce radical, membre du Grand Orient de France, qui croit en la mission civilisatrice de la France. De façon plus générale, « la culture est au centre du projet colonial »<sup>51</sup>, et, dans ce contexte, « la fondation d'une société savante dans une colonie revient en quelque sorte à "planter le drapeau de la culture française" »<sup>52</sup>. Tout cela s'inscrit dans le projet universaliste plus vaste encore que porte la III<sup>e</sup> République<sup>53</sup>. Outre la MAPI,

46 BROCHEUX (Pierre), HÉMERY (Daniel), *Indochine : la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte & Syros, Coll. « Textes à l'appui, histoire contemporaine », 2001, p. 84.

47 *Ibid.*

48 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 67.

49 BROCHEUX (Pierre), HÉMERY (Daniel), *Indochine : la colonisation ambiguë...*, *op. cit.*, p. 84.

50 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 2.

51 BANCEL (Nicolas), BLANCHARD (Pascal), VERGÈS (Françoise), *La République coloniale*, Paris, Hachette Littératures, Coll. « Pluriel Histoire », 2003, p. 45.

52 Cette citation est issue de la thèse de doctorat de Pierre Singaravéλου. SINGARAVÉLOU (Pierre), *Professer l'Empire : les « sciences coloniales » en France sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, Publications de la Sorbonne, Coll. « Histoire contemporaine », 2011, p. 141. Elle est citée par CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions du CTHS, 1998, p. 70-71.

53 E. Affidi écrit à propos de la création de bibliothèques de vulgarisation au Vietnam « Cependant, limiter l'enjeu des bibliothèques de vulgarisation à un vulgaire contrôle des esprits, reviendrait à occulter la dimension républicaine de cette aventure, dont les objectifs universalistes étaient beaucoup plus généreux. En effet, en France, cette idée de bibliothèques de vulgarisation doit surtout se concevoir à l'origine sur la base de valeurs égalitaristes, dans la lignée des bibliothèques populaires et des revues de vulgarisation élaborées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle [...] » AFFIDI (Emmanuelle) : « Vulgarisation du savoir et colonisation des esprits par la presse et le livre en Indochine française et dans les Indes néerlandaises (1908-1936) », dans *Moussons*, n° 13-14, 2009. Mis en ligne sur

l'Indochine voit la naissance de plusieurs autres établissements scientifiques sous son gouvernorat : un service géologique, un service géographique, un observatoire météorologique, une faculté de médecine, un institut Pasteur, une Mission pour l'étude de la faune et de la flore <sup>54</sup>.

L'intégration de la MAPI, devenue EFEO, à l'administration ne se fait pas sans difficulté d'après Louis Finot, qui écrit à l'occasion de son vingtième anniversaire :

En présence de cette Mission qui, à la différence des autres, ne bornait pas son ambition à une randonnée en Indochine, mais prétendait s'y installer *ad æternum*, l'âme des chefs de bureau flotta entre la stupeur et l'ironie. Ils en prirent finalement leur parti avec un souriant scepticisme, comptant bien que cette fantaisie ne serait qu'un déjeuner de soleil, de ce soleil tropical qui dévore si vite les institutions comme les hommes. D'ailleurs les résistances cédaient vite devant les ordres d'un Gouverneur général qui savait se faire obéir. <sup>55</sup>

Sa fondation s'insère en outre « dans la séquence d'institutionnalisation de la France coloniale de la décennie 1890 », qui voit la création de l'École coloniale en 1889, une représentation importante des colonies à l'Exposition universelle de la même année, la naissance d'un groupe colonial à la Chambre des députés et au Sénat en 1892 et 1898 ainsi que la fondation de la Société pour l'émigration des femmes et de la Ligue coloniale en 1897 ou encore du Comité de l'Asie française en 1901 <sup>56</sup>.

La compétition dans tous les domaines à laquelle se livrent les puissances mondiales motive aussi la création de la MAPI, comme le mettait en valeur Émile Senart et comme l'EFEO le souligne elle-même :

Pendant que les institutions et les sociétés scientifiques de l'Inde, de Java, de la Chine et du Japon poursuivaient leur carrière laborieuse, les Français d'Indochine ne produisaient rien et paraissaient se désintéresser entièrement [...]. Le moment allait venir où il aurait fallu s'adresser aux étrangers pour savoir quelque chose sur l'Indochine. [...] C'est pour remédier à cette situation humiliante que l'École française d'Extrême-Orient fut créée [...]. <sup>57</sup>

---

<http://journals.openedition.org/moussons/1078>, DOI : <https://doi.org/10.4000/moussons.1078> [consulté le 3 juillet 2021].

54 « M. Doumer commençait alors à construire la France d'Asie. Il travaillait à cimenter l'assemblage un peu incohérent de pays groupés sous la dénomination d'Indochine française de manière à en faire un véritable État colonial, pourvu de tous les organes nécessaires à sa vie, au nombre desquels il plaçait en bon rang la science. » « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 2. À ces sujets, voir : BROCHEUX (Pierre), HÉMERY (Daniel), *Indochine : la colonisation ambiguë...*, *op. cit.*, p. 68. CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 19.

55 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 7.

56 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 65.

57 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 3. Dans le PV de la séance de novembre 1898 tenue à l'AIBL, nous lisons également : « [M. Bréal] dit en outre, qu'il y a une place à prendre dans l'Extrême-Orient pour les études qui concernent non seulement le Tonkin et le Cambodge, mais l'Inde, le Siam et le Japon ; la France est en mesure de l'occuper : il ne faut pas nous laisser devancer par les autres. » INSTITUT DE FRANCE. E100, *op. cit.*

D'autres institutions savantes existent, en effet, chez les puissances étrangères, telle que la *Royal Asiatic Society* fondée dès 1784 au Bengale dans le contexte de la politique d'association anglaise, ou la Société néerlandaise de Batavia, première des sociétés savantes européennes en Asie, avec laquelle l'EFEO collabore<sup>58</sup>. Ce patriotisme scientifique s'accompagne d'un « orientalisme pragmatique »<sup>59</sup>. La politique indochinoise oscille entre politique d'assimilation et politique d'association. Cette dernière réserve une place importante à l'orientalisme, considéré comme un moyen de mieux comprendre les cultures locales et donc de mieux gouverner ces populations. « Les orientalistes s'avèrent ici des auxiliaires primordiaux de la politique coloniale d'association avec les indigènes » écrit Pierre Singaravéλου<sup>60</sup>, ce que confirme la citation suivante de Louis Salaün, sous-chef de cabinet de Paul Doumer, à propos de l'EFEO.

Son travail intéresse donc directement notre politique indochinoise : l'histoire, qui est partout le grand maître de la politique, l'est surtout dans les pays d'Asie, où le passé commande de si loin le présent ; sa connaissance est indispensable à des gouvernants européens que tout sépare d'un tel passé, et qui sont exposés à commettre de bonne foi de continuelles erreurs d'appréciation et de décision, pour n'en avoir pas assez tenu compte. L'exercice du pouvoir protecteur en Indochine [...] risquerait de tomber dans les fautes ordinaires aux pouvoirs absolus s'il n'était continuellement et prudemment guidé par le seul guide qui soit sûr, la connaissance scientifique du pays et des hommes dont il a la charge. L'École française est donc, par la force même des choses, un collaborateur immédiat du gouvernement [...].<sup>61</sup>

Ce croisement entre la recherche scientifique présentée comme désintéressée et l'administration du territoire, la pratique politique, constitue « un nouveau champ de connaissance : la science coloniale. »<sup>62</sup>

L'EFEO navigue ainsi entre science intéressée et désintéressée et, du fait de son rattachement au gouvernement général, est dotée de missions liées aux affaires de l'administration coloniale comme nous le verrons<sup>63</sup>. La manœuvre n'est donc pas toujours aisée et elle ouvre la porte aux critiques. En 1908, le gouvernement général, en pleine lutte contre les mouvements qui pourraient le

---

58 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 58-59 et p. 81-83.

59 *Ibid.*, p. 58.

60 *Ibid.*, p. 61.

61 SALAÜN (Louis), *L'Indochine*, Paris, Imprimerie nationale, 1903, p. 354-355. Ce discours se retrouve à l'AIBL lors de la présentation du projet de création de la MAPI : « Nous considérons que, exécuté avec prudence, ce projet ne serait pas seulement de nature à étendre l'utile action de notre compagnie, qu'il rendrait aux recherches orientales des services précieux, qu'il éclairerait l'étude d'un passé important et à peine entrevu encore, que, tout en dégageant une sorte de responsabilité morale que nous avons contractée vis-à-vis des populations sur lesquelles s'étend notre Gouvernement ou notre protectorat, il contribuerait à fortifier jusque dans les pays où pénétreraient les pensionnaires en mission, le prestige de la science et du nom français. » INSTITUT DE FRANCE. E100, *op. cit.*

62 SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale... », *op. cit.*, p. 238.

63 L'arrêté du 27 juin 1933 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École rappelle à son article 17 : « Le personnel de l'École sera à la disposition du gouverneur général pour tous travaux, missions ou études scientifiques de son ressort intéressant la colonie. »

déstabiliser, la rappelle à l'ordre après sa publication du manifeste du nationaliste Phan Chu Trinh <sup>64</sup>. L'École est priée de retourner à l'étude du passé et de soumettre ses écrits à la relecture du gouvernement général avant publication <sup>65</sup>. D'autres détracteurs pointent l'inutilité de ses recherches pour la colonie et les colonisés. C'est le cas, par exemple, d'Antoine Cabaton, premier adjoint du directeur de l'EFEO <sup>66</sup>, qui reproche à l'institution de ne pas assez associer utilitarisme et science pure <sup>67</sup>. L'École est également fréquemment blâmée car elle ne s'intéresse pas assez au Vietnam, ou trop à travers le prisme de la Chine, ou encore car elle n'enseigne pas les langues indochinoises, des champs qui resteraient d'autant plus en jachère que le passage par l'EFEO de beaucoup de ses membres est temporaire <sup>68</sup>. Le gouverneur général Antony Klobukowski lui demande de corriger le tir en 1910. L'écrivain Jean Ajalbert l'attaque violemment dans la presse à ces sujets à la fin des années 1900 et au début des années 1910, allant jusqu'à remettre en cause la politique d'association puisque c'est, *in fine*, un enseignement métropolitain qui est dispensé aux élites locales <sup>69</sup>. L'écrivain cherche à démontrer, entre autres, que l'École est incapable de mener à bien des recherches sans l'aide d'assistants locaux, que ses membres issus du système universitaire sont des imposteurs faisant surtout montre de « fonctionnarisme, carriérisme et parisianisme », à la différence des savants amateurs qui, eux, remplissent en réalité la mission dévolue à l'EFEO. Cette dernière, au surplus, n'hésiterait pas à s'emparer de leurs travaux <sup>70</sup>. Ces affaires, qui ravivent le clivage entre orientalistes de terrain et de cabinet, vont assez loin. Elles remontent à la Société asiatique à Paris, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, passent par le ministère des Affaires étrangères par le biais de Fernand Farjenel, sinologue amateur qui reprend ces critiques et souffle sur les braises. Ce dernier se fait gifler par le sinologue universitaire Paul Pelliot (1878-

---

64 Phan Chu Trinh (1872-1926) est un fils de lettré dont le père avait pris part à la lutte contre la colonisation française. Pacifiste, il milite pour une république démocratique, à la fois contre le système monarchique traditionnel vietnamien et le système colonial. Ce manifeste avait été adressé à Paul Beau en 1906. Il est condamné à vie au bagne de Poulo Condor, en est libéré en 1910, s'installe en France jusqu'en 1925, où le futur Ho Chi Minh croise sa route et avec qui il mène ensuite des activités révolutionnaires.

65 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 188-194. Au sujet de cette affaire et du positionnement de l'École, voir : ANOM, GGI, 20 300 : Publication dans le Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient de la traduction d'un pamphlet de Phan Chu Trinh (7 avril 1908).

66 Antoine Cabaton (1863-1942) entame des études de pharmacie par nécessité financière tout en s'intéressant à diverses langues (hébreu, arabe, sanscrit). Il entre à la MAPI dès sa fondation en 1898 et en constitue ainsi le deuxième agent, avec le directeur, qu'il a connu alors qu'il s'occupait des catalogues à la Bibliothèque nationale. En 1899, il devient le premier secrétaire-bibliothécaire de l'institution avant de la quitter en 1900 pour des raisons de santé. Ses recherches s'orientent vers le monde malais. *Ibid.*, p. 312.

67 « Non seulement Cabaton confère à l'orientaliste le rôle de premier auxiliaire de l'administration mais il lui assigne la fonction primordiale de définir la "politique indigène". » *Ibid.*, p. 218-219.

68 *Ibid.*, p. 218-221.

69 *Ibid.*, p. 221. Jean Ajalbert (1863-1947) est un journaliste et écrivain très engagé et polémiste, notamment connu pour son engagement en faveur d'Alfred Dreyfus, contre l'antisémitisme ainsi que pour ses écrits symbolistes. Membre de l'Académie Goucourt entre 1917 et 1947, il est l'auteur d'un certain nombre d'essais dont certains ont pour cadre les pays de l'Indochine française. Lors de la Seconde Guerre mondiale, il intègre les milieux collaborationnistes, ce qui lui vaut d'être incarcéré à Fresnes en mars 1945.

70 *Ibid.*, p. 223-226.

1945), également membre de l'École, qui en a manifestement trop entendu sur les orientalistes professionnels dont il fait partie<sup>71</sup>. Comme le souligne Pierre Singaravélou, cette mauvaise publicité est tenace : dix ans plus tard, André Malraux revient sur le sujet<sup>72</sup>. En 1937, le directeur de l'École transmet au gouvernement général un rapport sur l'action sociale de l'institution qu'il dirige, montrant, activité après activité, que celle-ci rend service aux populations locales. Il est difficile de ne pas y lire une justification de son travail, à la fois auprès de ces dernières comme du gouvernement général de l'Indochine puisque cette action sociale rejoint ses préoccupations politiques et n'est pas sans rappeler les propos de Louis Salaün écrits près de quarante ans plus tôt<sup>73</sup>.

Comme nous l'avons vu avec Antoine Cabaton, l'institution est également en proie aux reproches en interne, qui font certes moins de bruit, en fonction des convictions individuelles des membres qui la composent. C'est ainsi qu'Émile Gaspardone, membre de 1926 à 1936 et éminent japonologue, critique la méthode et les conclusions scientifiques de l'EFEO après avoir claqué la porte de la maison<sup>74</sup>. Les membres s'appuieraient sur « des informations peu fiables qui proviennent des archéologues amateurs auxquels on laisse la bride sur le cou. » Il blâme le tropisme indien de l'archéologie indochinoise – les civilisations non indianisées ayant vécu sur ce territoire ne les intéressant pas – et reproche « aux “architectes-fouilleurs” de collecter seulement “de la sculpture à la tonne”. » Catherine Clémentin-Ohja et Pierre-Yves Manguin concluent :

Passionné par le Vietnam, Émile Gaspardone s'oppose ainsi déjà, implicitement, au point de vue dominant des savants « coloniaux » d'Indochine comme des Indes néerlandaises : d'un côté, ils minimisent, voire censurent, les développements culturels endogènes ; de l'autre, ils considèrent que les apports culturels qui ont précédé la « mission civilisatrice » de la France ne peuvent qu'être intrusifs.<sup>75</sup>

Nous pouvons aussi citer le cas plus récent d'André-Georges Haudricourt, farouchement opposé à la colonisation :

---

71 *Ibid.*, p. 229-233.

72 *Ibid.*, p. 233.

73 On y retrouve ce cadre : « Le créateur de l'École, le gouverneur général Paul Doumer, savait par expérience qu'il serait vain de vouloir gouverner un peuple sans connaître les manifestations passées de son génie. » G. Cœdès ajoute « [...] l'École française n'est pas une sorte de cénacle dont les membres se tiennent à l'écart et évitent les rapports avec les autres services, mais qu'elle est au contraire intimement liée à la vie du pays. » Il écrit encore à propos des activités scientifiques de l'École et de « ses principaux organismes et moyens d'action : musées, bibliothèques, publications » que ceux-ci sont « susceptibles d'un certain rendement dans le domaine social. » ANOM, GGI 53 472 : Commission d'Enquête dans les Territoires d'Outre-Mer, II- Mémoires présentés par les Services Généraux, École Française d'Extrême-Orient (s. d.). CÆDÈS (George), « L'action de l'École française d'Extrême-Orient du point de vue social », 1937, 12 p.

74 Les informations suivantes sont issues de CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 115-116.

75 *Ibid.* C. Herbelin cite aussi le cas d'Olov Janse (1892-1985), invité à l'EFEO, « qui entreprend d'importantes campagnes de fouilles au Vietnam entre 1934 et 1938, [et qui] vante l'intérêt des fouilles en Annam parce qu'elles permettent d'avoir “une Chine ancienne à domicile”. » HERBELIN (Caroline), « Tocades et discours savants... », *op. cit.*, p. 133.

J'avais été détaché du CNRS à l'EFEO, l'École française d'Extrême-Orient, à Hanoi. Les Français venaient de recommencer la conquête de l'Indochine et j'étais scandalisé qu'après avoir connu pendant quatre années l'occupation allemande on veuille en faire autant en Extrême-Orient. Ne pas faire à autrui ce que l'on ne veut pas que l'on vous fasse me paraissait un principe de morale élémentaire que tout le monde aurait dû comprendre ! Bref, j'acceptai tout de même de partir, sachant que le directeur de l'EFEO [P. Lévy], s'il n'avait pas la même morale que moi, avait au moins la même opinion à l'égard de l'Extrême-Orient et le 7 avril 1948 je m'embarquai pour Hanoi. <sup>76</sup>

Si l'EFEO a aussi pu se montrer contestataire dans son bulletin (le *BEFEO*), sa « position [...], par rapport à la propagande coloniale, est assez ambiguë », relève Caroline Herbelin <sup>77</sup>. Cela tient au fait que l'École n'a pas uniquement des missions scientifiques *stricto sensu* et qu'elle sert aussi l'administration : outre la préservation des vestiges anciens, elle peut prendre part à des examens scolaires ainsi qu'à des enquêtes conduites par l'administration. Elle participe aussi à de nombreuses commissions, notamment liées à l'enseignement et au tourisme, « qui déterminent la politique de la colonie » <sup>78</sup>. Enfin, l'École, en proie à des difficultés financières dans les années 1920, a joué un rôle actif dans le déclassement des objets historiques afin de les proposer à la vente. Cette dernière ne présente pas ces activités comme des manœuvres budgétaires et politiques mais comme un dispositif de lutte contre le vol – les intéressés peuvent ainsi acquérir un souvenir en toute légalité –, et comme des opérations de propagande visant à diffuser la connaissance des arts indochinois et à accroître le tourisme dans la péninsule <sup>79</sup>.

---

76 HAUDRICOURT (André-Georges), DIBIE (Pascal), *Les pieds sur terre*, Paris, A.M. Métailié, 1987, p. 77. André-Georges Haudricourt (1911-1996) peut être qualifié de génie autodidacte. Il croise les sciences humaines en qualité de linguiste, ethnologue, géographe et les sciences exactes puisqu'il est aussi botaniste et agronome. Il est détaché environ un an à l'EFEO (entre 1948 et 1949), qu'il quitte rapidement car le climat tropical met sa santé à rude épreuve. Outre ses recherches, il est « Conseiller scientifique à la bibliothèque » de l'École. D'après sa notice prosopographique réalisée par P. Singaravelou, il est « Anticolonialiste et compagnon de route du P.C.F. ». SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 329.

77 HERBELIN (Caroline), « Tocades et discours savants... », *op. cit.*, p. 142. Comme le note P.-Y. Manguin, « les convictions politiques, les comportements adoptés à l'égard du processus colonial et enfin les pratiques professionnelles ne peuvent qu'avoir été multiformes, selon l'époque ou l'individu. Ils ont certainement évolué au fil des décennies, comme le reste de la nation française à laquelle appartenait ce personnel scientifique, avec le développement inexorable, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, d'une opinion explicitement anticolonialiste. » MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient. L'École française d'Extrême-Orient au Vietnam (1902-1957) », *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, dir. Hoai-Huong Aubert-Nguyen et Michel Espagne, Paris, Demopolis, Coll. « Quaero », 2015, p. 120. Mis en ligne sur <https://books.openedition.org/demopolis/461>, DOI : 10.4000/books.demopolis.480 [consulté le 9 février 2019].

78 *Ibid.*, p. 143.

79 À ces sujets, voir en particulier SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 247-267 et les travaux de G. Abbe : ABBE (Gabrielle), *Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier : genèse, histoire et postérité (1917-1945)*, thèse de doctorat, histoire, dir. Hugues Tertrais, univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018, p. 350-380. ABBE (Gabrielle), « *The selling of Khmer artefacts during the colonial era: questioning the perception of Khmer heritage through a study of traded Khmer art pieces (1920s-1940s)* », dans *Returning Southeast Asia's Past. Objects, Museums, and Restitution*, dir. Louise Tythacott et Panggah Ardiyansyah, Singapour, NUS Press, 2021, p. 41-61.



Ainsi, il n'est pas toujours aisé de satisfaire un désir d'indépendance scientifique, d'une part, et les exigences de deux tutelles, administrative et scientifique, d'autre part. « Pourtant, si l'EFEO n'échappe pas à une certaine politisation, il serait réducteur de la voir comme un simple instrument du pouvoir colonial » conclut Caroline Herbelin<sup>80</sup>. Nous constaterons, à notre tour, la complexité de ces enjeux avec le cas de sa bibliothèque. Précisons également que si le gouvernement général avait un projet idéologique et politique, notre travail ne nous a pas amenée à mesurer l'impact réel des recherches de l'EFEO en la matière – hormis ponctuellement, comme nous le verrons. Ce sujet, non moins intéressant, touche aux limites de notre propre étude.

### C) Les modèles de l'EFEO, français et néerlandais

L'EFEO n'est pas la première institution à naître d'enjeux politique et scientifique qui s'interpénètrent. Elle s'inscrit dans l'histoire plus vaste des explorations militaires croisées à des recherches scientifiques. En 1798, plus d'une centaine de savants partent, par exemple, aux côtés des militaires de l'expédition d'Égypte, laquelle « marque la naissance d'un discours français de l'orientalisme civilisateur – repris plus tard par les chantres de l'EFEO – et la naissance d'une méthode : l'étude systématique de terrain. »<sup>81</sup> Pascal Riviale, dont les recherches portent notamment sur l'archéologie française au Pérou au XIX<sup>e</sup> siècle, constate également ces enjeux qui se croisent.

Si l'accroissement des connaissances était l'objectif premier des explorations, des motivations plus intéressées n'y étaient toutefois pas étrangères. Avec la montée en puissance de quelques grandes nations européennes, les vellétés expansionnistes se firent de plus en plus pressantes et entreprenantes. Dans son récit de voyage en Algérie, publié en 1833, Claude-Antoine Rozet déclarait triomphalement « la boussole suit pas à pas le drapeau » (Broc 1987, p. 302). Cela se vérifia en bien des circonstances : tout d'abord lors de l'expédition d'Égypte (1798-1801), puis de l'expédition de Morée (1829-1831), de la conquête de l'Algérie (et la commission exploratrice qui s'ensuivit entre 1839 et 1842), ou encore de l'intervention militaire

---

80 Son point de vue est le suivant : « Force est de constater, que ses travaux sont, dans leur ensemble, d'une grande rigueur scientifique et échappent à l'idéologie ambiante. Certes, la constitution de ces savoirs est liée à la colonisation, mais il faut nuancer. Si l'École était sous la tutelle de l'administration coloniale, cela ne l'empêche pas d'avoir été relativement indépendante. Les études réalisées par l'EFEO ont continué à être utilisées en France mais aussi au Vietnam après la période coloniale. Sa relation avec les pouvoirs coloniaux est donc très complexe ; une situation délicate que Pierre Singaravéλου a résumé en montrant que l'École a pratiqué “une science à la fois désintéressée et utile à la colonie”. Le cas de l'EFEO est le plus éloquent mais nous avons observé avec les exemples des premières explorations ou des écoles d'art que les relations entre savoirs et colonisation sont subtiles et méritent d'être étudiées en détail. » HERBELIN (Caroline), « Tocades et discours savants... », *op. cit.*, p. 146.

81 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 27.

au Mexique, à laquelle fut associée une commission scientifique en 1864. Mais en diverses occasions aussi, la boussole précéda le drapeau, l'explorateur servant, parfois à son insu, parfois en pleine connaissance de cause, d'éclaireur pour des entreprises de domination territoriale ou économique. [...] Nombre de ces missions avaient clairement pour vocation de préparer ou d'accompagner le mouvement colonial enclenché par la France à cette époque, d'abord sur le continent africain, puis en Asie du Sud-Est. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre les expéditions menées par des militaires, dont les objectifs mêlaient exploration, contrôle d'un territoire et entreprise de « pacification » des populations indigènes.<sup>82</sup>

La bibliographie sur ces sujets, qui pointe dès lors aussi ces tensions historiques entre aventuriers amateurs et savants académiques, ne manque pas. Outre Pascal Riviale, nous pouvons mentionner la thèse de doctorat de Nicole Chevalier sur la recherche archéologique au Moyen-Orient, les recherches d'Annie Sarte-Fauriat sur les aventuriers, voyageurs et savants épris de l'archéologie syrienne, ou encore l'édition de texte du colonel Doutrelaine parti au Mexique d'Armelle Le Goff et de Nadia Prévost Urkidi<sup>83</sup>.

Dans le contexte institutionnel des écoles françaises à l'étranger, l'EFEO est la quatrième à être créée. La première est l'École française d'Athènes en 1846, la seconde, qui en est une « émanation », est l'École française de Rome, créée en 1873<sup>84</sup>, la troisième l'Institut français d'archéologie orientale (IFAO) en 1880 – nommé École du Caire jusqu'en 1898. La Casa de

---

82 ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain...*, *op. cit.*, p. 12. Si nous poursuivons avec le cas de l'EFEO, nous pouvons prendre celui de P. Pelliot, qui la quitte pour diriger l'exploration archéologique au Turkestan, laquelle a pour cadre cette course hégémonique entre puissances occidentales au début du XX<sup>e</sup> s. : « Ma seule excuse [d'avoir quitté l'École] est qu'aucun autre candidat ne s'offrait pour l'expédition dont la direction m'a été confiée, et cette expédition était urgente si la France devait avoir sa part dans l'exploration archéologique du Turkestan ; il étant grand temps ; déjà nous aurons largement à regretté d'avoir débuté deux ans trop tard. » PELLIOT (Paul), *Carnets de route : 1906-1908*, éd. Esclarmonde Monteil, Huei-Chung Tsao et al., Paris, Les Indes savantes / Guimet-Musée national des arts asiatiques, 2008, p. 367. A. Foucher, deuxième directeur de l'EFEO, a également créé la délégation archéologique française en Afghanistan dans les années 1920.

83 RIVIALE (Pascal), *Un siècle d'archéologie française au Pérou, 1821-1914*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Histoire des sciences humaines », 1996, 425 p. CHEVALIER (Nicole), *La recherche archéologique française au Moyen-Orient : 1842-1847*, Paris, Ed. Recherche sur les civilisations, 2002, 630 p. SARTRE-FAURIAT (Annie), *Aventuriers, voyageurs et savants : à la découverte archéologique de la Syrie, XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS éditions, 2021, 303 p. DOUTRELAINE (Louis Toussaint Simon), *Homme de guerre, homme de science ? [Texte imprimé] : le capitaine Doutrelaine au Mexique : édition critique de ses dépêches, 1864-1867*, éd. Armelle Le Goff, Nadia Prévost Urkidi, Paris, CTHS, Coll. « Collection de documents inédits sur l'histoire de France : section d'histoire contemporaine et du temps présent. Série in-8<sup>o</sup>, vol. 55 », 2011, 500 p.

84 L'Efa avait envisagé que ses jeunes recrues transitent par Rome pour y compléter leurs études avant d'arriver à Athènes. Il s'agissait ainsi de créer une sorte d'annexe à cette dernière. La paternité de l'École française de Rome est d'ailleurs réclamée par Émile Burnouf (1821-1907), qui fit partie de la première promotion d'Athéniens. Le premier directeur de l'Efa, considéré comme son fondateur, est également un ancien Athénien : Albert Dumont (1842-1884), membre de l'Efa de 1864 à 1868, dont il devient directeur entre 1875 et 1879 après avoir été brièvement le premier directeur de l'Efa. C'est lui qui transforme l'Efa en véritable institut de recherche. VIRLOUVET (Catherine), « Avant-propos », dans *Construire l'institution. L'École française de Rome, 1873-1895*, dir. Michel Gras et Olivier Poncet, Rome, École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome », 2013, p. 8. PONCET (Olivier), « La querelle des origines. Émile Burnouf, Albert Dumont et la création de l'École française de Rome (1872-1875) », dans *ibid.*, p. 21-79. GRAN-AYMERICH (Jean), GRAN-AYMERICH (Évelyne), « La création des Écoles françaises d'Athènes, Rome et Madrid », dans *Communications*, n<sup>o</sup> 54, 1992, p. 175-187. Disponible sur : [www.persee.fr/doc/comm\\_0588-8018\\_1992\\_num\\_54\\_1\\_1821](http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1992_num_54_1_1821), URL pérenne : DOI : <https://doi.org/10.3406/comm.1992.1821> [consulté le 3 juillet 2021].

Velazquez, créée à « l'instigation de deux « Athéniens », Pierre Paris et Georges Radet »<sup>85</sup>, auteur de la première histoire de l'EfA, voit le jour en 1920 et achève la fratrie. Le vocabulaire de la filiation est celui utilisé par l'École elle-même, qui considère l'EfA et l'EFR comme ses « sœurs aînées »<sup>86</sup> et Auguste Barth, Michel Bréal et Émile Senart comme ses « parrains »<sup>87</sup>. Au moment de présenter le projet de création de la MAPI à l'AIBL, Émile Senart exposait à propos de son règlement : « Tel qu'il est, vous reconnaîtrez facilement que la rédaction s'est inspirée largement et autant que le comportait le cadre et les conditions données, de l'organisation et des règlements en vigueur pour les Écoles d'Athènes et de Rome, ces pupilles de l'Académie auxquelles la création projetée ajouterait, si vous la ratifiez, une jeune sœur. »<sup>88</sup>

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres constitue le lien de parenté entre toutes ces écoles, exerçant sur elles son contrôle scientifique. Ces institutions ont pour autres points communs l'étude de l'archéologie et de l'histoire, le fait d'être des instituts de recherche sans rattachement direct à une université ou à une grande école, d'avoir un mode de fonctionnement basé sur l'accueil de chercheurs de façon temporaire ou encore un lien plus ou moins important entre diplomatie, politique et sciences à leur création. Ainsi, les écoles françaises de Rome et du Caire ont-elles vu le jour après la défaite de 1870, dans le contexte de rivalité avec l'Allemagne<sup>89</sup>. Jean et Evelyne Gran-Ameyrich résument :

L'École d'Athènes, d'abord conçue pour affermir l'influence française en Grèce et contre l'Angleterre, accédera au statut d'institut de recherche et d'érudition à l'occasion de la fondation de l'École de Rome, au lendemain de la défaite française devant la Prusse. La Casa Velazquez est implantée à Madrid dans un esprit tout à fait semblable, pour compléter l'action scientifique française en Méditerranée face à la science allemande.<sup>90</sup>

Dans le cas athénien, à l'instar du cas égyptien, une grande expédition scientifique accompagnait les militaires français qui avaient participé à l'indépendance de la Grèce<sup>91</sup> : l'Expédition de Morée, conduite entre 1829 et 1831. Roland Étienne conclut dans le bulletin scientifique de l'EfA qui célèbre les 150 ans de l'institution en 1996 : « L'action conjointe des militaires et des savants

---

85 GRAN-AYMERICH (Jean), GRAN-AYMERICH (Évelyne), « La création des Écoles françaises d'Athènes, Rome et Madrid », *op. cit.*, p. 182.

86 GOLOUBEV (Victor), « Louis Finot et l'École française d'Extrême-Orient », dans *CEFEO*, n° 3, 2<sup>e</sup> t., 1935, p. 2.

87 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 15.

88 INSTITUT DE FRANCE. E100, *op. cit.*

89 PONCET (Olivier), « La querelle des origines... », *op. cit.*, p. 30-31. VIRLOUVET (Catherine), « Avant-propos », *op. cit.*, p. 9.

90 GRAN-AYMERICH (Jean), GRAN-AYMERICH (Évelyne), « La création des Écoles françaises d'Athènes, Rome et Madrid », *op. cit.* p. 175.

91 ÉTIENNE (Roland), « L'École française d'Athènes, 1846-1996 », dans *Bulletin de correspondance hellénique*, Athènes, EfA, vol. 120, livraison 1, 1996, p. 6-7. URL pérenne : <https://doi.org/10.3406/bch.1996.4585> [consulté le 7 avril 2021].

symbolise assez bien le double intérêt politique et scientifique pour la Grèce. »<sup>92</sup> L'ordonnance de fondation institue « une École française de perfectionnement pour l'étude de la langue, de l'histoire et des antiquités grecques à Athènes. »<sup>93</sup> Sa tutelle scientifique échoit à l'AIBL quatre ans plus tard, en 1850. Les missions premières de l'École sont à ce moment plutôt tournées vers l'enseignement. Des fouilles archéologiques sont entreprises mais l'EfA devient réellement un institut de recherche tourné vers l'archéologie dans la première moitié des années 1870<sup>94</sup>. Roland Étienne parle alors de « seconde naissance », dont les contextes politiques ne sont à nouveau pas étrangers : la défaite avec l'Allemagne rend l'avance de ce pays dans le domaine scientifique d'autant plus inacceptable qu'elle s'observe directement sur le sol grec<sup>95</sup>, dont la nouvelle dynastie royale grecque est d'origine allemande<sup>96</sup>. La France n'est plus la seule à y avoir un établissement scientifique car un institut archéologique allemand est en effet fondé en 1872, puis inauguré en 1874. L'EfA est contrainte de mettre les bouchées doubles dans ce domaine et se mue alors en véritable centre de recherches. D'autres moments de l'histoire de l'EfA rejoignent l'histoire politique, c'est le cas de la création d'une section étrangère en 1900 afin d'accueillir des chercheurs ressortissants des « nations amies »<sup>97</sup>. Ajoutons que, rapidement, à l'image de l'EFEO plus tard, l'EfA rayonne sur la scène scientifique internationale et, dès lors, politique<sup>98</sup>.

L'EfA est le premier modèle avoué de l'EFEO que Pierre Singaravélou recense<sup>99</sup>. Il en relève un autre : l'IFAO. L'EFEO hérite de cette dernière la pratique du terrain, le désir d'une science désintéressée et indépendante – qui trouve cependant ses limites à l'EFEO comme nous l'avons vu –, un rôle civilisateur. L'empreinte de l'IFAO se voit aussi dans l'organisation de l'École, que nous étudierons à la section suivante. Après l'EfA qui a délaissé l'enseignement au profit de la recherche, l'EFEO s'inspire de l'IFAO afin de fonder son propre modèle. Une des grandes différences que souligne Pierre Singaravélou est l'étude contemporaine :

La fondation de l'EFEO marque de ce point de vue une rupture révolutionnaire : les orientalistes commencent à s'intéresser, dans le cadre d'une institution d'État, au présent des sociétés asiatiques à travers les nouvelles sciences humaines et sociales.<sup>100</sup>

---

92 *Ibid.*, p. 7. Roland Étienne est un archéologue et un historien, directeur de l'EfA entre 1992 et 2001, dont il a été membre entre 1971 et 1976.

93 *Ibid.*

94 *Ibid.*, p. 9-13.

95 *Ibid.*, p. 9.

96 MARTINEZ (Jean-Luc) (dir.), *Paris-Athènes, naissance de la Grèce moderne, 1675-1919 : [exposition, Paris, musée du Louvre, 30 septembre 2021-7 février 2022]*, Paris, Hazan / Louvre éditions, 2021, 503 p.

97 ÉTIENNE (Roland), « L'École française d'Athènes... », *op. cit.*, p. 13.

98 « En tout cas, avant la Première Guerre mondiale, appuyée sur ses deux nouveaux piliers, et rayonnante par la multiplicité de ses travaux, l'EFA représentait une puissance en Grèce et hors de Grèce. Cette puissance faisait des jaloux : les critiques ne furent pas épargnées, sur le plan scientifique comme sur le plan politique. » *Ibid.*, p. 14.

99 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 29-33.

100 *Ibid.*, p. 32-33.

Les écoles françaises à l'étranger ne sont pas des copies conformes déclinées dans divers pays. Fonctionnant en silo, elles n'ont ni politique et méthode scientifiques ni organisation concertées : chacune avance de son côté et est donc différente. L'EFEO compte ainsi rapidement des membres permanents, elle s'ouvre dès ses débuts à d'autres disciplines des sciences humaines et elle est, en ce qui concerne l'archéologie, « novatrice en matière d'organisation et de méthode »<sup>101</sup>. Autre différence, pour en citer une dernière : « Dans les École d'Athènes et de Rome, les chercheurs étudient le territoire d'un État (la Grèce ou l'Italie) dans ses relations avec le bassin méditerranéen alors que l'EFEO a pour champ d'étude l'Asie toute entière. »<sup>102</sup>

D'un point de vue pratique, c'est plutôt une institution étrangère qui a inspiré l'EFEO : la Société des arts et des sciences de Batavia, avec laquelle elle entretient des liens étroits, au point que les deux s'influencent mutuellement par la suite<sup>103</sup>. La *Bataviaasch Genootschap van kunsten en Wetenschappen* est créée en 1778<sup>104</sup>. Elle devient la *Koninklijk Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen* en 1910 – Société royale des arts et des sciences – et s'éteint en 1950. L'initiative de sa fondation est privée. Elle est due à Jacob Cornelis Matthieu Radermacher (1741-1783), un marchand de la compagnie néerlandaise des Indes orientales devenu avocat des Provinces-Unies et qui s'intéresse aussi à la botanique. La Société de Batavia conduit et publie des travaux qui intéressent aussi bien les sciences exactes qu'humaines : biologie, physique, archéologie, littérature, ethnologie, histoire. Savants académiques et administrateurs locaux s'y mêlent et elle développe rapidement « un réseau de près de 200 membres à Java et dans les Indes orientales, auxquels s'ajoutaient des membres correspondants en Europe », grâce à l'appui de la compagnie néerlandaise des Indes orientales<sup>105</sup>. Ce modèle organisationnel est aussi celui de l'EFEO, qui se réclame, dans sa genèse, de « la création dans notre colonie d'un établissement comparable à celui de Batavia »<sup>106</sup>. Dès son installation, la MAPI rend visite à la Société, dont les travaux scientifiques sont de renommée internationale.

---

101 Elle recrute un architecte dès 1900 quand l'EfA, prenant modèle sur elle, crée ce poste en 1930 ; c'est aussi un des membres de l'EFEO « qui introduit la méthode "Wheeler" [la fouille stratigraphique] » à l'EfA. *Ibid.*, p. 30.

102 *Ibid.*

103 « À son arrivée en Indochine, L. Finot avait obtenu l'autorisation de se rendre avec les membres de sa mission à Java, pour y étudier l'organisation et le fonctionnement de la Société des Arts et des Sciences de Batavia, la plus ancienne de toutes les Sociétés scientifiques de l'Extrême-Orient, qui devait servir de modèle à l'institution créée par M. Doumer. Le voyage dura deux mois (août-septembre 1899). Il marque le début des excellentes relations qui unissent depuis plus de trente-cinq ans l'École française à sa vénérable voisine de Batavia. » GOLOUBEV (Victor), « Louis Finot et l'École française d'Extrême-Orient », *op. cit.*, p. 2.

104 Sauf mention contraire, les informations ci-dessous sont issues de RABAULT-FEUERHAHN (Pascale), « Introduction. Le Néerlandais dans l'espace scientifique extra-européen : une présence-absence », dans *Histoire Épistémologie Langage*, tome 38, fascicule 1, 2016, p. 8-9.

105 *Ibid.*, p. 9.

106 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 8.

Pour une telle entreprise, le meilleur gage de succès est de pouvoir profiter des expériences faites ailleurs. Or il y avait tout proche de l'Indochine un pays où des mécanismes de ce genre fonctionnaient depuis longtemps avec un succès incontesté : c'était Java. La Société des Arts et Sciences de Batavia, doyenne de toutes les sociétés orientales, s'est, au cours d'une carrière séculaire, enrichie d'observations précieuses ; sa belle bibliothèque, son musée archéologique et ethnographique, ses publications, tout ce superbe atelier scientifique constitué par le labeur de plusieurs générations de savants est un modèle qui doit être étudié par quiconque se propose de tenter en Extrême-Orient une tâche analogue. C'est pour recueillir cette documentation que la Mission obtint l'autorisation de faire un voyage à Java. Le séjour dans l'île, avec la visite des principaux monuments et une excursion à Bali, occupa les mois d'août et de septembre ; grâce à l'obligeant concours de J. Brandes, de L. Serrurier et de J. Groneman, ce voyage fut une véritable initiation au fonctionnement d'un grand institut scientifique en Extrême-Orient. <sup>107</sup>

L'inspiration de la Société de Batavia sur l'EFEO n'est pas uniquement pratique. Après ce séjour, Louis Finot « intègre le Sud-Est asiatique – Indonésie et Malaisie – au champ géographique d'études de l'EFEO. » <sup>108</sup> La collaboration perdue à travers les échanges scientifiques – membres correspondants, accueils de chercheurs, correspondance, etc. Dans les années 1930, l'EFEO continue à prendre modèle sur son homologue néerlandais en recourant à la technique de l'anastylose, afin de reconstruire à l'identique des monuments. Les échanges ne sont pas à sens unique <sup>109</sup>. En 1899, très peu de temps après la fondation de l'EFEO, cette dernière est érigée en modèle par les collègues néerlandais pour la réforme de leur prestigieuse Société : une commission archéologique ayant pour mission le recensement des vestiges de l'Insulinde est créée et l'archéologie voit ainsi de nouveaux développements dans cette région <sup>110</sup>.

La création de la MAPI, rebaptisée EFEO, se trouve donc à la croisée de différents enjeux et est le fruit de contextes politiques et scientifiques qui ne s'ignorent pas mais se mêlent. De fait, à l'image des modèles français comme étranger qui l'ont précédée, l'institution sert à la fois la politique et la science. Elle fait partie de l'administration coloniale et participe à l'organisation du nouvel espace de l'Indochine. Sur le plan national et international, l'EFEO sert rapidement de vitrine, d'outil au rayonnement de la France, comme le montre le retentissement donné aux travaux d'Angkor qui font de l'ombre à ses autres activités <sup>111</sup>. La fondation de l'EFEO ancre la France aussi bien dans cette partie du monde que dans ces champs disciplinaires. Pour les aspects politiques comme scientifiques, son installation en Indochine apparaît comme stratégique et

---

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 82.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> De nombreux autres exemples pourraient être exposés. Mentionnons, parmi eux, cette citation « [...] M. Albert Maybon ne s'était pas trompé en disant de l'École, dans un récent article du *Petit Parisien*, que ses "mérites suffisaient au prestige de la France dans le Pacifique". » A. Maybon (1878-1940) est journaliste et japonologue. Il n'a pas travaillé à l'EFEO, à la différence de Charles Maybon (1872-1926). GOLOUBEV (Victor), « Louis Finot et l'École française d'Extrême-Orient », *op. cit.*, p. 18-19.

novatrice et, si elle trouve inspiration chez les uns et les autres, elle fait ses propres choix en fonction des besoins scientifiques, politiques et administratifs du territoire, tout en veillant à ne pas tomber sur les écueils que d'autres ont pu rencontrer, comme les missions d'enseignement, ainsi que nous le verrons. L'EFEO met en pratique le renouvellement épistémologique et méthodologique en institutionnalisant chez les universitaires le travail *in situ*, couplé à celui de cabinet, et en investissant parallèlement des champs jusqu'alors très peu explorés. Elle constitue un trait d'union entre les professionnels et les amateurs qui lui ouvrent les portes de l'Indochine et sans lesquels elle ne peut travailler, à l'image de ses employés asiatiques. Ces différents tableaux sur lesquels il faut jouer – politique/scientifique, spécialiste/amateur – combinés aux convictions politiques et scientifiques de ses directeurs et de ses membres peuvent la mettre dans des situations délicates, voire ambiguës, ce qui rejaillit d'une façon ou d'une autre sur sa bibliothèque et ses collections, comme nous l'observerons.

## **II – LES MISSIONS : SERVIR LA SCIENCE ET L'INDOCHINE**

### **A) Deux cœurs d'activité : la préservation des monuments et objets historiques et la recherche scientifique**

Les missions attribuées à la MAPI découlent du projet porté par Charles Lemire et Pierre Lefèvre-Pontalis et des centres d'intérêt des orientalistes contemporains. Les travaux scientifiques de l'École sont doubles pour ce qui concerne l'Indochine comme le précise l'article 2 de l'arrêté fondateur, repris dans le décret de 1901 :

Elle a pour objet :



1° De travailler à l'exploration archéologique et philologique de la presqu'île indochinoise, de favoriser par tous les moyens la connaissance de son histoire, de ses monuments, de ses idiomes ;

2° De contribuer à l'étude érudite des régions et des civilisations voisines (Inde, Chine, Japon, Malaisie, etc.).<sup>112</sup>

L'institution doit recenser les monuments et les divers vestiges qui jonchent le sol de la péninsule, ce qui la conduit à s'occuper de leur protection. Un arrêté pris en 1900 « relatif à la conservation en Indochine des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique » lui donne la responsabilité du classement et du déclassement de ces derniers, ainsi que celle de leur surveillance et de leur conservation<sup>113</sup>. Le décret qui confère la personnalité civile à l'École en 1920 reprend cet article 2 en mettant davantage en exergue cette dernière activité<sup>114</sup>. L'EFEO s'occupe aussi de l'entretien et de la restauration des monuments historiques, de la bonne exécution des arrêtés du gouvernement général prévoyant leur sauvegarde et, enfin, des musées indochinois, qu'elle doit organiser et diriger<sup>115</sup>.

En tant que service administratif, l'institution est appelée à siéger dans différentes commissions et à fournir un travail de renseignement pour les questions qui relèvent de son domaine d'expertise, ce qui peut la faire à participer à des enquêtes que souhaite réaliser l'administration, comme nous le verrons au chapitre 7. George Cœdès nous donne une vue panoramique de ces activités de conseil en 1937, alors qu'il dirige l'établissement – au passage, les membres pouvaient aussi être sollicités :

Ce rôle de conseiller a été peu à peu reconnu au directeur de l'École qui actuellement, exerce son contrôle scientifique sur les musées archéologiques et son patronage sur les sociétés savantes locales, fait partie du comité consultatif des langues orientales, préside à l'élaboration des manuels scolaires en dialectes autochtones, est membre de la commission des sites, du comité central du tourisme, du conseil de l'université, du conseil des recherches scientifiques

---

112 Arrêté du 15 décembre 1898, *op. cit.*

113 Voir en particulier les art. 1 « Les immeubles par nature ou par destination, dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, seront classés, en totalité ou en partie, par arrêté du Gouverneur général, pris sur le rapport du Directeur de l'École française d'Extrême-Orient et après avis de la commission permanente du Conseil supérieur de l'Indochine. Le déclassement aura lieu dans la même forme. » et 22 : « Le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient est chargé de la surveillance des monuments historiques et autres antiquités de l'Indochine. Il propose au gouverneur général les mesures propres à en assurer la conservation. » Arrêté du 9 mars 1900 relatif à la conservation en Indochine des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique.

114 « Art. 2. – Elle a pour objet : 1° de travailler à l'exploration archéologique et philologique de la péninsule indochinoise, de favoriser par tous les moyens la connaissance de son histoire, de ses monuments, de ses idiomes ; 2° d'assurer la conservation et l'entretien des monuments historiques de l'Indochine française ; 3° de contribuer à l'étude érudite des régions et des civilisations voisines (Inde, Insulinde, Chine, Japon, etc.). » Décret du 3 avril 1920 conférant la personnalité civile à l'École française d'Extrême-Orient. Disponible dans : « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 20, *op. cit.*, p. 230-236.

115 MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient... », *op. cit.*, p. 117.

(qu'il préside actuellement, et délègue son représentant au sein de diverses autres commissions).<sup>116</sup>

À ces activités s'ajoute une mission de recherche fondamentale. L'École doit s'intéresser au territoire indochinois de façon plus générale, en menant, outre ces recherches archéologiques et philologiques, des travaux historiques et linguistiques. Le deuxième point de l'article lui permet d'étendre ses recherches à l'aire géographique plus vaste de l'Extrême-Orient – les centres d'intérêt des indianistes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres se retrouvent ici<sup>117</sup>.

La réunion, dans l'arrêté fondateur, de l'archéologie et de la philologie, l'une et l'autre terrain de jeu des scientifiques en herbe et des professionnels, fait apparaître l'institution comme une « synthèse scientifique » des deux<sup>118</sup>. L'arrêté flèche tout de même un peu la participation des uns et des autres. Les travaux de l'École servent pour une part à l'administration (et l'institution fait ici appel à ces amateurs éclairés), pour une autre part à la science (plutôt l'apanage de ses propres chercheurs).

---

116 ANOM, GGI 53 472, *op. cit.* Il y a cinq musées en tout : deux qu'elle administre elle-même (le musée Louis-Finot à Hanoi, le musée Khai-Dinh à Hué) et trois dont elle a le contrôle scientifique (le musée archéologique du Thanh Hoa, celui dédié à l'art cham de Tourane, le musée Blanchard-de-la-Brosse à Saigon).

117 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 75.

118 *Ibid.*, p. 76.

**ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT**  
 MISSIONS ET TRAVAUX EN INDOCHINE (1900-1951)  
 SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES - RELIGIONS - ETHNOGRAPHIE

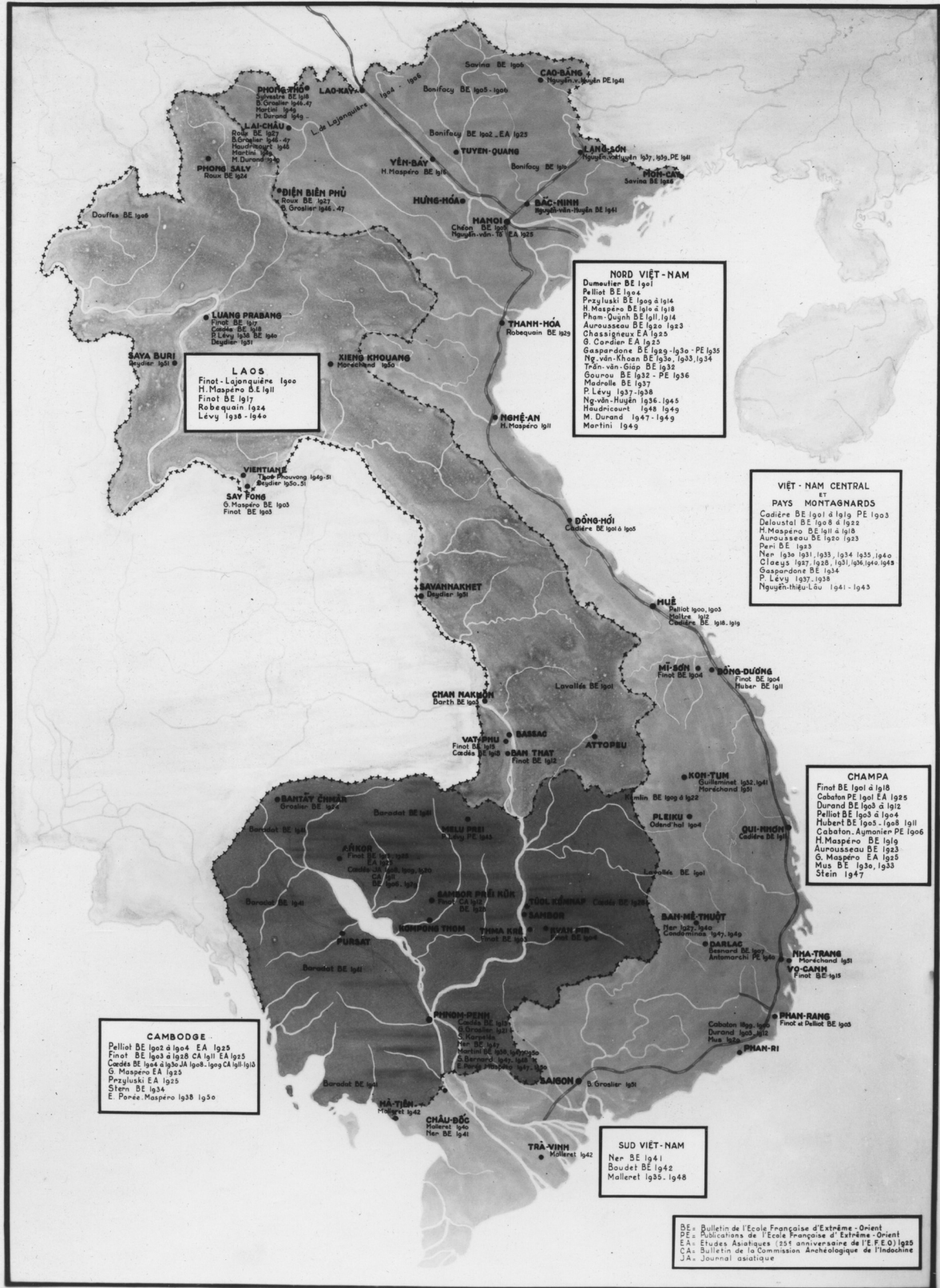


Illustration 2: Carte des missions et travaux épigraphiques, archéologiques et préhistoriques réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976\_bis (carte reproduite avec agrandissements dans les annexes : Figure 5)



# ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

## MISSIONS ET TRAVAUX EN INDOCHINE (1900-1951)

ÉPIGRAPHIE - ARCHÉOLOGIE - PRÉHISTOIRE

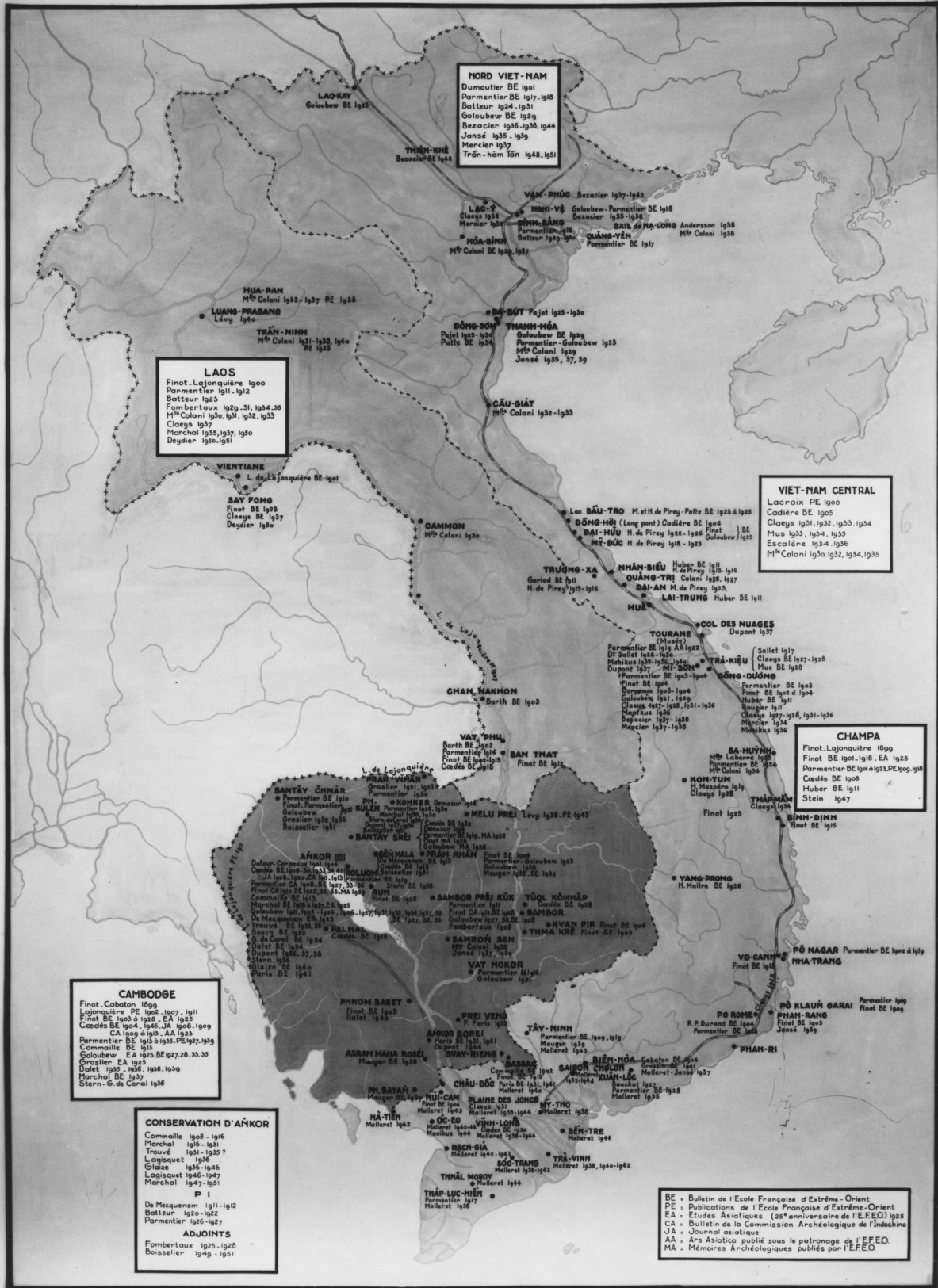


Illustration 3: Carte des missions et travaux liés aux sciences historiques, philologiques, ethnographiques et aux religions réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976 (carte reproduite avec agrandissements dans les annexes : Figure 9)

Selon Pierre Singaravélou, la fondation de cette institution fait preuve de nouveauté en embrassant un projet « globalisant » – duquel émerge le concept d'« aire culturelle », ainsi dénommé après la Seconde Guerre mondiale – tout en s'inscrivant dans la tradition scientifique française puisque diverses sociétés savantes existent déjà – asiatique, américaniste, africaniste, par exemple <sup>119</sup>. Il s'agit aussi d'une institution « pluridisciplinaire », qui le reste au fil des décennies et des évolutions épistémologiques : d'autres sciences sont peu à peu introduites à l'École, à l'instar de l'ethnologie <sup>120</sup> ou de l'archéologie <sup>121</sup>. Il conclut : « L'EFEO est la première institution scientifique d'étude de terrain à instituer une aussi vaste pluridisciplinarité qui comprend quasiment toutes les sciences humaines. » <sup>122</sup> Caroline Herbelin confirme ses propos : « Plus qu'une simple tête de pont des études orientales en Asie, la formation de cet institut de recherche, au sein de la colonie, va renouveler profondément les études asiatiques. » <sup>123</sup> Cela est corroboré par un rapport qu'adresse Louis Finot à Paul Doumer en février 1899. À peine deux mois après la création de la MAPI, il s'agit de s'atteler au recrutement de collaborateurs extérieurs afin que l'institution puisse se mettre à la tâche <sup>124</sup>. On découvre dans ce rapport un programme scientifique prévisionnel, que le premier directeur souhaite confirmer par une enquête. Il en présente les principaux axes et expose le travail que pourrait fournir les collaborateurs volontaires, comme nous le verrons plus bas.

Les principaux objets sur lesquels devrait porter cette enquête sont les suivants : 1° Monuments ; 2° Sculptures ; 3° Inscriptions ; 4° Manuscrits. On peut y joindre, accessoirement, les faits linguistiques et ethnographiques. <sup>125</sup>

À propos des manuscrits, qui intéresseront plus particulièrement notre étude, il est écrit :

Existe-t-il des dépôts importants de manuscrits, soit dans les édifices religieux, soit chez les particuliers ? Y a-t-il une certaine circulation de manuscrits parmi la population ? Peut-on les acheter ou au moins les faire copier ? Leurs possesseurs les lisent-ils et sont-ils capables de fournir des indications sur leur contenu ? Telles sont les principales questions auxquelles nous souhaiterions une réponse. <sup>126</sup>

Cette section du rapport est moins prolixe que les autres en dépit du penchant philologique du premier directeur et du fait que la philologie soit mentionnée dans l'article 1 de l'arrêté fondateur. Tout demeure à faire dans ce champ de travail situé à la croisée de l'exploration archéologique et

---

119 *Ibid.*, p. 75-76.

120 *Ibid.*

121 « L'archéologie devient particulièrement importante dans les années qui suivent la création de l'École française d'Extrême-Orient. » HERBELIN (Caroline), « Tocades et discours savants... », *op. cit.*, p. 131.

122 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 75-76.

123 HERBELIN (Caroline), « Tocades et discours savants... », *op. cit.*, p. 131.

124 INSTITUT DE FRANCE, 15G1 : Commission de l'École française d'Extrême-Orient (1898-1903) : P.V. et correspondance. Dossier 1899 : L. Finot, Rapport à M. le gouverneur général, 25 février 1899.

125 *Ibid.*

126 *Ibid.*

des recherches scientifiques que doit mener l'institution : il faut se pencher aussi bien sur l'histoire du livre et de ses pratiques en Indochine que sur la connaissance des objets eux-mêmes et les moyens d'y accéder.

## **B) L'enseignement : une activité rapidement abandonnée**

L'enseignement est une activité qui apparaît de façon secondaire dans l'arrêté de fondation. Si les objets et monuments historiques et la recherche scientifique ont leur propre article, cette troisième mission se découvre à l'article 3, lequel recense les attributions du chef de l'établissement :

[...] Il sera chargé :

1° De présider et de prendre part lui-même à l'enseignement, qui devra comprendre des cours de langues sanscrite et pâlie et d'archéologie pratique, former les auditeurs européens ou indigènes aux bonnes méthodes de travail et les mettre en état de collaborer utilement à l'œuvre archéologique poursuivie [...] <sup>127</sup>

En miroir des missions décrites à l'article 2, l'enseignement a deux finalités. L'apprentissage de ces langues anciennes, sans doute afin de développer les recherches dans cette direction, en est une. Elles sont chères aux indianistes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres bien qu'elles ne soient pas les seules langues utiles aux travaux portant sur la péninsule – la culture chinoise a par exemple dominé durant des siècles au Vietnam. Les cours à utilité pratique afin de se doter d'auxiliaires qui contribueraient « à l'œuvre archéologique » de l'institution sont un autre objectif à la mise en place de cette activité. Cependant, ces différents enseignements ne sont que très peu exercés à l'École et ne durent pas dans le temps, bien que l'AIBL soit partisane d'une école d'enseignement <sup>128</sup>. Son premier directeur, Louis Finot, y est opposé car cela éloignerait l'institution de son cœur d'activité :

Notre intérêt est de nous tenir fermement à l'objet principal de notre fondation : cet objet n'est pas de répandre les vérités connues, mais de découvrir des vérités nouvelles ; ce n'est pas l'enseignement, c'est la recherche. <sup>129</sup>

---

127 Arrêté du 15 décembre 1898, *op. cit.*

128 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 72-75.

129 FINOT (Louis), « Communication. Compte rendu sur l'état de l'École française d'Extrême-Orient... », *op. cit.*, p. 385.

Le public, mal identifié, ne serait en outre pas au rendez-vous selon Louis Finot. Les amateurs seraient plutôt intéressés par les langues contemporaines quand les membres doivent être déjà formés à leur arrivée en Indochine puisqu'il s'agit de chercheurs et non plus d'étudiants ; enfin, l'organisation de ces cours serait difficile d'un point de vue pratique, les employés de l'institution étant amenés à sillonner l'Extrême-Orient<sup>130</sup>. Rapidement évacuée, cette mission d'enseignement ne figure plus dans le décret qui confère la personnalité civile à l'École en 1920<sup>131</sup>. En 1970, lorsque Jean Filliozat, directeur de l'EFEO de 1956 à 1977, rédige la nécrologie d'un de ses prédécesseurs, George Cœdès, il précise d'ailleurs :

En 1914, de « pensionnaire » il passe au grade de « professeur de philologie indochinoise ». Cette désignation ne doit pas faire illusion. Elle correspondait à un grade administratif, car l'administration ne concevait comme fonctionnaires d'une école que des professeurs. Mais l'École française d'Extrême-Orient était déjà, en dépit de son nom, un établissement non pas d'enseignement mais de recherche ou, plus exactement car sa recherche était fructueuse, de découverte et de production scientifiques.<sup>132</sup>

L'abandon rapide de cette activité n'empêche toutefois pas l'EFEO de partager ses découvertes et de donner à voir ses activités à différents publics. Elle offre ainsi des conférences, elle participe à des expositions, réalise des publications. Elle édifie également rapidement un musée et une bibliothèque, qui participent à la diffusion des connaissances.

---

130 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 73.

131 Décret du 3 avril 1920, *op. cit.*

132 FILLIOZAT (Jean), « I. Notice sur la vie et les travaux de M. Georges Cœdès (1886-1969) », dans *BEFEO*, t. 57, 1970, p. 3.

### III – L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE : UNE COMBINAISON DANS ET HORS LES MURS

#### A) Une structure presque immuable jusqu'au début des années 1950

Le premier organigramme que nous avons trouvé date de 1949. Avant cela, les chroniques des *BEFEO*, les rapports d'activité et un cadre de classement des archives réalisé en 1929 nous donnent quelques indications sur son organisation<sup>133</sup>. Nous constaterons que l'organisation de l'École a peu bougé durant ces années, même si des ajustements, inhérents à la vie de tout établissement, ont été opérés. La transformation qui a le plus de répercussion dans le quotidien de l'École intervient en 1920, lorsqu'elle est dotée de la personnalité civile. Ce panorama est général : il ne tient pas compte de l'époque de désorganisation que l'École traverse entre août 1945 et décembre 1946, lorsqu'à la suite du coup de force japonais du 9 mars 1945 et de la Révolution viet minh qui proclame une première indépendance du Vietnam (non reconnue par la France), l'EFEO est expulsée de ses locaux et perd la quasi totalité de son personnel vietnamien. Ces événements ayant engagé une désorganisation de l'administration coloniale et le processus de décolonisation, il est probable que l'EFEO ait dû formaliser ses activités et réaliser cet organigramme en 1949. L'organisation de l'École durant les années 1950, durant laquelle la crise coloniale s'aggrave, sera étudiée au dernier chapitre.

L'arrêté fondateur de la MAPI (1898) se veut volontairement flou à propos de l'organisation de l'École, afin de ne pas enfermer la nouvelle institution dans un cadre trop rigide qui pourrait nuire à son bon développement. La charge de son organisation échoit à son premier directeur, Louis Finot,

---

<sup>133</sup> Les registres de documents administratifs contiennent de nombreux rapports d'activité. Ils se trouvent dans les cartons suivants, hormis les trois premiers, rangés dans la réserve de la bibliothèque au moment où nous réalisons nos recherches : EFEO, Cartons XLVII à LI : Registres D.A. L'organigramme de 1949 est quant à lui ici : EFEO, Carton XLVIII : Registre DA. Registre DA 7, décision n° 29 établissant le classement des archives administratives de l'EFEO, 8 août 1929, p. 123-129.



qui l'a *in fine* dirigée longtemps. C'est lui qui a véritablement conçu l'institution. Tout ceci était prévu, comme l'annonçait déjà Émile Senart en séance à l'AIBL, deux mois avant la création effective de la MAPI :

Si précis qu'il soit sur plusieurs points, il est bien évident que le plan laisse dans le vague nombre de questions importantes, et tout le détail de l'organisation. C'est que à vouloir de loin réglementer trop rigoureusement par exemple le nombre des adjoints indigènes et la nature de l'enseignement qu'ils pourront contribuer à donner, ou le recrutement des élèves natifs, nous risquerions de ne rien faire de solide. Il faut, dans notre pensée, et le gouvernement général s'y est expressément associé, compter sur une période au cours de laquelle le premier directeur devra étudier de près les besoins, les ressources locales, et procéder successivement, dans l'ordre de l'urgence, à une organisation qui ne deviendra définitive que lorsqu'elle aura eu votre approbation.<sup>134</sup>

L'École a deux grandes activités : la recherche, dont les orientations dépendent beaucoup de ses membres, et la préservation des monuments historiques. Si les membres peuvent réaliser des fouilles dans le cadre de leurs recherches, le « service archéologique » de l'École, dont on trouve régulièrement mention dans ces sources, est plutôt au service des monuments historiques, ainsi qu'en témoigne le chantier monumental du groupe d'Angkor. D'autres activités, que l'on appellerait aujourd'hui « d'appui à la recherche et de diffusion », sont un corollaire de ces missions : la bibliothèque, le service photographique, les publications, les musées. Le décret de 1920 qui confère la personnalité civile de l'École montre que ces dernières se sont constituées en « services » : le service archéologique côtoie celui des publications, des musées et des bibliothèques de l'institution, ainsi que les bibliothèques et musées placés « sous son contrôle », dont nous prendrons connaissance plus bas<sup>135</sup>.

L'organigramme de 1949<sup>136</sup>, que l'on trouvera dans les annexes (figure 13), entérine cette organisation. Nous y dénombrons cinq entités, que nous nommerons « services », au siège central à Hanoi : celui des « membres scientifiques », de la « bibliothèque », de la « conservation des monuments historiques », du « musée Louis-Finot », des « bureaux administratifs ». Ce dernier contient trois entités, chargées des « archives et [des] correspondances à l'arrivée », du « secrétariat et [des] correspondances au départ », de la « comptabilité ». La direction chapeaute le tout. Elle se compose du directeur et du secrétaire général, responsable des aspects scientifiques comme administratifs, un poste qui fut longtemps celui de « secrétaire-bibliothécaire », comme nous le

---

134 INSTITUT DE FRANCE. E100, *op. cit.*

135 Décret du 3 avril 1920, *op. cit.* Article 8.

136 EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1949-1963), dossier 38 : Maintient (sic) de l'EFEO en Indochine après la guerre. Divers a/s statut de l'EFEO (1946-1950). Organisation de l'École française d'Extrême-Orient (modèle 1), 12 octobre 1949.

verrons. Les membres sont épaulés par d'autres agents pour la réalisation de leurs activités. Ils sont loin d'agir seuls.

L'École possède également des « sièges secondaires en Indochine », également exposés dans l'organigramme. Au centre du Vietnam, deux « services » sont mentionnés : le musée archéologique cham de Tourane et le musée Khai-Dinh, sous contrôle scientifique de l'EFEO. Au sud, elle y a le musée Blanchard-de-la-Brosse (à Saigon). Au Cambodge, quatre « services » sont dénombrés : le musée Albert-Sarraut à Phnom Penh, la commission des mœurs et coutumes, et l'institut bouddhique dans cette même ville (ce dernier étant sous son contrôle scientifique), ainsi que la conservation des monuments du groupe d'Ankgor installée à Siem Reap. Enfin, son dernier site, à Vientiane, s'occupe de la conservation des monuments historiques du Laos.

L'AIBL exerce un contrôle scientifique sur l'EFEO. Elle est présente en amont et en aval dans la gestion scientifique de l'École : à travers la commission de l'École d'Extrême-Orient, elle examine les candidatures des nouveaux membres soumises par le directeur de l'institution, qui lui rend également compte des activités de l'établissement<sup>137</sup>. D'après la lecture des archives conservées à l'Institut de France, l'AIBL semble la plupart du temps être d'accord avec les choix de l'EFEO et donc la soutenir<sup>138</sup>.

Le budget général de l'Indochine finance l'École. Créé en juillet 1898 par Paul Doumer, il puise sa source dans les impôts indirects, tandis que les impôts directs financent les Résidences supérieures. Les impôts indirects représentent « l'essentiel des ressources financières de l'Indochine » et sont alimentés par trois régies très lucratives : celles du sel, de l'opium et de l'alcool<sup>139</sup>. Le financement de l'École change à partir de sa transformation en établissement public

---

137 Au moment d'en présenter le projet à l'AIBL, E. Senart précisait : « Ces pensionnaires ou jeunes savants en mission seront désignés par l'Académie des inscriptions parmi les jeunes gens se destinant à l'étude des langues et des civilisations de l'Inde ou de l'Extrême-Orient qui lui paraîtront offrir les garanties les plus solides de préparation scientifique et qui désireront compléter leurs études par un séjour en Orient, tout en coopérant au but spécial de la Mission. » Cela a effectivement été suivi d'effet. L'article 5 du règlement indiquait par ailleurs « Chaque année, le directeur devra adresser au moins un rapport détaillé à l'Académie des inscriptions sur les travaux de la Mission, ses publications en cours ou projetées, l'activité des pensionnaires et généralement sur tout ce qui intéressera les résultats et les progrès scientifiques de l'institution. L'Académie correspondra avec le Directeur toutes les fois qu'elle le jugera opportun pour lui communiquer ses observations ou ses avis. » Cela est également repris dans l'arrêté fondateur, lequel ajoute que ce rapport est transmis via le gouvernement général et le ministère de l'Instruction publique. INSTITUT DE FRANCE. E100, *op. cit.*

138 INSTITUT DE FRANCE, Série 15G : Commission de l'École d'Extrême-Orient. Les cotes 15G1 à 6 couvrent la période 1898-1939 et la cote 15G7 l'intervalle 1950-1952. Il y a une lacune entre ces deux cotes bien que d'autres sources nous apprennent que la commission s'est bien réunie entre ces dates. Les cotes 15G8 et 9 concernent les « Papier Pelliot » (respectivement 1921-1943 et 1936-1946). Signalons également les registres de procès-verbaux (Institut de France, E100 et suivants) et les pièces annexes des séances qui contiennent des minutes, de la correspondance, des notes, des publications, des mémoires (Institut de France, E400 et suivants et 500 et suivants).

139 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 67-68.

en 1920, ce qui la dote de la personnalité civile <sup>140</sup>. Cette date marque « le début d'une ère nouvelle pour l'École » <sup>141</sup>. Elle obtient ce nouveau statut sur le rapport d'Albert Sarraut, devenu ministre des Colonies peu après son passage en Indochine, qui considère que l'EFEO, dont l'organisation est « définitivement fixée » après plus de vingt années d'exercice, « a justifié amplement, par les services qu'elle a rendus, les espérances qu'on avait fondées sur elle » <sup>142</sup>. En accord avec l'AIBL et le gouverneur général de l'Indochine, Albert Sarraut demande à ce que l'institution soit dotée d'un « régime plus libéral », celui dont bénéficie l'IFAO et sur lequel le directeur de l'EFEO d'alors, Claude Eugène Maitre <sup>143</sup>, s'appuie pour élaborer le projet <sup>144</sup>. Ce régime, qui permet d'agir en justice et de défendre ses intérêts, confère à l'École plus d'indépendance dans la gestion de ses affaires <sup>145</sup>. Elle peut, par exemple, accepter les legs, des opérations dont la réalisation étaient compliquées avant cela <sup>146</sup>. L'autonomie gagnée est également financière : son budget n'est désormais plus octroyé annuellement par le gouvernement général mais prend la forme d'une subvention forfaitaire accordée pour une période quinquennale <sup>147</sup>. Nous en verrons les incidences pour ce qui concerne notre sujet dans la partie suivante.

---

140 Décret du 3 avril 1920, *op. cit.* Article 3.

141 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 41. Un décret présidentiel du 3 avril 1920 lui concède ce nouveau régime. Il est promulgué en Indochine par arrêté le 1<sup>er</sup> décembre de la même année. Le 20 septembre 1921, un arrêté règle les détails d'exécution du décret, lequel entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1921. *Ibid.*

142 « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 20, *op. cit.*, p. 230. Albert Sarraut (1872-1962), juriste de formation et radical-socialiste, s'implique dans la politique coloniale en devenant gouverneur général de l'Indochine à deux reprises (novembre 1911-janvier 1914 et janvier 1917-mai 1919), puis ministre des Colonies, avant d'occuper différents portefeuilles ministériels et d'être brièvement président du conseil à deux reprises sous la III<sup>e</sup> République, et de présider l'Union française de 1951 à 1958. Dans le cadre de la politique d'association franco-indigène, il s'investit dans l'évolution du système éducatif afin de doter l'Indochine d'une élite issue de la population locale soutenant le projet colonial. MORLAT (Patrice), « L'Indochine à l'époque d'Albert Sarraut », dans *Outre-mers*, tome 99, n°376-377 « Cent ans d'histoire des outre-mers, SHOM, 1912-2012 », 2012, p. 180. Mis en ligne sur : [www.persee.fr/doc/outre\\_1631-0438\\_2012\\_num\\_99\\_376\\_4960](http://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2012_num_99_376_4960). URL pérenne : DOI : <https://doi.org/10.3406/outre.2012.4960> [consulté le 19 août 2018].

143 Claude Eugène Maitre (1876-1925) est japonologue et il dirige l'EFEO entre 1908 et 1920. Ses recherches se rapportent essentiellement à l'histoire, l'histoire de l'art et à la littérature.

144 *Ibid.* et SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 30. Témoignage des quelques liens qui existent entre les écoles françaises à l'étranger, P. Singaravéλου ajoute que « les fils et la petite fille du fondateur de l'École du Caire, Gaston Maspero, ont activement participé à la création de l'EFEO » *Ibid.*

145 « Cette attribution, sans modifier en quoi que ce soit son organisation scientifique, lui donnera le moyen d'employer plus utilement les crédits mis à sa disposition par l'Indochine et lui permettra de les augmenter à l'occasion des libéralités de ceux, toujours plus nombreux, qui s'intéressent à son œuvre. En outre, ce décret consacre le principe de l'organisation d'un service archéologique réel, comportant un personnel européen et indigène susceptible de rendre possible la conservation et la surveillance des bâtiments et des vestiges dignes d'être classés comme monuments historiques ; en dehors du seul groupe d'Angkor, doté d'un conservateur, cette œuvre considérable devait jusqu'à ce jour être assurée par une seule personne et, dans ces conditions, était à peu près irréalisable [...]. » « Chronique », dans *BEFEO*, t. 20, *op. cit.*, p. 183-184.

146 Voir par exemple le cas de J. Commaille dans ce dossier au nom peu évocateur : ANOM, GGI, 41 245 : Mise à la disposition du Gouvernement Siamois (sic) de M. Cœdès, Membre de l'École Française d'Extrême-Orient (1914).

147 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 34. « Chronique : Indochine française », dans *BEFEO*, t. 20, *op. cit.*, p. 181.

## B) Le personnel : de la rationalisation de la main d'œuvre à l'ouverture de la recherche

Le personnel de l'École, d'abord très peu nombreux, croît progressivement. À sa création, la MAPI est composée de deux agents : Louis Finot, qui dirige l'École à quatre reprises dont deux par intérim : 1898-1904, 1914-1918 (p. i.), 1919-1926, 1928-1930 (p. i.), et Antoine Cabaton, nommé en appui au directeur à titre provisoire pour la période d'organisation<sup>148</sup>, avant de devenir le premier secrétaire-bibliothécaire de l'institution quelques semaines plus tard<sup>149</sup>. Trois autres personnes rejoignent la jeune institution en 1899 : Étienne Lunet de Lajonquière, un militaire « attaché à la Mission » à la fin du mois de mars<sup>150</sup>, que Louis Finot avait rencontré sur le navire qui l'amenait en Indochine afin de fonder la MAPI<sup>151</sup> – il guide les deux premiers dans la brousse indochinoise, participe au recensement des monuments, les accompagne en Insulinde à la rencontre des collègues de la Société de Batavia<sup>152</sup> –, un dénommé Vong en juillet, « interprète titulaire cambodgien de première classe »<sup>153</sup>, puis Paul Pelliot en août 1899, premier « pensionnaire »<sup>154</sup>, qui exerce aussi plus tard les fonctions de professeur de chinois, une activité qui ne dure guère comme nous l'avons vu. Même si le personnel et ses statuts évoluent par la suite, le fonctionnement de l'EFEO reste globalement le même durant toute sa période indochinoise : une direction composée d'un directeur et d'un secrétaire bibliothécaire, des chercheurs – les pensionnaires qui se muent en « membres permanents » ou « temporaires », qui peuvent aussi être professeurs ou architectes –, et, enfin, des auxiliaires très précieux sans lesquels le travail serait impossible ou n'obtiendrait pas les mêmes résultats. Ces derniers se composent des amateurs éclairés issus de l'armée, de l'administration ou de missions religieuses, dont le concours prend différentes formes, ainsi que du personnel local dont les connaissances linguistiques, culturelles et scientifiques et

---

148 Arrêtés du 30 décembre 1898 les nommant respectivement à ces fonctions.

149 Arrêté du 6 mars 1899 nommant Antoine Cabaton secrétaire-bibliothécaire.

150 Arrêté du 31 mars 1899 nommant Étienne Lunet de Lajonquière attaché à la MAPI.

151 Le voyage durait alors deux mois, ce qui leur a laissé le temps de se connaître. FINOT (Louis), *Voyage de Louis Finot : Siam, Birmanie, Inde & Ceylan (1904-1905) édité et annoté par Anne-May Chew, Jacqueline Filliozat, Rita H. Régner d'après un manuscrit inédit de l'École française d'Extrême-Orient*, [2004], p. 2.

152 Citons les travaux suivants, issus de ces pérégrinations scientifiques : FINOT (Louis), LUNET DE LA JONQUIERE (Étienne), *Inventaire sommaire des monuments chams de l'Annam*, Hanoi, 1900, 12 p. LUNET DE LA JONQUIERE (Étienne), *Atlas archéologique de l'Indo-Chine : monuments du Champa et du Cambodge*, Paris, E. Leroux, Imprimerie nationale, Collection « Publications de l'École française d'Extrême-Orient », 1901, 24 p. LUNET DE LA JONQUIERE (Étienne), *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, Paris, E. Leroux, Imprimerie nationale, Collection « Publications de l'École française d'Extrême-Orient », vol. 1, 1902, vol. 1, 430 p. LUNET DE LA JONQUIERE (Étienne), *En Insulinde*, Paris, Bernard Grasset, 1914, 324 p.

153 Arrêté du 28 juillet 1899 nommant Vong interprète titulaire cambodgien de 1<sup>ère</sup> classe.

154 Arrêté du 15 août 1899 nommant Paul Pelliot pensionnaire de la MAPI.

techniques sont aussi indispensables que leur connaissance de l'administration et que le nombre d'années qu'ils passent à l'École, assurant ainsi sa continuité.

Le personnel asiatique mis à part, l'institution demeure « de taille très modeste » en 1908, d'après le recensement de Catherine Clémentin-Ohja et de Pierre-Yves Manguin :

[...] outre son directeur, l'École compte seulement deux professeurs titulaires (de chinois et de japonais), un professeur suppléant, un chef du service archéologique, un secrétaire-bibliothécaire et deux pensionnaires. Mais y sont attachés aussi des savants chargés de mission (tel Paul Chavannes) et des « correspondants » (le père Cadière, par exemple), qui viennent appuyer le maigre effectif des membres permanents.<sup>155</sup>

À l'heure de la fermeture des portes à Hanoi, Léon Vandermeersch, directeur par intérim du Centre de Hanoi entre 1956 et 1958, se remémore la présence de plusieurs centaines d'employés locaux<sup>156</sup> – les autres ayant déjà quitté le territoire.

## 1. Le personnel européen : les chercheurs officiels de l'EFEO

Le décret de 1920 indique que le « personnel européen » – également dénommé ainsi dans les divers textes officiels de l'École – comprend : « 1° Un directeur ; 2° Des membres permanents ; 3° Des agents ».<sup>157</sup> Le directeur de l'École est nommé pour six ans et son mandat est renouvelable<sup>158</sup>. Son travail est à la fois administratif et scientifique, comme celui d'un certain nombre de membres : l'EFEO est une institution de chercheurs administrée par eux-mêmes. Le directeur s'occupe des « actes d'administration nécessaires au fonctionnement de l'École »<sup>159</sup>, il supervise les opérations liées à la préservation des vestiges archéologiques<sup>160</sup>, conduit des recherches, « préside » celles de l'institution, et, enfin, dirige les « services » de l'École<sup>161</sup>. Il est

---

155 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 33.

156 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015 et 13 janvier 2016. Les chiffres donnés par Léon Vandermeersch ont varié entre ces deux rendez-vous : passant de 200 à 500. Il a pu parler de 400 à 500 employés à l'occasion d'autres entretiens. Marcus Durand, le fils du directeur de Maurice Durand se souvient de l'EFEO comme « d'une ruche qui bouillonnait », d'un endroit où il y avait beaucoup d'activités dans les années 1950. Entretien avec Marcus Durand, Paris, 13 mars 2015.

157 Décret du 3 avril 1920, *op. cit.*

158 *Ibid.*, art. 8. Cela a toujours été le cas, comme le confirme l'art. 3 de l'arrêté de fondation de la MAPI du 15 décembre 1898.

159 Décret du 3 avril 1920, *op. cit.* Article 8.

160 « [Il est chargé] de proposer au gouverneur général le classement et le déclassement des monuments historiques ainsi que les mesures destinées à en assurer la conservation ; de prescrire et de surveiller l'exécution des travaux de dégagement, réparation, fouilles, etc., et de statuer sur le transfèrement aux musées des pièces détachées. » *Ibid.*

161 *Ibid.*

nommé par le gouvernement général de l'Indochine sur la proposition de l'AIBL, garant de son bagage scientifique. C'est le cas également des membres, qui rejoignent l'École sous le contrôle de l'Académie. Ceux-ci peuvent être logés dans l'enceinte de l'École, tout comme le directeur.

Les « membres » de l'École, aussi appelés « pensionnaires », sont ses chercheurs officiels. Ils se répartissent en deux catégories : les « stagiaires », des boursiers dont la présence à l'École est éphémère <sup>162</sup>, qui disparaissent rapidement au profit des « membres temporaires », et les « membres permanents ». La différence entre les deux relève davantage d'une question de statut que de temps de présence à l'École. En effet, il est précisé dans le décret de 1920 que les membres temporaires « sont nommés pour un an », terme qui peut être « prorogé d'année en année sur la proposition du Directeur et l'avis conforme de l'Académie » <sup>163</sup>. Les membres permanents, eux, sont engagés « par contrat pour une durée limitée », également renouvelable, en dépit de la façon dont leur titre les présente. Ces derniers doivent être « agréés par l'Académie » <sup>164</sup>, qui examine vraisemblablement de plus près leurs candidatures que celle des membres temporaires. Comme le montre l'arrêté du 27 juin 1933 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École, les membres temporaires sont des agents de deuxième catégorie et n'ont qu'une classe. Les salaires et perspectives d'évolution des membres permanents sont bien plus importants puisqu'ils ont huit classes et se partagent entre personnel de deuxième catégorie et de première catégorie B <sup>165</sup>.

Le choix des membres par l'AIBL est fait avec intégrité : il n'est pas question que le pouvoir colonial ni que les réseaux politiques et personnels s'immiscent dans leur recrutement <sup>166</sup>, exception faite pour ceux qui se destinent aux fonctions d'architecte, pour qui les « recommandations extérieures sont décisives », en particulier politiques <sup>167</sup>. Les recherches de Pierre Singaravélou montrent que 32 % des membres scientifiques travaillent déjà en Indochine lorsqu'ils sont nommés à l'EFEO et que 12 % d'entre eux sont employés ailleurs en Asie ou dans d'autres colonies au moment de leur recrutement : « L'expérience coloniale est donc très valorisée ; l'EFEO consent en effet à recruter des orientalistes amateurs qui ont fait leurs preuves. » <sup>168</sup> Des fonctionnaires ou des

---

162 Arrêté du 17 août 1905 créant deux bourses d'étude près l'École française d'Extrême-Orient. Ce statut ayant été rapidement abrogé, seuls trois bénéficiaires sont à décompter : Charles Maybon, Maurice Dufresne et Emmanuel Girard.

163 Décret du 3 avril 1920, *op. cit.* Article 12.

164 *Ibid.* Article 11. Au passage, il s'agit de la même procédure pour les professeurs de l'École nationale des chartes.

165 Arrêté du 27 juin 1933, *op. cit.* Article 3. Il reprend l'arrêté du 28 avril 1928 fixant la hiérarchie et le traitement du personnel européen de l'École française d'Extrême-Orient.

166 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 130-132. P. Singaravélou a réalisé une sociologie des membres dans ce mémoire, à laquelle nous renvoyons.

167 *Ibid.*, p. 129-130.

168 *Ibid.*, p. 128.

militaires indochinois peuvent également être détachés à l'EFEO, ainsi que l'illustre le cas d'Étienne Lunet de Lajonquière <sup>169</sup>. De façon plus générale, être déjà établi ou avoir grandi en Indochine – ou en Asie – est très apprécié, l'École jugeant que cela garantit, si ce n'est un bagage culturel fort utile, une acclimatation réussie à la vie sous les tropiques et une connaissance de ses milieux. Cela est par exemple le cas de Noël Peri (1865-1922), devenu secrétaire-bibliothécaire de l'EFEO après une vie de missionnaire apostolique au Japon et sur lequel nous nous pencherons plus tard ou, cas plus éloquent, celui de Jean Commaille (1868-1916), qui passe de l'armée aux services civils avant de rejoindre l'EFEO où il semble tout apprendre sur le tas, allant jusqu'à occuper le poste de conservateur du groupe d'Angkor. Mentionnons enfin un autre exemple célèbre dans l'histoire de l'EFEO, celui de Victor Goloubew (1878-1945), mondain appartenant à la haute aristocratie russe et fréquentant le gratin intellectuel et artistique parisien avant de se prendre de passion pour l'art et l'Asie du Sud-Est. Il lie une relation amicale solide avec Louis Finot et il occupe des postes divers pour l'institution qui tient à le garder <sup>170</sup>. L'ouverture des postes de membres temporaires et permanents aux Indochinois date quant à elle de 1939. Nguyen Van Huyen, que nous étudierons également dans cette thèse, en est un heureux bénéficiaire <sup>171</sup>, et il en demeure le seul. Enfin, pour beaucoup, l'EFEO ne constitue pas le premier emploi : il s'agit d'une différence avec l'École française d'Athènes ou de Rome <sup>172</sup>, où les membres sont plutôt des jeunes chercheurs.

Qu'ils soient temporaires ou permanents, ces chercheurs peuvent passer de nombreuses années à l'École, ce qui constitue une autre différence avec les autres Écoles françaises à l'étranger où l'emploi des membres est réellement temporaire. En moyenne, on reste dix ans à l'EFEO contre trois à l'EfA <sup>173</sup>. Certains y demeurent une bonne partie de leur vie, voire toute leur carrière, d'autres, plus nombreux et en général originaires de métropole, n'y restent pas <sup>174</sup>. Pierre Singaravélou note que, pour ces derniers, « le séjour assez court à l'EFEO sert essentiellement à valoriser une carrière parisienne » <sup>175</sup>. Ses recherches montrent bien le rôle de tremplin que joue

169 Voir par exemple l'article 16 de l'arrêté du 27 juin 1933 : « Des fonctionnaires ou militaires de la colonie peuvent être détachés à l'École sur la demande du directeur et par arrêté du gouverneur général pour y remplir des missions spéciales d'études. »

170 V. Goloubew est même le premier à avoir écrit sa nécrologie à l'EFEO. Le directeur d'alors, G. Cœdès, reconnaissait : « Les liens d'amitié et d'affection réciproques qui vous unissaient à Louis Finot vous désignaient tout naturellement pour accomplir ce pieux devoir [...]. » CŒDÈS (George), « Lettre-préface », dans *CEFEO*, *op. cit.*, 1935, p. I.

171 Arrêté ministériel du 31 juillet 1939 nommant membre temporaire de l'École pour une durée d'un an, à compter du 15 septembre 1939, Nguyen Van Huyen.

172 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 126-127. L'âge moyen d'entrée à l'EFEO est de 33 ans et près de 6 membres sur 10 ont plus de 30 ans à leur arrivée à l'École.

173 *Ibid.*, p. 151.

174 Sur 44 membres, P. Singaravélou en recense 16 dans la première catégorie et 28 parmi ceux ayant travaillé entre un et neuf ans à l'EFEO. *Ibid.*, p. 156.

175 *Ibid.*, p. 126.

l'institution : un certain nombre de membres font ensuite carrière dans d'autres établissements prestigieux comme l'EPHE ou le Collège de France <sup>176</sup>. Attachés à la maison, ces anciens membres restent en général en contact avec l'EFEO, continuent à participer à certaines de ses activités, lui rendent des services à Paris, et forment ainsi un réseau au sein duquel ils orientent leurs meilleurs étudiants <sup>177</sup>. L'École compte d'ailleurs assez tôt, parmi ses anciens membres, un représentant à Paris, dont l'arrêté de 1933 précise qu'il s'agit du « titulaire de la chaire d'histoire et de philologie indochinoises au Collège de France » <sup>178</sup>. Étant sur place, il surveille les impressions et les publications de l'EFEO réalisées dans l'hexagone, il s'occupe des relations avec l'AIBL et avec « les autres corps savants de France et de l'étranger » <sup>179</sup>, et règle les affaires que peut avoir l'École métropole.

Les années passant, le nombre de membres augmente. L'arrêté de 1898 prévoyait un maximum de trois membres <sup>180</sup>. À l'origine, le gouvernement général de l'Indochine avait prévu la possibilité de revoir ce chiffre à la hausse, mais l'AIBL s'y était opposé, arguant qu'une sélection rigoureuse garantirait le niveau scientifique de l'institution <sup>181</sup>, choix qu'avaient opéré auparavant l'EFA et l'IFAO <sup>182</sup>. Louis Finot obtient toutefois rapidement la levée de ce plafond, dont il n'est plus question dans le décret qui consolide l'EFEO en 1901.

Ces chercheurs peuvent avoir plusieurs casquettes. Outre les recherches qu'ils mènent, ils peuvent se voir dotés de « fonctions spéciales » et être, par exemple, « inspecteurs du service archéologique, conservateur du groupe d'Angkor, secrétaire, bibliothécaire, professeurs, comptable, etc. » <sup>183</sup>. Le secrétaire-bibliothécaire, que nous présenterons au chapitre 5, est également membre de l'EFEO. Les fonctions précitées sont cumulables et peuvent être exercées aussi bien par un membre permanent que temporaire – nous en observerons plusieurs cas. Leur travail les amènent aussi à s'ouvrir à l'extérieur : en fournissant des renseignements à toute personne qui se poserait une question dont l'EFEO pourrait détenir la réponse (comme des chercheurs extérieurs, des agents

---

176 *Ibid.*, p. 159-173.

177 *Ibid.*, p. 158.

178 Arrêté du 27 juin 1933, *op. cit.* Article 13.

179 *Ibid.*

180 « Il pourra être adjoint à la Mission, sur la désignation de l'Académie des inscriptions, des pensionnaires français dont le nombre, variable suivant les circonstances et l'opportunité, ne devra, jusqu'à nouvelle décision, dépasser en aucun cas le maximum de trois. » Arrêté du 15 décembre 1898, *op. cit.* Article 4.

181 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 69.

182 Pour sa part l'EFA, compte 7 membres à sa création et leur nombre est réduit à 3 dès sa seconde année car la première promotion est jugée trop nombreuse. Au sujet de l'IFAO, P. Singaravéλου précise : « Vouloir réduire le nombre des membres de l'Institut à deux ou trois, et prôner l'autonomie de la future École vis-à-vis de l'État, c'est aussi chez Renan préserver la discipline en défendant sa spécificité, c'est-à-dire sa confidentialité. » *Ibid.*, p. 29, 31-32.

183 Décret du 3 avril 1920, *op. cit.* Article 10.



de l'administration, un particulier), en participant à diverses commissions ou enquêtes commandées par l'administration, en s'investissant dans des sociétés savantes ou dans les établissements dont l'EFEO a la charge du contrôle scientifique. Ajoutons que les membres partent régulièrement en mission pour effectuer leurs activités <sup>184</sup> et que l'École dispose de quelques locaux en Indochine afin de les accueillir en dehors de son siège d'Hanoi.

Enfin, les « agents » de la troisième catégorie du personnel européen sont des employés aux missions diverses, administratives ou techniques, et non directement scientifiques : citons par exemple le secrétaire-comptable, le comptable, le chef de bureau des services administratifs ou le photographe. Cette dénomination modeste d'« agents » témoigne d'un positionnement subalterne. Ceux-ci n'apparaissent d'ailleurs pas plus que le personnel asiatique dans les sources, voire moins. À l'image de ces derniers, il s'agit pourtant d'un personnel indispensable au fonctionnement de l'École, et même, selon leurs activités, d'auxiliaires précieux des chercheurs. Nous en rencontrerons également, comme Jean Manikus, le photographe devenu chef du service photographique de l'École.

## 2. Les agents asiatiques : l'indispensable personnel de l'ombre

L'EFEO recourt à des auxiliaires asiatiques, ce qui fait partie des pratiques d'alors comme la citation suivante, de 1904, l'atteste. Nous aurons l'occasion de le voir à plusieurs reprises. La nature du travail qui leur est confié a cependant pu évoluer, de même que leurs rapports avec les membres et avec l'institution.

On a beaucoup reproché à Dumoutier, en Indochine, de s'être servi constamment du concours de lettrés indigènes. Le reproche, sous cette forme, n'est pas fondé : tous les orientalistes savent qu'il serait absurde de se priver de ce concours, pourvu qu'on ne considère le lettré que comme une forme perfectionnée du dictionnaire (sic). Mais peut-être est-il vrai que Dumoutier n'a pas toujours exercé un contrôle suffisamment efficace sur le travail préparatoire de ses auxiliaires annamites : ses ouvrages témoignent d'une érudition plus étendue qu'impeccable, et dans leur partie philologique surtout, on pourrait souhaiter parfois une plus grande rigueur de méthode et une plus grande sûreté d'interprétation. <sup>185</sup>

---

184 Cela fut pensé aussi dès le début. E. Senart précise à ses confrères en novembre 1898 : « Il sera au budget de la Mission, affecté un fonds spécial qui leur sera distribué en bourses de voyage, au moyen desquelles ils feront des séjours d'étude, dont la durée sera proportionnée aux ressources disponibles, dans les pays d'Orient, Inde, Chine ou autres, qui seront l'objet particulier de leurs recherches. » INSTITUT DE FRANCE. E100, *op. cit.*

185 MAITRE (Claude Eugène), « Gustave Dumoutier (1850-1904) », dans *BEFEO*, t. 4, 1904, p. 790-802. G. Dumoutier (1850-1904) est chargé de l'organisation de l'enseignement du français en Indochine, de l'inventaire

Les statuts de ce personnel sont spécifiés dans un arrêté pris le 7 octobre 1929, dont le premier article nous indique ce qui se cache derrière le qualificatif « asiatique »<sup>186</sup>. On y recense les « citoyens, sujets ou protégés français, originaires de l'Indochine, ainsi que les fils de père français et de mère asiatique reconnus par leur père, ou de mère asiatique elle-même reconnue par un père français. » Ceux-ci peuvent accéder au cadre permanent de ce personnel<sup>187</sup> tandis que les ressortissants d'autres pays d'Asie, dont les connaissances pourraient être utiles à l'École, peuvent aussi rejoindre son personnel asiatique en prétendant au « cadre auxiliaire d'agents contractuels ou journaliers »<sup>188</sup>. D'après les travaux de Nguyen Phuong Ngoc, ce personnel nombreux est essentiellement composé de Vietnamiens du Nord<sup>189</sup>.

Entre le décret de 1920 accordant la personnalité civile à l'École et un arrêté pris le 27 juin 1933 réglant à nouveau son organisation et son fonctionnement, le personnel asiatique augmente et est réorganisé. Le décret indique qu'il comprend « 1° Des secrétaires et lettrés indigènes ; 2° Des lettrés ou répétiteurs asiatiques ; 3° Des gens de service (plantons, gardiens, jardiniers, coolies, etc.) »<sup>190</sup> ; la liste donnée en 1933 est plus fine – le personnel européen ne fait, quant à lui, l'objet d'aucune modification dans cet arrêté. Il est alors indiqué :

Des assistants ;  
Des secrétaires ou lettrés indochinois ; Un secrétaire-archiviste ;  
Des lettrés ou traducteurs asiatiques non indochinois ;  
Des agents techniques indochinois adjoints aux membres du Service archéologique ; Des dessinateurs, photographes ou estampeurs indochinois ;  
Des ouvriers d'art : sculpteurs, mouleurs, modeleurs, aides-photographes, relieurs, etc. ;  
Des plantons ou gardiens de Musée ;  
Des gens de service : gardiens de nuit, jardiniers, chauffeurs, coolies, etc.<sup>191</sup>

---

des monuments historiques au Tonkin, ainsi que de plusieurs missions scientifiques exploratoires en Extrême-Orient. Pourvu d'un solide bagage académique (il a étudié à la Sorbonne, au muséum d'histoire naturelle et à l'École des langues orientales où il a appris le chinois et le vietnamien) avant de partir en Indochine, il est un proche collaborateur de l'EFEO.

186 Arrêté du 7 octobre 1929 fixant le statut du personnel asiatique de l'École.

187 Des contractuels peuvent aussi être recrutés, en particulier pour les emplois plus administratifs, de secrétariat : « Art. 15. – En dehors des emplois prévus dans les différents cadres du personnel permanent de l'École française d'Extrême-Orient, le directeur de cette institution pourra recruter, en vue de l'exécution de travaux courants n'exigeant aucune spécialisation (copie, dactylographie, etc.), des Asiatiques indigènes dont la situation sera réglée, soit par contrat d'engagement, soit par une décision les agréant comme agents journaliers. Ces contrats ou ces décisions seront soumis à l'approbation du gouverneur général. » *Ibid.*

188 L'article 25 de cet arrêté précise : « Le directeur de l'École française d'Extrême-Orient est autorisé à recruter, pour certains emplois spéciaux dont les travaux particuliers de l'École exigeraient l'attribution, des Asiatiques non originaires de la colonie (Chinois, Japonais, Siamois, Malais, Hindous, Birmans). » *Ibid.*

189 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants" vietnamiens de l'École Française d'Extrême-Orient », dans *L'espace d'un regard : Paul Mus et l'Asie (1902-1969)*, dir. David Chandler et Christopher E. Goscha, Les Indes Savantes, Paris, 2006, p. 157.

190 Décret du 3 avril 1920, *op. cit.* Article 4.

191 Arrêté du 27 juin 1933, *op. cit.* Article 2.

Trois grands types de missions peuvent être distinguées : missions scientifiques, administratives et techniques, lesquelles peuvent se chevaucher tant les besoins de l'École sont nombreux. En dépit de sa supériorité numérique, ce personnel polyvalent est celui de l'ombre : très peu visible dans les sources – ses dossiers sont aujourd'hui introuvables <sup>192</sup> –, il s'observe par les quelques traces qu'il a laissées. Le cas des estampeurs, qui ont rassemblé plus de 20 000 estampages de stèles d'inscriptions vietnamiennes, est révélateur. Les techniques employées par ces agents pour la réalisation des estampages sont connues, les estampages eux-mêmes sont des témoignages matériels de leur travail ; pourtant, nous connaissons peu de choses sur les estampeurs eux-mêmes <sup>193</sup>. Ces « petites mains » sont partout : dans l'administration, dans les publications, au musée, à la bibliothèque, au laboratoire photographique, sur les chantiers de fouille et les différents sites de l'École, en missions avec les membres <sup>194</sup>. Leur travail est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. La longévité des carrières d'un certain nombre d'entre eux a, en outre, assuré la stabilité et la continuité de l'institution <sup>195</sup>.

La lecture des textes réglementaires permet aussi d'apercevoir l'importance de ce personnel du point de vue scientifique. Derrière ces statuts divers se cachent de très précieux auxiliaires, ayant joué un rôle important dans la qualité et la renommée des travaux de l'École et de ses chercheurs, ce qu'ont déjà mis en relief certains de leurs contemporains français ainsi que quelques chercheurs plus récemment, et ce que nos recherches souligneront à leur tour. Pierre-Yves Manguin considère par exemple ces lettrés comme « la dette de l'EFEO » :

Sans leur constante collaboration, l'École n'aurait pu mener à bien les nombreuses études publiées par ses membres sur le Vietnam. Leurs noms apparaissent rarement dans les ouvrages de l'école, si ce n'est parfois pour des tâches subalternes, à l'image du statut qui leur est longtemps réservé par l'administration coloniale. <sup>196</sup>

---

192 Nguyen Phuong Ngoc y a recouru durant ses recherches doctorales, réalisées aux alentours de l'an 2000. Elle a notamment consulté le dossier de Nguyen Van Huyen. NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam : recherche sur les auteurs de la première génération*, thèse de doctorat, sociologie, dir. Trinh Van Thao, univ. d'Aix-Marseille I, 2004, 599 p., dactyl. Et NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam : recherche sur les auteurs de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, Collection « Sociétés contemporaines », Série Asie, 2012, 259 p.

193 Nous pouvons également mentionner le cas des fouilles archéologiques, au sujet desquelles Nguyen Phuong Ngoc précise : « La participation vietnamienne aux fouilles archéologiques et aux relevés architecturaux n'est pas encore appréciée à sa juste mesure en raison de la dispersion des informations. D'une façon générale, elle est mentionnée plus régulièrement à partir de l'accès des Vietnamiens à la recherche par le biais de la création du statut d'assistant. » NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 158-159. Nous nous pencherons davantage sur les estampages vietnamiens dans le second chapitre.

194 L'article 8 de l'arrêté du 7 octobre 1929 précise : « L'acceptation de leur nomination comporte, pour tous les candidats, l'engagement de servir dans les diverses parties de l'Indochine, suivant les besoins de l'École française d'Extrême-Orient. »

195 Voir par exemple à ce sujet NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*

196 MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient... », *op. cit.*, p. 128.

Parmi ces agents asiatiques, nombreux sont eux-mêmes des chercheurs. L'EFEO a pu être un tremplin pour certains, un espace d'apprentissage à la recherche, un lieu permettant de poursuivre la tradition lettrée dans laquelle d'autres ont vu le jour et dont l'horizon professionnel s'est rétréci à l'implantation de la nouvelle administration coloniale qui ne leur donnait plus accès aux débouchés traditionnels auxquels ils étaient destinés<sup>197</sup>. L'EFEO abrite ainsi la « génération des lettrés », vêtue traditionnellement, et celle des « intellectuels occidentalisés », en costume occidental<sup>198</sup>. Ce personnel différemment habillé symbolise cette période de transition. Leurs études permettent d'observer les impacts de la colonisation et de la création de cette institution sur l'élite intellectuelle<sup>199</sup>.

Au bout d'un certain temps, l'École officialise les activités de recherche exercées par certains de ces intellectuels. C'est le cas des assistants, dont le rôle va au-delà de « l'assistance » aux chercheurs, et au sujet desquels l'arrêté de 1920 précise :

Les membres du personnel asiatique peuvent être admis par le directeur à subir un examen sur des branches d'études qui font l'objet de l'institution. S'ils satisfont aux conditions de cet examen, ils peuvent recevoir le titre d'assistant de l'École française d'Extrême-Orient. Ce grade est assimilé, quant au nombre de classe et au traitement, à celui de commis indigène des services locaux. [...] Les assistants peuvent être autorisés à faire un séjour d'un an en France pour se perfectionner dans leurs études. [...] <sup>200</sup>

Cette ouverture est à mettre en parallèle avec les contextes politiques. En 1920, à l'heure de la « collaboration franco-annamite », les autorités coloniales cherchent un rapprochement entre les élites coloniales et locales<sup>201</sup>. En mai 1926, un décret permet aux indigènes d'accéder à certains postes du gouvernement alors réservés aux Français. À l'EFEO, l'arrêté du 7 octobre 1929 offre la possibilité à ses secrétaires et lettrés, soit à « l'élite de [son] personnel »<sup>202</sup>, d'accéder à des postes

---

197 On ne saurait toutefois généraliser et prétendre connaître les divers intérêts de ces intellectuels. Comme l'indique Laurent Dartigues : « Une sociologie de l'entrecroisement culturel entre des groupes porteurs d'intérêts et de cultures spécifiques est donc empiriquement difficile à pratiquer. » Nguyen Phong Ngoc ajoute : « [...] le personnel vietnamien est complexe et hétérogène dans sa formation, ses idées politiques, ses comportements par rapport aux Français, mais aussi entre Vietnamiens. On peut certes en dire autant des Français de l'EFEO, et de la société coloniale en générale. » DARTIGUES (Laurent), *L'orientalisme français en pays d'Annam, 1862-1939 : essai sur l'idée française du Viêt Nam*, Paris, Les Indes savantes, 2005, p. 176. NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 174.

198 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 175. NGUYEN (Van Phac), « Portrait of a Man of the Last Century », <https://peachflowergarden.wordpress.com/2012/09/18/portrait-of-a-man-of-the-last-century/> [consulté le 2 novembre 2019].

199 Outre les travaux de Nguyen Phong Ngoc, voir également à ce propos KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan (1890-1975). An Odd Man out of Vietnamese Anthropology? », dans *Moussons*, 24, 2014, p. 84. Mis en ligne sur <https://journals.openedition.org/moussons/3047>, DOI : 10.4000/moussons.3047 [consulté le 2 novembre 2019].

200 Arrêté du 20 septembre 1920 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient sous le régime de la personnalité civile.

201 KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale... », *op. cit.*, p. 96.

202 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal à l'œuvre dans l'atelier de Hanoi », dans *Propriété privée et propriété collective dans l'ancien Vietnam*, Ngo Kim Chung, Nguyen Duc Nghinh, Paris, L'Harmattan, Coll.

tournés vers la recherche dans les conditions que nous connaissons. Le dispositif évoqué dans l'arrêté de 1920 met du temps à se mettre en place <sup>203</sup>, bien que plusieurs articles d'auteurs vietnamiens aient été publiés dans le *BEFEO* entre ces dates : « Progressivement les Vietnamiens prennent une part plus active dans les activités de l'EFEO » relève Nguyen Phuong Ngoc <sup>204</sup>. Ceux-ci « ne sont donc pas simplement des assistants voués à des tâches subalternes » <sup>205</sup>. Elle va jusqu'à évoquer une « conquête vietnamienne de la recherche scientifique » <sup>206</sup>, que la bibliothèque nous permettra d'observer à notre tour. Les conditions sont propices à un tel développement :

L'assimilation des connaissances et l'apprentissage des méthodes occidentales afin de les appliquer à l'étude des faits sociaux vietnamiens, ne sont pas des processus qui vont de soi ou programmés par l'institution officielle. En réalité, l'accès à la recherche est acquis aux Vietnamiens grâce à la convergence de plusieurs facteurs. La capacité d'autoformation et la volonté d'apprentissage, suscitées par des questionnements proprement vietnamiens sur la culture et la société, trouvent le champ libre en raison des lacunes des études menées par l'EFEO et dans un contexte politique favorable depuis les années trente et notamment en 1940-1945. <sup>207</sup>

Par ailleurs, les autorités coloniales cherchent à combattre les mouvements contestataires – réformistes, nationalistes puis communistes <sup>208</sup>. L'administration demande dans les années 1930 aux orientalistes de s'investir « dans l'étude de la civilisation sino-vietnamienne » <sup>209</sup>, ce que l'EFEO fait notamment par l'intermédiaire de ce groupe de chercheurs vietnamiens.

En 1929, le personnel asiatique du cadre permanent est hiérarchisé entre un « cadre supérieur » dédié aux « assistants », un « cadre intermédiaire » réservé aux « secrétaires, lettrés dessinateurs ou photographes » et un « cadre subalterne » regroupant les « plantons » <sup>210</sup>. Des conditions d'âge s'appliquent au recrutement des deux derniers cadres <sup>211</sup>. Les cadres supérieur et intermédiaire sont en outre accessibles sur examen. L'entrée est donc sélective. Ceux du cadre intermédiaire (secrétaires, lettrés, dessinateurs, photographes) doivent en réussir un « dont le programme et les

---

« Recherches asiatiques », 1987, p. 8.

203 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 159.

204 *Ibid.*, p. 159-160.

205 *Ibid.*

206 *Ibid.*, p. 160.

207 *Ibid.*, p. 161.

208 KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale... », *op. cit.*, p. 96.

209 *Ibid.*

210 Arrêté du 7 octobre 1929, *op. cit.* Articles 4 à 6. Chacun de ces cadres contient différentes classes ainsi que des stagiaires.

211 « Les candidats à l'admission dans le cadre secondaire du personnel asiatique de l'École française d'Extrême-Orient devront être âgés de 20 ans au moins et de 25 ans au plus, à moins qu'ils ne justifient de services antérieurs leur permettant de réunir à 55 ans d'âge les conditions requises pour obtenir une pension de retraite pour ancienneté de services. Les candidats aux emplois du cadre subalterne pourront être admis à l'âge de 18 ans révolus. » Ces derniers, pour lesquels on précise qu'ils doivent posséder « les éléments de la langue française » sont recrutés « de préférence, parmi les anciens militaires ». *Ibid.* Articles 8 et 10.

conditions sont fixées suivant les besoins et pour chaque emploi à pourvoir par le directeur »<sup>212</sup>. Les prétendants aux postes d'assistants doivent, quant à eux, avoir dix ans d'ancienneté dans le cadre intermédiaire et subir l'examen plus rigoureux évoqué dans l'arrêté de 1920. Ils doivent rédiger un mémoire en français, « sur un sujet emprunté à la partie du programme des travaux de l'École dans laquelle le candidat s'est spécialisé », et passer une épreuve orale – une soutenance suivie d'« interrogations générales sur la branche d'études à laquelle ce mémoire se rapporte » – devant une commission que l'on pourrait qualifier de pairs, composée de la direction de l'École (directeur et secrétaire-bibliothécaire) et d'un membre. La réussite de cet examen, qui leur donne le droit de réaliser un séjour d'un an en France afin de « se perfectionner dans leurs études », leur ouvre les portes de la recherche à l'École, tout en leur assurant une meilleure situation économique et sociale<sup>213</sup>. Toutefois, peu accèdent à ce statut. En 1945, on dénombre quatre titulaires : Nguyen Van To, Nguyen Van Khoan et Tran Van Giap ont passé avec succès l'examen, les deux derniers étant responsables de fonds à la bibliothèque ; le quatrième, Nguyen Thieu Lau, accède directement à ce poste car il est titulaire d'une licence de la Sorbonne<sup>214</sup>.

De nombreux agents du personnel asiatique demeurent donc lettrés. Ces derniers peuvent être chargés de missions scientifiques parfois similaires à celles des assistants, ainsi que nous le constaterons à la bibliothèque<sup>215</sup>. Par ailleurs, un seul parmi eux accomplit un voyage d'étude en France, dans un cadre un peu différent que ce que prévoit la réglementation de l'École<sup>216</sup>.

---

212 *Ibid.* Article 11. P. Singaravelou précise pour le milieu des années 1919 : « Les épreuves de l'examen pour devenir commis de l'EFEO relèvent du parcours du combattant. Les épreuves, dignes des concours triennaux du Vietnam traditionnel, sont adaptées à l'origine du candidat. Le programme pour les candidats à l'emploi de commis est très précis. Les candidats doivent effectuer une version écrite (coef. 3) de 2 heures avec dictionnaire de caractères chinois pour les Annamites, dictionnaire de siamois et laotien pour les Cambodgiens, et de siamois et cambodgien pour les Laotiens. Tous les candidats doivent ensuite composer une rédaction sur un sujet d'histoire de l'Indochine, plus une rédaction sur l'histoire de la Chine pour les Annamites et une rédaction sur l'histoire de l'Inde, de la Birmanie ou du Siam pour les Cambodgiens ou les Laotiens (2 heures, coef. 3). À l'oral, les admissibles doivent présenter un texte chinois, siamois, cambodgien ou laotien (coef. 2). Ils sont soumis ensuite à une épreuve de bibliographie pratique, de classement et d'étude de catalogue de bibliothèques (coef. 1). Enfin ils sont interrogés sur l'histoire religieuse de l'Indochine et des pays voisins. » SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 137-138.

213 Arrêté du 7 octobre 1929, *op. cit.* Article 13.

214 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 31 (version publiée de la thèse). NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 159.

215 Nguyen Phuong Ngoc précise par exemple : « Les secrétaires et lettrés vietnamiens participent également à des missions diverses sous la conduite d'un membre scientifique français ou non : par exemple, inspection de sites et estampages d'inscriptions épigraphiques, fouilles et relevés architecturaux. » NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 158.

216 « Le voyage d'étude en France, prévu par les arrêtés de 1920 et de 1929 (art. 13), reste également lettre morte. Parmi le personnel vietnamien, Tran Van Giap semble être le seul à faire un voyage en France (1927-1931), dans des conditions particulières certes : envoyé en mission aux Langues O' à partir de 1927 probablement pour assister Jean Przyluski dans ses recherches, il a suivi de sa propre volonté les cours à la Sorbonne et a dû demander, pour achever ses mémoires, un congé sans solde de septembre 1929 à septembre 1931. » *Ibid.*, p. 160.

Pour l'École elle-même, cette main-d'œuvre est très intéressante car elle est pourvue d'un solide bagage linguistique, culturel, scientifique ou administratif, indispensable à la bonne marche de l'établissement ainsi qu'aux chercheurs venus de métropole. Ces derniers peuvent d'autant moins rivaliser dans l'acquisition de ces connaissances qu'ils sont souvent de passage, à la différence du personnel asiatique<sup>217</sup>. En attendant de le constater à la bibliothèque, nous pouvons citer l'incontournable Nguyen Van To (1889-1947), pour qui s'intéresse à l'histoire de l'EFEO.

Issu d'une famille de lettrés, Nguyen Van To (1889-1947) étudie au collège des interprètes puis fait toute sa carrière à l'École. Il y entre en 1905 comme secrétaire<sup>218</sup> et il y évolue jusqu'au poste de chef du secrétariat administratif de 1932 à 1945<sup>219</sup>, avant de rejoindre les rangs d'Ho Chi Minh en 1945 et de mourir en 1947 pendant la guerre<sup>220</sup>. Considéré comme « le génie du lieu » par l'orientaliste Paul Mus, membre entre 1927 et 1946, puis comme la « cheville ouvrière de l'EFEO » par Nguyen Phuong Ngoc<sup>221</sup>, son travail est à la fois administratif et scientifique puisqu'il s'occupe « du secrétariat administratif et de la publication du *BEFEO* »<sup>222</sup>. George Cœdès, qui dirige la maison de 1929 à 1947, a « une grande confiance » en lui<sup>223</sup>. Il excelle en effet dans ces deux missions. Paul Mus rapporte :

Érudit dans sa langue, dont il a relevé les argots, c'était un correcteur d'épreuves infallible et la vivante encyclopédie des faits, des idées et de l'usage du français ; il se jouait en outre, à la virgule près, de tous nos textes officiels [...].<sup>224</sup>

Nguyen Phuong Ngoc souligne à son tour son importance scientifique à l'aide de deux exemples :

Le premier concerne un texte de Louis Bezacier, membre de l'EFEO, que Nguyen Van To a considéré comme de qualité insuffisante (sans parler des fautes de français) ; Cœdès s'est rangé à l'avis de To et a refusé de le publier dans le *BEFEO*. Le deuxième cas concerne Cœdès lui-même : dix jours après que Cœdès eut donné un article à To pour l'insertion dans le *Bulletin*, ils ont eu ce dialogue qui fait comprendre beaucoup de choses sur le travail et l'atmosphère qui régnait à l'EFEO dans les années 1940 :

- Monsieur le directeur, avez-vous relu votre article ?
- Bien évidemment, je l'ai corrigé. Qu'y a-t-il ?

---

217 J. Kleinen précise ainsi par exemple : « *Excellent knowledge of the French language enabled many of these Vietnamese assistants to work closely with their French "superiors", whose mastering of the Vietnamese language was comparatively lower.* » KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan (1890-1975)... », *op. cit.*, p. 79.

218 EFEO, Réserve, Registre DA1. Décision du 16 août 1905 nommant Nguyen Van To secrétaire à l'École, p. 193.

219 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 157.

220 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal... », *op. cit.*, p. 9. Il devient ministre de l'Action sociale et président de l'Assemblée nationale. *Ibid.*, p. 11.

221 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 169. La dénomination « génie du lieu » provient de l'ouvrage *L'Angle de l'Asie* de P. Mus, que Nguyen Phuong Ngoc cite (*ibid.*).

222 *Ibid.*

223 *Ibid.*, p. 171.

224 Cité par NGUYEN (Phuong Ngoc), dans *ibid.*, p. 169.

- Il faudrait peut-être encore corriger beaucoup.
- Ah, j'ai compris, Monsieur To ! Je vous en prie, faites les corrections nécessaires. Si quelqu'un me critique, ce sera de votre faute ! <sup>225</sup>

Outre ces activités, Nguyen Van To, qui a publié plusieurs notices nécrologiques de membres dans le *BEFEO* <sup>226</sup>, est aussi considéré comme « un des auteurs majeurs d'avant 1945 » <sup>227</sup>. Ses centres d'intérêt sont nombreux (histoire, littérature, art, linguistique) et « il joue un rôle essentiel dans le transfert des connaissances scientifiques par le biais de nombreux articles et comptes rendus » <sup>228</sup>. À l'instar de nombre de ses collègues, Nguyen Van To a appris la méthode scientifique occidentale sur le tas à l'École <sup>229</sup>. Nous observons ici le lieu d'autoformation évoqué plus haut que l'EFEO peut représenter pour son personnel <sup>230</sup> ; un lieu sans doute idéal du fait des nombreuses ressources dont l'École dispose, des publications qu'elle produit, de l'émulation scientifique qui découle de ses activités et de la rencontre qu'elle permet, de fait, entre savants occidentaux et intellectuels locaux et entre lesquels une forte collaboration existe, allant parfois jusqu'à la camaraderie <sup>231</sup>. Certains membres n'hésitent d'ailleurs pas à reconnaître ces savants asiatiques comme leurs égaux ou des chercheurs illustres – ce qu'a également retenu la postérité –, dont l'aide est fondamentale pour leurs propres travaux, comme c'est le cas de George Cœdès. Ainsi, le maître pouvait-il être dans une position hiérarchique ou sociale subalterne, comme l'a déjà relevé John Kleinen. Témoignage d'ailleurs de la qualité et du caractère novateur de leurs travaux ainsi que de la politique à l'œuvre en Indochine visant à davantage les inclure, l'EFEO et la faculté de médecine d'Hanoi co-créent l'institut indochinois pour l'étude de l'homme (IIEH) en 1937-1938. Cet institut, dont les archives sont conservées par l'EFEO, vise à « développer les connaissances concernant l'Homme d'Extrême-Orient en tant qu'être physique et social » <sup>232</sup>. La collaboration et l'égalité franco-vietnamienne y sont de mise : les chercheurs vietnamiens qui n'occupent pas de poste d'assistant peuvent en être membre <sup>233</sup> et il est fréquent de voir des articles publiés à quatre mains, entre savants français et vietnamiens ou entre chercheurs vietnamiens. La mention des travaux de

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>226</sup> MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient... », *op. cit.*, p. 128.

<sup>227</sup> NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 169.

<sup>228</sup> *Ibid.*, p. 169-170.

<sup>229</sup> Voir à ce sujet *ibid.* et NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*

<sup>230</sup> « À l'intérieur de l'EFEO se constitue ainsi un groupe de Vietnamiens qui investissent des domaines de recherche allant de la linguistique à l'ethnographie. Si l'EFEO offre des conditions d'apprentissage et de recherche excellentes (musées, bibliothèque, aide à la recherche, etc.), il serait cependant inexact de dire qu'elle forme des chercheurs vietnamiens. L'entrée à l'EFEO est en soi une épreuve de sélection extrêmement rigoureuse et souvent l'École attire le service des meilleurs. » NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 160.

<sup>231</sup> *Ibid.* Voir aussi par exemple KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan (1890-1975)... », *op. cit.* Nous le constaterons à notre tour à la bibliothèque.

<sup>232</sup> NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », p. 165.

<sup>233</sup> « Par rapport à l'EFEO, l'IIEH présente une grande ouverture : Ngo Quy Son et Nguyen Van Lanh ont pu ainsi intégrer l'Institut en tant que membres titulaires alors que le premier n'est qu'un secrétaire de 4<sup>e</sup> classe à l'EFEO, et le deuxième, médecin indochinois en poste au Laos. » *Ibid.*



ces chercheurs vietnamiens travaillant à l'EFEO est en outre donnée à voir sur les cartes mentionnées précédemment (ill. 2 et 3, p. 63-64)<sup>234</sup>. Ces cartes ont été réalisées à l'occasion du cinquantenaire de l'École, au début des années 1950, à un moment où la question de l'inclusion et de la valorisation de ce personnel est d'autant plus prégnante que le désir d'émancipation augmente.

Ces recrues sont également bon marché. En 1933, il existe une différence de plus de 500 piastres entre le poste le plus élevé du personnel asiatique (assistant principal de première classe), lequel bénéficiait déjà d'une rémunération assez exceptionnelle par rapport aux collègues asiatiques, et le poste le moins élevé du personnel européen, celui de membre temporaire – le prix de 100 kg de riz s'élève aux alentours de 3 piastres en 1933<sup>235</sup>. Le cas d'un dénommé Sing, interprète laotien détaché provisoirement à l'EFEO à la demande de son administration d'origine, est assez évocateur :

L'intention de M. Mahé, en se montrant aussi libéral à notre égard, est de permettre à Sing de se perfectionner dans la langue française et surtout de se former chez nous aux recherches linguistiques, philologiques et épigraphiques, afin de pouvoir tirer le meilleur parti des langues qu'il connaît.

C'est pour nous une occasion inespérée d'avoir à peu de frais un auxiliaire indigène de réel savoir pour l'étude des langues thai<sup>236</sup>.

Sans doute en lien avec la croissance du personnel asiatique et le décret pris en 1926 qui permet aux indigènes d'accéder à certains postes du gouvernement alors réservés aux Français, des transferts de postes du personnel européen au personnel asiatique s'observent plus tard. Cette main-d'œuvre accède ainsi à des emplois qui lui étaient auparavant inaccessibles, quand, en

---

234 Les annexes suivantes en offrent des agrandissements : [Figure 5](#), [Figure 9](#). Il est possible d'y lire les noms de Nguyen Van Khoan, Nguyen Van To, Nguyen Van Huyen, Nguyen Thieu Lau, Tran Van Giap, Pham Quynh ou encore de Thao Phouong.

235 On trouvera dans les annexes les montants des soldes annuelles du personnel européen en francs (art. 3 de l'arrêté du 27 juin 1933) et ceux du personnel asiatique en piastres (définis par l'arrêté du 7 octobre 1929), ainsi qu'un tableau de correspondance des émoluments nets en francs et en piastres (arrêté du 5 juillet 1930). La solde d'un assistant principal de première classe, poste peu distribué à l'École, était déjà énorme par rapport à celle du plus petit cadre subalterne (189 piastres/an pour le planton stagiaire contre 2 400 piastres/an pour ce premier). La différence était également importante par rapport au personnel du cadre subalterne (allant de 450 piastres/an à 1 540 piastres/an entre le secrétaire, dessinateur, lettré ou photographie stagiaire et le secrétaire, dessinateur, lettré ou photographie hors classe). John Kleinen précise « *Cost-of-living statistics are not abundantly available, but between in 1928 e.g. an annual income of a five-member household of a day-laboureur in Cochinchina was 135 \$ [piastres]. A Frenchman was able to buy for 100 \$ nearly one kilo of meat. Rice was about 3 \$ per 100 kg in 1933.* » Par ailleurs, le fils de Nguyen Van Khoan indique que la grande maison dans laquelle il vivait à Hanoi, construite en 1928, avait été vendue par Nguyen Van To à son père pour 1 800 piastres. KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan (1890-1975)... », *op. cit.*, p. 84. NGUYEN (Van Phac), « Portrait of a Man of the Last Century », *op. cit.*

236 ANOM, GGI, 1 503 : École française : A.s. du détachement à l'École de l'interprète laotien Sing (1909). Lettre du directeur de l'EFEO, Cl.-E. Maitre, au gouverneur général de l'Indochine, 12 août 1909.

contrepartie, l'employeur réalise des économies en l'employant à moindre coût<sup>237</sup>. C'est probablement le cas de Nguyen Van To lorsqu'il devient chef du secrétariat administratif en 1931 : il prend la suite de Jean-Constantin Wilkin, un ancien chef de bureau de la mairie d'Hanoi détaché en 1926 à l'EFEO jusqu'à son départ en retraite<sup>238</sup>. Nous en verrons d'autres exemples lorsque nous nous pencherons sur le personnel de la bibliothèque.

Autre étape en 1939 : « les sujets et protégés français d'origine indochinoise » peuvent accéder aux postes de membres grâce au décret du 29 juillet de la même année. Ce dernier texte s'insère dans la volonté assimilatrice de l'État français à l'égard de ses « protégés » qui ont participé à l'effort de guerre et qu'il convient de garder acquis à la cause coloniale<sup>239</sup>. C'est dans ce contexte d'évolution de la politique indochinoise que devient membre Nguyen Van Huyen, qui fait partie du cadre local européen des professeurs licenciés ou certifiés de l'Indochine et déjà est détaché à l'École<sup>240</sup>. Nguyen Phuong Ngoc note à propos du décret du 29 juillet et de la rapidité de sa nomination – deux jours après la promulgation de ce décret :

Dans un contexte politique particulier, ce décret vise sans doute à officialiser la situation de Nguyen Van Huyen, professeur du secondaire en service détaché à l'EFEO depuis septembre 1938. Docteur ès lettres de la Sorbonne en 1934, il est à égalité avec les membres français de l'École en ce qui concerne les titres et les compétences. D'autre part, il fait partie non seulement de l'élite intellectuelle dominante vietnamienne, mais encore « allié de près aux plus puissantes familles seigneuriales du Tonkin » comme le précise Paul Mus.<sup>241</sup>

Sa solde est environ deux fois moins élevée que celle de ses homologues européens : le décret précise que « les membres permanents et les membres temporaires d'origine indochinoise percevront une solde nette égale aux dix dix-septièmes des émoluments nets en piastres perçus par les fonctionnaires français d'origine, de même grade [...] ». <sup>242</sup>

Ainsi, entre 1920 et 1939, les différents textes réglementaires qui ont permis au personnel asiatique d'évoluer vers la recherche apparaissent comme des points d'étape avant cette dernière ouverture. Du fait de ces évolutions historiques, le décret de 1939 réorganise également le personnel de l'institution. Celle-ci ne compte plus de personnel européen ni asiatique mais « un personnel scientifique » comprenant « un directeur, des membres permanents et des membres temporaires » et « un personnel administratif et technique »<sup>243</sup>. C'est tout du moins le cas dans les textes

---

237 Ces propos seraient à confirmer par des recherches spécifiques sur l'organisation du travail en Indochine.

238 TTLT1, RST, 49 792 : Dossier concernant Wilkin Jean Constantin, Chef de bureau hors-classe de la Municipalité de Hanoi [1903-1931]. NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 157.

239 Décret du 29 juillet 1939 relatif au personnel scientifique de l'École (promulgué le 6 septembre 1939).

240 Arrêté ministériel du 31 juillet 1939, *op. cit.*

241 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 160.

242 Décret du 29 juillet 1939, *op. cit.* Article 4.

243 *Ibid.*

réglementaires car, dans ses écrits, l'EFEO évoque toujours le « personnel scientifique européen », dans lequel apparaît Nguyen Van Huyen.<sup>244</sup> Un agent journalier est également recensé, Marcel Destombes, capitaine de marine marchande et historien de la cartographie recruté en 1944 pour s'occuper de la nouvelle bibliothèque que l'EFEO fait construire, tandis que les assistants vietnamiens ne sont pas mentionnés à la rubrique du personnel<sup>245</sup>. En dépit de cette distinction, la discrimination fondée sur l'origine du candidat au poste n'existe plus puisqu'Européens et Asiatiques se mélangent dorénavant. Sur le papier, seules les missions confiées aux agents les différencie désormais et l'on trouve du personnel technique et administratif d'origine européenne aussi bien qu'asiatique. Notons cependant que les assistants, les lettrés et les secrétaires qui exercent des activités scientifiques demeurent dans une catégorie subalterne par rapport au personnel scientifique. On voit l'apparition des « vrais » chercheurs, les chercheurs officiels de la maison – ceux qui sont employés pour mener leurs recherches, rang auquel Nguyen Van Huyen accède grâce à son doctorat – et des chercheurs plutôt de second rang – qui aident les premiers et produisent des travaux par ailleurs. Du fait de cet accès difficile à la recherche, le ralliement de ces derniers à Ho Chi Minh ne surprend guère Georges Boudarel, universitaire et militant communiste, qui en a lui-même rejoint les rangs. S'il évoque davantage les différences de statut que le patriotisme et l'adhésion au projet politique viet minh pour expliquer ce ralliement – des points que nos recherches ne nous ont pas donné le loisir d'étudier –, nous verrons de façon plus générale que les recrues vietnamiennes de l'EFEO se réduisent comme peau de chagrin après le coup de force japonais du 9 mars 1945.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas de voir, en 1945, les plus célèbres des spécialistes vietnamiens de l'EFEO se rallier avec enthousiasme au gouvernement de Ho Chi Minh. Autrement dit, ceux dont on retrouve le nom dans toutes les bibliographies françaises consacrées au Vietnam : Nguyen Van To, Nguyen Van Huyen, Tran Van Giap. Les deux premiers furent même projetés plus ou moins rapidement au premier plan de la vie politique, à des postes ministériels ; le troisième demeura dans la recherche et assura la continuité.<sup>246</sup>

En outre, les *BEFEO* mettent davantage en exergue le travail des membres de l'École. Ils bénéficient de nécrologies, ce qui est rarement le cas du personnel asiatique et des agents européens qui ne sont pas membres. Bien que leur situation s'améliore peu à peu, ces auxiliaires asiatiques comme européens sont en effet considérés comme extérieurs au personnel scientifique en dépit du travail considérable et indispensable qu'ils fournissent et sur lequel s'appuient les chercheurs.

---

244 *L'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945*, S. I. L. I. (C. Ardin), Saigon, s. d. [1946], p. 2-3.

245 *Ibid.* Nous avons eu l'occasion d'étudier les travaux de M. Destombes dans notre mémoire de Master recherche en histoire : CAPOT (Cécile), *Les Mongols et la Chine dans les récits de voyage et la cartographie médiévale du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de Master 2 Recherche, dir. Élisabeth Lalou et Anna Bellavitis, Université de Rouen, 2012, 426 p.

246 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal... », *op. cit.*, p. 9.

Ces derniers ne sont pas les seuls à fournir un concours essentiel à l'École, qui se dote rapidement d'un réseau de collaborateurs externes, sur lesquels nous proposons de nous pencher.

### 3. Les membres correspondants, délégués et d'honneur : les enjeux scientifiques et politiques du travail collaboratif

Pour compenser une main-d'œuvre peu nombreuse et bénéficier de l'expertise acquise par d'autres sur le terrain, l'EFEO s'entoure dès 1902 de « membres correspondants ». L'arrêté qui crée cette catégorie en distingue deux types <sup>247</sup>.

Il y a d'abord ceux « qui coopèrent d'une manière effective, au moyen de recherches, informations, dons ou autrement, aux travaux de l'École [...] » (art. 1). Leur degré d'implication peut donc être variable, allant d'un accompagnement dans la brousse lors d'une mission à un don d'ouvrage à la bibliothèque ou à la participation d'une conférence en passant par la direction d'un des musées placé sous le contrôle scientifique de l'École.

Il y a ensuite les « délégués ». Ceux-ci « sont chargés de surveiller les immeubles et autres antiquités, classés parmi les monuments historiques ; de requérir des autorités locales la constatation des faits pouvant nuire à l'intégrité de ces monuments, de provoquer les mesures propres à assurer la conservation des monuments ou objets anciens nouvellement découverts » (art. 3). L'École leur délègue localement une des missions dont sont systématiquement dotés ses propres membres (art. 5).

Les correspondants délégués sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable, par le gouverneur général de l'Indochine, sur proposition du directeur de l'EFEO (art. 2), tandis que les autres membres correspondants sont nommés à vie, du moins dans un premier temps. Le directeur de l'École demande en effet dès 1905 à ce que la nomination de ces derniers dure également trois ans. Il justifie cette requête par le fait qu'il souhaite prémunir l'EFEO des demandes malhonnêtes : le titre est convoité, sans doute considéré comme honorifique et, une fois obtenu, certains ne coopéreraient pas avec l'établissement <sup>248</sup>.

---

247 Arrêté du 10 mars 1902 créant des correspondants de l'École française d'Extrême-Orient.

248 « Le titre de correspondant de l'École française est aujourd'hui fort recherché par les orientalistes étrangers aussi bien que par les savants locaux ; et, s'il est parfois nécessaire de le délivrer sur une simple promesse de concours, il serait fâcheux de le laisser indéfiniment à des personnes qui, après l'avoir reçu, n'auraient rien fait pour le justifier et n'auraient pris aucune part aux travaux de l'École. » ANOM, GGI 50 923 : École française d'Extrême-Orient, Nomination des correspondants (1905-1933). Lettre de Cl. E. Maître, directeur de l'EFEO p. i., au gouverneur général de l'Indochine, 17 janvier 1905.

La collaboration est en effet au cœur de ce dispositif : lorsque le directeur soumet une demande de nomination de membre correspondant au gouverneur général de l'Indochine, il réalise un petit argumentaire dans lequel il met en avant le bagage et les qualités du candidat et ce que sa nomination apporterait à l'établissement qu'il dirige <sup>249</sup>. L'institution n'hésite pas à s'appuyer sur le gouvernement général pour réaliser ces recrutements extérieurs. Deux mois seulement après sa fondation, Louis Finot adresse un rapport au gouverneur général dont l'objet s'intitule « Concours personnel administratif aux travaux de la Mission » afin que Paul Doumer le transmette au personnel administratif qui pourrait participer bénévolement aux missions qui lui ont été confiées, et que l'institution ne saurait s'acquitter seule du fait de l'ampleur de la tâche à accomplir et du territoire à arpenter au regard de son personnel peu nombreux. Alors qu'il souhaite déterminer les axes de travail de la MAPI qu'il est en train de mettre sur pied, son premier directeur écrit ainsi :

Le plan de ces recherches devra plus tard être soumis à un examen attentif ; mais on peut dès maintenant se préoccuper des conditions générales qui pourraient les rendre plus rapides et plus sûres. Au premier rang de ces conditions, il faut placer le concours du personnel administratif. Il est évident en effet que les difficultés inhérentes aux débuts d'une telle entreprise seraient largement réduites par une enquête préalable, et que personne n'est aussi bien placé, pour la conduire, que les fonctionnaires publics. <sup>250</sup>

Paul Doumer, qui a créé l'institution, s'empresse de donner une suite favorable à cette requête et à enjoindre les services administratifs à participer <sup>251</sup>. Consciente de la nécessité de cette aide extérieure, la MAPI commence les recrutements dès sa création et elle publie en 1900 un livret d'instruction afin de les guider sur le terrain <sup>252</sup>. Le recours à des collaborateurs externes est une

---

249 Mentionnons en exemple cette lettre de G. Cœdès : « Monsieur l'Administrateur Paris, résident de France à Takéo (Cambodge), a fait dans sa province d'intéressantes découvertes archéologiques. Il a adressé à leur sujet à l'École française des rapports détaillés qui témoignent d'un réel esprit scientifique et d'un sincère désir de collaborer à mes travaux. Cette attitude mérite tous les encouragements. Le titre de correspondant, en même temps qu'il marquera à Monsieur Paris la reconnaissance de l'École, ne pourra que lui rendre plus aisée sa collaboration future. » *Ibid.* Lettre de G. Cœdès, directeur de l'EFEO, au gouverneur général de l'Indochine, 15 juillet 1931.

250 INSTITUT DE FRANCE, 15G1, *op. cit.* L. Finot, Rapport à M. le gouverneur général, 25 février 1899.

251 P. Doumer écrit ainsi à toutes les résidences supérieures (Tonkin, Annam, Laos, Cambodge) et au lieutenant-gouverneur de la Cochinchine dès fin février 1899 : « J'ai l'honneur de vous communiquer le texte d'un rapport qui m'est adressé par M. Finot [...]. Je vous prie de donner des instructions aux fonctionnaires placés sous vos ordres pour qu'ils aident, dans la mesure du possible, aux recherches scientifiques entreprises sous la direction de M. Finot. » Il sollicite également le général commandant en chef les troupes de l'Indochine : « [...] Un grand nombre d'Officiers en garnison au Tonkin, en Annam, en Cochinchine ou au Cambodge se sont occupés de retrouver les vestiges des vieilles civilisations existant dans le pays. Les indications qu'ils pourraient fournir et les documents qu'ils recueilleraient aideraient aux recherches scientifiques entreprises sous la direction de M. Finot. Je vous serais donc obligé de leur faire parvenir des exemplaires du rapport dont le texte est joint à cette lettre. [...] » INSTITUT DE FRANCE, 15G1, *op. cit.* Lettre du gouverneur général de l'Indochine, P. Doumer, aux résidents supérieurs au Tonkin, en Annam, au Cambodge, au Laos et au lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, 28 février 1899. Lettre du gouverneur général de l'Indochine, P. Doumer, général commandant en chef les troupes de l'Indochine, 28 février 1899.

252 [EFEO], *Instruction pour les collaborateurs de l'École française d'Extrême-Orient*, Saigon, Imprimerie commerciale Ménard & Legros, 1900, 73 p. Le modèle donné pour la confection du vocabulaire, de 60 pages, occupe la plus grosse partie de la publication.

pratique courante et ancienne : des membres de l'EFEO sont eux-mêmes associés à d'autres institutions scientifiques, comme à la Société de Batavia. Un autre exemple est celui de l'École française d'Athènes, qui s'appuie sur un réseau de missionnaires en Turquie notamment, ces derniers y étant bien implantés <sup>253</sup>.

Ces pratiques d'appel à collaboration, que l'EFEO souhaite encadrer afin que les résultats correspondent à ses attentes et soient exploitables, perdurent. En 1938, dans le cadre d'une grande enquête ethnolinguistique, elle fait par exemple imprimer un questionnaire et le distribue à ses collaborateurs afin qu'ils aient une méthode sous la main <sup>254</sup>. Les collaborateurs y trouvent les consignes afin de recueillir comme il se doit des termes et des expressions usuelles de dialectes dont la connaissance demeure à améliorer. Le questionnaire est composé de quelques 500 mots, de phrases et d'un texte en français, qu'il convient de traduire dans le dialecte concerné, afin « d'obtenir une idée de la façon dont le dialecte recueilli exprime les relations grammaticales. » <sup>255</sup> La méthode employée par l'EFEO n'est pas nouvelle puisque le questionnaire, incluant le choix du vocabulaire, « est comparable à celui employé en Inde par le *Linguistic Survey*. » <sup>256</sup> Une fois le travail achevé, les savants amateurs envoient leurs résultats à l'EFEO, sous forme manuscrite. Leurs réponses sont ensuite conservées à la bibliothèque, dans le fonds des manuscrits européens. D'autres enquêtes sont réalisées par l'EFEO selon peu ou prou la même méthode, comme celle menée cette même année 1938 relative aux génies tutélaires des villages du nord et du centre du pays. L'EFEO sollicite ici les Résidences supérieures afin qu'elles transmettent l'enquête aux chefs des villages, qui lui retournent ensuite des réponses écrites. Après leur recueil et leur centralisation par l'École, ces archives rejoignent à leur tour les rayonnages de la bibliothèque.

La mise en place d'enquêtes collaboratives est usuelle. En 1902, Marcel Mauss rédige un questionnaire adressé « aux missionnaires, aux fonctionnaires de l'administration coloniale, aux officiers, aux médecins, mais aussi aux savants “indigènes”. » <sup>257</sup> Pascal Riviale les fait remonter à l'Antiquité – « de tout temps, des auteurs ont adressé aux candidats au départ des conseils, tant philosophiques que pratiques, pour réussir leur voyage et en tirer profit » –, quand la normalisation

---

253 INSTITUT DE FRANCE. E419 : Correspondance (1898). Lettre du directeur de l'École française d'Athènes au Président, 17 mai 1898, accompagnée d'une lettre de L. Petit, Supérieur des Augustins de l'Assomption au directeur de l'Efa, 2 mai 1898.

254 EFEO, Mss. eur. 207 : Questionnaires linguistiques par l'École française d'Extrême-Orient, 1938-[1960].

255 Voir la description archivistique contemporaine de ce manuscrit sur le site consacré aux archives de l'EFEO : EFEO, « Pièce 207 - Questionnaires linguistiques par l'École française d'Extrême-Orient ». En ligne sur <https://archives.efeo.fr/index.php/1-a-562-207> [consulté le 13 août 2021].

256 *Ibid.*

257 BERT (Jean-François), « “De l'utilité des recherches de sociologie descriptive dans l'Indochine française” : un manuscrit inédit de Marcel Mauss (1902) », dans *Genèses*, 2011/3, n° 84, p. 143. Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2011-3-page-143.ht>. URL pérenne : DOI : 10.3917/gen.084.0143. [consulté le 6 septembre 2021].

des instructions « associant questionnaire détaillé et conseil d'ordre général » se développe entre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Au cours de ce dernier, le système de l'enquête de terrain commandée par l'administration et diffusée selon un circuit hiérarchique est une pratique administrative généralisée en France. Cela continue au XIX<sup>e</sup> siècle : Pascal Riviale cite par exemple les questionnaires de la Société de géographie de Paris et de la Société d'anthropologie de Paris qui, comme l'EFEO, « diffusèrent ainsi divers questionnaires et recueils d'instructions, généraux ou bien spécifiques à une région du monde »<sup>258</sup>.

Les membres extérieurs à l'institution, bénévoles, bénéficient en retour de quelques privilèges : l'autorisation de fréquenter la bibliothèque – dans les périodes où celle-ci n'est pas ouverte à tous – ou l'envoi de ses documents par correspondance, l'accès plus aisé à la publication dans la revue savante de l'École – le *BEFEO* –, par exemple. Les correspondants délégués bénéficient en plus d'indemnités de route et de séjour similaires à celles des membres, s'ils ne touchent pas par ailleurs d'indemnités réglementaires (art. 4). Cette main-d'œuvre à très faible coût est donc très intéressante pour l'École, qui y gagne peut-être davantage que les membres correspondants. Jean-François Klein va jusqu'à écrire : « En fait, l'EFEO est là pour répandre la méthode scientifique et encadrer les travaux des fonctionnaires qu'elle souhaite s'attacher. »<sup>259</sup> Sans doute excessive<sup>260</sup>, cette citation reflète néanmoins la nécessité de cette main-d'œuvre pour l'institution. Il conclut sans modération : « Globalement, ce sont ces orientalistes de terrain, toujours chapeautés par les aristocrates de l'orientalisme que sont les membres permanents de l'EFEO, qui vont fournir, jusqu'aux années 1930, l'essentiel des travaux portant sur l'histoire, la religion, les coutumes, les lois, etc. de peuples et des pays dominés. »<sup>261</sup>

---

258 ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain...*, *op. cit.*, p. 10.

259 KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale... », *op. cit.*, p. 98.

260 D'après nos lectures, la mission civilisatrice fait certes bien partie des intentions de P. Doumer et les méthodes que l'École emploie ont nécessairement infusé sur place, mais cette dernière refuse la charge d'enseignement qu'on lui assigne et ne forme pas directement à la méthode occidentale son personnel asiatique, qui l'apprend sur le tas ; cet apprentissage s'insère en outre plus largement dans le désir d'une partie de la population vietnamienne de découvrir des savoirs qui pourraient lui être utiles – plutôt pratiques et techniques, comme nous l'apercevrons au chapitre 4. « La "science" [la science pratique et les techniques appliquées] qui était alors au cœur des revendications vietnamiennes et des propositions françaises, ne semble avoir eu que très peu à voir avec celle que les scientifiques français avaient cherché à diffuser en France au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est plutôt l'idée de devoir mettre à la portée des Vietnamiens un savoir spécifique qui était au centre des préoccupations des deux parties : sous domination française, une partie des élites vietnamiennes souhaitait accéder à ce savoir nouveau (qualifié de "scientifique") qui lui paraissait plein de promesses ; quant aux autorités coloniales, elles voulaient probablement diffuser auprès des peuples colonisés une partie du savoir français afin de pouvoir, à terme, mieux contrôler leurs esprits et donc leurs aspirations. » AFFIDI (Emmanuelle) : « Vulgarisation du savoir et colonisation des esprits... », *op. cit.*

261 KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale... », *op. cit.*, p. 100. Des grands chercheurs de l'EFEO ont tout de même produit des études durant ces années (P. Pelliot, E. Gaspardone, par exemple), mais elles sont effectivement peu nombreuses pour ce qui concerne le centre du Vietnam, essentiellement étudié à partir des années 1930 par le personnel asiatique de l'École qui s'adonne à la recherche.

Leurs profils sont très divers <sup>262</sup>. Ils peuvent venir de milieux scientifiques et culturels, à l'instar de la direction des archives et des bibliothèques de l'Indochine (DABI) dont plusieurs des agents ont pu être associés à l'École, tel Paul Boudet que nous étudierons plus tard, de sociétés savantes étrangères – citons des chercheurs de la Société de Batavia et du service archéologique de l'Inde anglaise comme Pieter Vincent van Stein Callenfels (1883-1938) ou Jean Philippe Vogel (1871-1958) –, des musées placés sous le contrôle scientifique de l'École dont les conservateurs peuvent être des amateurs éclairés, à l'instar du médecin Albert Sallet (1877-1948) ou encore d'Étienne Aymonier (1844-1929), un exemple que nous étudierons dans le contexte des collectes de sources, avec qui les relations se sont toutefois envenimées. Des anciens membres de l'EFEO partis faire carrière ailleurs figurent aussi parmi les membres correspondants – nous le verrons avec les cas de Suzanne Karpelès (1890-1968) et de George Cœdès (1886-1969) – ou arrivés en retraite – à l'exemple d'Henri Parmentier (1871-1949) après son départ du service archéologique en 1933. Mais on y trouve peut-être surtout ces orientalistes de terrain locaux dont l'École s'attache le concours : des missionnaires, des fonctionnaires et haut-fonctionnaires de la colonie, des militaires, des personnes exerçant des professions libérales diverses. Un certain nombre de ces derniers font aussi partie de sociétés savantes locales, également dotées d'un bulletin et dont la qualité des travaux invite les membres de l'École à les fréquenter en retour – la société des études indochinoises ou la société des amis du vieux Hué, par exemple. Ce réseau de correspondants permet à l'EFEO de mailler le territoire de l'Indochine puisqu'elle en a un peu partout, et même en dehors de la péninsule. De façon plus générale, nous verrons que le réseau est très important pour le fonctionnement et le renom de l'École – nous l'avons déjà aperçu avec Victor Goloubew – et que sa bibliothèque en est un bon exemple.

L'existence de ces membres correspondants revêt également un intérêt politique et diplomatique. Le Prince Damrong (1862-1943), ministre du roi de Siam, est nommé membre correspondant en 1908, peu de temps après la rétrocession des provinces du nord-ouest du Siam en 1907 et concomitamment à l'entrée de la conservation d'Angkor dans l'escarcelle de l'École, en 1908. Il conserve ce titre au moins jusque dans les années 1920, après plusieurs mandats. Les exemples sont nombreux. En 1916, l'École souhaite nommer un savant allemand, Oskar Frankfurter (1852-1922),

---

262 Voir par exemple les dossiers suivants, sur lesquels nous nous sommes appuyée : ANOM, GGI 50 923, *op. cit.* Et ANOM, GGI 19 396 : Dossiers divers, Désignation des correspondants de l'École française d'Extrême-Orient (1916). Il existe par ailleurs plusieurs listes de ces collaborateurs de l'École, comme les suivantes : « Appendice : listes des membres et collaborateurs de l'École », dans *BEFEO*, t. 21, *op. cit.*, p. 411-416. EFEO, *Chercheurs d'Asie : répertoire biographique des membres scientifiques de l'École française d'Extrême-Orient*, EFEO, Paris, 2002, 313 p. Disponible sur : <https://www.efeo.fr/biographies/cherch.htm> [consulté le 26 février 2020].



conservateur de la Bibliothèque nationale du Siam, une relation qui permet à l'EFEO de se nourrir de ses riches ressources et d'exercer ses missions d'étude sur ce territoire <sup>263</sup>. Le gouvernement général rejette cette demande puisqu'il appartient au camp ennemi, ce que l'EFEO conteste vivement <sup>264</sup>. À la suite de la déclaration de guerre du Siam à l'Allemagne un an plus tard, George Cœdès remplace le linguiste Oskar Frankfurter, contraint de quitter le Siam <sup>265</sup>. Le futur directeur de l'EFEO devient à son tour membre correspondant, ce qui permet à la maison de garder un pied au Siam. Autre exemple, au moment de soumettre la nomination de Pieter Vincent van Stein Callenfels au gouverneur général de l'Indochine en 1932, le directeur de l'EFEO fait valoir « ses sentiments de sympathie bien connus à l'égard de la France et de l'Indochine » et « les relations extrêmement cordiales qu'il entretient depuis de longues années avec les membres de l'École française qu'il a reçus à Java ou qui l'ont reçu ici » <sup>266</sup>.

Si l'on se place du côté du gouvernement général seul, les travaux de Pierre Singaravélou montrent que ces auxiliaires de l'administration coloniale, collaborateurs de l'EFEO, participent à la mise en pratique de la politique d'association et de l'idéologie coloniale dont les fondements ont été posés par le colonel Pennequin et « qui a inspiré la politique française en Indochine pendant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle : connaître et respecter la culture indigène, pour mieux conserver le statu quo social. » <sup>267</sup>

Pour finir le tour d'horizon de ses alliés extérieurs, l'EFEO compte aussi des « membres d'honneur », une distinction plus élevée créée en 1930 : ces derniers le sont à vie et n'ont pas forcément à coopérer avec l'institution. Il s'agit en effet de « personnalités françaises ou étrangères,

---

263 « [...] par ses fonctions de conservateur de la Bibliothèque nationale, où sont centralisés et publiés tous les documents historiques, religieux ou littéraires recueillis dans le royaume, M. Frankfurter contrôle en fait toutes les sources d'information scientifique, et qu'en rompant toutes les relations avec lui, nous risquons de rendre difficiles à l'avenir les missions d'études que les membres de l'École pourraient avoir à accomplir au Siam. » ANOM, GGI 19 396, *op. cit.* Lettre de L. Finot, directeur p. i. de l'EFEO, au gouverneur général de l'Indochine, 3 avril 1916.

264 Elle fait valoir qu'il n'a pas signé le manifeste des 93 et qu'elle reste dès lors dans la ligne de conduite de sa tutelle scientifique, l'AIBL ; qu'il s'agit d'un fonctionnaire siamois, ainsi « neutralisé par sa qualité de fonctionnaire d'un gouvernement neutre et ami », un avis que partage le ministre de France à Bangkok ; que sa coopération est nécessaire au travail de l'institution au Siam et qu'il y a même très bien accueilli G. Cœdès en dépit de la déclaration de guerre. *Ibid.*

265 D'autres sources semblent indiquer qu'un autre Allemand a occupé le poste entre O. Frankfurter et G. Cœdès. Il s'agirait de Franc Lurter. ANOM, GGI, 41 245, *op. cit.*

266 ANOM, GGI 50 923, *op. cit.* Lettre de G. Cœdès, directeur de l'EFEO, au gouverneur général de l'Indochine, 13 février 1932.

267 « Ces colonisateurs savants, au fait des rapports de forces en jeu, peuvent alors jouer le rôle d'arbitre, de modérateur ou encore celui de libérateur ; les Français baissent les impôts, ou les modèrent, réduisent au minimum les corvées des indigènes, restaurent et renforcent les pouvoirs des chefs locaux, tolèrent leur contrebande d'opium et éliminent les tribus rebelles [...]. Ces études sur l'organisation des sociétés traditionnelles indochinoises sont ensuite poursuivies par des officiers ou administrateurs détachés ou correspondants de l'École qui s'inspirent directement des méthodes du colonel Pennequin. » SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 60-61.

jouissant d'une situation éminente dans le monde scientifique, ou ayant rendu à l'École française d'Extrême-Orient des services exceptionnels [...] »<sup>268</sup>. On compte dans cette catégorie des hommes politiques à l'image de Paul Doumer ou d'Albert Sarraut, ou encore des scientifiques de renom, dont certains ont été membres ou membres correspondants par le passé. C'est le cas de Paul Pelliot comme de Jean-Philippe Vogel ; citons par ailleurs Émile Benveniste (1902-1976) en autre exemple.

À l'image du personnel asiatique de l'EFEO peu étudié jusqu'à nos jours, les membres correspondants sont indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et ont pu jouer un rôle important dans la qualité de ses travaux. Du fait d'un manque de moyens pour assurer ses missions, l'institution met en place un mode de fonctionnement collaboratif en recrutant à l'extérieur de ses murs – ce qui n'est pas sans écho avec les pratiques du monde universitaire et culturel de la période actuelle. Ils sont aussi très précieux pour les réseaux de l'École et constituent un enjeu politique à différents niveaux. La bibliothèque et les archives de l'École nous donneront à voir l'importance de leur participation. Nous pouvons d'ores et déjà citer Jean-François Klein à ce propos : « sans “cette collaboration du dehors” pour reprendre l'expression d'Auguste Barth, les orientalistes de l'EFEO ou de cabinet n'auraient jamais réussi à amasser une telle masse documentaire [...] ».<sup>269</sup>

### **C) Les établissements placés sous contrôle scientifique : l'accès à d'autres matériaux scientifiques**

Pour que le panorama de l'organisation et des activités de l'École soit complet, il faut aussi citer les établissements sur lesquels elle exerce un contrôle scientifique, sans responsabilités administratives. Les liens avec ceux-ci sont très étroits puisque des membres titulaires ou correspondants peuvent en prendre la tête et l'EFEO les alimenter en collections en plus d'en décider les activités. Ces établissements peuvent être vus comme des annexes de l'École réparties dans toute la péninsule, ce qui lui permet de prendre pied un peu partout, en plus de ses autres sites. Ceux-ci sont d'ailleurs mentionnés dans l'organigramme de 1949. Parmi ces établissements figurent

---

268 Arrêté du 27 juin 1933, *op. cit.* Art. 14.

269 « [...] qui leur a permis, en grande partie, d'écrire l'histoire “officielle” de ces pays tout en permettant à la France de mieux contrôler, par le savoir accumulé, les peuples soumis à sa domination » conclut-il. KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale... », *op. cit.*, p. 100.

plusieurs musées, une école supérieure – qui contient une importante bibliothèque – et une bibliothèque.

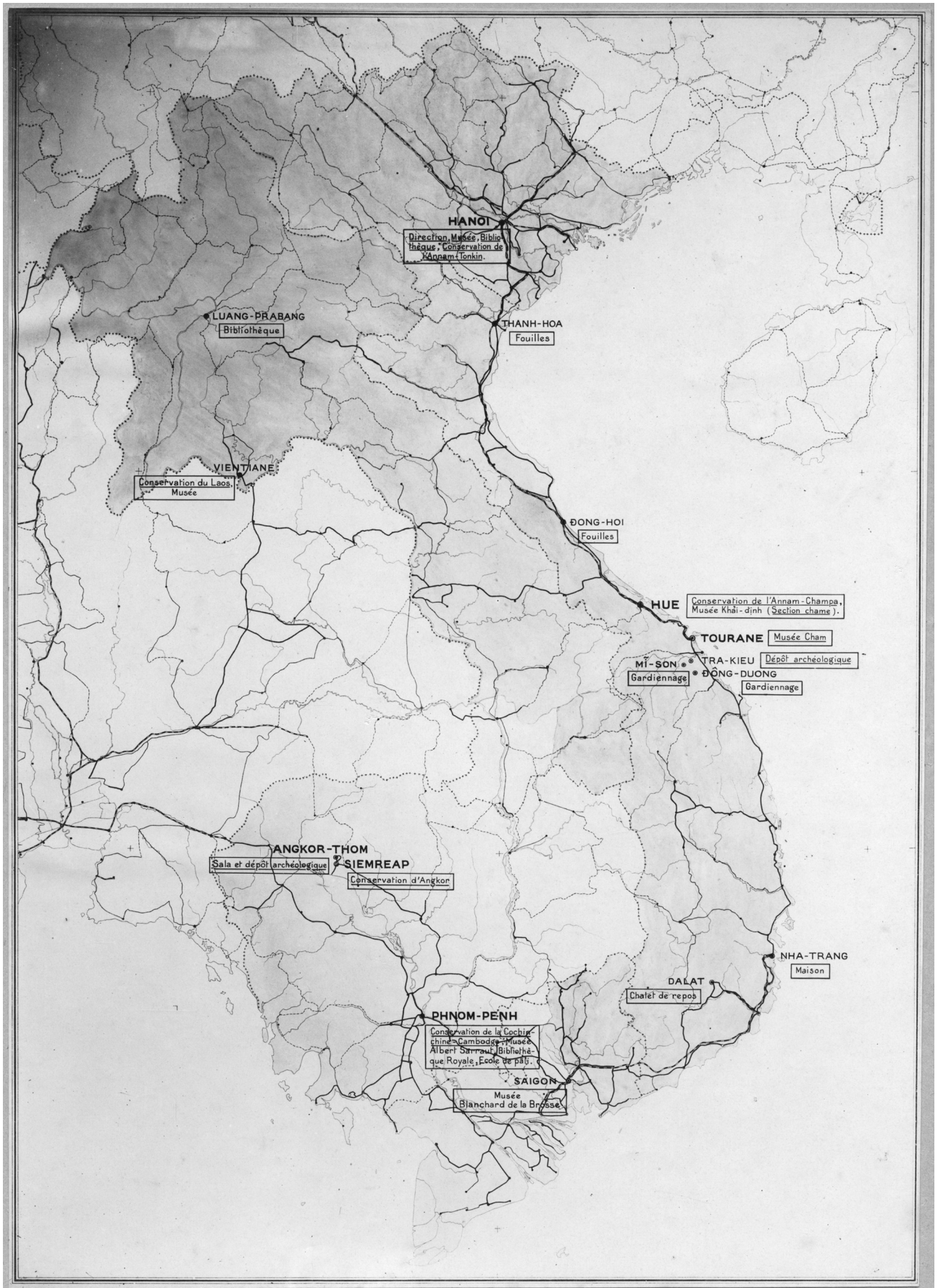


Illustration 4: Carte des principales implantations de l'EFEO en Indochine, incluant les établissements placés sous son contrôle scientifique (vers 1951 ?) – Photothèque de l'EFEO VIE08978 (carte reproduite avec agrandissements dans les annexes : [Figure 18](#))

Cette responsabilité concerne surtout les musées puisque l'EFEO en contrôle une dizaine, à partir des années 1920 et 1930 essentiellement : le musée Khai-Dinh à Hué, le musée Blanchard-de-la-Brosse à Saigon, le musée archéologique du Thanh Hoa, le musée de l'homme à Hanoi, les musées du Laos, le musée Albert-Sarraut au Cambodge, le musée de Battambang et les autres musées provinciaux de ce dernier pays <sup>270</sup>. Si l'on prend l'exemple du musée Khai-Dinh, celui-ci est fondé en 1923 à l'initiative du résident supérieur de l'Annam Pierre Pasquier (1877-1934). Initiative politique, il est éponyme de l'empereur contemporain qui l'a patronné et il est situé dans l'enceinte royale de Hué, dans un palais à l'architecture remarquable <sup>271</sup>. Son contrôle scientifique est attribué à l'EFEO du fait de ses activités. Dédié à l'art, à l'archéologie et à l'ethnologie vietnamiens, l'EFEO l'alimente un peu en y déposant « quelques œuvres d'art chames » <sup>272</sup>, ce que l'École fait régulièrement avec les musées sous sa tutelle <sup>273</sup>. Le suivi des affaires de ces musées peut revenir au directeur de l'EFEO <sup>274</sup> comme à d'autres en fonction de leurs spécialités, à l'exemple du chef du service archéologique. Il ne faut toutefois pas se méprendre : si certains de ces musées sont dignes de ce nom – le musée Blanchard-de-la-Brosse est ainsi le plus populaire au Vietnam –, d'autres font pâle figure. C'est le cas du musée archéologique de Vientiane au Laos, auquel est adossé une bibliothèque de manuscrits et où se rend Charles Bateur (1880-1932) en 1927, chef du service archéologique de l'EFEO, à la demande de son directeur <sup>275</sup> – il existe, *de facto*, des bibliothèques de musées contrôlés sur lesquels l'École a dès lors sans doute une responsabilité. La visite de Charles Bateur permet de constater que la bibliothèque et le musée n'existent que sur le papier, que les locaux ne sont pas en bon état et que les ouvrages sont introuvables, malgré l'existence d'un personnel dédié.

L'École alimentait dès lors de la sorte sa bibliothèque à Hanoi ainsi que celles des musées administrés directement par l'institution ou placés sous son contrôle, et certainement celles des

270 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 218-220. Au sujet des musées, nous renvoyons aux travaux de Simon Delobel et de Gabrielle Abbe, en particulier : ABBE (Gabrielle), *Le Service des arts cambodgiens...*, *op. cit.* DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Le système muséal colonial indochinois (1900-1954)*, mém. pour le diplôme de recherche appliquée de l'École du Louvre, dir. V. Lefevre et C. Petry, 2005, 2 vol. (152-[61] p.), dactyl.

271 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 218-219. SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 80.

272 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 80.

273 Voir par exemple : EFEO, Carton XLIX : Registre D.A. Registre DA9. Rapport que les travaux de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1931-1932.

274 L'art. 8 du décret de 1920 précise que le directeur est chargé de « de diriger les publications et les autres services de l'École, notamment les bibliothèques, musées ou sections de musée placés sous son autorité ou son contrôle [...] ». Dans les faits, cette responsabilité a pu être déléguée à d'autres membres, voire membres correspondants, en fonction de leurs spécialités comme le musée Albert-Sarraut qui est « placé sous le contrôle du roi [du Cambodge] et du chef du service archéologique de l'EFEO » avant de devenir le musée national du Cambodge. CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 221-222.

275 EFEO, Carton VII : Monuments historiques (1874-1944). Dossier 3 : Laos, généralités (1899-1945). R. 6 Laos, Documents d'ordre général ([1901]-1942).

conservations également – il ne sera pas davantage question de ces bibliothèques, plus secondaires, dans cette thèse. Éloignés d’Hanoi, les chercheurs pouvaient en effet avoir besoin de ressources documentaires : on compte des bibliothèques aux musées Albert-Sarraut<sup>276</sup>, Blanchard-de-la-Brosse<sup>277</sup>, par exemple. Ces bibliothèques faisaient sans doute figure de relai. Ainsi le musée Khai-Dinh à Hué a-t-il pu recevoir de la bibliothèque du siège de l’EFEO à Hanoi des périodiques, des copies de manuscrits ou d’articles et d’autres types de documents – une copie d’une aquarelle, par exemple<sup>278</sup>. Les envois vont dans les deux sens : les archives permettent de constater que le musée envoie à plusieurs reprises des copies de documents – aquarelles et dessins, notamment – ou les documents eux-mêmes – pour copie au siège – afin qu’ils soient également détenus à Hanoi<sup>279</sup>. Ces bibliothèques conservaient aussi des archives utiles aux chercheurs présents dans ces lieux<sup>280</sup> et le musée de Phnom-Penh avait également, par exemple, un service photographique<sup>281</sup>. Lorsqu’elles n’existent pas, ces bibliothèques de musées peuvent être réclamées. Thao Phouong, conservateur des monuments historiques du Laos à Vientiane à la fin des années 1940 indique à son beau-père et directeur de l’École, Paul Lévy, qu’il lui paraît indispensable d’accoler une bibliothèque scientifique au musée pour les besoins des chercheurs<sup>282</sup>.

Revenons aux établissements sur lesquels l’EFEO exerce un contrôle scientifique. En 1914, le gouverneur général fonde l’École de pali à Phnom Penh pour des raisons politiques (« rehausser le prestige du royaume khmer » et se départir de la suzeraineté du Siam où les bonzes se rendent pour se former), et scientifiques et religieuses (« mettre à la disposition des religieux cambodgiens qui le souhaitent les instruments nécessaires à l’approfondissement de leur connaissance des langues indiennes, notamment du pali, et de leur faciliter ainsi la compréhension littérale des textes canoniques du bouddhisme »<sup>283</sup>). Dans un premier temps, cette école n’entre pas dans le giron de l’EFEO, toutefois Louis Finot, fin philologue, « en est, au premier chef, l’animateur » : « Il participe à l’organisation des épreuves d’examen et promeut un modèle rationnel d’enseignement

276 Voir par exemple : EFEO, Carton XXV : Correspondance avec des scientifiques, des organismes de recherche, des sociétés savantes et des associations (s. d.). Dossier 36 (1) : Musée A. Sarraut, Phnom-Penh : correspondance (1955-1961). EFEO, Carton X : Musées, dossier 1 : Musée, organisation des musées en Indochine (1926-1943).

277 EFEO, Carton X : Musées, dossier 1 : Musée, organisation des musées en Indochine (1926-1943).

278 EFEO, Carton XIV : Musées, dossier 7 : Musée Khai-dinh à Hué (1923-1948). Dossier 7 : Musée Khai-dinh à Hué (1923-1948). Musée Khai-dinh (1923- avril 1929).

279 *Ibid.*

280 Des « des archives scientifiques » de l’EFEO se trouvaient ainsi au musée Blanchard-de-la-Brosse, en plus « des archives historiques » appartenant à la Société des études indochinoises, dont les locaux étaient installés dans ce musée. EFEO, Carton X, dossier 1, *op. cit.* K. 1 Généralités, Réorganisation des Musées (s. d.). Musée Blanchard de la Brosse (sic).

281 EFEO, Carton VIII : Monuments historiques, dossier 3 : Monuments historiques Laos, suite et fin des monuments du Laos (1899-1954). Conservation des monuments historiques du Laos (1947-1949).

282 *Ibid.*

283 EFEO, *Un siècle d’histoire : l’École française d’Extrême-Orient et le Cambodge*, édition revue et augmentée, Paris, Magellan / EFEO, 2011, p. 154.



universitaire [...] »<sup>284</sup>. Cette institution est officiellement placée sous la gouvernance scientifique de l'EFEO en 1922 et est alors rebaptisée « École supérieure de pali »<sup>285</sup>. Un projet connexe soutenu par l'EFEO voit la création en 1930 de l'« Institut bouddhique ». Le tout se rejoint dans une même institution dans les années 1940. De nombreux membres de l'EFEO s'impliquent dans ses institutions et les dirigent, jusqu'à l'indépendance définitive de l'Institut bouddhique de l'EFEO en 1955. L'École supérieure de pali et l'Institut bouddhique abritent chacun une bibliothèque, alimentée par l'École et qui évolue au gré des changements institutionnels. Étant donné les recherches de l'École, le contrôle de ces institutions est un enjeu fort. Les membres de l'EFEO sont tout désignés pour y prendre fortement part :

Finot dote la bibliothèque de l'École supérieure de pali d'un fonds de livres imprimés, et profite de la présence de George Cœdès à la tête de la Bibliothèque nationale du Siam pour enrichir la collection de manuscrits de Phnom Penh, en faisant recopier à Bangkok les textes qui ne se trouvent pas au Cambodge. Rapidement, la vocation de la bibliothèque de l'École supérieure de pali dépasse celle d'un instrument réservé à l'enseignement, et la nécessité de développer une grande bibliothèque de référence pour le Cambodge, dotée de structures propres, se fait sentir.

En 1925, une ordonnance royale institue la Bibliothèque royale du Cambodge. Suzanne Karpelès, détachée de l'EFEO, en devient le premier conservateur. Sa mission consiste à recueillir, classer, conserver et faire connaître le patrimoine littéraire et philologique du Cambodge. Elle consiste aussi à recueillir et conserver des traditions locales. La littérature du Cambodge est, pour la première fois, recensée et collectée au côté des textes pali.<sup>286</sup>

À l'occasion de cette refonte administrative complète en 1943, « la Bibliothèque royale est supprimée et devient partie intégrante de l'Institut bouddhique »<sup>287</sup>.

En 1918, toujours sous l'un des directorats de Louis Finot – par intérim cette fois-ci –, une autre bibliothèque est placée sous le contrôle scientifique de l'établissement : la bibliothèque royale de Luang Prabang. Ce projet a des ramifications plus anciennes. En 1910, la commission archéologique de l'Indochine, organe métropolitain attaché au comité des travaux historiques et

---

284 *Ibid.*

285 Les informations de ce paragraphe sont issues de : *Ibid.*, p. 154-157.

286 *Ibid.*, p. 154-155.

287 *Ibid.*, p. 156.

scientifiques<sup>288</sup>, souhaite, sur une idée de Sylvain Lévi<sup>289</sup>, la réalisation et la publication d'un inventaire sommaire des manuscrits cambodgiens religieux en langue palie, un projet qui couvre rapidement toute l'Indochine – en commençant toutefois, du fait du tropisme que nous connaissons, « par le Cambodge et le Laos, c'est-à-dire par la région où fleurit le bouddhisme pâli et où se pose la question des rapports avec la civilisation indienne »<sup>290</sup>. Sylvain Lévi et d'autres membres de la commission sont chargés de relayer ce désir vers le gouvernement général de l'Indochine, via le ministère des Colonies. En pratique, l'École est « naturellement »<sup>291</sup> désignée pour diriger la tâche sur place. L'idée de Sylvain Lévi reçoit « l'accueil le plus obligeant » du gouvernement général et elle prend la forme d'une enquête administrative. Les effets de cette dernière sont *in fine* plus étendus que prévus : les résultats reçus sont certes inégaux – les listes sommaires le sont parfois un peu trop et la transcription des titres, réalisée par des non spécialistes quelques fois incompréhensible<sup>292</sup> –, mais ils laissent entrevoir un groupe de manuscrits réunis à Luang Prabang qui « pût former au moins le noyau d'un catalogue de la littérature laotienne »<sup>293</sup>. En découle alors un nouveau projet, auquel Louis Finot s'attelle la Première Guerre mondiale le rappelant à la direction de l'École par intérim en 1914. De nouvelles recherches sont entreprises par Louis Finot<sup>294</sup> et la bibliothèque royale est fondée à Luang Prabang.

Cette dernière est créée *ad hoc* par Maurice Meillier, administrateur des services civils et membre correspondant de l'EFEO<sup>295</sup>. Ce dernier avait réuni entre 1913 et 1917 des manuscrits

---

288 Créée en 1908 par le ministre de l'Instruction publique « à l'effet de recevoir et d'examiner toutes les communications relatives à la conservation des monuments archéologiques de l'Indochine » – la commission s'intéresse aussi à la philologie. Elle est présidée par l'helléniste et membre de l'Institut Georges Perrot (1832-1914), est composée de diverses personnes s'intéressant à l'orientalisme, dont un certain nombre de noms nous sont désormais familiers (E. Aymonier, A. Barth, E. Chavannes, L. Delaporte, P. Doumer, L. Finot – désigné secrétaire scientifique du fait de ses anciennes responsabilités directoriales à l'EFEO –, A. Foucher, S. Lévi, A. Pavie, E. Senart, E. Lunet de Lajonquière ou encore A. Cabaton. Le périmètre d'activité de la commission l'amène à s'intéresser de près aux travaux de l'EFEO, tout comme le fait que certains de ses membres fassent partie de l'AIBL. L'EFEO prend part à la commission et lui fait bénéficier de son expertise scientifique grâce aux anciens membres qui y siègent et aux titulaires qui y interviennent plus ponctuellement. Le *Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine* (BCAI) et ses autres publications profitent en retour à l'École, constituant d'une part un débouché éditorial et contenant d'autre part des études menées par d'autres acteurs dans des domaines qui l'intéressent – la commission soutient en effet plus largement les travaux concernant l'Extrême-Orient. La promesse d'une réunion de la commission une fois par mois à Paris semble être avoir été tenue jusqu'à la Première Guerre mondiale et le décès de son président. À en croire son bulletin, elle se réunit ensuite plus sporadiquement jusqu'aux années 1930.

289 « Séance du 13 janvier 1910 », dans *BCAI*, Paris, Imprimerie nationale, 1<sup>re</sup> livraison, 1910, p. 16-17.

290 « Séance du 10 février 1910 », dans *BCAI*, Paris, Imprimerie nationale, 2<sup>e</sup> livraison, 1910, p. 129.

291 *Ibid.*

292 FINOT (Louis), « Recherches sur la littérature laotienne », dans *BEFEO*, t. 17, 1917, p. 1.

293 *Ibid.* Nous nous pencherons sur ce catalogue au chapitre 5.

294 Son article précité (« Recherches sur la littérature laotienne ») contient, par exemple, « 1<sup>o</sup> une introduction sur Luang Prabang et ses pagodes, sur l'écriture thai et sur le système chronologique employé dans les documents indigènes ; 2<sup>o</sup> un catalogue raisonné de la littérature laotienne ; 3<sup>o</sup> une liste générale des manuscrits laotiens compilée d'après toutes les listes accessibles. » « Laos », dans *BEFEO*, t. 21, 1921, p. 308. 307-312.

295 Ordonnance royale du 21 mars 1918 plaçant la Bibliothèque royale de Luang Prabang sous le contrôle technique de l'École française d'Extrême-Orient.



laotiens écrits en pali, une littérature « reflet du Canon bouddhique »<sup>296</sup>, provenant de pagodes et de chez quelques particuliers. Il a l'idée de constituer une bibliothèque afin que les « 1 173 volumes écrits sur feuilles de latanier »<sup>297</sup> soient préservés du mauvais sort et ne se retrouvent pas dispersés et irrémédiablement perdus<sup>298</sup>. Cette bibliothèque de taille modeste est installée dans le nouveau palais royal, fraîchement construit à Luang Prabang, où « on a réservé, derrière le trône, une place d'honneur à un meuble en bois précieux [...]. »<sup>299</sup> L'administrateur en a fait le catalogue, dont la préface est rédigée par Louis Finot, qui l'a sans doute accompagné dans ce travail. En retour, l'EFEO a pu voir le nombre de manuscrits laotiens de sa propre bibliothèque s'accroître<sup>300</sup>. Il semble que le contrôle scientifique n'ait pas demandé davantage de travail à l'institution – ou peu.

A priori, c'est l'autorité administrative qui est à l'origine de ces projets, lesquels intéressent néanmoins directement l'EFEO et font ses affaires. Les archives prouvent que l'institution a pu elle-même demander à l'administration de mettre en place un contrôle scientifique. En 1901, Louis Finot la sollicite afin que les ruines d'Angkor, alors situées en territoire siamois, entrent dans son escarcelle<sup>301</sup>. Le fondateur de l'EFEO demande à ce que le gouverneur général de l'Indochine œuvre en sa faveur auprès des représentants français au Siam et des autorités siamoises pour que l'École en obtienne le contrôle scientifique, à défaut de pouvoir administrer ces ruines situées sur un territoire hors de la domination française, voire à ce que l'institution obtienne l'autorisation d'installer une succursale de l'EFEO à Bangkok. Louis Finot ne s'arrête pas là : il en profite pour demander si son établissement pourrait aussi réaliser un catalogue des manuscrits siamois après avoir visité les bibliothèques de Bangkok<sup>302</sup>. Ce projet de contrôle scientifique intéresse directement le ministre plénipotentiaire de la République française au Siam, Antony Klobukowski,

---

296 MEILLIER (Maurice), *Bibliothèque royale de Luang-Prabang : catalogue*, Hanoi/Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1918, p. 3.

297 « Avertissement », dans *ibid.*, [p. 7].

298 *Ibid.*, p. 3-5.

299 *Ibid.*, p. 3.

300 « L'afflux des manuscrits provoqué par la fondation de la Bibliothèque royale a eu cet autre résultat heureux d'enrichir par contre-coup celle de l'École française, dont le fonds laotien a été plus que quintuplé dans ces trois dernières années. » FINOT (Louis), « Recherches sur la littérature laotienne », *op. cit.*, p. 2.

301 « [...] Le principal intérêt du Siam, ce sont ses antiquités, et parmi ces antiquités, les monuments d'Angkor. Angkor est une province cambodgienne, qui n'aurait jamais dû être détachée du Cambodge. Mais, nous plaçant sur le terrain du fait accompli, ne peut-on concilier la souveraineté du Siam avec un contrôle purement scientifique de notre École sur ces ruines que les voyageurs et les savants français ont été seuls à découvrir et à étudier. En somme, le Siam possède là un trésor archéologique que nous demandons à entretenir et à conserver. C'est tout profit pour lui. » ANOM, GGI, 25 803 : École française d'Extrême-Orient, Projet consistant à donner à l'EFEO la surveillance et l'entretien des ruines d'Angkor (1901). Copie d'une lettre du directeur de l'EFEO, Louis Finot, 3 août 1901.

302 « [...] Les Siamois, dans les nombreuses incursions qu'ils ont faites au Cambodge et au Laos, ont emporté, dit on, un grand nombre de manuscrits. Il est donc possible que certains ouvrages qui ont disparu dans ces pays se trouvent dans les bibliothèques de Bangkok. Il serait très intéressant de savoir ce qu'il y a dans ces bibliothèques. [...] Le Roi ne voudrait-il pas faire ce qu'ont fait plusieurs rois de l'Inde, nous confier le soin de faire le catalogue de ces manuscrits ? » *Ibid.*

puisqu'il conforte sa politique d'extension et lui permet de faire de la diplomatie<sup>303</sup>. L'entremêlement des sphères politique et scientifique est à nouveau remarquable, l'une alimentant l'autre, et, dès lors, s'épaulant<sup>304</sup>.

Le chartiste Louis Finot, en plus d'avoir conçu l'institution et ses activités, est donc directement à l'origine de la création de bibliothèques royales en Indochine<sup>305</sup>. Bien qu'elle ait tout intérêt à exercer une forme de contrôle sur ces documents qui représentent autant de sources pour elle, l'EFEO ne travaille pas uniquement pour elle-même. Son action de réunion de ce que l'on nommerait aujourd'hui un « patrimoine historique et littéraire » national dépasse ses seuls intérêts. Travaillant dès lors à la transmission d'un bagage culturel potentiellement vecteur d'une cohésion sociale aux générations futures de ces territoires, ces entreprises s'insèrent dans la construction de l'appareil administratif et territorial indochinois, comme nous le verrons au chapitre 4 : Louis Finot est en effet aussi à l'origine de la création de la direction des archives et des bibliothèques de l'Indochine.

---

303 Il écrit au gouverneur général de l'Indochine : « De même que vous, Monsieur le gouverneur général, j'attache une grande importance à ce que les Siamois se rendent bien compte que notre préoccupation d'étendre notre influence dans leur pays n'est pas uniquement inspirée par des considérations d'intérêts matériels et que nos efforts tendront à contribuer, dans toute la mesure de nos moyens, à l'amélioration de leur sort et à l'embellissement du Royaume. » *Ibid.* Lettre de A. Klobukowski, ministre plénipotentiaire de la République française au Siam, au gouverneur général de l'Indochine, P. Doumer, le 8 septembre 1901.

304 Une minute indique par exemple : « [...] Pour que le projet préconisé par M. Finot produise les résultats que nous en attendons, tant pour l'extension de l'influence française au Siam que pour la conservation des antiques richesses que possède ce royaume [...] » *Ibid.* Minute du bureau politique du gouvernement général de l'Indochine, au ministre plénipotentiaire de la République française au Siam, 30 octobre 1901. Lorsque Louis Finot expose son projet, il ajoute « Naturellement toute demande de ce genre sera accueillie avec défiance, mais c'est l'office des diplomates de désarmer les défiances et je suis persuadé que vous réussirez. » Copie d'une lettre du directeur de l'EFEO, *op. cit.*

305 Nous n'avons pas trouvé d'historique de la bibliothèque nationale du Laos. En revanche, un mémoire de diplôme de conservateur des bibliothèques a été réalisé sur le cas cambodgien. Les fonds de l'ancienne bibliothèque royale, qui comptaient plus de 1 640 manuscrits en 1967 et 40 000 ouvrages en 1975 n'ont pas intégré la bibliothèque nationale du Cambodge, bien qu'elle était « considérée comme la mémoire de la nation ». Fermée durant plusieurs années – sans doute du fait de la politique des Khmers rouges –, elle a ré-ouvert en 1996. L'Institut dont elle fait partie existe toujours et est un lieu d'enseignement du bouddhisme. LEFEBVRE (Pascale), *Étude du fonds « Cambodge » de la Bibliothèque Nationale du Cambodge : état des lieux et perspective de valorisation*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Jean-Marie Arnoult, Enssib, 2006, p. 50-51. Mis en ligne sur <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/lefebvre.pdf> [consulté le 22 août 2021].

## CONCLUSION

L'EFEO est au croisement d'enjeux scientifiques et politiques qui sont à l'origine de sa naissance. Sa localisation en Indochine découle des aspirations hégémoniques françaises en Indochine et de par le monde, aspirations auxquelles la science prend plus largement part au XIX<sup>e</sup> siècle. Les activités de l'institution sont également le fruit de ces enjeux : mi-administratives mi-scientifiques, certaines revêtent un caractère politique et diplomatique bien utile à l'assise de la puissance française. La conciliation du travail de cabinet et de terrain est une autre de ses caractéristiques, une nouveauté épistémologique dont elle est à la fois le fruit et qu'elle institutionnalise, tout en tendant la main aux savants amateurs sans toujours trop s'y associer. Le travail de terrain commande en effet le recours à des collaborateurs extérieurs et leur donne *de facto* une fonction capitale, ainsi qu'à ses employés asiatiques, du fait de leur connaissance du terrain et de leurs bagages scientifique, culturel et administratif. Les membres de l'EFEO, souvent de passage, n'en ont généralement pas de si solides. Cette origine de l'institution à la croisée des chemins, régulièrement génératrice de tensions, marque le fonctionnement et le positionnement de l'EFEO dans la péninsule, que la bibliothèque et les archives de l'institution reflètent, de leur place et vocation en Indochine à la constitution des collections, en passant par leur acteurs.

Ce chapitre a également montré que l'EFEO ne travaille pas uniquement pour elle-même : son action l'amène à la création d'autres bibliothèques, des entreprises de hautes importances puisqu'il s'agit de créer des bibliothèques royales, des structures qui sauvegardent la littérature cambodgienne et laotienne, dont l'EFEO profite directement. À nouveau, l'institution n'agit pas seule : elle est ici appelée à exercer une tutelle scientifique et à coordonner le travail. Nous constatons encore que les enjeux scientifiques, administratifs et politiques s'interpénètrent.

Nous proposons de nous pencher désormais sur les conditions d'élaboration et d'arrivée à l'EFEO de la riche « masse documentaire », pour reprendre un de ses fondateurs, Auguste Barth. Nous appellerons « documents » toute production écrite quelles que soient sa forme et son objet (documentation ou source).

## **CHAPITRE 2 : LE CONTEXTE DOCUMENTAIRE : LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS, TÂCHE PREMIÈRE DE L'EFEO**

### **INTRODUCTION**

Avant d'observer la bibliothèque elle-même et ce qu'elle contient, nous proposons d'étudier l'étape précédant son existence, de remonter à sa source.

L'EFEO ayant été créée à la croisée du travail de cabinet et de terrain, ce dernier permettant de réaliser de fructueuses moissons documentaires, nous proposons de contextualiser ces pratiques d'acquisition en Indochine. L'École n'est pas pionnière en la matière, cependant, les missions d'exploration visant à recueillir des données scientifiques ont préfiguré la création de l'institution : laborieuses et dangereuses, elles ne pouvaient être réalisées que par des personnes sur place connaissant ces contrées, des savants amateurs qui envoyaient les fruits de leurs récoltes à Paris pour étude par les orientalistes, ce qui impliquait la mise en place d'une logistique assez lourde.

Une fois la MAPI sur pied, l'institution, disposant d'un personnel scientifique, d'auxiliaires locaux et d'un réseau de collaborateurs extérieurs, s'attelle immédiatement à la collecte de sources

primaires. Comment le recueil de la documentation se passe-t-il alors ? De la théorie à la pratique, qu'est-ce qui façonne les collections ainsi constituées ? Il s'agit, *in fine*, de se demander de quoi et de qui la bibliothèque est le fruit, tout comme les recherches qui en découlent par la suite.

## **I – LE RECUEIL DE DOCUMENTS : UNE PRATIQUE ANCIENNE INDISPENSABLE À LA RECHERCHE**

### **A) Le réseau savant et les missions d'exploration, sources de documentation**

Les missions de recueil de documents constituent une pratique ancienne. Le commanditaire, quand il ne se déplace pas lui-même, use fréquemment de son réseau pour rassembler les matériaux dont il a besoin, puis les étudie à leur réception. Cette méthode est attestée par la bibliographie. À titre illustratif et pour montrer cette permanence, nous pouvons citer le cas de Nicolas-Claude Fabri de Peiresc (1580-1637) et celui plus récent de François Sabatier (1818-1891)<sup>1</sup>. Chacun a constitué une bibliothèque personnelle de renom dans son domaine, en s'appuyant sur un réseau tentaculaire entretenu par des échanges épistolaires. Ces deux érudits ont ainsi pu recevoir des manuscrits et des imprimés provenant de différents pays. Dans le domaine des sciences exactes, Thérèse Bru a étudié des correspondances savantes des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et a constaté que ces communautés

<sup>1</sup> CHENY (Anne-Marie), *Une bibliothèque byzantine : Nicolas-Claude Fabri de Peiresc et la fabrique du savoir*, Ceyzérieu, Champ Vallon, Coll. « Époques », 2015, 276 p. GUÉRIN (Hélène), « Un travail dans les marges : la Sicile de François Sabatier (1818-1891) », dans *Marges et marginalia, du Moyen Âge à aujourd'hui : travaux issus de la journée d'étude des jeunes chercheurs Enc-EPHE du 16 juin 2016*, dir. Cécile Capot, Paris, École nationale des chartes, Cahiers Jean-Mabillon, 2020, p. 160-174. Disponible en ligne sur : [http://www.chartes.psl.eu/sites/default/files/atoms/files/11\\_guerin\\_0.pdf](http://www.chartes.psl.eu/sites/default/files/atoms/files/11_guerin_0.pdf) [consulté le 13 juillet 2021]. Cet article est issu du travail de doctorat du même auteur, intitulé : *François Sabatier (1818-1891). Lire, traduire et écrire l'histoire de l'art. Les chemins d'un critique et mécène fouriériste vers une Histoire de l'art* (thèse de doctorat en histoire de l'art, dir. Jean-François Pinchon, université Paul-Valéry-Montpellier-III, 2015).

échangeaient toute sorte de matériaux scientifiques à travers le monde, ce qui l'a amenée à conclure :

Les correspondances scientifiques ont constitué l'un des principaux dispositifs d'accès des communautés scientifiques à des objets diversifiés allant d'êtres vivants dans des containers à des séries de chiffres, graphiques, cartes, en passant par des plantes sèches, graines, dessins, extraits minéralogiques et chimiques.<sup>2</sup>

La sous-série F17 du fonds du ministère de l'Instruction publique conservée aux Archives nationales (AN) donne elle aussi à voir ces usages. En 1842, un service des Missions est créé à la division des sciences et lettres de ce ministère. Il s'agit d'encourager et de subventionner des voyages de recherche en sciences exactes comme dans les matières littéraires. Les « chercheurs de terrain » et « ceux qui ont la volonté d'aller collecter des données scientifiques sur place » sont ainsi soutenus financièrement par la puissance publique, « que leur projet d'exploration soit prétexte à combler leur désir d'aventure ou que leur terrain d'exploration consiste en bibliothèques et dépôts d'archives étrangers »<sup>3</sup>. Nombre de documents arrivent ainsi sur le sol français.

Les études asiatiques ne sont pas délaissées par ces pratiques comme en témoignent les archives de l'Institut de France. Pour le début de la période qui nous intéresse, plusieurs exemples ont pu être observés au hasard de nos dépouillements. En avril 1898, Léopold Delisle (1826-1910), administrateur général de la Bibliothèque nationale (BN), remercie l'AIBL et accuse bonne réception « des manuscrits et des médailles que M. Foucher a rapportés de sa mission dans l'Inde et que l'Académie des inscriptions et Belles Lettres, sur la proposition de notre confrère M. Senart, a bien voulu attribuer à la Bibliothèque nationale. »<sup>4</sup> Ce même mois, un Anglais résidant aux Indes britanniques, le capitaine Godfrey assistant du résident au Cachemire, fait un don de manuscrits à l'AIBL pour lequel il se voit décoré par l'intermédiaire du chartiste diplomate Gabriel

---

2 BRU (Thérèse), « Plus vrai que nature : conversion de l'information scientifique en objets, conversion des objets en informations dans les correspondances en sciences naturelles (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, mondes britanniques et français) », dans *Matière à écrire. Les échanges de correspondance du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, dir. Thérèse Bru, Solène de la Forest d'Armaillé, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, « Temps & Espaces », 2017, p. 180. DOI : 10.3917/puv.bru.2017.01.0179. URL : <https://www-cairn-info.proxy.chartes.psl.eu/matiere-a-ecrire--9782842925833-page-179.htm> [consulté le 13 juillet 2021].

3 Trois décennies plus tard le ministère se veut plus sélectif. Une commission des missions constituée de scientifiques reconnus et issus de divers domaines est créée en 1874 afin d'aider le ministère dans ses choix. Celle-ci se voit alors chargée d'examiner le « bien-fondé » et le « sérieux des demandes de mission ». LE GOFF (Armelle), « Note liminaire », dans *Ministère de l'Instruction publique, service des missions, missions scientifiques et littéraires, F/17/2925-3014, F/17/17225-17294 : index nominatif des voyageurs et index géographique des destinations de leurs missions*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2005, p. 3.

4 INSTITUT DE FRANCE, Pièces annexes aux procès-verbaux (classées par séance). E419 : Correspondance (1898). Lettre de L. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale au Secrétaire perpétuel de l'AIBL, 29 avril 1898. Le philologue, historien, archéologue indianiste Alfred Foucher (1865-1952) dirige quelques années plus tard l'EFEO (p.i. entre 1900 et début 1902 puis en tant que directeur titulaire en 1905-1907).

Hanotaux (1853-1944)<sup>5</sup>. En novembre 1888, des copies d'inscriptions chinoises sont envoyées à l'AIBL par un Américain, le révérend Kingsley Glover<sup>6</sup>. Cela continue l'année suivante : en 1899, la BN reçoit des documents et objets provenant d'une mission réalisée en Asie par le chartiste diplomate et archéologue Charles-Eudes Bonin (1865-1929)<sup>7</sup>. Les musées français regorgent aussi aujourd'hui d'objets collectés en leur temps à des fins scientifiques, qui pouvaient aussi être au demeurant des cadeaux diplomatiques offerts par les autorités locales accueillant les explorateurs. Ces voyages sont ainsi « à l'origine d'importantes collectes matérielles »<sup>8</sup>. Des institutions, à l'image du Muséum national d'histoire naturelle dès sa fondation au XVII<sup>e</sup> siècle, ont aussi pu se doter d'un réseau de correspondants qui collectaient pour eux des objets<sup>9</sup>, ce qui n'est pas sans écho à la démarche adoptée par l'EFEO, observée au chapitre précédent.

## **B) L'exemple d'Étienne Aymonier, un précédent dans la collecte de sources écrites en Indochine (1881-1885)**

C'est dans la sous-série F17 des AN que nous avons croisé la route d'Étienne Aymonier, bien connu à l'EFEO. D'abord « caporal bibliothécaire », il entre à Saint-Cyr, puis arrive en 1869 à Saïgon, à l'âge de 25 ans au sein du « prestigieux corps des troupes d'infanterie de marine »<sup>10</sup>. Il reste en Indochine jusqu'en 1889 – son séjour est ponctué de brefs retours en métropole –, après

5 *Ibid.* Lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au Secrétaire perpétuel, 23 avril 1898, au sujet d'un don de manuscrits offerts à l'Académie par M. le Capitaine Godfrey.

6 *Ibid.* Copies d'inscriptions chinoises envoyées à l'AIBL par le Révérend Kingsley Glover, 2 novembre 1898.

7 *Ibid.* Lettre de L. Delisle, en poste à la direction de la Bibliothèque nationale au Secrétaire perpétuel, Paris, 31 mai 1899. Brouillon du procès-verbal de la séance du 17 février 1899 de la Commission des Travaux Littéraires, Maspero. Au sujet de Charles-Eudes Bonin, voir la thèse qui lui a été consacrée MALSAGNE (Stéphane), *Au cœur du grand jeu : la France en Orient. Charles-Eudes Bonin, 1865-1929*, Paris, Geuthner, 2015, 576 p. Et l'article plus récent : DUMAS (Jean-Philippe), « Charles-Eudes Bonin, un diplomate au pays des bouddhas », dans *Chartistes en Asie. Science historique et patrimoine au lointain (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, dir. Jacques Berlioz, Cécile Capot, Olivier Poncet, Paris, École nationale des chartes/École française d'Extrême-Orient, Coll. « Matériaux pour l'histoire », 12, 2021, p. 39-51.

8 « À titre d'exemple, signalons qu'un inventaire des collections américaines dans les musées français, régulièrement mis à jour, recense près de 138 000 objets, conservés dans cent soixante-dix musées en France métropolitaine, départements ou territoires d'outre-mer (Mongne 2003), tandis qu'un inventaire analogue réalisé pour les collections océaniques répertorie 64 017 objets répartis dans 116 établissements (étude supervisée par Roger Boulay et consultable dans la base en ligne *Joconde*). ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain : études, enquêtes, explorations (1800-1960)* [expos., Paris, Musée des Archives nationales, avril-septembre 2016], Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 2016, p. 16.

9 *Ibid.*, p. 16-17.

10 SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale : itinéraire d'Étienne Aymonier d'après ses mémoires inédits », dans *D'un Orient l'autre : actes des troisièmes journées de l'Orient, Bordeaux, 2-4 octobre 2002*, dir. Jean-Louis Bacqué-Grammont, Angel Pino et Samaha Houry, Paris / Louvain, Peeters, Coll. « Cahiers de la Société asiatique : nouvelle série », 4, 2005, p. 239.

avoir gravi les échelons jusqu'à devenir résident d'une province au sud du Vietnam – celle de Binh Thuan <sup>11</sup>.

## 1. De l'armée à la science collaborative en passant par la politique

Ce Savoyard, devenu français à l'adolescence, s'intéresse rapidement aux territoires et à la population qui compose son nouvel environnement. En poste au Cambodge un an après son arrivée, « l'étude de sa langue, de ses mœurs, de son histoire allait bientôt absorber le meilleur de son activité et devenir le but même de sa vie. » <sup>12</sup> Ce savant amateur, convaincu de l'intérêt de croiser les recherches scientifiques à l'administration d'un territoire, et s'y appliquant lui-même au cours de sa carrière <sup>13</sup>, se révèle être un véritable aventurier, parcourant l'Indochine dans des conditions difficiles et dangereuses, à la recherche de sources. À force d'excursions, il sait où se trouvent les sources et comment y accéder, en collecte de nombreuses et il a, de fait, une longueur d'avance sur ses contemporains du milieu académique, en plus d'être précurseur dans certains domaines de recherche <sup>14</sup>. C'est ainsi qu'il devient le « doyen des études chames et cambodgiennes » <sup>15</sup> et qu'on lui doit de nombreuses pièces : estampages, manuscrits, statuaire, notamment. Il publie des articles dans la revue *Excursions et reconnaissances*, créée en 1879 par le gouverneur de la Cochinchine Charles Le Myre de Vilers (1833-1918), à laquelle les inspecteurs des affaires indigènes fournissent leurs textes <sup>16</sup>. C'est là qu'il écrit en 1881 « l'un des premiers articles scientifiques sur le Champa,

---

11 CÉDÈS (Georges), « Étienne-François Aymonier (1844-1929) », dans *BEFEO*, t. 29, 1929, p. 542-548.

12 *Ibid.*, p. 542. Il devient professeur de cambodgien au collège des administrateurs stagiaires en 1874, peu après en avoir appris la langue. Il a aussi étudié les « langues annamites, khmer, cham, bani » et le sanscrit. SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale... », *op. cit.*, p. 239-240. AN, F/17/2934<sup>b</sup> : Aymonier. Note sur un projet de mission épigraphique et linguistique dans l'Indo-Chine méridionale, s.d. [probablement vers 1881].

13 SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale... », *op. cit.*, p. 237-248. « Il regrette que l'administration française se cantonne dans l'énoncé rhétorique de l'alternative association/assimilation », ajoute P. Singaravéλου. Tout en déplorant ses limites et en pressentant « le processus inéluctable de décolonisation », « par ses travaux de recherche et sa pratique administrative, Étienne Aymonier a œuvré considérablement en faveur de la politique d'association en Indochine. » *Ibid.*, p. 247. M. Antelme rappelle par ailleurs : « Signalons qu'un des rêves d'Aymonier sera de restaurer la dernière principauté chame pour lutter contre l'hégémonie annamite, mais son projet ne sera pas suivi par ses supérieurs. » ANTELME (Michel), « Les estampeurs khmers d'Aymonier et leur production épigraphique connue (K. 1089.1, K. 1089.2, K. 1134, K. 1135, K. 1136 et K. 1137) », dans *BEFEO*, t. 100, 2014, p. 233

14 En linguistique, notamment. Il écrit par exemple qu'« il croit même être le seul Européen ayant, jusqu'à ce jour, abordé l'étude de ces deux dialectes. [cham et bani] » AN, F/17/2934<sup>b</sup>. Note sur un projet de mission épigraphique et linguistique..., *op. cit.*

15 CÉDÈS (Georges), « Étienne-François Aymonier... », *op. cit.*, p. 542.

16 SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale... », *op. cit.*, p. 240. Charles Le Myre de Vilers (1833-1918) est marin de formation (École navale). Il entre ensuite dans l'administration en tant que préfet et entame une carrière politique et diplomatique en devenant à plusieurs reprises député de Cochinchine, gouverneur et ministre plénipotentiaire à la cour d'Annam. Il est notamment à l'origine du code



intitulé “Recherches et mélanges sur les Chams et les Khmers” »<sup>17</sup>. Il réalise également le premier dictionnaire franco-cambodgien et « la meilleure chrestomathie » de textes khmers « à l'usage des étudiants », publications toujours usuelles à sa mort en 1929<sup>18</sup>. Son travail, que l'on ne saurait résumer à ces quelques exemples, est également primé par l'Institut<sup>19</sup>.

Afin de se consacrer pleinement au recueil des sources, Étienne Aymonier sollicite un financement pour une mission archéologique et philologique auprès du ministère de l'Instruction publique sur le conseil de Charles Le Myre de Vilers, qui souhaite développer les missions scientifiques en Asie du Sud-Est<sup>20</sup>. Il obtient trois subventions de 15 000 francs du ministère. Elles lui permettent de sillonner le Cambodge, les provinces cambodgiennes sous l'emprise du Siam, le Laos méridional, la Cochinchine française et le sud du centre du Vietnam entre 1881 et 1885, dans le but de travailler sur les Chams et les Khmers, de collecter des estampages et des manuscrits concernant ces civilisations ainsi que « le plus possible des renseignements de toute espèce sur les pays parcourus, et sur les populations qui les habitent actuellement. »<sup>21</sup>

Outre la science, il est prévu que ses recherches servent la politique, les deux se rejoignant comme nous l'avons déjà constaté avec le cas de l'EFEO<sup>22</sup>. Il envisage dès lors de publier « les prémices de tous les résultats accessoires de la mission, tels que croquis géographiques, descriptions des pays parcourus, anecdotes, considérations d'ensemble, historiques ou religieuses, sur les documents recueillis, etc. » dans la revue du gouverneur de la Cochinchine<sup>23</sup>. Le ministre de l'Instruction publique lui indique pour sa part qu'il lui serait « reconnaissant de réunir pour [son] département tous les documents [qu'il] croir[ait] de nature à l'intéresser. »<sup>24</sup> Étienne Aymonier prend ainsi des notes liées à la démographie, à la culture, aux routes et aux douanes ou encore à l'activité économique. La diplomatie n'est pas en reste durant son voyage. Il se voit invité par les

---

pénal, du conseil municipal de Saïgon, de l'édification d'un certain nombre d'infrastructures. Entre temps, il fut Résident général à Madagascar, en 1886.

17 *Ibid.*

18 CEDÈS (Georges), « Étienne-François Aymonier... », *op. cit.*, p. 543.

19 Il a reçu deux prix de l'Institut pour ses travaux sur la langue khmère (en 1875 et 1881) et il préparait dans les années 1880 des dictionnaires cham et bani. AN, F/17/2934<sup>b</sup>. Note sur un projet de mission épigraphique et linguistique..., *op. cit.*

20 AN, F/17/2934<sup>b</sup>, *op. cit.* Les informations suivantes sont issues de ce dossier.

21 *Ibid.* E. Aymonier, Rapport d'ensemble sur la mission épigraphique et archéologique en Indochine par M<sup>r</sup> Aymonier au ministre de l'Instruction publique, 24 novembre 1885.

22 Il écrit par exemple : « Si ce travail est bien exécuté, et si en France on peut tirer parti de ces estampages, quelle nation posséderait pareille collection ? Même les sanscritistes trouveraient beaucoup à étudier là. » Cité par A. Bergaigne, dans *ibid.*, lettre de A. Bergaigne, maître de conférences à la faculté des lettres de Paris et à l'École des Hautes Études à [S<sup>t</sup> Arroman, secrétaire des missions scientifiques au ministère de l'Instruction publique], 11 mai 1883.

23 *Ibid.* Note sur la mission Aymonier, s. d., s. n.

24 *Ibid.* E. Aymonier, Note sur un projet de mission épigraphique et linguistique dans l'Indochine méridionale, s. d. [vers 1881]. Minute du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'une lettre adressée à E. Aymonier, 30 octobre 1881.

autorités locales : au Siam, par exemple, il se rend à la fête annuelle du Roi et indique avoir « porté un toast au Roi de Siam, à notre hôte (sic) et à l'union, à la prospérité des deux nations : la France et Siam »<sup>25</sup>. Les chefs locaux lui apportent en effet régulièrement gratuitement leur aide. Il devient, de fait, lui-même un informateur du gouvernement. Il écrit par exemple : « Je crois savoir que, pour des causes dont je n'ai pas à m'occuper, la défiance contre la puissance française prend plus de consistance dans le voisinage de notre colonie, et que notre prestige baisse. »<sup>26</sup> Il est cependant épargné par cette défiance du fait de son statut de savant. Les missions scientifiques sont un moyen de nouer des relations diplomatiques et de garder un pied dans ces pays, quand bien même les relations officielles ne seraient pas au beau fixe<sup>27</sup>. Prolongement naturel de cette situation, il peut aussi se faire l'intermédiaire entre le gouverneur et les autorités locales<sup>28</sup>. Ses observations sont en outre tout aussi utiles au travail des administrateurs : il indique, par exemple, qu'il faudrait un poste de douane à tel endroit afin de développer les relations commerciales<sup>29</sup>. Tout ceci trouve une traduction dans certains objets collectés par Étienne Aymonier, reflets de ses activités politiques et diplomatiques – objets naturalisés reçus en cadeaux et envoyés en métropole, par exemple.

Ayant de nombreuses relations au Cambodge, au Siam et avec les autorités locales de façon générale<sup>30</sup>, Étienne Aymonier bénéficie lui-même d'un réseau d'informateurs et est accompagné de petites équipes et de domestiques qu'il rémunère, dont la composition change au fur et à mesure des

25 *Ibid.* Lettre « N°10 Compte-rendu des opérations depuis le mois d'Aout (sic). Départ de M<sup>r</sup> Sorin. Projet de prochaine exploration » d'E. Aymonier au ministre de l'Instruction publique, 9 novembre 1882.

26 *Ibid.* En retour, le ministère lui en est très reconnaissant : « Je ne veux pas terminer cette lettre, monsieur, sans vous remercier des renseignements que vous me donnez sur les dispositions des pays voisins à l'égard de l'influence française. » Minute du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'une lettre adressée à E. Aymonier, 22 décembre 1882.

27 *Ibid.* Il précise en effet « Mais, ce que l'on peut constater hautement, c'est que les missions scientifiques en général, et la mienne en particulier, sont absolument étrangères à ce fâcheux état de choses et que ce ne sera qu'en usant de mauvaise foi que l'on pourra arguer de complications diplomatiques pour entraver, arrêter une pacifique mission scientifique. »

28 Il raconte par exemple : « Le 30 Octobre, j'allai faire visite à ce roi [de Bassak] qui paraît s'intéresser sérieusement au développement des relations commerciales entre son pays et notre Colonie. Spontanément, il me demanda si on n'en finirait pas avec [le prince révolté] Votha dont la bande est une gêne pour le commerce. [...] Je ne suis pas très convaincu de l'exactitude de ces paroles, mais je n'avais aucune objection à faire. Il ajouta : "Mais, à votre avis, comment en finir avec Votha ? J'ai des ordres formels de la Cour de Bangkok de lui refuser toute aide, tout secours, de le traquer et de faire conduire à Bangkok, s'il vient sur notre territoire. Et je ne puis qu'applaudir, si votre Gouvernement en fait établir un [poste sur la frontière]. Écrivez en ce sens au Gouverneur de la Cochinchine." » *Ibid.* Extrait du J.O. de la Cochinchine française contenant un « Rapport adressé au gouverneur par M. Aymonier, administrateur des affaires indigènes, en mission au Cambodge », 8 octobre 1883.

29 « À cette pointe de Koh-Kabal-Khla, les Annamites, au temps de leur plus grande puissance au Cambodge, il y a une cinquantaine d'années, avaient installé un poste de douane. Aujourd'hui, ce serait un poste non de douane, mais de police qu'il faudrait installer dans cet endroit perdu, afin de faciliter le développement de nos relations commerciales avec le Laos en général et en particulier avec les provinces de [...]. » *Ibid.*

30 En Indochine, E. Aymonier a vécu et a eu des enfants avec une princesse cham. Il précise dans ses *Mémoires* que les Chams le considèrent comme un sauveur et l'admirent, ce que constate un membre de l'EFEO cinquante plus tard : « Cette affection empreinte de vénération est confirmée par Marcel Ner qui enregistre en 1930 – un an après la mort d'Étienne Aymonier – cette expression cham : "I-Mayer est notre père et notre roi." » SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale... », *op. cit.*, p. 246.

régions explorées. Ces équipes réalisent un travail d'auxiliaires en estampant, en collectant des stèles, des statues et autres pierres selon ses instructions, ainsi que des manuscrits. Elles sont de précieuses alliées, car elles le guident également. Ses auxiliaires peuvent en outre avoir des responsabilités plus élevées : Étienne Aymonier scinde et coordonne les équipes ayant pour mission d'aller seules faire telle collecte – en général des estampages puisque l'épigraphie l'intéresse principalement – en tel endroit ou en leur demandant de prendre des notes, qu'il traduit ensuite. À l'instar de ce que nous constaterons pour l'EFEO, le rôle de ses recrues locales est fondamental dans le travail qu'il produit ensuite, ce que Michel Antelme observe aussi dans un article consacré à quelques-uns de ses estampeurs :

Il semble avoir accordé une entière confiance à ses estampeurs, qu'il sut former non seulement à faire des estampages d'inscriptions mais également à calculer les latitudes et les longitudes, et qu'il divisa souvent en plusieurs groupes, les envoyant en avant et leur donnant rendez-vous plus loin. Son monumental ouvrage en trois volumes, intitulé *Le Cambodge* (Aymonier 1900 ; 1901 ; 1904), doit beaucoup à l'aide de ces Cambodgiens.<sup>31</sup>

Comme l'indique Pierre Singaravélou qui a étudié les *Mémoires* d'Étienne Aymonier – une source inédite détenue en mains privées –, ces derniers, à l'instar du dossier des AN, « nous livrent quelques informations précieuses sur les conditions sociales de production de l'orientalisme de terrain : les lettrés et les interprètes participent à ce qui est en réalité une production conjointe des connaissances. »<sup>32</sup>

## 2. Des dangers du terrain à l'étude des documents à Paris par les orientalistes

Étienne Aymonier est lui-même sur le terrain et brave tous les dangers avec ses « escouades »<sup>33</sup> : ceux d'une région tropicale où vit une faune menaçante et où sévit la mousson qui noie les pierres sous l'eau, empêche de se mouvoir facilement, de rester en bonne santé et de dormir au sec dans des campements de fortune ; ceux liés au manque d'infrastructures pour se déplacer – il faut tantôt monter à dos d'éléphant, tantôt marcher dans la jungle en prenant garde à la faune locale, tantôt naviguer en pirogue dans des eaux agitées ; ceux liés à la situation politique – il faut jouer au diplomate en transportant des cadeaux en plus du nécessaire de vie, de travail et des objets collectés,

---

31 ANTELME (Michel), « Les estampeurs khmers d'Aymonier... », *op. cit.*, p. 232.

32 SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale... », *op. cit.*, p. 241.

33 Il utilise fréquemment ce terme bien qu'il ne soit accompagné d'« aucune escorte militaire, genre d'escorte plein d'inconvénients dans une mission scientifique » indique-t-il. AN, F/17/2934<sup>b</sup>. Note sur un projet de mission épigraphique et linguistique..., *op. cit.*

tout en demeurant très prudent car la conquête de ces territoires n'est pas achevée, des résistants et pirates et brigands y sévissent. Perdu dans ces fins fonds, Étienne Aymonier fait rapidement face à de grandes difficultés pécuniaires du fait d'un imbroglio au sujet de la solde qu'il devait percevoir. La communication depuis ces lieux est difficile, tout comme le ravitaillement en matériel depuis la métropole. L'achat du papier à estampage occupe une partie de sa correspondance : il s'agit d'un enjeu important puisqu'il est le support des données à collecter. L'opération et la logistique qui en découlent sont toutefois laborieuses – après en avoir essayé de diverses provenances dans la brousse, le papier qui a sa préférence doit être acheté dans telle boutique en France, puis lui parvenir à l'endroit de la péninsule où il se trouve <sup>34</sup>.

Malgré toutes ces difficultés, la moisson d'Étienne Aymonier est impressionnante. Cinq envois de caisses et colis sont expédiés vers la France durant sa mission. Ils contiennent au total environ 400 livres et manuscrits et le double ou le triple d'estampages <sup>35</sup>, sans compter les stèles, statues, statuettes, bas-reliefs, colonnes, sculptures, poteries et divers objets ethnologiques et naturels. Étienne Aymonier accompagne ses envois de ce que l'on appelle aujourd'hui des métadonnées : les estampages sont décrits ainsi que leurs lieux de recueil. De nombreuses notes de travail sont aussi transmises avec ces objets, une première interprétation ayant été réalisée sur le terrain. Les estampages sont adressés en triple, quadruple, voire quintuple exemplaires pour être partagés entre la Société asiatique – qui doit conserver les exemplaires d'étude car ses membres sont « à peu près toutes les personnes à même de s'occuper de ces inscriptions » <sup>36</sup> – et la Bibliothèque nationale – qui doit garder les plus beaux exemplaires. À cette fin, Étienne Aymonier demande la constitution d'une commission d'experts, composée de Léopold Delisle, d'Adolphe Régnier <sup>37</sup>, et d'autres

34 « Il faudrait calculer le papier nécessaire : Papier blanc, Geoffroy (rue de l'échelle), à 0,55 sur 0,45. Il faut 6 feuilles pour couvrir 1 m. carré, soit, avec trous, déchirures à réparer, une rame 1/2 (750 feuilles) pour 100 mètres carrés. 4 balles de papier gris suffisent pour 100 m. carrés, me dit M. Hamy. Je trouve que quatre couches de ce papier ne donnent qu'un estampage un peu mince. Ne devrait-on pas aller à six pour donner plus de consistance ? Ce serait à examiner. » Cité par A. Bergaigne, dans *ibid.*, lettre de A. Bergaigne..., *op. cit.* « Les Chinois n'ont de bon papier qu'en couleur jaune. Tous leurs papiers sont plus chers que celui que je fais venir de France (sic) pour les estampages d'inscriptions ; papier blanc, fin, excellent, résistant formant facilement pâte, qui m'est actuellement envoyé par M<sup>r</sup> Geoffroy papetier, 3 rue de l'Échelle près le Palais Royal, au prix de 16 francs la rame. Je crois que ce papier fera une excellente couche inférieure d'estampages de bas-reliefs : il a au plus haut degré de ce que j'appelle les qualités plastiques. » *Ibid.* Lettre « N°8 Détails (sic) sur les essais d'estampages des bas-reliefs d'Angkor Vat, Caisses N° 18 et 19 » d'Aymonier au ministre de l'Instruction publique, 8 novembre 1882.

35 D'après notre dépouillement du dossier des AN, le premier envoi, qui comprenait une caisse de 27 kg, contenait 7 rouleaux d'estampages soit 140 feuilles. Le deuxième envoi correspondait à 23 colis et réunissait 13 estampages (sans doute des rouleaux) pour un total de 134 feuilles. Le troisième envoi équivalait à 372 kg répartis en 9 colis et comptait 34 rouleaux d'estampages (sans précision du nombre de feuilles). Le quatrième envoi contenait 11 caisses et 10 estampages (sans précision de la forme ni du nombre de feuilles) et le cinquième 10 rouleaux d'estampages (sans plus d'information).

36 *Ibid.* Lettre d'E. Aymonier intitulée « N° 2 Envoi de documents épigraphiques » au ministre de l'Instruction publique, 8 mai 1882.

37 E. Aymonier écrit à propos de ce dernier : « À mon arrivée au Cambodge, aux premiers jours de mars de cette année, j'ai envoyé plusieurs documents à M<sup>r</sup> Adolphe Régnier Membre de l'Institut, Président de la Société Asiatique de Paris, doyen respecté des Indianistes de notre Pays, car il était le successeur désigné d'Eugène Burnouf à la chaire de sanscrit du Collège de France (sic), s'il avait consenti à prêter serment à l'Empire naissant.

spécialistes comme « MM<sup>r</sup>. Heuzey, membre de l'Institut, conservateur au Louvre, Hamy, conservateur au Trocadéro, un membre de l'École des Beaux-Arts, et une personne ayant une certaine notoriété en céramique, ou occupant une situation à la manufacture de Sèvres. »<sup>38</sup> Il demande aussi à « ce qu'une exposition spéciale soit faite dans une des salles du Louvre, ou du Trocadéro, ou ailleurs, de tout ce qui est susceptible d'être exposé »<sup>39</sup> et il travaille en parallèle à des projets de publication de corpus d'inscriptions, avec l'illustre indianiste Abel Bergaigne (1838-1888) notamment.

Depuis Toulon, les caisses arrivent au ministère à Paris par le train et sont ouvertes au musée du Trocadéro – destination habituelle des objets collectés par les nombreux savants explorateurs qui arpentent le globe<sup>40</sup> –, où leur contenu est examiné, classé et réparti entre les institutions désignées<sup>41</sup>. L'intérêt porté à ces pièces venues du bout du monde est réel : le ministère s'efforce de faire appliquer les instructions données par le savant aventurier ; le musée d'ethnographie propose de réaliser des moulages des estampages afin que la BN et la Société asiatique y accèdent à leur convenance. Il prévoit aussi d'exposer les objets envoyés par Étienne Aymonier dans sa galerie des Beaux-Arts<sup>42</sup>.

### 3. Un préfigurateur de l'EFEO indispensable à la science désavoué

Étienne Aymonier se livre corps et âme à sa passion. Il a à cœur de partager ses découvertes avec les savants académiques afin que ces derniers les exploitent. Il travaille ainsi bénévolement pour eux, en leur livrant non seulement les matériaux issus de ses collectes, mais aussi ses notes de

---

Ces documents se composent d'essais de transcription, de copies d'inscriptions recueillies il y a quelques années à mon séjour précédent au Cambodge.

Par son expérience, sa grande autorité morale, M<sup>r</sup> A. Régnier saura rechercher et diriger les savants français destinés à tirer de ces documents le meilleur parti possible en se préparant aux études que provoqueront mes envois ultérieurs. » *Ibid.*

38 *Ibid.* Lettre d'E. Aymonier « N° 5 Envoi de collections de novembre 1882 » au ministre de l'Instruction publique, 8 novembre 1882.

39 *Ibid.*

40 ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain...*, *op. cit.*, p. 12.

41 L'organisation logistique se rode et s'ajuste petit à petit – le musée d'ethnographie peut également recevoir les caisses en premier lieu.

42 AN, F/17/2934<sup>b</sup>, *op. cit.* Minute du ministère de l'Instruction publique à Armand Landrin, conservateur du musée d'ethnographie, 29 décembre 1882.

travail. Il associe ces derniers, qui le soutiennent <sup>43</sup>, en sollicitant leur expertise <sup>44</sup>. Ces orientalistes lui doivent beaucoup, comme le relève aussi Pierre Singaravélou :

Ses nombreuses découvertes épigraphiques et archéologiques sont indispensables aux indianistes de cabinet. À partir de 1881 [date de début de cette mission] Aymonier fournit des inscriptions sanscrites aux savants de l'Académie des inscriptions et belles lettres Auguste Barth, Émile Senart, Abel Bergaigne, et se consacre lui-même à l'étude des textes en vieux khmer et en langue chame. Les universitaires lui rendent hommage : le védiste Abel Bergaigne écrit « S'il [mène sa tâche] à bonne fin, il aura résolu un des problèmes les plus intéressants qui aient été posés aux orientalistes dans ces dernières années. Ces broussailles, ces jungles linguistiques pourraient d'ailleurs nous réserver plus d'une surprise... » Ernest Renan, en personne, alors secrétaire de la Société asiatique ne tarit pas d'éloges à propos du broussard savoyard [...] ». <sup>45</sup>

On imagine sans peine qu'Étienne Aymonier a pu anticiper la MAPI, devenue EFEO. Il mentionne d'ailleurs dans une de ses publications « la création de cette École d'Extrême-Orient qui est un résultat très direct de ma mission archéologique qu'elle doit continuer dans des conditions infiniment plus favorables à tous les points de vue » <sup>46</sup>. La lecture de ce dossier permet de découvrir l'organisation inhérente à de telles expéditions. Le manque d'infrastructure et de ressource au regard des besoins d'une exploration scientifique occidentale, les moyens de communication existants alors les rendent laborieuses. Il est trop difficile d'entreprendre un tel projet seul <sup>47</sup>. Le succès d'une expédition et des fruits et des recherches qui en découlent sont tributaires de ses moyens <sup>48</sup>. La création d'une institution *in situ*, qui permet d'avoir un point de chute, de faciliter une bonne partie de la logistique ainsi que de se faire connaître et d'avoir des soutiens en officialisant ces pratiques, paraît nécessaire dans le cas où les scientifiques souhaiteraient recueillir plus massivement les sources présentes dans ces contrées ; des besoins qu'ils avaient justement émis dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle. Étienne Aymonier faisait en outre partie de la commission permanente du congrès des orientalistes de 1897, où Charles Lemire et Pierre Lefèvre-Pontalis ont

43 Le ministre de l'Instruction publique et des Baux-Arts précise ainsi que l'AIBL a fait une « recommandation pressante » d'E. Aymonier. *Ibid.* Minute du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'une lettre adressée à E. Aymonier, 30 octobre 1881.

44 Il demande par exemple l'avis des orientalistes de l'Institut de France, de la Société asiatique et de la Bibliothèque nationale au sujet d'un projet de réalisation d'estampages de bas-reliefs d'Angkor. *Ibid.* Minute du ministre de l'Instruction publique et des Baux-Arts au D<sup>r</sup> Hamy, conservateur du musée d'ethnographie, 5 mai 1883.

45 SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale... », *op. cit.*, p. 242.

46 Cité par G. Cœdès dans CŒDÈS (Georges), « Étienne-François Aymonier... », *op. cit.*, p. 545.

47 « Si certains explorateurs font le choix – ou s'y résolvent, faute de mieux – de partir seul ou sans soutien officiel, d'autres au contraire cherchent le patronage d'une administration ou d'une institution prestigieuse, qui pourra leur apporter sinon un financement, du moins une aide logistique ou politique, des conseils scientifiques ou techniques, ainsi qu'une caution officielle dont il pourra être utile de se prévaloir pendant ou après le voyage. » ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain...*, *op. cit.*, p. 9.

48 « Une fois les collectes de terrain achevées, encore fallait-il pour l'explorateur les acheminer jusqu'au port le plus proche afin de les expédier vers la France, où elles seraient classées, analysées, interprétées, puis divulguées. Cela impliquait une bonne organisation et des relais sur le terrain pour mettre en œuvre la logistique nécessaire. La réussite d'une expédition était donc une question de moyens. » *Ibid.*, p. 15.

présenté le projet de création d'un établissement similaire à la MAPI<sup>49</sup>. Les recherches de cet établissement sont en effet dans la ligne droite de ses travaux. Quelques mois seulement après sa création, deux expéditions sont réalisées dans le but de rapporter des documents : Louis Finot et son adjoint Antoine Cabaton partent d'avril à juillet 1899 au Cambodge et reviennent avec les premières collections de la bibliothèque, une centaine de manuscrits khmers<sup>50</sup>. En parallèle, le capitaine Lunet de Lajonquière, détaché à l'EFEO, se rend au nord du Vietnam d'où il revient avec des manuscrits<sup>51</sup>.

Ce dossier d'archives permet aussi de constater tout l'intérêt que peuvent représenter ces savants aventuriers pour la jeune institution. Outre les matériaux qu'ils peuvent collecter, ces amateurs passionnés connaissent parfaitement ces contrées et sont autant de guides potentiels et de bons conseillers pour les universitaires fraîchement arrivés. L'institution peut s'appuyer sur le travail déjà accompli par ces derniers afin de définir les axes du sien et ainsi économiser du temps, de l'énergie et de l'argent. Les érudits comme Étienne Aymonier savent en effet précisément où se trouvent les sources, comment se rendre sur les territoires qui les abritent, ce qu'il reste à collecter<sup>52</sup> ou encore comment s'y prendre d'un point de vue technique et pratique – Étienne Aymonier s'est, par exemple, questionné sur la technique de l'estampage à faire appliquer à ses auxiliaires (celle de Lottin de Laval) et sur les matériaux à utiliser. Il sait aussi s'il est aisé ou non d'acquérir tels ou tels documents auprès des populations locales et il connaît le prix des manuscrits<sup>53</sup>.

Pourtant, la nécrologie que rédige George Cœdès à son propos dans le *BEFEO* est mitigée. S'il reconnaît « l'importance, pour le progrès des études indochinoises, de cette longue mission

---

49 INSTITUT DE FRANCE, Pièces annexes aux procès-verbaux (classées par séance). E418 : Correspondance (1897). Brochure de présentation de la onzième session du congrès international des orientalistes.

50 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 7.

51 *Ibid.*

52 Il rapporte par exemple : « En somme si mon voyage au Laos ne m'a pas rapporté la grande abondance de documents épigraphiques qu'avaient signalé les voyages précédents, il était nécessaire de parcourir ce pays, et les notes recueillies compenseront le petit nombre relatif des inscriptions. Personnellement, j'ai parcouru, pendant les années précédentes, la plus grande partie du Cambodge, les provinces les plus riches en inscriptions. Mais je n'ai pas exploré la région montagneuse au sud du grand lac, où doivent exister quelques inscriptions clairessemées. Dans les régions mêmes que j'ai parcouru (sic) d'autres inscriptions n'ont pu être relevées, ou n'ont été connues qu'après coup. Bref il y a encore à glaner au Cambodge. » AN, F/17/2934<sup>b</sup>. Extrait du J.O. de la Cochinchine française..., *op. cit.*

53 Au sujet de manuscrits khmers, par exemple : « Les manuscrits Khmers (sic) sont très communs dans le Cambodge où il est facile de s'en procurer, ou plutôt, de les faire copier : les copistes sont nombreux, suffisamment fidèles ; les vieux manuscrits n'existent pas. » *Ibid.* Note sur un projet de mission épigraphique et linguistique..., *op. cit.* Dans une lettre, il indique avoir eu des difficultés à obtenir des objets vendus par un Chinois installé à Siem Réap, précisant qu'il est impossible pour un non asiatique d'en acquérir. Il parvient tout de même à en avoir (notamment des pièces de monnaies anciennes) en lui promettant en échange une lettre de félicitations du ministre de l'Instruction publique à son nom. *Ibid.* Voir par exemple : Lettre « N°9 Envoi de Poteries Don d'un Chinois Récompense demandée » d'Aymonier au ministre de l'Instruction publique, 8 novembre 1882.

d'Aymonier »<sup>54</sup>, l'École ne souhaite guère être étroitement associée à son nom, tout comme les orientalistes académiques qui, s'ils le soutenaient au temps de ses fructueuses missions, ne souhaitent pas aller jusqu'à le faire entrer dans leur cénacle<sup>55</sup>. Le directeur de l'établissement prestigieux va jusqu'à rappeler une vive polémique qui s'était déroulée à coup de papiers interposés entre l'aventurier et le membre Paul Pelliot, dont la verve et la véhémence sont connues, à propos du Founan, un royaume indianisé qui se trouvait au sud de l'Indochine. Les hypothèses d'Aymonier au sujet de la localisation de ce royaume encore mal identifié, et sur lequel le premier article publié est de sa propre main, n'avaient pas plu à l'universitaire<sup>56</sup>. Le savant amateur s'opposait en effet aux travaux des sinologues dont il ne partageait pas les conclusions, ce que Paul Pelliot, considéré comme « le maître des études sinologiques françaises », a peu apprécié<sup>57</sup>. George Cœdès résume sans aménité ce différend :

Il avait commis l'imprudence, lui, qui n'avait aucune connaissance sinologique, de s'en prendre aux sinologues : *genus irritabile* ! La riposte de M. Pelliot lui causa une blessure d'amour-propre qui empoisonna les vingt-cinq dernières années de sa vie et qu'il ressentait encore à la veille de sa mort. Sous le prétexte de mettre l'histoire ancienne du Cambodge à la portée de tous, ses deux derniers opuscules [...], œuvres séniles sur lesquelles il serait cruel d'insister, n'eurent d'autre objet que de défendre une cause depuis longtemps perdue et classée.<sup>58</sup>

La dichotomie entre savants académiques et amateurs se retrouve ainsi, amateurs dont l'École a pourtant besoin d'un point de vue pratique, politique et scientifique – dans les instructions qu'elle donne à ses collaborateurs, l'EFEO renvoie même vers un article d'Aymonier au sujet de la technique d'estampage<sup>59</sup>. Mais, il ne faut pas qu'ils entachent sa propre réputation. Étienne

54 CÆDÈS (Georges), « Étienne-François Aymonier... », *op. cit.*, p. 544.

55 « En 1901 Auguste Barth rend à Aymonier un hommage non dénué de condescendance : Étienne Aymonier “entreprit avec ses seules ressources, sans aide ni conseil, de s'improviser philologue et archéologue et de se faire une méthode scientifique dans un milieu où cette sorte de produit ne se cultivait guère. [...] Dès les premiers pas, on le voit, avec son petit bagage de bachelier et de saint-cyrien, marcher dans ces voies difficiles, lentement, mais sûrement”. La même année, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres refuse à deux reprises la candidature d'Aymonier comme membre libre. » SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale... », *op. cit.*, p. 243.

56 AYMONIER (Étienne), « Le Founan », dans *Journal asiatique*, Société asiatique, 1903, p. 109-150.

57 Voir par exemple : PELLIOT (Paul), « Le Fou-nan », dans *BEFEO*, t. 3, 1903, p. 248-303 ou un article paru dans le *BEFEO* suivant, intitulé « Le Fou-Nan et les théories d'Aymonier ». L'éminent sinologue écrivait à propos de ce dernier qu'il « a la grande fortune de vivre dans une ville où l'indianisme comme la sinologie sont représentés par des savants éminents, qui ne lui auraient pas marchandé leurs conseils s'il les leur avait demandés. Au lieu de se pénétrer de la nécessité de l'effort commun, il a voulu faire de l'individualisme en matière scientifique ; rien n'est plus dangereux. » Cité par SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale... », *op. cit.*, p. 243. À propos de l'éminence scientifique de P. Pelliot, l'EFEO lui écrivait en lui annonçant sa nomination comme membre d'honneur de l'École en 1930 : « Je suis particulièrement heureux que cette distinction permette à l'École de compter à nouveau parmi ses membres le maître des études sinologiques françaises, le savant dont les travaux et les brillantes missions ont si puissamment contribué au bon renom de cette institution l'“ancien” qui restera toujours pour les jeunes un modèle, malheureusement bien difficile à égaler. » EFEO, DP 98, Pelliot, Paul. Lettre n°1062 [du directeur de l'EFEO] à Paul Pelliot, 25 avril 1930.

58 CÆDÈS (Georges), « Étienne-François Aymonier... », *op. cit.*, p. 545-546.

59 Voir *infra*. INSTITUT DE FRANCE, 15G1 : Commission de l'École française d'Extrême-Orient (1898-1903) : P.V. et correspondance. Dossier 1899 : L. Finot, Rapport à M. le gouverneur général, 25 février 1899.



Aymonier est lucide sur son compte et son sort : « Je fus plutôt le pionnier qui ouvre des voies nouvelles [...] : “je me débrouillais” comme on l’a dit, et cela explique mes tâtonnements parfois, voire mes variations. »<sup>60</sup> Pierre Singaravélou analyse : « Finalement les universitaires métropolitains et les hauts fonctionnaires coloniaux reprochent à Aymonier d’être ce qu’il est, c’est-à-dire un savant amateur qui mélange les genres. »<sup>61</sup> Officiellement, l’EFEO subit cette désunion : c’est Étienne Aymonier qui n’aurait plus désiré travailler avec elle et non lui qui aurait été rejeté<sup>62</sup>. Comme le relève Pierre Singaravélou : « Cette polémique préfigure les querelles entre amateurs et universitaires qui opposeront ensuite l’écrivain Jean Ajalbert, puis André Malraux aux dirigeants de l’École française d’Extrême-Orient. »<sup>63</sup>

Cette nécrologie est sans doute aussi l’occasion pour le directeur de l’EFEO de rappeler que les universitaires qu’il emploie, et dont il fait partie, sont indispensables et ne pourraient être remplacés par des amateurs – parmi lesquels se trouvent ses détracteurs, comme Jean Ajalbert précité –, aussi dévoués et passionnés soient-ils. Il conclut de la sorte :

Avec Aymonier disparaît un des pionniers des études indochinoises. Dans ses écrits, bien des choses sont déjà périmées, et, d’une façon générale, ses constructions historiques se ressentent d’une préparation philologique insuffisante. D’autre part, si une expérience presque quotidienne m’a appris que ses transcriptions et ses traductions d’inscriptions cambodgiennes sont à reprendre dans le détail, je me plais à reconnaître que son *Cambodge* est et restera longtemps encore un indispensable instrument de travail [...].

Lorsque le progrès des études aura relégué ses travaux au nombre des ouvrages qui n’ont plus qu’un intérêt bibliographique, l’œuvre accomplie pendant sa mission de 1882-1885 qui fonda l’épigraphie khmère sur une base solide et ressuscita les Chams ignorés avant lui, cette œuvre subsistera comme un témoignage de son labeur et de son dévouement à la science, et suffira à assurer à son nom une place éminente dans l’histoire des études indochinoises.<sup>64</sup>

L’exemple d’Étienne Aymonier permet de prendre connaissance du contexte scientifique et documentaire indochinois juste avant la création de la MAPI. Il laisse un peu plus entrevoir les enjeux de la collaboration entre l’institution et les érudits locaux qui, s’ils n’étaient pas des professionnels de la méthode, en étaient bien plus du terrain que ses propres membres à ses débuts.

---

60 Cité dans SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l’École coloniale... », *op. cit.*, p. 243.

61 *Ibid.*, p. 243-244.

62 « [...] le résultat le plus triste [de cette polémique] fut d’aliéner à l’École Française la sympathie d’un homme qui aurait eu tant de raisons de travailler en étroite collaboration avec elle [...] Heureusement, le travail de collaboration entre lui et M. Cabaton, qui devait aboutir en 1906 à la publication du *Dictionnaire cam-français*, était déjà presque terminé en 1904, et l’École Française d’Extrême-Orient a ainsi la satisfaction de pouvoir inscrire le nom d’Aymonier parmi ceux de ses collaborateurs. » *Ibid.*

63 SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l’École coloniale... », *op. cit.*, p. 243.

64 CEDÈS (Georges), « Étienne-François Aymonier... », *op. cit.*, p. 546.

Cette étude de cas nous montre également que la collecte des sources s'impose comme un enjeu fort dès la fondation de l'École – et même avant –, des matériaux qui prendront ensuite place dans sa bibliothèque. Ceux-ci ne sont pas bruts : leur collecte les transforme déjà ; les conditions de leur recueil ont en effet une incidence sur les études et les analyses qui en découleront ensuite, à l'instar des objets archéologiques issus de fouilles :

André Leroi-Gourhan, l'homme qui s'est le plus engagé en France pour le développement des techniques modernes de fouilles, conseillait, dans un manuel publié il y a plus de cinquante ans, de « prendre le temps d'allumer une cigarette » au moment crucial de la découverte. Autrement dit, de réfléchir à la série de gestes irréversibles qui conduisent au dégagement de vestiges parfois enfouis depuis des millénaires et dont les traces seront immanquablement perturbées par la fouille. Tout le monde peut, par hasard ou curiosité, découvrir quelque chose d'inédit dans le sol, mais seul un archéologue connaît les précautions nécessaires à un dégagement efficace qui permet de saisir les vestiges dans leur contexte et de les insérer dans le temps et l'espace. Le paradoxe de la fouille est de détruire une grande partie de ce que le sol avait conservé, l'archéologue est comme un lecteur de manuscrit qui sauverait le texte sans pouvoir conserver le papyrus ou le papier sur lequel le scribe l'a inscrit.<sup>65</sup>

L'École a donc tout intérêt à maîtriser la chaîne de bout en bout, depuis le projet scientifique, qui oriente la sélection des sources en amont, à la collecte en elle-même, qui s'accompagne de métadonnées descriptives indispensables à l'étude des documents à tête reposée en cabinet. Comme il n'est jamais possible d'étudier des documents bruts, le fait d'avoir une vue panoramique de ces étapes et d'encadrer cette coproduction des connaissances – fruit d'un travail collaboratif mêlant l'EFEO, des savants amateurs et des employés locaux – paraît fondamental puisqu'il s'agit des premières interprétations des documents.

## II – L'ENTRÉE DES DOCUMENTS À L'EFEO : DU PROJET À SA RÉALISATION

Les entreprises aboutissant à la constitution des collections à l'EFEO sont de natures diverses. Les initiatives peuvent venir d'« en haut », de commissions métropolitaines ou du gouvernement général de l'Indochine, et ainsi rejoindre les missions administratives de l'institution. Celle-ci en

---

65 SCHNAPP (Alain), SCHLANGER (Nathan), LÉVIN (Sonia) et al., « Archives de l'archéologie européenne (AREA) », dans *Les nouvelles de l'archéologie*, Paris, Éditions de la MSH, 2007, 110, p. 6.

profite directement puisque ses collections se voient ainsi alimentées. L'origine de ces documents est donc exogène à l'École. C'est aussi le cas des dons et des legs qu'elle peut recevoir.

Ces cas sont toutefois moins fréquents : c'est bien davantage à l'institution et à ses chercheurs que l'EFEO doit sa bibliothèque. Ici aussi, les chemins y menant sont multiples : documents issus de chantiers menés par l'établissement, de projets de recherche des membres, sans évoquer le travail plus quotidien mené à la bibliothèque et par les chercheurs – acquisitions en librairie ou auprès de divers organismes scientifiques (institutions, associations, par exemple), échanges, recueils sur le terrain.

En fonction des auteurs et des projets dans lesquels ils s'insèrent, ces multiples modes d'alimentation servent différents objectifs qui peuvent s'entremêler, à l'image des intérêts qui ont vu naître l'institution : scientifique, politique, administratif. Ces diverses manières de constituer des corpus, guidées par des enjeux distincts (prenons par exemple le souhait du gouvernement général de l'Indochine de constituer un dépôt légal des publications administratives à l'EFEO), orientent en conséquence l'écriture de l'histoire, et la fabrication de la recherche de façon plus générale.

Nous proposons de nous demander désormais comment la collecte des documents se déroulait en pratique à l'EFEO, en amont de l'arrivée à la bibliothèque. Au-delà de la question du circuit du document, il s'agit de nous pencher sur les « à-côtés » afin de prendre en compte tout ce qui constitue *in fine* le voyage et a des conséquences sur ses résultats, comme l'a montré il y a quelques années l'exposition des Archives nationales *Des voyageurs à l'épreuve du terrain* :

« Je hais les voyages et les explorateurs ». C'est avec cette formule iconoclaste que Claude Lévi-Strauss ouvrait *Tristes tropiques*. Il entendait surtout par-là dénoncer le fait que, dans nombre de récits de voyages, les anecdotes et les aventures romanesques primaient sur ce qui lui semblait être les questions fondamentales qui auraient dû animer les auteurs. Pourtant, le voyage – le déplacement vers un « Ailleurs » – est constitutif de l'étude de l'homme ou de son environnement, et ses « à-côtés » (circonstanciels, matériels, etc.) contribuent pour une part importante aux résultats. <sup>66</sup>

---

66 ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain...*, *op. cit.*, p. 7. La lecture des *Aventuriers du monde* est également intéressante au sujet des aléas du voyage. FOURNIÉ (Pierre) (dir.), *Aventuriers du monde : les archives des explorateurs français, 1827-1914*, éd. revue et augmentée, Paris, L'Iconoclaste, Coll. « Mémoires », 2013, 607 p.

## A) Les acquisitions : une activité importante dès les origines de l'École

Lorsque Émile Senart présente le projet de Paul Doumer de création de la MAPI en novembre 1898 devant l'AIBL, la question du budget de l'établissement a déjà été étudiée par le gouverneur général <sup>67</sup>. Sur un budget total de 108 000 francs, l'achat de « livres et de manuscrits » s'élève à 2 000 francs <sup>68</sup> :

### Dépenses prévues au budget de 1899

#### Personnel

Traitement du directeur	20.000 <sup>f</sup>
Frais de services du directeur	1.500
Traitement des professeurs	24.000
Bourses aux pensionnaires	18.000
Frais de voyage du directeur, des professeurs et des pensionnaires	24.000
Frais de logement des professeurs	2.500
Total des dépenses de personnel	<u>90.000<sup>f</sup></u>

#### Matériel

Loyer de l'immeuble affecté à l'École	5.000 <sup>f</sup>
Matériel et mobilier	3.000
Achat de livres et de manuscrits	2.000
Achat et transport de pierres, moulages et objets divers servant aux études	2.000
Frais d'impression et d'expédition d'un Bulletin périodique de l'École	3.000
Fournitures de bureau et menues dépenses	800
Salaires des gens de service	1.200
Dépenses imprévues	1.000
Total des dépenses du matériel	<u>18.000<sup>f</sup></u>
Ensemble	<u>108.000<sup>f</sup></u>

Au sein des dépenses de matériel, ces frais sont en troisième position, après ceux liés à la publication scientifique de la maison, ce qui semble montrer que le gouverneur général avait déjà mesuré l'importance de la constitution d'une bibliothèque pour l'institution. Le même montant

<sup>67</sup> INSTITUT DE FRANCE, Registres des procès-verbaux de l'AIBL. E100 : Séance du vendredi 18 novembre 1898.

<sup>68</sup> *Ibid.*

(2 000 francs) est alloué à « l'achat et transport de pierres, moulages et objets divers servant aux études », un poste de dépense directement lié aux activités se rapportant aux monuments et aux objets historiques, lesquelles figurent en première place dans l'arrêté de fondation de l'institution. Ainsi, bien que la bibliothèque soit citée de façon plus secondaire dans cet arrêté – comme un organe résultant des activités de recherche et nécessaire à leur accomplissement –, la même somme est prévue pour l'alimenter. Elle n'est toutefois pas suffisante pour l'académicien, qui ne remet pas en cause celle attribuée aux monuments et aux objets historiques, preuve que, pour lui, les dépenses liées à la bibliothèque semblent plus importantes. Il ajoute en effet qu'il est « certain dès à présent que tel crédit, comme celui de 2000fr. pour achat de livres, est, surtout pour les débuts, absolument insuffisant. »<sup>69</sup> L'acquisition d'un tel outillage scientifique fait écho aux premiers soucis de Louis Finot : « La grande tâche à entreprendre était celle de l'organisation, qui comprenait en première ligne la création d'une bibliothèque, d'un musée et d'un service de conservation des monuments historiques. »<sup>70</sup>

L'établissement a en effet consacré une partie de son budget à la bibliothèque durant toute sa période d'activité en Indochine. Les projets de recherche individuels des membres, dont l'institution soutient financièrement les missions, sont une autre occasion de l'observer. La lecture des index analytiques des registres compilant les décisions administratives prises à l'École<sup>71</sup> suffit à s'en convaincre, alors même que ces index sont loin d'être exhaustifs<sup>72</sup>. Nous constatons en effet que l'institution profite des compétences de son personnel, et notamment des séjours de recherche de ses chercheurs en Indochine et au-delà, pour accroître le contenu de sa bibliothèque en se procurant de la sorte des livres, des manuscrits ou des copies de manuscrits, voire des archives (et des objets de collection pour les musées). On trouve ainsi une décision de 1904 accordant à Claude Eugène Maitre « deux avances, l'une de 2000 F et l'autre de 1000 F destinées à des achats de livres »<sup>73</sup>. Comparativement au budget initialement prévu pour l'année 1899, le montant de ces avances est très élevé. Le fait de profiter des séjours des membres à l'étranger pour acquérir des documents

---

69 Il poursuit : « Mais nous avons été pleinement rassurés par les explications de M. Doumer ; il nous a déclaré que nous n'avions à considérer que le chiffre total, que, dans la limite ainsi fixée, la liberté d'action, la faculté de virement serait entière. Il n'a paru nullement effrayé d'une majoration ultérieure de l'ensemble du crédit, si elle devenait nécessaire. » *Ibid.*

70 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 8.

71 Il s'agit des « registres DA », pour documents administratifs. Ces derniers les centralisent : décisions réglementaires relatives à l'École et à ses agents, ainsi que les décisions prises par elle-même (nous y trouvons les contrats d'engagement, des notes de service, des règlements intérieurs ou des rapports d'activité, entre autres exemples). Ces registres couvrent la période 1898-1954 de l'EFEO, soit de ses débuts à quelques mois après les Accords de Genève (le dernier document consigné date du 13 septembre 1954).

72 Ces décisions, que l'on trouvera à l'annexe [Figure 21](#), ne sont en effet pas toutes recensées dans les index.

73 EFEO, Réserve, Registre DA1. Décision du 3 février 1904 accordant deux avances à Cl. E. Maitre, l'une de 2000 F et l'autre de 1000 F destinées à des achats de livres.

perdre durant toute l'histoire de l'École en Indochine : lorsque Léon Vandermeersch part en mission au Japon au milieu des années 1950, le directeur Jean Filliozat lui demande de rapporter des ouvrages de médecine chinoise pour les recherches que mène Pierre Huard<sup>74</sup>. De façon plus générale, l'EFEO s'appuie sur son réseau pour accroître ses collections. Les lettres de recommandation données aux membres afin qu'un accueil favorable leur soit réservé sur place montrent que la collecte de documents pour le compte de l'institution est centrale dans certaines missions. C'est le cas en 1901 de la mission accordée à Édouard Huber<sup>75</sup>, à propos duquel le gouverneur général écrit au consul de France à Hong-Kong :

[...] Son but particulier est la visite des bibliothèques, publiques et privées, et des pagodes, dans lesquelles nous espérons trouver des documents intéressants, manuscrits ou autres, que nous tâcherons d'acquérir pour compléter les collections déjà importantes que possède la bibliothèque de notre établissement scientifique.<sup>76</sup>

C'est encore le cas en 1926 par exemple, date à laquelle « [...] Mr. Élie Aubouin [...] vient d'être chargé [...] d'une mission au Japon, en vue de l'achat de livres et documents destinés à la bibliothèque de l'École. »<sup>77</sup>

La collecte des sources à l'occasion des missions des agents de l'École semble donc avoir toujours représenté une opportunité saisie par les dirigeants de l'EFEO pour l'alimentation de sa bibliothèque. Les occasions d'acquérir des collections par ce biais sont nombreuses, comme le donnent encore à voir les cartes mentionnées au chapitre précédent, et reproduites en annexes, recensant les missions effectuées en Indochine durant les cinquante premières années d'activité de l'École, ou bien la suivante, relative aux missions réalisées ailleurs en Asie. Rappelons cependant qu'il ne s'agit ici que de l'un des différents modes d'alimentation de la bibliothèque.

---

74 Pierre Huard (1901-1983) est un médecin, universitaire (doyen des facultés de médecine d'Hanoi et de Paris et recteur d'une université ivoirienne), historien de la médecine et anthropologue. Il était membre correspondant de l'École avec laquelle les relations furent très fructueuses sur le plan scientifique et il collabora beaucoup. L'ouvrage *Connaissance du Viêt-Nam* réalisé avec Maurice Durand et publié en 1944 puis réédité en 1954 et 2002 en témoigne : il s'agit du *best-seller* de l'EFEO. Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015.

75 E. Huber (1879-1914), Suisse devenu Français alors qu'il est au service de l'EFEO, est polyglotte. Il entre à l'École en 1901 comme attaché puis en devient pensionnaire et il y reste jusqu'à son décès survenu brutalement en 1914. Sa maîtrise de nombreuses langues acquise à l'École des langues orientales et à l'EPHE lui permet de s'intéresser à la littérature bouddhique, à la philologie, à l'épigraphie et à l'histoire indochinoise (notamment cham), ainsi qu'à la Birmanie, notamment.

76 ANOM, GGI, 19 566 : Mission Huber, de l'École française d'Ext. Orient, dans la Chine méridionale (1901).

77 ANOM, GGI, 38 494 : Missions, M. Aubouin, Membre temporaire de l'École française d'Extrême-Orient, chargé de mission au Japon (1927). Lettre de recommandation du gouvernement général de l'Indochine à l'ambassadeur de France au Japon, 11 août 1926.

# ECOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME - ORIENT

## MISSIONS A L'ETRANGER

( 1900 - 1951 )

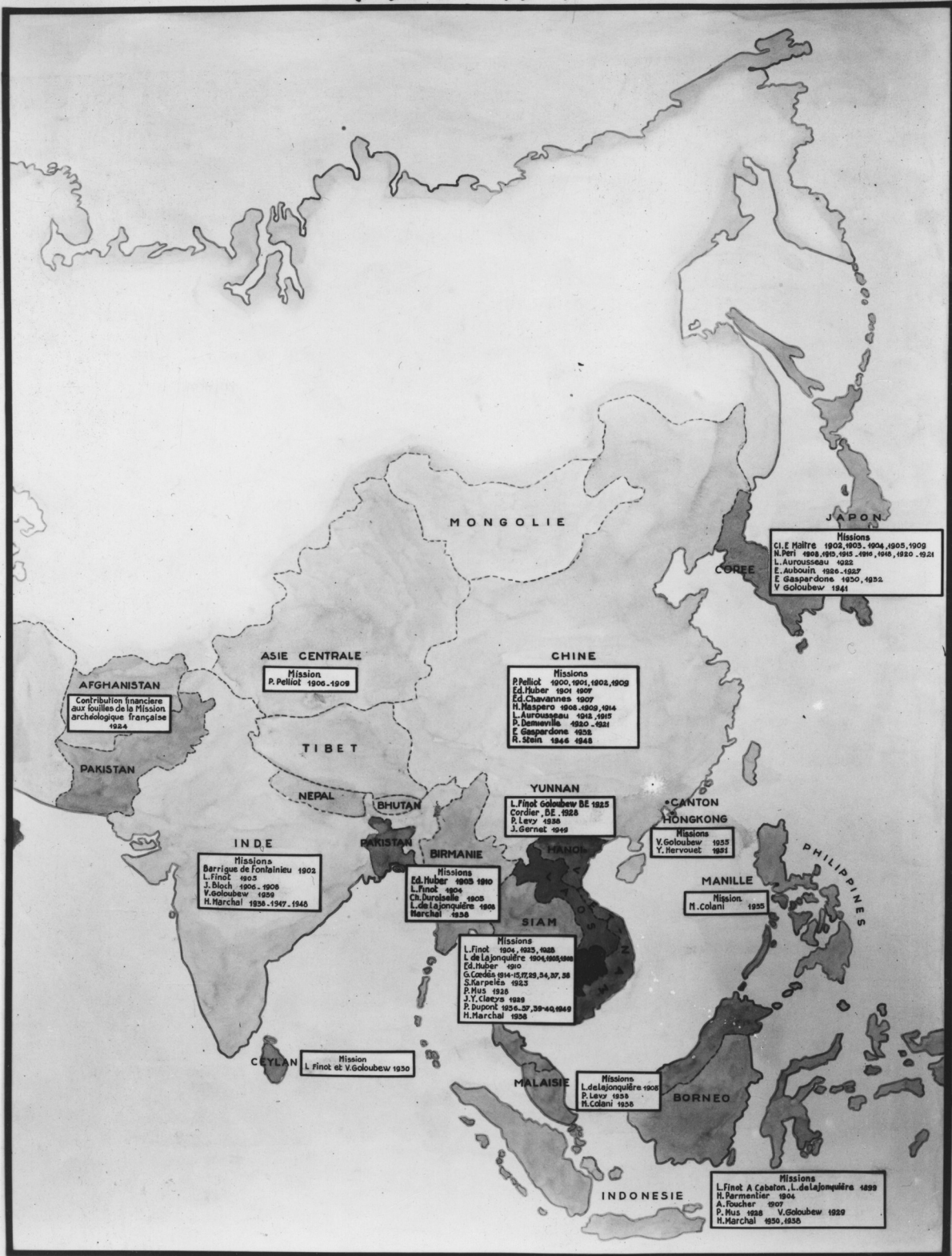


Illustration 5: Carte des principales missions réalisées dans d'autres pays d'Asie par des membres et quelques collaborateurs de l'EFEO (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE19951 (carte reproduite avec agrandissements dans les annexes : [Figure 22](#))



Le personnel local se voit aussi attribuer des avances de ce type à partir du milieu des années 1930, lorsque l'administration se veut plus ouverte. Les missions qui leur sont confiées s'étoffent et prennent un caractère scientifique pour certaines <sup>78</sup>.

L'institution ne semble pas être plus précise dans ses commandes. Elle alloue un budget au missionnaire, qui acquiert les documents – originaux ou copies – grâce à son expertise scientifique. Les agents administratifs qui ont pu être dotés de telles missions avaient sans doute pour leur part des consignes, à l'instar des collaborateurs extérieurs à l'École qu'elle guidait pour l'acquisition de documents ou d'informations sur le terrain, comme nous l'avons vu au chapitre précédent.

## **B) La collecte sur le terrain et ses répercussions sur la bibliothèque**

Leur projet scientifique et la somme allouée par l'EFEO à l'achat de documents en tête, les membres se rendent ensuite sur leur terrain d'étude. La logistique mise en œuvre peut avoir une incidence sur les collections effectivement ramenées, ainsi que les aléas du trajet. Il est d'autant plus important d'en avoir conscience que l'étape du voyage d'étude est fondamentale pour la recherche scientifique et son écriture :

Le terrain est le champ d'action du chercheur : il y collecte les données indispensables à l'avancée de ses travaux ou de ceux de la collectivité des savants ; c'est également là que sont validées, ou au contraire infirmées, des hypothèses de travail. <sup>79</sup>

### **1. L'introduction des missionnaires de l'EFEO : des chercheurs diplomates**

Lorsqu'ils voyagent à l'étranger, les membres sont porteurs de lettres de recommandation du gouvernement général de l'Indochine, rédigées par l'EFEO. Sur place, l'impétrant les présente aux

---

<sup>78</sup> Voir chapitre 5

<sup>79</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain...*, *op. cit.*, p. 9. P. Riviale cite les fruits d'une mission de M. Griaule de Dakar à Djibouti en 1931-1933 : 3 500 objets pour le musée d'ethnographie du Trocadéro, 6 000 photographies, 3 500 mètres de films et 200 enregistrements sonores en 20 000 km parcourus. *Ibid.*, p. 13.



autorités compétentes afin qu'elles prennent connaissance du motif de sa présence et qu'elles facilitent son travail en le recommandant et en l'introduisant à leur tour <sup>80</sup>. Ces lettres sont toutes peu ou prou sur le même modèle. L'importance de la mission pour l'établissement est soulignée, ainsi que pour la bibliothèque de l'institution elle-même lorsqu'il s'agit de réaliser des acquisitions, et l'on demande à ce que le nécessaire soit fait pour « obtenir [au membre] l'accès des bibliothèques, musées et collections où il lui serait utile de faire des recherches. » <sup>81</sup> Ces pratiques de recommandation sont anciennes <sup>82</sup> et le gouvernement général de l'Indochine les met en œuvre couramment, ainsi que le donnent à lire les archives conservées aux ANOM <sup>83</sup>. Les agents de l'EFEO sont donc recommandés comme n'importe quels autres agents de l'administration, à laquelle ils appartiennent et qu'ils représentent dès lors. Il n'est pas rare de voir dans les sources qu'elles remplissent bien leur utilité et que les missionnaires de l'EFEO se voient ainsi bien introduits <sup>84</sup>.

Ces lettres et ces missions sont aussi l'occasion de faire de la politique. Les exemples sont nombreux.

En 1904, alors que Louis Finot effectue une mission pour son propre compte sur le chemin le ramenant en France une fois son premier mandat achevé, il en profite pour développer son réseau en Birmanie <sup>85</sup>.

---

80 ANOM, GGI, 18 081 : Bureau Politique, Mission de M. Huber, membre de l'École française d'Extrême-Orient, au Siam et en Birmanie (1903) [1913]. Dans ce dossier, une note du service des affaires politiques et indigènes du gouvernement général précise qu'il serait désirable que ces lettres soient envoyées au membre de l'EFEO une fois signées afin qu'il les présente lui-même à leurs destinataires. Dans ces lettres de recommandation, le gouvernement général appelle à la bienveillance et à la collaboration afin que le membre puisse accéder à ses objectifs. Si l'on poursuit avec l'exemple de d'E. Huber, le gouverneur général écrit en 1901 à l'occasion d'une autre de ses missions au consul de France à Hong-Kong : « [...] je vous serai obligé de l'aider dans les recherches qu'il entreprendra et de le recommander aux autorités chinoises compétentes, afin qu'il ait toutes facilités pour mener à bien la mission que je lui ai confiée. » ANOM, GGI, 19 566 : Mission Huber, de l'École française d'Ext. Orient, dans la Chine méridionale (1901).

81 Voir par exemple ANOM, GGI, 38 494 : Missions, M. Aubouin, *op. cit.*

82 CHAPRON (Emmanuelle), « Avec bénéfice d'inventaire » ? Les lettres de recommandation aux voyageurs dans l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 122-2, 2010. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/mefrim/582>. URL pérenne : DOI : <https://doi.org/10.4000/mefrim.582>.

83 On constate en effet que le gouvernement général mandatait un certain nombre de personnes pour effectuer des missions très diverses à l'étranger, notamment de renseignements ainsi que des missions scientifiques ou commerciales (sur le monopole de l'opium en Chine, au sujet de projets d'établissements de voies ferrées, de l'organisation de l'enseignement du français en Chine, Corée ou Japon, sur la culture du tabac en Indonésie, par exemple) missions commerciales, missions scientifiques, etc.).

84 Paul Pelliot note par exemple dans ses carnets : « 6 mars [1901]. Amiral Pottier m'accueille bien grâce à la lettre de M. Doumer. Il me promet de faire tout le possible pour les caisses. » Il s'agit probablement de caisses contenant ses effets personnels et de travail, non encore réceptionnées depuis son arrivée quelques jours avant. » « 14 mars. Remise de ma lettre officielle à M. Pichon qui m'assure de tout son appui. » PELLIOT (Paul), *Carnets de Pékin : 1899-1901*, dir. Gérald Duverdier et Louis Hambis, Paris, Imprimerie nationale, Coll. « Documents inédits du Collège de France », 1976, p. 52-53.

85 « À partir de Rangoun, Finot retrouve pleinement son rôle de directeur de l'École française d'Extrême-Orient. Son attention se tourne délibérément vers les administrateurs, militaires, diplomates, hommes d'affaires, médecins,

Édouard Huber, qui réalise de nombreuses missions durant sa période d'activité à l'EFEO (1901-1914)<sup>86</sup>, est excellemment bien accueilli au Siam en 1910, trois ans après la rétrocession de provinces du Siam à France, comprenant celle d'Angkor au Cambodge, qui mobilise l'EFEO de façon très importante. Louis Finot note :

Au Siam surtout, où la tradition de la race est restée vivace, où les monastères môns ne sont pas rares, non plus que les collections de manuscrits, il put recueillir une quantité de documents. Accueilli avec une exquise bienveillance par le prince Damrong, aidé et même accompagné dans ses recherches par les princes Vajiranaana et Tcharoun, il obtint la cession ou le prêt des manuscrits les plus rares.<sup>87</sup>

À l'occasion d'une autre mission en 1913, le gouvernement général de l'Indochine écrit dans sa lettre de recommandation au gouverneur birman : « Des affinités de traditions, de culture et de race entre certaines des populations relevant de votre haute autorité et quelques-unes de celles de l'Indochine française septentrionale donnent à la mission de M. Huber un caractère d'intérêt commun pour les deux pays. »<sup>88</sup>

Dernier exemple, en 1927, le consul général de France aux Indes néerlandaises retranscrit au gouverneur général et au directeur de l'EFEO « l'excellente impression que M. Paul Mus a produite à Batavia où il laissera dans les milieux universitaires et scientifiques, un très durable souvenir. »<sup>89</sup> Invitée à la célébration des 150 ans de la société de Batavia, l'École y a dépêché en effet ce membre, avec un cadeau et une lettre<sup>90</sup>. Ces bonnes impressions permettent d'entretenir les rapports et facilitent les missions : Paul Mus se voit invité par le consul néerlandais à donner une autre conférence<sup>91</sup>.

---

religieux, savants et universitaires qui vivaient sur place, et avec lesquels il noue des relations. En quelques jours une série de visites de courtoisie lui permettent de se faire connaître des membres influents de la communauté européenne et de développer son réseau relationnel en Birmanie. » « Les notes birmanes de Finot se concluent sur une série de mondanités auxquelles participent à nouveau Duroiselle, le moine Ananda Metteya, futur fondateur de la mission bouddhiste permanente en Angleterre, *The Buddhist Society of Great Britain and Ireland*, et Madame Hla Aung, la pieuse bienfaitrice qui en assurera le financement. » CHEW (Anne-May), « Voyage de Louis Finot : Siam & Birmanie (1904). Présentation », dans FINOT (Louis), *Voyage de Louis Finot : Siam, Birmanie, Inde & Ceylan (1904-1905) édité et annoté par Anne-May Chew, Jacqueline Filliozat, Rita H. Régnier d'après un manuscrit inédit de l'École française d'Extrême-Orient*, [2004], p. 5 et 13.

86 « [...] sa vie suit un rythme régulier où alternent les voyages d'étude et les périodes de silencieux labeur. » FINOT (Louis), « Édouard Huber (1879-1914) », dans *BEFEO*, t. 14, 1914, p. 2.

87 *Ibid.*, p. 5.

88 ANOM, GGI, 38 494, *op. cit.* Minute du gouverneur général à Son Excellence le gouverneur de la Birmanie, 25 octobre 1913. Ce dernier était en outre muni d'une somme de 400 piastres « destinée à des achats de livres et documents pour la Bibliothèque et les collections de l'École [...]. » Arrêté du 20 octobre 1913 l'autorisant à se rendre en mission.

89 ANOM, GGI, 38 544 : Mission d'études aux Indes Britanniques, en Birmanie et au Siam de M. Paul Mus, Membre Temporaire de l'École française d'Extrême-Orient (1927). Lettre du consul général de France aux Indes néerlandaises au directeur de l'EFEO, 10 mai 1928.

90 « [...] La lecture de votre lettre à la séance *solemnelle* du 24 avril et le magnifique présent que vous avez fait à la « Bataviaasch Genootschap » ont été particulièrement appréciés. » *Ibid.*

91 « [...] J'ai eu personnellement grand plaisir à faire connaissance de M. Paul Mus et à l'accueillir au Consulat Général. À son retour de Bali, il passera encore quelques jours à Batavia et fera dans le local de la Société des Arts et des Lettres une conférence sur l'art cham, qui est certaine d'obtenir ici le plus vif succès. [...] » *Ibid.*

Indépendamment de la tournure que prend la mission, les mondanités politiques font partie intégrante du travail de terrain à l'EFEO. Les autorités locales elles-mêmes peuvent en outre y trouver leur compte, l'amateurisme scientifique étant très répandu dans ce milieu, comme nous le savons <sup>92</sup>, sans omettre les opportunités plus politiques que peuvent constituer ces mises en contact. Une fois encore, nos observations recourent celles de Pascal Riviale :

La réussite d'une expédition était [...] aussi une affaire de tact. Car pour mener à bien une expédition en terre inconnue, il fallait non seulement savoir bien s'entourer, mais aussi éventuellement nouer des alliances de circonstance avec les pouvoirs locaux. Parfois ces alliances constituaient même l'un des objectifs de missions officielles. Tel fut le cas pour Hyacinthe de Bougainville, commandant de la frégate *La Thétis* : avant de se lancer dans un grand tour du monde maritime entre 1824 et 1826, il fut chargé par le roi Louis XVIII de remettre au roi de Cochinchine une lettre l'assurant de l'amitié de la France et visant un rapprochement diplomatique. [...] Les explorations et leurs retombées potentielles étaient volontiers intégrées dans des manœuvres géopolitiques dépassant largement le cadre strict de la science et de la découverte. <sup>93</sup>

Ces rapprochements scientifiques et politiques sont aussi observables dans les lettres de recommandation que peuvent recevoir le gouvernement général et l'EFEO. En 1928, un professeur d'anthropologie de la *Sun Yat Sen University* est envoyé par cette dernière à l'EFEO. L'institution, âgée de quatre ans, connaît des débuts difficiles – « [...] notre situation financière est assez défavorable dès (sic) les troubles communistes de l'année dernière qui nous ont perdu une grande partie de nos fonds. » <sup>94</sup> La lettre de recommandation fait valoir les gains scientifiques qu'il y aurait à nouer des liens entre cet établissement et l'EFEO, dont les travaux se recourent <sup>95</sup>. Ils prendraient la forme d'échanges de chercheurs et de publications : la nouvelle université aimerait ainsi obtenir la collection complète des *BEFEO*, preuve par ailleurs de sa renommée scientifique.

---

92 Une autre mission effectuée en 1901 par E. Huber en Chine permet de le constater : « À Hongkong, j'ai remis ma lettre de recommandation à Mr Réau, gérant du consulat de France qui connaît bien le siamois et possède dans ses cartons des traductions de chansons et de petits romans en siamois dont il serait heureux de vous faire hommage. Il m'a mis en relation avec Mr Dyer Ball, directeur de la *China Review*, depuis le départ de Mr Parker ; Mr Dyer Ball a donné de notre Bulletin dans sa revue des comptes-rendus flatteurs et m'a fait part de son intention de se rendre à Hanoi au moment de l'Exposition. » Il s'agit de l'Exposition internationale, commencée en 1901. EFEO, Carton IA : Fonctionnement de l'EFEO (1900-1920), dossier 93 : Correspondance avec des savants et des organismes scientifiques. Rapport de M. Huber sur une mission dans la Chine méridionale (25 sept. - 7 déc. 1901), octobre 1901.

93 ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain...*, *op. cit.*, p. 15.

94 ANOM, GGI, 38 563 : Missions & voyages, Séjour en Indochine de M. Shirokogoroff professeur d'anthropologie de Sun Yat Sen University (s. d.) [1928]. Lettre du doyen de la faculté des Lettres de Sun Yat Sen University, Fu Szenien, au directeur de l'EFEO, 6 juillet 1928.

95 « [...] Cet Institut a une section historique et philologique qui a siège d'une part à Pékin et de l'autre ici à Canton. J'ai l'honneur d'avoir été nommé directeur de cette dernière. L'Institut travaillera sur l'histoire, y compris la préhistoire et l'archéologie, et sur les questions linguistiques, spécialement des provinces de la Chine du Sud. Mes collaborateurs et moi, nous n'ignorons pas que vous avez déjà atteint des résultats importants en travaillant sur ces questions et que nulle part nous pourrions trouver de meilleurs connaisseurs des langues parentés (sic) à la langue chinoise en Indochine. Nous espérons alors que nous pourrions entrer dans une collaboration pour élucider ces problèmes. » *Ibid.*

## 2. Un travail d'équipe : la coconstruction des matériaux de travail

Munis de ces lettres, les membres ne voyagent pas seuls. Il est cependant difficile d'entrevoir dans les sources ces petites mains bon marché <sup>96</sup>, qui les secondent en matière de logistique, dans la vie quotidienne, ainsi que dans la réalisation de leurs projets scientifiques. Pourtant, leur présence est essentielle car elle permet le succès de ces recherches, comme le souligne aussi l'exposition *Des voyageurs à l'épreuve du terrain* : « [...] ces découvertes sont rarement le fait d'un homme seul. Pour préparer et mener à bien son voyage, l'explorateur bénéficie de soutiens financiers, de conseils scientifiques, techniques ou méthodologiques, et surtout de la collaboration d'assistants, de guides, d'interprètes, de porteurs. » <sup>97</sup>

En mission en Chine en 1900, Paul Pelliot évoque dans ses notes prises quotidiennement le lettré qu'il a recruté sur place :

3 mai [1900]. Mon lettré vient pour la 1<sup>re</sup> fois.

5 mai. Mon lettré me lâche. <sup>98</sup>

Fin mai 1900, durant la révolte des Boxers sur laquelle nous nous pencherons plus bas, il écrit à Louis Finot :

Mon lettré désire plus que jamais venir en Indochine, son pays natal lui paraissant offrir peu de sécurité pour le présent et encore moins pour l'avenir. Il a baissé beaucoup son chiffre du début, et m'a fait dire, car je ne lui parle plus directement de ce projet, qu'il viendrait pour 60 dollars. L'affaire, je crois, se pourrait conclure à 50 et tout me porte à croire que l'occasion est rare. [...]

Quant à mon séjour ici, je pense d'ici un mois, un mois et demi, mettre le cap sur Saigon. Je n'ai plus d'argent pour acheter des livres ; mon lettré me fera aussi bien travailler à Saigon qu'ici. <sup>99</sup>

Lors d'une mission en Chine en 1902, Édouard Huber souhaite récupérer un lettré pékinois dont le précédent employeur n'a plus besoin au terme de ses fonctions. L'EFEO demande à le conserver afin que ce lettré puisse, notamment, accompagner un de ses missionnaires. La nécessité pour l'institution de se doter de tels assistants est explicite :

---

96 P. Singaravéλου écrit dans son article au sujet d'E. Aymonier, prédécesseur d'environ deux décennies de la MAPI : « En Indochine, le portage par les autochtones coûtant jusqu'à 110 fois moins cher que le portage par des Occidentaux, cette main d'œuvre corvéable à merci contribue largement au développement des sciences coloniales. » SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale... », *op. cit.*, p. 241.

97 ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain...*, *op. cit.*, p. 9.

98 PELLIOT (Paul), *Carnets de Pékin...*, *op. cit.*, p. 4.

99 *Ibid.*, p. 44-45.

M. Ed. Huber, pensionnaire de l'École française d'Extrême-Orient, au cours de sa dernière mission en Chine, a passé à Hoi How à la fin de septembre dernier et a encore eu l'occasion de revoir M. Blanchet à Canton, lors de la rentrée en France de ce dernier. M. Blanchet a mis à sa disposition son lettré pékinois, devenu disponible par son départ : mais le bateau qui ramenait M. Huber en Indochine n'a pas touché Hoi How. Je suis donc obligé de vous demander et vous serais reconnaissant de me faire savoir si, comme le pensait M. Blanchet, ce lettré serait disposé à prendre du service à Hanoi, à l'École, et, le cas échéant, à accompagner un de nos pensionnaires à Yunnan-Sen. Au cas très probable où il y consentirait, je vous prierais même de vouloir bien l'embarquer immédiatement pour Haiphong, où je le ferai prendre dès que vous m'aurez fait aviser de sa mise en route : car nous en avons un pressant besoin. [...]

Nous donnerions naturellement au lettré les mêmes honoraires qu'il recevait de M. Blanchet (40\$) et vous pourriez, au besoin, lui faire prévoir quelque augmentation.<sup>100</sup>

Édouard Huber parlant de nombreuses langues<sup>101</sup>, les activités qui durent être confiées à ce lettré ne devaient pas être uniquement linguistiques. La nécrologie d'Édouard Huber confirme cette pratique fréquente du recours au personnel local :

Nul ne fut jamais plus insoucieux des contingences de la vie pratique, plus inattentif au confort, plus indifférent à la fatigue et au danger. Nul n'a jamais mieux compris et mieux utilisé les indigènes : il les étonnait par sa science, les rassurait par sa bonhomie, les gagnait par sa bonté ; et plus d'un dévouement obscur l'a aidé à triompher des multiples difficultés de sa tâche.<sup>102</sup>

Contrairement à Huber, tous les missionnaires de l'EFEO n'ont pas renoncé au confort sur le terrain, ce qui expliquerait des expéditions au personnel nombreux, outre le manque d'infrastructures nécessitant le convoi d'une suite suréquipée. C'est ce qu'ont mis en avant Jacqueline Filliozat, Rita H. Régnier et Anne-May Chew dans leur édition du manuscrit du voyage réalisé par Louis Finot en 1904<sup>103</sup>, alors qu'il rentrait en France en faisant un détour par le Siam, la Birmanie, l'Inde et Ceylan, voyage durant la première partie duquel il est accompagné par Étienne Lunet de Lajonquière<sup>104</sup>. Les conditions de ce voyage d'étude devaient être peu ou prou les mêmes lorsqu'il était en poste à l'EFEO. Anne-May Chew relève que Finot et Lajonquière sont secondés par au moins 45 coolies alors qu'ils en avaient requis 50, elle livre cette analyse :

---

100 Il s'agit de 40 piastres. ANOM, GGI 56 232 : Consulat de France à Hoihao, Transmission d'une lettre du Directeur de l'École fr<sup>se</sup> d'Extrême Orient relative au lettré pékinois devenu disponible à la suite du départ de M. Blanchet (1902). Lettre du Directeur p.i. de l'EFEO, A. Foucher, au gérant du consulat de France à Hoi How, 7 janvier 1902.

101 Sanscritiste, sinologue et arabisant, il se lance en outre dans « une étude approfondie du siamois, du birman, du talain et des langues austronésiennes ». FINOT (Louis), « Édouard Huber (1879-1914) », *op. cit.*, p. 2.

102 *Ibid.*, p. 6.

103 Non publié, cette première nous a incité à consulter ce travail, d'où viennent donc ces informations. FINOT (Louis), *Voyage de Louis Finot...*, *op. cit.* Le manuscrit original est le Mss. eur. 541.

104 *Ibid.*, p. 1-2.

Les détails fournis par Finot et Lajonquière sont très révélateurs des conditions dans lesquelles vivaient et se déplaçaient alors les Européens en milieu indochinois. À cette époque un voyage de ce type nécessitait un équipement adapté : bagages, matériels de campement et de cuisine, provisions et même vaisselle, car les Occidentaux tenaient à conserver un certain style de vie garanti par l'efficacité des serviteurs parmi lesquels le cuisinier jouait un rôle de premier plan. En définitive, la préparation du voyage facilitée par la mise à disposition des voyageurs d'une des embarcations du Prince Damrong, ministre siamois de l'Intérieur, se traduisit par l'organisation d'une véritable expédition. Tous les personnels et les vivres nécessaires furent embarqués à Bangkok car l'essentiel des zones traversées, souvent inhabitées, étaient dépourvues de possibilités de logement et de réapprovisionnement.<sup>105</sup>

Les membres ont également pu bénéficier de bonnes conditions de voyage ou, tout du moins, de soutiens, afin que le périple soit moins difficile. Toutefois, tous n'ont probablement pas été aussi soucieux de leur confort que le premier directeur de l'EFEO<sup>106</sup>, à l'instar d'Édouard Huber ou encore du jeune Paul Pelliot, aventurier d'une autre trempe que Louis Finot, lequel a sans doute eu aussi le privilège de l'âge et de la condition sociale. Leur équipage a ainsi pu numériquement varier. À mesure que les infrastructures se sont développées, il est par ailleurs possible que le volume des bagages se soit réduit, tout comme la nature du travail confié à leurs auxiliaires.

Ainsi, la présence de ces auxiliaires permet aux membres d'acquérir bien davantage de documents et d'informations que s'ils partent seuls, grâce au nombre de bras qu'ils ont à leur disposition pour les récolter et les transporter, à leurs connaissances du terrain sur lequel ils s'aventurent, ainsi qu'à leurs compétences linguistiques, techniques et scientifiques. Ces pratiques sont celles d'alors : le savant de l'université Sun Yan Set doit par exemple être secondé par « deux jeunes lettrés chinois qui l'assisteront dans ses recherches ethnologiques et linguistiques » lors de son séjour en Indochine et au Yunnan à la fin des années 1920<sup>107</sup>. Cet accompagnement perdure : dans la première moitié des années 1930, le membre Pierre Gourou (1900-1990) invite le bibliothécaire-chercheur Nguyen Van Khoan sur son terrain d'étude afin de bénéficier de son précieux bagage culturel et scientifique<sup>108</sup>.

---

105 *Ibid.*, p. 2-3.

106 « [...] lorsqu'il se retrouve seul à circuler en Birmanie, il apparaît assez préoccupé par son confort personnel, se plaint de la médiocrité des hôtels et se réjouit d'avoir une cabine personnelle sur le bateau qui doit le conduire à Rangoun. » CHEW (Anne-May), « Voyage de Louis Finot... », *op. cit.*, p. 13.

107 ANOM, GGI, 38 563, *op. cit.* Lettre du directeur p. i. de l'EFEO à R. Garreau, chef du service des affaires extérieures du gouvernement général, 18 juillet 1928.

108 Voir le chapitre 5

### 3. Des collections façonnées par les aléas du voyage d'étude

Lorsqu'ils se rendent sur le terrain, et même s'ils sont à cheval pour le confort, les chercheurs se muent *de facto* en aventuriers, surtout aux premières heures de l'École lorsque les axes de communication sont encore peu développés. Plusieurs succombent ou doivent renoncer à la vie indochinoise du fait du climat ou de fragilités physiques propices au développement de maladies que la vie nomade ou de broussard n'arrange pas. Le deuxième membre du personnel de la MAPI, Antoine Cabaton, donne sa démission en 1900, un an et demi après son arrivée, pour des raisons de santé. La vie de l'École est ponctuée de tels départs : le séjour d'André-Georges Haudricourt, cinquante ans plus tard (1948-1949), est abrégé pour le même motif. D'autres n'ont pas la chance de rentrer. Charles Carpeaux (1870-1904), fils du célèbre sculpteur, entre à l'EFEO en 1901 et décède d'une anémie paludéenne en 1904. Édouard Huber, après tant de missions effectuées, prend un congé de convalescence d'un an en Europe, sa santé ayant été « éprouvée par un long voyage d'étude en Indochine. »<sup>109</sup> Il prend le chemin du Siam pour un nouveau voyage d'étude en 1913, mais il se voit « terrassé en route par une brusque maladie »<sup>110</sup>. Le décès brutal de ce savant qui concilie travail de terrain et de cabinet<sup>111</sup> laisse ses projets en plan :

Nous avons dit quelle catastrophe mit fin à tous ces projets. Elle survenait à l'heure où Huber allait enfin recueillir le fruit de ses longues années de préparation ; où, en possession des matériaux accumulés par son choix et son propre effort, disposant de toutes les connaissances requises, maître de ses instruments et de sa méthode, exercé par toute une série de travaux de détail, il pouvait aborder la synthèse que le monde savant attendait de lui et que la maturité commençante l'inclinait à réaliser.<sup>112</sup>

Ces séjours avortés ou remaniés en cours de route ont évidemment des conséquences sur la collecte des documents et leur exploitation. En 1899-1900, Alfred Lavallée, un collaborateur de l'École, né en 1866, commis des Postes et Télégraphes au Laos, élabore « un projet de voyage ethnographique et linguistique chez les tribus sauvages du sud-est de l'Indochine. »<sup>113</sup> Son « plan ne put s'exécuter qu'en partie ». En Cochinchine, « une grave maladie » l'oblige à le modifier pour

---

109 ANOM, GGI, 37 125 : École française d'Extrême-Orient, Prolongation du séjour de M. Huber comme pensionnaire de l'École (Janvier 1904), Nommé professeur de chinois (2 août 1905), Chargé d'une mission en Europe (6 avril 1908), Chargé de mission au Siam (arr. du 21 nov. 09) (s. d.). Lettre du directeur de l'EFEO au gouverneur général de l'Indochine, 28 mars 1912.

110 FINOT (Louis), « Édouard Huber (1879-1914) », *op. cit.*, p. 2.

111 À l'achèvement d'une mission en 1910, il écrit au directeur : « Je vous demande, après avoir terminé ma mission, à revenir à Hanoi pour au moins quelques semaines. J'aurai besoin de notre bibliothèque pour mettre au point ceux des sujets que je rapporterai qu'il importera le plus de publier rapidement [...] » *Ibid.*, p. 6.

112 *Ibid.*

113 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 9.

être rapatrié à l'hôpital à Saïgon <sup>114</sup>. Une fois remis sur pied, sa mission connaît une fin heureuse : son rapport, ainsi que sa collecte de données, bien que différente des objectifs initialement fixés, constituent un travail qui intéresse beaucoup l'École <sup>115</sup>.

Enfin, en dépit de la pacification de la péninsule indochinoise, l'insécurité a pu causer le décès de quelques autres membres de l'EFEO. L'exemple le plus tristement célèbre est celui de Jean Commaille. Chargé des déblaiements des sites d'Angkor Vat et du Bayon où il vit dès lors isolément, il est assassiné en 1916 par des détrousseurs alors qu'il porte la paie des ouvriers.

Pour le voyageur intrépide, l'instabilité peut toutefois se transformer en véritable aubaine pour la collecte de documents. Il faut ici citer le célèbre cas de Paul Pelliot, extraordinaire dans l'histoire de l'École, bien qu'il ne soit pas le seul à avoir bravé des dangers en mission <sup>116</sup>. Quelques mois après son arrivée en Indochine en novembre 1899, Paul Pelliot est envoyé en mission en Chine. Parti de Saïgon au début de l'année 1900, son voyage compte une première étape à Hué « où il fit d'heureuses trouvailles dans les bibliothèques du Conseil d'État (Noi-cac) et du Bureau des Annales (Su-quan) » <sup>117</sup>. Il note dans ses carnets qu'il achète ensuite des livres à Hanoi, sans en mentionner l'origine ni la destination <sup>118</sup>. Arrivé à Pékin après quelques autres escales, il se consacre à noter jour après jour, puis heure après heure, les événements qu'il vit et auxquels il participe activement en prenant les armes afin de défendre les légations occidentales : la révolte des Boxers, une insurrection contre l'impérialisme occidental et la dynastie en place, qui débute par le massacre de missionnaires allemands, puis de chrétiens chinois, et que le palais impérial parvient à détourner vers les seules puissances occidentales. Il en découle plusieurs mois de sièges des légations occidentales de Pékin, unies pour se défendre. Les affrontements sont très violents et les incendies sont légion : les ouvrages que le jeune sinologue a commencé à réunir partent, par exemple, en

---

114 *Ibid.*

115 « Son rapport rédigé avec une grande précision, illustré d'excellentes photographies et accompagné de plusieurs vocabulaires, constituait un premier et très heureux effort pour situer géographiquement et classer selon leurs affinités ethniques les tribus encore si mal connues qui occupent les régions entre le Mékong et la chaîne annamitique. » *Ibid.*

116 Le consul général de France au Yunnanfou, pour reprendre le cas d'E. Huber et pour continuer avec les exemples chinois, se rend en 1901 dans une région chinoise rebelle (Mongtzé) pour y installer un consulat ou une présence française. Parti avec un arsenal militaire (plus d'une cinquantaine de caisses contenant armes, munitions, etc.) dans cette zone très instable et jugée dangereuse, il demande en 1902 à ce qu'E. Huber soit autorisé à le rejoindre comme interprète. Ce dernier le rejoint quelques jours. Sa nécrologie revient aussi sur son esprit d'aventure « [il] préféra toujours à la solitude du cabinet de travail la tâche hasardeuse et captivante de l'explorateur qui conquiert lui-même les éléments de son œuvre. » ANOM, GGI, 19 865 : François, Consul général de France à Yunnanfou ; Difficultés avec l'administration des Travaux Publics d'Indochine : rapports avec l'Ingénieur en chef du Contrôle, M. Caboche ; Nomination de M. Huber, Pensionnaire de l'EFEO interprète au service du Contrôle du Chemin de fer (1902) [1901-1902]. FINOT (Louis), « Édouard Huber (1879-1914) », *op. cit.*, p. 1.

117 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p. 11.

118 PELLIOT (Paul), *Carnets de Pékin...*, *op. cit.*, p. 2.



fumée en même temps que la maison qui l'abrite alors <sup>119</sup>. Au sein de ce capharnaüm sanglant, Paul Pelliot, qui compte les morts et les blessés dans ses carnets, s'illustre par son courage (il reçoit par la suite la Légion d'honneur pour sa bravoure), sa prise du drapeau ennemi et ses discussions avec ce dernier. Le travail qu'effectue Paul Pelliot durant cette mission est bien plus politique et diplomatique que scientifique <sup>120</sup> : outre les faits d'armes et l'état de siège, ses notes se rapportent davantage aux discussions qu'il a avec les personnalités politiques alors en poste, lesquelles se poursuivent parfois en mondanités. Si les quelques achats de documents sont évoqués sans grande précision dans ses carnets au profit de la description et de l'analyse de la situation, c'est le *BEFEO* qui mentionne la moisson fructueuse que cette période lui a permis de faire :

Les remous de cette tempête eurent pour résultat de jeter sur le marché une quantité d'objets d'art et de documents qui en temps normal n'eussent pas quitté leurs calmes asiles. M. Pelliot sut avec un discernement très sûr choisir ceux qui devaient faire honneur aux collections de l'École. Il était de retour à Saïgon en janvier 1901, avec une collection de peintures et d'objets d'art dont les unes ont enrichi le Louvre et dont les autres sont restés les pièces maîtresses de notre Musée. <sup>121</sup>

Grâce à lui, le fonds chinois de l'École, « parti de zéro, est d'ores et déjà probablement le plus important de ceux existant hors de la Chine ou du Japon. » Il repart quelques semaines plus tard en mission en Chine, dans le but d'acquérir des objets de collection, des peintures, des livres et des manuscrits destinés à l'établissement. Il rapporte de ses expéditions, entre autres, des textes bouddhiques écrits en tibétain et en mongol, devenus d'autant plus rares que leurs planches ont été détruites <sup>122</sup>. Les péripéties continuent malheureusement par la suite pour une partie de cette moisson : les précieux manuscrits et porcelaines chinoises ne résistent pas au violent typhon qui s'abat sur la ville d'Hanoi en juin 1903 <sup>123</sup>.

---

119 *Ibid.*

120 Les attaques et ripostes des Boxers ne pouvaient lui laisser le loisir de travailler du fait qu'il était mobilisé au quotidien pour défendre les Légations. Il écrit par ailleurs à sa mère, sans doute pour la rassurer : « Pour nous, nous menons ici à quelques-uns une vie tranquille et sans inquiétude ; les événements actuels en ramenant des camarades de Tchang hsin Tien, ont réuni des élèves de l'École des Langues qui semblaient devoir être pour longtemps séparés. Nous bavardons, travaillons un peu, jouons au whist parfois, le soir au tennis [...]. *Ibid.*, p. 49.

121 *Ibid.*

122 P. Pelliot mentionne dans un de ses carnets à la date du 17 mars 1901 : « G[ran]d incendie des planches du canon bouddhiste tibétain et mongol dans les pagodes du N[or]d du lac. Origine inconnue. Incident fâcheux, venant après celui du Palais d'été après visite de soldats français [...] » *Ibid.*, p. 54. Il rapporte également à l'issue de ce second voyage : « [...] une ample collection d'ouvrages chinois, tibétains, mongols, ainsi que des objets d'art, laques, émaux et bronzes. Un troisième voyage a lieu l'année suivante, de mai à octobre, avec des résultats analogues : 24.000 fascicules de littérature courante, un lot de gravures anciennes. » RENOUE (Louis), « Notice sur la vie et les travaux de M. Paul Pelliot, membre de l'Académie », dans *CRAI*, 94<sup>e</sup> année, n°2, 1950, p. 130-131. ANOM, GGI, 24 931 : Mission de M. Pelliot en Chine, Achat de livres, manuscrits et objets d'art pour le compte de l'École française d'Extrême-Orient (1901).

123 FINOT (Louis), « Lettre sur les dégâts causés par le cyclone du 7 juin à l'École française d'Extrême-Orient », dans *CRAI*, 47<sup>e</sup> année, n° 4, 1903, p. 310-311. D'autres s'en sortent, comme les peintures chinoises. Il en sera davantage question au chapitre suivant.

Les aléas du séjour d'étude, des événements historiques et de la vie sous les tropiques peuvent donc avoir des répercussions aussi heureuses que malheureuses du point de vue de la croissance de la bibliothèque de l'EFEO.

D'autres facteurs, pas toujours cléments, voire extrêmes à l'image des conditions de séjour, sont également à relever : le climat, les maladies et la faune locale, les conditions de voyage fatigantes – les escales des trajets par bateau, les changements de montures lors des voyages terrestres quand celles-ci ne s'embourbent pas durant la saison des pluies <sup>124</sup>, l'inconfort et l'exiguïté des pirogues, etc. <sup>125</sup>–, l'hébergement. Le retrait d'argent sur place, pas toujours aisé <sup>126</sup>, peut aussi causer des soucis : la Banque industrielle de Chine doit, par exemple, verser l'avance accordée à Paul Demiéville <sup>127</sup> en 1921 pour des achats de documents, mais cette première ayant suspendu ses paiements, l'administration constitue un débet à l'encontre du chercheur qui ne peut justifier la situation <sup>128</sup>. Il faut enfin compter les déboires ou les longueurs liés à l'expédition et à la réception des caisses contenant les affaires personnelles et de travail à l'aller, puis, au retour, de celles dans lesquelles les documents et objets sont envoyés au siège de l'École. Ces dernières voyagent probablement par bateau ou sur un quelconque attelage selon la route à effectuer, comme le montrent les photographies suivantes prises lors d'une mission d'un chercheur américain avec

---

124 Voir par exemple FINOT (Louis), *Voyage de Louis Finot...*, *op. cit.*

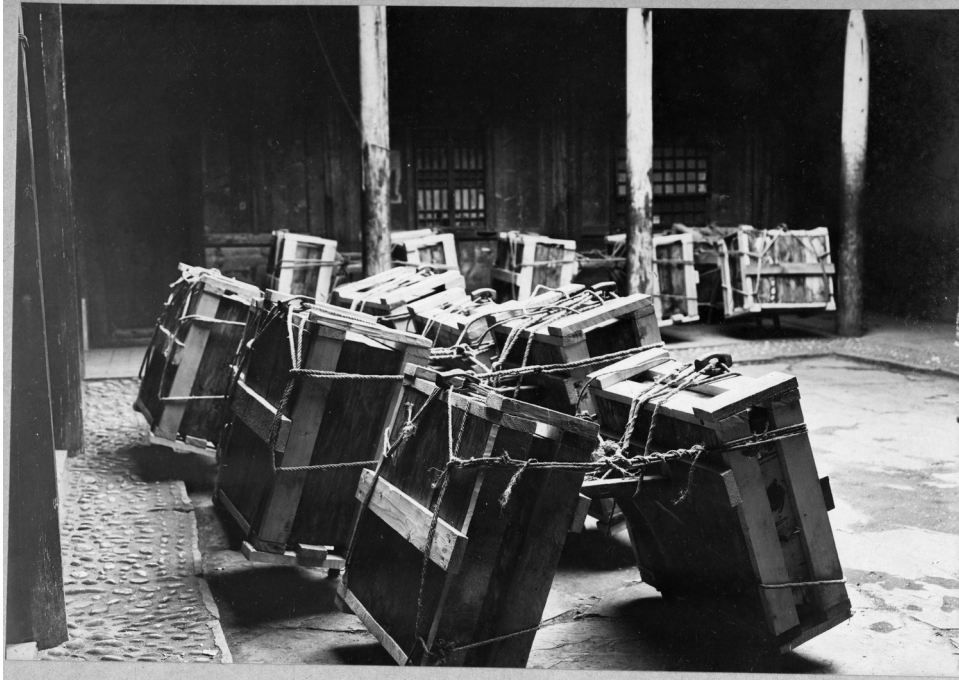
125 E. Aymonier résume en son temps : « Cette vie d'exploration ; on la pressent. J'allais à pied, en bateau, à cheval, à éléphant, en charrettes à bœufs ou à buffles [...]. Je rencontrais à maintes reprises l'épidémie de choléra qui décimait et affolait alors les populations. Je souffrais des sangsues des bois, ces bestioles maudites qui se dressent en foule, anguilles noires, pour sentir de loin leur proie, et quand elles ont pénétré à travers toutes les ouvertures des vêtements ne se laissent retomber que gorgées de sang. [...] » Cité par SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale... », *op. cit.*, p. 242.

126 Le gouvernement général de l'Indochine doit intervenir auprès des autorités françaises sur place pour que les membres puissent toucher leurs soldes et avances à l'étranger (« M. Peri a droit à partir du jour de son arrivée au Japon et pendant toute la durée de sa mission, à une indemnité mensuelle de cent vingt piastres (\$120,00) que je vous prie de bien vouloir lui verser, en vous couvrant de vos débours par traites sur le gouvernement général de l'Indochine. » ANOM, 33 338 : Missions, Mission de M. Peri, Secrétaire de l'École française d'Extrême-Orient, au Japon et en Corée (1920). Lettre de M. Long, gouverneur général de l'Indochine à l'ambassadeur de la République française au Japon, 22 mai 1920). Le directeur de l'EFEO doit lui-même solliciter le gouvernement général de l'Indochine en amont pour ce faire (« M. Demiéville, actuellement à Pékin, a touché avant son départ la première moitié de cette somme, soit 600\$. Pour lui faire parvenir la seconde moitié je ne vois d'autre moyen que celui de faire tirer à son nom par le ministère de France à Pékin une traite de la Banque de l'Indochine de cette ville. Aussi ai-je l'honneur de vous soumettre ci-inclus un projet de câblogramme que je vous prie, si vous approuvez ma manière de voir, de vouloir bien faire envoyer à M. le Ministre de France à Pékin. » ANOM, GGI, 33 359 : Missions, Mission en Chine de M. P. Demiéville, membre temporaire de l'École française d'Extrême-Orient (1921). Arrêté chargeant P. Demiéville d'une mission en Chine, 10 mai 1921. Lettre de L. Finot, directeur de l'EFEO au gouverneur général de l'Indochine, 12 septembre 1921).

127 Paul Demiéville (1894-1979) est un de ces grands érudits touche à tout, ayant commencé sa carrière par l'étude de la langue et de la littérature russes et réalisé un doctorat, parallèlement, dans le domaine de la musique. Il devient sinologue, membre de l'EFEO entre 1920 et 1924 avant de multiplier les postes prestigieux qu'il occupe grâce au développement des études sinologiques que ces travaux permettent : directeur de la maison franco-japonaise de Tokyo, professeur à l'École des langues orientales, à l'EPHE, au Collège de France (où il remplace H. Maspero à la chaire de langue et littérature chinoise). Il entre également à l'AIBL. GERNET (Jacques), « Notice sur la vie et les travaux de Paul Demiéville, membre de l'Académie », dans *CRAI*, 130<sup>e</sup> année, 1986, n°3, p. 595-607.

128 ANOM, GGI, 50 919 : École française d'Extrême-Orient, Demiéville (Débet) (1921-1932).

lequel l'EFEO est en relation, Joseph Francis Rock (1884-1962). Ce dernier avait acquis une édition du canon bouddhique tibétain pour la bibliothèque du Congrès de Washington, édition qui y parvient après un périple de deux ans.



*Illustration 6: Les volumes du Kanjur et du Tanjur mis en caisses pour leur voyage jusqu'aux États-Unis, photographie prise dans la cour de la maison de J. F. Rock à Chone, 26 février 1926 (description de la photothèque de l'EFEO). – Photothèque de l'EFEO, CHI08092b*



*Illustration 7: Départ des manuscrits Kandjar et Tandjar de la lamasserie de Chone, 26 février 1926 (description de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO, CHI08075*



*Illustration 8: Départ des manuscrits Kandjar et Tandjar de la lamasserie de Chone, 26 février 1926 (description de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO, CHI08073*

Sur place, le recueil de documents se fait de différentes manières : achat ou location des originaux <sup>129</sup>, copies <sup>130</sup> ou reproductions par photographie, dons. Les choses peuvent se dérouler simplement : cela paraît être le cas des achats en librairie. Il faut parfois négocier, pour l'acquisition de manuscrits notamment, car la mise en bibliothèque, les usages et le rapport au document ne sont pas toujours les mêmes entre les chercheurs occidentaux et les locaux, de même que les moyens financiers <sup>131</sup>. Le voyage d'Édouard Huber dans la région de Fuzhou en Chine, en 1901, ne fait pas ses affaires. Il écrit : « L'ignorance crasse des bonzes et la pauvreté des bibliothèques des couvents sont telles que je n'avais rien à y trouver ou à en apprendre d'inédit sur le bouddhisme. En revanche

129 Il s'agit d'une pratique courante. Voir par exemple : « Art. Ier. – Il est accordé à M. Ed. Huber, professeur de philologie indochinoise à l'École française d'Extrême-Orient, une avance de quatre cent quatre vingt dix piastres, quatre vingt huit cents (490\$80) pour achat ou location de manuscrits siamois et péguans. [...] » ANOM, GGI, 37 125, *op. cit.* Arrêté chargeant E. Huber d'une mission en Chine, 23 novembre 1910.

130 Les copies ont pu être faites par les lettrés qui accompagnaient les chercheurs sur le terrain comme par des locaux. Il existe par exemple des « copistes fonctionnaires » à la bibliothèque royale de Phnom Penh dans les années 1927 à 1936 « qui fournissent à la demande des philologues des reproductions des originaux pour la bibliothèque de l'École. Paul Mus et G. Cœdès en sont les bénéficiaires. » FILLIOZAT (Jacqueline), « Pour mémoire d'un patrimoine sacré », dans *BEFEO*, t. 87, n° 2, 2000, p. 452-453.

131 Au sujet des méandres de la collecte des données et du voyage d'étude, voir aussi les travaux contemporains d'Andrew Hardy, qui donnent à voir la réalité du travail de terrain. Citons par exemple : HARDY (Andrew), *Sur le chemin de Bờ Rạ*, Hanoi, EFEO / Nxb Tri Thức (éd. bilingue français/vietnamien, 2008, 205 p. HARDY (Andrew), *Red Hills: Migrants and the State in the Highlands of Vietnam*, Copenhague/Honolulu, NIAS Press-Hawaii University Press, Singapour, 2005, 357 p. Et, publié dernièrement sur ses thématiques de recherche : HARDY (Andrew), GUERASSIMOFF (Eric), NGUYEN Phuong Ngoc, (et al.), *Les migrations impériales au Vietnam, Travail et colonisations dans l'Asie-Pacifique français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Maisonneuve & Larose-Hémisphères, 2020, 406 p.



j'ai été plus heureux du côté de la communauté chinoise musulmane, dont j'ai vu et interviewé les chefs tant à Canton qu'à Fou-Tchéou. »<sup>132</sup>

Les déceptions et surprises, partie intégrante du travail de recherche, peuvent ainsi survenir sur le terrain et réorienter un projet scientifique<sup>133</sup>. Louis Finot est agréablement surpris lors de la première mission qu'il effectue avec Antoine Cabaton au Cambodge en 1899, bien qu'il ne cache pas qu'il faille parfois parlementer :

Cette exhumation des lettres cambodgiennes me parut dès l'abord l'œuvre la plus urgente, et mon principal objet pendant un séjour de trois mois au Cambodge (avril-juillet) fut de réunir une collection aussi complète que possible des écrits khmers. Des prédictions pessimistes m'avaient fait craindre des difficultés presque insurmontables : l'événement les a heureusement démenties. Les moines cambodgiens, loin de dissimuler leurs manuscrits, me les ont communiqués avec une parfaite urbanité. Leur supérieur général, le Sangharaj de Phnom-penh a fait copier pour moi une partie de ses livres. Les bibliothèques des particuliers elles-mêmes n'ont pas tardé à s'entr'ouvrir. Aujourd'hui la Mission archéologique possède un fonds cambodgien d'environ cent ouvrages formant plus de trois cents volumes [...]. Il y a là une quantité de précieux documents que nos publications feront connaître. [...] M. Cabaton est depuis retourné au Cambodge poursuivre l'œuvre commencée. Il a réussi, à force de patience et de ténacité, à se faire ouvrir les portes de la bibliothèque du Roi ; il en a inventorié tout ce qu'une obstination inintelligente n'a pas réussi à lui cacher [...].<sup>134</sup>

Les pratiques de l'EFEO ne font pas figure d'exception à en croire la bibliographie<sup>135</sup>. Les propos de Louis Finot font écho à ceux tenus par son collègue George Cœdès une dizaine d'années plus tard, en 1912 :

Les bonzes du Cambodge ont en général assez de soin de leurs manuscrits, surtout de leurs manuscrits palis : la disparition des textes intéressants n'est donc pas à craindre. Il serait bon néanmoins que les plus importants d'entre eux prissent le chemin de nos bibliothèques et fussent mis à la disposition des palisants. Ces satras constituent actuellement un capital improductif, et, bien que les bonzes ne fassent pas, en principe, commerce de leurs livres, je ne doute pas qu'il soit possible d'en acquérir par d'habiles et patientes négociations.<sup>136</sup>

Les membres peuvent aussi recevoir des propositions d'achats. Édouard Huber indique que lors de sa mission en Chine méridionale en 1901, on lui propose d'acheter « la bibliothèque chinoise de feu Mr Imbault-Huart », ce qu'il refuse : « celle-ci ne contient guère que des livres que nous

---

132 EFEO, Carton IA, *op. cit.* Rapport de M. Huber...

133 Dans son rapport, E. Huber précise encore : « J'ai même un moment eu l'espoir de pouvoir vous rapporter des livres han : je tenais d'un lettré chinois dont le frère est bonze que des manuscrits sur feuilles de palmier se trouvaient dans le monastère de Yong-fou, à une journée en amont de Fou-tchéou. Je m'y suis aussitôt rendu pour reconnaître que ce n'étaient, hélas, que des manuscrits birmans. » EFEO, Carton IA, *op. cit.* Rapport de M. Huber...

134 Cité par FILLIOZAT (Jacqueline), « Pour mémoire d'un patrimoine sacré », *op. cit.*, p. 446-447.

135 ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain...*, *op. cit.*, p. 13.

136 Cité par FILLIOZAT (Jacqueline), « Pour mémoire d'un patrimoine sacré », *op. cit.*, p. 445.

possédons déjà. J'attends en revanche le catalogue et le prix d'une grande bibliothèque de lettré, composée d'éditions princeps et qui embrasse toutes les branches de la littérature chinoise. »<sup>137</sup> Les membres, qui ont nécessairement une bonne connaissance de la bibliothèque de l'École, l'alimentent intelligemment, en fonction de leur expertise scientifique. Il ne s'agit pas de se ruer sur la première opportunité et de tout chercher à acquérir mais bien de constituer une bibliothèque scientifique.

L'EFEO n'acquiert pas non plus tout ce qui l'intéresserait. Outre les copies, ses membres travaillent beaucoup dans les bibliothèques locales où sont parfois conservés « religieusement » les manuscrits dont ils ne peuvent faire que des inventaires : c'est le cas de George Cœdès qui rend compte des centaines de manuscrits qu'il a pu consulter dans diverses bibliothèques privées au Cambodge en 1912<sup>138</sup>. La création de bibliothèques scientifiquement contrôlées par l'EFEO est une autre solution permettant d'avoir accès à de nombreuses ressources, tout comme lorsque ses savants, à l'instar de George Cœdès ou de Suzanne Karpelès, prennent la tête d'autres bibliothèques comme nous l'observerons<sup>139</sup>.

Une fois rentré, et les documents réceptionnés, il faut rendre des comptes. Les membres font des rapports de mission. Celui qu'Édouard Huber rédige après sa mission en Chine méridionale en 1901 fait état des étapes de son voyage, des rencontres intéressant ses recherches ou qui pourraient intéresser l'institution, des autorités à qui il a transmis ses lettres de recommandation – dont certaines veulent entrer en contact avec l'EFEO : nous y retrouvons le rôle d'entremetteur du missionnaire et le désir de réalisation de travaux d'érudition chez les savants amateurs qu'il rencontre<sup>140</sup>. Il rend compte également de ses choix de documents, de leur achat, des visites de

---

137 EFEO, Carton IA, *op. cit.* Rapport de M. Huber... Camille Imbault-Huart (1857-1897) a d'abord étudié à l'École des langues orientales avant de rejoindre le ministère des Affaires étrangères comme élève-interprète. Diplômé, il est aussi orientaliste et linguiste. Il a travaillé sur l'île de Formose et la langue coréenne avant de décéder prématurément à 40 ans.

138 « G. Cœdès, pensionnaire, au cours de deux séjours qu'il a faits au Cambodge, a entrepris d'établir un inventaire complet des manuscrits conservés dans les bonzeries cambodgiennes. Grâce à l'appui de M. le résident supérieur Outrey, il a réuni environ douze cents inventaires, la plupart très soigneusement faits, dont il achève en ce moment le dépouillement. Les textes pâlis et les commentaires les plus précieux ainsi que des manuscrits historiques seront recopiés pour la bibliothèque de l'École lorsqu'il ne sera pas possible d'acquérir les originaux... » FILLIOZAT (Jacqueline), « Pour mémoire d'un patrimoine sacré », *op. cit.*, p. 448-450.

139 J. Filliozat précise : « De 1918 à 1929, G. Cœdès est mis à la disposition du gouvernement siamois pour remplir les fonctions de conservateur de la bibliothèque Vajiranana à Bangkok puis celle de secrétaire général de l'Institut Royal de Siam (littérature, archéologie et beaux-arts). Il y établira des catalogues et fera copier pour le compte des grandes institutions cambodgiennes [l'École supérieure de pâli, la Bibliothèque royale et l'Institut bouddhique de Phnom Penh] ainsi que pour la bibliothèque de l'EFEO à Hanoi de nombreux manuscrits rares qui font aujourd'hui l'originalité de la collection transférée à Paris en 1956. » *Ibid.*, p. 451-452.

140 « Arrivé à Canton le 3 octobre j'y ai séjourné jusqu'au 28 du même mois. J'ai trouvé près de Mr Hardouin, consul de France, et de Mr Martel, chancelier du consulat et professeur de français à l'université de Canton l'accueil le plus obligeant. Mr Hardouin qui est comme vous savez, un thaïsant éminent, m'a promis pour l'École la traduction

bibliothèques dont il commente le contenu. Les manuscrits tiennent une grande place dans son rapport : ils sont la principale préoccupation de sa mission, témoignage de la quête de documents de l'EFEO – il arrive d'ailleurs que les missions ou les avances soient prolongées afin que ces séjours donnent satisfaction <sup>141</sup>.

Les membres doivent enfin « justifier [leurs dépenses] par un compte détaillé » <sup>142</sup>. L'École y est attentive et des débets peuvent être constitués : Jean Bouchot, membre correspondant de l'EFEO et ancien conservateur du musée Blanchard-de-la-Brosse à Saigon, est visé par une telle procédure en 1931 pour une avance de 100 piastres dont il n'a pas produit de justificatif avant de quitter la colonie <sup>143</sup>. En 1929, le directeur de l'École Léonard Arousseau prend un congé d'un an en France assorti d'une mission gratuite de propagande pour l'établissement. Il part avec une avance de 3 000 francs ainsi qu'avec des livres, des pièces de monnaie, des clichés photographiques, des archives utiles à ses recherches et à ses conférences et qui appartiennent à l'École ou prêtées à l'institution. Après son suicide en 1929, l'École s'organise pour récupérer son dû auprès de la succession. Paul Pelliot, désormais en France et demeuré très proche de l'École, s'occupe de récupérer ce qui appartient à l'EFEO, y compris les archives <sup>144</sup>. D'autres exemples confirment la rigueur de l'École, comme celui de Tran Van Giap, détaché comme répétiteur à l'École des langues orientales à Paris, auquel l'EFEO fournit une avance de 300 piastres. N'ayant pas produit « les justifications réglementaires », il est constitué en débet <sup>145</sup>. Cette méticulosité se perçoit aussi à

---

des Annales du Vieng-Chan, copiés dans dans la bibliothèque royale de Bangkok, qu'il compte achever pendant son prochain congé. [...] Grâce à ces messieurs j'ai fait connaissance de plusieurs lettrés chinois [...], assisté aux examens militaires, visité les pagodes, etc. Je n'ai vu qu'une seule inscription du temps des Ming : toutes les autres étaient postérieures. » EFEO, Carton IA, *op. cit.* Rapport de M. Huber...

141 E. Huber, par exemple, part en mission en 1910 avec une avance de près de 500 piastres. Sa mission est prolongée au moins une fois, en 1911, et une nouvelle avance de 1 000 francs lui est confiée. ANOM, GGI, 37 125, *op. cit.*

142 Cela est mentionné dans les arrêtés de mission. Voir par exemple ANOM, GGI, 33 359, *op. cit.*

143 TTLT1, DFI, 5 072 : A/S de constitution en débet de Bouchot ex-correspondant de l'École française d'Extrême Orient à Saigon 1931. (1931)

144 « [...] 2°/ Parmi les objets laissés par Arousseau doit se trouver une boîte contenant 573 monnaies chinoises du Turkestan envoyées à Hanoi le 22 avril 1924 par l'Indian Museum de Calcutta pour identification. Ces monnaies, qui lui avaient été remises pour étude, sont restées entre ses mains depuis ce terme. Elles ont été réclamées par l'Indian Museum par une lettre du 22 décembre 1927, qui a été transmise à Arousseau, à Paris. Je ne pense pas qu'il ait renvoyé cette collection à Calcutta ; par conséquent elle doit se trouver dans sa succession. J'attire tout particulièrement votre attention sur cette affaire qui pourrait être pour l'École une source de sérieux ennuis.

3 °/ Enfin il y a lieu de se préoccuper des papiers d'ordre scientifique : copies, traductions, notes, mémoires inédits. Parmi ces derniers doit se trouver une monographie du Van-mieu de Hanoi qui devait paraître dans les Mémoires archéologiques et qui doit être prête pour l'impression. Sur les autres papiers, nous n'avons évidemment aucun droit, à moins qu'ils n'aient été légués par testament à l'École ; mais comme ils ne peuvent avoir aucune valeur pour les héritiers, je suppose qu'il serait possible d'en obtenir la cession. » EFEO, DP 98, Pelliot, Paul. Lettre du directeur de l'EFEO à Paul Pelliot, 28 janvier 1929. Voir également : ANOM, GGI, Dossier 50 915 : École française d'Extrême-Orient, Avance de 3 000<sup>s</sup> faite à M. Arousseau décédé en France le 24 Janvier 1929, Désignation de Bonhomme pour ester en justice au nom de G.G. Le règlement de la succession du défunt (1929). TTLT1, DFI, 5 553 : Constitution de la succession de Léonard (sic) Arousseau, ex-directeur de l'École française d'Extrême-Orient, en débet d'une somme de 3 000 \$ vis à vis du budget de la dite (sic) école. (1929).

145 ANOM, GGI, 50 926 : École française d'E. O., Correspondance diverse (1909-1933). Arrêté constituant Tran Van Giap en débet d'une somme de 300 piastres, 10 septembre 1929.



travers les pièces justificatives qui nous sont parvenues. Paul Pelliot note, par exemple, dans ses carnets les montants des chambres d'hôtel et de ses achats <sup>146</sup>. Les archives de l'EFEO renferment par ailleurs des factures d'achats effectués par ce dernier en 1916 dans des librairies chinoises, alors qu'il est attaché militaire à la Légation de France à Pékin durant le premier conflit mondial (voir ci-après) <sup>147</sup>. Il envoie également trois caisses de livres à l'institution en 1919, d'une valeur de 5 000 francs d'après la police d'assurance et le connaissance conservés <sup>148</sup>. Il joint également à ses achats des reçus avec les titres des ouvrages translittérés, des certificats indiquant le taux de change et des justificatifs d'emploi de traites.

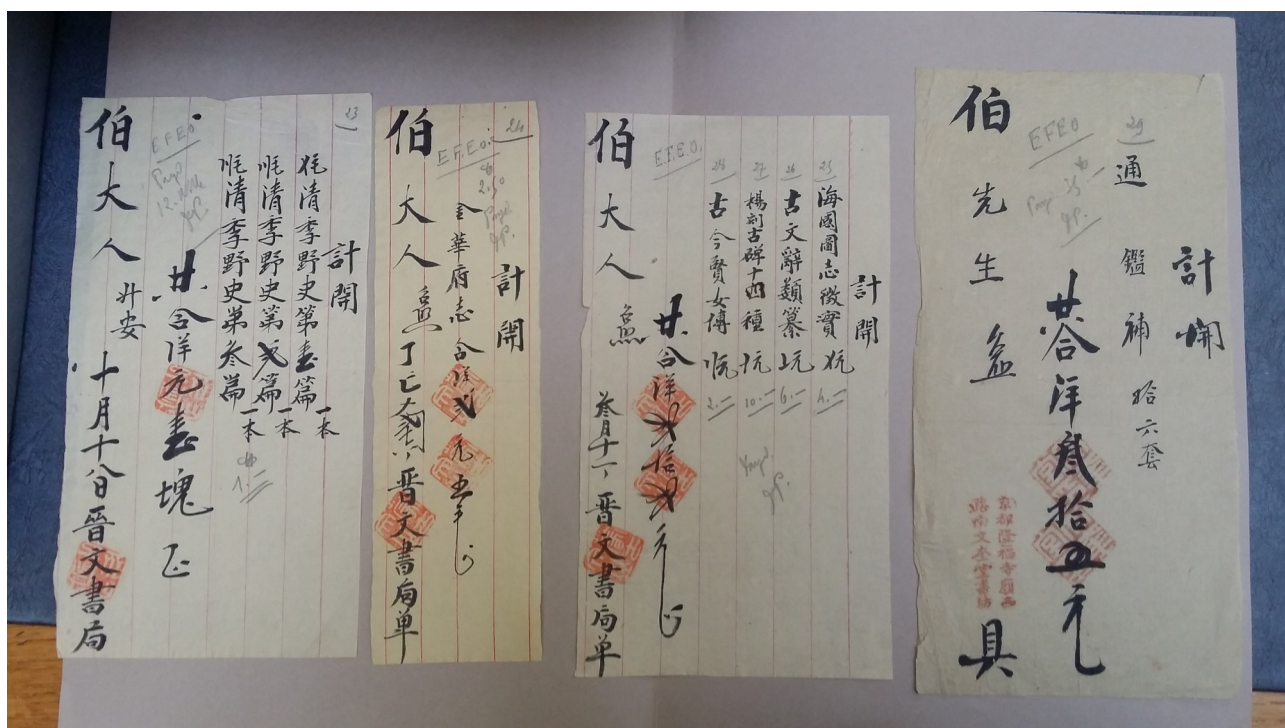


Illustration 9: Factures d'ouvrages acquittées par Paul Pelliot en 1917 dans les librairies pékinoises Jin Wen Shu Ju (4 premières factures) et du temple Longfu (la dernière). Les prix par ouvrage sont indiqués au crayon. – Bibliothèque de l'EFEO, DP 98 Pelliot, Paul ; photographie Cécile Capot

Ces preuves d'achat et les appels à la collaboration de l'EFEO démontrent l'importance de la collecte de documents pour elle : l'institution a besoin de matériaux pour travailler, de se doter d'une vaste bibliothèque. Ce besoin est d'autant plus grand qu'elle est isolée en Indochine, une terre pauvre en bibliothèques d'étude comme nous le constaterons dans cette partie.

146 Voir par exemple PELLIOU (Paul), *Carnets de Pékin...*, op. cit., p. 3.

147 Nous remercions vivement Dat-Wei Lau de nous avoir aidée à comprendre ces documents.

148 EFEO, DP 98, Pelliot, Paul.

## CONCLUSION

Si la collecte de documents sur le terrain est une pratique déjà ancienne au moment de la création de la MAPI en 1898, l'étude de la mission scientifique d'Étienne Aymonier permet de prendre conscience de la nécessité de se doter d'un lieu de travail sur place, disposant de tous les outils utiles au recueil des données comme à la conservation de ses fruits et à son étude. Le besoin d'une bibliothèque a donc commandé la création de la MAPI. Cette étude permet également de constater l'utilité des collaborateurs extérieurs pour l'EFEO, la nécessité de se doter d'un réseau, ainsi que celle d'employer un personnel local.

La pratique du travail collaboratif est en effet partie prenante du bon fonctionnement de l'École dès sa fondation. Manquant de main-d'œuvre et ayant besoin d'être guidée sur place, l'EFEO est obligée de s'allier à des personnes qui n'ont pas un profil universitaire. Elle, en revanche, possède l'expertise scientifique et contrôle le travail de terrain. Cette construction de la recherche à plusieurs mains s'observe dès avant l'entrée des collections à la bibliothèque. Notons au passage que si les réseaux de l'EFEO jouent un rôle important dans la constitution de la bibliothèque, cette dernière tient aussi inversement un rôle non négligeable dans le développement des réseaux de l'École.

En tant que fruit d'un travail collaboratif et d'expertise, la bibliothèque, où ces ressources sont ensuite centralisées, apparaît à la fois comme un outil du travail de recherche et un produit de ce dernier. Repérer, sélectionner, acquérir, constituer une bibliothèque est un travail scientifique important et exigeant, autant que le travail de dépouillement et d'analyse qui suit et qui précède l'écriture. Il ne s'agit pas, en outre, de récupérer des objets silencieux ou qui ne pourraient parler que partiellement : le recueil de métadonnées fait partie intégrante de ce premier travail. Ces documents n'arrivent donc pas bruts à l'École. D'autres facteurs que les choix intellectuels modèlent enfin le visage de la bibliothèque que forme ces ressources : les moyens financiers et humains, les contextes environnementaux et politiques. Le poids de l'histoire n'est pas non plus à négliger dans la constitution d'une bibliothèque. Ces contextes façonnent la production scientifique ultérieure, à son tour réalisée en grande partie à la bibliothèque, à la fois destination finale du circuit du document et bureau de travail des chercheurs, lieu sur lequel nous proposons désormais de nous pencher.

## **CHAPITRE 3 : LA CRÉATION DE LA BIBLIOTHÈQUE : UN OUTIL SCIENTIFIQUE AU SERVICE DE LA DIFFUSION DE L'INFLUENCE FRANÇAISE**

### **INTRODUCTION**

Après avoir étudié la façon dont se constituent les collections, il paraît naturel de mettre en lumière l'endroit où elles sont centralisées : la bibliothèque. Nous proposons d'étudier dans ce chapitre sa création, à la fois comme organe de l'institution et comme lieu. Plusieurs questions découlent de ces sujets : pourquoi créer une bibliothèque et ne pas se contenter d'un simple lieu de stockage, que peut nous apprendre l'étude de sa localisation et de ses locaux, est-ce que l'édification d'une bibliothèque et sa place dans la ville s'insèrent dans un projet politique ? La bibliothèque de l'EFEO a-t-elle ainsi pu servir la diffusion de l'influence française ? C'est donc par des angles politiques et spatiaux, croisés aux enjeux scientifiques propres à l'institution, que nous abordons ce chapitre.

# I – LES INGRÉDIENTS NÉCESSAIRES À LA CRÉATION D’UNE BIBLIOTHÈQUE SPÉCIALISÉE

## A) Le soutien des tutelles : la bibliothèque, un organe scientifique indispensable et indissociable de l’institution

La création d’une bibliothèque spécialisée dédiée à l’orientalisme va de paire avec le projet porté en 1897 par les académiciens Émile Senart, Michel Bréal et Auguste Barth de fondation d’un institut philologique en Indochine<sup>1</sup>. Il en était certainement de même dans celui de Charles Lemire. La fondation d’un institut de recherche sans bibliothèque est en effet difficilement concevable, d’autant moins dans un territoire qui en est dépourvu. Alfred Foucher, directeur par intérim en 1901, écrit que le rôle du directeur est alors :

[...] de constituer le plus rapidement et aux meilleures conditions possibles, la bibliothèque de travail qui jusqu’ici avait fait défaut en Indochine : aucune lacune plus grave au point de vue des études historiques et philologiques n’était à combler en ce pays où les travailleurs, que ne rebutaient ni leurs occupations professionnelles ni le climat, venaient fatalement se heurter à l’écueil presque insurmontable du manque de livres<sup>2</sup>.

Dans les procès-verbaux des séances de l’Académie des Inscriptions et Belles Lettres, la première trace de la future EFEO remonte au 18 novembre 1898, lorsqu’Émile Senart présente en comité secret le projet de création de la Mission archéologique permanente de l’Indochine (MAPI). D’emblée, la bibliothèque et le musée apparaissent dans le règlement proposé pour le futur

---

1 « Cet “Institut” pourrait être fondé à Saigon [...] autour de quelques savants français qui compléteraient d’ailleurs ici leurs recherches, pourraient se grouper des jeunes, anciens élèves [...] qui se livreraient, à leur gré, à des études sur l’histoire des civilisations anciennes de l’Extrême-Orient, et, rayonnant à travers les territoires qui appellent leur genre de travaux, s’appuyer sur un centre où ils viendraient coordonner les résultats de leurs investigations, et apporter à l’œuvre commune l’appoint de leurs observations particulières. » ANOM, GGI, 7 986 : Création d’un institut philologique (1897).

2 FOUCHER (Alfred), « Rapport à M. le gouverneur général sur les travaux de l’École française d’Extrême-Orient pendant l’année 1901 », dans « Documents administratifs », *BEFEO*, tome 2, n° 4, octobre-décembre 1902, p. 435. Le chapitre suivant offrira un panorama des contextes bibliothéconomique et archivistique en Indochine.

établissement – ce dernier est adopté quasiment en l'état à l'édification de la MAPI en décembre de la même année. Son directeur, outre l'organisation de l'enseignement, se voit chargé :

[...] 2° D'exercer sa direction et son contrôle sur les études et les travaux des pensionnaires dont il sera question à l'article 4.

A cet effet, il devra, dans la mesure des ressources qui seront mises à sa disposition :

S'entourer des répétiteurs ou savants orientaux dont le concours sera reconnu utile ;

Créer les organes tels que bibliothèque, musée, qui paraîtront nécessaires au succès de l'entreprise ;

Fonder et diriger une publication où trouveront place, avec les travaux émanant directement de la Mission, ceux qu'il pourra recueillir ou provoquer au dehors, en en guidant au besoin les auteurs de ses conseils et de son expérience.<sup>3</sup>

L'éminent indianiste rend également compte en séance de cette note du gouverneur général aperçue au chapitre précédent, relative au budget qu'il souhaite attribuer à la Mission dès 1899. Sur un total de 108 000 francs, Paul Doumer prévoit d'en réserver 18 000 aux dépenses de matériel, lesquelles comprennent 2 000 francs alloués aux achats de livres et de manuscrits<sup>4</sup>. Près de 10 % des dépenses de matériel seraient ainsi dédiés à l'acquisition de livres et de manuscrits, ce qui équivaut à un peu moins de 2 % du budget total – non comptabilisées les dépenses immobilières et de mobiliers qui profiteraient également à la bibliothèque. Cela paraît peu, bien que l'acquisition de livres et de manuscrits figure parmi les trois principaux postes de dépenses de matériel dans ces prévisions. Comme nous le savons, Émile Senart ne manque pas d'alerter le gouverneur général de cette imperfection – « 2000 fr. pour achat de livres, est, surtout pour les débuts, absolument insuffisant »<sup>5</sup> – dans ce qui n'est en réalité qu'une proposition de budget, dont la répartition des crédits est modifiable, et le budget lui-même majorable<sup>6</sup>. La bibliothèque est donc créée dans des contextes politique, budgétaire et scientifique qui lui sont favorables. Cette objection souligne la nécessité pour les trois académiciens dont Émile Senart est le porte-parole de doter l'établissement d'une bibliothèque : ne s'agit-il pas de créer « un organe nécessaire au succès de l'entreprise » ?

---

3 INSTITUT DE FRANCE, Registres des procès verbaux de l'AIBL, E100. Séance du vendredi 18 novembre 1898, p. 630-638. Article 3, portant sur le directeur et ses missions.

4 À titre de comparaison, 2 000 francs sont envisagés pour l'achat et le transport « de pierres, moulages et objets divers servant aux études », 3 000 francs pour le « bulletin périodique de l'École » et 1 200 francs pour les salaires « des gens de service ». *Ibid.*

5 *Ibid.*

6 « Mais nous avons été pleinement rassurés par les explications de M. Doumer ; il nous a déclaré que nous n'avions à considérer que le chiffre total, que, dans la limite ainsi fixée, la liberté d'action, la faculté de virement serait entière. Il n'a paru nullement effrayé d'une majoration ultérieure de l'ensemble du crédit, si elle devenait nécessaire. Vous jugerez, je pense, que certains articles, susceptibles d'une fixation immédiate, le traitement du directeur à 20 000 francs, les bourses des pensionnaires à 6 000, ont été calculés judicieusement. » *Ibid.*

Les fonctions de la bibliothèque ne sont pas clairement précisées dans le projet de règlement dont la portée se veut plus générale : subvenir aux besoins liés aux enseignements et aux travaux des pensionnaires, réunir les publications de la Mission et créer un pôle de recherche actif sur l'orientalisme sont sans doute induits. Une liberté d'interprétation et une marge de manœuvre dans la définition des activités de l'institution sont en effet laissées au directeur afin qu'il puisse mettre sur pied un établissement viable <sup>7</sup>. Avec l'idée d'organe soutenant les travaux de la MAPI, la question de la destination des données réunies dans le cadre du travail scientifique apparaît en filigrane, qu'il s'agisse de documents collectés sur le terrain comme peut-être des archives des pensionnaires elles-mêmes, la différence entre les deux pouvant être tenue. La comparaison avec le règlement de la Mission permanente d'exploration scientifique de l'Indochine est intéressante. Consacrée aux « sciences naturelles », cette dernière est fondée en 1904 sur le modèle de l'EFEO comme le montre l'étude de son règlement, sans doute peaufiné à partir du cas de l'institution que nous étudions <sup>8</sup>. Il précise :

[Le directeur] est chargé :

[...] 3° De réunir les collections et les documents de toutes sortes recueillis par les savants et les explorateurs, pendant le cours de leurs voyages, et de créer, dans la mesure des ressources qui seront mises à sa disposition, les organes, tels que bibliothèque, laboratoire, musée, destinés à mettre en œuvre ces collections et ces documents. <sup>9</sup>

Le recueil des données issu du travail de terrain est clairement indiqué et la formulation employée est suffisamment large pour anticiper les différents types d'objet qui pourraient être recueillis. On constate que la terminologie utilisée dans cet extrait est en partie la même que celle du projet de règlement – puis de règlement – de la MAPI – à savoir la formule « les organes, tels que bibliothèque, laboratoire, musée » –, quand la première partie de la phrase évoque fortement le travail de collecte que les agents de l'EFEO effectuent eux-aussi sur le terrain, ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent. Si ces précisions ne se trouvaient pas dans le règlement de la MAPI, son expérience, puis celle de l'EFEO, ont engagé à mettre par écrit cette mission consubstantielle aux travaux de recherche. Dans le cadre de notre thèse, cela nous donne à réfléchir,

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 634-635.

<sup>8</sup> Dans sa nécrologie de P. Doumer, L. Finot écrit au sujet du fondateur et protecteur de l'EFEO qu'il : « fit entrer dans son plan d'organisation le projet de deux institutions parallèles, qui devaient se consacrer, l'une – la Mission scientifique permanente – aux sciences naturelles, l'autre – l'École française d'Extrême-Orient – à l'étude des civilisations de l'Indochine et des pays voisins. La première, née trop tard, lorsque la main créatrice s'était déjà retirée, succomba à une tâche qui aurait pu être belle et n'eut qu'une existence éphémère. » FINOT (Louis), « Paul Doumer (1857-1932) », dans *BEFEO*, t. 33, 1933, p. 549.

<sup>9</sup> AN, F/17/17261 : Mission permanente d'exploration scientifique de l'Indochine. ANOM, GGI 7 983 : Mission d'exploration scientifique permanente de l'Indochine (1902-1918).

d'une part, au circuit du document que l'on observe avec la création de l'EFEO en Indochine, et d'autre part, à sa propriété, des points que nous soulèverons à diverses reprises.

## **B) L'appui institutionnel : un chantier prioritaire pour le directeur dans un environnement pauvre en bibliothèques**

Cette volonté de se doter d'une bibliothèque dès la fondation de l'institution a bien été mise à exécution. L'arrêté de création de la MAPI en date du 15 décembre 1898 reprend le projet de règlement ainsi que l'article 3 mentionnant la bibliothèque et le musée <sup>10</sup>. Noël Peri, dans l'article « L'École française d'Extrême-Orient et sa bibliothèque » rédigé une vingtaine d'années après la fondation de l'institution, écrit que cette dernière « devait donner ses premiers soins à la formation d'une bibliothèque et d'un musée, et entreprendre des publications faisant connaître les résultats de ses travaux. » <sup>11</sup> Dans une présentation de l'EFEO réalisée à l'occasion de l'exposition coloniale internationale de Paris en 1931, il est noté que « l'instrument essentiel du travail de l'École est sa bibliothèque. Commencée dès l'origine de l'institution, elle s'est régulièrement accrue d'année en année par achats, dons ou échanges. » <sup>12</sup>

Les archives confirment les sources officielles, comme en témoignent également les exemples variés qui suivent. Dès mars 1899 « un emploi de secrétaire-bibliothécaire » est créé et est confié à Antoine Cabaton <sup>13</sup>, adjoint de Louis Finot, orientaliste et ancien attaché à la Bibliothèque nationale où il l'a sans doute rencontré. Ainsi que nous l'avons constaté au chapitre précédent, l'instauration de la bibliothèque est étroitement liée à l'acquisition et à la collecte de documents sur le terrain, ce qui est confirmé par le règlement de l'institution jumelle de l'EFEO pour ce qui relève des sciences naturelles, la Mission permanente d'exploration scientifique. L'enjeu de l'acquisition de ces ressources est souligné dès le premier rapport de Louis Finot au gouvernement général, rédigé deux

---

10 EFEO, Réserve. Registre DA1. Arrêté du 15 décembre 1898 instituant une Mission archéologique permanente en Indochine pris par P. Doumer, p. 3-4.

11 Il ajoute : « Un de ses premiers travaux fut le relevé et le classement des anciens monuments, pour la plupart inconnus jusqu'alors, qui parsèment le sol de l'Indochine. Entre temps elle réunissait les premiers éléments de sa bibliothèque et de son musée. » PERI (Noël), « L'École française d'Extrême-Orient et sa bibliothèque » dans *The New China Review*, [vers 1919-1920], p. 2. Nous avons estimé cette date de publication à partir des éléments se trouvant dans l'article.

12 Ces informations sont reprises de la notice réalisée en 1922 pour l'exposition coloniale de Marseille (voir l'avertissement). INDOCHINE FRANÇAISE, *L'École française d'Extrême-Orient : exposition coloniale internationale*, Paris, 1931, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, p. 10.

13 EFEO, Registre DA1, *op. cit.* Arrêtés du 5 et 6 mars 1899 pris par P. Doumer portant création d'un emploi de secrétaire-bibliothécaire de la Mission et y nommant Antoine Cabaton, p. 9-10.

mois après la fondation de la MAPI. L'archiviste-paléographe contourne l'obstacle des maigres ressources humaines de l'établissement en suggérant de s'attacher le concours du personnel administratif afin de réunir à la MAPI ces matériaux documentaires<sup>14</sup>. Ces amateurs éclairés sont invités à collaborer au travail de l'institution en réalisant des estampages, en participant à l'édification du panorama des dépôts des manuscrits, en fournissant des renseignements sur la circulation et les possibilités d'achats ou de copies de ces derniers.

La volonté du premier directeur de l'École de s'atteler en première urgence à la collecte de la littérature cambodgienne, concrétisée par un séjour de plusieurs mois au Cambodge dès avril 1899, est un autre exemple de la constitution d'une bibliothèque dès l'établissement mis sur pied<sup>15</sup>. Louis Finot s'est très tôt « préoccupé de former une collection aussi complète que possible des textes khmers » et d'« acquérir une centaine d'ouvrages formant environ 340 *khsé* ou volumes, qui permettent dès maintenant une connaissance assez approfondie de la littérature cambodgienne ». Dès ce premier séjour, l'exhaustivité est visée afin de réunir un corpus qui permette une étude rigoureuse<sup>16</sup>. Une autre mission dans le centre du Vietnam est organisée en 1899 dans le but de compléter le corpus déjà existant des estampages d'inscriptions initié par Étienne Aymonier<sup>17</sup>.

Le directeur se rend ensuite en août et septembre 1899 dans les Indes néerlandaises afin de prendre connaissance du fonctionnement et de l'organisation de la Société des Arts et Sciences de Batavia, laquelle existe depuis plus de cent ans et sert de modèle à l'École, comme nous l'avons déjà vu<sup>18</sup>. Louis Finot rend compte d'une « bibliothèque abondante et bien composée », de « riches

---

14 INSTITUT DE FRANCE, 15G1 : Commission de l'École française d'Extrême-Orient (1898-1903) : P.V. et correspondance. Dossier 1899. Rapport à M. le Gouverneur général du directeur de la MAPI, Louis Finot, 25 février 1899. Voir le chapitre précédent.

15 « Cette exhumation des lettres cambodgiennes me parut dès l'abord l'œuvre la plus urgente [...]. » Rapport annuel du directeur de l'École française d'Extrême-Orient au gouverneur général sur les travaux de l'École pendant l'année 1899, publié dans « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 1, n° 1, janvier 1901, p. 70.

16 « [...] il semble que toutes les productions de l'esprit khmêr soient représentées dans cette série : il y a lieu d'espérer que les lacunes en seront assez vite comblées, et j'ai pris, dans ce but, les dispositions nécessaires pour que le travail de recherche et de copie continuât après mon départ. » INSTITUT DE FRANCE, Pièces annexes aux procès-verbaux (classées par séance). E420 : Correspondance (1899). Correspondance particuliers (1899). Lettre de L. Finot au Secrétaire perpétuel, 23 juillet 1899. Si Louis Finot précise dans cette lettre qu'il a réussi à faire ces acquisitions malgré le fait que « les moines ne consentent pas volontiers à s'en dessaisir », nous pouvons relever que le discours tenu n'est pas le même dans le rapport qu'il écrit au gouvernement général en 1900 : « Cette exhumation des lettres cambodgiennes me parut dès l'abord l'œuvre la plus urgente, et mon principal objet, pendant un séjour de trois mois au Cambodge (avril-juillet) fut de réunir une collection aussi complète que possible des écrits khmers. Des prédictions pessimistes m'avaient fait craindre des difficultés presque insurmontables : l'événement les a heureusement démenties. Les moines cambodgiens, loin de dissimuler leurs manuscrits, me les ont communiqués avec une parfaite urbanité. Leur supérieur général, le Sartgharaj de Phnom-Penh, a fait copier pour moi une partie de ses livres. Les bibliothèques des particuliers elles-mêmes n'ont pas tardé à s'entr'ouvrir. Aujourd'hui la Mission archéologique possède un fonds cambodgien d'environ cent ouvrages formant plus de trois cents volumes. »

17 *Ibid.*

18 « La Société des Arts et Sciences de Batavia, doyenne de toutes les sociétés orientales, s'est, au cours d'une carrière séculaire, enrichie d'observations précieuses ; sa belle bibliothèque, son musée archéologique et ethnographique, ses publications, tout ce superbe atelier scientifique constitué par le labeur de plusieurs générations de savants est un modèle qui doit être étudié par quiconque se propose de tenter en Extrême-Orient une tâche analogue. C'est pour



collections de statues, d'inscriptions, de manuscrits, qui ont fourni [...] la matière à de beaux travaux [...] » et ajoute dans un rapport que « tout ce splendide atelier scientifique nous a paru digne d'être étudié et imité. »<sup>19</sup> Nous n'avons néanmoins pas trouvé d'archives permettant de déterminer plus précisément l'influence du modèle de Batavia sur celui de la bibliothèque de la MAPI<sup>20</sup>.

Les exemples attestant du développement de la bibliothèque dès les prémices de l'institution peuvent être multipliés. En juillet 1899, le premier directeur de l'établissement accuse réception de publications envoyées par l'Académie, dont il remercie « la libéralité avec laquelle elle a bien voulu contribuer à la formation de notre bibliothèque »<sup>21</sup>. Un an seulement après la création de la MAPI, Paul Pelliot se rend en Chine avec une avance de 3 000 francs destinée à l'achat de livres et de manuscrits pour le compte de l'École – la MAPI vient alors de changer de nom<sup>22</sup>. En juillet 1900, un arrêté prescrit aux administrations locales d'envoyer leurs publications en double exemplaire à l'École<sup>23</sup>. En octobre 1900, Louis Finot sollicite le gouvernement général pour obtenir l'aide de la légation de France à Bangkok afin d'acquérir une collection de 39 volumes de livres bouddhiques écrits en pali – *Tapitaka* –, dont l'édition est épuisée<sup>24</sup>. Le roi de Siam répond favorablement et le chartiste en poste sous les tropiques se félicite des « plus grands services » que cet exemplaire de la collection est appelé à rendre<sup>25</sup>. En septembre 1901, Antony Klobukowski, alors ministre plénipotentiaire de la République française au Siam<sup>26</sup>, visite l'EFEO et fait état de « superbes

---

recueillir cette documentation que la Mission obtint l'autorisation de faire un voyage à Java. [...] ce voyage fut une véritable initiation au fonctionnement d'un grand institut scientifique en Extrême-Orient. » « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920 : historique général », dans *BEFEO*, tome 21, 1921, p. 8.

- 19 « Rapport annuel du directeur de l'École française d'Extrême-Orient au gouverneur général sur les travaux de l'École pendant l'année 1899 », *op. cit.*, p. 72. E. Lunet de la Jonquière, qui a accompagné L. Finot, a publié un récit de ce voyage. À propos de la bibliothèque de la Société de Batavia, il se contente d'écrire : « La bibliothèque est particulièrement riche en ouvrages d'édition locale [...] ». LUNET DE LA JONQUIERE (Étienne), *En Insulinde*, Paris, Bernard Grasset, 1914, p. 54.
- 20 En 1928, à l'occasion des 200 ans de la Société de Batavia, l'EFEO rappelle : « Installation d'une bibliothèque et d'un musée, classement et conservation des collections, protection des monuments anciens, enquêtes ethnographiques et linguistique, autant de problèmes qu'il nous fallait résoudre et pour lesquels nous songeâmes dès l'abord à chercher auprès de vous des solutions qui avaient subi pendant plus d'un siècle l'épreuve des réalités pratiques. » EFEO, Carton XXIV : Correspondance avec des scientifiques, des organismes de recherche, des sociétés savantes et des associations (s. d.). Dossier 36 : Relations avec des universités, instituts de recherches (Corée, États-Unis, Hong-Kong, Indes anglaises, Indes néerlandaises) (1921-1954). J.3 Société des Sciences & Arts de Batavia (1920-1930). Discours prononcé à destination du Président de la Koninklijk Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen, Java, 13 mars 1928.
- 21 INSTITUT DE FRANCE, E420, *op. cit.* Correspondance (1899). Correspondance particuliers (1899). Lettre du directeur de la MAPI, L. Finot, au secrétaire perpétuel, 23 juillet 1899.
- 22 EFEO, Registre DA1, *op. cit.* Arrêté du 15 février 1900 autorisant Paul Pelliot à se rendre en mission en Chine et lui allouant une avance de 3 000 francs destinée à des achats de livres et manuscrits pour l'EFEO, p. 22-23.
- 23 *Ibid.* Arrêté du 3 juillet 1900 prescrivant aux administrations locales l'envoi à l'EFEO en double exemplaire de toutes les publications entreprises par elles, p. 33-34. Voir également : EFEO, Carton IA : Fonctionnement de l'EFEO (1898-1920), dossier 93 : Correspondance avec des savants et des organismes scientifiques, sous-dossier 1 : sans nom. Rapport sur le développement de l'École française d'Extrême-Orient de 1902 à 1907, p. 15.
- 24 ANOM, GGI, 25 181 : Consulat de Bangkok, recherche de livres bouddhiques en pali pour le compte de l'École française d'Extrême-Orient (1900).
- 25 *Ibid.* Lettre n° 89 du directeur de l'EFEO au gouverneur général, 20 octobre 1900.
- 26 Antony Klobukowski (1855-1934), d'abord préfet puis diplomate, occupe différents postes dans la haute fonction publique française en Asie, en Amérique du Sud, en Afrique et en Europe. En Asie, il est chef de cabinet du

collections ». Il souhaite que le gouverneur général invite un prince siamois devenu bonze « pour y consulter les précieux manuscrits qui ont, en ces derniers mois, enrichi la bibliothèque »<sup>27</sup>. Dernier exemple, en 1901 toujours, Louis Finot séjourne en Europe et acquiert pour le « fonds européen » « plus de cinq cents volumes, dont quelques-uns fort rares et tous relatifs à l'Extrême-Orient. »<sup>28</sup>

Ces multiples exemples témoignent d'une démarche encyclopédique. D'ailleurs, Louis Finot précise en 1901 que l'École propose « de rassembler dans la bibliothèque de la Mission tous les ouvrages de quelque importance concernant l'Extrême-Orient. »<sup>29</sup> Dans le rapport de 1907, les termes de bibliothèque « spécialisée » et « d'étude » sont utilisés pour la désigner<sup>30</sup>. La mise en place d'outils scientifiques comme la bibliothèque lors du processus de création de l'institution est primordiale pour le premier directeur de l'École. Comment, en effet, mener à bien ses recherches sans un tel organe ? Un article publié dans le *BEFEO* à l'occasion de ses vingt ans précise encore :

Ces premières études n'étaient, en quelque sorte, qu'un travail de prospection. La grande tâche à entreprendre était celle de l'organisation, qui comprenait en première ligne la création d'une bibliothèque, d'un musée et d'un service de conservation des monuments historiques<sup>31</sup>.

Cet échantillonnage d'exemples montre aussi que, très tôt, la MAPI puis l'EFEO et leur directeur Louis Finot, font l'acquisition de documents variés : du point de vue de leur provenance – centre du Vietnam, Cambodge, Chine, Japon, Siam, administration indochinoise –, des supports – imprimés, manuscrits, estampages –, des usages – sources primaires, secondaires, publications officielles, ouvrages de bibliographie –, des domaines représentés – philologie, épigraphie, administration indochinoise, etc. La question des publics et de la vocation de la bibliothèque s'en trouve induite. A-t-elle pour objectif d'être ouverte à tous, que l'on soit membre de l'EFEO, membre de l'administration coloniale, prince siamois devenu bonze, amateur éclairé, érudit indochinois ? S'agit-il d'une bibliothèque de recherche avec une vocation conservatoire – patrimoniale, selon la

---

gouverneur de la Cochinchine (1882), puis chargé de mission à la cour du Cambodge, directeur adjoint de cabinet du résident général de l'Annam et du Tonkin (1886), consul hors cadre chargé d'une mission au Siam (1886), consul de France à Yokohama (1889), ministre de France à Calcutta (1896, date à laquelle il devient ministre plénipotentiaire), ministre à Bangkok (1901). En 1908, il est nommé gouverneur général de l'Indochine par G. Clemenceau, poste qu'il occupe jusqu'en 1911. Il continue ensuite sa carrière en Belgique et en France métropolitaine. DELMAS (Bruno) et FRANÇOIS (Martine), « Klobukowki, Antoine », dans *La France savante XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CTHS, <http://cths.fr/an/prosopo.php?id=104109#> [consulté le 28 novembre 2017].

27 ANOM, GGI 25 181, *op. cit.* Lettre du ministre plénipotentiaire de la République française au Siam au gouverneur général, 9 septembre 1901.

28 « Chronique », *BEFEO*, tome 1, n° 4, octobre 1901, p. 406. De façon plus générale, les chroniques des *BEFEO* permettent de mesurer les accroissements, ceux-ci y étant détaillés.

29 « Rapport annuel du Directeur de l'EFEO au Gouverneur général sur les travaux de l'École pendant l'année 1899 », *op. cit.*, p. 74. Dans le rapport sur le développement de l'École entre 1902 et 1907, cette notion d'encyclopédisme est bien toujours présente : « [...] elle a pour objet de réunir tous les livres, en langues indigènes ou en langues européennes, relatifs à l'Indochine et à l'Extrême-Orient. » EFEO, Carton IA, dossier 93, *op. cit.* Rapport sur le développement de l'École française d'Extrême-Orient de 1902 à 1907, p. 15.

30 *Ibid.*

31 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920... », *op. cit.*, p. 8.

terminologie contemporaine ? Nous nous pencherons sur ces questions dans la partie suivante, ce chapitre étant dédié à la création même de la bibliothèque. C'est bien de cela dont il s'agit : l'établissement ne s'est pas doté d'un simple lieu de stockage. Un article publié dans le *BEFEO* en 1902 appuie notre propos : il liste 162 manuscrits khmers et donne à lire une cotation, une classification, des considérations codicologiques, un index alphabétique ainsi qu'une liste translittérée du khmer <sup>32</sup>. À l'EFEO, comme dans d'autres établissements de recherche comme nous le verrons, les chercheurs sont donc par essence bibliothécaires. Ils ne sont de surcroît pas les seuls à revêtir cette casquette : toute une organisation est mise sur pied, témoin encore de la mise en place d'un véritable outil de travail et non seulement d'un dépôt de documents.

### **C) Le contexte historique et l'utilitarisme politique : des facteurs essentiels à la naissance de la bibliothèque de l'EFEO**

Si les réseaux mis en œuvre pour l'alimentation de la bibliothèque reflètent les réseaux de l'établissement lui-même, ils traduisent également ceux de l'administration coloniale. La bibliothèque a pu jouer un rôle dans leur formation, au bénéfice de l'École comme du pouvoir colonial : elle peut revêtir un rôle de vitrine et rendre des services diplomatiques. Plus généralement, la création de la bibliothèque – tout comme celle du musée et à l'image même de la MAPI – s'insère dans les politiques menées en Indochine, comme nous l'avons vu précédemment. Pour convaincre de créer la Mission, Émile Senart ne disait-il pas, soulignant qu'« il ne faut pas nous laisser devancer par les autres » :

Nous considérons que, exécuté avec prudence, ce projet ne serait pas seulement de nature à étendre l'utile action de notre compagnie, qu'il rendrait aux recherches orientales des services précieux, qu'il éclairerait l'étude d'un passé important et à peine entrevu encore, que, tout en dégageant une sorte de responsabilité morale que nous avons contractée vis-à-vis des populations sur lesquelles s'étend notre Gouvernement ou notre protectorat, il contribuerait à

---

32 « *N. B.* – Cette liste ne comprend que les manuscrits en khmèr ou en pāli entremêlé de khmèr. Les manuscrits cambodgiens se présentent sous trois formes : 1° les manuscrits gravés au poinçon sur feuilles de palmier (*slek*) ; ceux qui ont une certaine étendue sont divisés en fascicules (*khsè*) ; 2° les manuscrits écrits sur une longue feuille de papier repliée un certain nombre de fois sur elle-même (*kran*) ; 3° les cahiers de forme européenne (*siphou*). Les deux premières espèces ont été comprises dans une même série numérique ; la troisième forme une classe à part désignée par P (papier). Le nombre de fascicules ou de volumes a été ajouté entre crochets à la suite du titre ; l'absence de cette indication signifie que l'ouvrage n'a qu'un volume. [...] ». « Liste des manuscrits khmers de l'École française d'Extrême-Orient », dans *BEFEO*, tome 2, n° 4, octobre-décembre 1902, p. 387-400.

fortifier jusque dans les pays où pénétreraient les pensionnaires en mission, le prestige de la science et du nom français<sup>33</sup>.

L'instrumentalisation politique des bibliothèques, de surcroît des bibliothèques des écoles françaises à l'étranger, est tout à fait habituel : citons celle de l'École française de Rome, pour rester dans l'environnement scientifique de l'EFEO, considérée dès sa création comme « un moyen d'affermir l'influence scientifique de la France en Italie »<sup>34</sup>.

Force est de constater qu'un lien existe entre colonisation et développement des bibliothèques sur ces territoires. Quel est-il ? L'historiographie a très peu étudié cette question<sup>35</sup>. Emmanuelle Chapron relève qu'au Maroc « les bibliothèques installées par l'administration française entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la Première Guerre mondiale manifestent tout l'enjeu politique d'un savoir sur les espaces. »<sup>36</sup> L'article d'Anouk Cohen sur lequel elle s'appuie met en lumière l'intérêt de se doter d'une politique de développement de bibliothèques publiques pour l'administration coloniale. Il nous paraît pertinent d'en reproduire un extrait tant les similitudes avec notre cas d'étude sont fortes :

L'administration du Protectorat entreprit, à son établissement, la création de nouvelles structures documentaires qui, alimentées par une recherche scientifique active et régies par des normes réglementaires, constituent les prémices d'une politique dans le domaine des bibliothèques publiques. La production scientifique générée par les « sociétés savantes » qui s'employaient alors à poser les jalons d'un colonialisme à base scientifique est le premier noyau du fonds documentaire des futures bibliothèques publiques. Leur développement rapide, directement lié aux besoins de l'impérialisme colonial, représente donc un outil essentiel de domination. En effet, leur mission était de centraliser toutes les recherches relatives au Maroc, à ses tribus, à ses villes et à ses confréries pouvant permettre au Protectorat français d'opérer sur le territoire marocain en toute connaissance de cause<sup>37</sup>.

---

33 INSTITUT DE FRANCE, E100, *op. cit.*, p. 630-638. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner ce « ralliement opportuniste » et ce renoncement à l'autonomie de la science dans le chapitre premier que Christophe Charle met en avant. CHARLE (Christophe), « Des sciences pour un empire culturel », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, n° 1, 2000, p. 93.

34 WACHÉ (Brigitte), « Louis Duchesne et la bibliothèque de l'École française de Rome », dans *Mélanges de l'École française de Rome : Italie et Méditerranée*, t. 103, n°1, 1991, p. 335.

35 Du côté de l'Indochine, il convient de citer l'article de Christiane Pasquel-Rageau : « Les bibliothèques de l'Indochine française », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, dir. Martine Poulain, vol. 4 « Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle : 1914-1990 », Paris, Promodis/Éditions du Cercle de la Librairie, non paginé. Ainsi que la thèse de doctorat de Lê Than Huyen et les travaux doctoraux de Cindy Nguyen portant sur l'histoire des bibliothèques au Vietnam. Cette thèse de doctorat, en cours de réalisation au moment où nous écrivons ces lignes, sera précieuse puisqu'elle offrira, entre autres, une vue globale de l'évolution de la lecture publique sous l'effet de la colonisation française.

36 CHAPRON (Emmanuelle), « Bibliothèques », dans *Dictionnaire de la Méditerranée*, dir. Dionigi Albera, Maryline Crivello, Thierry Fabre et Mohamed Tozy, Arles/Aix-en-Provence, Actes Sud/Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 2016, p.164-171. Mis en ligne sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01455748>, identifiant : halshs-01455748 [consulté le 3 février 2017].

37 COHEN (Anouk), « Quels usages de la bibliothèque au Maroc », dans *Conserveries mémorielles*, IHTP / CELAT, n° 5 « La bibliothèque (auto)portrait », 2008. Mis en ligne sur <http://journals.openedition.org/cm/94> [consulté le 17 février 2018], p. 68. Le terme de « sociétés savantes » est à prendre au sens large (elle cite des institutions relevant de l'administration, à l'instar des écoles). Elle souligne d'autres éléments justifiant la mise en place d'une politique en matière de bibliothèques publiques : contrôle et diminution des mosquées afin de prévenir les velléités indépendantistes, remplacement du réseau local pluri-séculaire des bibliothèques attachées aux écoles, aux mosquées

L'histoire des bibliothèques de lecture publique au Congo belge, étudiée par Wersey Ikiero Tete, illustre bien le rapport entre bibliothèques et domination<sup>38</sup>. Ici, c'est le choix d'une lecture publique – objet de ses recherches – à deux vitesses qui est fait, d'abord à destination des Européens à partir de 1932<sup>39</sup>, puis à destination d'une catégorie très restreinte d'indigènes dits « évolués », pour qui les bibliothèques se développent entre 1946 et 1959<sup>40</sup>. Cet intérêt tardif du gouvernement colonial belge pour les bibliothèques est lié à la politique mise en œuvre vis-à-vis des colonisés : ni assimilation ni acculturation mais forte ségrégation, passant entre autres par une politique éducative discriminatoire, laquelle ne permet pas d'acquérir un niveau scolaire élevé, ni même moyen. Du côté des bibliothèques spécialisées – en sciences exactes et dans les domaines industriels –, Wersey Ikiero Tete note qu'elles connaissent un accroissement après la Seconde Guerre mondiale parallèlement « à l'essor vertigineux de la Colonie » et à la mise en place d'une politique scientifique impulsée par la métropole<sup>41</sup>. Cet exemple comparatif permet de mettre en lumière ce lien entre développement des bibliothèques et colonisation et d'en révéler plus largement les facteurs historiques et politiques. Nous verrons dans la dernière partie de ce mémoire de thèse que, dans le cas de l'Indochine et du Vietnam en particulier, la période suivant la Seconde Guerre mondiale n'a pas permis une expansion des bibliothèques du fait des événements politiques.

La bibliothèque matérialise ainsi la rencontre des intérêts scientifiques et politiques, lesquels peuvent s'imbriquer ou non selon les opinions des individus porteurs de ces intérêts – pensons à ce plaidoyer d'Émile Senart en faveur de la création de la MAPI ou encore à Louis Duchesne, directeur de l'École française de Rome à partir de 1895, qui a à cœur cette instrumentalisation politique de la bibliothèque<sup>42</sup>. Elle en est même le produit<sup>43</sup>. En Indochine aussi, les bibliothèques spécialisées précèdent la mise en place d'un réseau de bibliothèques de lecture publique par le gouvernement général, celui-ci étant créé en 1917. La bibliothèque de la MAPI, créée dès la fondation de l'institution en 1898, en est un témoignage, tout comme celle de la Mission permanente d'exploration scientifique. Le développement des recherches sur l'histoire des

et aux confréries religieuses, qui « jouaient un rôle culturel, social et éducatif important. » *Ibid.*, p. 69.

38 TETE (Wersey Ikiero), *Bibliothèques coloniales au Zaïre : histoire, organisation et fonctionnement (1888-1959)*, mémoire de fin d'études pour le diplôme supérieur de bibliothécaire, dir. Mary Niles Maack, École nationale supérieure des bibliothèques, 1983, 135 p.

39 Il convient de remettre cela dans le contexte de développement des bibliothèques en Belgique, ce que l'auteur du mémoire a réalisé, soulignant que « très peu d'intérêt avait été porté aux bibliothèques en Belgique avant la guerre » et notant un accroissement dans les années 1860 : à la veille du Congo belge, le pays comptait 85 bibliothèques recensées en 1865 et 571 en 1884. *Ibid.*, p. 5.

40 Nous reprenons la terminologie employée par l'auteur.

41 *Ibid.*, p. 86.

42 WACHÉ (Brigitte), « Louis Duchesne et la bibliothèque de l'École française de Rome », *op. cit.*, p. 335.

43 Mohamed Idsalah écrit : « Signalons de prime abord que la recherche scientifique a précédé la naissance des bibliothèques à l'époque coloniale. L'objectif de cette recherche, qui n'est pas toujours désintéressée, est de « rendre possible un colonialisme à base scientifique », et, en somme, l'Odyssée des savants allait préparer l'Iliade des colons. » IDSALAH (Mohamed), « Les bibliothèques publiques au Maroc : hier et aujourd'hui », dans *Revue de l'École des Sciences de l'Information*, 13, 2003, p. 13.

bibliothèques en situation coloniale permet d'acquérir des connaissances plus fines et de tirer des conclusions plus précises quant à celle de l'EFEO dans le cadre plus large de l'histoire des bibliothèques en Indochine. Dès lors, après nous être concentrée sur la création de la bibliothèque de l'EFEO elle-même, nous étudierons son environnement bibliothéconomique et archivistique au chapitre suivant. En élargissant par ailleurs l'échelle à l'histoire des bibliothèques françaises, nous remarquons que la création de celle de l'EFEO est novatrice : à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques universitaires sont globalement des institutions récentes – elles sont organisées en 1878<sup>44</sup> – et sous-développées, à tel point que la situation est jugée scandaleuse par les contemporains<sup>45</sup>. Le constat est toujours le même au début du XX<sup>e</sup> siècle, aussi bien pour les bibliothèques universitaires que pour celles des grandes écoles<sup>46</sup>. Quant aux bibliothèques spécialisées, celles-ci se développent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>47</sup>. Louis Finot étant chartiste, son adjoint, Antoine Cabaton, étant également bibliothécaire, et tous deux connaissant les besoins des chercheurs l'étant eux-mêmes, il paraît d'autant plus naturel et aisé de se doter d'une bibliothèque. La création d'un organe *ex nihilo* est peut-être une motivation supplémentaire en rendant la tâche plus facile à certains égards – pas d'arriéré à traiter, par exemple – quand les appuis politique et scientifique et le soutien financier que nous connaissons rendent le projet d'autant plus réalisable.

Une rapide comparaison avec l'École française d'Athènes démontre qu'un tel projet ne va pas de soi en tout temps, nous mettant en garde contre l'anachronisme<sup>48</sup>. Si la bibliothèque de l'EfA est pensée dès avant la création de l'établissement comme c'est le cas de l'EFEO, elle n'apparaît pas dans l'ordonnance de fondation de 1846 – sa première apparition remonte au premier règlement intérieur de l'institution en 1859. À la différence de la bibliothèque de l'EFEO, elle met plusieurs

---

44 BEAULIEUX (Charles), « Les bibliothèques spécialisées », dans *Encyclopédie française*, t. XVIII : « La civilisation écrite », dir. Julien Cain, Paris, Société de gestion de l'encyclopédie française, 1967, pagination multiple.

45 BARBIER (Frédéric), *Histoire des bibliothèques...*, *op. cit.*, p. 253-255. À propos de la Sorbonne, Frédéric Barbier indique : « Lorsque Jules Ferry décide enfin la construction de la “nouvelle Sorbonne”, en 1888, des dispositions sont prises pour la bibliothèque : la grande salle de lecture, inaugurée en 1897, fait 60 m sur 14, et dispose (à l'origine) de 140 places, mais la présence des croisées interdit d'y entreposer autre chose qu'une collection limitée d'usuels dans des casiers. Elle est complétée par une salle des périodiques, et une salle réservée aux professeurs. La bibliothèque possède en outre deux magasins à livres, spécialisés par groupes de disciplines [...], mais qui se révèlent très vite insuffisants malgré les efforts des responsables successifs. Pourtant, seule la Sorbonne soutient la comparaison avec les grands établissements allemands ou américains. » (p. 255).

46 DAUMAS (Alban), « Les bibliothèques d'étude et de recherche », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, *op. cit.*, p. 147.

47 BOUTILLIER DU RETAIL (Arnaud), « Les bibliothèques spécialisées », dans *Encyclopédie française*, *op. cit.*, pagination multiple.

48 Nous nous sommes appuyée sur : COBOLET (Guy), « La bibliothèque », dans *Bulletin de correspondance hellénique*, École française d'Athènes, vol. 120 : « Cent-cinquantième : 1946-1996 », livraison 1, 1996, p. 345-353. Mis en ligne sur : [http://www.persee.fr/doc/bch\\_0007-4217\\_1996\\_num\\_120\\_1\\_4602](http://www.persee.fr/doc/bch_0007-4217_1996_num_120_1_4602), doi : 10.3406/bch.1996.4602 [consulté le 17 février 2018]. RADET (Georges), *L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes*, Paris, Albert Fontemoing, 1901, 492 p. Mis en ligne sur <http://ressources-en-ligne.efa.gr/RADET/RADET/index.html> [consulté le 17 février 2018].

décennies à se développer et à s'institutionnaliser. Les Athéniens étaient d'abord contraints de recourir à la bibliothèque privée du directeur. Le premier noyau des collections de la bibliothèque de l'institution proprement dite, élaboré grâce à l'insistance de ce dernier, n'arrive à l'EfA que trois ans après sa fondation. Expédié depuis Paris, il est constitué d'ouvrages récupérés dans différents ministères. La composition de ce premier fonds, « lente et laborieuse », est donc très hétérogène et les documents d'intérêt inégal pour les chercheurs <sup>49</sup>. L'inexistence de budget alloué à la bibliothèque malgré cette forte motivation du directeur en est la cause, et la situation dure longtemps : la première ligne budgétaire apparaît trente ans après la fondation de l'École (en 1877), à hauteur de 4 000 francs. L'année d'après, le budget de la bibliothèque s'élève à 5 000 francs et équivaut à 7 % du budget total <sup>50</sup>. En admettant que les comparaisons sont délicates – l'EFEO est créée cinquante ans après l'EfA et les contextes économiques sont différents car l'EfA n'a un budget propre que cinq ans après sa création, et elle pâtit de la crise de 1848 <sup>51</sup> –, il n'en demeure pas moins que ces absences de mention de la bibliothèque dans les premiers décrets relatifs à l'établissement de recherche athénien, et de budget durant ses trente premières années d'existence, croisées à l'histoire plus générale des bibliothèques, révèlent que la création de la bibliothèque de l'EFEO est bien le fruit d'une forte volonté politique. L'octroi d'un budget pour des achats de livres et de manuscrits dans le budget prévisionnel établi par Paul Doumer apparaît dès lors comme un élément remarquable. Par ailleurs, si Émile Senart avoue s'être appuyé sur les règlements des écoles d'Athènes et de Rome pour rédiger celui de la MAPI <sup>52</sup>, l'apparition d'une bibliothèque dans celui de cette dernière est une nouveauté puisque nous n'avons pas trouvé la mention de bibliothèques dans les décrets fondateurs des deux autres écoles. Nous pouvons y voir le signe d'une avancée dans l'histoire du développement des bibliothèques et dans la formalisation de leur caractère indispensable pour les instituts scientifiques. En outre, comme nous l'avons vu, six ans plus tard, au moment de la création de la Mission permanente d'exploration scientifique de l'Indochine, la création d'une bibliothèque se trouve dans son règlement. Paul Doumer et le gouvernement général de l'Indochine étaient-ils à l'avant-garde ?

---

49 « [...] il convient de rappeler que sa création, envisagée dès l'origine, avant même l'ouverture de l'École, fut lente et laborieuse : la bibliothèque ne se constitua que progressivement, au gré des aléas budgétaires, ministériels et autres. » COBOLET (Guy), « La bibliothèque », *op. cit.*, p. 345-346.

50 *Ibid.*, p. 346-347.

51 RADET (Georges), *L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes*, *op. cit.*, p. 447.

52 « Tel qu'il est, vous reconnaîtrez facilement que la rédaction s'est inspirée largement et autant que le comportait le cadre et les conditions données, de l'organisation et des règlements en vigueur pour les Écoles d'Athènes et de Rome, ces pupilles de l'Académie auxquelles la création projetée ajouterait, si vous la ratifiez, une jeune sœur. » INSTITUT DE FRANCE, E100, *op. cit.*, p. 630-638.



La situation politique en Indochine permet donc de bâtir une bibliothèque orientaliste. La création de celle de l'EFEO comble un vide pour ce public scientifique. Ainsi que nous l'avons vu au premier chapitre, cette volonté n'est pas sans lien à la course à la suprématie qui se joue entre les pays occidentaux : la constitution d'une bibliothèque est un moyen de palier cette situation jugée humiliante et qui avait participé à la fondation de la MAPI. Elle s'insère dans la politique de rayonnement de la France lancée par Jules Ferry. Se doter d'un tel organe donne à voir le travail effectué par les scientifiques français : les collections savamment rapportées du terrain <sup>53</sup>, la science en train de se faire, ses brillants résultats, les réseaux constitués. Nous nous trouvons au cœur de cette émulation du siècle de la science que constitue le XIX<sup>e</sup> siècle. Frédéric Barbier souligne d'ailleurs que « la concurrence entre États joue un rôle croissant » dans le développement des bibliothèques – par exemple, en France, l'esprit de revanche sur l'Allemagne y est visible. Il ajoute :

Paris, Londres, Berlin, Washington : la liste des capitales des bibliothèques recouvre précisément celles des plus grandes puissances du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, la France absolutiste, l'Angleterre et son empire planétaire, l'Allemagne industrielle triomphante, et les États-Unis, première puissance mondiale à la veille de 1914. Elle confirme, au moins expérimentalement, le lien entre bibliothèque publique et niveau de puissance <sup>54</sup>.

Par conséquent, nous devons l'existence de la bibliothèque de l'EFEO au fruit d'enjeux synchroniques importants, preuve que l'étude des bibliothèques dépasse largement le cadre monographique et qu'elle permet d'aborder la production de faits beaucoup plus larges.

La mondialisation est aussi à l'œuvre. Le modèle occidental de la lecture et de la bibliothèque se diffuse, et, dans les colonies anglaises, françaises et néerlandaises, « c'est la logique de l'acculturation qui s'impose, avec l'exportation par la métropole de son modèle – et de ses problèmes. » <sup>55</sup> Avec la création de la bibliothèque de l'EFEO, un artefact est créé : ces documents « déplacés de [leurs] aire[s] culturelle[s] de référence » amènent à une « concentration des savoirs », laquelle est artificielle et inédite en Indochine <sup>56</sup>. L'extraction de ces objets collectés de leur milieu d'origine, leur migration, puis leur réunion et leur classement avec d'autres leur donnent de nouveaux sens et statuts. Il en découle une modification de l'organisation du savoir sur ce

---

53 À ce propos, Christian Jacob écrit : « Le rapport entre ces lieux centraux [où sont ramenés les artefacts collectés] et les espaces lointains parcourus et explorés définit le champ d'action de certaines sciences, ainsi que les moyens technologiques, politiques, économiques d'opérations qui peuvent accompagner la colonisation ou la conquête d'une région, proche ou lointaine. » JACOB (Christian), *Qu'est-ce qu'un lieu de savoir ?* Nouvelle édition, Marseille, OpenEdition Press, 2014, p. 64. Mis en ligne sur <http://books.openedition.org/oep/423>, URL pérenne : DOI : 10.4000/books.oep.423 [consulté le 12 janvier 2017].

54 BARBIER (Frédéric), *Histoire des bibliothèques...*, op. cit., p. 250.

55 *Ibid.*, p. 227.

56 ESPAGNE (Michel), « Transferts culturels et histoire du livre », dans *HCV*, Genève, Droz, V, 2009, p. 208, 214.



territoire et de l'accès à ce savoir. D'un côté, les documents collectés et produits par les chercheurs sur le terrain « reçoivent une assise institutionnelle »<sup>57</sup> et la bibliothèque participe à l'institutionnalisation des recherches et de la démarche scientifique de l'EFEO ; de l'autre, « les valeurs culturelles locales envers l'héritage du passé » sont modifiées<sup>58</sup>.

Considérant les ambitions placées dans la fondation de la MAPI et cette forte volonté de se doter d'une bibliothèque, nous nous sommes demandée quelle place a-t-on accordé à la bibliothèque de l'EFEO en tant que lieu. À propos de la création de celle de l'École française de Rome, Brigitte Waché écrivait : « Cette préoccupation était présente dès l'origine de l'École ; mais un tel rayonnement supposait un local approprié. »<sup>59</sup> Qu'en était-il pour notre sujet ?

## II – LES ENJEUX ATTACHÉS À L'IMPLANTATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE

### A) Entre impératifs administratifs et spatiaux : une bibliothèque plusieurs fois déménagée avant la stabilisation de l'établissement

C'est seulement six ans après la fondation de la MAPI et après avoir connu quatre implantations différentes que l'École est convenablement installée, de même que sa bibliothèque. Si les archives n'en ont pas laissé de traces, il est certain que les déménagements ont eu un impact sur les collections de la bibliothèque. Outre cette mobilité, deux aspects peuvent être soulignés dès les

---

57 DAUGERON (Bertrand), « Les testaments perdus des premières collections “ethnographiques” rapportées par les Français du Pacifique », dans *Penser, classer, administrer : pour une histoire croisée des collections scientifiques*, dir. Bertrand Daugeron, Armelle Le Goff, Paris, Publications scientifiques du Museum d'histoire naturelle / CTHS, 2014, p. 98.

58 MANGIN (France), « Les monuments historiques de Hanoï : 1900-1930 », dans *Hanoï, le cycle des métamorphoses : formes architecturales et urbaines*, dir. Clément Pierre et Nathalie Lancret, Paris, Ipraus / Éditions Recherches, Les Cahiers de l'Ipraus architecture, urbanistique, société, 2001, p. 137.

59 WACHÉ (Brigitte), « Louis Duchesne et la bibliothèque de l'École française de Rome », *op. cit.*, p. 335.

débuts de la jeune institution. D'abord, un désir d'implantation durable, qui se traduit par une volonté d'extension des collections et certainement par le souhait de se doter d'une bibliothèque solide et pérenne. Ensuite, celui de se doter de locaux spacieux : conséquence de la réunion des différents ingrédients précités, la bibliothèque s'est développée très rapidement et est confrontée au manque de place et à la nécessité de rationaliser l'espace dès ses débuts. *A contrario*, l'École française d'Athènes, qui n'a pas eu les moyens d'accroître ses collections de façon notable, rencontre ce problème plus tardivement <sup>60</sup>.

À Saigon, la MAPI s'installe d'abord en janvier 1899 « dans un petit pavillon » rue Nationale <sup>61</sup> – rue Hai Ba Trung aujourd'hui. Presque deux ans plus tard, en novembre 1900, deux immeubles sont loués : l'un au 103 rue Nationale contenant le logement des pensionnaires, l'autre au 140 rue Pellerin – rue Pasteur de nos jours – où se trouvent le musée, la bibliothèque et le logement du directeur <sup>62</sup>. En l'absence de mention de bureaux, nous pouvons penser que la bibliothèque est un lieu central de travail au sein de ces locaux. Cette consolidation physique de l'institution, quittant le premier pavillon pour des locaux plus vastes, intervient quelques mois après que le gouvernement général a renommé l'établissement et lui a confié de nouvelles attributions, c'est-à-dire après l'avoir davantage ancrée en Indochine <sup>63</sup>.

---

60 COBOLET (Guy), « La bibliothèque », *op. cit.*, p. 345-353.

61 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920... », *op. cit.*, p. 7.

62 *Ibid.*, p. 13.

63 Pour mémoire, la MAPI devient l'EFEO par l'arrêté du 20 janvier 1900 et elle doit proposer le classement des monuments et objets mobiliers ayant un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'histoire de l'art en vertu de l'arrêté du 9 mars 1900.



*Illustration 10: Vue de l'EFEO depuis le 140 de la rue Pellerin (Saigon) – Photothèque de l'EFEO VIE05614*

Dans l'immeuble de la rue Pellerin dont la photographie ci-dessus nous donne un aperçu, les collections de la bibliothèque et du musée se côtoient. Les membres de l'EFEO trouvent ainsi rassemblés, dans des espaces différenciés mais au sein d'un même bâtiment, tous les objets acquis, qu'ils relèvent de collections muséales, de celles d'une bibliothèque, ainsi que les archives. Bien que les locaux ne soient pas primitivement conçus pour de telles attributions, cette concentration des collections propice au travail constitue un cadre de travail original en Indochine, comme nous l'observerons au chapitre suivant. La bibliothèque acquiert une volumétrie importante et est rapidement confrontée au manque de place, débordant du périmètre qui lui avait été initialement dévolu. En 1901, Alfred Foucher écrit :

[...] l'immeuble qui venait d'être provisoirement attribué à l'École, 140, rue Pellerin, à Saigon, s'est trouvé transformé, pendant la plus grande partie de l'année, en un atelier de déballage et d'ébénisterie : quand tout eut enfin trouvé place, la Bibliothèque sur les rayons et jusque sous les vérandas du premier étage, le Musée dans les vitrines et sur les murs des sept salles du rez-de-chaussée, l'encombrement fut à peine moins grand, et le local, au début presque trop vaste, se trouvait plein à déborder. <sup>64</sup>

Durant cette année 1901, le travail à l'EFEO porte surtout sur les collections. Au moment de la création de l'École, parallèlement au moment où Paul Doumer s'emploie à mettre en place une nouvelle structure administrative indochinoise <sup>65</sup>, le musée et la bibliothèque tiennent une place fondamentale au sein des activités de l'EFEO <sup>66</sup>. Une grande importance est donc apportée à la mise en ordre des acquisitions ainsi qu'à leur mise à disposition, à destination au moins des chercheurs de l'EFEO dans un premier temps.

Mais, à peine installée, l'École doit déménager quand le gouvernement général transfère l'ensemble de ses services à Hanoi. Cet événement nous rappelle qu'il est nécessaire de dépasser l'approche monographique et bibliothéconomique : la bibliothèque de l'EFEO est inscrite « au cœur de circuits plus larges », pour reprendre Emmanuelle Chapron, en l'espèce celui de la décision politique <sup>67</sup>. Le siège, la bibliothèque et les collections chinoises et ethnographiques sont déplacées

---

64 Selon les sources, la location de l'immeuble est indiquée comme provisoire ou non. FOUCHER (Alfred), « Rapport à M. le gouverneur général... », *op. cit.*, p. 436-437.

65 BROCHEUX (Pierre), HÉMERY (Daniel), *Indochine : la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte & Syros, Coll. « Textes à l'appui, histoire contemporaine », 2001, p. 84-87.

66 Alfred Foucher ajoute que c'est « l'extension prise par nos collections et nos publications qui forme le trait le plus saillant de notre histoire au cours de l'année dernière » FOUCHER (Alfred), « Rapport à M. le gouverneur général... », *op. cit.*, p. 433.

67 Elle fait référence elle-même à l'historien et bibliothécaire Mario De Gregorio. CHAPRON (Emmanuelle), *Travailler avec les livres, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, histoire, dir. Bruno Belhoste, univ. Paris I Panthéon-Sorbonne, volume 1, 2016, p. 14. Mis en ligne sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01493090>, identifiant : tel-01493090, version 1 [consulté le 15 février 2018].

en 1902 tandis que d'autres collections du musée demeurent à Saigon<sup>68</sup>. À la veille du déménagement, en janvier 1902, l'École a déjà rassemblé une volumétrie importante de documents, hétéroclites et de provenances variées : près de 3 000 documents en langues européennes, 24 000 pour le fonds chinois, 500 pour les fonds tibétains et mongols, plus de 700 manuscrits, de nombreux estampages, sans compter les archives institutionnelles. Autrement dit, dès les débuts de l'institution, la bibliothèque, à l'instar du musée, est un lieu de mémoire<sup>69</sup>, un artefact façonné par une volonté politique. « C'est une mémoire collective, politique et nationale qui est ainsi inscrite sur différents supports, matériels, symboliques et fonctionnels »<sup>70</sup>, ou, plus certainement, un projet participant à la construction d'une mémoire collective, politique et indochinoise. Mieux encore, si nous nous référons à nouveau à la grille de lecture de Christian Jacob, elle est un lieu de savoir puisqu'elle ne résulte pas uniquement d'une volonté politique et idéologique. Son objet est aussi scientifique et, par essence, nous y trouvons des préoccupations bibliothéconomiques et pratiques<sup>71</sup>.

La décision de transfert prise par le gouvernement général laisse peu de temps à l'École pour organiser le déménagement<sup>72</sup>. Des immeubles – « trois maisons » – sont provisoirement loués pour l'EFEO au 60 boulevard Gambetta et au 3 rue des Teinturiers à Hanoi – actuellement respectivement rues Tran Hung Dao et Tho Nhuom. L'École, le personnel et la bibliothèque y prennent place le 1<sup>er</sup> juin 1902<sup>73</sup>. Les collections du musée rapatriées à Hanoi sont installées dans une aile du Grand Palais, qui se trouve boulevard Gambetta et où se déroule l'Exposition de Hanoi à

---

68 Pour des raisons techniques et parce que le directeur souhaite que les collections chinoises et cambodgiennes restent dans leur contexte culturel d'origine. INDOCHINE FRANÇAISE, *L'École française d'Extrême-Orient : exposition coloniale internationale...*, *op. cit.*, p. 8. EFEO, Carton XII : Musée, dossier 1 : Musée de Hanoi (Louis Finot) : document n° 1 à 6bis : correspondance, rapports (1901-1915). K.1 Musée Hanoi (déc. 1901-mars 1903). Lettre du directeur de l'EFEO au gouverneur général de l'Indochine, 12 février 1902.

69 NORA (Pierre), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 3 tomes, 1984-1992.

70 JACOB (Christian), *Qu'est-ce qu'un lieu de savoir ?*, *op. cit.*, p. 61.

71 « [...] les *Lieux de savoir* mettent davantage l'accent sur les pratiques, sur les sphères d'activités, même individuelles, que sur les institutions et les monuments : ce qui fonde un lieu de savoir peut être le projet de matérialiser, de partager et de transmettre le savoir, sous la forme par exemple d'une bibliothèque, mais ce lieu peut également être le cadre de l'activité savante, de la pièce à la table, de la table à l'instrument et jusqu'au support inscrit. D'autre part, les lieux de savoir, s'ils se prêtent aux desseins politiques et s'ils ont eux aussi le pouvoir de diffuser des représentations dans une société, ne se réduisent pas à la matérialisation d'une tradition ou d'un rapport communautaire et identitaire au passé. Le champ des savoirs est plus vaste, davantage découpé et feuilleté que celui de la mémoire collective. L'accent est mis davantage sur les modalités de production, de fabrication, d'appropriation que sur celles de la réception et de l'usage politique et idéologique des représentations. » *Ibid.*, p. 62.

72 TTLT1, RST, 38 431 : Demande d'affectation d'un local au dépôt des objets du musée de l'École française d'Extrême-Orient [1902]. Lettre du directeur de l'EFEO, L. Finot, au résident supérieur au Tonkin, 27 mars 1902. Nous pouvons lire, vingt ans plus tard : « La bibliothèque et le musée en particulier, s'étaient accrus de collections nouvelles et rangées en bon ordre. L'atelier scientifique était prêt à fonctionner dans les conditions les plus favorables, lorsqu'une circonstance imprévue vint tout bouleverser. La capitale administrative fut transférée de Saigon à Hanoi, et l'École reçut l'ordre de suivre les autres services généraux. » « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920... », *op. cit.*, p. 19.

73 TTLT1, RST 38 431. Lettre du directeur de l'EFEO, 27 mars 1902, *op. cit.* « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920... », *op. cit.*, p. 19.

la fin de l'année <sup>74</sup>. Le déménagement, imposé à l'École de même que les nouveaux locaux, s'est fait dans l'urgence. Il n'a pas laissé de trace dans les sources à notre disposition. Comment a-t-il été organisé ? Y a-t-il eu des pertes <sup>75</sup>? Les sources témoignent de l'importance accordée aux collections de la bibliothèque et du musée : leur déménagement semble avoir fait l'objet d'une forte attention. Nous n'avons pas trouvé de documents témoignant de sources d'inquiétudes ou de difficultés rencontrées – cela aurait pu être le cas avec le personnel de l'École, par exemple.

Les sources montrent en revanche que les locaux ne sont pas adaptés aux besoins de l'établissement. Ce déménagement du sud au nord contraint en effet l'École à se réinstaller de façon temporaire et à réfléchir à un nouveau projet immobilier. Dès avant l'emménagement à Hanoi, le problème du manque de place est souligné par le directeur <sup>76</sup>, lequel prédit également une saturation des espaces face aux prévisions d'accroissement des collections de la bibliothèque. Arrivés à Hanoi, on peine à installer la bibliothèque du fait de l'exiguïté des lieux <sup>77</sup> et on sollicite un crédit auprès du gouvernement général « pour la construction d'un immeuble affecté spécialement à l'École » <sup>78</sup>. Nous pouvons y voir le souhait, trois ans après la création de la MAPI, de s'installer de façon permanente et dans des locaux adaptés, ainsi que la volonté de développer les activités de l'École de manière pérenne. Le gouvernement général affecte entre-temps durablement une partie du Grand Palais à l'École, qui doit être transformée en musée après la clôture de l'Exposition de Hanoi <sup>79</sup>. Avant de quitter son poste de directeur en 1904, Louis Finot parvient à obtenir un nouvel immeuble, au 26 boulevard Carreau – actuelle rue Ly Thong Kiet, où l'établissement demeure jusqu'à la décolonisation <sup>80</sup>. La bibliothèque y prend place en mai-juin 1905 <sup>81</sup>. Ce nouveau déménagement est bienvenu : selon une chronique du *BEFEO*, le manque de place dont elle n'a effectivement pas

---

74 La palais est détruit par les bombes américaines en 1944.

75 Il y en a eu du côté du musée : « Notre voyage de Saigon à Hanoi nous a coûté quelques uns de nos plus beaux vases chinois que l'habileté des meilleurs réparateurs n'a pu sauver [...] » ANOM, GGI, 17 005 : Musée, musée archéologique (1914). Copie du rapport de M. H. Parmentier, architecte diplômé par le gouvernement, chef du service archéologique de l'École française d'Extrême-Orient, 4 mai 1914.

76 TTLT1, RST 38 431. Lettre n° 1021, 27 mars 1902, *op. cit.* EFEO, Carton XII, dossier 1, *op. cit.* Lettre du directeur de l'EFEO au gouverneur général de l'Indochine, 12 février 1902.

77 EFEO, Carton IA, dossier 93, sous-dossier 1, *op. cit.* Rapport sur le développement de l'École française d'Extrême-Orient de 1902 à 1907, p. 8.

78 « Les maisons louées à Hanoi paraissent devoir suffire provisoirement pour la bibliothèque et les services de l'École. Mais on peut prévoir dès maintenant de ses collections et l'extension de ses travaux exigera avant longtemps des locaux plus vastes. Il serait nécessaire qu'un crédit fût prévu pour la construction d'un immeuble affecté spécialement à l'École. » EFEO, Carton XII, dossier 1, *op. cit.* Lettre du directeur de l'EFEO au gouverneur général de l'Indochine, 12 février 1902. Voir également « Chronique », dans *BEFEO*, t. 2, n° 2, avril-juin 1902, p. 223.

79 EFEO, Registre DA1, *op. cit.* Arrêté du 13 mars 1902 incorporant le terrain et les bâtiments de l'Exposition au domaine colonial et les affectant à l'EFEO, au musée agricole et commercial de l'Indochine, à l'École d'Arts et Métiers de l'Indochine, p. 113-114.

80 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920... », *op. cit.*, p. 26.

81 Rapport présenté au conseil supérieur de l'Indochine par M. le secrétaire général sur la situation de l'École française d'Extrême-Orient, publié dans « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 5, n°1-2, janvier-juin 1905, p. 513. Louis Finot évoque ce déménagement. EFEO, Carton XI : Musées, dossier 1 : Musées, Albert Sarraut à Phnom-Penh (1905-1944), K.1. Musée Albert Sarraut (1905-1908).

tardé à souffrir en est à l'origine<sup>82</sup>. La situation est alors inédite, l'École, la bibliothèque et le personnel bénéficient de locaux spacieux :

Le nouvel immeuble affecté récemment à l'École, à Hanoi (boulevard Carreau), a enfin donné un abri suffisant à la Bibliothèque [...]. Pour la première fois depuis longtemps, les livres tiennent à l'aise sur les rayons disposés autour des murailles, et laissent le milieu des pièces libres pour y installer, outre les bureaux, des salles publiques de travail et même de cours<sup>83</sup>.

En 1906 et 1907, des travaux adjoignent à ce local unique du boulevard Carreau un hôtel pour le directeur et un pavillon d'habitation pour les pensionnaires. Au début des années 1910, un pavillon dédié aux estampages et aux photographies est construit<sup>84</sup>. En 1912, un local technique complète le site. La bibliothèque est installée dans le bâtiment principal, où se trouvent également les bureaux. Les locaux de cette dernière semblent être entretenus : en 1910-1911, des travaux de réfection de la couverture et du faux plancher sont entrepris après la découverte du mauvais état de la charpente<sup>85</sup> et, si ce local n'est pas neuf contrairement aux autres, on écrit en 1914 qu'il « doit être en très bon état »<sup>86</sup>. Néanmoins, le répit est de courte durée car, rapidement, les locaux sont à nouveau saturés. Notons de plus que le manque de place et l'instabilité immobilière de l'École ne concernent pas que sa bibliothèque, mais aussi ses collections muséographiques<sup>87</sup>.

---

82 « L'immeuble occupé actuellement par notre Bibliothèque ne suffisant plus à la contenir, un nouvel immeuble beaucoup plus considérable nous a été attribué par la bienveillance du Gouvernement général. » « Chronique », dans *BEFEO*, t. 4, n° 4, octobre-décembre 1904, p. 1143. Voir aussi « Chronique », dans *BEFEO*, t. 5, *op. cit.*, p. 239.

83 *Ibid.*, p. 513.

84 TTLT1, GGI – non classé, 2 379 : Construction d'un pavillon pour estampages et photographies à l'École française d'Extrême-Orient à Hanoi (1911). Le dossier concerne uniquement l'opération de construction. Les motifs et les usages du bâtiment ne sont pas exposés.

85 ANOM, GGI, 50 924 : École française d'Extrême-Orient, A B, Crédits et subventions (1911-1933). Rapport de l'architecte principal, 14 avril 1911.

86 TTLT1, RST, 73 500 : Travaux de restauration de la Commission des Antiquités du Tonkin de l'École française d'Extrême-Orient (1901-1925). Ce dossier contient en réalité des documents relatifs à plusieurs affaires, notamment la réparation du faux plancher de la bibliothèque en 1910. ANOM, GGI, 50924, *op. cit.* TTLT1, RST 20 274 : Projet de transfert du musée archéologie (sic) de l'École française d'Extrême-Orient [1914]. Lettre n° 50 du Résident supérieur au Tonkin, Destenay, au gouvernement général (direction des finances et de la comptabilité, 19 janvier 1914.

87 ANOM, GGI, 17 005. Copie du rapport de M. H. Parmentier ... *op. cit.*, 4 mai 1914, p. 4.



## B) La place de l'EFEO et de sa bibliothèque au sein de la nouvelle dynamique urbaine à Hanoi

Afin de mieux appréhender la jeune bibliothèque, nous avons décidé d'élargir la focale et de l'étudier sous un angle dépassant celui de l'échelle de l'établissement. Quelle est sa place à Hanoi et en quoi ce positionnement nous renseigne-t-il sur elle ? L'étude de son inscription dans l'espace ne peut-elle pas constituer un paramètre de son intelligibilité, pour reprendre Christian Jacob ?<sup>88</sup> La localisation du siège de l'EFEO n'ayant pas encore été étudiée et la bibliothèque n'ayant été installée que deux ans à Saigon, avant que le gouvernement général de l'Indochine déménage ses services à Hanoi, nous nous concentrerons sur sa place dans cette dernière ville.

### 1. Une localisation périphérique, reflet de la place de l'EFEO dans l'administration

L'arrivée de l'EFEO à Hanoi, en 1902, correspond au moment où la ville est élevée au rang de capitale de l'Indochine. Elle revêt alors une triple fonction puisqu'elle est aussi le siège du protectorat du Tonkin et une municipalité française<sup>89</sup>. La ville, délaissée depuis longtemps des élites mandarinales puis des classes populaires en raison des guerres, est constituée de territoires composites, parsemés d'eau, de lacs et de canaux<sup>90</sup>. Peu peuplée et pauvre en infrastructures, elle voit une politique de construction « grandiose et démesurée », « déraisonnable et coûteuse » être instaurée dès la fin des années 1880 « afin d'imposer la France et subjuguier les foules »<sup>91</sup>. L'administration française développe aussi une stratégie d'extension de sa domination par l'accaparement des territoires limitrophes ainsi qu'en en divisant d'autres<sup>92</sup>.

---

88 JACOB (Christian), *Qu'est-ce qu'un lieu de savoir ?*, *op. cit.*, p. 63.

89 Respectivement depuis 1885 et 1888. PAPIN (Philippe), *Histoire de Hanoi*, Paris, Fayard, 2001, p. 236.

90 *Ibid.*, p. 225. PAPIN (Philippe), *Histoire des territoires de Hanoi : quartiers, villages et sociétés urbaines du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Indes savantes, 2013, p. 19 et suiv., p. 34. « L'espace urbain lui-même est composite. Hanoi, bipolaire depuis sa fondation, est conçue comme l'addition d'un morceau de ville à un morceau de campagne [...] » (p. 22). On trouvait à Hanoi « une centaine de villages » (p. 34).

91 « [...] déraisonnable et coûteuse, surtout pour les Vietnamiens et les Chinois », précise Philippe Papin. PAPIN (Philippe), *Histoire de Hanoi*, *op. cit.*, p. 234-238.

92 PAPIN (Philippe), *Histoire des territoires de Hanoi...*, *op. cit.*, p. 22. Par exemple, 15 villages furent annexés en 1895 et leur nombre est allé en augmentant. *Ibid.*, p. 54 et suiv.



Lorsque l'EFEO arrive à Hanoi, l'administration française y est établie depuis un peu plus d'une décennie. La puissance reste à affirmer et la ville à construire<sup>93</sup>. Après sa conquête militaire, l'urbanisation affirme le pouvoir colonial<sup>94</sup>. Philippe Papin, dont les travaux nous furent d'une grande utilité, montre que la « chasse aux paillotes » et aux « terres collectives » est en cours depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans un contexte de « franc mépris porté par la crainte sociale et l'esthétique bon marché »<sup>95</sup>. En dépit des destructions, l'administration française ne fait pas table rase de l'existant : les constructions endogènes et coloniales se juxtaposent et ainsi se « côtoient deux conceptions différentes de la ville, deux univers spirituels apprennent à cohabiter »<sup>96</sup>. Nguyen Quoc Thong note que la ville est amenée à se développer selon un modèle occidental constitué en plusieurs centres, chacun caractérisé par une fonction : politico-administrative, économique, culturelle ou religieuse<sup>97</sup>.

Les premiers bâtiments publics sont construits en 1887, autour du square Paul-Bert, à l'est du lac de l'Épée restituée, appelé Petit-Lac<sup>98</sup>. L'espace entre ce dernier et la citadelle étant déjà occupé par la ville vietnamienne, le premier quartier français s'érige au sud du lac. Sa construction débute en 1888 sur des marais remblayés et selon un modèle en damier<sup>99</sup>. Avec l'arrivée française, le Petit-Lac occupe une place centrale. Au nord se trouve le quartier local artisanal et marchand, à l'est les bâtiments de l'administration française – ce quartier concentre dès le début la mairie, la poste, le trésor, la résidence supérieure, la banque –, au sud le quartier français résidentiel et à l'ouest la

---

93 Dans un article, Philippe Papin souligne que « c'est progressivement et au fil des rapports de force diplomatiques que la ville entière de Hanoi passa aux mains des Français, constituant ainsi un pôle territorial de juridiction française au cœur même du Protectorat du Tonkin. » PAPIN (Philippe), « Hanoi et ses territoires », dans *BEFEO*, t. 82, 1995, p. 205. Mis en ligne sur [www.persee.fr/doc/befeo\\_0336-1519\\_1995\\_num\\_82\\_1\\_2882](http://www.persee.fr/doc/befeo_0336-1519_1995_num_82_1_2882), URL pérenne : DOI : [10.3406/befeo.1995.2882](https://doi.org/10.3406/befeo.1995.2882) [consulté le 14 février 2018].

94 CERISE (Emmanuel), *Fabrication de la ville de Hanoi entre planification et pratiques habitantes : conception, production et réception des formes bâties*, thèse de doctorat, architecture, dir. Pierre Clément, univ. de Paris VIII, 2009, p. 87.

95 Nous saisissons l'occasion pour le remercier de son aide pour ce sous-chapitre et de sa grande disponibilité. PAPIN (Philippe), *Histoire des territoires de Hanoi...*, *op. cit.*, p. 146. La loi anti-paillotte promulguée n'est cependant pas appliquée trop strictement : chasser leurs occupants équivaut à un manque à gagner sur l'impôt foncier, quand des Français vivent également dans ce type d'habitation. Elles ne disparaîtront pas totalement, reléguées à la périphérie. PAPIN (Philippe), *Histoire de Hanoi*, *op. cit.*, p. 246 et suiv. Nous ne voudrions toutefois pas réduire cette présentation rapide du contexte à la caricature. Ainsi que le souligne Hélène Blais, et comme en témoignent les travaux de Philippe Papin, l'historiographie récente a revu « cette idée de domination par le bâti ». Il ne s'agit pas d'une histoire descendante, « le territoire colonial [est] le résultat de compromis et de négociations, d'une interaction entre colonisateurs et colonisés [...] ». BLAIS (Hélène), « Reconfigurations territoriales et histoires urbaines : l'entreprise spatiale des sociétés coloniales », dans *Les empires coloniaux (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, dir. Pierre Singaravélou, Paris, Points, Coll. « Histoire », 2013, p. 170 et 196.

96 LE BRUSQ (Arnaud), DE SELVA (Léonard), *Vietnam : à travers l'architecture coloniale*, Chadray/Paris, Patrimoine et médias/Éditions de l'Amateur, 1999, p. 145, 147. Historien d'art, Arnaud Le Brusq a consacré sa thèse de doctorat aux villes et aux architectures coloniales du Vietnam. Cet ouvrage en est issu.

97 NGUYEN (Quoc Thong), « Histoire de Hanoi : la ville en ses quartiers », dans *Hanoi, le cycle des métamorphoses...*, *op. cit.*, p. 21.

98 PAPIN (Philippe), *Histoire de Hanoi*, *op. cit.*, p. 236.

99 *Ibid.*

mission catholique <sup>100</sup>. Les recherches d'Arnaud Le Brusq permettent de reconstituer le Hanoi des années 1900. Elles font état d'une « théâtralisation urbaine » : la ville est semée de plusieurs palais de l'administration, dont la construction dans des espaces vierges prend le pas sur la construction des rues, dépourvues d'immeubles. Il s'agit, en « différents points-clés de la cité [de] reprodui[re] la scénographie haussmannienne consistant à placer les monuments exceptionnels dans la perspective d'avenues au bâti parfaitement uniformisé. » <sup>101</sup>

En 1902, l'EFEO fait partie de la « kyrielle de bureaux » qui s'installent à Hanoi <sup>102</sup>. Tous les grands services de l'administration y sont déplacés <sup>103</sup>. La localisation de l'EFEO est surprenante car l'École ne se trouve pas là où nous l'aurions attendue : dans la ville marchande où les administrations sont premièrement implantées – c'est-à-dire au nord ou à l'ouest du Petit-Lac <sup>104</sup> –, au bord du lac où d'autres Français étaient installés ou bien dans le centre politico-administratif. Si le boulevard Gambetta figure dans le premier quartier français à être érigé, il n'en demeure pas moins qu'Hanoi est largement sous-développée en 1902, que ce quartier, résidentiel, est alors en chantier – il n'est achevé qu'en 1911 <sup>105</sup> – et excentré, comme en témoignent les recherches doctorales d'Emmanuel Cerise sur la fabrication de la ville. En outre, au sein de ce quartier, le boulevard Gambetta se trouve à la limite sud de la ville et sa percée est en cours en 1902 <sup>106</sup>. Quant à la rue des Teinturiers, aucune maison en maçonnerie ne s'y trouve en 1902 et elle figure parmi les rues où vivent les catégories sociales moins aisées <sup>107</sup>. Quatre édifices publics figurent toutefois déjà dans la partie ouest du quartier – la gare, le palais de justice, la prison et le palais des expositions. La gare, située à l'extrémité du boulevard Gambetta est achevée en 1902, tout comme le palais des expositions <sup>108</sup>. Au passage, notons que la rue des Teinturiers – aussi nommée rue Soler – aboutit au boulevard Gambetta et que ce croisement est l'emplacement qu'occupe le centre de l'EFEO entre la

---

100 NGUYEN (Quoc Thong), « Histoire de Hanoï : la ville en ses quartiers », *op. cit.*, p. 21. LE BRUSQ (Arnaud), DE SELVA (Léonard) *Vietnam...*, *op. cit.*, p. 147.

101 LE BRUSQ (Arnaud), DE SELVA (Léonard), *Vietnam...*, *op. cit.*, p. 162.

102 PAPIN (Philippe), *Histoire de Hanoi*, *op. cit.*, p. 236. Il précise : « Des ingénieurs métropolitains qui avaient à cœur de traduire dans la pierre la puissance et la modernité du régime colonial édifièrent d'innombrables bâtiments publics, depuis les grands services indochinois (Gouvernement, Armée, Affaires civiles, Contrôle financier, Douanes et Régies, Directions du commerce et de l'agriculture, Service juridique, Postes, Affaires maritimes, etc.) jusqu'aux équivalents locaux et aux mille variantes exigées par l'administration du Tonkin et celle de la municipalité. »

103 LORIN (Amaury), *Paul Doumer, gouverneur général de l'Indochine (1897-1902) : le tremplin colonial*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches Asiatiques », 2004, p. 84.

104 NACINOVIC (Corinne), « Trans-territorialité de l'architecture publique à Hanoï et son impact sur le développement urbain », dans *Hanoï, le cycle des métamorphoses...*, *op. cit.*, p. 157.

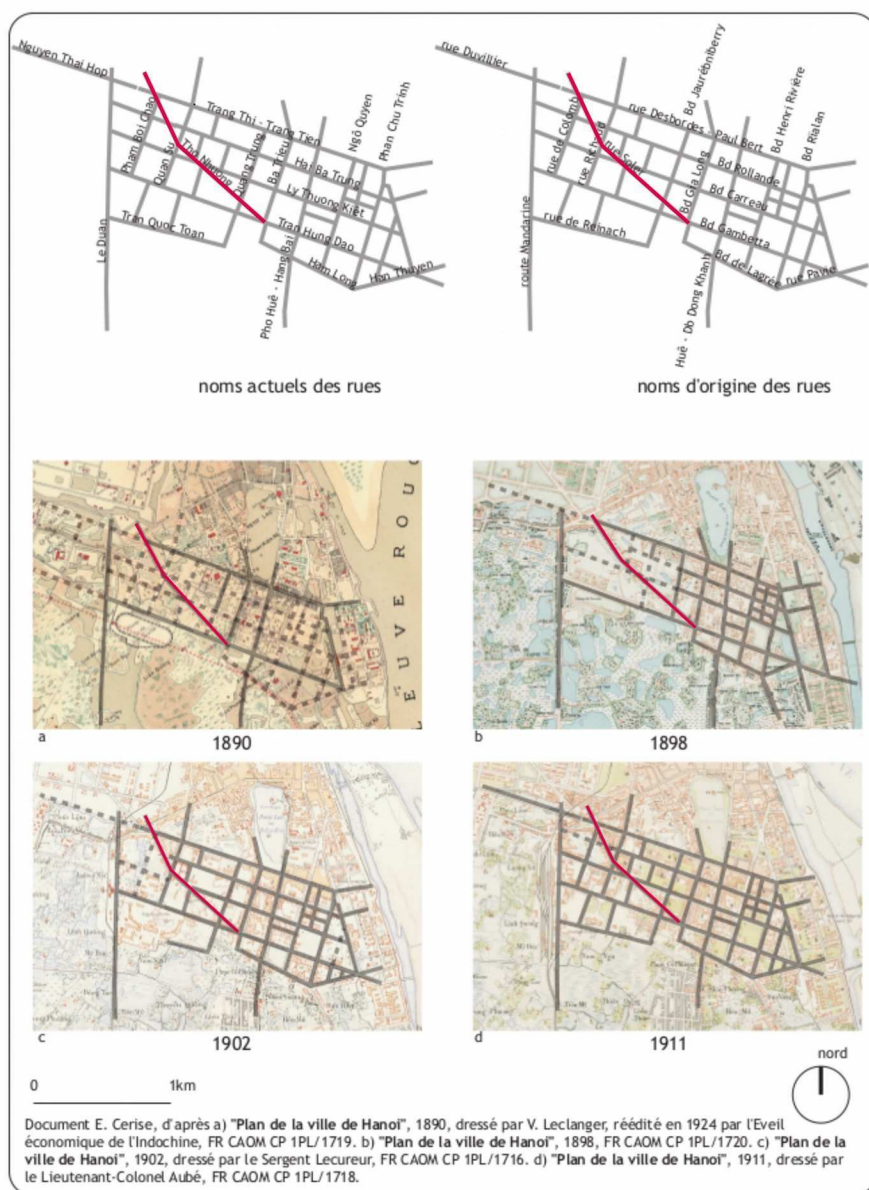
105 CERISE (Emmanuel), *Fabrication de la ville de Hanoi...*, *op. cit.*, p. 89. Ses travaux s'appuient sur ceux d'Arnaud Le Brusq.

106 En 1890, il était partiellement empierré et ne disposait pas de trottoirs ; quant à la rue des Teinturiers, il s'agissait d'une nouvelle rue à « remblayer et empierrer ». ANOM, GGI, 6 365 (pièce 12) : Ville de Hanoï. Plan général d'étude dressé par Max Baudouin, Chef du Service de la Voirie, octobre 1897. Document consulté et cité par Emmanuel Cerise. *Ibid.*, p. 80.

107 PAPIN (Philippe), *Histoire de Hanoi*, *op. cit.*, p. 248.

108 CERISE (Emmanuel), *Fabrication de la ville de Hanoi...*, *op. cit.*, p. 92.

fin de l'année 1957 ou le début de l'année 1958 et 1959, après avoir transféré son patrimoine immobilier et mobilier – incluant des collections de la bibliothèque – à la République démocratique du Nord-Vietnam et avant de quitter Hanoi <sup>109</sup>.



*Illustration II: Plans du quartier français réalisés par Emmanuel Cerise. La rue Soler correspond à la rue des Teinturiers, en rouge (rue colorisée par nos soins). – CERISE (Emmanuel), Fabrication de la ville de Hanoi..., op. cit., p. 88.*

Que fait donc l'EFEO dans un endroit peu aménagé, éloigné de la ville vietnamienne et du gouvernement général ? Nous avons vu précédemment qu'elle a d'abord sans doute emménagé dans des locaux provisoires et que, à peine installée, son directeur cherche à trouver de nouveaux locaux,

<sup>109</sup> Nous renvoyons au dernier chapitre de la thèse où tout cela sera étudié en détails.

plus adaptés. L'hypothèse d'une installation à caractère temporaire est donc fortement probable, dans des locaux certainement trouvés à la hâte par les services du gouvernement général : l'EFEO est un service de l'administration déménagé parmi d'autres, dans une ville nouvellement investie et aux infrastructures peu nombreuses.



*Illustration 12: Artisans teinturiers pendant le séchage des étoffes (légende de la photothèque de l'EFEO), Hanoi, s. d. La vue a-t-elle été prise rue des Teinturiers ? – Photothèque de l'EFEO VIE06439*

Effectivement, elle déménage trois ans plus tard, au 26 boulevard Carreau, à deux rues à peine au nord du boulevard Gambetta et parallèle à celui-ci. L'EFEO ne change pas de quartier. Les photographies suivantes témoignent de la position excentrée qu'elle conserve, bien qu'elle se soit un peu rapprochée du Petit-Lac, centre névralgique. Nous y voyons une rue non empierrée, sans trottoir et un environnement que l'on qualifierait de rural – ce qui nous permet de déduire que les photographies, non datées, ont été prises avant l'achèvement du quartier. La lecture de l'ouvrage d'Arnaud Le Brusq conduit à penser qu'elle s'installe dans une villa coloniale au style architectural d'inspiration classique et non pas dans un des palais réservés aux grands services de l'administration <sup>110</sup>. Les légendes des photographies ci-dessous, dont nous ne savons si elles datent de la prise de vue ou si elles ont été attribuées plus récemment par la photothèque de l'EFEO, témoignent de l'importance de la bibliothèque, tant d'un point de vue spatial qu'institutionnel : en

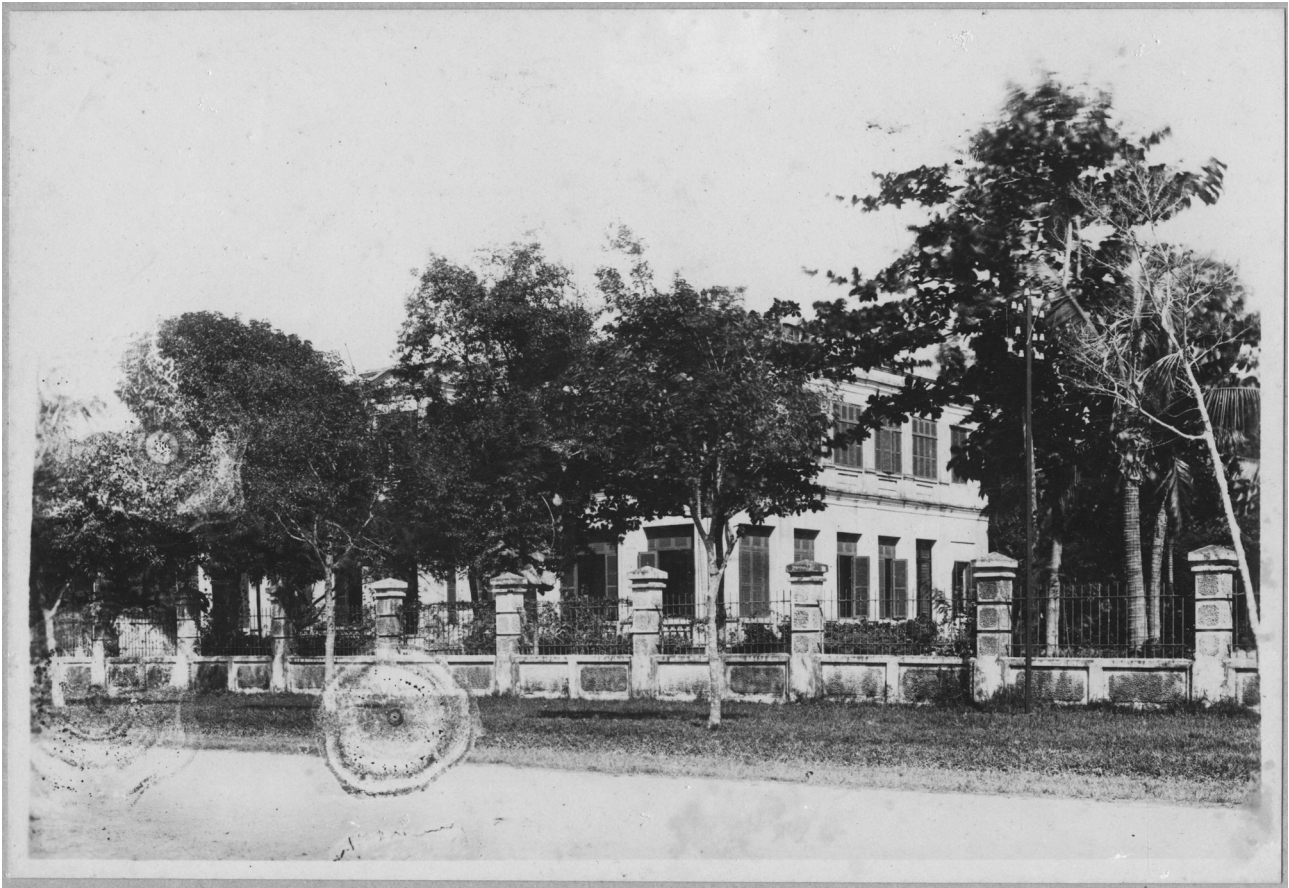
<sup>110</sup> CERISE (Emmanuel), *Fabrication de la ville de Hanoi...*, *op. cit.*, p. 210-218.



dépit du fait que les deux se confondent dans le même bâtiment, c'est la bibliothèque qui est désignée et non le siège de l'établissement. Son emplacement traduit sa centralité : elle occupe la majeure partie de l'espace et elle se trouve au cœur des locaux dès les premières années de l'institution. Les collections de l'École – sa bibliothèque notamment – sont donc à l'origine des locaux qui lui sont attribués : elles donnent ainsi une visibilité à l'institution, ce qui participe de son assise, de sa reconnaissance et de son assise dans le monde académique. Cela fait écho au point évoqué plus haut : un institut de recherche sans bibliothèque – ou avec une bibliothèque de petite taille – peut-il devenir prestigieux ? La bibliothèque a donc pour lui un rôle politique et social.



*Illustration 13: Bibliothèque de l'EFEO au 26 boulevard Carreau à Hanoi (légende de la photothèque de l'EFEO), s. d. – Photothèque de l'EFEO VIE08983\_4*



*Illustration 14: La bibliothèque de l'EFEO au 26 boulevard Carreau à Hanoi (légende de la photothèque de l'EFEO), s. d. – Photothèque de l'EFEO VIE23236*

Au fur et à mesure de l'aménagement du quartier, celui-ci devient l'un des plus huppés de la ville <sup>111</sup>. Il regorge de villas, lesquelles peuvent atteindre la taille d'un hôtel particulier, à l'instar du bâtiment occupé par l'EFEO. Les plus cossues bordent les voies principales et notamment le boulevard Carreau, ce qui est le cas de l'EFEO. Ostentatoires, « elles montrent avec évidence la qualité du cadre bâti réservé à la communauté coloniale privilégiée. » <sup>112</sup> La rue Paul-Bert – à la pointe sud du lac et parallèle au boulevard Gambetta ; aujourd'hui dénommée rue Trang Tien – est qualifiée de « Champs-Élysées ». Le théâtre municipal de Hanoi, achevé en 1911 et fortement inspiré de l'Opéra Garnier, se trouve à son extrémité. C'est dans ces environs que l'on construit le musée de l'École, inauguré en 1932 <sup>113</sup>. Ajoutons que le boulevard Gambetta et la rue des Teinturiers figurent désormais parmi « les quatre rues représentatives de l'ensemble des quartiers français » et qu'elles sont occupées par les élites françaises et vietnamiennes <sup>114</sup>. L'EFEO se trouve donc dans un quartier riche mais, bien que le centre s'étende, elle conserve une position un peu

111 PAPIN (Philippe), *Histoire de Hanoi, op. cit.*, p. 248.

112 LE BRUSQ (Arnaud), DE SELVA (Léonard) *Vietnam...*, *op. cit.*, p. 212.

113 PAPIN (Philippe), *Histoire de Hanoi, op. cit.*, p. 238. DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Le système muséal colonial indochinois (1900-1954)*, mém. pour le diplôme de recherche appliquée de l'École du Louvre, dir. V. Lefevre et C. Petry, 2005, p. 48.

excentrée. Emmanuel Cerise montre que les réalisations architecturales effectuées entre 1890 et 1924 se trouvent essentiellement à l'est et au sud-ouest du lac <sup>115</sup>.

*In fine*, cette installation de l'établissement à la périphérie de la ville traduit sa position institutionnelle, dressée au premier chapitre de la thèse. L'EFEO fait partie de l'administration indochinoise tout en ayant une tutelle (sur deux) qui est extérieure – l'AIBL. Elle s'en veut elle-même indépendante à certains égards, principalement pour ses recherches scientifiques. Ces dernières, qui la conduisent hors du territoire indochinois, l'amènent également, au sein même de la péninsule, à s'éloigner des services parfois attendus d'une administration comme le soulignent ses détracteurs, lesquels lui reprochent de ne pas servir la politique coloniale ni le territoire et ses administrés. Cette position administrative périphérique transparaît dans les sources. Reprenons par exemple ces lignes écrites à l'occasion de son vingtième anniversaire :

En présence de cette Mission qui, à la différence des autres, ne bornait pas son ambition à une randonnée en Indochine, mais prétendait s'y installer *ad æternum*, l'âme des chefs de bureau flotta entre la stupeur et l'ironie. Ils en prirent finalement leur parti avec un souriant scepticisme, comptant bien que cette fantaisie ne serait qu'un déjeuner de soleil, de ce soleil tropical qui dévore si vite les institutions comme les hommes. D'ailleurs les résistances cédaient vite devant les ordres d'un Gouverneur général qui savait se faire obéir. <sup>116</sup>

## 2. Une implantation au service de la propagation de l'influence française ?

Que retirer de cette étude de sa localisation ? Comment interpréter la situation géographique de l'EFEO dans le processus d'institutionnalisation des savoirs coloniaux dont fait état Pierre Singaravéλου <sup>117</sup> ? Le choix de son implantation est-il idéologique ? Dans quelle dynamique urbaine s'insère l'École ? Le gouvernement général a-t-il eu l'ambition de créer une communauté savante à

114 « Ce n'est donc pas l'appartenance ethnique qui était discriminatoire mais le statut social et le niveau de fortune ». PAPIN (Philippe), *Histoire de Hanoi*, *op. cit.*, p. 248. Dans son article publié en 1995, il ajoute que « La distinction par communautés, si elle est commode, n'est pas suffisante et l'on aurait tort de croire que la richesse foncière était fonction de la catégorie ethnique : la fortune, comme la culture, ne s'enracine pas dans l'ethnique, mais dans le social et nombre de Vietnamiens étaient sur le même pied que certains Occidentaux : dans les quartiers dits « français », au sud du lac Hoàn Kiếm, on trouvait en effet plus de parcelles vietnamiennes (539) que françaises (226), même si ces dernières étaient en moyenne plus vastes (1 606 m<sup>2</sup> contre 546 pour les Vietnamiens). Ici comme ailleurs sans doute, il n'y a pas de réelle coupure verticale entre deux blocs, Vietnamiens et étrangers, mais une série de lignes de partage, horizontales, plus difficiles à repérer et qui définissent autant de niveaux sociaux dans lesquels les nationalités sont mêlées. » PAPIN (Philippe), « Hanoi et ses territoires », *op. cit.*, p. 211.

115 CERISE (Emmanuel), *Fabrication de la ville de Hanoi...*, *op. cit.*, p. 87, 100.

116 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920... », *op. cit.*, p. 7.

117 SINGARAVÉLOU (Pierre), *Professer l'Empire : les « sciences coloniales » en France sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, Publications de la Sorbonne, Coll. « Histoire contemporaine », 2011, p. 137.



Hanoi ? Notre démarche fut de confronter les sources à des lectures se rapportant à l'histoire des bibliothèques, des sciences sociales et de l'architecture – l'ouverture à des travaux d'architectes nous fut bénéfique. S'agissant de l'histoire des bibliothèques, nous nous sommes particulièrement appuyée sur l'article d'Emmanuelle Chapron et d'Anne Saada, « La bibliothèque, la carte et le territoire », qui analyse le rôle qu'ont pu jouer des bibliothèques dans l'organisation et le fonctionnement d'espaces savants <sup>118</sup>. Le cas de Göttingen, bien que très différent du nôtre, est particulièrement intéressant pour notre étude car il s'inscrit dans un contexte politique, social et culturel particulier : la ville est construite artificiellement au XVIII<sup>e</sup> siècle autour d'un projet politique de création d'un pôle universitaire à fort rayonnement.

En premier niveau d'analyse, nous pouvons conclure que, vu sa localisation et son installation dans des bâtiments construits par des Français, l'implantation territoriale de l'EFEO participe à cet ancrage de l'administration française à Hanoi.

Sa position excentrée conduit à nous interroger sur les publics que l'EFEO souhaite atteindre. Sa présence dans un quartier colonial destiné à devenir l'un des plus cossus renforce cette interrogation et permet peut-être de dessiner en creux les contours de la communauté qu'elle a pu toucher, au moins à ses débuts. On imagine mal des Vietnamiens ou des Français de catégories sociales moyennes venir dans ce quartier résidentiel en construction pousser la porte de la bibliothèque <sup>119</sup>. Il devient nécessaire à ce stade de souligner un manque constaté dans les archives, avec lequel nous avons dû composer et sur lequel nous reviendrons : l'absence de mention des publics. Il est donc peu aisé de déterminer des liens de corrélation entre l'emplacement de l'EFEO et les publics effectivement desservis. À titre de comparaison, bien qu'il ne s'agisse pas d'institutions étatiques, Pierre Singaravélou montre que les sociétés savantes étaient surtout constituées de notables, d'érudits de l'armée et de l'administration, d'hommes d'affaires, de missionnaires ainsi que de « quelques représentants de l'élite “indigène” » <sup>120</sup>. Cela correspond à la sociologie des personnes

---

118 CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », dans *La communication en Europe. De l'âge classique au siècle des Lumières*, dir. Pierre-Yves Beaurepaire, Paris, Belin, 2014, p. 215-265. Mis en ligne sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01483446>, identifiant : halshs-01483446 [consulté le 3 février 2017].

119 Dans un article sur les bibliothèques de l'Indochine française, Christiane Pasquel-Rageau (qui fut directrice de la bibliothèque de l'EFEO à Paris) écrit : « D'une façon générale, on remarque combien la volonté de comprendre les sciences et techniques occidentales, la demande réitérée de multiplier les écoles et les livres, n'intéresse pas seulement quelques privilégiés de la naissance. Elle est en réalité le fait d'une majorité urbaine, vietnamienne plutôt que cambodgienne ou laotienne – au moins dans un premier temps – et qui, soudain, a décidé de changer ses habitudes, s'habille à l'euro péenne, aspire à conduire des automobiles et commence à acheter et lire des livres et des journaux. » Croisé aux éléments relatifs aux publics de l'EFEO, il semble que son propos concerne plutôt la lecture publique. Il n'en reste pas moins vrai que des Vietnamiens extérieurs à l'École ont pu la fréquenter (cf. *infra*). PASQUEL-RAGEAU (Christiane), « Les bibliothèques de l'Indochine française », *op. cit.*, non paginé.

120 SINGARAVÉLOU (Pierre), *Professer l'Empire...*, *op. cit.*, p. 141. Parmi ses exemples, un cas vietnamien fait néanmoins figure d'exception, l'Association des Amis du Vieux Huê : si les fonctionnaires coloniaux constituent la



travaillant ou collaborant avec l'EFEO – les articles et les chroniques de son bulletin en témoignent – et donc probablement au lectorat de sa bibliothèque. Grâce au chapitre précédent, nous savons qu'*a minima* les premiers publics de la bibliothèque sont les membres de l'EFEO et des collaborateurs amateurs. Le dépôt des publications officielles de l'administration, mis en place en 1900, permet aussi à tout un chacun désireux de conduire des recherches sur la colonie de venir à l'EFEO. Nous pouvons aussi nous reporter au public des conférences des membres de l'École, ouvertes à tous : Pierre-Yves Manguin précise qu'il est peu aisé d'en connaître la composition et conclut qu'il s'agit certainement d'un auditoire « fait de l'élite de la colonie, d'origine française pour l'essentiel. »<sup>121</sup> Somme toute, cela représente une communauté relativement restreinte car les effectifs européens sont minoritaires dans les villes coloniales : en 1902, les Français représentent environ 2,5 % de la population à Hanoi, soit 2 270 individus<sup>122</sup>.

Les sources ne nous ayant pas informée des raisons de l'implantation de l'EFEO dans ce quartier, il est difficile de conclure sans réserve en une volonté politique d'inscrire l'École dans un espace de société français ou aisé, bien que nous pencherions pour cette hypothèse. En l'implantant dans ce quartier, aspire-t-on à faire de la bibliothèque une vitrine de la science en train de se réaliser ou bien un cloître ségréguant spatialement certaines catégories<sup>123</sup> ? Souhaite-t-on mettre en avant l'investissement de l'administration coloniale dans le développement de la connaissance scientifique ? L'EFEO prend-t-elle place dans une politique d'urbanisation d'un quartier périphérique que l'on souhaiterait construire et peupler afin de repousser les limites de la ville et de se doter de lieux attractifs, à l'image de ces stratégies contemporaines dans lesquelles les établissements publics, archives et bibliothèques compris, prennent place – pensons à la construction du site des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine ou à celui des Archives diplomatiques à La Courneuve, par exemple ? C'est la question de la représentation et de l'instrumentalisation de la bibliothèque qui est posée, de l'image qu'elle peut véhiculer. Il est aussi permis de penser que l'EFEO est simplement installée dans un environnement périphérique pour des motifs prosaïques – car des locaux correspondant peu ou prou à ses besoins étaient disponibles

---

moitié de ses membres, « les lettrés autochtones, le plus souvent issus du haut mandarinat exerçant à la cour toute proche du siège de l'association, représentent 30 % des membres. » En 1920, 40 % des adhérents sont des lettrés vietnamiens. (p. 142)

121 MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient : l'École française d'Extrême-Orient au Vietnam (1902-1957), dans Hoai Huong Aubert Nguyen et Michel Espagne (dir.), *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, Paris, Demopolis, Coll. « Quæro », p. 122.

122 En 1899, un millier d'Européens sont dénombrés à Hanoi et ils ne dépassent pas 10 000 individus en 1930. En 1921, ils représentent 4 % de la population de la ville. BLAIS (Hélène), « Reconfigurations territoriales et histoires urbaines... », *op. cit.*, p. 194. LE BRUSQ (Arnaud), DE SELVA (Léonard), *Vietnam...*, *op. cit.*, p. 142-143. NACINOVIC (Corinne), « Trans-territorialité de l'architecture publique à Hanoi... », *op. cit.*, p. 161.

123 Nous nous appuyons sur la grille analytique de Christian Jacob. JACOB (Christian), *Qu'est-ce qu'un lieu de savoir ?*, *op. cit.*, p. 66 et suiv.

en ce lieu –, sans que l'administration se soit davantage posée de questions et sans que cela préjuge de l'utilité politique dont on souhaiterait la doter.

L'article de l'architecte Corinne Nacinovic<sup>124</sup> est d'une grande utilité concernant ces questions. À travers des études de cas – la cathédrale Saint-Joseph, la mairie, les palais de justice et du gouvernement, le théâtre –, elle remarque que ces bâtiments sont isolés physiquement et fonctionnellement au sein de leurs contextes urbains. Si une logique de regroupements des fonctions en différents quartiers est primitivement à l'œuvre, elle change dans les années 1900-1910, durant lesquelles le territoire est ponctué de nouvelles installations, faisant écho à une volonté de métissage selon une analyse reprise par l'auteur<sup>125</sup>. Cette construction du territoire s'explique par le fait qu'il n'y a pas encore de schéma directeur. Cela change dans les années 1920 avec le souhait de Maurice Long<sup>126</sup> de rassembler les fonctions – nous pouvons le constater avec la construction du musée de l'EFEO aux côtés du théâtre, qui est jusqu'alors un édifice culturel isolé – et d'importer à Hanoi les normes de construction en vigueur en métropole. Au niveau de l'architecture, ce n'est plus l'importation de modèles métropolitains qui prime mais un désir d'allier la culture locale aux techniques modernes – là encore, l'architecture emblématique du musée de l'École en témoigne. Cela amène Corinne Nacinovic à conclure que « ce mouvement se caractérise par un nouveau tournant de la doctrine coloniale qui substitue la politique d'assimilation à une politique d'association plus ouverte. »<sup>127</sup> La lecture de cet article permet de comprendre que, si les édifices sont implantés de façon stratégique, il n'en reste pas moins qu'ils le sont dans une ville déjà investie d'une part, et dans un contexte urbain non européen d'autre part, où les modes d'implantation diffèrent :

Ainsi nous avons défini les édifices comme les éléments d'une pathologie du fait qu'ils n'assurent pas de fonctions centralisées et qu'ils affirment une architecture étrangère au contexte vietnamien. Nous avons relevé des fragments urbains révélateurs des multiples composantes de la ville. Or le caractère atypique de Hanoi se traduit dans l'exploitation de ces entités éparses qui renversent le discours européen focalisé sur la centralité urbaine au profit de nouvelles réflexions portant sur la mise en relation de fragments hétérogènes comme éléments propulseurs du développement urbain<sup>128</sup>.

---

124 NACINOVIC (Corinne), « Trans-territorialité de l'architecture publique à Hanoi... », *op. cit.*, p. 153-170. Les informations suivantes proviennent de ses recherches.

125 Elle cite ici Christian Pédelahore de Loddis, « Hanoi, miroir de l'architecture indochinoise », dans *Architectures françaises outre-mer*, Paris, Mardaga, 1992, p. 296.

126 Maurice Long (1866-1923) est juriste de formation. Radical-socialiste, il est député de la Drôme de 1910 à sa mort, ministre du ravitaillement général durant l'automne 1917 puis gouverneur général de l'Indochine à partir de 1919. Il succède à Maurice Monguillot (gouverneur général par *intérim* en 1919 suite au gouvernement d'Albert Sarraut).

127 *Ibid.*, p. 170. En ce qui concerne l'étude de l'architecture du Vietnam colonial, il convient de citer la thèse de Caroline Herbelin : HERBELIN (Caroline), *Architectures du Vietnam colonial : repenser le métissage*, Paris, CTHS / INHA, Coll. « L'Art et l'Essai », n° 16, 367 p.

128 NACINOVIC (Corinne), « Trans-territorialité de l'architecture publique à Hanoi... », *op. cit.*, p. 168.

Dans le quartier européen où l'EFEO est installée, l'architecture et l'environnement sont en adéquation puisque ce quartier est construit *ex nihilo*. Ici, comme le souligne l'auteur, la logique spatiale est propre : « une rhétorique spécifique » s'y développe, ce qui conforte notre analyse sur les publics <sup>129</sup>. Construits avant la planification, ces édifices ont une « capacité à se fondre dans la ville asiatique en devenir » <sup>130</sup>. Toutefois, l'installation de l'EFEO en 1902 ne s'insérant pas dans une planification générale de la ville puisqu'il n'y en a pas à ce moment là – d'autant que l'immeuble dans lequel elle prend place a été édifié antérieurement –, il semble plus pertinent, étant donné ce contexte colonial spécifique de se demander, quelle place elle acquiert.

Nous pouvons d'ores et déjà relever la volonté de la direction de l'École de doter ses membres d'un espace de travail adapté, favorable à la réussite. En quelques années, c'est un petit campus qu'elle parvient à créer, composé d'une bibliothèque imposante, de logements destinés aux membres et au directeur. Dans le cas de Göttingen, Emmanuelle Chapron et Anne Saada concluent : « Proposer un cadre de vie adapté aux besoins des étudiants, en particulier à ceux issus de l'aristocratie, et des professeurs, faisait partie des conditions de réussite de l'université. » <sup>131</sup> Grâce aux recherches de Pierre Singaravérou sur l'EFEO, nous savons que les origines sociales de ses membres étaient élevées voire aristocratiques, ce qui peut corroborer l'hypothèse d'une volonté d'implantation dans un quartier aisé <sup>132</sup>, et qui montre, de façon certaine, l'importance du patrimoine immobilier pour le développement et le rayonnement de l'établissement de recherche.

À la question de savoir si le gouvernement général souhaite doter Hanoi d'une communauté savante, les recherches de Pierre Singaravérou tendent à conclure négativement car peu de structures sont créées <sup>133</sup>. L'Université de Hanoi est fondée en 1907 en réaction à l'essor du nationalisme vietnamien. Fermée dans un second temps puis réouverte en 1917, elle comprend trois sections (littéraire, scientifique et juridique) et elle vise à former les cadres administratifs de la colonie – en 1937, elle compte 631 étudiants quasiment exclusivement vietnamiens <sup>134</sup>. L'institut Pasteur voit le jour en 1925 et l'école de médecine devient une faculté onze ans plus tard. Les

---

129 Elle précise : « Chacun des bâtiments est édifié pour servir en priorité une minorité qui investit un espace physique et social en se l'appropriant. » NACINOVIC (Corinne), « Trans-territorialité de l'architecture publique à Hanoi... », *op. cit.*, p. 161.

130 *Ibid.*, p. 160-161.

131 CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 7.

132 SINGARAVÉROU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1999, p. 99-106.

133 SINGARAVÉROU (Pierre), « "L'enseignement supérieur colonial". Un état des lieux », dans *Histoire de l'éducation*, 122, 2009, p. 82-83. Mis en ligne sur : <http://histoire-education.revues.org/index1942.html> [consulté le 4 mars 2018]. Les informations suivantes proviennent de cet article.

134 ANOM, GGI, 53 471 : Commission d'enquête dans les territoires d'Outre-Mer, II – Mémoires présentés par les services généraux, direction de l'Instruction publique (s. d.) [1937]. Rapport annuel adressé au gouvernement général de l'Indochine portant sur le fonctionnement de l'Instruction publique pour l'année scolaire 1936-1936, p. 38. SINGARAVÉROU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 195-196.

facultés de lettres et de sciences sont laissées de côté par l'administration qui ne veut pas s'en doter avant 1941. En 1943, une école d'architecture est créée. Pierre Singaravéλου montre que les structures mises en place diffèrent des normes métropolitaines et que, d'un point de vue organisationnel, ce paysage de l'enseignement supérieur ne correspond pas à celui que l'on observe en métropole. C'est donc plus largement la question de la définition de l'enseignement supérieur en terrain colonial qui se pose <sup>135</sup>. Tout comme Pierre Singaravéλου l'a fait avant nous, il est intéressant de relever que l'EFEO participe à la mise en place de l'Université de Hanoi, ce qui corrobore l'idée de son utilité à l'implantation française en Indochine : lui-même la qualifie de « vecteur de diffusion de "l'influence française" » <sup>136</sup>. Force est de constater qu'une « République des lettres coloniales » est mise en place au sein de la ville bâtie par les Français et que l'EFEO y tient une place historique <sup>137</sup>, que nous pouvons peut-être contextualiser dans cette entreprise de planification, parallèle aux contextes politiques. En 1917, la direction de la bibliothèque et des archives de l'Indochine s'installe rue Paul-Bert, à quelques mètres au sud-ouest du Petit-Lac et à environ 900 mètres de l'École. Détentriche du dépôt légal et à vocation de lecture publique, cette bibliothèque est également un lieu d'étude et de recherche. Cette création ne doit rien au hasard et est à replacer dans le contexte d'édification d'un ensemble culturel et éducatif à la fin des années 1910, durant lesquelles on observe un mouvement collaboratif, civilisateur et modernisateur visant à remporter l'adhésion des colonisés de l'Union indochinoise envers l'administration française <sup>138</sup>. En 1921, une Société de géographie est créée à Hanoi <sup>139</sup> et, en 1931, la construction du musée de l'EFEO est achevée. Cela interroge sur la place de la bibliothèque au sein de l'offre scientifique et culturelle, et, plus largement, sur son rôle et sa place au sein de la société coloniale <sup>140</sup>, des questions que nous aborderons au chapitre suivant.

---

135 « Ces différentes situations coloniales invitent à s'interroger sur le rôle stratégique et le pouvoir symbolique de l'enseignement supérieur pour les colonisateurs et les colonisés. » SINGARAVÉLOU (Pierre), *Professor l'Empire...*, *op. cit.*, p. 91-92.

136 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 194.

137 SINGARAVÉLOU (Pierre), *Professor l'Empire...*, *op. cit.*, p. 138.

138 PASQUEL-RAGEAU (Christiane), « Les bibliothèques de l'Indochine française », *op. cit.*, non paginé.

139 SINGARAVÉLOU (Pierre), *Professor l'Empire...*, *op. cit.*, p. 140.

140 À propos de leurs études de cas, Emmanuelle Chapron et Anne Saada écrivent : « Les bibliothèques ne sont pas un donné de l'infrastructure savante des villes européennes à l'époque des Lumières. Ce sont des institutions qui participent activement à l'organisation des espaces du savoir, dont la localisation – l'inscription dans un lieu – a une incidence sur la mise en place, l'évolution, la transformation et, éventuellement, l'étiollement et la disparition de différents types de circulations, humaines, matérielles et intellectuelles. » CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 23.

## C) Une volonté d'installation en France : entre intérêts sécuritaires pour les collections et politique pour l'institution

Face aux conditions extrêmes imposées par le climat tropical, on se penche tôt sur la question de la conservation des documents, engageant la réflexion sur un autre projet immobilier. La question de la création d'une annexe en France est posée dès le rapport d'activité de l'année 1901, alors que Paul Pelliot ramène de Chine des textes bouddhiques écrits en tibétain et en mongol d'autant plus précieux que leurs planches ont été détruites. Il semble même que cette idée vienne de Paul Doumer lui-même, témoignage de l'importance que le gouverneur général accorde aux collections de l'École <sup>141</sup>. Ce projet faillit se concrétiser l'année suivante : en mars 1902, un poste de directeur-adjoint affecté en France est créé. Il doit, entre autres, « diriger une succursale, qui devait comprendre une bibliothèque et une salle de musée, où seraient déposés, pour y être mis à la disposition des travailleurs, les ouvrages et collections dont la conservation serait difficile en Indochine » <sup>142</sup>. Ce projet rend officiellement compte de deux préoccupations : une mise en sécurité des documents d'une part, la volonté d'offrir aux chercheurs se trouvant en France l'accès à ces collections réunies en Asie d'autre part. Outre ces aspects scientifiques et pratiques, l'acquisition d'un espace à Paris qui permettrait de faire le relai de l'École en métropole, de la faire connaître et donc de s'y doter d'une vitrine était sans doute un autre enjeu. En effet, malgré le patronage prestigieux de l'AIBL et les réseaux non négligeables de son premier directeur chartiste et de ses membres, l'EFEO doit être peu connue dans l'hexagone, de même que les écoles françaises à l'étranger ont une position périphérique dans le paysage académique – cette méconnaissance de l'institution se confirme d'ailleurs à la décolonisation, ainsi que nous le verrons au dernier chapitre. L'intégration dans cet environnement, qui lui permettrait de rayonner d'autant plus, semble donc avoir été un souci tôt pour l'École, du moins pour Louis Finot et Paul Doumer. Mais le projet de succursale avorte <sup>143</sup> et la catastrophe si prévisible se produit le 7 juin 1903 avec le passage à Hanoi

---

141 AN, 724AP/2 : Correspondance de Paul Doumer [1902-1931]. Sous-dossier F. Lettre d'A. Foucher à P. Doumer, 15 juillet 1903.

142 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920... », *op. cit.*, p. 20. Il est prévu qu'il y représente l'École, s'occupe de son réseau, fasse la publicité de ses travaux, surveille la production éditoriale et le développement des recherches en France ainsi qu'à l'étranger. Voir également EFEO. Registre DA1, *op. cit.* Arrêté du 10 mars 1902 créant un poste de directeur-adjoint de l'École, p. 11.

143 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920... », *op. cit.*, p. 20.

d'un typhon très violent. Le résultat est désastreux pour les objets entreposés au Grand Palais <sup>144</sup>. La bibliothèque n'est pas épargnée, bien qu'elle ait « relativement peu souffert » :

Pendant ce temps notre bibliothèque était également en péril. Une partie de la toiture était enlevée et l'eau ruisselait à travers les plafonds, noyant les papiers et les livres. La nuit se passa à les protéger. <sup>145</sup>

Si l'École réagit immédiatement pour protéger les collections, peu d'informations nous sont parvenues sur cet incident. Des archives sont également touchées, témoignage de leur conservation à la bibliothèque. À l'heure du bilan, des « manuscrits précieux » collectés par Paul Pelliot lors du siège des légations sont recensés parmi la « perte la plus sensible ». Les peintures chinoises, également collectées par ses soins et « sans égales en Europe » ont été fouettées par la pluie. Des « cartes, plans, coupes, façades et perspectives » réalisés par l'architecte de l'EFEO, Henri Parmentier, sont détériorés <sup>146</sup>. À défaut d'avoir pu mettre en place des mesures préventives du fait de l'exiguïté des locaux et connaissant les répétitions de ces catastrophes naturelles <sup>147</sup>, les objets exposés au Grand Palais sont évacués, les peintures mises en sécurité au musée du Louvre <sup>148</sup>, tandis que d'autres documents sont envoyés à la Bibliothèque nationale <sup>149</sup> et que la constitution de

---

144 « Les fenêtres arrachées par le vent livrèrent passage à des torrents de pluie. Les hautes et massives portes-fenêtres qui fermaient les deux extrémités de la salle furent violemment descellées et précipitées à l'intérieur, écrasant les vitrines sous leur poids. » FINOT (Louis), « Lettre sur les dégâts causés par le cyclone du 7 juin à l'École française d'Extrême-Orient », dans *CRAI*, 47<sup>e</sup> année, n° 4, 1903, p. 310.

145 *Ibid.*, p. 310 et 311.

146 C'est un rapport de visite de l'exposition qui nous donne une partie des informations sur la provenance des documents : « C'est l'un deux, M. Pelliot, sinologue distingué, qui se trouvait à Pékin au moment du siège des légations, qui a pu recueillir la plupart des objets que nous retrouvons aujourd'hui dans le Grand Palais, en particulier la collection des manuscrits [...] Dans une vitrine, la collections de manuscrits et des albums de dessins chinois que, faute de place, on n'a pas pu dérouler : plus de deux cents peintures demeurent ainsi fermées aux visiteurs. » DUCARRÉ (Albert), *Mission à l'exposition de Hanoï en Extrême-Orient : rapport général*, s. l., s. n. [1903 ?], p. 36-38. *Ibid.* De façon plus générale, les pertes furent les suivantes : « [...] un panthéon annamite qui venait à peine d'être achevé, une partie des collections siamoise, coréenne et birmane, acquises à l'Exposition même, presque tous les objets de la collection ethnographique, et des porcelaines chinoises d'une valeur inestimable ; des trombes d'eau endommagèrent gravement les peintures chinoises conservées dans la partie inférieure des vitrines. » FINOT (Louis), « Lettre sur les dégâts causés par le cyclone... », *op. cit.*, p. 310-311. Carton IA : Fonctionnement de l'EFEO (1898-1920), *op. cit.* Rapport sur le développement de l'École française d'Extrême-Orient de 1902 à 1907, p. 8.

147 « Ce désastre, qui pouvait à chaque moment se reproduire, nous décida à retirer de ce bâtiment trop peu sûr les débris de notre Musée : pendant plusieurs années, ils restèrent entassés pêle-mêle dans une partie de la maisonnette qu'occupaient les pensionnaires. » « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 8, *op. cit.*, p. 310.

148 « Malgré les soins qu'on apporta à les sécher, on dut reconnaître l'impossibilité de les conserver en bon état sous le climat trop humide de l'Indochine. » « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920... », *op. cit.*, p. 24. Voir également EFEO, Carton IA : Fonctionnement de l'EFEO (1900-1920), dossier 4 : Correspondance avec des savants et des organismes scientifiques. Musée du Louvre, don de 150 peintures chinoises (1903-1904).

149 Après le passage de ce typhon, l'EFEO demande l'autorisation au ministère de donner à la Bibliothèque nationale des ouvrages et des manuscrits, certainement issus de la mission de P. Pelliot étudiée au chapitre 2, éprouvés par la tempête, puis par des fourmis blanches, ou bien simplement car elle souhaite les mettre à l'abri du fait de leur préciosité. Elle signale à la BN au passage des ouvrages que P. Pelliot a repéré au cours d'une mission qui pourraient intéresser ses collections. En contrepartie, l'École demande à ce que des prêts lui soient accordés et que ces documents donnés lui soient envoyés à Hanoi en cas de besoin. Ils intègrent ainsi le département des

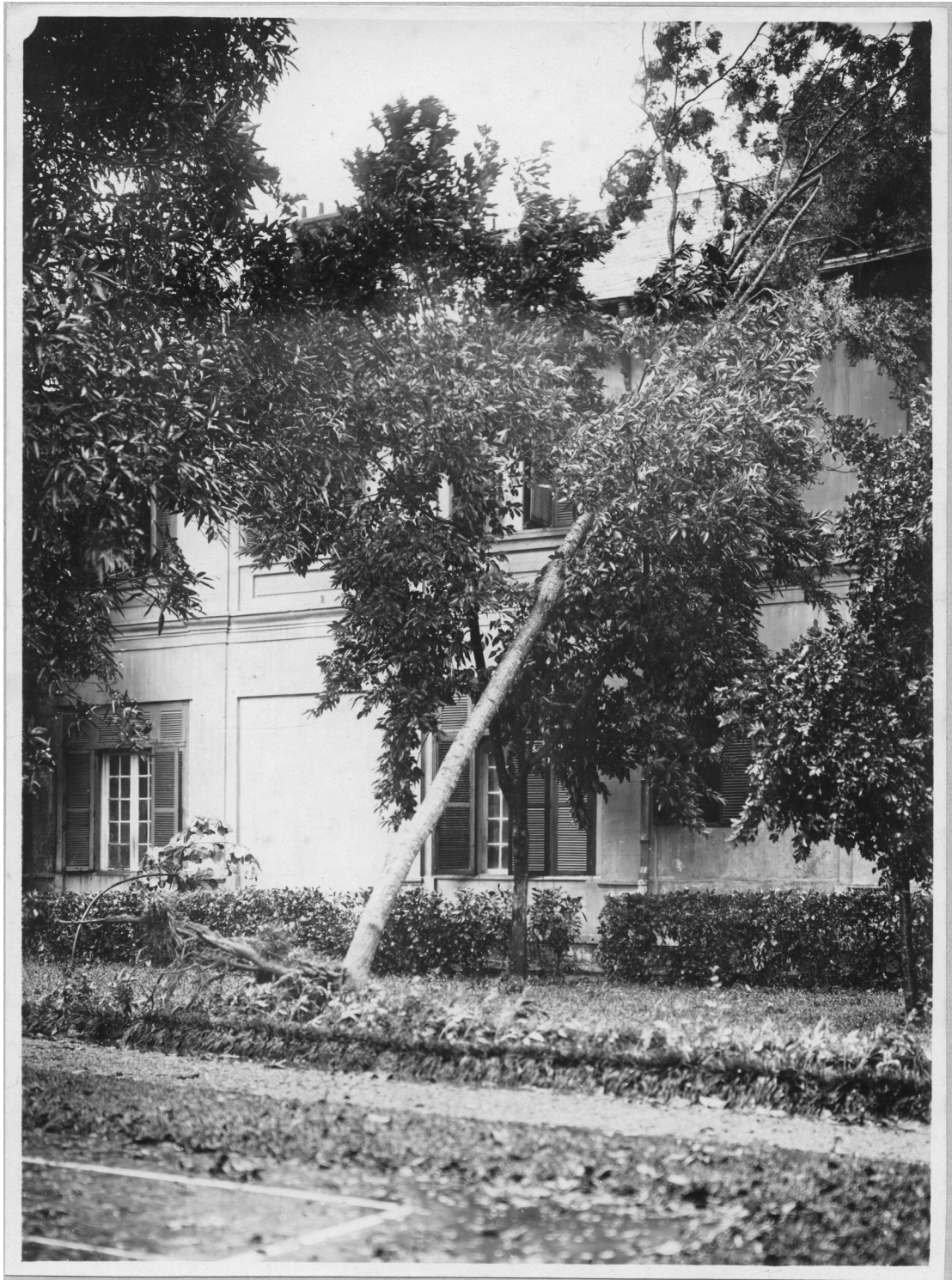
collections ethnographiques est mise à l'arrêt <sup>150</sup>. La première exposition ethnographique n'a lieu qu'en 1935 : cet événement a donc eu un impact très fort sur la collecte des matériaux scientifiques et sur les activités de l'École.

---

manuscrits. Des questions similaires se posent pour les peintures chinoises du XV<sup>e</sup> s., également collectées par P. Pelliot et en danger sous ces latitudes tropicales tempétueuses et qui seraient mieux conservées dans un musée métropolitain. Quelques années plus tard, en 1908, un autre lot de documents complétant le premier est envoyé à la BN Paris, retrouvé depuis lors. La collaboration se poursuit ensuite épisodiquement : en 1909, l'EFEO envoie d'autres ouvrages de qui pourraient intéresser la BN, en 1935, l'École lui adresse 23 estampages d'inscriptions du Champa et plus de 500 recueillis au Cambodge. EFEO, Carton IA : Fonctionnement de l'EFEO (1900-1920), dossier 93 : Correspondance avec des savants et des organismes scientifiques. Bibliothèque nationale, dépôt d'ouvrages (1905-1908). Et Bibliothèque nationale, liste des estampages envoyés à la Bibliothèque nationale (1935)

150 DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam...*, *op. cit.*, p. 12.





*Illustration 15: EFEO, bibliothèque après le typhon (vue façade nord), s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23227*





*Illustration 16: EFEO, bibliothèque du logement du directeur après le typhon, (vue de l'angle nord-ouest), s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23229*

Nous verrons également dans la dernière partie de la thèse que l'idée d'un pied à terre et d'une bibliothèque en France resurgit en septembre 1945, non pas à l'initiative de l'EFEO mais de Philippe Langlois-Berthelot <sup>151</sup>, conseillé par Paul Pelliot. Du fait des contextes sombres de la Seconde Guerre mondiale et cherchant à « faire un acte d'hommage à l'œuvre française en Indochine » <sup>152</sup>, il propose de donner à l'École le château angevin hérité de son père. Si l'utilité que pourrait revêtir cette donation pour la mise en sécurité des collections est soulignée, l'EFEO y voit plutôt l'opportunité de se doter d'un centre de recherche en France (comprenant une bibliothèque), qui lui permettrait de se faire connaître et de rayonner davantage – en y organisant entre autres des événements mondains. Bien que le projet avorte à son tour, il constitue un nouveau témoignage de l'imbrication des domaines scientifique et politique et des enjeux qui peuvent être attachés à la localisation d'une institution et de sa bibliothèque.

### **III – LES DÉFIS DES LOCAUX D'UNE BIBLIOTHÈQUE SOUS LES TROPIQUES**

Après avoir étudié le lien entre la bibliothèque, l'organisation topographique de la cité et les projets d'implantation en France, nous proposons de nous pencher sur l'aspect architectural. N'étant ni architecte ni historienne d'art et gardant à l'esprit que notre propos tend à articuler science et politique, nous nous attarderons sur le projet de construction d'un nouvel édifice dédié à la conservation des collections de la bibliothèque. Ce choix se justifie d'autant plus que la bibliothèque n'a pas de locaux propres et partage ceux de l'École avant ce projet de construction.

---

151 Fils de l'historien de l'école méthodique et directeur des Archives nationales Charles-Victor Langlois et petit-fils de Marcellin Berthelot, Philippe Langlois-Berthelot fut notamment directeur de la Banque d'Indochine et secrétaire général de la Banque de France.

152 EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1949-1963), dossier 38 : Maintient (sic) de l'EFEO en Indochine après la guerre. Lettre de Ph. Langlois-Berthelot, 6 janvier 1947.



## A) De locaux exigus et vétustes à la lente construction d'une « nouvelle bibliothèque » : un projet novateur en Indochine

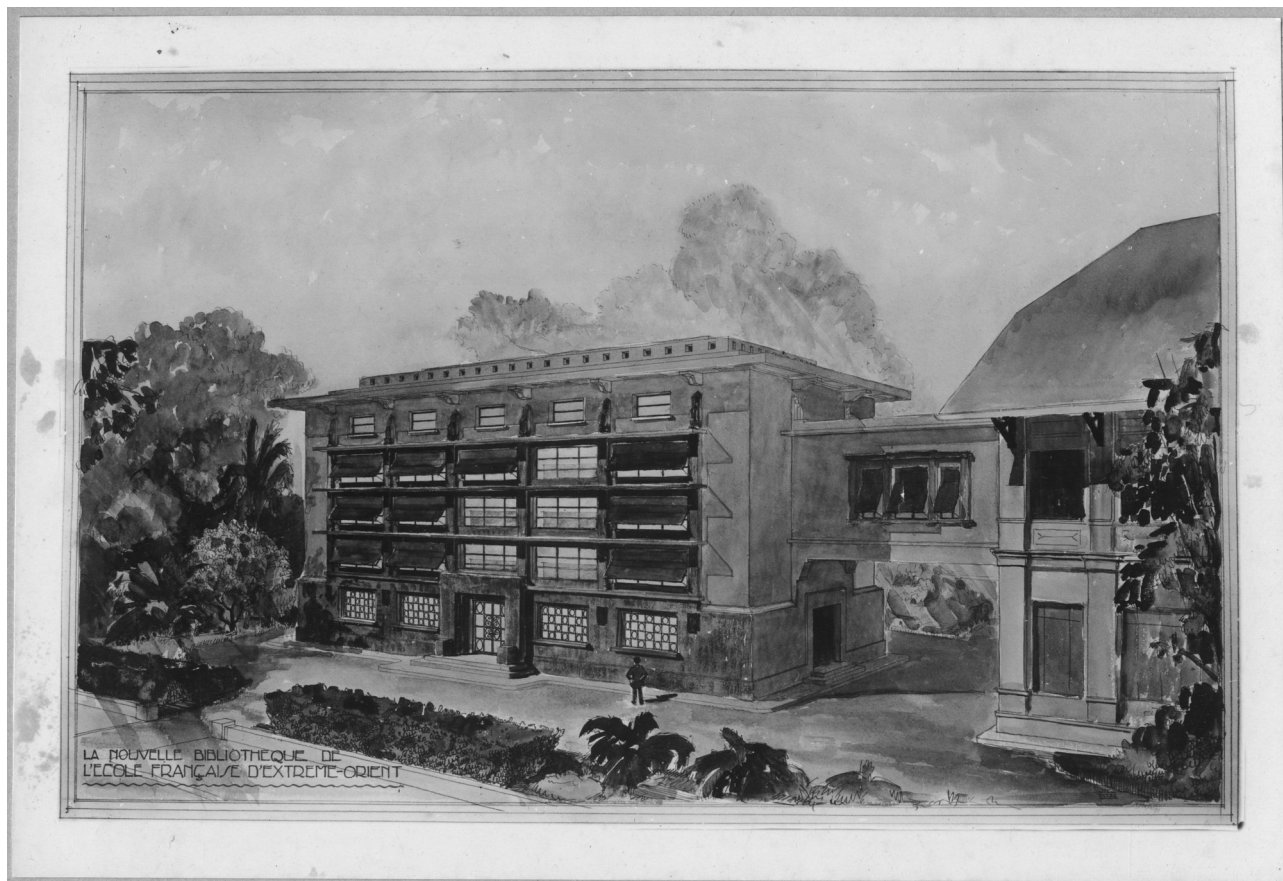


Illustration 17: Document graphique, EFEO : dessin du projet de J. Y. Clayes (sic) pour la nouvelle bibliothèque, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23194

Dès l'arrivée de l'École à Hanoi en 1902, le directeur travaille à un projet de construction d'un bâtiment pour la bibliothèque et sollicite le gouvernement général à ce propos. Ce projet n'aboutit pas. Si la bibliothèque a pu ensuite profiter de l'espace libéré en 1909-1910 par le transfert des collections muséales après leur installation dans l'ancien palais de la résidence supérieure au Tonkin, occupé ensuite par le gouvernement général de l'Indochine <sup>153</sup>, ses collections, qui semblent investir la quasi-totalité des pièces du bâtiment principal du siège de l'institution, manquent tout de même de place. À l'étroit et désireuse de se pourvoir d'« une bibliothèque moderne » <sup>154</sup>,

153 PERI (Noël), « L'École française d'Extrême-Orient et sa bibliothèque », *op. cit.*, p. 3. Un arrêté attribue en 1909 ces anciens locaux du gouvernement général à l'EFEO, lesquels avaient été octroyés un an auparavant à l'université indochinoise. L'inauguration du musée de l'EFEO qui s'y trouve désormais a lieu en novembre 1910. DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam...*, *op. cit.*, p. 13.

154 « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 22, 1922, p. 425.

l'institution travaille sur un projet de construction d'un nouvel immeuble en 1919. Les collections ne se trouveraient plus dans le bâtiment principal avec les bureaux, mais dans un « bâtiment spécial »<sup>155</sup>. On cherche à se doter de locaux adaptés, spécialement conçus pour recevoir une bibliothèque et ses collections, qui pourraient être ainsi conservées de façon optimale et s'accroître. Les matériaux métalliques nécessaires à la structure étant trop coûteux, le chantier qui devait débiter à la fin de l'année 1919 est repoussé. Il est toujours d'actualité un an plus tard, alors que le bâtiment historique du siège de l'École à Hanoi croule bientôt sous les documents :

Salles et vérandahs (sic) de l'École seront bientôt complètement remplies. Un bâtiment nouveau devait être élevé avant la fin de l'année et consacré exclusivement au dépôt des livres et manuscrits, tandis que l'édifice actuel eut été réservé aux salles de consultation des ouvrages ainsi qu'aux bureaux nécessaires – division nette qui seule puisse permettre une surveillance exacte des collections et faciliter la défense contre les mille ennemis du papier et des reliures sous ce climat. Mais il est indispensable que ce dépôt de livres soit constitué dans des conditions parfaites, et il a semblé préférable de risquer de nouveaux retards dans son exécution plutôt que de se contenter d'un pis-aller qui eut compromis définitivement la conservation déjà si précaire de remarquables ouvrages, aujourd'hui parfois presque introuvables.<sup>156</sup>

Malgré cet optimisme, l'entreprise échoue. À défaut, une réorganisation des espaces de la bibliothèque existante est annoncée en 1922 afin de « recevoir nos collections nouvelles et mieux abriter les anciennes. »<sup>157</sup> Parallèlement, en 1923, l'École acquiert deux maisons contiguës au jardin de l'EFEO, au 23-25 rue Dong Khanh – actuelle rue Hang Bai. L'une d'elle accueille les publications de l'établissement qui, elles non plus, ne peuvent plus être contenues dans les autres immeubles de l'École, ce qui permet un gain de place dans le bâtiment principal où demeure alors la bibliothèque<sup>158</sup>. En 1929, trois chantiers d'aménagement de l'existant sont prévus : l'assainissement du rez-de-chaussée, l'amélioration de l'aération et de l'éclairage au premier étage, ainsi que, à nouveau, la construction d'un « bâtiment annexe »<sup>159</sup>.

Outre le besoin d'espace, les conditions climatiques et leurs variations mettent les collections à rude épreuve. Un article de la *Revue de géographie* révèle qu'en juillet 1910, alors que la température dépasse 40 degrés aux heures les plus chaudes de la journée, le thermomètre ne descend pas à moins de 33 degrés à l'intérieur de la bibliothèque de l'EFEO aux heures les plus fraîches – entre 9 heures du soir et 2 heures du matin. Outre ces fortes chaleurs et variations

---

155 « Rapport au conseil de gouvernement sur la situation et les travaux de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1918-1919 », publié dans « Documents administratifs », dans *BEFEO*, tome 19, n° 5, 1919, p. 141-142.

156 « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 20, *op. cit.*, p. 240.

157 « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 22, *op. cit.*, p. 425. Plus précisément, c'est le prix des fournitures métalliques qui entrave ce projet.

158 ANOM, GGI, 50 924, *op. cit.* TTLT1, EDT, 50 924 : Acquisition par l'École française d'Extrême-Orient de deux immeubles sis au Boulevard de Dong Khanh (Hanoi) (1923). Les immeubles appartiennent aux frères Eugène et Raymond Deloustal.

159 TTLT1, DFI, 5 613 : Reconstruction du Musée de l'École Française d'Extrême-Orient à Hanoi 1929 (1929). Lettre n° 1265 de L. Finot, directeur p.i. de l'EFEO au gouvernement général de l'Indochine, 11 septembre 1929.

climatiques, l'humidité relative est plus faible que ce qui est observé habituellement <sup>160</sup>. Ces variations de température et d'humidité, qui sont corrélées, ont des conséquences néfastes sur la durée de vie des matériaux qui composent les documents. La température accélère les réactions chimiques de dégradation. Si l'humidité relative est trop faible (moins de 40%), cela engendre un dessèchement ou une dessiccation des matériaux, et, si elle est trop élevée (plus de 60 %), cela provoque leur gonflement et la perte du pouvoir adhésif des colles, en plus de favoriser le développement des moisissures et des insectes – cas de figure que rencontre l'EFEO <sup>161</sup>. En 1934, dans un rapport d'activité adressé au grand conseil des intérêts économiques et financiers et au Conseil de gouvernement, l'EFEO alerte à nouveau sur la situation sanitaire catastrophique dans laquelle se trouve sa bibliothèque, un avertissement déjà donné cinq ans plus tôt par Louis Finot, alors directeur par intérim, lequel soulignait également la saturation des espaces <sup>162</sup> :

M. le Sénateur Honnorat, ancien Ministre, a également visité l'École, bibliothèque et Musée, avec un soin et un intérêt particulièrement compréhensifs. M. Honnorat a été frappé par les conditions précaires dans lesquelles une bibliothèque aussi précieuse que celle de l'École française d'Extrême-Orient est conservée dans un local vétuste. Il est certain qu'une collection de cette importance, au lieu de vieux rayons de bois, placés contre des murs humides, dans des chambres où ne pénètrent ni air ni lumière, mériterait une installation moderne mettant ses richesses à l'abri de l'humidité tonkinoise et du pullulement des insectes destructeurs. La modernisation de la bibliothèque de l'École sera le premier souci de la direction dès que les ressources de l'institution le lui permettront <sup>163</sup>.

Cette situation est également pointée dans un *CEFEO* et un *BEFEO* de 1935 <sup>164</sup>, où l'on ajoute que les précautions d'usage afin d'éviter les vols et les incendies ne peuvent être prises en l'état actuel du bâtiment. Après avoir visité à son tour l'École en février de cette année, le gouverneur

---

160 CHASSIGNEUX (Edmond), « Les dépressions continentales et le climat du Tonkin », dans *Revue de géographie*, Paris, E. Thorin / Institut géographique de Paris / Ch. Delagrave, fasc. II, 1913, p. 112. Mis en ligne sur [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr), ark:/12148/bpt6k5786941s, [consulté le 7 avril 2018]. « L'humidité relative est définie comme le rapport entre la quantité de vapeur d'eau qu'un volume contient à une température donnée (Humidité Absolue) et la quantité maximale de vapeur d'eau que ce même volume peut contenir à la même température (Humidité à Saturation). L'humidité relative est exprimée en pourcentage. » LAFFONT (Caroline), « Contrôler le climat pour la conservation des collections sur support papier », Enssib/BiblioPat, fiche pratique, 2008, p. 1. Mis en ligne sur <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1824-controler-le-climat-pour-la-conservation-des-collections-sur-support-papier.pdf> [consulté le 10 novembre 2009].

161 LAFFONT (Caroline), « Contrôler le climat pour la conservation des collections sur support papier », *op. cit.*, p. 1.

162 Alors que la reconstruction du musée de l'École était à l'ordre du jour : « D'autres travaux urgents doivent être également exécutés sur les fonds de réserve. La bibliothèque a un rez-de-chaussée dont l'humidité est mortelle à la conservation des livres, un étage mal éclairé et mal aéré ; elle devient de jour en jour plus insuffisant et un agrandissement va s'imposer à bref délai [...] ». TTLT1, DFI, 5 613, *op. cit.* Lettre n° 1265, *op. cit.*

163 GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE, *Rapports au Grand conseil des intérêts économiques et financiers et au Conseil de Gouvernement : session ordinaire de 1934*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1934, p. 206-207. Mis en ligne sur [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr), ark:/12148/bpt6K5452413z [consulté le 9 décembre 2017].

164 *CEFEO*, n° 2, 1<sup>er</sup> trim. 1935, p. 1. « Chronique », dans *BEFEO*, t. 35, n° 2, 1935, p. 409. Dans le *CEFEO*, c'est uniquement le manque de place qui est souligné.

général René Robin <sup>165</sup> lui accorde un crédit pour l'édification d'un nouveau bâtiment au bénéfice de la bibliothèque <sup>166</sup>. Dans son discours d'ouverture de la session du grand conseil des intérêts économiques et financiers le 9 novembre 1936, il souligne la nécessité de « la construction d'une bibliothèque mettant réellement à l'abri les richesses de l'École française d'Extrême-Orient », invoquant une « obligation dont l'Indochine pouvait difficilement retarder l'échéance ». Il en fait un objet politique, au même titre que la création de nouvelles classes au lycée Yersin, par exemple <sup>167</sup>.

Un nouveau projet démarre donc. Il prévoit la réalisation « d'un bâtiment annexe », construit dans l'alignement du bâtiment principal. Quatre étages « de rayonnages métalliques correspondant à environ 80 000 volumes » sont destinés « à la conservation de livres, d'estampages, de dessins et de manuscrits ». Le rez-de-chaussée est dédié aux salles des dessinateurs, aux ateliers de reliures et aux appareils de désinfection <sup>168</sup>. Jean-Yves Claeys <sup>169</sup> est responsable du projet, mené avec la collaboration du service des travaux publics. Ce dernier s'occupe du marché général, des calculs de résistance et de la direction du chantier en vertu d'un accord conclu avec l'inspection générale des travaux publics en juillet 1936 <sup>170</sup>. Les plans sont exécutés sous la direction de Jean-Yves Claeys, que l'École charge d'une mission à Paris à l'occasion d'un de ses congés en France afin « d'y étudier les méthodes actuellement employées dans la construction des bibliothèques » et d'y rechercher des entreprises qui pourraient procurer les fournitures métalliques pour sa construction <sup>171</sup>. Le chantier doit initialement débiter à l'automne 1936, puis on espère que le marché pourra être passé à l'été 1938. En 1938, des crédits sont à nouveaux débloqués : il est encore fait état d'une « nécessité inéluctable d'agrandir d'après les récentes méthodes techniques, et d'améliorer la bibliothèque [...] qui, il ne faut pas l'oublier, possède 70 000 volumes constituant

---

165 René Robin (1872-1954) est d'abord résident supérieur au Tonkin et secrétaire général du gouvernement indochinois avant d'en devenir le gouverneur général en 1934. Il occupe cette position jusqu'en 1936 puis Jules Brévié lui succède.

166 « Chronique », dans *BEFEO*, t. 35, *op. cit.*, p. 409. Il écrivait d'ailleurs au directeur de l'EFEO : « En réponse à votre lettre du 19 février courant, j'ai l'honneur de vous confirmer que je suis tout disposé à faciliter l'agrandissement et l'amélioration de la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient. » TTLT1, DFI, 10 002 : Situation des recettes et des dépenses du Budget de l'École française d'Extrême-Orient des exercices de 1935, 1936 et 1937 (1935-1938). Lettre de R. Robin, gouverneur général de l'Indochine, au directeur de l'EFEO, 22 février 1935.

167 ROBIN (René), *Discours prononcé par M. René Robin à l'occasion de la session du grand conseil des intérêts économiques et financiers le 9 novembre 1935*, Hanoi, IDEO, p. 72. Ses mots sont cités dans la « Chronique de l'année 1935 », dans *BEFEO*, t. 35, *op. cit.*, p. 409. Il ne parle pas davantage de l'EFEO ni de sa bibliothèque dans son discours.

168 « Chronique de l'année 1936 », dans *BEFEO*, t. 36, n° 2, 1936, p. 539.

169 Né en 1896 et décédé en 1979, Jean-Yves Claeys est architecte de formation. Après avoir travaillé aux Travaux publics de l'Indochine entre 1923 et 1927, il intègre l'EFEO dont il devient membre jusqu'en 1953, renouant ainsi avec sa passion pour l'archéologie. Il conduit à l'École divers chantiers de fouille et y occupe différents postes. À partir du 1<sup>er</sup> juin 1934, il est chargé des fonctions de secrétaire-bibliothécaire en remplacement de Paul Mus (Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1934, cité dans « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 34, n° 2, 1934, p. 796). Il devient chef du service archéologique en 1937.

170 *CEFEO*, n° 6, 1<sup>er</sup> trim. 1936, p. 31 et « Chronique de l'année 1937 », dans *BEFEO*, t. 37, fasc. 2, p. 555-556.

171 *CEFEO*, n° 6, *op. cit.*, p. 31 et *CEFEO*, n° 8, 3<sup>e</sup> trim. 1936, p. 29.



une richesse scientifique dont les spécialistes font le plus grand et le plus juste cas. »<sup>172</sup> Mais, là encore, le prix des matériaux, la hausse générale des prix sont un obstacle. Une réduction budgétaire achève de contrarier le projet<sup>173</sup>. En dépit du manque de documents d'archives sur cette entreprise, nous pouvons conclure que l'idée directrice est la même que lors du projet de construction de 1919 : se doter d'un bâtiment spécialement dédié à la bibliothèque, conçu pour cette fonction et se voulant moderne dans sa construction. La nécessité d'agir contre les dégradations liées aux conditions climatiques et aux divers agents destructeurs en s'équipant d'un bâtiment offrant des conditions de conservation optimales est présentée comme l'essence même du projet de 1935, davantage renseigné dans les sources que le premier. En revanche, il n'est pas possible de savoir si Jean-Yves Claeys s'est inspiré des plans conçus à l'occasion du premier projet, une quinzaine d'années auparavant.

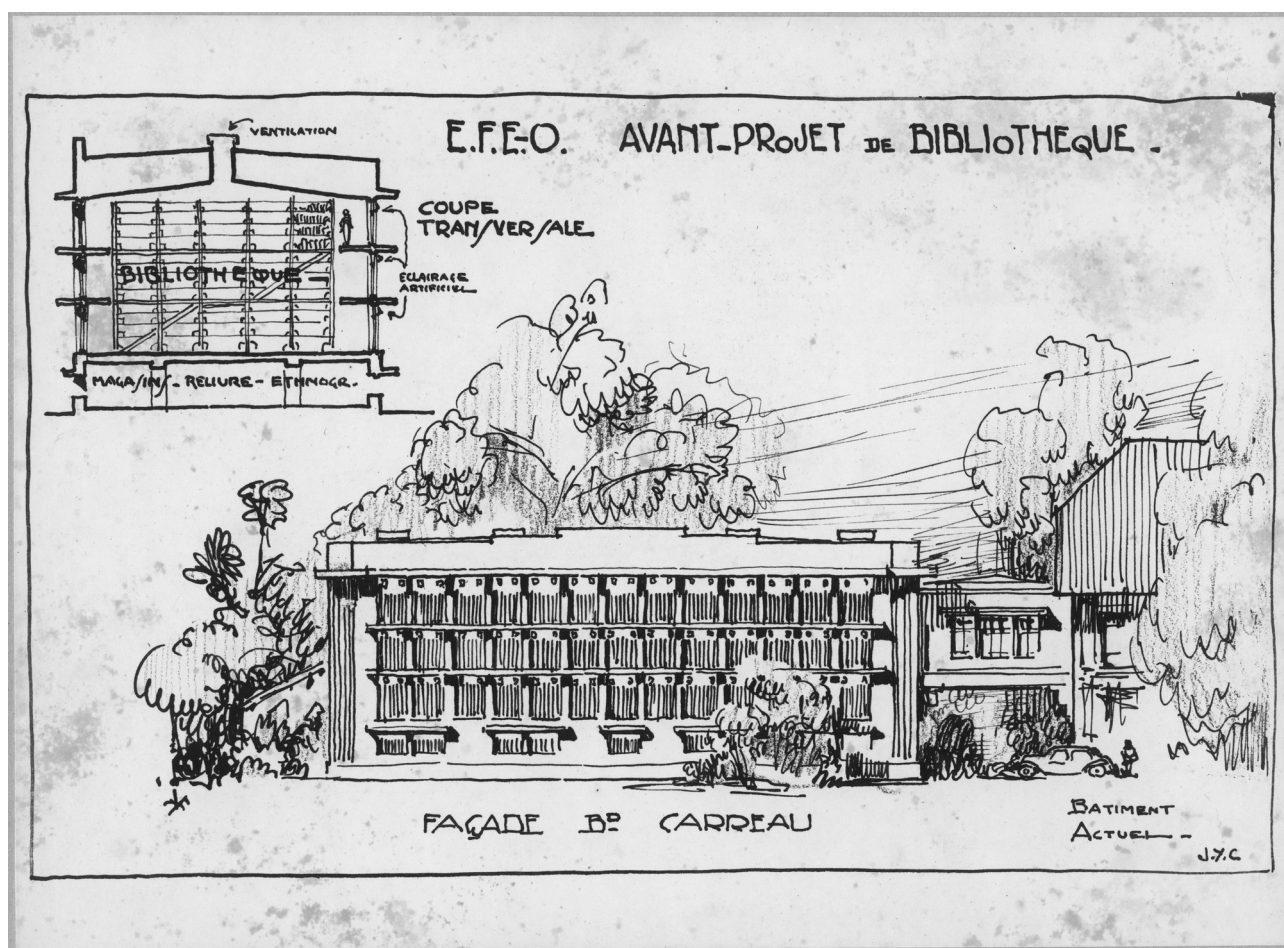


Illustration 18: EFEO, dessin du projet de J. Y. Claeys (sic) pour la nouvelle bibliothèque, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23197

172 INDOCHINE FRANÇAISE, *Recueil des procès-verbaux des séances plénières du grand conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine : session ordinaire de 1938*, Hanoi, Imprimerie Le Van Than, 1939, p. 206. Mis en ligne sur [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr), ark:/12148/bpt6k5453910r, [consulté le 7 avril 2018].

173 « Chronique de l'année 1937 », *op. cit.*, p. 555-556. *CEFEO*, n° 34, 1<sup>er</sup> trim. 1943, p. 2.

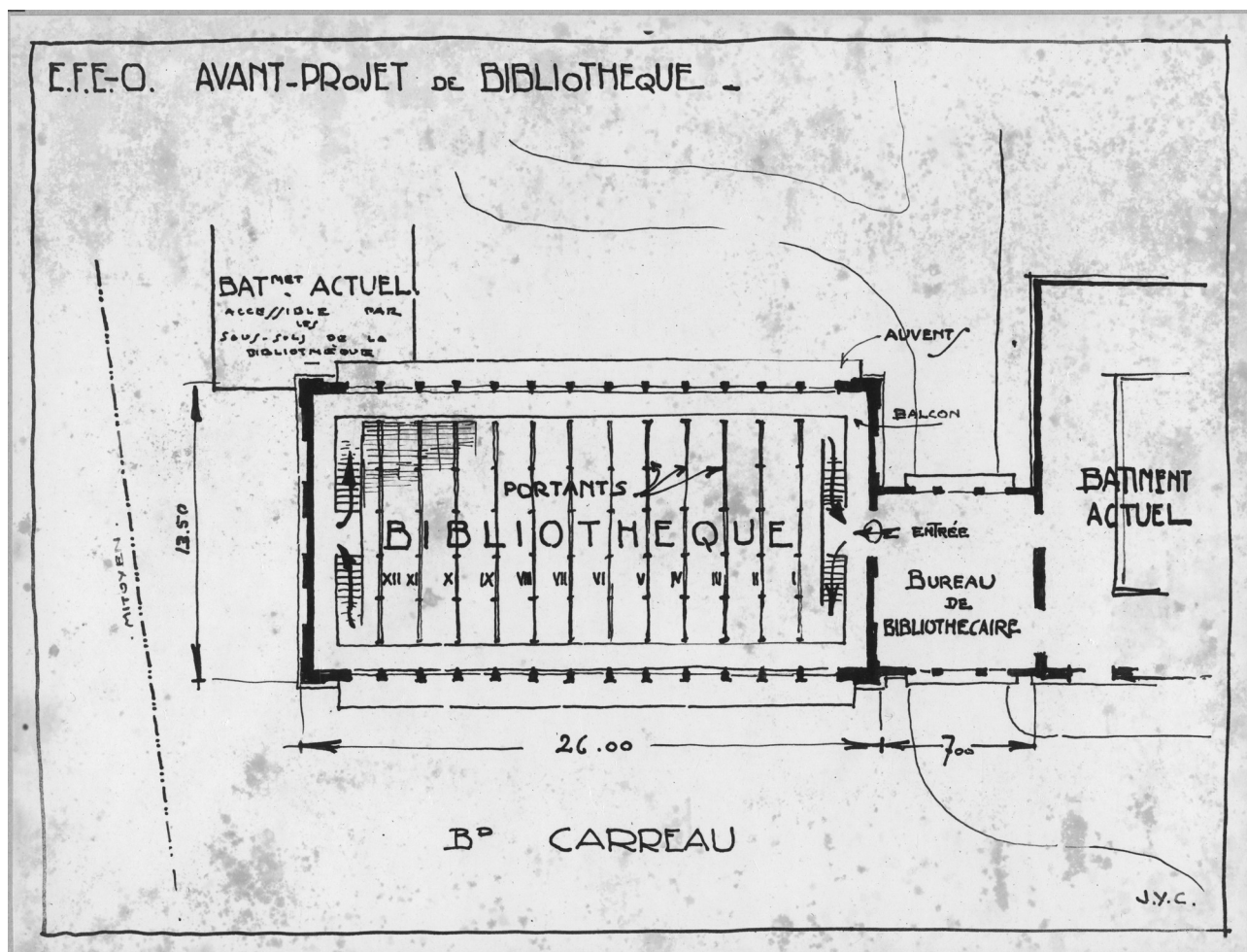


Illustration 19: EFEO, dessin du projet de J. Y. Claes (sic) pour la nouvelle bibliothèque, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23198

Ces plans d'avant-projet de Jean-Yves Claes, malheureusement non datés mais que nous pouvons estimer d'avant 1935 puisque n'y figurent que trois étages, confirment qu'il s'agit d'une entreprise d'extension de 350 m<sup>2</sup> des locaux de l'EFEO. Nous pouvons cependant noter quelques différences avec l'aquarelle représentant la « nouvelle bibliothèque » (Illustration 17, p. 183) – également attribuée à Jean-Yves Claes et certainement plus récente – : dernier étage et fenêtres différents, pas de porte d'entrée centrale, pas de panneaux extérieurs devant les fenêtres par exemple.

Si, aujourd'hui, nous pouvons constater qu'un bâtiment dédié aux magasins correspondant plus ou moins à ces avant-projets a bien été construit, sa construction ne s'est pas concrétisée à la fin des années 1930. En mars 1942, le directeur de l'établissement, George Cœdès, profite d'une visite de



l'amiral Jean Decoux <sup>174</sup> à l'École, pour relancer l'idée de se doter d'un bâtiment neuf <sup>175</sup>. Cela fait maintenant quarante ans que la bibliothèque se trouve dans les mêmes locaux, dont elle dénonce l'étroitesse depuis ses débuts. L'assentiment obtenu, la société des grands travaux de Marseille est chargée des travaux préparatoires à la construction. Le plan du bâtiment, dont la version définitive est mise au point par le service des bâtiments civils <sup>176</sup>, reçoit « quelques modifications, imposées par les circonstances actuelles, et en particulier par le manque de certains matériaux » <sup>177</sup>. Le modèle de construction retenu est lié au contexte de la guerre.

[La nouvelle bibliothèque] se compose d'un corps de bâtiment en béton armé de quatre étages mesurant 29 mètres sur 15 m. 60 et 16 mètres de hauteur. Ce bâtiment repose sur des pieux de béton qui s'enfoncent de 7 mètres dans le sol et sur lesquels s'élève l'ossature formée par des poteaux de béton armé. L'accès à chaque étage s'effectue par deux escaliers placés à chaque extrémité du bâtiment. Les rayonnages en bois se développent sur une longueur utile de 5 000 mètres de part et d'autre d'une allée centrale. <sup>178</sup>

La place laissée libre par le déménagement des collections dans le nouvel édifice permet de prévoir une « vaste salle de lecture » – parfois mentionnée au pluriel comme il s'y trouve plusieurs pièces <sup>179</sup> – dont le projet est de l'ouvrir à un public élargi <sup>180</sup>. Dévolu aux magasins de la bibliothèque, le bâtiment comprend des ateliers destinés au traitement physique des ouvrages <sup>181</sup>. Dans le prolongement de ces deux aspects liés à la bonne santé des documents et à la place dont ils disposeront enfin, deux autres préoccupations priment à la lecture des plans : les conditions de conservation – lumière artificielle et ventilation naturelle afin de prévenir les dégradations climatiques – et l'optimisation de l'espace dans le rangement des documents. Le fils du célèbre vietnamologue Maurice Durand (1914-1966), directeur entre 1954 et 1957 de ce qui est alors le centre de l'EFEO de Hanoi, nous confie ses souvenirs de garçonnet :

[...] J'avais deux lieux préférés :

174 Jean Decoux (1884-1963), officier de marine après avoir fait l'École navale au début du siècle, devient vice-amiral d'escadre en 1939 et est nommé commandant en chef des forces navales en Extrême-Orient cette même année par Albert Lebrun. Philippe Pétain le fait succéder au général Catroux au poste de gouverneur général de l'Indochine en juin 1940, poste qu'il occupe jusqu'au coup de force japonais du 9 mars 1945.

175 *CEFEO*, n° 30, 1<sup>er</sup> trim. 1942, p. 1.

176 [EFEO], *La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, [Hanoi], s. d. [ca. 1945], non paginé.

177 *CEFEO*, n° 33, 4<sup>e</sup> trim. 1942, p. 5.

178 [EFEO], *La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, *op. cit.* Nous constatons qu'avec ses cinq niveaux, elle est plus élevée et que sa toiture est différente : voir Illustration 21, p. 196. D'autres photographies de la bibliothèque ont également été insérées dans les annexes.

179 « Une galerie formant pont et servant de bureau aux bibliothécaires fait communiquer la Bibliothèque avec l'ancien bâtiment, transformé en salles de lecture et de travail et en bureaux pour le personnel de l'École. » *Ibid.*

180 *CEFEO*, n° 34, *op. cit.*, p. 3.

181 « [...] le rez-de-chaussée est occupé par une salle de désinfection et une salle de reliure ; les journaux et les planches xylographiques y sont provisoirement déposés. [...] Les manuscrits et les réserves de chaque fonds sont conservés dans des armoires spécialement aménagées à chaque étage, tandis qu'une étuve permettra de stériliser périodiquement les ouvrages de la Bibliothèque. » [EFEO], *La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, *op. cit.*

[...] 2/ Ma préférence allait à la Bibliothèque, non pas à la salle de lecture où je devais passer rapidement (instructions paternelles) mais derrière le paravent, au bâtiment des réserves.

Ce bâtiment de plusieurs étages m'intriguait par son architecture ultra moderne aux grandes fenêtres carrées et à la ventilation naturelle par moucharabieh, qui dénotait par rapport au style colonial de la toute la ville d'Hanoi. Il y faisait frais et la lumière naturelle était tamisée.<sup>182</sup>

Le nouvel édifice est relié à deux bâtiments déjà existants : au bâtiment principal par le biais d'une passerelle, dans laquelle le bureau des bibliothécaires est installé (voir Illustration 18 p. 187 et Illustration 19, p. 188), et à un autre bâtiment (voir Illustration 18 p. 187) accessible *via* un souterrain où se trouve la station de microfilmage. La sortie de terre d'un nouveau bâtiment pour accueillir les magasins de la bibliothèque n'est donc pas une entreprise visant uniquement à rendre possible la bonne conservation des documents et leurs futurs accroissements : le projet est plus global et traduit toute une réorganisation de la bibliothèque. La circulation entre le bâtiment principal et les magasins ainsi qu'entre ces derniers et la reproduction, les flux des documents et des agents, sont repensés. Les besoins des bibliothécaires, dorénavant disposés à la croisée des collections et des lecteurs, ont été pris en compte, permettant une optimisation du travail. Quant aux usagers, si leurs espaces de travail demeurent dans le bâtiment principal, ceux-ci se voient agrandis du fait du déplacement des documents dans les nouveaux magasins. L'EFEO peut dès lors ouvrir sa bibliothèque de façon plus libérale, comme elle a pu le faire valoir à plusieurs reprises par le passé et comme elle l'annonce lors de la cérémonie de la pose de la première pierre, ce qui implique ce que l'on nommerait aujourd'hui une nouvelle politique de services.

C'est donc plus de vingt ans après le premier projet de construction et plusieurs coups d'arrêts qu'un nouveau bâtiment exclusivement dédié à la bibliothèque sort de terre. Il est fort probable que les relations entre Jean Decoux et George Cœdès ne soient pas étrangères à ce soudain déblocage de la situation<sup>183</sup>. La bibliothèque n'est pas la seule bénéficiaire : entre 1942 et 1944, les ressources financières accordées à Angkor doublent – elles avaient été diminuées de moitié depuis 1940<sup>184</sup>. En 1943 – année du démarrage du chantier – paraît *Pour mieux comprendre Angkor* de George Cœdès, préfacé par l'amiral Decoux, ouvrage dans lequel celui-ci félicite l'auteur pour son œuvre de vulgarisation et souligne ses talents d'écrivain<sup>185</sup>.

---

182 DURAND (Marcus), Note manuscrite à l'intention de Cécile Capot, octobre 2020, p. 1.

183 Cette période historique sera abordée dans les chapitres 7 et 8.

184 MALLERET (Louis), « Nécrologie : Maurice Glaize (1886-1964) », dans *BEFEO*, t. 53, n° 2, 1967, p. 325.

185 « C'est pourquoi je sais infiniment gré à Monsieur George Cœdès d'avoir songé à ces "honnêtes gens" qui, selon la tradition de notre Grand Siècle, ne se piquant de rien, veulent avoir des clartés de tout. À leur intention il a établi une synthèse, à la fois parfaitement claire et parfaitement sûre, des dernières acquisitions d'une science dont il est le maître. L'aridité n'en est pas moins exclue que la fantaisie. Son talent, et cette élégance d'exposition qui le distingue, ont mené à bien, dans ce livre si aisé où l'érudition sait se faire avenante et discrète, une tâche difficile où

L'EFEO fait-elle preuve d'innovation en souhaitant se doter d'un bâtiment spécifique pour accueillir ses collections ? Frédéric Barbier écrit :

La conception de bâtiments indépendants, adaptés à une fonction de bibliothèque, se fait par plusieurs étapes, dont la première porte sur des aménagements réalisés dans des bâtiments plus vastes. Le plus grand nombre des bibliothèques, dont les plus importantes, reste en effet abrité dans des bâtiments originellement destinés à d'autres usages, et que l'on réaménagera plus ou moins profondément. La construction de bâtiments autonomes se rencontre peu à peu davantage à partir des années 1800, alors qu'elle était jusqu'alors restée très exceptionnelle <sup>186</sup>.

L'évolution des locaux de l'École correspond à ce qui est observé ailleurs – hébergement dans des bâtiments aux fonctions plus vastes, aménagement desdits locaux et enfin construction d'un bâtiment propre. Mais l'EFEO a-t-elle un siècle voire 150 ans de retard ? Nous ne le pensons pas : d'abord, du fait du contexte particulier de la colonisation dans lequel elle s'insère, ensuite parce que la bibliothèque de l'EFEO est une bibliothèque spécialisée, dont les développements sont plus tardifs. En outre, la date de 1800 est sans doute à voir comme un point de départ : nombre de bibliothèques sont toujours, à cette époque, dans des locaux récupérés – c'est d'ailleurs toujours le cas de beaucoup de bibliothèques municipales aujourd'hui –, à l'instar des services d'archives départementaux, qui ont eu leurs propres bâtiments construits au XX<sup>e</sup> siècle. On note aussi que ce nouvel immeuble ne fait pas de la bibliothèque un bâtiment autonome puisque l'espace dédié au public n'y est pas intégré. Il s'agit plutôt de la création d'un complexe articulant des magasins et le bâtiment principal du site. Il faut néanmoins souligner que le projet de construction est précurseur en 1919. Le sol indochinois est alors très pauvre en bibliothèques, en conséquence, les bibliothèques spécialisées, à l'image de celle de l'École, font figure d'exception en étant les seules « véritables ». Le gouvernement général commence à remédier à cette situation à cette date : la création de la direction des archives et des bibliothèques de l'Indochine (DABI), qui sert son projet politique, et dont l'EFEO est de surcroît à l'origine, date de 1917, comme nous le verrons au chapitre suivant. La bibliothèque de lecture publique qui en est issue investit cependant des locaux déjà existants à Hanoi, donc non originellement conçus pour abriter une bibliothèque ni des archives, ce qui rend le projet de construction de magasins de l'EFEO d'autant plus novateur. Si ce premier projet de construction de l'EFEO était précurseur dans le paysage bibliothéconomique indochinois de la fin des années 1910, le temps long de sa concrétisation ne semble toutefois pas avoir entaché son avant-gardisme. Les manuels de la DABI réalisés à destination des

---

les plus grands ont parfois échoué. » DECOUX (Jean), « Préface » dans *Pour mieux comprendre Angkor*, George Cœdès, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1943, p. VI.  
186 BARBIER (Frédéric), *Histoire des bibliothèques...*, op. cit., p. 242.

professionnels <sup>187</sup> nous apprennent qu'en 1934, et sans évolution à la date de 1945, la conservation des archives par les administrations est désastreuse en Indochine <sup>188</sup>, ce qui est dès lors aussi le cas à l'EFEO jusqu'à la construction d'un bâtiment idoine. À partir de 1943, date de la cérémonie de la pose de la première pierre sur laquelle nous nous pencherons dès après ce paragraphe, les locaux de l'institution, dont on trouvera quelques photographies contemporaines dans les annexes (voir [Figure 26](#) et suivantes), figurent parmi les rares lieux sains en Indochine où sont conservés des archives, ce qui confère effectivement un caractère moderne et même inédit à ce projet de construction. Au bout du compte, si l'on se place du point de vue de la métropole, la bibliothèque de l'EFEO, d'un point de vue immobilier, est le reflet de son époque. Toutefois, les intentions du premier directeur de l'institution, chartiste, reprises par la suite, se détachent tout à fait dans ce contexte ultra-marin où elles apparaissent comme pionnières et audacieuses. La réussite de ce projet aurait sans doute doté l'établissement d'une vitrine d'autant plus grande ; une modernité qui aurait sûrement accru sa notoriété dès cette date. Ceci se traduit finalement près d'un quart de siècle plus tard.

## **B) L'inauguration des travaux : instants de politique et de propagande dans la vie d'une bibliothèque**

La cérémonie de la pose de la première pierre de la bibliothèque se déroule le 17 mars 1943. L'étude des discours prononcés à cette occasion est intéressante <sup>189</sup> : la bibliothèque est l'occasion de faire de la politique, aussi bien pour le gouvernement général que pour l'École. Elle apparaît une fois de plus comme un outil servant l'implantation française et la propagation de son influence auprès des populations locales, de la communauté scientifique française s'intéressant à l'Asie comme internationale, et sans doute également auprès des autres puissances coloniales du continent. Les discours s'achèvent par un « rite d'inauguration » au cours duquel chacun des invités, au

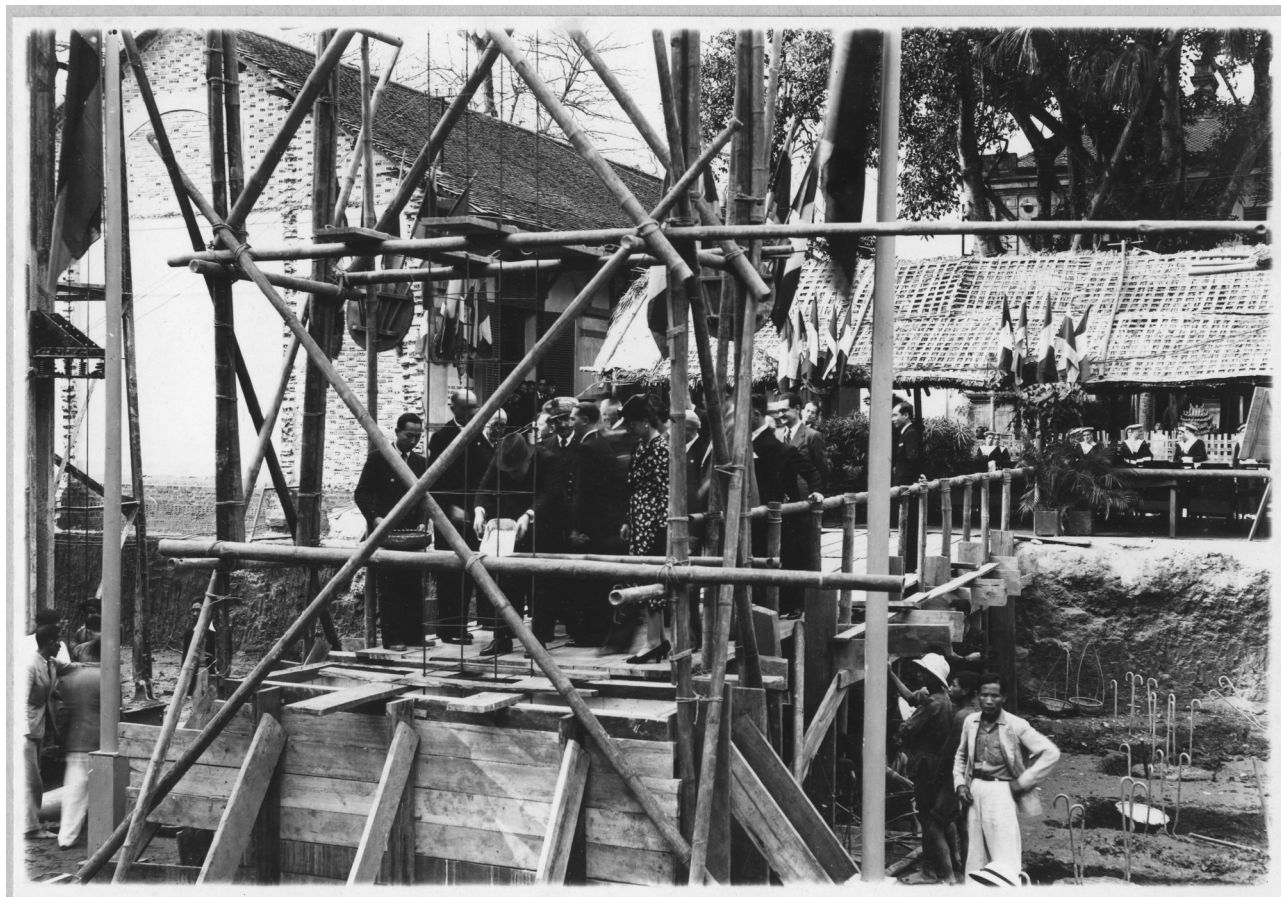
---

187 DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste : instructions pour l'organisation et le classement des archives de l'Indochine*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1934, p. 14-17. DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste : instructions pour l'organisation et le classement des archives de l'Indochine*, 2<sup>e</sup> édition, Hanoi, Imprimerie Levantan, 1945, p. 10-13. Les indications sont identiques pour les deux éditions.

188 « La question du local et du mobilier est la première que doit envisager l'archiviste. Dans la plupart des cas, elle a été jusqu'ici résolue d'une façon médiocre, voire même déplorable. » DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, 1945, *op. cit.*, p. 10-11.

189 Les discours ont été reproduits dans les annexes ([Figure 30](#)).

premier rang desquels se trouvent l'amiral Decoux et sa femme, est invité à verser du béton « sur un coffret de plomb contenant un procès-verbal de la cérémonie »<sup>190</sup>. Le procès-verbal se trouve ainsi scellé dans les fondations de la bibliothèque<sup>191</sup>, une tradition occidentale perpétuée depuis le Moyen Âge ainsi importée outre-mer.



*Illustration 20: Construction de la nouvelle bibliothèque, cérémonie du coulage avec le gouverneur général et l'amiral Decoux (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23177*

Côté EFEO, cette inauguration à laquelle sont conviées diverses personnalités lui permet de réaffirmer ses liens avec les institutions scientifiques de l'Indochine – les directions locales des archives et des bibliothèques de l'Indochine, de l'Instruction publique, des facultés et des grandes écoles de l'Université<sup>192</sup>. Dans son discours, le directeur affiche une volonté de s'ancrer un peu plus dans « l'œuvre éducatrice » en ouvrant la bibliothèque aux étudiants ainsi qu'en formulant le

---

190 *CEFEO*, n° 34, *op. cit.*, p. 3.

191 *Ibid.*

192 « Je demande à Madame Decoux, que je remercie respectueusement d'être venue prendre part à ce rite, de bien vouloir se joindre à vous. Et je prie également tous les assistants de répéter ce geste symbolique qui va marquer le début effectif des travaux de construction, et, du même coup, cimenter la collaboration entre l'École française d'Extrême-Orient et les diverses institutions scientifiques dont les dirigeants ont aimablement répondu à mon invitation, et au premier rang desquels j'ai plaisir à saluer M. l'Inspecteur général, directeur de l'Instruction publique, et les directeurs des Facultés et grandes Écoles de l'Université. » *Ibid.*, p. 3.

vœu de créer une communauté intellectuelle <sup>193</sup>. Il veut en faire un lieu de recherche scientifique qui participe aux relations internationales et où les hôtes étrangers de l'École pourront travailler. Comme nous le supposions, la bibliothèque sert à conforter son rayonnement mondial <sup>194</sup>. Les remerciements et les louanges au gouvernement général, en particulier à l'amiral Decoux qui a permis la réalisation de ce projet et qui est qualifié de « véritable fondateur » de la bibliothèque, peuvent être soulignés <sup>195</sup>, bien que ces propos soient convenus et protocolaires en pareille cérémonie officielle. De même que l'analyse Pierre Singaravérou à l'échelle de l'institution, nous concluons que la bibliothèque est volontairement montrée dans ce discours comme une « auxiliaire de l'administration coloniale et [un] vecteur de diffusion de "l'influence française" » <sup>196</sup>.

Pour l'amiral Decoux, cette inauguration est l'occasion de tenir un discours politique et idéologique et d'insérer les travaux de l'École dans cette perspective : la « science pure et désintéressée » prônée par le maréchal Pétain <sup>197</sup> dans le cadre de la « Révolution nationale », « la pérennité de l'œuvre française en Indochine » sont mises en relief, de même que l'armistice depuis lequel l'amiral indique que l'activité de l'École n'a « jamais été plus fructueuse ». Il encense l'École et son travail – un travail qui n'a pas faibli durant ces « années troubles » –, l'encourage. L'opportunité de rappeler la collaboration de l'École « à l'œuvre commune de la France en Indochine », de la remercier de sa « précieuse contribution au rayonnement de la science française » est également saisie. Le gouverneur général présente la bibliothèque comme un élément participant au succès des travaux de l'EFEO. Son cadre doit refléter son excellence. L'accès à des collections nombreuses et variées et à un public large est aussi mentionné : les rôles de transmission, d'éducation, d'émulation scientifique sont mis en avant. Relevons toutefois qu'il est *in fine* très peu question de la bibliothèque en tant que telle dans le discours : l'inauguration sert assez classiquement de prétexte à une opération de propagande et nous pouvons voir dans l'allocution que

---

193 « En inaugurant en 1932 le Musée Louis Finot, je formulais le vœu qu'il devint un "organisme vivant, intimement associé aux autres centres intellectuels de Hanoi" ». *Ibid.*, p. 3.

194 « Notre bibliothèque agrandie et aménagée sera ainsi en mesure de remplir complètement son rôle d'instrument de travail et de justifier la réputation universelle dont ses collections jouissent déjà dans le monde savant. » *Ibid.*

195 « Dans la réalisation d'une œuvre qu'un de vos prédécesseurs considérait déjà il y a sept ans comme une pressante obligation, la part qui vous revient, Amiral, est si grande que, pour m'acquitter d'une pareille dette, et pour marquer mon immense gratitude, je ne pouvais moins faire que de vous demander de venir présider en personne à la pose des fondations de cette bibliothèque. Je vous remercie encore une fois d'avoir bien voulu répondre à mon invitation, et j'ai l'intime conviction que, commencés sous vos auspices, les travaux progresseront avec célérité et qu'il me sera permis avant longtemps de vous inviter à nouveau pour procéder cette fois-ci à l'inauguration d'un édifice dont vous aurez été le véritable fondateur. » *Ibid.*

196 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 194.

197 « Je n'en étais pas moins décidé à faire inscrire au budget les crédits nécessaires à votre bibliothèque, dès qu'en apparaîtrait la possibilité : le Maréchal n'a-t-il pas dit que la science pure et désintéressée occuperait dans la France nouvelle une place éminente ? C'est chose faite aujourd'hui. Les travaux commencent. Ils seront, je l'espère, rapidement menés. Ainsi pourra-t-on constater, une fois de plus, que la Révolution Nationale ne se contente pas de velléités, et qu'elle accomplit ce qu'elle a promis. » *CEFEO*, n° 34, *op. cit.*, p. 4.

la bibliothèque de l'EFEO est pleinement intégrée dans la politique que l'amiral Decoux met en œuvre. Dans la préface de *Pour mieux comprendre Angkor*, il écrit d'ailleurs :

La culture n'est pas un passe-temps ; formatrice des intelligences, elle est aussi nécessaire à un pays que ses activités matérielles. Le Maréchal a voulu que dans la France rénovée se maintienne et s'élargisse « une tradition de haute culture qui fait corps avec l'idée même de notre Patrie ». Ici encore la Fédération a su se pénétrer des directives du Chef, et mille signes font savoir que, dans le domaine des choses de l'esprit comme dans celui de l'économie, ses puissances d'autarcie n'ont pas été inférieures aux circonstances. Aussi suis-je assuré que l'ouvrage de Monsieur Cœdès trouvera d'emblée l'audience la plus large auprès d'un public digne de lui <sup>198</sup>.

### **C) L'architecture du nouveau bâtiment : portée symbolique ou préoccupations fonctionnelles ?**

George Cœdès présente aussi dans son discours le modèle de construction retenu pour la bibliothèque. Si le métal est largement utilisé dans les constructions de bibliothèque depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle – il suffit de penser aux travaux d'Ernest Labrousse –<sup>199</sup>, la recherche d'économie a poussé à mettre au point un type de fondation inédit en Indochine. Il « repose sur le principe d'une amélioration préalable du sol consistant à forer des puits par percussion mécanique et ensuite à remplir ces trous par du béton pilonné par la chute répétée d'un mouton ». Cela permet à l'École de réaliser une économie d'environ 50 tonnes de fer. Un « système de poutres et de piliers » dispense également de 18 autres tonnes d'acier. La confection de « casiers métalliques » initialement prévue en prémunition des agents naturels de destruction – humidité, moisissures, insectes – se fait finalement en bois de lim – ou bois de fer –, toujours dans cette perspective d'économie <sup>200</sup>. Malgré cette conjoncture, les préoccupations liées à la conservation des documents demeurent. La lecture des manuels de l'archiviste réalisés par la direction des archives et des bibliothèques de l'Indochine croisée à l'avant-projet de Jean-Yves Claeys et aux photographies du nouveau bâtiment permet de constater que l'EFEO a pris en compte les conseils de la DABI : pièces de grande surface, fenêtres grillagées – en partie – et « aussi nombreuses que possible pour

---

198 DECOUX (Jean), « Préface » dans *Pour mieux comprendre Angkor*, *op. cit.*, p. VII.

199 BARBIER (Frédéric), *Histoire des bibliothèques...*, *op. cit.*, p. 267-271.

200 *CEFEO*, n° 34, *op. cit.*, p. 2-3.



assurer une bonne ventilation », utilisation du bois de lim <sup>201</sup>. On imagine aussi que l'École a fait attention à isoler le sol de l'humidité et à ce que les pièces soient sèches. Notons que sur la totalité des photographies conservées à la photothèque de l'EFEO relatives à la bibliothèque, un nombre non négligeable (une petite vingtaine) se rapporte au chantier de construction et à ses différentes étapes : il y a eu une volonté de se doter d'une mémoire le concernant – dont on ne trouve toutefois pas l'équivalent dans les archives <sup>202</sup>.



*Illustration 21: EFEO, la nouvelle bibliothèque et la station de microfilms à droite, (vues extérieures), s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO). La passerelle reliant la « nouvelle bibliothèque » au bâtiment principal et abritant des bureaux des bibliothécaires est à gauche (derrière les palmiers). – Photothèque de l'EFEO VIE23192*

---

201 DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, 1934, *op. cit.*, p. 14. Les indications sont identiques dans les deux éditions du manuel. La confection des meubles en bois de lim est par ailleurs détaillée mais, en l'absence de sources, nous ne pouvons savoir si le modèle qu'elle a retenu est le même. Nous n'avons par ailleurs rien lu au sujet de l'orientation du nouveau bâtiment afin d'éviter le trop plein d'ensoleillement, ce qui a sans doute été étudié et pris en compte : les témoignages les plus récents s'accordent tous à dire que cette bibliothèque, dépourvue de climatisation, est saine et fraîche même lorsqu'il fait chaud et humide à l'extérieur grâce à la circulation de l'aération qui a été conçue.

202 Elles se trouvent dans les annexes (voir [Figure 29](#) et [Figure 31](#) et suivantes).

Du point de vue du style architectural, sans entrer dans une étude que nous ne saurions réaliser, le nouveau bâtiment est sobre : ni décors particuliers ni recherche d'un esthétisme mélangeant les cultures ou affichant un style franc ou original. À une époque où le métissage pouvait être de mise <sup>203</sup>, pour ce bâtiment que nous pourrions qualifier de « technique », c'est l'importation d'un modèle occidental qui a prévalu. La lecture de la publication *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques* par Anne-Marie Bertrand et Anne Kupiec invite à réfléchir au postulat qui a présidé à la naissance de ce livre : « le refus de la neutralité de l'architecture et donc l'affirmation que l'architecture, en donnant une forme, donne un sens. » On lit sous la plume d'Anne Kupiec que : « Dès lors, l'architecture de la bibliothèque est susceptible de rendre possible une compréhension des représentations de l'institution elle-même. Autrement dit, il s'agit ici d'interroger le symbolisme de l'édifice-bibliothèque. » <sup>204</sup>

Selon nous, ce sont plutôt des considérations fonctionnelles, relatives à la conservation des collections qui ont prévalu à l'EFEO : nous l'avons vu au travers des dessins de Jean-Yves Claeys. Si une bibliothèque revêt intrinsèquement une valeur symbolique du fait de sa fonction – un lieu de savoir et de transmission par le fait qu'elle rassemble et donne accès à des documents – et si l'allégorie du savoir est perceptible dans le discours inaugural de l'amiral Decoux, jamais il ne s'est agi de se doter d'un « palais pour les livres » <sup>205</sup>. La bibliothèque de l'EFEO est une bibliothèque adossée à un établissement de recherche scientifique. Ce n'est pas la bibliothèque centrale de l'Indochine. De plus, l'objectif étant de loger des magasins et non de construire une bibliothèque *stricto sensu*, la portée symbolique n'a pas semblé être un enjeu. Comme le souligne Daniel Payot, pour qui un programme architectural est toujours accompagné d'un geste symbolique, il faut se garder d'oublier ceux à qui sert cette architecture pour comprendre ce qu'est la bibliothèque – « [...] quel genre d'assemblée forme le lectorat d'une bibliothèque ? Sa réalité est-elle effective, potentielle, virtuelle ? S'agit-il d'une république, et de quelle sorte ? » <sup>206</sup> –, ce que nous continuerons d'étudier dans les prochains chapitres. Nous avons vu que la question de la circulation, de la distribution des espaces et de l'articulation avec l'existant est centrale lors de la conception architecturale des magasins <sup>207</sup>. Néanmoins, du fait du prestige dont se sont dotés l'institution et ses chercheurs, des documents précieux conservés et de la taille du nouvel édifice qui devient le plus

---

203 HERBELIN (Caroline), *Architectures du Vietnam colonial...*, *op. cit.*

204 KUPIEC (Anne), « Introduction », dans *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques*, Anne-Marie Bertrand et Anne Kupiec (dir.), Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, Coll. « Bibliothèques », 1997, p. 7.

205 LENIAUD (Jean-Michel) (dir.), *Des palais pour les livres : Labrouste, Sainte-Geneviève et les bibliothèques : actes du colloque international du 11 octobre 2001*, Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève / Éditions Maisonneuve et Larose, 2003, 190 p.

206 PAYOT (Daniel), « La bibliothèque comme espace architectural : digressions théoriques », dans *Ouvrages et volumes...*, *op. cit.*, p. 12.

207 *Ibid.*, p. 11.

grand bâtiment sur le site du siège de l'École au 26 boulevard Carreau, nous pouvons imaginer que l'EFEO aurait pu doter la bibliothèque d'un palais, et non pas d'un bâtiment austère. En effet, l'institution ne saurait exister sans bibliothèque, laquelle tient une place fondamentale dans ses réseaux de sociabilité et dans son rayonnement. Cette solution aurait cependant été bien plus coûteuse et aurait *in fine* partiellement vidé de sa substance le bâtiment originel de l'École – dans lequel se trouvaient les bureaux et la salle de lecture – car le point névralgique – le lieu de fabrication de la science – aurait été déplacé dans le nouveau bâtiment de la bibliothèque. Pour des raisons budgétaire et d'image, il valait donc mieux, sans doute, maintenir groupés les bureaux et les nouvelles salles de lecture dans le bâtiment historique du siège. En outre, tout ceci ne tient pas compte du pragmatisme, qui a certainement coupé court à toute idée de ce genre s'il y en a eu : l'objectif numéro 1 était bien de pourvoir l'institution d'un bâtiment capable d'accueillir et de conserver convenablement les documents, dont certains sont très précieux <sup>208</sup>.

Dans ce nouveau bâtiment, le symbolisme politique est absent : il ne sert ni à rendre compte d'une monumentalité – bien que son architecture soit de facture française et qu'elle traduise de fait une occupation de l'espace par un agent exogène – ni ne témoigne de la politique d'association visible dans certaines constructions publiques entreprises dans les années 1920 <sup>209</sup>. En réalité, ce n'est pas la bibliothèque de l'EFEO qui remplit ce rôle mais le musée Louis-Finot chef-d'œuvre de l'architecte Ernest Hébrard avec lequel l'architecte d'alors de l'EFEO, Charles Batteur, collabore. De style indochinois – métissant des éléments architecturaux occidentaux et orientaux, comme le montre la photographie ci-dessous – sa conception commence en 1925. Il est inauguré en 1932 <sup>210</sup>.

---

208 Citons à nouveau un extrait du *BEFEO* de 1920 : « [...] Un bâtiment nouveau devait être élevé avant la fin de l'année et consacré exclusivement au dépôt des livres et manuscrits, tandis que l'édifice actuel eut été réservé aux salles de consultation des ouvrages ainsi qu'aux bureaux nécessaires – division nette qui seule puisse permettre une surveillance exacte des collections et faciliter la défense contre les mille ennemis du papier et des reliures sous ce climat. » « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 20, *op. cit.*, p. 240.

209 NACINOVIC (Corinne), « Trans-territorialité de l'architecture publique à Hanoï... », *op. cit.*, p. 170. Et HERBELIN (Caroline), *Architectures du Vietnam colonial...*, *op. cit.*

210 DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam...*, *op. cit.*, p. 47-50.



*Illustration 22: Musée Louis-Finot, Hanoi, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE08918*

## **CONCLUSION**

Les défis d'une bibliothèque sous les tropiques semblent donc être les mêmes que ceux de n'importe quelle bibliothèque : les conditions climatiques sont certes plus éprouvantes pour les collections, mais ces difficultés se retrouvent en tout lieu, que le temps soit plus froid ou plus sec, par exemple. Les agents destructeurs sont, en effet, partout présents et objet d'attention dans toute bibliothèque qui bénéficie d'une gestion professionnelle. De même, les opérations politiques qui ont

eu lieu à l'EFEO s'observent à l'occasion de toute cérémonie. Si le propos change, la bibliothèque – ou l'objet même de l'événement – n'en demeure pas moins le prétexte à la représentation et à la propagande. Enfin, il semble en aller de même pour les questions architecturales : les considérations et choix entre esthétisme, symbolisme et fonctionnalisme paraissent inhérents à tout projet. S'il peut paraître surprenant que le projet architectural du nouveau bâtiment de la bibliothèque n'ait pas été l'occasion de traduire des idées politiques – via le métissage en matière architecturale, par exemple –, c'est sans aucun doute parce que ce rôle a déjà été conféré au musée Louis-Finot, bien plus ouvert sur la cité et exposé au public que les magasins d'une bibliothèque un peu excentrée et dont le public est plus confidentiel. On comprend alors que les aspects pratiques, liés aux besoins primitifs de ce projet – avoir de la place et se doter d'espaces sains et adaptés à la conservation de documents –, aient primés.

Les préoccupations pratiques apparaissent avec la création de la bibliothèque elle-même : le manque de place et le souci de la bonne conservation des documents sont régulièrement soulevés depuis la première installation de la bibliothèque, c'est-à-dire dès la naissance de la MAPI. Ces points d'attention sont à l'origine des différents aménagements, des projets immobiliers et de l'architecture choisie pour la réalisation du nouvel édifice, lequel est conçu pour répondre à ces besoins. La comparaison avec les bibliothèques des écoles françaises d'Athènes et de Rome permet de remarquer que, si ces préoccupations paraissent de nos jours centrales en bibliothèque, elles témoignent, du temps de l'EFEO, d'une bibliothèque riche, qui a pu s'accroître grâce à un soutien et à un intérêt politiques pour les travaux de l'École et sa bibliothèque. Par ailleurs, dans un climat extrême qui met les documents à rude épreuve, la recherche de modernité est importante. La bibliothèque de l'EFEO devient même un modèle de bibliothèque située en milieu tropical puisque l'on écrit depuis l'Inde pour en savoir plus sur sa conception <sup>211</sup>. La bibliothèque a-t-elle cherché à atteindre le prestige de la Société néerlandaise de Batavia ? En tout cas, suite au voyage d'une délégation pour le cent-cinquantième de cette institution où Paul Mus représentait l'EFEO aux côtés du gouverneur général, le directeur chargé de l'enseignement et des cultes dans les Indes néerlandaises se rend à son tour en Indochine afin d'étudier « l'œuvre magnifique de l'École d'Extrême-Orient et son organisation » ainsi que le système d'instruction publique indochinois <sup>212</sup>.

211 EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1949-1963), dossier 38 : Délégation de l'EFEO à New-Delhi ; Correspondance et documentations de Suzanne Karpelès 1946-1948 ; exposition itinérante en Inde 1946-1948.

212 ANOM, GGI, 38 612 : Missions & voyages, Voyage en Indochine de M. le Dr. Schrieke, Directeur de l'Enseignement des Indes Néerlandaises (1929) [1929-1930]. Lettre du Dr. Schrieke à V. Goloubew, 25 septembre 1929. Cette affaire est à nouveau l'occasion de voir le rôle diplomatique très important qu'a pu jouer V. Goloubew à l'EFEO, un rôle déjà souligné dans l'historiographie relative à l'École.

Un échange de personnel scientifique et technique entre les deux institutions voit également le jour <sup>213</sup>. Une fois encore, le lien entre sciences et politique est perceptible. L'EFEO, par sa présence dans la délégation dont le souvenir est encensé – et notamment la conduite affable de Paul Mus –, a joué un rôle fondamental dans les liens qui se sont noués <sup>214</sup>. Les exemples pourraient être multipliés, ainsi qu'en témoigne cet extrait de lettre envoyée depuis la légation de France en Belgique à Paul Doumer en 1902 :

Notre influence [dans le monde] n'est pas moindre si l'on tient compte de l'œuvre accomplie par nos missions, nos écoles, nos hôpitaux, nos médecins, – nos savants. À tant d'artisans de cette œuvre vous avez adjoint, Monsieur le gouverneur général, notre École d'Extrême-Orient dont j'ai pu apprécier, par M. Chavannes, professeur au Collège de France, et par M. Pelliot, le jeune héros de Pékin, le caractère et la haute portée. L'École d'Extrême-Orient est faite pour représenter l'histoire, l'Asie, la science, l'érudition, la haute culture française. <sup>215</sup>

Outil de diffusion de l'influence française, que l'on qualifierait sans doute aujourd'hui de *soft-power*, la bibliothèque fait partie des éléments parmi lesquels passent concrètement cette volonté de faire rayonner l'Indochine et plus largement la France dans le monde, ainsi que de dépasser ses concurrents européens. Cette politique de puissance douce a eu un grand succès sur le long terme : aujourd'hui l'EFEO reste une institution prestigieuse au Vietnam et un établissement qui collabore régulièrement avec l'ambassade de France au Vietnam. Lorsque l'EFEO arrive à Hanoi, l'espace savant et culturel français est à construire, comme dans le cas de Göttingen étudié par Emmanuelle Chapron et Anne Saada <sup>216</sup>. Son déménagement depuis Saïgon dans cette ville, ainsi que sa bibliothèque comme nous l'avons vu, s'insèrent dans une politique plus large, qui essaime petit à petit – pensons à la création de l'Université indochinoise ou bien à celle de la DABI. Le chapitre suivant, consacré à la vocation et à place de la bibliothèque en Indochine, reviendra sur cette idée de rayonnement, un rôle que la bibliothèque de l'EFEO a bien davantage tenu que celui d'éducation des peuples, également cher à la Troisième République, mais plutôt rempli par la direction des archives et des bibliothèques de l'Indochine.

---

213 *Ibid.* et ANOM, GGI, 38 615 : Missions & voyages, Échange de personnel scientifique et technique de l'École Française d'Extrême-Orient et du Service Archéologique des Indes Néerlandaises (1930) [1929-1930].

214 ANOM, GGI, 38 612, *op. cit.* Citons par exemple cet extrait de lettre du Dr. Schrieke à A. Bodard, consul général de France aux Indes néerlandaises, 15 janvier 1930 : « Permettez moi, cher Monsieur Bodard, de vous prier de bien vouloir être auprès de Monsieur le Président de la République Française l'éloquent interprète (sic) de ma profonde reconnaissance à cause de ma nomination au grade d'Officier de la Légion d'Honneur et Lui donner l'assurance de mon respectueux attachement. L'attribution de cette rare distinction par le gouvernement français stimulera mes efforts de resserrer plus étroitement encore les liens intellectuels déjà existants entre les Indes néerlandaises et l'Indochine. Ce jour ci Son Excellence le gouverneur général des Indes néerlandaises a donné son adhésion à mon projet d'échange entre l'École française d'Extrême-Orient et le service archéologique de ce pays. »

215 AN, 724AP/2, *op. cit.* Sous-dossier G. Lettre d'A. Gérard (ou Gérard) à P. Doumer, 6 janvier 1902.

216 CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 25.





## **CHAPITRE 4 : UNE INSTITUTION PLURIELLE ? L'EFEO ET LES ARCHIVES DE L'INDOCHINE**

### **INTRODUCTION**

Après avoir examiné la création de la bibliothèque et avoir vu l'utilité qu'elle pouvait revêtir pour la consolidation de la présence française en Indochine, nous nous proposons d'interroger sa place et sa vocation au sein du paysage des bibliothèques et des archives indochinoises, que nous tenterons de dresser dans le dernier chapitre de cette partie.

L'EFEO était loin d'être un établissement replié sur lui-même. Dans ce chapitre, nous observerons les liens qui unissaient l'École à la direction des archives et des bibliothèques de l'Indochine (DABI), établie presque vingt ans après la fondation de l'EFEO et dont l'initiative de la création, ainsi que du recrutement du chartiste Paul Boudet, revient au directeur par intérim de l'EFEO, Louis Finot. Également archiviste paléographe de formation, ce dernier souhaitait mettre sur pied un service des archives indochinoises directement rattaché à l'École. Si nous lui devons la prise en charge des archives de l'administration et dès lors, indirectement, la création d'une bibliothèque centrale pourvue du dépôt légal et d'un réseau de lecture publique en Indochine, cette

forte volonté du directeur de l'EFEO interroge sur ses motivations à s'engager dans une telle extension des activités de l'École, une nouvelle occupation qui l'éloignerait de son cœur de métier. La délimitation des compétences entre la DABI et l'EFEO suscite également l'interrogation, tout comme la vocation de la bibliothèque de cette dernière. La bibliothèque de l'EFEO était-elle uniquement tournée vers l'acquisition et la mise à disposition de documents utiles aux recherches scientifiques ou avait-elle aussi pour fonction de constituer et de conserver ce que l'on appellerait aujourd'hui un « patrimoine écrit » de l'Indochine ?

## I – LE PAYSAGE DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES AVANT LA CRÉATION DE LA DABI EN 1917 : LA PRÉDOMINANCE DE L'EFEO

L'étude du paysage dans lequel s'intègre l'EFEO en Indochine permet d'identifier les caractéristiques de sa propre bibliothèque. Nous proposons de brosser une vue d'ensemble plutôt qu'un paysage exhaustif, d'autres chercheurs s'étant déjà penchés sur cette question <sup>1</sup>, sans qu'il

1 Citons les travaux de DAO (Thi Dien), *Les archives coloniales au Viet Nam (1858-1954). Les fonds conservés au Dépôt Central de Ha Noi : fonds de la Résidence supérieure au Tonkin*, thèse de doctorat, histoire, dir. Alain Forest, univ. Paris VII-Denis Diderot, 2004, 407 p. DION (Isabelle), VAN REETH (Benoît) (dir.), *Histoire d'outre-mer : les Archives nationales d'outre-mer ont 50 ans*, Paris / Aix-en-Provence, Somogy éditions d'art / ANOM, 2017, 359 p. LAROCHE (Carlo), « Les archives d'outre-mer et l'histoire coloniale de la France », dans *Revue historique*, Presses universitaires de France, octobre-décembre 1951, 17 p. LÊ (Thanh Huyen), *Thư viện Việt Nam thời kỳ Pháp thuộc [Les bibliothèques au Vietnam pendant la période coloniale française]*, thèse de doctorat, sciences de l'information et des bibliothèques, dir. Tran Thi Minh Nguyet et Vu Thi Minh Huong, univ. de la Culture de Hanoi, 2014. MENIER (Marie-Antoinette), « Cent ans dans l'histoire des archives de la colonisation », dans *La Gazette des archives*, n°139, 1987, p. 207-222. Mis en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1987\\_num\\_139\\_1\\_4112](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1987_num_139_1_4112), URL pérenne : <https://doi.org/10.3406/gazar.1987.4112> [consulté le 12 mai 2019]. NGUYEN (Thi Xuan Suong), NGUYEN (Van Khoa), « Viêt-nam, bibliothèques », dans *Dictionnaire encyclopédique du Livre*, dir. Pascal Fouché, Daniel Péchoin, Philippe Schuwer, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, vol. 3, 2011, p. 975-980. PASQUEL-RAGEAU (Christiane), « Les bibliothèques de l'Indochine française », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, dir. Martine Poulain, vol. 4 « Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990 », Paris, Promodis / Éditions du Cercle de la Librairie, 4 p. TAILLEMITE (Étienne), *Les archives de la France d'Outre-Mer*, dans *La Gazette des archives*, n°22, 1957, p. 6-22. Mis en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1957\\_num\\_22\\_1\\_1472](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1957_num_22_1_1472), URL pérenne <https://doi.org/10.3406/gazar.1957.1472> [consulté le 12 mai 2019]. PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry. Les archives françaises en Indochine (1917-1955) », dans *Chartistes en Asie. Science historique et patrimoine au lointain (XIXe-XXIe siècle)*, dir. Jacques Berlioz, Cécile Capot, Olivier Poncet, Paris, École nationale des chartes/EFEO, Coll. « Matériaux pour l'histoire », 12, 2021, p. 153-170.

Il convient également de mentionner les recherches doctorales en cours au moment où nous écrivions ces lignes : celles de Fabienne Chamelot, relatives à l'organisation et à la gestion des archives coloniales françaises envisagées comme des outils de pouvoir, étudiant particulièrement les cas de l'Indochine et de l'Afrique occidentale française ;

existe néanmoins des recherches détaillées ou englobant à la fois les archives et les bibliothèques. Comme ces travaux étant relatifs au Vietnam, ces aspects n'ont pas été étudiés pour le Cambodge et le Laos à notre connaissance, ce sous-chapitre concernera donc lui aussi davantage ce premier.

Avant de commencer, la date de 1917 doit d'ores et déjà être mise en lumière. Fondamentale dans l'histoire des bibliothèques et des archives en Indochine, toujours citée de nos jours par les bibliothécaires et les archivistes tant français que vietnamiens, elle correspond à la date de la création de la DABI, dont le premier directeur est ce fameux Paul Boudet. Pour autant, il existait déjà quelques services d'archives et quelques bibliothèques avant cette création, en plus de celle de l'EFEO.

## A) Les errements des archives de l'administration coloniale

Dans son historique de la prise en charge des archives de l'Indochine avant la fondation de la DABI, Paul Boudet fait état de tentatives isolées et plus ou moins concluantes, ce que confirment les recherches doctorales de Dao Thi Dien ainsi que les publications des ANOM<sup>2</sup>.

Les premiers à se pencher sur la question sont les amiraux en Cochinchine, qui gouvernaient pendant les premières décennies après la conquête ce premier territoire colonisé de l'Indochine. Ils donnent des instructions relatives au classement et au versement des archives dès 1868 : chaque bureau doit compter un agent personnellement responsable du classement des dossiers. Cet intérêt pour les archives demeure chez leurs successeurs, que sont les gouverneurs. Malgré ce qu'écrit Tran Van Ky<sup>3</sup>, force est de constater que la prise en charge est lacunaire : en 1880, le gouverneur Le

---

et celles de Cindy A. Nguyen, concernant l'histoire des bibliothèques au Vietnam. CHAMELOT (Fabienne), *The politics of French colonial archives. Mainland France, French West Africa and the Indochinese Union, 1894-1960*, thèse de doctorat, histoire et études françaises et francophones, dir. Tony Chafer, univ. de Portsmouth, 2021, 463 p. NGUYEN (Cindy A.), *Misreading: Social Life of Libraries and Colonial Control in Vietnam, 1865-1958*, thèse de doctorat, histoire, dir. Peter Zinoman, Berkeley, univ. de Californie, 2019, 281 p..

2 BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-orient, 1919, p. 7-12. DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste : instructions pour l'organisation et le classement des archives de l'Indochine*, 2<sup>e</sup> édition, Hanoi, Imprimerie Levantan, 1945, p. VII-IX. Ce dernier s'appuie largement sur le premier. À noter : le contenu de l'article « Les Archives et les Bibliothèques de l'Indochine » paru en 1919 dans la *Revue indochinoise* est similaire à l'ouvrage éponyme précité : BOUDET (Paul), « Les Archives et les Bibliothèques de l'Indochine », dans *Revue indochinoise*, Hanoi, t. XXXI, n°4, avril 1919, p. 721-738. DAO (Thi Dien), *Les archives coloniales au Viet Nam (1858-1954)...*, *op. cit.*, p. 57-75. Dao Thi Dien présente dans le détail ces différents aléas. DION (Isabelle), VAN REETH (Benoît) (dir.), *Histoire d'outre-mer...*, *op. cit.*

3 Tran Van Ky est secrétaire du cadre local de la Cochinchine détaché au gouvernement général de l'Indochine et lui-même devenu archiviste dès la création du service des archives du gouvernement de la Cochinchine. Il publie en 1915 un ouvrage d'une cinquantaine de pages relatant le travail effectué sur les archives. Outre les informations que

Myre de Vilers se plaint de ne pas réussir à « reconstituer les dossiers dont il avait un besoin urgent »<sup>4</sup> et, en 1902, le gouvernement de la Cochinchine entame une réorganisation du service des archives du fait du désordre régnant et du mauvais état matériel des documents. Un bâtiment offrant des conditions de conservation saines est construit et la rédaction d'un règlement en 1909 complète cette initiative<sup>5</sup>. Néanmoins, faute de personnel compétent, le traitement des archives est insuffisant et elles demeurent malmenées<sup>6</sup>. Le recrutement d'un archiviste paléographe avait pourtant été évoqué dès 1905 par le gouverneur de Cochinchine, mais les services du gouvernement général n'avaient pas souhaité y répondre favorablement. Olivia Pelletier précise :

En dehors de l'argument budgétaire, il lui fut alors répondu que les connaissances paléographiques d'un chartiste ne seraient guère utiles pour s'occuper des archives récentes de la colonie. Le secrétaire général estimait même préférable de confier cette tâche à un fonctionnaire local des services civils maîtrisant le cadre administratif plutôt qu'à un archiviste étranger à l'administration locale. C'est ce type de raisonnement qui fut à l'origine du manque funeste de personnel qualifié pour les archives de l'Indochine, là où nous verrons l'efficacité du travail de Paul Boudet et de son équipe.<sup>7</sup>

Les activités portant sur ces archives sont ensuite fusionnées à celles d'une bibliothèque : un arrêté pris en mars 1909 les rattache à la bibliothèque du secrétariat du gouvernement et c'est un bibliothécaire qui est chargé « de la garde et de la conservation des documents », lequel devient ensuite bibliothécaire-archiviste<sup>8</sup>.

Au centre du Vietnam, où se trouve le protectorat d'Annam, un service des archives est organisé en 1897 avec, à sa tête, un ancien garde principal dénommé Santoni, qui se saisit de la question avec méticulosité, allant jusqu'à adapter les cadres de classement européens aux documents issus de l'administration coloniale. Soucieux de l'intégrité des documents, il se dote d'un atelier de reliure. Dans son rapport de novembre 1917 consacré à l'état des archives de l'Indochine et aux mesures à

---

l'on trouvera dans le corps de texte, il fait état de la création d'une commission en 1885 chargée « d'élaborer un projet de création et d'organisation d'un service d'archives à la Direction de l'Intérieur ». TRAN (Van Ky), *Les archives du Gouvernement de la Cochinchine : organisation – méthode de classement*, Hanoi, Imprimerie tonkinoise, 1915, p. 8.

4 BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine*, op. cit., p. 9.

5 Établi sur le modèle métropolitain, il fixe les règles de tri et les modalités de communication pour les administrations et les particuliers. Tran Van Ky le cite : TRAN (Van Ky), *Les archives du Gouvernement de la Cochinchine...*, op. cit., p. 11 et suiv.

6 « [...] les dossiers sont empilés au hasard », précise Paul Boudet. DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, op. cit., p. VIII. À propos de la tentative de recrutement d'un chartiste, voir DAO (Thi Dien), *Les archives coloniales au Viet Nam (1858-1954)...*, op. cit., p. 66.

7 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », op. cit., p. 155.

8 Tran Van Ky donne quelques indications sur les postes et les évolutions structurelles : en février 1908, un arrêté du gouverneur de la Cochinchine charge le secrétaire-archiviste du conseil privé en Cochinchine des fonctions d'archiviste du gouvernement, puis, suite au rattachement à la bibliothèque en 1909, le poste dévolu aux archives obtient l'année suivante la nomenclature de bibliothécaire-archiviste. TRAN (Van Ky), *Les archives du Gouvernement de la Cochinchine...*, op. cit., p. 11.

prendre pour en assurer leur conservation, Paul Boudet loue le travail et les qualités de Santoni et le classement qui a été appliqué à Hué. Il résume : « Je ne connais qu'un seul exemple d'un classement méthodique et rationnel : celui des Archives à Hué. Pour la rareté du fait il mérite d'être signalé avec quelque détail. »<sup>9</sup> Santoni prévoit aussi « une organisation générale des archives des provinces », une initiative qui reste lettre morte après qu'il quitte ses fonctions<sup>10</sup>. Néanmoins, tout ce travail « n'a pas été perdu et a contribué à faciliter plus tard l'instauration d'un ordre et d'un classement rationnels (sic) »<sup>11</sup>.

Le besoin d'organiser les archives existe également au nord du Vietnam, assise du protectorat du Tonkin, puisque les membres de la chambre de commerce de Haiphong réclament dès 1887 des mesures pour pouvoir accéder aux leurs<sup>12</sup>. La situation est résumée de façon lapidaire par Paul Boudet : « Au Tonkin, l'effort s'est borné à la rédaction d'une belle circulaire (1907) qui est restée à peu près lettre morte »<sup>13</sup>. En effet, les initiatives demeurent peu nombreuses, disparates et plus ou moins heureuses<sup>14</sup> et le classement, quand il y en a un, est peu viable. Le manque de personnel spécialisé est à nouveau pointé du doigt. La lecture des sources confirme tout le travail à accomplir : en 1908, l'administrateur-résident à Ha Dong souhaite, suite à cette circulaire, « profiter de la réinstallation des divers services de la Résidence pour classer définitivement et selon les méthodes rendues réglementaires un énorme tas de dossiers livrés aux poux de bois, ou jetés, sans ordre, sur les meubles existants ou, faute de place, entassés à terre, dans les angles des pièces. »<sup>15</sup> Son collègue, résident de la province de Lao Kay, se plaint, quant à lui, de ne pas pouvoir mener les

---

9 TTLT1, DABI, 487 : Rapport sur l'état des archives de l'Indochine et les mesures à prendre pour en assurer leur conservation (1917), p. 3.

10 DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, op. cit., p. IX.

11 *Ibid.* Précisons enfin qu'il n'est pas fait mention des Chau Ban dans ces états des lieux puisqu'ils concernent les archives de l'administration française. Les Chau Ban, classés mémoire du monde par l'UNESCO en 2014, sont les archives impériales de la dynastie des Nguyen (1802-1945). Réunies à la citadelle à Hué, elles ont servi la dynastie, sa politique et ses administrateurs jusqu'en 1945. Ces archives forment aujourd'hui le cœur des archives vietnamiennes conservées au centre n°1 des AN du Vietnam à Hanoi, tandis que celles de l'administration française, abritées dans le même dépôt, forment celui du fonds colonial.

12 D'abord conservées à la Résidence, elles sont ensuite mises en dépôt chez un particulier, sans classement ni possibilité de consultation. TTLT1, RST, 29 203 : Demande d'affeter (sic) un bâtiment pour servir d'archives à Haiphong [1887].

13 Cette circulaire est le fruit du travail d'une commission instituée pour étudier un mode de classement uniforme au sein des archives des Résidences du Tonkin et pour définir un mobilier les protégeant des insectes. DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, op. cit., p. IX.

14 « Devant l'afflux des papiers et l'impossibilité de les mettre en ordre, on formait des liasses, qu'on envoyait au fond du couloir le plus sombre ou au haut d'une armoire, quand on ne les incinérât pas sans examen. » *Ibid.*

15 TTLT1, RST, 6 575 : Création d'un meuble-type pour archives [1908]. Lettre de Duvillier, administrateur-résident de France, au résident supérieur au Tonkin, Ha Dong, 17 mai 1908.

recherches nécessaires à la connaissance de certains enjeux régionaux<sup>16</sup> – sans doute liés à la sécurité, cette province étant frontalière à la Chine.

En somme, Paul Boudet écrit dans un rapport en 1917 que « Hué représente la seule exception louable » au sein des trois pays vietnamiens de l'Union Indochinoise, constatant « partout ailleurs, les systèmes les plus variés ou même l'absence de système ». <sup>17</sup> Le chartiste note que la situation est « plus déplorable encore » au Cambodge : « j'ai, comme ailleurs, peut-être plus encore, trouvé le désordre et l'absence d'organisation [...] »<sup>18</sup>, tandis qu'il passe la situation laotienne sous silence.

Pourtant, en décentrant le regard, nous nous rendons compte que des instructions relatives à la préservation des archives sont prises bien plus haut. Le ministère des Colonies émet une circulaire le 21 décembre 1907 alertant les administrations sur le sort à réserver aux archives. Elles doivent veiller à ce que les archives ne soient ni démantelées ni leur contenu divulgué à l'extérieur, et le ministère demande à ce qu'une surveillance soit exercée sur le personnel, lequel ne doit pas ignorer que ces documents sont la propriété de l'administration<sup>19</sup>. Le gouvernement général de l'Indochine la diffuse pour application en 1908 et demande à ce que les services produisent un rapport sur le classement de leurs documents<sup>20</sup>. Nous trouvons aujourd'hui aux archives nationales du Vietnam un certain nombre de dossiers s'y rapportant, ce qui montre que le sort des archives est, au moins à ce moment-là, une source de préoccupation. Cela témoigne d'une nouvelle tentative de leur contrôle. En janvier 1913, un règlement est publié par le ministère des Colonies. C'est sur celui-ci que s'appuie la feuille de route donnée à Paul Boudet lors de son recrutement en 1917<sup>21</sup>, que nous étudierons plus en détail plus tard. Malgré tout, si Paul Boudet tient un discours tendant à mettre en

---

16 Il écrit au résident supérieur au Tonkin en 1908 : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que, depuis mon arrivée dans la province, j'ai voulu étudier certaines questions intéressantes tant la police frontière que les différentes questions de races et d'administration indigène de la Province à l'époque où elle constituait le 4<sup>ème</sup> territoire militaire. Je n'ai malheureusement pu recueillir aucun document intéressant sur toutes ces matières dans les archives de la province qui sont pour ainsi dire inexistantes. D'après certains renseignements les pièces principales auraient été emportées par les autorités militaires avant même l'arrivée des premiers fonctionnaires civils. [...] ». TTLT1, RST, 47 715 : Au sujet des travaux de recherche dans les archives de la province de Lao Kay [1908].

17 TTLT1, DABI, 487, *op. cit.*, p. 4.

18 Il relate ces anecdotes : « Lettre n° 104A, de l'administrateur résident de France à Lao-Kay au RST, Lao-Kay, 17/07/1908 : Faute de documents sérieux, le Gouverneur écrit au Ministre : "Ce ne sont là, il est vrai, que des appréciations personnelles, elles ne s'appuient sur aucun document officiel : depuis seize ans que nous sommes au Cambodge, nos représentants n'ont pas donné de statistique ; *il n'existe même pas d'Archives au Protectorat.*" En 1883, c'étaient les instructions de 1878 en vue du cas de guerre que l'on ne pouvait retrouver, malgré des recherches dans les bureaux et les Archives. » BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine*, *op. cit.*, p. 9. EFEO, Carton IA : Fonctionnement de l'EFEO (1898-1920), dossier 93 : Relations avec l'administration de l'Indochine. Archives de l'Indochine (1916-1918). Lettre de P. Boudet au directeur de l'EFEO, 6 décembre 1917.

19 TTLT1, GGI, 6 966 : Surveillance à exercer sur les archives (s. d. [1908]). TTLT1, RST, 38 166 : Surveillance à exercer sur les archives administratives (s. d. [1908]).

20 TTLT1, RST, 4 500 : A.s de la tenue des archives et du mode de classement des archives du 3<sup>e</sup> bureau (s. d. [1908]). TTLT1, RST, 83 245 : Classement des archives de la section de la Garde indigène du Tonkin (s. d. [1908]).

21 EFEO, Carton IA, dossier 93, Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.* Circulaire relative à une enquête de M. Boudet sur l'état des archives administratives dans les différents pays de l'Union indochinoise (s. d.).

valeur la DABI, il n'en demeure pas moins que tout reste à faire en matière d'archives en Indochine en 1917. Ce constat est confirmé par les archivistes et les chercheurs contemporains qui s'intéressent à cette histoire, comme en témoigne la bibliographie déjà citée.

## B) Un environnement pauvre en bibliothèques

La situation des bibliothèques de l'Indochine est à l'image de celle des archives avant la création de la DABI : peu d'équipements existent <sup>22</sup>.

En Cochinchine, les amiraux sont soucieux de se doter très tôt d'une bibliothèque à usage interne : cette dernière voit en effet le jour en 1862, c'est-à-dire dès l'annexion de ce territoire à la suite du traité de Saigon, conclu le 5 juin 1862. Située dans ce chef-lieu, elle s'accroît régulièrement, puis elle déménage en 1902 dans un bâtiment initialement construit pour recevoir uniquement les archives, ce qui compromet leur avenir respectif : chacun disposant d'un étage, les deux services sont limités dans leurs possibilités d'extension. Dans les années 1880 et avant-guerre, plusieurs tentatives de transformation de la bibliothèque du gouvernement de la Cochinchine en une bibliothèque publique voient le jour, avec des objectifs ambitieux : grande amplitude des horaires d'ouverture, collections étrangères, copies de manuscrits de la Bibliothèque nationale, personnel spécialisé. Mais en dépit de cette forte volonté, ces projets demeurent des vœux pieux. En 1917, la bibliothèque du gouvernement de la Cochinchine n'est plus qu'une très petite structure, certes ouverte au public, mais bornée à un service de prêt et dont le lectorat est peu nombreux et exclusivement français alors que l'on souhaiterait toucher la population locale <sup>23</sup>. Les conditions de conservation sont de surcroît venues à bout d'une partie des collections <sup>24</sup>.

---

22 Nous nous sommes appuyée sur : BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine, op. cit.*, p. 17-18. ANOM, 86 APOM 53 : Dossier concernant la construction des bâtiments pour les bibliothèques de l'Indochine [manque la 1ère partie] (s. d.). ANOM, GGI, 53 470 : Commission d'Enquête dans les Territoires d'Outre-Mer, II-Mémoires présentés par les Services Généraux, Archives et Bibliothèques centrales (s. d.) [1937].

23 ANOM, GGI, 53 470, *op. cit.*

24 Au moins des périodiques : « les vers les ont réduits à l'état de dentelle et ils ne sont plus bons qu'à mettre au pilon. » BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine, op. cit.*, p. 17. En novembre 1918, il écrit au directeur de l'EFEO à propos d'une bibliothèque dont il ne précise pas l'emplacement : « Il y a bien d'autres choses dans ces greniers : il y a d'abord de l'humidité, des insectes et des vers. J'y ai trouvé l'architecture militaire de Belidor, et en l'ouvrant, j'ai constaté que les vers y grouillaient. » EFEO, Carton IA, dossier 93, Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.* Lettre de P. Boudet au directeur de l'EFEO, 10 novembre 1917.



S'agissant du reste du Vietnam, s'il existe des petites bibliothèques administratives <sup>25</sup>, l'état des lieux de Paul Boudet est à nouveau sans appel : « Des bibliothèques générales de Hanoi, de Hué ou de Haiphong, il n'y a rien à dire : elles n'existent pas. Ce sont des cabinets de lecture plus ou moins ouverts, où les livres sont censés servir indéfiniment. » <sup>26</sup> Le constat d'un journaliste de *L'éveil économique de l'Indochine*, peut-être moins sévère, pointe également l'insuffisance de l'offre avant la fondation de la DABI, dont il encense la création <sup>27</sup>. Malgré un ton propagandiste, il nous aide à dessiner les contours de notre tableau. Selon lui, en matière de bibliothèques publiques, seules celles du gouvernement de Saigon et de la ville de Haiphong « méritaient ce nom » – « De la bibliothèque de la résidence supérieure à Hanoi, autant n'en pas parler, quant à la bibliothèque populaire, elle est très pauvre. » Il reconnaît que « quelques cercles de province comme par exemple celui du Khanh Hoa, en Annam, celui de Lao Kay et celui de Nam Dinh étaient assez bien montés » <sup>28</sup>. Il évoque les sociétés savantes, qui se sont dotées de bibliothèques « assez riches », comme celle de la Société des études indochinoises « considérée comme la deuxième de l'Indochine, après celle de l'École française d'Extrême-Orient » <sup>29</sup>. Il relève que certains services publics ont des bibliothèques bien tenues à l'instar de celui des Mines à Hanoi. La conclusion est là aussi lapidaire : « Si Saigon n'avait pas trop à se plaindre, Hanoi était réellement bien mal pourvue pour une capitale et un centre universitaire et intellectuel qui a la prétention d'être le premier en Indochine. » Paul Boudet écrit effectivement dans son rapport de 1917 à destination du gouverneur général qu'après les « meilleurs débuts », elle était désormais « réduite au rôle d'un cabinet de lecture, dont les livres crasseux, sont constamment sortis et où on ne lit guère que les journaux. » <sup>30</sup>

Il n'est question dans ces sources ni du Laos et du Cambodge ni, de façon plus générale, des bibliothèques préexistantes ou parallèles à celles mises en place par l'administration française,

25 Nous pouvons les croiser çà et là dans les archives. La Résidence supérieure au Tonkin a par exemple une bibliothèque. ANOM, GGI, 17 002 : Musées, proposition de M<sup>r</sup> Jean Roux en vue de la création d'un musée historique du Tonkin (1911).

26 BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine*, *op. cit.*, p. 18. Dans son rapport de 1917, il précise que si celle de Hué n'« est pas en mauvais état [...] c'est une sorte de nécropole où le public n'a qu'un accès restreint [...] » et ajoute à propos de celle de la résidence supérieure au Tonkin qu'il « vaut mieux n'en rien dire : on l'a dépossédée il y a quelques années de beaucoup d'ouvrages intéressants, ce qui reste ne vaut pas grand'chose. » TTLT1, DABI, 487, *op. cit.*, p. 6-7.

27 HC [CUCHEROUSET (Henri)], « Le Service des Archives et la Bibliothèque centrale de Hanoi », dans *Extrait de l'éveil économique de l'Indochine*, n° 106, 22 juin 1919, p. 1-2. Il s'agit très probablement d'Henri Cucherousset (1879-1936), directeur du journal.

28 Nam Dinh était une grande ville, Lao Kay se trouve dans une zone de tensions à la frontière avec la Chine et Khanh Hoa un lieu pauvre. Cela confirme que la mise en place de bibliothèques bien pourvues étaient alors le fruit d'initiatives individuelles.

29 PASQUEL-RAGEAU (Christiane), « Les bibliothèques de l'Indochine française », *op. cit.* Elle précise que la bibliothèque de cette Société, fondée en 1865 et reconnue d'utilité publique en 1907, est « la plus ancienne et la plus importante ». Celle de l'Association des amis du vieux Hué, créée en 1913, est également très réputée.

30 TTLT1, DABI, 487, *op. cit.*, p. 6. Il ajoute : « Trop de livres (3 et 6 par famille) sont prêtés à la fois, de là vient, que sur vingt cinq volumes, il est difficile d'en trouver un seul sur les rayons. Aucun achat n'a été fait depuis deux ans, le personnel est absolument incomplet et instable. »

c'est-à-dire des bibliothèques endogènes. Pourtant, nos recherches ont permis d'apercevoir qu'il en existait bien, tout comme le confirment les articles de Christiane Pasquel-Rageau, de Nguyen Thi Xhuan Suong et de Nguyen Van Khoa<sup>31</sup>. Nous pouvons en conclure que c'est le rôle politique de la bibliothèque qui intéresse ici le pouvoir colonial en place.

Avant la création de la DABI, l'offre en matière de bibliothèques est donc très pauvre et se limite à quelques bibliothèques administratives, à des bibliothèques spécialisées adossées à des structures publiques ou privées et à quelques embryons de bibliothèques de lecture publique. Au sein de ce paysage embryonnaire, la bibliothèque de l'EFEO est une des rares à rendre les services attendus de telles structures et est sans doute la mieux dotée en collections. Elle figure au premier rang des exceptions, ce qui lui vaut d'être encensée par Paul Boudet et par ce journaliste de *L'éveil économique de l'Indochine* bien qu'il ne s'agisse pas d'une bibliothèque de lecture publique ouverte à tous, mais d'une « bibliothèque spéciale »<sup>32</sup>.

---

31 Il sera très utile de se reporter aux recherches doctorales de Cindy A. Nguyen puisqu'elle se penche sur l'évolution de ces bibliothèques sous l'influence exogène du colonisateur. Il est par ailleurs certain qu'il y avait de nombreuses bibliothèques personnelles, familiales, dans les provinces dans lesquelles il y avait beaucoup de lettrés, comme celles de Nghe An et Ha Tinh. PASQUEL-RAGEAU (Christiane), « Les bibliothèques de l'Indochine française », *op. cit.* NGUYEN (Thi Xhuan Suong), NGUYEN (Van Khoa), « Viêt-nam, bibliothèques », *op. cit.*

32 On retrouve l'usage de cette terminologie dans le dossier ANOM, GGI, 53 470, *op. cit.* « Les Bibliothèques spéciales, réservées à un service ou à une institution scientifique : telles sont la Bibliothèque de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ou celle du service des Travaux Publics. Seules, elles ont atteint le but proposé, en fournissant à certaines catégories de travailleurs d'excellents matériaux bien classés. De celles-ci il n'y a pas à s'occuper. » « La seule vraie bibliothèque à Hanoi, était la bibliothèque de l'École d'Extrême Orient ; mais bien qu'elle possède un fond assez riche, cette bibliothèque est trop spécialisée. » BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine*, *op. cit.*, p. 17. HC [CUCHEROUSSET (Henri)], « Le Service des Archives et la Bibliothèque centrale de Hanoi », *op. cit.*, p. 2.

## II – L'ARCHIVAGE DE LA PRODUCTION ADMINISTRATIVE DE L'INDOCHINE : UN BESOIN REPÉRÉ PAR L'EFEO

### A) La recherche du bon candidat : le recrutement de Paul Boudet à l'EFEO

L'historiographie retient que Paul Boudet fut membre de l'EFEO avant de prendre la tête de la DABI, mais elle ignore que c'est Louis Finot qui est à l'initiative de la prise en main des archives de l'administration indochinoise. Si son entreprise débouche sur la création de cette direction, ce n'est pas ce que souhaite au demeurant le directeur par intérim de l'École, qui désire étendre les activités de l'établissement en direction de la conservation de ces documents. L'historiographie ignore également que Paul Boudet n'était pas pressenti pour ce poste et qu'il faillit ne pas se rendre en Indochine. Les archives de l'EFEO contribuent à la progression de la connaissance de l'histoire de l'archivistique indochinoise en nous apprenant que l'École y tint une place fondamentale<sup>33</sup>.

Certes, l'idée de prendre en main les archives produites par l'administration française n'est pas nouvelle. Néanmoins, les initiatives furent ponctuelles et disparates et la volonté de s'en occuper fluctuante. En 1913, Claude Eugène Maitre, directeur de l'EFEO, « avait proposé de se rapprocher du comité des travaux historiques et scientifiques sur ces questions »<sup>34</sup>. Il ne semble pas y avoir eu de suite. L'opportunité est saisie lors de la Première Guerre mondiale. En avril 1916, à la suite d'une réunion d'une commission instituée par le gouvernement général afin d'étudier les archives à conserver se rapportant à la guerre, Louis Finot écrit dans une lettre au gouverneur général Ernest Roume<sup>35</sup> que la commission « a pensé » que cette collection « pouvait servir de point de départ à la

---

33 EFEO, Carton IA, dossier 93. Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.*

34 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 156.

35 Ernest Roume (1858-1941), polytechnicien, devient administrateur colonial en étant gouverneur général de l'Afrique Occidentale française entre mars 1902 et décembre 1907, puis de l'Indochine entre janvier 1915 et avril 1916.

création, depuis longtemps réclamée, d'un dépôt général d'archives. »<sup>36</sup> Fort de persuasion, il rappelle au gouverneur que ses prédécesseurs – notamment Albert Sarraut lors de son premier mandat à la tête de l'Indochine<sup>37</sup> – avaient accueilli favorablement cette idée, laquelle vient d'ailleurs d'être « appliquée avec succès » en Afrique occidentale française<sup>38</sup>. Pour mener à bien ce dessein, Louis Finot propose de financer une étude en octroyant une des bourses de l'École à un archiviste paléographe, qui serait « chargé de préparer un projet d'organisation des archives de la colonie. »<sup>39</sup> Le directeur de l'École recourt ainsi à un dispositif extraordinaire : c'est la première fois qu'un poste de membre est dévolu à un projet scientifique et technique et non pas à un projet de recherche. La détermination de Louis Finot est forte – il convient de rappeler que les postes de membre sont peu nombreux –, tout comme sa volonté de se saisir de la question avec professionnalisme : en plus de faire appel à un chartiste, il souhaite que celui-ci soit pourvu « d'une bonne expérience technique »<sup>40</sup>. Ainsi, c'est à Ernest Roume, « heureusement conseillé par M. Finot, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, que l'on doit l'initiative d'avoir fait venir en Indochine un archiviste. »<sup>41</sup>

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont l'aval est nécessaire à la mise en route du projet, s'empresse d'accueillir favorablement cette idée en juin 1916. Elle peine cependant à trouver un candidat à présenter à l'École du fait de la mobilisation<sup>42</sup>. Malgré tout, Louis Finot persévère. Il écrit deux mois plus tard au directeur de l'École des chartes, Maurice Prou<sup>43</sup>, afin de trouver un aspirant. Celle-ci parvient à ne dénicher que deux volontaires en ces temps de guerre, mais dont l'état de santé dissuade Maurice Prou de les recommander. Paul Boudet n'est alors pas du tout pressenti et même déconseillé par le directeur de l'École des chartes<sup>44</sup>.

---

36 EFEO, Carton IA, dossier 93. Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.* Lettre du directeur p.i. de l'EFEO au gouverneur général de l'Indochine, 3 avril 1916.

37 Lors de son premier mandat, « Il avait déjà eu l'intention de s'occuper de la situation des archives mais n'en avait pas eu le temps. » PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 156.

38 EFEO, Carton IA, dossier 93. Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.*

39 *Ibid.*

40 *Ibid.* Projet de lettre de Louis Finot pour le compte du gouvernement général de l'Indochine à destination du Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 7 avril 1916.

41 BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine*, *op. cit.*, p. 8.

42 EFEO, Carton IA, dossier 93. Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.* Lettre de Gaston Maspero au gouverneur général de l'Indochine, 3 juin 1916.

43 Maurice Prou (1861-1930), historien du droit et des institutions, dirige l'École des chartes entre 1916 et 1930. Chartiste issu de la promotion 1884 (il précède L. Finot de quatre ans), il rejoint l'École française de Rome comme membre durant un an à sa sortie de l'École. Il travaille ensuite au cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, devient numismate, et entre à l'École des chartes en 1899 en tant que professeur de diplomatique. Entre 1916 et 1919, il y est professeur d'histoire des institutions. Il tient une place notable dans l'historiographie de ces deux disciplines. Il est également élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1910.

44 *Ibid.*, Lettre de Maurice Prou, 25 août 1916.

Le premier est Eugène Saulnier<sup>45</sup>. Il semble s'agir du candidat parfait puisqu'il a été attaché aux archives du ministère des Colonies et qu'il a récolé, réintégré et classé les archives coloniales de l'Afrique entre 1912 et 1914<sup>46</sup> en tant qu'auxiliaire de Christian Schefer<sup>47</sup>. Seule ombre au tableau : atteint de la tuberculose, il se trouve dans une phase aiguë de la maladie. Il décède d'ailleurs à la fin de l'année 1919<sup>48</sup>.

Le deuxième est Paul Boudet. Né à Mende le 18 juillet 1888, il intègre l'École des chartes en 1909 pour en sortir en janvier 1914 après avoir soutenu sa thèse d'établissement sur *Le Chapitre de Saint-Dié, en Lorraine, des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*<sup>49</sup>. Le conseil de révision ne lui permettant pas de participer à la guerre, les trois premières années de sa carrière se partagent entre les archives départementales des Vosges, les archives hospitalières de Dijon et la bibliothèque municipale de Rouen. Il combine ainsi expérience professionnelle en bibliothèque et pratique de l'archivistique française. Maurice Prou résume sa candidature en ces termes :

Un autre de nos confrères, Paul Boudet, s[ecrétaire] bibliothécaire à Rouen, sollicite l'envoi auprès de vous. Mais je ne sais s'il sera assez solide ; je lui demande s'il croit et si les médecins pensent qu'il pourrait aller en Indochine, et pour y pérégriner. Puis je lui fais observer qu'il ne saurait emmener sa femme et sa petite-fille. Puisqu'il n'a pas été pris pour le service militaire, cela indique une certaine débilité.<sup>50</sup>

Il conclut ensuite :

Vous voyez que je n'ai pas perdu l'affaire de vue.

Mais je crains bien que l'on doive attendre la fin de guerre qui nous rendra des jeunes-gens forts et rompus à la fatigue.

---

45 Né en 1886, il sort de l'École des chartes en 1909 après avoir soutenu une thèse d'établissement sur le rôle politique du Cardinal de Bourbon (1523-1590).

46 Les archives antérieures à 1895 pour les territoires correspondant à l'AOF et à 1900 pour l'AEF. DULUCQ (Sophie), *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Karthala, 2009, p. 88.

47 Christian Schefer (1866-1944) est historien et professeur d'histoires diplomatique et coloniale à l'École libre des sciences politiques de Paris et aux langues orientales. Le ministre des Colonies lui confie une mission d'étude relative au classement des archives du ministère en 1911 afin de « proposer les mesures propres à compléter et préciser les inventaires de manière à satisfaire les historiens ». Finalement, face aux inventaires et aux classements lacunaires, il est chargé de préparer le classement des archives. En remettant en cause le principe de respect des fonds, son classement, qui n'a été adopté systématiquement que pour l'Afrique, a provoqué le démantèlement et la dispersion de fonds. Il a par ailleurs publié de nombreux ouvrages en tant qu'historien et pris part à plusieurs sociétés savantes. MENIER (Marie-Antoinette), « Historique des Archives coloniales », dans *Sources de l'histoire de l'Asie et de l'Océanie dans les archives et bibliothèques françaises*, Conseil international des archives, Munich / New-York / Londres / Paris : K. G. Saur, coll. « Guides des sources de l'histoire des nations », 1981, p. 120-123. Voir également : MARCHAND (Rémi), « Schefer, Christian », dans *La France savante XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CTHS, <http://cths.fr/an/savant.php?id=104140#> [consulté le 12 mai 2019].

48 DULUCQ (Sophie), *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale*, op. cit., p. 89.

49 Les informations biographiques proviennent de sa nécrologie publiée par André Masson : MASSON (André), « Paul Boudet », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 107, livraison 2, 1948, p. 335-337. Et du site internet de l'École des chartes qui recense ses thèses : <http://theses.enc.sorbonne.fr/titres?de=&a=&nom=boudet&prenom=&titre=&start=&start2=&end2=&end=> [consulté le 31 juillet 2018].

50 *Ibid.*, Lettre de Maurice Prou, 25 août 1916.

Enfin, comme nous le savons, c'est Paul Boudet qui est choisi, sur le rapport de Maurice Prou, écrit-il dans une lettre au directeur de l'EFEO<sup>51</sup>. Nous pouvons y voir une nouvelle preuve de la détermination de Louis Finot à faire aboutir ce projet. Paul Boudet embarque le 15 avril 1917 pour rejoindre l'Indochine – alors de nouveau gouvernée par Albert Sarraut depuis le mois de janvier –, à l'aube de ses 29 ans. Sa femme et sa fille le rejoignent dans un second temps<sup>52</sup>. Il se présente comme très honoré et motivé et indique avoir rencontré Édouard Chavannes, Émile Senart, Henri Cordier et « Maître » dans le but d'être initié « aux choses d'Extrême-Orient »<sup>53</sup>. Il s'est aussi renseigné sur les travaux de Christian Schefer, ainsi que sur le classement des archives des colonies afin de se préparer à ses nouvelles activités.

Arrivé à l'EFEO, il a pour « mission spéciale d'étudier l'état actuel des archives en Indochine et de proposer les mesures de conservation et de classement dont cette enquête ferait ressortir la nécessité »<sup>54</sup>. Son recrutement accélère leur prise en main par le gouvernement général de l'Indochine, qui, dans une lettre circulaire à destination des services de l'administration visant à l'introduire ainsi que sa mission, manifeste avec fermeté sa volonté de prendre en charge les archives et de s'aligner sur les procédures en vigueur en France métropolitaine et en Afrique occidentale française<sup>55</sup>. Une procédure est annoncée, dont l'objectif est de se prémunir des destructions de documents, d'organiser leur classement – le modèle vers lequel on se dirige alors est métropolitain –, et d'introduire la création d'un dépôt central où seraient versés les dossiers n'ayant plus d'utilité administrative. Le gouvernement général commence ainsi à introduire les prémices d'une politique d'archivage.

---

51 EFEO, Carton IA, dossier 93. Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.* Lettre de Paul Boudet, 30 mars 1917.

52 ANOM, GGI, 37 115 : Boudet (Paul) (s. d). TTLT1, DFI, 303 : Livret de solde de Boudet Blanche Marie, femme d'un pensionnaire de l'École française d'Extrême-Orient (1917-1922). Dans ce dernier dossier, nous pouvons voir qu'elle est archiviste-bibliothécaire à la DABI en 1922. Il s'agit de la première femme de P. Boudet.

53 *Ibid.* Henri Cordier (1849-1925) est orientaliste et sinologue. Il a travaillé pour l'Angleterre, la Chine et la France et est membre de plusieurs sociétés et académies scientifiques (*Royal Asiatic Society*, *Royal Geographical Society*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Vice-président et président de la Société asiatique et de la Société de géographie). Au sein de son œuvre immense (~ 3 000 publications en 13 langues), il a notamment réalisé des dictionnaires bibliographiques relatifs à l'Indochine, à la Chine et au Japon. Quant à « Maître », P. Boudet fait certainement référence à Claude Eugène Maitre.

54 EFEO, Carton IA, dossier 93. Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.* Minute du directeur de l'EFEO au gouverneur général, 24 juillet 1917. Il a aussi pour mission secondaire de prendre part au catalogue méthodique de la bibliothèque et éventuellement d'en surveiller l'impression. Lettre de Paul Boudet au directeur de l'EFEO, 6 décembre 1917. L'arrêté le nommant pensionnaire de l'EFEO date du 4 mars 1917.

55 *Ibid.* Copie d'une lettre du gouverneur général aux chefs des administrations locales et aux chefs de services relevant du gouvernement général, juin 1917.

## B) Le revirement du gouvernement général et la création d'un service *ad hoc* : la DABI fille de l'EFEO

Cette nouvelle compétence amènerait l'EFEO à une diversification de ses activités et par conséquent à développer et à mobiliser d'autres savoir-faire ainsi qu'à faire évoluer son budget, sa masse salariale et éventuellement le profil de ses nouvelles recrues. C'est ce que l'on observe quatre mois après le début de la mission de Paul Boudet, en juillet 1917, lorsque l'EFEO soumet, après avoir reçu l'approbation du gouverneur, un projet pour l'année 1918 de nouvel article au budget général, sous la rubrique « Archives générales de l'Indochine » dans lequel figure une augmentation du personnel et des dépenses de matériel<sup>56</sup>. L'EFEO précise que cet article est « une mesure préliminaire à la création d'un service des archives rattaché à l'École française d'Extrême-Orient. »<sup>57</sup> À la fin du mois, Louis Finot demande à ce qu'un local soit d'ores et déjà mis à la disposition « du Service des archives » afin de permettre leur prise en charge et l'accueil de versements<sup>58</sup>. Il précise que des travaux devront être envisagés pour s'assurer de l'adaptation du nouvel immeuble à sa destination et annonce que « les règles concernant les prélèvements sur les archives locales seront définies ultérieurement ». Le directeur de l'EFEO se projette donc dans cette activité de gestion centralisée des archives de l'Indochine et il apparaît que c'est chose acquise de son côté. Cela l'amène à soumettre au gouvernement général un projet de lettre à destination de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres afin de recueillir son accord pour le rattachement du service des archives à l'EFEO, au moins durant sa période d'organisation, précise-t-il, et dont la personne qui en serait en charge serait un membre permanent de l'École<sup>59</sup>. Dans la lettre qu'il envoie effectivement à l'Académie, Albert Sarraut, de nouveau gouverneur général, indique que les études réalisées par Paul Boudet l'« ont conduit à admettre la nécessité d'un service permanent des archives, qu'[il croit] utile, d'autre part, de rattacher à l'École française d'Extrême-Orient »<sup>60</sup>. À son tour, l'Académie émet un avis favorable à cette création ainsi qu'au recrutement de Paul Boudet. Elle met en évidence le caractère « hautement importan[t] que présente pour l'École le

---

56 En plus du recrutement d'un archiviste paléographe, quatre personnes au titre du « personnel indigène » seraient employées : deux secrétaires, un planton et un gardien-concierge. EFEO, Carton IA, dossier 93. Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.* Extrait du chapitre XXXII, article 6 : Service des archives générales de l'Indochine, fait par le directeur de l'EFEO, 2 juillet 1917.

57 *Ibid.* Minute du directeur de l'EFEO au gouverneur général de l'Indochine, s. d.

58 *Ibid.* Minute du 24 juillet 1917, *op. cit.*

59 Il souligne : « Quelle que soit la constitution définitive que doit recevoir dans l'avenir un service aussi important, il doit débiter par une période d'organisation pendant laquelle il aura tout bénéfice à être placé sous l'autorité d'une institution reconnue et appréciée comme l'École française. » *Ibid.* Lettre du directeur p. i. de l'EFEO au cabinet du gouverneur général de l'Indochine, 30 juillet 1917.

60 *Ibid.* Copie de lettre du gouverneur général au secrétaire perpétuel de l'AIBL, 10 août 1917.



rattachement à ses services des archives de l'Indochine [...] »<sup>61</sup>. Cette importance tiendrait-elle au fait que ce service permettrait à l'École d'avoir de nouvelles sources à portée de main et, partant, une place de choix dans la fabrique de la recherche ?

Mais le gouvernement général change d'avis. C'est par un télégramme de Paul Boudet que le directeur par intérim de l'École l'apprend. Louis Finot pense alors que ce changement de rattachement est dû au jeune chartiste, une provocation d'autant plus grande que ce dernier n'a pas la qualité lui permettant de prendre ce type d'initiative. Sa démission est exigée. Le courroux du directeur d'une institution aussi prestigieuse et bien implantée en Indochine met Boudet dans une situation délicate et peut fortement nuire à sa carrière. Après quelques jours d'angoisse pour le jeune chartiste, le malentendu est dissipé et les deux hommes gardent de bonnes relations<sup>62</sup>. Ces dernières se poursuivent après le départ de l'EFEO de Paul Boudet, qu'il quitte pour prendre la tête de la DABI dont il est nommé directeur par arrêté du gouverneur général le 30 novembre 1917. En effet, à la suite du rapport de Paul Boudet commandé par Pierre Pasquier, alors directeur de cabinet du gouvernement<sup>63</sup>, sur les résultats de sa mission, Albert Sarraut a pris la décision de créer une direction des archives et des bibliothèques de l'Indochine, rattachée directement au gouvernement général et non à l'EFEO<sup>64</sup>. Un projet d'arrêté portant sa création se voit ainsi ratifié par le conseil du gouvernement le 19 novembre 1917<sup>65</sup>. Dans une lettre d'explication que l'on trouvera dans les annexes (voir [Figure 36](#)), le gouverneur expose les motifs de cette décision que nous reprenons ci-dessous<sup>66</sup>.

En premier lieu, le périmètre du service des archives et des bibliothèques embrasse celui de l'Indochine tout entière, intégrant différents échelons administratifs, ce qui requiert « une organisation plus complète » avec des rapports hiérarchiques et administratifs à définir entre le personnel des archives et des bibliothèques indochinoises déjà existant, et rattaché localement, et le

61 Tout en relevant un point de vigilance : « [...] elle ne doute pas d'ailleurs qu'il ne soit dans vos vues que cette création nouvelle ne diminuera pas dans l'avenir le nombre des pensionnaires nécessaires au bon fonctionnement des travaux philologiques et archéologiques de l'École. » *Ibid.* Lettre du secrétaire perpétuel de l'Académie au gouverneur général de l'Indochine, 12 octobre 1917.

62 Ils semblent avoir des projets scientifiques convergents avant son départ. L'anticipant, P. Boudet écrit par exemple : « Mais quoiqu'il puisse arriver, j'ai le plus vif désir de conserver avec l'École les plus étroites relations : la forme administrative qu'elles prendront ne peut dépendre de ma volonté, comme vous me le dites, mais vous trouverez toujours en moi, un collaborateur dont l'entier dévouement vous est acquis. » *Ibid.* Lettre de Paul Boudet au directeur de l'EFEO, 10 novembre 1917.

63 Pierre Pasquier (1877-1934) sort de l'École coloniale en 1898. Il est directeur du cabinet du gouvernement général de l'Indochine avant d'être administrateur des services civils, résident supérieur en Annam, puis gouverneur général de 1928 à sa mort. La bibliothèque centrale à Hanoi prend son nom en son hommage en 1936.

64 *Ibid.* Lettre de Paul Boudet, 9 novembre 1917, *op. cit.*

65 PELLETTIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 157.

66 EFEO, Carton IA, dossier 93. Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.* Lettre du gouverneur général au directeur de l'EFEO, 10 novembre 1917.

directeur du nouveau service des archives et des bibliothèques, relevant du gouvernement général et rattaché directement au secrétaire général de l'Indochine afin qu'il puisse bénéficier d'une autorité suffisante. D'autre part, le budget nécessaire à ces activités est appelé à couvrir des charges importantes que l'École ne saurait supporter. Autre raison invoquée : la volonté de se doter d'une bibliothèque universitaire à Hanoi dans le cadre de l'organisation de l'enseignement supérieur – projet qui restera sans suite. La charge de travail induite par cette dernière mission serait un obstacle à la contribution de son titulaire aux travaux scientifiques de l'EFEO, dans le cas où il serait attaché à l'École. De surcroît, le gouverneur souhaite éviter les amalgames entre la bibliothèque universitaire projetée et celle de l'EFEO.

Albert Sarraut donne donc à l'entreprise initialement portée par l'EFEO une envergure plus grande et l'intègre pleinement dans sa politique indochinoise, notamment éducative. Le périmètre de ce nouveau projet dépasse largement celui qui a été confié à l'EFEO au moment de sa fondation, ce qui conduit le gouverneur à la dessaisir de la question, bien qu'il souhaite que les deux institutions collaborent. C'est ce qu'il écrit d'ailleurs dans sa lettre au directeur :

Ce service apparaît donc à tous points de vue comme un rouage nouveau de la machine administrative coloniale, dont il contribuera directement à améliorer le fonctionnement et le rendement. La tâche demandée au directeur des Archives dépassera en tout cas les attributions de l'École française, dont le but essentiellement scientifique est bien défini.

Lorsque l'EFEO avait souhaité se saisir de la conservation des archives de l'administration indochinoise, la gestion des archives des colonies était inexistante : l'École avait dès lors toute légitimité pour s'en occuper et elle était en outre la mieux placée pour ce faire, étant donné sa position en Indochine. Cependant, au moment où le projet devient une entreprise couplant archives et bibliothèques, le service est finalement créé de façon autonome, pour des raisons politiques, mais aussi administratives. Nous y trouvons cette dichotomie entre archives publiques et privées dont les premières, authentiques, sont le fruit de l'activité menée par l'autorité publique et doivent être conservées dans des dépôts d'archives publics, tandis que les secondes (c'est-à-dire celles qui sont produites par une personne physique ou morale de droit privé dans le cadre de son activité) peuvent être conservées dans des bibliothèques, à l'instar de celle de l'EFEO, où elles peuvent côtoyer d'autres documents également utiles à la science, comme celles collectées sur le terrain auprès des populations locales. Par ailleurs, peut-être que le désir d'indépendance de l'EFEO vis-à-vis du gouvernement général de l'Indochine, aperçu au premier chapitre de la thèse, institution classée en outre comme service « semi-public » par Ferréol de Ferry, a joué en sa défaveur.

Nous sommes donc passés en 1917 d'une ambition de l'EFEO de collecter et de prendre en charge la gestion des archives de l'Indochine, dans un but essentiellement scientifique, à une volonté du gouvernement général de conserver les documents produits par l'administration pour rendre celle-ci plus efficace, en plus de l'intérêt historique et politique que représentent les archives dans l'affirmation de la nation. Il s'agit aussi de s'aligner sur les pratiques déjà existantes en métropole et en Afrique occidentale française et de s'intégrer au processus de modernisation administrative qui a alors cours et que l'on fait remonter à la Révolution française<sup>67</sup>. Nous sommes dans un contexte de rationalisation administrative. En métropole, il paraîtrait aberrant de confier la gestion des archives courantes de l'administration à une institution de recherche.

En Indochine, c'est au cours de la période allant de 1911 à 1945 que les grandes structures administratives et politiques sont mises en place. Paul Doumer, gouverneur général de 1897 à 1901, les met sur pied et ses successeurs poursuivent son œuvre. L'année 1917 se trouve dans une phase d'organisation de l'administration et de stabilisation de ses rouages. Élément intéressant particulièrement notre propos, cette année voit le développement d'une politique éducative à destination de la population locale<sup>68</sup>. Elle est rythmée par différentes réalisations en ce domaine : la promulgation d'un code et d'un règlement général de l'instruction publique débouchant, par exemple, sur l'ouverture et la transformation d'écoles<sup>69</sup>. Évidemment, la création de bibliothèques entre dans ce programme politique<sup>70</sup>. La date de 1917 permet donc d'expliquer ce revirement : il s'agit de l'année de retour d'Albert Sarraut à la tête de l'Indochine, lequel réforme l'administration, la modernise et met notamment en place sa politique éducative. Albert Sarraut est un personnage central dans l'histoire des archives et des bibliothèques indochinoises, aux côtés des deux chartistes que nous étudions dans ce chapitre : Louis Finot et Paul Boudet.

---

67 DULUCQ (Sophie), *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale...*, *op. cit.*, p. 89-90.

68 Pierre Brocheux distingue trois étapes dans la mise en place du système éducatif colonial. D'abord, une première période allant de 1860 à 1917 qu'il dépeint comme un moment de « recherche incertaine d'un système scolaire » du fait de la conquête et de la consolidation de la domination française qui occupent fortement les instances en place. En outre, parallèlement, la France métropolitaine est traversée par les modifications profondes découlant des réformes de Jules Ferry : le temps n'est donc pas propice à la mise en place d'un système éducatif en Indochine. Une seconde période allant de 1917 à 1930 voit la promulgation de ce code de l'instruction publique et la mise en place d'une nouvelle organisation. Toutefois, les avancées sont freinées dans les années 1930 – troisième période – à cause de la crise économique et des restrictions budgétaires. BROCHEUX (Pierre), HÉMERY (Daniel), *Indochine : la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte & Syros, Coll. « Textes à l'appui, histoire contemporaine », 2001, p. 213 et suiv. Sur cette question voir TRINH (Van Thao), *L'École française en Indochine*, Paris, Karthala, 1995, 321 p.

69 Le code de l'instruction publique fixe les programmes et les cycles d'enseignement pour chaque niveau et crée un enseignement supérieur. Il est intéressant de noter que ce mouvement de mutation des écoles concerne aussi l'enseignement supérieur : l'université indochinoise à Hanoi ré-ouvre par exemple en 1917 et l'école d'application des fonctionnaires cambodgiens devient une école d'administration cambodgienne. *Ibid.* L'EFEO participe à ce mouvement relatif à l'enseignement supérieur, notamment à travers l'université indochinoise ou la création de l'École supérieure de pali. Voir notamment SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1999, 382 p.

70 PASQUEL-RAGEAU (Christiane), « Les bibliothèques de l'Indochine française », *op. cit.*

Si l'année 1917 constitue selon nous un tournant culturel en Indochine du fait de la création de cette direction des archives et des bibliothèques et qu'elle représente une année à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de la production scientifique en Indochine, nous pouvons nous demander si elle est à considérer comme une année de rupture ou de continuité. Nous l'avons vu, la réflexion sur la prise en charge des archives n'apparaît pas en 1917 mais avant, bien que les initiatives antérieures se soient soldées par des échecs du fait d'un manque de volonté politique. À l'instar de Françoise Hildesheimer dans son article « Échec aux archives », dans lequel elle interroge la rupture que représenterait la Révolution française dans la prise en charge des archives – des contextes certes très différents et des situations politiques non comparables –, nous pouvons conclure que cette difficile prise en main est liée « à l'histoire de la nouvelle administration et à sa difficile affirmation »<sup>71</sup>. Il est intéressant de remarquer que, sur les deux points de ruptures qui s'observent durant la Révolution française, l'un se retrouve avec le projet de l'EFEO qui se solde par la fondation de la DABI : celui de la centralisation des archives, qui a de nombreuses conséquences sur l'organisation administrative liée à ces documents – changement de responsabilité, nécessité de la sélection, par exemple<sup>72</sup>. C'est au moment où l'administration et la présence françaises se consolident en Indochine que les archives et les bibliothèques connaissent leur essor. Elles sont aussi à voir comme un outil de contrôle social et des esprits pour le gouvernement général, qui a fait le choix de se charger plus directement de cette compétence<sup>73</sup>. Cela montre que les intérêts du gouvernement général et de l'EFEO à se doter d'une administration des archives étaient différents.

Paul Boudet adresse sa lettre de démission au directeur de l'EFEO le 30 novembre 1917, jour de la prise de l'arrêté lui attribuant les rênes de la DABI. Il précise dans un autre courrier qu'il

---

71 HILDESHEIMER (Françoise), « Échec aux Archives : la difficile affirmation d'une administration », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1998, tome 156, livraison 1, p. 106. Mis en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1998\\_num\\_156\\_1\\_450913](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1998_num_156_1_450913), DOI : <https://doi.org/10.3406/bec.1998.450913> [consulté le 7 août 2018].

72 L'autre point de rupture est l'accès démocratique aux archives (loi de messidor an II).

73 Au sujet de la « colonisation des esprits », lire l'article d'E. Affidi sur la collection de la « Bibliothèque de vulgarisation » de l'imprimeur et éditeur Scheinder, comparée à une initiative similaire néerlandaise. Elle conclut : « [...] si au niveau particulier la vulgarisation du savoir était une entreprise dont les motivations pouvaient être généreuses et humanistes [en les replaçant dans les contextes de la III<sup>e</sup> République], on ne peut occulter qu'au niveau des gouvernements coloniaux – français ou néerlandais – il s'agissait bien de tentatives de colonisation des esprits, ou du moins de maîtrise de la pensée des peuples colonisés, plus ou moins bien orchestrées, au gré des circonstances. » Tout en ajoutant : « En situation coloniale, la vulgarisation du savoir conduit-elle nécessairement à une colonisation des esprits ? Les perspectives de la politique coloniale ayant évolué de Paul Beau à Pierre Pasquier, il semble difficile de voir dans la politique française en matière de colonisation des esprits la conséquence d'une stratégie bien définie. » AFFIDI (Emmanuelle) : « Vulgarisation du savoir et colonisation des esprits par la presse et le livre en Indochine française et dans les Indes néerlandaises (1908-1936) », dans *Moussons*, n° 13-14, 2009. Mis en ligne sur <http://journals.openedition.org/moussons/1078>, DOI : <https://doi.org/10.4000/moussons.1078> [consulté le 3 juillet 2021].

« regrette infiniment de quitter l'École française » et fait part à nouveau de son intention de garder des relations étroites avec elle. À propos du projet que Louis Finot a porté, il conclut sur la forme qu'il a finalement pris : « Aujourd'hui, le résultat n'est peut-être pas celui que vous souhaitiez, mais en fait, sinon officiellement, peu de choses seront changées. »<sup>74</sup> Il lui fait également part de sa gratitude : « Je ne puis oublier, non plus, que c'est à vous que je dois d'avoir été accepté, modeste archiviste, parmi les savants de l'École. »<sup>75</sup> Vraisemblablement honoré d'être le premier archiviste-bibliothécaire chartiste en Indochine, il écrit au gouverneur général au sujet de son recrutement à la direction de la DABI :

Pour cette tâche, dont je ne me dissimule les difficultés, mais dont l'intérêt me passionne, mon dévouement le plus complet vous est acquis, Monsieur le gouverneur général, et si vous voulez bien m'en donner les moyens, j'ose espérer me montrer digne du choix de l'Institut qui m'a envoyé ici à votre disposition, et des traditions de l'École des chartes, qui n'ont pas encore eu l'occasion de rayonner si loin.<sup>76</sup>

Ainsi que le souhaitent le gouverneur général et Paul Boudet, les deux structures travaillent régulièrement ensemble, ce qui leur permet d'avoir un pied dans leurs champs d'activité respectifs : le directeur de l'EFEO fait partie de la commission supérieure administrative de surveillance des archives de Hanoi<sup>77</sup> ; des membres de la DABI, et en premier lieu son directeur, sont membres correspondants de l'École<sup>78</sup> – le milieu culturel indochinois étant en outre un petit monde, le personnel de l'un peut fréquenter l'autre : c'est le cas par exemple avec une certaine Mme About, agent à la DABI qui a travaillé bénévolement pour les musées de l'EFEO<sup>79</sup> ou encore d'Edmonde Castagnol, que nous citerons ci-après – ; Paul Boudet est membre de la commission des antiquités du Tonkin que Louis Finot préside<sup>80</sup>, etc. Elles partagent également des projets scientifiques –

---

74 Quant à l'initiative de L. Finot, il écrit : « Je ne puis oublier que c'est votre heureuse initiative qui a permis de réaliser dans de bonnes conditions, un projet qui eut traîné longtemps en longueur et j'ai encore présente à l'esprit la bonne lettre que vous écriviez à Monsieur Prou [...] ». EFEO, Carton IA, dossier 93. Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.* Lettre de P. Boudet au directeur de l'EFEO, 6 décembre 1917.

75 *Ibid.* Lettre de P. Boudet au directeur de l'École, 9 novembre 1917. Lettre de P. Boudet au directeur de l'École, 9 novembre 1917.

76 TTLT1, DABI, 487, *op. cit.*, p. 7-8.

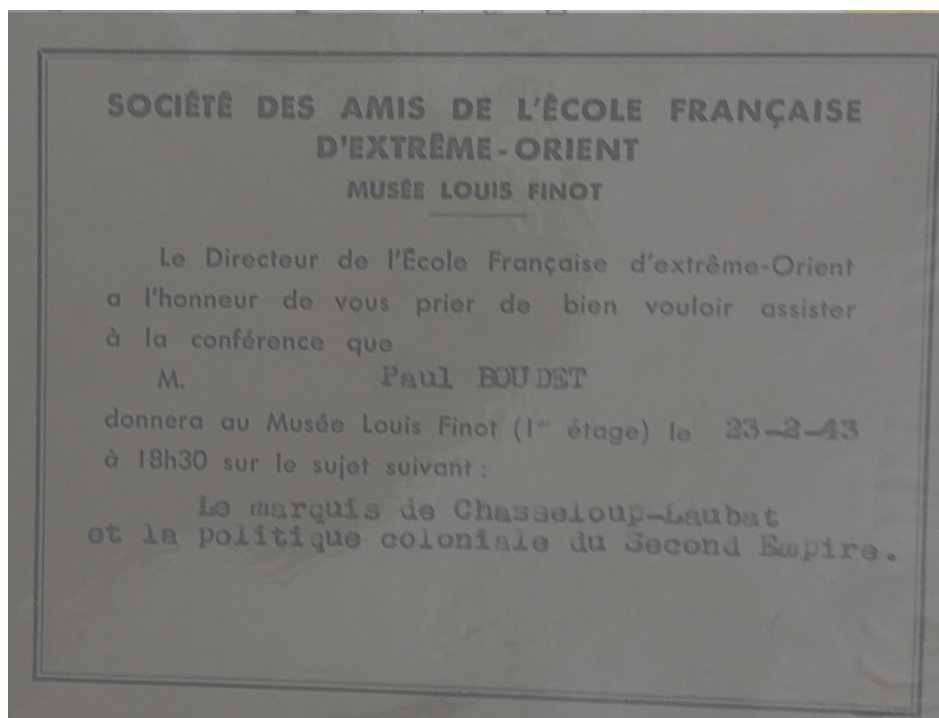
77 TTLT1, DABI, 112 : P.V de la Commission supérieure administrative de surveillance des Archives de Hanoi, 3.11.1921 (s. d. [1921]). La commission fut instituée par l'arrêté du 29 novembre 1917.

78 Voir les *BEFEO* ou, par exemple : ANOM, GGI, 50 923 : École française d'Extrême-Orient, nomination des correspondants (1905-1933).

79 EFEO, Carton X : Musées (s. d.). Dossier 1 : Musée, organisation des musées en Indochine (1926-1943), A. 2 & K. 10 Réorganisation des Musées (1931-1944). EFEO, Carton XIV : Musées (s. d.). Dossier 2 : Réorganisation du personnel chargé de la Conservation des Musées Archéologiques d'Indochine, Musée de Vientiane (10 août 1931), Correspondance envoyée par le directeur de l'EFEO à Gougal à Hanoi [AO] (s. d.).

80 ANOM, GGI, 16 907 : Monuments historiques, Commission des antiquités du Tonkin, arrêté du 30 Sept. 1901 [1901, 1914, 1915, 1918, 1921].

organisations d'exposition ou projets de recherches <sup>81</sup> par exemple –, développent une collaboration en matière documentaire – prêts mutuels d'ouvrages, renseignements bibliographiques <sup>82</sup>.



*Illustration 1 : Invitation du directeur de l'EFEO à assister à une conférence donnée par P. Boudet au musée Louis-Finot (1943) – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 9, Quyen 4 : Cac Dan Toc Mien Nui Bac Bo. Lich Truey Hien Chuong Loai Cau (Dich Tay)*

Une concurrence entre les deux institutions pouvait être imaginée : l'une a tout préparé pour la création d'un service dont elle est dépossédée, en même temps qu'elle voit s'envoler la recrue difficilement trouvée en métropole. En réalité, loin d'être concurrentes, nous verrons dans la troisième partie de cette thèse que l'EFEO et la DABI entretiennent des liens très forts après le coup de force japonais du 9 mars 1945 et que, sans Edmonde Castagnol alors membre du personnel de la DABI, l'EFEO n'aurait sans doute pas retrouvé ses locaux, dont elle avait été expulsée. La création de la DABI l'a, *in fine*, sauvée.

81 TTLT1, DABI, 899 : Organisation d'une exposition du Vieux Hanoi au Musée de l'École française d'Extrême-Orient par la Direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine (1932). Voir aussi à ce sujet EFEO, Carton XIV, *op. cit.* Dossier 4 : Musée historiques.

82 TTLT1, DABI, 393 : Demande d'envoi des Journaux officiels de la République française par le directeur de l'EFEO (1924-1926). TTLT1, DABI, 1 822 : Demandes de fourniture des divers documents formulés par le directeur des Services Économiques au Tonkin, le directeur de l'École française d'Extrême-Orient, le directeur général des Instituts Pasteurs (sic) d'Indochine (1947-1950). Pour les relations entre l'EFEO et la DABI de façon plus générale, consulter : EFEO, Carton XXII : Relations extérieures (1920-1946).

### **III – L'ENVIRONNEMENT DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES EN INDOCHINE APRÈS LA CRÉATION DE LA DABI EN 1917 : LA CONSERVATION D'UNE PLACE DE CHOIX POUR L'EFEO**

Présenté depuis lors par l'historiographie comme un génie des archives, comme une « figure tutélaire »<sup>83</sup>, qui a su, entre autres, adapter les cadres de classement au contexte indochinois<sup>84</sup>, Paul Boudet a une activité prolifique en Indochine. Une fois sa mission réalisée pour l'EFEO, il met sur pied, à partir de rien – son premier bureau en tant que directeur se trouve dans un grenier et il n'a pas de personnel à sa disposition –, les archives et bibliothèques de l'Indochine. En plus des équipements et des procédures archivistiques et bibliothéconomiques qu'il érige, il organise des formations afin d'enseigner le métier d'archiviste-bibliothécaire à des agents locaux. Deux cent stagiaires en bénéficient. Il poursuit des activités scientifiques et occupe une place importante dans l'historiographie à ce titre également, ce qui pousse André Masson



réalisée par Henri Cordier <sup>88</sup>. Il est également membre de plusieurs conseils dont celui de recherche scientifiques et historiques. Son œuvre en Indochine court sur un peu plus de trente ans : il y travaille intensément jusqu'à sa mort en 1948.

## A) La construction d'un service des archives moderne en Indochine

Lors de sa fondation en 1917, la DABI « est conçue à la fois comme un organe centralisateur et comme un service d'inspection et de conseil. » <sup>89</sup> Son directeur, Paul Boudet, projette de créer cinq dépôts d'archives répartis entre les cinq territoires de l'Union indochinoise <sup>90</sup>. L'article « Les archives en Indochine » écrit par Ferréol de Ferry <sup>91</sup> en 1950 offre un état des lieux des centres d'archives à cette date <sup>92</sup>. Il permet de constater que le projet de création et d'organisation des archives prescrit par les arrêtés fondateurs de la DABI de 1917, qui crée l'emploi de directeur, et de 1918, qui précise l'organisation et les missions de la direction, a presque totalement été mené à bien <sup>93</sup>. Les archives centrales de l'Indochine, situées à Hanoi <sup>94</sup>, et du Cambodge ont bien été

---

88 CORDIER (Henri), *Bibliotheca indosinica. Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à la péninsule indochinoise*, Paris, 4 vol., 1912-1915.

89 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 157.

90 Un dépôt central à Hanoi, un pour le gouvernement de la Cochinchine à Saigon, trois pour les résidences supérieures en Annam, au Cambodge et au Laos (respectivement à Hué, Phnom-Penh et Vientiane) DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, *op. cit.*, p. X-XI.

91 Ferréol de Ferry (1915-2008), archiviste paléographe (promotion 1936), il est recruté en 1948 par P. Boudet, à qui il succède au poste de directeur de la DABI en 1949, qu'il est le dernier à occuper. Les événements politiques le conduisent à faire face à une situation inédite en 1950 : la dissolution de l'Union indochinoise et l'adhésion des trois pays de la péninsule comme États associés. Il joue un rôle fondamental, négociant la répartition des archives entre la France et ces nouveaux pays. La solution adoptée, historique – il a créé la notion d'archives « historiques essentiellement françaises » –, sert de modèle à l'AEF, l'Algérie et Madagascar. Il s'occupe également de la définition des nouveaux statuts de la bibliothèque centrale de l'Indochine, qui devient la bibliothèque nationale du Vietnam. DAO (Thi Dien), *Les archives coloniales au Viet Nam (1858-1954)...*, *op. cit.*, p. 96. DELMAS (Bruno), « Ferréol de Ferry (1915-2008) », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 166, livraison 2, 2008, p. 669-672. Mis en ligne sur [www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_2008\\_num\\_166\\_2\\_464717](http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_2008_num_166_2_464717) [consulté le 13 octobre 2018].

92 Les informations suivantes dans le corps de texte, sauf mention contraire, en sont issues. Cet article nous fut en effet très utile, un guide général imprimé des archives de l'Indochine semblant n'avoir jamais existé. FERRY (Ferréol de), « Les Archives en Indochine » dans *La Gazette des archives*, n° 8, 1950, p. 33-41.

93 Arrêtés du 29 novembre 1917 créant un emploi de directeur des archives et des bibliothèques au gouvernement général de l'Indochine et du 26 décembre 1918 relatif à l'organisation et à la réglementation des archives en Indochine.

94 Elles conservent notamment les archives du gouvernement général depuis l'époque des Amiraux, celles de plusieurs services généraux dépendant du gouvernement général, de la résidence supérieure au Tonkin – ces archives sont très rapidement transférées à la DABI, preuve d'une mise en œuvre effective et rapide –, de l'ancien *Kinh Luoc* du Tonkin ainsi qu'une partie des archives de la mairie d'Hanoi, des tribunaux locaux du nord du Vietnam et des résidences des provinces. P. Boudet présente ce dépôt comme « le noyau central du service ». La fonction de *Kinh Luoc*, qui peut être traduite par « vice-roi » est créée en 1886 et demeure jusqu'en 1897. Elle marque la séparation

créées, tout comme les dépôts de l'Annam et de la Cochinchine ; seul celui de Luang-Prabang n'a pas vu le jour. Au sein du modèle fédéraliste de l'Union indochinoise, leur vocation est de rassembler les documents produits par l'administration française <sup>95</sup>, tandis qu'à Hué, Phnom-Penh, Luang-Prabang et Vientiane sont parallèlement gardées les archives des gouvernements locaux <sup>96</sup>. Les archives produites par les services publics français et conservées en interne par eux-mêmes doivent également bénéficier, du moins en théorie, d'une prise en charge par le biais d'une aide proposée par la DABI <sup>97</sup>. Une commission supérieure de surveillance des archives est également instituée en 1917 <sup>98</sup>. Quant au problème lié au manque de personnel qualifié, un cadre d'archivistes-bibliothécaires est créé ainsi que des cours d'application, et un *Manuel de l'archiviste* est publié <sup>99</sup>. Dans son projet de service en 1917, Paul Boudet préconise également de recruter un deuxième archiviste paléographe pour assurer la fonction d'archiviste-bibliothécaire, de lui attribuer « la direction des archives et de la bibliothèque de Saigon » et de lui permettre d'« éventuellement suppléer ou remplacer le directeur » <sup>100</sup>. À propos du classement des archives à adopter, Paul Boudet prévoit dès les débuts la création d'un nouveau cadre de classement, adapté à

---

entre l'Annam et le Tonkin, l'empereur s'étant dessaisi à son bénéfice des pouvoirs qu'il exerçait au Tonkin. Bien qu'elle permettait d'entretenir des relations avec la cour de Hué, elle devient rapidement une coquille vide, le pouvoir français imposant son autorité. DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, *op. cit.*, p. X. TTLT1, RST, 44 999 : Au sujet du transfert des archives de la bibliothèque de la Résidence supérieure du Tonkin à la Direction des Archives et Bibliothèques à Hanoi [1919-1921].

- 95 En dehors de celles du *Kinh Luoc* dont aucune revendication de conservation n'a été faite, précise Ferréol de Ferry.
- 96 Celles du centre du Vietnam ont été prises en charge et réorganisées en 1942 par un archiviste paléographe vietnamien, Ngo Dinh Nhu. Il convient également de consulter BOUDET (Paul), *Les archives des Empereurs d'Annam et l'histoire annamite*, Hanoi, Société de Géographie de Hanoi, Cahier de la Société de Géographie de Hanoi, 39, 1942, 31 p. et la thèse de doctorat de DAO Thi Dien, dont le premier chapitre est consacré à l'organisation des archives impériales : DAO (Thi Dien), *Les archives coloniales au Viet Nam...*, *op. cit.*, p. 18-56.
- 97 Elle propose des conseils relatifs au classement et les secrétaires des services généraux et locaux chargés de la tenue des dossiers sont astreints à réaliser un stage à la DABI « pour se familiariser avec les méthodes d'un classement rationnel. » Ces formations ont commencé en 1930 et plus de 220 personnes en ont bénéficié à la date de 1945. DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, *op. cit.*, p. X, XIII. Des stages existaient déjà dès 1927. PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 162.
- 98 Elle assiste notamment son directeur pour la destruction des archives jugées sans valeur ni pour l'administration ni pour l'histoire. *Ibid.*, p. X.
- 99 Les cours sont créés en 1931, le premier *Manuel de l'archiviste : instructions pour l'organisation et le classement des archives de l'Indochine* précité est publié en 1934 (mais un cadre de classement et des instructions avaient déjà été diffusés dès 1918 comme en témoignent les archives de la DABI conservées au Centre n° 1 des Archives nationales du Vietnam). *Ibid.*, p. XI-XII. Le dépouillement des archives permet également d'observer des créations de poste : c'est le cas à la direction des services économiques dans les années 1930, preuve que les cours et le certificat d'aptitude aux fonctions de secrétaire-archiviste-bibliothécaire portent leurs fruits. TTLT1, GGI, 7 188 : Création d'un poste d'archiviste à la Direction des Services économiques [1936, 1940].
- 100 TTLT1, DABI, 487, *op. cit.*, p. 11-12 (pagination manuscrite). Quant aux autres agents qu'il préconise dans ce rapport pour la composition du service, il s'agit de trois archivistes-bibliothécaires à Hué, Phnom-Penh et Vientiane et d'« un personnel de secrétaires indigènes, sortant de l'École d'administration et spécialement attaché au service. A raison de : 1 secrétaire archiviste au moins par chef-lieu de province ou d'arrondissement, chargé du seul travail de classement et de conservation des Archives. » *Ibid.*

l'administration indochinoise et aisément applicable <sup>101</sup>. Le chapitre 7 entrera davantage dans les détails archivistiques et offrira une comparaison avec les systèmes en place en métropole.

Si la DABI endosse un rôle de centralisation, de contrôle et d'inspection <sup>102</sup>, Ferréol de Ferry montre bien qu'elle n'a pas le monopole de la conservation des documents français. Ce dernier offre une classification des dépôts en « dépôts publics », « archives de services publics » <sup>103</sup>, services « semi-publics », « institutions privées », « archives religieuses ». L'École française d'Extrême-Orient figure bien dans son panorama, sous l'étiquette des services semi-publics qu'elle est la seule à porter – est-ce parce qu'elle conserve des documents collectés auprès des populations locales et qui seraient donc de nature privée ? Ou bien est-ce en lien avec sa double tutelle, dont l'une seulement relève de l'administration indochinoise, ainsi qu'avec son désir d'indépendance vis-à-vis d'elle tel qu'aperçu au premier chapitre ?

Pour clore ce paysage des services d'archives après 1917, citons, à l'instar de Ferréol de Ferry, les institutions privées – Institut Pasteur, Société des études indochinoises, chambres de commerce, grandes entreprises – ainsi que les archives des évêchés, vicariat, préfecture apostolique, paroisses au titre des archives religieuses – sans oublier les archives des missions étrangères qui sont, quant à elles, rapatriées à Paris pour y être rassemblées. Les événements historiques des années 1945-1950 feront évoluer ce paysage.

Comme le notent Vincent Duclert et Marc-Olivier Baruch, « la connaissance de l'État et de ses pratiques passe par une prise en compte des expériences et des espaces coloniaux qui mettent en question l'État, son fonctionnement, ses représentations, son rapport à la République, sa dimension démocratique. » <sup>104</sup> Fabienne Chamelot relève à propos des archives coloniales que « plus que les autres fonds des ministères, elles constituent un objet de fortes tensions parce qu'elles portent les contradictions d'un État à la fois régime démocratique et puissance impériale : elles interrogent le régime en train de se mettre en place. » <sup>105</sup> Les archives indochinoises se développent donc dans un moment de consolidation du pouvoir français en Indochine. Néanmoins, ainsi que le relève Sophie Dulucq, il conviendrait de se demander si, bien que « la dimension instrumentale des archives est

---

101 « [...] je vais étudier l'établissement d'un cadre de classement assez simple pour être facile à appliquer, assez piécé pour prévoir le détail des services, assez souple pour pouvoir servir dans tous les pays de l'Union. » TTLT1, DABI, 487, *op. cit.*, p. 6.

102 BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine*, *op. cit.*, p. 13-14.

103 Sont entre autres cités ici les instituts de recherches scientifiques – services de l'agriculture, eaux et forêts, géologique, géographique, océanographique, recherches agronomiques, office indochinois du riz.

104 BARUCH (Marc-Olivier), DUCLERT (Vincent), « Ouverture », dans *Outre-mers : L'État et les pratiques administratives en situation coloniale*, t. 90, n°338-339, 1er semestre 2003, p. 5.

105 CHAMELOT (Fabienne), *Les archives du ministère français des colonies, 1894-1910 : patrimoine, savoir, pouvoir*, mémoire de master 2, Sciences sociales, dir. Michel Offerlé, ENS / EHESS, 2010, p. 80.

indéniable », il ne paraît pas « un peu réducteur de considérer le classement des archives coloniales comme une opération purement utilitariste et colonialiste, et d'affirmer que les considérations diplomatiques ou politiques ont été prépondérantes dans cette opération », celles-ci s'insérant dans « le mouvement archivistique de l'État moderne [qui] répond autant aux besoins réels des administrations qu'à l'émergence d'une certaine conception du passé et du patrimoine national. »<sup>106</sup> Des recherches concernant les archives coloniales seraient nécessaires<sup>107</sup>. De leur côté, les bibliothèques s'intègrent également au projet républicain et sont le reflet de ses valeurs.

## **B) Une bibliothèque centrale à Hanoi qui supplante celle de l'ESEO ?**

En 1917, le gouvernement général confie à Paul Boudet la mise en place d'une bibliothèque centrale à Hanoi ainsi que la réorganisation des bibliothèques publiques existantes, cette mission comprenant la création de nouvelles structures<sup>108</sup>. Ces bibliothèques doivent permettre la consultation sur place ou le prêt à domicile dans les grandes villes de l'Union indochinoise – Hanoi, Haiphong, Saigon, Hué, Phnom-Penh, Vientiane. Dans son état des lieux, le directeur de la DABI évoque deux types de bibliothèque à créer ou à consolider : les bibliothèques encyclopédiques – « où se trouvent, réunis en collections bien constituées et stables, les meilleurs ouvrages dans tous les ordres de la connaissance » – et les bibliothèques de prêt – « qui, libéralement ouvertes à tous, offrent au public ce qu'il recherche de préférence, sauf les productions littéraires sans valeur, qui ont tendance à encombrer la librairie moderne. »<sup>109</sup> Il souhaite également « l'admission des grandes bibliothèques de l'Indochine au nombre des bibliothèques classées. »<sup>110</sup> La réforme du dépôt légal de la production éditoriale, dont la collecte n'est pas satisfaisante, entre aussi dans son escarcelle.

---

106 DULUCQ (Sophie), *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale...*, *op. cit.*, p. 89-90.

107 La thèse de Fabienne Chamelot n'était pas encore achevée lors de la rédaction de ce chapitre.

108 Arrêté du 29 novembre 1918.

109 BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine*, *op. cit.*, p. 17.

110 Soulligné dans le texte. TTLT1, DABI, 487, *op. cit.*, p. 11 (pagination manuscrite).

La DABI parvient à ses objectifs – ou presque – et, au fil des années, ses services s'étoffent <sup>111</sup>. En 1925, Paul Boudet recense l'existence de trois bibliothèques généralistes en Indochine (la bibliothèque centrale de Hanoi renommée bibliothèque Pierre-Pasquier en 1936, la bibliothèque du gouvernement de la Cochinchine à Saigon, la bibliothèque de Phnom-Penh) et quatre bibliothèques spécialisées (celles de l'EFEO, des services des Mines et des affaires économiques – ces trois premières sises à Hanoi –, et de l'Institut des recherches agronomiques à Saigon). Il faut ajouter à cela, sans omettre les bibliothèques préexistantes comme celle de la cour de Hué ni les bibliothèques privées à l'instar de celles des sociétés savantes, deux bibliothèques royales à Phnom-Penh et à Luang-Prabang, contrôlées scientifiquement par l'EFEO. Le succès de l'entreprise est confirmé par plusieurs indicateurs, tels que nous les nommerions aujourd'hui : la croissance de la volumétrie, des inscriptions, du nombre de prêts, la demande de nouveaux services, l'amplitude des horaires d'ouverture à la bibliothèque centrale à Hanoi <sup>112</sup>. Les équipements se concentrent donc à Hanoi et dans une moindre mesure à Saigon, bien que d'autres petites structures semblent avoir été mises en place dans diverses régions ainsi que des bibliobus à partir de 1936 <sup>113</sup>. Il est intéressant de constater à la lecture des sources que, régulièrement, on ne cite que les bibliothèques centrales de Hanoi et de l'EFEO lorsqu'il est question des bibliothèques au Vietnam – il est même possible de lire qu'il n'existe que ces deux bibliothèques à Hanoi, certainement du fait de leur ouverture au public <sup>114</sup>. Leurs volumétries sont comparables et sont les plus importantes au sein de la péninsule : en 1936, la bibliothèque centrale de Hanoi « est considérée comme “la plus importante des bibliothèques publiques de l'Indochine” [...] munie de 104 places, le nombre de lecteurs qui la fréquente atteint le chiffre de 214 par jour en moyenne en 1935, ce qui la classe au rang de celles des plus grandes villes françaises. » <sup>115</sup> Notons enfin qu'un projet de création de bibliothèque en sciences exactes émerge en 1921, témoignant d'une volonté de se doter d'équipements spécialisés et

---

111 Citons, parmi d'autres, la valorisation, ses travaux bibliographiques ou la mise en place de bibliothèques circulantes. Pour les informations suivantes, nous avons particulièrement eu recours, en plus des sources déjà citées sur : COMMISSARIAT GÉNÉRAL EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS, *Indochine : documents officiels*, dir. Sylvain Lévi, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1931, p. 197-198. H. (L.-G.), « À l'Exposition coloniale, l'Indochine intellectuelle », dans *Journal des débats politiques et littéraires*, 19 février 1931, p. 2. TTLT1, DABI, 219 : Organisation des établissements de la recherche scientifique de l'Indochine (1925).

112 ANOM, GGI, 53 470, *op. cit.* Les rapports de la DABI sont des sources précieuses à ces sujets.

113 Au sujet de la création du bibliobus, voir PASQUEL-RAGEAU (Christiane), LOMBARD-SALMON (Claudine), « Un projet colonial en Indochine inspiré de *Balai Pustaka* (1928-1930) », dans *Archipel*, vol. 44, 1992, p. 70. Mis en ligne sur : [https://www.persee.fr/doc/arch\\_0044-8613\\_1992\\_num\\_44\\_1\\_2850](https://www.persee.fr/doc/arch_0044-8613_1992_num_44_1_2850), DOI : <https://doi.org/10.3406/arch.1992.2850> [consulté le 20/12/2021].

114 COMMISSARIAT GÉNÉRAL EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS, *Indochine...*, *op. cit.*, p. 197.

115 PASQUEL-RAGEAU (Christiane), « Les bibliothèques de l'Indochine française », *op. cit.* Elle compte alors 80 000 ouvrages et 800 périodiques. En 1925, le directeur de la DABI recense 20 000 volumes à l'EFEO et 30 000 à la bibliothèque centrale. En 1931, il y en a 50 000 dans la première et 60 000 dans la seconde. TTLT1, DABI, 219, *op. cit.* H. (L.-G.), « À l'Exposition coloniale, l'Indochine intellectuelle », *op. cit.*

de développer l'offre scientifique et technique, outre celle éducative et culturelle déjà accessible *via* les bibliothèques de lecture publique <sup>116</sup>.

Cette mise en perspective historique permet de constater que nous sommes passés d'une offre de petites bibliothèques spécialisées à usage interne et de cabinets de lecture déconnectés les uns des autres à une véritable politique de lecture publique avec une mise en réseau : il y a eu une institutionnalisation des fonctions archives et bibliothèques, lesquelles ne servent pas seulement à conserver des documents mais jouent aussi un rôle de diffusion de l'information. Cette institutionnalisation intervient lors d'une phase de consolidation de la colonisation et, étant donné le rôle important que peut jouer l'écrit dans les sphères culturelle, politique et sociale, les bibliothèques, y compris celle de l'EFEO comme nous l'avons vu au chapitre précédent, permettent de renforcer la présence française et son influence sur le territoire. Elles servent la politique coloniale et plus largement celle de la III<sup>e</sup> République. Elles accompagnent le développement de la colonisation et en sont des outils.

La bibliothèque de l'EFEO, dotée du dépôt légal des publications administratives et conçue dès les prémices de l'institution pour les besoins de ses chercheurs, tient une place historique au sein des bibliothèques et des archives de l'Indochine puisqu'elle a précédé et a participé à l'essor d'une politique de lecture publique et d'archivage des documents de l'administration indochinoise. Cette reconstitution de son environnement après 1917 permet aussi de mieux saisir sa position après cette date : une place qui demeure de choix, tant pour la volumétrie de ses collections que pour ses missions, en particulier le dépôt légal, que nous verrons bientôt plus en détail. S'il n'est pas possible de comparer des bibliothèques de natures différentes – de lecture publique et de recherche –, l'EFEO n'est désormais plus la seule à offrir les services dignes d'une telle structure en Indochine. En outre, ce panorama nous montre qu'elle n'est pas une bibliothèque spécialisée repliée sur elle-même : le projet de Louis Finot témoigne de son ouverture au reste de l'administration, tout comme les conseils et activités auxquelles elle prend part avec la DABI.

La création de cette dernière met par ailleurs en lumière des points communs aux deux institutions, dont certains peuvent jeter le trouble : la DABI est en effet aussi pourvue d'un dépôt légal, elle conserve des archives et souhaite se doter d'une bibliothèque classée, son ambition est encyclopédique, son directeur fait de surcroît partie de mêmes comités que celui de l'EFEO, établissement avec lequel elle travaille. Les activités des deux établissements peuvent donc se recouper. Ces deux structures ont-elles joué le même rôle dans la diffusion de l'écrit et des savoirs ?

---

116 TTLT1, DABI, 377 : A.s. organisation d'une bibliothèque purement scientifique de l'Indochine (1921).

## C) La délimitation des compétences entre l'EFEO et la DABI

### 1. Les bibliothèques de la DABI au service de la politique éducative et culturelle indochinoise

Nous l'avons vu, la volonté de se doter d'un plan d'ensemble de développement de l'éducation en Indochine est très forte en 1917<sup>117</sup> et la création de la DABI à cette date n'est pas un hasard. Paul Boudet n'écrivait-il pas dans son rapport au gouverneur général en 1917 :

Il est d'autant plus indispensable de donner aux bibliothèques, un développement régulier que les besoins intellectuels des indigènes s'accroissent de jour en jour : la création d'un enseignement supérieur, ne peut se concevoir, sans l'aide et l'appui du livre, non pas du roman qu'on lit trop, mais du bon ouvrage sérieux et documenté qui fera que l'indigène mieux que quiconque saura apprécier cet avantage.<sup>118</sup>

La transformation et la création de nouvelles bibliothèques sont « considérées en 1917 comme un élément nécessaire du système d'éducation »<sup>119</sup>, lequel participe à la socialisation politique, à la constitution d'une culture commune et d'un nationalisme culturel<sup>120</sup>. D'ailleurs, entre 1922 et 1929, la DABI est rattachée à la direction de l'instruction publique de l'Indochine, créée deux ans plus tôt, puis, face à l'insistance de Paul Boudet, elle est à nouveau placée sous l'autorité directe du gouvernement général<sup>121</sup>. Ainsi, « les tâches confiées au service des archives et bibliothèques seront, en liaison avec cette politique d'enseignement, poursuivies avec régularité et ponctualité jusqu'à la fin du régime colonial en 1954. »<sup>122</sup> Vingt ans après la création de la DABI, son directeur écrit qu'« il n'y avait en Indochine aucune bibliothèque publique digne de ce nom et digne du grand pays indochinois » en 1917, témoignage de son insertion dans un projet politique colonial<sup>123</sup>.

---

117 Nous pouvons le voir par exemple dans : « Les œuvres culturelles en Indochine », dans *Éducation*, n° 17, 31 décembre 1949, 156 p.

118 TTLT1, DABI, 487, *op. cit.*, p. 7.

119 PASQUEL-RAGEAU (Christiane), « Les bibliothèques de l'Indochine française », *op. cit.*

120 YON (Jean-Claude), *Histoire culturelle de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2010, p. 188.

121 À la suite d'« une réforme administrative intervenue dans le cadre des services généraux, afin de répartir le contrôle direct des multiples services entretenus par le Budget général », précise Dao Thi Dien. DAO (Thi Dien), *Les archives coloniales au Viet Nam (1858-1954)...*, *op. cit.*, p. 84-85.

122 *Ibid.* Nous pouvons le constater à la lecture des archives de la DABI, par exemple dans le dossier ANOM, GGI, 53 470, *op. cit.*

123 ANOM, GGI, 53 470, *op. cit.* Paul Boudet ne s'en cache pas. Deux ans après la création de la DABI, il écrit, en conclusion : « Aussi bien la réorganisation des archives et des bibliothèques fait partie d'un même plan magnifique dans lequel figurent la réforme de l'enseignement à tous les degrés et la création des Écoles Supérieures par



Cette « France d'Asie » cherche également à homogénéiser les trois pays indochinois par la culture <sup>124</sup>, un domaine dans lequel les bibliothèques sont utiles puisqu'elles accompagnent avec succès la commercialisation des imprimés romanisés, en expansion <sup>125</sup>. Ces opérations éducatives et culturelles étant une réussite – en particulier au Vietnam où l'alphabétisation est plus aisée du fait de la diffusion plus ancienne de l'écriture romanisée, cette dernière ayant préparé un vivier de futurs lecteurs –, l'intérêt pour les bibliothèques se manifeste aussi au sein de la population – plutôt dans les milieux urbains et vietnamiens, une portion certes minuscule de la population –, demandeuse d'informations, notamment relatives aux sciences et aux techniques occidentales. Cet attrait pour le livre et les bibliothèques est enfin à replacer dans le contexte d'évolution des modes de vie tendant vers un modèle européen <sup>126</sup>. Nous constatons donc que demande sociale et instrumentalisation des bibliothèques par le pouvoir politique sont concomitantes – la première découlant de la politique mise en œuvre depuis le début du siècle – et rendent plus fort ce nouveau dispositif de lecture publique, dont le déploiement est une réussite <sup>127</sup>. Quant à la bibliothèque de l'EFEO, il s'agit de la bibliothèque de référence en Indochine dans le domaine des sciences humaines et sociales. Du fait de sa spécialisation, elle doit être davantage fréquentée par les chercheurs que celles de la DABI <sup>128</sup>, un public que nous imaginons relativement restreint compte tenu de la faible démographie européenne en Indochine. Elle indique tout de même faire des efforts afin de contrer les critiques.

---

lesquelles le Chef de la colonie poursuit la réalisation d'une politique libérale et émancipatrice dont le succès grandit chaque jour. Les archivistes et les bibliothécaires eux-aussi pourront être fiers d'avoir collaboré au grand œuvre auquel s'attachera le nom d'Albert Sarraut.» BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine*, *op. cit.*, p. 20.

124 PASQUEL-RAGEAU (Christiane), « Les bibliothèques de l'Indochine française », *op. cit.*

125 BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine*, *op. cit.*, p. 20.

126 Christiane Pasquel-Rageau précise que cette volonté d'en savoir plus sur les sciences et techniques occidentales « n'intéresse pas seulement quelques privilégiés de la naissance. Elle est en réalité le fait d'une majorité urbaine, vietnamienne plutôt que cambodgienne ou laotienne – au moins dans un premier temps – et qui, soudain, a décidé de changer ses habitudes, s'habille à l'europpéenne, aspire à conduire des automobiles et commence à acheter et lire des livres et des journaux. » PASQUEL-RAGEAU (Christiane), « Les bibliothèques de l'Indochine française », *op. cit.*

127 Christiane Pasquel-Rageau conclut : « On a insisté [...] sur la relation qu'il est impératif d'établir entre la mise en service de bibliothèques nouvelles, créées ou réorganisées à partir de 1917 par les services de Paul Boudet et l'apparition de nouveaux modes de pensée, et d'habitudes, en rupture avec la tradition. L'intérêt pour des objets nouveaux qui caractérisent les années 1920-1945, en particulier de la part d'un public de plus en plus nombreux, d'origine vietnamienne surtout, on l'a vu, est concomitant de ces décisions. » *Ibid.* Par ailleurs, l'idée de contrôle par l'écrit, de la bibliothèque et des archives comme appareils policiers est développée dans les travaux de F. Chamelot (par exemple : CHAMELOT (Fabienne), *Les archives du ministère français des colonies, 1894-1910...*, *op. cit.*).

128 Dans un rapport officiel réalisé en 1937, la DABI indique accueillir des chercheurs : « La bibliothèque Pierre-Pasquier à Hanoi représente aujourd'hui un instrument indispensable à la vie intellectuelle de l'Indochine. Elle accueille les chercheurs de toutes espèces, les professeurs des divers établissements supérieurs, secondaires et primaires. Particulièrement, nous savons que les professeurs de l'École de Droit ont trouvé, à leur grande satisfaction, dans nos collections la documentation la plus largement indispensable à leur haut enseignement. » ANOM, GGI, 53 470, *op. cit.* Rapport sur la direction des archives et des bibliothèques depuis sa création (1917-1937).

En 1910, lorsque le polémiste Jean Ajalbert remet en cause l'utilité de l'EFEO en lui reprochant, entre autres, de ne pas faire bénéficier la population locale de ses activités, et que le conseil de perfectionnement sur l'enseignement indigène se réunit <sup>129</sup>, l'École précise que ses « ressources » « peu[ven]t contribuer à la réforme de l'enseignement traditionnel et à la création de l'enseignement secondaire des indigènes » <sup>130</sup>. L'EFEO, dont la légitimité est ici mise à mal, cherche donc à montrer qu'elle est ouverte aux lycéens et aux étudiants locaux et qu'elle s'intègre au projet éducatif colonial, notamment grâce à sa bibliothèque.

Tout cela n'est pas sans rappeler la politique mise en place en métropole sous la III<sup>e</sup> République, mais avec un décalage temporel : l'importance de l'instruction dans la formation de citoyens et d'individus éduqués, la forte diffusion de l'écrit et la multiplication des points de lecture, l'homogénéisation de la culture nationale et la transition vers une culture de masse, mouvement qu'accompagnent les bibliothèques <sup>131</sup>. Nous pouvons également noter que l'Indochine paraît précurseur en matière de politique d'archivage et de lecture publique par rapport aux autres colonies. Si les archives coloniales métropolitaines et si celles de l'Afrique occidentale française sont prises en main dans les années 1910 pour les premières et en 1913 – voire dès 1904-1905 – pour les secondes <sup>132</sup>, l'Indochine et le plan de classement conçu par Paul Boudet sont un modèle <sup>133</sup>. L'Afrique équatoriale française, elle, ne se dote d'un Service central des archives et des bibliothèques qu'en 1950, initiative qui essaime ensuite au Cameroun, à la Réunion et à Madagascar <sup>134</sup>. Du côté des bibliothèques, nous avons vu au chapitre précédent qu'elles se sont développées au Maroc entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la Première Guerre mondiale et que ce développement fut plus tardif au Congo belge – dans les années 1930 pour les bibliothèques à destination des Européens et après la Seconde Guerre mondiale pour celles à destination d'une fraction minime de la population congolaise. La bibliothèque centrale du Congo belge est créée en 1949 et ses missions sont similaires à celles de la DABI <sup>135</sup>. Au Ghana et au Nigéria, il faut attendre la fin des années 1940 et le courant des années 1950. Si ces comparaisons nous donnent quelques

---

129 Ce conseil est chargé de réformer cet enseignement, notamment en rapprochant l'organisation scolaire française et confucéenne. Il répond également aux « aspirations modernistes » d'une partie de l'élite vietnamienne. FOURNIAU (Charles), TRINH (Van Thao), LE FAILLER (Philippe) et al., *Le contact colonial franco-vietnamien : le premier demi-siècle (1858-1911)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1999, p. 181.

130 ANOM, GGI, 7 984 : École française d'Extrême-Orient, création de l'Enseignement secondaire des indigènes (1910). Sur la polémique, voir notamment SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 217-233.

131 YON (Jean-Claude), *Histoire culturelle de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.* CANTIER (Jacques), *Histoire culturelle de la France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ellipses, coll. « Le monde : une histoire », 2011, 167 p. GOETSCHÉL (Pascale), LOYER (Emmanuelle), *Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos jours*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2005, 268 p.

132 DULUCQ (Sophie), *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale...*, *op. cit.*, p. 86-94.

133 Voir le chapitre 7

134 GELLY (Xavier), *L'administration des archives coloniales françaises en Algérie : regard sur le fonctionnement des archives départementales d'Alger de 1902 à 1962*, mémoire de Master 1, Histoire et Document, dir. Bénédicte Grailles, Université d'Angers, 2015, p. 31 et suiv.

indices permettant de contextualiser le cas indochinois, elles mettent surtout en avant le manque d'études de fond sur l'histoire des bibliothèques en situation coloniale <sup>136</sup>. Elles soulèvent aussi des questions épistémologiques et méthodologiques : comment comparer des situations politiques et juridiques différentes ainsi que des États et des territoires très divers. Rappelons néanmoins que la comparaison effectuée au chapitre précédent entre les situations indochinoise et congolaise a permis de mettre en avant le rôle de levier politique et idéologique que peuvent jouer les bibliothèques : dans le premier cas, le développement des bibliothèques accompagne celui de l'éducation et d'une politique nationaliste, dans le second, leur absence, puis leur développement tardif, sont un marqueur et une conséquence de la politique ségrégative mise en place. Cette dernière, accompagnée par la censure, est d'ailleurs responsable du peu de succès remporté par les bibliothèques à destination des Congolais, à la différence de ce que nous avons pu observer au Vietnam <sup>137</sup>.

## 2. Des missions complémentaires voire analogues

Les motifs de création de la DABI permettent de distinguer sa vocation de celle de l'EFEO. L'aspiration principale du directeur de la première est d'amener le plus grand nombre à la lecture et, en priorité, la population locale, tout en ciblant les étudiants et leurs professeurs conformément à la politique éducative et culturelle. La création d'un réseau de bibliothèques publiques paraît donc bien être la mission principale de la DABI tandis que le dépôt légal qu'elle se voit confier constitue une mission complémentaire, lequel sera d'ailleurs un peu plus long à réorganiser <sup>138</sup>. Il permet néanmoins à la bibliothèque centrale de devenir une bibliothèque encyclopédique et, à ce titre, d'attirer un public de chercheurs, également intéressé par les archives <sup>139</sup>. À l'inverse, la recherche scientifique est la mission première de l'EFEO et le cœur des collections de sa bibliothèque est

---

135 TETE (Wersey Ikiero), *Bibliothèques coloniales au Zaïre : histoire, organisation et fonctionnement (1888-1959)*, mémoire de fin d'études pour le diplôme supérieur de bibliothécaire, dir. Mary Niles Maack, École nationale supérieure des bibliothèques, 1983, p. 100.

136 Les recherches doctorales de Cindy A. Nguyen se sont déroulées en même temps que les nôtres et n'étaient pas achevées lors de la rédaction de ce chapitre.

137 Wersey Ikiero Tete fait état d'un « grand fiasco » à propos des bibliothèques à destination des Congolais. TETE (Wersey Ikiero), *Bibliothèques coloniales au Zaïre...*, *op. cit.*, p. 85.

138 *Ibid.* L'arrêté du 29 novembre 2017 en témoigne : il n'y est question que de « bibliothèques publiques ». Si des « bibliothèques classées » sont mentionnées, elles n'apparaissent pas comme un objectif immédiat (art. 3 concernant les attributions du directeur de la DABI : « 6° De préparer l'admission progressive des grandes bibliothèques publiques de l'Indochine au nombre des bibliothèques classées. »).

139 D'après l'arrêté du 26 décembre 1918, la consultation des documents est soumise à autorisation et se fait sous certaines conditions. Il serait utile de vérifier si celle-ci était aisée pour le public nous intéressant.

directement en rapport avec cette activité. S'il est certain que quelques collections de la DABI et de l'EFEO se recoupent et se complètent à l'instar du projet encyclopédique, leurs vocations, leurs publics principaux et leurs tutelles les différencient.

Le dépôt légal constitue à première vue une activité partagée entre les deux institutions. L'EFEO ayant été dotée d'une mission de dépôt légal en 1900 par le gouvernement général de l'Indochine et la DABI en 1917, la question de savoir si la création de la DABI a engendré un transfert de compétences ou si deux dépôts différents coexistaient se pose. Les archives permettent d'attester qu'il s'agit bien de deux dépôts distincts. Le dépôt légal de l'EFEO est consolidé par l'arrêté du 20 septembre 1920, lequel confère la personnalité civile à l'École et rappelle que « toutes les publications, périodiques ou autres, exécutées par les soins, en vertu des ordres ou avec le concours financier du Gouvernement général, de l'un des services ou de l'une des administrations locales, provinciales ou municipales de la colonie, seront obligatoirement adressées en double exemplaire à la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient [...] »<sup>140</sup>. C'est conformément à cet arrêté que George Cœdès réclame des publications non déposées par la résidence supérieure au Tonkin en 1931, preuve que cette activité perdure à l'École<sup>141</sup>. La DABI, de son côté, n'a pas en charge le recueil de la bibliographie administrative, mais le reste de la production éditoriale<sup>142</sup>. L'article 6 de l'arrêté de 1917 précise toutefois que « le dépôt central d'archives de Hanoi [assure] en outre la conservation des publications administratives et des recueils de documents spéciaux à l'Indochine “conservés en nombre” », ce qui tend à rendre floue la délimitation des compétences entre les deux institutions. L'article 27 de l'arrêté conférant la personnalité civile à l'École accroît la confusion, bien que cette fois-ci il ne soit plus question de la visée patrimoniale sous-tendue par le dépôt légal mais de la diffusion de l'information :

Le directeur de l'École française d'Extrême-Orient sera, à la diligence du directeur des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine, officiellement avisé de l'arrivée au service des Archives et Bibliothèques de l'Indochine de tous les ouvrages envoyés en nombre à ce service par le Gouvernement général ou les administrations locales.

Le directeur de l'École française d'Extrême-Orient, en accusant réception de cet avis, indiquera si les ouvrages en question sont du domaine des études poursuivies par l'École française et fera connaître, en ce cas, au directeur des Archives et Bibliothèques de l'Indochine, la quantité d'exemplaires de chaque ouvrage nécessaire à l'École française d'Extrême-Orient

---

140 Voir l'article 26. Arrêté du 20 septembre 1920 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient sous le régime de la personnalité civile.

141 ANOM, RSTAF, 3 607 : Envoi de publication à l'École Française d'Extrême-Orient (1931).

142 P. Boudet écrit en 1919 : « À l'avenir, quatre exemplaires de toutes publications (livre, brochure, journal) devraient être déposés par l'éditeur dans les capitales de chaque pays : deux seraient réservés au dépôt légal de France et des deux autres, l'un irait à la Bibliothèque centrale d'Hanoi, l'autre à la Bibliothèque du pays d'origine. » BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine*, op. cit., p. 19.

tant pour son service courant que pour les répartitions qu'elle aurait à faire entre les personnalités ou sociétés savantes [...]

En dépit de missions pouvant se recouper, le gouvernement général prend en compte les spécificités des deux institutions qui ont des rôles différents. Nous constatons à nouveau que la bibliothèque de l'EFEO n'est pas seulement une bibliothèque spécialisée. Les missions qui lui sont attribuées lui donnent un statut officiel, qu'il soit relatif à la constitution d'une partie du patrimoine administratif indochinois ou à l'institutionnalisation des sciences humaines par l'intermédiaire de ce rôle de tête de réseau qu'elle joue au sein de son domaine de spécialité, à l'instar de la DABI dans celui de la lecture publique <sup>143</sup>. L'EFEO peut ainsi infléchir les centres d'intérêts : la somme des publications sélectionnées pour la diffusion résulte potentiellement de la mise en place d'« un modèle culturel d'organisation » ou d'« un “canon” des savoirs » <sup>144</sup>. Du côté de la DABI, les contenus proposés dans les bibliothèques publiques indochinoises sont revus en fonction de la politique éducative. En définitive, qu'il s'agisse de l'EFEO ou de la DABI, l'administration coloniale organise et contrôle la circulation de la production éditoriale et de ses contenus et veille à « la constitution d'un corps de savoirs » <sup>145</sup>. L'EFEO et la DABI y sont de fait parties prenantes.

À propos des archives conservées par l'une et par l'autre, la différence de vocation des deux structures explique à nouveau la délimitation des périmètres d'activité même si, malgré tout, des recouvrements existent certainement. Nous l'avons vu, la DABI est créée dans le but de conserver les archives produites par l'administration française, tandis que l'EFEO conserve ses propres archives institutionnelles, un certain nombre d'archives produites – et collectées – par ses chercheurs (soit des documents endogènes et exogènes, dont certains sont en langues vernaculaires), des documents issus de donations et des archives détenues en mains privées relatives à l'histoire de l'Indochine dont elle a pu faire l'acquisition par le biais de l'administration indochinoise <sup>146</sup>. Ce dernier point interpelle alors qu'est mis en place un service des archives indochinoises chargé d'assurer la préservation et la consultation des documents ayant un intérêt pour l'administration et

---

143 Cf. arrêté du 29 novembre 1917. « Art. 3 – Les attributions du directeur des archives [...] sont notamment : [...] 4° De donner régulièrement aux bibliothèques publiques, en vue des achats, des indications bibliographiques périodiques et leur signaler les publications indispensables, *utiles* ou *intéressantes* [...] ». « Art. 4 – [...] les achats de livres nouveaux ou de publications quelconques pour les bibliothèques publiques de la colonie ne pourront être effectués, quel que soit le budget supportant la dépense, qu'après visa du bon ou de la lettre de commande par le Directeur des archives, qui aura ainsi le moyen de vérifier la gestion des bibliothèques [...] ».

144 NEBBIAI (Donatella), *Le discours des livres : bibliothèques et manuscrits en Europe, IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Coll. « Histoire », 2013, p. 222.

145 CHAPRON (Emmanuelle), « *Ad utilità pubblica* » : *politique des bibliothèques et pratiques du livre à Florence au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, coll. « École pratique des hautes études. Sciences historiques et philologiques. IV, Histoire et civilisation du livre », 31, 2009, p. 189.

146 ANOM, GGI, 44 503 : Achats de documents relatifs à la guerre du Tonkin et provenant du palais de Pékin (1926-1927). ANOM, GGI, 44 504 : Achat pour le compte de l'EFEO d'une lettre autographe de De-Tham (1927). Pour plus d'information à ce sujet, voir le chapitre 7.

pour l'histoire <sup>147</sup> – d'ailleurs, une série Z du cadre de classement de la DABI est dévolue aux « Copies de documents intéressant l'histoire de l'Indochine » <sup>148</sup>. Nous pouvons dès lors nous demander pourquoi l'EFEO est sollicitée par le gouvernement général en vue d'expertiser et d'acquérir ces documents – sur son propre budget – et non pas la DABI. Ces exemples, certes très peu nombreux bien qu'il dut en exister davantage, laissent à penser que c'est bien la nature administrative des documents qui est à l'origine de leur arrivée à la DABI et leur utilité potentielle à des fins de recherche du côté de l'EFEO <sup>149</sup>. Cela est confirmé par une proposition similaire faite au Service géographique de l'Indochine : le consulat de France à Hoi Hao en Chine propose à ce service par l'intermédiaire du gouvernement général de l'Indochine des documents topographiques, réalisés par un capitaine danois dans les années 1880, que sa femme souhaite vendre. On s'adresse alors au Service géographique en présumant que cet établissement serait le plus intéressé par ces documents <sup>150</sup>. Se pencher sur l'histoire de l'archivistique française, en particulier sur celle des archives privées – dénominateur commun des archives proposées à l'EFEO –, permet d'y voir plus clair. Comme le soulignent les travaux de Christine Nougaret, les archives privées attirent la méfiance des archivistes français des XIX<sup>e</sup> et d'une partie du XX<sup>e</sup> siècles : considérées comme non authentiques à la différence de celles produites par l'État, elles peuvent contenir des faux que leur entrée aux Archives nationales (AN) authentifierait <sup>151</sup>. En 1855, Henri Bordier précise :

Un dépôt d'archives n'est pas une bibliothèque ; il ne doit recevoir que des versements officiels faits par l'autorité compétente, de façon qu'il y ait une garantie constante sinon de l'authenticité de tous les documents qu'il recèle, au moins de la régularité de leur provenance. <sup>152</sup>

---

147 DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, op. cit., p. X.

148 *Ibid.* p. 38. Un inventaire non daté permet de constater qu'il a pu s'agir de documents concernant majoritairement le début des années 1860, soit la période de la conquête de la Cochinchine. Ce sont donc les débuts de l'installation française en Indochine, le moment de la fondation, que l'on retient pour documenter l'histoire, la mémoire indochinoise. TTLT1, DABI, 2 141 : Inventaire des documents intéressant l'histoire de l'Indochine. Sans date (s. d.).

149 Rappelons cet extrait de l'article 2 de l'arrêté de fondation de la MAPI, repris dans le décret de création de l'EFEO, mis en italique par nous-même : « Elle a pour objet : 1° De travailler à l'exploration archéologique et philologique de la presqu'île indo-chinoise, de favoriser par tous les moyens la connaissance de son histoire, de ses monuments, de ses idiomes [...] ». Arrêté portant règlement pour la mission archéologique d'Indochine, 15 décembre 1898.

150 ANOM, GGI, 56 248 : Consulats de France à Hoi Hao, A. s. des documents topographiques sur l'île de Hainan laissés par le capitaine danois Jeremiassen (1904).

151 « Pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle, la définition des archives reste celle donnée au 16<sup>e</sup> siècle par le juriste Dumoulin : *Archivum est quod publica auctoritate potestatem habentis erigitur* (“Est archive ce qui, appartenant à une personne dotée d'un pouvoir par l'autorité publique, est érigé comme tel”). Autant dire [...] qu'il n'y a d'archives que publiques ». NOUGARET (Christine), EVEN (Pascal) (dir.), *Les archives privées : manuel pratique et juridique*, Paris, La Documentation française, coll. « Manuels et guides pratiques », 2008, p. 26.

152 BORDIER (Henri), *Les archives de la France*, Paris, 1855, p. 53. Cité par Christine Nougaret : NOUGARET (Christine), « Les Archives privées et l'administration des Archives en France (1790-2011) », dans *Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs*, 56, 2011, p. 757.

Henri Bordier (1817-1888) est archiviste et historien français, diplômé de l'École royale des chartes en 1841. Membre de plusieurs sociétés savantes (société de l'histoire de France, société des anciens textes français, société bibliophile-historique), il publie notamment une histoire de France en collaboration avec Édouard Charton en 1859.

Les archives publiques doivent donc rejoindre les AN (ou les archives départementales) tandis que les autres prennent la direction des bibliothèques. Cette différenciation entre archives et bibliothèques est ancienne : la loi du 7 messidor an II (27 juin 1794) – la première concernant les archives en France – indiquait que « les documents pouvant servir au bon fonctionnement du nouveau pouvoir et de la nouvelle administration [allaient] aux archives » alors que « les chartes et manuscrits utiles à l’histoire, aux sciences et aux arts [étaient] confiés aux bibliothèques. »<sup>153</sup> Cette dichotomie entre archives publiques, destinées aux dépôts d’archives publics, et archives privées, allant en bibliothèque, est bien celle mise en œuvre par le gouvernement général de l’Indochine. Il est intéressant en outre d’apprendre que le seul exemple d’archives non françaises conservées à la DABI – les archives du *Kinh Luoc*, rédigées en chinois comme les Chau Ban – est présenté comme étant une exception par Ferréol de Ferry, et qu’elles étaient détenues par l’EFEO avant leur versement<sup>154</sup>. L’activité de la DABI en matière d’archives se borne donc au périmètre administratif bien que nous aurions pu penser que l’acquisition de documents complémentaires aurait pu faire partie de ses activités et qu’elle en aurait été davantage légitime que l’EFEO étant donné le cœur de ses activités. Comme le souligne Christine Nougaret, c’est durant l’entre-deux-guerres que se développe une politique publique en faveur des archives privées.<sup>155</sup> De surcroît, jusqu’aux années 1950, l’achat d’archives est exceptionnel dans les services d’archives français, faute de moyens.

Il serait par ailleurs intéressant de déterminer les usages de ces documents. Une publication du lieutenant-colonel Bonifacy, membre correspondant de l’École, dans laquelle il relate les épisodes de la guerre franco-chinoise de 1884-1885 avec l’appui de documents acquis par l’École constitue un exemple<sup>156</sup>. L’auteur, qui souhaite « reconstituer la douloureuse histoire de la retraite française », à laquelle il n’a pas participé étant arrivé en Indochine en 1894, conclut en espérant que son travail pourra « être de quelque utilité pour nos jeunes camarades de l’armée »<sup>157</sup>. C’est donc moins un travail d’historien qui a été fourni – et cela n’est pas sa profession – que l’étude d’un amateur, à visée informative, voire s’inscrivant plus largement dans un récit ou un roman indochinois : le texte est publié à l’occasion de l’exposition internationale de 1931. Nous nous

---

Son expertise est sollicitée à l’occasion du procès de Denis Vrain-Lucas en 1869, auteur de nombreuses fausses archives.

153 *Ibid.*, p. 765.

154 FERRY (Ferréol de), « Les Archives en Indochine »..., *op. cit.*, p. 34.

155 NOUGARET (Christine), « Les Archives privées et l’administration des Archives en France (1790-2011) », *op. cit.*, p. 767.

156 BONIFACY (Auguste), *À propos d’une collection de peintures chinoises représentant divers épisodes de la guerre franco-chinoise de 1884-1885 et conservées à l’École française d’Extrême-Orient*, Hanoi, Imprimerie d’Extrême-Orient, 1931, 41 p. Il s’agit des documents dont il est question dans le dossier ANOM, GGI, 44 503, *op. cit.* Et qui furent conservés à la bibliothèque de l’EFEO et non pas dans son musée, témoignage de l’usage qui pouvait en être fait.

157 « [...] qui doivent être bien persuadés que dans notre empire d’outre-mer, la tactique, la valeur des troupes et de l’ennemi sont non seulement différentes de celles de la métropole, mais aussi particulières à chaque colonie. » *Ibid.*, p. 41 et p. 1.



garderons toutefois de généraliser sur la fabrique de l'histoire contemporaine indochinoise en nous fondant sur ce seul exemple, d'autant que ces travaux font figure d'exception à l'EFEO puisque l'établissement est davantage tourné vers l'étude du passé, bien que le lieutenant-colonel Bonifacy bénéficie de son soutien. Par ailleurs, en dépit du fait que l'EFEO est devenue un lieu incontournable pour la recherche scientifique en sciences humaines <sup>158</sup>, elle ne mène pas de politique systématique d'acquisition de documents à caractère historique (la collecte est un corollaire de ses activités scientifiques et non son activité principale). Cela nous amène à nous demander si la conservation de tous ces documents non produits par l'administration indochinoise, mais pourtant utiles à son histoire, n'est pas un impensé, question que nous nous poserons au sous-chapitre suivant.

Bien que les missions principales des deux bibliothèques diffèrent conformément aux objectifs fixés par les tutelles, nous constatons une certaine porosité concernant un faisceau d'activités : la recherche de l'encyclopédisme, le dépôt légal, la diffusion de collections, les archives liées à l'histoire de l'Indochine. Ces domaines d'intervention frontaliers, traduisant des idéaux humanistes, sont-ils également le fruit d'un impensé ou bien, au contraire, le résultat d'un intérêt marqué pour ces questions, lesquelles rejoignent l'institutionnalisation et l'encadrement de la recherche et dont l'instrumentalisation peut servir un projet politique. Les sources n'apportent pas de réponse franche. L'histoire plus générale des archives et des bibliothèques tend à nous faire pencher pour la première hypothèse, toutefois, nous avons vu l'intérêt du gouvernement général pour ces sujets. Nous pouvons dès lors avancer qu'il s'agit très probablement d'un mélange des deux hypothèses.

D'autre part, tout comme se le demande Donatella Nebbiai pour la période médiévale, il serait intéressant de réussir à définir « dans quelle mesure les bibliothèques d'État, qui sont alors constituées par les autorités politiques, ont contribué à relayer, à encourager et à exercer un contrôle sur le mouvement culturel qui sous-tend ces échanges » <sup>159</sup>. Ici, ce sont les travaux doctoraux de Cindy A. Nguyen, en cours de réalisation lorsque nous écrivions ces lignes, qui devraient apporter une réponse à cette question. Les nôtres, s'intéressant particulièrement à l'École française d'Extrême-Orient, montrent que, par cette mission de dépôt légal, cette activité de coordination avec la DABI et le réseau qu'elle coiffe, la bibliothèque de l'École a effectivement encouragé et exercé un contrôle sur le mouvement culturel, à l'instar de son musée, et a pu influencer le développement des études scientifiques.

---

158 Citons le cas d'un fonctionnaire du service de l'enseignement du Laos mis à disposition ou détaché à l'EFEO sous la direction de George Cœdès pour travailler sur des documents historiques du Laos ne se trouvant qu'à l'EFEO. ANOM, GGI, 18 224 : a.s. de M. Chao Chittarat (1918).

159 NEBBIAI (Donatella), *Le discours des livres...*, op. cit., p. 236.

## IV – L'EFEO, PIONNIÈRE DANS LA CONSERVATION DES DOCUMENTS ÉCRITS EN INDOCHINE ?

### A) Pourquoi désirer prendre en charge les archives de l'administration indochinoise ?

Ce désir de s'occuper des archives de l'Indochine interroge sur les motivations de l'EFEO, d'autant que le développement de cette nouvelle activité aurait eu des conséquences importantes sur l'organisation de l'École, sa charge de travail et aurait impliqué le développement de nouvelles compétences non liées aux missions dévolues à l'établissement au moment de sa création.

Comme nous l'avons vu dans la première partie de la thèse, les activités de l'École la conduisent à la collecte documentaire. Le projet de Louis Finot, contrairement à celui finalement retenu par le gouvernement général, porte uniquement sur les archives de l'administration indochinoise et non sur l'organisation des archives et des bibliothèques sur l'ensemble du territoire. Dans les sources, nous voyons que les arguments avancés en faveur du sauvetage des archives sont relatifs à leur utilité historique et administrative. Nous nous doutons que c'est la première utilité, la première à avoir été mise en avant, qui intéresse tout spécialement le premier directeur de l'institution, la seconde apparaissant plus tard <sup>160</sup>. A contrario, l'EFEO ne s'intéresse pas à la préservation de la production livresque ni au développement de la lecture publique, des préoccupations éloignées de ses activités originelles de recherche.

Collecter les archives de l'administration indochinoise serait-il à considérer comme un prolongement de ses activités ? Avant que cette mission s'étoffe et soit rattachée directement au

---

<sup>160</sup> On lit par exemple sous la plume de L. Finot en février 1917, une fois que le projet a un peu avancé : « Cet état de choses, déjà fâcheux, pourrait devenir grave dans un avenir prochain : sans envisager l'intérêt historique des documents, intérêt capital pourtant, les plus sérieuses nécessités administratives sont ici en jeu. Le moment viendra bientôt où il sera à peu près impossible de faire aucune recherche précise et actuellement, en l'absence d'inventaire et de répertoires tenus à jour, les disparitions ou soustractions sont toujours possibles. » EFEO, Carton IA, dossier 93, Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.* Minute du directeur de l'EFEO au gouverneur général de l'Indochine, s. d.

gouvernement général, la légitimité de l'EFEO pour l'accomplir est soulignée par son directeur et, dès lors, par le gouvernement général, qui la soutenait initialement. L'expertise technique et scientifique de l'École dans le domaine historique est alors invoquée, tout comme sa capacité à travailler avec d'autres services administratifs, sa renommée, ainsi que le succès avec lequel elle a réussi à s'établir elle-même et à faire aboutir son propre projet de création <sup>161</sup>. L'intérêt scientifique de l'EFEO pour cette nouvelle entreprise se trouve en partie indiqué dans une lettre écrite par Paul Boudet à Louis Finot : la mission du jeune archiviste paléographe avait en effet également pour but de repérer des collections complémentaires à celles déjà possédées par l'École, ainsi que par d'autres bibliothèques <sup>162</sup>. Ce projet de création d'un service des archives rattaché à l'EFEO était toutefois plus ambitieux : il allait au-delà d'une simple extension de ses activités. Sa réalisation aurait en effet eu pour conséquence l'organisation et la collecte de façon exhaustive des archives de l'administration, tandis que les collectes de documents que l'EFEO effectuait déjà étaient beaucoup plus circonscrites. Le développement de cette nouvelle activité aurait donc engendré un travail colossal, dépassant largement la vocation scientifique de l'EFEO. Cette dernière aurait pu se contenter de soutenir la création d'un service des archives dont elle aurait bénéficier par la suite pour ses recherches, sans avoir les inconvénients de sa gestion. De surcroît, les recherches menées par les membres de l'EFEO sont bien plus tournées vers le passé que vers la production archivistique contemporaine.

Une autre hypothèse serait que cette entreprise lui aurait permis de répondre à la volonté du gouvernement général de voir l'institution orienter ses recherches vers les sociétés contemporaines – pour mémoire, en 1910, le gouverneur Antony Klobukowski « rappelle officiellement l'EFEO à ses devoirs : construire l'avenir de l'Annam tout en continuant à “se préoccuper de la civilisation chinoise, mère de la civilisation annamite” », une « critique qui menace la pérennité de l'EFEO », analyse Pierre Singaravérou <sup>163</sup>. Mais, là encore, la question de savoir s'il est utile de créer un service des archives *ex-nihilo* pour y répondre se pose – d'autant que les recherches de l'École ne prennent pas ce tournant par la suite. Au-delà du seul intérêt scientifique que représenteraient ces

---

161 « Il m'a semblé que l'École française d'Extrême-Orient, spécialement chargée des recherches historiques dans la colonie, était toute désignée pour concourir à l'exécution de ce plan, au moyen d'une organisation qui a fait ses preuves et des ressources budgétaires mises à sa disposition. » « Cette institution me paraît, en effet, tant par son expérience technique que par le crédit dont elle jouit auprès des différents corps administratifs, essentiellement qualifiée pour présider à l'organisation du nouveau service et faciliter ses débuts. » *Ibid.*, Lettres du gouverneur général de l'Indochine au secrétaire perpétuel de l'AIBL, 7 avril 1916 et 10 août 1917.

162 À propos de magasins d'un gouvernement local qu'il a pu explorer, P. Boudet écrit à L. Finot peu avant de démissionner : « Il y a dans le stock ignoré et incomplet des Excursions et reconnaissances, il y a des dictionnaires annamites, cambodgiens, etc. en nombre. Tout cela est en train de disparaître, sans profit pour personne. Je crois même qu'il me sera possible de faire compléter nos (je dis nos malgré tout) collections de journaux sans recourir, inutilement d'ailleurs, aux administrations des journaux. [...] je crois que les investigations que je poursuis ici ne sont pas inutiles, et pourront aider, à compléter les bibliothèques, et à préserver de la destruction des documents précieux. » *Ibid.*, Lettre de P. Boudet au directeur de l'EFEO, 10 novembre 1917.

163 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, 1999, p. 220.

archives pour l'École, nous pouvons émettre l'hypothèse d'une volonté de l'institution de se saisir de ces archives afin d'asseoir davantage sa position hégémonique dans le domaine de la recherche scientifique en Indochine et de se réserver une place de choix dans l'histoire de son développement.

Il convient également de distinguer historien et archiviste, dont la posture et le rôle face aux archives ne sont pas les mêmes. Si l'un étudie, l'autre organise, ce qui sous-tend en outre la distinction entre l'EFEO et la DABI, leur travail est interdépendant, ce qui peut également expliquer l'implication de l'EFEO dans ce domaine. Krzysztof Pomian souligne le rôle important des historiens dans le développement de la prise en charge et de l'accessibilité des archives au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>164</sup>. L'EFEO suit ce même processus. Il souligne en outre dans l'introduction de *Penser l'archive* que « conserver des documents ne constitue jamais une activité neutre » :

Que cherche un individu, qu'attend une institution en conservant des papiers qualifiés d'archives ? Écrire et conserver des documents ne constitue jamais une activité neutre. Cette attitude illustre l'ambition culturelle et la prétention intellectuelle d'avoir notamment joué un rôle « historique ». Les archives conservées structurent l'identité individuelle ou collective [...] <sup>165</sup>.

L'enjeu de la collecte des archives est fort. Il tend à donner à l'EFEO un rôle primordial dans l'historiographie puisque, dans le cas où elle parviendrait à contrôler les archives de l'Indochine, elle serait amenée à être à l'origine de l'écriture de son histoire et de la façon d'en considérer le passé. La sélection et le classement des archives peuvent déboucher sur la construction des objets d'étude<sup>166</sup>. L'institution serait ainsi à l'origine du développement de l'histoire coloniale indochinoise à partir des sources produites par la colonie. Le cas de l'EFEO fait écho aux conclusions de Sophie Dulucq à propos de l'histoire coloniale. Entre le projet de création d'une succursale et d'un poste de représentant de l'École à Paris, ses publications et conférences, la volonté de s'insérer dans un certain nombre de réseaux scientifiques en Asie et au-delà, le déploiement de trésors d'imagination pour prendre en charge les archives de l'administration indochinoise, l'institution dépense beaucoup d'énergie pour rayonner et, sans doute, être légitimée.

Pour ses promoteurs à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il a fallu mobiliser des forces, constituer des réseaux et bâtir des projets afin de s'assurer une place au soleil scientifique. Il faut donc s'arrêter un moment sur la stratégie de visibilité et d'institutionnalisation des « historiens coloniaux » – stratégie qui, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, passe par un *lobbying* obstiné en faveur

---

164 POMIAN (Krzysztof), « Remarques finales », dans *Archives et nations dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 241.

165 CERUTTI (Mauro), FAYET (Jean-François), PORRET (Michel), *Penser l'archive : histoire d'archives, archives d'histoire*, Lausanne, Antipodes, 2006, p. 14.

166 Voir à ce sujet NOUGARET (Christine), « Les sources archivistiques : production organique ou invention de l'archiviste ? », dans *Hypothèses 2003. Travaux de l'École doctorale d'histoire de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 331-339.

de la création de chaires universitaires, par la multiplication de revues spécialisées en métropole et outre-mer, par la promotion systématique de l'histoire de la décolonisation dans l'enseignement et auprès du grand public... Grands sont en effet les efforts déployés pour disposer d'outils opératoires de reconnaissance et de légitimation d'une historiographie portée par un contexte favorable et par des milieux coloniaux puissants <sup>167</sup>.

Ce projet avait donc aussi probablement pour but de développer le réseau d'influence de l'EFEO, voire – ou peut-être n'aurait-il s'agit que d'une conséquence – d'améliorer l'insertion professionnelle de ses membres, une fois leur séjour à l'École terminé. Louis Finot devient lui-même directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) au moment où il porte cette question du rattachement des archives à l'École, en 1917 <sup>168</sup>. À cette époque, l'EPHE emploie peu les anciens membres de l'EFEO, bien que cet établissement figure parmi leurs différents débouchés <sup>169</sup>. Les raisons du développement de ce projet sont peut-être à chercher davantage du côté de la personne de Louis Finot, dont nous n'avons pas trouvé les archives.

La question du développement de l'histoire coloniale est en outre dans l'air du temps, comme nous l'avons aperçu. Sophie Dulucq note qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, « une hésitation traverse les cénacles de l'historiographie coloniale sur l'étendue de leur domaine » et que « la piste documentaire permet justement de saisir comment se définit, en creux, un champ de recherche. » <sup>170</sup> Il est intéressant de remarquer que ces questionnements relatifs aux sources interviennent aussi bien en Indochine qu'en Afrique alors que leurs historiens respectifs n'ont pas emprunté les mêmes chemins épistémologiques. Tandis que l'EFEO pointe du doigt l'importance de la conservation des archives coloniales pour l'écriture de l'histoire, la question de savoir si l'on doit étendre les recherches à « l'histoire “indigène” envisagée indépendamment du fait colonial » se pose en Afrique, ce que fait l'EFEO quant à elle depuis sa création <sup>171</sup>. La piste historiographique semble être une raison plausible pour expliquer la volonté de l'EFEO de s'emparer des archives produites par l'administration coloniale.

Inévitablement, cette entreprise de rattachement de ces documents à l'EFEO pose aussi la question du service rendu par l'institution au gouvernement général de l'Indochine, autrement dit, si l'on élargit, par les historiens à l'État. L'intérêt que présente la conservation des archives est protéiforme et Louis Finot n'hésite pas à mettre en avant leurs différentes utilités pour convaincre le gouvernement général de son projet, comme cette utilité administrative conduisant à l'efficacité et à

---

167 DULUCQ (Sophie), *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale...*, op. cit., p. 62.

168 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, op. cit., p. 322.

169 *Ibid.*, p. 159 et suiv.

170 DULUCQ (Sophie), *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale...*, op. cit., p. 85.

171 *Ibid.*

la modernisation de l'administration <sup>172</sup>, ainsi que l'utilité politique. Celles-ci sont annoncées dès 1916 alors que Louis Finot prépare pour le gouvernement général la lettre de présentation du projet à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont l'accord préalable est indispensable pour que l'entreprise puisse voir le jour. Nous y lisons :

Mon attention a été attirée sur l'intérêt que présenterait pour l'Indochine la création d'un dépôt d'archives générales destiné à recueillir les documents qui, n'ayant plus d'utilité actuelle pour l'administration, méritent néanmoins d'être conservés comme témoignages de l'œuvre de la France en Extrême-Orient <sup>173</sup>.

La frontière entre scientifique et politique est à nouveau très fine et, comme l'a montré Pierre Singaravélou, l'EFEO balance entre les deux. À propos de Louis Finot en particulier, Pierre Singaravélou rappelle qu'il vante, dans sa leçon inaugurale tenue au Collège de France en 1908, la politique d'association et « défend l'idée d'une science utile, mais dont la finalité politique n'altère pas la qualité scientifique » <sup>174</sup>. Parallèlement à cela, les archives portent en elles des enjeux politiques, sociaux et culturels liés à la démocratie et à la transparence de la gouvernance. Ainsi que l'indique Krzyosztof Pomian, « l'esprit de la construction des archives modernes est lié à la culture politique de la démocratie et de l'État de droit selon les principes de 1789. » <sup>175</sup> La conservation des archives participe à l'objectif politique de l'État-nation <sup>176</sup> et davantage :

Leur préservation et mise en valeur apparaissent par conséquent comme le moyen privilégié de renouer le lien avec le passé, de donner à la nation une profondeur temporelle et des racines, et de constituer de la sorte son identité telle qu'on veut la projeter dans l'avenir. Tel est l'arrière-plan, à la fois mental et politique, de la montée de l'intérêt pour les archives, les bibliothèques et les musées tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout dans sa deuxième moitié <sup>177</sup>.

Krzyosztof Pomian souligne l'importance du rattachement des archives, dont la place dans l'administration interroge les rapports entre l'État et la société civile de laquelle l'histoire relève <sup>178</sup>. L'EFEO se considère-t-elle à l'interface entre les deux ? Il n'est pas à douter que ce rôle politique et social ne lui était pas étranger, d'autant moins que Louis Finot, chartiste de formation, ne pouvait le méconnaître. Cette dimension politique est-elle assumée par l'EFEO ou s'agit-il d'un passage obligé pour parvenir à ses fins ? S'agit-il de servir l'histoire ou bien l'État ?

---

172 Citons ces propos en autre exemple : « Il n'est pas douteux néanmoins que ces dossiers anciens doivent être conservés, soit en raison de leur importance pour l'histoire de la colonie, soit parce qu'il peut y avoir un intérêt d'ordre administratif à remonter aux origines des questions à l'étude. » EFEO, Carton IA, dossier 93, Archives de l'Indochine (1916-1918), *op. cit.* Minute du directeur de l'EFEO au gouverneur général, 24 juillet 1917.

173 *Ibid.* Lettre du gouverneur général de l'Indochine au secrétaire perpétuel de l'AIBL, 7 avril 1916.

174 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 85. Il donne sa leçon le 16 mai 1908.

175 CERUTTI (Mauro), FAYET (Jean-François), PORRET (Michel), *Penser l'archive...*, *op. cit.*, p. 11.

176 *Ibid.*

177 POMIAN (Krzyosztof), « Remarques finales », *op. cit.*, p. 240.

178 *Ibid.*, p. 238.

Selon Jean-François Klein, l'écriture de l'histoire en période coloniale est pragmatique, les historiens ne travaillent pour la science que dans un second temps :

[...] tous – orientalistes au sens large et historiens – ont un point commun : ils s'appuient de façon pratique sur les savoirs autochtones, soit dans le but de propager en métropole un esprit impérial, soit par souci d'une meilleure gouvernance, surtout après 1905 alors que presque partout dans l'Empire se diffuse l'idée de l'*association* <sup>179</sup>.

Sur cette relation entre l'EFEO et le pouvoir colonial à laquelle notre sujet de recherche nous conduit sans cesse, l'historiographie est partagée. Pierre Singaravélou et Caroline Herbelin sont moins catégoriques que Jean-François Klein. Selon Caroline Herbelin « si l'EFEO n'échappe pas à une certaine politisation, il serait réducteur de la voir comme un simple instrument du pouvoir colonial » <sup>180</sup>. Elle ajoute que « la colonisation crée à la fois des conditions privilégiées d'observation et instaure en même temps un rapport de force [...] » <sup>181</sup>. Nous partageons ce positionnement et, à l'instar de Sophie Dulucq, nous sommes convaincue que la question est bien plus complexe. Ses recherches sur l'écriture de l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale la conduisent à conclure :

L'articulation entre collecte des sources, histoire coloniale et projet impérial ne se fait donc pas de façon mécanique mais repose sur une convergence d'intérêts disparates. Une logique administrative (centralisation étatique, contrôle étroit des populations) et une logique scientifique (collecter des matériaux pour écrire l'histoire) se sont rencontrées et se sont nourries l'une l'autre. Les décideurs coloniaux instrumentalisent bel et bien la discipline historique à leur profit, mais l'on peut aussi soutenir que les historiens utilisent les besoins de l'administration coloniale pour servir leurs propres projets (scientifiques, carriéristes, institutionnels...). Les discours des historiens et des administrateurs se renforcent mutuellement tout en jouant sur des registres convergents, mais différents <sup>182</sup>.

Considérant l'intérêt porté au début du XX<sup>e</sup> siècle pour les sources orales « indigènes », Sophie Dulucq va même plus loin en convenant qu'il « illustre parfaitement l'emboîtement des logiques administrative et historiographique : il est difficile de distinguer celle qui prédomine et qui déteint sur l'autre » et d'ajouter : « D'ailleurs sur le terrain, ceux qui collectent les sources ont généralement une double casquette administrative et scientifique : la division du travail entre

---

179 KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale... », *op. cit.*, p. 100 et 106.

180 HERBELIN (Caroline), « Tocades et discours savants : historiographie des arts de l'Indochine en situation coloniale », dans *ibid.*, p. 146.

181 *Ibid.*

182 DULUCQ (Sophie), *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale...*, *op. cit.*, p. 117-118. Il est intéressant de relever des similitudes dans nos recherches respectives. Elle remarque par exemple que « pour justifier les frais mis en œuvre pour la sauvegarde des documents, plusieurs historiens assignent certes une mission utilitaire à l'archivage : les conserver avec soin doit permettre de tirer les leçons du passé pour une colonisation présente et future plus efficace. [...] On met [...] en avant l'anecdote d'un traité égaré. [...] Les justifications de ce genre ont sans doute pour fonction principale de motiver les efforts budgétaires et de faire financer la modernisation de l'État, en étendant les principes d'archivage et de classement aux territoires coloniaux. » *Ibid.*

acteurs de la colonisation et experts scientifiques n'a pas encore eu lieu. »<sup>183</sup> Enfin, autre argument récusant la schématisation de l'instrumentalisation, elle rappelle que ce sont les questions que l'historien pose aux sources, et non leur nature, qui caractérise l'écriture de l'histoire<sup>184</sup>.

Bien que l'idée de la « convergence d'intérêts disparates » nous semble transposable dans notre cas, il est à nouveau malaisé de conclure franchement puisque nous ne disposons que des lettres officielles du directeur de l'École adressées au gouvernement général de l'Indochine. Néanmoins, puisque l'EFEO est d'abord pressentie pour s'emparer de la gestion des archives indochinoises du fait de son expertise scientifique et de sa place historique en Indochine, cette légitimité ainsi que les activités de l'institution laissent à penser que l'intérêt de l'EFEO à se saisir de ces archives réside dans l'utilité historique des documents.

Un élément demeure à explorer au sujet de cette question des motivations de l'EFEO à s'emparer de la gestion des archives indochinoises : celui de la période. Au moment même où l'École travaille à étendre ses activités en direction des archives indochinoises, elle perd du terrain sur une des composantes de son pré carré. En 1916, la décision de créer une école d'art appliquée à Phnom Penh est prise. Albert Sarraut mandate l'année d'après George Groslier<sup>185</sup> pour une mission d'étude relative à sa création et à son organisation. Dans son rapport de mission déposé en juillet 1917, George Groslier préconise la création d'un service des arts cambodgiens, lequel comprendrait une école d'art chargée de préserver et de transmettre ces arts dont certains sont menacés, un nouveau musée ainsi qu'une direction des arts qui serait responsable de la vente et de la propagande de l'artisanat<sup>186</sup>. Pour l'EFEO, le service des arts empiète sur une partie de son périmètre d'action alors qu'elle avait pourtant toute légitimité à se saisir de la question : il y a une rivalité de

---

183 *Ibid.*, p. 118.

184 *Ibid.*, p. 117.

185 George Groslier (1887-1945) est le premier Français à naître au Cambodge, d'un père administrateur des services civils. Artiste peintre et scientifique, il souhaite intégrer l'EFEO avec laquelle il entretient néanmoins des relations houleuses, notamment à partir de l'affaire Malraux, que G. Groslier avait tôt suspecté. Sa fondation du service des arts cambodgiens le conduit à travailler en collaboration avec l'École, de laquelle il devient tout de même membre correspondant à plusieurs reprises. Une thèse de doctorat d'histoire lui est consacrée : ABBE (Gabrielle), *Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier : genèse, histoire et postérité (1917-1945)*, thèse de doctorat, histoire, dir. Hugues Tertrais, univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018.

186 Les informations relatives aux services des arts cambodgiens sont issues des recherches de Gabrielle Abbe, grâce à qui nous avons pu explorer cette idée du lien de causalité entre la création du service des arts et la volonté de se doter d'un service des archives à l'EFEO. Voir *Ibid.* et ABBE (Gabrielle), « La "rénovation des arts cambodgiens" : George Groslier et le Service des arts, 1917-1945 », dans *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2008/1, n° 27, p. 61-76. Mis en ligne sur : <http://www.cairn.info/revue-bulletin-de-l-institut-pierre-renouvin-2008-1-page-61.htm> [consulté le 16 novembre 2016]. ABBE (Gabrielle), « Donner à voir les arts khmers : la Direction des arts cambodgiens, organisme de propagande des arts khmers, 1920-1945 », dans *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2011/2, n° 34, p. 55-65. Mis en ligne sur : <http://www.cairn.info/revue-bulletin-de-l-institut-pierre-renouvin-2011-2-page-55.htm> [consulté le 16 novembre 2016]. ABBE (Gabrielle), « Le développement des arts au Cambodge à l'époque coloniale : George Groslier et l'école des arts cambodgiens (1917-1945) », dans *UDAYA Journal of Khmer Studies*, 2014, 12, p. 7-39.



compétences. La portée politique de ce projet est importante, aggravant certainement le sentiment de dépossession de l'EFEO : le gouvernement général de l'Indochine cherche alors à établir son influence au Cambodge, souhaitant dépasser le Siam qui y exerce la sienne depuis des siècles, mais qui est lui-même dans la sphère d'influence britannique. La question de la préservation et de la valorisation des témoignages du passé sont des enjeux politiques d'autant plus importants que le territoire d'Angkor, jadis capitale du très rayonnant empire khmer, est rétrocédé à la France par le Siam en 1907. C'est une belle occasion pour la France de faire des vestiges archéologiques – dont la prise en charge incombe à l'EFEO à l'instar du parc d'Angkor – et des arts cambodgiens une vitrine de son action culturelle en Indochine et de tenter de dépasser ses rivaux européens dans ce domaine. Là non plus, Louis Finot n'est pas dupe quant aux services politiques que peut rendre la science au gouvernement général. Les archives manquent à nouveau pour prouver la corrélation entre l'organisation du service des arts cambodgiens par un service concurrent de l'EFEO et cette forte volonté d'étendre ses activités au moyen de la création d'un service surplombant toute la production archivistique indochinoise. C'est la chronologie des événements ainsi que leur importance symbolique et politique pour l'EFEO – notamment la perte des arts cambodgiens – qui nous invitent à faire ce lien.

Nous pouvons également nous poser la question de l'incidence de la loi du 31 décembre 1913 relative à la protection des monuments historiques sur cette volonté de prise en charge des archives<sup>187</sup>. Nous n'en trouvons pas la trace dans les sources relatives à ce projet. Lorsqu'il est question en 1914 d'adapter et de mettre en œuvre cette loi en Indochine, le gouvernement général se tourne spontanément vers l'EFEO afin qu'elle se mette à l'étude et lui rédige sa lettre de réponse au ministère des Colonies. Louis Finot répond alors que ce texte est « superflu » puisqu'un arrêté organique existe déjà depuis 1900 en faveur de la protection des monuments historiques que l'École se charge d'exécuter. Selon lui, il s'agit d'« un règlement d'administration publique qui n'ajouterait rien aux garanties dès maintenant assurées aux grands intérêts artistiques et scientifiques »<sup>188</sup>.

---

187 Au sujet de cette loi, voir : BADI (Jean-Pierre), CORNU (Marie), FROMAGEAU (Jérôme) et al. (dir.), *1913, genèse d'une loi sur les monuments historiques*, Paris, La Documentation française, Coll. « Travaux et documents / Comité d'histoire du Ministère de la culture et de la communication », 2013, 602 p. BADI (Jean-Pierre), CORNU (Marie), FROMAGEAU (Jérôme) et al. (dir.), *De 1913 au Code du patrimoine : une loi en évolution sur les monuments historiques*, Paris, La Documentation française, Coll. « Travaux et documents / Comité d'histoire du Ministère de la culture et de la communication », 2018, 627 p.

188 ANOM, GGI, 16 931 : Monuments historiques, conservation des monuments historiques et exportation des œuvres d'art, A. s. d'une circulaire m<sup>le</sup> du 16 février 1914 relative à l'application aux colonies de la loi du 29 décembre 1913 sur les monuments historiques (1914). Finalement, il semble que cela soit une petite dizaine d'années après sa promulgation en France, en 1920, que le gouvernement général de l'Indochine s'inquiète de mettre en œuvre cette législation. Dans une lettre de ce dernier au directeur de l'EFEO dans laquelle ce premier lui demande son avis sur les dispositions qui pourraient être applicables en Indochine, nous lisons que « [...] La loi du 31 Décembre 1913 à laquelle se réfère le texte métropolitain paraît n'avoir pas été promulguée dans la Colonie ni n'avoir servi de modèle pour une réglementation locale. » À propos de l'application de cette loi, voir également : ANOM, GGI, 60

Enfin, ce projet pourrait être à rapprocher d'un autre dont les motivations demeurent obscures : cette entreprise d'estampage de grande ampleur au nord du Vietnam, qui aboutit à la production de 20 980 inscriptions recueillies sur un papier fabriqué à partir d'une variété de mûrier. Ces relevés ont été réalisés sur 11 651 stèles (certaines ont plusieurs faces gravées), parsemées pour la plupart d'entre elles dans les villages du bassin du fleuve Rouge. Nous savons peu de choses sur ce projet initialement évoqué en 1904 lorsque Claude Eugène Maitre est directeur par intérim <sup>189</sup>, puis lancé en 1910 sous un deuxième directorat, et qui s'achève en 1944. Son exécution, étalée sur une période de 35 ans, est ponctuée de phases de collecte plus ou moins actives, à l'instar des années 1910-1920 et 1940-1944 pour les moments fastes. L'ampleur de cette entreprise, que l'EFEO évoque peu, ainsi que ses finalités, interrogent toujours l'historiographie <sup>190</sup>. Les travaux de Philippe Papin montrent qu'il ne s'agissait pas de recueillir seulement les textes des stèles monumentales, mais bien de réaliser une campagne exhaustive, sans procéder à une sélection par le contenu, conformément aux premières ambitions de Claude Eugène Maitre. Les chercheurs intéressés pouvaient dès lors se faire épigraphes de stèles paysannes à la bibliothèque de l'EFEO, où les estampages étaient réunis. Leur contenu très concret, écrit dans un chinois peu académique, se démarque des préoccupations scientifiques des membres d'alors, peu enclins à s'appesantir sur le quotidien des petites gens. En l'attente d'élucidations sur ce qui fut l'un des plus grands chantiers de l'EFEO dont les fruits n'ont en réalité pas été exploités par les contemporains, nous pouvons émettre l'hypothèse que son ambition était soit de réunir un corpus des régions sinisées, soit de commencer à s'intéresser à l'histoire locale afin de faire taire les critiques émises à l'encontre de l'École à ce sujet. L'absence de

---

097 : Monuments historiques, interdiction d'exporter certaines catégories d'objets d'art ou d'objets anciens (s. d.) [1920-1921]. Lettre du gouverneur général de l'Indochine au directeur de l'EFEO, 5 novembre 1920. Voir également les dossiers 60 102 : Monuments historiques, protection des monuments historiques et exportation des œuvres d'art, correspondance avec le Résident Supérieur au Cambodge (s. d. [1922-1923]) ; 60 103 : Monuments historiques, protection des monuments historiques et exportation des œuvres d'art, correspondance avec le Résident Supérieur en Annam (s. d. [1922-1923]) ; 60 104 : Monuments historiques, protection des monuments historiques et exportation des œuvres d'art, correspondance avec le directeur de l'École française d'Extrême-Orient, commission chargée d'établir des projets d'arrêtés relatifs à la protection des monuments historiques (s. d. [1920-1923]) ; 60 105 : Monuments historiques, correspondance avec l'avocat du gouvernement (s. d. [1921]) ; 60 106 : Monuments historiques, protection des monuments historiques et exportation des œuvres d'art, correspondance avec les services économiques, les finances, les douanes et régies, l'administration judiciaire et la direction de l'instruction publique (s. d. [1921-1922]).

189 « Le relevé des inscriptions du Tonkin s'impose avec une égale urgence. Elles sont extrêmement nombreuses ; les Annamites ont eu, depuis l'antiquité, l'habitude de commémorer tous les événements importants de leur histoire nationale ou locale et, en particulier, toutes leurs fondations d'édifices, par l'érection d'une stèle inscrite. Le dépouillement systématique de ces inscriptions ajouterait, sans nul doute, des données précieuses à celles que nous fournissent sur l'histoire annamite les maigres Annales officielles. » AUROUSSEAU (Léonard), « Claude Eugène Maitre (1876-1925) » dans *BEFEO*, t. 25, 1925, p. 610.

190 Elles sont l'objet de recherches de Philippe Papin, spécialiste de l'épigraphie vietnamienne qui a minutieusement analysé ces stèles durant sa carrière, et qui publiera prochainement un article à ce sujet. Nous le remercions vivement pour les informations sur ce chantier, dont il est la source. PAPIN (Philippe), *La chair des stèles. Enquête sur les donateurs et les Épigones du Bouddha et des divinités, au Vietnam, des origines à la fin du XVIIe siècle*, Les Belles Lettres, à paraître.

projet scientifique précis et d'exploitation de ces collectes, croisée à la polémique lancée par Jean Ajalbert en 1910, pourrait corroborer cette dernière hypothèse. Ces reproches n'ont en outre jamais totalement cessé, conduisant l'institution à se justifier durant toute sa période indochinoise, ce qui pourrait expliquer la permanence de cette initiative : sous couvert d'un projet scientifique dont l'intérêt était sans doute réel, mais qui n'a pas trouvé preneur parmi les chercheurs contemporains, l'École aurait ainsi déployé un chantier gigantesque afin de légitimer son existence. Nous savons de plus que les recherches en vietnamologie se sont intensifiées dans les années 1940, du fait de la plus grande place accordée aux chercheurs vietnamiens à l'EFEO, conformément au développement d'une politique gouvernementale en faveur d'une meilleure intégration des populations indochinoises. Cela tend à confirmer un peu plus l'hypothèse selon laquelle cette entreprise se serait insérée dans un projet d'ancrage local des recherches de l'EFEO. A minima, nous pouvons conclure que ce chantier visait à réunir un corpus pour stimuler les recherches à venir. Quelles que soient les raisons de ce chantier, citons Philippe Papin à propos de l'École : « elle a vu large, elle a tout reproduit et tout stocké dans ses réserves. Elle a su travailler pour l'avenir, ce dont la recherche sur le Vietnam ne lui saura jamais suffisamment gré. »<sup>191</sup>

Après nous être interrogée sur les motifs de la prise en charge des archives de l'administration indochinoise, nous nous demanderons si la bibliothèque de l'EFEO avait une vocation patrimoniale afin de nous aider à déterminer si l'EFEO fut pionnière dans la conservation des documents écrits en Indochine.

## **B) La bibliothèque de l'EFEO, une vocation patrimoniale ?**

Dans ce chapitre comme dans les précédents, nous avons vu que la bibliothèque de l'EFEO conservait une variété importante de documents, provenant de travaux de recherche et, dans une moindre mesure, de quelques autres parvenus par l'intermédiaire du gouvernement général de l'Indochine. Parmi eux, nous trouvons des manuscrits et des archives produits par les populations locales sous formes d'original ou de copie, qui peuvent être conservés à la bibliothèque de l'EFEO à Hanoi ou hors les murs, dans les bibliothèques qu'elle contrôle, quelques documents relatifs à l'histoire de la conquête indochinoise, enfin des publications administratives arrivées *via* le dépôt légal dont le gouvernement l'a chargée. Ces documents, ajoutés à la volonté de conserver les

---

<sup>191</sup> *Ibid.*

archives produites par l'administration coloniale, interrogent sur la vocation de la bibliothèque de l'EFEO. S'agissait-il uniquement d'une bibliothèque d'étude, spécialisée, ou bien avait-elle également une vocation « patrimoniale » ? Cette question a émergé dès le début de nos recherches et nous avons tendance à y répondre par l'affirmative. À la lecture des sources et de la bibliographie, nous nous sommes demandée si trouver une vocation patrimoniale à la bibliothèque de l'EFEO n'était pas anachronique. Malgré tout, il nous paraissait important de pousser la réflexion : si nous sommes loin du concept de « patrimoine écrit » à cette époque, cela n'empêchait pas l'EFEO d'être engagée dans ce que l'on appellerait aujourd'hui une démarche patrimoniale.

Dans la bibliographie relative à l'histoire du patrimoine, nous trouvons des contextes similaires à celui que l'on observe dans la deuxième moitié des années 1910 en Indochine, lorsque le gouvernement général met en œuvre sa politique éducative et culturelle à destination de la population locale, laquelle débouche, entre autres, sur la création de la DABI. Dans un article consacré à l'histoire du patrimoine Dominique Poulot écrit :

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la nation française, réunissant les petites patries au sein de la grande, devient l'incarnation par excellence du patrimoine, le mobilisant pour ainsi dire dans l'affirmation d'une « communauté imaginaire » comme l'a appelée Benedict Anderson. Ainsi en est-il de l'invention d'ancêtres fondateurs, de la construction d'une histoire largement partagée et passée à l'état de connaissance diffuse dans le corps social, de l'affirmation d'une langue et d'une littérature communes, d'un culte des monuments qui renforce le sens de l'appartenance à une collectivité, ou de la consolidation et de la perpétuation d'un folklore [...].<sup>192</sup>

Toutefois, nous avons vu que ce n'est pas cette instrumentalisation politique et sociale qui intéresse l'École lorsqu'elle souhaite créer un service des archives indochinoises. Il ne nous semble pas non plus que ses collectes de documents, dont certains sont certes rares, précieux, voire exposés à une destruction certaine sans son intervention, aient cette finalité.

Comme le souligne André Chastel, à l'origine le « terme romain de *patrimonium* concerne une légitimité familiale qu'entretient l'héritage ; il explicite une relation particulière entre le groupe juridiquement défini et certains biens matériels tout à fait concrets : un espace, un trésor, ou moins encore. »<sup>193</sup> Le droit romain les distingue des objets ordinaires, ces derniers pouvant être vendus et circuler sans limitation<sup>194</sup>. La généalogie et la volonté de transmission d'un bien d'une génération à

---

192 POULOT (Dominique), « Histoire du patrimoine : bilan et perspectives », dans *Patrimoine et communautés savantes*, dir. Soraya Boudia, Anne Rasmussen, Sébastien Soubiran, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Art & société », 2009, p. 25. L'ouvrage de Benedict Anderson auquel il fait référence s'intitule *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.

193 CHASTEL (André), « La notion de patrimoine », dans *Les lieux de mémoire*, dir. Pierre Nora, Paris, Gallimard, t. 1, 1984, p. 1433.

194 POULOT (Dominique), *Patrimoine et musées : l'institution de la culture*, 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée, Paris, Hachette, coll. « Carré histoire », 2014, p. 9.

une autre sont au cœur de la notion de patrimoine. Depuis lors, elle a beaucoup évolué et, sans évoquer le périmètre toujours plus grand qu'elle recouvre depuis les années 1970, il convient néanmoins d'insister sur sa dimension politique, présente depuis le XIX<sup>e</sup> siècle : le patrimoine participe à l'identité, à la continuité et à l'unité de la nation <sup>195</sup>. Les objets patrimoniaux ont également un statut et sont soumis à un mode de gestion spécifiques afin d'assurer leur transmission, laquelle passe par la préservation de leur intégrité <sup>196</sup>. La circulation et la gestion de ces objets sont donc contraintes par un cadre législatif et administratif. Le choix de patrimonialiser un objet « relève de la réflexion savante et d'une volonté politique, sanctionnées toutes deux par l'opinion. » <sup>197</sup>

Or, si nous retrouvons ces aspects politiques et législatifs dans le travail de protection des monuments historiques et des antiquités indochinoises exécuté par l'EFEO en lien avec le développement de « la construction des territoires » et « l'identité du pays » <sup>198</sup>, cela ne semble pas le cas concernant les documents écrits. La conservation des premiers fait l'objet d'une réglementation à laquelle participe et veille l'École. Cette mission se trouve au cœur de ses activités : elle lui est assignée par le gouvernement général de l'Indochine peu après sa fondation et est inscrite dans le décret de 1920 lui conférant la personnalité civile <sup>199</sup>. L'École gère également un musée – Dominique Poulot note que « la notion [de patrimoine] se traduit aussi par la construction d'organisations réglées et de dispositifs pratiques, dont, au premier chef, le musée » <sup>200</sup> –, lequel donne à voir au monde les vestiges de ce passé sud-est asiatique révélé par la France et qu'elle s'attache à préserver. Lors de nos recherches dans les divers dépôts d'archives, nous avons dépouillé un certain nombre de dossiers relatifs au classement des monuments historiques et des objets mobiliers en nous demandant si l'on pouvait trouver parmi ceux-ci des documents écrits protégés <sup>201</sup>. Les dépouillements ont été vains, ou presque. Aucun document écrit ne figure dans les

---

195 *Ibid.*, p. 4-5. Il cite Étienne François : « Partout en Europe, la nation absorbe pour ainsi dire dans son principe toute la réception des objets culturels du passé. Car ce passé patrimonialisé représente de manière idéale “les trois valeurs fondamentales que sont l'identité (la nation est pensée et présentée comme une personne), la continuité (la nation est la même tout au long de son histoire et les différents moments de son passé ne prennent sens que les uns par rapports aux autres) et l'unité (la nation ne peut exister que dans l'unité de tous ses membres)” (Étienne François). »

196 *Ibid.*, p. 3 et 9.

197 *Ibid.*, p. 9.

198 *Ibid.*

199 À l'article 2 du titre 1<sup>er</sup> définissant l'organisation et le personnel de l'École, un nouvel objet apparaît par rapport à l'arrêté et au décret fondateurs : « 2° d'assurer la conservation et l'entretien des monuments historiques de l'Indochine française [...] ». On lit également à l'article 8 que le directeur est chargé « 4° de proposer au Gouverneur général le classement et le déclasserment des monuments historiques ainsi que les mesures destinées à en assurer la conservation ; de prescrire et de surveiller l'exécution des travaux de dégagement, réparation, fouilles, etc., et de statuer sur le transfèrement aux musées des pièces détachées. » Décret du 3 avril 1920 conférant la personnalité civile à l'École française d'Extrême-Orient.

200 POULOT (Dominique), *Patrimoine et musées...*, *op. cit.*, p. 10.

201 Nous pouvons également trouver des listes de classement ou bien de propositions de classement de l'EFEO aux ANOM et aux archives nationales du Vietnam (ex : TTLT1, RST, 73 515-01 : Protection et classement des monuments historiques de l'Indochine de 1932 à 1937 (1932-[1938])).

listes d'objets classés – et pour cause : ce n'est qu'en 1938 qu'un décret-loi étend aux archives la loi de 1913 relative à la protection des monuments historiques, permettant ainsi leur classement comme archives historiques <sup>202</sup>. En revanche, à la suite de la loi de 1913 – que l'on cherche à appliquer en 1920 en Indochine –, nous pouvons voir que les dispositions relatives à l'interdiction d'exporter des « objets d'origine indochinoise présentant un intérêt national ou colonial d'histoire ou d'art » sans l'autorisation du gouverneur général « sont applicables aux objets provenant de fouilles pratiquées en Indochine ainsi qu'aux manuscrits [...] » <sup>203</sup>. Les manuscrits peuvent donc être classés et bénéficier d'une mesure de protection, ce qui atteste d'un premier pas vers leur possible patrimonialisation. Néanmoins s'il faut souligner que cette disposition existe, l'EFEO, qui sélectionne les monuments et objets à classer pour le compte du gouvernement général, ne semble pas en avoir proposé – ce qui ne nous a pas permis d'observer, au passage, comment cette notion de « manuscrit » était comprise.

Hormis le souhait de doter l'École d'une « collection complète des publications [exécutées par l'administration] relatives à l'Indochine », le gouvernement ne lui demande pas expressément de réunir dans ses collections d'autres documents. En dépit du fait qu'il s'agisse d'une injonction gouvernementale, l'objectif recherché est peut-être moins un souci patrimonial qu'une volonté d'accentuer cette dimension d'étude de la bibliothèque de l'EFEO puisque le gouverneur souhaiterait ainsi constituer « une bibliothèque centrale où les personnes désireuses d'entreprendre une étude quelconque sur la colonie pourraient trouver tous les renseignements qui leur seraient utiles » <sup>204</sup>. Nous pouvons ajouter par ailleurs que, si l'EFEO et le gouvernement général – en particulier Paul Doumer – se préoccupent des conditions de conservation de ses documents ainsi que nous l'avons vu précédemment dans la thèse <sup>205</sup>, c'est de la préservation de leur intégrité physique dont il est question et non pas de mesures de protection juridique. À l'appui des pages précédentes, nous pouvons également conclure que l'EFEO n'a pas de mission de centralisation de

---

202 Le décret de 1938 a été abrogé par la promulgation de la loi sur les archives en 1979, laquelle comble alors un vide juridique. Voir à ce sujet NOUGARET (Christine), EVEN (Pascal) (dir.), *Les archives privées : manuel pratique et juridique*, *op. cit.*

203 ANOM, GGI, 60 097, *op. cit.* Lettre du gouverneur général de l'Indochine au directeur de l'EFEO, 5 novembre 1920.

204 TTLT1, DCI, 447 : Rapport du directeur de l'École française d'Extrême-Orient à Hanoi sur les travaux de la mission archéologique de l'Indochine. 1899 (s. d. [1900-1903]). Lettre du gouverneur général aux chefs des Services généraux et des Administrations locales, 3 juillet 1900. EFEO. Réserve. Registre DA1. Arrêté du 3 juillet 1900 prescrivant aux administrations locales l'envoi à l'EFEO en double exemplaire de toutes les publications entreprises par elles, p. 33-34.

205 Rappelons par exemple le projet de succursale à Paris dont l'initiative revient à Paul Doumer. AN, 724AP/2 : Correspondance de Paul Doumer [1902-1931]. Sous-dossier F. Lettre d'A. Foucher à P. Doumer, 15 juillet 1903. Ou bien encore celui de nouvelle bibliothèque, qui a mis longtemps à sortir de terre (voir chapitre précédent).

documents qui seraient relatifs à ce qui correspondrait au patrimoine écrit de la péninsule indochinoise.

C'est la DABI qui tient davantage ce rôle puisqu'elle collecte les archives de l'administration française et qu'elle a la charge du dépôt légal de l'ensemble de la production éditoriale. Mais, comme nous l'avons déjà vu, il semble que cette mission de conservation ne soit pas sa mission principale. À propos du dépôt légal, Fabienne Chamelot montre bien son rôle de censure, le définissant comme « un chaînon entre service culturel et appareil policier »<sup>206</sup>. Son apparition est concomitante à la montée en force des courants nationalistes, dont les publications en chinois et la presse étrangère permettent la diffusion des idées<sup>207</sup>. La traditionnelle tension entre outil de censure et conservation de l'œuvre culturelle n'échappe donc pas au dépôt légal indochinois. Fabienne Chamelot cite un rapport des ministres des Colonies, de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts et de la Justice à destination du président de la République dans lequel nous pouvons voir cette ambivalence. La notion de « patrimoine littéraire et artistique » y apparaît :

Ce contrôle de la presse étrangère, outre les avantages qu'il présente au point de vue politique permettra d'enrichir les collections de la Bibliothèque Centrale d'Indochine d'un grand nombre d'ouvrages et surtout d'une collection importante de disques phonographiques de musique annamite et chinoise de provenance américaine. Enfin, la documentation photographique provenant des pays limitrophes viendra prendre place d'office dans les collections indochinoises, alors que jusqu'ici la Bibliothèque centrale a rencontré des difficultés pour se la procurer, faute de connaître le nom du dépositaire qui peut résider dans une ville autre que la capitale de l'Indochine. Dans ces conditions, vu les avantages incontestables que présentent les modifications proposées, tant pour la sécurité de l'Indochine que pour l'enrichissement de son patrimoine littéraire et artistique, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret que nous soumettons ci-joint à votre haute sanction<sup>208</sup>.

En dépit du fait que ce dépôt légal tarde à se mettre en place, qu'il ne soit pas pleinement satisfaisant, qu'il soit lacunaire en raison de difficultés d'application et du non-respect des consignes<sup>209</sup> et que, d'autre part, la bibliothèque centrale de la DABI ne soit pas primitivement conçue comme un lieu de conservation de la production éditoriale, celle-ci revêt bien une fonction patrimoniale, soulignée contemporanément.

En revanche, la production écrite autochtone non publiée n'entre pas, quant à elle, dans le champ d'action de la DABI. Un vide existe donc entre les périmètres d'action de la DABI et de l'EFEO –

---

206 CHAMELOT (Fabienne), « Quand administrer, c'est renseigner. Archives, bureaucratie et domination coloniale en Indochine (1917-1940) », dans *Histoire du renseignement en situation coloniale*, dir. Vincent Hiribarren, Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021, p. 21-39.

207 *Ibid.* Elle fait également suite à la prise d'un arrêté dans les colonies en 1922 y organisant la réglementation du dépôt légal. *Ibid.*

208 *Ibid.*, p. 35.

209 *Ibid.* Les lacunes demeurent au moins jusqu'à la fin des années 1930, précise-t-elle.

laquelle ne collecte, de plus, que les documents qui l'intéressent et peut se contenter de copies <sup>210</sup>. À la différence des vestiges archéologiques et des objets ayant certainement une fonction beaucoup plus symbolique, le gouvernement général laisse aux locaux la gestion des écrits qu'ils ont produits tandis qu'il s'assure de garder des traces de son œuvre et de l'asseoir. Est-ce délibéré ou s'agit-il d'un impensé ? Nous optons pour l'intention délibérée : c'est de la pérennité de son administration dont il se préoccupe et non de l'écriture de l'histoire locale. Nous pouvons d'ailleurs constater que des documents, à l'instar de photographies, permettent de valoriser l'œuvre accomplie en Indochine et que leur exposition ou leur don à des institutions étrangères peuvent être encouragés <sup>211</sup>. De plus, laisser aux pouvoirs locaux la gestion de leurs propres papiers peut alimenter l'illusion de leur participation à la gouvernance du pays que souhaite donner le gouvernement général.

Notons enfin qu'au début des années 1920, alors qu'il est ministre des Colonies, Albert Sarraut Albert Sarraut travaille à une politique de mise en valeur des colonies pour conserver les traces des civilisations autochtones menacées de périlcliter au contact de l'Occident. Malgré son avortement, il serait intéressant de voir si cette politique a eu des répercussions sur les activités de la DABI.

---

210 Les documents conservés à la cour impériale de Huê sont un bon exemple : considérés comme des documents historiques nécessaires à l'écriture de l'histoire vietnamienne, l'EFEO n'en fait pourtant ni la collecte ni des copies, du moins dans un premier temps. C'est bien plus tard, dans les années 1950, qu'un de ses vietnamologues, M. Durand, cherche à en faire des reproductions dans le but de les protéger de la destruction, à la suite d'un incendie ayant fait des ravages dans le palais. ANOM, GGI, 16 928 : Monuments historiques, A. s. des anciennes citadelles annamites (1913 [1911-1913]).

211 Les archives consultées permettent de mentionner deux exemples. Le premier concerne le ministère des Colonies qui, conformément à un accord passé avec le ministère de la Guerre en 1898, demande à ce que les colonies participent à l'organisation du musée historique de l'armée, à Paris. Le ministre des Colonies écrit au gouverneur général en 1903 : « C'est au Musée de l'Armée qu'il appartient de conserver les traces de ces diverses évolutions [des troupes coloniales] en perpétuant par l'image le souvenir d'un glorieux passé. Dans ce sens les collections de photographies documentaires peuvent rendre de grands services dans l'établissement des albums historiques. Les trophées d'armes, lorsque celles-ci sont authentiques, précisent des points de notre histoire. » ANOM, GGI, 16 992 : Musées C, Envoi du Territoire de Quang-Tchéou au musée historique de l'armée à Paris (1904). Lettre du ministre des Colonies au gouverneur général de l'Indochine, 11 juillet 1903. Le deuxième exemple est relatif à un musée américain. À la recherche d'objets provenant du monde entier, le musée de Kansas City lance en 1907 un appel aux dons auprès des gouverneurs de toute la planète. Le gouvernement général de l'Indochine pense alors à l'EFEO – ainsi qu'à la direction de l'Agriculture. Il écrit à la première : « [...] je vous serai (sic) obligé de vouloir bien examiner s'il ne serait pas possible d'adresser à Kansas quelques photographies ou échantillons qui pourraient faire connaître utilement l'Indo-Chine et l'œuvre française en Indo-Chine et provoquer un échange de documents dont notre musée indochinois recueillerait le profit. » L'EFEO décline, arguant que depuis le passage du typhon en 1903, son musée est devenu un musée d'art extrême-oriental et qu'il n'est pas possible de se dessaisir de pièces. ANOM, GGI, 19 279 : Demande de documents pour le musée de Kansas City (1907) [1906-1907]. Minute du gouverneur général au directeur de l'EFEO, 11 mars 1907.



## CONCLUSION

La mission patrimoniale de l'EFEO est donc très claire en ce qui concerne les monuments historiques et les antiquités indochinoises, inexistante selon nous concernant les documents écrits. Sa bibliothèque n'a pas de vocation patrimoniale, hormis peut-être pour les documents issus du dépôt légal dont elle a la charge. Ses collectes documentaires n'ont pas cette visée et la prise de conscience de la sauvegarde d'un patrimoine écrit serait alors anachronique – la notion ne se développe en France que dans les années 1980<sup>212</sup>. L'EFEO ne présente d'ailleurs pas sa bibliothèque comme « patrimoniale », mais comme une bibliothèque de « recherche », d'« études » ou encore « spécialisée » et, si elle peut faire état de collections précieuses<sup>213</sup>, elle se pose la question de créer une succursale pour les conserver à Paris et d'en envoyer à la Bibliothèque nationale afin de les protéger du climat tropical, comme nous l'avons vu au chapitre précédent.

Il faut en outre souligner le rôle des individus et en particulier celui de Louis Finot. Entre la bibliothèque de l'École qu'il s'est attaché à concevoir dès les débuts de l'institution et qu'il a souhaité très tôt doter de ses propres locaux, le contrôle de bibliothèques scientifiques par l'EFEO comme celui de la Bibliothèque royale de Luang-Prabang auquel il est étroitement lié, et sa ténacité dans le projet de création d'un service des archives administratives indochinoises directement rattaché à l'EFEO, il apparaît comme un bâtisseur de bibliothèques et de services d'archives en Indochine et, *in fine*, comme un véritable expert scientifique et protecteur de la production écrite locale et indochinoise. Sa formation chartiste n'est pas étrangère à ces centres d'intérêt, des préoccupations qui s'ajoutent à son travail de chercheur et de directeur de l'institution. Ainsi, pour qui souhaite s'intéresser à l'histoire des bibliothèques et des archives en Indochine, il paraît nécessaire de se pencher sur l'histoire de l'EFEO et sur les activités de son premier directeur, à l'origine du recrutement du célèbre chartiste à avoir brillamment œuvré en ce domaine en Indochine, Paul Boudet.

---

212 GAUTIER-GENTÈS (Jean-Luc), « Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, 2009, n° 3. Mis en ligne sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010> [consulté le 16 août 2018]. FOUCHER (Tiphaine-Cécile), *Pour que vive le patrimoine écrit : démocratiser son accès*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Thierry Claerr, Enssib, 2018, p. 18 et suiv. Mis en ligne sur <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68348-pour-que-vive-le-patrimoine-ecrit-democratiser-son-acces.pdf> [consulté le 22 avril 2019].

213 Voir par exemple son rapport de développement entre 1902 et 1907. EFEO, Carton IA, dossier 93, sans nom : Rapport sur le développement de l'École française d'Extrême-Orient de 1902 à 1907.

Nous pensons par ailleurs que les travaux que l'EFEO a menés, tant sur le terrain que dans sa bibliothèque, ont contribué à l'invention de la notion de patrimoine au Vietnam et à l'intégration des documents écrits au sein de cette notion. En 1992, au moment de la reprise des relations entre l'EFEO et le Vietnam alors que ce pays s'ouvre au monde, un colloque se tient à Hanoi, à l'occasion des 90 ans de l'institution. Le vice-président du centre national des sciences sociales relate alors :

[...] aussitôt devenu un État indépendant en septembre 1945, le gouvernement de la [République démocratique du Vietnam] sous la direction du Président Hô Chi Minh a accordé une grande attention au problème de conservation des valeurs culturelles traditionnelles de la nation dans le but de servir l'œuvre d'édification et de défense du pays.

Cet Institut est chargé de continuer l'œuvre accomplie par l'EFEO dans « la conservation des vestiges dans tout le Vietnam ». Le décret 65 du 23 novembre 1945 du gouvernement a stipulé nettement : « garder intactes les lois et juridictions sur la conservation des vestiges historiques », en même temps, il a souligné « l'interdiction de détruire les maisons communales, pagodes, temples, les lieux voués au culte, les palais, citadelles, tombeaux royaux et mausolées, les stèles, les écrits et ordonnances royales, les diplômes, documents et livres à caractère religieux ou non mais qui sont toujours utiles à l'étude de l'histoire »<sup>214</sup>.

Alors qu'une première indépendance est unilatéralement déclarée et que l'on souhaite affirmer l'existence de la nation vietnamienne, le pouvoir qui souhaite remplacer le pouvoir colonial français reprend l'instrumentalisation politique des monuments historiques et des vestiges archéologiques que ce dernier a lui-même mis en place afin de marquer son emprise sur le territoire et de développer une identité commune. En 1945, face à l'importance de l'enjeu, la même solution est rapidement adoptée – l'indépendance est proclamée le 2 septembre 1945 –, le même modèle est repris, mais il est étendu à des documents écrits. Ainsi, que ce soit durant la période coloniale ou au moment de cette première indépendance, les documents et l'importance qui leur est accordée reflètent les enjeux contemporains. Le recours à la réglementation en 1945 montre bien qu'ils changent de statut : il ne s'agit plus d'objets ordinaires, ils deviennent l'héritage commun d'un groupe. Désormais, ce n'est plus la production écrite coloniale et indochinoise qu'il faut préserver mais ce qui témoigne de la prééminence de l'histoire vietnamienne. Du côté de l'École elle-même, nous verrons que c'est lors de la décolonisation, donc également à un moment de crise, qu'apparaît l'idée de patrimoine de l'institution, à un moment où l'on s'inquiète de sa sauvegarde et de sa mise en sécurité.

---

214 PHAM (Huan Nam), « Cent ans pour la connaissance du Vietnam », in *90 ans de recherches sur la culture et l'histoire du Vietnam*, Hanoi, EFEO / Éd. Des Sciences Sociales, 1995, p. 279 et suiv.

## **DEUXIÈME PARTIE. ADMINISTRER LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES : UNE PLONGÉE AU CŒUR DE LA RECHERCHE (1898-1959)**

## **CHAPITRE 5 : LES ACTEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE AU CENTRE D'UN LABORATOIRE SCIENTIFIQUE FRANCO-ASIATIQUE**

### **INTRODUCTION**

Après avoir étudié la bibliothèque comme objet politique, comme lieu et comme institution, nous proposons de nous pencher sur la bibliothèque comme espace de travail et de sociabilité. Existe-t-il un lien entre le travail de chercheur et celui de bibliothécaire ? Quel rôle joue la bibliothèque au sein du groupe social des chercheurs et de l'institution ?

Il est incontournable d'étudier les maîtres du lieu : ceux qui l'ont conçu, qui le font vivre, ce qu'ils y font et la manière dont ils se l'approprient. Qui sont les bibliothécaires de l'EFEO ? L'administration et la gestion de la bibliothèque rejoignent-elles l'expérience savante ? Quelles étapes du travail intellectuel réalise-t-on à la bibliothèque ? Nous verrons qu'un groupe d'intellectuels vietnamiens opère au cœur de la bibliothèque. Il s'agit de bibliothécaires et de scientifiques très reconnus, des précurseurs de la vietnamologie ayant permis à la prestigieuse institution d'être à l'avant-garde dans ce domaine. Il s'y trouve aussi les auxiliaires des chercheurs

qui réalisent dans l'ombre une partie de leur travail de recherche. La situation entre personnel subalterne et membres scientifiques s'en trouve-t-elle renversée ? Qui de mieux placé, en effet, que ces usagers manipulant au quotidien les sources, la documentation et les outils d'accès à la connaissance pour être au cœur de la science ? « L'efficacité [des outils] est sans doute d'autant plus grande que ce sont les créateurs des outils qui en sont aussi les utilisateurs [...] » note Sylvie Fayet-Scribe, qui précise également que les hommes « ont inventé durant quatre millénaires des outils et des méthodes de repérage permettant de retrouver l'information, que l'on peut qualifier de "techniques intellectuelles" »<sup>1</sup>. Ce chapitre est donc l'occasion de nous pencher sur les pratiques intellectuelles et sociales observées en interne à la bibliothèque, sur son rôle dans la formation de chercheurs et, de façon plus générale, sur les rapports à la bibliothèque.

## I – LES BIBLIOTHÉCAIRES

Qui dirigeait la bibliothèque et quels en étaient les artisans ? Qui en étaient, de fait, les bibliothécaires, terme entendu au sens large ? La bibliothèque est un espace de contacts intéressant à observer, entre les membres de l'EFEO, chercheurs professionnels, et le personnel local, socialement subalterne mais qui, dans la réalité, a une certaine supériorité intellectuelle et scientifique et œuvre également au développement de la science du fait de sa connaissance des civilisations locales. Quelle est la place de la bibliothèque au sein de ces relations d'interdépendance ? Faut-il isoler les pratiques bibliothéconomiques du travail scientifique ? Participent-elles à la formation et à la carrière du chercheur ?

---

1 FAYET-SCRIBE (Sylvie), *Histoire de la documentation en France : Culture, science et technologie de l'information, 1895-1937*, Paris, CNRS Éditions, 2000, p. 211. Mis en ligne sur <http://books.openedition.org/editionscnrs/8548>, DOI : <https://doi.org/10.4000/books.editionscnrs.8548> [consulté le 9 avril 2020].

## A) La direction de la bibliothèque

### 1. Le duo historique du directeur et du secrétaire-bibliothécaire

Au moment de sa création, la Mission archéologique permanente de l'Indochine (MAPI) est dotée de deux agents : Louis Finot, dont le rôle est de concevoir et d'organiser la Mission, et Antoine Cabaton, nommé à titre provisoire pour la période d'organisation en appui au directeur <sup>2</sup>.

Ni l'un ni l'autre n'est étranger au monde des bibliothèques. Le premier est archiviste paléographe et devient sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale en 1892 <sup>3</sup> ; le second a réalisé son service militaire à la bibliothèque du Cercle de l'École militaire entre 1884 et 1888 puis a travaillé un an et demi à la Bibliothèque nationale comme attaché aux travaux du catalogue, établissement où il a certainement rencontré Louis Finot et qu'il quitte pour rejoindre la MAPI <sup>4</sup>. Arrivé en Indochine, Antoine Cabaton acquiert très rapidement des fonctions plus importantes et orientées vers la bibliothéconomie : un arrêté le nomme « secrétaire-bibliothécaire » deux mois après la création de la Mission. Il voit en conséquence sa solde augmenter de 4 000 francs par an, une augmentation qui témoigne des responsabilités plus élevées attachées à ce poste <sup>5</sup>.

La création du poste de secrétaire-bibliothécaire montre la volonté du directeur de doter le nouvel établissement d'une bibliothèque alors que le personnel de la MAPI est peu nombreux <sup>6</sup>. Louis Finot suit la feuille de route prescrite dans l'arrêté de fondation de la Mission, lequel prévoit la création d'une bibliothèque et d'un musée <sup>7</sup>. Il s'attelle d'abord à la première, avant même de

2 Arrêtés du 30 décembre 1898 les nommant respectivement à ces fonctions.

3 GOLOUBEV (Victor), « Louis Finot et l'École française d'Extrême-Orient », dans *CEFEO*, n° 3, 1935, p. 1.

4 FILLIOZAT (Pierre-Sylvain), « Un chartiste face à l'épigraphie du sud-est asiatique : Louis Finot », dans *Chartistes en Asie. Science historique et patrimoine au lointain (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, dir. Jacques Berlioz, Cécile Capot, Olivier Poncet, Paris, École nationale des chartes/EFEO, Coll. « Matériaux pour l'histoire », 12, 2021, p. 113-122. LOMBARD (Denys), « Un grand précurseur : Antoine Cabaton (1863-1942) », dans *Archipel*, vol. 26, 1983, p. 18-21. Mis en ligne sur [www.persee.fr/doc/arch\\_0044-8613\\_1983\\_num\\_26\\_1\\_1841](http://www.persee.fr/doc/arch_0044-8613_1983_num_26_1_1841), DOI : <https://doi.org/10.3406/arch.1983.1841> [consulté le 10 juillet 2019].

5 Arrêté du 6 mars 1899 nommant Antoine Cabaton secrétaire-bibliothécaire.

6 En 1899, la Mission compte cinq personnes, recrutées petit à petit. Étienne Lunet de Lajonquière, officier militaire d'infanterie de marine et explorateur à ses heures perdues est recruté en tant qu'« attaché à la Mission » en mars 1899 du fait de sa connaissance du terrain et de ses recherches personnelles. Un dénommé Vong les rejoint en juillet en tant qu'« interprète titulaire cambodgien de 1<sup>re</sup> classe », puis c'est au tour de Paul Pelliot d'être nommé pensionnaire en août. Arrêtés des 31 mars, 28 juillet et 15 août 1899 les nommant respectivement à ces fonctions.

7 À propos des missions du directeur, on peut lire dans l'article fondateur qu'il est chargé : « [...] 2° D'exercer sa direction et son contrôle sur les études et les travaux des pensionnaires dont il sera question à l'article 4.

s'entourer d'un personnel aux missions essentiellement dédiées à la recherche, sans doute dans le but de satisfaire ses propres besoins en documentation ainsi que ceux d'Antoine Cabaton, et de se munir d'un outil de travail d'autant plus indispensable que le territoire indochinois est pauvre en bibliothèques.

Son but [de L. Finot] était de constituer le plus rapidement et aux meilleures conditions possibles, la bibliothèque de travail qui jusqu'ici avait fait défaut en Indochine : aucune lacune plus grave au point de vue des études historiques et philologiques n'était à combler en ce pays où les travailleurs, que ne rebutaient ni leurs occupations professionnelles ni le climat, venaient fatalement se heurter à l'écueil presque insurmontable du manque de livres <sup>8</sup>.

La création de la bibliothèque par la direction de l'établissement marque son mode d'administration : le directeur est aussi celui de la bibliothèque, secondé par le secrétaire-bibliothécaire dont le rôle s'apparente à celui d'un adjoint et prend de l'importance au fil du temps <sup>9</sup>. Dans le décret de 1901 pérennisant l'École, il est indiqué que le directeur doit « entretenir et développer la bibliothèque et le musée de l'École » (art. 8) <sup>10</sup>. Il doit aussi procéder au récolement de la bibliothèque et des collections en présence du secrétaire-bibliothécaire et du comptable au 31 décembre de chaque année <sup>11</sup>. Cette responsabilité de la direction de la bibliothèque est confirmée par le décret du 3 avril 1920 qui confère la personnalité civile à l'établissement <sup>12</sup>, dans lequel il est également précisé que « les membres de l'École peuvent être chargés par le directeur de fonctions spéciales » telle que celle de « bibliothécaire » <sup>13</sup>. Avant cette date, les « stagiaires », c'est-à-dire les boursiers de l'EFEO présents à l'École de façon temporaire, peuvent aussi occuper ces fonctions <sup>14</sup>. C'est le cas de Charles Maybon, arrivé en 1907 sous ce

---

À cet effet, il devra, dans la mesure des ressources qui seront mises à sa disposition :

S'entourer des répétiteurs ou savants orientaux dont le concours sera reconnu utile ;

Créer les organes tels que bibliothèque, musée, qui paraîtront nécessaires au succès de l'entreprise ; [...] »

Arrêté du 30 décembre 1898 portant création de la Mission archéologique permanente de l'Indochine.

8 « Rapport à M. le gouverneur général sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1901 », dans *BEFEO*, 1902, t. 2, p. 435 (rubrique « Documents administratifs »).

9 En 1962, le secrétaire-bibliothécaire de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire est même reclassé en qualité de secrétaire général. Décret du 8 juin 1962 portant statut particulier des fonctionnaires de secrétariat de l'École française de Rome, de l'École française d'Athènes, de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire et de l'architecte des fouilles de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.

10 Arrêté promulguant en Indochine le décret du 26 février 1901 portant organisation de l'École française d'Extrême-Orient.

11 *Ibid.* Le mobilier doit aussi être récolé à cette même date. Il s'agit donc d'un récolement à l'échelle de l'institution. Il est néanmoins intéressant de noter que la bibliothèque fait partie de cet ensemble et que, dès lors, son récolement annuel a un caractère réglementaire.

12 Le directeur est chargé « 3° de diriger les publications et les autres services de l'École, notamment les bibliothèques, musées ou sections de musées placés sous son autorité ou son contrôle [...] ». Décret du 3 avril 1920 conférant la personnalité civile à l'École française d'Extrême-Orient (art. 8).

13 *Ibid.* Sont également mentionnées comme fonctions spéciales celles d'inspecteurs du Service archéologique, conservateur du groupe d'Angkor, secrétaire, professeurs, comptable, « etc. ».

14 Arrêté du 17 août 1905 créant deux bourses d'étude près l'École française d'Extrême-Orient.

Arrêté du 25 octobre 1905 affectant aux titulaires des bourses d'études créées près l'École française d'Extrême-Orient, la désignation spéciale de stagiaires, et nommant, sur la proposition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, MM. Dufresne (Maurice) et Girard (Emmanuel), licenciés ès-lettres. Pour mémoire,

statut, dont l'arrêté de nomination le charge « des fonctions de secrétaire-bibliothécaire, de la gestion du musée et de la bibliothèque et de la comptabilité de l'École »<sup>15</sup>. Le directeur lui délègue ainsi les missions d'entretien et de développement de la bibliothèque et du musée que lui prête initialement le décret fondateur. Il a en revanche la main sur « les conditions de consultation et de prêt des livres »<sup>16</sup>. C'est également lui qui est en contact avec le directeur de la DABI pour la récupération des ouvrages qui y sont envoyés en volume important par le gouvernement général ou les administrations locales, avant de décider de leur répartition entre la bibliothèque de l'EFEO et son réseau scientifique<sup>17</sup>. Il siège aussi au conseil de la DABI, comme nous l'avons vu au chapitre précédent.

Il semble donc que le directeur de l'EFEO définisse ou valide les grandes orientations de la bibliothèque, son règlement, et qu'il la représente à l'extérieur. Le secrétaire-bibliothécaire, nous le verrons ci-dessous, se voit plutôt confier l'administration de la bibliothèque tout en devant veiller à sa cohérence intellectuelle. Relevons néanmoins que les dispositions précisées dans la réglementation paraissent suffisamment souples pour que le rôle de chacun puisse être ajusté en fonction de l'investissement qu'il désire consacrer à la bibliothèque ou que le directeur désire y voir engager.

---

le statut de stagiaire étant rapidement abrogé, il n'y en a eu que trois en tout.

15 Arrêté du 4 novembre 1907 chargeant M. Maybon des fonctions de secrétaire-bibliothécaire.

Charles Maybon (1872-1926) arrive en tant qu'enseignant à Hanoi en 1905, à un moment où le gouvernement général souhaite développer les relations avec la Chine et attirer des étudiants chinois en Indochine. C'est dans la perspective d'envoyer des enseignants français en Chine que sont créées les deux bourses de l'EFEO, porte par laquelle Charles Maybon entre à l'EFEO en 1907 pour y conduire des études de sinologie tout en y étant secrétaire-bibliothécaire. Il occupe également les fonctions de professeur de chinois à l'EFEO, à l'université indochinoise, ainsi qu'à l'École Pavie (école créée pour accueillir les fils des mandarins du Yunnan). Il dirige la *Revue indochinoise* à partir de 1907. Il reste à l'EFEO jusqu'en 1911, puis poursuit sa carrière dans l'enseignement et l'instruction publique en Indochine. SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1999, p. 339. PELLIOT (Paul), « Charles Maybon », dans *T'oung pao*, Leiden, 1926, p. 300-302.

16 Arrêté du 20 septembre 1920 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient sous le régime de la personnalité civile. Arrêté du 27 juin 1923 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient. Les dispositions sont reprises du premier arrêté au second.

17 *Ibid.*



## 2. Le secrétaire-bibliothécaire, véritable responsable de la bibliothèque

### *a- Numéro 2 de l'EFEO, un savant plus qu'un bibliothécaire*

Le secrétaire-bibliothécaire est avant tout un chercheur, condition *sine qua non* de son recrutement<sup>18</sup>. Il est logé à l'École au même titre que le directeur et les membres temporaires, et sa nomination est proposée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à l'instar de celle du directeur ou des membres<sup>19</sup>. L'article 2 de l'arrêté créant cet emploi stipule que « le secrétaire-bibliothécaire, en dehors de ses fonctions administratives, est à la disposition du directeur de la mission archéologique pour coopérer à l'objet spécial de la mission, par l'enseignement et les explorations scientifiques. »<sup>20</sup> Ainsi, l'administration et la gestion de la bibliothèque sont confiées à une personne au profil scientifique, à l'instar de celles des musées, du service archéologique, du groupe d'Angkor, du secrétariat ou de la comptabilité, les fonctions étant cumulables. Ceci n'a rien d'original ainsi que nous pouvons le lire dans la bibliographie, certes peu abondante, relative à l'histoire de la formation des bibliothécaires :

Suivant un itinéraire parallèle aux musées ou aux fouilles archéologiques, les bibliothèques ont d'abord été confiées à des érudits ou à des savants (professeurs, hommes de lettres), indépendamment de tout savoir de type professionnel<sup>21</sup>.

La profession se structure en effet à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et, surtout, au XX<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. S'il n'existe pas réellement de formation avant la Seconde Guerre mondiale en dehors de celles de

---

18 On lit toutefois dans le *BEFEO* de 1907 que les fonctions de secrétaire-bibliothécaire étaient « remplies jusqu'ici par un commis des Services civils ». Il semble s'agir d'une erreur comme en témoigne la nomination d'A. Cabaton à ce poste. La confusion semble provenir du fait qu'un secrétaire-comptable existait également. Un secrétaire-comptable commis des services civils, Fernand-Albert Tanquerey, quitte justement l'EFEO en juillet 1907 quand Ch. Maybon devient secrétaire-bibliothécaire-comptable de l'École. « Documents administratifs », dans *BEFEO*, 1907, t. 7, p. 461 et 463.

19 Voir par exemple le dossier de personnel de Charles Maybon : EFEO, DP 87 : Maybon, Charles. Lettre de l'AIBL le proposant à ce poste, 2 juillet 1907.

20 Arrêté du 5 mars 1899 créant un emploi de secrétaire-bibliothécaire de la Mission archéologique permanente de l'Indochine.

21 RENOULT (Daniel), « Les formations et les métiers », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, dir. Martine Poulain, vol. 4 « Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle : 1914-1990 », Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, p. 581. Michel Melot écrit également : « Le métier de bibliothécaire n'a jamais été fixé, et jadis les bibliothécaires étaient des ecclésiastiques, des écrivains ou des savants. La professionnalisation n'est intervenue qu'au XX<sup>e</sup> siècle avec les écoles de bibliothécaires et le perfectionnement de la "bibliothéconomie". » MELOT (Michel), « La bibliothèque multimédia contemporaine », dans *Lieux de savoir : espaces et communautés*, de Christian Jacob, Paris, Albin Michel, t.1, 2007, p. 645.

22 DELMAS (Bruno), « Les débuts de la formation des bibliothécaires », dans *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, dir. Dominique Varry, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, vol. 3, 1992, p. 138.

l'École des chartes – celle des archivistes paléographes et le diplôme technique de bibliothécaire<sup>23</sup> –, un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) est créé en 1879<sup>24</sup>. Il s'agit d'un « examen professionnel interne permettant de pourvoir aux nouveaux postes » dans les universités, lesquelles sont tenues de posséder une bibliothèque depuis une loi de 1875<sup>25</sup>. Le CAFB devient nécessaire pour les sous-bibliothécaires à partir de 1882 quand les bibliothécaires, eux, doivent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui est de fait le cas des membres de l'EFEO bien que cette condition de recrutement soit inexistante dans les sources – nous ne nous trouvons cependant pas dans un contexte universitaire. Tout cela demeure assez théorique car, en pratique, peu de bibliothécaires sont présents dans les universités<sup>26</sup>. La formation, la profession et les modalités de recrutement s'organisent en réalité plutôt durant la période 1945-1975 avec la création de la direction des bibliothèques de France. Rien d'étonnant donc qu'avant cela les agents travaillant à la bibliothèque de l'EFEO ne soient pas des professionnels des bibliothèques tel que nous l'entendrions aujourd'hui. Rien de surprenant non plus à ce qu'un chercheur endosse le rôle de bibliothécaire puisque les compétences scientifiques sont nécessaires à l'exercice de la fonction. Il n'y a d'ailleurs pas qu'à l'EFEO que l'on trouve des secrétaires-bibliothécaires au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles : dans cet établissement comme ailleurs, il s'agit d'un poste à responsabilités élevées et assez prestigieux<sup>27</sup>.

23 « À partir de 1933, l'École des chartes prépara le diplôme technique de bibliothécaire (DTB) créé par arrêté du 22 février 1932 et en organisa les épreuves. D'après les décrets des 29 avril 1933 et 29 novembre 1933, les bibliothécaires des bibliothèques municipales classées et les bibliothécaires universitaires devaient être pris parmi les candidats inscrits sur des listes d'aptitude, et pour être portés sur ces listes, il fallait présenter le diplôme technique de bibliothécaire. Les candidats au DTB suivaient en auditeur libre les cours de bibliographie et d'histoire du livre et devaient préalablement avoir suivi un stage professionnel dans une bibliothèque publique. L'examen comportait trois épreuves écrites (technique et histoire du livre ; répertoires bibliographiques et administration des bibliothèques ; épreuve pratique de rédaction de fiches de catalogue), et des épreuves orales portant sur les mêmes matières que les épreuves écrites. » En 1950, le diplôme supérieur de bibliothécaire (DSB) supplante celui de l'École, qui ne le délivre plus. BÉDAGUE (Jean-Charles), LE GOËDEC (Sylvie), NOULET (Christèle) et al., *Archives de l'École des chartes (1821-1945) : répertoire numérique détaillé de la sous-série 93AJ*, 2<sup>e</sup> édition, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 2012. Mis en ligne sur [https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN\\_IR\\_050175](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN_IR_050175), p. 5 [consulté le 13 juin 2020].

24 RENOULT (Daniel), « Les formations et les métiers », *op. cit.*, p. 581.

25 BARBIER (Frédéric), *Histoire des bibliothèques : d'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, 2<sup>e</sup> édition revue et actualisée, Paris, Armand Colin, 2016, p. 265. Voir également RENOULT (Daniel) (dir.), *Les Bibliothèques dans l'Université*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1994, 358 p. et RENOULT (Daniel), « La naissance tardive des bibliothèques universitaires », dans *Romantisme*, Armand Colin, n° 177, 2017, p. 20-30.

26 Le paysage universitaire n'est pas uniforme en la matière. Globalement, les effectifs y sont très modestes (aux côtés des universités de province les mieux pourvues comme Bordeaux et Lyon où on trouve un bibliothécaire en chef et trois bibliothécaires, on ne trouve qu'un seul bibliothécaire à Caen et Grenoble, voire aucun ailleurs). DAUMAS (Alban), « Les bibliothèques d'étude et de recherche », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, vol. 4, *op. cit.*, p. 147. Il semblerait également que le CAFB ne donne pas satisfaction et que les pratiques divergent en fonction des bibliothèques. RENOULT (Daniel), « Les formations et les métiers », *op. cit.*, p. 581.

27 La bibliographie manque à ce sujet. Parmi les autres exemples que l'on trouve, il y a les cas de l'Académie de France à Rome et de l'Observatoire de Paris. Le poste de la première est vacant en 1831, auquel candidate Antoine-François Mauduit, un ancien architecte de l'empereur de Russie s'intéressant aux Beaux-Arts. Comme à l'EFEO, les connaissances scientifiques semblent primer sur ce que l'on nommerait aujourd'hui les compétences métier puisqu'un autre architecte avait déjà occupé ce poste. Le cas de l'Observatoire de Paris permet de constater que

Il faut en outre ajouter à la pénurie des bibliothécaires universitaires et à l'absence de formation le manque de recrues en Indochine : encore moins de bibliothécaires s'y compte qu'en métropole. De plus, à l'EFEO, comme dans d'autres établissements scientifiques, les chercheurs sont mis à contribution pour tout, ou presque. Il s'agit d'une institution de chercheurs tenue par ses chercheurs<sup>28</sup>, dont le personnel peu nombreux peut être amené à cumuler les fonctions. Nous avons vu que Charles Maybon doit s'occuper de la bibliothèque et de la comptabilité de l'École ainsi que du musée. Il ne s'agit pas d'un cas particulier mais bien de la règle générale. Par exemple, Noël Peri le remplace par intérim en 1909, puis devient « secrétaire-bibliothécaire-comptable » en 1920<sup>29</sup>. Léonard Arousseau est à son tour secrétaire-bibliothécaire-comptable par intérim en 1920-1921 lorsque Noël Peri part en mission au Japon bien que ce premier soit déjà chargé de l'exécution des affaires courantes en plus d'enseigner le chinois en remplacement des deux membres titulaires de ces fonctions<sup>30</sup>.

---

l'association des fonctions bibliothéconomiques, administratives et comptables n'est pas une exception à l'EFEO puisqu'un décret d'avril 1868 « confie la garde des archives et de la bibliothèque au secrétaire, agent comptable. » Enfin, il semblerait que les secrétaires-bibliothécaires aient existé au moins jusqu'à la fin des années 1950 car il existait encore un « secrétaire-bibliothécaire en chef » à l'Institut Henri-Poincaré en 1958. Voir LENIAUD (Jean-Michel) (dir.), NAUD (François), *Procès-verbaux de l'Académie des Beaux-Arts. Tome cinquième, 1830-1834*, Paris, École des chartes, 2004, p. 358-359. « Histoire de la Bibliothèque » sur <https://www.obspm.fr/histoire-de-la-bibliotheque.html> [consulté le 7 décembre 2019]. « Postes vacants », dans *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 5, 1958 p. 364-364. Mis en ligne sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1958-05-0364-019> [consulté le 7 décembre 2019].

28 Ce qui demeure aujourd'hui pour un certain nombre de postes – les compétences linguistiques et les connaissances scientifiques priment dans le recrutement des agents, davantage que les compétences métier. On peut aussi d'ailleurs ajouter que, fruit de cette histoire, la bibliothèque a très longtemps été dirigée par les chercheurs.

29 ANOM, GGI, 1 494 : Nomination de M. Péri (sic) comme pensionnaire (1909). Voir aussi les rubriques « Chronique » et « Documents administratifs » du *BEFEO* de 1920. « Chronique », « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 20, 1920.

Noël Peri (1865-1922) arrive au Japon en 1888 en tant que missionnaire où il apprend la langue et se plonge dans l'étude de l'histoire, de la civilisation et des religions du Japon. Il réalise des études de philosophie et de littérature tout en étant prêtre avant de rejoindre l'EFEO en tant que pensionnaire en 1907 qui, depuis longtemps, souhaitait le recruter. Il y est secrétaire-bibliothécaire de 1911 à sa mort accidentelle en 1922. En plus de ses activités scientifiques (sinologie et japonologie) et administratives, il enseigne le japonais à l'EFEO et la langue et la littérature françaises à l'Université indochinoise. MAITRE (Claude Eugène), « Noël Peri (1865-1922) », dans *BEFEO*, t. 22, 1922, p. 404-417. Mis en ligne sur : [www.persee.fr/doc/befeo\\_0336-1519\\_1922\\_num\\_22\\_1\\_2981](http://www.persee.fr/doc/befeo_0336-1519_1922_num_22_1_2981) [consulté le 8 décembre 2019].

30 « Chronique », dans *BEFEO*, t. 20, 1920. TTTL1, DFI, 2 245 : Mission d'études au Japon et en Corée de Noël Peri, secrétaire-bibliothécaire de l'École française d'Extrême-Orient (1921). ANOM, GGI, 33 338 : Missions, Mission de M. Peri, Secrétaire de l'École française d'Extrême-Orient, au Japon et en Corée (1920).

Léonard Arousseau (1888-1929) apprend la langue chinoise à l'École des langues orientales dont il sort diplômé après y avoir suivi les cours d'Ed. Chavannes. Il arrive en Indochine en 1909 comme soldat et c'est dans ce cadre que débute sa collaboration avec l'EFEO, qu'il intègre en tant que membre (de 1911 à 1926) et qu'il dirige de 1926 à son décès en 1929. Spécialisé dans la sinologie et les études vietnamiennes, il quitte un temps l'École dans les années 1910 pour devenir précepteur par intérim de l'empereur vietnamien Duy Tan (dont le titulaire fait aussi partie du réseau de l'EFEO – P. Eberhardt, membre correspondant), puis du fait de la mobilisation. À l'EFEO, en plus des recherches qu'il conduit et de ses missions à l'étranger, il occupe différents postes : professeur d'histoire et d'archéologie en 1915, professeur de chinois à la suite d'H. Maspero en 1920, secrétaire-bibliothécaire par intérim, puis titulaire à partir de 1922. « Léonard Arousseau », dans *Chercheurs d'Asie : répertoire biographique des membres scientifiques de l'École française d'Extrême-Orient*, EFEO, Paris, 2002. Disponible sur : <https://www.efeo.fr/biographies/notices/aurousseau.htm> [consulté le 26 février 2020].

C'est donc moins le fait que la fonction de secrétaire-bibliothécaire soit occupée par un chercheur qu'il faille souligner que sa place au sein de la hiérarchie à l'EFEO, puisque le secrétaire-bibliothécaire y occupe la deuxième position, après le directeur. En 1910, alors que le secrétaire-bibliothécaire s'apprête à quitter l'EFEO, le directeur de l'École, Claude Eugène Maitre, écrit au secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

Je crois pouvoir prendre la liberté de vous indiquer que, ce fonctionnaire étant celui de mes collaborateurs qui est le plus intimement associé à la gestion de l'École, il serait très désirable de le choisir parmi les membres mêmes de l'institution [...].<sup>31</sup>

Il écrit également plus tard dans la nécrologie de Noël Peri :

Ainsi, de 1911 jusqu'à sa mort, Peri fut le secrétaire-bibliothécaire de l'École, c'est-à-dire l'auxiliaire principal du directeur, qu'il déchargeait d'une grande partie de sa besogne et qu'il suppléait au besoin. Les services qu'il a rendus en cette qualité ont sans doute eu moins d'éclat que ses travaux scientifiques ; mais ceux qui, comme M. Finot et moi, l'ont vu de près à l'œuvre, savent tout ce que l'École doit à son goût de l'ordre, à la précision de son esprit, et surtout à son dévouement absolu à l'institution.<sup>32</sup>

L'importance du secrétaire-bibliothécaire se voit aussi à travers le fait qu'il est remplacé par intérim en cas d'absence. Cela se vérifie dans l'exemple précité : Claude Eugène Maitre, soucieux de recruter une personne fiable, recommande à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de nommer Noël Peri à ce poste en 1910, « qui a déjà rempli ces fonctions par intérim de la manière la plus satisfaisante. »<sup>33</sup> Au décès de ce dernier en 1922, le même schéma se reproduit : c'est Léonard Arousseau qui le remplace après avoir déjà exercé ces fonctions « à titre intérimaire avec un plein succès »<sup>34</sup>.

### *b- Une mission toujours plus importante*

Les attributions du secrétaire-bibliothécaire sont précisées dans les textes réglementaires de l'École après que celle-ci a obtenu le régime de la personnalité civile en 1920. Avant cela, elles demeurent floues : on trouve des traces lorsque les fonctions de tel membre ayant été secrétaire-

---

31 ANOM, GGI, 1 496 : École française d'Extrême-Orient (Personnel) : Renouvellement du terme de séjour de M.M. Noël Péri (sic) et Henri Maspero ; Nomination de M. Noël Péri (sic) dans le poste de secrétaire bibliothécaire ; Nomination de M. Cédès comme pensionnaire ; Nomination de M. Arousseau comme pensionnaire (1914). Lettre du directeur de l'EFEO, C. E. Maitre, au secrétaire perpétuel de l'AIBL, 29 décembre 1910.

32 MAITRE (Claude Eugène), « Noël Peri (1865-1922) », *op. cit.*, p. 414.

33 *Ibid.*

34 ANOM, GGI, 50 897 : École française d'Extrême-Orient, Arousseau (1922). Lettre du directeur de l'EFEO, L. Finot, au gouvernement général (service du personnel), 1<sup>er</sup> août 1922.

bibliothécaire sont par chance présentées dans les sources, ce dont témoignent les deux exemples suivants.

Jean Commaille, recruté en octobre 1900, est « chargé de la comptabilité, du matériel, de la bibliothèque et du musée de cet établissement »<sup>35</sup>. À ce moment-là, l'École n'a pas encore trouvé son rythme de croisière, sa charge de travail est moins impressionnante qu'il n'y paraît : « Ses fonctions dans notre toute jeune École n'étaient pas encore très absorbantes et il trouva dans l'installation de notre petit Musée à Saïgon un emploi parfait de son activité. »<sup>36</sup>

En 1919, le deuxième contrat d'engagement de Noël Peri permet d'en savoir un peu plus sur les missions qui pouvaient être attachées à cette fonction<sup>37</sup>. La charge de travail est alors bien plus importante du fait du développement des activités et des collections de l'École. L'article premier de son contrat indique :

Il sera chargé en cette qualité d'assurer le classement des archives et collections de cette institution, de tenir au courant le catalogue de son musée et de sa bibliothèque, de veiller à la correction des épreuves de son Bulletin et de ses publications diverses et de gérer sa comptabilité.

Il prendra part en outre aux travaux scientifiques de l'École et en particulier à la rédaction de son Bulletin.<sup>38</sup>

Ses missions embrassent les différentes étapes du travail de recherche : dépouillement des collections, exploitation de ces ressources, publication. Nous constatons que le travail à la bibliothèque n'est que l'une des nombreuses activités du secrétaire-bibliothécaire-comptable, garant de la description de l'ensemble des collections de l'École, quels que soient leurs types. S'il est difficile de comparer les missions qui ont pu être confiées au secrétaire-bibliothécaire sur la base de ces deux exemples qui en disent peu, la souplesse de la fonction, du fait des différents champs d'action qu'elle peut recouvrir, se voit bien ici.

---

35 ANOM, GGI 37 118 : Commaille (Jean), Conservateur du Groupe d'Angkor, décédé (s. d.). Notice sur sa carrière en Indochine.

36 *Ibid.* Jean Commaille (1868-1916), militaire de formation passionné par l'art et le dessin, arrive en Indochine au service de la Légion étrangère avant de travailler aux services civils. Alors qu'il occupe ce premier poste à l'EFEO à la charge de travail sous-estimée, il découvre le travail muséographique et archéologique. Il quitte l'EFEO, qui parvient à le débaucher à nouveau en 1907, lorsque la rétrocession des provinces cambodgiennes à la France place la surveillance du groupe d'Angkor sous la responsabilité de l'École. Jean Commaille y voue sa carrière et s'emploie à des travaux de dégagement colossaux. Il meurt assassiné alors qu'il transporte la paie des coulies de l'École. PARMENTIER (Henri), « Jean Commaille (1868-1916) », dans *BEFEO*, t. 16, 1916, p. 105-107.

37 Trop âgé pour entrer dans un cadre de fonctionnaires, la bourse de pensionnaire de Noël Peri était renouvelée d'année en année jusqu'en 1913, où il signe un contrat de 6 ans avec l'administration, renouvelé pour 3 ans en 1919. Il fut ainsi secrétaire-bibliothécaire de 1911 à sa mort en 1922. MAITRE (Claude Eugène), « Noël Peri (1865-1922) », *op. cit.*, p. 414.

38 ANOM, GGI, 37 133 : École française d'Extrême-Orient, Noël Péri (sic) : pensionnaire. Contrat conclu entre le gouverneur général de l'Indochine et Noël Peri, secrétaire de l'École française d'Extrême-Orient [1919]. Il est bien indiqué qu'il exerce les fonctions de « secrétaire-bibliothécaire comptable » dans le contrat.

Les archives confirment par ailleurs qu'il pouvait être accompagné dans ses activités : un certain Fernand-Albert Tanquerey, commis des services civils, est mis à la disposition du directeur de l'EFEO en 1907 « pour remplir les fonctions de secrétaire comptable de cet établissement » en remplacement d'un autre commis dénommé Gombaud Saintonge<sup>39</sup>. Il est à ce titre « chargé de la comptabilité du matériel, de la bibliothèque et de musée, et de la gérance des fonds d'avance de l'École française. »<sup>40</sup> Toutefois, les sources étant peu nombreuses à ce sujet, il est difficile de savoir dans quelle mesure ils étaient secondés et comment cet accompagnement a évolué dans le temps – pour ce qui est des secrétaires-comptables le directeur semble en avoir rapidement été secondé, à l'instar des secrétaires-bibliothécaires<sup>41</sup>.

Les missions du secrétaire-bibliothécaire sont d'autant plus délicates à identifier que l'administration considère que cet emploi n'existe pas à l'EFEO. Lorsque Claude Eugène Maître demande au gouvernement général de contresigner l'arrêté portant nomination de Noël Peri à l'emploi de secrétaire-bibliothécaire-comptable au début des années 1910, l'administration refuse :

[...] Le décret du 26 février 1901 portant organisation de l'École française d'Extrême-Orient stipule bien en effet :

“Le directeur de l'École est chargé : [...] d'entretenir et développer la bibliothèque et le musée de l'École” et plus loin, dans son article 8 : “des arrêtés du gouverneur général régleront (sic) les conditions d'application des présentes dispositions”.

Mais aucun arrêté du gouverneur général n'est intervenu pour déterminer les conditions de fonctionnement de cette branche du service de l'École ; aussi les fonctions de secrétaire bibliothécaire ont-elles toujours été confiées à un pensionnaire ou stagiaire de l'École ; elles étaient accessoires, n'ont jamais eu et ne pouvaient avoir de titulaire.

À mon avis cette nomination devrait régulièrement être précédée d'un arrêté du gouverneur général créant à l'École française d'Extrême-Orient un emploi de secrétaire bibliothécaire chargé en outre de la gestion du musée et de la comptabilité.<sup>42</sup>

---

39 TTLT1, RST, 55 209 : Dossier individuel de Tanquerey, Commis des Services civils (1903-1933).

40 *Ibid.*

41 Voir les registres de documents administratifs de l'EFEO. Dans le premier, nous pouvons voir que J. Commaillé occupait ce poste, puis un certain G.-L. Laurent à partir de 1903, remplacé par Saintonge en 1905, puis par Tanquerey. EFEO, Réserve, Registre DA1. Ce dernier a ensuite été remplacé par Ange Campi. SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 130.

42 Le rapport précise :

« Mais une telle mesure ne paraîtrait peut être (sic) pas suffisamment justifiée ; on concevrait difficilement en effet que des fonctions qui, depuis 10 ans, ont toujours été remplies, accessoirement moyennant une légère rétribution allouée sous forme de supplément de fonctions, nécessitent la création d'un emploi spécial comportant une solde et une indemnité avec tous les droits et avantages attachés à la qualité de fonctionnaire.

Ce n'est d'ailleurs pas au moment où l'administration locale a été invitée par le Département à entrer résolument dans la voie des économies qu'il paraît opportun de songer à créer des emplois nouveaux.

Aussi proposerai-je à Monsieur le gouverneur général de charger un fonctionnaire ou pensionnaire de l'École, des fonctions de secrétaire bibliothécaire de l'École et d'allouer à ce dernier une indemnité de responsabilité de 1 000 francs par an. » ANOM, GGI, 1 496, *op. cit.* Rapport de Gazano a.s. de la nomination d'un secrétaire bibliothécaire de l'École française d'Extrême-Orient, 16 septembre 1911.

Pourtant, un arrêté créant cet emploi avait bien été pris le 5 mars 1899. Il n'est mentionné à aucun moment dans la correspondance. Le passage de la Mission archéologique de l'Indochine à l'École française d'Extrême-Orient l'a-t-il rendu obsolète ? L'administration et l'EFEO auraient-elles pu oublier l'existence de cet arrêté ?

Il est alors décidé que Noël Peri devienne « pensionnaire de l'École, chargé par surcroît des fonctions de secrétaire-bibliothécaire »<sup>43</sup>. Le directeur se bat pour que son indemnité demeure à 1 500 francs et ne soit pas diminuée de 500 francs comme le souhaiterait le gouvernement, arguant que « la tenue de la comptabilité de l'École et la gestion de sa bibliothèque et surtout de son musée, qui n'a pas de conservateur, ne constituent nullement une sinécure et absorbent la majeure partie du temps de celui qui en est chargé. »<sup>44</sup> Si l'emploi est inexistant aux yeux de l'administration, la fonction et les missions qui lui sont associées existent bel et bien. Durant vingt ans, la deuxième personne la plus importante à l'EFEO n'a donc pas existé d'un point de vue administratif. L'établissement parvient à y remédier lorsqu'il est placé sous le régime de la personnalité civile en 1920.

Le périmètre d'activité qui lui est associé est clarifié à ce moment-là, preuve de l'importance de cette fonction alors officiellement reconnue par l'École, qui est désormais libre de s'administrer elle-même. Le changement de régime est l'occasion de repenser l'organisation de l'institution et, vraisemblablement aussi, de mieux définir la fonction de secrétaire-bibliothécaire. Celle-ci est alors officiellement restreinte à la bibliothèque et au « service intérieur », sauf absence du chef du Service archéologique et du directeur :

Article 17. — Le secrétaire-bibliothécaire est chargé, sous l'autorité du directeur, de régler tous les détails du service intérieur.

Il tient l'inventaire du matériel, de la bibliothèque et des collections. Il assiste à la réception des fournitures de toute espèce ; il en vérifie la quantité et la qualité.

Il assure le classement des livres de la bibliothèque et, en l'absence du chef du service archéologique, le classement provisoire des objets de collection du musée.

En cas d'absence ou d'indisponibilité du directeur, et lorsqu'un intérimaire n'a pas été désigné, il est chargé de droit de l'expédition des affaires courantes<sup>45</sup>.

Comme le nom de la fonction le sous-entend, le secrétaire-bibliothécaire partage son temps entre des tâches administratives et scientifiques. Il participe à la bonne administration et à la bonne gestion de l'École et il peut être à ce titre chargé d'exécuter des décisions prises par le directeur<sup>46</sup>.

À la bibliothèque, ses attributions l'amènent à concevoir, maintenir, voire faire évoluer, la

43 *Ibid.* Lettre du directeur de l'EFEO, Cl. E. Maitre, au gouverneur général de l'Indochine, 12 octobre 1911.

44 *Ibid.*

45 Arrêté du 20 septembre 1920, *op. cit.*

46 On le constate dans un certain nombre de décisions prises par le directeur. Par exemple, à l'occasion de l'organisation de la direction de la conservation des monuments historiques de l'Indochine en 1930, nous lisons « Art. 2. - Le secrétaire-bibliothécaire de l'École française d'Extrême-Orient est chargé de l'exécution de la présente décision. » TL1, RST, 73 515-04 : A.s de la mise à jour de la liste générale des monuments historiques [1929-1932].

classification, ainsi qu'à veiller à la mise en ordre des collections. Il est ainsi garant de son développement d'un point de vue intellectuel. La cohérence et le signalement de cet outil de travail dépendent de lui. En exerçant de plus son contrôle sur les fournitures et sur l'inventaire, il a une vue d'ensemble de la bibliothèque et est à même de la diriger. Ces attributions s'observent dans les faits : nous pouvons citer l'exemple de Paul Mus qui, alors qu'il est secrétaire-bibliothécaire, travaille sur un chantier de mise à jour du catalogue de l'indexation matière en 1931.

Il a continué le dépouillement du fonds cham dont un catalogue analytique a été réalisé en collaboration avec le lettré Bo Thuan. Il a établi pour le catalogue par matières de l'École les fiches de dépouillement correspondant aux acquisitions de la bibliothèque de 1920 à 1924, comblant ainsi presque la lacune de dix années que présentait ce catalogue.<sup>47</sup>

Nous voyons que le secrétaire-bibliothécaire est assisté dans ses tâches. En outre, son travail ne se limite pas à la bibliothèque ni au service intérieur comme l'indique l'arrêté de 1920 puisque Paul Mus, pour poursuivre avec cet exemple, prend aussi part activement aux activités de publication de l'établissement – serait-ce dû à sa casquette de membre et non de secrétaire-bibliothécaire ?<sup>48</sup> Cette même année, il a également, tout en poursuivant ses travaux sur le bouddhisme, secondé le directeur dans l'administration de l'École et s'est chargé de l'expédition des affaires courantes durant les deux mois de son absence et a surveillé les travaux d'aménagement du musée dont il a « notamment dressé le plan détaillé » d'une des salles<sup>49</sup>. Le personnel devait être polyvalent et prendre part aux nombreuses activités de l'École.

Treize ans plus tard, l'arrêté de 1933 qui abroge et remplace celui de 1920 fait part de nouvelles dispositions :

Article 11. — Le secrétaire-bibliothécaire est chargé sous l'autorité du directeur d'assurer la bonne marche des divers services de l'École.

Il tient l'inventaire des divers fonds de la bibliothèque et contrôle l'inventaire des collections.

Il supplée d'office le directeur au cours de ses déplacements temporaires ou en cas d'empêchement. Sa désignation est soumise à l'approbation du gouverneur général<sup>50</sup>.

47 EFEO, Carton XLIX : Registre DA. Registre DA 9. Rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1931-1932, 8 août 1932, p. 4-5.

48 « M. P. Mus, membre permanent, secrétaire-bibliothécaire, a aidé le directeur de l'École à assurer la publication du Bulletin, pour lequel il a écrit une étude sur *Deux légendes chames* (supra, p. 39-101) et plusieurs comptes rendus. Tout en donnant ses soins à la Bibliothèque, et notamment à la mise à jour du catalogue par matières, il a établi après révision de nos stocks de publications un plan progressif de réimpressions qui a permis dès cette année de reconstituer plusieurs collections complètes du *Bulletin*. » « Chronique », dans *BEFEO*, t. 31, 1931, p. 285-342.

49 EFEO, Carton XLIX. Registre DA 9. Rapport sur les travaux de l'EFEO pendant l'année 1931-1932, *op. cit.*, p. 4-5.

50 Arrêté du 27 juin 1933 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient. Le secrétaire-bibliothécaire a aussi la responsabilité de l'inventaire de la bibliothèque, au sens administratif du terme (voir l'art. 46 de cet arrêté et l'art. 25 de l'arrêté réglant l'organisation et le fonctionnement de l'EFEO sous le régime de la personnalité civile). Les autres dispositions relatives à la bibliothèque de la réglementation antérieure demeurent inchangées.



Les responsabilités administratives attachées à la fonction de secrétaire-bibliothécaire sont officiellement plus importantes : il est l'adjoint du directeur et il supervise l'activité de l'ensemble des services de l'École. Il se voit même attribuer du personnel pour ce faire. Il est assisté par un « secrétaire administratif » pour « la direction et la surveillance des services administratifs », désigné par le directeur « parmi les assistants du cadre asiatique » (art. 12). Celui-ci s'occupe de l'inventaire du matériel, de la réception et du contrôle des fournitures, de la correspondance de l'établissement et « tient le contrôle du personnel ». Ce secrétaire administratif est lui-même le supérieur hiérarchique de l'agent comptable, également désigné par le directeur parmi les « secrétaires du cadre asiatique » (art. 12)<sup>51</sup>. Certaines activités qui incombent auparavant au secrétaire-bibliothécaire se trouvent confiées à des agents du personnel asiatique, dont les responsabilités augmentent parallèlement à celles du secrétaire-bibliothécaire. Cela est rendu possible grâce à la croissance de la masse salariale à l'EFEO et sans doute grâce à un décret pris en 1926, qui permet au personnel local d'accéder à certains postes du gouvernement alors réservés aux Français. L'arrêté de 1933 réaffirme par ailleurs le rôle scientifique du secrétaire-bibliothécaire à la bibliothèque, laquelle est « tenue » par lui (art. 46). En passant de la responsabilité du classement des livres (arrêté de 1920) à la tenue de l'inventaire des divers fonds et au contrôle de l'inventaire des collections, il semble que le travail de cadre du secrétaire-bibliothécaire se soit également accru à la bibliothèque – sans doute du fait de l'augmentation toujours croissante de sa volumétrie –, sans que la fonction scientifique ne le quitte.

### 3. Un conservateur en remplacement du secrétaire-bibliothécaire ?

L'appellation « conservateur de la bibliothèque » apparaît quelques fois dans les archives, mais plus tardivement. C'est le cas d'Yves Hervouet, membre temporaire de l'EFEO à partir de la fin des années 1950, qui a pour double mission de mener ses recherches doctorales et de s'occuper de la

---

51 On trouve également la fonction de « secrétaire adjoint », dont il n'est pas précisé s'il s'agit du secrétaire administratif ou d'un autre. Celle-ci est occupée par Pierre-Marie Aucourt jusqu'en 1920, professeur détaché à l'EFEO entre 1918 et 1920, où il enseigne également le chinois. Nous voyons donc que, petit à petit, le personnel de l'EFEO augmente et que le secrétaire-bibliothécaire garde sa place élevée dans la hiérarchie. À propos de Pierre-Marie Aucourt : Arrêté du 21 décembre 1920 remettant M. P.-M. Aucourt, professeur principal de 2<sup>e</sup> classe, chargé des fonctions de secrétaire adjoint à l'École française d'Extrême-Orient, à la disposition du directeur de l'instruction publique en Indochine. SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 306.

bibliothèque<sup>52</sup>, dont il a fait « le catalogage »<sup>53</sup>. Il y devient conservateur en 1952. À la différence du secrétaire-bibliothécaire, il ne semble pas avoir exercé des fonctions administratives relatives à la gestion de l'établissement. Dans des archives de l'École datant de la fin des années 1940 et du début des années 1950, nous trouvons la présence d'un « chef des services administratifs » qui, avec le conservateur de la bibliothèque, peut être chargé de l'exécution des décisions<sup>54</sup>. La fonction de secrétaire-bibliothécaire semble disparaître à ce moment au profit de deux postes distincts, correspondants à deux métiers différents, l'un tourné vers le travail administratif et l'autre scientifique. Les cas d'Yves Hervouet et, peu avant lui, d'André-Georges Haudricourt, « conseiller scientifique » à la bibliothèque en 1948 et 1949, en témoignent<sup>55</sup>. Il est intéressant de remarquer que la dénomination de conservateur était jusqu'alors réservée aux membres s'occupant des musées et des monuments historiques, qui avaient davantage une casquette scientifique qu'administrative car cette dernière se limitait à leur périmètre d'action, tandis que celle du secrétaire-bibliothécaire embrassait l'administration de toute l'École. Cette nouvelle répartition du travail entre le conservateur de la bibliothèque et le chef des services administratifs a-t-elle duré dans le temps ? A priori, non. En effet, le fonctionnement de l'École est entièrement bouleversé après le coup de force japonais du 9 mars 1945, comme nous le verrons dans la partie suivante, ce qui empêche l'installation pérenne de toute nouvelle organisation.

---

52 EFEO, DP 58 : Hervouet, Yves. Né en 1921 et décédé en 1999, Y. Hervouet est issu d'une famille paysanne très modeste et c'est l'action missionnaire qui le porte en Chine. Il rencontre à Pékin des sinologues français qui le décide à quitter les Jésuites et à se ré-orienter dans la sinologie universitaire. Après l'obtention d'un diplôme de chinois aux Langues'O en juin 1950, il commence ses travaux doctoraux sous la direction d'un ancien membre désormais à l'EPHE, Paul Demiéville, qui l'oriente vers l'EFEO. Il y entre en décembre 1950 en remplacement de Jacques Gernet et y reste jusqu'en 1953, un départ précipité pour des raisons de santé. Il devient bibliothécaire à l'Institut des hautes études chinoises (IHEC), puis mène une carrière universitaire brillante et foisonnante. VANDERMEERSCH (Léon), « Yves Hervouet (1921-1999) », dans *BEFEO*, t. 86, 1999, p. 10-20. Mis en ligne sur : [www.persee.fr/doc/befeo\\_0336-1519\\_1999\\_num\\_86\\_1\\_3400](http://www.persee.fr/doc/befeo_0336-1519_1999_num_86_1_3400) [consulté le 27 juillet 2019].

53 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 13 janvier 2016. L. Vandermeersch était très proche de lui.

54 EFEO, Carton IB : Fonctionnement de l'EFEO, dossier 1 : Nominations de membres d'honneur et de membres correspondants : arrêté[s] de nomination, lettre[s] de remerciements, envoi[s] de diplômes, accusés de réception, correspondance (1947-1953).

55 HAUDRICOURT (André-Georges), DIBIE (Pascal), *Les pieds sur terre*, Paris, A.M. Métailié, 1987, p. 87. Ce dernier semble se voir confier la gestion et l'organisation de la bibliothèque et réalise également des acquisitions. Toutefois, son témoignage est assez court et ne donne pas vraiment à voir son quotidien (cet ouvrage est issu d'un entretien avec l'ethnologue Pascal Dibie, dans lequel des extraits de sources sont directement insérées dans le texte sans que les références ne soient indiquées, ce qui empêche d'en prendre connaissance intégralement). Comme nous l'avons vu précédemment, A.-G. Haudricourt est très critique à l'égard de la tenue de la bibliothèque de l'EFEO et de sa cohérence intellectuelle. De façon plus générale, il loue bien plus le travail des locaux que des Européens. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé d'autres sources sur ces sujets.

## B) Les membres : un travail scientifique

La bibliothèque bénéficie de l'augmentation progressive du personnel à l'EFEO. Le secrétaire-bibliothécaire n'est pas seul : il s'appuie sur l'expertise des membres et sur celle des assistants, et il dispose également par la suite d'agents aux tâches plus techniques.

Les membres participent activement à la constitution des collections dès les débuts de la Mission archéologique, ainsi que nous l'avons vu au chapitre 2. Si les acquisitions réalisées en Chine par Paul Pelliot sont célèbres, les collectes commencent dès avant son arrivée à l'EFEO en août 1899, peu après l'installation de la MAPI à Saigon en janvier 1899. Le directeur et le secrétaire-bibliothécaire effectuent la toute première mission au Cambodge en avril 1899. Ils sont de retour à Saigon quatre mois plus tard, en juillet 1899, avec le premier fonds de la bibliothèque : « environ 100 ouvrages en 300 fascicules » de manuscrits khmers. Ils ramènent également quelques sculptures destinées au futur musée<sup>56</sup>. Cette première collecte est présentée comme le « résultat » de la mission : la constitution des collections de la bibliothèque est bien une des priorités telles que les instructions de l'arrêté de 1898 le mentionnent<sup>57</sup>. Ce fonctionnement a perduré tout au long de la période indochinoise de l'École<sup>58</sup>. D'après le sinologue Léon Vandermeersch, les chercheurs réalisaient un travail de veille et de choix des acquisitions, ils y participaient en fonction de leurs propres besoins et de ceux des autres. Il se souvient que lorsqu'il était à l'EFEO, le directeur Jean Filliozat lui avait demandé de profiter d'une mission qu'il effectuait au Japon afin de rechercher des ouvrages de médecine chinoise à destination de Pierre Huard. Léon Vandermeersch se rappelait des recherches bibliographiques qu'il avait dû mener et de l'achat d'une vingtaine de livres, relatifs, entre autres, à l'histoire de l'acupuncture. Nous verrons que d'autres membres du personnel de l'École pouvaient également réaliser des recherches scientifiques – les assistants et certains lettrés – et participer aux activités liées aux acquisitions.

Les membres correspondants pouvaient aussi renforcer les forces vives et faire profiter le classement des collections de leurs expertises. Dès les débuts de l'École, Désiré Lacroix, militaire et

---

56 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920 : historique général », dans *BEFEO*, t. 21, 1921, p. 7.

57 Cet article du *BEFEO* précise d'ailleurs « Ces premières études n'étaient, en quelque sorte, qu'un travail de prospection. La grande tâche à entreprendre était celle de l'organisation, qui comprenait en première ligne la création d'une bibliothèque, d'un musée et d'un service de conservation des monuments historiques. » Parallèlement, de mars à juin, le capitaine Lunet de Lajonquière (recruté fin mars 1899) se rendait au nord du Vietnam, d'où il ramenait « quelques manuscrits ». *Ibid.*, p. 8.

58 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015.

numismate, classe et catalogue sa collection de monnaies <sup>59</sup>. Ainsi, l'expertise scientifique des membres de l'EFEO ne bénéficie pas qu'aux acquisitions, elle est également essentielle au signalement des collections dont ils peuvent aussi s'occuper. C'est ainsi que Louis Finot réalise de nombreuses descriptions, tout comme d'autres membres durant la durée d'existence de l'École en Indochine. La lecture des chroniques du *BEFEO* et des rapports d'activités permet de le constater. Reprenons l'exemple d'Yves Hervouet, le sinologue arrivé à l'EFEO en 1950 dans le cadre de ses recherches doctorales avec pour mission de s'occuper également de la bibliothèque, « dont le fonds chinois comprend alors 4 393 ouvrages ou collections » <sup>60</sup>. En continuité avec le travail de ses prédécesseurs sur ce fonds, « il poursuit les travaux de catalogage du fonds chinois, en procédant à la révision des 2 359 fiches des lettres N et P du classement [...]. » <sup>61</sup> À l'instar de Paul Pelliot, des membres l'ayant précédé et de ses collègues, il participe aussi aux acquisitions de nouveaux documents pour la bibliothèque de l'EFEO, voire pour d'autres institutions. Il effectue ainsi une mission à Hongkong et à Tokyo en 1951 dans le but « de prendre contact pour l'EFEO avec les personnalités et les institutions savantes du pays, et de faire les achats les plus intéressants et les plus abondants possible de livres chinois et japonais, tant pour l'EFEO que pour la Bibliothèque nationale. » Yves Hervouet parvient brillamment à mener sa double mission scientifique et bibliothéconomique : Léon Vandermeersch rapporte qu'il en est fortement félicité par le directeur de l'EFEO ainsi que par son directeur de thèse, Paul Demiéville. Ce cas illustre très bien l'imbrication du travail du chercheur avec celui du bibliothécaire. L'auteur de sa nécrologie écrit d'ailleurs :

C'est en effectuant ces travaux de gestion scientifique de bibliothèque qu'Yves Hervouet acquiert une grande maîtrise dans une discipline à laquelle le prédisposait un esprit exceptionnellement doué pour la précision et la rigueur philologiques : la discipline de la bibliographie, dont il s'affirmera l'un des meilleurs spécialistes européens.

C'est ainsi que Paul Demiéville l'oriente professionnellement vers les bibliothèques lorsqu'il est de retour en France, avant qu'il n'entame une carrière universitaire en 1959. En l'attente d'une place de bibliothécaire à l'Institut des hautes études chinoises (IHEC) <sup>62</sup> qu'il obtient en 1955, une

---

59 « Chronique », dans *BEFEO*, t. 3, 1903, p. 751. Il s'agissait d'un expert reconnu par l'École et par l'AIBL, qui lui décerna la moitié du prix Stanislas Julien en 1902 pour sa publication sur la numismatique annamite : LACROIX (Désiré) et SYLVESTRE (Jules), *Numismatique annamite*, Saigon, Ménard & Legros, coll. « Publications de l'École française d'Extrême-Orient », 1900, 231 p.

60 VANDERMEERSCH (Léon), « Yves Hervouet (1921-1999) », *op. cit.*, p. 12. Les informations suivantes sont issues de cette même nécrologie.

61 Léon Vandermeersch précise qu'il « aurait dû en sortir, à Hanoi, le fascicule II du tome III du catalogue des imprimés, que malheureusement les événements survenus au Viêt Nam empêcheront de voir le jour. Paraîtra, en revanche, à Paris, un peu plus tard, l'étude qu'il a faite également des plus importants des 45 manuscrits du fonds. » *Ibid.*

62 Cet institut est créé en 1927 par P. Pelliot et M. Granet. Il abrite la bibliothèque d'études chinoises fondée quelques années auparavant par ces deux derniers, qui constitue l'une des plus importantes collections sinologiques d'Europe

bourse de la fondation Rockefeller lui permet d'« effectuer une tournée exploratrice des bibliothèques des centres européens d'études chinoises ». Il en naît « deux catalogues, publiés un peu plus tard, deux sortes d'instruments de travail sinologiques : celui des monographies locales chinoises et celui des périodiques chinois conservés en Europe. » Sans cette expérience du travail de bibliothécaire découvert à l'EFEO, sa carrière universitaire n'aurait certainement pas emprunté les mêmes chemins. Il est pratiquement certain que le travail bibliothéconomique a contribué à l'orientation des travaux de ce jeune chercheur et les a nourris. Les propos de Frédéric Barbier, Yann Sordet et d'Alexandre Vanautgaerden font écho à cet entremêlement :

[...] le catalogue de livres n'appartient pas au seul monde des bibliothèques. Il fait partie des instruments de travail du chercheur. Pendant des siècles il a permis de composer des *summae* et des recueils de lieux communs. Bon nombre d'in-folio conservés sur les rayonnages de nos bibliothèques n'auraient jamais vu la lumière si leurs auteurs n'avaient tenu à jour méthodiquement leurs catalogues et autres « descriptions de descriptions », que l'on devine en arrière-plan de leurs œuvres quand notre œil s'y attarde.<sup>63</sup>

Paul Demiéville lui-même et Paul Pelliot sont deux autres témoignages de la proximité du monde de la recherche et des bibliothèques puisque l'un et l'autre œuvrèrent à leur articulation<sup>64</sup>. Nous pouvons également mentionner les travaux d'acquisition du second déjà évoqués dans la partie précédente et ses relations étroites avec la Bibliothèque nationale (BN). D'ailleurs, « une commission chargée de diriger et de surveiller la publication des catalogues des fonds orientaux du département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale », dont la présidence lui est confiée, est créée en mars 1937<sup>65</sup>. Cela n'est pas sans rappeler le travail de supervision des travaux catalographiques que l'on retrouve chez les membres de l'EFEO – dans une proportion moindre, la bibliothèque de l'EFEO n'ayant pas la même envergure que la BN. Pour le cas de Paul Demiéville, nous pouvons aussi citer son implication dans la sortie d'un catalogue très attendu par la

---

de par la volumétrie de ses collections et des raretés qu'elles peuvent contenir. Au début des années 1950, quelques années avant le recrutement d'Y. Hervouet, le fonds du centre d'études sinologiques de l'université de Paris lui échoit, jusqu'alors conservé à Pékin. L'IHEC est ensuite rattaché au Collège de France (1972).

63 BARBIER (Frédéric), SORDET (Yann), VANAUTGAERDEN (Alexandre), « Le livre des livres. Introduction », dans *De l'argile au nuage, une archéologie des catalogues (IIe millénaire av. J.-C. - XXIe siècle)* [ouvrage publié à l'occasion des expositions organisées par la Bibliothèque Mazarine & la Bibliothèque de Genève, Paris 13 mars - 13 mai 2015, Genève 18 septembre - 21 novembre 2015] / [commissariat Frédéric Barbier, Thierry Dubois et Yann Sordet], Paris / Genève, Éditions des cendres / Bibliothèque Mazarine / Bibliothèque de Genève, 2015, p. 11.

64 Ici, le cas de Marie-Roberte Guignard (1911-1972), extérieure à l'EFEO, peut également en témoigner : « Paul Pelliot l'avait choisie et encouragée dans les études chinoises et japonaises, en espérant la former comme spécialiste des collections extrême-orientales à la Bibliothèque nationale. » Ce premier « qui encouragea toute sa vie les relations de bonne entente entre les chercheurs français et chinois » était « l'initiateur français » d'un projet d'échanges de bibliothécaires entre la France et la Chine, auquel Marie-Roberte Guignard participa avec le soutien de P. Demiéville : « À Pékin, elle travailla sous sa direction et manifesta beaucoup de respect envers cet homme qui était, lui aussi, très favorable aux échanges internationaux entre bibliothèques. » MONNET (Nathalie), « Marie-Roberte (Dolléans) Guignard (1911-1972) et la mise en valeur des collections orientales à la Bibliothèque nationale », dans *Chartistes en Asie, op. cit.*, p. 78-79.

65 *Ibid.*, p. 82.

communauté sinologique, qui peinait cependant à voir le jour du fait de sa monumentalité : le *Catalogue des manuscrits chinois de Touen-houang* sur lequel Marie-Roberte Guignard œuvra plus de trente ans <sup>66</sup>. Jacques Gernet, sinologue membre de l'École de 1949 à 1950, y participe en 1951, au sortir de son passage à l'EFEO <sup>67</sup>.

Deux exemples emblématiques qui illustrent les aller-retour entre la recherche et la bibliothéconomie peuvent être donnés : ceux de Suzanne Karpelès (membre de 1922 à 1925 puis de 1936 à 1941 et membre correspondante entre ces deux périodes) et de George Cœdès (membre de 1911 à 1918 puis directeur de l'École de 1929 à 1947). Tous deux sont des chercheurs de l'EFEO, déjà établis dans la profession, devenus conservateurs de bibliothèques royale ou nationale en Asie du Sud-Est avant de redevenir membres à l'École.

Suzanne Karpelès devient la première conservatrice de la bibliothèque royale du Cambodge à sa création en 1925 où elle doit principalement « recueillir, classer, garder et faire connaître le trésor philologique du pays » <sup>68</sup>. Sa mission, qui embrasse « le patrimoine littéraire et philologique » de ce territoire, « consiste aussi à recueillir et conserver des traditions locales. La littérature vernaculaire du Cambodge est, pour la première fois, recensée et collectée au côté des textes pali. » <sup>69</sup> Le lien entre cette nouvelle fonction et les domaines d'étude de Suzanne Karpelès, philologue, indianiste spécialisée dans les études cambodgiennes et le pali, est évident. Elle peut y mettre à profit sa fine connaissance des sources tout en poursuivant leur étude, le développement de leur connaissance et mener des activités de publication. Elle publie ainsi des textes et des images bouddhiques <sup>70</sup> tandis que la bibliothèque royale lance la parution d'une revue scientifique trimestrielle dès 1926 <sup>71</sup>. Le lien avec l'EFEO est maintenu puisqu'elle en devient membre correspondante cette même année. Nous avons vu dans la partie précédente de la thèse que l'École est en outre très présente dans les milieux scientifiques cambodgiens par son implication, entre autres, dans l'École supérieure de pali et dans l'Institut bouddhique, dont l'idée de la création, émise en 1923, et concrétisée en 1930, revient à Suzanne Karpelès. En prenant la tête de la bibliothèque royale, Suzanne Karpelès reste

---

66 « Celui-ci fut repris sous l'impulsion de Demiéville par une équipe du CNRS composée cette fois d'une quinzaine de personnes. » *Ibid.*, p. 85.

67 Le CNRS qui l'emploie alors le met à la disposition de la BN « pour collaborer à l'achèvement du catalogue ». *Ibid.*, p. 84.

68 FILLIOZAT (Jean), « I. Notice nécrologique : Suzanne Karpelès (1890-1968) », dans *BEFEO*, t. 56, 1969, p. 2. S. Karpelès, travaillant désormais pour le gouvernement royal du Cambodge, y avait un statut d'agent contractuel. TTLT1, DABI, 359 : Dossier concernant la nomination de Karpeles (sic) comme bibliothécaire contractuelle au Cambodge (s. d.) [1925].

69 EFEO, *Un siècle d'histoire : l'École française d'Extrême-Orient et le Cambodge*, édition revue et augmentée, Paris, Magellan / EFEO, 2011, p. 155.

70 FILLIOZAT (Jean), « I. Notice nécrologique : Suzanne Karpelès (1890-1968) », *op. cit.*

71 *Kampuchea Suriya* est une revue en langue khmère « qui accueille les études des érudits khmers de l'École supérieure de pali et les traductions, en cambodgien, d'articles consacrés par des savants français aux études khmères ou au bouddhisme en général. » EFEO, *Un siècle d'histoire...*, *op. cit.*, p. 155.

donc dans le pré carré de l'EFEO, même si cette bibliothèque ne lui est pas directement rattachée. Elle réintègre d'ailleurs l'École en 1936.

Le même phénomène s'observe pour George Cœdès, qui quitte la maison en 1918 pour devenir conservateur de la Bibliothèque nationale du Siam sur l'invitation du prince Damrong, avec lequel il avait noué des liens personnels. Il occupe ce poste jusqu'en 1926 avant d'être secrétaire général de l'Institut royal du Siam de 1927 à 1929, puis il se retire de la fonction publique siamoise pour entrer à nouveau au service de l'EFEO en 1929, en tant que directeur. Ce passage à la Bibliothèque nationale siamoise, outre l'aspect politique qu'il revêt <sup>72</sup>, représente donc un tremplin important et, dans ce cas-là aussi, l'activité du « maître des études épigraphiques et historiques de l'Asie du Sud-Est » <sup>73</sup> est tout à fait en lien avec ses domaines d'expertise et ses sources de prédilection, tout comme ceux de l'EFEO. En effet, il « s'applique à moderniser les méthodes de la Bibliothèque Vajiranana de Bangkok, à l'alimenter en sources européennes, à organiser les collections de stèles et à susciter un inventaire des inscriptions dans l'ensemble du Siam, dont il publie un premier recueil en 1924. » <sup>74</sup> La création d'un service archéologique chargé de la conservation des monuments anciens et placé sous la responsabilité de la bibliothèque nationale n'est pas sans rappeler ses domaines de recherche et ceux de l'École <sup>75</sup>. George Cœdès dira de ces treize années passées au Siam, qui en comprirent onze à la bibliothèque nationale, « qu'elles furent les plus heureuses de sa vie » <sup>76</sup>. En outre, de façon peut-être plus anecdotique mais non moins significative, ce passage en bibliothèque n'était pas le premier pour ce chercheur : tout juste avant son recrutement à l'EFEO en 1911, George Cœdès était bibliothécaire de l'École du Génie durant son service militaire à Arras, où il a passé deux ans <sup>77</sup>. Ses débuts ne sont pas sans rappeler ceux d'autres membres comme celui d'Antoine Cabaton que nous avons déjà vu ou bien celui de Roger Billard, indianiste et membre de l'EFEO de 1952 à 1979 qui, après avoir étudié l'hindi, le chinois, le sanskrit et la civilisation indienne à l'École des langues orientales vivantes, débute comme attaché au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale où il s'occupe de réaliser les fichiers indiens entre 1945 et 1951 avant

72 Le ministre de la République française au Siam évoque au gouverneur général de l'Indochine « le but politique poursuivi par le gouvernement général, d'accord en cela avec cette Légation [de France au Siam] ». ANOM, GGL, 41 245 : Mise à la disposition du Gouvernement Siamoise (sic) de M. Cœdès, Membre de l'École Française d'Extrême-Orient (1914).

73 FILLIOZAT (Jean), « I. Notice sur la vie et les travaux de M. Georges Cœdès (1886-1969) », dans *BEFEO*, t. 57, 1970, p. 1.

74 « George Cœdès », dans *Chercheurs d'Asie...*, *op. cit.* Notice mise en ligne sur <https://www.efeo.fr/biographies/notices/codes.htm> [consultée le 18 mai 2020]. CŒDÈS (George), *Recueil des inscriptions du Siam éditées et traduites par G. Cœdès*, Bangkok, Bangkok Times press, 1924, pagination multiple. Il s'agit d'un premier recueil relatif aux inscriptions de Sukhodaya. L. Finot en fait un compte-rendu dans le *BEFEO* dès sa sortie, ce qui montre bien le grand intérêt de l'École pour les ressources conservées dans cette bibliothèque et d'y avoir un pied par ce biais. FINOT (Louis), « G. Cœdès : Recueil des inscriptions du Siam. Première partie : Inscriptions de Sukhodaya », dans *BEFEO*, t. 24, 1924, p. 265-268.

75 « George Cœdès », dans *Chercheurs d'Asie*, *op. cit.*

76 *Ibid.*

77 FILLIOZAT (Jean), « I. Notice sur la vie et les travaux de M. Georges Cœdès (1886-1969) », *op. cit.*, p. 2.

d'être recruté l'année suivante par l'EFEO<sup>78</sup>. Comme dans le cas de Suzanne Karpelès, cette nomination permet à l'EFEO d'avoir un pied dans une institution dont les travaux l'intéressent au premier chef, en perdant certes une de ses recrues, mais qui y reviendra par la suite. Citons, par exemple, cette réponse de Louis Finot en 1916 au gouverneur général, qui refusait de renouveler le titre de membre correspondant au directeur de la Bibliothèque nationale du Siam parce qu'il était Allemand. Le directeur par intérim de l'École invoquait en réponse ce que son institution avait à y perdre, ce qui nous montre, *a contrario*, ce que l'EFEO a à gagner en plaçant à la tête de cette bibliothèque un de ses membres :

Je ne pouvais oublier non plus que par ses fonctions de conservateur de la Bibliothèque nationale, où sont centralisés et publiés tous les documents historiques, religieux ou littéraires recueillis dans le royaume, M. Frankfurter contrôle en fait toutes les sources d'information scientifique, et qu'en rompant toutes relations avec lui nous risquions de rendre difficiles à l'avenir les missions d'études que les membres de l'École pourraient avoir à accomplir au Siam. J'ajoute qu'une de ces missions, celle de M. Cœdès, a eu lieu depuis la déclaration de guerre, et que notre envoyé, qui ne pouvait se dispenser d'avoir recours, pour ses travaux, au conservateur de la Bibliothèque nationale, a trouvé auprès de ce fonctionnaire, un accueil parfaitement correct.<sup>79</sup>

Pour Suzanne Karpelès comme pour George Cœdès, cet excursus en bibliothèque est retenu comme un moment prestigieux de leur carrière. Il est très régulièrement mis en avant quand il s'agit de les présenter : l'expertise qu'ils y ont gagnée les distingue. On remarque en outre que les connaissances scientifiques et bibliographiques des membres de l'EFEO, venus en Indochine pour travailler dans cette maison, ne bénéficient pas qu'à cette seule institution. Il s'agit d'échanges de bons procédés qui profitent à tous puisque, en retour, l'École voit placer deux de ses anciens chercheurs dans des pays où elle mène différents chantiers, ce qui lui permet de développer ses relations institutionnelles : ainsi, le prince siamois Damrong a-t-il sans doute fait des dons à la bibliothèque de l'EFEO lorsque George Cœdès la dirigeait<sup>80</sup>. Plus précisément, ses anciens membres se trouvent dans des établissements où sont conservées des ressources en lien avec ses domaines d'activité, ce qui nourrit son travail scientifique. Ces deux exemples témoignent enfin de ce rôle diplomatique que l'EFEO peut jouer : nous voyons à nouveau que la fonction bibliothèque peut y tenir une place centrale.

---

78 « Roger Billard », dans *Chercheurs d'Asie...*, *op. cit.*. Disponible sur : <https://www.efeo.fr/biographies/notices/billard.htm> [consulté le 26 février 2020].

79 ANOM, GGI 19 396 : Dossiers divers, Désignation des correspondants de l'École française d'Extrême-Orient (1916). Lettre de L. Finot, directeur p. i. de l'EFEO, au gouverneur général de l'Indochine, 3 avril 1916.

80 C'est le cas du manuscrit EFEO Pali 143 (*Pathamasambodhi*), pour lequel il est indiqué « Manuscrit probablement adressé à Cœdès par le prince Damrong en 1931. » dans l'inventaire qui le répertorie. EFEO, *MSS PALI 1-156 : Inventaire des manuscrits pali*, 2016. En ligne sur Calames : <http://www.calames.abes.fr/Pub/#details?id=FileId-1528> [consulté le 22 juin 2020].



Ainsi, les compétences des membres, invités à participer aux travaux de signalement en fonction de leurs domaines de spécialité, sont mises au service de l'institution et de la communauté de ses chercheurs, et même au-delà comme nous l'avons vu avec la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque Jacques-Doucet, la Bibliothèque royale du Cambodge ou la Bibliothèque nationale du Siam. Plus largement, la bibliothèque de l'EFEO devient le lieu où les expertises se rassemblent. Sa construction est une œuvre collaborative : ses collections réunies grâce au soutien de l'institution sont le fruit de ces connaissances scientifiques ; elles sont données à voir au moyen des travaux de signalement réalisés par les spécialistes du domaine, lesquels ne sont pas uniquement les membres de l'EFEO.

### **C) Le personnel asiatique : entre travail scientifique et technique**

Les autres membres du personnel travaillant à la bibliothèque de l'EFEO font essentiellement partie du personnel d'origine asiatique de l'École, pour laquelle ils officiaient sous divers statuts comme nous avons pu le voir au premier chapitre : des lettrés, des secrétaires (qui ont pu être très nombreux), des assistants, des personnes au profil plus administratif ou technique. Pour mémoire, ces appellations ne sont pas les nôtres, mais correspondent au cadre d'emplois en vigueur à l'EFEO présenté au premier chapitre de la thèse. Il s'agit du personnel de l'ombre : en supériorité numérique – leur nombre a cru progressivement pour arriver jusqu'à plusieurs centaines pour les Vietnamiens au moment où Léon Vandermeersch dirigeait le centre de Hanoi par intérim en 1956-1958<sup>81</sup> –, il est méconnu, au détriment des membres qui récoltent plus volontiers les lauriers de l'École. Nous pouvons citer le cas des estampeurs, qui ont réuni plus de 20 000 estampages d'inscriptions vietnamiennes<sup>82</sup>. Les techniques qu'ils ont utilisées sont connues, en revanche nous ne savons rien ou presque de ces personnes. Il en est de même pour tous ceux que l'on serait tenté d'appeler de façon réductrice « les petites mains » de l'EFEO. Nous les trouvons sur tous les

---

81 Entretiens avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015 et 13 janvier 2016. Les chiffres donnés par Léon Vandermeersch ont varié entre ces deux rendez-vous : tantôt 200, tantôt 500. Il a pu parler de 400 à 500 employés à l'occasion d'autres entretiens. Marcus Durand, le fils du directeur de Maurice Durand se souvient de l'EFEO comme « d'une ruche qui bouillonnait », d'un endroit où il y avait beaucoup d'activités dans les années 1950. Entretien avec Marcus Durand, Paris, 13 mars 2015.

82 PAPIN (Philippe), *La chair des stèles. Enquête sur les donateurs et les Épigones du Bouddha et des divinités, au Vietnam, des origines à la fin du XVIIIe siècle*, Les Belles Lettres, à paraître.

chantiers et terrains explorés par l'École, accompagnant les missions ; ils sont aussi dans les musées et à la bibliothèque où ils participent à différents types de travaux. Bon nombre de documents portent la trace de leurs mains sans qu'il soit possible de les identifier ou du moins très difficilement. Les étudier serait une chose à faire, mais ardue : via ces petites traces qu'ils ont laissées, les photographies sur lesquels ils peuvent apparaître, les registres de documents administratifs dans lesquels on retrouve leurs arrêtés de nomination (lesquels n'indiquent cependant pas les missions qui leur étaient confiées) ou d'autres documents les mentionnant. Ces documents, *in fine* peu nombreux, ne suffisent pas, d'autant que les dossiers du personnel asiatique sont aujourd'hui introuvables dans les archives de l'EFEO<sup>83</sup> ; une enquête à travers les archives du gouvernement général, après un travail minutieux de repérage, serait nécessaire<sup>84</sup>. S'ils sont méconnus, leur travail était essentiel au bon fonctionnement de l'École et a même grandement participé à la qualité de ses travaux puisque ce personnel maîtrisait les langues et les cultures locales, et pouvait être pourvu d'un solide bagage scientifique<sup>85</sup>. Certains d'entre eux étaient issus de familles lettrées et faisaient face à une rétrogradation sociale du fait du régime colonial qui les privait des débouchés de l'ancienne administration à laquelle ils étaient quasiment prédestinés. L'EFEO se révélait alors être une bonne opportunité pour eux, leur donnant l'occasion de mettre à profit leur bagage culturel et de renouer avec les études classiques, voire pour d'autres, de se former à la recherche. Ce n'est pas sans évoquer, en partie, d'autres configurations assez classiques : pensons par exemple à Gabriel Naudé (1600-1653), à ceux qui souhaitaient faire carrière dans les lettres à l'époque moderne et pour qui devenir bibliothécaire représentait « une solution pour parvenir plus facilement à élargir ses relations et son savoir »<sup>86</sup>. Du côté de l'École, nous verrons que leur recrutement était sans aucun doute une aubaine : elle bénéficiait ainsi d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, aux connaissances souvent plus solides que ses chercheurs occidentaux pour ce qui a trait à l'aire géographique étudiée, un vivier de ressources humaines qui contribua fortement à la renommée de ses travaux et que l'on payait à moindre prix du fait du régime mis en place par

---

83 Rappelons que Nguyen Phuong Ngoc y a recouru durant ses recherches doctorales, réalisées aux alentours de l'an 2000. Elle a notamment consulté le dossier de Nguyen Van Huyen. NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam : recherche sur les auteurs de la première génération*, thèse de doctorat, sociologie, dir. Trinh Van Thao, univ. d'Aix-Marseille I, 2004, 599 p., dactyl. Et NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam : recherche sur les auteurs de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, Collection « Sociétés contemporaines », Série Asie, 2012, 259 p.

84 On trouve des dossiers de membres du personnel asiatique de l'École aux ANOM et aux archives nationales du Vietnam, mais ils ne présentent pas, bien souvent, les missions que ces personnes ont pu avoir. Par exemple, le dossier suivant indique uniquement que ce lettré vietnamien a été licencié pour cause de prévarication : ANOM, GGI, 1 498 : École française d'Extrême-Orient III-C : Licenciement par mesure disciplinaire du nommé Nguyen Hien Tien (2 août 1905).

85 Voir le chapitre 1 de la thèse.

86 PANTIN (Isabelle), « La place des catalogues de bibliothèques dans la diffusion de l'information sur les livres (XV<sup>le</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), dans *De l'argile au nuage...*, *op. cit.*, p. 83-84.

l'administration coloniale, comme nous l'avons vu au premier chapitre. Le cas d'un dénommé Sing, interprète laotien détaché provisoirement à l'EFEO à la demande de son administration d'origine, est assez évocateur :

L'intention de M. Mahé, en se montrant aussi libéral à notre égard, est de permettre à Sing de se perfectionner dans la langue française et surtout de se former chez nous aux recherches linguistiques, philologiques et épigraphiques, afin de pouvoir tirer le meilleur parti des langues qu'il connaît.

C'est pour nous une occasion inespérée d'avoir à peu de frais un auxiliaire indigène de réel savoir pour l'étude des langues thai.<sup>87</sup>

Il s'agissait également d'une aubaine pour les membres qui pouvaient nouer de solides relations de travail, approfondir leurs travaux et les améliorer ; des relations qui se transformèrent souvent en amitié. Ainsi, le panel des tâches qui pouvait être confié à ce personnel était varié allant jusqu'à des responsabilités élevées à l'image des travaux scientifiques ou des fonctions d'encadrement hiérarchique.

## 1. Les assistants, des chercheurs-bibliothécaires

Parmi ces chercheurs locaux ayant officié à la bibliothèque de l'EFEO sous un autre statut que celui de membre, nous pouvons citer les intellectuels Nguyen Van Khoan (1890-1975) et Tran Van Giap (1896-1973). Tous deux font partie des figures fondatrices de la vietnamologie ; les résultats et les apports de leurs recherches sont connus : nous trouvons leurs traces dans les travaux des chercheurs contemporains. En revanche, leur travail à la bibliothèque, effectué sous la direction du secrétaire-bibliothécaire demeure obscur en l'absence de sources ; ce sujet ne semble pas non plus avoir été abordé dans l'historiographie. Comme l'attestent les *BEFEO* ou des rapports d'activités, ils avaient la responsabilité du « fonctionnement » de fonds<sup>88</sup>. Ils ont ainsi eu un travail scientifique et de coordination à exercer, à l'image de certains lettrés comme nous le verrons juste après, aidés sans doute d'autres agents pour ce faire. Nous les présentons ici brièvement sous l'angle qui nous intéresse, celui de leur rôle et de leurs rapports à la bibliothèque de l'EFEO, tout en soulignant les points communs qui les lient. Il s'agit d'un personnel asiatique qui a pu être employé à la

---

87 ANOM, GGI, 1 503 : École française : A.s. du détachement à l'École de l'interprète laotien Sing (1909). Lettre du directeur de l'EFEO, Cl.-E. Maître, au gouverneur général de l'Indochine, 12 août 1909.

88 Voir par exemple : « Chronique », *BEFEO*, t. 33, 1933, p. 1 049.

bibliothèque et mener tout à la fois des travaux scientifiques, soit en tant qu'auxiliaires des chercheurs, soit pour leur propre compte, preuve que leur profil était recherché pour les fonctions qu'ils exerçaient et que leur présence à l'EFEO était source d'apports à l'institution.

#### *a- Tran Van Giap (1896-1973) : un historien du Vietnam responsable des fonds chinois et vietnamiens*

Fils et petit-fils de lettrés, Tran Van Giap, né à Hanoi, est issu d'une famille d'intellectuels vietnamiens<sup>89</sup>. Il suit des études classiques afin de préparer les concours mandarinaux du Tonkin, lesquels sont supprimés en 1915 avant qu'il s'y présente. Il se tourne alors vers l'École franco-indigène pour y suivre des études modernes. Il intègre l'EFEO en 1920 en tant que copiste, renouant ainsi avec « l'étude des caractères »<sup>90</sup>. Il devient lettré titulaire en 1925 et poursuit des études en France entre 1927 et 1932 à l'EPHE, au Collège de France, à la Faculté des Lettres de Paris ainsi qu'à l'École des Langues orientales, tout en étant répétiteur de vietnamien pour cette dernière. Il étudie alors la littérature, la linguistique, la phonétique, l'ethnologie, la civilisation et l'histoire de l'Extrême-Orient, ainsi que les sciences religieuses. Il s'intéresse également aux bibliothèques et à la bibliographie à l'Institut des hautes études chinoises de Paris, dont il sort diplômé, tout comme de la faculté des Lettres de Paris (il y est certifié), et de l'EPHE après y avoir soutenu un mémoire sous la direction de Paul Pelliot<sup>91</sup>. À son retour à Hanoi en 1932, il rejoint le cadre des assistants de l'EFEO. Il se voit alors confier la gestion des fonds chinois et vietnamien de la bibliothèque ainsi que l'impression de l'inventaire de ce premier fonds<sup>92</sup>. D'après les recherches de Nguyen Phuong Ngoc, Tran Van Giap a aussi eu la responsabilité des fonds de manuscrits et des estampages, il a participé à la campagne d'estampage des stèles du nord du pays et a également réalisé des comptes rendus de publications relatives au bouddhisme<sup>93</sup>. La notice qui lui est consacrée dans *Souverains et notabilités d'Indochine*, publiée en 1943 par le gouvernement général, le qualifie effectivement de bibliothécaire :

---

89 Les informations le concernant sont principalement issues de NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants" vietnamiens de l'École Française d'Extrême-Orient », dans *L'espace d'un regard : Paul Mus et l'Asie (1902-1969)*, dir. David Chandler et Christopher E. Goscha, Les Indes Savantes, Paris, 2006, p. 168-169.

90 *Ibid.*, p. 168.

91 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie : l'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000*, Paris, Les Éditions du Pacifique / EFEO, 2001, p. 144.

92 GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE, *Souverains et notabilités d'Indochine : notices par ordre alphabétique*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1943, p. 26.

93 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, p. 45 et 142 (version publiée de la thèse).

Il est bibliothécaire, secrétaire du comité de rédaction du bulletin de l'Association pour la formation intellectuelle et morale des Annamites, et président du comité des manuels de l'association pour la diffusion du quoc-ngu.

Il a écrit des ouvrages et des articles tant en français qu'en quoc-ngu sur le bouddhisme et l'Histoire de l'Annam. Ses études sont insérées aux bulletins de l'École française d'Extrême-Orient, Bibliographie bouddhique de Paris, bulletin de l'Enseignement Mutuel de Hanoi, bulletin de la Société des études indochinoises à Saigon, aux revues *Tri-Tân*, *Khoa-Hoc*, etc.<sup>94</sup>

L'historiographie est à l'image de cette notice : bien que mentionnant son emploi de bibliothécaire à l'EFEO, elle retient surtout les études relatives à l'histoire du bouddhisme et aux sources bibliographiques vietnamiennes qu'il mène, en particulier lorsqu'il est à l'EFEO<sup>95</sup>. C'est effectivement lorsqu'il travaille dans cette maison qu'il publie dans le *BEFEO* de 1932 un article de référence sur l'histoire du bouddhisme au centre du Vietnam, le premier à ce sujet<sup>96</sup>. Il complète aussi les travaux bibliographiques novateurs de Paul Pelliot et de Léopold Cadière ainsi que ceux d'Émile Gaspardone<sup>97</sup>, et il participe à une enquête linguistique de grande ampleur lancée par l'EFEO.

Nous constatons donc que son travail, qu'illustre une bibliographie abondante, est comparable à celui des membres de l'École, tout comme son parcours universitaire que le règlement interne de l'EFEO lui permet de poursuivre en France. Il y fréquente les établissements où les membres font carrière après leur passage à l'École – les Langues orientales, l'EPHE, le Collège de France<sup>98</sup> – et c'est à Paris qu'il devient le disciple de l'un d'entre eux, Paul Pelliot. Il fait ainsi pleinement partie du réseau des chercheurs de l'EFEO, il se lie d'ailleurs d'amitié à Paris avec Nguyen Van Huyen, dont le parcours est similaire au sien et qui devient membre de l'EFEO en 1939<sup>99</sup>. Léon Vandermeersch désigne lui-même Tran Van Giap comme un « membre »<sup>100</sup>. Si nous pouvons

---

94 GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE, *Souverains et notabilités d'Indochine*, *op. cit.*, p. 26-27.

95 Nous pouvons citer en premier lieu les actes du colloque tenu à Hanoi en 1992 à l'occasion du retour de l'EFEO au Vietnam. Ce colloque, qui donnait la part belle aux communications des chercheurs vietnamiens contemporains, soulignait les apports de l'EFEO au développement de la vietnamologie et mettait en exergue le travail de son personnel vietnamien. La lecture des actes permet de constater ce que l'historiographie vietnamienne avait alors gardé en mémoire. Il en est toujours de même dans les publications plus récentes. *90 năm nghiên cứu về văn hóa và lịch sử Việt-Nam / 90 ans de recherches sur la culture et l'histoire du Vietnam*, dir. Trung tâm khoa học xã hội và nhân văn quốc gia et École française d'Extrême-Orient, Hanoi, Khoa học xã hội, 1995, 527 p.

96 TRAN (Van Giap), « Le bouddhisme en Annam, des origines au XIII<sup>e</sup> siècle », dans *BEFEO*, t. 32, 1932, p. 191-268.

97 Nguyen Phuong Ngoc cite « Les chapitres bibliographiques de Le Qui Don et de Phan Huy Chu » publié par Tran Van Giap dans le *Bulletin de la Société d'études indochinoises* en 1938 pour les deux premiers et « La bibliographie annamite » d'Émile Gaspardone, publiée dans le *BEFEO* en 1904 et complétée en 1934.

98 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 162-174.

99 Quelques années plus tard, en 1942, ils conçoivent tous les deux « un projet de programme d'enseignement des caractères chinois dans les lycées annamites », Tran Van Giap en tant qu'« assistant » de l'EFEO et Nguyen Van Huyen en tant « membre ». Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 1 Q1 : Copie d'une lettre de G. Cœdès, directeur de l'EFEO, au directeur de l'Instruction publique en Indochine, 28 janvier 1942.

100 Cette appellation nous a paru d'autant plus révélatrice que L. Vandermeersch connaît bien les différences de statuts entre les membres du personnel de l'École. Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015.

penser que ses travaux scientifiques sont certainement complémentaires à son travail de bibliothécaire et inversement, ils semblent même être prépondérants. Pourquoi son activité de bibliothécaire est-elle passée sous silence dans la bibliographie contemporaine ? Devons-nous cela aux centres d'intérêt des chercheurs contemporains, qui se penchent bien plus volontiers sur ses travaux de recherche ? Ou bien le bibliothécaire de l'EFEO était-il avant tout un chercheur et plus accessoirement un bibliothécaire ? Les sources, du fait de leur rareté, ne permettent pas de le savoir. Le *BEFEO* peut lui même être ambigu : le tome de 1933, qui présente son travail, montre bien l'imbrication de ses missions bibliothéconomiques et de recherche, sans évoquer le fait qu'il conduit ces dernières tantôt avec sa casquette d'assistant, tantôt pour lui-même en tant que chercheur :

M. Tran Van Giap, tout en continuant à assurer, sous la direction du secrétaire-bibliothécaire, le fonctionnement des fonds chinois et annamite de l'École, a surveillé l'impression de l'*Inventaire du fonds chinois* et de son article sur *Le Bouddhisme en Annam des origines au XIII<sup>e</sup> siècle* (*BEFEO*, XXXII, 191-257). Il a fourni à M. J. Y. Claeys une traduction annotée d'une poésie annamite (supra, p. 501), et à M. V. Goloubew la traduction d'une tablette de bois conservée dans la pagode de Dan nê ainsi que plusieurs notes historiques (supra, p. 347-349). Il a commencé la mise au point d'un article sur *Les chapitres bibliographiques de Le qui Don et de Phan Huy Chu*, qu'il a préparé sous la direction de M. P. Pelliot, pendant son séjour à Paris, en 1931 <sup>101</sup>.

Les exemples de Nguyen Van Khoan, ou encore de Tran Ham Tan que nous verrons plus loin, semblent confirmer cette hypothèse d'un entremêlement des deux fonctions, et permettent de constater que le cas de Tran Van Giap n'est pas isolé.

### *b- Nguyen Van Khoan (1890-1975) : un anthropologue du Vietnam responsable du fonds européen*

Nguyen Van Khoan, un peu plus âgé que Tran Van Giap, n'a pas le même bagage social. Issu d'un milieu rural, dernier né de parents dont il devient rapidement orphelin, c'est l'école et son acribie qui lui permettent de s'affranchir de ce milieu <sup>102</sup>. Après avoir appris les caractères chinois durant son enfance au village, il commence l'apprentissage du quoc ngu à quinze ans, puis celui du

---

101 « Chronique », dans *BEFEO*, t. 33, 1933, p. 1 049.

102 Les informations concernant son enfance sont issues du blog d'un de ses fils, cité par John Kleinen. KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan (1890-1975). An Odd Man out of Vietnamese Anthropology? », dans *Moussons*, 24, 2014. Mis en ligne sur <https://journals.openedition.org/moussons/3047>, DOI : 10.4000/moussons.3047 [consulté le 2 novembre 2019]. NGUYEN (Van Phac), « Portait of a Man of the Last Century », <https://peachflowergarden.wordpress.com/2012/09/18/portrait-of-a-man-of-the-last-century/> [consulté le 2 novembre 2019]. Nguyen Van Phac signe ses articles sous le nom de DAO Vien. Nous avons par ailleurs rencontré sa petite-fille, Dam Bich Thuy, à Hanoi. Toutefois, elle était trop jeune au décès de son grand-père pour pouvoir nous retranscrire des souvenirs relatifs à son travail à la bibliothèque. Entretien avec Dam Bich Thuy, Hanoi, 22 novembre 2016.

français plus tardivement. Son statut d'orphelin et ses bons résultats lui permettent d'obtenir une bourse afin d'intégrer le collège du Protectorat – devenu ensuite lycée. Excellent à l'école, couronné de prix et toujours premier de la classe, c'est, d'après sa famille, ce parcours brillant qui lui ouvre les portes de l'EFEO <sup>103</sup>, certainement au début des années 1920 <sup>104</sup>. À la fin de l'année 1923, Nguyen Van Khoan y est secrétaire principal de 4<sup>e</sup> classe et grimpe rapidement à la 3<sup>e</sup> classe. Après la prise d'un arrêté le 7 octobre 1929 qui offre « aux secrétaires et lettrés de l'EFEO d'évoluer vers la recherche » à condition de réussir un examen interne, de rédiger un mémoire en français et d'avoir passé au minimum dix ans à l'École, il est élevé au grade d'assistant de 4<sup>e</sup> classe en juillet 1930. Il travaille alors à la bibliothèque depuis quelques mois (février 1930), sous la direction de Paul Mus, secrétaire-bibliothécaire, et s'occupe du fonds européen, qui comprend les documents en quoc ngu. Il devient enfin assistant de 2<sup>e</sup> classe en 1933, monte à la 1<sup>ère</sup> classe en 1937, puis atteint le grade d'assistant principal de 3<sup>e</sup> classe en 1942 <sup>105</sup>.

Nous ne savons rien d'autre sur son travail à la bibliothèque. En revanche, ses recherches, qu'il consacre au culte villageois du génie tutélaire et aux croyances populaires, sont encore une fois plus connues <sup>106</sup>. C'est son travail sur cette première thématique et sa façon novatrice de l'aborder qui lui permet d'être reçu au grade d'assistant, un travail qui fait « date et reste à ce jour un classique » <sup>107</sup>. Qualifié d'« anthropologue avant la lettre » par John Kleinen, la qualité de ses travaux est saluée par ses contemporains, qui le placent sur un pied d'égalité, à l'instar de Paul Mus, de Pierre Gourou – à qui Nguyen Van Khoan enseigne le vietnamien tout en l'invitant à ses études de terrain –, ou encore de Nguyen Van Huyen, qui le considère comme « l'initiateur des études sur le culte villageois » et

---

103 « *When he was young, Uncle Number Fourth (my father) was an excellent student. He was always the number one in his class. He graduated with warm congratulations from the Examination Board. That was the reason why he was offered immediately a job with the École Française d'Extrême Orient* ». *Ibid.*

104 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants”... », *op. cit.*, p. 167. Les informations relatives à son parcours à l'EFEO proviennent de cet article et de celui de John Kleinen. KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan... », *op. cit.* J. Kleinen a consulté pour ce faire son dossier de personnel dans les archives de l'EFEO, aujourd'hui introuvable.

105 EFEO, Carton LI : Registre D.A. Registre 14. Arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 1942 promouvant Nguyen Van Khoan au grade d'assistant principal de 3<sup>e</sup> classe.

106 Son fils écrit lui-même : « *As mentioned earlier, my father had a job at EFEO. His title was Assistant (to the researcher I guess). Two first Vietnamese Assistants working for EFEO were Mr. Nguyen Van To and my father. I am not sure what were the duties and responsibilities of my father at EFEO, because at that time I was too young to understand and I was not at Hanoi for long. Nevertheless, I know that he had contributed to the institute with his studies published in the Buletin de l'EFEO. He wrote his studied in the years of 30's; we lost them all during the war, maybe with the destroyed house we left behind.* » NGUYEN (Van Phac), « Portait of a Man of the Last Century », *op. cit.*

107 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants”... », *op. cit.*, p. 167. Il s'agit de son « Essai sur le dinh et le culte du génie tutélaire des villages au Tonkin » publié en 1930 dans le *BEFEO*.

qui s'appuie sur ses travaux pour bâtir les siens <sup>108</sup>. Comme l'indique son statut, il assistait aussi les membres dans leurs travaux. En 1933, la chronique du *BEFEO* précise pour son compte :

M. Nguyen Van Khoan a continué à assurer, sous la direction du secrétaire-bibliothécaire, le fonctionnement du fonds européen de l'École. Il a assisté, en compagnie de M. Mus, à une cérémonie pour le rappel de l'âme d'un noyé, cérémonie dont il a donné plus haut (p. 11-34) un compte rendu détaillé, suivi d'une note sur les hèn et phâch chez les Annamites <sup>109</sup>.

La guerre d'Indochine met toutefois un terme à sa carrière de chercheur, qu'il décide brutalement d'arrêter : au demeurant très discret, il ne fera plus jamais surface dans le monde académique après le 19 décembre 1946, à tel point qu'il est aujourd'hui oublié par de nombreux chercheurs contemporains alors même qu'il figurait parmi ce que John Kleinen nomme l'« *elite staff in Hanoi together with Nguyen Van Huyen, Tran Van Giap and Nguyen Van To.* » <sup>110</sup>

### *c- Des chercheurs à part entière investis à la bibliothèque*

En plus de 25 années passées à l'EFEO, l'ascension de Nguyen Van Khoan du cadre des employés de bureaux à celui des assistants puis des assistants principaux est impressionnante, tout comme celle de Tran Van Giap <sup>111</sup>. Ceux-ci ne sont plus des assistants à proprement parler, mais véritablement des chercheurs, publiant leurs résultats dans le *BEFEO* et prenant part à diverses revues et associations scientifiques. Leur ascension s'inscrit dans une politique d'ouverture et d'intégration des employés locaux de l'École aux activités de recherche. L'arrêté du 20 septembre 1920 posait déjà « le principe de l'accès à la recherche pour le personnel asiatique (originaire de l'Indochine française ou non), ainsi que celui d'un séjour d'étude en France. » <sup>112</sup> Toutefois, hormis la publication de plusieurs articles d'auteurs vietnamiens dans le *BEFEO*, ce dispositif met une dizaine d'années à se mettre en place. En mai 1926, un décret permet aux indigènes d'accéder à certains postes du gouvernement alors réservés aux Français. Puis, à l'EFEO, l'arrêté du 7 octobre

---

108 Pour P. Gourou, J. Kleinen note « *He is best known in the West for being one of the key informants of Pierre Gourou (1900-1990) for his book Les Paysans du delta tonkinois, published in 1936 as his doctorate thesis, but researched in the years between 1931 and 1935 [...].* » ; tandis que Nguyen Van Huyen s'est inspiré de ses travaux pour conduire les célèbres siens (« *it was this study that his colleague Nguyen Van Huyen after he returned from France, inspired to continue about the village guardians* »). KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan... », *op. cit.*, p. 7, 80 et 87.

109 « Chronique », dans *BEFEO*, t. 33, 1933, p. 1 049. Les chroniques des autres *BEFEO* (de 1930 à 1933) ne mentionnent que son travail lié au « fonctionnement du fonds européen ». Après 1933, les *Cahiers de l'EFEO* prennent le relais des chroniques mais n'évoquent plus les assistants ou très peu.

110 KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan... », *op. cit.*, p. 77. Au sujet de Nguyen Van To, voir le premier chapitre.

111 Comme nous l'avons vu au premier chapitre de la thèse, les cadres d'emploi sont à dissocier des fonctions effectives : on trouvait ainsi des agents menant et participant aux activités scientifiques parmi les employés de bureaux.

112 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 159.



1929 permet à ses secrétaires et lettrés, à « l'élite de [son] personnel »<sup>113</sup>, d'accéder à des postes tournés vers la recherche dans les conditions que nous connaissons. Jusqu'en 1945, cette voie d'accès compte trois heureux élus, seuls titulaires : Nguyen Van To, Nguyen Van Khoan et Tran Van Giap en 1932<sup>114</sup>. Si nous ne savons pas exactement le travail confié à ces deux derniers à la bibliothèque, le simple fait de constater qu'ils y étaient en poste au moment de devenir assistant, un poste qu'ils ont conservé ensuite, nous paraît intéressant : deux de ces trois chercheurs vietnamiens, considérés comme illustres, étaient responsables de fonds à la bibliothèque, des responsabilités qui furent aussi confiées à des membres français de l'EFEO. Citons par exemple, outre le cas d'Yves Hervouet, Élie Aubouin, professeur du service de l'enseignement en Indochine détaché à l'EFEO en tant que membre temporaire de 1926 à 1928 et qui est « chargé du fonds japonais »<sup>115</sup> – avant que ce poste ne soit à son tour occupé par des agents locaux comme nous le verrons – ou encore celui d'Émile Gaspardone, membre temporaire à partir de 1927 et sinologue devenu renommé, qui se voit dès son arrivée confier le fonds chinois. Les recherches scientifiques de ce dernier sont un autre exemple d'alimentation mutuelle des travaux du chercheur et du bibliothécaire. Au moment de son recrutement, le *BEFEO* le présente ainsi :

M. E. Gaspardone, sinologue, nommé membre temporaire de l'École par arrêté du 2 décembre 1926, est arrivé à Hanoi le 3 juin 1927, et a été aussitôt chargé du fonds chinois de la Bibliothèque, dont l'inventaire continue de s'imprimer sous sa direction. Il a activement secondé le directeur de l'École dans tous les travaux intéressant sa spécialité, et exécuté de nombreuses recherches de bibliographie chinoise et de géographie historique, notamment en vue de la future publication du dictionnaire géographique de l'Indochine annamite. Il a en outre procédé au dépouillement de notre bibliothèque annamite en langue chinoise. M. Gaspardone a collaboré au *Bulletin* de 1927 par plusieurs articles bibliographiques.<sup>116</sup>

Ainsi, qu'ils soient Vietnamiens ou Français, un certain nombre des membres du personnel de l'EFEO réalisant des travaux de recherche travaillent à la bibliothèque : à l'instar du secrétaire-bibliothécaire, le bibliothécaire doit donc être avant tout un chercheur. C'est aussi le cas de Nguyen Trong Phan (1910-1996), ni assistant, ni lettré mais secrétaire, sur lequel nous savons peu de choses à propos de son travail à la bibliothèque, hormis qu'il a œuvré en faveur du fonds chinois et qu'il

---

113 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal à l'œuvre dans l'atelier de Hanoi », dans *Propriété privée et propriété collective dans l'ancien Vietnam*, Ngo Kim Chung, Nguyen Duc Nghinh, Paris, L'Harmattan, Coll. « Recherches asiatiques », 1987, p. 8.

114 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 31 (version publiée de la thèse).

115 « Chronique » dans *BEFEO*, t. 26, 1926, p. 414. Élie Aubouin (1894-1981) commence sa carrière d'enseignant au Japon au début des années 1920. Il intègre ensuite l'enseignement au Tonkin et est placé hors cadre de 1926 à 1928 afin de pouvoir rejoindre les rangs de l'EFEO en tant que membre temporaire. Il est alors chargé du fonds japonais de la bibliothèque, avant et après une mission qu'il effectue au Japon. Il rejoint son administration en 1928. « Élie Aubouin », dans *Chercheurs d'Asie*, *op. cit.* <https://www.efeo.fr/biographies/notices/aubouin.htm> [consulté le 2 février 2020]. Voir aussi « Chronique » dans *BEFEO*, t. 27, 1927, p. 424.

116 « Chronique » dans *BEFEO*, t. 27, *op. cit.*, p. 424.

participa à son inventaire à la fin de l'année 1957, avant son transfert dans la foulée à la République démocratique du Vietnam. Lui aussi menait des recherches : Phan Huy Lê (1934-2018), qui a fréquenté la bibliothèque de l'EFEO jusqu'à sa fermeture en 1957, se souvient de Nguyen Trong Phan, un chercheur et un bibliothécaire tout à la fois selon la façon dont il nous l'a présenté <sup>117</sup>.

## 2. Les lettrés, du chercheur au magasinier

### *a- Tran Ham Tan (1887-1957) : de la bibliothèque à la recherche*

La bibliothèque de l'EFEO peut aussi être un tremplin vers la recherche. Du fait de leurs connaissances des langues et civilisations locales, les personnes natives de ces pays sont très utiles et certainement recherchées à la bibliothèque, laquelle pouvait ensuite leur ouvrir les portes du monde scientifique. Nous pouvons citer le cas de Tran Ham Tan (1887-1957) <sup>118</sup>, dont la trajectoire professionnelle à l'EFEO est similaire à celle de Tran Van Giap <sup>119</sup>.

Issu d'une famille de bourgeois lettrés de la province nord-vietnamienne de Hung Yen, il fait des études classiques avant d'échouer au concours de Nam Dinh en 1915, dont les lauréats se destinent à la haute fonction publique traditionnelle. Ne maîtrisant pas le français, il ne peut se présenter aux concours de la nouvelle administration. En proie à des difficultés financières, il enchaîne les petits boulots. On le trouve ainsi à l'EFEO en 1913 où il doit « recopi[er] les brevets royaux décernés aux génies des temples célèbres et tir[er] des estampages des stèles ». Après avoir exercé différentes activités et s'être remis sérieusement aux études sino-vietnamiennes tout en apprenant le français, il parvient à s'extirper de la précarité en intégrant définitivement l'EFEO en octobre 1920 en tant que

---

117 Entretien avec Phan Huy Lê, Hanoi, 25 novembre 2016. Les recherches de Nguyen Trong Phan portaient notamment sur la société vietnamienne à partir du XVII<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement sur des récits de voyageurs et de missionnaires occidentaux, qu'il a traduit. « La société vietnamienne depuis le XVII<sup>e</sup> siècle » est également le nom de la rubrique dont il a la responsabilité pour la revue *Thanh Ngi*, qui a vu le jour entre mai 1941 et août 1945 et qui se distingue des autres par la place très importante qu'elle accorde aux nouvelles sciences sociales. NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 115 (version publiée de la thèse). L'intitulé de cette rubrique a été repris pour le titre d'un livre hommage réalisé par son petit-fils, qui réunit ses différents articles. NGUYEN (Trong Phan), *Xã Hội Việt Nam Từ Thế Kỷ XVII* [La société vietnamienne depuis le XVII<sup>e</sup> siècle], Ho-Chi-Minh-Ville, NXB Tổng Hợp, 2016, 188 p.

118 Sauf mention contraire, les informations suivantes proviennent de sa nécrologie, écrite par Maurice Durand. DURAND (Maurice), « Tran-Ham-Tan (1887-1957) », dans *BEFEO*, t. 50, n° 1, 1960, p. 178-181.

119 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 132 (version publiée de la thèse).

lettré. Il y reste 37 ans et il ne la quitte pas après le coup de force japonais du 9 mars 1945 ni après le départ du siège de l'EFEO à Paris en 1956 (il continue à travailler au centre d'Hanoi) ni même lorsqu'il est mis la retraite en 1951 (il y demeure en tant que contractuel). C'est la mort qui prive l'École de cette précieuse ressource : son ancienneté, sa connaissance de l'École, de son écosystème et des personnalités scientifiques locales le rendaient indispensable, à tel point qu'il conseillait aux directeurs de l'École les lettrés à recruter.

Sa nécrologie écrite par le directeur du centre d'Hanoi d'alors, Maurice Durand, nous permet de prendre connaissance des tâches confiées aux lettrés car Tran Ham Tan les a toutes exercées :

Durant trente-sept années, il remplit toutes les fonctions qui sont généralement imparties à un lettré : copie de textes et manuscrits, estampage de stèles, classement et catalogue des ouvrages des fonds chinois, vietnamien et japonais, recherches bibliographiques pour les membres de l'École.

Les activités des lettrés sont donc étroitement liées au travail en bibliothèque. Ils participaient aussi à l'achat des documents <sup>120</sup>. D'autres exemples permettent d'illustrer ce travail, comme celui du lettré Bo Thuan, qui a participé à la rédaction du catalogue analytique du fonds cham avec Paul Mus <sup>121</sup>.

Leurs occupations à l'EFEO sont représentatives de la diversité des activités qui peuvent être confiées au bibliothécaire – au sens générique du terme – : la collecte des documents (estampage de stèles et achats), leurs premières exploitations dans le but de les rendre davantage disponibles (copies et recherches bibliographiques), la mise en ordre et le signalement des collections. Ainsi, les lettrés de l'EFEO sont-ils des bibliothécaires bien que leur emploi porte un autre nom, qui met davantage l'accent sur l'érudition, une qualité attendue chez un bibliothécaire. C'est ce que confirme l'emploi à l'École du Coréen Kim Yung Kun <sup>122</sup>. Après avoir travaillé au consulat de Séoul, il candidate « aux fonctions de bibliothécaire de l'École française d'Extrême-Orient » par l'intermédiaire d'Émile Gaspardone <sup>123</sup>. S'il ne semble pas avoir exercé ce métier précédemment, sa bonne recommandation et ses compétences linguistiques (il parle coréen, japonais, anglais et a « de bonnes notions de français ») sont mises en avant <sup>124</sup>. L'École l'engage comme « lettré » contractuel

---

<sup>120</sup> À l'instar des membres, le lettré Kim Yung Kun a pu avoir une avance à sa disposition pour acheter « des livres et des documents ». EFEO, Carton L : Registre D.A. Registre 11, p. 87. Décision du directeur de l'EFEO n° 22 accordant une avance de 150 piastres au lettré Kim Yung Kun pour l'achat de livres et de documents pour la bibliothèque de l'institution. D'autres exemples sont présentés au chapitre 2.

<sup>121</sup> EFEO, Carton XLIX, registre DA 9, *op. cit.* Rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1931-1932, 8 août 1932, p. 4.

<sup>122</sup> ANOM, GGI, 44 501 : Candidature de M. Kim (Corée) aux fonctions de bibliothécaire de l'École française d'Extrême-Orient (1931).

<sup>123</sup> *Ibid.* Télégramme de Martel [ambassadeur de France à Tokyo] au service du personnel du gouvernement, 12 janvier 1931.

<sup>124</sup> *Ibid.*

à partir de 1931 <sup>125</sup> et c'est sous le vocable de « bibliothécaire » que nous le trouvons présenté dans les papiers du gouvernement général <sup>126</sup>, puis de « bibliothécaire-adjoint » en 1936 <sup>127</sup>. Il semble toujours en poste en 1938 <sup>128</sup>.

Personnel exécutant et polyvalent, les lettrés sont subordonnés aux membres et sans doute aussi aux assistants qui ont la responsabilité d'un travail plus scientifique à la bibliothèque. C'est ce que confirme cette autre réalisation de Tran Ham Tan citée par Maurice Durand, qui le présente ailleurs comme un « adjoint » : « l'École française lui doit en grande partie la rédaction de l'inventaire du fonds chinois, dont il a assuré la mise au point sous le contrôle des membres de l'École ». Toutefois, les lettrés peuvent aussi avoir des missions similaires aux assistants. Le lettré Lê Du s'occupe ainsi du fonctionnement du fonds japonais tout en menant des recherches sur l'histoire et la littérature du Vietnam <sup>129</sup>, puis le lettré contractuel Kim Yung Kun, engagé comme bibliothécaire-adjoint, remplace ce premier en 1931 <sup>130</sup> et, tout comme lui, conduit des travaux scientifiques <sup>131</sup>. Deux hypothèses peuvent ici émerger pour expliquer ces similarités. Le fonds japonais était le moins volumineux de tous : sa taille a peut-être justifié l'emploi d'un lettré pour sa gestion. Cela peut aussi s'expliquer par les compétences linguistiques de ces lettrés : seuls à maîtriser le japonais, la responsabilité de ce fonds leur aurait échu.

Les lettrés paraissent ainsi avoir été des acteurs indispensables au bon fonctionnement de la bibliothèque. Ce sont sans doute ceux qui y ont le plus travaillé. Le directeur de l'École écrit à propos de Tran Ham Tan : « Tous les membres de l'École, qui depuis trente ans ont passé par Hanoi et ont travaillé dans la paisible et riche bibliothèque du boulevard Carreau, peuvent rendre témoignage de son affabilité, de sa courtoisie, de son dévouement, de sa compétence. » Il est par ailleurs difficile de savoir si les lettrés avaient à produire, dans les faits, des travaux scientifiques : rien ne l'indique dans les textes et leur charge de travail à la bibliothèque devait être suffisante. Ainsi, si Tran Ham Tan en a mené, dont certains intéressaient directement l'EFEO <sup>132</sup>, ceux-ci ont

---

125 *Ibid.* Lettre du directeur de l'EFEO, G. Cœdès, au gouvernement général, 17 janvier 1931.

126 *Ibid.* Voir dans les différents documents de ce dossier.

127 ANOM, GGI 44 498 : Pièces diverses (1928-1931, 1934, 1936).

128 TTLT1, DFI, 14 209-01 : Comptes administratifs du budget de l'École française d'Extrême-Orient pour l'exercice 1938-1942 (1937-1941). EFEO, budget pour 1938 : annexe n° II relative aux effectifs réels présumés de l'exercice 1938 du personnel indigène (voir article 5).

129 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 45 (version publiée de la thèse). EFEO, Carton XLIX, registre DA 9. Rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1931-1932, *op. cit.*, p. 9.

130 *Ibid.*

131 Il publie rapidement deux comptes rendus dans le *BEFEO*. En 1933, par exemple, on lit dans le bulletin qu'il « a continué à assurer le fonctionnement du fonds japonais [et qu'il] s'est rendu en septembre 1933 à Faifo pour y étudier les vestiges historiques japonais » *Ibid.* et « Chronique », *BEFEO*, t. 33, 1933, p. 1 049.

132 « [...] l'École eut recours à son dévouement pour la rédaction des trois numéros de la revue bilingue *Dân Việt-Nam* dont la fin poursuivie était de promouvoir des travaux en commun entre chercheurs vietnamiens et chercheurs français sur l'histoire et l'archéologie du Vietnam. » DURAND (Maurice), « Tran-Ham-Tan... », *op. cit.*, p. 180.

été réalisés sur son temps libre <sup>133</sup>. On remarque également que Maurice Durand, qui retrace dans sa nécrologie la vie d'« un des derniers grands lettrés du Vietnam », le désigne dès le début comme « le collaborateur scientifique vietnamien le plus respecté, le plus honoré et le plus averti de l'École. » L'emploi du terme « collaborateur » semble indiquer que l'institution le considère comme un chercheur extérieur à l'établissement : la postérité retient d'ailleurs de lui que ses activités sur la médecine sino-vietnamienne étaient « des travaux de recherche personnels » <sup>134</sup>. Il y est en revanche pleinement intégré en tant que lettré <sup>135</sup>. Si l'on avait déjà lu dans les textes réglementaires que les lettrés ne faisaient pas partie du personnel scientifique en tant que tel, il se confirme qu'ils n'ont pas eu à conduire des travaux de recherche au long cours. Lorsqu'ils menaient des recherches, comme le montre le cas de Tran Ham Tan ils n'étaient pas considérés comme des chercheurs de l'institution n'y étant pas employés en tant que tels, ceci malgré les services que leur niveau d'expertise et leur réseau leur permettaient sans doute de rendre et malgré les tâches qui pouvaient leur être confiées. L'association de Tran Ham Tan à la rédaction des numéros de la revue *Dân Việt-Nam* à partir de 1947 « dans une EFEO réorganisée » <sup>136</sup> et dans une Indochine aux rapports de force bouleversés était toutefois certainement une manière d'associer un peu plus ce personnel aux travaux scientifiques.

Tran Ham Tan appartenait à des sociétés savantes, donnait des cours de caractères chinois et de médecine sino-vietnamienne à la Société d'Enseignement mutuel ainsi qu'à la faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Hanoi, dispensait gratuitement des consultations médicales, prenait part à la rédaction de revues culturelles et scientifiques en langue vietnamienne et était même devenu chef de la section des recherches de l'association de médecine orientale <sup>137</sup>. S'il n'est pas chercheur à l'EFEO, sa fréquentation de l'institution lui a permis de poursuivre ses études classiques et de renouer avec cette première orientation. Grâce à son travail personnel, il devient assistant en 1950 après avoir soutenu un mémoire sur le temple de la littérature d'Hanoi, dont les résultats sont publiés dans le *BEFEO*. La responsabilité de chef du bureau des lettrés lui est alors

133 « Le travail immense que M. Tran Ham Tan a fourni en dehors de ses heures de bureau s'est concrétisé dans de nombreuses publications en langue vietnamienne et en français. » *Ibid.*, p. 181. Maurice Durand souligne à plusieurs reprises ce travail important qu'il a mené sur son temps personnel : « Mais rapidement, en dehors de l'École, M. Tran Ham Tan étendait sa renommée de pédagogue, d'écrivain et de spécialiste de la médecine sino-vietnamienne. » *Ibid.*, p. 180. Il a également étudié un certain nombre de pagodes, comme celle de Chua Mot Cot, ainsi que l'indique la liste non exhaustive de ses travaux dans cette nécrologie.

134 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 34.

135 « Nous-même, qui avons eu l'avantage de l'avoir comme adjoint durant de nombreuses années, nous avons pu apprécier toutes ses éminentes qualités et les liens d'amitié qui l'unissaient déjà à notre famille n'ont fait que se resserrer au cours de ces dernières années dans les contacts quotidiens que nous avons avec lui, et cela, dans toutes les circonstances et à travers toutes les fluctuations de l'influence française en Indochine. » Maurice Durand ajoute même à la fin de sa nécrologie que « nous [le] considérons comme un ami et un père. » DURAND (Maurice), « Tran-Ham-Tan », *op. cit.*, p. 181.

136 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 132 (version publiée de la thèse).

137 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 178.

confiée. Cela fait trente ans qu'il travaille pour l'institution, dont il est retraité un an après : cette promotion récompense sa carrière, outre ses travaux de recherche menés sur son temps libre.

La contribution de Tran Ham Tan à la bibliothèque est telle qu'il y laisse plusieurs manuscrits autographes, alimentant ainsi les collections. Il s'agit d'un exemple qui montre que le personnel lettré était au cœur du fonctionnement et du développement de la bibliothèque.

### *b- Le travail de copie et de ponctuation*

Les lettrés pouvaient aussi se voir confier des tâches plus précises et systématiques, « des travaux spéciaux » pour reprendre une formulation employée par Claude Eugène Maitre à propos du travail d'un copiste<sup>138</sup>. Ceux-ci semblent avoir existé de tout temps à l'EFEO durant sa période d'activité en Indochine. Leur travail consistait en la copie ou en la reprise de textes manuscrits à la bibliothèque, et sans doute aussi directement sur le terrain.

Plusieurs célèbres recrues vietnamiennes de l'École occupèrent ce poste avant d'évoluer vers d'autres fonctions ; c'est le cas de Tran Ham Tan comme nous venons de le voir, de Nguyen Van To avant 1905, exemple qui permet de constater que l'on pouvait même apprendre le métier à l'École<sup>139</sup>, ou encore de Tran Van Giap, embauché comme copiste en 1920<sup>140</sup>. À l'instar des autres membres du personnel local comme le bibliothécaire coréen vu précédemment, les copistes n'étaient pas nécessairement vietnamiens. En fonction des besoins de l'École et des compétences qu'elle avait à disposition, elle pouvait recruter des personnes provenant d'autres pays asiatiques. C'est le cas de Nai Phuan, seul exemple pour lequel nous avons trouvé des archives laissant apercevoir le travail d'un copiste. Birman, il est embauché comme lettré à titre temporaire en août 1910 et est licencié fin janvier 1913, alors que la mission pour laquelle il avait été recruté s'achevait :

Ce lettré avait été engagé en 1910, en vue de certains travaux spéciaux, notamment de la copie de manuscrits précieux qui nous avaient été prêtés par des monastères de la Birmanie et du Siam. Ces travaux touchant à leur fin, la présence de M. Nai Phuan ne nous serait plus d'aucune utilité<sup>141</sup>.

---

138 Voir *infra*

139 « [...] j'ai pensé qu'il serait bon de prendre au sortir même du Collège des interprètes, un élève qui me fût recommandé par ses maîtres et qui pût faire chez nous son apprentissage de copiste et de comptable. » ANOM, GGI, 1 500 : École française d'Extrême-Orient III-C : Décision nommant le sieur Nguyen Van To secrétaire temporaire (16 août 1905). Lettre du directeur de l'EFEO, A. Foucher, au secrétaire général de l'Indochine, 2 août 1905.

140 Voir *supra*

141 ANOM, GGI, 37 131 : Nai Phuan. Lettre du directeur de l'EFEO, Cl. E. Maitre, au gouverneur général de l'Indochine (Bureau du personnel), 23 décembre 1912. Le directeur de l'École étant très satisfait de son travail, il

Les sources orales permettent de constater que les copistes sont toujours là dans les années 1950. Marcus Durand, fils du directeur Maurice Durand qui avait dès lors un accès privilégié aux lieux, se souvient qu'il y avait « un nombre assez important de scribes » à l'École, qui « copiaient des manuscrits »<sup>142</sup>. Ses souvenirs d'enfance rejoignent ceux de Léon Vandermeersch âgé d'une petite trentaine d'années à la fin des années 1950<sup>143</sup>. Le personnel lettré est alors très nombreux, composant la majorité des 200 à 500 agents employés à Hanoi et, parmi eux, les copistes sont les personnes qui lui reviennent systématiquement à l'esprit dès lors que l'on aborde le sujet de la bibliothèque<sup>144</sup>. Il garde le souvenir de vieilles personnes vietnamiennes qui travaillaient dans une salle appelée « le bureau des lettrés » et qui ponctuaient en rouge des ouvrages chinois<sup>145</sup>. Ce travail de ponctuation de textes écrits en chinois s'observe dans les archives de Nguyen Van Huyen, qui, en tant que membre, bénéficiait d'une assistance pour ses recherches. Celle-ci pouvait prendre de multiples formes comme, en effet, la copie de textes.

---

demande à ce que l'administration lui alloue une gratification égale à un mois de solde afin de l'indemniser de son licenciement, soit 80 piastres. Elle lui est effectivement attribuée. Voir également EFEO, Réserve. Registre DA2, p. 10 pour la décision de son recrutement.

142 Entretien avec Marcus Durand, Paris, 13 mars 2015.

143 Entretiens avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015 et 13 janvier 2016.

144 Il en a été systématiquement question dans les cinq entretiens qu'il nous a accordés.

145 « J'ai gardé l'image surtout de vieux vietnamiens qui étaient tous dans une salle et qui ponctuaient les ouvrages chinois [...] car les [anciennes éditions des] textes chinois ne sont jamais ponctués [...] ce qui pose problème pour les non sinophones. [...] C'était assez amusant car, généralement dans la langue chinoise littéraire, les phrases font quatre ou cinq mots et donc, tous les quatre ou cinq mots, ils mettaient un petit point rouge, avec un pinceau. » « Je me rappelle très bien d'une pièce à Hanoi où on trouvait une dizaine de vieux lettrés vietnamiens dont le travail consistait uniquement à ponctuer avec un petit rond rouge les livres chinois de la bibliothèque. » Entretiens avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015 et 13 janvier 2016.

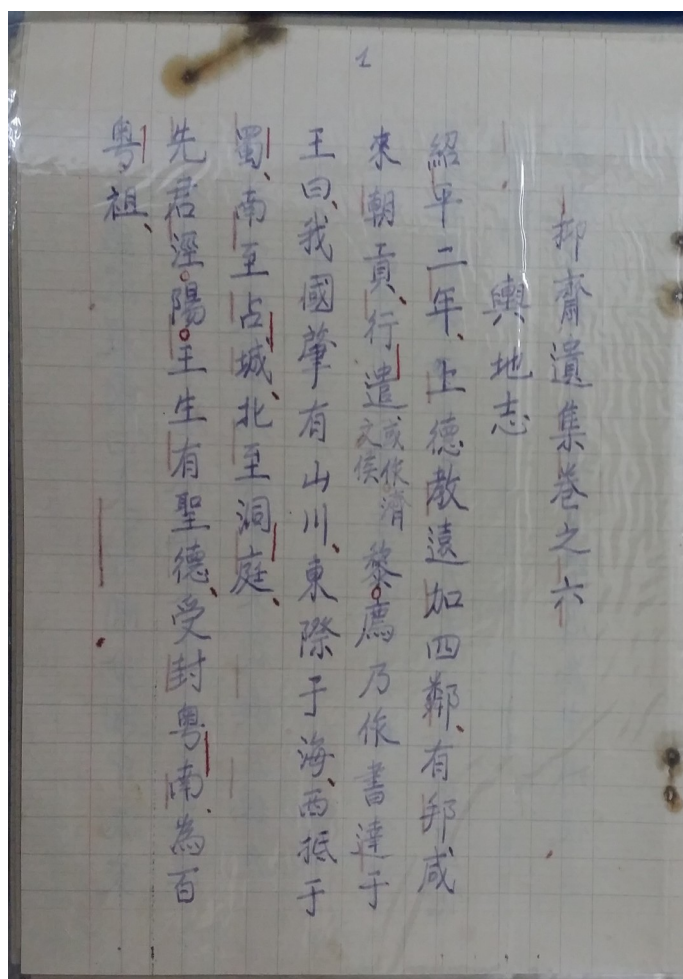


Illustration 23: Ponctuation en rouge d'une copie d'un texte chinois. – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 1 Q2

Ces chantiers de ponctuation sont des travaux de longue haleine, commencés avant l'arrivée de Léon Vandermeersch puisqu'environ 40 000 ouvrages étaient à ponctuer, sûrement achetés par Paul Pelliot<sup>146</sup>. D'autres lettrés effectuaient « un travail systématique de copie [...] des livres vietnamiens de la bibliothèque de Hué »<sup>147</sup>, quand d'autres « faisaient d'autres choses » sans que les souvenirs de Léon Vandermeersch soient plus précis. Il y avait toutefois une hiérarchie dans les tâches confiées aux lettrés. On se souvient effectivement que Tran Ham Tan avait d'abord été recruté pour des travaux de copies et d'estampages<sup>148</sup>. Ce travail mécanique ne remet pas en question le « rôle scientifique important que les lettrés ont joué pour l'École » ainsi que pour les membres qu'ils assistaient, que Léon Vandermeersch a souligné lui-même à plusieurs reprises,

146 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 28 juillet 2016.

147 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015. Ces copies sont certainement à rapprocher des travaux de Maurice Durand, qui a entrepris une opération de sauvegarde des archives impériales de Hué en les faisant microfilmer par l'EFEO (voir, par exemple, le chapitre précédent).

148 Voir *supra*



allant jusqu'à considérer « le chef des lettrés [Tran Ham Tan] un peu comme un maître »<sup>149</sup>. Il ajoute aussi « que Maspero n'aurait pas réussi à faire son travail sur la phonétique vietnamienne sans les lettrés »<sup>150</sup>. Il précise encore que, lorsqu'il était à la tête du centre de l'EFEO à Hanoi, à un moment où l'activité de l'École était réduite au minimum du fait de la décolonisation, il se considérait responsable de la bibliothèque « au titre administratif » : « le travail matériel, de gestion des fichiers, etc., je ne l'ai jamais fait. Il était fait par des adjoints vietnamiens. Je ne me rappelle plus quel était leur nombre, il devait y en avoir trois ou quatre, pas plus. Quand j'étais à l'EFEO à Hanoi [...], j'étais le seul français avec Durand, qui est parti, avec Manikus aussi [...]. Je me suis occupé simplement de la conservation matérielle des choses, qui ne représentait pas beaucoup de travail. À l'époque, mon travail principal, c'était bien sûr d'essayer d'œuvrer à un nouveau statut sur place de l'EFEO. »<sup>151</sup>

Cela confirme le rôle primordial joué par le personnel asiatique à l'École, quel que soit le statut. Nous verrons d'ailleurs que ce personnel figurait parmi les usagers les plus consommateurs des ressources de la bibliothèque, notamment grâce aux archives de Nguyen Van Huyen, fortement assisté dans ses recherches à l'instar des autres membres.

### *c- Des rédacteurs de fiches aux manutentionnaires : les profils plus techniques*

Léon Vandermeersch se remémore « tout un service de bibliothécaires vietnamiens », qui selon lui n'était pas composé de lettrés – ces derniers travaillaient à part dans leur bureau –, mais d'« employés administratifs de la bibliothèque »<sup>152</sup>. Il précise : « à la bibliothèque, il y avait plusieurs bibliothécaires qui s'occupaient de faire des fiches, de faire du classement »<sup>153</sup>. L'ancien directeur de l'EFEO mentionne aussi des « relieurs » et des « manutentionnaires »<sup>154</sup>. Ces personnes veillaient aussi à « tout l'entretien matériel » et notamment « celui des rayonnages » afin de prévenir la présence des insectes, en particulier des poissons d'argent, véritables « plaies »<sup>155</sup>.

---

149 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015.

150 *Ibid.* Il fait référence à MASPERO (Henri), « Études sur la phonétique historique de la langue annamite. Les initiales », dans *BEFEO*, t. 12, 1912, 124 p.

151 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 13 janvier 2016.

152 La distinction entre lettrés et ces autres membres du personnel de la bibliothèque était très nette dans son esprit et abordée spontanément par lui-même à ces deux reprises.

153 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015.

154 Entretiens avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015 et 13 janvier 2016. Il mentionnait à nouveau ces trois ou quatre « employés administratifs vietnamiens de la bibliothèque qui s'occupaient de la rédaction des fiches et du matériel ».

155 *Ibid.*

La bibliothèque compte donc également des agents aux missions plus techniques. Bien que les sources soient peu nombreuses, il est possible d'avoir un petit aperçu de ce personnel et de ses autres activités grâce aux textes réglementaires et à quelques autres indices. Le décret de 1920 précise la composition des agents du personnel européen et asiatique de l'École. L'article 4 indique que ce dernier comprend : « 1° Des secrétaires et lettrés indigènes », « 2° Des lettrés ou répétiteurs asiatiques », « 3° Des gens de service (plantons, gardiens, jardiniers, coolies, etc.) »<sup>156</sup>. L'arrêté de 1933, qui abroge celui de 1920, réorganise le personnel asiatique. Sa typologie est plus fine<sup>157</sup>:

Art. 2. — Le personnel de l'École française d'Extrême-Orient [...] comprend :

[...]

B. — Personnel asiatique

Des assistants ;

Des secrétaires ou lettrés indochinois ;

Un secrétaire-archiviste ;

Des lettrés ou traducteurs asiatiques non indochinois ;

Des agents techniques indochinois adjoints aux membres du Service archéologique ;

Des dessinateurs, photographes ou estampeurs indochinois ;

Des ouvriers d'art : sculpteurs, mouleurs, aides-photographes, relieurs, etc. ;

Des plantons ou gardiens de Musée ;

Des gens de service : gardiens de nuit, jardiniers, chauffeurs, coolies, etc.

Nous imaginons sans peine que des gens de service devaient officier à la bibliothèque étant donné que ses locaux représentaient la majeure partie de l'établissement à Hanoi. Les estampeurs collaboraient à l'œuvre de la bibliothèque en l'alimentant et les dessinateurs certainement aussi, sans doute beaucoup plus ponctuellement<sup>158</sup>. Quant aux relieurs qui font partie des ouvriers d'art dans la typologie précitée, il y en avait bien à la bibliothèque : les livres étaient reliés et un atelier de reliure se trouvait au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment construit en 1943, où étaient également installés les bureaux des dessinateurs et des appareils de désinfection, utilisés par les gens de service<sup>159</sup>. L'étude matérielle des livres qui appartenaient à la bibliothèque de l'EFEO et qui se trouvent désormais à l'Institut d'information des sciences sociales à Hanoi permet de constater que ces livres étaient porteurs d'interventions probablement laissées par diverses petites mains, comme le montrent les illustrations en annexes (voir [Figure 37](#) et suivantes) : reliure,

---

156 Décret du 3 avril 1920, *op. cit.*

157 Arrêté du 27 juin 1933, *op. cit.*

158 D'après Léon Vandermeersch, les dessinateurs « faisaient des dessins de relevés archéologiques, de pièces du musée à la commande des chercheurs ». Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015.

159 Voir chapitre 4.

documents montés sur onglets, réalisation de table des matières en cas de recueil, mise en boîtes, estampillage, rondage, report de la cote et du titre sur la page de titre ou à d'autres endroits du document.

Le croisement des sources confirme la présence de ce personnel plus spécialisé. Nguyen Dinh Triep était par exemple relieur dans les années 1930 (au moins)<sup>160</sup>, Duong Xuan Loi, décédé en 1942 ou 1943, exerçait cette fonction aussi à l'EFEO<sup>161</sup>. Nguyen Van Tuat, dont le père Nguyen Van Xuan était gardien de nuit à l'EFEO des années 1940 au départ de l'École à la fin des années 1950 et dont les plus anciens souvenirs remontent à 1945, se souvient que les femmes de deux autres employés, celles de « M. Phuc, le gardien de jour » et de « M. Nham, l'électricien », travaillaient dans les magasins de la bibliothèque. Elles s'occupaient de ce qu'on appellerait aujourd'hui la conservation préventive : du dépoussiérage, de la restauration et de la réparation des livres<sup>162</sup>. Des « brosseurs » avaient également la responsabilité d'entretenir quotidiennement les cinq étages du nouveau bâtiment construit au début des années 1940 accueillant les magasins de la bibliothèque<sup>163</sup>. Un autre témoignage oral précieux est celui de Marcus Durand, garçonnet dans les années 1950 qui aimait aller à la bibliothèque :

J'allais chaque jour saluer mes copains des réserves :

- [les] restaurateurs avec leur grande aiguille qui changeaient les cordelettes usées des manuscrits anciens ou recollaient le dos abîmé des livres...
- les brosseurs qui époussetaient le DDT des livres.
- les commis avec leur chariot qui approvisionnaient en livres la salle de lecture.<sup>164</sup>

Marcus Durand nous confirme ici le travail lié à la conservation et au magasinage des documents opéré par ces petites mains. Si nous savions que la lutte contre les insectes étaient une très forte préoccupation de la bibliothèque grâce au récit de Léon Vandermeersch et que le

---

160 On trouve son nom au verso d'un document réemployé dans les archives de Nguyen Van Huyen, ainsi que dans un registre de l'EFEO (1937). Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 7 Q2. Dossier sur le Van Mieu. Note de P. Dupont, secrétaire de l'EFEO chargé de l'expédition des affaires, 4 août 1938. On y lit : « Une permission d'une journée est accordée le 4 août 1938 au relieur Nguyen-dinh-Triep, en service à l'École française d'Extrême-Orient. ». EFEO, Carton L, registre DA 11, *op. cit.*, p. 299.

161 TTLT1, DFI, 6 347 : Préparation du budget de l'École français (sic) d'Extrême-Orient des années 1943-1945 (1942-1945). Budget de l'année 1944.

162 Nguyen Van Tuat est né en 1938. Nguyen Van Xuan, décédé en 1959, est entré à l'EFEO par l'intermédiaire de son photographe Jean Manikus, avec lequel il travaillait auparavant à l'atelier de films « L'Indochine Films et Cinéma », où il était gardien. Il semble qu'il se soit noué d'amitié avec J. Manikus ; il a même tenu un petit rôle dans un film muet de ce dernier alors qu'il travaillait encore à « L'Indochine Films et Cinéma ». De son aveu, ses propres souvenirs remontent pour l'essentiel aux années 1953-1956, il en a peu pour la période 1945-1953 et n'en a aucun avant 1945. Il était logé avec sa famille dans les locaux de l'EFEO et accompagnait parfois son père dans son travail de nuit. Entretien avec Nguyen Van Tuat avec l'interprétariat de Nguyen Van Truong, Hanoi, 29 octobre 2016.

163 TTLT1, DFI, 6 347, *op. cit.* Lettre de G. Cœdès, directeur de l'EFEO, au directeur des finances, 20 novembre 1944.

164 DURAND (Marcus), Note manuscrite à l'intention de Cécile Capot, octobre 2020, p. 1.

dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT) a massivement été utilisé à Pondichéry lorsque les documents évacués de Hanoi s’y trouvaient en transit, nous apprenons grâce à cette source orale que l’École recourait déjà à des solutions chimiques pour se prémunir de la voracité de ces ennemis du document.

Enfin, d’autres agents ont pu contribuer à la bibliothèque alors que leurs fonctions ne les y prédestinaient pas a priori : comme nous le savons, la polyvalence était de mise à l’EFEO. C’est le cas de Tran Ky Phuong, agent de paiement, auquel une somme d’argent a pu être mise à disposition à plusieurs reprises pour l’achat de livres, à l’instar des membres, des lettrés ou des assistants <sup>165</sup>.

### 3. Membres, assistants et lettrés : les relations hiérarchiques à la bibliothèque

Les membres, outre leur participation intellectuelle et matérielle à la constitution des collections (demandes d’acquisition et achats sur le terrain par exemple), pouvaient se voir confier des responsabilités scientifiques à la bibliothèque en lien avec leur aire géographique de spécialité. La logique hiérarchique voudrait que ce soit eux qui concevaient le travail scientifique que le personnel vietnamien exécutait. En outre, le contexte colonial déterminait les relations : ces catégories de personnel n’étaient pas égales, ainsi qu’en témoignent les différences de rémunération observées au premier chapitre. Toutefois, si l’on se place du point de vue des missions, la frontière entre les attributions confiées aux membres et au personnel scientifique vietnamien, tel qu’il est constitué à partir des années 1930, n’est pas nette. D’abord parce que le travail de catalogage est un véritable travail scientifique, qui peut être réalisé par l’expert du domaine dont il est question, lequel peut être un membre comme nous l’avons vu. Ensuite parce que ce personnel vietnamien est lui aussi doté d’un haut niveau d’expertise, pouvant être plus important que celui des membres. Quelle différence faire entre un membre ayant la responsabilité de cataloguer un fonds comme Yves Hervouet et un assistant présenté comme « responsable » d’un ou plusieurs fonds, à l’instar de Tran Van Giap ? Que conclure du fait que, à partir des années 1930 au moins, c’est ce personnel scientifique vietnamien qui avait la responsabilité des fonds, lequel participait aussi au travail de constitution des collections ? Quelle était alors la place des membres ? Bien qu’il reste à déterminer si d’autres personnes eurent la responsabilité d’autres fonds en dehors de deux lettrés et si cette organisation a

---

<sup>165</sup> EFEO, Carton L, registre DA11, *op. cit.*, p. 88 et 233. Tran Ky Phuong qui travaillait à l’EFEO lorsque son siège était installé à Hanoi, durant la période coloniale donc, n’est pas à confondre avec le chercheur du même nom qui nous est contemporain, historien d’art étudiant celui du Champa. Voir également l’annexe recensant les décisions d’avances pour les achats de documents à la bibliothèque : [Figure 21](#).

tenu dans le temps – ce qui est difficile du fait du silence des sources –, nous pouvons nous demander si un membre pouvait, dans les faits, travailler sous la responsabilité d'un assistant. L'une de ces tâches est nécessairement subordonnée à l'autre ? Ceci nous amène à considérer les différences entre le travail confié aux assistants et aux membres, or il paraît tout à fait proche : les deux peuvent travailler à la bibliothèque et faire des recherches. La différence réside dans la proportion consacrée à leurs activités, qui est certainement plus officielle et symbolique que réelle : les assistants que nous avons étudiés travaillent avant tout à la bibliothèque, quand les membres semblent vaquer en premier lieu à leurs recherches – ce qui est tout de même variable selon les cas <sup>166</sup>. Ainsi, selon nous, il s'agissait plutôt d'un travail collaboratif dans lequel les Vietnamiens, du fait de leur ancienneté, de leur connaissance de l'institution et de leur expertise scientifique, tenaient un grand rôle. Ils pouvaient avoir une vue davantage panoramique des activités de l'École et des domaines couverts par la bibliothèque tandis que les membres étaient certainement plutôt experts d'un domaine plus restreint. Il paraît en tout cas difficile de les opposer : les relations n'étaient sans doute pas verticales entre eux. Le fait que rien n'indique dans les textes que les premiers étaient hiérarchiquement subordonnés aux seconds laisse davantage à penser à une relation de collaboration, bien que la dénomination d'« assistant » suppose une position moins élevée que celle des membres. Ils étaient donc vraisemblablement collègues – d'ailleurs, Paul Mus fait état de « nos collègues vietnamiens » dans *L'Angle de l'Asie* <sup>167</sup> –, subordonnés à la même direction – le secrétaire-bibliothécaire comme le mentionne le *BEFEO* <sup>168</sup> – et ils exerçaient des missions similaires. Nous pouvons également ajouter que la différence entre assistant et lettré pouvait elle aussi être fine, citons les cas de Lê Du et de Kim Yung Kun, tour à tour responsables du fonds japonais qui avait aussi été confié à un membre, Élie Aubouin, amenés eux-aussi à réaliser des acquisitions et réalisant parallèlement des recherches. La nature du travail réalisé à l'EFEO, conjuguée à la surqualification du personnel local et aux convictions individuelles des membres, a conduit à des relations interpersonnelles qui s'affranchissaient des limites imposées par le système colonial.

166 Les horaires de travail de ces premiers le confirment. Le fils de Nguyen Van Khoan se souvient : « *My father went to his office everyday as every office employees working for the French administration at that time. In the morning; form 8:00 am to 11:30 am. At noon time, he went home for lunch and a short siesta. He went back to his office at 2:00 pm and quit at 5:00 pm. He worked 6 days a week. Only Sunday was a day for resting. It seems to me that starting 1942, we had Saturday afternoon off. We called it "semaine anglaise" or "English work week regime". At school, we followed the same time table.* » NGUYEN (Van Phac), « *Portrait of a Man of the Last Century* ». Ces horaires sont à rapprocher avec celles d'ouverture de la bibliothèque, dont le règlement de 1939 indique « Les livres peuvent être demandés en communication de 8 h. 30 à 11 h. et de 14 h. 30 à 17 h. du lundi au vendredi, de 8 h. 30 à 11 h. le samedi. La salle de lecture est ouverte de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. 30 à 19 h. 30 du lundi au samedi. » (art. 7). NGUYEN (Van Phac), « *Portrait of a Man of the Last Century* », *op. cit.* Règlement de la bibliothèque du 18 août 1939, dans *BEFEO*, 1939, t. 39, p. 379-380.

167 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"...t », *op. cit.*, p. 170.

168 Voir par exemple « Chronique », *BEFEO*, t. 33, 1933, p. 1 049 où il est mentionné que Nguyen Van Khoan et Tran Van Giap réalisent leur travail « sous la direction du secrétaire-bibliothécaire ».

Il faut cependant noter qu'en fait de hiérarchie, celle-ci existait bien au sein du personnel vietnamien à la bibliothèque puisque nous avons vu que les uns pouvaient être les subordonnés des autres : Tran Ham Tan était ainsi « chef du bureau des lettrés », sur lesquels il « avait autorité » et à qui il « distribuait le travail »<sup>169</sup> quand lui-même avait pu travailler « sous le contrôle des membres » pour « la rédaction » et « la mise au point » du plus grand catalogue réalisé par l'École relatif au fonds chinois<sup>170</sup>, un contrôle certainement scientifique plus que hiérarchique. Notons enfin que ce travail d'encadrement réalisé par le personnel asiatique n'étaient pas forcément l'apanage des membres : le personnel vietnamien a pu ainsi avoir davantage de responsabilités que ces premiers. Tout ceci nous amène à nous poser une question plus générale : quelles rapports sociaux ces différents acteurs nous permettent-ils d'observer à la bibliothèque et quel enjeu cette dernière peut-elle revêtir pour eux ?

## II – DES ACTEURS AU CŒUR DE LA RECHERCHE

### A) Le rôle de la bibliothèque dans la naissance de la vietnamologie

S'il n'est pas étonnant que la création d'une bibliothèque spécialisée permette de développer un nouveau pan de recherche<sup>171</sup>, cela s'observe relativement tard pour le cas des études vietnamiennes,

169 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015.

170 DURAND (Maurice), « Tran-Ham-Tan... », *op. cit.*, p. 181.

171 Nous pouvons citer le cas de la bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, qui a fait l'objet d'un article de B. Lachaise : « [...] il semble indéniable que la bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle a servi de berceau à l'écriture de l'histoire du Général et du gaullisme même s'il a fallu et s'il faut encore utiliser de nombreuses autres ressources, en particulier archivistiques et journalistiques, pour toute recherche historique sur ces sujets. Elle constitue bien un "laboratoire" qui contribue à "un processus de production de savoirs" selon les termes des sociologues. » LACHAISE (Bernard), « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », dans *Les Études Sociales*, n° 166 (« Les Bibliothèques et sciences sociales »), Société d'économie et de science sociales, 2017-2, p. 106.

ce qui paraît surprenant pour une École dont le siège même est installé sur ce territoire. Ici encore, c'est sur le personnel local et la bibliothèque qu'il faut se pencher.

Comme nous l'avons vu, les bibliothécaires vietnamiens chargés de missions scientifiques à la bibliothèque sont de véritables chercheurs. Les travaux de Nguyen Phuong Ngoc mettent en lumière ce moment où cette génération d'intellectuels vietnamiens des années 1930 constituent à l'intérieur même de l'institution, un groupe étudiant le Vietnam à travers des domaines de recherche variés, allant de la linguistique à l'ethnographie <sup>172</sup>. Ces chercheurs vietnamiens comblent des lacunes et des retards en investissant des champs alors peu explorés par l'École. En effet, dans les années 1910, les détracteurs de l'École, tenants d'une science instrumentalisée, ne se privent pas de souligner que cette institution née de la colonisation n'étudie pas le territoire vietnamien sur lequel elle a pourtant été créée et n'est ainsi utile ni à ses administrateurs ni à ses administrés. Le sujet est vif à l'École, qui s'en défend de plusieurs manières, comme nous l'avons déjà vu. Les archives donnent cependant à voir ce que les sources officielles passent sous silence et, en 1921, Louis Finot avoue ces lacunes à demi-mots :

Les fonds chinois et annamite de l'École française d'Extrême-Orient contiennent de nombreux manuscrits et imprimés anciens, rares ou uniques qui traitent de l'histoire, de la géographie, de l'archéologie, de la linguistique et de la civilisation des diverses parties de l'Indochine. Ces textes très importants n'ont pu être utilisés parce que le personnel compétent de l'École a toujours été trop peu nombreux pour les mettre en œuvre. <sup>173</sup>

Ces « annamisants » <sup>174</sup> permettent à l'institution d'être à l'avant-garde et d'évoluer, d'une part car ils se penchent sur une aire géographique peu exploitée, d'autre part car ils l'abordent au prisme de différentes disciplines peu étudiées jusqu'alors. Il existait en effet une hiérarchie, la sociologie et

---

172 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants”... », *op. cit.*, p. 160 et NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 283 (version originale de la thèse).

173 ANOM, GGI, 50 893 : École française d'Extrême-Orient, publication d'une collection de textes chinois sur l'Indochine (1921). Lettre de L. Finot, directeur de l'EFEO, au gouverneur général de l'Indochine, 2 septembre 1921.

174 Nom donné par l'institution « indépendamment de l'origine ethnique à tous ceux qui travaillent sur le monde social des Viêts ». NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 283 (version originale de la thèse).

la linguistique étaient méprisées <sup>175</sup>, l'ethnologie se voyant pour sa part institutionnalisée à l'EFEO avec l'arrivée de Paul Lévy à la fin des années 1930 <sup>176</sup>.

Il est intéressant de remarquer que deux des cinq « annamitisants » de l'École sont en poste à la bibliothèque : Nguyen Van Khoan et Tran Van Giap. La bibliothèque joue ainsi un rôle indéniable dans « les logiques sociales qui participent à la naissance de la vietnamologie » <sup>177</sup>. Son développement s'inscrit dans le contexte de la bibliothèque comme laboratoire ou comme « atelier scientifique », pour reprendre une expression de l'institution <sup>178</sup>. Nguyen Phuong Ngoc précise : « Ce développement de la recherche, cas assez exceptionnel dans l'histoire de la colonisation, est dû au contact de la tradition orientaliste occidentale, mais également grâce à une longue tradition intellectuelle et au patrimoine écrit légués par les lettrés vietnamiens » <sup>179</sup>. Nul doute donc, la bibliothèque de l'EFEO a été facilitatrice et même moteur de ce développement, ses agents y ayant pleinement participé.

## **B) Les auxiliaires des chercheurs, principaux usagers de la bibliothèque**

En dehors de ces travaux de recherche, pour ceux qui en menaient, les agents locaux fréquentaient aussi la bibliothèque en leur qualité d'auxiliaires des chercheurs : ils se trouvaient

---

175 À ce sujet, André-Georges Haudricourt qui est détaché à l'École en 1948-1949, rapporte la lettre d'un Cl. E. Maitre consterné : « Je me figurais que Dufesne (sic) savait un peu de chinois et Bloch un peu de sanscrit ou de tamoul. Point du tout. Pour qui les prenais-je ? Ils sont linguistes, et, dans leur esprit, la linguistique est la méthode la plus récente et la plus systématique pour se dispenser d'apprendre les langues. Sachez bien qu'il s'agit non de savoir des langues mais de recueillir des faits linguistiques, et que Bloch, s'il reste fidèle à ses principes, ira dans l'Inde étudier non pas le tamoul par exemple, mais quelques chose comme les modifications de la spirante dentale sourde dans le parler des pêcheurs de perle de Pondichéry. Tous ces jeunes gens ont l'air de sortir moins d'une école que d'une chapelle... [...] Les jeunes linguistes ont massacré un article de Bonifacy, sous prétexte de lui donner un air scientifique, ils ont même égaré quelques feuilles de vocabulaire : cela passera tout de même... ». A.-G. Haudricourt conclue à son tour : « Outre la querelle des philologues contre les linguistes, signalons tout de même que les “nourrissons” finirent par grandir, Jules Bloch devenant professeur au Collège de France et Henri Maspero le sinologue que l'on sait. » Lettre de Claude-Eugène Maitre à Louis Finot, 13 mars 1906, citée dans HAUDRICOURT (André-Georges), DIBIE (Pascal), *Les pieds sur terre*, *op. cit.*, p. 82 et p. 83.

176 DARTIGUES (Laurent), *L'orientalisme français en pays d'Annam, 1862-1939 : essai sur l'idée française du Viêt Nam*, Paris, Les Indes savantes, 2005, p. 370. Au sujet des apports scientifiques de ces « annamitisants » et du développement de ces études dans les années 1930, voir les travaux de Nguyen Phuong Ngoc que nous citons, et cette thèse de Laurent Dartigues.

177 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants”... », *op. cit.*, p. 157.

178 Expression utilisée pour désigner la bibliothèque et le musée. « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.*, p.19.

179 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 253 (version publiée de la thèse).



ainsi au cœur de la recherche active, au sein même de la bibliothèque. Cela signifie que la bibliothèque a été conçue comme un outil au service des membres de l'École, ce qui n'est guère surprenant pour une bibliothèque spécialisée. L'exemple de celle du Bureau international du travail étudié par Marine Dhermy-Mairal en témoigne : elle est présentée comme une bibliothèque au service de ses fonctionnaires et des actions du Bureau <sup>180</sup>. La présence d'un employé qui aide les premiers à se repérer dans la masse documentaire y « était jugée indispensable par le bibliothécaire parce qu'un tel travail demandait des compétences linguistiques variées et une bonne connaissance des problématiques économiques et sociales » <sup>181</sup>, ce qui n'est pas sans rappeler ce que nous avons vu dans le sous-chapitre précédent. L'étude de la bibliothèque documente donc les pratiques de recherche, elle permet de les voir à l'œuvre. Bien qu'il paraisse assez naturel de nous pencher sur ce sujet, cela n'est toutefois pas toujours aisé d'un point de vue pratique <sup>182</sup> : pour le cas de la bibliothèque de l'EFEO, si ce personnel vietnamien en constitue sans aucun doute le public phare, s'il en a le plus usé les bancs, il est presque invisible dans les sources.

Nous avons vu que les assistants étaient amenés à seconder le travail de recherche scientifique des membres tout comme les lettrés qui pouvaient mener des recherches bibliographiques pour ceux-ci, par exemple. Leur travail se mêle ainsi à celui du savant. Ces agents, du fait des tâches relatives à la bibliothèque qui leur étaient confiées, de ce travail d'assistance scientifique voire même de leurs propres travaux de recherche, étaient donc les principaux usagers de la bibliothèque, à la fois organisateurs et lecteurs. Qui de mieux pour en connaître les ressources et les outils ? Christian Jacob écrit : « Le travail de la main et de l'esprit, le maniement des mots et des outils dans l'atelier, le laboratoire, la bibliothèque ou face à un ordinateur personnel, peuvent ainsi être conçus comme des arts de faire où s'enchaînent les coups et les opérations, où se succèdent les gestes et les positionnements, selon les multiples règles des jeux de savoir. » <sup>183</sup> Mais que faisaient exactement

---

180 DHERMY-MAIRAL (Marine), « L'«orgie» documentaire ou les débuts chaotiques de la bibliothèque du Bureau international du travail (1920-1937) », dans *Les Études Sociales*, *op. cit.*, p. 109-130. « Le directeur du BIT pendant la 2<sup>de</sup> guerre mondiale, Edward Phelan, rapporte qu'Albert Thomas refusait catégoriquement de penser le BIT comme une « simple machine pour réunir et distribuer des informations », et qu'il le voyait plutôt comme un « instrument d'action ». André de Maday, bibliothécaire à partir de 1923, appuyait cette conception. Pour lui, la bibliothèque faisait partie « d'une organisation administrative et scientifique » dont la tâche consistait à « fournir des instruments de travail aux fonctionnaires », qui étaient dès lors « des spécialistes ». Pour Helen Lake, les activités scientifiques du BIT se scindaient en deux, chacune associée à une tâche spécifique pour la bibliothèque. La première activité consistait à « faire des recherches et fournir des renseignements sur les faits et les conditions actuelles de la vie économique et plus particulièrement du travail ». » *Ibid.*, p. 117-118.

181 *Ibid.*, p. 218.

182 Voir par exemple à ce propos : BERT (Jean-François), « Marcel Mauss ou l'ethnologie au miroir d'une bibliothèque », dans *ibid.*, p. 21-45.

183 JACOB (Christian), « Introduction », dans *Lieux de savoir : les mains de l'intellect*, dir. Christian Jacob, Paris, Albin Michel, t. 2, 2010, p. 19.

ces assistants et lettrés dont nous avons eu un aperçu du travail plus haut ? Étaient-ils les seuls à seconder les membres ?

D'autres agents de l'EFEO pouvaient être dans cette position. En 1918, par exemple, l'EFEO demande à garder quelques mois supplémentaire un fonctionnaire laotien provenant du service de l'Enseignement du Laos <sup>184</sup>, Chao Chittarat, qui avait été mis à sa disposition en tant qu'« attaché ». L'EFEO pense qu'il « serait en mesure [de] rendre service à l'école en étudiant ici [à Hanoi] sous la direction [de] M. Cœdès [des] documents historiques [du] Laos qui ne sont qu'ici. » <sup>185</sup> Chao Chittarat a lui aussi un profil d'expert : avant son arrivée à l'École, il était directeur de l'école franco-laotienne de Luang Prabang et il avait recensé en 1914 les manuscrits des bibliothèques monastiques de la ville dans le cadre de l'inventaire des manuscrits laotiens auquel participait l'École <sup>186</sup>. Il a « secondé utilement » Louis Finot dans la rédaction de leur inventaire et dans l'analyse scientifique sur la littérature laotienne qui en a découlé, avant de retourner à Luang Prabang où il est ensuite devenu directeur de l'école des bonzes <sup>187</sup>.

Les témoignages du recours à un personnel local pour exploiter les documents de la bibliothèque sont toutefois rares dans les sources, plutôt discrètes à ce propos. Les *BEFEO* mettent plus volontiers en lumière le travail des membres de l'École, dont le détail est davantage exposé. Ces derniers bénéficient aussi de nécrologies, ce qui est rarement le cas des agents asiatiques et européens décédés considérés comme des membres du personnel non scientifique, alors même qu'ils fournissent un travail considérable et indispensable sur lequel s'appuient les chercheurs <sup>188</sup>. Par chance, les archives de Nguyen Van Huyen conservées au domicile de son fils à Hanoi, nous ont permis de trouver une criante manifestation de ce travail d'aide à la recherche réalisé à la bibliothèque. Les archives de ce chercheur nous plongent dans le quotidien de son travail et dans l'organisation de celui-ci. Elles permettent d'affirmer que les chercheurs de l'EFEO étaient très

---

184 ANOM, GGI, 18 224 : A. s. de M. Chao Chittarat (1918).

185 *Ibid.* Télégramme officiel du ministre de France à Bangkok au gouverneur général à Hanoi, 8 mai 1918.

186 Pour plus de détails sur cette entreprise, voir le chapitre 2 de la thèse.

187 FINOT (Louis), « Recherches sur la littérature laotienne », dans *BEFEO*, t. 17, 1917, p. 2.

188 On retrouve bien les assistants, qui exercent des fonctions scientifiques, dans les chroniques du *BEFEO* à partir du bulletin de 1930 (leur statut est créé à l'automne 1929). La présentation de leur travail est très succincte et s'interrompt rapidement : les *Cahiers de l'EFEO* prennent la suite des chroniques à partir de 1934, où on n'y fait guère mention des assistants. Leur apparition dans les chroniques entre 1930 et 1933 peut tout de même être perçue comme une évolution. Notons également que dans cette nouvelle rubrique « Assistants » des chroniques, nous pouvons ponctuellement y voir mentionner d'autres agents asiatiques qui ne sont pas assistants mais qui ont pu avoir des missions scientifiques (exemple de Cong Van Trung qui a « assisté M. J. Y. Claeys dans son enquête ethnographique et dans l'exécution des fouilles archéologiques au Binh Dinh. » « Chronique », dans *BEFEO*, t. 33, 1933, p. 1 049). Malgré cela, les lettrés ne semblent que très peu évoqués (Kim Yung Kun, lettré contractuel, est cité dans ce même *BEFEO*, toujours à la rubrique « Assistants »). Il est donc peu aisé de savoir quand et pourquoi un travail mérite d'être exposé, les assistants n'y figurant en outre pas tous à chaque fois. Quant aux nécrologies, nous pouvons citer celle portant sur Tran Ham Tan, très élogieuse, écrite par M. Durand. S'il n'est pas à douter de sa sincérité, sa publication en 1957 à un moment où les relations entre le Vietnam et la France sont tendues au maximum, nous semble tout de même significative.

assistés dans leur travail par le personnel local, et que ces auxiliaires pouvaient consulter et dépouiller pour eux les ressources conservées à la bibliothèque.

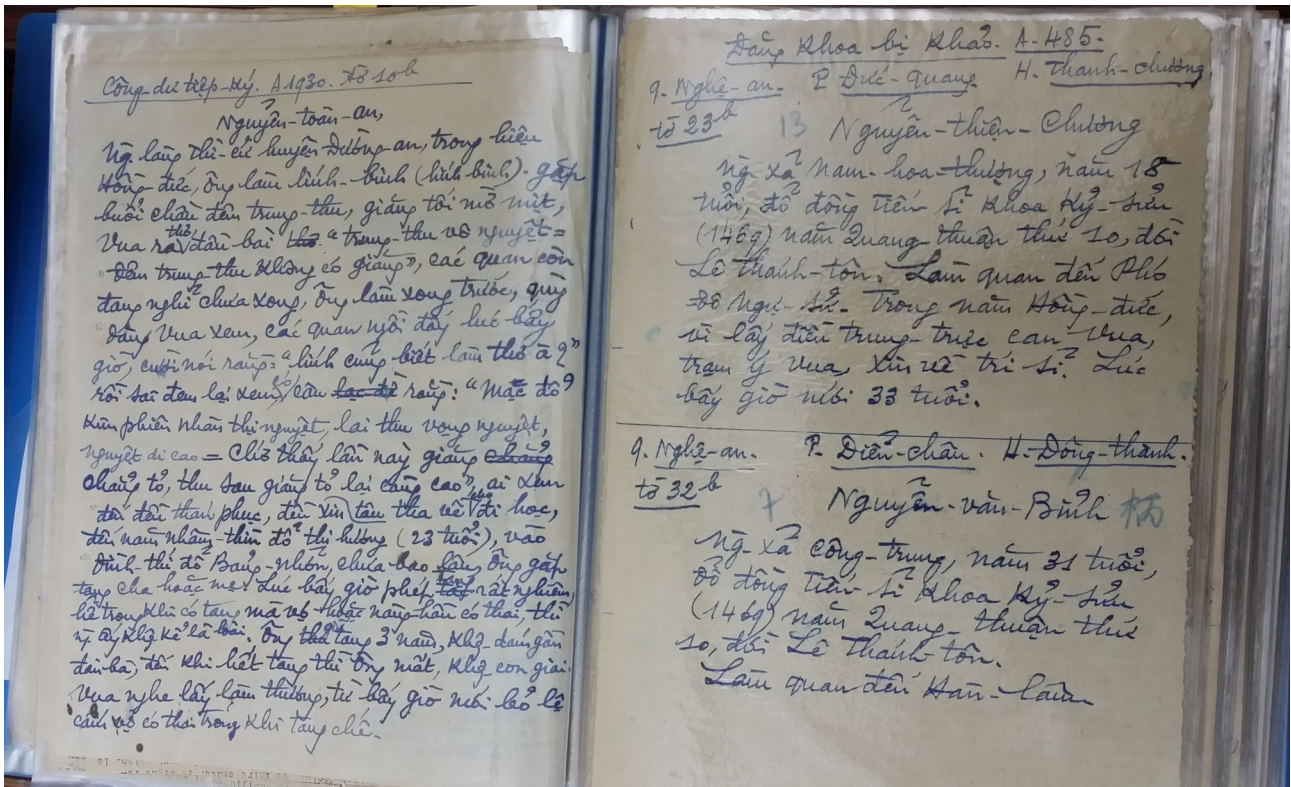


Illustration 24: Traductions des notices biographiques de Nguyen Toan An (issue de l'ouvrage *Cung du tiep ky*, cote A.1930, f°10b), de Nguyen Thieu Chuong et de Nguyen Van Binh (issues de *Dang khoa bi khao*, cote A.485, f° 23b). Tous trois ont reçu le titre de docteur sous le règne de Lê Thanh Tong (1442-1497) – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 1 Q2

Parmi les 63 cotes que nous avons consultées, beaucoup de documents ne sont pas de la main de Nguyen Van Huyen<sup>189</sup>. Il s'agit de transcriptions ou de traductions (en chinois, vietnamien, français), de bibliographies, de notes bibliographiques, présentées souvent selon le même modèle : en haut se trouvent les références bibliographiques et la cote de la ressource exploitée, puis le travail de l'assistant. C'est une organisation du travail qui entre en résonance avec la méthode critique que conseille de suivre l'assistant Nguyen Van To, correcteur et véritable éditeur scientifique de l'ombre du *BEFEO* :

[...] avant de traduire un texte ancien, il faut réunir les copies et imprimés (dans la bibliothèque de l'EFEO et celle de Bao Dai à Hué, etc.). Quand on juge que le nombre d'exemplaires est acceptable, il faut les comparer pour voir quel exemplaire est le plus complet, lequel est le plus près de l'original ; c'est seulement après qu'on peut le traduire, tout en ayant

189 Nous remercions ici son fils Nguyen Van Huy, qui nous a aidé à comprendre ces documents ainsi qu'à identifier les mains.

soin de mentionner les variantes dont on doit préciser la source et qu'on annote d'une façon claire ; il faut que le lecteur ait suffisamment d'éléments pour en juger lui-même. <sup>190</sup>

Ici, le lecteur qui exploite ce travail est Nguyen Van Huyen, dont on trouve des annotations marginales, souvent au crayon rouge ou papier. D'après son fils, celui-ci travaillait beaucoup avec des traducteurs, lesquels s'attelaient à la tâche à la bibliothèque de l'EFEO. D'autres papiers témoignent d'un travail en bibliothèque directement entrepris par Nguyen Van Huyen, sur lesquels on lit son écriture ponctuée de cotes de la bibliothèque <sup>191</sup>.

---

190 Nguyen Van To, compte rendu dans *Tri Tan*, n° 60, 1942. Cité par NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 41 (version publiée de la thèse).

191 Celle-ci n'était pas, bien entendu, le seul lieu de travail de ce chercheur et de ses auxiliaires : ils ont également pu s'appuyer sur des ressources de la photothèque ou bien prendre des notes sur le terrain. Ces auxiliaires pouvaient aussi assister les chercheurs dans d'autres tâches : on trouve par exemple dans les archives le texte d'une conférence de Nguyen Van Huyen écrit par l'une de ces mains. Voir à ces sujets les cotes suivantes (par exemple) : Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 7 Q2 ; Cap 9 Q3 et Cap 17 Q1.





le processus de création, or les archives de Nguyen Van Huyen sont pleines de fiches. Elles reflètent l'importance du travail intellectuel qu'effectuent ces auxiliaires :

Il repose sur des chaînes d'opérations qui soumettent des objets à différents traitements. Ces chaînes d'opérations supposent par exemple la possibilité d'isoler, d'extraire, d'importer et de recontextualiser des mots, des citations, des paraphrases, des références d'un texte lu et de leur donner un nouveau statut sur une fiche, où ils seront regroupés par thèmes, hiérarchisés, modalisés, parfois commentés et critiqués, mis en relation avec d'autres objets textuels et cognitifs. Ces écritures de lecteurs peuvent être des routines machinales et stériles, mais aussi des étapes décisives dans la genèse d'un projet intellectuel dont elles fournissent les matériaux bruts et parfois le fil conducteur, l'échafaudage.<sup>193</sup>

*In fine*, l'auteur du produit fini est en fait « un carrefour d'auteurs », pour reprendre le sociologue Matthieu Béra, spécialisé notamment dans la sociologie de la culture : « Sans les autres livres lus et ciselés par l'esprit de l'auteur qui fut d'abord un lecteur [dans notre cas d'abord par ces petites mains], sans les livres préalablement “mangés” par lui, il n'aurait pas pu voir le jour. »<sup>194</sup> Nous approchons ici de la bibliothèque comme laboratoire où, à l'EFEO, ces acteurs asiatiques jouent un rôle primordial dans la fabrique des savoirs. En plus de participer aux acquisitions et de donner accès à cette nourriture intellectuelle nécessaire aux chercheurs, ils occupent une place de première importance dans le processus intellectuel de création en faisant les intermédiaires entre le document et le chercheur. Ils participent à l'analyse scientifique et vont même jusqu'à la rectifier comme le montre le cas de Nguyen Van To, relecteur minutieux et implacable du BEFEO. Matthieu Béra montre bien comment le travail scientifique est par essence pluriel et la place centrale qu'y tient la bibliothèque<sup>195</sup>. Il révèle en creux la place centrale de ces chercheurs de l'ombre :

On comprend aussi l'une des caractéristiques des milieux intellectuels qui ont besoin de « laboratoires », de « centres de documentation », de bibliothèques, pour se retrouver, se (ré)conforter et se confronter. De même, le lecteur, qui est parfois aussi un auteur, a besoin d'être « seul » – en réalité, nourri de ceux qu'il a lus – pour produire une synthèse de ce qu'il pourra considérer comme « sa » pensée. La bibliothèque est un élément matériel et humain primordial des « consommations intermédiaires » qui permettent à l'individu de produire de la « valeur ajoutée ». Dans le langage économique adopté ici, il a besoin d'*inputs* (les imprimés, mais aussi les collègues, les professionnels qui le guident et l'orientent, tout ce monde réuni dans les bibliothèques) pour produire des *outputs*. La bibliothèque participe donc d'une fonction de production des savoirs intellectuels, dans sa phase d'absorption et d'intégration, qui permet à chaque auteur de s'individualiser dans une « synthèse personnelle ». Elle matérialise et produit le collectif qui aide chaque intellectuel à se trouver en tant que sujet. Ce que font les

---

193 JACOB (Christian), « Préface. L'empire des fiches », dans *Une histoire de la fiche érudite : essai*, Jean-François Bert, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, Coll. « Papiers », 2017. Mis en ligne sur <https://books.openedition.org/pressesenssib/6247>. Version en ligne non paginée.

194 BÉRA (Matthieu), « Bibliothèques et sciences sociales, et vice versa » dans *Les Études Sociales*, *op. cit.*, p. 17-18.

195 Sur la place de la bibliothèque dans le processus de production des savoirs, nous pouvons citer les travaux de Jean-François Bert (comme BERT (Jean-François), *L'atelier de Marcel Mauss : un anthropologue paradoxal*, Paris, CNRS Éditions, 2012, 268 p.) et ceux de Christian Jacob (notamment les tomes des *Lieux de savoir* déjà cités) ou encore les travaux doctoraux de Louise Salmon sur les archives et la bibliothèque privée de Gabriel Tarde (voir par exemple : SALMON (Louise), « Bibliothèque imprimée et bibliothèque manuscrite de Gabriel Tarde. Construction et usages d'une base de données à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Les Études Sociales*, *op. cit.*, p. 47-68.).

bibliothèques renvoie à la dialectique de l'individuel et du collectif qui occupe la sociologie depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est le lieu où se dissout pour un temps et se construit pour un autre l'individu en tant que sujet, comme s'il avait besoin de ce bain d'indifférenciation transitoire qui le mêle aux autres (lecteurs anonymes, penseurs en tous genres) pour construire son identité.

## C) La bibliothèque comme laboratoire

### 1. Les bibliothécaires asiatiques et la co-construction des savoirs

Davantage qu'un atelier scientifique dans lequel seul les « annamitisants » travailleraient entre eux, la recherche scientifique se fait aussi de façon partagée. D'après Christian Jacob, les savoirs seraient par définition coproduits : « Nous considérons que les savoirs sont les produits d'un travail aux multiples formes, réalisé par différents acteurs, dans les lieux, avec les instruments et les objets les plus divers. »<sup>196</sup> C'est ce que nous observons à la bibliothèque. Le travail collaboratif et l'émulation scientifique qui en découlent sont à souligner : ils permettent de voir la bibliothèque comme un lieu de coconstruction des savoirs où la collaboration est nécessaire du fait de la précieuse expertise détenue par le personnel vietnamien. Dans ses recherches, Nguyen Phuong Ngoc a constaté « l'évolution d'une hiérarchie stricte des tâches (collecte de matériaux notamment par les Vietnamiens et écriture scientifique par les Français) vers une collaboration sur un pied d'égalité »<sup>197</sup>. Les contemporains de cette génération d'intellectuels des années 1930 n'hésitent pas à louer leurs qualités scientifiques, comme nous l'avons vu avec Nguyen Van Khoan, et même leur importance pour l'institution. Le lettré Tran Ham Tan est présenté de la sorte par Léon Vandermeersch :

Moi, j'ai connu en particulier un très très grand lettré vietnamien qui était très féru de médecine chinoise, quelqu'un qui était tout à fait éminent avec qui je m'entendais très bien. [...] C'était vraiment un vrai savant. [...] Et je pense qu'à l'époque coloniale, ils avaient certainement un rôle très important. La plupart des vietnamisants de l'École [...], ceux qui s'occupaient vraiment de l'étude de la culture vietnamienne [...], ils avaient des assistants qui

---

196 JACOB (Christian), « Introduction » dans *Lieux de savoir*, t.2, *op. cit.*, p. 21.

197 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 125 (version publiée de la thèse).

étaient les lettrés vietnamiens. Je pense que Maspero n'aurait jamais pu faire ses travaux de linguistique vietnamienne s'il n'avait pas été aidé par des lettrés vietnamiens. [...] Les lettrés ont certainement joué un très très grand rôle scientifique à l'École.<sup>198</sup>

Nguyen Phuong Ngoc relève aussi que « l'effort vietnamien dans la production des connaissances et dans leur diffusion semble avoir été perçu positivement par les orientalistes français » en citant d'autres contemporains :

Dans ses écrits, Paul Mus parle des Vietnamiens en termes de « collègues », « compagnons de travail ». Un autre membre de l'EFEO, Jean-Yves Claeys, en soulignant l'importance de l'étude sur le culte du génie tutélaire de Nguyen Van Khoan, appelle à une reconnaissance du rôle des intellectuels vietnamiens dans la compréhension des faits sociaux vietnamiens : « Soyons donc infiniment reconnaissants à ceux de nos amis annamites qui voudront bien soulever pour nous le voile épais de leur plus intime folklore ». <sup>199</sup>

Elle donne d'autres exemples :

Les ouvrages de référence tels que *Connaissance du Viêt-Nam* de Maurice Durand et Pierre Huard publié en 1954 et *L'espace social* de Georges Condominas paru en 1980, font largement appel aux textes vietnamiens publiés avant 1945. Maurice Durand et Pierre Huard tiennent d'ailleurs à préciser que « de nombreux intellectuels vietnamiens ont acquis l'autocritique suffisante pour pénétrer en toute objectivité leurs traditions, en faire un objet d'études » et présentent leur ouvrage comme un instrument de travail « en attendant la rédaction par des savants vietnamiens d'une encyclopédie vietnamienne qui de plus en plus s'impose » (préface de l'édition en 1954, III et II). <sup>200</sup>

Nous pouvons aussi ré-évoquer la figure de Pierre Gourou qui prenait des cours de langue auprès de Nguyen Van Khoan et l'accompagnait sur ses terrains de recherche ; il se faisait par ailleurs aider par d'autres personnalités vietnamiennes telle que Vo Nguyen Giap, signe que cela faisait partie de ses pratiques <sup>201</sup>. Ces Vietnamiens ne sont donc pas que des auxiliaires pour les chercheurs français, ils sont un besoin, voire une nécessité, et le fait qu'ils soient des lettrés – appellation prise au sens large ici – n'est pas un hasard comme le montre Laurent Dartigues :

---

198 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015.

199 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants”... », *op. cit.*, p. 164-165. Elle ajoute : « Les interlocuteurs du Paul Mus à l'EFEO ne sont donc pas simplement des assistants voués à des tâches subalternes. » *Ibid.*, p. 160.

200 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 8 (version publiée de la thèse).

201 « À ce propos, il ne semble pas déplacé de rappeler une anecdote savoureuse relatée par le géographe Pierre Gourou durant son professorat à Hanoi. Il évoqua parmi ses souvenirs indochinois les liens personnels tissés entre le professeur d'histoire-géographie du lycée Albert-Sarraut et son élève Vo Nguyen Giap, le futur général Giap, vainqueur de Dien Bien Phu : “Je me rappelle l'excellent élève qu'était Vo Nguyen Giap, entré au lycée après un épisode déjà révolutionnaire ; il était ardent à se nourrir d'informations historiques ; je me vois encore détaillant sur le tableau la manœuvre d'Austerlitz, pendant que, comme ses camarades, il prenait des notes. Cet esprit d'élite voulut bien m'aider dans une recherche sur les habitats de son Nghe An natal. [En réalité, il s'agit de la province plus au sud Quang Binh, TVT.] (Gourou 1982)”. TRINH (Van Thao), « Les “passeurs”. Portrait de groupe d'intellectuels vietnamiens dans le siècle franco-vietnamien (1858-1954) », dans *Moussons*, n°24, 2014. Mis en ligne sur <http://journals.openedition.org/moussons/3002>, DOI : <https://doi.org/10.4000/moussons.3002> [consulté le 12 février 2020]. Version numérique non paginée.



Les exemples de l'Inde (et de la Chine) indiquent que le lieu de la coproduction met aux prises des savants occidentaux et des lettrés indigènes. Les savants français auraient donc virtuellement dans le milieu lettré les ressources nécessaires à leur travail. Car le Vietnam possède également une classe de lettrés qui détient le monopole de la production des idées, et dans laquelle l'orientalisme, qui valorise la culture vietnamienne en tant qu'une civilisation de l'écrit, au croisement de la Chine et de l'Inde, ne pouvait que voir des informateurs privilégiés. On peut suggérer, de surcroît, qu'en affinité naturelle avec le modèle d'érudition de l'orientalisme français, les lettrés vietnamiens présentent les caractéristiques idoines pour être justement institués d'informateurs privilégiés. En effet, les orientalistes ne pouvaient mieux trouver des informations susceptibles de nourrir leur travail de connaissance qu'au sein de cette élite vietnamienne, physiquement proche pour beaucoup de savants amateurs et intellectuellement « recommandable ». <sup>202</sup>

Depuis, la postérité rappelle de temps à autres l'importance de ce personnel pour l'institution ou pour ses chercheurs français, ainsi que la réalité de cette collaboration scientifique et l'étendue des études que ces agents vietnamiens ont par ailleurs menées. Pierre-Yves Manguin va jusqu'à écrire qu'ils sont la « dette de l'EFEO » sans lesquels « l'École n'aurait pu mener à bien les nombreuses études publiées par ses membres sur le Vietnam » <sup>203</sup>. À l'instar de Léon Vandermeersch qui indique qu'Henri Maspero n'aurait pas pu réaliser ses travaux sur la phonétique sans les auxiliaires vietnamiens, John Kleinen souligne qu'il en aurait été de même pour Pierre Gourou, à qui Nguyen Van Khoan a apporté les connaissances nécessaires qui lui manquaient <sup>204</sup>. Trinh Van Thao, à l'appui des travaux de Nguyen Phuong Ngoc, le fait aussi valoir : « Inutile d'enfoncer le clou [...] en rappelant que l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) devait et doit toujours sa réputation tant aux savants français qu'à leurs collègues vietnamiens (évidemment moins connus car ne

---

202 DARTIGUES (Laurent), *L'orientalisme français en pays d'Annam...*, *op. cit.*, p. 171. Les résultats de nos recherches sur les acteurs de cette bibliothèque vont dans le sens de ses conclusions relatives à la coproduction : « Je défends la thèse que les productions savantes françaises relèvent d'une coproduction. En effet, elles ne sont pas restées imperméables aux formulations et reformulations indigènes. Mieux, elles s'élaborent tout le long d'un dialogue culturel basé sur de multiples échanges de différentes natures entre les savants français et leurs informateurs privilégiés, en l'occurrence les lettrés vietnamiens [...] ». *Ibid.*, p. 17.

203 Il met en revanche moins en avant les apports qu'ils ont eu pour l'École, non comme auxiliaires, mais comme chercheurs. MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient. L'École française d'Extrême-Orient au Vietnam (1902-1957) », dans Hoai-Huong Aubert-Nguyen et Michel Espagne, *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, Paris, Demopolis, Coll. « Quaero », 2015, 324 p. Mis en ligne sur <https://books.openedition.org/demopolis/461>, DOI : 10.4000/books.demopolis.480 [consulté le 9 février 2019]. La version disponible en ligne n'est pas paginée.

204 « *French and Vietnamese experts and assistants provided Gourou with a wealth of information from district and provincial offices and archives. Excellent knowledge of the French language enabled many of these Vietnamese assistants to work closely with their French "superiors", whose mastering of the Vietnamese language was comparatively lower. It was with the help of local mandarins that Gourou managed to organize a survey to collect data from 2,000 villages. Together with a population census, this survey data served as the backbone of his 1936 study. Furthermore, while Gourou had a sufficient knowledge of the Vietnamese language, he still relied on Vietnamese friends, field assistants and, occasionally, an interpreter who understood local dialects. How extensive his Vietnamese network exactly was is difficult to reconstruct from Gourou's publications – especially given that he seldom quoted the works of Vietnamese scholars. But at least one man is mentioned as his teacher and key informant: Nguyen Van Khoan (Gourou 1936: 176).* » J. Kleinen souligne aussi l'importance des travaux de Nguyen Van Khoan pour l'historiographie. KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan (1890-1975)... », *op. cit.*, p. 79 et 80.

bénéficiant pas, jusqu'en 1939, du même statut) »<sup>205</sup>. En 1992, alors que l'EFEO dirigée par Léon Vandermeersch renoue des relations avec le Vietnam, ce dernier – qui a fermé lui-même le centre de l'EFEO à Hanoi plus de trente ans auparavant – fait le choix d'invoquer trois personnalités scientifiques vietnamiennes au colloque célébrant ce rapprochement. Il s'agit justement de Nguyen Van Khoan, Tran Van Giap et Tran Ham Tan, donc trois de nos chercheurs-bibliothécaires qui ont officié de longues années à la bibliothèque :

Ceci me fait sortir de la simple anecdote pour me conduire à souligner la part très importante qu'ont pris aux travaux de l'EFEO, dès l'origine, les savants vietnamiens. Je voudrais évoquer ici plus particulièrement la mémoire de trois d'entre eux, dont les travaux occupent une place prééminente dans les publications de l'EFEO : Nguyen Van Khoan [...], Tran Van Giap [...]. À ces noms on pourrait ajouter ceux de bien d'autres érudits. Je ne mentionnerai encore que celui d'un ami personnel que j'ai eu la tristesse de perdre à l'époque où j'étais moi-même en charge du centre de l'EFEO à Hanoi, en 1957 : Tran Ham Tan [...].<sup>206</sup>

L'idée de la coproduction et du laboratoire au sein duquel la bibliothèque occupe toute sa place est soulignée à plusieurs reprises à ce colloque. Il s'agit d'une part importante de ce que la mémoire scientifique vietnamienne retient de l'EFEO comme la citation ci-dessous de Lai Van Toan le donne à voir, ancien directeur de l'institution héritière à Hanoi d'une partie des collections de la bibliothèque de l'EFEO ; cependant moins mise en avant du côté français :

Avec l'activité de l'EFEO, des générations de savants français et vietnamiens ont laissé des travaux de haute valeur dans les sciences sociales et humaines. [...]

En somme, la contribution capitale de l'EFEO a été la détermination d'une orientation juste dans l'étude, l'établissement d'un système de thèmes avec leur approche appropriée, les investigations (enquêtes sociologiques, ethnographiques...), la critique des textes dans l'étude de l'art, de la littérature, de l'histoire..., la fondation d'une bibliothèque réservée aux sciences sociales et humaines, la formation d'un groupe de savants renommés, en un mot, la base de l'orientalisme français en [Extrême-Orient].<sup>207</sup>

## 2. Les relations au sein du laboratoire : l'amitié

Tout un réseau social de savants se forme ainsi en interne à l'EFEO, au sein duquel différentes formes de relations peuvent s'observer. Dans ce petit écosystème que représente l'École, les relations interpersonnelles font partie des facteurs à prendre en compte pour quiconque se

---

205 TRINH (Van Thao), « Les "passeurs"... », *op. cit.*

206 VANDERMEERSCH (Léon), « Allocution inaugurale », *90 năm... / 90 ans...*, *op. cit.*, p. 285

207 LAI (Van Toan), « Institut d'information des sciences sociales et l'échange culturel franco-vietnamien », dans *ibid.*, p. 386.

pencherait sur l’histoire de l’institution, sur celle de la constitution de son personnel et, dès lors, de ses orientations scientifiques<sup>208</sup>. L’exemple de Victor Goloubew peut ici être rappelé ou bien encore, à un niveau moindre socialement que celui des membres, le cas de Nguyen Van Xuan, gardien à l’EFEO entré par l’entremise de son photographe Jean Manikus, qui avaient tous deux noués une relation d’amitié sur leur précédent lieu de travail commun. Les liens d’amitié sont donc une réalité historique qui éclairent en partie le fonctionnement et les choix faits par l’institution. Ceux-ci se trouvent difficilement dans les archives, plutôt par chance au détour d’une lettre. Nous en avons trouvé dans des sources imprimées et des témoignages oraux plus tardifs, qui se rapportent à cette génération d’intellectuels vietnamiens des années 1930 et, encore une fois, à ceux que nous avons étudiés, à l’exemple des propos de Jean-Yves Claeys qui semblent plutôt témoigner d’un climat amical à l’École – « Soyons donc infiniment reconnaissants à ceux de nos amis annamites qui voudront bien soulever pour nous le voile épais de leur plus intime folklore »<sup>209</sup> – et qui mentionne Nguyen Van Khoan comme un « ami »<sup>210</sup>. Pierre Gourou en parle comme d’« un excellent ami [...] c’était un très chic type, je l’aimais beaucoup »<sup>211</sup>. Paul Mus l’apprécie tout autant – en plus de louer la qualité de son travail, il le désigne comme un « camarade de travail »<sup>212</sup> –, tout comme Tran Van Giap<sup>213</sup>. La figure de Tran Ham Tan semble aussi cristalliser les relations amicales. Léon Vandermeersch n’hésite pas à souligner ce lien qu’il entretenait avec lui à l’occasion du colloque de reprise des relations entre les deux pays en 1992, à le formaliser dans ses actes, comme nous l’avons vu, et à nous en reparler trente ans plus tard à l’occasion des entretiens que nous avons eus avec lui :

J’ai toujours eu des rapports d’amitié disons très étroits avec certains des Vietnamiens qui étaient à l’École quand j’y étais moi-même. À l’époque, j’étais jeune, les lettrés étaient beaucoup plus âgés que moi. [Tran Ham Tan] était un peu comme un maître pour moi et, avec d’autres plus jeunes, je pouvais avoir de bons contacts. Je pense que c’était la même chose pour Maspero, a fortiori pour Durand<sup>214</sup>.

Il n’était donc pas le seul à entretenir des relations amicales avec des membres du personnel local à son époque. Il ajoute :

---

208 Pierre Singaravélou en donne un aperçu dans son ouvrage sur l’EFEO. Pour le recrutement par exemple, il montre que celui-ci fonctionne assez largement par la recommandation, une embauche qui, pour les membres, « dépend pour beaucoup du bon vouloir des enseignants parisiens de l’EPHE, de Langues’o et du Collège de France » où se trouvent un certain nombre d’anciens membres de l’École. SINGARAVÉLOU (Pierre), *L’École française d’Extrême-Orient ou l’institution des marges...*, *op. cit.*, p. 126.

209 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants”... », *op. cit.*, p. 164-165.

210 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l’origine de l’anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 48 (version publiée de la thèse).

211 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants” vietnamiens de l’École Française d’Extrême-Orient », *op. cit.*, p. 166.

212 Cité par KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan... », *op. cit.*, p. 79.

213 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants”... », *op. cit.*, p. 166.

214 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015. Un an plus tard, à l’occasion de l’entretien conduit le 28 juillet 2016, il rappelait qu’il était « très ami avec le chef du bureau des lettrés ».

J'ai très bien connu Lafont. Lafont avait beaucoup de camarades laotiens. À Phnom Penh, c'était la même chose, à Pondichéry aussi. Tous les chercheurs, leur vocation d'orientalistes les enracinaient dans ces terrains-là. Il ne pouvait pas ne pas y avoir d'amitié à partir du moment où ils s'intéressaient à l'École. Il y avait beaucoup plus de frictions entre métropolitains et surtout en Indochine, chez les coloniaux, qui eux, étaient beaucoup plus racistes. Il n'y avait pas du tout de racisme du côté des chercheurs de l'École, bien au contraire puisqu'ils s'intéressaient à cette culture-là. <sup>215</sup>

Maurice Durand ne cache pas l'affection et la grande estime que l'École et lui-même ont pour Tran Ham Tan dans la nécrologie qu'il rédige en 1957, qu'il conclut ainsi : « nous [le] considérons comme un ami et un père ». L'idée d'une institution familiale émerge à plusieurs reprises :

Nous-même, qui avons eu l'avantage de l'avoir comme adjoint durant de nombreuses années, nous avons pu apprécier toutes ses éminentes qualités et les liens d'amitié qui l'unissaient déjà à notre famille n'ont fait que se resserrer au cours de ces dernières années dans les contacts quotidiens que nous avons avec lui, et cela, dans toutes les circonstances et à travers toutes les fluctuations de l'influence française en Indochine. <sup>216</sup>

Il écrit encore :

M. Tran Ham Tan compte parmi les Vietnamiens d'élite qui, au cours de ces dernières années de crises politiques et morales, ont su dominer les passions aveugles et maintenir en eux, et la manifester, cette sagesse qui ne sait pas condamner totalement et qui sait approuver ce qui fut juste et bon, mais en même temps sait prôner l'avènement d'un état de choses nouveau dans la concorde, l'amitié et l'estime réciproque. <sup>217</sup>

D'après le fils de Nguyen Van Huyen, Nguyen Van Huy, son père avait lui aussi noué amitié avec le personnel français de l'EFEO <sup>218</sup>. Nguyen Phuong Ngoc conclut dans ses travaux que « la collaboration loyale entre Français et Vietnamiens, dans le domaine scientifique, est une réalité. En témoignent les signes divers de relations personnelles de travail et d'amitié qu'on peut trouver dans les documents et écrits divers » <sup>219</sup>. Ce contexte de travail plutôt égalitaire du fait des individus constituant alors l'EFEO est aussi souligné par le sociologue Trinh Van Tao en évoquant « la réalité de l'échange culturel [...] entre partenaires égaux par-dessus des préjugés de race et de classe en transcendant les rapports de dominants à dominés » <sup>220</sup>.

---

215 *Ibid.*

216 DURAND (Maurice), « Tran-Ham-Tan », *op. cit.*, p. 179.

217 *Ibid.*, p. 181.

218 Entretien avec Nguyen Van Huy, Hanoi, 2 novembre 2016.

219 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 165.

220 TRINH (Van Thao), « Les "passeurs"... », *op. cit.*

### 3. La posture institutionnelle : un personnel asiatique passé sous silence ?

L'existence de cette collaboration et de ces liens interpersonnels ne doivent pas masquer les réalités des contextes colonial, administratif et institutionnel. Quelles étaient les positions officielles vis-à-vis de ces agents et de cette collaboration ? La collaboration était-elle forcée ou simplement imposée par l'organisation du travail en interne ? Le fait que la coproduction se fasse entre des chercheurs français et des chercheurs-bibliothécaires vietnamiens ou bien, si l'on se place d'un point de vue administratif, entre des membres scientifiques et des assistants et des lettrés, pointe déjà des inégalités. L'étude des statuts administratifs est donc intéressante : les assistants, responsables des fonds, étaient avant tout des spécialistes de leurs domaines, des chercheurs – c'est ce que la postérité retient d'eux, preuve par ailleurs de la participation de la bibliothèque à un processus identitaire. Les statuts de l'administration française les bloquaient toutefois pour devenir réellement des chercheurs – l'École ne peut recruter un membre vietnamien qu'à partir de 1939 et il n'y aura qu'un seul heureux élu, Nguyen Van Huyen. La bibliothèque est ainsi un lieu où l'on emploie des chercheurs locaux. Il est dès lors permis de se demander si l'EFEO a mis en place une solution de contournement afin de s'adjoindre un personnel pleinement intégré à l'institution, publiant dans le *BEFEO* et participant à ses diverses activités de recherche. N'était-ce pas aussi – surtout ? – l'opportunité d'avoir des employés compétents et polyvalents à moindre coût ainsi que l'indiquait l'un de ses directeurs, Claude Eugène Maître en 1909 <sup>221</sup> et que le confirme le décret de 1939 <sup>222</sup> ?

Est-il toutefois possible de connaître les intentions réelles d'une institution à l'égard d'un groupe social ? La parcimonie des sources à ce sujet ne permet pas de conclure fermement à une position constante et commune à tous les dirigeants de l'École, néanmoins le manque de reconnaissance institutionnelle – qui serait lui aussi à confirmer – dont semble avoir fait les frais Tran Ham Tan interroge. Si, pour ce qui concerne le travail effectué au quotidien, on semble aller au-delà des

---

221 Voir *supra* à propos de l'interprète laotien dénommé Sing.

222 Si nous prenons l'exemple des membres indochinois, nous pouvons voir que ceux-ci sont moins rémunérés que les membres d'origine européenne. Nguyen Van Huyen, le premier et l'unique à tenir ce poste, est nommé fin juillet 1939. Deux jours avant, des dispositions relatives au personnel scientifique sont modifiées par décret, dont la suivante : « Par dérogation aux dispositions de l'article 2 du décret du 8 juillet 1938, les membres permanents et les membres temporaires d'origine indochinoise percevront une solde nette égale aux dix dix-septièmes des émoluments nets en piastres perçus par les fonctionnaires français d'origine, de même grade, dans les conditions fixées par l'arrêté du 30 septembre 1929 du gouverneur général de l'Indochine. » Art. 4 du décret relatif au personnel scientifique de l'École, promulgué le 6 septembre 1939. Nguyen Van Huyen est quant à lui membre à compter du 15 septembre 1939. Ainsi, Pierre-Yves Manguin précise d'ailleurs que l'accès au statut de chercheur est une « libéralisation à valeur surtout symbolique » MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient... », *op. cit.*

statuts administratifs – la bibliothèque est un lieu tenu par des chercheurs, des spécialistes européens et vietnamiens dont l’expertise est de fait reconnue, ce qui est une plus-value pour l’institution en dépit des inégalités sociales et de ce que nous nommons aujourd’hui l’écart statut-fonction – et que des nécessités pragmatiques s’imposent, une hiérarchie sociale est pourtant bien présente en interne, entre les chercheurs de l’institution (membres et assistants) et les autres, à l’instar de Tran Ham Tan, malgré son implication dans ce domaine. Cette « collaboration loyale », ces relations interpersonnelles d’amitié et de mentorat, d’une part, et cette hiérarchie sociale à l’échelle de l’institution, d’autre part, interrogent : l’institution préfère-t-elle ne pas trop mettre en avant l’importance, voire parfois la prééminence, de ce personnel vietnamien ? S’agit-il d’une forme de corporatisme avec, d’un côté, les « vrais » chercheurs, et de l’autre, les « faux », les officieux ?

Comme nous, Pierre Singaravélou souligne dans ses travaux que « les rapports des membres de l’EFEO avec les indigènes sont extrêmement différenciés. C’est avant tout une affaire de comportements individuels [...] »<sup>223</sup>. Il souligne aussi le fait que ces relations ne sont pas abordées dans les archives. Bien qu’il faille distinguer les comportements individuels de la position institutionnelle – elle-même sans doute fluctuante : Pierre-Yves Manguin écrit d’ailleurs que « L’EFEO n’a jamais constitué un bloc monolithique prompt à défendre une quelconque idéologie. »<sup>224</sup> –, il nous paraît impossible de conclure sans preuve. Au reste, l’institution ne pouvait pas être entièrement colonialiste, ces prises de position reposant sur les convictions du directeur, lequel change. Il conviendrait aussi de prendre en compte le contexte de la société coloniale et, plus généralement, celui des mentalités. Ainsi, Pierre Singaravélou indique que « si la plupart des membres de l’EFEO font montre de curiosité intellectuelle, quelques-uns ne sont pas exempts de préjugés coloniaux vis-à-vis des indigènes : paternalisme et condescendance sont monnaie courante »<sup>225</sup>, nous avons vu que d’autres types de relations existaient. Ceci se mêle aux hiérarchies sociales internes précédemment citées : le lettré n’est pas au même niveau que les assistants et les membres – avec la limite cependant que les hiérarchies sont propres à toutes les organisations. Il est donc au minimum permis de conclure que l’EFEO s’inscrit dans un système colonial ségrégatif dont elle a bénéficié, quelles qu’étaient les certitudes politiques des composants de l’École. Il semble aussi assez clair que l’École a mis du temps avant de reconnaître officiellement l’importance de ce personnel asiatique : si nous avons vu plus haut que ce dernier était valorisé et remercié par l’institution (on pense au discours de Jean-Yves Claeys cité plus haut, tenu en 1934 alors qu’il était secrétaire-bibliothécaire), il semble que de tels propos sont restés assez

---

223 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L’École française d’Extrême-Orient ou l’institution des marges...*, *op. cit.*, p. 206.

224 MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient... », *op. cit.*

225 *Ibid.*, p. 211.

marginiaux. Ils interviennent en outre tardivement dans l'histoire de l'École, au cours des années 1930, alors que la politique coloniale se veut plus assimilatrice et moins discriminante afin de s'allier davantage les administrés et d'éviter les rébellions. Avant cela, nous constatons pour l'EFEO ce que Laurent Dartigues remarque dans sa thèse de doctorat sur la coproduction des connaissances au centre du Vietnam : la participation et l'importance des intellectuels vietnamiens est éludée.

Les coopérations indigènes ne sont pas que plus ou moins dissimulées ou plus ou moins niées. Les savants français ont en outre élaboré un schéma de la division du travail réalisé en commun avec les lettrés qui vient camoufler, imparfaitement, la construction dialogique des savoirs <sup>226</sup>.

Ce personnel apparaît en effet très peu dans les *BEFEO*, vitrine de l'École, comme nous l'avons vu : la plume leur est peu donnée en tant qu'auteurs et ils n'apparaissent que très marginalement dans les chroniques – à l'inverse des membres –, dont l'objectif est pourtant de donner à voir le travail effectué à l'EFEO et de valoriser ses acteurs <sup>227</sup>. L'institution – certainement davantage que ses chercheurs pris individuellement – ne met pas en avant la contribution de ces intellectuels, plutôt réduits au silence ou en tout cas très peu publiquement exposés avant les années 1930, alors même qu'ils sont indispensables et responsables en partie de son succès. Ajoutons que, grands absents des sources officielles et leurs archives étant désormais introuvables, ce silence perdu aujourd'hui dans les études contemporaines, preuve en est de la nouveauté apportée par les thèses de doctorat de Nguyen Phuong Ngoc et de Laurent Dartigues déjà citées <sup>228</sup>. Ceci rejoint à nouveau les constats de ce dernier lorsqu'il fait état de personnes « hors-rangs », de « collaborateurs vietnamiens dont on tait le plus souvent le nom, mais dont on reconnaît la nécessité d'une collaboration [...] » <sup>229</sup>. Il montre aussi que « la nature du travail en commun est peu explicitée », ce que nous avons également constaté : nous n'avons pas trouvé de sources présentant les acteurs et leurs actions <sup>230</sup>. La présence de ce personnel considéré comme subalterne à la bibliothèque, lieu où

---

226 DARTIGUES (Laurent), *L'orientalisme français en pays d'Annam...*, *op. cit.*, p. 191.

227 Laurent Dartigues relève ainsi que « jusqu'en 1940, [le *BEFEO*] n'ouvre ses colonnes qu'à neuf articles rédigés par des savants vietnamiens, dont quelques-uns sont des grands noms de la scène scientifique : Nguyen Van Huyen, Tran Van Giap, Nguyen Van Khoan et dans une moindre mesure Pham Quynh. Encore faut-il distinguer deux périodes. Antérieurement à la Première Guerre mondiale, on ne trouve que trois articles qui se réduisent aux traductions respectives d'un conte, d'un poème et d'une oraison funèbre. Ce n'est en fait qu'après 1930 que le *BEFEO* accueille – et accueillera de plus en plus – des textes qui constituent des travaux historiques ou ethnologiques importants [...] ». *Ibid.*, p. 195.

228 Nous pouvons mentionner l'ouvrage de l'EFEO *Chercheurs d'Asie*, dans lequel nous trouvons peu de personnalités asiatiques à la rubrique des personnes associées à l'EFEO entre 1900 et 1971. Nous y trouvons par exemple Nguyen Van Khoan et Nguyen Van To, mais ni Tran Van Giap ni Tran Ham Tan, pour reprendre nos études de cas. La quasi totalité du personnel vietnamien ne s'y trouve pas alors que « Cette liste contient toutes les personnes, non membres de l'École, qui lui sont associées, toutes catégories confondues. » EFEO, *Chercheurs d'Asie...*, *op. cit.* Pour notre propos, voir : <https://www.efeo.fr/biographies/membres.htm#a>.

229 DARTIGUES (Laurent), *L'orientalisme français en pays d'Annam...*, *op. cit.*, p. 195.

230 *Ibid.*, p. 198.

l'on est, de fait, peu exposé, est d'ailleurs peut-être un autre témoignage de leur omission malgré leur nécessité. La production scientifique est issue d'un dialogue, d'un travail conjoint qui porte en premier lieu sur les matériaux scientifiques et leur description. Il paraît dès lors révélateur d'affecter ce personnel à la bibliothèque : si nous pouvons penser qu'un rôle de second rang leur est attribué, ils occupent dans les faits une place de première importance puisque leur expertise permet aux chercheurs de bâtir leurs travaux sur des fondations solides. Ceci ne s'observe d'ailleurs pas qu'à la bibliothèque : ces grandes responsabilités scientifiques confiées à un personnel local devaient se retrouver un peu partout à l'École. Nous avons croisé dans les sources l'exemple du service archéologique, pour lequel Louis Finot demande au gouvernement général la création d'un cadre d'agents en 1928, du fait de l'insuffisance numérique du personnel chargé du classement et de la conservation des monuments historiques ainsi que d'un manque de personnel qualifié <sup>231</sup>. Le directeur souhaite alors recruter des Indochinois formés à l'École des Beaux-Arts de l'Indochine, qui auraient aussi bien la mission de produire des documents de référence que de superviser des travaux, des tâches que l'on retrouve dans les portefeuilles d'activités du conservateur du groupe d'Angkor ou des inspecteurs des monuments historiques de l'École <sup>232</sup>. Le personnel local n'est donc pas qu'exécutant ici non plus. Il joue de surcroît un rôle fondamental dans les travaux de l'École qui s'appuient sur ces apports indispensables à leurs mises en œuvre. L'exigence de qualification attendue pour ce personnel par le directeur de l'École et sa demande de faire figurer ce personnel au sein des « cadres de l'École française d'Extrême-Orient » en sont d'autres preuves <sup>233</sup>.

L'enjeu politique de la reconnaissance sociale de ce personnel s'affirme à mesure que le vent tourne. Il apparaît d'autant plus clairement, au détour de documents, au temps de la décolonisation, alors que l'EFEO peine à garder pied en Indochine du fait des contextes de plus en plus tendus. En effet, fin septembre 1954, Henri Deydier membre de l'EFEO de 1950 à 1954 et en poste à Luang Prabang, rapporte à son directeur, Louis Malleret, qu'il se dit que l'EFEO utilise un de ses contractuels, dénommé Son Can, « comme un buffle » <sup>234</sup>. Il relève l'importance de le laisser

---

231 ANOM, GGI 50 914 : École française d'Extrême-Orient, création d'un cadre d'agents techniques du service archéologique de l'école française d'E. O. (1928-1929).

232 « Ces auxiliaires auraient à exécuter sous la direction des inspecteurs du service archéologique, des relevés cotés de lieux, de monuments ou d'objets d'art anciens (plans divers, architecture, sculpture, statuaire, peinture, meubles, etc.), ainsi que la mise au net de ces relevés et leur rendu, au trait, au lavis, à l'aquarelle ou à la gouache ; à surveiller techniquement les fouilles archéologiques et les travaux de restauration ou de reconstitution de monuments et objets d'art anciens. » *Ibid.* Lettre de Louis Finot, directeur par intérim, au gouverneur général, Hanoi, 26 décembre 1928.

233 Un autre exemple peut être cité à l'appui de la bibliographie, celui de Ngo Quy Son, ancien instituteur devenu secrétaire au service de la comptabilité de l'EFEO et membre de l'IIIEH. Il travaille au musée de l'École à partir de 1942 « comme adjoint de Guilleminet, pour le classement, la présentation et la conservation des collections. » Il mène en parallèle des recherches pionnières en ethnologie sur « le monde enfantin des Viets ». NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 132 (version publiée de la thèse).

234 EFEO, DP 6, Deydier, Henri. Lettre d'H. Deydier au directeur de l'EFEO, 30 septembre 1954.



publier, alors que la plume était jusqu'alors monopolisée par les membres, comme nous l'avons vu. Les rapports de force ayant changé, il en va désormais de la survie de l'École en ces pays :

Il faut je crois que nous fassions une large politique d'association et que nos secrétaires puissent avoir un travail personnel qu'ils publieront et signeront. Pour Chang Pen [venu en pirogue à Vientiane afin d'examiner les manuscrits de la grande pagode de Pek Lay] j'envisage de lui laisser rédiger, tout en le supervisant, le catalogue des manuscrits laotiens et c'est lui qui le signera... Il faut absolument associer le personnel laotien aux travaux scientifiques en leur donnant l'ancien titre d'assistant de l'EFEO... J'insiste sur l'importance et la gravité de cette question.<sup>235</sup>

Enfin, il est difficile de résister au parallèle avec l'époque contemporaine. À ces différences dues au régime colonial se superpose nettement celle du statut : si nous avons vu que la postérité, tout comme certains de leurs contemporains, retient des bibliothécaires que nous avons étudiés qu'ils étaient des chercheurs, nous avons aussi vu qu'ils étaient officiellement des auxiliaires dont on tend plutôt à taire le nom – bien que petit à petit des efforts de reconnaissance peuvent être constatés. Cette forme de déconsidération est également retenue par Matthieu Béra :

Les bibliothécaires sortent de l'ombre où les ont largement plongés les (historiens des) sciences sociales alors qu'ils méritent bien plus d'attention, à la fois empirique et théorique. Derrière les bibliothécaires [...] se dissimulent ce que certains voudraient considérer comme les « petites mains » de la recherche [Des titres méconnus pour des fonctions souvent essentielles : bien des chercheurs n'auraient pas publié sans leur aide, ajoute M. Béra], rarement signalées sur les couvertures des ouvrages où les chercheurs aiment à paraître seuls. On connaît Lucien Herr, sans doute le bibliothécaire le plus célèbre de l'histoire moderne des sciences sociales, mais aucune étude n'a été menée sur son œuvre de bibliothéconomie. Et surtout, pour un Herr, combien de « bibliothéHerr » inconnus ? Qui connaît les bibliothécaires des BU dont on se doute qu'ils influencèrent des milliers d'étudiants et de professeurs ?<sup>236</sup>

Ainsi, de fait, la bibliothèque apparaît comme un laboratoire au sein duquel les bibliothécaires occupent une place centrale :

On le constatera sans peine : point de sciences sociales sans bibliothèque, ni ces professionnel(le)s qui assument les missions de capitalisation, de conservation, d'organisation, de médiation, de valorisation de centaines de milliers de références imprimées, et avec eux, de leurs auteurs.<sup>237</sup>

---

<sup>235</sup> *Ibid.*

<sup>236</sup> BÉRA (Matthieu), « Bibliothèques et sciences sociales, et vice versa », *op. cit.*, p. 13-14. Le mémoire pour l'obtention du diplôme de conservateur des bibliothèques d'Anne-Cécile Grandmougin portant sur Lucien Herr est mentionné : GRANDMOUGIN (Anne-Cécile), *Lucien Herr bibliothécaire*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Anne-Marie Bertrand, Enssib, 2011, 83 p. Mis en ligne sur [https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49240-lucienherr-bibliothecaire.pdf#xd\\_co\\_f=ZTQxMzlmYzctZDU5YS00YWewLThiYmltZGQ1OGRhYzk2ODhi~](https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49240-lucienherr-bibliothecaire.pdf#xd_co_f=ZTQxMzlmYzctZDU5YS00YWewLThiYmltZGQ1OGRhYzk2ODhi~) [consulté le 3 juin 2020].

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 14.

#### 4. Un passage à la bibliothèque émancipateur ?

Toutefois, nous l'avons vu, ce personnel scientifique vietnamien fini par bénéficier d'une certaine reconnaissance, laquelle suit l'évolution de la société coloniale<sup>238</sup>. Nguyen Phuong Ngoc s'éloigne des conclusions de Laurent Dartigues pour ce qui est du cas de l'EFEO en soulignant le fait que l'institution leur rend officiellement hommage à l'occasion de commémorations<sup>239</sup>. Elle utilise plusieurs fois les termes de « victoire » et de « conquête » vietnamienne des sciences de l'homme, ce qui montre bien que cette reconnaissance du statut de chercheur, leur droit de cité en tant que savant, ont été acquis progressivement<sup>240</sup>.

Ces intellectuels vietnamiens de l'EFEO ont eu une carrière de chercheurs, complémentaire à leurs activités de bibliothécaires. Ils donnent des conférences au musée Louis-Finot, des cours dans l'enseignement supérieur, participent à des revues françaises et vietnamiennes, à des associations scientifiques renommées, publient leurs travaux et des comptes rendus d'ouvrages. Ils participent de plus en plus à ces activités à partir des années 1930<sup>241</sup>. Ils sont de véritables scientifiques, qui s'émancipent progressivement de l'EFEO en ayant des activités de chercheurs et en valorisant leurs recherches en dehors de ce cadre. L'Institut indochinois pour l'étude de l'Homme (IIEH) en est un bon exemple, bien qu'il en existe d'autres :

La création, fin 1937-début 1938, de l'Institut Indochinois pour l'Étude de l'Homme (IIEH) dont le but est de « développer les connaissances concernant l'Homme d'Extrême-Orient en tant qu'être physique et social » représente la forme officielle de la collaboration franco-vietnamienne dont l'initiative même revient à un collectif de Français et Vietnamiens de l'EFEO et de la Faculté de Médecine. Par rapport à l'EFEO, l'IIEH représente une grande ouverture : Ngo Quy Son et Nguyen Van Lanh ont pu ainsi intégrer l'Institut en tant que membres titulaires alors que le premier n'est qu'un secrétaire de 4<sup>e</sup> classe à l'EFEO, et le deuxième, médecin indochinois en poste au Laos. Notons que la situation de coauteur est assez fréquente au sein de cet institut entre chercheurs français et vietnamiens, mais aussi entre chercheurs vietnamiens.<sup>242</sup>

---

238 Voir également le chapitre 1 à ce sujet, et les cartes des travaux et missions réalisées par l'EFEO entre 1900 et 1951 dans lesquels quelques-uns de ces membres du personnel apparaissent (voir, dans les annexes, les [Figure 5](#) et [Figure 9](#)).

239 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 8 (version publiée de la thèse).

240 « Grâce à une combinaison de conditions issues à la fois de la structure du champ orientaliste, du fonctionnement de l'EFEO, ainsi qu'à la capacité des Vietnamiens à se former aux méthodes de recherche occidentales, dans les années 1930 s'amorce le processus de la "conquête" vietnamienne des sciences de l'homme et de la société. » « La nomination de Nguyen Van To, de Nguyen Van Khoan, de Tran Van Giap et de Nguyen Thieu Lau au corps des assistants puis celle de Nguyen Van Huyen au corps des membres de l'EFEO peut être considérée comme une victoire d'une "conquête" scientifique vietnamienne, possible à la fois en raison des lacunes structurelles du champ orientaliste, des changements conjoncturels dans la politique coloniale et des enjeux propres à la société vietnamienne. » *Ibid.*, p. 30 et p. 208.

241 Voir les recherches de Nguyen Phuong Ngoc et en particulier sa thèse déjà citée.

242 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 165.

Ce personnel asiatique de l'École parvient collectivement à contourner le manque de reconnaissance que lui impose le régime administratif colonial et certainement à trouver ailleurs ce que l'institution toute seule ne lui permet pas d'obtenir. L'École participe à ce mouvement, à replacer toutefois dans ce contexte d'ouverture de l'administration à l'égard des citoyens asiatiques comme nous l'avons vu au premier chapitre. Nguyen Phuong Ngoc analyse l'implication de l'École comme un témoignage de sa progression <sup>243</sup>. Le directeur de l'EFEO, George Cœdès, interpelle par exemple à ce sujet le gouverneur général à l'occasion de l'inauguration de l'IIEH en 1938 :

En Indochine, la collaboration entre spécialistes européens ne peut réussir que si elle fait appel au concours de nos confrères indochinois : Annamites, Cambodgiens et Laotiens. Nous avons la bonne fortune d'avoir à Hanoi un petit groupe de travailleurs annamites, formés à nos méthodes et capables de faire bénéficier nos recherches d'observations que les Européens ne pourraient entreprendre qu'avec une extrême difficulté. Par les communications que vous allez entendre dans un instant, vous jugerez vous-même, Monsieur le gouverneur général, de quel prix peut être pour nous leur contribution à nos travaux (*BIIEH* 1938, 10-11) <sup>244</sup>.

Preuve de l'éminence des bibliothécaires que nous avons étudiés et de ce personnel, l'IIEH devient « un autre haut lieu de la production scientifique » à la fin des années 1930 <sup>245</sup>. La fondation de cet institut concrétise au surplus la collaboration franco-vietnamienne en place à l'École : co-écriture, appui à la publication des auteurs vietnamiens par les chercheurs français dans des revues extérieures, aides bibliographiques et sur le terrain <sup>246</sup>. La création de cet institut montre que l'ordre social et les relations entre le personnel vietnamien et français, ainsi qu'avec l'EFEO, ont évolué – certes de façon assez timide pour cette dernière : en 1945, la brochure officielle qui récapitule les activités de l'École pour les cinq dernières années fait à peine état des activités scientifiques de ces Vietnamiens <sup>247</sup>. Pourtant, en 1942, une note sur l'orientation générale de l'École publiée dans l'hebdomadaire *l'Indochine* mettait en valeur les contributions scientifiques de son personnel

---

243 « Malgré des critiques non dépourvues de fondement, l'École fait preuve de sa capacité d'ouverture et de renouvellement en associant progressivement le personnel indigène à ses travaux, puis en contribuant à la création en 1938 de l'Institut indochinois pur l'étude de l'homme réunissant un collectif de chercheurs français et vietnamiens. » NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 207 (version publiée de la thèse).

244 *Ibid.*, p. 47.

245 *Ibid.*, p. 94.

246 *Ibid.*, p. 47-50.

247 Seules les missions anthropologiques et les communications à l'IIEH de Nguyen Thieu Lau sont évoquées ainsi qu'une publication de Tran Van Giap ; un article de Kim Yung Kun est également relevé dans la bibliographie des publications entre 1940 et 1945. Ajoutons que la rubrique « Personnel » ne fait état que de son « personnel scientifique européen » (c'est-à-dire uniquement celui au statut de membre scientifique, comprenant certes Nguyen Van Huyen mais omettant tous les autres employés de l'École). Ainsi aucun des employés locaux de la bibliothèque ni des autres services de l'École ne sont cités (hormis les précédents) ni même les travaux de l'IIEH. *L'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945*, S. I. L. I. (C. Ardin), Saigon, s. d. [1946], 31p.

indochinois<sup>248</sup>, qui a pu recevoir des distinctions honorifiques<sup>249</sup>. S'il serait intéressant de déterminer le positionnement externe à l'EFEO de l'IIEH<sup>250</sup>, et s'il est impossible de passer outre la complexité des rapports humains<sup>251</sup>, il serait réducteur de conclure que la science en contexte colonial ne fut faite que de rapports de soumission<sup>252</sup>. En plus de sa participation à la naissance de la vietnamologie, il est tout aussi évident que la bibliothèque de l'EFEO et ses bibliothécaires ont participé aux conditions qui ont rendu possible « l'émergence d'une carrière et d'une fonction sociale inédite que représente le chercheur professionnel »<sup>253</sup>. Les travaux de ces intellectuels qui ont pu s'y former ont connu une renommée de premier plan après l'indépendance. Nguyen Phuong Ngoc note qu'ils « contribuent d'une façon décisive au développement des sciences sociales et humaines au Vietnam, par ailleurs sous la direction de Nguyen Van Huyen, leur collègue à l'EFEO devenu ministre de l'Éducation nationale du Vietnam indépendant à partir de novembre 1946, la veille de la guerre d'Indochine. »<sup>254</sup>

248 Cette contradiction interroge. S'agit-il de reconnaître leur rôle devant le grand public, conformément à l'évolution de la politique coloniale et, entre chercheurs, de minimiser voire même de gommer l'implication de ces chercheurs officieux ? « La collaboration du personnel indochinois de l'École française d'Extrême-Orient à ses travaux scientifiques précédemment ébauchée par quelques articles sporadiques dans le *Bulletin* de l'École, s'est affirmée pendant ces dernières années par la publication de nombreux travaux d'une haute tenue scientifique. [...] » Le sens du mot « sporadique » interroge également : la collaboration de ce personnel était-elle sporadique ou était-ce leur mise en valeur qui l'était ? Cité dans BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal... », *op. cit.*, p. 9.

249 « Like his colleagues Nguyen Van Huyen and Tran Van Giap, [Nguyen Trong Phan] was entitled to receive the French Order of Chivalry, the Order of Academic Palms (Ordre des Palmes Académiques) for academics and cultural and educational figures, but is not sure that he received the medal. » KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan... », *op. cit.*, p. 84.

250 Nguyen Phuong Ngoc fait état d'une institution « en marge de l'EFEO » : « Au sein de l'Institut indochinois pour l'étude de l'homme, en quelque sorte en marge de l'EFEO, l'instance de consécration officielle de l'orientalisme en Indochine se développe ainsi une collaboration entre chercheurs français et vietnamiens, rendue possible, notamment, par l'évolution des sciences de l'homme vers un meilleur ancrage universitaire et savant en France. En dehors des institutions de recherche officielles, les Vietnamiens commencent à s'organiser autour de programmes collectifs qui leur sont propres. » NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 50 (version publiée de la thèse).

251 Lesquels ne peuvent en outre pas être simplifiés en l'existence de deux entités, l'une française, l'autre vietnamienne. C'est d'ailleurs une des conclusions de Nguyen Phuong Ngoc à la lecture de Paul Mus : « À travers les relations de Mus avec ses collègues de l'EFEO, il ressort tout d'abord un constat : le personnel vietnamien est complexe et hétérogène dans sa formation, ses idées politiques, ses comportements par rapport aux Français, mais aussi entre Vietnamiens. On peut certes en dire autant des Français, et de la société coloniale en général. » NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 174.

252 Si nous ignorons les positions de Louis Finot à l'égard du colonialisme, un exemple vu dans les archives permet de montrer que les relations ne se réduisaient pas uniquement au strict cadre professionnel et que le directeur de l'EFEO pouvait tenter d'aider des membres de son personnel (le paternalisme reste à démontrer). En 1923, il appuie une demande d'un lettré chinois qui souhaiterait avoir des nouvelles de sa famille confrontée à la guerre civile. « M. Tchong Man Khai ayant rendu, pendant de longues années, d'excellents services à notre Institution et s'étant toujours montré parfaitement dévoué, je ne puis que transmettre sa demande avec un avis très favorable et je souhaite qu'elle trouve auprès de vous l'accueil le plus bienveillant. Je vous serais donc très reconnaissant, Monsieur le gouverneur général, si vous vouliez bien donner à cette requête la suite qui vous paraîtra la plus judicieuse soit par l'intermédiaire de notre Consul à Pak Hoi, soit par toute autre voie. » ANOM, GGI, 56 198 : Consulat de France à Pakhoi, recommandation en faveur de sa famille auprès des autorités chinoises de Ho p'ou sollicitée par M. Tchong Man Khai, lettré à l'École frise d'Extr. Orient (1923).

253 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 125 (version publiée de la thèse).

254 *Ibid.*, p. 144.

En fait d'émancipation, il faut aussi souligner que ce personnel asiatique a pu avoir un rôle prescripteur à l'École. Nous savons qu'il a pu montrer le chemin aux membres européens. Ce personnel était non seulement indispensable mais il a aussi pu revêtir le rôle de mentor ; que l'on songe aux places que tenaient Nguyen Van To et Tran Ham Tan dans les affaires administratives et scientifiques de l'École. Par extension, la bibliothèque, objet façonné par ses employés vietnamiens qui se trouvent ainsi au cœur de ses réseaux cognitifs, a pu avoir un rôle prescriptif pour ceux qui consultaient les ressources qu'elle offrait. Nous pourrions ici citer Matthieu Béra, qui donne à voir l'importance des bibliothécaires : « L'ordre aléatoire se superpose à l'ordre matériel des choses et à l'ordre logique et culturel de la raison disciplinaire. Ces actions de catégorisation et de classements transforment les bibliothèques en réseaux cognitifs qui donnent la possibilité de relier des régions sinon éloignées du savoir. »<sup>255</sup>

Il faut enfin noter que le reste du personnel asiatique au profil plus technique, mais au rôle non moins important, demeure sous silence. L'institution tend à valoriser uniquement son personnel scientifique. Le personnel français administratif et technique, certes beaucoup moins nombreux que le personnel local, est lui aussi en reste : c'est par exemple le cas de Jean Manikus, qui a travaillé plusieurs décennies pour l'École en tant que photographe et qui est peu cité, voire même persiflé pour des raisons personnelles comme nous le verrons dans la dernière partie, alors que son travail est tout aussi indispensable pour les chercheurs. Nous pouvons mentionner quelques autres noms croisés dans les archives : Jean-Constantin Wilkin, chef de bureau à la mairie d'Hanoi détaché à l'EFEO pour y exercer les mêmes fonctions de 1926 à son départ en retraite en 1931 – il sera ensuite remplacé par Nguyen Van To qui devient chef du secrétariat administratif entre 1932 et 1945<sup>256</sup> –, les dénommés G.-L. Laurent, Gombaud Saintonge, Fernand-Albert Tanquerey et Ange Campi, secrétaires-comptables et comptables à l'EFEO, Madeleine Arousseau qui occupe un poste d'agent comptable stagiaire et de surveillante du matériel au début des années 1920<sup>257</sup>, pour citer quelques exemples. C'est bien leur participation aux travaux scientifiques qui les distingue : René Mercier, chef des travaux pratiques de 1934 à 1947, qui a pu également être conservateur du musée et mener des fouilles archéologiques, a quant à lui été moins oublié par la postérité même s'il n'a pas été membre de l'École, contrairement à d'autres de ses agents, asiatiques notamment<sup>258</sup>.

---

255 BÉRA (Matthieu), « Bibliothèques et sciences sociales, et vice versa », *op. cit.*, p. 19.

256 TTLT1, RST, 49 792 : Dossier concernant Wilkin Jean Constantin, Chef de bureau hors-classe de la Municipalité de Hanoi [1903-1931]. NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 157.

257 ANOM, GGI, 37 113 : Melle Arousseau M, (s. d.) [1921-1922].

258 Il a même une notice dans *Chercheurs d'Asie...*, *op. cit.*, <https://www.efeo.fr/biographies/notices/mercier.htm> [consulté le 01/03/2019].

## CONCLUSION : LES APPORTS D'UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE D'UNE BIBLIOTHÈQUE

L'étude des acteurs de cette bibliothèque spécialisée nous a permis d'embrasser une histoire plus large que celle sur laquelle nous pensions déboucher initialement (une histoire stricte de ses protagonistes ; ce chapitre ne devait être à l'origine que l'un des trois sous-chapitres d'un autre) et d'ouvrir l'horizon aux pratiques savantes et sociales qui y sont concrètement à l'œuvre. Ces acteurs de la bibliothèque nous ont permis d'aborder principalement trois questions. La première se rapporte à l'histoire des bibliothèques et de la profession : qu'est-ce qu'un bibliothécaire dans une institution de recherche dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle ? La seconde est relative à l'histoire de l'École : quelle y est la place des bibliothécaires, et, partant, de son personnel asiatique ? La troisième concerne enfin l'élaboration de la recherche : la bibliothèque peut-elle être perçue comme un laboratoire scientifique franco-vietnamien ?

### A) Les piliers de l'institution : la bibliothèque et le personnel local

Ce chapitre nous a donné l'occasion de constater par nous-même le rôle fondamental du personnel local à l'EFEO, en particulier vietnamien, le cadre de nos recherches se situant dans ce pays. À l'instar de Nguyen Van To qui a travaillé auprès du directeur et à la rédaction du *BEFEO*, entre autres, les personnes sur lesquelles nous nous sommes penchée sont des chevilles ouvrières de l'École, incontestablement des « maçons de la science » et des « artisans du savoir » pour reprendre Jean-François Bert et Christian Jacob<sup>259</sup>. Indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, elles garantissent la continuité des travaux de l'institution. C'est grâce à ce personnel qu'une permanence intellectuelle et matérielle se met en place : véritables gardiens du temple, les individus étudiés sont restés entre 25 et 40 ans à l'EFEO tandis que le personnel scientifique français n'y était que de passage et pouvait dès lors se voir confier des responsabilités de façon temporaire à la

---

<sup>259</sup> Formulation utilisée dans un titre par BERT (Jean-François), *Une histoire de la fiche érudite : essai*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2017, 143 p. Titre de la quatrième partie dans JACOB (Christian) (dir.), *Lieux de savoir*, t. 2, *op. cit.*, 2011.

bibliothèque. Les sources le confirment : nous avons vu que les membres pouvaient être déchargés de leurs fonctions lorsqu'ils se trouvaient en mission. Paul Mus l'écrivait aussi dans *L'Angle de l'Asie*. On lit clairement sous sa plume l'importance des bibliothécaires que nos recherches ont mis en lumière : « Les Français arrivaient et repartaient pour revenir d'ailleurs, par larges périodes, car cette maison s'est faite dans la persévérance. M. Khoan, M. Giap et nos lettrés autour d'eux formaient une continuité matérielle »<sup>260</sup>. Ils pouvaient demeurer quelle que soit la conjoncture. Marcus Durand se souvient en effet :

Vu de mon univers d'enfant, rien n'avait changé sous la jeune RDVN : le personnel de la bibliothèque, leur habillement, la bibliothèque tournait laborieusement, la recherche continuait comme à l'accoutumée sous l'œil bienveillant du Président Ho Chi Minh.<sup>261</sup>

Outre ces personnes ressources, le rôle central de la bibliothèque dans la permanence intellectuelle et matérielle de l'institution est aussi mis en évidence par Nguyen Phuong Ngoc :

Cette « continuité matérielle » est surtout importante du point de vue de la recherche scientifique. L'exemple de la bibliothèque de l'EFEO est tout à fait révélateur de ce rôle du personnel vietnamien. En effet, la bibliothèque de l'EFEO avec ses divers fonds d'ouvrages et de manuscrits est un centre de documentation exceptionnel, probablement dans le monde, sur tout ce qui concerne l'Extrême-Orient ancien et contemporain, mais aussi sur l'actualité scientifique internationale. D'ailleurs, par sa situation unique d'institution de recherche officielle, l'École reçoit régulièrement un grand nombre d'ouvrages de la part des administrations, des éditeurs et des auteurs grâce à la pratique de dépôt et de dons. Cela exige un personnel qualifié capable d'assurer l'entretien, mais aussi d'effectuer le classement, les recherches bibliographiques et le travail de traduction, sans parler de la recherche des documents souvent à l'état de manuscrits. Grâce aux nombreux lettrés à son service, l'École peut donc se prévaloir des avantages exceptionnels en termes de temps et d'accessibilité, que sa bibliothèque offre aux chercheurs. Le fonds chinois en est un exemple : il est doté d'un catalogue unique en son genre fait d'après le dépouillement complet des collections : en 1921, il comprend déjà 45 000 fiches particulièrement détaillées.<sup>262</sup>

Nous avons également constaté à travers le travail effectué à la bibliothèque que l'expérience savante n'est pas réservée aux chercheurs. Ces membres du personnel asiatique jouent un rôle fondamental dans les étapes du travail intellectuel fourni allant jusqu'à produire leurs propres travaux. La bibliothèque et la place qu'ils y occupent deviennent un tremplin pour eux, leur permettant de s'insérer progressivement dans le monde de la recherche. Nous observons ce que Christian Jacob rappelle dans l'introduction des *Lieux de savoir* :

---

260 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants”... », *op. cit.*, p. 157. Nous avons pu voir, dans d'autres archives, l'importance de ce personnel pour l'École. Nous renvoyons au chapitre 2, avec le cas, par exemple, d'Ed. Huber et du lettré de Pékin que P.-G. Blanchet a mis à sa disposition.

261 DURAND (Marcus), Note manuscrite..., *op. cit.*, p. 1.

262 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants”... », *op. cit.*, p. 158. Voir également p. 45 de sa thèse publiée.

Certeau nous invite d'abord à reconnaître la place des sans-grades et des obscurs, des anonymes qui ne sont pas entrés au panthéon des savoirs mais qui en furent des relais, des auxiliaires ou des récepteurs, maîtres, étudiants, amateurs et curieux. Loin d'être dans une position de soumission à l'autorité intellectuelle et institutionnelle, ces acteurs sont des braconniers qui glanent à la surface des textes, déambulent entre les rayons des bibliothèques, circulent entre les savoirs et s'approprient les mots, les idées, les connaissances d'une manière créative et originale [...].<sup>263</sup>

C'est également en partie grâce à ces bibliothécaires auxiliaires de la recherche que le lieu de la bibliothèque en lui-même se trouve au cœur de l'École, de la science en train de se faire. Elle met à disposition des chercheurs les matières premières, elle est un lieu d'échanges, d'émulation scientifique et de rencontres entre le personnel. Le lieu est tellement central qu'il occupe la quasi-totalité du siège de l'EFEO : son bâtiment principal, puis le deuxième plus grand bâtiment du site, conçu expressément pour recevoir les magasins et finalement sorti de terre dans les années 1940 – le seul bâtiment que l'École a ainsi fait construire<sup>264</sup>. En outre, comme la bibliothèque s'étalait sur la plus grande surface du parc immobilier de l'École, celle-ci devait aussi être le lieu d'autres manifestations scientifiques (conférences, réunions, présentations et rassemblements divers, lieu d'exposition) comme c'est régulièrement le cas dans les petites structures<sup>265</sup>.

Cette place primordiale tenue par la bibliothèque au sein de l'École se renforce par la suite. Nous observerons en effet dans la partie suivante qu'elle devient source de fortes préoccupations lors des épreuves violentes du coup de force japonais du 9 mars 1945 et de la décolonisation. Puis, plusieurs décennies plus tard, lorsque le Vietnam s'ouvre à l'étranger et que l'École peut y renouer des relations au début des années 1990, les ressources de son ancienne bibliothèque font à nouveau l'objet de grande attention, comme une ultime preuve de sa place centrale dans le développement de la recherche scientifique sur l'Extrême-Orient. Ainsi par exemple, lors du colloque de 1992 qui symbolise cette reprise du dialogue et qui constitue un moment fort dans l'histoire de l'institution, le philologue Ta Trong Hiep (1933-1996) indique : « La gloire de l'EFEO, c'est d'abord sa bibliothèque Han Nôm. »<sup>266</sup> La bibliothèque de l'EFEO transmise aux États indépendants survit donc au départ de l'institution. Sa documentation et ses acteurs vietnamiens, devenus des chercheurs renommés à l'instar de certains de ses usagers comme nous le verrons au chapitre suivant, ont été au cœur des transferts qui se sont produits à la décolonisation, témoignage de son poids et de son rayonnement. À leur propos, Pierre-Yves Manguin n'hésite d'ailleurs pas à parler

---

263 JACOB (Christian), « Introduction », dans *Lieux de savoir*, t. 1, *op. cit.*, p. 18. C. Jacob cite ici Michel de Certeau, *L'invention du quotidien*, I : Arts de faire, 1990.

264 Voir le chapitre 3

265 Nous pouvons citer à nouveau l'article de B. Lachaise sur la bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, qui accueille régulièrement des manifestations scientifiques comme des colloques : LACHAISE (Bernard), « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle... », *op. cit.*, p. 89-107.

266 TA (Trong Hiep), « Rétrospective et perspective », *90 năm... / 90 ans de recherches...*, *op. cit.*, p. 373.



d'« héritage » et de « legs de l'EFEO au Vietnam », des notions sur lesquelles nous nous pencherons à la partie suivante <sup>267</sup>.

## **B) Le bibliothécaire de bibliothèque spécialisée : tentative de définition pour la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle**

L'étude des acteurs de la bibliothèque permet d'observer une organisation hiérarchisée et transversale. Le directeur et son bras droit, le secrétaire-bibliothécaire, sont les dirigeants de la bibliothèque. Le premier prend les grandes décisions quand le second semble en être le véritable responsable, garant de la mise en musique des différentes tâches à effectuer et de sa cohérence intellectuelle. Le travail scientifique est quant à lui réalisé par les membres, les assistants et une partie des lettrés, qui travaillaient vraisemblablement de façon collaborative puisqu'il n'y avait pas de lien hiérarchique entre eux, hormis au sein du personnel vietnamien. Ce dernier groupe avait un rôle fondamental à la bibliothèque : des tâches scientifiques aux plus techniques en passant par un travail d'encadrement, il l'administrait au quotidien tandis que les membres devaient y travailler plus ponctuellement ou y avaient la responsabilité d'un domaine d'activité plus restreint. Notons toutefois que cette organisation a varié dans le temps, au gré des ressources de l'École, tributaires des contextes historiques. Bien que nous pensons que l'apparition des assistants à la fin des années 1920 ait dû entériner un mode de fonctionnement déjà existant – les sources manquent cependant pour le confirmer –, l'organisation de la bibliothèque était différente aux premières heures de l'EFEO puisque son personnel était très peu nombreux. Si l'on se penche sur les dernières heures de l'École en Indochine, nous savons grâce aux cas d'Yves Hervouet et d'André-Georges Haudricourt que le conservateur et le conseiller scientifique ont dirigé et géré la bibliothèque au tout début des années 1950, alors que l'institution avait changé de mode de fonctionnement du fait des contextes historiques <sup>268</sup>.

---

267 MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient... », *op. cit.*

268 Le témoignage plus tardif de Léon Vandermeersch va également dans ce sens bien que le fonctionnement de l'École était alors plus gravement perturbé. La bibliothèque était « véritablement faite par les chercheurs français et il y avait à Hanoi une équipe de Vietnamiens que l'on appelait les lettrés, qui étaient de vieux vietnamiens connaissant le chinois qui étaient employés en particulier à ponctuer les livres chinois [...] ». Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 13 janvier 2016. Il est probable que Léon Vandermeersch fasse référence à la période antérieure à la sienne (fin des années 1940-moitié des années 1950) puisque, lorsqu'il était en poste à Hanoi, il n'y avait plus que lui et Jean Manikus parmi les membres du personnel français, et car les activités scientifiques de l'École étaient à l'arrêt. En étant directeur du centre de l'EFEO à Hanoi, il était de fait directeur de sa bibliothèque et se souvient avoir réalisé des acquisitions.

À l’instar de l’organisation du travail à l’EFEO de façon plus générale, celle de la bibliothèque devait être assez souple. Nous imaginons sans peine que le directeur, le secrétaire-bibliothécaire et les membres, dont les missions n’étaient pas entièrement dévolues à la bibliothèque, purent s’y investir à la hauteur des moyens qu’ils souhaitaient – ou pouvaient – engager : nous avons aperçu dans le premier chapitre que Nguyen Van To réalisait une part importante du travail administratif et scientifique plutôt dévolu à la direction de l’École ; André-Georges Haudricourt, assez critique à l’égard de l’institution pour laquelle il travaillait et dont le témoignage serait à croiser à d’autres sources, écrivait qu’il s’agissait d’une « bibliothèque très importante mais dont aucun Européen ne s’était occupé de près »<sup>269</sup>. Nous savons également que tous les membres n’ont pas travaillé à la bibliothèque – d’autres pouvaient travailler au musée, à Angkor ou sur les chantiers de fouille. Il est légitime de se demander s’il en fut de même pour les assistants puisqu’ils durent concilier leur travail à la bibliothèque et leurs travaux de recherche. Toutefois, les assistants étaient en premier lieu embauchés pour travailler à la bibliothèque : leur participation devait y être plus effective. En outre, ils étaient détenteurs, avec les autres membres du personnel asiatique de la bibliothèque, des si précieuses compétences linguistiques, sans aucun doute d’autant plus recherchées que la formation à la bibliothéconomie était inexistante. C’est ce que constate aussi Marine Dhermy-Mairal dans son article consacré à la bibliothèque du Bureau international du travail au début du XX<sup>e</sup> siècle, où les compétences linguistiques supplantent le reste<sup>270</sup>. Dans cette institution, après une période d’errance à rechercher un bibliothécaire qui donne satisfaction, c’est un candidat au profil assez similaire aux assistants et aux lettrés ici étudiés qui est retenu et qui remplit très bien ses fonctions durant quatorze années, qualifié même « d’homme providentiel ». Il s’agit d’André de Maday, un docteur hongrois en sciences politiques qui poursuit sa carrière académique en Suisse

---

269 « C’est que je viens d’être “nommé” conseiller scientifique à la bibliothèque, il y a malheureusement un assez gros travail pour remettre en marche cette bibliothèque très importante mais dont aucun Européen ne s’est occupé de près (Pensez que tous les imprimés siamois, laotiens, cambodgiens sont classés sous la rubrique M., c’est-à-dire “malabar” nom que l’on donne dans le français local aux commerçants hindou-musulmans qui sont tamouls). Cela vous donne une idée de la façon dont on travaillait... la belle tenue du bulletin de l’EFEO est l’œuvre des lettrés indigènes qui s’en occupaient et qui fournissaient traductions, documents aux auteurs, corrigeaient les épreuves, etc. ... ». Cette remarque sur « la rubrique M. » est assez surprenante : nous verrons dans le chapitre suivant que la cotation en M. pouvait renvoyer aux ouvrages de formats « Moyens » ou encore que des cotes M.A. et M.O. existaient pour les ouvrages mandchous et mongols. En 1954, soit 5 ans après son départ de l’EFEO, les ouvrages en langues asiatiques qu’il cite étaient cotés eux aussi par format (in-4°, in 8°). Cette confusion est-elle due à la désorganisation qu’ont pu connaître les bâtiments de l’EFEO lors de leur occupation vietnamienne en 1945-1946 – période durant laquelle l’École en avait été chassée et sur laquelle nous nous pencherons à la partie suivante ? Nous verrons toutefois que les dégâts semblent avoir été limités dans le bâtiment des magasins de la bibliothèque, moins cependant dans la salle où se trouvaient les catalogues sur fiches. Lettre d’A.-G. Haudricourt à Mariel Jean-Brunhes Delamarre des éditions Gallimard, 20 juillet 1948, dont un extrait est cité dans : HAUDRICOURT (André-Georges), DIBIE (Pascal), *Les pieds sur terre*, *op. cit.*, p. 87.

270 Les résultats ont été un peu plus concluants avec des bibliothécaires européens qu’avec des Américains : ces derniers étaient mieux formés à la bibliothéconomie mais n’avaient pas ces compétences, à l’inverse des Européens. DHERMY-MAIRAL (Marine), « L’“orgie” documentaire... », *op. cit.*, p. 121-123.

comme sociologue en occupant différents postes dont celui d'enseignant-chercheur à l'université de Neuchâtel, ce qui l'a amené à se pencher sur le sort des bibliothèques et à s'y former en amateur :

Lorsqu'il présenta sa candidature au poste vacant de bibliothécaire en 1923, ses atouts linguistiques penchèrent certainement en sa faveur : bilingue – ses langues maternelles étaient le hongrois et le français –, il connaissait l'anglais, l'allemand, l'italien et lisait le russe. Son expérience administrative en Hongrie, ses connaissances universitaires en matière économique et sociale et ses notions de bibliothéconomie furent décisives.<sup>271</sup>

Nos recherches sur l'organisation sociale de cette bibliothèque spécialisée nous ont confrontée à la question de la terminologie. Qu'est-ce qu'un bibliothécaire ? Ce dernier existe-t-il dans une institution de recherche ? Le terme « bibliothécaire » est employé dans les textes officiels pour désigner une seule personne : le secrétaire-bibliothécaire, un agent qui n'est donc pas uniquement bibliothécaire. Nous avons vu que l'appellation « conservateur » apparaît quant à elle tardivement. Dans les deux cas, il s'agit de mettre en avant une position sociale assez élevée : les bibliothécaires du quotidien – les assistants, les lettrés et le personnel plus technique – ne sont pas désignés ainsi. Ceci est confirmé par Léon Vandermeersch, qui préfère utiliser l'appellation d'« employés de la bibliothèque ». En effet, selon lui, il n'y avait pas de « catégorie spécifique de bibliothécaires » même si « en pratique, ils assuraient ce rôle-là »<sup>272</sup>, à l'instar de Kim Yung Kun embauché comme lettré contractuel pour réaliser un travail de bibliothécaire. Toujours d'après Léon Vandermeersch, il s'agirait aussi d'une question de « milieu » : « le contexte n'est pas du tout le même. En France, par exemple, vous avez des institutions avec des bibliothèques où les bibliothécaires ont passé des concours, sont de véritables spécialistes, de véritables scientifiques aussi. Au Vietnam, ce n'était pas ça. » En dépit du fait que la professionnalisation dans les bibliothèques ait été plus tardive, il semble effectivement que ce qui a prévalu dans le choix de ces agents est leur bagage culturel et scientifique et non les compétences que l'on appellerait aujourd'hui « métier », qu'ils auraient pu acquérir en travaillant dans une autre bibliothèque, par exemple. Cela n'a rien de surprenant : ceci est encore très fréquent de nos jours dans les bibliothèques spécialisées ; citons en premier lieu celle de l'EFEO à Paris, où il est jugé que les compétences bibliothéconomiques peuvent s'acquérir après l'embauche ; elles ne sont pas indispensables, à l'inverse des connaissances scientifiques. Si l'on ne peut mettre de côté l'histoire du développement du métier, il s'agit bien aussi d'une question de milieu comme le soulignait Léon Vandermeersch, mais à notre sens moins liée à une aire géographique spécifique qu'à un domaine d'activité, celui des bibliothèques spécialisées. Le cas contemporain de l'EFEO est un exemple parmi d'autres montrant que la profession n'a pas suivi les mêmes développements dans ces bibliothèques. On ne trouvait donc pas de bibliothécaires à

---

271 *Ibid.*, p. 123-125.

272 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015.

l'EFEO mais des « assistants » et des « lettrés », des appellations qui, bien qu'elles soient peu transparentes <sup>273</sup>, mettent en avant les fonctions de support et d'aide au développement de la recherche. Ce personnel peut alors travailler à la bibliothèque comme ailleurs à l'École, à l'image des ingénieurs d'étude et de recherche de nos jours.

Cette étude de cas pose aussi la question de savoir s'il faut isoler les pratiques bibliothéconomiques du travail scientifique. Existe-t-il une frontière entre le travail de bibliothécaire et de chercheur ? Nos recherches permettent d'affirmer qu'il faut associer et non dissocier ces deux activités, et qu'il n'est en outre pas toujours aisé de distinguer un travail technique d'un travail scientifique. C'est ce que montre également le cas d'André de Maday <sup>274</sup> ou celui de Marie-Roberte Guignard, bibliothécaire et orientaliste formée « au contact des plus grands maîtres de la sinologie française » qui réintègre en 1939 la Bibliothèque nationale à un moment où sa direction souhaite « que le responsable général des fonds orientaux soit un véritable orientaliste » <sup>275</sup>. Plus largement, la bibliographie relative à l'histoire du métier de bibliothécaire montre bien que celui-ci était avant tout un savant, ce qui se vérifie pour le cas de l'EFEO. Solidement doté de connaissances sur l'Extrême-Orient et le Vietnam en particulier, maniant les caractères chinois, les compétences de Tran Van Giap étaient forcément utiles et pré-requises pour la gestion des fonds chinois et vietnamien, comme celles de Lê Du et de Kim Yung Kun pour le fonds japonais, celles de Nguyen Van Khoan pour le fonds européen. Il en est de même si l'on se place du côté des membres français : ce sont les connaissances linguistiques et scientifiques d'Émile Gaspardone et d'Yves Hervouet, pour le domaine chinois, et d'Élie Aubouin, pour le domaine japonais, qui les ont conduits à travailler à la bibliothèque. Nous pouvons également citer les figures de Paul Demiéville et de Paul Pelliot qui, toute leur carrière durant, n'ont eu de cesse de faire le pont entre le monde des bibliothèques et celui de la recherche, par leurs propres activités de recherche, celles qu'ils initièrent chez leurs élèves et les relations qu'ils développèrent entre bibliothèques.

---

273 Laurent Dartigues pointe dans sa thèse le problème de la définition des lettrés : qu'entend-t-on par cette dénomination ? Que recouvre cette classe ? Les réponses sont difficiles à trouver car « La sociologie des lettrés vietnamiens est encore balbutiante. » DARTIGUES (Laurent), *L'orientalisme français en pays d'Annam...*, *op. cit.*, p. 173.

274 Marine Dhermy-Mairal conclue « La tâche du bibliothécaire n'était donc pas seulement une tâche technique relevant d'une application automatique des classifications faites par d'autres. » DHERMY-MAIRAL (Marine), « L'"orgie" documentaire... », *op. cit.*, p. 125.

275 La BN conservait ainsi une formule qui avait fait ses preuves : le prédécesseur de M.-R. Guignard était « Edgard Blochet (1870-1937), spécialiste d'arabe, de turc et de persan ainsi que de christianisme oriental et qui avait dirigé les fonds orientaux comme conservateur-adjoint au Cabinet des manuscrits. » MONNET (Nathalie), « Marie-Roberte (Dolléans) Guignard... », *op. cit.*, p. 82.

Si l'on observe aujourd'hui une dichotomie entre le professionnel du document (le bibliothécaire, l'archiviste) et le professionnel du contenu (le chercheur), l'exemple de l'EFEO confirme qu'il n'en fut pas toujours ainsi. Cette évolution, due à la professionnalisation des formations des bibliothécaires et des archivistes, est même une originalité française : ailleurs, le doctorat est une condition *sine qua non* pour devenir conservateur. La formation des archiviste paléographes, dont on rappelle que le premier directeur de l'EFEO est issu, mélange ces deux aspects, ce qui explique la prédisposition des chartistes à devenir aussi bien conservateurs que chercheurs. Ainsi, à l'occasion du colloque que nous avons pu organiser sur les chartistes en Asie et les liens entre l'EFEO et l'École des chartes, Nathalie Monnet concluait-elle : « Ce pourrait être deux mondes antithétiques, deux démarches méthodologiques opposées et cependant ils trouvent leur nécessaire complémentarité. »<sup>276</sup>

D'autres traces de ce passé demeurent aujourd'hui et font écho à l'exemple plus ancien de l'EFEO : c'est le cas par exemple des normaliens agrégés « pensionnaires » à la Bibliothèque nationale – devenus en 1984 « chargés de recherches documentaires »<sup>277</sup>. Le jeune doctorant y assure, parallèlement à ses recherches, un travail sur un fonds – en général la rédaction de notices de documents issus du fonds étudié – et est chargé de cours. Le travail de catalogage lui permet d'approfondir sa connaissance des sources et de la bibliographie, il alimente ainsi ses propres travaux de recherche. Les apports d'une telle approche sont évidents, aussi bien pour le chercheur que pour l'institution pour laquelle il travaille. C'est exactement ce que l'on a pu observer à travers l'exemple d'Yves Hervouet. Pour les assistants et lettrés qui travaillaient à la bibliothèque tout en conduisant des recherches, la bibliothèque est en définitive à voir comme un lieu d'autoformation d'une part, ainsi que le souligne Nguyen Phuong Ngoc<sup>278</sup>, et comme le lieu de réalisation de leurs recherches, d'autre part. À la bibliothèque, les chercheurs sont au plus près des matériaux dont ils ont besoin, le travail bibliothéconomique est indissociable du travail scientifique. Les deux se nourrissent et l'exercice bibliothéconomique est même fondamental : « la qualité [du] raisonnement dépend si crucialement de la qualité de [la] base de données », écrit Bruno Latour<sup>279</sup>. Maîtriser l'accès à la connaissance est impératif pour pouvoir travailler. La bibliothèque est une expérience savante et peut être comparée à un laboratoire.

---

276 MONNET (Nathalie), « Marie-Roberte (Dolléans) Guignard... », *op. cit.*, p. 73.

277 Arrêté du 17 mai 1984 modifié et portant création des fonctions de chargé de recherches documentaires à la Bibliothèque nationale.

278 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 45 et suiv. (version publiée de la thèse).

279 LATOUR (Bruno), « Pensée retenue, pensée distribuée », dans *Lieux de savoir...*, t. 1, *op. cit.*, p. 608.

## C) La bibliothèque : du lieu d'apprentissage à celui de la communauté

Passage obligé du chercheur, la bibliothèque est un lieu avec des normes et des codes sociaux. Ainsi que l'analyse Christian Jacob, il s'agit d'un espace « où s'affirme l'appartenance à un groupe social ou un milieu professionnel particulier, par l'intériorisation de ses normes et de ses valeurs, par la naturalisation d'un ensemble d'artifices et de techniques qui deviennent des signes identitaires autant que des marqueurs de compétences. »<sup>280</sup>

La bibliothèque de l'EFEO joue un rôle social évident au sein de l'établissement. Il s'agit d'un tremplin vers la recherche pour les Vietnamiens que nous avons étudiés, un rôle que Nguyen Phuong Ngoc a elle aussi souligné et que Pierre Singaravélou avait démontré pour l'École de façon plus générale – un de ses sous-chapitres s'intitule « L'EFEO : une fabrique d'intellectuels vietnamiens ? » – en se penchant entre autres sur la figure de Tran Ham Tan, qu'il considère comme un « exemple représentatif »<sup>281</sup>. C'est parmi la génération des intellectuels que composent nos « annamitisants » « que l'on voit apparaître les premiers chercheurs professionnels » conclut Nguyen Phuong Ngoc, ces mêmes qui, « formés à l'école occidentale », vont « contester le pouvoir colonial. »<sup>282</sup> Les chercheurs français bénéficient également de ce tremplin puisque la bibliothèque participe activement à leur formation et à la réussite de leurs recherches. La bibliothèque est un lieu d'apprentissage et de transmission pour les chercheurs français – il est intéressant de constater qu'un certain nombre de membres temporaires, c'est-à-dire de jeunes chercheurs, ont des missions à la bibliothèque – comme pour les Vietnamiens, qui peuvent se former à la recherche et à la bibliothéconomie, quitte à la dépasser par la suite. Elle est également un lieu de mise en relation des savoirs, de coproduction. Les bibliothécaires asiatiques sont aussi des auxiliaires de la recherche, pouvant aller jusqu'à réaliser une partie importante du travail scientifique des membres. Davantage, au-delà de ce cadre de travail qui prévoit que les uns assistent les autres, nous avons vu qu'en fait de hiérarchie des connaissances, ce personnel pouvait être plus compétent et faire figure d'informateur, d'enseignant, de mentor, pour les membres français, voire même être prescripteur, de façon plus informelle.

---

280 JACOB (Christian), « Introduction » dans *Lieux de savoir...*, t. 2, *op. cit.*, p. 17.

281 « Son parcours tumultueux et semé d'embûches illustre parfaitement les difficultés de la nouvelle classe intellectuelle vietnamienne. [...] À l'instar de toute une génération de jeune lettrés, Tram Ham Tan (sic) se trouve momentanément dans une impasse : les concours triennaux sont supprimés, et avec eux disparaît son espoir d'appartenir un jour à la haute fonction publique d'État. » SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 177.

282 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 126 (version publiée de la thèse).

Malgré tout, nous avons pu voir qu'en parallèle, les inégalités instaurées par le régime colonial se retrouvent à l'École, qui peine à reconnaître et à mettre en avant officiellement ce personnel sans lequel sa stabilité et sa renommée n'auraient pas été les mêmes. La percée de ses « annamitisants » correspond au commencement d'une période de reconnaissance très progressive qui fait écho aux évolutions de la société coloniale. Les sources tendent à montrer que ces Vietnamiens étaient non seulement indispensables au bon fonctionnement matériel de l'École, mais aussi à la production scientifique de ses chercheurs, laquelle n'aurait pas toujours pu être de si haute portée. Si Laurent Dartigues écrivait en 2005 que « la question de la coproduction des connaissances rest[ait] peu explorée dans le champ des sciences sociales », notre étude sur les acteurs de la bibliothèque nous a *in fine* permis d'observer ces faits <sup>283</sup>.

Au-delà de la coproduction en contexte colonial, la bibliothèque et ses bibliothécaires locaux font dès lors le trait d'union entre l'époque coloniale et celle qui l'a suivie. Georges Boudarel le souligne à la fin des années 1980, en évoquant également le legs matériel de l'EFEO à travers la passation de son musée et de sa bibliothèque : « Par-dessus tout, le pont entre l'EFEO des années 1940 et les spécialistes hanoïens d'aujourd'hui ce furent des hommes. L'École avait formé des chercheurs du pays. Une poignée au sens littéral du mot : on pouvait les compter sur les doigts d'une main », parmi lesquels se trouvent les bibliothécaires que nous avons étudiés <sup>284</sup>. La bibliothèque a ainsi participé au « long processus de transformation que l'élite intellectuelle vietnamienne réalise depuis le début de la colonisation française. » <sup>285</sup>

La bibliothèque tient aussi une place dans l'organisation sociale de l'École, dans sa dynamique de groupe puisque c'est un lieu de rencontres, où s'investissent des membres du personnel aux profils différents. C'est vraisemblablement le seul lieu de l'EFEO où tout le monde doit aller, pour y effectuer des travaux de recherche ou pour y réaliser une mission particulière. Elle matérialise peut-être aussi le lieu de l'esprit collectif cher à la direction de l'École, sans lequel l'établissement ne pourrait fonctionner correctement <sup>286</sup>. Lieu de rassemblement, c'est la porte d'entrée vers le reste de

283 DARTIGUES (Laurent), *L'orientalisme français en pays d'Annam...*, *op. cit.*, p. 165.

284 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal... », *op. cit.*, p. 8. Nguyen Phuong Ngoc précise : « À partir de 1945, Tran Van Giap sera le seul parmi le groupe des "annamitisants" vietnamiens de l'EFEO à continuer l'activité scientifique. À travers son travail et son enseignement, il représente une sorte de trait d'union entre les traditions intellectuelles françaises et vietnamiennes. » NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 143. (version publiée de la thèse)

285 *Ibid.* Elle s'appuie notamment sur le cas de Tran Van Giap, « typique de la reconversion culturelle des lettrés vietnamiens [...] »

286 A.-G. Haudricourt rapporte une lettre de Cl. E. Maître à L. Finot dans son entretien avec P. Dibie, dans laquelle on lit l'importance du travail collectif et de l'implication des chercheurs pour l'institution : « [...] Je ne sais pas si vous connaissez les quatre nourrissons que l'Institut nous a envoyés. Est-ce la superbe d'un ancien qui m'inspire ? Mais je ne crois vraiment pas que leur présence à l'École lui soit pour longtemps de grand profit. Tous manquent déplorablement d'esprit collectif. » Bloch, Fromage, Girard et Dufresne sont tous égratignés par le directeur. À propos de ce dernier, il note cependant « Tenons-lui compte du moins qu'il s'occupe de la bibliothèque [...] » Deux ans plus tard, Maspero est remonté dans son estime (avant d'y dégringoler par la suite) : « [...] Le jeune Maspero est depuis quelques jours à Hanoi. Il travaille ferme, et s'occupe du catalogue des livres chinois. La

l'institution pour le chercheur<sup>287</sup>, l'espace de la communauté savante où se côtoient différents mondes sociaux : Français, Asiatiques, Vietnamiens attachés à la culture traditionnelle, continuant pour certains à en revêtir les vêtements et le turban à l'instar de Nguyen Van Khoan, quand d'autres appartiennent à « la génération des intellectuels occidentalisés »<sup>288</sup>, témoins le costume et la cravate de Nguyen Van Huyen ou encore la photographie du personnel vietnamien ci-dessous, prise dans les années 1930 ou 1940.



*Illustration 26: George Cœdès, directeur de l'EFEO, et le personnel asiatique, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE22945*

La bibliothèque se fait ainsi le reflet des évolutions que connaît la société coloniale et vietnamienne d'alors<sup>289</sup> et est un lieu de rencontre aux multiples dimensions. Comme nous l'avons

---

première impression est tout à excellente. Zèle, docilité, politesse et modestie. Ce sont des qualités dont avaient perdu l'habitude nos jeunes recrues... » Lettres de Claude-Eugène Maitre à Louis Finot, 13 mars 1906 et 26 avril 1908, citées dans : HAUDRICOURT (André-Georges), DIBIE (Pascal), *Les pieds sur terre, op. cit.*, p. 81-83.

287 Qu'il s'agisse du chercheur isolé ou non. Pour ce premier, nous pouvons prendre un exemple issu de la correspondance précitée à propos de Maspero : « [...] Il travaille beaucoup, surtout la nuit (car il dort généralement la journée), mais uniquement pour son propre compte et sans montrer pour la besogne commune ce zèle désintéressé qui est si précieux pour l'institution et pour son directeur. » *Ibid.*, p. 83.

288 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 175. NGUYEN (Van Phac), « Portait of a Man of the Last Century », *op. cit.*

289 Voir KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan... », *op. cit.* Ou encore les photographies disponibles à la photothèque de l'EFEO.



vu, elle est aussi un moyen, pour certains, de renouer avec leur ancienne classe sociale ou du moins de limiter leur chute. Pierre-Yves Manguin et Catherine Clémentin-Ohja concluent du portrait qu'ils font de Tran Ham Tan dans l'ouvrage dédié au centenaire de l'institution : « L'ancienne classe des lettrés, socialement défavorisée par les changements politiques et désormais privée de tout pouvoir réel, entre au service de l'orientalisme. »<sup>290</sup>

Enfin, il ne serait certainement pas permis de conclure sans évoquer la notion de transfert culturel, au cœur duquel la bibliothèque de l'EFEO semble se situer, d'autant moins que le Vietnam a bénéficié d'une étude collective à l'aulne de cette notion, tout comme le domaine de l'histoire du livre<sup>291</sup> :

L'objet, de façon beaucoup plus spécifique, est de mettre en évidence les points d'articulation qui les relient. Le terme de transfert implique certes une dynamique d'importation et d'exportation de biens culturels, qu'ils soient matériels ou correspondent seulement à des modes de pensée. Mais le point essentiel est la question de la réinterprétation liée au déplacement dans l'espace ou dans le temps.<sup>292</sup>

Pour ce qui est du sujet qui nous préoccupe dans cette thèse, la question de savoir s'il y a eu ou non transfert culturel nous paraît délicate à résoudre car la notion mériterait une étude à part entière et, surtout, des sources sur lesquelles s'appuyer. Nous observons bien à la bibliothèque de l'EFEO « des phénomènes de mises en contact, d'emprunts et d'échanges »<sup>293</sup> mais il ne nous a pas été possible de savoir sur quoi ils ont débouché : des adaptations, des copies, des hybridations. De même, les questions de savoir pourquoi ils se sont opérés et qui s'en est emparés ne peuvent être aisément résolues ; il paraît en outre difficile de conclure sans généraliser, ce qui donnerait des résultats inexacts. Nous avons certes vu que les échanges se font dans les deux sens. Nous sommes tentée de nous rallier aux conclusions de Philippe Papin relatives au « phénomène de captation » car elles correspondent à ce que nous observons : « Quand on dit que A influence B, il faut comprendre que c'est B qui est l'élément actif. Il puise lui-même dans ce qui l'intéresse, opère une sélection et, le cas échéant, transforme ce qu'il a importé. »<sup>294</sup> Il ajoute :

La captation sélective, qui promeut B comme élément actif, ne signifie pas pour autant que l'ensemble de B soit concerné. Ce ne sont pas « les Vietnamiens » qui mobilisent et utilisent des référents culturels chinois, cham ou français [...] C'est l'élite, parce qu'elle en a besoin,

---

290 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.*, p. 34. Ils s'appuient sur la nécrologie de Tran Ham Tan écrite par M. Durand.

291 ESPAGNE (Michel), « Transferts culturels et histoire du livre », dans *HCV*, Genève, Droz, n° 5, 2009, p. 201-218. AUBERT-NGUYEN (Hoai-Huong) et ESPAGNE (Michel) (dir.), *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, *op. cit.*

292 ESPAGNE (Michel), « Les transferts culturels franco-vietnamiens : un cas de figure paradigmatique », dans *Le Vietnam...*, *op. cit.*

293 PAPIN (Philippe), « Un laboratoire pour l'étude des transferts », dans *ibid.*

294 *Ibid.*

parce que c'est son intérêt, parce que ces emprunts, une fois assimilés, servent ses propres objectifs, lesquels sont des objectifs à portée locale.

Car, de fait, l'élite n'est jamais faite d'une pièce. Elle est composite. En son sein, tout le monde n'a pas des besoins identiques et le recours à l'emprunt constitue bien souvent la manière dont une fraction se distingue de l'autre. [...]

Faisons le point : le transfert de A vers B signifie que B est l'élément actif, il est commandé par une logique d'utilité sociale, il est le produit de son temps et présente une extrême diversité de contenus. [...] <sup>295</sup>

En croisant ce propos à nos recherches, nous voyons qu'il est peu aisé de connaître les motivations de ceux que nous avons étudiés. Nous pouvons en revanche conclure plus fermement sur le fait que cette captation de B sur A « renforce le rôle de B en lui ôtant d'emblée toute fonction subalterne, toute suspicion de suivisme et d'imitation servile » <sup>296</sup> puisque nous avons constaté cette position d'égalité intellectuelle, allant parfois jusqu'à la supériorité. Quant à la question de savoir s'il y a eu transformation, adaptation, métissage à l'issue du processus de transfert, celle-ci reste entière puisque les sources que nous avons étudiées ne le donnent pas à voir. En conclusion, il y a donc bien eu des transferts, mais leurs détails, leurs motifs ne permettent pas de dépasser ce constat, de statuer sur « la question de la réinterprétation liée au déplacement dans l'espace ou dans le temps » mise en avant par Michel Espagne, et donc d'évaluer ces transferts.

---

<sup>295</sup> *Ibid.*

<sup>296</sup> *Ibid.* Les conclusions de L. Dartigues sont similaires : « À trop s'être inscrit dans la perspective saïdienne, la plupart des travaux d'histoire coloniale sur l'Inde ont ignoré ce fait, et ont logiquement débouché, d'une part à surestimer la nouveauté des discours coloniaux émis sur l'Inde, et, d'autre part, à sous-estimer l'*agency* des peuples étudiés. La notion de production conjointe marquerait alors une rupture avec la vision unidirectionnelle de l'exercice du pouvoir colonial qui conduit à voir les connaissances produites par l'Occident intervenir forcément "d'en haut" pour transformer la culture "d'en bas". DARTIGUES (Laurent), *L'orientalisme français en pays d'Annam...*, *op. cit.*, p. 167.

## CHAPITRE 6 : CONSTITUER UNE BIBLIOTHÈQUE ET DONNER À LIRE : UNE BIBLIOTHÈQUE POUR QUELS PUBLICS ?

### INTRODUCTION

La gestion de la bibliothèque et des documents rassemblés à l'EFEO est désormais à éclairer. La question de la connaissance des publics et des représentations de la bibliothèque se trouve dans son prolongement : l'étude de l'organisation intellectuelle et physique des collections, celle des catalogues et des règlements convergent vers cette même interrogation. Pour qui l'établissement conçoit-il toute cette organisation et comment se donne-t-il à voir *in fine* à travers sa bibliothèque ? Est-elle un microcosme replié sur lui-même, où seuls le personnel de l'institution et les membres de son réseau pénètrent, ou est-elle considérée comme un moyen d'offrir un service à un plus grand nombre, au sein d'un territoire pauvre en documentation scientifique telle que la science occidentale en a l'habitude et le besoin ? Comment entend-t-elle répandre le savoir, quels en sont les droits d'accès et qu'en découle-t-il ? Ce chapitre trouve sa place après avoir étudié les bibliothécaires ; il entre aussi en résonance avec la première partie de la thèse, qui s'est penchée sur la place de la bibliothèque de l'EFEO à Hanoi dans le contexte politique et administratif de l'installation du

gouvernement colonial. Il permet de se poser la question du territoire de la lecture savante que dessine alors l'EFEO ainsi que celle de son évolution avec près de six décennies d'existence au Vietnam. Si l'histoire des catalogues, de l'accès et des usages des bibliothèques sont en développement – pour la première – ou demeure à développer – pour la seconde – comme nous le verrons, ce rôle territorial de la bibliothèque a en particulier fait l'objet d'une étude comparée d'Emmanuelle Chapron et d'Anne Saada, au prisme des catalogues et des usages. Elles notent :

La circulation des normes et des modèles bibliothéconomiques, les canaux de l'approvisionnement en livres ou la diffusion des catalogues sont autant de dossiers qui permettent de réinterroger l'institution-bibliothèque à la lumière de nouvelles catégories, spatiales, d'analyse. [...] Le rayonnement d'une bibliothèque conduit plus largement à s'interroger sur les dispositifs mis en place par celle-ci pour faciliter l'usage à distance de sa collection. Le fonctionnement de ces dispositifs dessine des territoires dont le mode d'organisation importe autant que les frontières. <sup>1</sup>

Leur conclusion fait écho à nos questionnements :

Traditionnellement étudiées d'un point de vue centripète, les politiques d'acquisition ou le cheminement des lecteurs vers les livres permettent en retour de comprendre la transformation du statut de certains lieux de savoirs. Envisagés, de manière centrifuge, comme des « facteurs de réputation », les règlements, catalogues et périodiques savants étudiés [...] donnent en effet à voir la manière dont l'institution pense son espace de réception, dans les dimensions d'une aire géographique et les qualités d'un milieu social et savant. <sup>2</sup>

Ces interrogations et les sources que nous avons étudiées ouvrent sur l'histoire de la bibliothéconomie. Les choix fait par l'EFEO en matière d'accès aux collections et de réglementation en salle de lecture sont-ils ceux de n'importe quelle bibliothèque française et non une spécificité institutionnelle ? Qu'est-ce que l'étude des catalogues et l'histoire de leur conservation matérielle révèlent des pratiques à l'œuvre à l'EFEO ? S'insère-t-elle dans l'histoire plus vaste de la bibliothéconomie française, alors en développement, et ce bien que la bibliothèque ne fût qu'une composante de l'établissement ? Qui étaient, en outre, ses lecteurs ? S'agissait-il d'une institution qui servait uniquement ses chercheurs et ses propres besoins ou bien a-t-elle ouvert les portes de la connaissance à d'autres ? Que nous apprennent la gestion des collections sur son public et sur la politique de l'établissement en la matière ?

---

1 CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », dans *La communication en Europe. De l'âge classique au siècle des Lumières*, dir. Pierre-Yves Beaurepaire, Paris, Belin, 2014, p. 1 et 15 de la version en ligne. Mis en ligne sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01483446>, identifiant : halshs-01483446 [consulté le 3 février 2018].

2 *Ibid.*, p. 25.

## **I – UN PANORAMA DES COLLECTIONS DE « LA PLUS BELLE BIBLIOTHÈQUE ORIENTALISTE DU MONDE »<sup>3</sup>**

### **A) 60 ans de bibliothèque au Vietnam (1898-1959) : état des lieux des collections**

Les termes élogieux du titre mettent en évidence une position hégémonique et un caractère incontournable de la bibliothèque, passage obligé pour tous les chercheurs en lettres, sciences humaines et sociales en Asie. Bien que la fondation d'une bibliothèque soit prévue dès l'arrêté fondateur de la MAPI, sa constitution n'est pas chose aisée du fait de la localisation géographique de l'institution, située à l'autre bout du monde, sur un terrain certes riches en sources – qu'il faut tout de même aller débusquer dans des conditions difficiles –, mais pauvre en documentation scientifique telle qu'habituellement consommée par les chercheurs européens. Le chapitre 1 a révélé l'importance de l'organisation et de la collaboration d'amateurs éclairés extérieurs à l'institution dans la réussite de ce projet et dans celui de l'EFEO de façon plus générale. La mise à profit des déplacements de ses agents et de ses collaborateurs où qu'ils aillent, l'organisation de campagnes de collecte dans les pays de l'Indochine et au-delà, les acquisitions auprès de libraires européens lors de missions, de congés ou par le biais de commandes ont permis à la bibliothèque de se construire rapidement, de devenir très riche en ressources comme le montre le panorama que nous proposons ci-dessous.

En 1901, la bibliothèque compte environ 2 200 « volumes » imprimés, « quelques livres annamites » (environ 200 fascicules), un « fonds relativement considérable » de livres chinois de 23 384 fascicules, « près de 500 énormes liasses de littérature bouddhique en tibétain et en

---

<sup>3</sup> Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015.

mongol », ces derniers obtenus grâce à Paul Pelliot, grand bibliographe<sup>4</sup>. Elle conserve aussi des manuscrits, principalement khmers et laotiens – les premiers ont été recueillis par les membres quand les seconds ont été « acquis à Luang-Prabang » – ainsi que « quelques » manuscrits chams, chinois et tibétains, cinq manuscrits lolos, deux manuscrits thai. Au total, la bibliothèque compte plus de 700 manuscrits, sans dénombrer les copies, en majorité des inédits et des inconnus. À cette date, l'École a également déjà fait réaliser de nombreux estampages : 250 sont réunis au cours du premier voyage d'études de Louis Finot entrepris autour de l'Indochine et de la mission du capitaine Lunet de Lajonquière au Cambodge. Une dizaine d'autres ont été réalisés au Siam, au Cambodge et en Annam, précise-t-on. Ces chiffres sont impressionnants : la MAPI existe depuis deux ans à peine et son personnel, qui doit se charger des collectes, des travaux scientifiques, de la bibliothèque, d'un musée, se compte sur les doigts d'une main. Ses locaux sont de surcroît exigus et elle s'apprête en outre à déménager à Hanoi, où elle arrive en janvier 1902. Avec près de 27 000 unités documentaires aux compteurs en 1901 – la bibliothèque étant composée de documents de formes différentes : livres en plusieurs volumes, périodiques, feuilles d'estampes, etc., le terme « unité documentaire » permet de réaliser un décompte à la pièce –, nous pouvons conclure que les premières heures de l'EFEO ont été consacrées à la collecte des sources, matériaux premiers du chercheur.

En 1910, on dénombre six fonds :

- le fonds européen, qui contient « les ouvrages imprimés dans les diverses langues européennes, les textes orientaux publiés à la mode occidentale, les ouvrages en quoc ngu »<sup>5</sup>. Il compte alors 5 275 ouvrages répartis en 8 922 volumes, dont 95 périodiques, et organisés par formats : in folio, in 4°, in 8°.
- Le fonds chinois, « formé principalement grâce aux missions en Chine de plusieurs membres de l'École »<sup>6</sup>. Il abrite, en 1910, 1 690 ouvrages, 44 282 volumes, répartis en trois formats : Petits, Moyens, Grands.
- Le fonds dit « annamite », « constitué par les textes en caractères chinois copiés sur les originaux ou imprimés sur des planches xylographiques du Bureau des Annales à Hué et par des ouvrages rares achetés à des particuliers, ce fonds renferme des textes manuscrits en caractères chinois »<sup>7</sup>. Il est divisé en trois sections en 1910, dont l'une contient les

---

4 Les informations relatives à l'année 1901 sont issues de FINOT (Louis), « Note sur l'École française d'Extrême-Orient », dans *Situation de l'Indochine (1897 à 1901) : Rapport par Paul Doumer, gouverneur général*, Hanoi, F.-H. Schneider, 1902, p. 465 et suiv.

5 [EFEO], *La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, [Hanoi], s. d. [ca. 1945], non paginé. Le quoc ngu est l'écriture romanisée de la langue vietnamienne.

6 Au milieu des années 1940, les missions recensées étaient celles conduites par P. Pelliot, Ed. Huber, H. Maspero, L. Arousseau et P. Demiéville. *Ibid.*

7 *Ibid.*

« livres en langue chinoise composés par des Annamites », une autre les « livres en langue annamite », et la dernière les « éditions annamites de livres composés par des Chinois »<sup>8</sup>. Il renferme à cette date 746 ouvrages en Hà Nôm<sup>9</sup>, soit 1 688 volumes, répartis dans les trois formats précités.

- Le fonds japonais, également formé grâce à des missions de membres<sup>10</sup>. En 1910, il se compose de 1 036 ouvrages en 4 786 volumes et de 23 périodiques en 265 volumes).
- Les manuscrits, dénombrés à 411 en 1910, dont 221 cambodgiens, 135 laotiens, 37 chams, 11 birmans et 7 thaï.
- Les estampages : en 1910, 3 986 dont 414 cambodgiens, 109 chams, 3 209 chinois, 254 dits « annamites »)<sup>11</sup>.

À l'heure de la célébration des vingt ans de l'EFEO, les « livres européens » sont multipliés par plus de sept depuis les débuts de l'École (15 105 volumes, soit 6 257 ouvrages), les cartes et plans font leur apparition dans les décomptes et s'élèvent à 818 pièces<sup>12</sup> tandis que les manuscrits ont plus que doublé car ils s'élèvent désormais à 1 447<sup>13</sup>. La croissance du nombre d'estampages est aussi exponentielle<sup>14</sup>. Là encore, nous constatons que l'accent a été mis sur la recherche des sources durant les deux premières décennies de la maison. Cela est confirmé par l'entreprise de recensement des manuscrits laotiens qui, lancée en 1910 sous le nom d'« inventaire sommaire des manuscrits de l'Indochine », peine à voir le jour avant que la Première Guerre mondiale ne ramène Louis Finot à la tête de l'École. Son intérêt pour la philologie explique que le projet soit ressorti des cartons. Il aboutit à la création de la Bibliothèque royale du Laos et a pour autre effet d'enrichir les collections de l'École. C'est ainsi que le « fonds laotien » a « plus que quintuplé » entre 1914 et 1917<sup>15</sup>. Les manuscrits chinois sont un autre exemple. Dans un article qui leur est dédié, Yves

---

8 « Chronique », dans *BEFEO*, t. 10, 1910, p. 447.

9 Écriture démotique sino-vietnamienne.

10 Vers 1945, Cl. E. Maitre, N. Peri et E. Gaspardone sont les membres indiqués comme en étant à l'origine et l'ayant alimenté. [EFEO], *La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, *op. cit.*

11 ANOM, GGI, 50 883 : École française d'Extrême-Orient, Bibliothèque (1910). Note sur la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient [1910].

12 Dans la description de la bibliothèque réalisée vers 1945, le fonds des cartes et plans est présenté comme comprenant « toutes les cartes du services géographique de l'Indochine, des cartes locales et provinciales, des cartes ethnographiques du Tonkin, du Laos et du Cambodge, et des plans des anciennes citadelles du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine. » [EFEO], *La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, *op. cit.*

13 Ils sont 340 dans le fonds cambodgien (272 sur ôles, 68 sur papier), 682 dans le fonds laotien (658 sur ôles, 24 sur papier), 100 dans le fonds siamois, 94 dans le fonds thaï, 111 dans le fonds mon (86 sur ôles, 25 sur papier), 15 dans le fonds birman, 37 dans le fonds cam, 13 dans le fonds lolo, 54 dans le fonds français et 2 dans un fonds « Divers ». Une ôle (ou olle) est une feuille de palmier. Ce matériau fut utilisé comme support de l'écriture en Inde et en Asie du Sud-Est durant des siècles, depuis au moins le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Les informations pour le début des années 1920 sont issues du *BEFEO* de 1921 : « Organisation scientifique », dans *BEFEO*, t. 21, 1921, p. 399-400.

14 1 209 ont été réalisés depuis les débuts au Cambodge, au Champa et au Laos. *Ibid.*

15 FINOT (Louis), « Recherches sur la littérature laotienne », dans *BEFEO*, t. 17, 1917, p. 2. Dans la préface du catalogue de cette bibliothèque, il précise : « Ce service a déjà commencé à fonctionner sous l'énergique impulsion

Hervouet, membre de 1950 à 1953, écrit en 1955 que depuis le début des années 1920, « l'aspect de la bibliothèque chinoise n'a pas beaucoup changé. Le nombre total des ouvrages ou collections est passé de 2 932 à 4 393, mais, par suite de la difficulté de plus en plus grande des voyages en Chine et de l'achat de livres rares, cet enrichissement a consisté davantage en ouvrages de base qu'en raretés précieuses. »<sup>16</sup>

Les accroissements continuent les décennies suivantes. L'organisation des collections de la bibliothèque en différents fonds géographiques et par langue – comme le montre le cas des manuscrits thai – se stabilise, ainsi qu'en témoignent les synthèses suivantes publiées dans les *BEFEO* de 1930 et 1940<sup>17</sup>. Les chiffres indiqués correspondent aux accroissements réalisés ces deux années dans ces fonds.

	« Fonds européen »	« Fonds annamite »	« Fonds chinois »	« Fonds japonais »	« Estampages annamites »	« Estampages cambodgiens »	« Mss européens »	« Mss annamites »	« Mss tai »	« Cartes géographiques »
1930	674 volumes 836 n° de périodiques	96 volumes	231 volumes	117 volumes 5 n° de périodiques	153 numéros	Quelques uns		51	Acquisitions en cours	37 cartes géographiques (appartenant au fonds européen)
1940	758 volumes 1257 fascicules de périodiques	105 volumes	49 volumes 19 fascicules chinois	19 volumes 39 fascicules japonais		6	7			98

*Tableau 1 : Organisation des fonds de la bibliothèque en 1930 et en 1940 et acquisitions réalisées pour chacun d'eux*

L'arrangement de la bibliothèque en quatre fonds principaux (européen, chinois, japonais, « annamite »), auxquels les fonds des manuscrits et des estampages font écho, a prévalu tout au long de la période coloniale, avec quelques changements au fil du temps. Les sources des années

de M. Meillier et c'est avec une sincère gratitude que je mentionne ici les importants accroissements qu'il a valus au fonds laotien de l'École française d'Extrême-orient. » FINOT (Louis), « Préface », dans *Bibliothèque royale de Luang-Prabang, catalogue*, Hanoi / Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1918, p. 4.

16 HERVOUET (Yves), « VI. Les manuscrits chinois de l'École française d'Extrême-Orient », dans *BEFEO*, t. 47-2, 1955, p. 435.

17 « Chronique », dans *BEFEO*, t. 30, 1930, p. 191-192. « Chronique », dans *BEFEO*, t. 40-2, 1940, p.466-467.



1910 et 1950 témoignent aussi bien de cette organisation<sup>18</sup> que de ces quelques évolutions,<sup>19</sup> inhérentes à toute bibliothèque, s'agissant d'un organe vivant et évolutif. Nous verrons par exemple que l'inventaire réalisé en 1957, en vue du transfert de la bibliothèque à la nouvelle République démocratique du Vietnam (RDVN), fait état d'un classement un peu plus fin, mais qui repose néanmoins sur cette organisation générale.

À la veille du cinquantenaire de l'École, la bibliothèque possède 85 000 volumes au total, représentant 14 500 ouvrages pour le fonds européen – lequel comprend aussi les cartes et plans<sup>20</sup> –, 4 000 ouvrages pour le fonds chinois, 5 000 ouvrages pour le fonds vietnamien et 2 000 ouvrages pour le fonds japonais, ainsi que 5 700 manuscrits et 25 000 estampages<sup>21</sup>.

Les inventaires minutieux réalisés en 1957 offrent un état des collections très précis pour la fin de la période qui nous intéresse, dans lesquels ne se trouvent pas néanmoins des documents qui ont déjà quitté le siège de l'EFEO. Il s'agit principalement des collections de manuscrits laotiens et khmers envoyées aux délégations de l'EFEO de Phnom-Penh et de Vientiane en 1954<sup>22</sup>, dont on a par ailleurs un décompte – « manuscrits européens (278 cotes), ouvrages en sanscrit (287 cotes in-8°, 52 cotes in-4°), ouvrages en pali, mon, birman, siamois, cambodgien, laotien, etc. (757 cotes in-8° [...] et 47 cotes in-4° [...]) »<sup>23</sup>. De façon plus générale, à cette époque où Léon Vandermeersch était en poste, il n'y avait plus aucun manuscrit à l'EFEO à Hanoi<sup>24</sup>. La bibliothèque est alors divisée en plusieurs grandes « classes », dont la première est celle des « fonds principaux » qui contient les documents catalogués. Au total, la bibliothèque possède 97 270

---

18 « Avertissement », dans *Inventaire alphabétique de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, EFEO, I : fonds européen, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1916, p. I. PERI (Noël), « L'École française d'Extrême-Orient et sa bibliothèque » dans *The New China Review*, [vers 1919-1920], p. 4-5. EFEO, Carton XLVII : Registre départ. Registre 22. Copie de la lettre à Nguyen Hien Lê, [1953], p. 192-193.

19 Par exemple, au début des années 1920 « sont rattachés un peu arbitrairement [au fonds européen] mais pour des raisons d'ordre intérieur, les ouvrages sanskrits, pâlis, etc., ainsi que la section des cartes. » PERI (Noël), « L'École française d'Extrême-Orient et sa bibliothèque », *op. cit.*, p. 4. Ces documents en sont ensuite extraits. De façon plus générale, les manuscrits ont pu être classés dans les fonds auxquels leurs provenances les rattachaient avant d'être classés à part.

20 EFEO, Carton XLVII, registre 22, *op. cit.* Copie de la lettre à Nguyen Hien Lê, *op. cit.*

21 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO : son retrait de Hanoi à la suite des accords de Genève », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 136<sup>e</sup> année, n°4, 1992, p. 730. Une comparaison avec un décompte donné en 1953 permet de comprendre que le détail a été donné en ouvrages et non en volumes. EFEO, Carton XLVII, registre 22, *op. cit.*

22 EFEO, Carton XII : Musées (s. d.), dossier 4 : Inventaire Musée Louis Finot (s. d.). Lettre du directeur de l'EFEO au commissaire général de France en Indochine, 26 août 1954. La liste des manuscrits transférés au gouvernement royal du Laos a été publiée par Pierre-Bernard Lafont : LAFONT (Pierre-Bernard), « Inventaire des manuscrits des pagodes du Laos », dans *BEFEO*, t. 52, n°2, 1965, p. 531-537.

23 *Ibid.* Dossier 2-96 : Inventaire Musée Louis Finot. Pièces relatives aux opérations du 2<sup>e</sup> groupe d'inventaire (septembre 1957-janvier 1958), inventaire de la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient adressé à Messieurs les représentants du deuxième groupe mixte au sein de la commission chargée de faire l'inventaire de la bibliothèque et du musée de l'École française d'Extrême-Orient (centre de Hanoi). Des extraits du procès verbal sont reproduits dans les annexes (voir [Figure 42](#) et suivantes). On trouve également ces procès-verbaux et des pièces relatives aux inventaires dans : EFEO, Carton XXXIII, dossier XXX. Et EFEO, Réserve, Inventaire des ouvrages imprimés et manuscrits arrivés d'Indochine à Paris + pièces relatives aux opérations de restitution.

24 Entretiens avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015 et 13 janvier 2016.

volumes et brochures (sans compter les 6 153 manquants), 814 numéros de périodiques (242 manquants), 2 072 feuilles de cartes géographiques (491 manquantes), 22 498 estampages (37 manquants), 574 feuilles de brevet ou de titre de mandarinat, 16 paquets de documents divers, ainsi que 3 phonogrammes et 171 disques. Nous arrivons à un total de 123 415 unités, sans compter les phonogrammes ni les manquants et les fonds déjà transférés.

Désignation	Existants	Manquants
<u>A. - Fonds principaux : Ouvrages, périodiques et documents catalogués de la Bibliothèque</u>		
1/ Fonds européens	36 747 volumes et brochés	5 011 volumes et brochés
2/ Fonds quoc-ngu	1 193 volumes et brochés	166 volumes et brochés
3/ Fonds vietnamien ancien	6 070 volumes et brochés	237 volumes et brochés
4/ Fonds chinois	33 460 volumes et brochés	627 volumes et brochés
5/ Fonds mandchou, mongol, polyglotte	240 volumes et brochés	
6/ Fonds japonais	10 466 volumes et brochés	112 volumes et brochés
7/ Fonds sanscrit, pali, etc.	15 volumes et brochés	
8/ Cartes géographiques	2 072 feuilles	491 feuilles
10/ Documents recueillis à la suite d'enquêtes menées dans les villages du Vietnam	22 584 feuilles	37 feuilles
Documents en caractères chinois	4 729 volumes	
Documents en quoc-ngu	294 volumes	
11/ Documents hors série	294	
12/ Phonographes	3 phonos	
Disques	171 disques	
Périodiques hors série	814 nos	
Périodiques en quoc-ngu		242 nos
Documents en caractères chinois recueillis dans les villages du Vietnam	574 feuilles 16 paquets	

*Tableau 2 : Extrait de l'inventaire des collections de la bibliothèque réalisé en 1957<sup>25</sup>*

Il faut ajouter à ces fonds principaux d'autres fonds conservés à la bibliothèque : celui dit « des doubles » (19 308 unités), des archives et des divers documents ne relevant pas à proprement parler de la bibliothèque (7 436 unités), le fonds de publications de l'institution (13 222 unités) et enfin tous les « instruments de travail » qui y sont conservés, c'est-à-dire les catalogues (112 au total, sous deux formes : fiches et registres). Ainsi, en 1957, presque 60 ans après la création de la MAPI,

<sup>25</sup> Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.*

la bibliothèque contient au moment de son transfert à la RDVN bien plus de 150 000 documents (presque 140 000 sans le dépôt de ses éditions) en environ 60 langues différentes et provenant de 40 pays <sup>26</sup>, sans compter ceux qui ont déjà été transférés – plus de 1 300 autres – et les manquants <sup>27</sup>. En additionnant les chiffres des fonds principaux et des doubles, nous obtenons un total de 142 723 unités indiquant que l'École aurait acquis 2 379 unités documentaires par an en moyenne – en faisant toujours abstraction des manquants, des ouvrages déjà transférés ainsi que des autres documents qui pouvaient être conservés hors les murs – bibliothèques de ses musées, Bibliothèque nationale et musée du Louvre.

<u>B. - Fonds des doubles de la bibliothèque</u>	
Volumes et brochures	4 241
Numéros de périodiques	11 725
Feuilles d'estampages	1 422
Demi-feuilles et exemplaires de cartes géographiques	1 672
Photos, vues, paysages <sup>28</sup>	248
<u>C. - Instruments de travail de la bibliothèque</u>	
Catalogues sur fiches	6 établis sur 6 grands fichiers contenant au total 210 tiroirs
Catalogues sur registres	106
<u>D. - Archives, registres et documents divers relevant d'autres organismes de l'EFEO et entreposés à la bibliothèque</u>	
Dossiers	1 593
Registres	237

26 Entretien avec Bui Thi Thai traduit par Pham Phuong Ha, Bibliothèque de l'IISS, Hanoi, 24 novembre 2016. Cet entretien fut très difficile à obtenir. Nous avons eu connaissance de Bui Thi Thai par l'intermédiaire de Pham Phuong Ha, qui travaille également pour l'IISS, au campus de l'Agence universitaire de la francophonie, dans une médiathèque qui se trouve dans les anciens magasins de l'EFEO. C'est en lui demandant s'il était possible d'explorer ces locaux (dont elle nous a fait une visite guidée) que nous avons sympathisé et qu'elle nous a conseillé de rencontrer Bui Thi Thai. Pour ce faire, nous avons dû réaliser une lettre de motivation auprès de la directrice de l'Institut puis un entretien avec elle afin de lui exposer les motifs de nos recherches et les questions que nous souhaitions poser à Bui Thi Thai. L'accord afin de pouvoir rencontrer Bui Thi Thai a été obtenu de justesse avant notre départ – l'entretien avec la directrice de l'Institut a été plusieurs fois annulé – et nous ne devions lui poser que les questions convenues. Notre prise de notes était contrôlée.

27 Léon Vandermeersch indique que quelques rares ouvrages avaient aussi été transférés par la valise diplomatique en France par Maurice Durand, alors directeur, à la destination de la Bibliothèque nationale : des documents japonais à caractère érotique achetés à titre d'étude que le directeur avait préféré éliminer des collections par souci de réputation et les quelques volumes de l'encyclopédie manuscrite chinoise de l'époque des Ming que l'École possédait, intitulée *Han Lau*, qui est très précieuse (aucune collection complète n'existe à ce jour) et que M. Durand considérait comme ne devant pas obligatoirement revenir au Vietnam (L. Vandermeersch ne les a toutefois pas retrouvés à la Bibliothèque nationale, ni nous-même, pas plus que les documents japonais). L'inventaire réalisé au moment du transfert des collections permet néanmoins d'identifier ces premiers. Il s'agit d'une édition de François Poncetton, *Les érotiques japonais : recueil d'estampes du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle tirées des grandes collections parisiennes et précédées d'une étude sur l'art érotique japonais*, 1925 ; accompagnées de ce commentaire : « Éliminé le 21-9-56 par M. Durand à l'époque directeur du Centre Hanoi EFEO vu le caractère licencieux de l'ouvrage. » Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 28 juillet 2016 et Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.* [Inventaire des folios], p. 4.

28 Il ne s'agit pas des principales collections photographiques de l'EFEO, conservées à la photothèque et qui ont elles aussi fait l'objet d'un inventaire (voir ce même dossier).

Paquets d'anciennes factures	101
Exemplaires de cartes géographiques, dessins et plans de monuments, dessins et gravures populaires, images de culte	713
Planches gravées de livres bouddhiques	4 792
<u>E. - Magasin des publications éditées par l'École ou entreposées à la bibliothèque</u>	
Tomes, volumes ou brochures	8 793
Paquets de cartes postales	51,5
Feuilles de cartes géographiques	4 378

*Tableau 3 : Extrait de l'inventaire des collections de la bibliothèque réalisé en 1957* <sup>29</sup>

## **B) L'analyse des chiffres**

Ce panorama des collections permet de tirer quelques conclusions relatives aux activités de l'École. D'abord, la présentation détaillée des manuscrits et des estampages de 1920 illustre l'élargissement du terrain de jeu de l'institution qui s'étend à l'Asie du Sud-Est. Cette expansion corrobore par ailleurs le fait que l'École s'intéresse moins aux sources du centre du Vietnam ainsi que le lui reprochent ses détracteurs à partir des années 1910, favorables à une science utile au pouvoir en place et qui devrait davantage se concentrer sur le Vietnam lui-même <sup>30</sup>, en particulier sur le centre – alors appelé l'Annam où se trouve la monarchie à Hué, ainsi que les vestiges de l'ancien royaume du Champa <sup>31</sup>. C'est ce que relèvent également certains contemporains, et, plus

<sup>29</sup> Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.*

<sup>30</sup> SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 215 et suiv.

<sup>31</sup> Ce dernier forme une unité politique du VI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle et est toujours en place au début du XIX<sup>e</sup> siècle sur une portion résiduelle du territoire.

tard, l'historiographie<sup>32</sup>. Toutefois, l'École se défend de ces critiques dès 1910<sup>33</sup> et expose à l'occasion de son vingtième anniversaire la ventilation de ses écrits depuis ses origines par aires géographiques, avec un argumentaire d'une page assez offensif<sup>34</sup>. Le sujet demeure vif des décennies plus tard : en 1953, le fonds, désormais appelé « vietnamien », est le moins volumineux après celui du Japon et il fait encore l'objet de justifications :

Dès le début, on s'est efforcé d'y réunir [à la bibliothèque] tous les ouvrages relatifs au Viet Nam et les principales publications concernant les autres pays de l'Extrême-Orient, sans négliger la documentation générale à tout Institut de recherches scientifiques. [...]

Le fonds vietnamien, où ne sont compris que les textes en Nôm à l'exclusion de ceux en transcription latine ou quoc ngu, contient un certain nombre d'éditions vietnamiennes d'ouvrages chinois. En dehors de ceux-ci, il n'y eu jamais qu'un très petit nombre de livres imprimés au Vietnam. Il résulte de cette pénurie que ce fonds est formé en majeure partie de copies manuscrites d'ouvrages inédits, de livres de famille, de coutumiers de villages, etc. Il comprend environ 5 000 ouvrages.<sup>35</sup>

---

32 « Le bilan des vingt premières années de l'EFEO montre, malgré le souci de faire ressortir l'utilité de l'École pour la colonie, que les études sur "les pays annamites" sont dues en grande partie aux auteurs extérieurs à l'École. Dans son ouvrage sur *Les paysans du Tonkin* Pierre Gourou déplore, en 1936, que "l'ignorance où l'on est des coutumes de ce pays est profonde". [...] Émile Gaspardone, ancien membre de l'EFEO, est beaucoup plus sévère dans un article publié au même moment en France : l'auteur de la *Bibliographie annamite* relève notamment les erreurs d'interprétation, les négligences dans les recherches, et l'absence d'un plan global d'études d'où des lacunes graves dans la connaissance de l'Indochine. [...] Au fond, la faiblesse des études vietnamiennes est due d'abord au fait que la civilisation vietnamienne est considérée comme une "pâle copie" de la Chine sans originalité propre. Elle ne mobilise donc ni efforts intellectuels de la part des savants, ni financement de la part de l'institution. S'instaure alors un cercle vicieux que la reproduction universitaire accentue encore par le biais des stratégies de carrière. » NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants" vietnamiens de l'École Française d'Extrême-Orient », dans *L'espace d'un regard : Paul Mus et l'Asie (1902-1969)*, dir. David Chandler et Christopher E. Goscha, Les Indes Savantes, Paris, 2006, p. 161-162.

33 Voir ANOM, GGI, 50 883, *op. cit.* Note sur la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient [1910]. On indique que des acquisitions sont réalisées pour ce qui concerne la zone de l'Annam dès 1904, dont on donne la liste. Elles sont toutefois peu nombreuses (77 titres). Une liste des articles relatifs au Vietnam est également établie : on en compte alors une petite cinquantaine.

34 « Organisation scientifique », dans *BEFEO*, t. 21, *op. cit.*, p. 408-409. On lit par exemple : « Cette statistique n'est pas inutile pour montrer ce que valent certaines critiques, d'après lesquelles l'École française sacrifierait l'étude de l'Indochine à celle des pays étrangers : on peut voir par les chiffres qui précèdent que c'est au contraire l'Indochine, et plus spécialement l'Indochine annamite, qui tient la première place dans ses recherches. » L. Finot soumettait parallèlement un projet de publication de sources qu'il justifiait ainsi auprès du gouverneur général de l'Indochine : « Les fonds chinois et annamite de l'École française d'Extrême-Orient contiennent de nombreux manuscrits et imprimés anciens, rares ou uniques qui traitent de l'histoire, de la géographie, de l'archéologie, de la linguistique et de la civilisation des diverses parties de l'Indochine. Ces textes très importants n'ont pu être utilisés parce que le personnel compétent de l'École a toujours été trop peu nombreux pour les mettre en œuvre. » ANOM, GGI, 50 893 : École française d'Extrême-Orient, publication d'une collection de textes chinois sur l'Indochine (1921). Lettre de L. Finot, directeur de l'EFEO, au gouverneur général de l'Indochine, 2 septembre 1921. Cette justification du retard en pointant du doigt « le champ d'activité immense [que l'EFEO] doit assurer et le manque de personnel, le poids et le prestige des grandes civilisations du Cambodge et du Champa [...] » est également relevée par Nguyen Phuong Ngoc, qui note que « la direction de l'École est consciente elle-même des insuffisances dans le domaine des études vietnamiennes. » NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les "annamitisants"... », *op. cit.*, p. 161.

35 EFEO, Carton XLVII, registre 22, *op. cit.* Copie de la lettre à Nguyen Hien Lê, [1953], p. 192-193.

	Bulletin	Publications et Bibliothèque	Travaux	Totaux
Indochine	11	4	5	
Préhistoire et ethnographie indochinoise	29			29
Annam	60	2		62
Champa	37	4		41
Cambodge	43	3		46
Laos	7			7
Siam	5			5
Birmanie	5			5
Insulinde	4			4
Inde	25	5		30
Chine	41	2		43
Japon	10			10
Articles ou volumes concernant l'Indochine française				295
Articles ou volumes concernant les autres pays d'Extrême-orient				97

*Tableau 4 : Ventilation des travaux publiés dans les différentes collections éditoriales de l'EFEO en fonction de leur aire géographique en 1921<sup>36</sup>*

Les chiffres assez élevés pour le Champa et le Cambodge font écho aux collectes de sources qui ont eu lieu sur ces territoires <sup>37</sup>. C'est tout l'inverse pour le Laos où de nombreux manuscrits ont été collectés mais sur lequel peu d'articles ont été publiés, ainsi que pour l'Annam, qui témoigne de la situation inverse. En outre, à la date de 1910, presque 50 articles avaient alors été publiés pour ce qui concerne le territoire du Vietnam (et surtout pour l'Annam) : cela a donc peu évolué. Nous pouvons donc conclure que la mise en bibliothèque n'est pas synonyme d'exploitation des collections et ne s'inscrit pas nécessairement dans un projet scientifique préétabli. Cela est confirmé par d'autres fonds de manuscrits, à l'exemple des fonds siamois et birman : le premier compte 100 manuscrits, le second 15, pourtant ces deux territoires n'affichent que cinq publications dans le *BEFEO*.

Les chiffres précédemment donnés pour les années 1930 et 1940 témoignent quant à eux de l'augmentation du nombre de chercheurs à l'École entre lesquels les aires géographiques étudiées sont davantage réparties (voir le Tableau 1, p. 341). L'accroissement important du fonds européen

<sup>36</sup> « Organisation scientifique », dans *BEFEO*, t. 21, *op. cit.*, p. 408-409.

<sup>37</sup> En 1921, l'École compte 340 manuscrits dans le fonds cambodgien (272 sur ôles, 68 sur papier), 682 dans le fonds laotien (658 sur ôles, 24 sur papier), 100 dans le fonds siamois, 94 dans le fonds thai, 111 dans le fonds mon (86 sur ôles, 25 sur papier), 15 dans le fonds birman, 37 dans le fonds cam, 13 dans le fonds lolo, 54 dans le fonds français et 2 dans un fonds « Divers ».

indique un besoin en documentation aux côtés de celui des sources. L'existence d'un fonds « annamite » qui augmente régulièrement concorde désormais avec la présence des « annamitisants », dont une partie étaient bibliothécaires<sup>38</sup>.

Plus globalement, nous avons vu que l'EFEO aurait acquis en moyenne 2 379 unités documentaires par an, ce chiffre ne comprenant pas les manquants, les ouvrages qui n'étaient déjà plus à Hanoi en 1957 ni ceux conservés hors les murs. Cette croissance moyenne semble importante, d'autant plus si l'on prend en compte les moyens pécuniaires fluctuants de l'École, l'éloignement de cette dernière de l'épicentre occidental de la recherche scientifique et l'hétérogénéité des acquisitions d'année en année – nous savons, par exemple, que les manuscrits laotiens ont majoritairement été réunis entre 1914 et 1917 ou que le fonds « annamite » s'est développé au cours des années 1930, sans parler des années difficiles de périodes de restriction budgétaire ou de la guerre (que nous étudierons dans la partie suivante) qui ont mis à mal le cours habituel des activités de l'École<sup>39</sup>. D'autres périodes furent moins restrictives. Le directeur de l'EFEO note par exemple dans un rapport officiel en 1950 que la bibliothèque « s'enrichit à un rythme rapide » après les heures malheureuses qu'elle a connues à la suite du coup de force japonais du 9 mars 1945, ce que confirment ces chiffres<sup>40</sup>. Léon Vandermeersch ajoutait : « La politique, c'était d'acheter tout ce qu'on pouvait. »<sup>41</sup> Le témoignage de ce dernier confirme en outre que les acquisitions ont continué jusqu'à la fin de la présence de l'EFEO au Vietnam<sup>42</sup>, ce qui est corroboré par les *Cahiers de la société des amis de l'EFEO*<sup>43</sup>.

L'étude des chiffres permet néanmoins de distinguer deux périodes dans l'histoire de la bibliothèque durant son existence en Indochine : une période d'acquisition assez importante jusque dans les années 1920, puis un rythme d'accroissement moins rapide. Les manuscrits sont à ce titre

---

38 Voir le chapitre précédent.

39 Le *CEFEO* de 1934 mentionne par exemple que la bibliothèque n'a presque pas fait d'achat à cette date et qu'elle a du résilier des abonnements. La crise économique des années 1930 a en effet eu de fortes répercussions sur les budgets : autre exemple, la subvention que l'EFEO recevait du gouvernement général pour les travaux d'Angkor a alors été divisée par deux. *CEFEO*, n°4 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trim. de 1935), 1934, p. 4. EFEO, Carton XLIX : Registre DA. Registre DA 9. Rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1931-1932, 8 août 1932.

40 LÉVY (Paul), « Résumé du rapport sur l'activité de l'EFEO d'août 1948 à Septembre 1949 », dans *Résumé du rapport sur l'activité de l'EFEO d'août 1948 à Septembre 1949, Procès verbal de l'Assemblée Générale du 10 Janvier 1950*, Société des amis de l'École française d'Extrême-Orient, sans pagination.

41 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015.

42 *Ibid.*, 9 avril 2015. Il se souvient par exemple que le directeur, Jean Filliozat, lui avait demandé alors qu'il se trouvait en mission au Japon de rechercher des ouvrages de médecine chinoise.

43 En 1955, par exemple, malgré les transferts de collections déjà opérés et « la paralysie des relations postales [qui] a complètement entravé le fonctionnement de la bibliothèque dans ses relations avec la France et les pays étrangers », celle-ci avait pu acquérir 261 ouvrages (130 par achats, 60 par échanges, 71 par dons) et 236 périodiques (31 par abonnements et 205 par échanges). « Chronique de l'activité de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1954 », dans *Cahiers de la société des amis de l'École française d'Extrême-Orient*, Paris, Musée Guimet, n°1, 1955, p. 9-10.

assez révélateurs : en 1953, la bibliothèque conserve 2 000 manuscrits « cambodgiens, laotiens, siamois, thai, cham, etc. »<sup>44</sup> alors qu'en 1921, elle en recensait 1 447 pour ces mêmes provenances. Les manuscrits chinois ont eux aussi été majoritairement acquis avant 1920. À l'instar des manuscrits, essentiellement collectés durant les vingt premières années de l'École, les autres types de documents, comme ceux du fonds européen, le plus volumineux de tous, confirment cette tendance. Il comptait environ 20 000 volumes au début des années 1920, puis environ 36 750 volumes en 1957 : les acquisitions auraient donc ici diminué de moitié durant les quarante dernières années de l'École en Indochine<sup>45</sup>. Nous pouvons aussi citer le fonds japonais, le plus petit de tous, qui offrait 1 338 ouvrages en 1921 et « à peu près 2 000 ouvrages » en 1953<sup>46</sup>. Les acquisitions relatives au Vietnam ont, elles, été plutôt réalisées par la suite avec l'arrivée des « annamitisants » de l'École. Nous voyons que le rythme des acquisitions n'a pas été constant et qu'il a dépendu des centres d'intérêts des chercheurs en place.

Par ailleurs, ces chiffres permettent de nuancer le fait que l'École se serait immédiatement et exclusivement attelée au relevé et au classement des monuments présents sur le sol indochinois, ce que l'histoire officielle de l'institution laisse parfois suggérer<sup>47</sup>, sans doute en se conformant à l'arrêté fondateur de la MAPI dans lequel l'archéologie, la philologie et plus largement la recherche scientifique priment. La toute première mission de Louis Finot et d'Antoine Cabaton réalisée au Cambodge en 1899 en est un témoignage puisqu'ils en ramènent environ 100 manuscrits correspondant à 300 volumes – ainsi que des objets pour un futur musée. L'institution en conclut elle-même : « C'est au Cambodge que le travail commença ; le directeur et M. Cabaton y firent un séjour de quatre mois (avril-juillet 1899) pour en étudier la langue et la littérature, visiter un certain nombre de monuments et recueillir des manuscrits. »<sup>48</sup> La bibliothèque est donc un organe central (à l'instar de ce que les sources et la bibliographie sont au chercheur), même si elle n'apparaît que de façon secondaire dans l'arrêté fondateur de la MAPI, ce dernier mettant naturellement l'accent sur le cœur de métier de l'institution (la recherche archéologique et les missions administratives liées à la protection des vestiges historiques).

44 EFEO, Carton XLVII, registre 22, *op. cit.* Ce décompte ne concerne pas les manuscrits vietnamiens.

45 PERI (Noël), « L'École française d'Extrême-Orient et sa bibliothèque », *op. cit.*, p. 4. La comparaison avec d'autres fonds est délicate car Noël Peri réalise des décomptes en nombre d'entrées dans les catalogues et non pas en volumes. À noter enfin qu'en 1953, l'EFEO indique que le fonds européen compte environ 27 000 volumes, ce qui paraît peu probable vu les chiffres précités (v. 1919 : ~ 20 000 volumes, en 1957 : ~ 36 750 volumes décomptés minutieusement à l'occasion des opérations d'inventaire). EFEO, Carton XLVII, registre 22, *op. cit.* Copie de la lettre à Nguyen Hien Lê, *op. cit.* et EFEO, Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.*

46 « Japon », dans *BEFEO*, t. 21, *op. cit.*, p. 395. EFEO, Carton XLVII, registre 22, *op. cit.*

47 Citons par exemple son secrétaire-bibliothécaire qui écrit en 1919 : « Un de ses premiers travaux fut le relevé et le classement des anciens monuments, pour la plupart inconnus jusqu'alors, qui parsèment le sol de l'Indochine. Entre temps elle réunissait les premiers éléments de sa bibliothèque et de son musée. [...] » PERI (Noël), « L'École française d'Extrême-Orient et sa bibliothèque », *op. cit.*, p. 2-3.

48 « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920 : historique général », dans *BEFEO*, t. 21, *op. cit.*, p. 7.



## C) Des collections mondialement réputées

La bibliothèque de l'EFEO constituait bel et bien une des plus belles bibliothèques orientalistes du monde et, a minima, la plus belle de l'Indochine. Léon Vandermeersch l'a souligné à plusieurs reprises durant nos entretiens : il s'agissait d'« une très belle bibliothèque, avec des ouvrages très rares. »<sup>49</sup> Ce témoignage coïncide avec celui d'André-Georges Haudricourt dont nous connaissons la franchise<sup>50</sup> ou encore celui de Phan Huy Lê<sup>51</sup>, qui fréquenta la bibliothèque pendant quelques années, dans la deuxième moitié des années 1950, et qui nous a indiqué qu'elle conservait à son avis trois fonds très précieux, comprenant des documents uniques au monde – le fonds des livres et des documents en hàn nôm, ceux de sinologie et de japonologie, en plus du fonds de photographies. Il se souvient également du savant japonais Hashimoto qui avait travaillé à l'EFEO dans les années 1930 et qui, de retour au Vietnam en 1992, lui avait parlé de l'ancien fonds japonais de l'EFEO et de son caractère précieux<sup>52</sup>. Les témoignages extérieurs concordent ainsi avec le discours institutionnel. L'un des fils de Nguyen Van Khoan se remémore : « *From time to time, I followed my father to his office. At EFEO I saw the library with innumerable books.* »<sup>53</sup> Bien avant cela, Noël Peri qui en fut l'un des secrétaires-bibliothécaires écrivait : « La bibliothèque de l'École peut être considérée comme la première d'Extrême-Orient du point de vue de ses études spéciales. »<sup>54</sup> Il résumait :

Le fonds japonais est probablement le plus important qui existe en dehors du Japon. Le fonds annamite constitué patiemment et à grands frais, compte un nombre relativement considérable de copies d'ouvrages inédits, de documents de temples, de villages et de familles,

49 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015.

50 « En 1948, M. Paul Lévy, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, me demanda de le rejoindre à Hanoi et, si les circonstances ne furent pas très favorables aux enquêtes sur le terrain, je pus consulter et utiliser les manuscrits de la très riche bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient. » HAUDRICOURT (André), « Recherches de phonétique historique », dans *La Pensée : revue du rationalisme moderne : arts, sciences, philosophie*, Centre d'études et de recherches marxistes, Fondation Gabriel Péri, Pantin, n° 163, 1972/06, p. 35. Mis en ligne sur Gallica ; identifiant pérenne : [ark:/12148/bpt6k6203756d](http://ark:/12148/bpt6k6203756d) [consulté le 7 avril 2020].

51 Phan Huy Lê (1934-2018) est un historien vietnamien considéré comme le plus brillant de sa génération. Il est l'un des premiers enseignants-chercheurs de l'université vietnamienne avant de prendre la tête du département d'histoire ancienne et médiévale de l'université de Hanoi en 1958. Son œuvre est prolifique (on dénombre plus de 500 publications). Il s'intéresse à de nombreux domaines (propriété foncière, histoire militaire, paysannerie, relations internationales, archéologie), ce qui lui vaut d'être distingué à de nombreuses reprises. Il reçoit par exemple les palmes académiques françaises en 2002, il devient correspondant étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 2011, reçoit le prix d'honneur de la Francophonie en 2014, est fait docteur honoris causa de l'EFEO en 2016. PAPIN (Philippe), « In Memoriam Phan Huy Lê », 2018, publié sur le site institutionnel de l'EFEO : <https://www.efeo.fr/base.php?code=949> [consulté le 6 avril 2019].

52 Entretien avec Phan Huy Lê, Hanoi, 25 novembre 2016.

53 NGUYEN (Van Phac), « Portrait of a Man of the Last Century », <https://peachflowergarden.wordpress.com/2012/09/18/portrait-of-a-man-of-the-last-century/> [consulté le 2 novembre 2019].

54 PERI (Noël), « L'École française d'Extrême-Orient et sa bibliothèque », *op. cit.*, p. 4.

et une collection d'estampages approchant de 7 000 numéros. Il est absolument unique. [...] Le fonds chinois est très important et ne peut être comparé qu'aux grandes bibliothèques de Chine ou du Japon.<sup>55</sup>

Après la Bibliothèque nationale, qui a aussi été alimentée par Paul Pelliot, c'est la deuxième bibliothèque occidentale à avoir le plus important fonds chinois en 1921, tandis qu'« en Chine, elle doit correspondre à une grande bibliothèque publique »<sup>56</sup>. Ce fonds, pour poursuivre avec cet exemple, possède des ouvrages très précieux, comme un manuscrit provenant de la bibliothèque privée de l'empereur Qianlong et portant son sceau<sup>57</sup>, pour n'en citer qu'un, des ouvrages des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dont des éditions originales, des « ouvrages relatifs à l'Annam, perdus en Chine, [...] retrouvés au Tonkin. »<sup>58</sup> En 1918, Samuel Couling, missionnaire anglais, disciple de Noël Peri et fondateur en 1917 de *The Encyclopaedia Sinica*, crée *The New China Review*<sup>59</sup>. Il sollicite immédiatement son ancien maître pour qu'il lui écrive un article sur la bibliothèque de l'EFEO ainsi que sur ses livres et manuscrits chinois. Cet article doit s'inscrire dans une série présentant les plus importantes bibliothèques chinoises : « *such as the Wade Library or that in Paris. Your library in Hanoi is a very valuable one I believe, and I should be glad to have a full account on its contents* »<sup>60</sup>. Sa très grande richesse est encore soulignée plus de trente ans plus tard par Yves Hervouet et Léon Vandermeersch<sup>61</sup>. Il faut en outre souligner que « ce n'est pas comme une collection de raretés qu'a été conçue la bibliothèque chinoise de l'École », mais comme « un instrument de travail » formé « méthodiquement », en prenant soin des lacunes à combler<sup>62</sup>. Si l'on s'en tient à cette lecture de 1921, c'est sa conception intellectuelle, les choix documentaires réalisés alliés à son catalogue qui font sa valeur et son grand intérêt, comparativement aux autres bibliothèques chinoises, tant occidentales qu'extrême-orientales.

---

55 *Ibid.*, p. 5.

56 « Chine », dans *BEFEO*, t. 21, *op. cit.*, p. 384.

57 Son règne (1735-1796) est considéré comme l'âge d'or de la civilisation chinoise.

58 *Ibid.*, p. 385.

59 EFEO, Carton III : Relations avec les pays étrangers (1899-1920), dossier 1 : Relations avec les pays étrangers (1899-1920). Chine, classement chronologique (1899-1919). Couling (Samuel), *The New China Review* : échange de publication (1918-1919).

60 *Ibid.* Lettre de Samuel Couling à Noël Peri, 29 octobre 1918. Cette demande débouchera sur la publication de l'article de N. Peri déjà cité à plusieurs reprises, qu'il rédige à la hâte, débordé par toutes les activités qui lui incombent (voir chapitre précédent) et le manque de personnel (*Ibid.*). À propos du souhait de se faire le relais des recherches sinologiques, il précise : « *Our British ignorance of such matters is great and humiliating. My Review may, I hope, enlighten many as to splendid work the French have long done and are still doing in sinological research. You lead, and should have the praise of it.* » *Ibid.*

61 Ce premier en met en avant « l'importance et l'intérêt », en 1955. HERVOUET (Yves), « VI. Les manuscrits chinois de l'École française d'Extrême-Orient », *op. cit.*, p. 435. Léon Vandermeersch nous a rapporté que le fonds chinois était « très riche, très intéressant » puisqu'il a été constitué par « des gens très avertis (P. Pelliot, H. Maspero) ».

62 « Chine », dans *BEFEO*, *op. cit.*, p. 385.

Le fonds japonais peut lui aussi être cité en exemple, dont le détail des « raretés » est aussi donné en 1921 <sup>63</sup>. On y compte, parmi d'autres, des éditions originales de textes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dont certaines sont certainement les plus anciennes, des ouvrages dont les planches ont été détruites, des gazettes officielles imprimées à Kyoto au moment de la restauration de Meiji, les deux premières années d'un des premiers journaux non officiels rédigés à l'imitation de la presse européenne. L'intérêt des publications modernes est lui aussi souligné. La bibliothèque possède par exemple des collections complètes et des publications dont certaines sont « remarquables », à l'exemple d'un « magnifique recueil de reproductions des objets anciens conservés dans le trésor impérial. »

Léon Vandermeersch ajoutait quant à lui à propos des collections vietnamiennes : « Je pense que c'était le plus beau fonds vietnamien du monde » <sup>64</sup>.

Enfin, les catalogues et inventaires de la bibliothèque sur lesquels nous nous pencherons dans ce chapitre participent pleinement à son importance et au développement de la recherche, leur conception étant un travail scientifique à part entière. Celui du fonds chinois est certainement le cas le plus éloquent car il renouvelle la conception des catalogues chinois en offrant un dépouillement exhaustif des collections – ce qui n'est pas le cas en Chine –, que donnent à voir 45 000 fiches contenant des renseignements bibliographiques très détaillées. Cet énorme travail de description fait conclure en 1921 que « si la bibliothèque de l'École ne peut prétendre à la première place [pour le fonds chinois] ni par le nombre ni par la rareté des ouvrages qu'elle renferme, il n'existe pas actuellement d'instrument plus commode ni qui réponde mieux aux exigences de la science occidentale. » <sup>65</sup> Au moment de sa publication en 1929, Émile Gaspardone, sinologue et membre de l'EFEO, écrit que « tant que par le nombre des éditions anciennes et modernes non contemporaines, que par le nombre des *ts'ong chou* <sup>66</sup>, l'importance du dépouillement effectué, et la masse des matériaux bibliographiques rassemblés, l'Inventaire dépassera de loin tout ce qui a été fait hors de Chine ou du Japon en ce genre, y compris l'excellente Bibliographie coréenne. » <sup>67</sup> Le compte rendu du premier tome publié dans le *Journal of the Royal Asiatic Society* est dithyrambique, saluant la richesse des collections chinoises conservées à l'École, outre l'immense travail bibliographique produit, de signalement et d'indexation :

---

63 « Japon », dans *ibid.*, p. 395-397. Les informations suivantes proviennent de ces pages.

64 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015.

65 « Chine », dans *BEFEO*, *op. cit.*, p. 385.

66 Il s'agit de collections éditées en série, dont la bibliothèque était très bien pourvue, ce qui participait aussi à sa richesse comparée aux autres bibliothèques chinoises. *Ibid.* Merci à Dat-Wei Lau, bibliothécaire à l'EFEO à Paris, pour son aide à ce sujet.

67 GASPARDONE (Émile), « Inventaire du fonds chinois de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient, t. 1er, fasc. 1 », dans *BEFEO*, t.29, 1929, p. 384.

*The French School of the Far East at Hanoi is immensely to be congratulated on the publication of this catalogue which promises to be the most important work of its kind in any European language. [...] A comparison between Professor Giles's catalogue, which is probably still the best we possess in England, and this new French list, will show the value of the latter for bibliographical purposes. [...] We are given no idea what the 111 miscellaneous works may be. [...]*

*There is no need to emphasize the value of such a book to all librarians, bibliographers, and students of Chinese.* <sup>68</sup>

De nos jours, la bibliographie met aussi çà et là en avant la richesse de cette bibliothèque. Nguyen Phuong Ngoc écrit par exemple que « la bibliothèque de l'EFEO avec ses divers fonds d'ouvrages et de manuscrits est un centre de documentation exceptionnel, probablement dans le monde, sur tout ce qui concerne l'Extrême-Orient ancien et contemporain, mais aussi sur l'actualité scientifique internationale. » <sup>69</sup> Dans une publication officielle contemporaine de l'École, nous pouvons lire :

En 1950, cette bibliothèque est l'une des plus belles collections orientales du monde du fait des 27 000 volumes en chinois et des 60 000 volumes en langues européennes qui y sont conservés. [...]

L'une de ses plus grandes richesses est cependant une collection de plus de 20 000 estampages d'inscriptions sur stèles. Cet outil est fondamental pour la reconstitution de l'histoire ancienne du pays. [...]

Le fonds chinois est alors le plus riche du monde <sup>70</sup>.

---

68 A. C. M. , « Inventaire des Fonds Chinois de la Bibliothèque de l'École Française d'Extrême-Orient. 11¼ × 7. Tome 1er, fasc. i, pp. viii 320; fasc. ii, pp. 321–644. Hanoi: Imprimerie d'Extrême-Orient, 1929, 1931 », dans *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain & Ireland*, 1932, 64 (2), p. 436-438.

69 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants”... », *op. cit.*, p. 158. Voir également p. 45 de sa thèse publiée.

70 BOURDEAUX (Pascal), TESSIER (Olivier), *Un siècle d'histoire : l'École française d'Extrême-Orient au Vietnam / Lịch sử một thế kỷ nghiên cứu : viện nghiên cứu Đông Bắc Cổ Pháp tại Việt Nam*, Paris / Hanoi, École française d'Extrême-Orient / Nha Xuất Bản Tri Thục, 2014, p. 151-152.

## II – LA TOPOGRAPHIE DES LIEUX : UN ORDRE CACHÉ DES LIVRES

Après avoir dressé ce panorama, nous pouvons nous demander comment étaient rangés les documents une fois entrés à la bibliothèque ; cela sera en outre l'occasion de nous interroger sur les intérêts d'une étude consacrée au rangement des livres, qui pourrait paraître trop prosaïque. Dans un article consacré à la bibliothèque Mazarine, Bruno Latour écrit :

Dans son *Advis pour dresser une bibliothèque* (1627), Gabriel Naudé, alors bibliothécaire du président de Mesme, avait préconisé un ordre strict, sans lequel « tel amas de livres que ce peut estre, fust-il de cinquante mille volumes, ne meritoit pas le nom de bibliothèque ». Mais de quel ordre parle-t-il : ordre physique ? Ordre intellectuel ? Car la bibliothèque a une signification plurielle, à la fois regroupement physique (un lieu, qu'il s'agisse, à l'origine, du rayonnage ou du coffre, puis du bâtiment) et intellectuel (une collection) soit, selon la belle expression de Christian Jacob, une « topographie de textes à parcourir, méditer, commenter, éditer ». <sup>71</sup>

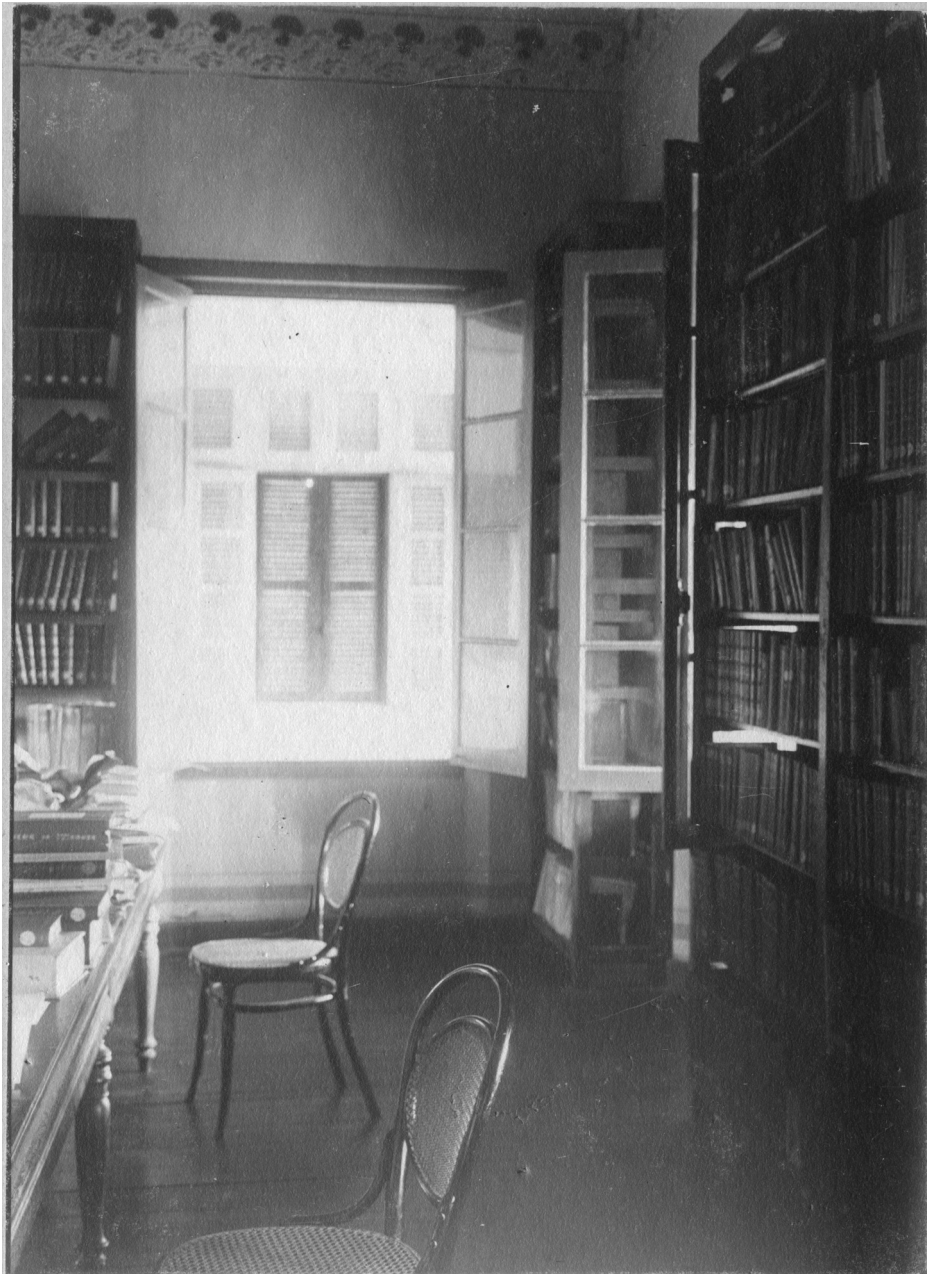
Comment l'EFEO conçoit-elle sa bibliothèque ? Avant de pouvoir répondre à nos questions, celle des sources se pose à nouveau. On a pu porter à notre connaissance des plans des magasins de la bibliothèque. Ces plans ne sont pas datés : les magasins ayant été construits en 1943, ils ont nécessairement été réalisés après cette date. Nous n'avons pas non plus eu accès à une description bibliographique de ces documents, qui nous aurait renseignée sur ceux-ci. C'est Bui Thi Thai, une conservatrice de la bibliothèque de l'IISS (l'Institut d'information des sciences sociales qui conserve aujourd'hui la plus grande partie des collections qui appartenaient à l'EFEO), qui a évoqué ces plans en notre présence <sup>72</sup>. Après lui avoir demandé s'il était possible de les consulter, nous les avons trouvés sur une table en salle de lecture le dernier jour de notre séjour à Hanoi, sans aucune autre information <sup>73</sup>. La photothèque de l'EFEO conserve par ailleurs quelques photographies de la salle de lecture, non plus datées. Nous sommes donc à nouveau confrontée à la rareté des sources qui, même croisées à quelques autres, ne permettent d'appréhender cette histoire de la conservation matérielle des documents, et en l'occurrence de leur rangement, qu'à grosses mailles.

---

71 LATOUR (Patrick), « Classements, classifications et catalogues à la bibliothèque Mazarine des origines à nos jours », dans *Classer les archives et les bibliothèques : mise en ordre et raisons classificatoires*, dir. Bénédicte Grailles, Patrice Marcilloux, Valérie Neveu et Véronique Sarrazin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Coll. « Histoire », 2015, p. 29. Il cite JACOB (Christian), « Réunir », dans *Des Alexandries, I, Du livre au texte*, dir. L. Giard et C. Jacob, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2001, p. 209.

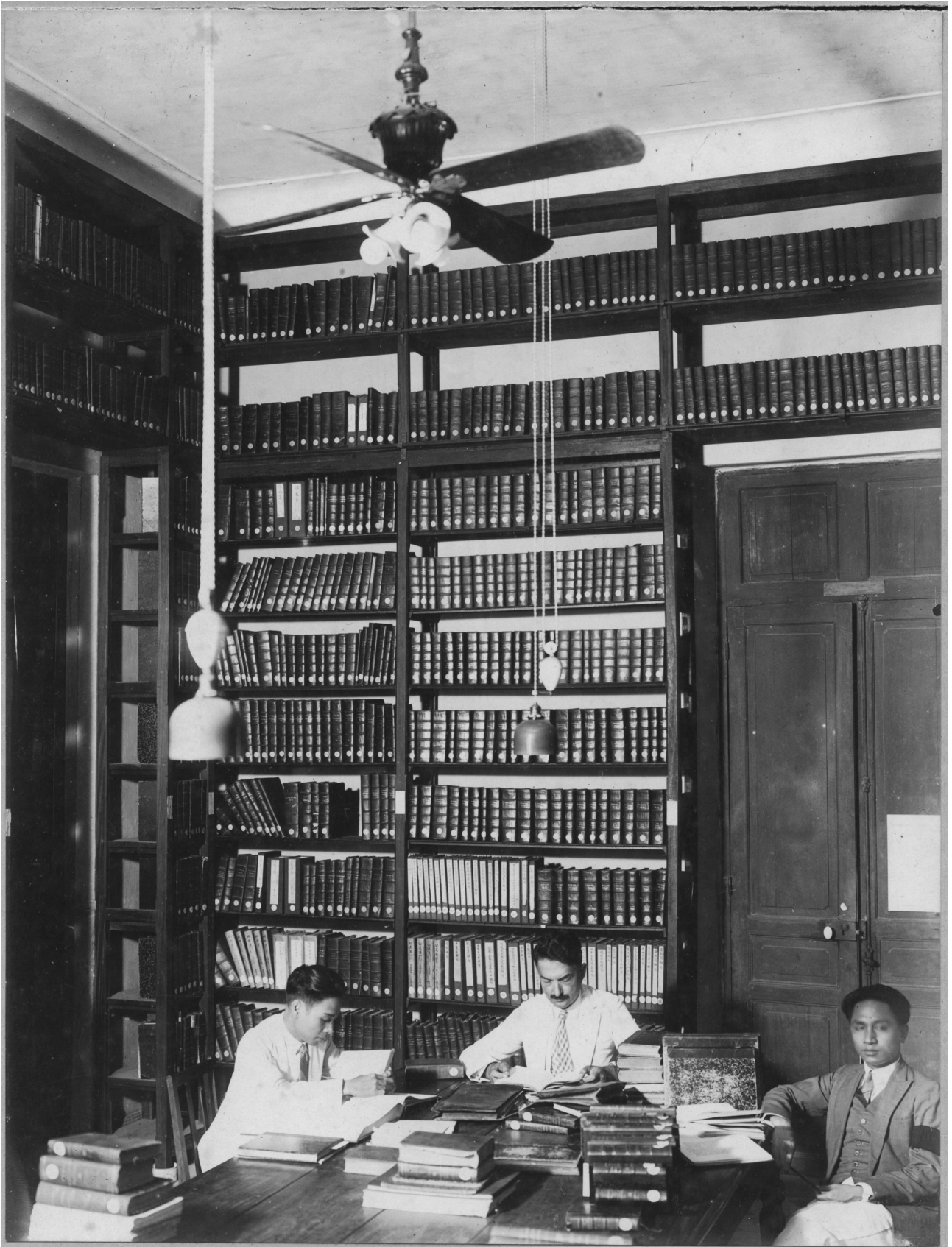
72 Entretien avec Bui Thi Thai traduit par Pham Phuong Ha, Bibliothèque de l'IISS, Hanoi, 24 novembre 2016.

73 Nous avons pu toutefois relever une cote, peu lisible, attribuée par l'EFEO avant la décolonisation : A.1.5.24 (1) et (2).



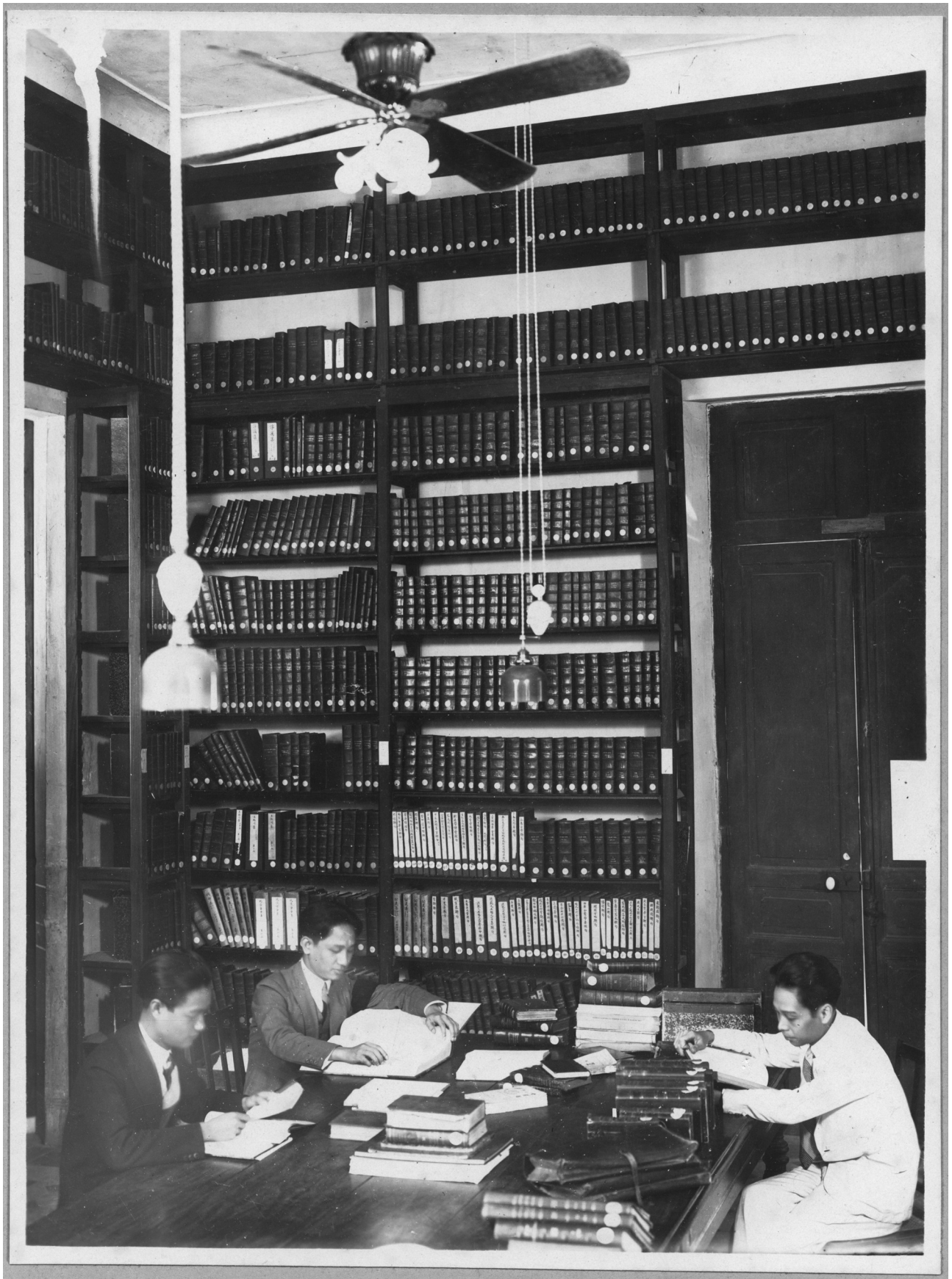
*Illustration 27: Vue intérieure de la bibliothèque de l'EFEO au 26 boulevard Carreau à Hanoi, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE08983\_2*





*Illustration 28: EFEO, bibliothèque, salle de lecture, (vue intérieure), s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23230*





*Illustration 29: EFEO, bibliothèque, salle de lecture, (vue intérieure), s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23231*



## A) La mise en bibliothèque des documents

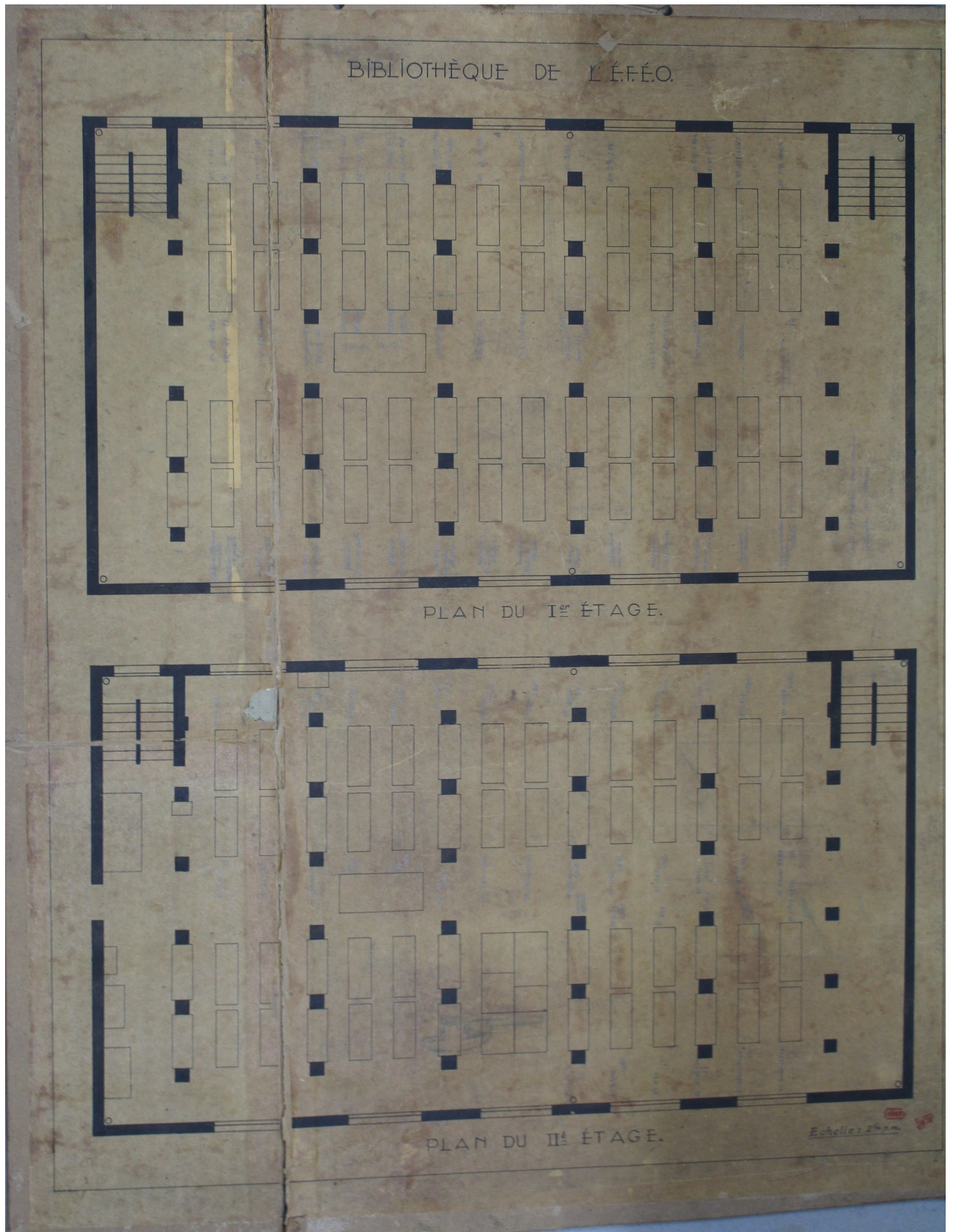
L'étude des locaux de la bibliothèque au chapitre 3 nous a permis d'en apprendre plus sur celle-ci d'un point de vue matériel, en particulier sur ses magasins construits en 1943 : dans le langage couramment employé à l'École, c'est en fait ce bâtiment qui est appelé « bibliothèque » ou « nouvelle bibliothèque ». Pour rappel, cette dernière est un projet qui date de 1902 mais qui n'avait pu trouver de réalisation concrète avant les années 1940. Il visait à offrir des conditions de conservation adaptées aux documents (ventilation, luminosité, mobilier, espace adéquats), ainsi qu'à se doter d'ateliers dédiés à la conservation préventive et curative, situés au rez-de-chaussée du bâtiment. L'avant-projet de nouvelle bibliothèque conçu par Jean-Yves Claeys en 1935 prévoyait une superficie de 350 m<sup>2</sup> pour les magasins, composés de plateaux de 12 travées. Le tout devait pouvoir accueillir 80 000 livres<sup>74</sup>. Les plans des magasins que nous avons pu consulter, qui correspondent à la bibliothèque telle qu'elle a finalement été construite, font état de 14 à 15 travées pour chacun des quatre plateaux. La capacité d'accueil des documents avait été revue à la hausse du fait qu'il y en avait plus de 150 000 en 1957. L'aménagement visible sur les plans concorde avec les souvenirs de Léon Vandermeersch et de Marcus Durand. Ils se remémorent des rayonnages espacés, et non compactés comme aujourd'hui, de sorte que la bibliothèque respire : « Ce bâtiment de plusieurs étages m'intriguait par son architecture ultra moderne aux grandes fenêtres carrées et à la ventilation naturelle par moucharabieh, qui dénotait par rapport au style colonial de toute la ville d'Hanoi. Il y faisait frais et la lumière était tamisée. »<sup>75</sup> La bibliothèque « était surtout organisée de manière à lutter contre le mal principal : les insectes. »<sup>76</sup>

---

74 Pour toutes ces informations, nous renvoyons au chapitre 3.

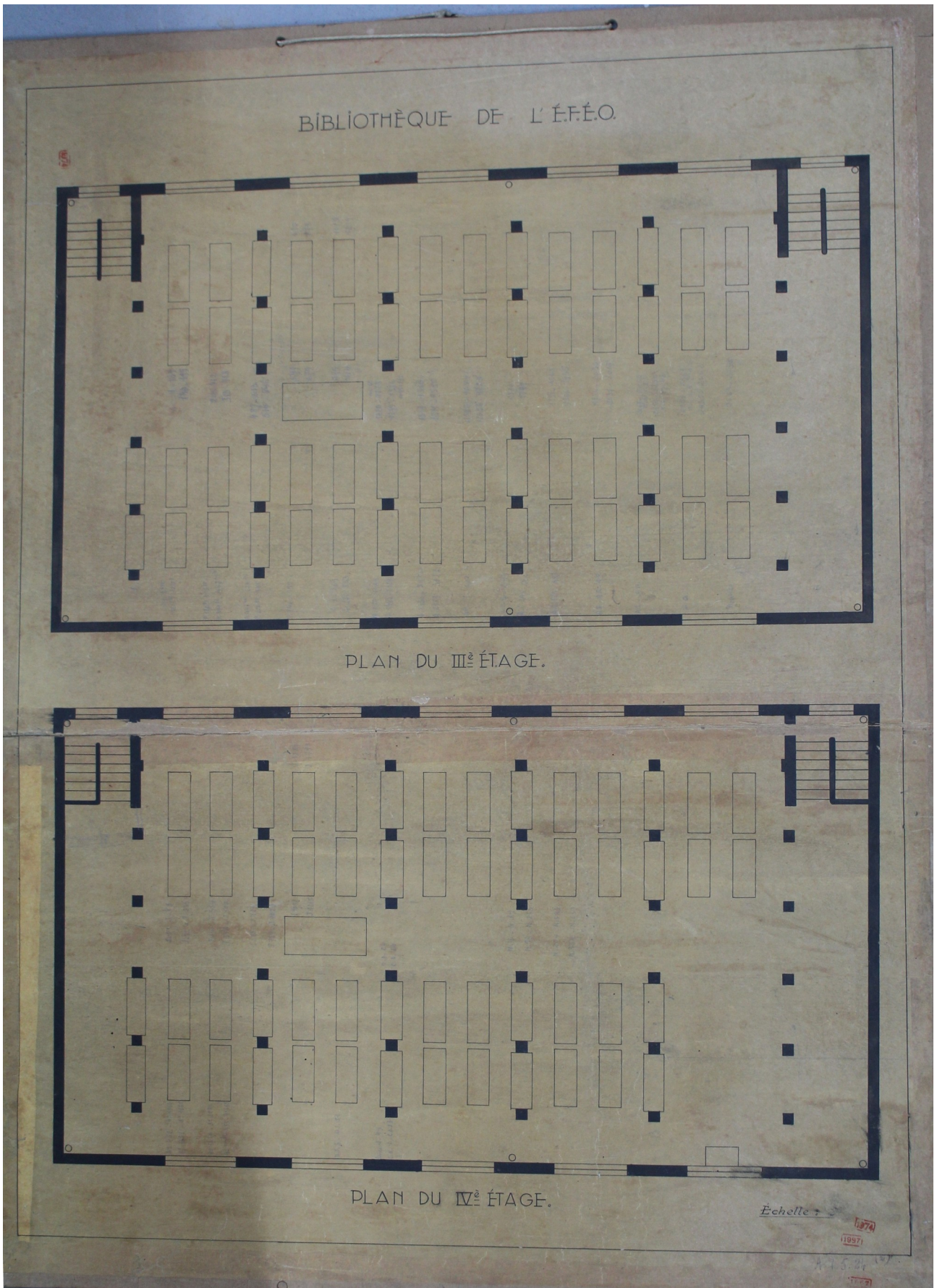
75 DURAND (Marcus), Note manuscrite à l'intention de Cécile Capot, octobre 2020, p. 1.

76 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 13 janvier 2016.



*Illustration 30: Plans du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> étages de la bibliothèque de l'EFEO – Bibliothèque de l'IISS ;  
photographie de Bui Thi Thai*

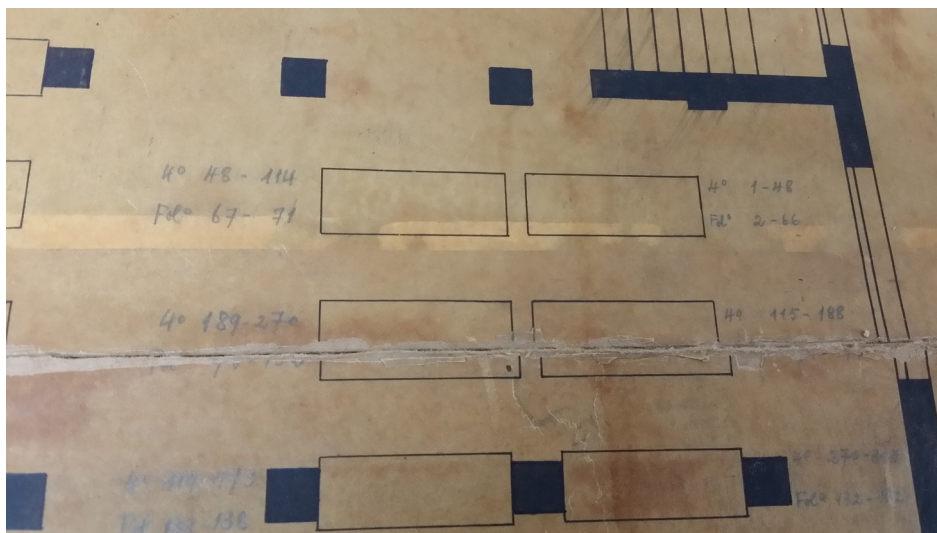




*Illustration 31: Plans du 3<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> étages de la bibliothèque de l'EFEO – Bibliothèque de l'IISS ;  
photographie de Bui Thi Thai*



Ces plans collés sur des planches cartonnées d'un peu moins de 90 cm de haut sur 67 cm de large avaient une utilité fonctionnelle : accrochés au mur des magasins, ils cartographiaient chacun des plateaux en indiquant l'emplacement des documents, le plus souvent par leur cote inscrite au crayon à papier à côté du rayonnage concerné <sup>77</sup>.



*Illustration 32: Détail du plan du 1<sup>er</sup> étage : quelques cotes commençant par 4° et Fol. – Bibliothèque de l'IISS ; photographie de Cécile Capot*



*Illustration 33: Détail du plan du 2<sup>e</sup> étage : quelques cotes commençant par 8° et Q8° (au crayon) – Bibliothèque de l'IISS ; photographie de Cécile Capot*

<sup>77</sup> La planche des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages mesure exactement 87,5 cm x 67 cm, celle des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages mesure 84 cm x 67,5 cm. Les plateaux eux-mêmes font 57 cm x 31,5 cm pur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages et 56,5 cm x 31,5 cm pour les deux autres. L'échelle des plans est 2c/m p.m.

Les documents étaient rangés de façon continue – ce qui permet d’optimiser leur recherche – et par formats – témoignage d’un souci de conservation et de gain de place –, comme l’attestent les cotes commençant par 4°, 4° double, 8°, Q8°, Fol., Double folio, Folio en boîtes, P (pour les petits formats ou pour les pièces <sup>78</sup>) ou les cotes numériques attribuées aux livres de taille moyenne <sup>79</sup>. Les publications en série, les tirés à part, les cartes, plans et planches, les coutumiers des villages qui sont regroupés dans des travées, voire conservés en dehors de celles-ci, sont d’autres exemples de cette conservation par formats, soucieuse de l’intégrité physique des documents. Des sources imprimées et des archives datant de 1916 et de 1953 confirment ce rangement selon la taille des documents, dès lors en vigueur avant et après la construction de la nouvelle bibliothèque <sup>80</sup>.

Un classement thématique s’y superpose, à l’exemple des « documents sur l’Indochine », des « livres en caractères chinois - clichés » (probablement des reproductions) ou de la « collection des textes bouddhiques ». Nous savons grâce à Bui Thi Thai et aux inventaires réalisés en 1957 que les cotes en 4°, 8°, Fol. correspondent au fonds européen tandis que les cotes commençant par Q relèvent du fonds quoc ngu, que les cotes A, B, C, D se rapportent aux cartes et plans, que les cotes M.A et M.O renvoient aux fonds mandchou et mongol et que les cotes N et J aux fonds japonais (N pour nippon qui comprenait des « fascicules brochés à la japonaise » et J pour Japon qui renfermait des « volumes brochés ou reliés à l’européenne » <sup>81</sup>).

La cotation numérique était continue et vraisemblablement attribuée au fil des entrées. Les inventaires réalisés en 1957, que l’on trouvera dans les annexes ([Figure 42](#) et suivantes), nous informent de façon précise sur le rangement des collections en nous donnant le détail des cotes. En définitive, les fonds sont organisés par séries subdivisées par formats ou selon des catégorisations intellectuelles.

I. Fonds européens
Série in-8° (1-9569)
Série in-4° (1-2837)
Série in-Fol. (1-379)
Série in-Plano (1-135)

78 Bui Thi Thai nous a indiqué qu’il s’agissait des petits formats mais un catalogue qu’elle nous a montré relatif à des cotes en P se rapportait aux pièces.

79 Ces informations et les suivantes proviennent de : Entretien avec Bui Thi Thai, *op. cit.*, 24 novembre 2016 et EFEO, Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.* État détaillé des fonds constatés à l’inventaire de la bibliothèque et du service photographique de l’École française d’Extrême-Orient.

80 « Les ouvrages sont répartis en 4 formats de rayon d’après leur dimension en hauteur :

- 1) in 8°, jusqu’à 0m25 inclusivement.
- 2) in 4°, jusqu’à 0m34 inclusivement.
- 3) in fol. jusqu’à 0m50 inclusivement.
- 4) in plano, au dessus de 0m50. »

« Avertissement », dans *EFEO, Inventaire alphabétique de la bibliothèque...*, *op. cit.*, 1916, p. I. EFEO, Carton XLVII, *op. cit.* Copie de la lettre à Nguyen Hien Lê, *op. cit.*

81 « Japon », dans *BEFEO, op. cit.*, p. 395.

Série Pièces in-8° Série Pièces in-4° Série Pièces Fol. Série Pièces in-Plano
II. Fonds Quoc-Ngu
Série in-8° (Q.8o 1-626) Série in 4° (Q.4o 1-64)
III. Fonds vietnamien ancien
Série A (1-3231) Série AB (1-651) Série AC (1-700)
IV. Fonds chinois
Série G. (1-159) Série P. (1-1438) Série M. (1-3013) Série Rs
V. Fonds Mandchou, Mongol, ...
VI. Fonds japonais
Série N. (1-670) Série J. -1-2367)
VII. Fonds sanscrit, pali
VIII. Fonds des cartes géographiques
A.0.0.1 – D.20
IX. Estampages de stèles
1- Stèles Viêt-nam (1-20944) 2- Stèles T.Q. (Chinois) (1-1622) 3- Stèles divers
X. Documents d'enquêtes au Vietnam
a) en caractères chinois b) en quoc-ngu
XI. Documents hors-série
XII. Phonographes Disques de phono <sup>82</sup>

*Tableau 5 : Cadre de classement des fonds en 1957* <sup>83</sup>

Les plans, mis en regard de l'entretien avec Bui Thi Thai et des inventaires réalisés en 1957, permettent par ailleurs de constater que tous les documents présents au moment du transfert des collections en 1957 n'y sont pas répertoriés, soient parce qu'ils n'y étaient pas reportés, qu'ils étaient conservés ailleurs, ou qu'ils n'existaient pas encore pour d'autres. Nous n'y trouvons pas non plus les manuscrits ni les archives institutionnelles, ce qui pourrait indiquer que ces magasins n'étaient pas les seuls lieux de conservation des documents. Il semble en fait en être autrement si

82 Leur cotation commençait par Ph. EFEO, Microfilms, MF 24 Divers : Discothèque.

83 Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.* État détaillé des fonds constatés à l'inventaire de la bibliothèque et du service photographique de l'École française d'Extrême-Orient, p. 1-3.

l'on s'en fie au mobilier des magasins : le croisement des plans à ces inventaires montre que tous les documents – hormis peut-être des usuels <sup>84</sup> – étaient conservés dans ce bâtiment. En plus des nombreuses « étagères » que l'on trouve en 1957 à la bibliothèque et des « armoires pour cartes » qui concordent avec les plans, des « armoires pour archives » sont présents dans les magasins ou encore des « boîtes à fiches », une « boîte de caractères d'imprimerie chinois » et d'autres armoires dont la fonction n'est pas précisée <sup>85</sup>. La mise en regard des plans et de l'inventaire des autres étages de la bibliothèque donne donc à voir quelques réorganisations – l'inventaire du 1<sup>er</sup> étage ne correspond pas au plan du 1<sup>er</sup> étage de la bibliothèque <sup>86</sup>.

<u>Bibliothèque : 1<sup>er</sup> étage</u>
2 armoires pour archives 1 longue table 1 pupitre 1 table 1 chaise 1 meuble à étagère 2 extincteurs (hors d'usage) 1 escabeau
<u>2<sup>ème</sup> étage</u>
1 longue table 1 armoire 1 étagère double face 1 petite étagère 1 tabouret 1 escabeau 1 boîte de caractères d'imprimerie chinoise 10 boîtes à fiches 6 armoires d'archives 4 meubles pour livres 2 armoires pour cartes 2 étagères 1 balance et 5 poids 44 étagères <sup>87</sup> 4 petites étagères 1 petite étagère 1 pupitre 2 tables 3 chaises 2 tabourets

84 La « salle des lecteurs » flanquée de deux armoires en 1957, le « secrétariat de la bibliothèque » et la « salle des fichiers » ont pu en contenir de façon résiduelle. EFEO, Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.* L'inventaire du mobilier de la bibliothèque date du 7 octobre 1957 et est reproduit dans les annexes (Figure 45). Pour le secrétariat, l'inventaire mentionne « 7 étagères en lim », « 1 armoire en lim à battantes vitrées » et 1 « petite armoire en lim », quant à la salle des fichiers, il est noté « 1 vitrine en lim » en plus des fichiers. La salle des lecteurs est décrite dans « L'inventaire du mobilier en service » datant du 7 (ou du 9) octobre 1957.

85 EFEO, Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.*

86 Il semble bien s'agir du 1<sup>er</sup> étage et non du rez-de-chaussée (par ailleurs désigné « 1<sup>er</sup> étage » au Vietnam) car l'inventaire fait aussi état de l'atelier qui se trouvait au rez-de-chaussée de la bibliothèque.

87 On compte 54 étagères de même facture sur le plan du 2<sup>e</sup> étage où l'on aperçoit également 12 autres types de rangements ou meubles. Sur les plans comme dans l'inventaire, c'est l'étage où l'on trouve le plus de meubles différents.

22 boîtes à fiches en bois 2 extincteurs (hors d'usage)
<u>3ème étage</u>
1 longue table 56 étagères <sup>88</sup> 2 armoires pour archives 1 pupitre 2 escabeaux 3 chaises 1 table 2 extincteurs (hors d'usage) 39 boîtes à fiches
<u>4ème étage</u>
4 armoires métalliques 2 fauteuils 1 longue table 2 armoires pour archives 1 extincteur (hors d'usage) 1 table 1 fauteuil 52 étagères <sup>89</sup> 366 boîtes à fiches en bois

*Tableau 6 : État du mobilier des magasins de la bibliothèque en 1957 <sup>90</sup>*

Le rapport précité de Paul Lévy (1950) confirme ces réorganisations. Il atteste au passage la présence d'archives dans les magasins de la bibliothèque <sup>91</sup>:

[...] Elle s'enrichit à un rythme rapide tandis que l'on achevait de prendre les mesures de précaution nécessaires à la conservation des collections par l'emploi généralisé de désinfectants et l'usage d'armoires métalliques.

Les archives photographiques ont été groupées auprès des archives dans le bâtiment de la bibliothèque, tandis que l'ancien local du service photographique, mis à la disposition du Haut-Commissariat recevait un service ultra-moderne de micro-filmage [...]. <sup>92</sup>

Ces sources démontrent donc que la bibliothèque de l'EFEO n'en avait pas que le nom : il ne s'agissait pas que d'un espace de stockage. Les documents collectés sur le terrain ou entrés à l'EFEO par d'autres chemins – dons, échanges, donations ou acquisitions auprès de libraires ou d'autres services – y intègrent un ordre classificatoire. Ils prennent place dans un nouveau système intellectuel, et ce dernier les soumet à une première interprétation avant qu'ils subissent les analyses

<sup>88</sup> On en compte 58 sur le plan du 3<sup>e</sup> étage. Les deux supplémentaires sont-elles les armoires destinées aux archives ?

<sup>89</sup> Sur ce plan aussi, on en compte deux de plus (52). La même question peut se poser.

<sup>90</sup> Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.*

<sup>91</sup> LÉVY (Paul), « Résumé du rapport sur l'activité de l'EFEO d'Août 1948 à Septembre 1949 », *op. cit.*

<sup>92</sup> D'ailleurs, les collections de la bibliothèque et du service photographique partagent des inventaires comme en témoigne « L'état détaillé des fonds constatés à l'inventaire de la bibliothèque et du service photographique de l'École française d'Extrême-Orient. » vu au sous-chapitre précédent.



de leurs usagers. Ces analyses peuvent à leur tour être elles-mêmes orientées par ce classement, de même que, auparavant, le choix du document par le lecteur. Comme nous nous apprêtons à le voir, celui-ci n'est pas au contact des documents. Il emprunte donc les chemins épistémologiques que lui offrent les catalogues, préconçus par les bibliothécaires, lesquels orientent sa sélection documentaire et ses travaux de recherche, taisent des ressources sans que le lecteur en ait toujours conscience. Avant que les documents arrivent à la table de l'utilisateur, ceux-ci ont donc déjà été passés au crible de plusieurs grilles d'analyses. Ils ne sont plus bruts – s'ils ne l'avaient toutefois jamais été. Il faut en effet ajouter, pour le cas des documents collectés sur le terrain, que ceux-ci ont déjà, avant même leur arrivée à la bibliothèque, subi un certain nombre d'interprétations. Leur collecte les a décontextualisés (il semble en effet *in fine* que le contexte de collecte ait été peu documenté), la réunion avec d'autres artefacts et les métadonnées qui leur ont été attribuées les ont déjà formatés, et leur ont donné une place dans un nouveau système de pensée. Les gestes opérés à la bibliothèque – attribution d'une cote, rangement sur tel rayonnage, regroupement avec d'autres documents, rédaction de la notice bibliographique, entre autres – ne sont donc pas anodins. Ils ont pour conséquence un changement de statut du document, déjà opéré lorsque le lecteur s'apprête à en prendre connaissance.

## **B) Des collections à l'abri des regards**

L'importance de la bibliothèque au sein de l'établissement se voit à travers le parc immobilier de l'École à Hanoi. On trouve au siège la maison du directeur, celle des pensionnaires, un bâtiment principal abritant la bibliothèque et quelques bureaux, puis cet autre grand bâtiment entièrement dédié aux magasins qui commence à être érigé en 1943, le seul que l'EFEO ait fait construire à Hanoi. En tant que membre de l'EFEO, la bibliothèque est donc le seul endroit où aller en dehors de son logement situé à quelques mètres dans le jardin du parc, logement qui comprend aussi un bureau et d'autres espaces pour travailler d'après les inventaires réalisés en 1957.

Le plan topographique confirme le fait que les magasins contenus dans le nouveau bâtiment construit en 1943 n'étaient pas accessibles au public car il ne donne à lire que des cotes, qui n'ont une signification que pour les agents, et ne contient aucun repère. L'inventaire du mobilier de la bibliothèque fait certes état de tables longues mais il ne s'y trouve pas ou peu de chaises. En outre,

selon ce même document, la salle des lecteurs se trouve dans le bâtiment principal, historique, de l'École<sup>93</sup>. Cette salle n'est pas inventoriée avec le mobilier de la bibliothèque mais aux côtés de la « salle de travail [du] "Directeur" », d'une « salle d'attente » et de la « salle de travail [du] "Secrétaire général" »<sup>94</sup>. Au mieux donc, ce que l'EFEO nomme « bibliothèque » est composé des magasins et des ateliers se trouvant au rez-de-chaussée de ce bâtiment, du secrétariat de la bibliothèque qui se trouve dans la passerelle faisant la jonction avec le bâtiment historique, et de la salle dédiée aux fichiers. Les lecteurs n'y pénètrent donc pas, ils sont accueillis et ils travaillent dans l'autre bâtiment : ils sont tenus à distance des collections. Si cet éloignement paraît assez fort symboliquement aujourd'hui, cela est toutefois conforme aux usages, voire aux débats d'alors :

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle fut marquée par des tendances contradictoires dans le monde des bibliothèques. Tout d'abord, l'augmentation de la production imprimée poussa à concevoir des bibliothèques d'étude séparant strictement les collections (rangées dans des magasins de stockage) du public (confiné à la salle de lecture). Les outils bibliothéconomiques s'adaptèrent à cette séparation physique : fichiers et bibliographies devaient faire le lien entre la demande du lecteur et les documents susceptibles d'y répondre. Mais inversement, des militants de la démocratisation de la lecture plaidaient pour des collections en accès libre, directement consultables par le lecteur.<sup>95</sup>

Il semble que cette mise à l'écart des documents de leurs usagers n'ait pas toujours été de rigueur à l'EFEO. À ses débuts, alors que la bibliothèque devait être confidentielle, le choix d'un libre accès partiel ou total aux documents avait été fait si l'on en croit les photographies précédentes (Illustration 27, p. 355 ; Illustration 28, p. 356 ; Illustration 29, p. 357), un choix peut-être contraint par l'architecture d'un bâtiment non conçu pour abriter une bibliothèque. Il ne paraît donc pas avoir y eu de médiateurs entre le livre et le lecteur à cette époque. D'ailleurs, le règlement de la bibliothèque de 1907 ne fait pas état d'un processus de demande de documents, ce qui change en revanche quelques décennies plus tard puisque celui de 1939 précise que les livres doivent être commandés au moyen de fiches<sup>96</sup>, ce que nous a confirmé Phan Huy Lê pour la deuxième moitié des années 1950.

Au fil du temps, les catalogues se sont multipliés à l'EFEO comme nous le verrons, tout comme la distanciation avec les documents. Outre le règlement de 1939 qui marque l'interdiction de l'accès direct aux documents, l'EFEO fait résolument le choix de construire un bâtiment (sorti de terre en

---

93 *Ibid.* Voir « L'inventaire du mobilier en service » datant du 7 (ou du 9) octobre 1957.

94 *Ibid.*

95 NEVEU (Valérie), « Catalogues et classifications à l'âge de l'imprimé » dans *De l'argile au nuage, une archéologie des catalogues (II<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. - XXI<sup>e</sup> siècle)* [ouvrage publié à l'occasion des expositions organisées par la Bibliothèque Mazarine & la Bibliothèque de Genève, Paris 13 mars - 13 mai 2015, Genève 18 septembre - 21 novembre 2015] / [commissariat Frédéric Barbier, Thierry Dubois et Yann Sordet], Paris / Genève, Éditions des cendres / Bibliothèque Mazarine / Bibliothèque de Genève, 2015, p. 76.

96 Règlement de la bibliothèque du 28 octobre 1907. EFEO, Réserve, Registre DA1, p. 297. Il se trouve aussi dans le *BEFEO* de cette même année : « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 7, 1907. p. 461-462. Règlement de la bibliothèque du 18 août 1939, dans *BEFEO*, 1939, t. 39, p. 379-380.

1943) qu'elle appelle « nouvelle bibliothèque » uniquement dédié aux ouvrages, sans salle de lecture <sup>97</sup>. C'est donc assez rapidement que la manipulation des documents par papillonnage n'est plus souhaitée, tout comme la déambulation au milieu des livres, qui permet pourtant une stimulation et une ouverture intellectuelles. La conception que se fait l'institution de la bibliothèque *stricto sensu* n'est donc pas un lieu de partage ni d'étude, puisque la salle de lecture ne figure pas dans le même bâtiment que celui contenant les ouvrages. Ce dernier est un lieu de conservation, de repli en quelque sorte, une forteresse dédiée aux ouvrages. Cela entre en résonance avec les souvenirs de Marcus Durand, qui distingue bien la salle de lecture du bâtiment où se trouvaient les documents (« les réserves »), un dédale dans l'esprit du jeune garçon, où il était intimidant de se retrouver seul :

J'aimais beaucoup me promener dans ces rayons chargés de livres feuilletant au hasard des livres illustrés, cartes... Mais l'étage le plus surprenant et inquiétant parfois, était celui où étaient stockés les milliers de feuilles de mûriers d'estampages à l'encre de Chine de stèles. Y régnait une très très forte odeur puissante, poivrée, muscadée qui vous prenait à la gorge comme si un tigre était passé par là en ayant marqué son territoire par son urine. Parfois je n'étais pas fier de me promener seul dans cet antre du tigre. <sup>98</sup>

Cette conception de la bibliothèque centrée vers la conservation des ouvrages s'observe aussi peu ou prou dans les bibliothèques universitaires à la même époque, où le libre accès ne se développe qu'à partir des années 1960 et qui mettent des catalogues à disposition des lecteurs progressivement au XX<sup>e</sup> siècle sous la forme de fichiers <sup>99</sup>, ce que nous remarquerons aussi à l'EFEO.

Avant même de se pencher sur les catalogues, l'étude topographique des lieux permet donc déjà de déduire que la bibliothèque en était dotée. L'utilisateur doit rechercher la ressource qui l'intéresse dans l'un d'eux afin qu'elle puisse être prélevée par un agent qui ira la rechercher dans le dédale des travées et des plateaux. Des bibliothécaires ont leur bureau dans cette sorte de zone tampon qui relie les magasins au bâtiment principal de l'EFEO, faisant ainsi l'interface entre la salle de lecture et les ouvrages. C'est un accès aux documents par le médium du catalogue qui est donc prescrit, lequel requiert d'une part du côté des usagers de maîtriser la gymnastique de son utilisation, les codes des bibliothèques et de la recherche, d'avoir déjà une idée des travaux qu'ils souhaitent mener, d'autre part du côté de l'EFEO d'être dotée d'un personnel suffisamment nombreux à la bibliothèque afin de rendre possible toute l'organisation logistique qui en découle. L'enjeu est donc bien à la

---

<sup>97</sup> Au sujet de la construction de la « nouvelle bibliothèque », voir le chapitre 3.

<sup>98</sup> DURAND (Marcus), Note manuscrite à l'intention de Cécile Capot, *op. cit.*, p. 1.

<sup>99</sup> SARRAZIN (Véronique), « Les classifications dans les bibliothèques universitaires (1878-1962) », dans *Classer les archives et les bibliothèques*, *op. cit.*, p. 100.

conservation des documents. La réalisation de catalogues permet de contourner le manque à gagner de la sérendipité interdite, des croisements intellectuels que permet de faire la visualisation du classement des ouvrages. Les catalogues offrent un « mouvement de l'esprit » pour reprendre Emmanuelle Chapron <sup>100</sup>. En plus de nous apprendre que la bibliothèque en tant que telle n'était pas accessible aux lecteurs, cette circulation des lieux qu'offrent à découvrir ces plans et inventaires montre que la bibliothèque n'était pas ouverte au tout venant, ce que les règlements et les témoignages nous permettront de préciser. Les magasins ont donc été créés pour protéger les documents des éléments destructeurs naturels et optimiser l'espace, ainsi que pour les mettre à l'abri des humains, jugés comme des manipulateurs dangereux des documents, comme dans les autres bibliothèques à cette époque.

L'étude du matériel de la bibliothèque confirme par ailleurs ce que nous avons vu au chapitre précédent à propos de la répartition du travail au sein du personnel de la bibliothèque : la présence d'agents aux missions plus techniques se voit à travers les fournitures décrites dans les inventaires. Ces inventaires et la topographie qui en découlent témoignent ainsi de la progression de la bibliothéconomie depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, depuis lequel « les différentes tâches à remplir dans une bibliothèque tendent à se spécialiser, et donc la distinction devient plus nette, entre le personnel scientifique et celui de secrétariat ou de manutention. » <sup>101</sup>

L'architecture des lieux, l'étude des plans sont donc des matériaux à ne pas négliger même lorsque ceux-ci semblent a priori révéler peu d'information. En effet, le croisement de sources relatives à l'organisation topographique des collections et au mobilier les contenant, même lacunaires et à des dates différentes, nous a été profitable.

---

100 « L'ordre des livres constitue la clé de ces manipulations permises, suggérées ou imposées aux lecteurs par les bibliothécaires. La décision de mélanger les livres de différents formats [...] s'impose si l'on veut restituer l'histoire du mouvement de l'esprit [...] » CHAPRON (Emmanuelle), « Publicité et publication : le catalogue des imprimés de la Bibliothèque du Roi (1739-1753), dans *De l'argile au nuage...*, *op. cit.*, p. 323.

101 BARBIER (Frédéric), *Histoire des bibliothèques : d'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, 2<sup>e</sup> édition revue et actualisée, Paris, Armand Colin, 2016, p. 274.

### **III – LA GESTION DES COLLECTIONS ET LES CATALOGUES : DE LA BIBLIOTHÉCONOMIE À LA MISE EN SCÈNE DE L'INSTITUTION**

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les agents qui travaillaient à la bibliothèque avaient plutôt un profil de chercheurs à une époque où les métiers des bibliothèques n'étaient pas organisés comme aujourd'hui. Bien qu'il s'agît d'un organe indispensable, la bibliothèque de l'EFEO n'était qu'un des services de l'institution. La question de la gestion des documents et du fonctionnement de la bibliothèque depuis la localisation du document en magasin à son arrivée à la table du lecteur se pose alors. La bibliothèque était-elle un lieu où les documents étaient simplement mis en rayon avant d'être sortis de leur sommeil par un lecteur qui en aurait eu connaissance ou bien y avait-il un travail d'organisation de l'ensemble afin que les documents ainsi accumulés puissent être connus des usagers et aisément retrouvables, en plus d'être conservés dans de bonnes conditions ?

#### **A) Un travail quotidien peu documenté dans les sources**

Après l'étude de l'organisation matérielle des documents vient naturellement celle de leur gestion. Celle-ci est difficile à observer : le travail du quotidien n'a pas été documenté, à moins que les archives qui y étaient relatives ne nous soient pas parvenues. Les chapitre et sous-chapitre précédents nous ont permis d'apercevoir quelques activités poursuivies à la bibliothèque : acquisitions, copies et reprises de textes, catalogage (réalisation de nouvelles notices et chantiers de révision), classement, confection de catalogues et d'inventaires, récolements et inventaires annuels, reliure, entretien matériel des locaux et des collections, communication des documents aux usagers. Des locaux ont pu être entièrement ou partiellement dévolus à ces tâches, ce qui témoigne de l'importance de l'activité de la bibliothèque au sein de l'institution puisqu'elle en occupe la plus importante superficie et représente le seul organe doté d'autant de bureaux à Hanoi : le secrétariat

de la bibliothèque, l'atelier de reliure, les deux salles accueillant le bureau des lettrés – où se trouvaient des fiches d'après un inventaire de 1957 –, la salle réservée aux fichiers <sup>102</sup>.

Les traces du travail mené à la bibliothèque se retrouvent dans diverses sources mais ne permettent guère d'aller beaucoup plus loin <sup>103</sup>. Nous savons grâce à Léon Vandermeersch que les documents étaient inscrits dans un inventaire dès leur arrivée à l'École <sup>104</sup>, ce que confirment des listes hebdomadaires d'ouvrages trouvées fortuitement dans les archives de Nguyen Van Huyen <sup>105</sup>. Les inventaires de 1957 comparés à des documents antérieurs permettent de constater que des chantiers de recotation ont pu avoir lieu à la bibliothèque <sup>106</sup>. Les tâches et la gestion de la bibliothèque que nous observons sont donc très classiques et bien définies, suggérant une organisation bien huilée. L'historiographie paraît par ailleurs en reste sur ces questions, ainsi que le relevait Frédéric Barbier : « Malgré beaucoup de travaux de recherche, à caractère souvent ponctuel (des monographies de bibliothèques, ou des synthèses par pays), il faut convenir qu'une histoire précise des techniques de la bibliothéconomie et de la codification bibliographique reste aujourd'hui de l'ordre des *desiderata*. » <sup>107</sup>

Une autre source peut cependant se révéler précieuse : les documents eux-mêmes. Quoi de mieux en effet que de les observer puisqu'ils ont bénéficié de tous ces soins ? Qu'est-ce que les signes qu'ils contiennent nous indiquent ? Avec la conviction que la matérialité des objets doit faire partie des sources de l'historien <sup>108</sup>, nous avons tenté une étude des documents eux-mêmes, appartenant autrefois à l'EFEO et désormais conservés à la bibliothèque de l'IISS – c'est-à-dire une étude du

---

102 EFEO, Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.* Voir « Inventaire du mobilier », 7 octobre 1957 et « Bâtiment des bureaux : inventaire du mobilier rez-de-chaussée », 7 [ou 9] octobre 1957. Dans ce dernier, on peut voir que l'une des salles où officient les lettrées contient une « armoire fichier à 30 tiroirs » et 21 « boîtes en bois à fiches ».

103 Les inventaires détaillent par exemple l'atelier de reliure, les outils et les matériaux qui le composent, à l'exemple du papier kraft et du vélin. *Ibid.* Bâtiment des bureaux : inventaire du mobilier – rez-de-chaussée, 7 [ou 9] octobre 1957 et Inventaire du mobilier et objets divers dans l'atelier du sous-sol de la Bibliothèque de l'École (suite), s.d.

104 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015. Par ailleurs, des « cahiers d'enregistrement » existaient aussi pour les photographies. On peut les trouver aujourd'hui à la photothèque de l'EFEO ou bien en version microfilmée à la bibliothèque : voir EFEO, Microfilms, MF 8 Divers : Cahier d'enregistrement EFEO (s. d.).

105 S'il n'est pas formellement indiqué qu'il s'agit de listes d'ouvrages entrés à la bibliothèque de l'EFEO – on trouve également dans ses archives des listes émanant de la bibliothèque centrale de la DABI –, cela en a tout l'air du fait des cotes données aux ouvrages et de leurs thématiques. Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 18 Quyen 23. Une de ces listes est reproduite dans les annexes (Figure 46).

106 Par exemple, en 1910, le « fonds annamite » était subdivisé en une cotation par format P. M. G. (Petit, Moyen, Grand), le « fonds chinois » n'avait pas la subdivision « Rs » et le « fonds japonais » n'en avait aucune. ANOM, GGI, 50 883, *op. cit.* Note sur la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient [1910].

107 BARBIER (Frédéric), *Histoire des bibliothèques...*, *op. cit.*, p. 274.

108 Voir CAPOT (Cécile), « Déshabiller le livre : une exposition au Centre Culturel Irlandais », dans *Histoire du livre*, Société bibliographique de France, 25 janvier 2019. En ligne sur : <https://histoirelivre.hypotheses.org/>, <https://histoirelivre.hypotheses.org/3611> [consulté le 23 juin 2020]. Nous ne sommes pas la seule à nous demander ce que l'étude de type de sources peu nous apporter. Citons par exemple Jean-François Bert qui se pose cette question dans un article consacré à M. Mauss où il étudie les registres de prêt ainsi que les ex-libris et dédicaces que peuvent porter les livres : BERT (Jean-François), « Marcel Mauss ou l'ethnologie au miroir d'une bibliothèque », dans *Les Études Sociales*, n° 166 (« Les Bibliothèques et sciences sociales »), Société d'économie et de science sociales, 2017-2, p. 21-45.

contenant et non du contenu. Nous avons pu y observer la pratique de l'estampillage (le fait de marquer la propriété sur le document à l'aide de l'estampille de l'établissement), du rondage (pose d'une étiquette sur le document portant sa cote), le report de la cote sur les premières pages de l'ouvrage, la constitution de recueils de divers documents accompagnés de tables des matières ou de boîtes contenant des pièces non reliées entre elles, la pratique de la reliure <sup>109</sup>. Ceci nous montre encore une fois que la bibliothèque était gérée de façon très classique. L'estampillage permet de se prémunir des vols, les différentes manifestations de la cote renvoient au classement et au rangement des documents et montrent que la gestion des documents était évolutive puisque certains ouvrages ont la cote reportée sur la page de titre plusieurs fois. La présence de recueils et de pièces mises en boîte témoigne quant à elle d'une stratégie d'optimisation du rangement et de la conservation, croisée à des critères de classement intellectuel et méthodique. La pratique de la reliure, très répandue, achève de protéger le document et de le faire entrer dans les collections de la bibliothèque en lui faisant revêtir le code visuel idoine. Cette rapide étude matérielle que nous avons réalisée à Hanoi donne ainsi à voir les gestes qui rendent concrets la description, le classement et le rangement des documents, ainsi que ceux se rapportant à leur préservation. Ils permettent de confirmer ce que nous avons vu au chapitre précédent : une organisation du travail existait, des orientations étaient données, des tâches assignées et la bibliothèque, organe vivant, était pensée comme un ensemble. Il s'agit d'une bibliothèque professionnelle, un service à part entière avec ses propres activités et ressources, et non pas d'un lieu constitué d'une simple somme d'ouvrages.

Notre étude matérielle ne nous a toutefois pas permis d'aller plus loin : manquant de temps au Vietnam où la communication des documents était payante et limitée en nombre, nous n'avons pu étudier qu'un tout petit échantillonnage, non représentatif des différentes cotes. Le catalogue de l'IISS n'était pas exhaustif. Organisé de façon thématique, il ne donnait pas accès à l'ensemble des cotes. Tirer des conclusions sur la base d'une étude sélective de collections de la bibliothèque se révélait finalement hasardeux : celles-ci ont évolué, n'ont peut-être pas toujours été considérées comme telles et l'histoire de leur constitution est à géométrie variable, comme nous l'avons vu dans la première partie.

Notre échantillonnage nous a enfin permis de relever des traces de gestion plus récentes, de récolement et d'attribution de nouvelles cotes par la bibliothèque de l'IISS. Ces dernières entérinent symboliquement la passation des documents d'une institution à l'autre, dont la quasi-totalité de ceux que nous avons consultés ont été déreliés de leur reliure au timbre de l'EFEO pour être revêtus d'une nouvelle. Avec cette nouvelle institutionnalisation, l'histoire se répète puisque les mêmes

---

109 Nous renvoyons ici aux [Figure 37](#) et suivantes des annexes.

processus s'étaient produit jadis lorsque ces documents étaient entrés dans les collections de l'EFEO. Ainsi, si la bibliothèque de l'EFEO n'existe plus avec son démantèlement durant les années 1950, ses documents, eux, commencent une nouvelle vie et deviennent le substrat de nouvelles bibliothèques, comme nous le verrons au dernier chapitre.

## B) À la recherche des catalogues de l'EFEO

À défaut de pouvoir réaliser une étude matérielle méticuleuse, les « instruments de travail de la bibliothèque » – catalogues, inventaires ou toute liste – paraissent être la meilleure source pour aborder cette histoire de la gestion des collections, qui ouvre, en outre sur celle des publics tout en faisant le pont avec notre étude sur la topographie. Pour qui ce travail était-il réalisé ? Ici, nous passons de la rareté des sources à leur apparente abondance – l'École possédait 112 catalogues sur fiches ou sur registres d'après les inventaires réalisés en 1957, sans compter les quelques rares qui ont pu être publiés. Cependant, il est très difficile de les identifier. On peut apercevoir çà et là dans des *BEFEO* ou dans des archives que celui de tel fonds est en cours, sans que l'on sache toujours si l'entreprise a pu être menée à bien<sup>110</sup> ou s'il s'agissait, pour un fonds déjà catalogué, d'en revoir intégralement le catalogue ou une seule partie, par exemple.

Le vocabulaire emprunté est en outre confus : les sources évoquent tantôt des inventaires, tantôt des catalogues, lesquels n'ont pas la même signification chez les professionnels du document. Un inventaire offre l'état des documents que possède une bibliothèque, la notion d'enregistrement y est en général patente, avec parfois une valeur juridique<sup>111</sup>. Un catalogue est une « liste détaillée des pièces composant une collection, établie suivant un ordre déterminé, pour en faciliter la recherche »<sup>112</sup>. Chez les contemporains qui emploient ces termes de façon interchangeable – nous ferons référence à ces définitions quand nous emploieront nous-même ces termes –, il s'agit probablement de simples maladroitures, de la « mobilité des vocables [qui], y compris dans la

110 C'est le cas par exemple d'un catalogue commencé en 1953 par Roger Billard (membre de 1952 à 1979). Il ne portait certes pas sur des ouvrages conservés par l'EFEO, mais sa réalisation s'inscrivait dans un contexte de relations très étroites entre l'EFEO et le Cambodge depuis plusieurs décennies. EFEO, *Un siècle d'histoire : l'École française d'Extrême-Orient et le Cambodge*, édition revue et augmentée, Paris, Magellan / EFEO, 2011, p. 157.

111 BARBIER (Frédéric), « Catalogues et transferts culturels », dans *De l'argile au nuage...*, op. cit., p. 116.

112 Ces définitions sont issues du glossaire hébergé par l'université Poitiers et conçu par le réseau des CRFCB (Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques) : « Catalogue », dans <https://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/catalogue/>, notice modifiée le 10 septembre 2019 [consulté le 13 avril 2020]. « Inventaire », dans <https://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/inventaire/>, notice modifiée le 18 juillet 2019 [consulté le 13 avril 2020].



production scientifique contemporaine, relativise la pertinence de cette taxinomie. »<sup>113</sup> Toutefois, ces imprécisions du langage perdent le chercheur – ou le bibliothécaire contemporain – dans sa quête de sources.

Aujourd'hui, ces instruments de travail sont éparpillés et non aisément accessibles entre Hanoi et Paris où on les trouve au petit bonheur la chance. À Paris, ils ont pu être reclassés dans d'autres collections sans qu'il paraisse évident de les y trouver. On met donc la main dessus au prix d'efforts importants et d'une longue chasse : il faut dépouiller des catalogues a priori sans rapport, des catalogues non toujours finalisés, d'autres que l'on pense similaires et possédés en plusieurs exemplaires, mais qui comportent en réalité quelques différences. Certains sont microfilmés, ce qui nécessite de consulter les catalogues des microfilms afin de pouvoir les repérer, qui peuvent eux-mêmes se recouper. Une fois le tour d'horizon des catalogues réalisé – sans avoir la certitude d'y être bien parvenue –, il faut les localiser : on les trouve au sein des manuscrits européens, parmi les microfilms ou dans la réserve de la bibliothèque qui conserve de nombreux catalogues, plutôt contemporains. Il n'existe pas de catalogue des catalogues ou un endroit centralisant tous ces anciens catalogues. Il est donc impossible d'en avoir une vue d'ensemble, sauf à faire un long travail de dépouillement des divers fonds. Lorsqu'enfin on a entre les mains un de ces instruments de travail décrivant les anciennes collections de la bibliothèque, on ne sait pas de quand il date et donc quel état des lieux des collections il donne à voir, ni comment le situer par rapport à un autre. Les catalogues contemporains portant sur les collections anciennes de la bibliothèque témoignent eux aussi de la complexité de la recherche relative à la description des fonds, d'autant que les fonds ont pu être remaniés et être l'objet de plusieurs catalogues. *L'Inventaire des manuscrits pali* en est un exemple<sup>114</sup>. Il peut être rapproché de *L'Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales* (Ms. Eur. 293), réalisé par la bibliothèque de l'EFEO, lorsqu'elle se trouvait à Hanoi. Ce dernier classe les manuscrits selon des critères plutôt territoriaux : la langue pali y est indiquée en annotations des descriptions des manuscrits. *L'Inventaire des manuscrits pali* recoupe quant à lui ce

---

113 SORDET (Yann), « Pour une histoire des catalogues de livres : matérialités, formes, usages », dans *De l'argile au nuage...*, *op. cit.*, p. 21. Il donne ces définitions : les catalogues sont « conçus pour des collections vivantes, dont ils assurent par principe la conservation, la gestion (croissance, entretien, mise à jour du contenu et de sa disposition dans l'espace), la recherche et l'accessibilité. Cette dimension ouverte les distingue des listes que l'on pourra plus communément désigner comme "inventaires", qui peuvent être le fait d'institutions judiciaires, et qui représentent un état à un moment donné d'une bibliothèque, dressé à l'occurrence ou l'imminence d'une saisie, d'un transfert, d'une disparition, de la dissolution d'une communauté. » *Ibid.*

114 EFEO, *MSS PALI 1-156 : Inventaire des manuscrits pali*, 2016. En ligne sur Calames : <http://www.calames.abes.fr/Pub/#details?id=FileId-1528> [consulté le 22 juin 2020]. Il s'agit d'un inventaire contemporain, encodé en 2016. Le pali est une langue qui fut utilisée autrefois en Inde ainsi que dans les régions indianisées, lesquelles ont pu correspondre à différentes entités administratives et politiques durant la période coloniale. L'utilisation de cette langue peut demeurer de nos jours dans la liturgie. Nos missions complémentaires réalisées dans le cadre de notre contrat doctoral nous ont permis d'en prendre connaissance puisque nous avons participé à sa relecture.

qui correspondait jadis à différents fonds <sup>115</sup> tout en intégrant des documents entrés dans les collections de l'EFEO beaucoup plus récemment (années 1990, 2000 et 2010). Il est également le fruit de divers travaux de catalogages, d'abord réalisés par Jacqueline Filliozat (nommée membre en 1969), qui s'est sans doute appuyée sur l'*Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales* – nous retrouvons des similarités dans les descriptions matérielles et les provenances. La description des manuscrits a ensuite été revue entre 2013 et 2015.

L'archéologie des catalogues de l'EFEO n'est donc pas une mince affaire et, à Hanoi, la tâche est plus ardue. Le catalogue actuel de la bibliothèque de l'IISS ne signale pas les anciens catalogues de l'École. Nous avons pu toutefois les apercevoir à la fin de notre séjour, une fois notre rendez-vous avec Bui Thi Thai obtenu – lui aussi difficilement – : la conservatrice nous en a montré quelques-uns très rapidement, que nous n'avons pas pu feuilleter en dehors de cet entretien, sous son contrôle. C'est aussi au terme de ce voyage d'études que nous avons pris connaissance des anciens meubles à fiches de l'EFEO, aperçus au détour d'un couloir dans les premiers locaux hanoïens de l'École, laissés à l'abandon et certainement désormais incomplets, ultime témoignage de cette histoire difficile à retracer : il se murmure que certains auraient été jetés avec leurs fiches avant la réforme organisationnelle de l'IISS, et que des descriptions de documents auraient ainsi été perdues, à l'instar de la connaissance de l'existence de ces fichiers. Les rumeurs ajoutent que la personne qui aurait mis la main sur les fichiers jetés en aurait compris la valeur et aurait proposé de les revendre à la bibliothèque héritière de ces fonds (l'IISS) à un prix excessif. Cette archéologie complexe des catalogues n'est néanmoins pas propre à l'EFEO. L'École s'inscrit pleinement dans l'histoire de la bibliothéconomie puisqu'il s'agirait même d'une constante, ainsi que le montre ce titre de Yann Sordet « Disparition, conservation et silence des catalogues » dans un article consacré à l'histoire de ce médium <sup>116</sup>. Il précise :

115 On lit ainsi dans son introduction : « Différents systèmes de cotes ont préexisté à celui actuellement en vigueur :  
- “Môn. O” et “Môn. P” correspondent aux manuscrits môns sur ôles (O) et sur papier (P) collectés au début du XXe siècle ;  
- “BIR. O” et “BIR. P” correspondent aux manuscrits birmans sur ôles (O) et sur papier (P) acquis sur la même période ;  
- “CAMB.O ou O” et “CAMB. P ou P” correspondent aux manuscrits cambodgiens sur ôles (O) et sur papier (P) acquis sur la même période ;  
- “SO” et “CO” correspondent aux manuscrits siamois (S) et cambodgien (C) sur ôles acquis à partir de 1924 ;  
- “Finot” correspond au legs suite au décès de Louis Finot en 1935.

Des archives sont présentes dans la collection, sous les cotes PALI 41, 53, 91, 117, 118, 140 à 144, 150 à 152. Les cotes ont servi de numéros d'inventaire à l'époque, hormis pour certaines des archives ayant un numéro d'inventaire distinct reporté sur le document. » Ces cotes se retrouvent dans l'*Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales* rédigé durant la période coloniale. *Ibid.*

116 SORDET (Yann), « Pour une histoire des catalogues de livres : matérialités, formes, usages », *op. cit.*, p. 42. Il écrit encore « De fait, dans l'histoire d'une grande bibliothèque, les vicissitudes des catalogues représentent une histoire spécifique, plus souvent qu'on ne le croit marquée par des discontinuités de méthodologie, de support et de

Dans les bibliothèques publiques l'histoire du catalogue, qui se nourrit d'autres catalogues par psittacisme, économie bibliographique, transfert ou (rétro)conversion, offre souvent l'image trompeuse d'un *continuum*, alors même que, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la mobilité de la fiche et de l'enregistrement bibliographique a réintroduit des solutions de continuité que le catalogue imprimé avait écartées. Quelles bibliothèques ont mis en place une véritable politique de conservation de leurs fichiers ? <sup>117</sup>

Dès lors, peu d'études sont consacrées aux catalogues, en particulier à l'époque contemporaine. Nous pouvons tout de même citer le catalogue monumental de l'exposition réalisée par les bibliothèques Mazarine et de Genève justement consacrée aux catalogues : *De l'argile au nuage, une archéologie des catalogues (IIe millénaire av. J.-C. - XXIe siècle)* et le mémoire de Mélanie Roche réalisé dans le cadre de l'obtention du diplôme de conservateur : *En attendant « le jour [...] où il n'y aura plus de catalogue à faire » : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque (1789-1993)* <sup>118</sup>.

### **C) La confection des catalogues et des inventaires : un travail professionnel pénalisé par le manque de personnel**

Plusieurs types de catalogues se côtoient à l'EFEO : de tout un fonds ou d'une collection, d'un lot de documents ayant telle particularité commune, publié ou non. Outre des ambitions différentes à leur confection, leur réalisation a pu être difficile et ainsi aboutir à des produits non homogènes.

En 1917, Paul Boudet fait référence à l'impression d'un « catalogue méthodique » dans une lettre au directeur de l'EFEO <sup>119</sup>. Une impression voit bien le jour à peu près à cette époque, celle du deuxième tome et de la table de l'inventaire alphabétique du fonds européen. Est-ce bien cela que le jeune chartiste désignait ? Après avoir passé en revue les sources, tout porte à le croire malgré ces différences terminologiques. Noël Peri les évoque en parlant de l'« Inventaire alphabétique de notre

---

classement. » *Ibid.*, p. 23.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>118</sup> ROCHE (Mélanie), *En attendant « le jour [...] où il n'y aura plus de catalogue à faire » : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque (1789-1993)*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Dominique Varry, Enssib, 2014, p. 131. Mis en ligne sur <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64118-en-attendant-le-jour-ou-il-n-y-aura-plus-de-catalogue-a-faire-une-histoire-materielle-des-catalogues-de-bibliotheque-1789-1993.pdf> [consulté le 10 août 2020].

<sup>119</sup> « Dès mon retour à Hanoi c'est-à-dire vers le 25 décembre, je me mettrai à votre disposition pour terminer le catalogue méthodique de la Bibliothèque et en surveiller l'impression, s'il y a lieu. » EFEO, Carton IA : Fonctionnement de l'EFEO (1898-1920), dossier 93 : Relations avec l'administration de l'Indochine. Archives de l'Indochine (1916-1918). Lettre de P. Boudet au directeur de l'EFEO, 6 décembre 1917.

bibliothèque, fonds européen, ou du moins ce que des nécessités d'arrangement nous ont amenés à désigner sous ce nom »<sup>120</sup>, preuve que ces questions terminologiques se posaient aussi à certains contemporains, sans doute pour sa part parce qu'il était familiarisé avec la bibliothéconomie en tant que secrétaire-bibliothécaire de l'École.

Les tomes de l'*Inventaire alphabétique du fonds européen* ont bien été publiés, tour à tour en 1916 et en 1917<sup>121</sup>. Il s'agit de l'impression du catalogue sur fiche, imprimé pour des commodités de travail interne sans vocation à être diffusé – il semble effectivement avoir été très consulté en interne car le seul volume qui est conservé à l'EFEO aujourd'hui, celui de la table, contient de nombreuses traces de son utilisation : taches d'encre, précisions manuscrites dans les marges. Cet « inventaire » doit se substituer à un « catalogue définitif » en l'attente de la réalisation de ce dernier – un projet qui n'aboutit pas ; d'ailleurs, la table contient des annotations qui semblent la mettre à jour. Cette entreprise, couplée à l'exemple suivant montre que le travail de catalogage à la bibliothèque était difficile du fait des tensions que toutes les bibliothèques connaissent : l'accroissement des collections d'une part, le temps que prend leur signalement d'autre part, auxquelles il faut ajouter un personnel peu nombreux et des restrictions budgétaires comme le montrent plusieurs exemples ci-dessous<sup>122</sup>.

On s'est contenté jusqu'ici, pour l'usage de la Bibliothèque européenne, d'un catalogue manuscrit sur fiches ; mais le développement des collections a rendu nécessaire un instrument plus pratique de recherche et de consultation. Nous n'avons pas cru néanmoins pouvoir aborder dès maintenant la publication d'un véritable catalogue, qui eût souffert un trop long délai par suite des travaux préparatoires indispensables. D'autre part, il a semblé préférable d'attendre, pour exécuter ce travail, que les lacunes, encore trop nombreuses, de la Bibliothèque aient été comblées. Nous nous sommes donc bornés à faire imprimer, après une vérification sommaire, l'inventaire alphabétique sur fiches. [...] La nécessité d'aboutir rapidement nous sera une excuse pour les erreurs et les omissions qu'on pourra relever dans un travail d'un caractère tout pratique, qui aura au moins l'avantage de faciliter et d'accélérer la préparation d'un catalogue définitif.<sup>123</sup>

L'inventaire sera finalement diffusé à la demande : des savants informés de l'entreprise sollicitent l'institution pour en obtenir un exemplaire, ce qu'elle fait de bonne grâce, parfois en échange d'autres bons procédés – comme des renseignements bibliographiques afin d'avoir une

---

120 EFEO, Carton III, dossier 1, Couling (Samuel), *The New China Review...*, *op. cit.* Minute du directeur de l'EFEO à Samuel Couling, 3 janvier 1919.

121 EFEO, *Inventaire alphabétique de la bibliothèque...*, *op. cit.*, p. I-II. Nous l'avons trouvé à la bibliothèque de l'IISS. Le tome II est imprimé en 1917 et est paginé de la p. 471 à 977. La table, thématique, est imprimée cette même année et contient 158 p.

122 On lit par exemple dans un document de 1930 que « Les dépenses de bibliothèque doivent être réglées avec la plus grande parcimonie. » EFEO, Carton IV : Monuments historiques (1874-1954), dossier 5 : Monuments historiques de l'Annam Champa : dossiers par monuments (1901-1950). R30 Conservation de l'Annam Champa. Lettre n°2424 à J.-Y. Claeys, 23 octobre 1930, p. 3.

123 EFEO, *Inventaire alphabétique de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient...*, *op. cit.*, t. 1, p. I-II.

meilleure complétude des collections. Cette diffusion a sûrement été très peu importante : nous n'en avons trouvé que deux cas <sup>124</sup>.

En 1917, lors de la réalisation de l'inventaire des manuscrits laotiens par Louis Finot et l'attaché laotien Chao Chittarat, des choix similaires aboutissant à un entre-deux sont faits. Le constat d'une entreprise, trop gourmande en temps et en ressources humaines, est également posé et il sert ici aussi de justification au caractère inachevé du travail accompli :

Un inventaire complet des manuscrits, fondé sur une lecture au moins partielle de chacun d'eux, était, en raison du temps très long qu'il eût exigé, absolument hors de question. Par ailleurs, mon but n'était pas de dresser un simple catalogue de titres, mais de tirer de cette étude quelques renseignements utiles pour la connaissance du peuple laotien. Je me suis donc arrêté à une solution moyenne : d'une part, j'ai dressé une liste aussi complète que possible des manuscrits qui m'étaient connus, soit par un examen personnel, soit simplement par les listes antérieures que j'avais entre les mains ; d'autre part, j'ai fait choix d'un certain nombre de textes qui semblaient offrir un intérêt particulier, pour en donner une notice assez détaillée. Il suit de là que ni l'une ni l'autre de ces parties ne présente le caractère d'un travail achevé. <sup>125</sup>

Au passage, nous notons que l'EFEO participe à la réalisation de catalogues et d'inventaires pour les collections hors les murs dont elle peut avoir la responsabilité, à l'instar de celles des musées <sup>126</sup> ou bien qu'elle peut avoir sous son giron, comme celles des bibliothèques contrôlées <sup>127</sup> – autre exemple en la matière, en 1953, Henri Deydier, membre de 1950 à 1954, réalise un inventaire des manuscrits des pagodes de Luang Prabang dans le prolongement, notamment, du travail précédent <sup>128</sup>. Avec ces autres catalogues et inventaires, la bibliothèque de l'EFEO participe à des mises en bibliothèques en dehors de ses murs, recense à des fins scientifiques les sources existantes et exerce une certaine mainmise sur d'autres bibliothèques. La réalisation de ces instruments de

---

124 EFEO, Carton III, dossier 1, *op. cit.* Chine, classement chronologique (1899-1919). Morrison G. E., Pékin : demande du catalogue de la bibliothèque de l'EFEO (1915) et Couling (Samuel), *The New China Review* : échange de publication (1918-1919).

125 Louis Finot poursuit : « La liste générale notamment, qui termine ce fascicule, contient un certain nombre de titres que je n'ai pu vérifier et qui sont ou douteux, ou manifestement incorrects. Je les ai maintenus néanmoins ; car des indications même défectueuses jouent le rôle utile de pierres d'attente, et celles-ci avaient leur place marquée dans un travail qui n'a pas pour objet d'aller jusqu'au bout des recherches possibles, mais d'en faciliter d'autres et de plus complètes. » FINOT (Louis), « Recherches sur la littérature laotienne », *op. cit.*, p. 2-3.

126 Voir par exemple : EFEO, Carton VIII : Monuments historiques, dossier 3 : Monuments historiques Laos, suite et fin des monuments du Laos (1899-1954). Conservation des monuments historiques du Laos (1947-1949).

127 Citons le catalogue réalisé par M. Meillier avec l'aide de L. Finot qui en a aussi fait la préface : MEILLIER (Maurice), *Bibliothèque royale de Luang-Prabang : catalogue*, Hanoi / Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1918, 42 p. La bibliothèque royale des manuscrits laotiens, également appelée bibliothèque royale de Luang Prabang, est placée sous le contrôle de l'École en 1918. M. Meillier y a réuni « une collection de 1.173 manuscrits en langue laotienne, ouvrages bouddhiques, poèmes, chroniques et codes » entre 1913 et 1917. COMMISSARIAT GÉNÉRAL EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS, *Indochine : documents officiels*, dir. Sylvain Lévi, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1931, p. 198 Mis en ligne sur [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr), URL pérenne : [ark:/12148/cb338993001](http://ark:/12148/cb338993001), [consulté le 2 mai 2020].

128 En 1965, Pierre-Bernard Lafont (membre de de 1953 à 1966) publie un inventaire complété : LAFONT (Pierre-Bernard), « Inventaire des manuscrits des pagodes du Laos », *op. cit.*, p. 429-545.

travail lui permet ainsi de conjuguer ses intérêts scientifiques à des impératifs administratifs, comme nous l'avons vu dans la partie précédente.

Deux ans plus tard, en 1919, Noël Peri écrit que les « catalogues des fonds chinois, annamite et japonais sont en préparation ; mais le défaut de personnel en retardera encore quelques temps la publication »<sup>129</sup>. Un document d'archives de 1910 mentionnait le second à cette date, dont l'édition avait donc déjà pris du retard<sup>130</sup>. *In fine*, l'impétrant les cherchera en vain aujourd'hui car seul le premier des trois a été publié.

L'histoire de la confection du « catalogue » chinois est également semée d'embûches. Henri Maspero, membre de 1908 à 1920, travaille dès son recrutement à sa réalisation<sup>131</sup>. En 1926, un *BEFEO* annonce que l'impression de « l'inventaire » de ce fonds a commencé<sup>132</sup>. Cet outil, sur lequel travaillait encore Yves Hervouet au début des années 1950, a en fait été publié entre 1929 et 1951. Au moment de la sortie de son premier volume en 1929, Émile Gaspardone, membre de 1926 à 1936, en fait le compte rendu dans le *BEFEO*. Il indique qu'il est le fruit d'un travail commencé en 1919 et que l'entreprise vise à publier le « catalogue » déjà existant sur fiches tout en le révisant et l'actualisant, un objectif alors presque atteint<sup>133</sup>. Il en rédige également l'avertissement :

Entrepris d'abord sous la direction de M. Henri Maspero, puis de Léonard Arousseau, l'*Inventaire du fonds chinois de la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient* a commencé d'être imprimé en avril 1924. Il a subi, après la feuille 23, un arrêt dans cette impression, qui a été reprise en juin 1927 et continuée depuis, avec une lenteur regrettable, mais sans interruption. Le premier fascicule a paru en mars 1929. Avec le fascicule II s'achève aujourd'hui le premier volume [...]. La publication sera poussée dans toute la mesure où le permettront les conditions matérielles et techniques. L'ouvrage comportera plusieurs volumes ; il sera terminé par un index des auteurs, une table des *ts'ong-chou* et des monographies provinciales et une table générale. Dès maintenant, un *Supplément* est prévu : deux collections importantes, le *Sseu pou t'song k'an* [...] et le *Tao Tsang* [...], dont le dépouillement n'avait pu être effectué à temps pour entrer dans cet inventaire, sont déjà sur fiches ; toutes les acquisitions récentes de la bibliothèque seront embrassées par le *Supplément*<sup>134</sup>.

---

129 *Ibid.* La Première Guerre mondiale a en effet vidé les effectifs : « La guerre a réduit au minimum notre personnel, et même je vois me trouver seul ici seul pendant quelques mois. » *Ibid.* Noël Peri fait certainement ici davantage référence au personnel européen qu'asiatique. La minute qu'il écrit doit d'ailleurs certainement avoir été recopiée, voire traduite (il répond à Samuel Couling qui lui écrit en anglais), par un auxiliaire local.

130 ANOM, GGI, 7 984 : École française d'Extrême-Orient, création de l'Enseignement secondaire des indigènes (1910). Voir aussi ANOM, GGI, 50 883, *op. cit.* Ce dossier est quasiment le même que le précédent à la différence près qu'il contient quelques annexes supplémentaires.

131 Lettre de Claude Eugène Maitre à Louis Finot, 26 avril 1908, citée dans HAUDRICOURT (André-Georges), DIBIE (Pascal), *Les pieds sur terre, op. cit.*, p. 81-83). Le *BEFEO* de 1920 indique qu'il a réalisé un « Catalogue de la bibliothèque chinoise ». « Chronique », dans *BEFEO*, t. 20, *op. cit.*, p. 184.

132 « Chronique », dans *BEFEO*, t. 26, 1926, p. 519.

133 « Bien qu'embrassant à peu près la totalité du fonds chinois de l'École française au moment de l'établissement des fiches, les lacunes d'un pareil inventaire ne pouvaient pas n'être pas nombreuses. Quelques collections importantes [...] n'ont pu être dépouillées à temps. Les publications les plus récentes manquent également. » GASPARDONE (Émile), *Inventaire du fonds chinois..., op. cit.*, p. 384-385.

134 GASPARDONE (Émile), « Avertissement » dans *Inventaire du fonds chinois..., op. cit.*, p. V.

Le dernier volume, publié en 1951, correspond aux lettres MA-MOU. Les contextes houleux des indépendances ont interrompu l'impression des fiches révisant les lettres N et P, pourtant lancée en 1955<sup>135</sup>. La lenteur de la réalisation et de la publication de l'inventaire du fonds chinois était déjà déplorée du temps d'Émile Gaspardone, ce qui a des répercussions sur le produit fini, alors que le travail bibliographique est un exercice difficile en lui-même :

[...] Mais en bibliographie chinoise pas plus qu'ailleurs un traitement uniforme n'est possible. Ce cadre a été rempli plus ou moins, suivant les données recueillies. De plus la lenteur du travail et les changements survenus dans le personnel qui en avait la charge ont eu pour conséquence un certain flottement dans l'exécution. Ainsi le signalement des anonymes, qui en principe devait toujours être indiqué en français et ne devait l'être en chinois que si l'éditeur l'avait déclaré dans l'édition, a parfois été donné dans le cas contraire, ce qui nous a amené à supprimer désormais tout signalement de ce genre en chinois. Ainsi encore des confusions dans l'emploi des parenthèses et des crochets.<sup>136</sup>

Ces travaux de catalogage peuvent donc être de très longue haleine et connaître des ruptures, avec, pour résultat, des catalogues non homogènes. Ces conditions de réalisation laborieuses peuvent nuire à leur fonction première, celle de permettre aux usagers de trouver des documents.

Les cas pourraient être multipliés, bien que celui du fonds chinois soit plus facilement reconstituable car il s'est agi d'une entreprise, qui fait figure d'exception à la bibliothèque de l'École.

En 1931-1932, en plus d'avoir réalisé un catalogue analytique du fonds cham à l'aide du lettré Bo Thuan, Paul Mus « a établi pour le catalogue par matières de l'École les fiches de dépouillement correspondant aux acquisitions de la bibliothèque de 1920 à 1924, comblant ainsi presque la lacune de dix années que présentait ce catalogue »<sup>137</sup>. Ce cas donne, d'une part, à nouveau à voir cette tension permanente et témoigne, d'autre part, des logiques existantes dans la priorisation des chantiers bibliographiques à l'École. Ici, Sylvain Lévi, président de la Société asiatique, avait confié à l'institution « la précieuse collection de manuscrits chams réunie par Aymonier au cours de son séjour au Binh Thuan. » En conséquence, « M. Mus a entrepris le dépouillement de ces documents et leur comparaison avec les collections parallèles constituées à l'École par le P. Durand et par lui-même. »<sup>138</sup>

---

135 HERVOUET (Yves), « VI. Les manuscrits chinois de l'École française d'Extrême-Orient », *op. cit.*, p. 435. VANDERMEERSCH (Léon), « Yves Hervouet (1921-1999) », dans *BEFEO*, t. 86, 1999, p. 12.

136 GASPARDONE (Émile), « Avertissement » dans *Inventaire du fonds chinois...*, *op. cit.*, p. VI. Quatre lettrés se sont employés à l'accomplissement du premier tome, fruit d'un travail colossal : Tchong Man Khai, Tran Van Giap, Bach Quoc Long et Tran Ham Tan. *Ibid.*, p. VIII. D'après la nécrologie de ce dernier, cet inventaire « lui doit en grande partie la rédaction » et « dont il a assuré la mise au point ». DURAND (Maurice), « Tran-Ham-Tan (1887-1957) », dans *BEFEO*, t. 50, n° 1, 1960, p. 181.

137 EFEO, Carton XLIX, *op. cit.* Registre DA 9. Rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1931-1932, 8 août 1932, p. 4-5.

138 *Ibid.*, p. 12.

Ces exemples nous montrent qu'en dépit d'une organisation professionnelle, la bibliothèque manquait de main d'œuvre pour parvenir à signaler comme elle l'aurait souhaité toutes ses collections. Au total, la réalisation de 112 catalogues est néanmoins remarquable : en une petite soixantaine d'années d'existence, deux catalogues par an auraient ainsi vu le jour, sans compter les catalogues imprimés – parfois très succincts à l'instar d'une liste, comme c'est le cas du travail sur les manuscrits laotiens de Louis Finot et de Chao Chittarat. Ce nombre important ne doit pas par ailleurs masquer les opérations de refontes que nous avons déjà pu apercevoir, ni le fait que les catalogues n'ont certainement jamais été mis à jour en temps réel – à l'instar de ceux de n'importe quelle bibliothèque –, pas plus que les changements liés aux informations à indiquer ou non dans les notices, les abandons, l'arrêt de l'alimentation d'un catalogue. Ces évolutions et mises à l'arrêt sont courantes dans l'histoire des bibliothèques puisqu'il s'agit de chantiers de longue haleine, durant le temps de la réalisation desquels les règles bibliothéconomiques peuvent évoluer :

D'une disposition pensée comme idéale pour répondre à un besoin catalographique rétrospectif et ponctuel, le document a évolué ainsi dans le sens d'une complexification par l'usage, puis vers une simplification et un abandon. Ce schéma est à certains égards représentatif, et illustre la difficulté de concilier, dans le catalogue-*codex*, les fonctions bibliographiques et bibliothéconomiques qu'entendent promouvoir et rationaliser les bibliothèques de l'âge classique <sup>139</sup>.

C'est exactement ce que nous observons à l'EFEO, ainsi que nous le verrons dans l'étude de cas de la section suivante, et que le relèvent si justement François Bourdon, Gildas Illien et Mélanie Roche : « Perpétuellement recommencé, intrinsèquement inachevé, [le catalogue] est au bibliothécaire ce que son rocher est à Sisyphe. [...] En résumé, les temps changent, le catalogue demeure. [...] Explicite, opaque ou transparent, il est véritablement le miroir, non seulement d'une collection, mais aussi d'une époque, dont il garde en mémoire les préoccupations, les fantasmes et les rêves. » <sup>140</sup>

Si nous avons trouvé des traces de catalogues, il a donc été peu aisé d'en avoir entre les mains. Une des surprises de notre séjour à Hanoi fut de découvrir des fiches de catalogue dans les archives de Nguyen Van Huyen, dont le verso a été réemployé pour y prendre des notes <sup>141</sup>, relatives à des travaux menés avant 1945 d'après son fils Nguyen Van Huy <sup>142</sup>. Le format de ces fiches et leur

<sup>139</sup> SORDET (Yann), « Une mise en abyme du catalogue ? », dans *De l'argile au nuage...*, *op. cit.*, p. 305.

<sup>140</sup> BOURDON (Françoise), ILLIEN (Gildas), ROCHE (Mélanie), « Le catalogue des temps modernes, entre discipline et dissémination », dans *ibid.*, p. 149.

<sup>141</sup> BERT (Jean-François), *Une histoire de la fiche érudite*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, Coll. « Papiers », 2017, 143 p.

<sup>142</sup> La récupération du papier est importante dans ce fonds d'archives, où s'aperçoivent d'autres exemples détournés de leurs finalités premières en étant investis de notes de travail comme les listes des ouvrages reçus à la bibliothèque



rigidité étaient opportuns pour la prise de notes et leur classement. Plus largement, on constate en consultant ces archives que Nguyen Van Huyen réalisait (ou faisait réaliser) de nombreuses fiches, de tailles différentes, mais dont un certain nombre se rapproche du format de la fiche de catalogue – la mise à disposition de cette fourniture était donc tout à fait opportune pour ce chercheur, pour ses notes de recherche comme pour leur organisation une fois celles-ci couchées sur les fiches. Ce fonds d'archives offre ainsi environ 90 fiches catalographiques à leur recto, quasiment toutes manuscrites, classées par ordre alphabétique d'auteurs (la plupart commençant par M), relatives à des ouvrages rangés parmi les 8° et les 4° ainsi que quelques folios <sup>143</sup>. Ces fiches ne permettent pas, évidemment, de reconstituer tout un catalogue, néanmoins cette petite étude de cas permet de confirmer nos conclusions. Elles donnent à voir une bibliothèque non figée, où l'on révisé les catalogues : la numérotation de la cotation présente sur les fiches, qui suit le préfixe désignant le format, s'étend sur un à trois chiffres tandis que les inventaires dressés en 1957 attestent de suites numériques beaucoup plus longues. Enfin, nous sommes bien en présence d'une bibliothèque à la gestion professionnelle : il s'agit d'un catalogue alphabétique classé par noms d'auteurs et la description des ressources décrites obéit à un ordre bibliothéconomique. La bibliothèque suit une norme de description bibliographique : on trouve sur ces fiches le nom de l'auteur, son prénom entre parenthèses, le titre et les autres renseignements bibliographiques habituels – compléments et titre, éditeur, lieu de publication, tomais, année, pagination, etc. –, le tout ponctué des signes usités par les bibliothécaires – parenthèses, tirets, point espace tiret, virgules, par exemple. À travers ce cas, nous observons les gestes codifiés et les règles de description qui sont suivies à l'EFEO. Elle n'est donc pas étrangère à la bibliothéconomie ; mieux, elle s'insère dans ce grand mouvement de la rationalisation du travail en bibliothèque dont l'ordonnateur est Melvil Dewey <sup>144</sup>, qui va du meuble à fiches au contenu de cette dernière en passant par la graphie des mots <sup>145</sup>. En se débarrassant ensuite de ces fiches, l'EFEO rejoint à nouveau l'histoire plus large de la bibliothéconomie. En

---

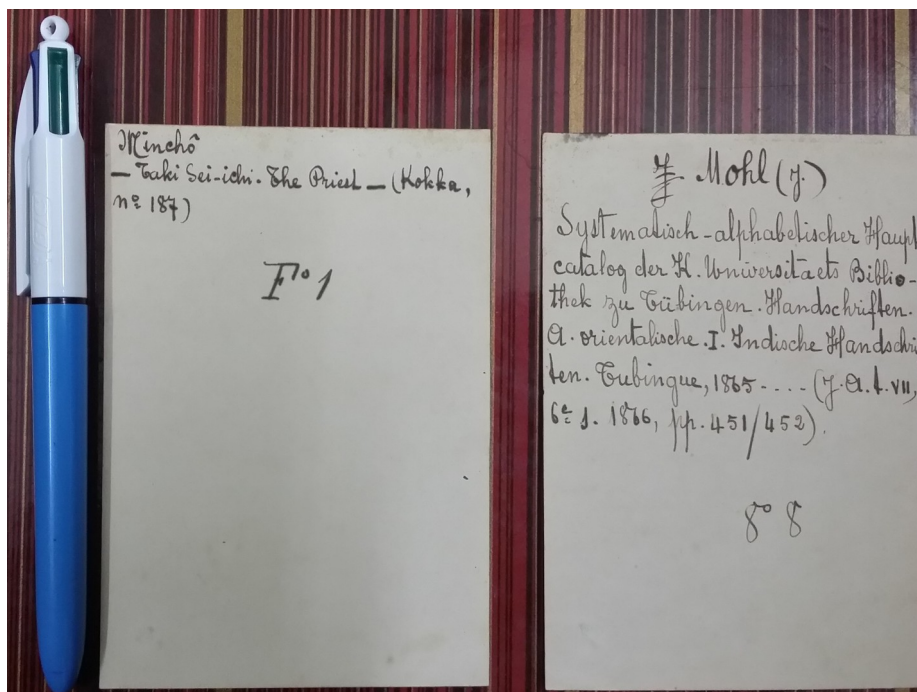
citées plus haut, des brouillons de documents administratifs de l'École ou encore des bulletins d'information des années 1941-1942 de l'agence de presse ARIP (Agence radiotélégraphique de l'Indochine et du Pacifique). Entretien avec Nguyen Van Huy, Hanoi, 25 novembre 2016. Ces réemplois témoignent de la pénurie de papier durant la Seconde Guerre mondiale, confirmée par ailleurs par Marcus Durand qui se souvient de son père écrivant sur du papier alimentaire de boucherie. Entretien avec Marcus Durand, Paris, 13 mars 2015.

143 Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, C10Q2, C10-11Q4, C14Q5, C15Q2, C17Q2, dossier Tu lieu nghien cuu cua d. Nguyen Van Huyen, [boîte en plastique poignée rouge].

144 Melvil Dewey (1851-1931), bibliothécaire américain, crée une classification qui porte son nom et qui est toujours utilisée dans les bibliothèques du monde entier. Son système classificatoire est assorti de tout un mouvement de rationalisation en bibliothèque qui s'insère dans les contextes industriels d'alors. Il crée même une entreprise qui vend toutes les fournitures nécessaires aux opérations de descriptions bibliothéconomiques. Théoricien de la bibliothéconomie qu'il pratique au quotidien, il fonde également une revue dédiée au développement des bibliothèques nord-américaines et il crée la première école de bibliothéconomie à Columbia, où il officie comme bibliothécaire. Il en prend la tête après qu'elle devient la *New York State Library School* tout en occupant aussi le poste de secrétaire de l'université de New York durant quelques années.

145 ROCHE (Mélanie), « Fiches et fichiers à l'ère industrielle (Europe, États-Unis, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.) », dans *De l'argile au nuage...*, *op. cit.*, p. 134.

effet, si le fichier se répand à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle au cours duquel il côtoie les catalogues sous forme de registres, il entre en désuétude au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et l'on commence à s'en débarrasser<sup>146</sup>. C'est tout à fait ce que nous constatons ici.



*Illustration 34: Recto de fiches d'un ancien catalogue de l'EFEO – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, C10Q2, C10-11Q4, C14Q5, C15Q2, C17Q2, dossier Tu lieu nghien cuu cua d. Nguyen Van Huyen, [boîte en plastique poignée rouge] ; photographie Cécile Capot*

146 *Ibid.*, p. 128-129 et p. 135.

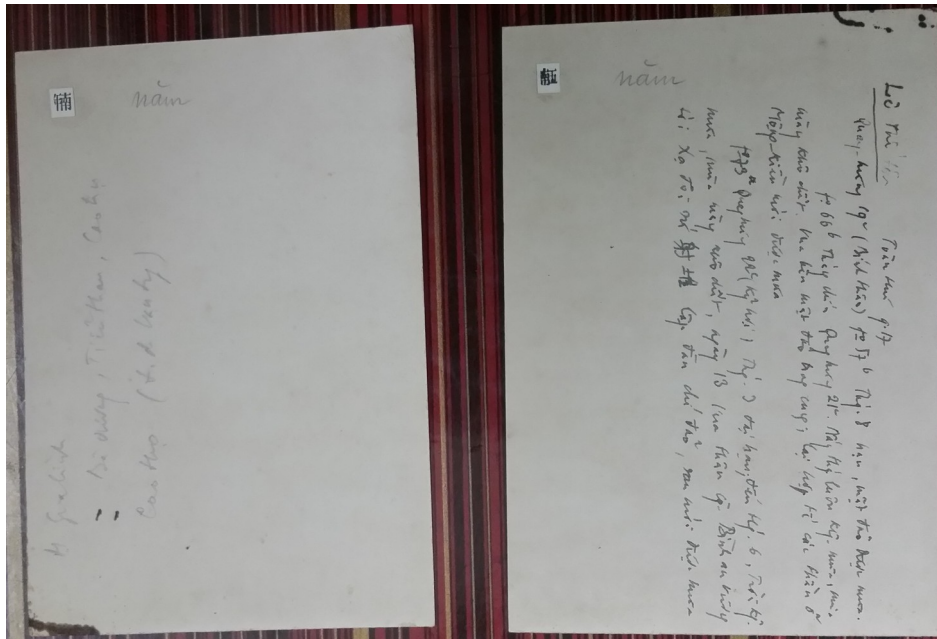


Illustration 35: Verso de fiches d'un ancien catalogue de l'EFEO utilisées par Nguyen Van Huyen – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, C10Q2, C10-11Q4, C14Q5, C15Q2, C17Q2, dossier Tu lieu nghien cuu cua d. Nguyen Van Huyen, [boîte en plastique poignée rouge] ; photographie Cécile Capot

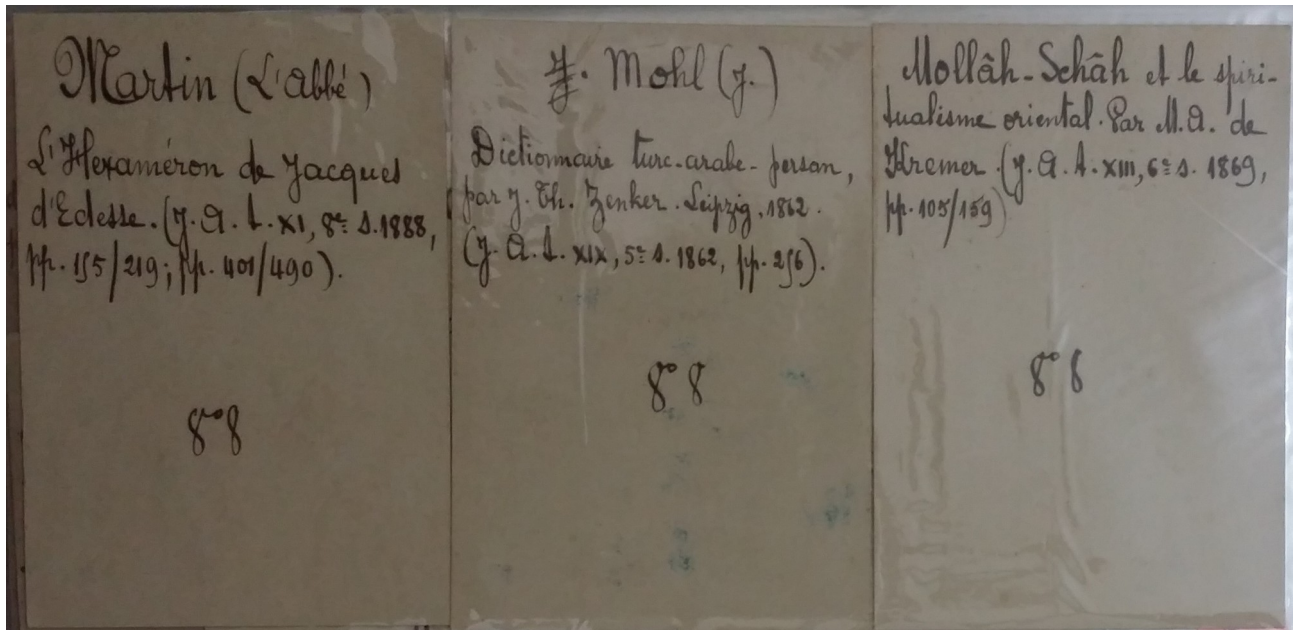
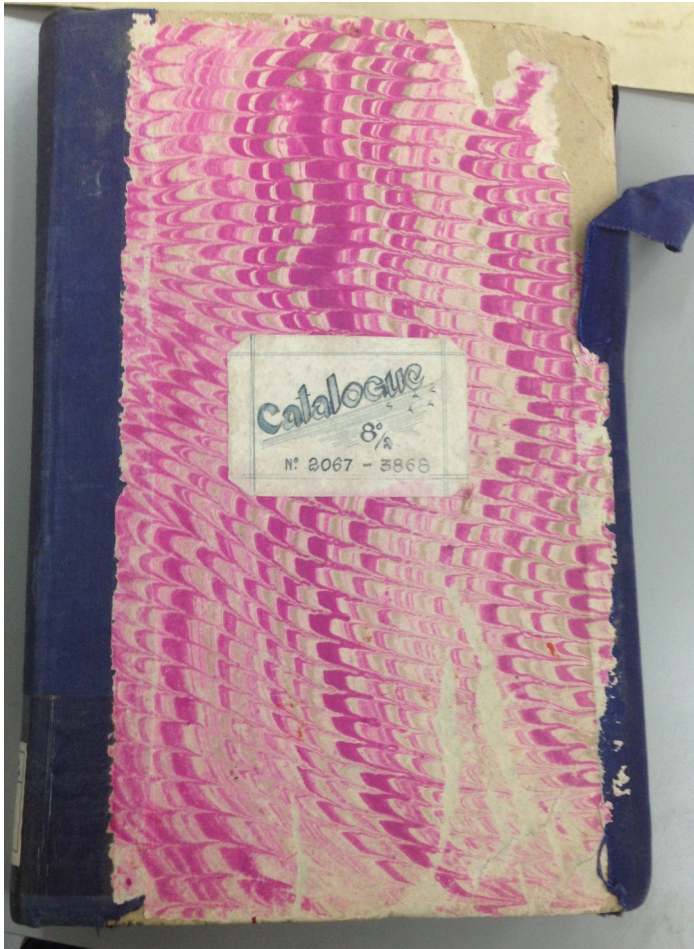


Illustration 36: Recto de fiches d'un ancien catalogue de l'EFEO – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, C10Q2, C10-11Q4, C14Q5, C15Q2, C17Q2, dossier Tu lieu nghien cuu cua d. Nguyen Van Huyen, [boîte en plastique poignée rouge] ; photographie Cécile Capot







*Illustration 39: Un des volumes du catalogue des 80 de l'EFEO. Lorsque nous avons rencontré Bui Thi Thai, celle-ci nous a apporté et permis d'apercevoir quelques anciens catalogues de l'EFEO, aujourd'hui inconsultables. – Bibliothèque de l'IISS ; photographie de Cécile Capot*

Enfin, précisons que nous n'avons trouvé aucune trace de système de répartition des documents en classes thématiques, c'est-à-dire de classification. L'absence de libre accès explique sans doute que l'on n'y recourt pas, tout comme le manque de main d'œuvre à la bibliothèque, qui porte déjà à bout de bras les projets de catalogues. L'EFEO semble, là encore, refléter l'histoire de la bibliothéconomie française. Véronique Sarrazin relève en effet :

La classification est donc généralement considérée comme l'outil par excellence de la recherche en bibliothèque d'étude. Pourtant, les bibliothèques universitaires ont connu, de ce point de vue, un sort variable, dû aux circonstances matérielles autant qu'aux mentalités bibliothéconomiques. La mise en œuvre d'une classification demande des moyens, des bibliothécaires bien formés et, surtout, elle ne déploie toutes ses potentialités que dans le cadre du libre accès, en guidant le chercheur vers un ensemble d'ouvrages à explorer, consulter et choisir. Mais, en France, la permanence de la communication indirecte a, jusqu'à une date récente, pesé sur la mise en œuvre et sur la réflexion en matière de classification.<sup>147</sup>

L'indexation, qui consiste à extraire les sujets principaux du document afin d'en faciliter la recherche, est quant à elle bien présente, même si les sources sont relativement discrètes à ce sujet. Elle fait en partie la gloire de l'inventaire du fonds chinois. Nous la retrouvons aussi au détour de cette chronique du *BEFEO* dans laquelle il est mentionné que son catalogue d'indexation matières, qui permet de croiser les documents indexés, est mis à jour en 1931 par Paul Mus, après dix ans de déshérence<sup>148</sup>. Le rapprochement avec l'histoire des bibliothèques françaises permet de constater à nouveau que l'EFEO a une gestion professionnelle de sa bibliothèque et que, bien que située à l'autre bout du monde, ses pratiques étaient modernes. En effet, l'indexation se pratique peu en France avant l'entre-deux-guerres, puis d'abord dans les bibliothèques publiques. Le débat sur la question de son adoption dans les bibliothèques universitaires commence quant à lui dans les années 1930, quand l'indexation se voit plutôt mise en œuvre ensuite, après la Seconde Guerre mondiale<sup>149</sup>. La difficulté à maintenir le catalogue matière ne se rencontre pas qu'à l'EFEO : ici aussi, les écueils auxquels elle est confrontée s'insèrent dans le contexte plus général d'une bibliothéconomie encore balbutiante à certains égards<sup>150</sup>. L'EFEO était donc loin d'être à la traîne en la matière, sans doute est-ce grâce, en partie, à son premier directeur chartiste, très versé dans la gestion des documents écrits comme nous l'avons vu au chapitre 3, et revenu plusieurs fois à la tête de l'institution. Toutefois, son implication n'expliquerait pas tout : d'autres directeurs se sont

---

147 SARRAZIN (Véronique), « Les classifications dans les bibliothèques universitaires... », *op. cit.*, p. 106.

148 « Chronique », dans *BEFEO*, t. 31, *op. cit.*, p. 285-342.

149 SARRAZIN (Véronique), « Les classifications dans les bibliothèques universitaires... », *op. cit.*, p. 87-107.

150 « Au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'emploi de la [classification] Brunet périlait partout, en même temps que cessaient les publications de catalogues imprimés méthodiques. Mais le déclin de ce qui fut longtemps un pilier de la culture bibliothéconomique française laissait les lecteurs sans outil performant pour la recherche par sujets : il fallut des décennies pour que les fichiers par mots-matières introduits à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle soient tenus correctement dans l'ensemble des établissements ». NEVEU (Valérie), « Catalogues et classifications à l'âge de l'imprimé », *op. cit.*, p. 76.



succédé, ses chercheurs n'avaient pas de formation de bibliothécaires – laquelle étaient encore peu développée <sup>151</sup> –, ses bibliothécaires sans doute non plus, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant. Nous pouvons en conclure que les besoins et enjeux en matière documentaires étaient tels pour son personnel scientifique qu'une gestion optimale de sa bibliothèque était primordiale.

## **D) Une étude de cas : l'Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales**

Comment reconstituer intellectuellement une bibliothèque qui n'existe plus ? Parmi les sources possibles, les inventaires et les catalogues de bibliothèques dont les marges contiennent parfois de riches annotations constituent un gisement d'informations important. Dans l'article « Pour une histoire des catalogues de livres : matérialités, formes, usages » Yann Sordet note :

Le catalogue est aussi un document qui se construit, et dont la genèse doit être restituée. C'est évident pour les catalogues de bibliothèque, que leur forme native soit manuscrite ou imprimée : servant dans le temps une collection, ils consignent des évolutions qui n'ont pas forcément été anticipées. *Marginalia*, interfoliotation, paperolles et becquets, suppléments extérieurs... les exemples analysés plus loin relèvent différentes solutions pour intégrer les mutations temporelles ou spatiales d'une collection [...]. Mais en amont de cette vie courante du catalogue, sa construction initiale mérite examen. <sup>152</sup>

Il prend l'exemple de l'inventaire après décès de Mazarin : « L'observation du papier des soixante dix-huit cahiers qui composent l'inventaire après décès de la bibliothèque de Mazarin [...] permet ainsi de conjecturer la manière dont l'entreprise fut conduite [...] » <sup>153</sup>. Le document sur lequel nous nous penchons pour notre part constitue un témoignage de la bibliothèque avant son entrée en crise à la décolonisation <sup>154</sup>. Son intitulé – *Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales* – est accompagné de la mention manuscrite « Catalogues II » inscrite très légèrement au crayon sur la pièce de titre. Ici, les méandres terminologiques que nous avons rencontrés sont dus à

---

151 Voir le chapitre précédent

152 SORDET (Yann), « Pour une histoire des catalogues de livres... », *op. cit.*, p. 33.

153 *Ibid.*

154 Cette étude de cas est le fruit d'un travail réalisé dans le cadre d'une journée doctorale qui se penchait sur l'importance de l'étude des marges et des *marginalia* pour le chercheur. CAPOT (Cécile), « Les marges du Catalogue II de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient : une source pour un état des collections avant la décolonisation », dans *Marges et marginalia, du Moyen Âge à aujourd'hui : travaux issus de la journée d'étude des jeunes chercheurs Enc-EPHE du 16 juin 2016*, dir. Cécile Capot, Paris, École nationale des chartes, Cahiers Jean-Mabillon, 2020, p. 78-94. Disponible en ligne sur : [http://www.chartes.psl.eu/sites/default/files/atoms/files/05\\_capot.pdf](http://www.chartes.psl.eu/sites/default/files/atoms/files/05_capot.pdf) [consulté le 13 juillet 2021].

un reclassement effectué à la bibliothèque de l'EFEO à Paris : cet « inventaire » a été extrait de son fonds d'origine au bénéfice de la création d'un autre, un fonds historique de tous les catalogues et inventaires manuscrits des documents concernant la bibliothèque lorsque l'EFEO se trouvait à Hanoi <sup>155</sup>. Nous pouvons néanmoins noter que cet inventaire de l'EFEO, classé plus tard au sein des catalogues, en a les deux caractéristiques : l'exhaustivité du premier, la description des pièces que propose le second, selon un ordre géographique dans son cas, avec pour objectif leur localisation dans la bibliothèque en indiquant leur cote, comme le proposent les catalogues.

Sa cote, « mss. eur. 293 », indique qu'il appartient à la collection des manuscrits européens. Ces derniers, que nous étudierons davantage dans le prochain chapitre, regroupent des documents manuscrits écrits en langues européennes – français essentiellement. D'autres catalogues ont pu être classés parmi les manuscrits européens. Était-ce l'endroit où l'on rangeait les catalogues écrits à la main ou bien ceux jugés anciens ? Les catalogues y étaient-ils considérés comme une ressource documentaire comme une autre, contenant des métadonnées dont la valeur intrinsèque pouvait intéresser le chercheur, ou bien pouvaient-ils être tenus pour un témoignage de la pratique du catalogage à l'EFEO, au contenu de surcroît potentiellement toujours utile ? <sup>156</sup> L'absence de documentation sur cette collection, de visibilité sur les catalogues qu'a pu produire l'École et d'information sur leur date de classement ne permet pas de conclure sur la raison de leur présence au sein de cette collection. Le témoignage de Jacqueline Filliozat nous fut encore une fois précieux à ce sujet : la cote est de la main d'un ancien conservateur de la Bibliothèque nationale, venu organiser la bibliothèque parisienne de l'EFEO à sa retraite, dans les années 1969-1970 et suivantes <sup>157</sup>. Ce récit concorde avec nos observations : le mss. eur. 293 ne se trouve pas dans le *Catalogue des manuscrits européens*, dont nous ne connaissons pas la date de réalisation mais dont une reproduction sur microfilm réalisée le 20 mai 1957 indique que le catalogue recensait à cette date 279 manuscrits, ce qui permet de déduire que le 293 a rejoint le fonds des manuscrits européens après 1957 <sup>158</sup>. Les annotations qu'il contient indiquent qu'il a été utilisé durant toute la période coloniale. Plus qu'un catalogue ou un inventaire qui renvoie l'idée d'un document figé, il s'agirait donc d'un document mis à jour périodiquement, en plus d'être un outil de travail, de gestion interne.

---

155 Nous remercions Jacqueline Filliozat pour ces précieuses informations. Échanges épistolaires avec J. Filliozat, 20 janvier 2021.

156 « La discipline, c'est la pratique du catalogage. C'est d'abord celle du bibliothécaire, penché sur un ouvrage perpétuellement recommencé, et soumis à des normes. » BOURDON (Françoise), ILLIEN (Gildas), ROCHE (Mélodie), « Le catalogue des temps modernes... », *op. cit.*, p. 137.

157 C'est ce conservateur, Oreste Toutzévitch, qui est à l'origine de l'organisation des fonds venant d'Hanoi, comme nous l'a indiqué J. Filliozat. Échanges épistolaires avec J. Filliozat, 20 janvier 2021.

158 EFEO, *Catalogue des manuscrits européens*, s. d. (MF 21 Divers).



## 1. Présentation de l'*Inventaire*

Le support du document est un cahier de plus de 170 pages mesurant 18 cm de large et 22,5 cm de long, de type cahier d'écolier. Il est assorti de quelques feuilles volantes dont certaines sont dactylographiées. Ce cahier porte les marques d'une utilisation répétée : les plats et la reliure sont usés, il a été réparé et différentes mains y ont laissé des traces. Nous trouvons également dans certaines notices les dates d'acquisition des manuscrits – entre 1899 et 1949. Elles permettent d'affirmer, à la lumière de la datation de certaines mains et d'autres indices, que ce cahier fut utilisé sur un temps assez long – peut-être une cinquantaine d'années –, sans pour autant savoir s'il le fut de façon régulière ou ponctuelle.

Le document regroupe des notices bibliographiques plus ou moins complètes de documents en langues orientales conservés à la bibliothèque de l'EFEO. Ceux-ci sont classés par aires géographiques avec des subdivisions selon leur support : papier ou ôles (feuille de palmier). Nous y trouvons aussi un sommaire et une pagination réalisés à la main, pour faciliter le maniement du catalogue, lequel doit permettre de rechercher l'information et de localiser les ressources désirées. Cette pagination n'est pas systématique et certaines pages ne sont pas utilisées : on a laissé des pages vierges entre ce qui semble être différentes collections de manuscrits, sans doute dans le but de décrire de futures acquisitions, voire d'achever la description de documents en attente de signalement. Hormis ces éléments, il n'y a ni mention d'auteur, ni date de réalisation, ni introduction permettant de restituer le cadre de réalisation de cet inventaire, qui semble bel et bien être un outil de travail.

La description des manuscrits contenue dans les notices bibliographiques n'est pas homogène. Celles-ci sont succinctes : entre une seule ligne – le plus souvent – et quelques lignes par manuscrit. Les informations les plus fréquentes sont la « cote » ou le « numéro d'ordre »<sup>159</sup> du document, son intitulé (traduit en français, translittéré, voire en caractères originaux), le type de document, la description codicologique (support, format, nombre de feuillets, voire de cahiers ou de fascicules), la provenance (lieu de collecte, mode d'acquisition, identification de la personne à l'origine de son entrée et date d'acquisition). Toutes ces informations ne sont pas systématiquement indiquées dans les notices. Au minimum sont présentés sa cotation et son intitulé. Le prix du manuscrit (indiquée à des fins documentaires et de preuve, voire pour évaluer l'amende en cas de détérioration, perte ou

---

<sup>159</sup> Selon la terminologie utilisée dans cet *Inventaire des manuscrits...*, p. 107. Comme le constate aussi T. Dubois, le numéro d'ordre peut désigner l'ordre chronologique d'acquisition et faire office de cote. DUBOIS (Thierry), « Le fonctionnement d'une société littéraire au regard de son catalogue (1768) », dans *De l'argile au nuage...*, *op. cit.*, p. 340.

vol par l'utilisateur comme dans le cas de la bibliothèque Laurentienne à l'époque moderne <sup>160</sup>), son état matériel, la présence d'illustrations et le contenu analysé du manuscrit sont moins souvent signalés. Dans de rares cas, la cotation est accompagnée d'un renvoi vers une autre cote. Lorsque l'identification du document n'est pas connue, il est indiqué au crayon en lieu et place de l'intitulé l'expression « manuscrit non identifié » ou « manuscrit sans titre ». En cas d'incertitude, l'intitulé supposé peut être suivi d'un point d'interrogation. Pour la majorité des manuscrits sont ainsi consignées des indications utiles afin de localiser le document dans la bibliothèque, l'identifier et connaître ses conditions d'entrée dans les collections. Elles témoignent d'un souci d'enregistrer les documents et de signaler leur existence, sans doute lié à l'obligation réglementaire de récolement annuel. La cote ou le numéro d'ordre, eux, ne sont pas inscrits au crayon mais à l'encre : ils n'ont pas vocation à changer. La description des documents, en revanche, semblait pouvoir se faire en plusieurs temps et être revue et corrigée. Nous constatons pleinement à notre tour que « le catalogue a une matérialité double, liée d'une part à son support, d'autre part à la mise en forme graphique des informations catalographiques. » <sup>161</sup>

## 2. L'étude des marges du document

L'étude de ce document, en plus des informations sur la gestion des collections qu'elle révèle, permet de nous questionner sur nos sources mêmes et leur valeur : en effet, les informations nous intéressant le plus ne se trouvent pas dans le corps de texte de cet inventaire mais dans ses marges. Nous rejoignons ainsi les études qui accordent une place croissante à ces espaces périphériques, à ce « mouvement qui consiste à passer de l'annotation ou de l'ornementation marginale comme source et comme objet d'étude, au regard sur la marge comme entrée méthodologique pour repenser les formes de production et d'appropriation des matériaux écrits. » <sup>162</sup> Si nombre de ces travaux portent sur des manuscrits médiévaux (citons ceux de Michael Camille ou de Jean Wirth <sup>163</sup>), ce type de recherche se multiplie (évoquons celles de Charlotte Guichard, de Marc Jahjah ou bien une journée

---

160 CHAPRON (Emmanuelle), « Bandini et les catalogues de la Laurentienne », dans *De l'argile au nuage...*, *op. cit.*, p. 334-337.

161 SORDET (Yann), « Pour une histoire des catalogues de livres... », dans *ibid.*, p. 32.

162 CHAPRON (Emmanuelle), « Depuis les marges », dans *Marges et marginalia...*, *op. cit.*, p. 4. Disponible en ligne sur : [http://www.chartes.psl.eu/sites/default/files/atoms/files/00\\_chapron\\_0.pdf](http://www.chartes.psl.eu/sites/default/files/atoms/files/00_chapron_0.pdf) [consulté le 13 juillet 2021].

163 CAMILLE (Michael), *Images dans les marges : aux limites de l'art médiéval*, Paris, Gallimard, 1997, 247 p.  
WIRTH (Jean), *Les marges à drôleries des manuscrits gothiques (1250-1350)*, Genève, Droz, coll. « Matériaux pour l'Histoire publiés par l'École des chartes », 2008, 413 p.

d'étude que nous avons coorganisée sur ce thème <sup>164</sup>), ce que faisait déjà de longue date la diplomatique pour les documents d'archives <sup>165</sup>. Nos recherches sur des sources contemporaines témoignent à leur tour de l'importance à accorder à cette zone de la page quels que soient la période et le type de document. Emmanuelle Chapron note en effet que « la marge est toujours un espace de saillance. Les annotations et ornements latéraux sautent aux yeux mieux que ne le fait le texte. Cette propriété de la marge peut être mise au service du texte et accroître l'efficacité de sa manipulation [...] ». <sup>166</sup> Elle ajoute : « Cette perspective sur la marge explique la fortune du terme dans la recherche récente en sciences humaines et sociales. La marge n'y est plus considérée comme une périphérie subordonnée au centre, mais comme un espace original, doté de qualités propres. » <sup>167</sup>

Dans le cahier d'écolier que nous avons étudié, la marge se trouve à gauche de la page, matérialisée par une ligne verticale rouge préexistante, à quelques centimètres du fond de cahier ou de la bordure de la feuille, traversant la page de haut en bas. Elle fait partie des éléments de structuration de la page à l'instar des lignes horizontales destinées à recevoir l'écriture. Il s'agit de la première zone de marge que l'on identifie et de la plus importante, commandée par la forme originelle du cahier. Ce choix n'est certainement pas anodin. Un autre espace marginal est constitué par le pied de page, qui a pu être investi comme une zone de notes de bas de page. Cet espace a été ajouté *a posteriori* à l'aide d'une ligne horizontale tracée à la main : comme dans le cas de la marge verticale, la surface de la page se voit délimitée entre une zone occupant la majeure partie de l'espace et une zone en occupant une plus petite, en bordure de la page.

---

164 GUICHARD (Charlotte), *Graffitis : inscrire son nom à Rome XVIe-XIXe siècle*, Paris, Seuil, 2014, 168 p. JAHJAH (Marc), *Les marginalia de lecture dans les « réseaux sociaux » du livre (2008-2014) : mutations, formes, imaginaires*, thèse de doctorat, sciences de l'information et de la communication, dir. Christian Jacob, EHESS, 2014. CAPOT (Cécile) (dir.), *Marges et marginalia...*, *op. cit.*, 182 p.

165 La diplomatique est « la science qui étudie la tradition, la forme et l'élaboration des actes écrits. Son objet est d'en faire la critique, de juger de leur sincérité, d'apprécier la qualité de leur texte, de dégager des formules tous les éléments du contenu susceptibles d'être utilisés par l'historien, de les dater, enfin de les éditer » *Vocabulaire international de la Diplomatique*, dir. Maria Milagros Cárcel Ortí, 2<sup>e</sup> éd., Valence, 1997, p. 21.

166 CHAPRON (Emmanuelle), « Depuis les marges », dans *Marges et marginalia...*, *op. cit.*, p. 13.

167 *Ibid.*

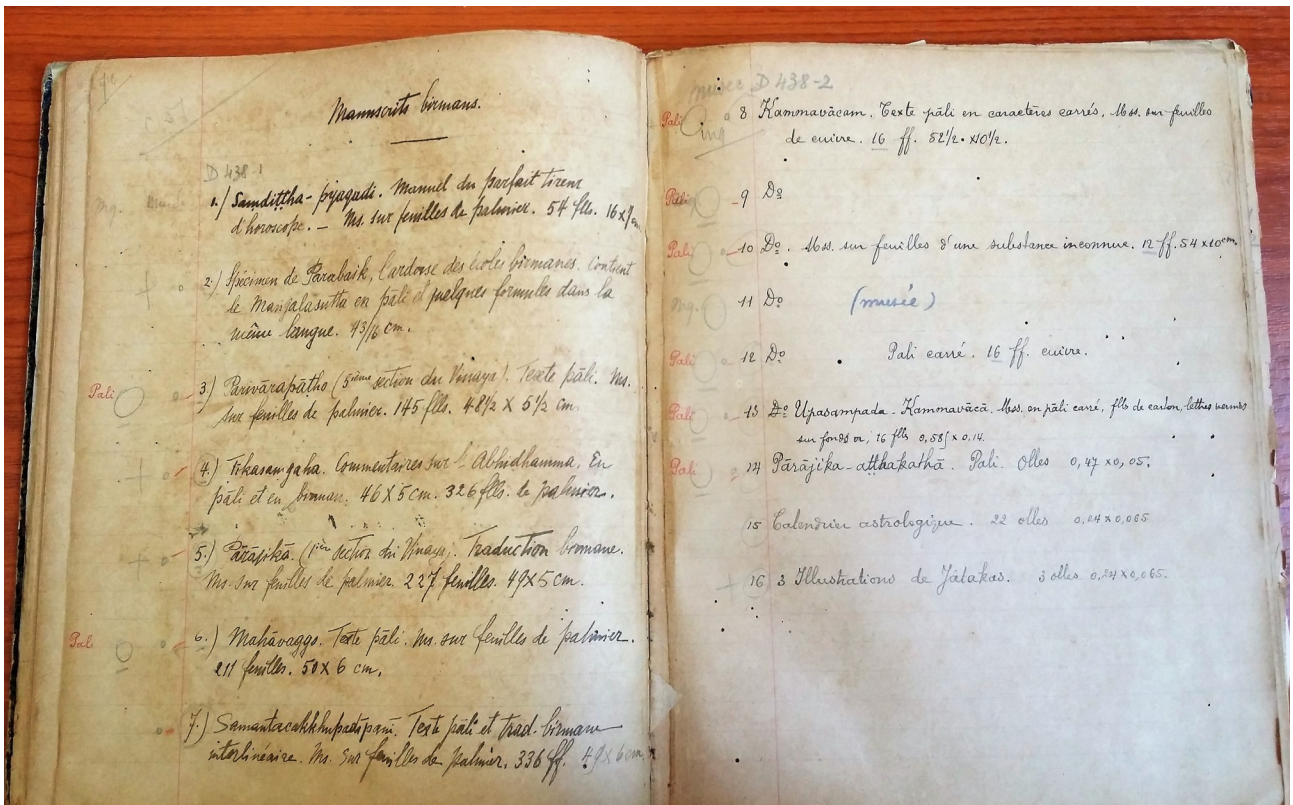


Illustration 40: Notices bibliographiques de manuscrits birmans accompagnées de nombreuses annotations marginales. – Bibliothèque de l'EFEO, Mss. Eur. 293 ; Photographie de Cécile Capot

Les marges peuvent être investies par des annotations écrites au crayon de différentes couleurs et à l'encre. D'autres annotations du même type et contenant des informations similaires – corrigeant, précisant, actualisant le contenu, par exemple – se trouvent hors des marges, en interligne ou à côté des notices. Les gardes volantes sont un autre espace utilisé comme zone d'annotations. Il s'agit d'un espace vierge, situé à l'extérieur de la zone principale, en dehors des pages du cahier. Il en est de même avec certaines feuilles volantes. Les annotations que nous avons étudiées sont situées dans toutes ces zones, non pas uniquement dans les marges. Ce sont leurs emplacements, leurs typologies et leurs fonctions qui invitent à les définir comme des annotations marginales. Celles-ci ont par ailleurs un caractère éphémère ou officieux car elles sont écrites au crayon : on peut les modifier, les effacer, intervenir en plusieurs temps à la différence du contenu principal écrit à l'encre. La description bibliographique et les diverses notes pouvant l'accompagner se voient ainsi actualisées. L'utilisation de la marge dans les catalogues n'est pas nouvelle : elle répond à des besoins qui existent depuis fort longtemps d'avoir un outil malléable, qui s'adapte aux évolutions de la bibliothèque, de ses collections et de sa gestion. L'espace marginal s'est ainsi vu mis en lumière par les différents auteurs du catalogue de l'exposition consacrée à l'histoire des catalogues <sup>168</sup>. Parmi

168 « [...] cette exposition questionne d'abord leur forme et leur matérialité. Elle interroge les raisons d'être et les contraintes de leurs supports [...]. Elle appréhende aussi l'évolution de leur mise en page et en espace : le rôle de

d'autres, le cas d'un catalogue du début du XVIII<sup>e</sup> siècle conservé à la bibliothèque Mazarine est très similaire au nôtre :

Par la suite, la marge de gauche du catalogue a été utilisée pour préciser la localisation, par une référence topographique au mobilier de la bibliothèque (e.g. « 3<sup>e</sup> tablette, 5<sup>e</sup> rayon, 2<sup>e</sup> rang »). Ces nouvelles mentions ont été portées par un second copiste, qui n'est pas le rédacteur premier et principal du catalogue, mais qui a par ailleurs consigné un grand nombre d'entrées complémentaires sur les feuillets préparés et laissés blancs à la fin de chaque section. Après la phase, en quelque sorte idéale, de conception et de rédaction initiale, comme souvent le dispositif catalographique a donc dû être adapté et étendu pour répondre aux nécessités bibliothéconomiques et à la vie de la collection dans le temps. <sup>169</sup>

Les cotes des manuscrits sont souvent indiquées dans la marge, tandis qu'à droite de la ligne rouge, dans la zone principale, vient la notice. La marge ne saurait être réduite à un espace contenant uniquement des informations marginales : la cote d'un manuscrit n'en est pas une puisqu'il s'agit de l'identifiant unique et pérenne du document. Son emplacement la met au contraire en évidence : elle est positionnée en amont de la description, mise en exergue par la ligne rouge la séparant de celle-ci.

À mesure que l'on découvre l'inventaire, il apparaît que plusieurs systèmes de code se côtoient et qui ne se confondent pas avec les cotes placées dans les marges.

Une codification alphanumérique s'observe sur la garde volante supérieure, investie par des notes manuscrites <sup>170</sup> (par exemple « C54 Mss camb 1-60 ») ou uniquement alphabétique (« C. O », « L. O », « S. O », « C. P », etc.). Ces codes se retrouvent dans les annotations du sommaire (par exemple « Manuscrits birmans », suivi de « C51 » ou « Manuscrits siamois (Caisse 46, 47, 48, 51) »), ainsi que sur différentes pages du document. Les acronymes « C. O » et « S. O » désignent à la fois les anciennes cotes et les numéros d'inventaire des manuscrits palis <sup>171</sup>. Ces notes témoignent d'une mise en caisse des manuscrits et très certainement de celle qui a eu lieu durant la décolonisation <sup>172</sup>.

---

l'image, l'apparition de la cote, les procédés visant à concilier les impératifs de gestion d'une collection physique de livres et l'identification des textes, les changements induits par la typographie et le développement des formats catalographiques... » BARBIER (Frédéric), SORDET (Yann), VANAUTGAERDEN (Alexandre), « Le livre des livres : introduction », dans *De l'argile au nuage...*, *op. cit.*, p. 12.

169 SORDET (Yann), « Une mise en abyme du catalogue ? », dans *ibid.*, p. 304-305.

170 Feuille mobile entre la reliure et les pages qui compose le corps du document.

171 Nous remercions vivement Maïté Hurel, membre du personnel de la bibliothèque de l'EFEO pour son aide dans la compréhension de ce document.

172 Des archives de l'EFEO témoignent d'opérations de mise en caisse durant la Seconde Guerre mondiale et la décolonisation. Voir à ce sujet la partie suivante.



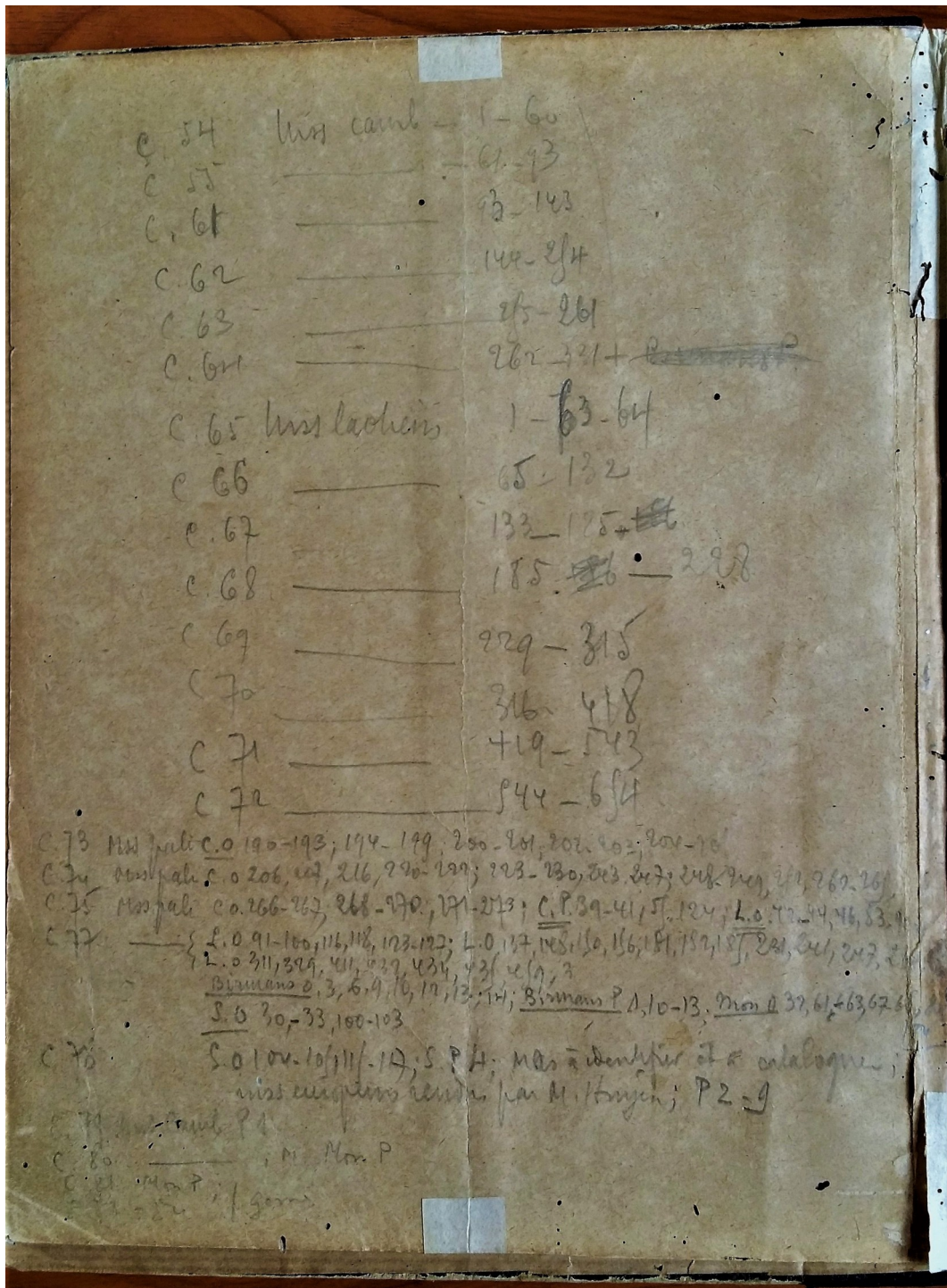


Illustration 41: Garde au contreplat du catalogue contenant diverses annotations, dont le premier système de code. – Bibliothèque de l'EFEO, Mss. Eur. 292 ; photographie de Cécile Capot

Le deuxième système est composé de cercles, variant par leur taille, leur couleur ou leur inclinaison, pouvant également être doublés, de croix, de dièses, de la mention « oui ». Les annotations les plus fréquentes font partie de ce système : chaque notice, ou presque, est précédée d'un de ces symboles. Nous les rencontrons la plupart du temps dans la marge du cahier. Ces

annotations font référence à un ou plusieurs travaux de récolement : sous une cote regroupant trois manuscrits, on observe ainsi trois traits ou trois cercles témoignant d'une entreprise de vérification.

Le troisième système est composé d'accolades regroupant des manuscrits, indiquant qu'il s'agit d'un même ensemble, précisant que l'on a déplacé des manuscrits dans une autre collection ou témoignant d'une recotation. Ces annotations témoignent donc d'opérations de reclassement, soit de changements dans la gestion des collections.

En dehors de ces systèmes, d'autres annotations, composées de mots entiers ou abrégés, donnent différentes indications qui concernent :

- la région d'origine des manuscrits (ex : « laotien »),
- les lieux de rangements : « musée », « exposition », « Meuble », « boîte étagère », « tiroir », « 10 mss. sur ôles non identifiés déposés provisoirement dans le tiroir des mss. Divers », des mises en caisses,
- l'état des collections : terme « manquant » écrit en entier ou abrégé, « Mss. Nashi complet », biffures avec une note indiquant que des doublons ont été donnés, que des manuscrits ont été déclassés ou que leur cotation a été modifiée car ils ont été regroupés dans un même ensemble,
- l'état matériel : « Inc. », vraisemblablement pour « incomplet » – à moins que la mention ne désigne l'œuvre et non pas l'exemplaire –, ou encore « À restaurer »,
- l'identification des manuscrits : « manuscrits à identifier et à cataloguer », « un lot de mss. sans titre ni cote », renvois vers d'autres manuscrits,
- la description des documents : précision du nombre de fascicules, du support, rarement de la source de la description ; la langue d'écriture utilisée dans le texte du manuscrit – ces précisions linguistiques sont quant à elles écrites à l'encre rouge,
- la provenance, l'acquisition et la consultation : « Remis par M. Mus le 7-II-34 », « don de Mme Ween Raspail », « mss. européens rendus par M. Huyen ». <sup>173</sup>

On relève également des biffures, dont on devine qu'elles sont la conséquence d'une recotation la plupart du temps. Quant aux feuilles volantes, elles reprennent pour la plupart le contenu de l'inventaire homothétique tapé à la machine ; d'autres semblent être des additifs à cet inventaire, et une dernière est une liste de manuscrits microfilmés. Elles comportent également des annotations relatives à l'état des collections et à leur mise en caisses.

---

173 Quelques exemples de pages contenant ce type d'annotation : page du sommaire (non paginée), p. 1, p. 29, p. 70, p. 136, p. 164, garde volante inférieure.

À travers ces annotations et les biffures, un travail régulier et fait en plusieurs temps est constaté. Ce document était donc un outil de travail, de gestion, de contrôle : les annotations sont des interventions fonctionnelles, pratiques, certaines fois scientifiques – révision des notices. Les différentes mains présentes dans l’inventaire témoignent d’une entreprise collaborative et confirment que cet « inventaire » a été réalisé sur un temps assez long. Il ne s’agissait donc pas d’un document figé. La présence des feuilles volantes peut indiquer une volonté de centraliser dans ce cahier les informations concernant les manuscrits orientaux de l’École. L’inventaire permet d’identifier au moins trois moments : un temps de description, un temps de récolement, un temps de mise en caisse, donc de déplacement des collections. Enfin, les annotations relatives à la langue d’écriture des manuscrits semblent indiquer que le classement des manuscrits a été fait selon une logique d’aires géographiques et non pas linguistiques<sup>174</sup>. Cette précision ne se trouve pas dans les notices mais toujours en annotations. Elle témoigne peut-être d’une entreprise postérieure de recensement des manuscrits écrits en cette langue.

Ces annotations se retrouvent dans d’autres documents comme dans une liste des « Guides illustrés d’art en Indochine » publiés par l’Office central du tourisme indochinois et appartenant à la collection d’Henri Parmentier<sup>175</sup>. Cette liste, réalisée en mars 1939, comprend des annotations datées de mai 1940. Elles indiquent que des guides sont manquants, incomplets ; le même système de code (traits horizontaux, croix, cercles) s’y observe. Il est d’ailleurs possible que la main qui en est à l’origine soit la même. Le *catalogue des manuscrits européens* (MF 21 Divers) est un autre témoignage de ces opérations de récolement, dont il porte aussi les traces, tout comme celui des cartes et plans de la bibliothèque (MF 10 Divers). Nous avons donc affaire à un système organisé, répété, régulier.

---

174 On rencontre cette annotation dans la marge, devant des manuscrits birmans, môns et siamois. *Inventaire des manuscrits...*, p. 74-75, p. 83-83, p. 110 et suiv., p. 136, etc.

175 Nous l’avons trouvée fortuitement dans les archives de Nguyen Van Huyen. Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 18 Quyen 3.



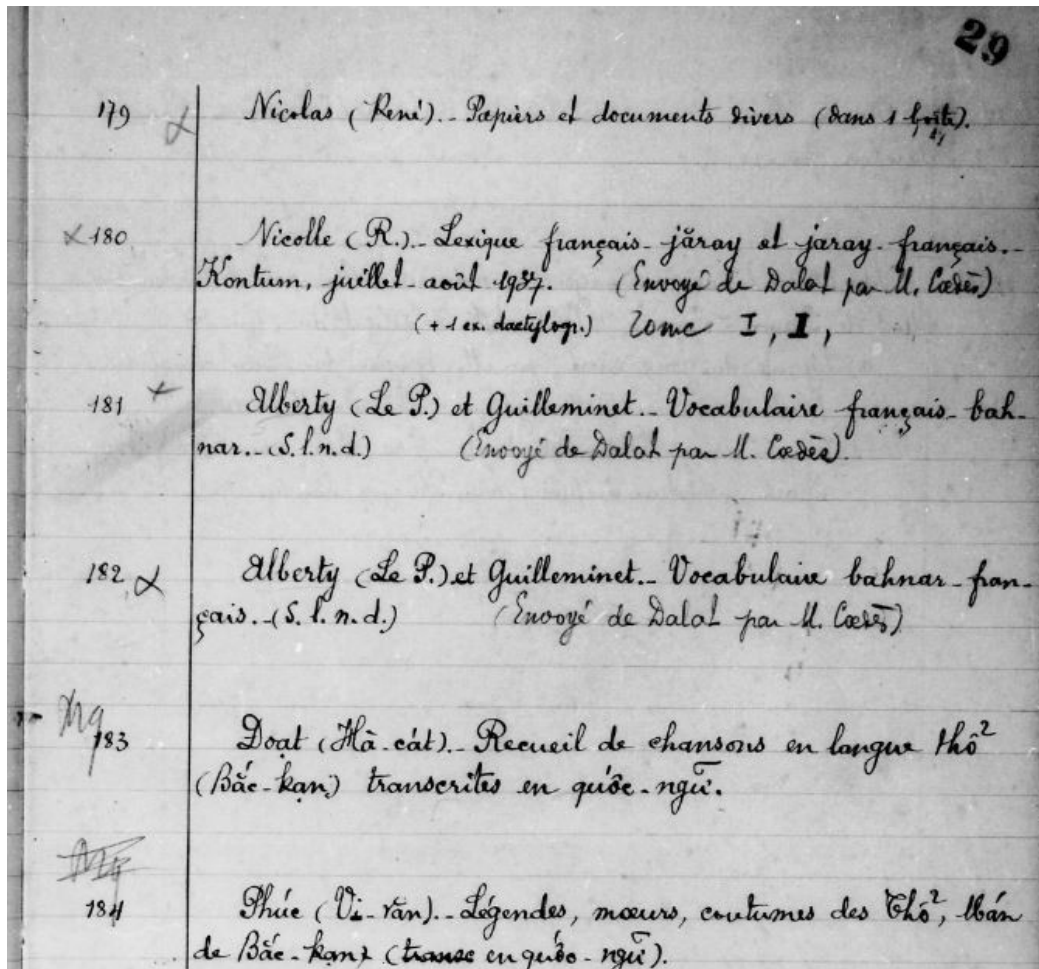


Illustration 42: Annotations issues d'un récolement dans le catalogue des manuscrits européens (version microfilmée). Les notices sont construites sur le même modèle que dans le Mss. Eur. 293. Des mentions de provenance s'y lisent également (« Envoyé de Dalat par M. Cédès »). – Bibliothèque de l'EFEO, MF 21 Divers ; photographie Cécile Capot

Cette étude de cas permet de constater que les inventaires et les catalogues sont des sources importantes pour quiconque travaille sur l'histoire des collections d'une institution. Ces sources sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont annotées par leurs contemporains : un catalogue ou un inventaire peut donner l'impression de documents figés, auquel un emplacement définitif au sein des collections de la bibliothèque aurait été attribué. Les informations marginales contenues dans cet inventaire renseignent essentiellement sur le travail opéré sur les collections, leur organisation, les différents acteurs de la bibliothèque, dont certains sont nommés tandis que d'autres ont simplement laissé une annotation manuscrite<sup>176</sup>. Elles donnent également des indications sur l'usage qui a pu être fait des documents. Outre ces renseignements qui nous intéressent dans le

176 Citons les notes contenues dans les mentions de provenance. Très fréquentes, elles attestent d'une volonté de renseigner et de conserver les informations relatives à l'origine du manuscrit (lieu de collecte, acteur à l'origine de l'entrée, type d'acquisition). Autre exemple intéressant, pour n'en citer qu'un : certaines notices témoignent d'une confusion entre archives et manuscrits.

cadre de cette deuxième partie de la thèse, ces *marginalia* attestent de deux moments forts dans l'histoire de la bibliothèque : une période de constitution des collections assez longue (collecte, conservation, identification des manuscrits et des œuvres contenues, consultation) correspondant aux cinquante premières années d'existence de l'EFEO et à la première partie de cette thèse, suivie d'une période bien plus brève, comprise entre 1954 et 1959, traduisant une rupture, celle de la mise en caisse des collections durant la décolonisation et du transfert du patrimoine de l'École (la troisième partie de la thèse). Ce qui est présent dans la marge peut donc être une information à mettre en évidence ou un complément d'information. Nous pouvons même nous demander ce qui est le plus important pour les auteurs ainsi que pour le lecteur du document : les notes délivrant des renseignements actualisés sur le document ou sa description initiale située au centre de la page. Toutefois, la difficulté réside dans l'interprétation des annotations pour le lecteur contemporain : s'il est possible de faire un certain nombre de déduction et de les comprendre en les décodant les unes par rapport aux autres, il demeure difficile d'identifier les différents systèmes existants ainsi que les mains – comment les reconnaître à travers un mot, un trait ou une figure ? – et donc de déterminer les couches d'interventions qui correspondraient à différentes intentions.

Cela nous amène à la question des buts poursuivis par le catalogue : « [sa] matérialité [...] et son mode de diffusion nous renseignent sur sa fonction, ses destinataires, les usages auxquels on le destine, la structure dont il émane et les contenus qu'elle donne à lire » pour reprendre Thierry Dubois, qui constatait ceci pour des documents bien antérieurs au nôtre.<sup>177</sup> Ajoutons enfin qu'à l'instar des catalogues domestiques cités dans l'un des articles de Yann Sordet, nous voyons bien que celui sur lequel nous nous sommes penchée a « accompagné le développement et les vicissitudes de la bibliothèque, [a] accueilli des notes (de comptes, de provenance, de lecture) excédant de loin les seules nécessités de la description bibliographique, du classement et de la localisation des livres, ce qui a pu [lui] conférer une certaine complexité matérielle. »<sup>178</sup>

## E) Des outils de travail aux ambitions différentes

De qui l'*Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales* fut-il l'outil ? Du personnel de la bibliothèque ? Des chercheurs de l'EFEO qui participaient à ses activités ? Des scientifiques

---

177 DUBOIS (Thierry), « Le fonctionnement des bibliothèques au miroir de leur catalogue trois formes de sociabilité de la lecture dans la Suisse du Siècle des Lumières », *op. cit.*, p. 93.

178 SORDET (Yann), « Pour une histoire des catalogues de livres... », *op. cit.*, p. 22.

internes ou externes à l'institution intéressés par ces ressources pour leurs travaux ? La question des publics se pose. Ce catalogue propose un contenu complété et actualisé de la description des manuscrits et de leur localisation, il permet de prendre connaissance des manuscrits orientaux conservés par la bibliothèque de l'EFEO et d'y accéder. Le travail bibliothéconomique n'est pas documenté ce qui signifie qu'il était transparent pour ses usagers – les codes utilisés ne sont pas légendés et certaines abréviations, non citées précédemment, demeurent obscures. On ne compte qu'une note de Louis Finot, alors directeur de l'École : « Les n° supprimés de la série suivante sont des fascicules en double qui ont été retirés pour être donnés à la Société Asiatique (Autorisation du gouverneur général du 26 février 1918). » Il s'agissait de garder une trace de ce désherbage afin de ne pas laisser croire que les documents étaient manquants, ce qui a conduit à réaliser des biffures dans l'inventaire. Cette note nous renseigne ainsi sur la procédure de sortie des documents et sur les réseaux scientifiques de l'École.

Les catalogues de l'EFEO étaient-ils portés à la connaissance du public ? La topographie des lieux de l'EFEO montre que ce dernier n'accède pas directement aux documents. L'institution a produit un certain nombre d'outils qui permettent de décrire, localiser et d'accéder au savoir ainsi que d'administrer les documents.

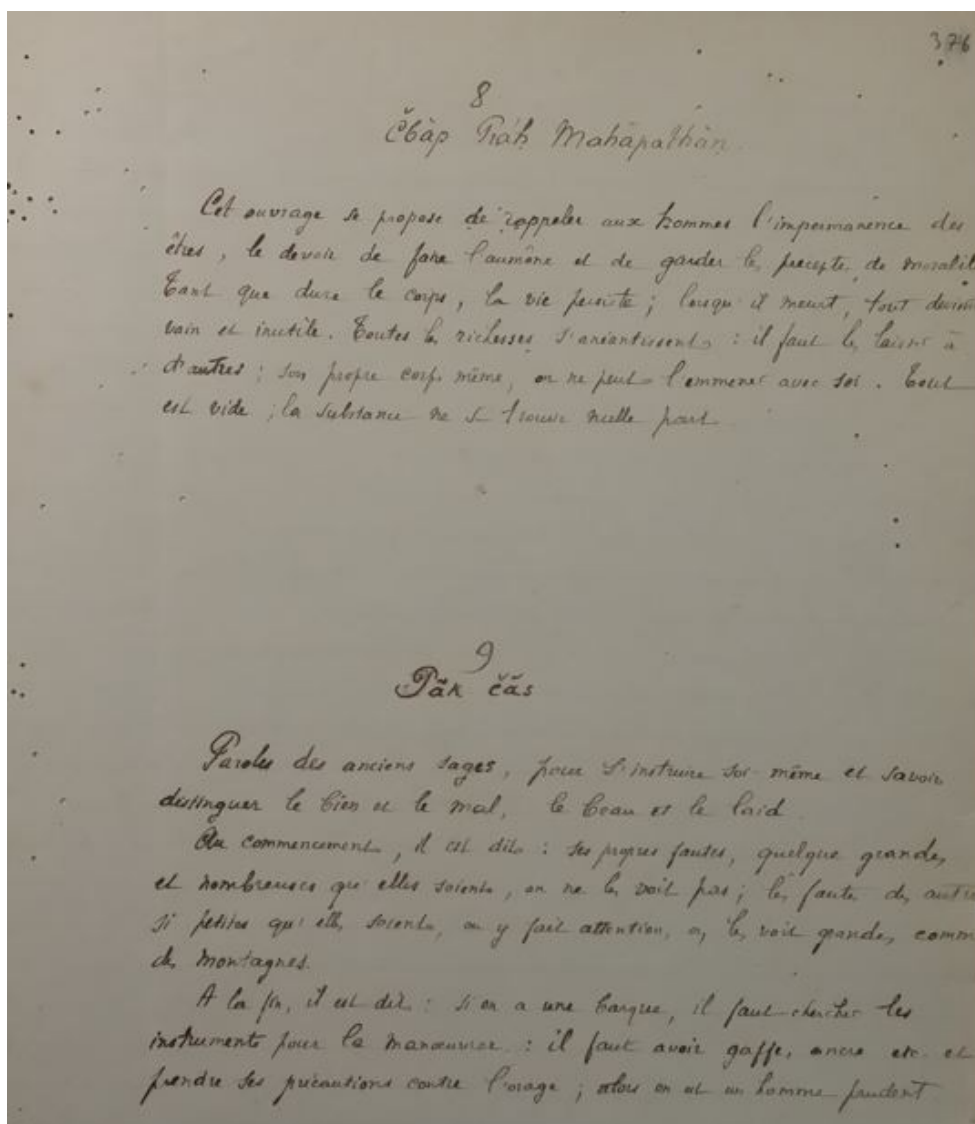
Il y a d'abord ceux utilisés uniquement en interne, comme l'*Inventaire alphabétique du fonds européen* et probablement le catalogue des manuscrits en diverses langues orientales ainsi que celui des manuscrits européens, qui ont néanmoins sans doute aussi servi à renseigner les usagers en salle de lecture. L'EFEO s'était également dotée de catalogues sur fiches, mis à la disposition des lecteurs qui pouvaient se rendre en salle de lecture. D'autres ont pu être imprimés et diffusés : c'est le cas de la grande entreprise de publication, de complétion et de conversion des fiches du fonds chinois, un catalogue conçu comme un instrument pour le repérage des textes, ou d'outils plus modestes, allant de la simple liste publiée dans le *BEFEO* à une présentation d'un fonds dans le bulletin – Yves Hervouet présente par exemple les manuscrits chinois dans un de ses articles afin que « [l]es chercheurs sachent ce qui existe »<sup>179</sup> – ou encore à un catalogue succinct. Nous pourrions aussi citer la publication annuelle des acquisitions de la bibliothèque dans les chroniques du *BEFEO*. En dépit du fait qu'il s'agisse ici simplement de listes des titres entrés à la bibliothèque, ces dernières pourraient être considérées comme des catalogues annuels des nouvelles acquisitions.

D'autres outils sont enfin beaucoup plus ambitieux et comportent des analyses détaillées des documents qui les compose. C'est le cas du *Catalogue analytique des manuscrits khmers* (Mss. Eur. 85), vraisemblablement le premier catalogue de la bibliothèque, dont chacune des 377 pages présente un ou plusieurs manuscrits, où sont mis en exergue le titre translittéré, le titre traduit en

---

179 HERVOUET (Yves), « VI. Les manuscrits chinois de l'École française d'Extrême-Orient », *op. cit.*, p. 435.

français, la cote et un résumé plus ou moins long, voire une courte transcription. Le référencement bibliographique des documents y est beaucoup plus succinct que dans le Mss. Eur. 293 : il n'y a, par exemple, ni description matérielle, ni mention de provenance. Le catalogue n'est pas non plus daté, ni signé et n'offre aucune introduction. Il est néanmoins assez aisé de deviner qu'il s'agit d'un travail de Louis Finot, dont nous connaissons l'intérêt pour la philologie et dont la moisson d'une première mission au Cambodge était composée d'un nombre important de manuscrits. Le *BEFEO* de 1902 confirme cette hypothèse : il contient une liste de manuscrits khmers dont un certain nombre sont les mêmes que ceux décrits dans le catalogue. Ici, la bibliothèque et les chercheurs de l'EFEO offrent deux outils de travail aux objectifs différents : une première liste dressée en 1902 dont le but est de recenser et d'identifier des manuscrits et non de les décrire. Le catalogue, réalisé plus tard – certains documents y sont indiqués comme manquants quand d'autres ne se trouvaient pas encore dans la liste –, offre une première étude des manuscrits. Les publics visés par ces deux outils ne sont pas tout à fait les mêmes : dans le premier cas, toute personne installée en Indochine ou ailleurs lisant les *BEFEO* et s'intéressant aux activités de l'École comme, certes des chercheurs, mais aussi des administrateurs, ses tutelles ; dans le second, des chercheurs professionnels ou des amateurs éclairés se rendant sur place afin de consulter des documents conservés à l'EFEO. Cet exemple nous permet par ailleurs d'observer à nouveau la continuité entre le travail du chercheur et celui du bibliothécaire, que nous avons déjà constatée au chapitre précédent.



*Illustration 43: Deux notices du Catalogue analytique des manuscrits khmers, l'une analyse un manuscrit, l'autre en donnant une transcription. – Bibliothèque de l'EFEO, Mss. Eur. 85 ; photographie de Cécile Capot*

Ces travaux de signalements et de descriptions internes des documents ont donc plusieurs ambitions que donne à voir l'étude de la matérialité des catalogues et de leurs contenus : des outils de gestion interne, des catalogues d'usage pour les recherches documentaires, des instruments de diffusion des savoirs qui sont également des vitrines de l'institution. Comme le relève Yann Sordet, « outil de gestion et de repérage [...] le catalogue est également un instrument de publicité, ainsi qu'une représentation, y compris programmatique, de la collection. »<sup>180</sup> A priori, ces derniers

<sup>180</sup> SORDET (Yann), « Pour une histoire des catalogues de livres... », *op. cit.*, p. 18.

catalogues n'étaient pas les plus nombreux, néanmoins ces dimensions publicitaires et de représentation ont existé à l'EFEO.

On constate en effet que l'absence de partie liminaire frappe à la consultation des catalogues :

Souvent, seul leur périphrase distingue les catalogues d'usage. Tout un appareil de textes programmatiques, tenant parfois du manifeste ou du plaidoyer *pro domo*, se détache du catalogue proprement dit, définit les contours d'une société réunie par une communauté d'intérêts, dresse le profil du public qu'elle cible, esquisse une politique d'acquisition et définit les modalités d'usage de la collection.<sup>181</sup>

Le périphrase est toutefois présent dans les catalogues publiés, qu'il s'agisse de véritables catalogues au sens bibliothéconomique du terme, ou d'entreprises mêlant catalogue et analyse scientifique édités sous la forme d'articles dans le *BEFEO*. De plus, si l'EFEO ne publie pas de « catalogue d'apparat » à l'image des bibliothèques princières à l'époque moderne<sup>182</sup>, l'établissement d'un inventaire chinois n'en est pas moins monumental et novateur dans le monde bibliothéconomique extrême-oriental. L'institution s'affirme ici comme une bibliothèque de référence en Extrême-Orient, détentrice d'ouvrages très précieux. Ce catalogue d'un nouveau genre pour ces bibliothèques chinoises et japonaises fait également de l'EFEO un établissement à la pointe de la modernité dans l'aide fournie aux chercheurs. Plus généralement, le souci de porter à la connaissance des chercheurs du monde entier les collections se lit dans les quelques périphrases dont nous avons pu prendre connaissance, comme celui du fonds chinois, qui indique que « Le but de l'*Inventaire* est de mettre à la disposition des travailleurs le catalogue sur fiches, si pratique, de l'École française d'Extrême-Orient. Le catalogue a même été revu et complété en vue de cette publication [...] »<sup>183</sup> L'intention est donc bien la représentation, la démonstration de la nécessité de cette bibliothèque et de son prestige, ce que sert un projet de publication et de diffusion d'un catalogue, en plus de celui de « délocaliser la connaissance » jusqu'à l'international au moyen de la publication<sup>184</sup> : le catalogue est aussi « une voie d'accès indirecte aux savoirs rassemblés dans la

---

181 DUBOIS (Thierry), « Le fonctionnement d'une société littéraire... », *op. cit.*, p. 93.

182 *Ibid.*, p. 92.

183 GASPARDONE (Émile), « Avertissement » dans *Inventaire du fonds chinois...*, *op. cit.*, p. V. Dans le compte rendu qu'il fait de l'inventaire, il écrivait également : « C'est, en somme, le fichier de l'École française il y a quelques années qui sera mis bientôt à la disposition de tous les travailleurs. » *Ibid.*, p. 385. Tandis qu'Y. Hervouet relevait : « D'autre part, le microfilmage, dont une station vient d'être mise en service à l'École, permet actuellement une facile reproduction des manuscrits pour l'utilisation des chercheurs étrangers. Encore faut-il que ces chercheurs sachent ce qui existe... ». Nous verrons enfin plus bas que L. Finot écrivait environ 40 ans plus tôt : « Pour tirer parti d'une collection de manuscrits, il faut en avoir à sa disposition le catalogue : tel est le but de celui qui est présenté ici au public. » HERVOUET (Yves), « VI. Les manuscrits chinois de l'École française d'Extrême-Orient », *op. cit.*, p. 435. FINOT (Louis), « Préface », dans *Bibliothèque royale de Luang-Prabang...*, *op. cit.*, p. 4.

184 CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 16 de la version en ligne.

bibliothèque »<sup>185</sup>. Isabelle Pantin le constate également pour l'époque moderne : « quand ils étaient imprimés, ils augmentaient le prestige de la collection et stimulaient la générosité des donateurs [...] »<sup>186</sup>. L'institution va jusqu'à montrer qu'elle participe à la publication du catalogue d'une autre bibliothèque alors que les siens sont loin d'être tous publiés : c'est le cas de la bibliothèque royale du Laos, où sont conservés environ 1 200 manuscrits dans « un meuble en bois précieux » situé derrière le trône du nouveau palais royal<sup>187</sup>. Le catalogue est réalisé par l'administrateur des services civils Maurice Meillier, que nous avons déjà croisé au premier chapitre, avec une forte aide de Louis Finot, qui en rédige la préface. Ce catalogue-ci est donc assorti d'un périphrase qui permet d'apposer le sceau de l'EFEO – en plus de présenter la collection et de rendre honneur et de justifier cette entreprise de réunion de manuscrits collectés ici et là pour en faire une bibliothèque que l'on appellerait aujourd'hui « patrimoniale ».

À propos de la générosité des donateurs et de la mise en scène de la bibliothèque, les listes des acquisitions publiées dans le *BEFEO* sont très intéressantes car elles peuvent être lues sous ce prisme. Des échantillonnages réalisés dans les bulletins montrent que ces listes donnent à lire quasiment exclusivement les documents entrés par dons à l'EFEO jusqu'aux années 1920.

---

185 CHAPRON (Emmanuelle), « Publicité et publication... », *op. cit.*, p. 323.

186 PANTIN (Isabelle), « La place des catalogues de bibliothèques dans la diffusion de l'information sur les livres (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *De l'argile au nuage...*, *op. cit.*, p. 83.

187 FINOT (Louis), « Préface », dans *Bibliothèque royale de Luang-Prabang...*, *op. cit.*, p. 3. Il s'agit d'une bibliothèque conservant des « livres où est enclose toute la tradition religieuse et morale [du] peuple [laotien] », « des textes [qui] étaient en voie de disparaître rapidement. » *Ibid.* Le catalogue présente les titres des ouvrages conservés, précédés de leurs cotes et suivis le cas échéant du nombre de volumes et d'exemplaires, de la précision de la langue (pali) et de la complétude du document, ainsi que de renvois internes. L'exemplaire de la BnF, reçu en don sans que nous en connaissions la provenance d'origine, contient quelques annotations : cet exemplaire a donc servi, l'entreprise a été utile à une personne extérieure à l'institution.



Année	Total des entrées mentionnées dans le BEFEO	Dont achats	Dont échanges	Dont dons	Dont dépôt des publications administratives
1901	48	8		40	
1910	217	3	2 lots de copies	212	
1920	215			215	
1930	314	210	32	47	25
1939	920	282	177	301	160

Tableau 7 : Répartition des documents par type d'entrées à la bibliothèque de l'EFEO (échantillonnage) <sup>188</sup>

Il s'agit alors moins d'une liste des entrées que d'une liste du très prestigieux réseau de l'EFEO que permet d'entretenir la bibliothèque, notamment avec des institutions présentes dans d'autres pays asiatiques, et partout dans le monde. La carte exposant les villes « dans lesquelles le *Bulletin* et les publications de l'EFEO sont envoyés régulièrement à titre d'échange » (annexe : [Figure 47](#)) réalisée à l'occasion du cinquantenaire de l'établissement afin de donner à voir sa vaste emprise confirme encore l'utilité de la bibliothèque pour le rayonnement et les relations de l'École (la carte s'intitule d'ailleurs « Relations avec les pays étrangers »).

Certains dons sont en outre commentés de façon élogieuse dans les *BEFEO* <sup>189</sup>. Au sujet des échanges, le rapport d'activité de l'année 1931-1932 mentionne : « Au point de vue de ses

<sup>188</sup> Les données sont issues des chroniques des *BEFEO* des années concernées (nous avons regardé ce qu'il en était tous les dix ans). À noter : Le premier *BEFEO* paraît en 1901 et le dernier exposant les entrées à la bibliothèque est celui de 1939. Tous les types de documents sont confondus, certains représentent en outre plusieurs volumes. En 1939, 529 livres, 361 périodiques, 30 manuscrits sont entrés à la bibliothèque (196 livres sont des dons, 33 sont des échanges, 93 sont des dépôts, 207 sont des achats ; 78 périodiques sont des dons, 144 sont des échanges, 67 sont des dépôts, 72 sont des achats ; 27 manuscrits sont des dons et 3 sont des achats). Lorsque les cases sont vides, cela signifie que l'information n'est pas indiquée dans les chroniques concernées (il n'y aurait soit pas eu d'achat, échange, don ou dépôt de publication administrative, soit l'EFEO ne la pas spécifié comme tel dans le cas contraire).

<sup>189</sup> Par exemple, parmi de nombreux autres : « La Société Asiatique de Paris a donné une nouvelle marque de l'intérêt qu'elle porte à l'École en faisant don à notre Bibliothèque de près d'un demi-siècle du Journal Asiatique (1853-1900) et de la belle traduction des *Prairies d'or* de Maçoudi par son président, M. Barbier de Meynard. ». « Chronique », dans *BEFEO*, t. 1, 1901, p. 407.

publications, l'École est actuellement en relation d'échange avec 80 institutions et bibliothèques tant françaises qu'étrangères. »<sup>190</sup> Ainsi, l'EFEO peut elle-même être source d'apports documentaires à d'autres institutions – nous ne comptons pas ici la Bibliothèque nationale où elle envoie des manuscrits et estampages afin qu'ils y trouvent un refuge sécurisant. Elle est par exemple sollicitée par la bibliothèque d'art et d'archéologie de Jacques Doucet, qui souhaiterait subventionner l'EFEO pour obtenir des photographies de « monuments artistiques » afin d'enrichir sa bibliothèque – la commission archéologique de l'Indochine avait par ailleurs décidé de déposer dans cette bibliothèque les clichés d'Angkor de l'École, et Paul Pelliot avait pu y déposer des photographies également<sup>191</sup>. Autre exemple, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) entre en contact avec l'EFEO en 1938 et en 1939 pour que celle-ci l'aide à lui procurer des ouvrages relatifs à l'Indochine – pour cette dernière année, il s'agit d'aider la BDIC à regrouper à Vincennes « une collection aussi complète que possible de l'effort indochinois dans cette guerre et celle aussi des répercussions intérieures du conflit sur la vie de notre empire [...] »<sup>192</sup>. L'École contacte notamment la DABI qui envoie huit ouvrages<sup>193</sup>. George Coédès, directeur d'alors, souhaite également solliciter le bureau de la presse du gouvernement général afin qu'il lui adresse directement les publications officielles<sup>194</sup>.

L'EFEO fait ainsi de la politique avec sa bibliothèque : à ses tutelles, elle prouve son importance et sa place indéniable en Asie ; à son réseau, qu'elle remercie ainsi, elle montre aussi son rayonnement propre. Elle flatte aussi par ce biais – volontairement ou non – la réussite de l'entreprise coloniale. La bibliothèque devient une vitrine de l'institution, où s'organise d'ailleurs des visites à destination d'invités politiques et prestigieux, comme nous le verrons au sous-chapitre suivant. Des parallèles avec les parties liminaires des catalogues de la bibliothèque de Lausanne à l'époque moderne étudiés par Thierry Dubois peuvent ici être faits car ces derniers exposent les listes des souscripteurs et bienfaiteurs :

Ces listes sont des instruments de promotion, des certificats de légitimation et le bulletin de naissance d'une communauté choisie qui affiche son exclusivisme et la distinction de ses membres. Elles sont à la fois des vitrines publicitaires, des brevets de respectabilité, des

---

190 EFEO, Carton XLIX, Registre DA9. Rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1931-1932, p. 28.

191 EFEO, Carton IA, *op. cit.* Dossier 4 : Correspondance avec des savants et des organismes scientifiques. Bibliothèque d'Art et d'Archéologie (1912-1913). Voir en particulier : Lettre de René Jean [bibliothécaire] au directeur de l'EFEO, 19 septembre 1912. Le marché est conclu : la subvention annuelle octroyée à l'EFEO pour ce faire est de 1 000 francs, l'École reçoit également en cadeau du matériel photographique. L'EFEO adresse aussi une série de *BEFEO* qui manquait à cette bibliothèque parisienne.

192 EFEO, Carton III : Relations avec les pays étrangers (1899-1920), dossier 2 : Relations extérieures, Institutions et sociétés savantes (France) (1922-1940). Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (1939). Lettre de Jean Dubois [directeur de la BDIC] à George Coédès, directeur de l'EFEO, 7 octobre 1939.

193 *Ibid.* Bordereau de la DABI des pièces adressées au directeur de l'EFEO pour la BDIC, 9 janvier 1940.

194 *Ibid.* Lettre de G. Coédès, directeur de l'EFEO, au directeur de la DABI, 30 novembre 1939.

tableaux d'honneur, le signe de reconnaissance et un mode de représentation de soi d'un cénacle de privilégiés.<sup>195</sup>

En effet, ces listes ne constituent pas des outils pratiques permettant de prendre connaissance de l'ensemble – ou d'une partie – des collections puisqu'elles ne rendent compte que des dernières acquisitions à un instant T – sans en outre mentionner la cote ou un moyen de retrouver les ouvrages. Les archives à ce sujet étant inexistantes ou introuvables, nous ne savons pas si ces récapitulatifs étaient exhaustifs. Après 1920, lorsque les listes s'étoffent de tous les types d'acquisition, elles permettent à l'EFEO de rendre public une partie de ce qu'il conserve, toutefois, en toute discrétion : les chroniques du *BEFEO* se trouvent en fin de volume et ces listes sont noyées au milieu des autres activités effectuées dans l'année écoulée, le *BEFEO* suit en outre ici le modèle des revues savantes, qui intègrent habituellement ces informations. Leur dessein n'est plus uniquement la publicité puisqu'elles peuvent être perçues comme des catalogues de nouveautés. Le fait de recourir au bulletin, unique moyen de communication et d'information périodique dont

---

195 DUBOIS (Thierry), « Le fonctionnement d'une société littéraire... », *op. cit.*, p. 101.

l'École s'est dotée, en accroît le caractère officiel. Notons que le recours au médium savant pour donner à voir ses collections n'est pas une nouveauté. C'est également le cas à Göttingen dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle :

Pour rendre publiques les collections de la bibliothèque, les fondateurs du réseau ont eu recours à une solution inédite au regard des moyens traditionnellement mis en œuvre par les bibliothèques institutionnelles : ils ont utilisé la revue savante de Göttingen [...]. Ce médium était particulièrement bien adapté aux spécificités de la bibliothèque, car il était le seul à même de restituer quasiment en temps réel le rythme et le volume de croissance de la bibliothèque. Seul un instrument orienté vers l'actualité et paraissant à des dates régulières pouvait ainsi rendre compte de cette dimension de création continue caractéristique de la bibliothèque. <sup>196</sup>

L'innovation bibliothéconomique que constitue l'*Inventaire du fonds chinois* permet aussi la promotion de l'École d'un point de vue académique. L'établissement publie un travail de haute volée, au même titre que ses publications, utile à tout le monde : il se place ainsi comme un acteur doté d'un outil incontournable pour qui travaille sur l'Extrême-Orient. Il est par ailleurs un autre

---

196 CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 21-22 de la version en ligne.

témoignage de l'importance de son personnel asiatique, ici de ses bibliothécaires, qui ont été les acteurs de cette réussite.

Néanmoins, comme nous l'avons déjà relevé, les catalogues publiés par l'EFEO sont peu nombreux : si l'on se place sur le temps long, l'institution s'expose peu souvent par ce biais. Ses catalogues sont donc bien davantage à destination de ses agents et des usagers qui viennent jusqu'à elle. L'absence de péri-texte semble témoigner d'un repli : ici, on ne constate pas cette « apogée du catalogue explicite »<sup>197</sup>, qui doit permettre à celui qui le consulte de le faire en toute autonomie à l'aide des parties liminaires (introduction, présentation de la collection, de la bibliothèque ; de propos qui visent à le remettre en contexte) et grâce aux index et aux tables. On en conclut donc que ces instruments étaient plutôt réservés à un cercle restreint d'initiés et aux bibliothécaires. C'est ce que conclut également Thierry Dubois à propos du premier catalogue de la bibliothèque de Lausanne, imprimé quant à lui en 1764 : « L'absence de tout péri-texte trahit le caractère fermé

---

197 BOURDON (Françoise), ILLIEN (Gildas), ROCHE (Mélanie), « Le catalogue des temps modernes... », *op. cit.*, p. 141.

d'une institution qui ne rend des comptes qu'à sa tutelle et ne dépend pas des contributions financières directes de son public pour prospérer. »<sup>198</sup> Emmanuelle Chapron et Anne Saada rendent aussi compte du caractère public d'une bibliothèque qui se lit dans un catalogue. Ces analyses relatives aux catalogues de l'époque moderne valent tout aussi bien pour la période que nous étudions :

Le catalogue imprimé devient un élément qui, comme les horaires d'ouverture ou le règlement, fait partie de la définition de la bibliothèque publique et en augmente le caractère public. L'idée qui s'impose est que le catalogue pourra être utilisé par le lecteur pour préparer, depuis chez lui, le travail qu'il aura à faire dans la bibliothèque, afin de ne pas perdre de temps sur place. Plus souvent encore que sur leur utilité locale, préfaces et comptes rendus insistent sur la possibilité de travail à distance ouverte par ce genre d'instrument. Les *Mémoires* de Trévoux soulignent ainsi que la publication du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Gotha, en 1714, a « rendu un service considérable à la République littéraire, apprenant aux éditeurs où se trouvent d'anciens exemplaires ». <sup>199</sup>

Si la dimension préparatoire à la visite en bibliothèque nous paraît inhérente au projet de publication d'un catalogue, il ne semble pas, néanmoins, que cette idée de renseignements et d'aide documentaire aux lecteurs ait globalement prévalu à l'EFEO puisque très peu de ses catalogues ont été publiés.

La multiplication des catalogues à l'EFEO est un autre argument en faveur d'un outil de bibliothécaire avant tout, car il paraît trop difficile de se repérer au sein de cette multitude d'outils si l'on se place du point de vue l'utilisateur, « contraint par la logique du catalogue qui s'oppose bien souvent à la sienne propre, et dont les gestes ne sont pas moins surveillés et encadrés. »<sup>200</sup> Cette étude des logiques de diffusion des catalogues à l'œuvre à l'EFEO nous permet de rejoindre d'autres conclusions d'Emmanuelle Chapron et d'Anne Saada, à propos de catalogues de bibliophiles – qui étaient imprimés et qui connaissaient dès lors une plus large diffusion : « La diffusion du catalogue est donc pensée de manière à favoriser une connaissance limitée de la bibliothèque, dans des cercles locaux d'interconnaissance d'une part, à travers des filtres choisis d'autre part. »<sup>201</sup> La bibliothèque de l'EFEO se veut plutôt confidentielle. Cette conclusion peut être mise en regard avec cette assertion de Louis Finot dans la préface du catalogue de la bibliothèque royale de Luang Prabang : « Pour tirer parti d'une collection de manuscrits, il faut en

---

198 DUBOIS (Thierry), « Le fonctionnement d'une société littéraire... », *op. cit.*, p. 94.

199 CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 17 de la version en ligne.

200 BOURDON (Françoise), ILLIEN (Gildas), ROCHE (Mélanie), « Le catalogue des temps modernes... », *op. cit.*, p. 141., p. 137.

201 CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 19 de la version en ligne.

avoir à sa disposition le catalogue : tel est le but de celui qui est présenté ici au public. »<sup>202</sup> Bien consciente de ces enjeux, l'École semble avoir fait volontairement le choix de ne pas faire connaître ses collections, sauf exception comme le montre cet exemple. Corollaire à la question de la logique de diffusion, celle de la circulation des savoirs qui peut se dessiner autour de la bibliothèque se pose<sup>203</sup>. Ces interrogations vont de pair avec celle de l'ouverture au public de la bibliothèque, à propos de laquelle nous allons voir dès à présent que l'institution a eu une position fluctuante durant son demi-siècle hanoïen. Si l'étude de la topographie des lieux l'indiquait déjà et que celle des catalogues l'accréditait, l'analyse des règlements le confirme.

## IV – LES PUBLICS ET LEUR ACCUEIL

### A) Faire l'histoire des usagers et de leurs pratiques

Qui fréquentait la bibliothèque ? Qu'y faisait-on ? L'identification des publics et des usages sont des questions qui paraissent centrales. Elles sont même au cœur des préoccupations actuelles des bibliothèques qu'elles soient nationales, universitaires ou territoriales, qui multiplient les études pour les connaître de façon plus précise<sup>204</sup>. En effet, le constat est partout le même : les usagers et

---

202 FINOT (Louis), « Préface », dans *Bibliothèque royale de Luang-Prabang...*, *op. cit.*, p. 4.

203 Emmanuelle Chapron et Anne Saada écrivent : « On ne peut s'interroger sur l'incidence réelle de ces nouveaux instruments et sur la manière dont ils ont pu modifier les conditions du travail intellectuel dans l'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle sans examiner précisément les modalités de leur diffusion. En deçà des dynamiques propres des marchés du livre, il est évident que la manière dont la diffusion des catalogues a été pensée, en amont, par les bibliothécaires ou leurs autorités, pèse sur les conditions de leur circulation. Le tirage, le prix, le mode de commercialisation correspondent à des manières différentes de penser l'espace savant et le public "naturel" de l'institution, lecteur ou non-lecteur. » Ces dernières informations nous manquent, pour notre part. CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 17 de la version en ligne.

204 Elles s'appuient notamment sur la sociologie et ses méthodes (enquêtes quantitatives, qualitatives, focus group, observations). Ces études sont si nombreuses qu'il est difficile d'en citer. Nous pouvons mentionner l'Observatoire

ce qu'ils font réellement à la bibliothèque sont mal connus, malgré les renseignements qu'ils fournissent à l'inscription (lorsque celle-ci est obligatoire) et les statistiques relatives à la fréquence de leur venue ou bien celles concernant le prêt (lorsqu'elles existent). S'il est difficile de connaître les publics qui nous sont contemporains, la tâche n'est pas moins ardue pour le passé, à moins de déceler des sources en qualité ou en quantité significatives. Dans son article sur les publics de la Bibliothèque nationale au XIX<sup>e</sup> siècle, Bruno Blasselle montre toutes les difficultés qu'il rencontre à étudier son lectorat, du fait du faible nombre des sources ainsi que de leur difficile interprétation, alors même qu'il dispose de registres de prêt pour son étude :

Face aux réalités massives que représente dans l'histoire des bibliothèques le destin des collections ou les évolutions architecturales, la connaissance du lectorat semble étrangement lacunaire, comme si l'activité même de la lecture, cœur vivant de la bibliothèque, résistait à l'empire de la trace. C'est probablement faute de sources, en effet, que le public des bibliothèques françaises au XIX<sup>e</sup> siècle est si difficile à saisir. La construction de grandes salles de lecture dans la seconde moitié du siècle montre pourtant qu'il est de plus en plus présent dans l'enceinte des bibliothèques, et que sa demande toujours croissante est bien entendue. [...]

Sans doute la nature des collections induit-elle en partie la nature des publics. Mais, dans le cas de la Bibliothèque nationale, la principale d'entre elles, ces collections sont par essence encyclopédiques et composées de documents d'une grande variété. Elles ne nous permettent donc pas de repérer des publics particuliers. L'inscription des lecteurs, l'usage de bulletins de demande pour obtenir les livres, sont des pratiques récentes, à de rares exceptions près, et ne peuvent pas, non plus, constituer pour cette période une ressource.<sup>205</sup>

Les sources sont peu nombreuses et éparpillées au regard de la période chronologique qui nous intéresse : on compte parmi elles deux règlements qui datent de 1907 et de 1939, des mentions d'emprunts dans un catalogue de manuscrits ou dans quelques lettres qui précisent également des usages de la bibliothèque, une carte de lecteur, une fiche de demande d'ouvrages, trois témoignages. Les registres de prêt et d'inscription ne nous sont pas parvenus. Bien que ces sources ne permettent pas d'avoir un panorama complet de ce qui s'est passé en salle de lecture, elles nous donnent quelques aperçus d'un lieu organisé et codifié, dont les règles ont évolué, d'un lieu fortement fréquenté par les membres du personnel de l'EFEO, mais non uniquement, ainsi que d'une bibliothèque rendant ponctuellement des services en dehors du monde de la recherche. Il est donc possible de tirer des conclusions à partir de renseignements aussi peu nombreux et aussi factuels soient-ils, à l'exemple d'une mention d'emprunt d'un document.

---

de la lecture publique du Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture qui conduit chaque année une enquête auprès des bibliothèques municipales et intercommunales, l'Observatoire des publics que la Bibliothèque nationale de France réalise de façon périodique, les enquêtes de terrain de la Bibliothèque publique d'information et toutes celles, à large spectre ou sur des sujets précis, que chaque établissement peut souhaiter mener. Notons d'ailleurs que la BnF et la Bpi ont leurs propres sociologues. Témoignage de ces pratiques en plein essor, le sociologue de la Bpi a dirigé un ouvrage sur le sujet : EVANS (Christophe) (dir.), *Mener l'enquête. Guide des études de publics en bibliothèque*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, Coll. « La boîte à outils », n° 22, 2011, 160 p.

<sup>205</sup> À propos du dépouillement des registres cités il écrit « Les registres d'emprunt donnent de rares indications sur les emprunteurs dont l'exploitation se révèle délicate. » BLASSELLE (Bruno), « Les lecteurs de la Bibliothèque nationale au XIX<sup>e</sup> siècle. L'apport des registres de prêt » dans *Les Études Sociales*, op. cit., p. 69 et 79.



## B) Les règlements : les usages permis du lieu

Le règlement de la bibliothèque de 1907 pris par Alfred Foucher, directeur par intérim entre janvier 1905 et fin octobre 1907 tout juste avant qu'il quitte l'EFEQ, est notre point de départ.

Décision du directeur p. i., de l'École française d'Extrême-Orient portant règlement de la bibliothèque :

Article premier — La Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient est ouverte au public tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 8 heures 1/2 à 11 heures du matin et de 2 heures 1/2 à 5 heures du soir.

Art. 2. — Les ouvrages sont consultés sur place. Toutefois des autorisations d'emprunt à domicile peuvent être accordées par le Directeur aux personnes domiciliées à Hanoi qui lui en adresseront la demande.

Art. 3. — Les ouvrages empruntés devront être inscrits par l'emprunteur, avec toutes les indications requises, sur une fiche spéciale. Cette fiche lui sera restituée en guise de reçu, avec le contresceau du Bibliothécaire, au moment du retour des ouvrages.

Art. 4. — Les dictionnaires, les grammaires, les atlas, les fascicules non encore reliés des revues, les manuscrits et certains ouvrages rares ou précieux ne peuvent être lus ou consultés que sur place.

Art. 5. — Aucun livre ne peut être emporté hors de Hanoi ni conservé plus de quinze jours. Une lettre de rappel sera adressée par le Bibliothécaire aux personnes qui dépasseraient ce délai.

Art. 6. — Toute détérioration ou perte d'ouvrage, ou encore tout refus de restitution dans les quarante-huit heures qui suivront la troisième réclamation, entraînera l'émission contre l'emprunteur d'un ordre de recette pour une somme égale à la valeur du ou des volumes réclamés.

Ces détérioration, perte ou refus comporteront, en outre, la déchéance du privilège d'emprunt.

Art. 7. — Les lecteurs sont priés de vérifier l'état des volumes au moment de l'emprunt, aucune réclamation ultérieure n'étant admise.<sup>206</sup>

L'article premier, qui donne les informations pratiques, témoigne d'une ouverture de l'institution vers l'extérieur, ce qui justifie sans doute la réalisation de ce règlement. On y lit que la bibliothèque « est ouverte au public tous les jours » – donc à tout le monde – « sauf les dimanches et jours fériés », et ceci cinq heures par jour, soit 30 heures par semaine, ce qui fait d'elle une bibliothèque très ouverte. Ceci est d'autant plus remarquable qu'il s'agit comme nous l'avons déjà vu d'une des rares bibliothèques de l'Indochine, une des seules à offrir des ressources sur les sujets explorés par l'École et, de façon plus générale, de la plus richement pourvue en documentation. Du fait de ce paysage bibliothéconomique assez pauvre, nous pouvons donc imaginer que ces larges horaires

---

206 Règlement de la bibliothèque du 28 octobre 1907. EFEQ, Réserve, Registre DA1, p. 297. Il se trouve aussi en ligne dans le *BEFEQ* de cette même année : « Documents administratifs », dans *BEFEQ*, t. 7, 1907. p. 461-462.

d'ouverture – incluant une ouverture le samedi, utile aux personnes occupées la semaine, et une ouverture l'après-midi, lequel n'est pas toujours travaillé sous les tropiques – achèvent d'en faire une bibliothèque de référence. L'EFEO dessine ainsi un espace de lecture à Hanoi dont les horaires d'ouverture déterminent le travail savant, ce que les recherches en histoire des bibliothèques ont déjà permis d'observer :

Comprendre la manière dont se constitue un espace de lecture dans les villes européennes de la fin de l'espace moderne, ainsi que le rôle qu'y jouent les bibliothèques, impose d'abord de réfléchir à la présence physique de ces collections et à leur distribution dans l'espace urbain. Les contemporains y étaient sensibles. En témoigne l'hommage particulier rendu au cardinal Neri Corsini qui, ouvrant au public en 1754 la bibliothèque familiale du Lungotevere, épargne désormais aux savants de la « vaste région transtibérine » les inconvénients d'un déplacement dans les bibliothèques du cœur de la cité romaine. La décision d'en ouvrir les portes tous les jours, et particulièrement les jours de fermeture des autres collections, est également relevée comme un élément de simplification des conditions du travail savant à l'échelle de la ville.<sup>207</sup>

Le règlement de la bibliothèque de l'EFEO laisse en outre penser qu'elle tend à offrir un service public au plus grand nombre. Il est en effet assez frappant de remarquer qu'il n'y a pas de conditions d'accès : ni âge ni diplôme sont à justifier, pas plus que le motif de sa venue. Cela n'a cependant pas toujours été le cas : lorsque les statuts de membres honoraires et correspondants sont créés en 1900, l'arrêté qui les institue précise que ces derniers « ont droit à l'usage de la bibliothèque »<sup>208</sup>, ce qui permet de déduire que la bibliothèque n'était pas ouverte à tous et qu'y pénétrer était réservé à un cercle fermé de savants en Indochine. Cette ouverture n'a toutefois pas perduré comme nous le verrons avec le second règlement que nous avons trouvé, qui date de 1939. Permettre à tous de conduire des recherches grâce à la mise à disposition des sources et de la documentation constituées par l'École n'a donc pas toujours été un dessein de l'institution.

Cette politique d'ouverture est sans doute à replacer dans le contexte éducatif colonial : dans le courant des années 1900, le gouverneur général Paul Beau s'attelle à réformer l'enseignement traditionnel<sup>209</sup>. Plusieurs mesures sont prises comme les créations d'une direction de l'instruction

---

207 CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 2 de la version en ligne.

208 ANOM, GGI, 8 004 : Création des membres honoraires et de correspondants de l'École française (1900). Lettre du directeur de l'EFEO au gouverneur général, 5 septembre 1900.

209 Les informations suivantes sont issues de BROCHEUX (Pierre), HÉMERY (Daniel), *Indochine : la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte & Syros, Coll. « Textes à l'appui, histoire contemporaine », 2001, p. 215-218. FOURNIAU (Charles), TRINH (Van Thao), LE FAILLER (Philippe) et al., *Le contact colonial franco-vietnamien : le premier demi-siècle (1858-1911)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1999, p. 180-183. HOANG (Van Tuan), « L'Université indochinoise et l'œuvre culturelle de la France au Vietnam », dans *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels* dir. Hoai-Huong Aubert-Nguyen et Michel Espagne, Paris, Demopolis, Coll. « Quaero », 2015, 324 p. Mis en ligne sur <https://books.openedition.org/demopolis/480>, DOI : 10.4000/books.demopolis.480 [consulté le 9 février 2019]. La version numérique, que nous avons utilisée, est non paginée. Voir aussi TRINH (Van Thao), *L'école française en Indochine*, Paris, Karthala, 1995, 321 p. HOANG (Van Tuan), *L'enseignement supérieur en Indochine (1902-1945)*, thèse de doctorat, histoire, dir. Jean-Yves Mollier, univ. Paris-Saclay, 2016, 360 p.

publique en 1905, du conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène l'année suivante – auquel l'EFEO participe –, de l'université indochinoise en 1906 <sup>210</sup>. Il s'agit, notamment, de contrer le nationalisme, de mieux propager l'influence française et de répondre à la demande locale d'un enseignement modernisé. En octobre 1907, l'EFEO ouvre donc les portes de sa bibliothèque à tout le monde – ou choisit de les maintenir ouvertes – au moment où des mesures éducatives émergent de différentes parts, du côté du pouvoir en place comme de celui de mouvements nationalistes. Ces derniers organisent en effet un enseignement local en fondant des écoles dont le succès est au rendez-vous – la plus célèbre d'entre elles est créée en 1907 également, à Hanoi ; nous pouvons aussi mentionner « l'École libre du Tonkin » (Dong Kinh Nghia Thuc), école moderne et nationaliste qui ouvre en mars et ferme en novembre 1907 –, de jeunes adultes vietnamiens partent étudier au Japon <sup>211</sup> tandis qu'en parallèle l'université indochinoise fait sa rentrée en novembre 1907. Un vivier de jeunes étudiants se constitue alors certainement pour la bibliothèque de l'EFEO, sans doute complémentaire et plus riche que celle de la toute jeune université <sup>212</sup>. Autre signe de cette volonté, au moins affichée, d'ouvrir la bibliothèque aux lycéens et aux étudiants locaux : lorsqu'éclate en 1910 la polémique lancée par Jean Ajalbert relative à l'utilité de l'EFEO qui lui reproche, entre autres, de ne pas faire bénéficier la population locale de ses activités, l'École indique que grâce à ses « ressources », elle « peut contribuer à la réforme de l'enseignement traditionnel et à la création de l'enseignement secondaire des indigènes » <sup>213</sup>. La bibliothèque est mise au centre de l'argumentaire <sup>214</sup>. Cependant, dans un document de 1937 dans lequel l'EFEO met en avant le rôle social qu'elle revêt et où la bibliothèque prend place, son directeur indique qu'à cette date, celle-ci « a servi presque exclusivement à l'usage des membres de l'École, car l'exiguïté des locaux où elle est installée ne permet pas de recevoir à la fois plus que quatre ou cinq lecteurs étrangers à l'institution. » <sup>215</sup> La résolution de ce problème est annoncée comme très prochaine, avec la création de la « nouvelle bibliothèque » en 1938, qui « permettra de transformer [le bâtiment principal de l'École] et d'y installer une vaste salle de lecture et de travail susceptible de satisfaire

210 Il n'existait qu'une école supérieure, celle de médecine d'Hanoi, créée en 1902.

211 Le Voyage vers l'Est est un mouvement organisé par le lettré Phan Boi Chau (1867-1940), grande figure du nationalisme, prônant résistance armée et renversement du régime. Dans le cadre de ce mouvement environ 200 jeunes sont envoyés au Japon dans les années 1905-1907. Nous verrons que Lê Du, lettré temporaire de l'EFEO qui avait la charge du fonds japonais et qui prend la tête de l'établissement après le coup de force japonais du 9 mars 1945, est parti au Japon dans ce cadre.

212 Celle-ci était bien pourvue d'une bibliothèque : PHAN (Le Xuan), *L'enseignement au Vietnam pendant la période coloniale, 1862-1945 : la formation des intellectuels vietnamiens*, thèse de doctorat, sciences de l'éducation, dir. Christine Cornet, univ. Lumière Lyon 2, 2018, p. 59.

213 ANOM, GGI, 7 984, *op. cit.* Et ANOM, GGI, 50 883, *op. cit.* Sur la polémique, voir notamment SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 217-233.

214 *Ibid.*

215 ANOM, GGI 53 472 : Commission d'Enquête dans les Territoires d'Outre-Mer, II- Mémoires présentés par les Services Généraux, École Française d'Extrême-Orient (s. d.). CÉDÈS (George), « L'action de l'École française d'Extrême-Orient du point de vue social », 1937, p. 10

aux demandes de plus en plus nombreuses des lecteurs indochinois, auxquelles il n'est pas possible de donner suite en ce moment »<sup>216</sup>. Les annexes proposent de trouver quelques photographies contemporaines des anciennes salles de lecture de l'EFEO ([Figure 28](#), [Figure 52](#) et suivantes). La première pierre du nouveau bâtiment est finalement posée cinq ans plus tard, et nous verrons que le second règlement pris entre temps n'est pas aussi libéral que ce discours.

Les six autres articles du règlement de 1907 détaillent les conditions d'accès aux documents, les règles de prêts et les sanctions en cas de dommages matériels : le livre, car il s'agit essentiellement de ce type de document, et le maintien de son intégrité physique sont donc au centre de l'attention et des usages de ce lieu. La règle de droit est la consultation sur place. Toutefois, le règlement prévoit un « privilège d'emprunt ». L'autorisation d'emprunt est donnée à des individus : il ne s'agit pas de définir les livres qui pourraient quitter les murs de la bibliothèque selon leur état matériel ou leur valeur estimés. Nous remarquons aussi que cette décision est prise au plus haut de la hiérarchie et non par le secrétaire-bibliothécaire ni par le « Bibliothécaire », tel qu'il est cité dans le règlement. Il s'agit d'une demande solennelle, qui tend peut-être à responsabiliser un peu plus l'impétrant, implique une certaine mise en scène du fait de la justification à fournir à l'appui du privilège demandé. Le règlement ne dit pas un mot des motifs d'autorisation de l'emprunt, laquelle est à la discrétion du directeur, hormis la domiciliation obligatoire du demandeur à Hanoi : on est attentif au fait que les livres ne se promènent pas trop – un autre article insiste sur le fait qu'ils ne peuvent pas sortir de la ville. C'est ce que l'on observe déjà à Göttingen au début des années 1760 : les choses ont donc peu évolué de ce côté<sup>217</sup>. L'École est peut-être aussi soucieuse de limiter le nombre des demandes par le critère de la domiciliation qui exclut *de facto* un grand nombre de personnes. Ainsi, si tout le monde peut venir à la bibliothèque, on ne prête pas les livres à n'importe qui. Le règlement instaure donc deux catégories d'usagers, qui induisent certainement deux communautés et deux processus identitaires à l'EFEO, produits donc par la bibliothèque. En limitant le prêt de livres, la bibliothèque se délocalise peu, demeure un lieu replié sur lui-même :

Le rayonnement d'une bibliothèque conduit plus largement à s'interroger sur les dispositifs mis en place par celle-ci pour faciliter l'usage à distance de sa collection. Le fonctionnement de ces dispositifs dessine des territoires dont le mode d'organisation importe autant que les frontières.

---

216 *Ibid.*

217 « Si dans une première version des statuts de la bibliothèque datant de 1761 il était précisé qu'il était "formellement interdit d'emprunter des ouvrages hors de Göttingen", une version manuscrite ultérieure laissait entrevoir une ouverture quant au prêt des livres hors de la ville : "suivant la règle, les livres ne peuvent être empruntés en dehors de Göttingen, du moins en ce qui concerne les manuscrits et les livres rares." » CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 22 de la version en ligne.

La première modalité de cette « délocalisation » de la bibliothèque est le prêt de livres.<sup>218</sup>

Les cinq derniers articles sont à destination des emprunteurs, ils s'adressent donc en principe au plus faible nombre des usagers. Très classiquement, il s'agit de définir ce qui est exclu du prêt : les usuels, « les manuscrits et certains ouvrages rares ou précieux », les volumes en attente de reliure. On voit donc en creux que l'on a le droit d'emprunter beaucoup de choses. Le nombre d'emprunts n'est pas non plus fixé, ce qui paraît très moderne en comparaison de notre époque contemporaine<sup>219</sup> et ce qui laisse beaucoup de latitude à l'institution comme à l'emprunteur. En revanche, le nombre de jours est défini – quinze au maximum<sup>220</sup>. L'article 6 est consacré aux sanctions et vise en priorité les personnes détenant le « privilège d'emprunt ». Les autres usagers ne sont pas nommés et ne semblent dès lors pas concernés par ces sanctions. La détérioration, la perte ou la non restitution d'un ouvrage peuvent mener au remboursement de celui-ci et à « la déchéance du privilège d'emprunt ». À la différence de nombreux règlements contemporains, aucune mention d'exclusion n'est prévue. On ne fait pas non plus référence au comportement que l'utilisateur doit avoir, aux codes auquel le soumettrait le lieu – silence, respect du personnel et des usagers, non immobilisation des livres et des places de travail, par exemple.

Enfin, quatre articles (art. 3, 5, 6, 7) laissent entrevoir toute l'organisation interne nécessaire aux emprunts : après la demande d'autorisation examinée et accordée par le directeur, l'impétrant, qui a pris soin de vérifier l'état matériel des documents qu'il veut emprunter, renseigne « une fiche spéciale », vraisemblablement préremplie, qu'il dépose auprès du « Bibliothécaire » au moment de l'emprunt et qu'il récupère contresignée lorsqu'il retourne ses ouvrages. Dans le cas où l'emprunteur ne les aurait pas rendus dans les quinze jours impartis, le « Bibliothécaire » lui envoie une lettre de rappel. Trois lettres de rappel peuvent ainsi être envoyées sous peine de sanction si la dernière n'est pas suivie de réaction. Le travail semble donc assez simple à réaliser en interne, à condition que les fiches ne soient pas perdues. Le bibliothécaire se voit présenté comme le garant de l'application des règles. Son rôle d'expertise, de médiateur entre le livre et le lecteur n'est pas mis en avant bien qu'il existe<sup>221</sup> : c'est le livre, encore une fois, qui est au centre du règlement. Le choix a également été fait de ne pas préciser les moyens d'accès aux documents. Sont-ils alors tous en libre accès ? Les commodités de la recherche, les bonnes pratiques à tenir, les usages du lieu ne

---

218 *Ibid.*, p. 15.

219 Certaines bibliothèques réfléchissent actuellement à passer au prêt dit illimité.

220 Il nous paraît difficile de donner un avis sur ce point en l'absence d'études plus générale sur les pratiques dans les bibliothèques, nous pouvons néanmoins constater que plus de cent ans plus tard, les bibliothèques semblent pratiquer en moyenne un prêt de trois semaines, en général renouvelable.

221 Par exemple, en 1921, P. Demiéville écrivait à propos des collections chinoises de la bibliothèque : « Enfin le trait le plus caractéristique de cette bibliothèque est sa commodité. Tout d'abord, un nombreux personnel de lettrés permet d'éviter les fastidieuses recherches matérielles. » « Chine », dans *BEFEO*, *op. cit.*, p. 386.

sont pas présentées : il ne semble pas avoir été jugé utile d'adjoindre un guide du lecteur à ce règlement, ce qui donne peut-être déjà une idée du public de la bibliothèque, sans doute majoritairement composé d'initiés.

Ce règlement coercitif n'est pas original : c'est traditionnellement bien davantage les interdits et les risques encourus qui sont présentés dans ce type de document obligatoire dans les services publics. On constate même qu'il est assez laxiste pour la communauté des non-emprunteurs, peu de règles s'appliquant à eux : chacun semble libre de se rendre à la bibliothèque, même sans intention d'y consulter un document. C'est donc bien le prêt, davantage que les personnes qui fréquentent la bibliothèque, qui cristallise les craintes. Cela est visible dans la préface de Louis Finot au catalogue de la bibliothèque royale laotienne de Luang Prabang, où la mise en bibliothèque des manuscrits est justifiée par la lutte contre la perte :

Or ces textes étaient en voie de disparaître rapidement. Il n'existait guère jusqu'à présent que des bibliothèques de couvents, tenues avec l'aimable laisser-aller qui caractérise le Laos. Dans ces asiles du repos, l'inventaire et le registre de prêt sont des complications inconnues. Les livres sont là : emprunte qui veut, rend qui veut. Les fascicules isolés ou en liasses partent sur l'épaule des bonzillons agiles pour des pagodes éloignées, d'où ils ne reviennent pas toujours, laissant dans les coffres un vide que comblent tant bien que mal d'autres manuscrits qu'on emprunte et qu'on garde. Cette circulation capricieuse a mis le désordre partout : elle a certainement causé la perte de nombreux ouvrages, la mutilation d'un plus grand nombre et menaçait le reste d'une prochaine destruction.

C'est alors qu'intervint la création de la Bibliothèque royale.<sup>222</sup>

La circulation des savoirs qu'ils contiennent se voit dès lors entravée au bénéfice de leur préservation : on assiste avec l'EFEO à une nouvelle conception du document, qui induit, de fait, un contrôle de la diffusion et de la lecture, alors qu'auparavant, ces manuscrits passaient de main en main sans contrainte. Nous pouvons en déduire que, pour les Laotiens précités, l'accent était peut-être mis sur la transmission de la connaissance, en toute liberté. *A contrario*, la perte était peut-être perçue comme moins grave que la restriction de l'accès à la connaissance – nous pouvons même nous demander si elle était perçue comme une perte, dans un système aussi ouvert de circulation des connaissances. Il s'agit bien sûr d'une simple hypothèse. Quoi qu'il en soit, nous constatons que le rapport au document n'est pas du tout le même. D'ailleurs, dans son avertissement, Maurice Meillier précise que « ce travail de réunion a été laborieux, car les bonzes n'ont aucun soin de leurs manuscrits, qu'ils laissent traîner épars et dont ils ignorent même le contenu pour la plupart. »<sup>223</sup>

---

222 FINOT (Louis), « Préface », dans *Bibliothèque royale de Luang-Prabang...*, *op. cit.*, p. 3.

223 MEILLIER (Maurice), « Avertissement », dans *ibid.*, [p. 7].

L'article de Bruno Blasselle permet de confirmer cette peur de la perte. Pratiqué depuis des siècles par les bibliothèques y compris les plus prestigieuses <sup>224</sup>, le droit au prêt est remis en cause à la Bibliothèque royale, devenue nationale, dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle du fait des disparitions d'ouvrages notamment. Ce droit s'amenuise progressivement à la fin du siècle <sup>225</sup>. Il est intéressant de constater qu'il était aussi soumis à l'approbation de l'administration <sup>226</sup>. Les qualités morales, la notoriété et la solvabilité du requérant étaient examinées ainsi que l'utilité de ses travaux. Le prêt était vraisemblablement accordé selon ces mêmes critères à la Bibliothèque Sainte-Geneviève <sup>227</sup>, ainsi qu'aux Archives nationales. À l'EFEO, le prêt extérieur disparaît avec le règlement de 1939.

#### RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DU 18 AOÛT 1939

1. — Toute personne désirant fréquenter la bibliothèque privée de l'École française d'Extrême-Orient devra en adresser la demande au directeur de l'École française d'Extrême-Orient, accompagnée d'un exposé succinct des recherches qu'elle désire entreprendre.

2. — Si sa demande est agréée, elle recevra une carte de lecteur valable un mois. À l'expiration de ce délai et, si les recherches entreprises le justifient, elle pourra obtenir une carte valable pour l'année scolaire en cours (1<sup>er</sup> octobre-30 septembre).

3. — Toutes les cartes de lecteur devront être obligatoirement renouvelées au 30 septembre de chaque année.

4. — Les livres demandés en communication devront être énumérés sur une fiche datée et signée qui sera transmise au Conservateur du département intéressé.

5. — Les livres devront être obligatoirement consultés dans la salle de lecture réservée à cet effet, à l'exclusion de tout autre local. Ils ne devront sous aucun prétexte, être emportés hors de cette salle.

6. — À la demande des lecteurs, certains livres pourront leur être réservés plusieurs jours de suite. Ils seront en ce cas déposés dans une pièce spéciale mais ne pourront rester en permanence sur la table de la salle de lecture.

7. — Les livres peuvent être demandés en communication de 8 h. 30 à 11 h. et de 14 h. 30 à 17 h. du lundi au vendredi, de 8 h. 30 à 11 h. le samedi. La salle de lecture est ouverte de 8 h. 30 à 12 h et de 14 h. 30 à 19 h. 30 du lundi au samedi. <sup>228</sup>

Trente ans après le règlement de 1907, un autre voit le jour à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Son premier article marque un tournant radical : la bibliothèque est présentée comme « privée » et non accessible de droit à tous, malgré ce que promettait son directeur deux ans plus tôt – la guerre a-t-elle contrecarré ces plans d'insertion de la bibliothèque dans une démarche plus sociale ? Les registres compilant les décisions prises à l'École confirment cette nouvelle orientation : le même règlement y est présenté comme celui « de la bibliothèque privée de

---

224 « Bibliothèques universitaires, princières et royales, au Moyen Âge et à la Renaissance, le pratiquent largement. »

BLASSELLE (Bruno), « Les lecteurs de la Bibliothèque nationale au XIX<sup>e</sup> siècle... », *op. cit.*, p. 70.

225 *Ibid.*, p. 83 et suiv.

226 *Ibid.*, p. 73 et suiv. Bruno Blasselle relève toutefois que les refus étaient plutôt rares.

227 *Ibid.*, p. 73 et suiv.

228 Règlement de la bibliothèque du 18 août 1939, dans *BEFEO*, *op. cit.*, p. 379-380.

l'EFEO »<sup>229</sup>. L'inscription est obligatoire et doit être justifiée par des recherches : il n'est plus possible de profiter uniquement de la salle de lecture, il faut être un étudiant ou un chercheur travaillant sur l'Extrême-Orient et fournir la preuve d'un besoin de documents conservés à la bibliothèque pour la fréquenter. L'apparition de la carte de lecteur permet d'en contrôler les entrées et matérialise l'admission dans un réseau au sein duquel deux statuts cohabitent, un peu différents que ceux induits par le règlement de 1907 : les lecteurs de passage ou n'ayant besoin de consulter qu'un nombre de ressources limité et ceux ayant des besoins plus importants qui, au terme d'une première période d'un mois faisant sans doute également office de période d'essai pour l'institution, peuvent se voir délivrer un laissez-passer correspondant à l'année scolaire. Les bonnes pratiques ne sont pas plus indiquées dans ce règlement de 1939, toutefois l'accréditation formalisée par la délivrance d'une carte temporaire, qui peut se transformer ou non en carte définitive, paraît assez restrictive : l'impétrant doit montrer patte blanche. Bien que cette procédure d'accréditation ne paraisse pas originale – c'était encore le cas à la Bibliothèque nationale de France jusqu'à très récemment –, l'EFEO semble s'éloigner de la ligne de conduite indiquée par son premier directeur en 1918 dans la préface du catalogue de la bibliothèque royale de Luang Prabang :

Mais conserver ne veut pas dire séquestrer : une bibliothèque n'est vraiment utile qu'à la condition de prêter libéralement ses livres. Tel est aussi le dessein qui présidait à la fondation de celle de Luang-Prabang. Non seulement elle accueillera les lecteurs, mais elle prêtera aux autres bibliothèques ses bons offices pour la recherche et l'acquisition des manuscrits qui leur manquent.<sup>230</sup>

Le choix de l'année scolaire comme année de référence montre que les étudiants peuvent toujours fréquenter la bibliothèque, laquelle est, de surcroît, davantage ouverte : 9h30 par jour contre 5h auparavant – désormais 49h30 par semaine et non plus 30h. Une autre grande différence concerne l'emprunt des documents : ce privilège n'existe plus et, si nous constatons que l'École est toujours soucieuse de conserver ses documents à proximité, c'est bien désormais uniquement entre ses murs, et même à un endroit bien précis puisqu'ils sont consultables uniquement en salle de lecture. Les modalités de consultation se sont donc durcies, en témoigne la fiche de demande d'ouvrages qui doit être « datée et signée ». L'EFEO souhaite-t-elle se prémunir contre les pertes – bien que les mesures coercitives en cas de détérioration, de perte ou de vol aient disparu du règlement ? Souhaite-t-elle davantage travailler en vase clos et contrôler la circulation des documents, acquis par elle-même ? L'afflux des demandes justifierait-il un repli sur soi ? Les expériences précédentes en matière de prêt étaient-elles mauvaises ? Y-a-t-il eu une perte de confiance ou à un excès, comme le constatent Emmanuelle Chapron et Anne Saada : « Dans un

---

229 EFEO, Carton L : Registre D.A. Registre DA 13.

230 FINOT (Louis), « Préface », dans *Bibliothèque royale de Luang-Prabang...*, *op. cit.*, p. 4.



milieu maillé par les correspondances et les fréquentations interpersonnelles, l'incertitude concerne en général moins le retour du livre que la durée de son absence, laissée à l'appréciation de l'emprunteur. »<sup>231</sup> Est-ce du fait de l'accroissement des collections et du nombre de lecteurs : les prêts ne seraient plus gérables passé une certaine volumétrie et un flux de lecteur, comme l'a constaté Anne-Marie Turcan-Verkerk pour le collège de la Sorbonne au Moyen Âge ?<sup>232</sup> Les sources, à nouveau, ne permettent pas de le savoir ; nous constatons toutefois que l'EFEO décide de dresser un nouvel espace de circulation des livres, au périmètre très restreint.

Il semble que les restrictions d'ouverture perdurent avec le temps, ce qui est d'autant moins surprenant que l'Indochine s'enfonce dans la guerre. En 1953, par exemple, alors que celle-ci bat son plein, la bibliothèque « n'est ouverte qu'aux personnes ayant le baccalauréat et désirant faire des recherches scientifiques dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire, de l'ethnographie et de la linguistique de l'Inde et de l'Extrême-Orient. »<sup>233</sup> Les chercheurs étrangers à ces domaines ne sont donc plus autorisés à fréquenter le lieu. La carte de lecteur et l'inscription par année scolaire perdurent quant à elles jusqu'à la fermeture du centre de l'EFEO à Hanoi, au dernier trimestre de l'année 1957, comme le prouve celle de Phan Huy Lê. Ce dernier fréquentait la bibliothèque lorsqu'il était étudiant et il nous a confirmé que la consultation des documents s'effectuait uniquement sur place, après les avoir commandés au moyen d'une fiche<sup>234</sup>. La procédure d'accréditation préliminaire à l'inscription était alors la même.

---

231 CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 17 de la version en ligne.

232 « Tant que les manuscrits sont peu nombreux, le collège de Sorbonne les prête sans trop d'inquiétude. [...] C'est quand il faut faire face aux deux problèmes majeurs du bibliothécaire, l'augmentation du nombre des livres et l'accroissement du nombre de lecteurs, que celui-ci, qui ne peut plus faire face, crée un ou des instruments de travail. » TURCAN-VERKERK (Anne-Marie), « Accéder au livre et au texte dans l'Occident latin du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », dans *De l'argile au nuage...*, *op. cit.*, p. 59.

233 EFEO, Carton XLVII. Registre départ 22. Copie de la lettre à Nguyen Hien Lê, *op. cit.*

234 Voir son témoignage *infra*.

**BULLETIN DE DEMANDE**

Date : .....

Nom et adresse du lecteur : .....

**Ouvrages demandés**

**Cote**

Ouvrages demandés	Cote
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Signature du lecteur,

Ouvrage rendu .....

N. B. — Aucun livre ne peut être emporté hors de la bibliothèque.  
Le prêt à domicile n'est pas autorisé.

Imp. Minsang, Hanoi - 1938

Illustration 44: Bulletin de demande de documents (1938 et après) – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, C26Q1 ; photographie Cécile Capot

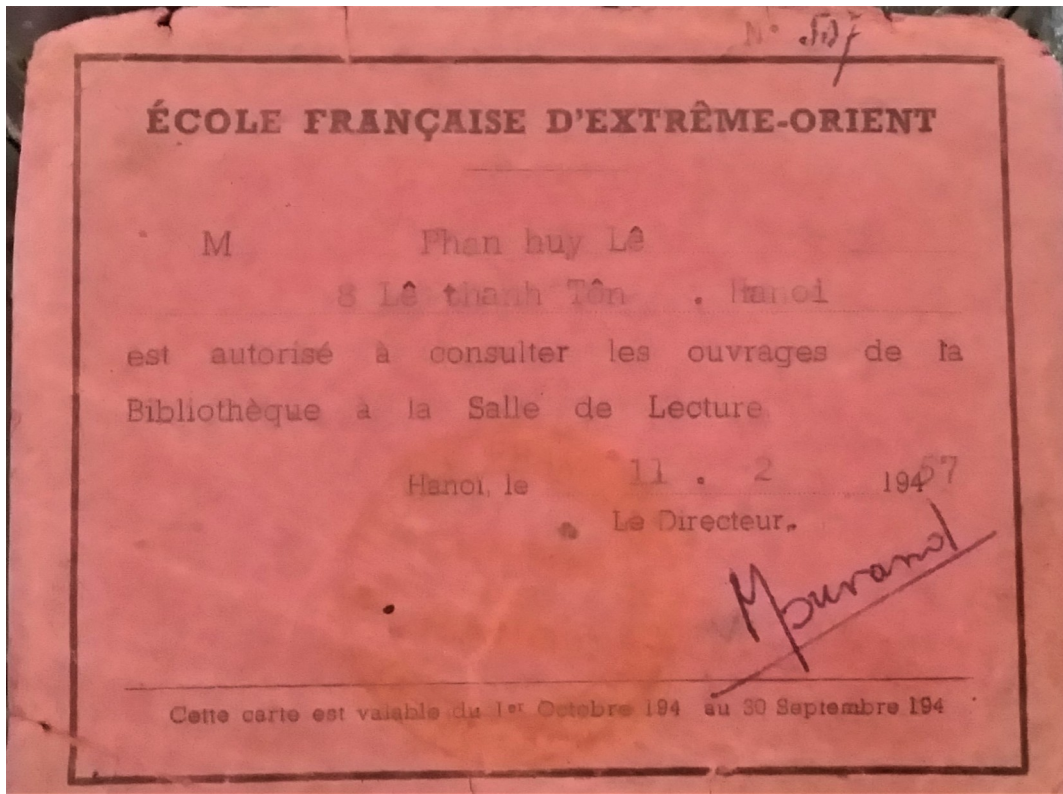


Illustration 45: Carte de lecteur de Phan Huy Lê, 1957 – Archives privées de Phan Huy Lê ; photographie Cécile Capot

Plusieurs articles du règlement de 1939 donnent par ailleurs l'occasion d'apercevoir une nouvelle organisation interne : un examen précédant l'inscription, puis l'inscription elle-même (allongée à l'année scolaire et qui peut être renouvelée ensuite), la présence de plages horaires dédiées au prélèvement des livres en magasin en dehors desquelles le personnel qui s'en occupe ne travaille pas ou est affecté à d'autres tâches <sup>235</sup>, la gestion de deux flux de livres en comptant ceux qui peuvent être mis de côté dans une salle distincte. Nous remarquons par ailleurs qu'il n'est question que des « livres » dans ce règlement. Les autres types de documents étaient-ils toujours consultables ? Il est en tout cas certain qu'il n'y avait pas – ou très peu – de documents en libre accès, avant même la construction en 1943 du bâtiment abritant les magasins et, donc, toutes les collections. Ce dernier règlement montre bien qu'il y a plusieurs étapes avant d'accéder au document. Ce sont donc les logiques de conservation qui priment sur la consultation des documents, comme cela a longtemps été le cas en bibliothèque – et l'est toujours selon les établissements et les

<sup>235</sup> Les horaires des prélèvements (« 8 h. 30 à 11 h et de 14 h. 30 à 17 h du lundi au vendredi, de 8 h. 30 à 11 h le samedi ») correspondent aux horaires de travail, dont nous avons eu connaissance à travers le cas de Nguyen Van Khoan (« My father went to his office everyday as every office employees working for the French administration at that time. In the morning; form 8:00 am to 11:30 am. At noon time, he went home for lunch and a short siesta. He went back to his office at 2:00 pm and quit at 5:00 pm. He worked 6 days a week. Only Sunday was a day for resting. It seems to me that starting 1942, we had Saturday afternoon off. We called it "semaine anglaise" or "English work week regime". At school, we followed the same time table. » NGUYEN (Van Phac), « Portait of a Man of the Last Century », *op. cit.*

collections conservées. À l’instar du règlement de 1907, c’est bien encore le document (ici, le livre) qui est placé au centre. Enfin, deux figures d’autorité émergent : celle du directeur de l’EFEO, qui autorise ou non l’impétrant à fréquenter ces lieux et à en utiliser les ressources, les « Conservateurs des départements », certainement les chefs des différents services de l’EFEO, laquelle a été un temps remaniée en sections d’études thématiques <sup>236</sup>.

La comparaison avec l’époque contemporaine met en lumière une bibliothèque hanoïenne plus libérale que ce qui peut se pratiquer aujourd’hui <sup>237</sup>. Les règlements de 1907 et de 1939 sont à certains égards moins stricts et plus ouverts que le règlement actuel de la bibliothèque de l’EFEO à Paris, notamment en ce qui concerne les personnes autorisées à la fréquenter (si l’on compare ici avec le règlement de 1907), les usages du lieu et de ses services, les comportements que doivent respecter les lecteurs.

Aujourd’hui, l’inscription est gratuite mais obligatoire <sup>238</sup>. En dehors des membres du personnel de l’EFEO, de l’EPHE et de l’EHESS qui sont inscrits d’office, toute inscription doit être justifiée, différemment selon son profil : les doctorants venant de n’importe quel établissement d’enseignement supérieur et conduisant des recherches sur des domaines couverts par les collections peuvent s’inscrire quand seuls les étudiants de Master inscrits dans l’une de ces trois institutions et réalisant des recherches se rapportant aux domaines des collections peuvent prétendre à l’inscription. Ce premier groupe de lecteurs, dont le travail ou les études nécessitent de recourir aux collections, est appelé « interne ». Viennent ensuite les lecteurs « externes » ou « autorisés » : toute autre personne âgée de plus de 18 ans ou ayant le baccalauréat peut solliciter son inscription si elle « peut justifier d’un travail en cours sur les domaines représentés par les collections ». Ce public externe et les autres étudiants en licence et en master « sont invités à justifier leur intérêt à utiliser les collections de la bibliothèque. » Ce n’est plus la direction de l’établissement qui intervient mais celle de la bibliothèque qui « appréciera le lien entre le projet d’étude ou de recherche du demandeur et les collections ». Comme en 1953, la bibliothèque n’est plus ouverte à

---

236 Par exemple, la section laotienne est organisée en 1948 par le beau-frère du directeur P. Lévy, un laotien nommé Phouvong détaché à l’EFEO et venu faire un stage d’un an et demi au siège à Hanoi avant de pouvoir prendre son poste de conservateur au Laos. Il est alors chargé d’organiser une « section laotienne » « à l’aide des documents (manuscrits, ouvrages, objets archéologiques) » : « Cette section manifesterà son activité par des cours, des conférences et des publications de travaux destinés à mieux faire connaître le passé, les langues, la littérature, l’art et l’ethnographie du Laos. » EFEO, Carton VIII, dossier 2, SD : R. 6 Conservation des Monuments du Laos (1948-1954). Décision du directeur de l’EFEO, P. Lévy, 20 novembre 1948.

237 En l’absence d’une grande bibliographie sur les usages et les usagers des bibliothèques, nous avons privilégié la comparaison entre deux époques historiques.

238 Les informations ci-dessous sont issues du règlement mis en application le 1<sup>er</sup> janvier 2020, adopté après l’avis du comité technique du 7 novembre 2019 et la décision du conseil d’administration de l’EFEO du 14 novembre 2019. On le trouve notamment sur son site internet : [https://www.efeo.fr/uploads/docs/reglement\\_2019.pdf](https://www.efeo.fr/uploads/docs/reglement_2019.pdf) [consulté le 1<sup>er</sup> avril 2020] ainsi que dans les annexes de la thèse (Figure 55).

tout le monde. Elle s'affirme ici en bibliothèque de recherche spécialisée, son lectorat doit faire partie de la communauté scientifique et avoir un niveau avancé. Les conditions d'emprunt le confirment : le lecteur externe n'y a pas le droit tandis qu'à partir du Master 2, il peut emprunter 12 livres à la fois, trois fois plus qu'en Master 1 <sup>239</sup>. L'usage des collections est toujours placé au cœur du règlement : c'est ce qui justifie la fréquentation de la bibliothèque. Le règlement actuel ne se contente toutefois pas d'organiser uniquement l'accès aux documents comme ceux de 1907 et 1939. Un certain nombre d'autres pratiques sont réglementées, dont certaines sont liées aux évolutions technologiques – wifi, ordinateurs en libre accès, reproduction des documents <sup>240</sup>. Bien que certains de ces points supplémentaires soient liés à ces évolutions et aux contextes (les bibliothèques sont par exemple très fréquentées par les lycéens en période de révision du baccalauréat ce qui peut empêcher le public ciblé d'y accéder lorsque l'on a peu de sièges à lui offrir), la longueur du règlement contemporain ne tient pas qu'à ce contexte : en plus de réserver sa bibliothèque aux chercheurs, l'EFEO souhaite désormais encadrer les usages et les conduites qu'elle désire voir dans sa bibliothèque, ce qui n'était pas le cas plus d'un siècle avant. Toute une section est ainsi dédiée aux règles de comportements. Le règlement, que les usagers doivent signer, paraît beaucoup plus coercitif. L'accès à certaines collections ou à certains services demeure à l'appréciation du directeur de la bibliothèque, outre l'autorisation d'inscription des lecteurs externes : la consultation des archives, qui doit faire l'objet d'une demande motivée malgré ce que prévoit la législation actuelle <sup>241</sup>, l'autorisation de téléchargement des documents numérisés par la bibliothèque, la photographie des documents dits « patrimoniaux ». Ces règles témoignent de l'attachement de la communauté scientifique de l'EFEO à ce qu'elle considère comme ses collections : elle souhaite garder un œil sur leur consultation. Il en était peut-être de même dès 1939. Ce règlement met aussi en lumière l'évolution de l'accès et de la consultation en bibliothèque : le cas de l'EFEO donne à voir une société de plus en plus normative.

---

239 La prolongation des prêts passe quant à elle du simple au double.

240 Ici, l'usage des ordinateurs et des réseaux mis à disposition du public doit être « conforme aux missions de la bibliothèque ».

241 La communication des archives publiques est régie par la loi. La règle de droit est la libre communicabilité, sans justificatif, sauf pour un certain nombre d'exceptions. Les modalités pratiques de l'accès et de la consultation relèvent cependant bien des règlements intérieurs des lieux de consultation.

## C) Des règles évolutives : l'adaptation aux besoins des membres du réseau de l'EFEO

Dès les débuts de la bibliothèque, des sources permettent de constater que celle-ci fait preuve d'adaptation aux cas d'espèce qui se présentent. L'institution peut aussi se montrer arrangeante pour satisfaire les besoins de ses usagers. La dérogation à la règle témoigne de l'importance de la confiance envers les lecteurs à qui l'on octroie des passe-droits et, de façon plus générale, de « l'arbitrage délicat entre le risque encouru et la qualité sociale de l'emprunteur »<sup>242</sup>. L'arbitrage est plus aisé lorsque le requérant appartient au réseau, ne sort pas de ses radars.

La règle est transgressée dès la publication du règlement de 1907. Les manuscrits ont par exemple pu être empruntés et même être envoyés à des personnes n'étant pas à Hanoi. On trouve ces informations au petit bonheur la chance dans les archives ou au détour d'annotations : Édouard Huber, membre de 1901 à 1914, en a emprunté plusieurs en 1913 ou en 1914<sup>243</sup>. Des annotations dans *l'Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales* indiquent que des « manuscrits européens [ont été] rendus par M. Huyen » et qu'un petit rouleau de prières tibétain a été « remis par M. Mus le 7 II 34 »<sup>244</sup>. Cette même année, l'EFEO envoie par la valise diplomatique quatre manuscrits siamois et thai en six volumes à Jean Burnay, un de ses membres correspondants qui se trouve au Siam<sup>245</sup>. Une autre source confirme le fait que tous les documents ne peuvent pas être sortis de la bibliothèque mais que des traitements de faveur existent, notamment au bénéfice d'un membre, dans le cas présent Noël Peri, secrétaire-bibliothécaire entre 1911 et 1922<sup>246</sup>.

---

242 CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 16 de la version en ligne. À propos du lien de confiance, elles ajoutent en évoquant l'ouvrage de Laurence Fontaine paru en 2008 *L'économie morale : pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle* (Paris, Gallimard, 2008) : « Les réflexions récentes de l'anthropologie économique ou de l'histoire du crédit illustrent combien la question de la construction d'un lien de confiance est centrale dans un monde d'échanges privé de tout système de régulation institutionnelle. » *Ibid.*

243 EFEO, Carton III, dossier 1, *op. cit.* On trouve un fantôme dans le sous-dossier Thaïlande, Lefèvre-Pontalis, ministre de France à Bangkok, Envoi d'objets à l'EFEO (1913-1918) avec écrit « Lettre à M. Lefèvre Pontalis au sujet des manuscrits empruntés par M. Huber. »

244 EFEO, MSS. Eur. 293, *Catalogue II – Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales (s. d.)*, garde volante et p. 149. Il s'agit certainement de Nguyen Van Huyen (membre de 1939 à 1945). Paul Mus était quant à lui membre entre 1927 et 1946.

245 ANOM, GGI, 44 498 : Pièces diverses (1928-1931, 1934, 1936). Lettre n° 1209 du directeur de l'EFEO, G. Cœdès, au Chef du Service des affaires extérieures, 2 mai 1934. Jean Burnay (1899-1982) est membre correspondant de l'EFEO à plusieurs reprises. En 1934, il est conseiller juridique auprès du Gouvernement siamois, pays où il travaille plus de quinze ans. Il s'intéresse à la linguistique et est à ce titre très en rapport avec G. Cœdès avec il publie des articles fondateurs sur la linguistique thaï. Les emprunts de 1934 sont relatifs à ses travaux sur l'histoire du droit siamois : l'EFEO lui adresse deux manuscrits se rapportant à des lois anciennes et à des procès verbaux d'audience civile, ainsi que deux manuscrits thaï relatifs à des codes pénaux. *Ibid.*

246 EFEO, Carton XVII : Documentation, expertises (XVIIe s. - 1943), dossier 22 : Résidents en Indochine : reprise des demandes de renseignements de documentation et de publication, échanges d'information (1899-1920).

Des personnalités extérieures à l'EFEO ont aussi pu bénéficier de prêts de manuscrits, c'est le cas de personnes travaillant dans l'enseignement. En juillet 1907, l'EFEO envoie « deux paquets de livres en caractères chinois », correspondant à « quatorze ouvrages », à l'administrateur des services civils de la Résidence supérieure au Tonkin, en vue de leur étude par deux Vietnamiens dans le cadre de « l'enseignement indigène »<sup>247</sup>. En 1940, un inspecteur primaire de Ban Me Thuot, au sud du Vietnam, demande à l'EFEO de lui envoyer deux manuscrits chams qu'il souhaiterait publier pour l'enseignement dans des « Écoles de Minorités ethniques ». Le directeur de l'École accède à la demande bien qu'elle réclame une organisation logistique importante : ceux-ci se trouvent dans des caisses qui avaient été évacuées hors d'Hanoi du fait de la guerre<sup>248</sup>. Ces prêts par correspondance peuvent s'expliquer par les liens étroits qu'a pu entretenir l'EFEO avec le milieu de l'enseignement durant toute la période coloniale<sup>249</sup>. C'est d'ailleurs certainement grâce à ces liens que l'École a pu récupérer des documents (livres et cartes) de l'université indochinoise lorsque celle-ci a fermé<sup>250</sup>. Ces relations avec d'autres services administratifs peuvent donc prendre la forme d'échange de bons procédés et ces prêts, non prévus par les règlements, permettent à l'EFEO d'alimenter en retour ses collections<sup>251</sup>.

Ces dérogations relatives à la nature des documents empruntables montrent bien l'existence d'une communauté resserrée, qui échappe aux règles. Ces exceptions en mettent d'autres en lumière, qui semblent avoir été largement pratiquées à l'EFEO : l'envoi de documents alors que la procédure d'emprunt doit se faire dans les murs de la bibliothèque, si l'on suit le règlement de 1907, et que leur consultation en dehors de Hanoi n'est pas permise, avant que l'emprunt ne soit

247 TTLT1, RST, 73 500 : Travaux de restauration de la Commission des Antiquités du Tonkin de l'École française d'Extrême-Orient (1901-1925). Bordereau des pièces adressées à Monsieur Bouzat, administrateur des services civils à la Résidence supérieure à Hanoi, 27 juillet 1907 ; Note du 27 juillet 1907 ; Bordereau d'envoi du résident supérieur au Tonkin au directeur de l'EFEO, 19 août 1907. Nous sommes ici quelques mois avant la création du règlement de 1907. Nous constatons donc que le choix a été fait de ne pas recenser cet usage dans le règlement, peut-être jugé anecdotique ou bien sans rapport avec le cœur du règlement puisqu'il ne s'agit pas de prêter à un particulier mais à des agents de l'administration.

248 EFEO, Carton XIV : Musées (s. d.), dossier 2 : Dossier 20/2 : Réforme de l'orthographe, romanisation et transcription du cambodgien (1912-1943), F. 4 Manuels chams, s. d. [1938, 1940]. Lettre de L. Malleret, directeur de l'EFEO, à l'inspecteur primaire de Ban Me Thuot, 8 octobre 1940.

249 L'EFEO faisait partie de divers comités comme des commissions d'examen ou encore du conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène pour lequel elle pouvait donner son expertise sur des ouvrages à caractères éducatifs. Des membres de son personnel ont même pu proposer des programmes d'enseignement comme Nguyen Van Huyen et Tran Van Giap. Ces liens apparaissent clairement au dépouillement des archives.

250 Sur la fermeture de l'université indochinoise, voir TTLT1, RST, 73 500, *op. cit.* et ANOM, GGI, 50 882 : Attribution à l'EFEO de l'immeuble et du mobilier de l'ancienne Université indochinoise (1909). Ces locaux et ce mobilier ont été attribués à l'École pour l'installation de son musée.

251 Autre exemple, en 1909, l'EFEO demande au Résident supérieur au Tonkin si elle peut garder dans ses archives des ouvrages relatifs à la « géographie de l'Annam » fraîchement réalisés sous la direction du ministre de l'instruction publique, à Hué. L'École, qui devait les expertiser et les présenter au conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène avait alors rendu un avis très favorable tout en précisant que « Ces ouvrages, beaucoup trop développés pour servir de manuels, représentent en effet un effort considérable, et rendraient, s'ils étaient publiés, de grands services aux étudiants annamites comme livres de consultation et de référence. » TTLT1, RST, 73 500, *op. cit.* Copie de la lettre du directeur de l'EFEO, Claude Eugène Maitre, au Résident supérieur au Tonkin, 3 avril 1909.



formellement interdit par celui de 1939. Ici aussi, différents types d'usagers (membres, membres correspondants, agents de différents services de l'administration) ont pu bénéficier de ces libéralités qui ont permis à la bibliothèque de développer des services hors les murs. D'autres exemples peuvent venir en complément : en 1915, en vue de l'impression d'un catalogue de la bibliothèque, Louis Finot demande à George Cœdès alors au Cambodge de lui indiquer les références bibliographiques de toute une série de cotes d'ouvrages qu'il a empruntés <sup>252</sup>. En 1929, alors que Léonard Arousseau est en congé administratif en France et en mission gratuite pour l'École, il a en sa possession des « livres, documents et monnaies » que cette dernière se met en quête de récupérer après son suicide en métropole <sup>253</sup>. Des prêts d'autres natures existent aussi : en 1947, l'institution prête des documents pour une exposition qui se monte à New Delhi en Inde <sup>254</sup>.

La bibliothèque a également su s'adapter et adopter des modes de fonctionnement extraordinaires à différents moments de son histoire, en particulier lorsque le contexte politique devient houleux. Nous avons vu que George Cœdès accède à la demande d'envoi de manuscrits cham à un inspecteur en 1940 : ces documents se trouvaient pourtant mis à l'abri des bombardements dans des caisses à l'autre bout du pays. En lui répondant qu'il allait « donner des instructions pour qu'on les recherche et vous les fasse parvenir », il privilégie le maintien des services de la bibliothèques <sup>255</sup>. Si, à la suite du coup de force japonais du 9 mars 1945, l'EFEO est expulsée de ses locaux par des Vietnamiens qui l'occupent jusqu'en 1946 <sup>256</sup>, il semble qu'il y ait encore eu des emprunts à la veille de la guerre d'Indochine et que la bibliothèque était toujours ouverte au public, tant français que vietnamien. À la réinstallation du pouvoir français en décembre 1946, Louis Malleret, directeur par intérim de l'École en interdit formellement l'accès au public car la ville est encore en guerre. C'est dans ce contexte que l'EFEO est sollicitée pour le prêt de documents pour l'exposition de New Delhi. Louis Malleret répond positivement alors même que l'institution retrouve à peine ses locaux hanoiens, quittés précipitamment presque un an et demi plus tôt, lesquels ont connu de graves dégâts dont l'inventaire n'est pas encore réalisé <sup>257</sup>. De

252 EFEO, Carton XIV, dossier 20/1 : Réforme de l'orthographe (1913-1932), romanisation et transcription du cambodgien (1912-1943) (1912-1943), F. 4 Transcription du cambodgien. Minute du directeur de l'École, Louis Finot, 26 mars 1915.

253 Il s'agit aussi de récupérer une avance de 3 000 piastres que l'École lui avait faite. C'est son frère, avant sa veuve, qui s'est saisi de ses affaires d'où la constitution d'un débet. Paul Pelliot, sur place, s'occupe de représenter les intérêts de l'École. ANOM, GGI, 50 915 : École française d'Extrême-Orient, Avance de 3000<sup>s</sup> faite à M. Arousseau décédé en France le 24 Janvier 1929, Désignation de Bonhomme pour ester en justice au nom de G.G. Le règlement de la succession du défunt (1929). Lettre du directeur par intérim de l'Agence économique de l'Indochine au gouvernement général, 20 mars 1929.

254 EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1946-1963), dossier 38 : Délégation de l'EFEO à New Delhi, Correspondance et documentation de Suzanne Karpelès, Exposition itinérante en Inde (1946-1948). Lettre de Louis Malleret à Suzanne Karpelès, 14 janvier 1947.

255 EFEO, Carton XIV, dossier 20-2, *op cit.* Copie de la lettre du directeur de l'EFEO à Antomarchi, 8 octobre 1941.

256 À ce propos et au sujet des lignes suivantes : voir la partie III.

257 « De divers côtés on me demande de participer à une exposition de Delhi. [...] La participation de l'École sera extrêmement modeste et ne pourra comprendre que des photographies en petits nombre et quelques ouvrages. Il



surcroît, alors que l'EFEO se lance dans un chantier de microfilmage dans le but de conserver des copies de ses documents, l'occasion est saisie d'en faire profiter le public éloigné de la bibliothèque, les chercheurs étrangers notamment <sup>258</sup>.

Nous verrons avec les témoignages de Phan Huy Lê et de Léon Vandermeersch que la bibliothèque fait le choix d'être ouverte le plus longtemps possible dans la deuxième moitié des années 1950 jusqu'à sa fermeture définitive, parfois plus libéralement que ce que prévoyait le règlement de 1939, ce qui constitue un autre changement, une nouvelle adaptation, dans son accueil du public.

Cet esprit d'ouverture, qui semble avoir été largement appliqué aux membres du réseau, a tout de même pu changer en fonction des personnes à qui l'École avait à faire. Certains ont eu des traitements de faveur, d'autres ont pu être pris en grippe. Paul Lévy, directeur de l'EFEO entre 1947 et 1950, écrit en 1947 à Edmonde Castagnol que la bibliothèque a « un caractère essentiellement privé » <sup>259</sup>. Edmonde Castagnol, personnel de la DABI, avait pourtant auparavant fréquenté l'École, s'y était fortement investie jusqu'à en devenir membre correspondante et prendre part à l'IIEH. C'est également elle qui a sauvé les locaux de l'École en décembre 1946 alors que le personnel de l'institution avait dû se réfugier à Saigon, comme nous le verrons à la partie suivante. Elle en a assuré la garde alors que les combats perduraient et a dès lors permis la remise sur pied de l'École. Pourtant, cette dernière nourrit à son égard une profonde inimitié, qui se lit dans les archives, et l'exclut ainsi du cercle de l'EFEO. L'établissement n'a donc pas été exempt de ce type de dérive. Cette anecdote est l'occasion de relever que l'importance de la bibliothèque de l'École se voit aussi dans de telles situations : Edmonde Castagnol n'a plus accès aux ressources documentaires dont elle a besoin pour ses recherches doctorales et qui justifiaient sa fréquentation de la bibliothèque, un refus qui est préjudiciable au bon déroulement de sa carrière. L'interdiction d'entrer dans la bibliothèque a même sonné le glas de ses recherches.

---

faut se représenter en effet les circonstances dramatiques au milieu desquelles nous vivons et les difficultés que j'éprouve devant nos documents détruits (incendie de la Conservation d'Angkor, bouleversement au musée de Saigon, combats de rue dans Hanoi et locaux de notre institution à peine récupérés). Je suis seul avec Lagisquet pour faire face à cette situation. Il ne faut donc pas beaucoup me demander [...]. » EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Lettre de Louis Malleret à Suzanne Karpelès, 14 janvier 1947.

258 EFEO, Carton XVIII : Membres correspondants, membres d'honneurs, candidature, dossier Divers.

259 *Ibid.* Dossier : Membres correspondants, P. 14 Castagnol Edmonde (1940-1953). Lettres échangées entre Edmonde Castagnol et le directeur de l'EFEO, Paul Lévy, 2 et 5 novembre 1947. Le détail des événements de 1946 sera présenté à la partie suivante.

## D) Les lecteurs

### 1. Le témoignage de Phan Huy Lê

En 1953, la bibliothèque est réouverte au public et toute personne « ayant le baccalauréat et désirant faire des recherches scientifiques dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire, de l'ethnographie et de la linguistique de l'Inde et de l'Extrême-Orient » peut y accéder<sup>260</sup>. Le témoignage de Phan Huy Lê nous apprend que la bibliothèque est restée ouverte le plus longtemps qu'elle le pouvait durant la décolonisation : alors étudiant, il se souvient y être allé jusqu'à son dernier jour d'ouverture à la fin de l'année 1957. Il a fréquenté la bibliothèque de 1955 à cette date<sup>261</sup>. Son témoignage est d'autant plus précieux qu'il est précis : Phan Huy Lê entretenait un lien très affectif avec la bibliothèque, dont il avait même conservé religieusement une de ses cartes de lecteur (voir Illustration 45, p. 423). Notre rencontre avec Phan Huy Lê fait écho à celle de Marcus Durand, auquel il avait aussi montré avec fierté et émotion sa carte de lecteur en 2000 : « Ce fait traduisait, je pense, l'importance que représentait dans sa jeunesse la bibliothèque de l'EFEO. »<sup>262</sup>

C'est en effet ici que Phan Huy Lê a fait ses « premiers pas dans la recherche scientifique », pour le citer<sup>263</sup>. Il se souvient d'une « atmosphère fantastique pour travailler » ; il y passait toute la journée, jusqu'à 17 heures le soir, accompagné par quatre camarades étudiants : Tran Quoc Vuong (devenu archéologue et historien du Vietnam, notamment spécialiste de la culture du pays avant le XX<sup>e</sup> siècle), Ha Van Tan (archéologue et spécialiste en histoire de l'antiquité vietnamienne), Dinh Xuan Lam (historien de la période coloniale). Phan Huy Lê se souvient également que la bibliothèque, ouverte à tous, était peu fréquentée du fait de la situation politique. Ils devaient être une dizaine de lecteurs, des jeunes comme eux, d'autres avec un statut de chercheur confirmé, beaucoup plus âgés, qui travaillaient sur l'histoire ancienne et médiévale du Vietnam. Lorsque nous

260 EFEO, Carton XLVII, Registre départ 22. Copie de la lettre à l'intention de Nguyen Hien Lê, *op. cit.*

261 Entretien avec Phan Huy Lê, Hanoi, 25 novembre 2016.

262 « Une éminente personnalité de la recherche vietnamiennne le Professeur historien Phan Huy Lê, chef de tous les historiens du Vietnam et Académicien de notre Académie des Inscriptions et Belles Lettres (AIBL), lors d'une exposition EFEO à Hanoi en 2000 « Imagerie populaire vietnamienne », fonds Maurice Durand, [organisée] en l'honneur du centenaire [de l']EFEO au Vietnam ([par] le Professeur Philippe Papin, Directeur du Centre EFEO de Hanoi), m'avait montré avec beaucoup de précaution une fiche EFEO de prêt de livres signée de la main de mon père. Ce fait traduisait, je pense, l'importance que représentait dans sa jeunesse la bibliothèque. » DURAND (Marcus), Note manuscrite à l'intention de Cécile Capot, *op. cit.*, p. 2.

263 Entretien avec Phan Huy Lê, Hanoi, 25 novembre 2016. Les citations suivantes sont issues de cet entretien.

l'avons rencontré, Phan Huy Lê soulignait la richesse des collections de l'École qui permettaient de conduire aussi bien des recherches sur les périodes précitées que sur l'histoire plus contemporaine du Vietnam, une richesse que l'on devait aux bibliothécaires vietnamiens sur lesquels nous nous sommes penchée au chapitre précédent, puisque ce fonds s'est développé de façon notable durant leur période d'activités dans les années 1930-1940. Il s'y trouvait « beaucoup de sources très importantes pour les chercheurs », à la différence de la bibliothèque centrale de la DABI où il s'agissait plutôt de documentation officielle : avec ses « livres anciens », l'EFEO faisait figure d'« une bibliothèque très importante, non seulement pour moi, mais aussi pour tous les chercheurs vietnamiens ». Lui et ses camarades se rendaient à la bibliothèque dans le but de consulter des documents ainsi que pour rédiger leurs travaux : c'est de ce lieu que sont sortis les ouvrages fondateurs sur l'histoire du Vietnam qu'ils ont co-écrits<sup>264</sup>. L'EFEO a ainsi participé à leur formation et à leur réussite : ils devinrent tous professeurs d'histoire à l'université nationale d'Hanoi après 1954, constituant ainsi les premiers historiens de la RDVN. Chercheurs de très grande renommée, l'historiographie les désigne comme les « quatre piliers », les quatre fondateurs des départements d'histoire de l'université des sciences sociales et humaines de Hanoi, qui ont ensuite formé la plupart des historiens vietnamiens actuels.

Phan Huy Lê se souvient aussi des locaux : la bibliothèque occupait la totalité du bâtiment principal de l'EFEO, dont la moitié était réservée aux documents, l'autre était composée de salles de lecture, qui s'étendaient du rez-de-chaussée au premier étage. La présence de plusieurs salles de lecture nous a également été rapportée durant notre séjour à Hanoi. Pourtant, l'inventaire du mobilier n'en mentionne qu'une à la date de 1957, qui pouvait recevoir une quinzaine de personnes réparties sur six tables. La pièce contenait également deux armoires et un tableau noir<sup>265</sup> : comme nous l'avons vu précédemment, il ne semblait pas y avoir d'ouvrages en libre accès. Si ce témoignage est exact, cela signifierait en outre que des magasins de la bibliothèque de l'EFEO se trouvaient aussi dans ce bâtiment principal, en plus de celui construit *ad hoc* en 1943, qui serait dès lors devenu trop exigü. Certains usagers proches de l'EFEO pouvaient sans doute travailler ailleurs que dans la salle de lecture. Les souvenirs du jeune Nguyen Van Phac, fils de Nguyen Van Khoan, semblent aller dans ce sens :

---

264 Nous remercions Nguyen Thi Hai de nous avoir aidée à identifier ses camarades et les ouvrages, ainsi que pour les informations les concernant. Nous pouvons citer : Trần Quốc Vương, Hà Văn Tấn, *Lịch sử chế độ phong kiến Việt Nam: Sách dùng trong các trường Đại học Việt Nam*, vol.1, Ed. Giáo dục, 1960, 503 p. Phan Huy Lê, *Lịch sử chế độ phong kiến Việt Nam: Giáo trình lịch sử Việt Nam : sách dùng trong các trường đại học Việt Nam*, vol.2, Hanoi, Ed. Giáo dục, 1959, 241 p. Phan Huy Lê (ed.), *Lịch sử chế độ phong kiến Việt Nam: Giáo trình lịch sử Việt Nam : sách dùng trong các trường đại học Việt Nam*, vol.3, Hanoi, Ed. Giáo dục, 1959, 554 p. Il s'agit de trois manuels sur *L'histoire de la monarchie féodale du Vietnam*.

265 EFEO, Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.* Inventaire du mobilier en service, 7 [ou 9] octobre 1957.

*In one visit to EFEO with my father, I went to the attic of the building with him. This very attic had a low ceiling and it was very hot since it did not have ceiling ventilators as in other rooms of the building. I saw a man in just a T- shirt working. He was busy writing something. My father told me that this man was Mr. Hoang Xuan Han, a renowned scientist and scholar at that time. He came to EFEO to do a research for his coming book titled « Ly Thuong Kiet ». <sup>266</sup>*

La procédure pour la consultation des documents, très classique, lui était également restée en mémoire : Phan Huy Lê consultait d'abord le catalogue sur fiches, remplissait la fiche de demande de consultation d'ouvrage en indiquant les références et la cote de la ressource demandée, qu'un membre du personnel vietnamien apportait ensuite à la table de travail. Il soulignait que cette procédure était très rapide, allant de quelques minutes à une demi-heure maximum pour les ouvrages compliqués à rechercher. L'emprunt n'était pas possible, mais on pouvait mettre les livres de côté, cette procédure décrite dans le règlement de 1939 était donc toujours appliquée. Toute une logistique était ainsi à l'œuvre, manifestement efficace. Le directeur d'alors, Maurice Durand, semblait soucieux de la qualité du service rendu : Phan Huy Lê se rappelait avoir été contacté pour s'entretenir avec lui au sujet de son niveau de satisfaction de la bibliothèque – c'est d'ailleurs lui qui signait les cartes de lecteur. D'après les souvenirs de ce grand historien vietnamien, Maurice Durand et son secrétaire étaient les derniers français à l'EFEO, laquelle était sinon composée de Vietnamiens. Il se souvenait aussi d'une petite équipe de bibliothécaires au sein de laquelle officiait une jeune française que nous n'avons pas pu identifier.

## 2. Le témoignage de Léon Vandermeersch

Lorsque Léon Vandermeersch prend la suite de Maurice Durand comme directeur par intérim du centre de l'EFEO à Hanoi au printemps 1957, la bibliothèque est fermée au public. Phan Huy Lê n'a donc pu la fréquenter que quelques mois cette année-là. Les Français vivent une période de confinement à Hanoi et les Vietnamiens ne prennent pas le risque de se rendre à l'EFEO car elle est en quelque sorte ostracisée par le régime <sup>267</sup>. Seuls les chercheurs de l'EFEO y accèdent, demandent

---

266 NGUYEN (Van Phac), « Portrait of a Man of the Last Century », *op. cit.*

267 Entretiens avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015, 9 avril 2015, 13 janvier 2016, 28 juillet 2016. À l'occasion d'un de ces entretiens, il ajoutait : « La bibliothèque était considérée comme un espèce de conservatoire où il y avait des ouvrages qui avaient été réunis par une institution considérée comme un espèce de conservatoire etc. et donc, sur le plan politique, il y avait une espèce d'interdit plus ou moins tacite à fréquenter l'EFEO. [...] Cette bibliothèque était complètement fermée aux usagers vietnamiens car l'administration vietnamienne locale, communiste, interdisait ou en tout cas suspectait beaucoup ceux qui auraient voulu utiliser la bibliothèque. » *Ibid.*, 13 janvier 2016.

aux bibliothécaires les ouvrages souhaités avant de signer une fiche d'emprunt et de les emporter dans leurs bureaux. Ils peuvent également accéder directement aux magasins. La salle de lecture n'était plus fréquentée, à tel point qu'elle est sortie de la mémoire de Léon Vandermeersch<sup>268</sup>. Ce dernier autorise toutefois les emprunts de livres à des membres de la commission internationale chargée de veiller à l'application des Accords de Genève, commission composée de délégués de la Pologne, du Canada et de l'Inde. Il se souvient d'un Polonais qui logeait en face de l'EFEO et qui, désœuvré, y avait sonné<sup>269</sup>. Il s'avérait être un spécialiste de l'histoire musulmane des croisades, envoyé à Hanoi car il était orientaliste. Léon Vandermeersch lui avait fait visiter la bibliothèque où il s'était extasié devant les grands volumes de l'histoire des croisades en arabe qu'elle possédait. Il les avait empruntés pour travailler et les avait ensuite rapportés. Des Hongrois venaient aussi à la bibliothèque pour emprunter des livres. Lors du récolement commencé en octobre avant le transfert de la bibliothèque de l'EFEO à la République démocratique du Vietnam, il manquait sept livres. Les fiches d'emprunts aux noms de ces Hongrois, et signées par le directeur par intérim, attestaient de leur non retour : exfiltrés d'Hanoi, ceux-ci n'avaient pas pu rendre les livres empruntés<sup>270</sup>. Léon Vandermeersch se sentant responsable a souhaité retrouver les livres pour les remplacer, ou tout du moins des livres du même domaine de recherche à Hanoi. N'y étant pas parvenu, il a acheté sept autres livres à Paris, qu'il a envoyés ensuite au Vietnam « afin d'honorer [sa] signature »<sup>271</sup>.

Comme nous nous en doutions, les usages de la bibliothèque ont évolué depuis la promulgation du règlement de 1907. Il s'agit d'une institution non rigide, qui s'adapte aux besoins de ses usagers en leur fournissant de nouveaux services à l'instar de l'envoi de documents. En proposant la consultation hors les murs et en permettant aux documents de rejoindre leurs lecteurs et non pas uniquement l'inverse, elle rend un service public indéniable et confortable à la communauté qui la fréquente. Ceci se voit d'autant plus dans les moments chaotiques qu'elle traverse. Ce maintien du service coûte que coûte s'explique sans doute par la place centrale qu'occupe la bibliothèque de l'EFEO en Indochine – une place qu'elle a certainement volontairement souhaité occuper : sans elle, l'intéressé peinerait à trouver les documents dont il a besoin à ce bout du monde, des documents qui ne se trouvaient que dans cette bibliothèque, dont la richesse se lit dans de nombreux témoignages que nous avons vus. Il faut en outre souligner que ce service à tous repose uniquement sur la bonne volonté des directeurs de l'institution puisque l'EFEO n'est tenue à aucune obligation

---

268 *Ibid.*

269 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015.

270 À ce sujet, voir le chapitre 10

271 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015. Il s'agissait de livres techniques, notamment sur les bois d'Indochine. Ces Hongrois faisaient partie de la coopération technique. C'est une anecdote que Léon Vandermeersch nous a raconté à chacune de nos rencontres, se sentant toujours responsable de la disparition de ces livres.

de la sorte par l'administration. L'accès au livre peut donc être un levier pour l'institution. Avec l'exemple d'Edmonde Castagnol, *a contrario*, c'est la force d'exclusion de la bibliothèque qui est montrée. L'interdiction de son accès signifie la révocation d'Edmonde Castagnol du cercle de l'EFEO et son expulsion du monde scientifique. L'utilisateur a donc tout intérêt à bien se conduire et ne pas déroger aux codes tacites du lieu qui, eux, ne sont pas inscrits au règlement. Enfin, l'assouplissement du règlement ou sa non-application dans certains cas particuliers – notamment en faveur d'autres services de l'administration ou d'autres établissements dans le cadre d'exposition – tient aussi à l'utilité que le prêt peut revêtir pour l'institution. Il participe au réseau de sociabilité professionnelle et permet des échanges de bons procédés, qui peuvent être bénéfiques à la bibliothèque et plus largement à l'institution et à ses chercheurs.

## E) La typologie des publics

L'étude des règlements et les informations glanées au gré des recherches ont mis en lumière un public peut-être plus divers que nous ne l'aurions imaginé a priori : des agents d'autres services de l'administration à l'instar des enseignants, d'autres bibliothécaires, des étudiants voire peut-être des lycéens, des chercheurs extérieurs à l'EFEO, ainsi que tous les membres du personnel de l'institution qui ont participé aux travaux de recherche d'une manière ou d'une autre comme nous l'avons vu au chapitre précédent. Globalement, en dépit du fait que la politique a certainement dû changer en fonction de l'esprit d'ouverture des directeurs et du contexte politique, il semble que la bibliothèque a essayé de servir ceux qui en avaient besoin comme en témoignent l'envoi de documents jusqu'au Siam ou le renseignement scientifique ou bibliographique qu'elle pouvait fournir par correspondance<sup>272</sup>, par exemple. Selon les époques, il semble s'agir d'un lieu plutôt ouvert pour les personnes qui peuvent se déplacer jusqu'à elle, puis replié sur lui-même, comme le confirme l'étude de la diffusion des catalogues que nous avons réalisée plus haut et qui montrait que l'École faisait peu la publicité de ses collections, même si quelques-unes de ses publications ont pu revêtir un caractère politique.

L'instrumentalisation politique de la bibliothèque passe aussi par le public qui y est accueilli. Celle-ci s'affiche occasionnellement comme une vitrine, où sont mis en scène de beaux documents

<sup>272</sup> Voir par exemple ANOM, GGI, 19 329 : Service des affaires politiques et indigènes, envoi à Bangkok des documents concernant le couronnement des rois d'Annam et du Cambodge (s. d.) [1911]. EFEO, Carton XVII : Documentation, expertises (XVII<sup>e</sup> s. - 1943).

exposés à des visiteurs prestigieux. En 1901, alors que la France et la Grande-Bretagne ont des velléités sur le Siam, Antony Klobukowski, ministre plénipotentiaire de la République française au Siam, entend se servir de la bibliothèque de l'EFEO à des fins diplomatiques, en faisant valoir les collections prestigieuses qui pourraient être utiles et impressionner l'interlocuteur avec lequel il souhaite nouer des liens. Il écrit au gouverneur général de l'Indochine :

J'ai eu l'occasion, il y a un peu plus de deux ans, de voyager avec un prince de la famille royale du Siam qui, après avoir représenté S. M. Chulalongkorn auprès de la République française et toutes les cours d'Europe, s'est retiré du monde, comme bonze pèlerin, parcourt les pays de doctrine bouddhique et se livre à l'étude des textes sacrés. C'est un homme intelligent, affable, parlant l'anglais ; il m'avait manifesté le désir d'entrer en relation avec notre École d'orientalistes dont il connaissait et appréciait les remarquables travaux.

J'espère retrouver ce prince, qui était très en faveur auprès du Roi, à Bangkok & prévoir peut-être l'intéresser à la question dont je vous ai entretenu par ma lettre d'hier transmission d'une note de M. Finot.

Aussi me serait-il agréable de mettre ce membre de la famille royale en rapport avec notre École française d'Extrême-Orient dont j'ai visité ce matin les superbes collections. Dans ce but je lui ai permis, sous réserve bien entendu, de votre assentiment, de demander à M. Paul Foucher (sic) une lettre destinée à ce Prince, dont le nom m'échappe & lui exprimant le désir de correspondre avec lui, l'invitant même à venir à Saigon pour y consulter les précieux manuscrits qui ont, en ces derniers mois, enrichi la bibliothèque de l'École Française d'Extrême-Orient.<sup>273</sup>

Si nous ne savons pas si la visite de ce prince a bien eu lieu, il est sûr que la bibliothèque a pu servir à ce genre d'événements, à des échelles politiques différentes, comme cela se pratique d'ailleurs toujours aujourd'hui et se pratiquait déjà depuis fort longtemps dans le monde des bibliothèques<sup>274</sup>.

Nous terminerons ce sous-chapitre par une question d'actualité dans le monde des bibliothèques : les non-usagers. Les chercheurs fréquentaient-ils tous ou non la bibliothèque de l'EFEO ? Ici, deux pistes peuvent se dessiner. Nous avons demandé à Léon Vandermeersch s'il fréquentait la bibliothèque de l'EFEO avant d'être recruté par l'institution : la réponse est négative. Arrivé peu de temps avant de prendre son poste à l'École à Hanoi, il n'en a pas eu le temps. De plus, il se vendait à ce moment-là beaucoup de livres d'occasion dans la ville : les livres devaient changer, à l'instar du régime<sup>275</sup>. En outre, comme nous le savons, le fonctionnement habituel de la bibliothèque était

273 Il s'agit d'Alfred Foucher et non de Paul Foucher. ANOM, GGI, 25 181 : Consulat de Bangkok, Recherche de livres bouddhiques en pali pour le compte de l'École française d'Extrême-Orient (1900) [1900-1901].

274 Emmanuelle Chapron le relève par exemple pour l'Italie au XVIII<sup>e</sup> s. à la bibliothèque Laurentienne, à Florence : « Pour les visiteurs les plus importants, [le bibliothécaire] met littéralement en scène la bibliothèque en faisant ouvrir sur les pupitres les plus beaux manuscrits dorés et enluminés et en en disposant d'autres sur des tables entre les deux rangées de pupitres ; aux autres voyageurs, il montre des manuscrits en relation avec leur rang. L'assimilation de la Laurentienne à un musée de manuscrits est accentuée par une série de dispositions prises par le bibliothécaire. » CHAPRON (Emmanuelle), « Le métier de bibliothécaire au XVIII<sup>e</sup> s. siècle : Angelo Maria Bandini à Florence (1726-1803) », dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2004/2, n° 51-2, p. 77.

275 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 28 juillet 2016.

alors perturbé, à l'image de celui de l'École : « À l'époque, la bibliothèque n'était pas ouverte au public, elle était ouverte aux chercheurs de l'EFEO qui avaient des bureaux, qui allaient chercher les livres et les amenaient chez eux. » Le dépouillement des inventaires montre effectivement que la maison des pensionnaires était meublée d'un bureau contenant une bibliothèque, d'un « salon-bureau » et que les chambres étaient dotées de tables et de divers meubles pouvant servir au travail et contenir ses matériaux, comme des meubles à fiches et des étagères <sup>276</sup>.

Quelques années avant, André-Georges Haudricourt semblait fréquenter la bibliothèque de l'EFEO, plus parce qu'il rencontrait des difficultés à se rendre sur le terrain que pour la documentation qu'il pouvait y trouver, lacunaire pour ses recherches :

Il n'était guère commode à l'époque d'enquêter seul sur le terrain et je fus contraint de travailler surtout à partir de la bibliothèque de l'EFEO ; bibliothèque spécialisée en archéologie et en histoire à travers l'étude des textes ; l'ethnologie ne fut représentée à l'École qu'à partir de 1936 en la personne de Paul Lévy. <sup>277</sup>

En dehors de ces deux derniers cas, l'étude de la fréquentation de la bibliothèque et des usages qui y sont permis montre que, pour toute personne étudiant les domaines représentés par ses collections, elle est un point névralgique au Vietnam, en Indochine et au-delà. Ses collections sont incontournables. Cela est confirmé par un souvenir rapporté par Marcus Durand, qui illustre la place fondamentale du livre quelles que soient les recherches entreprises :

À ce sujet [de la bibliothèque et de la recherche] je me souviens aussi d'une conversation téléphonique avec l'ethnologue Georges Condominas (1921-2011) qui avec une certaine émotion m'a appris que c'est mon père qui lui avait appris à travailler. Il venait tout juste de sortir de la fac, et arrivait à l'EFEO à Hanoi comme jeune chercheur bouillant d'aller directement sur le terrain. Mon père l'avait pris par l'épaule, l'avait amené dans les réserves face aux rayons de livres et lui avait dit « avant tout chose, Georges, la Recherche commence par là. » <sup>278</sup>

La dimension sociale de la bibliothèque, qui fait se rencontrer des usagers aux niveaux, aux statuts et donc au travail différents, est une réalité qu'illustre le cas de la bibliothèque de l'EFEO à l'instar d'autres bibliothèques spécialisées comme celle, par exemple, de la Fondation Charles-de-Gaulle dont la présentation par Bernard Lachaise fait écho à certains égards au témoignage de Phan Huy Lê :

[...] sur la longue durée, la bibliothèque met en contact et en communication des amateurs et des professionnels, des étudiants débutants et des professeurs confirmés, des anciens militants et

---

276 EFEO, Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.* Voir les inventaires du mobilier de la maison des pensionnaires.

277 HAUDRICOURT (André-Georges), DIBIE (Pascal), *Les pieds sur terre*, *op. cit.*, p. 86.

278 DURAND (Marcus), Note manuscrite à l'intention de Cécile Capot, *op. cit.*, p. 2. Cette citation peut par ailleurs témoigner de l'absence de libre accès.



des chercheurs qui s'intéressent à leurs activités politiques de jeunesse. Les plus jeunes chercheurs des années 1980 gardent en mémoire ces dames qui leur apparaissaient beaucoup plus âgées qu'elles n'étaient et contemporaines des débuts de l'histoire du gaullisme, surtout quand elles ne se privaient pas de fournir souvenirs et anecdotes. La politique scientifique de l'Institut et de la Fondation a pris une ampleur croissante ce qui a attiré de plus en plus de chercheurs pour lesquels la fréquentation de la bibliothèque devenait un passage obligé. Plusieurs générations d'historiens devenus des spécialistes du général de Gaulle et du gaullisme se croisent au 5 rue de Solférino, y puisent une partie au moins de leurs sources et apprennent à se connaître, directement ou indirectement – par le biais des écrits dans la revue *Espoir* – avant de se rencontrer et de se côtoyer dans les colloques consacrés au général de Gaulle.<sup>279</sup>

Enfin, avant de clore ce chapitre, il faut rappeler la place qu'occupent à la bibliothèque les auxiliaires locaux, qui préparent, voire font une partie du travail de recherche des membres<sup>280</sup>. L'étude des usagers donne aussi à voir un lieu où se réalise un travail collaboratif. La bibliothèque matérialise l'organisation du travail en place à l'École durant la période coloniale. Symbole du savoir et de la science qui se crée, elle semble avoir été avant tout le lieu du personnel vietnamien qui tout à la fois pouvait y seconder les chercheurs, y être des bibliothécaire et y conduire ses propres recherches, comme nous l'avons vu au chapitre précédent. Ce lui qui connaissait le mieux les sources et les collections, s'appropriant ainsi le patrimoine collectif de l'institution.

## CONCLUSION

À l'origine de ce chapitre que nous proposons désormais de clore se trouvait une question : qu'est-ce que l'étude de la topographie des lieux, des catalogues et des règlements peut apprendre à l'historien. Cette interrogation très pragmatique, qui amène à se pencher aussi bien sur les objets que sur leurs contenus, fait se rejoindre deux préoccupations centrales des bibliothécaires : les collections et les usagers, dont l'histoire de la bibliothèque de l'EFEO rappelle que les deux devaient peu se croiser jusqu'à un temps très récent. Comme le constatent par ailleurs Emmanuelle Chapron et Anne Saada, « il s'agit donc de poser la question des dynamiques savantes, politiques et

---

279 LACHAISE (Bernard), « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », dans *Les Études Sociales*, *op. cit.*, p. 102-103.

280 Voir le chapitre précédent.

symboliques [...] »<sup>281</sup> Les usages des catalogues sont multiples à l'EFEO et poursuivent différents buts, le premier étant de servir ses bibliothécaires, un peu moins ses lecteurs, quand un autre est de servir au rayonnement de l'École. On touche ici ce qui nous paraît aujourd'hui une ambiguïté historique des bibliothèques : conserver pour mettre à l'abri et moins pour transmettre, ce qu'affirme l'étude topographique des lieux et celle des règlements – nous pourrions ici reprendre un titre de Damien Plantey : « L'esprit des lieux : labyrinthe savant et toponymies livresques »<sup>282</sup>. Cette topographie et ces règlements montrent bien comment l'EFEO a pu être partagée sur cette question durant ses premières décennies d'existence, ou tout du moins comment elle a évolué sur ce point. Des données manquent cependant pour interpréter ces changements : seuls les règlements nous renseignent à ce propos, nous ne savons pas par ailleurs quel était le taux de fréquentation de la bibliothèque. Nous savons en revanche que dans un endroit où « la consommation des livres »<sup>283</sup> était difficile du fait de leur rareté, la bibliothèque a joué un rôle déterminant dans la carrière d'un certain nombre de chercheurs extérieurs à l'institution : c'est le cas de Phan Huy Lê, devenu illustre, ou celui plus malheureux d'Edmonde Castagnol, qui a renoncé à ses recherches faute de pouvoir accéder à la bibliothèque. La bibliothèque dote l'établissement d'un pouvoir d'attraction en Asie. Elle dessine alors un espace de savoirs et détermine un cercle de lecteurs autorisés à y accéder. Si l'on se place du point de vue des usagers, l'institution a même une toute puissance, puisqu'ils sont en situation de dépendance vis-à-vis d'elle. Du terrain à la consultation, tout un réseau savant se met en place autour des documents avec, au bout de la chaîne, la bibliothèque qui représente le lieu de la communauté scientifique, un point de rencontre qui participe du processus identitaire. Au milieu se trouvent les catalogues, « instruments fondamentaux de la construction du savoir et de la mémoire »<sup>284</sup>, « de la science et de la culture. »<sup>285</sup>

La bibliothèque de l'École s'insère tout à fait dans l'histoire plus vaste de la bibliothéconomie. Il s'agit d'une bibliothèque gérée de façon professionnelle : le fichier, qui a aussi sa propre salle à l'EFEO<sup>286</sup>, puis le catalogue, sont utilisés ; des règles dans le signalement des documents sont suivies faisant entrer la bibliothèque « dans la standardisation et la rationalisation de la description bibliographique et de ses outils. »<sup>287</sup> Elle suit ainsi l'actualité bibliothéconomique. Comme le

281 CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », *op. cit.*, p. 2 de la version en ligne.

282 PLANTEY (Damien), *Les bibliothèques des princesses de Navarre au XVI<sup>e</sup> siècle : livres, objets, mobilier, décor, espaces et usages*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, coll. « Papiers », 2016, 247 p.

283 Expression utilisée par Robert Darnton. DARNTON (Robert), *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, Odile Jacob, 1992, p. 154.

284 BROGLIE (Gabriel de), « Préface », dans *De l'argile au nuage...*, *op. cit.*, p. 8.

285 BARBIER (Frédéric), SORDET (Yann), VANAUTGAERDEN (Alexandre), « Le livre des livres : introduction », *op. cit.*, p. 11.

286 Comme le rapporte Frédéric Barbier et comme tout un chacun le sait, la salle des fichiers faisait partie de l'aménagement traditionnel des bibliothèques. BARBIER (Frédéric), *Histoire des bibliothèques...*, *op. cit.*, p. 274.

287 ROCHE (Mélanie), « Fiches et fichiers à l'ère industrielle... », *op. cit.*, p. 130.

notent Françoise Bourdon, Gildas Illien et Mélanie Roche, « le XX<sup>e</sup> siècle a vu s'opérer un glissement dans les attributs du catalogue : la primauté du document lui-même, pré-texte au catalogue, a été éclipsée par celle de la notice descriptive, d'abord rédigée sur une fiche cartonnée patiemment intercalée dans des tiroirs de bois, avant d'être figée dans la reliure d'un catalogue imprimé puis finalement dématérialisée sur écran. »<sup>288</sup> Sans aller jusqu'à ces temps très contemporains, c'est effectivement ce que l'on observe à l'EFEO, avec laquelle la bibliothéconomie occidentale est arrivée en Indochine et où les « outils du savoir »<sup>289</sup> ont évolué : la primauté du document se voit dans le catalogue des manuscrits khmers réalisé par Louis Finot qui contient de longues notices issues d'une analyse des documents ; le fonds européen ou la longue entreprise de rétroconversion et de poursuite du catalogage du fonds chinois témoignent du passage de la fiche au catalogue et, enfin, les archives de Nguyen Van Huyen permettent d'observer le déclassement de la fiche, recyclée afin de servir de support aux notes de travail. De la fiche catalographique à la fiche érudite, ceci nous conduit à nous pencher sur les archives de l'institution et des chercheurs.

---

288 BOURDON (Françoise), ILLIEN (Gildas), ROCHE (Mélanie), « Le catalogue des temps modernes... », *op. cit.*, p. 138.

289 Titre utilisé par Donatella Nebbiai. NEBBIAI (Donatella), *Le discours des livres : bibliothèques et manuscrits en Europe, IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2013, 311 p.

## **CHAPITRE 7 : LA FABRIQUE DES ARCHIVES : LES RAPPORTS D'UNE INSTITUTION DE RECHERCHE À SES DOCUMENTS**

### **INTRODUCTION**

Lorsque nous avons commencé nos recherches doctorales, nous avons le sentiment d'être dans un jeu de piste : des archives se cachaient partout à l'EFEO. Il a donc été nécessaire de tout démêler, en prenant en compte ce qui existait du temps où le siège de l'institution se trouvait à Hanoi, et qui n'existe plus nécessairement aujourd'hui à Paris, en faisant également la partition avec les archives entrées plus récemment, sans que l'on ait toujours la trace de ces arrivées. Outre la difficulté d'identifier les fonds et de trouver la logique intellectuelle qui a présidé à leur constitution, une autre fut de jongler avec des concepts archivistiques qui ont évolué, voire qui n'étaient pas encore en usage – les archives des sciences, par exemple. Toutefois, il était d'autant plus intéressant de se pencher sur la question du statut des archives que ces notions et l'intérêt qu'elles suscitent aujourd'hui n'existaient pas encore. Les zones d'ombre auxquelles nous avons été confrontée en sont un corollaire : la documentation qui permet d'« interroger le processus de

passage au statut d'archives »<sup>1</sup> manque, aussi bien celle relative aux desseins de l'institution – souhaitait-elle par exemple constituer des archives définitives ? – que celle se rapportant aux étapes du travail intellectuel – quels ont été les choix opérés en matière de tris des documents ? Notre travail s'est apparenté à ce que décrivent Christine Lorre et Anaïs Boucher :

Le but ultime, quand c'est possible, est évidemment de retrouver la cohérence d'une collection non seulement pour elle-même, mais aussi par rapport à sa situation épistémologique au moment de sa constitution, ce qui constitue en partie le sel du métier de conservateur. Au travers de la compréhension et de la prise en compte de toutes les données matérielles et intellectuelles entrecroisées relatives aux diverses collections, il s'agit de mieux les replacer dans leur contexte de création et d'exploitation afin d'en comprendre les enjeux et ainsi d'en poursuivre au mieux la valorisation.<sup>2</sup>

Après nous être penchée dans le chapitre précédent sur la question politique et sociale de l'accès au document, nous proposons d'étudier le « statut épistémologique des archives »<sup>3</sup>, la construction des archives dans un établissement où l'activité est à la fois « consommatrice » et « fabrique » d'archives<sup>4</sup>. Qu'est-ce que l'institution considère comme archives ? Quels documents choisit-elle de transformer ? Quelles catégories de documents crée-t-elle ainsi ? L'EFEO propose-t-elle de fabriquer de l'histoire et, si oui, à partir de quoi ? Quels sont les acteurs et les pratiques qui y ont participé ? Quel discours nous offre dès lors cette organisation des archives ?

Nos sources étant essentiellement les documents eux-mêmes et ceux qui les décrivent, nous proposons de réaliser une histoire de l'archivistique à l'EFEO, que nous considérons, à l'instar d'Étienne Anheim et Olivier Poncet, comme « une discipline historique et non pas seulement comme l'ensemble des techniques de conservation, ou comme une science auxiliaire de l'histoire. »<sup>5</sup> Ils ajoutent : « L'archivistique, comme “science de la fabrique des archives”, peut donner à l'historien les moyens de mieux comprendre comment lui-même “fabrique de l'histoire” »<sup>6</sup>.

---

1 GEORGES (Margot), « Institutions de recherche, chercheurs et archives des savoirs : quelle(s) définition(s) par les producteurs ? », dans *Frontières d'archives : recherches, mémoires, savoirs*, Jean-François Bert et Marc James Ratcliff (dir.), Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2015, p. 35.

2 LORRE (Christine), BOUCHER (Anaïs), « Déchiffrer les étiquettes et recoller les morceaux : comment étudier et valoriser la collection d'archéologie comparée du musée d'Archéologie nationale (Saint-Germain-en-Laye) », dans *Penser, classer, administrer : pour une histoire croisée des collections scientifiques*, dir. Bertrand Dageron, Armelle Le Goff, Paris, Publications scientifiques du Muséum d'histoire naturelle / CTHS, 2014, p. 15.

3 ANHEIM (Étienne) et PONCET (Olivier), « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », dans *Fabrique des archives, fabrique de l'histoire*, numéro thématique de *Revue de synthèse*, Centre international de synthèse, Paris, Éd. Rue d'Ulm, n° 125, 5<sup>e</sup> série, 2004, p. 1.

4 BOISDEFRE (Martine de), « Avant-propos », dans *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche : FRÉDoc 2006, 3<sup>e</sup> formation des réseaux de la documentation, Chaumont-sur-Tharonne, 10-11-12 octobre 2006*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Coll. « Intégrations », n° 11, 2007, p. 9.

5 ANHEIM (Étienne) et PONCET (Olivier), « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », *op. cit.*, p. 3.

6 *Ibid.*

Ce chapitre est construit en quatre temps : un temps de mise en contexte terminologique et historique, puis trois temps issus de ce démêlement qui identifient les différentes collections de l'EFEO et les conditions intellectuelles de leur constitution : en effet, « L'archive est toujours inséparable de l'activité sociale à l'origine de la production »<sup>7</sup>, un principe au cœur de l'archivistique.

## I – LE CADRE TERMINOLOGIQUE ET HISTORIQUE

### A) Que sont les archives ?

Comme le chapitre tout entier interroge la notion d'archives, il paraît nécessaire de donner d'emblée des éléments de définition. Pour une question de méthode, afin d'explicitier le vocabulaire employé, nous proposons de nous pencher sur quelques notions d'archivistique contemporaine, avant de replacer l'EFEO dans la culture archivistique de l'époque étudiée.

---

7 WOLIKOW (Serge), « Les archives du savoir en sciences sociales : délimitation et projets », dans *Archives et sciences sociales : aspects juridiques et coopérations scientifiques. Journées d'études co-organisées par la Direction des archives de France et le Centre de recherche sur le droit du patrimoine culturel, mercredi 3 novembre 2004, Faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud 11, jeudi 4 novembre 2004, Musée des arts et traditions populaires*, Paris, L'Harmattan, Coll. : « Droit du patrimoine culturel et naturel », 2006, p. 20.

## 1. Les archives aujourd'hui : quelques éléments de définitions

En France, les archives bénéficient d'un cadre légal depuis la loi du 3 janvier 1979, intégrée en 2004 au Livre II code du patrimoine aux articles L. 211-1 et suivants<sup>8</sup> et modifiée en 2008. La définition qui en est donnée aujourd'hui est très large :

Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité.<sup>9</sup>

Pour le législateur même, les documents et les archives se confondent. La notion de producteur se dégage de cette définition : cette personne physique ou morale qui, dans le cadre de ses activités, produit des archives, soit qu'elle les crée elle-même *strico sensu*, soit qu'elle les rassemble pour son activité. L'EFEO est donc le producteur des archives qu'elle produit et qu'elle reçoit (ces dernières pré-existent à son action) : ce qui est créé et reçu organiquement constitue le fonds de l'EFEO et bénéficie d'un traitement archivistique.

Un enjeu de conservation se trouve également dans la loi. Les archives sont conservées « dans l'intérêt public, tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche » (art. L 211-2). Ces trois motifs (gestion, droit, histoire) ont cours à l'EFEO, distinctement selon ce qu'elle produit elle-même et ce qu'elle collecte, bien que la ligne de démarcation ne soit pas toujours très nette. Nous constaterons en revanche que la démarche patrimoniale n'est pas présente, celle-ci est en effet beaucoup plus tardive<sup>10</sup>.

Cette loi consacre la théorie « des trois âges », qui assigne un cycle de vie aux documents et qui trouve son essor, en France, dans l'archivistique des années 1970. Il y a d'abord les « archives courantes », constituées des « dossiers qui servent à la gestion quotidienne des affaires<sup>11</sup>. Utilisés

---

8 Sur la genèse de cette loi, voir l'ouvrage éponyme : CORNU (Marie), NOUGARET (Christine), POTIN (Yann) et al. (dir.), *1979, genèse d'une loi sur les archives*, Paris, DILA, Coll. « Travaux et documents », n° 41, 2019, 731 p.

9 Cet article L211-1 a été modifié par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 - art. 59. C'est ce dernier état de l'article que nous avons cité.

10 NOUGARET (Christine), « Notions d'archives et de patrimoine en droit français, mise en perspective historique », dans *Quel avenir pour les archives en Europe ? Enjeux juridiques et institutionnels*, sous la dir. de Marie Cornu et Jérôme Fromageau, Paris, L'Harmattan, Coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel » 2010, p. 173-183.

11 Un dossier est quant à lui un « ensemble de documents constitués soit organiquement par le producteur d'archives pour la conduite ou le traitement d'une affaire, soit par regroupement logique lors du classement dans le service d'archives. » Il est à distinguer du dossier physique, du contenant, qui le désigne en langage courant. En effet, en

fréquemment, ils sont conservés à proximité des utilisateurs, dans les bureaux. »<sup>12</sup> Ensuite, viennent les « archives intermédiaires ». Il s'agit des « dossiers qui n'ont plus d'usage courant mais néanmoins conservés pour des impératifs de gestion et/ou des impératifs juridiques. Ils sont conservés à proximité des bureaux, souvent dans un local dédié ». Le dernier âge est celui des « archives définitives », dites aussi « historiques », pour lesquelles il n'est plus question d'utilité administrative ou de gestion : c'est leur intérêt historique qui justifie leur conservation. Des tris sont opérés entre chacun de ces âges. Les archives changent d'état, la conception théorique et pratique et le passage de l'un à l'autre font l'objet d'un tri pratiqué par l'archiviste, encadré par la loi. Le tri et ses instructions occupent ainsi une place fondamentale dans l'archivistique. Le travail archivistique est donc fait de différentes étapes intellectuelles : les archives sont le fruit d'une construction, produites par des acteurs et des pratiques.

Il faut enfin noter qu'à l'instar du mot « bibliothèque », les « archives » peuvent recouvrir trois réalités : les documents, l'organisation qui les conserve et le lieu<sup>13</sup>.

L'archivistique, terme auquel recourent les archivistes français depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>, est pour sa part définie comme « la science qui étudie les principes et les méthodes appliquées à la collecte, au traitement, à la conservation, à la communication et à la mise en valeur des documents d'archives »<sup>15</sup>. L'archivage désigne quant à lui le transfert des documents qui n'ont plus d'utilité courante dans un local de stockage ou, le cas échéant, dans un service des archives qui les prendra en main<sup>16</sup>.

---

archivistique, un dossier se rapporte à une unité intellectuelle : il peut donc représenter plusieurs mètres linéaires et être conditionné dans plusieurs unités matérielles. Les archivistes le distinguent alors de l'article : « Ensemble de pièces de même provenance, se rapportant à un même objet ou à une même affaire et dont l'importance matérielle n'excède pas la capacité d'une unité matérielle de conditionnement. L'article constitue tout à la fois une unité (intellectuelle) de description et l'unité (matérielle) pour la cotation, le rangement et la communication des documents d'archives. Chaque article est individualisé par une cote et une analyse. Il convient de distinguer l'article du dossier (niveau intellectuel de classement et de description) et de la boîte d'archives (conditionnement matériel). » DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, 2002, p. 18 et 11. Disponible sur : [https://francearchives.fr/file/4575c619ab1e1e738d81d2249ff8dd4115a3d8cb/ARCHIVES\\_DE\\_FRANCE\\_Dictionnaire\\_de\\_terminologie\\_archivistique.pdf](https://francearchives.fr/file/4575c619ab1e1e738d81d2249ff8dd4115a3d8cb/ARCHIVES_DE_FRANCE_Dictionnaire_de_terminologie_archivistique.pdf) [consulté le 20 décembre 2020].

12 ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*, 3<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Association des archivistes français, 2012, p. 66. Les définitions des trois âges proviennent de cette ressource.

13 CORNU (Marie), NOUGARET (Christine), POTIN (Yann) et al., « Introduction. Déplier la loi sur les archives », dans *1979...*, *op. cit.*, p. 11.

14 MARCILLOUX (Patrice), *Les égo-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, PUR, Coll. « Histoire. Archives, histoire et société », 2013, p. 24-26. Cité par GRANDE (Didier), « Quand Cléo rencontre Janus. Pour une histoire de l'archivistique », *op. cit.*, p. 50.

15 DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, *op. cit.*, p. 11.

16 ANHEIM (Étienne) et PONCET (Olivier), « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », *op. cit.*, p. 9.



## 2. Le cadre conceptuel contemporain à l'EFEO

### *a- Le développement de l'archivistique française aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*

Les usages des archives aujourd'hui à l'EFEO permettent de constater que « le problème qui se trouve au cœur de toute la réflexion archivistique est celui de la définition même des archives »<sup>17</sup>. C'est effectivement celui qui se trouve au centre de notre chapitre. Au-delà du cercle de professionnels, tout un chacun remarque la polysémie voire le caractère sibyllin du terme tel qu'employé de nos jours :

Le mot « archives » est un mot fourre-tout par excellence. [...] Dans le domaine disciplinaire de l'histoire, les « archives » recouvrent tout à la fois les notions de sources, de documents, de traces ou encore de mémoire. La confusion est souvent extrême, entretenue à dessein ou amenée involontairement sur le devant de la scène quand les protagonistes du débat ne maîtrisent pas la totalité du champ sémantique qui s'attache au vocable.<sup>18</sup>

La définition des archives a cependant évolué avec le temps, comme les travaux de François Hildesheimer le restituent :

En 1751, l'*Encyclopédie* définissait les archives comme « d'anciens titres ou chartes qui contiennent les droits, prétentions, privilèges et prérogatives d'une maison, d'une ville, d'un royaume ». Pour le pouvoir, la conservation en était justifiée par leur valeur de preuve et de garantie de droits et, pendant longtemps, ce fut le caractère d'authenticité qui a tenu la première place dans la définition des archives. Peu à peu, cette définition juridique et sélective a cédé la place à la notion plus large de fonds d'archives, dont la conservation est organisée au service de la collectivité dans une perspective administrative, historique et culturelle.<sup>19</sup>

L'archivistique se développe au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Né durant la Monarchie de Juillet, le principe fondamental de « respect des fonds comme base de l'organisation des archives », qui « consiste à s'interdire de mélanger des documents de provenances différentes même si l'objet en est identique [...] », est alors édicté<sup>20</sup>. La prise en charge professionnelle des archives dans les

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>18</sup> PONCET (Olivier), « Archives et histoire : dépasser les tournants », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2019/3 (74<sup>e</sup> année), p. 714. Mis en ligne sur : <https://www-cairn-int-info.proxy.chartes.psl.eu/revue-Annales-2019-3-page-711.htm>. URL pérenne : DOI : 10.1017/ahss.2020.50. [consulté le 19 novembre 2020].

<sup>19</sup> HILDESHEIMER (Françoise), « Archives », dans *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/archives>, [consulté le 22 janvier 2022].

<sup>20</sup> HILDESHEIMER (Françoise), « Des triages au respect des fonds : les archives en France sous la Monarchie de juillet », dans *Revue historique*, t. 286, 1991, p. 300.

départements et les communes se développe à la fin des années 1830 et au début des années 1840, avec l'émission de circulaires donnant des instructions – un cadre de classement est confectionné pour les archives départementales (AD)<sup>21</sup> –, ainsi qu'avec la réalisation d'un rapport et d'un règlement général pour les AD<sup>22</sup>. Jusqu'alors, la situation n'était « ni uniforme, ni satisfaisante »<sup>23</sup>. Ainsi, les travaux archivistiques commencent en 1838 dans les départements, avec la promulgation de la loi rendant « obligatoire pour chaque département les frais de garde et de conservation des archives, ainsi que l'entretien d'un archiviste chargé de les classer et de les inventorier. »<sup>24</sup>

L'École des chartes, dont sort en 1888 le premier directeur de l'EFEO, Louis Finot, est consolidée pendant la Monarchie de Juillet. Elle se trouve à la croisée du développement de la gestion des archives, de leur ouverture aux historiens (avant la création d'une salle de lecture en 1847, les recherches aux AN étaient davantage effectuées par les archivistes, plutôt à des fins administratives et utilitaires<sup>25</sup>) et de l'essor de la recherche historique en tant que science, le tout se nourrissant<sup>26</sup>. D'abord « créée sous une forme rudimentaire » par une ordonnance royale en 1821, l'École, qui doit « former des spécialistes de l'histoire de France et préparer des fonctionnaires capables de traiter la masse des archives de l'Ancien Régime », ferme en 1823<sup>27</sup>. Une ordonnance royale la recrée en 1829 et elle est réformée en 1846, date à laquelle elle est installée aux Archives du Royaume. La thèse d'établissement sanctionnant l'obtention du diplôme apparaît durant la Monarchie de Juillet et, du fait de la nouvelle organisation des archives dans les départements, le spectre des débouchés des archivistes paléographes s'élargit, historiquement constitué des bibliothèques publiques, des Archives du Royaume et d'autres dépôts d'archives. Ils peuvent désormais être aussi au service des départements et les fonctions d'archivistes départementaux leurs sont ensuite expressément réservées à partir de 1850<sup>28</sup>.

---

21 Un cadre de classement est un « plan directeur établi a priori pour le classement des archives par séries et sous-séries. » HILDESHEIMER (Françoise), *Les Archives de France, mémoire de l'Histoire*, Paris, 1997 (hors-série n° 1 de la revue *Histoire et archives*), p. 88.

22 F. Hildesheimer cite « la circulaire du 8 août 1839, "instruction pour la garde et la conservation des archives départementales" ; la circulaire du 24 avril 1841, "instruction pour la mise en ordre et le classement des archives départementales et communales", texte fondamental qui pose et justifie le principe du respect des fonds et fixe le cadre de classement uniforme des archives départementales ; le rapport au roi sur les archives départementales et communales (mai 1841) ; le règlement général des archives départementales du 6 mars 1843. » *Ibid.*, p. 307.

23 HILDESHEIMER (Françoise), *Les Archives de France...*, *op. cit.*, p. 49-50.

24 HILDESHEIMER (Françoise), « Des triages au respect des fonds... », *op. cit.*, p. 306.

25 HILDESHEIMER (Françoise), *Les Archives de France...*, *op. cit.*, p. 46.

26 *Ibid.*, p. 51. HILDESHEIMER (Françoise), « Les Archives nationales au XIX<sup>e</sup> siècle, établissement scientifique ou administratif ? », dans *Histoire et archives*, n° 1, 1997, p. 114-119.

27 HILDESHEIMER (Françoise), *Les Archives de France...*, *op. cit.*, p. 51.

28 *Ibid.*

L'émulation archivistique se poursuit. Après la Monarchie de Juillet, beaucoup reste à faire. Durant la période 1880-1940, une vingtaine de loi, décrets, arrêtés sont pris, desquels débouchent la création de la direction des archives de France (1884), l'entrée des archivistes départementaux dans le corps des fonctionnaires d'État (1920-1921) ou encore le parachèvement de la réglementation relative aux versements des documents aux archives départementales et nationales (1936)<sup>29</sup>. Une réflexion sur l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des papiers publics est également menée (elle n'aboutit qu'en 1979 dans la loi) et des travaux d'agrandissement sont réalisés aux AN du fait des versements nombreux découlant des mesures prises durant cette période<sup>30</sup>. Cette dernière, « caractérisée par un accroissement immobilier et réglementaire important », voit ainsi l'émergence de « l'affirmation d'une volonté centralisatrice nouvelle »<sup>31</sup>. Toutefois, malgré ces décisions, l'« affirmation administrative » des archives demeure difficile<sup>32</sup>. Ces décisions sont en effet plutôt le fruit « d'une concentration de mesures circonstancielles et/ou techniques » que d'une volonté politique ce qui explique, que *in fine*, la situation administrative des archives demeure peu ou prou la même en 1940 qu'en 1880<sup>33</sup>.

Le travail des archivistes a néanmoins évolué. Aux AN, après la période d'organisation du dépôt durant laquelle les archivistes se sont concentrés sur le cadre de classement et le respect des fonds en maintenant l'usage des archives confidentiel, leurs travaux se diversifient à la fin des années 1850. L'ouverture à l'extérieur induit le développement de la communication des documents aux usagers, l'aménagement de salles de travail, la création d'un atelier photographique, la confection d'inventaires, de guides des sources, ainsi que la publication des travaux de recherche menés par les archivistes qui participent *de facto* au développement de l'histoire comme science. Les travaux de classement et de recherche dans les archives à diverses visées (administratives, utilitaires, scientifiques) demeurent<sup>34</sup>.

Les AN entendant devenir un endroit où s'écrit l'histoire et non plus uniquement un lieu de conservation de documents administratifs, la question de la délimitation des périmètres d'action avec la BN se pose dans les années 1860. Un débat de fond s'ouvre, dont une commission créée *ad*

---

29 HILDESHEIMER (Françoise), « Une politique pour les archives, 1880-1940 ? », dans *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française : 1875-1945*, Paris, La Découverte, coll. « L'espace de l'histoire », 2000, p. 367-370.

30 *Ibid.*

31 *Ibid.*, p. 366.

32 *Ibid.*, p. 367.

33 *Ibid.*, p. 370.

34 HILDESHEIMER (Françoise), « Les Archives nationales au XIX<sup>e</sup> siècle... », *op. cit.*, p. 114-119.  
HILDESHEIMER (Françoise), *Les Archives de France...*, *op. cit.*, p. 60.

*hoc s'empare*, qui soulève la question de la définition des « pièces d'archives » et des « documents de bibliothèque »<sup>35</sup>. La définition des archives tend à s'élargir et ne plus englober uniquement les seuls actes administratifs. Françoise Hildesheimer précise que « l'origine administrative des fonds et la finalité historique des documents d'archives font dès lors figure des deux pôles autour desquels oscillera toute l'histoire de l'institution en quête de reconnaissance qui en a la charge. »<sup>36</sup> L'authenticité demeure la différence centrale entre les archives et les bibliothèques. Une autre différence fondamentale réside dans le traitement des documents : dans le cas des archives, le dossier est l'unité documentaire de référence, dans celui des bibliothèques, il s'agit de l'exemplaire (de la pièce). Ce débat, qui cristallise la rivalité avec la BN, a néanmoins pour effet d'« accélérer le mouvement à l'intérieur des archives » déjà vu, qui voit le développement des publications, l'accueil et les conditions de consultation facilités pour les usagers extérieurs et même la création d'un musée, « dans le but d'affirmer la qualité de lieu de recherche de l'établissement. »<sup>37</sup>

Il faut attendre la loi de 1979 précitée pour que la place des archives au sein de l'administration soit reconnue. Elle initie un tournant dans l'histoire des archives car elle « sanctionne une perspective radicalement nouvelle : elle s'ouvre par une définition générale qui ignore le caractère public [...] et pose une très large extension de la notion d'archives, sortie de la seule sphère administrative »<sup>38</sup>. Cette nouvelle définition, bien moins restrictive, « rompt avec la tradition, limitative, qui conférait la qualité d'archives aux documents ayant pour fonction d'établir un droit, aux “titres” authentiques. »<sup>39</sup>

La gestion des archives de l'EFEO évolue donc dans le cadre d'une archivistique évolutive qui s'affirme progressivement. Les établissements scientifiques sont encore bien loin de prendre en charge leurs archives ainsi que de la réflexion au sujet de leur définition, comme nous l'avons vu dans l'introduction générale, puisque ces questions sont très contemporaines. L'EFEO apparaît donc à la fois en avance dans le contexte universitaire et dans les temps si on la replace dans le contexte archivistique national : nous verrons en effet qu'elle adopte un plan de classement en 1929 pour ses archives administratives, c'est-à-dire celles qui se rapportent au bon fonctionnement des activités de l'École, et qu'elle conserve les autres, celles ayant trait aux recherches scientifiques, ayant une

---

35 HILDESHEIMER (Françoise), « Les Archives nationales au XIX<sup>e</sup> siècle... », *op. cit.*, p. 120-122.

36 *Ibid.*, p. 135.

37 HILDESHEIMER (Françoise), *Les Archives de France...*, *op. cit.*, p. 54.

38 HILDESHEIMER (Françoise), « Échec aux Archives : la difficile affirmation d'une administration », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1998, tome 156, livraison 1, p. 105. Mis en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1998\\_num\\_156\\_1\\_450913](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1998_num_156_1_450913), DOI : <https://doi.org/10.3406/bec.1998.450913> [consulté le 7 août 2018].

39 *Ibid.*

utilité historique, dans sa bibliothèque. Cependant, les archives administratives étant *de facto* scientifiques, cela soulève aussi des questions de définition dans cette institution.

Nous nous souvenons par ailleurs que l'EFEO et son fondateur chartiste Louis Finot sont à l'origine de la création de la DABI, institution sur laquelle elle a pu s'appuyer pour la gestion de ses archives. Nous proposons de nous pencher maintenant sur le cadre archivistique indochinois.

### ***b- L'archivistique indochinoise***

Comme nous l'avons vu au chapitre 4, il faut attendre la création de la DABI le 19 novembre 1917 pour que les archives soient prises en charge de façon rigoureuse en Indochine. Ici, la « rationalisation de la gestion des archives et des bibliothèques » est une volonté politique : elle s'intègre dans le « projet de modernisation de l'administration indochinoise » d'Albert Sarraut, laquelle doit être plus efficace, ainsi que dans son projet éducatif<sup>40</sup>. L'utilité historique de ces archives n'est cependant pas en reste puisque le gouverneur général souligne que leur bonne conservation permettrait de se doter de « la source la plus précise et la plus authentique de l'histoire du pays »<sup>41</sup>. Pour ce faire, quatre axes de travail sont confiés à Paul Boudet. Le jeune chartiste, qui vient tout juste de quitter l'EFEO pour prendre la tête de la DABI, doit améliorer les conditions de conservation des archives afin d'éviter leur destruction, il doit réglementer cette dernière (une commission est instituée pour examiner les cas des tris et des éliminations<sup>42</sup>), il doit aussi mettre sur pied un dépôt central (« la nouvelle direction est conçue à la fois comme un organe centralisateur et comme un service d'inspection et de conseil »<sup>43</sup>) et « adopter un cadre de classement unique inspiré de celui de la métropole »<sup>44</sup>.

L'arrêté du 26 décembre 1918 organise la DABI et ses missions. Outre l'ouverture de bibliothèques publiques, sur lesquelles nous ne nous attarderons pas, il prévoit celle de cinq centres d'archives : un dépôt central à Hanoi et quatre dépôts dans les chefs-lieux des différents territoires indochinois (Saigon, Hué, Phnom-Penh et Vientiane). Le dépôt central doit abriter « les archives historiques contemporaines de la conquête et de la période des Amiraux, les archives du

---

40 PELLETTIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry. Les archives françaises en Indochine (1917-1955) », dans *Chartistes en Asie. Science historique et patrimoine au lointain (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, dir. J. Berlioz, C. Capot, O. Poncet, Paris, École nationale des chartes, Coll. « Études et rencontres de l'École des chartes », 2021, p. 156. Voir également le chapitre 4 de cette thèse.

41 Note d'A. Sarraut aux chefs de administrations locales et aux chefs de services relevant du gouvernement général, 6 juillet 1917. Citée par *ibid.*

42 *Ibid.*, p. 157.

43 *Ibid.*

44 Note d'A. Sarraut..., *op. cit.*, 6 juillet 1917. Citée par *ibid.*, p. 156.

gouvernement général, celles des administrations et services généraux qui en dépendaient directement [...]. Il doit également recevoir les fonds de la Résidence supérieure au Tonkin [...], les papiers des provinces, une partie de ceux de la mairie d'Hanoi, ainsi que les archives des institutions supprimées en provenance de tous les territoires et constituant des fonds clos. »<sup>45</sup> Les autres dépôt doivent accueillir les archives des services dépendant du gouvernement de la Cochinchine (pour le premier) et des résidences supérieures (pour les quatre autres).

L'arrêté de 1918 rend également obligatoire les versements des archives des services et des administrations locales, sans tri préalable. Les archives des provinces postérieures à dix ans doivent être versées aux services centraux, contre vingt ans pour les autres. Un tri est opéré, le respect des fonds « est posé en règle absolue », de même que « l'application stricte du cadre de classement » élaboré par Paul Boudet, annexé à cet arrêté<sup>46</sup>, qui détaille aussi les locaux, le mobilier, le dépouillement et le classement<sup>47</sup>.

Comme aux AN, il est prévu que les archives puissent être consultées (gratuitement) par les usagers internes ou extérieurs à l'administration, et des copies réalisées. Paul Boudet met par ailleurs un point d'honneur au recrutement de professionnels des archives pour leur bonne gestion (plusieurs chartistes intègrent ainsi la DABI, des stages de formation annuels sont également créés afin de former des secrétaires et des archivistes-bibliothécaires locaux). La réalisation de répertoires retient également son attention. Les archivistes de la DABI publient également des travaux de recherche pour certains, participant en Indochine aussi au développement de la science historique (pour mémoire, des agents de la DABI sont membres correspondants de l'EFEO).

Replacé dans son contexte, le cas des archives indochinoises apparaît donc à la pointe de l'archivistique contemporaine, grâce au soutien politique dont les archives de la péninsule bénéficient – bien que Paul Boudet ne dispose à ses débuts que d'un bureau dans un grenier, sans crédit<sup>48</sup>. Olivia Pelletier rappelle d'ailleurs ces mots de Carlo Laroche, archiviste paléographe en charge du rapatriement des archives durant la décolonisation : « Les archives de la Fédération indochinoise constituaient un service exemplaire. [...] elles offraient un modèle difficile à imiter à tous les territoires français d'outre-mer et même à beaucoup de services de la métropole »<sup>49</sup>.

---

45 *Ibid.*, p. 158.

46 *Ibid.* Les informations de ce paragraphe proviennent de cet article.

47 PELLETIER (Olivia), « “Le chartiste et les colonies” : le modèle archivistique français en Indochine », dans *La Gazette des archives*, 2019-4, n° 256, p. 57.

48 MASSON (André), « Paul Boudet (1888-1948) », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1948, t. 107, livraison 2, 1948, p. 335.

49 LAROCHE (Carlo), « Les archives d'outre-mer et l'histoire coloniale française », dans *Revue historique*, t. 205, 1951, p. 251. Cité par PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry »..., *op. cit.*, p. 153.

L'investissement du premier directeur de la DABI n'est pas non plus étranger à ce succès, tout comme celui de ses collaborateurs chartistes, comme nous le verrons ci-après. Cette entreprise réussie, bien que particulière du fait d'un modèle administratif différent, n'est pas la seule en France. La situation est en fait inégale selon les territoires, en fonction de l'impulsion politique et des moyens dont ils bénéficient <sup>50</sup>.

Avant d'arriver en Indochine, Paul Boudet (1888-1948) a justement travaillé trois ans dans des services avancés en matière de gestion des archives : aux archives départementales des Vosges et aux archives hospitalières de Dijon (dont il réorganise le service <sup>51</sup>). Ces deux structures profitent de cadres de classement réglementaires depuis le XIX<sup>e</sup> siècle <sup>52</sup>. Rémy Bourgeois (1897-1947), collègue chartiste qu'il recrute en 1924 quelques mois après sa sortie de l'École, « eût été un admirable archiviste départemental et il introduisit en Indochine quelques-unes des meilleures traditions de la profession » indique André Masson (1900-1986) <sup>53</sup> – chartiste ayant succédé à Paul Boudet à la bibliothèque municipale de Rouen avant de rejoindre la DABI en 1926 pour s'occuper de la Bibliothèque centrale d'Hanoi et des archives du gouvernement général <sup>54</sup>. Rémy Bourgeois est plus particulièrement chargé d'exercer « un contrôle minutieux sur le classement des fonds d'archives » <sup>55</sup>, et il classe, cote et indexe « la plus grande partie des fonds » du dépôt central tout en s'occupant activement des stages de formation <sup>56</sup>.

Le cadre de classement élaboré par Paul Boudet dès 1918 est commun à tous les services de la péninsule. Le système se veut centralisé dès ses débuts. Il s'inspire des pratiques métropolitaines en les adaptant au cas administratif indochinois. Dans l'article intitulé « “Le chartiste et les colonies” : le modèle archivistique français en Indochine », Olivia Pelletier montre le caractère novateur de son travail. Paul Boudet applique les circulaires de 1841 et de 1874 régissant le classement des archives départementales en séries méthodiques, ainsi que celles de 1909 et de 1913 élaborant les sous-séries des archives anciennes et modernes. L'originalité des archives que Paul Boudet a à traiter commande cependant d'ajuster les instructions que contiennent ces circulaires car « les cadres [de classement des archives départementales] d'Europe ne s'appliquent pas aisément aux documents

---

50 HILDESHEIMER (Françoise), « Des triages au respect des fonds... », *op. cit.*, p. 307-308. F. Hildesheimer reprend par exemple le rapport au roi sur la situation des archives réalisé en mai 1841 pour faire le point à cette date.

51 PELLETIER (Olivia), « “Le chartiste et les colonies”... », *op. cit.*, p. 54.

52 MASSON (André), « Paul Boudet (1888-1948) », *op. cit.*, p. 335-337.

53 MASSON (André), « Rémy Bourgeois (1897-1947) », dans *ibid.*, p. 342.

54 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 161.

55 MASSON (André), « Rémy Bourgeois (1897-1947) », *op. cit.*, p. 342.

56 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 161.

coloniaux »<sup>57</sup>. Un cadre réglementaire pour les archives les plus contemporaines n'ayant pas encore vu le jour, les circulaires de 1871 et de 1874 prescrivent de s'appuyer sur la division chronologique de la Révolution française, ce que Paul Boudet ne peut pas appliquer aux archives de l'administration indochinoise. Cette dernière connaît en outre régulièrement des remaniements : il conçoit dès lors un cadre suffisamment souple pour qu'il rende compte des activités du producteur, autre règle archivistique fondamentale. Paul Boudet fait aussi en sorte de se doter d'un cadre permettant de classer à la fois les archives intermédiaires et les archives définitives, qui alimentent les dépôts par versements réguliers<sup>58</sup>. Les annexes à partir de la [Figure 56](#) mettent en regard le cadres de classement des AD contemporains de la DABI et celui confectionné par Paul Boudet. Mis à part une division en séries désignées par des lettres et un système méthodique, nous voyons que ces cadres ont peu en commun.

Ce faisant, le premier directeur de la DABI rompt par ailleurs avec les quelques classements numérique, chronologique et topographique mis en place avant son arrivée en Indochine, non satisfaisants : « le cœur du système Boudet est son cadre de classement méthodique »<sup>59</sup>. Olivia Pelletier décrit celui qu'il a conçu, « plus souple que celui de la métropole »<sup>60</sup>, citation dans laquelle on relève, on passage, qu'il s'inspire des pratiques des bibliothécaires, ayant également œuvré en bibliothèque :

Dans ce nouveau cadre, Boudet prévoit autant de séries que de lettres de l'alphabet, chacune correspondant à un même type d'affaires (série A : actes officiels ; série B : correspondances ; série C : personnels etc.). Chaque série est divisée en quelques rubriques numérotées de I à IV. Dès 1924, Boudet perfectionne ce système qu'il juge encore trop rigide et adopte la division décimale utilisée en bibliothèque. Chaque série nommée par une lettre est donc divisée en dix sous-séries numérotées de 0 à 9 (le zéro correspond toujours à « généralités »). Ces subdivisions peuvent à leur tour être divisées en autant de sous-séries. Pour cela, il suffit d'ajouter un chiffre à droite du premier. On peut aussi ajouter ainsi, au gré des besoins, jusqu'à dix chiffres. Ce cadre de classement est à la fois précis et souple. Le groupe lettre-chiffre correspondant à chaque rubrique est appelé index. Une table alphabétique des noms de rubriques permet de s'orienter dans ce cadre de classement. Ainsi, le système d'index alphanumérique permet de retrouver facilement sur les étagères les dossiers en cours de classement en attendant leur indexation par ordre numérique d'enregistrement.<sup>61</sup>

À côté du classement, Paul Boudet souhaite que les répertoires soient rédigés avec précision au fil des versements afin de donner rapidement accès aux archives et de « pallier les éventuelles

---

57 Citation de P. Boudet par O. Pelletier dans PELLETIER (Olivia), « “Le chartiste et les colonies”... », *op. cit.*, p. 57. Sauf mentions contraires, les informations suivantes sont issues de cet article.

58 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 161.

59 PELLETIER (Olivia), « “Le chartiste et les colonies”... », *op. cit.*, p. 58.

60 *Ibid.*, p. 60. PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 160.

61 PELLETIER (Olivia), « “Le chartiste et les colonies”... », *op. cit.*, p. 58.



failles de son système », qu'il juge lui-même « perfectible »<sup>62</sup>. Trois instruments de recherche doivent être réalisés pour chaque fonds, élaborés simultanément grâce au papier carbone : « un répertoire numérique en vingt-cinq volumes et deux inventaires sur fiches, l'un méthodique correspondant aux rubriques des séries et sous-séries et le second alphabétique avec un classement par mots-matière, noms de personnes, noms géographiques et d'institutions, etc.) » voient ainsi le jour<sup>63</sup>. Cette méthode, éprouvée, se diffuse à partir de 1930 aux autres dépôts créés. Olivier Pelletier conclut sur l'efficacité et l'unification de ce système :

La méthode mise au point par Paul Boudet et le travail réalisé sous sa direction portent leurs fruits. Dix ans seulement après la création de la DABI tous les territoires sauf le Laos sont équipés d'un dépôt moderne, propre à accueillir les fonds d'archives dans de bonnes conditions. En 1947, un an avant son départ d'Indochine, Paul Boudet peut s'enorgueillir du travail accompli en trente ans à la tête de la DABI. « [Le dépôt d'Hanoi] fait l'étonnement des visiteurs étrangers. Aucun territoire d'outre-mer n'en possède de semblable et aucun dépôt de la métropole ne peut répondre avec la même rapidité aux demandes de documents administratifs. »<sup>64</sup>

Ainsi, l'œuvre de Paul Boudet en Indochine fait figure de modernisme. Olivia Pelletier note encore :

Il a imposé en Indochine une vision globale de la gestion des archives, qui prenait en compte à la fois le traitement intellectuel des fonds et les conditions matérielles de leur conservation. Il s'est montré en cela un précurseur des préoccupations de l'archivistique moderne, soucieux de développer une « archivéconomie » pour laquelle « les questions techniques et de gestion prennent une part grandissante ». Il a ainsi introduit en Indochine l'usage de méthodes et d'outils parfaitement adaptés au contexte administratif colonial.<sup>65</sup>

Outre la mise au point d'un système archivistique performant et centralisateur, le directeur de la DABI se soucie de la bonne application de son œuvre et de sa continuité en instaurant les stages de formation, comme déjà évoqué. Ces derniers trouvent un prolongement dans le *Manuel de l'archiviste* dont la première édition est publiée en 1934, puis une seconde en 1945<sup>66</sup>. Le premier chartiste devenu archiviste en Indochine, recruté par intermédiaire du directeur de l'EFEO, diffuse ainsi activement le modèle archivistique français dans la péninsule, adapté au cas indochinois.

C'est à ce système dérivé de l'archivistique métropolitaine que l'EFEO recourt pour ses propres archives, dont le *Manuel* retient la définition suivante : « On appelle archives l'ensemble des

---

62 Ce système « ne peut en effet prévoir tous les cas de figure et doit donc laisser la place à l'initiative personnelle de l'archiviste et lui permettre de traiter toutes les situations. » *Ibid.*, p. 59

63 *Ibid.*, p. 60. PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 161.

64 PELLETIER (Olivia), « "Le chartiste et les colonies"... », *op. cit.*, p. 62.

65 *Ibid.*, p. 66.

66 DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste : instructions pour l'organisation et le classement des archives de l'Indochine*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1934, 129 p. Les instructions du dossier suivant, pour leur partie archivistique, sont reprises dans le manuel : TTLT1, DABI, 446 : Instruction sur le classement des dossiers aux Archives et Bibliothèques de l'Indochine (s. d.). Il existe peu de différences, non significatives, entre le *Manuel* de 1934 et de 1945.

papiers, titres ou documents qui établissent les droits ou les obligations d'une administration publique ou d'un particulier. [...] »<sup>67</sup> Cette définition explique que ce sont pour ses archives administratives, et non celles réunies en collections à usage scientifique, que l'EFEO en applique un certain nombre de consignes.

## B) La genèse de la conservation des archives à l'EFEO

L'EFEO conservait effectivement des archives : des archives de l'institution, des documents acquis à des fins de recherche, d'autres issus de donations. Elle souhaitait même avoir la responsabilité de la gestion des archives de l'administration indochinoise et, est, de ce fait, à l'origine de la création de la DABI, comme nous l'avons vu au chapitre 4<sup>68</sup>. Mais à quand remonte la conservation des archives à l'EFEO ? Depuis toujours ou presque, serions nous tentée de répondre.

Le premier constat est assez simple : quiconque entame des recherches dans les archives de l'École remarque qu'il s'y trouve des documents datant de la création de la Mission archéologique permanente de l'Indochine (MAPI), en 1898. Mais la présence de documents n'implique pas automatiquement l'existence d'une politique d'archivage. Néanmoins, si un plan de classement en atteste d'une sans ambiguïté à partir de 1929, les archives étaient bien présentes dans l'établissement avant cette date. À l'instar de ce qu'énonce le *Dictionnaire de terminologie archivistique*, qui précise que le mot « archives est couramment employé dans le sens restrictif de documents ayant fait l'objet d'un archivage, par opposition aux archives courantes »<sup>69</sup>, nous verrons ci-dessous, en remontant le fil de l'histoire des archives de l'EFEO, que celles-ci ont pu changer de statut, depuis les « papiers », évoquant les archives courantes des chercheurs, à des archives que l'on qualifierait aujourd'hui d'intermédiaires voire d'historiques. Il faut cependant préciser que les sources manquent à nouveau – il n'y a pas d'archives sur les archives : c'est donc encore une fois grâce au hasard – et à la multiplication des dépouillements pour le forcer un peu – que l'on en trouve la trace.

---

67 DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, op. cit., 1934, p. 5.

68 Voir le chapitre 4

69 DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, op. cit., p. 9.

La première occurrence que nous avons trouvée date de 1903, sous ce terme « papiers ». Louis Finot désigne des documents en cours de création ou d'exploitation, à sauver du typhon qui s'abat sur la ville le 7 juin de cette même année.

Pendant ce temps notre bibliothèque était également en péril. Une partie de la toiture était enlevée et l'eau ruisselait à travers les plafonds, noyant les papiers et les livres. La nuit se passa à les protéger.<sup>70</sup>

Ces papiers n'étaient donc pas encore archivés et nous constatons dès maintenant que l'activité de recherche est à la fois « consommatrice » et « productrice d'une masse imposante de documents d'archives », qui plus est « au sein d'organismes dont la mission fondamentale est la production intellectuelle dans tous les champs du savoir. »<sup>71</sup>

La première mention de l'existence d'un fonds et d'une organisation des archives que nous avons identifiée remonte à 1905. Ce n'est pas l'EFEO qui l'évoque, mais la Résidence supérieure au Tonkin. Alphonse Pinart, membre correspondant du Museum d'histoire naturelle et lauréat de la Société de géographie de Paris, souhaite retrouver des documents que Gustave Dumoutier, ancien directeur de l'Enseignement au Tonkin et collaborateur de l'École comme archéologue, avait réunis pour son collègue du Museum avant son décès. Il écrit au gouvernement général de l'Indochine, qui s'adresse à son tour à la Résidence supérieure.

J'ai vu successivement [...] et M. Maître directeur p.i. de l'École française d'Extrême Orient, qui, a des titres divers, avaient pris connaissance de la correspondance et des travaux de l'ancien directeur de l'Enseignement au Tonkin.

Aucun de ces M.M. ne se souvient d'avoir vu le travail de préparation dont parle M. Pinart. Les papiers revêtant un caractère scientifique laissés par M. Dumoutier ont d'ailleurs été déposés aux Archives de l'École d'Extrême-Orient qui, en ce moment, poursuit la publication de ceux de ces ouvrages assez achevés pour être livrés à la Presse... C'est dire qu'un examen sérieux en a été fait.<sup>72</sup>

L'EFEO aurait donc mis sur pied une organisation dédiée aux archives dès 1905 ou avant. Il est probable que celle-ci était au stade embryonnaire, ou du moins relativement petite et peu organisée, du fait de la jeunesse de l'établissement. Un glissement de statut de certains documents s'observe, passés de « papiers » à « archives », pour ceux qui ont « un caractère scientifique ». Un tri a aussi

---

70 FINOT (Louis), « Lettre sur les dégâts causés par le cyclone du 7 juin à l'École française d'Extrême-Orient », dans *CRAI*, 47<sup>e</sup> année, n° 4, 1903. p. 310.

71 CORNU (Marie), « Les archives de la recherche : production intellectuelle d'intérêt public », *op. cit.*, p. 29.

72 TTLT1, RST, 5 443 : Demande de publication d'un ouvrage sur l'imprimerie en Indochine composé par Dumoutier pour les chercheurs de l'École française d'Extrême-Orient [1905]. Note de la Résidence supérieure au Tonkin au chef du Bureau [du gouvernement général], 31 mars 1905.

été opéré, selon l'appréciation de leur scientificité, par l'EFEO. La dichotomie entre les archives dites scientifiques et les autres, que l'on qualifiera plus tard d'administratives, émerge.

La présence d'archives et d'une entité organisationnelle les concernant se retrouve çà et là durant toute la période coloniale de l'École. En 1909, cette dernière demande si elle peut « garder dans [ses] archives » des copies d'ouvrages qu'elle avait dû expertiser dans le cadre du conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène<sup>73</sup>. Quelques mois plus tard, Henri Parmentier, directeur p.i., écrit au gouverneur général : « [...] En réponse à votre lettre [...] j'ai l'honneur de vous informer que la dépêche ministérielle n° 377 du 9 décembre 1908 ne figure pas parmi les différentes pièces dont vous avez bien voulu donner communication à l'École française, et qui existent dans ses archives. »<sup>74</sup> En 1911, le gouvernement général la sollicite à nouveau pour le compte du Prince Damrong, ministre de l'Intérieur au Siam, qui mène des recherches sur le couronnement des rois d'Annam. L'institution fait alors des vérifications dans ses « documents d'archives sur la dynastie Lê » et envoie des copies de documents qui pourraient l'intéresser. L'EFEO conserve donc aussi des documents dont elle n'est pas l'auteur, mais qu'elle a rassemblés à des fins scientifiques. Elle ne se contente pas non plus de les conserver et de les exploiter en interne puisqu'elle les communique à d'autres au besoin, témoin la citation ci-dessous :

[...]

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en ce qui concerne les dynasties antérieures aux Nguyen, les « Annales » se bornent à noter la date même de l'intronisation, sans donner aucun détail sur le cérémonial observé. Je n'ai pu découvrir non plus, dans nos documents d'archives sur la dynastie Lê, aucune description de ce rituel.

Mais il en est autrement de la dynastie actuellement régnante, pour laquelle des « Historiographies » et les « Recueils administratifs » donnent des informations assez copieuses.

[...]

C'est pourquoi j'ai cru devoir me borner à vous communiquer les documents concernant l'intronisation de Gia Long.<sup>75</sup>

---

73 « [...] Je vous serais obligé de me faire savoir si les ouvrages provenant de Hué que vous m'avez communiqués sont de simples copies d'originaux conservés à Hué et si nous pouvons, sans inconvénient, les garder dans nos archives. » TTLT1, RST, 73 500 : Travaux de restauration de la Commission des Antiquités du Tonkin de l'École française d'Extrême-Orient (1901-1925). Copie de la lettre de Cl. E. Maitre, directeur de l'EFEO, au résident supérieur au Tonkin, 3 avril 1909.

74 ANOM, GGI, 16 923 : Monuments historiques, Création de périmètres de protection autour des monuments d'Angkor et d'un musée d'art cham à Tourane (1910) [1908-1910]. Lettre d'H. Parmentier, directeur p.i. de l'EFEO, au gouverneur général, 19 novembre 1909.

75 ANOM, GGI, 19 329 : Service des Affaires Politiques et Indigènes, Envoi à Bangkok des documents concernant le couronnement des Rois d'Annam et du Cambodge (s. d.) [1911]. Lettre de Cl. E. Maitre, directeur de l'EFEO, au gouverneur général, 25 août 1911. La Résidence supérieure au Tonkin avait également été sollicitée par le gouvernement général et avait pour sa part réalisé des recherches « aux Archives du Palais » à Phnom Penh. *Ibid.*, Lettre du Résident supérieur au Cambodge, au gouverneur général, 8 septembre 1911.

En 1916, la direction de l'EFEO entend s'investir davantage dans le domaine des archives en s'occupant de toutes celles produites par l'administration indochinoise. Ce projet, dont l'établissement est finalement dépossédé, constituait un grand changement à l'échelle institutionnelle puisqu'il prévoyait d'élargir le périmètre des activités de l'École. L'entreprise requérait de créer un service de toute pièce et de se doter de nouveaux moyens financiers, humains et matériels importants, que l'institution avait commencé à rassembler. La question des archives était donc à ce moment-là plus que d'actualité à l'École.

Alors que le projet échoue, des archives exogènes à l'établissement demeurent à l'EFEO. En 1918, elle conserve encore pour quelques temps les archives du *Kinh Luoc*, avant que celles-ci ne soient transmises à la DABI<sup>76</sup>. L'administration sollicite l'EFEO afin qu'elle fasse quelques recherches utiles à la gestion de ses affaires dans ces archives<sup>77</sup>. À nouveau, l'institution s'exécute et transmet les pièces originales pouvant intéresser le requérant, qui doit les lui retourner après en avoir pris connaissance<sup>78</sup>. Autres exemples, en 1926 et en 1927, presque dix ans plus tard, l'École acquiert des documents relatifs à l'histoire de l'Indochine par le biais du gouvernement général qui les lui signale<sup>79</sup>. En 1928, ce dernier communique des articles de presse à Louis Finot, directeur p. i., qu'il souhaite conserver : « Sauf avis contraire de votre part, je garderai dans nos archives les articles que vous avez eu l'amabilité de nous communiquer, et dont je compte me servir pour la chronique du "Bulletin", 1928. »<sup>80</sup> Nous aurions pu penser que ces articles de presse rejoindraient les rayons de la bibliothèque. Le directeur fait une différence entre les archives et les

---

76 Voir le chapitre 4 où nous avons déjà évoqué ces archives et FERRY (Ferréol de), « Les Archives en Indochine » dans *La Gazette des archives*, n° 8, 1950, p. 33-37.

77 « La lecture d'un dossier m'a appris l'existence, sous le gouvernement annamite, d'un bureau qui, sous l'appellation "*Thuong Bien Hai Phong*", s'occupait des questions intéressant les régions du littoral tonkinois. J'ai demandé à M. le *Tong Doc* de faire rechercher si ses archives ne renfermeraient pas des correspondances émanant de ce bureau. Les recherches faites jusqu'ici n'ayant donné aucun résultat, je vous serais reconnaissant de vouloir bien en faire entreprendre dans les archives laissées par les bureaux du *Kinh Luoc*. Peut-être trouverions-nous dans les correspondances du *Thuong Bien Hai Phong* des renseignements intéressants sur les villages créés dans la région maritime et l'attribution des lais de mer. » En annotation marginale, au crayon : « M. Saintonge. Demander ce renseignements à l'École d'Extrême-Orient où sont déposées les archives du *Kinh Luoc* ». TTLT1, RST, 73 500, *op. cit.* Note postale de l'Administrateur-Résident de France à Nam Dinh au Résident supérieur au Tonkin, 9 août 1918. Minute expédiée du Résident supérieur au Tonkin au directeur de l'EFEO, 15 août 1918.

78 Il s'agit du « Recueil des correspondances des autorités provinciales de Nam-Dinh avec le Kinh-Luoc (année 1890) ». Le recueil, qui transite par la Résidence supérieur, est retourné à cette dernière un mois et demi plus tard. *Ibid.* Lettre d'H. Parmentier, directeur p.i. de l'EFEO, au Résident supérieur au Tonkin, 19 août 1918. Bordereau des pièces adressées par la Résidence supérieur au Tonkin à l'Administrateur-Résident de France à Nam-Dinh, 02 septembre 1918. Bordereau d'envoi au Résident supérieur (2<sup>e</sup> Bureau), Nam-Dinh, 17 octobre 1918.

79 ANOM, GGI, 44 503 : Achats de documents relatifs à la guerre du Tonkin et provenant du palais de Pékin (1926-1927). ANOM, GGI, 44 504 : Achat pour le compte de l'EFEO d'une lettre autographe de De-Tham (1927).

80 ANOM, GGI, 44 502 : École Française d'Extrême-Orient : articles de Bob Casey dans le « *Chicago Daily New (sic)* » concernant la découverte du Prah Khan de Kompong Thom (1928). Cet Américain prétend avoir découvert ces vestiges archéologiques au Cambodge, qu'aucun Européen n'aurait jamais vu. Il fait état de sa découverte dans ce journal, décrivant une jungle dangereuse. Ces ruines, sur lesquelles travaille l'EFEO, sont cependant connues depuis le XIX<sup>e</sup> s., et on peut même y accéder en automobile à la saison sèche.

imprimés : c'est l'appréciation de l'utilité des documents qui l'amène à les diriger vers les archives. Il s'agit ici de mettre des documents de côté afin d'en faire un usage interne et immédiat.

Peu de temps après, en 1929, l'EFEO élabore le cadre de classement de ses archives, preuve s'il en est de leur présence dans ses murs, de leur existence en tant qu'entité, de leur organisation et de leur intérêt pour l'institution. Il est désormais possible d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'un simple stockage. C'est donc sans surprise qu'elles sont évoquées quelques mois plus tard au détour d'un échange épistolaire dans lequel il est possible d'apercevoir des traces de leur structuration : « Je n'ai pu découvrir dans les archives de l'École (Direction ou Conservation d'Angkor) aucun document relatif aux conditions dans lesquelles ce terrain nous a été attribué. [...] »<sup>81</sup>. Plus de dix ans plus tard, Nguyen Van Huyen dira à l'occasion d'une conférence du cycle annuel de la société des amis de l'EFEO qu'il s'est mis « à dépouiller nos archives et à interroger nos documents iconographiques »<sup>82</sup> pour ses recherches. Les archives demeurent donc à l'EFEO après la réalisation de ce cadre de classement. Nous verrons dans la troisième partie de cette thèse qu'elles y sont toujours pendant les deux décennies suivantes, et que l'institution s'en soucie durant les moments difficiles qu'elle traverse à partir du milieu des années 1940.

### **C) « Archives administratives » et « archives scientifiques » : des notions ambiguës**

Des archives à l'EFEO, il y en avait donc et, lorsque l'on explore le sujet comme nous allons le faire, on se rend compte qu'il y en avait beaucoup et même partout, même si leur volumétrie nous est inconnue. Nous avons déjà entrevu, grâce aux citations précédentes, une dichotomie faite en interne sur laquelle il semble nécessaire de se pencher dès à présent car elle a été source de confusion lors de la réalisation de nos recherches : les archives considérées comme administratives, d'une part, et celles à usage plus scientifique, d'autre part. C'est une distinction qui est courante dans les établissements de recherche : elle est toujours présente à l'EFEO comme à l'École

---

81 ANOM, GGI, 50 916, École française d'Extrême-Orient, Divers, Cession à l'École française d'Extrême-Orient de deux parcelles de terrain domaniale sises à Siemréap (Cambodge) (1930) [1929-1930]. Lettre de L. Finot, directeur p.i. de l'EFEO, au Résident supérieur au Cambodge, 5 novembre 1929.

82 La conférence portait sur le « Costume annamite : son évolution et son sens social ». Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 8 Q2. Cette citation est issue d'un document manuscrit (probablement le texte de sa conférence), non daté.

française d'Athènes par exemple <sup>83</sup>. Ces archives administratives nous permettent aujourd'hui de reconstituer l'histoire administrative, le fonctionnement, l'évolution et la gestion des activités de ces établissements. Au demeurant, ces « archives n'ont pas pour première destination la consultation par l'historien le plus souvent, mais l'usage pratique de ceux qui les ont considérées et dont le souci n'est pas la connaissance du passé par lui-même. » <sup>84</sup> Cet usage pratique, qui correspond aux raisons de la création de ces documents, à leur utilité première, est nommé « valeur primaire » par les archivistes contemporains, tandis que celui qu'en fait le chercheur, l'utilisation ultérieure à des fins d'étude, en constitue la « valeur secondaire ». C'est cette différence que nous avons retenue pour l'architecture de ce chapitre car elle induit des statuts épistémologiques, des structures archivistiques <sup>85</sup> et, *in fine*, des produits et des usages distincts au sein d'un même établissement.

Cependant, la différence entre archives administratives et scientifiques n'est pas toujours pertinente ni flagrante pour l'EFEO elle-même. Un certain nombre de dossiers et de documents portent des annotations du type « Document scientifique », parfois abrégées « D. S. », au crayon rouge ou bleu <sup>86</sup>. La gestion des activités scientifiques et ces activités elles-mêmes se confondent ou se superposent fréquemment dans les dossiers d'archives. C'est un entremêlement toujours fréquent aujourd'hui au sein des archives contemporaines des sciences, comme le souligne Serge Wolikow : les archives des sciences humaines et sociales sont « étroitement imbriquées avec des activités non scientifiques, administratives, et pédagogiques. C'est donc une trivialité de rappeler que la documentation scientifique est liée à une activité sociale complexe, se développant au moins sur plusieurs plans qui ne se confondent pas même s'ils s'entrecroisent. » <sup>87</sup>

Une rapide plongée dans les cartons conservés à Paris suffit pour se convaincre de la difficulté à distinguer les archives administratives des archives scientifiques tant les exemples sont nombreux. On découvre, par exemple, dans un carton dédié à la participation de l'EFEO aux travaux de

---

83 Nous avons eu l'occasion de classer une partie de ces archives en 2014. Le service qui s'en occupe s'appelle le « service des archives administratives et scientifiques ». SERVICE DES ARCHIVES ADMINISTRATIVES ET SCIENTIFIQUES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, *Archives administratives de l'École française d'Athènes, série ADM : répertoires numériques détaillés*, mis à jour en juillet 2016, 94 p. Disponible sur [https://www.efa.gr/images/archives/repertoire\\_serie\\_ADM\\_V05-2\\_2016-07.pdf](https://www.efa.gr/images/archives/repertoire_serie_ADM_V05-2_2016-07.pdf) [consulté le 23 janvier 2021]. CAPOT (Cécile), *Les archives dites « manuscrites » de l'École française d'Athènes : de la reprise d'un arriéré à l'informatisation du nouveau service des archives*, mémoire de Master 2 « Technologies numériques appliquées à l'histoire », dir. Anne Rohfritsch, École nationale des chartes, 2014, 240 p.

84 ANHEIM (Étienne), « Singulières archives le statut des archives dans l'épistémologie historique une discussion de la mémoire, l'histoire, l'oubli de Paul Ricœur », dans *Fabrique des archives...*, *op. cit.*, p. 175.

85 ANHEIM (Étienne), PONCET (Olivier), « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », *op. cit.*, 14 p.

86 Citons par exemple : EFEO, Carton XVI : Participation de l'EFEO aux travaux de l'administration indochinoise concernant la linguistique (1912-1951). Dossier 1 : Dossier 20/1 : Réforme de l'orthographe (1913-1932), romanisation et transcription du cambodgien (1912-1943).

87 WOLIKOW (Serge), « Les archives du savoir en sciences sociales... », *op. cit.*, p. 21.

l'administration indochinoise concernant la linguistique, des études de certains de ses membres à ce sujet<sup>88</sup>. D'autres dossiers relatifs à l'ethnographie et à la linguistique peuvent contenir des travaux, offrir des vocabulaires et des questionnaires linguistiques<sup>89</sup>. Les cartons relatifs aux monuments historiques regorgent de notes de travail : on en trouve de la main de Louis Finot sur les inscriptions chames, quand un autre sous-dossier s'intitule explicitement « Notes Henri Parmentier »<sup>90</sup>. Des manuscrits d'ouvrages y figurent aussi<sup>91</sup>, aux côtés d'autres travaux parmi lesquels, autre exemple, un corpus établi par Léonard Arousseau au sujet des « citadelles annamites » construites à la Vauban – une demande de Paul Doumer relayée en 1911 par la Commission archéologique de l'Indochine – dont le but était d'en publier les plans et les dessins. L'EFEO ayant été chargée de la coordination du projet<sup>92</sup>, le secrétaire-bibliothécaire a ici réuni de nombreux documents, dont des plans portant des cotes et l'estampille de la bibliothèque et que l'on trouve désormais dans ces archives<sup>93</sup>. Les dossiers relatifs aux demandes de renseignements et d'expertises soumises à l'EFEO peuvent aussi être mentionnés, on y trouve des études comme celles sur les minorités des hauts plateaux vietnamiens<sup>94</sup>. Les journaux de fouilles, estampages et photographies, présents dans des cartons éponymes pour les premiers<sup>95</sup> ou éparpillés dans divers dossiers, peuvent aussi être cités. Depuis que la bibliothèque de l'EFEO est à Paris, un certain nombre de photographies accompagnant les documents d'archives ont d'ailleurs été extraites pour être transférées à la

---

88 EFEO, Carton XV : Participation de l'EFEO aux travaux de l'administration indochinoise concernant la linguistique (1912-1951).

89 Voir par exemple : EFEO, Carton XIV : Musées. Dossier 4 : Ethnographie & Linguistique, Birmanie, Chine, Thaïlande (s. d.).

90 EFEO, Carton V bis : Monuments historiques. Dossier 1 : Inscriptions chames (pagodes, fouilles, tombeaux, marché).

91 EFEO, Carton VI : Monuments historiques (1901-1950). Dossier 1 : Mr. Tavernier, agrégé d'histoire « L'Ancien Empire d'Annam » (Manuscrit) [Abrégé d'Histoire de l'Ancien Empire d'Annam, Tavernier : tapuscrit (non publié?)]

92 Il s'agit plus exactement « de rechercher et de réunir tous les documents relatifs aux anciennes citadelles annamites "à la Vauban" édifiées en Annam par les officiers français au service de Gia Long ou par leurs imitateurs indigènes ». ANOM, GGI, 16 928 : Monuments historiques, a.s. des anciennes citadelles annamites (1913). Lettre du gouverneur général de l'Indochine au Résident supérieur en Annam, 8 mars 1912.

93 EFEO, Carton VI bis : Monuments historiques (1874-1954). Dossier 2 : Cochinchine, plans, citadelles (s.d.) et Dossier 3 : Citadelles annamites (Hué) (s.d.). Au sujet des fruits de cette moisson, Claude Eugène Maitre, directeur de l'EFEO en congé administratif en France, indique : « On a pu réunir plus de deux cents plans, parfaitement exécutés pour la plupart, dont plusieurs (notamment un plan de Saigon, daté de 1790) s'étendent à des villes entières et remontent jusqu'au temps de Gia Long. L'heureuse initiative de la Commission a eu ainsi pour premier effet de faire verser dans les collections de l'École française d'Extrême-Orient un ensemble de documents naturellement de valeur inégale et d'origine assez disparate, mais qui prêteront à de fort utiles comparaisons et fourniront de précieux renseignements historiques. » Citation de Claude Eugène Maitre prononcée le 26 mars 1914 lors d'une séance de la commission et issue de « Organisation scientifique », dans *BEFEO*, t. 21, 1921, p. 407.

94 EFEO, Carton XVII : Documentation, expertises (XVIIe s. - 1943).

95 EFEO, FCCC : Conservation Cochinchine-Cambodge (1931-1939). Activités et recherches de terrains (1931-1939). Les journaux de fouilles sont des registres sur lesquels sont couchés quotidiennement les travaux et recherches engagés aux moyens de récits, plans et dessins. Les archives de la Conservation d'Angkor, classées récemment contiennent aussi un sous-fonds « Activités et recherches de terrain » où l'on trouve également des journées de fouilles, entre autres documents que l'on qualifierait de « scientifiques » si l'on reprend la terminologie de l'EFEO : EFEO, FCA : Conservation d'Angkor (1907-1975). Activités et recherches de terrain (1902-1973).



photothèque, preuve de leur usage scientifique. Nous constatons donc qu'il est difficile pour une institution de recherche d'identifier ce qui relèverait de l'administratif et du scientifique. Les deux sont intrinsèquement mêlés : les archives scientifiques servant, par exemple, de « preuves » du travail accompli. Les activités de l'EFEO sont par essence scientifiques et la plupart de ses agents sont des chercheurs. Leur correspondance est également révélatrice : cette dichotomie n'y existe pas ou très peu. Tout ceci pourrait être comparé aux archives des hommes politiques dans lesquelles vies professionnelle et privée se mêlent, ce qui se remarque aussi au passage fréquemment à l'EFEO, où les relations de travail peuvent céder le pas aux relations amicales <sup>96</sup>.

Les archives scientifiques sont donc des objets difficilement saisissables, et les chercheurs contemporains peinent aussi à les définir, comme nous l'avons vu dans l'introduction générale de la thèse. En s'appuyant sur la notion de provenance, Thérèse Charmasson distingue trois catégories : « les archives de tutelle des établissements de recherche et d'enseignement scientifiques, les archives propres de ces mêmes établissements, dont les archives des laboratoires et des unités de recherche ne constituent qu'une partie, et les archives personnelles des scientifiques. » <sup>97</sup> À propos des secondes, sur lesquelles notre chapitre entend se pencher dans la sous-partie suivante, elle ne dresse pas une séparation nette entre archives administratives et scientifiques, constatant, comme nous l'avons remarqué pour le cas plus ancien de l'EFEO, que les deux cohabitent :

Les archives propres des établissements de recherche et d'enseignement scientifiques sont également de façon très générale en France des archives publiques. Elles peuvent être plutôt à caractère administratif, lorsqu'elles proviennent des services administratifs de ces établissements (budgets, procès-verbaux de réunions de commissions, dossiers de personnel, etc.) ou à caractère plus proprement scientifique lorsqu'elles émanent des laboratoires et centres de recherche (qui produisent et conservent également des archives administratives). Ces fonds permettent d'éclairer plus précisément la mise en œuvre des politiques de recherches propres à chaque établissement ainsi que l'évolution des différentes disciplines scientifiques. <sup>98</sup>

Comme nous l'avons vu, l'EFEO s'est sans doute appropriée pour ses « archives administratives » la définition des archives que le *Manuel de l'archiviste* donnait en son temps (« l'ensemble des papiers, titres ou documents qui établissent les droits ou les obligations d'une

---

96 Pour la loi de 1979, les archives publiques sont, notamment, « Les documents qui procèdent de l'activité, dans le cadre de leur mission de service public, de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public ou des personnes de droit privé chargées d'une telle mission. » (art. L. 211-4). Les archives privées sont « l'ensemble des documents définis à l'article L 211-1 qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 211-4. » (art. L. 211-5). La définition des archives publiques s'y devine en creux : elles ne sont pas produites par un organisme public ; il peut s'agir d'archives produites par des personnes ou organismes privés.

97 CHARMASSON (Thérèse), « Archives des sciences », dans *Conservation et valorisation...*, op. cit., p. 27.

98 *Ibid.*, p. 30.

administration publique ou d'un particulier »<sup>99</sup>), et cette définition a fondé sa typologie des archives. Elles s'opposent à celles collectées par les membres de l'École dans le cadre de leurs missions, à des fins de recherche et rassemblés à la bibliothèque. Ces dernières sont à rapprocher de la notion actuelle de « données de la recherche »<sup>100</sup>. Si elle est très contemporaine et embrasse le domaine numérique, elle n'en fait pas moins écho à nos troisième et quatrième sous-chapitres : nous remarquerons qu'un certain nombre de documents, bien qu'il s'agisse d'archives, ne se trouvaient pas aux archives de l'EFEO, mais dans sa bibliothèque. Par ailleurs, les données des chercheurs étaient considérées comme des objets personnels. Dès lors, après ces panoramas terminologique et historique des archives de l'EFEO, nous proposons de nous pencher sur ce que cette dernière considèrerait effectivement comme des archives.

## **II – LA CRÉATION DES « ARCHIVES ADMINISTRATIVES » : UNE DÉMARCHE MODERNE ET PRATIQUE**

Lorsque nous avons pris connaissance des archives à la bibliothèque de l'EFEO à Paris en 2013, elles étaient comme endormies. Oubliées ou à peine connues, elles somnolaient dans les magasins sans avoir vu un archiviste de près depuis longtemps. Cette situation contemporaine rompt avec le destin qu'elles ont connu sous les tropiques vietnamiens : si les cartons qui les renferment aujourd'hui sont récents pour la plupart, les chemises des dossiers datent de l'époque coloniale tout comme les nombreuses annotations que les archives portent et qui mettent en évidence leur prise en main. Il y a donc eu au moins un archiviste à l'EFEO. Au-delà de ce constat, en obtenir la preuve fut difficile.

---

99 DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, *op. cit.*, 1934, p. 5.

100 « Les données de la recherche sont l'ensemble des informations et matériaux produits et reçus par des équipes de recherche et des chercheurs. Elles sont collectées et documentées à des fins de recherche scientifique. À ce titre, elles constituent une partie des archives de la recherche. » POMART (Julien), « AAF / Section Aurore : Un groupe de travail sur les données de la recherche », dans *Archives de la Fondation Maison des sciences de l'homme. Constituer, classer, signaler et valoriser des archives en sciences humaines et sociales*, Archives de la FMSH, 18 juillet 2014. En ligne sur : <https://archivesfmsh.hypotheses.org>, <https://archivesfmsh.hypotheses.org/1209> [consulté le 20 décembre 2020].

Nous proposons de nous pencher ici sur cette valeur première (la valeur administrative), et de déterminer depuis les temps présents l'« usage historique » des archives, celui « fait par les hommes des siècles précédents, qui explique comment et pourquoi ces documents ont été archivés et conservés à travers le temps »<sup>101</sup>, en nous appuyant sur « l'histoire humaine de l'archive de la recherche »<sup>102</sup>. Cette histoire mêle les documents d'archive eux-mêmes, la documentation qui a été constituée autour d'eux, ainsi que leurs acteurs, à l'aide « des traces des inventaires et les catalogues, des étiquettes, des cotes, l'indexation des fonds, le mobilier qui accompagnait les objets archive etc., toute la documentation sur l'objet archive, [qui] sont autant d'indices sur ses conditions de production. »<sup>103</sup>

## **A) Le cadre de classement de 1929 : l'organisation d'un fonds de l'EFEO**

Au moment d'entamer ce doctorat, notre première activité fut de réaliser un récolement afin de déterminer ce que les cartons contenaient réellement. C'est à cette occasion que nous avons retrouvé ces nombreuses traces de gestion, déjà aperçues lors de notre stage effectué à la bibliothèque parisienne de l'EFEO en 2013. Si nous n'avons pas mis la main sur le règlement du 26 avril 1909 qui « codifiait les conditions de versement, de triage et de communication » que Jacqueline Filliozat évoque dans ses notes de travail<sup>104</sup>, ni trouvé des sources qui l'auraient mentionné, nous avons pu prendre connaissance d'un cadre de classement réalisé en 1929<sup>105</sup>. Nous proposons ici de croiser notre étude matérielle des documents avec ce dernier ainsi qu'avec le *Manuel de l'archiviste* publié en 1934 par la DABI<sup>106</sup>. La formation dont est issu ce manuel fait elle-même écho à la prise de l'arrêté du 25 octobre 1930 qui crée un cadre d'archivistes-bibliothécaires et de secrétaires indigènes en Indochine en même temps que des cours

---

101 ANHEIM (Étienne), PONCET (Olivier), « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », *op. cit.*, p. 4.

102 LAUVERNIER (Julie), « Historiographie, archives, artefacts... », *op. cit.*, p. 149.

103 *Ibid.*

104 FILLIOZAT (Jacqueline), *Archives de l'École française d'Extrême-Orient (AEFEO) : Saigon-Hanoi, 15 décembre 1898-18 septembre 1956*, notes tapuscrites, 1995, [p. 5].

105 EFEO, Carton XLVIII : Registre DA. Registre DA 7, décision n° 29 établissant le classement des archives administratives de l'EFEO, 8 août 1929, p. 123-129.

106 DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, *op. cit.* Les instructions du dossier suivant, pour leur partie archivistique, sont reprises dans le manuel : TTLT1, DABI, 446 : Instruction sur le classement des dossiers aux Archives et Bibliothèques de l'Indochine (s. d.).

d'application à leur destination <sup>107</sup>. Le manuel propose aux stagiaires de retrouver une synthèse des enseignements et de les porter à la connaissance de ceux qui ne pourraient pas suivre la formation <sup>108</sup>. Si ce cadre d'emploi, cette formation et ce manuel sont postérieurs au cadre de classement de l'EFEO, nous verrons que des recoupements peuvent être faits, ce qui nous permet de déduire que le cadre a été réalisé par ou sur les conseils d'un archiviste de la DABI. Était-ce Paul Boudet en personne, qui connaissait bien l'EFEO et en était membre correspondant ? Il pourrait également s'agir de Rémy Bourgeois qui, déjà en poste depuis cinq ans en 1929, « classe et cote la plus grande partie des fonds versés au dépôt central » <sup>109</sup>. Ou bien a-t-il pu être réalisé uniquement par Louis Finot, à nouveau directeur par intérim entre 1928 et 1930 ? Il est peu probable que son activité de directeur lui en ait laissé le temps. Nous remarquons à nouveau, au passage, que c'est une de fois de plus sous sa direction qu'une décision importante est prise concernant les documents écrits de l'École : bibliothèques et archives semblent avoir retenu son attention, plus fortement que celle des autres dirigeants de l'EFEO, moins actifs en ces domaines. Son passage par l'École des chartes n'y est certainement pas étranger. Nous n'avons malheureusement pas trouvé de sources sur la genèse de ce cadre de classement méthodique que nous transcrivons ci-dessous, accompagné du règlement qui le précède <sup>110</sup>.

Art. 1er. - Les archives administratives de l'École française d'Extrême-Orient seront l'objet d'un classement méthodique, fixé suivant la nature et l'origine des documents.

Il sera procédé à ce classement suivant les règles ci-après :

Art. 2. - Chaque dossier d'archives sera désigné par une lettre accompagnée de l'indication générale de son contenu. Il pourra être réparti en plusieurs divisions, chacune de ces divisions portant la même lettre indicatrice que le dossier principal et à laquelle s'ajoutera, en exposant, un chiffre distinctif.

Art. 3. - Dans chaque dossier, les documents classés dans une même division seront placés sous une chemise spéciale sur laquelle seront inscrits, au fur et à mesure du classement, le numéro d'ordre de chaque pièce, l'analyse sommaire de son objet ; son origine et sa date.

Art. 4. - Tout document se rapportant à plusieurs questions ou affaires recevra le classement que comporte son origine ou son objet principal, mais sera également classé *dans tous autres* dossiers, soit sous forme de copie intégrale, soit sous forme de fiche de renvoi au classement principal.

Art. 5. - Toute pièce extraite d'un dossier d'archives devra y être immédiatement remplacée par une fiche indiquant la date de sa sortie et le nom de la personne à qui il en a été fait remise.

Cette fiche ne pourra être enlevée ni détruite avant la rentrée du document qu'elle représente.

---

107 DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, *op. cit.*, p. 3-4.

108 *Ibid.*, p. 3.

109 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 161.

110 EFEO, Carton XLVIII, *op. cit.* Décision du n° 29 du 8 août 1929 établissant le classement des archives administratives de l'EFEO, p. 123-129.

Art. 6. - Le classement des dossiers d'archives sera assuré par un secrétaire indigène désigné par le directeur, sous le contrôle du chef de bureau et la haute direction du secrétaire bibliothécaire de l'École française d'Extrême-Orient.

Art. 7. - L'ordre de classement des dossiers d'archives administratives est arrêté comme suit :  
[voir cadre de classement ci-dessous]

Art. 8. - Le secrétaire de l'École française d'Extrême-Orient est chargé de l'exécution de la présente décision.

Lettre indicatrice du dossier principal.	Indication des subdivisions des dossiers	Contenu des dossiers.
A	A <sup>1</sup> A <sup>2</sup> A <sup>3</sup> A <sup>4</sup>	<p><u>Organisation.</u></p> <p>Documents concernant la création et l'organisation, de l'origine à l'attribution de la personnalité civile.</p> <p>Documents concernant l'organisation depuis l'attribution de la personnalité civile.</p> <p>Textes organiques (arrêtés, instructions, circulaires, etc...) concernant spécialement le personnel de l'École Française d'Extrême-Orient.</p> <p>Attribution de fonctions accessoires à l'École, au Directeur ou aux Membres.</p>
B	B <sup>1</sup> B <sup>2</sup>	<p>Administration générale.</p> <p>Actes administratifs de toute nature et d'ordre général (ne s'applique pas spécialement à l'École Française d'Extrême-Orient).</p> <p>Documents de même ordre concernant la solde, les accessoires de solde, les congés, les retraites, les passages, etc...</p>
C	C <sup>1</sup> C <sup>2</sup> C <sup>3</sup>	<p>Personnel.</p> <p>Personnel européen (dossiers nominatifs pour chacun).</p> <p>Personnel asiatique (dossiers nominatifs pour chacun).</p> <p>Correspondants. Chargés de missions. Candidatures.</p> <p>Note. - Le dossier personnel devra contenir, pour chaque intéressé, l'indication des correspondances de l'Institut, soit sous forme de copie, soit à l'aide d'une fiche de renvoi au dossier J.</p>
D	D <sup>1</sup> D <sup>2</sup> D <sup>3</sup> D <sup>4</sup> D <sup>5</sup> D <sup>6</sup>	<p>Publications.</p> <p>Publications en général. Relations avec les éditeurs, imprimeurs, libraires concernant les publications de l'École (un dossier spécial pour chaque intéressé).</p> <p>Bulletin de l'E.F.E.O.</p> <p>Publication de l'E.F.E.O.</p> <p>Bibliothèque de l'E.F.E.O.</p> <p>Mémoires archéologiques.</p> <p>Publications diverses.</p>
E	E <sup>1</sup> E <sup>2</sup> E <sup>3</sup> E <sup>4</sup> E <sup>5</sup> E <sup>6</sup> E <sup>7</sup>	<p>Bibliothèque.</p> <p>Inventaire.</p> <p>Commandes, achats et souscriptions (avec renvoi à D, le cas échéant).</p> <p>Dons faits et reçus.</p> <p>Dépôt légal.</p> <p>Prêts et emprunts.</p> <p>Doubles et livres en nombre.</p> <p>Réclamations.</p>
F	F <sup>1</sup> F <sup>2</sup> F <sup>3</sup> F <sup>4</sup>	<p>Enseignement et Examens.</p> <p>École de Pali (copies ou fiches de renvoi du dossier K).</p> <p>Institut Bouddhique (d°).</p> <p>Examens de Langues orientales.</p> <p>Enseignement.</p>
G	G <sup>1</sup> G <sup>2</sup> G <sup>3</sup>	<p>Fonctionnement de l'École.</p> <p>Rapports annuels.</p> <p>Notes et rapports sur le fonctionnement de l'École.</p> <p>Appréciations sur l'École.</p>
H	H <sup>1</sup> H <sup>2</sup>	<p>Renseignements divers.</p> <p>Demandes de renseignements divers.</p> <p>Ouvrages soumis à l'examen de l'École.</p>
J	J <sup>1</sup> J <sup>2</sup> J <sup>3</sup> J <sup>4</sup> J <sup>5</sup> J <sup>6</sup>	<p>Relations extérieures.</p> <p>Avec les ministères.</p> <p>Avec l'Institut.</p> <p>Avec les institutions et les sociétés savantes.</p> <p>Avec les musées.</p> <p>Expositions.</p> <p>Congrès.</p>

Dans chaque dossier :  
correspondance avec les auteurs ; abonnements, échanges, services.

K	Relations avec l'Indochine.
K <sup>1</sup>	Musées (une chemise spéciale pour chaque musée).
K <sup>2</sup>	Bibliothèques (une chemise spéciale pour chaque établissement : Bibliothèque centrale. Bibliothèque Royale de Phnom Penh. Bibliothèque de Luang Prabang, etc...).
K <sup>3</sup>	Écoles (une chemise spéciale pour chaque institution : Instruction Publique. École de Pali. Institut Bouddhique. Arts cambodgiens, etc...).
K <sup>4</sup>	Sociétés savantes (une chemise spéciale pour chacune).
L	Missions. Une chemise spéciale pour chaque mission et, dans chaque chemise, fiche de renvoi de C à L pour les documents intéressant les membres correspondants de l'École.
M	Immeubles.
M <sup>1</sup>	Immeubles en général et ensemble de plusieurs groupes.
M <sup>2</sup>	Groupe du B <sup>d</sup> Carreau (chemise spéciale pour chaque bâtiment).
M <sup>3</sup>	Groupe du B <sup>d</sup> Đông-Khanh (d <sup>o</sup> ).
M <sup>4</sup>	Immeuble Henri Rivière.
M <sup>5</sup>	Conservation d'Angkor.
M <sup>6</sup>	Immeuble de Siemréap (Maison Barat).
M <sup>7</sup>	Maison de Nha-trang.
M <sup>8</sup>	Chalet de Dalat.
M <sup>9</sup>	Maison de Trà-kiêu.
M <sup>10</sup>	Groupe de la concession.
M <sup>11</sup>	Nouveau Musée.
M <sup>12</sup>	Musée provisoire.
M <sup>13</sup>	Musée de Tourane.
M <sup>14</sup>	Concession de Tam-dao.
N	Mobilier et matériel.
N <sup>1</sup>	Inventaire général.
N <sup>2</sup>	Inventaire par immeuble.
N <sup>3</sup>	Commandes ; correspondance avec les fournisseurs, transport de mobilier et de matériel. Réforme (avec fiches de renvoi à P <sup>3</sup> ).
P	Comptabilité.
P <sup>1</sup>	Budget : Instructions, arrêtés, circulaires, correspondance.
P <sup>2</sup>	Budget de l'École : notes, projets, budget définitif.
P <sup>3</sup>	Budgets annexes : Angkor, Sambor, Trà-kiêu, etc...
P <sup>4</sup>	États comparatifs du Trésor.
P <sup>5</sup>	États de solde : (a) Européens ; (b) Asiatiques.
P <sup>6</sup>	Avances (fiches de renvoi à C) ; Décisions, justifications, bordereaux.
P <sup>7</sup>	Relevés des ordres de recette.
P <sup>8</sup>	Dons et legs.
P <sup>9</sup>	Recettes diverses : P.V. de réforme ; vente de matériel réformé.
P <sup>10</sup>	Factures (sauf celles des éditeurs, mais fiches de renvoi du dossier D).
Q	Correspondance personnelle. Documents ou fiches de renvoi d'autres dossiers, classés par ordre alphabétique de noms.
R	Monuments historiques.
R <sup>1</sup>	Législation et réglementation générale.
R <sup>2</sup>	Classement, conservation, protection des monuments historiques : Tonkin.
R <sup>3</sup>	- d <sup>o</sup> - Annam.
R <sup>4</sup>	- d <sup>o</sup> - Cochinchine.
R <sup>5</sup>	Classement, conservation, protection des monuments historiques : Cambodge.
R <sup>6</sup>	- d <sup>o</sup> - Laos. Dans chacune de ces divisions un classement par pays des documents d'ordre général et une chemise spéciale par province. Chaque groupe important (Angkor, Sambor, Trà-kiêu) fera l'objet d'un classement sous chemise spéciale dans un des dossiers R <sup>3</sup> ou R <sup>5</sup> ).
R <sup>7</sup>	Exportation des objets d'art indochinois : demandes d'autorisation ; certificats.

Cette décision sous-entend que les archives de l'EFEO ne bénéficiaient pas jusqu'alors de classement, ou bien que celui-ci n'était pas « méthodique », ce que l'établissement souhaite désormais régler pour les « archives administratives ». L'article 4 interroge sur la finalité de ce règlement : est-il question d'archivage définitif ou au contraire de ce que l'on appellerait aujourd'hui de « records management », c'est-à-dire de l'« ensemble des mesures destinées à rationaliser la production, le tri, la conservation et l'utilisation des archives courantes et intermédiaires » chez leur producteur <sup>111</sup> ? L'absence d'information dans les consignes au sujet de la durée de conservation de ces archives et du tri croisée à nos observations (lesquelles ont permis de constater la présence de nombreux doublons, brouillons, copies), plaide pour le choix d'une organisation interne de la gestion des archives courantes, plutôt que pour un classement des archives définitives. Si les archives participèrent *de facto* à la bonne gestion de l'établissement et à la documentation de sa mémoire, c'est donc surtout dans ce premier objectif qu'elles ont été réunies et organisées, à la différence des archives scientifiques, davantage communicables aux usagers de la bibliothèque comme nous le verrons. Ni instrument de recherche ni index ne sont évoqués et ne semblent avoir existé pour ce fonds – ce qui aurait en outre permis d'éviter le recours aux renvois. Ce choix signifie sans doute que l'institution pouvait s'en passer au regard de la volumétrie du fonds et/ou de son exploitation : le cadre de classement devait suffire à se repérer en cas de recherche. La consultation des documents évoquée à l'article 5 ne devait donc concerner que les agents internes à l'établissement. Ces archives administratives n'étaient pas considérées comme des objets d'histoire, à usages scientifiques, mais bien comme des documents à usage pratique. Le fait que le fonds ne soit pas clos en témoigne également. Il s'agit d'archives que l'on qualifierait aujourd'hui de courantes (comme la question du tri n'est pas posée), voire d'intermédiaires. Des préconisations pour leur bonne conservation ne sont d'ailleurs pas plus données dans cette décision. Les indications relatives au conditionnement des archives ont quant à elles plus à voir avec leur signalement qu'avec leur protection.

Cette décision d'adopter un cadre de classement des archives témoigne d'un souci d'une gestion rigoureuse des archives. Le vocabulaire utilisé (« classement méthodique », « numéro d'ordre », « analyse », « objet », « pièce »), les directives édictées dans les articles du règlement et le cadre de classement correspondent à la terminologie et aux usages archivistiques. Le cadre comporte lui-même quelques consignes afin de guider l'agent qui classera les documents. Il est ici aussi question d'agir avec « ordre » et « méthode », comme le préconise le *Manuel* <sup>112</sup>. Autres exemples, le dossier

---

111 ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique...*, *op. cit.*, p. 335.

112 Dans sa préface au manuel, P. Boudet écrit « Ces instructions permettront de résoudre dans la plupart des cas les difficultés de classement. Mais, il ne faut pas oublier que, quel que soit le système employé, quelle que soit la



est l'unité de référence, la distinction entre classement intellectuel et matériel est bien présente, le classement est organisé en séries, la forme des analyses du cadre répond aux principes archivistiques, de même que la cotation. La lecture des articles et du cadre de classement fait écho à d'autres reprises au *Manuel de l'archiviste*. L'article 3 de la décision peut être rapproché de la définition du dossier présente dans le manuel : « Un dossier est constitué par l'ensemble des pièces concernant une même affaire. Ces pièces sont conservées sous une même chemise en papier fort ou en carton. Chaque chemise porte un certain nombre d'indications dont les principales sont : le numéro d'ordre, le titre et les dates extrêmes du dossier. »<sup>113</sup> Des instructions sont aussi données dans le règlement au sujet de la description, du signalement et du conditionnement des archives. Leur consultation est réglementée, afin de se prémunir des pertes. À ce sujet, nous pouvons noter que l'article 4, dédié au cas des pièces pouvant se rapporter à plusieurs affaires et donnant les consignes à suivre alors, est ambigu car il peut laisser penser à une logique documentaire plutôt qu'archivistique. En réalité, la pratique du renvoi est conforme aux instructions que donne le *Manuel*. Ces renvois sont assez nombreux à l'EFEO : c'est le cas de toute la série Q, relative à la correspondance personnelle, composée uniquement de renvois ou de documents d'autres dossiers. Cette construction artificielle, qui tente plus ou moins de respecter les fonds, témoigne d'un besoin pratique de centraliser cette correspondance. Les séries et les sous-séries sont quant à elles tout à fait classiques pour un cadre de classement, ce qui prouve une fois de plus l'intervention d'un professionnel dans son élaboration. Comme le montre la [Figure 56](#) des annexes, la série dévolue au personnel de l'École est la série C dans le cadre de classement conçu par la DABI en 1918 et dans celui de l'EFEO réalisé un peu plus de 10 ans plus tard. La construction des sous-séries est similaire puisque les deux cadres possèdent une subdivision pour le « personnel européen » et pour le « personnel asiatique » (« personne indigène » à la DABI)<sup>114</sup>. Les deux cadres ont également une série « Administration générale » (B pour l'EFEO, D pour la DABI), dont les sous-séries divergent cependant, l'échelle de l'organisation décrite étant différente entre l'EFEO et la DABI qui doit

---

précision du cadre et des index, les archivistes devront faire preuve d'ordre et de méthode, qualités sans lesquelles il n'est pas de bon classement. » DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, *op. cit.*, 1934, p. 4.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>114</sup> DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, *op. cit.*, 1934, p. 51-53. En 1934, le cadre de classement et les index élaborés en 1918 « n'ont pas changé dans leurs grandes lignes : augmentés de nombreuses rubriques secondaires, ils comportent une plus grande précision dans les détails, que seule l'expérience a permis d'atteindre. » *Ibid.*, p. 4. Voir l'arrêté du 26 décembre 1918 relatif à l'organisation et à la réglementation des archives en Indochine dont les annexes contiennent le cadre de classement des archives de l'Indochine établi à cette date.

décrire l'administration générale de tout l'appareil indochinois <sup>115</sup>. Autre similarité entre les deux cadres, les sous-séries sont numérotées et non pas doublement alphabétiques.

L'EFEO a donc pris modèle sur la DABI. Le cadre de classement en lui-même est le reflet de l'histoire administrative de l'École et de ses activités. Il est à l'image de celui des archives indochinoises : « Le cadre de classement des archives a été établi d'après un plan méthodique : les affaires y sont groupées d'après leur nature en un certain nombre de séries générales, désignées par une lettre. Chacune de ces grandes séries est subdivisée suivant le système décimal. » <sup>116</sup> La cotation alphanumérique adoptée – la classification décimale que la DABI recommande également <sup>117</sup> – permet d'anticiper les éventuelles évolutions d'activité de l'institution en toute souplesse. Comme pour le cadre de la DABI, les sous-séries de l'EFEO sont numérotées, selon un système qui peut aller jusqu'à plusieurs chiffres (deux à l'EFEO comme nous le verrons à la sous-section suivante, trois à la DABI). Ce fonds n'est donc pas clos.

Le cadre semble aussi se conformer au principe fondamental de respect des fonds, qui place en son centre celui de la provenance et de l'intégrité matérielle et intellectuelle de ces derniers. L'appellation « archives administratives » reflète ce respect des fonds : l'institution considère que les archives produites par ses chercheurs ou les archives exogènes acquises à des fins scientifiques ne doivent pas être mêlées à celles proprement dites de l'institution, qu'il s'agit d'autant de producteurs d'archives, et que les règles à leur appliquer ne doivent pas être les mêmes. De nombreuses sous-séries sont en outre construites selon un principe géographique, reproduisant ainsi l'organisation des activités de l'institution. On note au passage que la bibliothèque est dotée d'une série, ce qui reflète bien sa place dans l'institution en tant qu'entité, service <sup>118</sup>.

Bien que certaines étapes du travail intellectuel ne nous soit pas parvenues, comme les actions liées aux tris des documents, nous voyons bien que l'EFEO a eu l'intention d'élaborer une organisation structurée pour la gestion de ses documents. Ces derniers ne sont pas simplement rassemblés et stockés en un lieu particulier : ils gagnent la place qui leur est dévolue, glissés dans une chemise qui porte une cote et qui fait partie d'un ensemble conceptuel prédéfini. Cette

---

115 Sous-séries de l'EFEO : B1 – Actes administratifs de toute nature et d'ordre général, B2 – Document de même ordre concernant la solde, les accessoires de solde, les congés, les retraites, les passages, etc. Sous-séries de la DABI : D0 – Administration générale. Généralités. D1 – Organisation administrative de l'Indochine. D2 – Assemblées et conseils. D3 – Organisation des administrations locales. D4 – Contentieux administratif. D5 – Distinctions honorifiques. D6 – Police administrative. D7 – Forces de police. D8 – État civil.

116 DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, op. cit., 1934, p. 20.

117 *Ibid.*

118 Nous ne l'avons toutefois pas retrouvée, ni la sous-série relative au groupe d'immeubles du boulevard Carreau qui a dû contenir une chemise dédiée à la « nouvelle bibliothèque ».

« structure archivistique socialement construite »<sup>119</sup> est celle de l'administration de l'établissement et sert sa bonne marche : il n'y a pas d'enjeux liés à la représentation de l'institution à travers cette organisation. La question d'y donner accès ne se pose pas – hormis en interne ou à d'autres services de l'administration –, ni celle d'identifier les profils et les intérêts des personnes qui seraient autorisées à les consulter. Il n'est pas question d'en faire un « produit socioculturel »<sup>120</sup> particulier ni de les transformer en source – à l'exclusion peut-être des archives scientifiques qui se mêlent au fonds du fait de cette frontière ténue.

Le rapport aux archives de l'EFEO correspond tout à fait à ce que met en lumière l'historiographie. L'EFEO ne souhaite pas se donner à lire en tant qu'acteur de la recherche à travers sa propre production archivistique. L'intérêt de cet usage est inexistant puisque la valeur qu'elle attribue à ces documents est exclusivement primaire. Nous ne savons pas si, à terme, l'institution les aurait considérées comme historiques. Cela est peu probable, puisque cette valeur secondaire attribuée aux archives est très récente à l'EFEO, et que cette prise de conscience de l'utilité scientifique des archives administratives de la recherche par les établissements producteurs eux-mêmes est relativement récente, comme nous l'avons vu dans l'introduction générale. Ce qui pourrait être considéré comme un paradoxe est soulevé par Serge Wolikow : « Sauver des archives dans la mesure où elles conditionnent le travail scientifique est un truisme pour un historien. Pourtant s'il est bien un domaine où cette démarche n'est pas nécessairement très partagée c'est bien celui des sciences sociales et humaines. »<sup>121</sup> Ces questions ne se posaient donc absolument pas du temps de l'EFEO à Hanoi. L'institution laissait sa trace dans l'historiographie à travers ses publications officielles et non en donnant accès à des documents plus confidentiels qui en retracent la genèse – comme nous pouvons toujours le constater de nos jours, cette attitude est très répandue chez les producteurs d'archives qui s'en désintéressent, et souvent les éliminent, dès lors que les archives ont perdu leur valeur primaire, à l'inverse des publications. Il est aussi possible que cette prise en main archivistique des documents de l'EFEO, commencée au temps de Louis Finot, ait été interrompue par les changements de direction. C'est donc bien avec ce « filtre archivistique »<sup>122</sup> qu'il faut les aborder aujourd'hui, lequel est différent du filtre archivistique des autres fonds que l'École conserve à la bibliothèque.

---

119 ANHEIM (Étienne), PONCET (Olivier), « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », *op. cit.*, p. 7.

120 *Ibid.*, p. 11.

121 WOLIKOW (Serge), « Les archives du savoir en sciences sociales... », *op. cit.*, p. 17-18.

122 ANHEIM (Étienne), « Singulières archives... », *op. cit.*, p. 169.

## B) De la théorie à la pratique : les apports de l'étude matérielle des documents

La décision de 1929 a-t-elle été suivie d'effets ? Le cadre de classement a-t-il été appliqué et a-t-il duré dans le temps ? Ici, ce sont les observations que nous avons réalisées durant notre récolement et nos dépouillements qui nous ont aidée. Des points d'attention sont toutefois à exposer : les archives telles qu'elles se livrent aujourd'hui ont connu des mouvements qui ne sont pas documentés. Certaines archives ne nous sont pas parvenues, sans que nous sachions toujours lesquelles car nous n'en avons pas la trace, des reclassements plus contemporains plus ou moins aboutis ont pu avoir lieu sans que nous en connaissions toujours le périmètre ni le degré de finalisation, des pièces ont pu être extraites et remises dans un autre dossier ou jamais réintégrées. En outre, lorsque nous avons réalisé nos dépouillements, les cartons d'archives n'avaient pas tous été exhumés des magasins de l'actuelle bibliothèque de l'EFEO. Il n'est donc pas toujours aisé de parvenir à dater les traces de gestion que nous avons pu observer, ni de tirer des conclusions des silences que nous avons remarqués. Nous avons tout de même essayé de faire feu de tout bois car ces rares indices sont les seuls à notre disposition, une situation d'ailleurs pas si rare en matière d'histoire des collections comme le constatent également Christine Lorre et Anaïs Boucher au sujet du musée d'archéologie nationale :

Ainsi, si un conservateur n'avait pas conservé un anodin petit bout de papier écrit en grec, l'histoire de cette collection serait définitivement perdue.

Cette mésaventure incite donc, comme nos prédécesseurs, à prendre en compte tous les petits éléments qui accompagnent les collections dans leurs anciens conditionnements et qui sont parfois les seuls moyens de retrouver l'histoire des objets.<sup>123</sup>

Une immersion rapide dans les archives est à nouveau suffisante pour constater que cette décision prise en 1929 a bien été mise en pratique. La chemise de conditionnement des dossiers, notre premier contact avec les archives, correspond la plupart du temps aux règles édictées en 1929. Il s'agit de chemises expressément conçues pour recevoir les archives de l'institution, sur lesquelles son nom figure : ce sont des fournitures professionnelles, comme le recommande le *Manuel de l'archiviste*, qui présente un modèle de chemise dont la couverture a la même structuration que celles de l'EFEO, ainsi que nous pouvons le constater dans les annexes ([Figure 59](#) et suivantes) ou dans la description qu'en fait Olivia Pelletier : « Chaque dossier porte un numéro d'ordre associé à

---

123 LORRE (Christine), BOUCHER (Anaïs), « Déchiffrer les étiquettes et recoller les morceaux.... », *op. cit.*, p. 149.

un cachet mentionnant la lettre de série/sous-série, l'analyse, les dates extrêmes. Chaque pièce du dossier est numérotée et porte le cachet "Archives centrales de l'Indochine". »<sup>124</sup> Il s'agit bien à l'EFEO d'« une chemise spéciale », sur laquelle est inscrite « au fur et à mesure du classement, le numéro d'ordre de chaque pièce, l'analyse sommaire de l'objet ; son origine et sa date » comme le préconise l'article 3 de la décision. La cote du dossier reportée sur la chemise est elle aussi conforme à la classification décimale du cadre de classement ainsi qu'à ses séries et sous-séries.

La consultation des archives permet de voir des gestes qui n'étaient pas détaillés dans la décision de 1929, laquelle ne pouvait tout édicter : dossiers reliés, documents montés sur onglets et foliotés<sup>125</sup> ou collés dans des registres, par exemple<sup>126</sup>. La tenue de ces derniers est quant à elle bien explicitée dans le *Manuel de l'archiviste*<sup>127</sup>. Selon Jacqueline Filliozat, ce *Manuel* a d'ailleurs été très utilisé à l'EFEO : elle se souvient d'un exemplaire annoté et dont l'état matériel témoignait d'une utilisation répétée<sup>128</sup>.

Les boîtes qui renfermaient les archives n'ont pas été conservées. Leur existence s'aperçoit au détour d'un document<sup>129</sup>, le plus souvent sous forme d'annotation. Il faut prendre garde à ne pas confondre ces traces avec d'autres témoignages plus contemporains, comme ceux liés à la mise en

---

124 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry »..., *op. cit.*, p. 161.

125 C'est par exemple le cas dans : EFEO, Carton V : Monuments historiques (1901-1950), dossier 4 : Relations extérieures, aménagement des sites naturels (1906-1944) ; EFEO, Carton XVI : Participation de l'EFEO aux travaux de l'administration indochinoise concernant la linguistique (1912-1951), dossier 4 : Ethnographie & Linguistique, Birmanie, Chine, Thaïlande (s. d.)

126 C'est le cas des « registres D.A. » contenant les documents relatifs à l'administration générale de l'École (des « textes organiques » pour reprendre le vocabulaire du cadre de classement de 1929, des décisions qu'elle émet), ainsi que des registres de la correspondance au départ. Pour les registres D.A., voir notamment : EFEO, Carton XLVIII : Registre D.A. et suivants (les premiers sont conservés hors carton, dans la réserve) et pour la correspondance au départ : EFEO, Cartons XLVI et XLVII : Registre départ.

127 « Les registres sont des cahiers de papier reliés sous forme de livres et dont les feuillets sont généralement numérotés. Il en existe trois catégories : les registres de correspondance, les registres de comptabilité et les registres spéciaux. » On lit également « Les administrations publiques sont tenues d'inscrire sur des registres dans l'ordre chronologique les lettres qu'elles reçoivent avec mention de leur date d'arrivée et de leur contenu sommaire. [...] » DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, *op. cit.*, 1934, p. 6. Nous savons grâce à des annotations marginales que le courrier à l'arrivée était bien enregistré à l'EFEO, toutefois nous n'avons pas trouvé les registres correspondant. De même, le premier registre de correspondance au départ que nous avons trouvé date de 1950. S'agit-il de lacunes dans les documents qui nous sont parvenus ou bien d'une pratique qui n'a pas eu cours immédiatement à l'EFEO ? Il semble plutôt s'agir du second cas : ces registres ne sont pas mentionnés dans le plan de classement de 1929 et le premier que nous avons trouvé porte la cote « D1 », ce qui ne semble pas indiquer de lacune, *a priori*.

128 Entretien avec Jacqueline Filliozat, Paris, 7 janvier 2016. Les deux exemplaires actuellement conservés à l'EFEO sont en très bon état, il ne s'agissait donc pas de ceux-ci (cotes Indoch Educ 20 et 21).

129 On lit par exemple dans une copie d'une lettre probablement émise par la direction de l'EFEO à J.-Y. Claeys, qui s'occupe alors des monuments historiques de l'Annam Champa : « Cartons pour dossiers. - Je fais confectionner à l'atelier de l'École les cartons pour dossiers qui vous seront nécessaires. Ils vous seront adressés au fur et à mesure des possibilités. » EFEO, Carton IV : Monuments historiques (1874-1954), dossier 5 : Monuments historiques de l'Annam Champa : dossiers par monument (1901-1950). R30 Conservation de l'Annam Champa. Copie de la lettre n° 2424 adressée à J.-Y. Claeys, conservateur de l'Annam-Champa, 23 octobre 1930.

caisse des archives avant leur expédition à Paris. Le lieu de conservation des archives n'est pas plus précisé, il n'existe aucun récolement de cette époque. Les dépouillements nous apprennent qu'elles se trouvaient dans les magasins de la bibliothèque au lendemain du coup de force japonais du 9 mars 1945, où elles séjournèrent encore en 1957, comme nous l'avons vu au chapitre précédent <sup>130</sup>. Il est donc fortement probable que la nouvelle bibliothèque, construite en 1943, ait toujours abrité ces archives, d'autant plus que sa construction avait pour objectif d'assurer des conditions de conservation optimales aux documents, lesquelles s'apparentaient à ce que le *Manuel de l'archiviste* recommandait. L'EFEO prend donc soin de ce fonds, ce qu'attestent également ses conditions de consultation. L'article 5 de la décision de 1929 (« Toute pièce extraite d'un dossier d'archives devra y être immédiatement remplacée par une fiche indiquant la date de sa sortie et le nom de la personne à qui il en a été fait remise ») est respecté si l'on en croit les observations que nous avons pu faire : des bordereaux de transmission de documents, quelques fantômes ou des notes indiquant qui a consulté quoi ont parfois été oubliés dans les dossiers <sup>131</sup>. Ces pièces viennent encore confirmer le fait que ces archives n'étaient pas ouvertes au public, mais consultées en interne à l'EFEO ou transmises en cas de besoin à l'administration coloniale (communications administratives). Nous constatons à nouveau qu'il ne s'agissait pas d'archives historiques.

L'évolution des activités de l'établissement n'a pas mis à mal le cadre de classement, qui a bien pu s'y adapter. Les dossiers que nous trouvons aujourd'hui ont presque tous une cote du cadre de classement, en plus des éléments d'information demandés à l'article 3 de la décision de 1929 – liste des pièces, analyse, numéro d'ordre, date (voir [Figure 59](#)). Certaines sous-séries ont été étendues, comme la cote A1 initialement consacrée à la création et à l'organisation de l'École, de son origine à l'attribution de la personnalité civile en 1920, et dans laquelle un dossier relatif à la réinstallation du siège à Hanoi en 1947-1948 a pu être intégré <sup>132</sup>. Nous pourrions aussi citer l'Institut indochinois pour l'étude de l'homme que l'EFEO a co-créé et dont nous savons que l'École avait la responsabilité de la conservation des archives puisqu'elles ont rejoint ce fonds <sup>133</sup>. De nouveaux

---

130 En 1949, le directeur de l'École écrit que « les archives photographiques ont été groupées auprès des archives dans le bâtiment de la bibliothèque [...] ». LÉVY (Paul), « Résumé du rapport sur l'activité de l'EFEO d'août 1948 à Septembre 1949 », dans *Résumé du rapport sur l'activité de l'EFEO d'août 1948 à Septembre 1949, Procès verbal de l'Assemblée Générale du 10 Janvier 1950*, Société des amis de l'École française d'Extrême-Orient, sans pagination.

131 Voir par exemple EFEO, Carton X, dossier 1, *op. cit.* K1 Musées, Généralités et K1 Généralités, Réorganisation des Musées. On trouve sur la chemise de ce dernier « Le dossier complet est remis à M. Cœdès le 27-4-43 ». EFEO, Carton XVII, dossier 22 : Résidents en Indochine : reprise des demandes de renseignements de documentation et de publication, échanges d'information (1899-1920).

132 L'École avait dû se réfugier à Saïgon entre août 1945 et décembre 1946 (voir les chapitres 8 et 9). EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1949-1963), dossier 38 : Maintient (sic) de l'EFEO en Indochine après la guerre.

133 Celles-ci étaient classées en K4. Aujourd'hui, il est possible de les trouver dans : EFEO, Carton XXIII : Coopération avec des chercheurs extérieurs à l'EFEO (1899-1954). EFEO, Carton XXIV : Correspondance avec

indices décimaux sont également apparus : J7 pour les bibliothèques et les sociétés savantes étrangères, R9 pour les sites naturels, entre autres exemples. De nouvelles subdivisions ont précisé les activités de l'École : citons, pour rester dans les « R Monuments historiques », la sous-série « R3 Classement, conservation, protection des monuments historiques : Annam » qui contient de nombreuses cotes R31. Dans l'exemple suivant, ces dernières affinent le classement par monuments ou par sites géographiques d'une même province (ici, Quang Nam au centre du Vietnam) :

- R. 31 Quang-nam, Mi-son (s. d.)
- R. 31 Quang-nam, Bang-an (s. d.)
- R. 31 Quang-nam, Chiem-son (s. d.)
- R. 31 Quang-nam, Tombeaux japonais (s. d.)
- R. 31 Quang-nam, Montagnes de Marbre (s. d.)
- R. 31 Quang-nam, Citadelle (s. d.)
- R. 31 Quang-nam, Tours chames de Khuong-My (s. d.)
- R. 31 Quang-nam, Pont japonais (s. d.)
- R. 31 Quang-nam, Montagnes de Marbre (s. d.)
- R. 31 Quang-nam, Dong-yen chau cf. Chiem-son (s. d.)
- R. 31 Quang-nam, Hon Cut cf. Chiem-son (s. d.)
- R. 31 Quang-nam, Sculptures chames de Phu-hung (1935) <sup>134</sup>

Autre exemple, la sous-série R9 qui se rapporte à des sites et qui contient elle aussi un certain nombre de subdivisions comme :

- R. 90 Législation & réglementation générale (1906 - s. d.)
- R. 91 Commission centrale des Sites (1931-1943)
- R. 91 Commissions locales des Sites (s. d.)
- R. 92 Sites naturels, Baie d'Along (1921-1939)
- R. 92 Petit Lac (1935)
- R. 92 Rochers Duc Thuy & Hôi-Hac (1936-1941)
- R. 92 Site Hoang-xa (1939)
- R. 92 Bokor (s.d.)
- R. 92 & R. 21 Site Huong-tich (1940)
- R. 92 Sites, pagode Kim-son-tu (1943)
- R. 92 Sites, Sites de de Luang-Prabang (s. d.) <sup>135</sup>

Les exemples pourraient être multipliés car ils sont nombreux. Ceux-ci donnent à voir des adaptations pratiques, à l'instar de ce dossier d'archives relatif au site Huong Tich doté d'une double cotation <sup>136</sup>, un système qui semble ici propre à l'EFEO.

---

des scientifiques, des organismes de recherche, des sociétés savantes et des associations (s. d.).

<sup>134</sup> EFEO, Carton V, dossier 5 : Monuments historiques, classement par provinces, dossiers par monuments, Quang-Nam (1900-1945).

<sup>135</sup> *Ibid.*, dossier 4 : Relations extérieures, aménagement des sites naturels (1906-1944).

<sup>136</sup> Ce n'est pas le seul cas. Citons par exemple « A2 & K10 Réorganisation des musées (1931-1944) » qui se trouve dans EFEO, Carton X : Musées, dossier 1 : Musée, organisation des musées en Indochine (1926-1943) ou « F2 R1 Tête de Bouddha S. 21,8 (ancien S. 96) volée au Musée Albert Sarraut entre le 27 & le 29 mars 1929 (s. d.) » dans EFEO, Carton XI : Musées, dossier 2 : Musées, Albert Sarraut à Phnom-Penh : rapports activités (1948), inventaires collections, rattachement à EFEO, Sarraut représentant officiel (1905-1955).

Les renvois d'un dossier à l'autre évoqués à l'article 4 de la décision de 1929 sont en outre fréquents. Ils peuvent prendre la forme d'une note glissée dans un dossier <sup>137</sup> (composant parfois son unique document <sup>138</sup>) ou être simplement mentionnés dans l'énumération des pièces que porte la chemise de conditionnement <sup>139</sup>. La note peut renvoyer à un autre dossier ou bien à un registre dans lequel le document est collé <sup>140</sup>. Il s'agit parfois de renvoyer vers des documents mentionnés en annotation sur les chemises de conditionnement ou les pièces elles-mêmes comme des « documents scientifiques » <sup>141</sup>, mettant ainsi à nouveau à mal cette distinction avec les archives administratives et prouvant une fois de plus qu'elle est difficile à maintenir dans une institution scientifique où les deux se mêlent par essence.

Cette observation minutieuse des archives permet d'apercevoir des reclassements lorsque l'EFEO était encore à Hanoi : pièces démontées de leurs onglets pour rejoindre un autre dossier, changements de cotation, reclassements thématiques <sup>142</sup>. On trouve la trace écrite d'au moins un reclassement, qui a eu lieu au retour de l'EFEO dans ses locaux hanoïens <sup>143</sup>. Il ne faut pas confondre reclassement et travail régulier de classement, dont la différence est parfois difficile à saisir en possession de données uniquement matérielles. Les chemises de conditionnement qui portent la trace d'une alimentation à différentes reprises témoignent, par exemple, du travail régulier de classement <sup>144</sup>, tout comme les discrètes instructions et traces de suivi que l'on trouve aux détours des archives, à l'instar de : « Classer cette lettre mais envoyer sur bordereau à Phouvong les calques qui sont faits. Les demander à M. Manikus. » <sup>145</sup> ; « Objet du document (pour

---

137 Voir par exemple EFEO, Carton VII : Monuments historiques (1874-1944), dossier 2 : Dossier par monuments, classement par localités : Bac-Lieu, Bentre, Cantho, Cholon, Gia-Dinh, Gocong, Long-xuyen, Rach-gia, Sadec, Saigon-cholom, Tanan, Tay-Ninh, Tra-Vinh, Vinh-Long, Bien-hoa, Chau-doc, Oc-eo. R. 41 Tay-ninh, Généralités (1921, 1924)

138 *Ibid.*, dossier 6 : Monuments historiques, dossiers par monuments, classement par provinces, Kontum, Phanrang (1900-1945). Hai-trach.

139 Voir par exemple les chemises de ce dossier : EFEO, Carton XIV, dossier 7 : Musée Khai-dinh à Hué (1923-1948).

140 EFEO, Carton IX : Monuments historiques (1900-1943), dossier 1 : Laos, Découvertes, fouilles, restauration (1900-1943). R. 61 Bassac, Vat Phu, Découverte par le Père Conason d'une stèle dans une rizièrre au-dessous de Vat-Phu (1901).

141 EFEO, Carton XI, dossier 1 : Musées, Albert Sarraut à Phnom-Penh (1905-1944). K. 1 Musée Albert Sarraut (1905-1908). On trouve ici deux renvois « Cf. Documents scientifiques. Musées ». EFEO, Carton XIV : Musées, dossier 7, *op. cit.*, est un autre exemple.

142 Voir par exemple EFEO, Carton IV, dossier 2 : Classement par provinces, Dossiers par monuments : Binh-Dinh, de Darlac à Thua-Thien (Hué) (1900-1945) et dossier 4 : Monuments historiques de l'Annam-Champa, généralités (dossiers par monuments) (1901-1950).

143 « Regroupées au sein de la Bibliothèque, les Archives de l'École ont subi un reclassement d'ensemble [...]. ». EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Rapports sur l'activité de l'EFEO, correspondance et notes de P. Lévy [...] : voir le rapport d'activités de la période allant d'avril 1947 à août 1948.

144 Par exemple : EFEO, Carton VII, dossier 2, *op. cit.*, R. 41 Vonh-long, Temple de Confucius (1935, 1937).

145 EFEO, Carton VIII : Monuments historiques (1899-1954), dossier 1 : Histoire du Las (sic) (1901), déclassement du Vat Phya Vat (1953) (1899-1954). Savannaket (1931-1953), R. 61 Savannakhet, That Inhang (1931, 1950-1951).



le classement des archives) [:] Demande d'envoi d'une statue de Çiva au Musée »<sup>146</sup> ; « Inventorié le 4 déc. 39 »<sup>147</sup> ; « inventorié le 26-10-43 »<sup>148</sup>. Ce fonds d'archives était bel et bien vivant.

Le caractère primitivement courant de ces archives se voit aussi à travers diverses traces comme les tampons d'enregistrement du courrier ou les registres de départ de ce dernier. La présence des archives dans les différents sites de l'EFEO confirme que le cadre de classement ne concerne que le siège : des rapports ou des lettres indiquent, par exemple, que des archives étaient présentes dans les musées ou à la Conservation d'Angkor<sup>149</sup>. Toute activité étant productrice d'archives, l'EFEO en a dans ses autres implantations et elle les y laisse. Il paraît nécessaire de les avoir à portée de main pour la bonne gestion des affaires<sup>150</sup>. Comme elles échappent au cadre de 1929 (un cadre local aurait pu être prévu mais ce choix ne semble pas avoir été fait), ces archives ne bénéficient pas du même traitement qu'au siège. En 1950, les archives du musée Louis-Finot situé à Hanoi sont citées en ces termes dans un rapport :

Archives en partie non classées. Mise à jour nécessaire pour les derniers mois. Notamment pour les dossiers : « envois et réceptions » et « inventaire du coffre ». Pièces importantes manquantes ou n'ayant jamais existé (notamment : pas de traces de l'utilisation d'un certain nombre de feuilles d'or. Pas de procès-verbal en règle du contenu du coffre-fort)<sup>151</sup>.

---

146 EFEO, Carton IX, dossier 1, *op. cit.* K.1 Musée Albert Sarraut (juin 1916-s.d.).

147 EFEO, Carton XVI : Participation de l'EFEO aux travaux de l'administration indochinoise concernant la linguistique (1912-1951), Dossier 2 20-2 Réforme de l'orthographe ; romanisation et transcription du cambodgien. Ethnographie & Linguistique, Birmanie, Chine, Thaïlande (s. d.).

148 EFEO, Carton VI, dossier 2 : Annam : Divers (1902-1948). Géographie, Tonkin, La province Hung-hoa. Traduction Dumoutier.

149 Dans une lettre de Ch. Lemire adressée au directeur de l'EFEO en 1912, ce premier écrit que des notes sur la provenance de collections sont à « transmettre aux archives du musée de Tourane ». EFEO, Carton XII : Musée, dossier 1 : Musée de Hanoi (Louis Finot) : document n° 1 à 6bis : correspondance, rapports (1901-1915). K.1 Musée Hanoi (janvier à décembre 1910). Lettre de Ch. Lemire au directeur de l'EFEO, 12 janvier 1912. Au sujet de la Conservation d'Angkor, nous lisons par exemple dans un rapport de mai 1941 : « Nous avons fait revenir les caisses d'archives évacuées à Saïgon, au Musée Blanchard-de-la-Brosse lors des hostilités avec la Thaïlande en janvier dernier. » EFEO, Rapports Conservation d'Angkor originaux (1927-1942). Rapport de mai 1941, p. 4. Ces archives, initialement sans cotation, ont été reclassées et numérisées durant notre doctorat. EFEO, Fonds de la Conservation d'Angkor. Activités et recherches de terrain : rapports de fouilles. Mai 1941 (pièce 12) : [https://archives.efeo.fr/uploads/r/archives-de-l-cole-fran-aise-d-extr-me-orient-paris/2/a/e/2ae6760ea79345fe9af1514146ef450f78134a0c871274557254b38d242fc80c/1941\\_05\\_Mai1941LowRes.pdf](https://archives.efeo.fr/uploads/r/archives-de-l-cole-fran-aise-d-extr-me-orient-paris/2/a/e/2ae6760ea79345fe9af1514146ef450f78134a0c871274557254b38d242fc80c/1941_05_Mai1941LowRes.pdf)

150 Il faut en outre garder à l'esprit que les musées auxquels l'EFEO est associée ont des statuts administratifs différents : certains sont administrés par l'EFEO (musée Louis-Finot à Hanoi, musée Henri-Parmentier à Tourane, musée Albert-Sarraut à Phnom-Penh à partir de 1944), quand elle exerce son contrôle scientifique sur d'autres (musée Albert-Sarraut à Phnom-Penh jusqu'en 1944, musée Khai-dinh à Hué, musée Blanchard-de-la-Brosse à Saïgon). SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1999, p. 79-80. Voir également DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Le système muséal colonial indochinois (1900-1954)*, mém. pour le diplôme de recherche appliquée de l'École du Louvre, dir. V. Lefevre et C. Petry, 2005, 2 vol. (152-[61] p.), dactyl. ABBE (Gabrielle), *Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier : genèse, histoire et postérité (1917-1945)*, thèse de doctorat, histoire, dir. Hugues Tertrais, univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018.

151 EFEO, Carton XII, dossier 2 : du doc. 7 au doc. 11 : généralités. [Rapport du] Musée Louis-Finot, 20 mai 1950.

Les conditions d'accessibilité ne sont pas non plus les mêmes dans ces annexes de l'École. Il semble s'agir d'archives consultables en salle de lecture (dans les implantations suffisamment grandes pour en avoir une), bénéficiant d'un catalogue sur fiche – des archives « scientifiques », probablement. Des liens existent cependant entre le siège et ces autres sites : il arrive que le directeur de l'École demande à ce qu'on lui envoie des documents à Hanoi <sup>152</sup> ou bien que le personnel en place propose d'en envoyer « pour les archives de l'École » <sup>153</sup>, sans que la documentation nous permette de savoir s'il s'agit des archives administratives ou des scientifiques, conservées par la bibliothèque.

Ce fonds des archives administratives a donc été alimenté et entretenu de 1929 au départ du siège de l'EFEO à Hanoi. Le souhait de les traiter avec rigueur n'a pas été un vœu pieux : leur étude matérielle montre qu'elles ont effectivement été prises en main avec professionnalisme avec l'aide du *Manuel de l'archiviste* de la DABI, sans doute d'un de ses agents également, et d'au moins un archiviste qui officiait dans la maison.

### **C) La présence d'un archiviste : la consécration de la gestion professionnelle des archives**

La formation d'agents de l'EFEO à l'archivistique est une autre preuve de cette volonté de s'en occuper avec compétence et de les reconnaître en tant qu'entité organisationnelle. Nos observations des archives nous ont permis d'entrevoir la présence d'un personnel familiarisé avec l'archivistique : les nombreuses traces de gestion précitées témoignent d'un travail réalisé avec méthode et, sans doute, régularité.

---

152 Voir par exemple EFEO, Carton X, dossier 3 : Tourane, Dossier Parmentier : doc. 21 à 26. K. 1 Musées, Musée de Tourane (1908-1926). Minute de L. Finot au conservateur-adjoint du musée, 31 août 1925. Après avoir fait rechercher un plan dans les archives de l'École, Louis Finot demande au conservateur-adjoint du musée de lui faire parvenir une copie d'un plan plus complet s'ils en ont un.

153 « J'ai déjà eu l'occasion de collectionner certains documents cambodgiens modernes, des plans et des cartes, qui peuvent avoir, ainsi que vous me l'avez affirmé, un certain intérêt pour les archives de l'École. Dès qu'il me sera possible de le faire, je vous ferai parvenir ces documents. » EFEO, Carton XI : Musées, dossier 1 : Musées, Albert-Sarraut à Phnom-Penh (1905-1944). K.1 Musée « Albert-Sarraut » (1905-1908). Lettre du directeur-adjoint du musée au directeur de l'EFEO, 12 mars 1908.

La correspondance à l'arrivée porte classiquement la trace d'un travail de secrétariat, voire d'archivage courant. L'EFEO comptait dans ses rangs de nombreux secrétaires, entendu comme cadre d'emploi, ce qui n'indique pas précisément leur fonction – citons par exemple Nguyen Van To, qui était secrétaire administratif. Il est très probable que l'archiviste de l'EFEO en faisait partie. Était-il secrétaire et pourvu d'un travail dans le prolongement duquel pourrait se trouver une mission archivistique ? L'EFEO a-t-elle souhaité se doter d'un archiviste au long cours et non uniquement réaliser un cadre de classement à simplement appliquer ensuite ? A-t-elle jugé utile d'avoir en son sein un agent expressément formé à l'archivistique ?

Il a été possible de croiser les observations matérielles à quelques autres sources. L'arrêté du 27 juin 1933 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École sous le régime de la personnalité civile crée un poste de secrétaire-archiviste à l'École au sein du personnel asiatique (art. 2). Le premier archiviste dont nous avons trouvé la trace à l'EFEO se nomme Nguyen Van Phong. Entré à l'École en septembre 1923 en tant que secrétaire stagiaire <sup>154</sup>, il monte les échelons un à un jusqu'à devenir secrétaire de 1<sup>ère</sup> classe en 1935 <sup>155</sup>. Son travail semble apprécié puisqu'il s'est vu attribuer petit à petit plus de responsabilités : il s'occupe du service des bureaux les dimanches et jours fériés à partir de 1927 <sup>156</sup>, il se voit accorder des gratifications pour travaux supplémentaires entre 1932 et 1934 <sup>157</sup>. Une décision de 1936 indique qu'il est « titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de secrétaire-archiviste » et le charge « du classement des archives de l'École » <sup>158</sup>. Sa solde est alors augmentée mensuellement de cinq piastres conformément à la réglementation en vigueur <sup>159</sup>. Ses activités d'archiviste, associées à son ancienneté, aident peut-être sa poursuite de carrière : il devient secrétaire principal de 4<sup>e</sup> classe en 1938 jusqu'à obtenir la 2<sup>e</sup> classe en 1943 <sup>160</sup>, date à

---

154 EFEO, Réserve. Registre DA3. Décision du 8 septembre 1923 nommant Nguyen Van Phong secrétaire stagiaire pour compter du 10 septembre 1923, p. 233.

155 EFEO, Carton XLVIII. Registre DA4. Décision du 17 décembre 1924 nommant Nguyen Van Phong secrétaire de 6<sup>e</sup> classe pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1925, p. 113. Registre DA5. Décision du 21 juin 1926 le nommant secrétaire de 5<sup>e</sup> classe, p. 173. Registre DA6. Décision du 27 juin 1928 le nommant secrétaire de 4<sup>e</sup> classe, p. 223. Registre DA7. Décision du 11 juillet 1930 le nommant secrétaire de 3<sup>e</sup> classe pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930, p. 269. EFEO, Carton XLIX : Registre DA. Registre DA9. Arrêté du gouvernement général nommant Nguyen Van Phong secrétaire de 2<sup>e</sup> classe. Registre DA10. Arrêté du 27 juin 1935 le nommant secrétaire du 1<sup>er</sup> classe pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1935, p. 228.

156 *Ibid.* Registre DA6. Décision du 16 mars 1927 chargeant Nguyen Van Phong du service des bureaux les dimanches et jours fériés, p. 20.

157 EFEO, Carton XLIX. Registre DA9. Décision du 3 juin 1932 accordant une gratification à Nguyen Van Phong pour travaux supplémentaires. Décision du 25 décembre 1932 lui accordant une gratification de 60 piastres pour travaux supplémentaires. Décision du 26 juin 1933 lui accordant une gratification de 60 piastres. *Ibid.* Registre DA 10. Décisions des 24 janvier, 7 juin, 31 décembre 1934 et 23 mai 1935 lui accordant une gratification de 60 piastres, p. 20, 58, 144bis, 216.

158 EFEO, Carton L : Registre DA. Registre DA11. Décision du 5 octobre 1936 chargeant Nguyen Van Phong des fonctions de secrétaire-archiviste pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1936, p. 131.

159 *Ibid.* Arrêté du 29 avril 1936 fixant à cinq piastres le supplément mensuel alloué aux secrétaires-archivistes.

160 *Ibid.* Registre DA 12. Arrêté du 31 décembre 1937 nommant Nguyen Van Phong secrétaire principal de 4<sup>e</sup> classe pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1938, p. 152. EFEO, Carton LI : Registre DA. Registre DA14. Arrêté du 14 février 1941

laquelle nous perdons sa trace – les registres recensant les actes administratifs de l'École s'interrompent après celui-ci ; rappelons par ailleurs que les dossiers des membres du personnel vietnamien ont aujourd'hui disparu. L'École ne confie pas la fonction à n'importe qui : il s'agit d'un secrétaire formé par la DABI. L'institution a donc encore une fois le souci de bien faire.

Les stages de formation de la DABI, d'une durée de six mois, débutent en 1927 et se déroulent durant « près de vingt ans »<sup>161</sup>. En 1937, près d'une centaine de personnes ont eu accès à ces enseignements, dont Olivia Pelletier donne la présentation suivante :

Il s'agit de cours de perfectionnement technique pour les personnels déjà en place dans les services des différentes administrations. L'enseignement dispensé est à la fois théorique et pratique. Il englobe tous les aspects permettant aux stagiaires de diriger un bureau d'archives ou de servir dans les grands dépôts : aménagement des bâtiments, méthode de classement, histoire du livre et de la bibliographie indochinoise, cours d'administration générale et indochinoise.<sup>162</sup>

Chaque année, une vingtaine de personnes sortent formées de cette « modeste école », comme a pu la nommer la DABI, qui n'en donne pas moins l'occasion d'apprendre « les méthodes de travail [...] modernisées des services de la métropole », et ainsi de les diffuser « dans toutes les administrations »<sup>163</sup>. La formation est sanctionnée par un « certificat délivré au bout du stage après un examen probatoire » et elle offre par la suite à ses bénéficiaires « un léger supplément mensuel »<sup>164</sup>, comme nous avons pu le constater avec le cas de Nguyen Van Phong.

Les cours ont lieu tous les jours durant six mois, il s'agit donc d'un investissement important pour l'employeur, auquel l'EFEO a bien voulu consentir. Nguyen Van Phong a suivi cette formation dans le cadre de ses fonctions à l'École : il y est en effet employé avant que la DABI la dispense, en 1923. Les dépouillements des feuilles de présence des stages entre 1934 et 1942<sup>165</sup> permettent en outre de remarquer qu'un autre agent de l'EFEO a été formé à l'archivistique entre août 1938 et janvier 1939. Il s'agit d'un dénommé Do Huy Nhiem, assez assidu à ce stage<sup>166</sup>.

---

le nommant au grade secrétaire principal de 3<sup>e</sup> classe pour compter 1<sup>er</sup> janvier 1941, p. 56. Registre DA15. Arrêté du 6 décembre 1943 le nommant au grade secrétaire principal de 2<sup>e</sup> classe pour compter 1<sup>er</sup> janvier 1944, p. 104.

161 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry »..., *op. cit.*, p. 162. Voir notamment : TTLT1, DABI, 5 229 : Création et organisation à la Direction des Archives et des Bibliothèques des cours d'application pour la formation des secrétaires archivistes indigènes. 1930-1943 (1930-1943).

162 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry »..., *op. cit.*, p. 162.

163 ANOM, GGI, 53 470 : Commission d'enquête dans les territoires d'Outre-Mer, II- Mémoires présentés par les services généraux, archives et bibliothèques centrales (s. d.). Rapport sur la direction des archives et des bibliothèques depuis sa création (1917-1937), p. 9.

164 *Ibid.*

165 Nous n'en n'avons pas trouvé en dehors de ces dates, hormis le dossier relatif à la formation de 1944-1945 : TTLT1, EDT, 6 257 : Certificats de présence et fiches de renseignements des élèves du cours d'application de formation des secrétaires archivistes bibliothécaires indochinois à Hanoi. 1944 -1945 (s. d.). Ce dossier est classé dans le fonds de l'Enseignement, des Domaines et du Timbre : nous espérons donc que cette session n'a concerné que ces agents (notons toutefois qu'un certain nombre de dossiers demeurent mal classés dans ce centre d'archives).

166 TTLT1, DABI, 774-01 : Feuilles de présence des élèves au cours de formation des secrétaires archivistes bibliothécaires indigènes à Hanoi. 1/8/1939-17/1/1939 (1938-1939). Il n'a manqué que sept jours de cours au total.

Do Huy Nhiem, diplômé d'études primaires supérieures franco-indigènes est entré à l'École comme secrétaire journalier le 1<sup>er</sup> janvier 1938, à l'âge de 22 ans <sup>167</sup>. Son engagement est renouvelé pour l'année 1939 <sup>168</sup>. Si sa condition de journalier implique un emploi à durée limitée, éventuellement renouvelé périodiquement, le fait que l'EFEO lui permette – ou lui demande – de suivre le stage de six mois proposé par la DABI montre une volonté de le garder malgré son arrivée récente dans la maison. Mais Do Huy Nhiem démissionne en 1939.

Il est remplacé par un autre secrétaire journalier, Nguyen Phu Hoi. Pourvu du certificat d'études primaires franco-indigènes et ancien élève de la quatrième année du Lycée du Protectorat, Nguyen Phu Hoi entre à l'EFEO à 25 ans, le 16 juin 1939, « en remplacement numérique de M. Do Huy Nhiem démissionnaire » <sup>169</sup>. Jusqu'en 1945, il est alternativement présenté comme secrétaire ou dactylographe et son salaire augmente petit à petit <sup>170</sup>. Il est toujours présent en 1948 alors que l'École traverse un moment particulier durant ces premières années de la guerre d'Indochine : l'EFEO a réinvesti récemment (fin 1946) les locaux du siège à Hanoi dont elle avait été chassée entre août 1945 et décembre 1946 <sup>171</sup>, réorganise et relance les activités – une grande partie du personnel vietnamien qu'elle employait avant août 1945 ne travaille en effet plus pour elle à son retour fin 1946, dont Nguyen Van Phong, devenu chef du bureau des secrétaires durant l'occupation vietnamienne des locaux entre août 1945 et décembre 1946 <sup>172</sup>. Les bureaux d'activités sont regroupés, à l'instar du secrétariat et des archives – ou encore de la bibliothèque et de l'office de vente ou d'échange des publications de l'établissement <sup>173</sup>. Cette organisation se retrouve peu ou prou dans l'organigramme de 1949 <sup>174</sup>, où figure, au siège à Hanoi, une entité nommée « Archives

---

167 EFEO, Carton L. Registre DA12. État nominatif du personnel journalier à maintenir en service jusqu'au 31 décembre 1938 (état complémentaire), 1938, p. 217.

168 *Ibid.* Registre DA13. État nominatif du personnel journalier à maintenir en service jusqu'au 31 décembre 1939 (état complémentaire), 1938, p. 10-11.

169 *Ibid.* État nominatif du personnel journalier à maintenir en service jusqu'au 31 août 1939 (état complémentaire), 1939, p. 98bis.

170 EFEO, Carton LI : Registre DA. Registre DA 14. Décision du 27 décembre 1941 portant le salaire journalier de Nguyen Phu Hoi à 1,20 piastres par jours pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1941. Décision du 15 janvier 1943 fixant son salaire journalier à 1,40 piastres pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1943, p. 273. Registre 15. Décision du 9 avril 1943 fixant son salaire journalier à 1,74 piastres pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1943, p. 1. Erratum 27 avril 1943 à la décision du 9 avril 1943 (1,84 piastres au lieu de 1,74), p. 5. Décision du 1<sup>er</sup> janvier 1944 fixant son salaire journalier à 1,75 piastres pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1944, p. 181. Décision du 11 mai 1944 fixant son salaire journalier à 2,65 piastres pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1944, p. 270.

171 Voir les deux chapitres suivants

172 EFEO, Carton IB : Fonctionnement de l'EFEO (1905-1920), dossier 37 : Personne indochinois : état des sommes acquises pour soldes et allocations (1946).

173 EFEO, Carton XXVI, dossier 38 : Maintient (sic) de l'EFEO en Indochine après la guerre. Rapports sur l'activité de l'EFEO, correspondance et notes de Paul Lévy, directeur. Missions de J. Filliozat 1949 (avril 1947-janvier 1950). LÉVY (Paul), Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient, d'avril 1947 à août 1948, p. 22.

174 *Ibid.* Divers a/s statut de l'EFEO (1946-1950). Organisation de l'École française d'Extrême-Orient (modèle 1), 12 octobre 1949. Voir le premier chapitre et, dans les annexes, les figures 13 et 14.

et correspondances à l'arrivée » au sein d'un service dénommé « Bureaux administratifs ». Nguyen Phu Hoi y apparaît comme « archiviste adjoint au secrétariat administratif »<sup>175</sup>. Aucun archiviste principal n'est recensé par ailleurs, il doit donc officier seul. L'organigramme nominatif le confirme, sur lequel aucun archiviste n'est mentionné pour les autres sites de l'École en Indochine – les « sièges secondaires »<sup>176</sup>. Une décision du 25 juin 1948 précise en outre d'autres attributions de Nguyen Phu Hoi. Elles s'étendent aux ressources humaines, ce qui le conduit à s'occuper de ces autres « papiers administratifs » : « M. Nguyen Phu Hoi du bureau de la comptabilité est chargé désormais de tous les rapports avec le personnel de l'École en ce qui concerne les questions d'engagement, de démission, etc., et des papiers administratifs y afférents (certificats de domicile, extraits de naissance, etc.). »<sup>177</sup>

Nous ne savons pas si Nguyen Phu Hoi a suivi la formation de la DABI ni quand il a commencé à avoir des missions d'archiviste à l'EFEO. A-t-il réalisé un travail d'appoint à celui de Nguyen Van Phong dans un premier temps ? S'est-il formé auprès de lui ? Ce dernier ne faisant plus partie du personnel en 1948, il est certain que Nguyen Phu Hoi s'occupait des archives seul à ce moment-là. Après le coup de force japonais du 9 mars 1945, l'École ne retrouve pas le fonctionnement qu'elle avait mis en place jusqu'alors : il est donc possible que les activités liées aux archives se soient vu réorganiser plusieurs fois après 1948, à l'image de l'École elle-même.

Il est aussi possible que l'EFEO ait pu recruter à un moment un agent déjà formé à ces techniques : nous n'avons pas pu reproduire les dossiers contenant les feuilles d'émargement – hormis une feuille d'émargement signée par Do Huy Nhiem<sup>178</sup>, reproduite à la fin de ce paragraphe –, ce qui nous aurait permis de comparer les noms des stagiaires aux membres du personnel de l'EFEO. Nous pouvons par ailleurs citer le cas plus marginal de Fernand-Albert Tanquerey, commis des services civils, mis quelques mois à la disposition du directeur de l'EFEO en 1907 « pour remplir les fonctions de secrétaire comptable de cet établissement »<sup>179</sup>. On le retrouve « secrétaire-archiviste » aux caisses locales de retraites de l'Indochine en 1923<sup>180</sup>. Avait-il pu exercer, de fait, des activités d'archiviste à l'EFEO lors de son passage en 1907 ? Cela est peu

---

175 *Ibid.* LÉVY (Paul), Rapport sur l'activité..., *op. cit.*, p. 21.

176 *Ibid.* Divers a/s statut de l'EFEO (1946-1950). Organisation de l'École française d'Extrême-Orient (modèle 2), 12 octobre 1949. Le service « Bureaux administratifs » contient trois entités : « 1) Archives et correspondance à l'arrivée : M. Nguyen Phu Hoi ; 2) Secrétariat et correspondance : M. Nguyen Bang Nguyen ; 3) Comptabilité : M. Tran Ky Phuong ».

177 EFEO, Carton L. Registre DA 15. Décision du 9 juin 1948 chargeant Nguyen Phu Hoi des rapports avec le personnel, p. 574.

178 Il est interdit de prendre des photographies soi-même aux AN du Vietnam. Les reproductions sont faites par l'institution, mais sont plus ou moins plafonnées et empêchent la consultation d'autres documents tant qu'elles n'ont pas été réalisées.

179 TTLT1, RST, 55 209 : Dossier individuel de Tanquerey, Commis des Services civils (1903-1933).

180 *Ibid.*

probable ou, le cas échéant, dut être très mineur puisqu'il était « chargé de la comptabilité du matériel, de la bibliothèque et du musée, et de la gérance des fonds d'avance de l'École française »<sup>181</sup>. Il n'est en outre resté que trois mois à l'École, qui ne semblait pas encore être réellement dotée d'une organisation dédiée aux archives à ce moment-là.

Noms et prénoms	Emargement	Noms et prénoms	Emargement
MM. Cao Văn De (Insp. des T.P.)	<i>Cao</i>	MM. Trương Văn Minh (Chambre Commerce) Hanoi	<i>Minh</i>
Bui Ngọc Bình (Résuper Laos)	<i>Binh</i>	Nguyen Van Nhân (Douanes & Régies)	<i>Nhan</i>
Nguyen Van Bon (Gouv. de Coch.)	<i>Bon</i>	Do Huy Nhiêm (École frse Ext. O.)	<i>Nhiem</i>
Vinh Ca (Résuper Annam)	<i>Vinh</i>	Trần duc Quyên (Gouvernement gal)	X
Tran tan Cuu (Gouvernement gal)	<i>Cuu</i>	Nguyen van Tâm (Résuper au Tonkin)	<i>Tam</i>
Bui tuong Chinh (Résuper Annam)	X	Vu nhất Tang (Don des Archives)	<i>Tang</i>
Nguyen Tuy Ha (Gouv. de Coch.)	<i>Tuy Ha</i>	Do van Thai (Tribunal Saigon)	<i>Thai</i>
Phan van Hien (Résuper Annam)	<i>Hien</i>	Tran dinh Tu (Résuper au Tonkin)	X
Do van Hoang (Résuper au Tonkin)	<i>Do</i>	Dô van Kinh (Résuper au Tonkin)	X
Kieu huu Hoang (Gouv. de Coch.)	<i>Kieu</i>	Lê vinh Tuy (Insp. des T.P.)	<i>Tuy</i>
Nguyen van Kham (Gouv. de Coch.)	<i>Kham</i>	Tran manh Vu (Résuper au Tonkin)	X
Nguyen van Khuong (Gouv. de Coch.)	<i>Khuong</i>	Ha van Vinh (Douanes & Régies)	<i>Vinh</i>
Dao dinh Khoa (Don des Finances)	<i>Khoa</i>		

Hanoi le 1er Août 1938

*Do Huy Nhiem*

Illustration 46: Feuille d'emargement du premier jour de la session 1938/1939 de la formation des secrétaires archivistes bibliothécaires indigènes dispensée par la DABI, signée par Do Huy Nhiem – TLLT1, DABI, 774-01

181 Ibid.



Enfin, les membres qui ont participé aux activités administratives de l'École ont certainement aussi pu s'occuper de près ou de loin des archives. C'est ce que laisse entrevoir un poème d'Edmond Chassigneux <sup>182</sup> envoyé à Noël Peri en 1918 :

[...] Embêtante et triste est mon existence, j'ose le dire ; elle s'écoule entre les verts cartons  
Des documents confidentiels ; sur tous les tons  
Je me répète que ce travail est utile,  
Puisqu'on me l'a confié. Donc je chiffre et j'empile  
Les télégrammes ; je classe les faux tuyaux  
Que m'apportent chaque jour mes quatre émissaires ;  
Je polis et repolis des rapports moins beaux  
Que cette épître, mais beaucoup plus militaires.  
Parfois, tel un planton, je classe des papiers,  
Je les colle ou je les copie en des registres  
Où j'ai déjà calligraphié d'imposants titres.  
O Mars ! Pour ce travail, faut-il des agrégés ?!?! [...] <sup>183</sup>

Une note de service de 1949 confirme ce circuit du courrier, qui passe d'abord entre les mains du secrétaire (fonction désormais disjointe de la bibliothèque) pour enregistrement et classement en deux chemises (sans doute en effectuant une copie ou un renvoi) : une pour les « services administratifs », l'autre pour les « services scientifiques », avant examen par le directeur de l'École et redirection aux services concernés <sup>184</sup>. Cette note et cette épître à la portée humoristique montrent que le travail de bureau d'ordre était véritablement réalisé par ces « plantons ».

Le premier titulaire du poste de secrétaire-archiviste, créé en 1933, semble l'avoir occupé à partir de 1936, soit sept ans après la décision de prendre en main les archives administratives et la création de leur cadre de classement, en 1929. Les archives administratives ont sans doute bénéficié de soins non continus avant 1936. L'organisation en elle-même est sacralisée en 1933 : durant ces quatre ans (depuis 1929) l'usage a sans doute confirmé la nécessité de se doter d'un archiviste. Cet intervalle

---

182 Membre de 1908 à 1910, Edmond Chassigneux et agrégé d'histoire et de géographie. Il travaille à l'EFEO sur le delta du Tonkin. « Étienne (sic) Chassigneux », dans *Chercheurs d'Asie : répertoire biographique des membres scientifiques de l'École française d'Extrême-Orient*, EFEO, Paris, 2002, 313 p. Disponible sur : <https://www.efeo.fr/biographies/cherch.htm> [consulté le 16 février 2021].

183 EFEO, Carton V, dossier 1 : Papiers divers. Épître écrit à Monçay par E. Chassigneux, 18 janvier 1918. Il est certainement davantage question de N. Peri (missionnaire devenu japonologue) dans cet épître car ses activités de secrétaire-bibliothécaire le conduisait à l'administration de l'École. N. Peri n'est toutefois pas agrégé. Mais, E. Chassigneux, qui ne semble pas être allé au Japon ni avoir eu de telles activités à l'EFEO, ajoute « [...] En somme, que ce soit Lundi ou Samedi, Je regrette Ogasawara Sadayori. » *Ibid.*

184 EFEO, Carton LL. Registre 15. Note de service de P. Lévy sur l'ordre d'arrivée et de dépouillement du courrier de l'EFEO, 2 juin 1948, p. 561.



s'explique peut-être aussi par les délais administratifs, le temps de prendre un nouvel arrêté sur l'organisation et le fonctionnement de l'École. Malgré les départs des agents, la fonction a perduré, de 1936 à 1949 au moins, si ce n'est jusqu'au déplacement du siège de l'École à Paris en 1956. Deux des trois archivistes de l'EFEO ont de plus pu suivre le stage de la DABI : tout ceci montre que la gestion des archives administratives se voulait rigoureuse, à une époque où les établissements de recherche ne s'y intéressaient guère. Là encore, l'EFEO se distingue en Indochine dans la prise en charge des documents écrits, sous l'impulsion, à nouveau, du chartiste Louis Finot. Les profils des archivistes (des secrétaires locaux) matérialisent par ailleurs la différence de prise en charge entre les archives administratives courantes et les archives scientifiques gérées à la bibliothèque, que nous observerons au sous-chapitre suivant.

Un point demeure surprenant : que faisaient ces archives à l'EFEO ? Pourquoi n'ont-elles pas été versées à la DABI, dont la mission était de conserver les archives des services de l'administration indochinoise ? Des professionnels des archives déjà formés officiaient en outre à la DABI, chargés de surcroît de les communiquer au service versant en cas de besoin.

## **D) Pourquoi conserver les archives intermédiaires et définitives *in situ* ?**

Le « versement des documents administratifs » à la DABI, institution dont l'EFEO est à l'origine<sup>185</sup>, est régi par le titre II de l'arrêté du 26 décembre 1918 relatif à l'organisation et à la réglementation des archives en Indochine. Ce texte précise que tout document de plus de vingt ans doit être versé dans un des dépôts de la DABI<sup>186</sup>. Il préconise un délai de cinq ans pour le versement des archives courantes afin de « désengorger les bureaux pour mieux conserver les papiers les plus récents. »<sup>187</sup> En 1934, le *Manuel de l'archiviste* donne des instructions pour la mise

---

185 Voir le chapitre 4

186 « Art. 10 – Aucun document administratif ayant plus de vingt années de date ne doit demeurer dans les bureaux. L'ensemble des papiers, se trouvant dans ces conditions, doit être versé chaque année à l'un des dépôts, mentionnés plus haut, à l'article 1<sup>er</sup>. Les chefs de bureaux ou d'administrations devront en outre et autant que possible se débarrasser des papiers qu'ils jugent inutiles à l'expédition des affaires en cours. Le délai à observer, dans la plupart des cas, pour servir de base à ces versements facultatifs sera celui de cinq années. » Arrêté du 26 décembre 1918 relatif à l'organisation et à la réglementation des archives en Indochine.

187 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 158.

en œuvre pratique des versements, la communication des documents aux services versants, une fois l'opération effectuée, la réalisation de copies en cas de besoin <sup>188</sup>.

Aux premières heures de la DABI en 1919 (et donc avant la réalisation du *Manuel*), un projet de cadre de classement voit le jour dans lequel il est bien prévu d'intégrer les archives de l'EFEO <sup>189</sup>. Mais, force est de constater que le versement des archives de l'École à cette institution ne s'est jamais réalisé. D'autres sources permettent de constater que l'École s'est vue exclue de ce cadre de classement, dans lequel ne figurent rapidement plus que les archives produites par l'administration indochinoise au sujet de l'EFEO, les archives de tutelle pour reprendre le vocabulaire archivistique <sup>190</sup>. Cette dernière avait tout juste vingt ans en décembre 1918 au moment de la création de la DABI, et vingt et un ans lors de la prise de l'arrêté de 1919 précité : des archives auraient donc pu y être versées. Mais l'EFEO acquiert la responsabilité civile en 1920 et c'est cette autonomie dans la gestion de ses affaires et de ses biens qui lui permet de conserver ses archives. Le préambule de la décision de 1929 relative à l'organisation des archives administratives de l'École, précise en effet :

Vu le décret du 3 avril 1920 conférant la personnalité civile à l'École française d'Extrême-Orient,

Vu l'arrêté du 20 septembre 1920 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient sous le régime de la personnalité civile [...] <sup>191</sup>

La prise de cette décision en 1929 est donc une conséquence de l'obtention de ce régime. Il est possible que la DABI ait réclamé les archives de l'École mais que cette dernière ait dès lors pu les garder, peut-être à la condition qu'elles soient mises en ordre et bien tenues ce qui expliquerait la création d'un cadre de classement à une date ultérieure. En définitive, l'EFEO n'a versé à la DABI que les archives du *Kinh Luoc* <sup>192</sup>, qui avaient été déposées dans ses locaux avant la création des archives de l'Indochine : une fois la DABI sur pied, ce devait être à elle de les conserver.

---

188 DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste...*, *op. cit.*, 1934, p. 35-37.

189 TTLT1, DABI, 45 : Projet de cadre de classement des archives de l'Indochine (1919).

190 Dans ces archives de tutelle, celles se rapportant à l'EFEO se trouvent aux sous-séries C2, C4 et R41 des archives indochinoises : les deux premières concernent le personnel (respectivement le « personnel européen » et le « personnel indigène ») et R4 les « établissements scientifiques, congrès et missions ». Voir par exemple : TTLT1, DABI, 455 : Tableau indiquant le mode de classement des Archives du gouvernement général de l'Indochine (s. d.). SAINT-EXUPÉRY (Simone) de, « Paul Boudet (1889-1948) » dans *Bulletin de la société des études indochinoises*, n° 23/3-4, 1948, p. 135-138.

191 EFEO, Carton XLVIII, Registre DA 7, décision n° 29 établissant le classement des archives administratives..., *op. cit.* Les archives de l'EFEO ne sont pas mentionnées dans ces textes de 1920.

192 FERRY (Ferréol de), « Les Archives en Indochine », *op. cit.*, p. 33-37.

Si le régime de la personnalité civile a pu rendre autonome l'EFEO dans la gestion des archives, les autres textes réglementaires de l'École ne l'excluent pas pour autant de l'obligation de versement : la décision de les conserver *in situ* devait être à sa discrétion. C'est certainement « un besoin de gestion documentaire et des besoins logistiques » pour reprendre Margot Georges <sup>193</sup>, qui a poussé l'EFEO à garder les siennes à proximité, pour plus de confort dans son exercice quotidien. Les travaux archivistiques de la DABI l'ont peut-être également influencée. L'intérêt que portait Louis Finot à la conservation des archives de l'administration indochinoise, dont il souhaitait que l'École s'occupe avant que la responsabilité n'échoue à la DABI, a certainement été déterminant. Nous pouvons également nous demander si les archives ont pu représenter un enjeu de pouvoir pour l'établissement, si elles ont pu lui permettre d'asseoir son autonomie vis-à-vis du reste de l'administration comme l'induisait déjà le régime de la personnalité civile, mais les sources au sujet des archives sont trop peu nombreuses pour le savoir.

Quoiqu'il en soit, le fait que l'EFEO se saisisse de cette question est en lui-même intéressant. L'historiographie et les constats que tout un chacun peut faire montrent bien que la préoccupation de la conservation des archives dans le monde de la recherche est très récent, davantage encore en sciences humaines et sociales où l'on peut en faire remonter les prémices en France au début des années 2000. C'est à cette date, par exemple, que la Maison René-Ginouvès, pionnière et modèle en la matière, constitue un service des archives <sup>194</sup>. En 2007, Thérèse Charmasson note : « Alors que la conservation des archives ministérielles de tutelle est à peu près assurée dans le cadre des services d'archives publics, les archives propres de ces différents établissements connaissent des sorts très variables. » <sup>195</sup> L'EFEO était en avance sur son temps, peut-être parce qu'elle a bénéficié d'un environnement archivistique favorable en Indochine, un environnement que Louis Finot, qui dirigeait l'École au moment de la prise en charge de ses archives, avait lui-même instauré en attirant l'attention sur celles de l'administration indochinoise.

---

193 GEORGES (Margot), « Institutions de recherche, chercheurs et archives des savoirs... », *op. cit.*, p. 31-32.

194 BELLON (Élisabeth), « Une expérience d'archivage au sein d'une Maison de la Recherche », dans *Conservation et valorisation...*, *op. cit.*, p. 63-70.

195 CHARMASSON (Thérèse), « Archives des sciences », dans *ibid.*, p. 31.

### III – DES EXEMPLES D'ARCHIVES SCIENTIFIQUES : LA CONSTRUCTION D'OBJETS HISTORIQUES

La présence d'archives scientifiques à l'EFEO est confirmée par un rapport du directeur de l'EFEO Paul Lévy, réalisé en 1948 quelques temps après que l'École réintègre ses locaux. Il est mentionné à la rubrique « Archives » :

Elles sont d'ordre administratif et scientifique. Nos archives administratives avaient été, en majeure partie, épargnées, sauf celles concernant les relations que l'École entretenait avec les institutions scientifiques étrangères et françaises. [...] Nos archives scientifiques aussi ont été soigneusement dépouillées de bon nombre de monographies ethnologiques concernant, d'une façon générale, les populations montagnardes du Tonkin et du Nord-Annam. [...] <sup>196</sup>

Ces archives non-administratives suivent un autre circuit à l'EFEO. Elles échappent au règlement et cadre de classement de 1929. Leur signalement n'est pas le même et elles obéissent vraisemblablement à d'autres règles. Elles rejoignent la bibliothèque ou la photothèque, le lieu des documents destinés à l'étude. Nous proposons de nous pencher ici sur divers fonds d'archives scientifiques, sans prétendre à l'exhaustivité <sup>197</sup>, afin d'observer le sort que leur réservait l'EFEO.

#### A) Les archives du *Kinh Luoc* : les archives d'un ancien organe administratif déposées à l'École

Aucune source n'indique la date d'entrée ni la raison de la présence des archives du *Kinh Luoc* à l'EFEO. Bien que les archives sur les archives manquent encore une fois, les conclusions tirées au chapitre 4 peuvent être ici utiles. Les archives de l'administration indochinoise ne bénéficiaient que

---

<sup>196</sup> EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* LÉVY (Paul), Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient, d'avril 1947 à août 1948, p. 4.

<sup>197</sup> Notons par exemple dès maintenant un cas marginal que nous n'explorerons pas : les documents (d'archives ou non, comme des manuscrits) qui pouvaient être exposés dans les musées comme objets historiques. En 1944, un arrêté rattache le musée Albert-Sarraut à l'EFEO (et non plus à la direction des arts cambodgiens) et son article 3 précise que « tous objets et documents d'intérêts historique et particulièrement ceux qui se rapportent à l'histoire du protectorat français au Cambodge. » EFEO, Carton X, dossier 1 *op. cit.* Arrêté du 23 novembre 1944 rattachant le musée Albert Sarraut de Phnom Penh à l'EFEO.

de très peu de soin avant la création de la DABI en 1918, tandis que, parallèlement l'EFEO pouvait acquérir dans le cadre de ses activités des documents considérés comme historiques. C'est certainement pour ces raisons que les archives de cet organe administratif éphémère, qui datent de 1837 à 1898, ont été déposées à l'École, avant qu'elles rejoignent la DABI une fois celle-ci créée. La fonction de *Kinh Luoc*, qui peut être traduite par « vice-roi », apparaît en 1886. Ayant eu une existence d'une dizaine d'années (elle demeure jusqu'en 1897), sa fondation matérialise la séparation entre l'Annam et le Tonkin, l'empereur s'étant dessaisi à son bénéfice des pouvoirs qu'il exerçait au Tonkin. Bien qu'elle permît d'entretenir des relations avec la cour de Huê, elle devint rapidement une coquille vide, le pouvoir français imposant son autorité.

De nos jours, nous trouvons la trace de ce dépôt à l'EFEO dans le *Catalogue des archives du Kinh Luoc*<sup>198</sup>. Ni daté ni pourvu d'introduction, il permet néanmoins de prendre connaissance de ce fonds qui était présent à l'École par la description qu'il en donne. Classé par règne des empereurs d'Annam, le quotidien des affaires administratives des différents territoires (provinces, villages, arrondissements – *huyen*) dont avait théoriquement en charge le bureau du *Kinh Luoc* s'y découvre : imposition, justice et ordre intérieur, vies religieuse et culturelle, carrière des fonctionnaires des provinces, relations avec les autres autorités administratives, par exemple. Si ce catalogue ne permet pas de restituer la volumétrie du fonds, il laisse à penser que cette dernière devait être faible, ce qui rejoint les conclusions de l'historiographie qui indiquent que cet organe était artificiel.

Le classement de l'ensemble est simple et vraisemblablement efficace : les archives sont classées par années, la cotation est numérique et continue et chaque unité de référence (le « paquet »<sup>199</sup>) est décrite de façon concise et homogène bien que l'objet<sup>200</sup> ne soit pas toujours clairement mis en avant. On lit par exemple pour le paquet 36 (règne de Dong Khanh, 1886) :

Relevé des dépenses et des recettes des différentes provinces. Propositions pour distinctions honorifiques accordées aux fonctionnaires à l'occasion du jubilé de la Reine. Procès-verbaux et procès divers.<sup>201</sup>

---

198 EFEO, Réserve, Catalogue 32 : *Catalogue des archives du Kinh Luoc*. Ce catalogue a été classé dans les manuscrits français, dont il porte la cote 86. Les a-t-il rejoint une fois les archives versées à la DABI ? La cote 32 lui a quant à elle été attribuée plus récemment, par Jacqueline Filliozat.

199 L'EFEO a peut-être maintenu le conditionnement pré-existant.

200 En archivistique, « thème ou sujet, concret ou abstrait, sur lequel s'exerce l'activité de la personne physique ou morale à l'origine des documents rassemblés dans un dossier, et dont la détermination figure dans l'analyse de ce dossier. » DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, op. cit., p. 24.

201 *Ibid.*, le catalogue n'est pas paginé.

Ou bien encore des descriptions de ce type, moins précises et plus nombreuses, ici empruntées aux paquets 18 et 19 (règne de Ham Nghi, 1885 <sup>202</sup>) :

Lettres diverses du huyen de Tho-xuong. - Documents divers relatifs à la répartition et à la perception des impôts de l'année.

Minutes de lettres du huyen de Tho-xuong (sujets divers) <sup>203</sup>

Dans l'ensemble, le travail semble avoir été réalisé avec méthode, bien que le tout paraisse parfois manquer d'un peu de rigueur. Même si nous sommes face à un document intitulé « catalogue » (une appellation à connotation plutôt bibliothéconomique), ce type de description s'apparente à un récolement sommaire. La main qui a écrit le titre de l'instrument de recherche sur sa couverture est familière pour quiconque a déjà consulté les archives et les anciens documents de la bibliothèque de l'EFEO : sans que nous ayons réussi à l'identifier, celle-ci semble avoir officié de longues années à l'École et s'être particulièrement occupée de sa documentation écrite. Notons que nous ne savons pas si ces archives sont arrivées classées et décrites au moment de leur dépôt à l'EFEO ou bien si c'est cette dernière qui a fait ce travail (si la page de titre est manuscrite et a pu être ajoutée dans un second temps, le contenu lui-même est dactylographié), tout comme nous ne savons pas non plus qu'elle en a été l'exploitation, s'il y en a eu une.

Ce fonds se distingue de celui des archives administratives de l'EFEO car son producteur n'est pas le même. La raison de sa présence à l'EFEO réside certainement dans le fait que la DABI n'existait pas lorsque l'École l'a reçu. À ce moment-là, parmi les différentes administrations indochinoises existantes, l'EFEO se trouvait certainement la mieux placée pour recueillir les archives d'un organe administratif dissous, qui pouvait avoir un intérêt pour l'histoire. L'existence d'un « catalogue » peut laisser à penser qu'elles étaient consultables, sans certitude toutefois car nous ne savons pas si son usage était interne ou non. Ce cas d'archives d'un autre organe administratif déposé à l'EFEO est unique.

---

202 Au sujet de cet empereur, cf. l'ouvrage suivant issu du travail de thèse du même auteur : DABAT (Amandine), *Hàm Nghi : empereur en exil, artiste à Alger*, Paris, Sorbonne université presses, Coll. « Asie », 2019, 544 p.

203 EFEO, Réserve, Catalogue 32, *op. cit.* Voir quelques photographies de ce document en annexes : [Figure 62](#).

## B) Les photographies : de la captation de sources à la création d'une documentation professionnelle

Les archives photographiques ont elles aussi existé de tout temps à l'École. Leur séjour à la bibliothèque y est cependant bref. En 1908, celle-ci est dotée d'« une riche collection de clichés photographiques représentant les principaux monuments d'Indochine »<sup>204</sup>. Entre 1911 et 1913, sous la direction de Claude Eugène Maître, un pavillon est construit dans l'enceinte du siège à Hanoi pour les recevoir, ainsi que les estampages<sup>205</sup>.

Les photographies sont classées par collections au début des années 1920 par Victor Goloubew, membre temporaire de l'École. Il avait accompagné cette même année le directeur « dans sa tournée à Angkor, en s'occupant principalement de prendre de nombreuses photographies des monuments et d'en étudier l'iconographie. »<sup>206</sup> Son intérêt pour l'iconographie et la photographie explique certainement qu'il ait été chargé de cette mission de classement. Ce dernier se poursuit les années suivantes : un rapport de 1924 indique que « Victor Goloubew s'est occupé activement de réorganiser le service de documentation photographique de l'École. »<sup>207</sup> Ce service a pour double vocation de constituer une photothèque de travail et de recueillir les travaux photographiques réalisés dans le cadre des activités de l'École. C'est également Victor Goloubew qui signe la décision de 1929 contenant le cadre de classement des archives administratives<sup>208</sup> en tant que secrétaire de l'institution chargé de l'expédition des affaires courantes. En 1920, Louis Finot dirige à nouveau l'École par intérim : nous constatons une fois de plus que les années 1910 et 1920 sont marquées par des chantiers archivistiques importants, auxquels il n'est sans doute pas étranger.

Jean Manikus, le photographe de l'École, qui sera davantage présenté dans la partie suivante, s'occupe ensuite de leur bonne gestion. Devenu chef du service photographique, il part six mois en mission en 1938 en métropole, alors que l'École « envisage l'agrandissement de son service

---

204 ANOM, GGI, 16 919 : Monuments historiques, Commission archéologique des monuments de l'Indochine auprès du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Service des monuments historiques en I. C. (1908). EFEO, rapport sur l'organisation du service des monuments historiques de l'Indochine, 19 février 1908, [p. 10].

205 TTLT1, GGI – fonds non classé, 2 379 : Construction d'un pavillon pour estampages et photographies à l'École française d'Extrême-Orient à Hanoi (1911).

206 « Chronique », dans *BEFEO*, t. 20, 1920, p. 183.

207 EFEO, Carton XLVIII. Registre DA4. Rapport sur les travaux de l'École en 1923-1924, p. 79.

208 « [...] il s'est acquitté de la façon la plus heureuse du travail de création et de classement des collections photographiques de l'École [...] » ANOM, GGI, 50 896 : École française d'Extrême-Orient, Victor Goloubew (1922). Lettre du directeur de l'EFEO au gouvernement général de l'Indochine, 9 octobre 1921.

photographique et le classement méthodique de ses archives photographiques »<sup>209</sup>. Le travail archivistique est à reprendre ou à perfectionner et Jean Manikus va donc « étudier l'organisation des laboratoires photographiques et le classement des archives photographiques des musées nationaux »<sup>210</sup>. Seize ans plus tard, des *Instructions pour le classement des archives et des documents de la photothèque* sont émises<sup>211</sup>. Jean Manikus y applique les enseignements reçus lors de son séjour métropolitain, qu'il adapte aux activités de l'EFEO afin d'offrir un cadre de classement pertinent et efficace. L'introduction des *Instructions* précise :

Selon le principe adopté dans les musées nationaux, le classement des archives photographiques de la photothèque a été adapté aux activités variées de l'École française d'Extrême-Orient. Le premier soin a été d'établir un cadre de classement d'une simplicité et d'une souplesse suffisantes pour convenir aux documents photographiques de toutes sortes que ce service doit rassembler en vue de leur utilisation. Le point de départ a été une classification extensible tout en respectant le principe de la corrélation entre divisions de sujets et divisions géographiques<sup>212</sup>.

Le vocabulaire et l'esprit archivistiques sont palpables – « cadre de classement », « simplicité », « souplesse », « classification extensible ». Le choix d'une double indexation (géographie/matières) est fait<sup>213</sup>, ce qui indique que ces photographies ont vocation à être consultées au moins en interne, à la différence des archives administratives. L'activité des membres génère organiquement des photographies, comme le donnent à voir les grandes divisions par disciplines du cadre de classement ci-dessous :

- 1° Préhistoire (ou protohistoire)
- 2° Archéologie
- 3° Ethnographie (culture matérielle)
- 4° Ethnologie
- 5° Épigraphie
- 6° Iconographie
- 7° Cartographie – Reproductions plans et cartes
- 8° Histoire (et documents anciens)
- [9°] Varia

Le cadre de classement est doté de subdivisions qui reflètent les activités de l'École dans ces domaines. D'une série à l'autre, les lettres attribuées aux subdivisions sont identiques et se veulent

---

209 TTLT1, DFI, 10 002 : Situation des recettes et des dépenses du Budget de l'École française d'Extrême-Orient des exercices de 1935, 1936 et 1937 (1935-1937). Rapport au président de la République française, [1938].

210 TTLT1, DFI, 3 609-01 : Établissement des états de missions de visite des grands barrages et des adductions d'eaux effectuées sur les fonds des budget général, budget locaux, budgets annexes et budget de l'École française d'Extrême-Orient pendant les années 1938-1944 (1937-1945). Paul Mus, État des missions confiées pendant l'année 1938 sur les fonds du budget de l'École française d'Extrême-Orient, 8 août 1939.

211 EFEO, Réserve, Catalogue 19 : Manikus (Jean), *Instructions pour le classement des archives et des documents de la photothèque*, 20 décembre 1954 (voir [Figure 63](#)).

212 *Ibid.*, [p. 1]. Seules certaines pages sont paginées.

213 *Ibid.*



facilement mémorisables <sup>214</sup>. Les spécificités des subdivisions sont expliquées <sup>215</sup> et des arbitrages sont proposés en cas de doute sur le classement d'un document <sup>216</sup>, entre autres consignes <sup>217</sup>.

Que leur utilité première soit administrative ou scientifique, il y a eu tôt un souci des archives à l'EFEO. À la bibliothèque comme dans les bureaux administratifs ou au service photographique, la volonté de recourir à une méthodologie professionnelle est manifeste. La rédaction de ces *Instructions* en 1954 témoigne en outre d'un souci de continuité professionnelle. À l'heure des différents transferts et rapatriements de documents, il s'agit de se doter d'une documentation à leur sujet.

### C) Documenter l'histoire vietnamienne : des archives conservées à la bibliothèque

Au sein du paysage archivistique indochinois, Ferréol de Ferry présente les archives de l'EFEO en opérant cette distinction entre archives administratives et celles à usage scientifique :

L'École française d'Extrême-Orient, placée sous la haute autorité de l'Institut de France, possède des archives propres à son activité depuis sa création (1901). Ce sont des comptes rendus de missions, des notes de voyages, des rapports d'enquêtes, des documents administratifs et comptables concernant le fonctionnement des Musées ou des Services de Conservation des Monuments historiques. Ces dossiers, qui ne sont pas communiqués au public, sont enregistrés selon un classement à la fois méthodique et chronologique. [...]

---

214 Dans les différentes subdivisions de l'archéologie, C correspond toujours à « Collections particulières », D à « Dépôts » et « Documents étrangers », M à « Monuments » et à « Musées », R à « Rapports », S à « Sculptures », V à « Varia ». Lorsqu'un classement géographique par ordre alphabétique s'applique, la lettre correspond à la région ou au pays concerné (B pour « Birmanie », par exemple). *Ibid.*

215 Pour ce qui concerne l'archéologie, par exemple, on lit : « Les Sites et Monuments sont classés par ordre alphabétique suivant le rang des lettres du nom propre du temple. Les épreuves restent dans leur ordre numérique et les fiches sont disposées dans l'ordre suivant : série 18 x 24 – série 13 x 18 – série 9 x 12 et Documents étrangers. On ne tient pas compte du format de l'épreuve, qui peut être un agrandissement, mais du format du cliché négatif, qui a d'ailleurs donné son numéro d'ordre pour l'ordre numérique et en même temps chronologique [...]. » À propos de l'ethnologie, les choix scientifiques suivants sont exposés : « Pour le classement des documents ethnographiques, seules les Grandes Divisions ci-dessus ont été adoptées, n'offrant ainsi aucune difficulté. Il n'en est pas de même pour les divisions par régions. Les frontières pour la "Culture matérielle" se chevauchant la plupart du temps [...] ». *Ibid.*, pas de pagination.

216 Exemple : « Dans cette Division (Art vietnamien), il faut entendre tous les monuments vietnamiens, qu'ils soient du Tonkin, de l'Annam ou de la Cochinchine (du Nord, du Centre ou du Sud). » *Ibid.*, p. 5.

217 Outre le cadre de classement, on trouve des instructions du type « Conserver cette documentation dans l'ordre chronologique ou numérique d'origine » *Ibid.*, p. 8.

La Bibliothèque de l'École conserve en outre de précieuses séries de documents qui, en l'absence de tout autre témoignage sur l'histoire locale, peuvent être considérés comme des documents d'archives. Ce sont : un fonds d'« estampages » d'inscriptions chames (118), khmères et laotiennes (2.096), chinoises (1.557) et vietnamiennes en caractères chinois (20.938), un fonds de 132 brevets royaux et de copies de « brevets de génie » groupés en 457 volumes, des coutumiers et règlements communaux (648 volumes), des registres de rizières (514 volumes) et des notices de villages (101 volumes)<sup>218</sup>.

C'est l'unicité et l'intérêt historique des derniers documents présentés qui peuvent les faire considérer « comme des documents d'archives ». Aux côtés des estampages, ceux-ci ont été « recueilli[s] à la suite d'enquêtes entreprises par l'École pour l'étude du peuplement et de l'organisation sociale et religieuse des trois pays annamites »<sup>219</sup>, et notamment dans le cadre des travaux de Nguyen Van Huyen qui a travaillé sur les pratiques et les croyances religieuses populaires ainsi que sur le village et le culte des génies tutélaires<sup>220</sup>.

## 1. Les enquêtes de l'École recouvrant les recherches de Nguyen Van Huyen

C'est à la suite des enquêtes personnelles de ce dernier dans les villages du delta du fleuve rouge au nord du Vietnam que l'EFEO lance en 1938 « une enquête officielle de grande envergure [...] sur les génies tutélaires des villages », pour le dépouillement de laquelle Nguyen Van Huyen entre à l'EFEO<sup>221</sup>. Le questionnaire, envoyé dans les villages du nord et du centre du pays par l'intermédiaire des résidences supérieures, comporte huit parties qui structurent les réponses écrites et tamponnées par les chefs des villages<sup>222</sup>. En 1942, c'est au tour des coutumiers des villages du nord de bénéficier d'une enquête à nouveau organisée par l'École, « qui fait appel, comme pour le culte du génie tutélaire, à l'administration », et dont Nguyen Van Huyen se voit à nouveau charger « de traiter les matériaux »<sup>223</sup> en raison de ses centres d'intérêts. Dans ces deux cas, ce chercheur, devenu entre-temps le premier membre vietnamien de l'École, en exploite les résultats – en réalité

---

218 *Ibid.*

219 *La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, s.l.n.d., [8 p.]. Publié vers 1944 d'après l'article de Ferréol de Ferry précité.

220 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam : recherche sur les auteurs de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, Collection « Sociétés contemporaines », Série Asie, 2012, p. 171-184.

221 *Ibid.*, p. 159.

222 À savoir : « légende du génie ; lieux consacrés au culte ; dates des rites et cérémonies ; offrandes ; officiants ; vêtements et objets de culte ; interdits à observer dans le culte et dans la vie courante ; évolution du culte ». *Ibid.*

223 *Ibid.*, p. 163.

partiellement du fait de ses nombreux autres chantiers et sollicitations. Les fruits de la première enquête l'amènent à publier des articles, ceux de la seconde lui font donner des conférences, tandis que ces archives rejoignent les rayonnages de la bibliothèque <sup>224</sup>.

Collectés et réunis dans le cadre de travaux scientifiques, il s'agit donc de documents dont l'EFEO est le producteur puisqu'ils découlent de ses activités. La lettre ci-dessous de Louis Finot montre bien le dessein de réunir à la bibliothèque des ressources scientifiques :

Je suis informé qu'il existe dans votre service un portrait peint et quelques photographies du colonel Carreau délaissés après la liquidation de la succession de cet officier en 1883, et qui n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt historique. Si vous n'avez pas d'objection à vous en dessaisir en faveur de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient, je serais heureux de les joindre aux documents que nous réunissons sur l'histoire de l'Indochine française. [...] <sup>225</sup>

Ferréol de Ferry indique que ces « catégories de documents » se trouvent dans la collection des manuscrits de l'EFEO, destination habituelle des documents d'archives conservés en bibliothèque – ils ne sauraient être considérés comme des imprimés <sup>226</sup>. Cette dichotomie est celle que nous avons vu dans la première partie du chapitre, opposant les Archives nationales et la Bibliothèque nationale, soit, plus généralement, ces deux types d'institution. L'EFEO ne fait donc pas ici figure d'exception. La bibliographie permet de faire d'autres comparaisons : c'est aussi le cas, par exemple, de l'actuel musée d'archéologie nationale, d'une vingtaine d'années plus âgé que l'EFEO. Créé en 1862 sous le nom de « Musée des antiquités celtiques et gallo-romaines » et installé dans le château de Saint-Germain-en-Laye, il est doté d'une bibliothèque scientifique dès son ouverture en 1867, bibliothèque dont l'existence était prévue dans le projet d'organisation de l'institution, à l'instar de l'EFEO. Un musée est également rapidement créé tout comme un laboratoire photographique. Outre ces similarités structurelles avec l'EFEO, on y observe des regroupements thématiques dans ce souci de constituer une documentation scientifique, qui se substitue à la logique archivistique au profit d'une gestion bibliothéconomique :

Entre les années 1880 et 1930 sont constitués des albums iconographiques [...], qui regroupent selon un classement géographique des documents issus de diverses sources, dont en particulier la correspondance reçue par les conservateurs ; au principe archivistique de respect des fonds a donc été préférée l'élaboration d'une documentation iconographique cohérente qui

---

<sup>224</sup> Le texte *La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, s.l.n.d., [8 p.] précise en effet que les « manuscrits et les réserves de chaque fonds sont conservés dans des armoires spécialement aménagées à chaque étage », ce que confirment les plans du bâtiment des magasins que nous avons étudiés au chapitre précédent.

<sup>225</sup> EFEO, Carton XII : Musée, dossier 1, *op. cit.* Lettre de Louis Finot, 1914.

<sup>226</sup> « [...] il convient d'ajouter 9.200 rapports d'enquête sur le culte des génies tutélaires du Tonkin, d'Annam et de Cochinchine, 6 400 copies de coutumiers des communes annamites, 6 000 réponses au questionnaire sur les génies fondateurs de villages et 7 000 réponses au questionnaire sur les Ho du Nghe An. » *La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, *op. cit.*

permette à la communauté scientifique de trouver regroupée toute la documentation visuelle relative à un site de fouilles ou à un musée archéologique français ou étranger.<sup>227</sup>

Aujourd'hui encore, les archives dites scientifiques – et même administratives – des établissements de recherche sont souvent conservées par leurs bibliothèques. Nous l'avons constaté lors de notre stage à l'École française d'Athènes, où la conservation des archives dépendait de différents services avant la création du service des archives et où la bibliothèque avait la responsabilité de celles que l'on nomme « manuscrites »<sup>228</sup>. D'autres exemples peuvent être cités, comme le fait Thérèse Charmasson dans l'un de ses articles : le Muséum d'histoire naturelle, dont les archives administratives ont été versées aux Archives nationales tandis que la bibliothèque centrale « conserve des manuscrits et des fonds d'archives personnelles provenant d'anciens membres »<sup>229</sup>. Elle cite aussi les cas de l'Observatoire de Paris, du Centre national des arts et métiers, de l'École polytechnique<sup>230</sup>. Les documents cités ci-dessus sur lesquels Nguyen Van Huyen a travaillé sont conservés au moins en partie à la bibliothèque de l'IISS à Hanoi, où ils sont toujours considérés comme des archives et où figure plus largement la majorité des collections de l'École transférées au Vietnam en 1958<sup>231</sup> – ces archives n'ont, par ailleurs, pas trouvé de successeurs, depuis les travaux fondateurs de Nguyen Van Huyen<sup>232</sup>. Il s'en trouve également dans les manuscrits européens à la bibliothèque de l'EFEO à Paris.

---

227 BÉRARD (Françoise), « Stratigraphie archivistique : le musée d'Archéologie nationale et ses archives », dans *Penser, classer, administrer...*, *op. cit.*, p. 222. Notons toutefois qu'à la différence de l'EFEO, les archives « administratives », relatives au fonctionnement du musée, n'ont pas « suscité la même attention. » *Ibid.*, p. 224.

228 Elles comprennent « les mémoires des membres scientifiques (série MEM), papiers et fonds d'archéologues, archives de terrain organisées par site (carnets, rapports, etc.), archives institutionnelles (série ADM), archives relatives à la présence française en Grèce entre 1894 et 1981 (série ACE) ». Plaquette de présentation des archives disponible sur le site institutionnel de l'Efa : <https://www.efa.gr/fr/ressources-documentaires/les-archives> [consulté le 17 mars 2021].

229 CHARMASSON (Thérèse), « Archives des sciences », *op. cit.*, p. 31.

230 *Ibid.*, p. 32.

231 Lorsque nous nous y sommes rendue, Bui Thi Thai, conservatrice à la bibliothèque de l'IISS, nous a indiqué qu'il s'y trouve conservé « 5461 règlements en vietnamien » et « 1226 exemplaires en chinois et en sino-vietnamien. » Leurs cotes sont HU et HUN. Le chercheur Bui Xuan Dinh relevait dans cette bibliothèque en 2001 : « 4870 conventions villageoises réformées de villages dépendant de 31 provinces du centre et du nord du Vietnam dont 3636 conventions de villages des 12 provinces du delta. » Entretien avec Bui Thi Thai avec l'interprétariat de Pham Phuong Ha, Hanoi, 24 novembre 2016. NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 163.

232 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 160 et 163.

## 2. Le cas des manuscrits européens : une autre frontière tenue entre archives et bibliothèques

Au premier abord, cet ensemble que composent les « manuscrits européens » laisse aujourd'hui perplexe. Des manuscrits et des archives s'y découvrent pêle-mêle, un mélange de pièces isolées et d'archives organiques, sans cohérence apparente, hormis le fait que les langues d'écriture soient majoritairement européennes (français en particulier) et qu'il s'agisse de documents manuscrits – des documents dactylographiés y sont consignés par extension<sup>233</sup>, voire quelques imprimés. Ce « fonds » des manuscrits européens est en fait une collection pour reprendre le vocabulaire des archivistes, c'est-à-dire une « réunion artificielle de documents en fonction de critères communs liés à leur contenu ou à leur support et dont la juxtaposition est le fruit de la volonté ou du hasard, par opposition au fonds d'archives constitué de façon organique par un producteur »<sup>234</sup>. La compréhension d'une collection peut dès lors être mal aisée, alors que l'archivage de tout document est déjà une opération complexe, comme le résumait Étienne Anheim et Olivier Poncet :

La « mise en archives » des documents est une opération à part entière, qui bouleverse des logiques documentaires pour en créer d'autres, qui affecte à chaque document des coordonnées dans des séries, des fonds, des lieux – autant d'éléments qui sont ensuite indissociables du document. [...] Les archives ne sont pas de simples témoignages isolés, et la transformation des documents en archives n'a rien de naturel ou d'évident. L'archivage est une opération de construction de catégories [...]<sup>235</sup>.

La confusion peut être d'autant plus grande que ces documents d'archives conservés en bibliothèque sont décrits selon les méthodes bibliothéconomiques et non archivistiques : nous verrons que l'auteur est mis en exergue et non le trio « producteur-objet-action », que le modèle est celui de la bibliographie – des renvois vers d'autres fonds de la bibliothèque s'observent également, voire vers le service photographique<sup>236</sup>.

---

233 Outre cette belle citation de Lamartine « Un manuscrit, c'est la pensée écrite d'un auteur, pensée écrite qui dort dans l'ombre et dans l'impuissance, dans l'incommunicabilité d'une confidence, où personne ne peut lire, excepté l'auteur et ses amis », un manuscrit peut être défini comme un « objet [...] original, à caractère unique », qui n'a pas « été multiplié par des procédés mécaniques de reproduction à large échelle. » BUNGENER (Patrick), « Les manuscrits de la Bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques de Genève : description, délimitation et contribution à l'histoire des avoirs », dans *Frontières d'archives...*, *op. cit.*, p. 80. La citation de Lamartine provient de *La France parlementaire (1834-1851) : œuvres oratoires et écrits politiques. Deuxième série : 1840-1874*, Éd. Lacroix, Paris, 1865, p. 11 (provient de la p. 77 de l'article précité).

234 DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, *op. cit.*, p. 13. En bibliothéconomie, une collection est un « ensemble des documents constituant un fonds documentaire » et un fonds désigne « l'ensemble des documents d'une bibliothèque ». Voir les entrées « collection » et « fonds », dans <https://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco>, [consulté le 20 janvier avril 2021].

235 ANHEIM (Étienne) et PONCET (Olivier), « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », *op. cit.*, p. 3.

236 Mss. eur. 155 : « Parmentier (Henri). - Étude archéologique du Laos. [...] (3 paquets de photos, remises par M. Fombertaux avec ces mss., ont été envoyés le 10 Janvier 1936 à M. Manikus pour être conservées au Service

La collection contient 562 cotes dont les dates extrêmes vont de 1747 à 1991, son alimentation s'étant un peu poursuivie après l'installation du siège de l'EFEO à Paris. En 1957, le catalogue des manuscrits européens est microfilmé par l'École. Il décrit 278 cotes, qui semblent avoir été intégrées au moins jusqu'en 1947, à en croire la date des documents décrits <sup>237</sup>. Il y figure aussi des manuscrits d'un fonds dénommé « fonds français », vraisemblablement fusionné avec les manuscrits européens <sup>238</sup>. Ce catalogue microfilmé n'est peut-être qu'un volume d'une série plus importante : le catalogue contemporain qui décrit les 562 cotes dans Calames donne à voir un ensemble assez homogène – dans l'incohérence apparente – jusqu'au manuscrit 482 <sup>239</sup>. Nous nous sommes davantage appuyée sur le premier pour notre étude, en raison des différences qui existent entre les deux, même si nous avons pu également nous référer à la description du plus récent, plus riche <sup>240</sup>. En effet, certains documents manquants ont été remplacés par d'autres documents dans le catalogue plus récent, certains manuscrits semblent aujourd'hui en déficit, des extractions ont pu être faites au profit de regroupements thématiques <sup>241</sup>, et des descriptions ont été revues. Nous observons ce qu'écrivent les auteurs de l'introduction de l'ouvrage *Penser, classer, administrer, pour une histoire croisée des collections scientifiques* : « il faut voir les collections de manière dynamique : elles se font et se défont au cours de leur utilisation et selon l'évolution des paradigmes scientifiques. » <sup>242</sup> La perte est également un corollaire de la manipulation et de l'usage de ces manuscrits, dont nous verrons que leur raison d'être à la bibliothèque de l'EFEO à Hanoi est bien l'étude et non la volonté de constituer un patrimoine. L'introduction de l'ouvrage *Penser, classer, administrer* souligne ce lien entre toute activité et perte : « Dans les mouvements entre conditions

---

photographique). »

237 Voir par exemple le mss. eur. 274 : « Gibson (G.). - Embassy to Cochinchina 1822. Texte sans correction. Mission Karpelès 1947. 81 pages. [...] »

238 EFEO, MF 21 Divers : Catalogue des manuscrits européens, s. d., 50 p. [1957 pour le microfilm]. Le catalogue s'intitule « Catalogue des manuscrits européens » sur la pièce de titre de la couverture tandis que la première page porte le titre « Manuscrits français et européens ». La cotation est cependant continue, rien ne les différencie dans le corps du catalogue. La plaquette de 1944, qui présente tous les fonds de la bibliothèque, n'évoque pas les manuscrits français.

239 EFEO, MSS EUR 1 à 562 Fonds des manuscrits européens de l'École française d'Extrême-Orient, 2012-2018, dans *Calames*. En ligne : <http://www.calames.abes.fr/Pub/#details?id=FileId-1528> [consulté le 21 janvier 2021].

240 Sauf mention contraire, nous citerons donc le catalogue microfilmé.

241 C'est le cas de certains catalogues de la bibliothèque qui étaient classés dans ce fonds, comme le *Catalogue des archives du Kinh Luoc* (coté 86 parmi les manuscrits français), extrait à Paris au profit d'un regroupement de certains catalogues dans un espace dédié : « la Réserve du conservateur ». Nous remercions Jacqueline Filliozat, qui a participé à ces opérations, de nous l'avoir indiqué. Après cette extraction, la cote 86 a été réattribuée. On lit dans l'actuel catalogue : « MSS EUR 86 Nom de lieux en tamoul [tamoul] à Ceylan (exception faite des districts de Jaffna, [Varuvaya], Mannar, Trincomalee, Batticaloa qui abritent pour la plupart des gens de langue tamile [tamoule]) ». Il s'agit de 3 feuillets « concernant l'organisation territoriale de Ceylan (découpage administratif, indication géographique, populations) » et dont la date présumée est [1954-1963].

242 DAUGERON (Bertrand), LE GOFF (Armelle), HUREL (Arnaud) et al., « Introduction », dans *Penser, classer, administrer...*, op. cit., p. 11.

de collecte, impératifs de rangement et logiques de classement s’immiscent le désordre et la perte. »<sup>243</sup>

En 1944, les manuscrits européens sont officiellement présentés comme « composé[s] de 430 manuscrits (documents sur l’Indochine tirés des Archives de La Haye et de nombreux vocabulaires des dialectes indochinois) »<sup>244</sup>. C’est peut-être la volumétrie de ces copies d’archives de La Haye aux Pays-Bas qui est à l’origine de l’appellation « manuscrits européens », puisque des documents en néerlandais côtoient alors de nombreux autres écrits en français et quelques-uns en d’autres langues comme l’espagnol ou le portugais. La cote mss. eur. 55 « Documents sur l’Indochine copiés sur les archives de la Haye [note établie par Monsieur Bÿloma, archiviste à La Haye] » renferme onze volumes de 5 148 feuillets. Elle contient des « Copies de documents, missives et rapports de missions générales, relatifs à l’Indochine, conservés aux archives de la compagnie des Indes concernant uniquement la Cochinchine et le Tonkin pour la période entre 1633 et 1662, ainsi que des rapports des missions générales de la compagnie [néerlandaise] des Indes orientales, réalisées entre 1663 et 1700 concernant l’Indochine. »<sup>245</sup> Le mss. eur. 153 « Archives de La Haye, pièces sur le Cambodge par la Compagnie néerlandaise des Indes Orientales » est un autre exemple se rapportant à ces archives. Il s’agit d’un cahier de 44 feuillets contenant des « Documents copiés des archives de la Compagnie néerlandaise des Indes Orientales (VOC) et référant aux principaux pôles et cités des Indes Orientales néerlandaises [...] »<sup>246</sup>. D’autres cas similaires pourraient être mentionnés<sup>247</sup>. Ce chantier de copies de « rapports de la compagnie hollandaise des Indes orientales avec l’Annam et le Tonkin » datant de 1633 à 1700 fut de longue haleine puisqu’il a duré cinq ans (1917-1922)<sup>248</sup>. La Légation de France à La Haye a fait l’entremise et le travail a été assuré sous le contrôle de « M. Bijlama », archiviste hollandais<sup>249</sup>. Ces copies ont directement rejoint les manuscrits européens à la bibliothèque de l’École, qui a engagé Maria Elisabeth Lulius van Goor, indianiste attachée au service archéologique des Indes néerlandaises, afin d’en faire des traductions et un « inventaire analytique »<sup>250</sup>. Les manuscrits européens contiennent également de très nombreux vocabulaires, dictionnaires et lexiques. Il est également permis de penser que les

---

243 *Ibid.*, p. 9.

244 *La bibliothèque de l’École française d’Extrême-Orient, op. cit.*

245 EFEO, « MSS EUR 1 à 562... », *op. cit.*

246 *Ibid.*

247 Citons, sans être exhaustive, les mss. eur. 117 et 118. Ou bien des copies provenant d’autres dépôts : mss. eur. 242 : « Levasseur (Le Père). Vocabulaire français-cambodgien (XVIII<sup>e</sup> siècle). (Archives de l’Évêché de Phnom-Penh). », mss. eur. 124 : « Archivo General de Simancao », mss. eur. 125 : « Archivo General de Indias ».

248 EFEO, Réserve. Registre DA3. Rapport sur la situation de l’École en 1922-1923, p. 223.

249 *Ibid.*

250 *Ibid.* et, dans ce même registre, Contrat d’engagement du 22 juin 1922 de M<sup>elle</sup> M. E. Lulius van Goor et avenant au contrat souscrit le 22 juin 1922, p. 122 bis et 182. Maria Elisabeth Lulius van Goor (1866-1929) fut engagée, en totalité, 12 mois à l’EFEO.

manuscrits européens font écho au fonds des imprimés européens de la bibliothèque <sup>251</sup>. S'il n'a pas été question de les classer avec les archives, l'École se soucie de les prendre en main rigoureusement, preuve de l'importance de cette collection.

Leur description contemporaine rend mieux compte de la diversité des documents réunis dans cette collection car ceux cités en 1944 sont loin d'être les seuls : « Pièces et dossiers : monographies, archives administratives et militaires, journaux, notes, brouillons, rapports, tirés à part, correspondances... » sont relevés <sup>252</sup>. Ainsi, le dépouillement du catalogue microfilmé, et par extension du catalogue contemporain, font apparaître cet ensemble comme celui des archives scientifiques de l'École. Faute de caractère organique pour tous les documents qui s'y trouvent, les archivistes l'identifieraient plutôt comme « une collection scientifique ». Fourre-tout, peu organisé, on y décèle quantité de documents émanant de chercheurs de l'EFEO ou non, rassemblés à des fins d'étude ou issus de leurs travaux. Des notes bibliographiques, des traductions d'extraits et des copies d'ouvrages, des notes ou des textes de conférences <sup>253</sup> sont consignés aux côtés de sources ou de copies de sources essentiellement relatives au territoire vietnamien <sup>254</sup>. Elles proviennent de collaborateurs extérieurs à l'EFEO comme des fonctionnaires, des administrateurs, des militaires et d'autres personnes ayant pu s'intéresser à la recherche sur leur temps libre. C'est ici que l'on découvre, par exemple, les documents scientifiques de Gustave Dumoutier, évoqués au début du chapitre <sup>255</sup>. C'est assurément cette collection que devaient rejoindre les « papiers » d'Antony Landes (1850-1893), administrateur des affaires indigènes en Cochinchine et philologue membre de la société asiatique, dont la famille a souhaité offrir les « papiers » à l'EFEO avant qu'ils ne rejoignent finalement ladite société, conformément aux dispositions testamentaires du défunt <sup>256</sup>.

---

251 Voir chapitre précédent

252 EFEO, « MSS EUR 1 à 562... », *op. cit.*

253 Voir par exemple : Mss. eur. 262 « Cordier (Pierre) Chapitre 42. Les minerais du Tonkin, 19 pages. » ; Mss. eur. 157 « Wintrebert (Henry). - Monographie de Bac-ninh. - (1932) (Extraits d'une monographie manuscrite prêtée par la Résidence supérieure au Tonkin. » ; Mss. eur. 96 « Wiselis (J. A. B.). - Histoires et Voyages des Hollandais au Cambodge au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. (traduction de Geschiedenis en Reizen der Hollanders in Cambodja, un de 17<sup>e</sup> en 18<sup>e</sup> eeuw. [8<sup>o</sup> 3367 (3)]. » ; Mss. eur. 54 « [Modi]. - References to China in the Ancient Books of the Parsees. - 1902 (Communication faite au Congrès de Hanoi). » Nous nous sommes appuyée sur le catalogue microfilmé.

254 Parmi les exemples fameux, relevons : mss. eur. 260 : « Accueil des lois et des règlements de l'Empire d'Annam (texte quoc ngu et tradition française). » composé de 39 livres ou encore la cote 261 composée de onze sous-cotes relatives aux « Annales annamites ».

255 Une vingtaine de cotes contiennent en effet son nom dans leurs descriptions comme le mss. Eur. 11 : « Le manuel du noviciat des bonzes annamites, précédé d'une introduction sur le clergé et sur les temples bouddhiques du Tonkin par Gustave Dumoutier », le 12 : « L'astrologie, considérée plus spécialement dans ses applications à l'art militaire par Gustave Dumoutier », les manuscrits 20 à 31 : « Études de traduction chinoise à l'usage des élèves annamites du Collège des interprètes de Hanoi, par Gustave Dumoutier, Inspecteur de l'Enseignement au Tonkin », le 33 : « Lexique chinois – quoc-ngu – français par Gustave Dumoutier ». Nous nous sommes ici appuyée sur le catalogue contemporain.

256 FINOT (Louis), « Les papiers de Landes », dans *BEFEO*, t. 3, 1903, p. 657-660. L'inventaire qu'en reproduit Louis Finot fait en effet état de nombreux manuscrits qui rejoignent les thématiques présentées dans les manuscrits européens – linguistique, philologie, ethnologie, géographie, histoire, littérature. *Ibid.*, p. 658-660.



Ces sources et documents de travail sont aussi ceux de certains membres : mentionnons Marcel Ner, dont des manuscrits sont ses « papiers » avant publication <sup>257</sup>, ou encore des documents de Claude Eugène Maitre <sup>258</sup> pour ne citer qu'eux.

De façon plus générale, il se dégage très nettement deux domaines au sein des manuscrits européens, prépondérants en volume : la linguistique et l'ethnologie. De nombreuses cotes peuvent être ici répertoriées. Nous pouvons signaler, encore une fois parmi d'autres :

- mss. eur. 114 : « Thuc (Tu Bo). - Note sur les mœurs et coutumes des habitants de la province de Vinh yen. - [1932]. (Dactylographié). »
- mss. eur. 119 : « Cau (C<sup>t</sup>). - Monographie du 2<sup>e</sup> militaire établie par le chef de bataillon Cau, avec la collaboration de MM. Bigot, Roux et des Officiers du 3<sup>e</sup> Bataillon du 3<sup>e</sup> R.T.T. en service dans le territoire. - 1934. (Copie dactylographiée avec photos). »
- mss. eur. 121 : « Cresson (Michel). - Note sur la coiffure des femmes man Lan ken dans la province de Lao kay. - Lao kay, 1934. (Dactylographié). »
- mss. eur. 161 : « Enquête ethno-linguistique. Vocabulaire sommaire annamite-cambodgien-laotien-cham. (Envoi de la Résidence Supr. en Annam, par lettre n°2025<sup>e</sup> du 2 déc. 1936). »
- mss. eur. 189 : « Légendes relatives au pays thai noir recueillies par M. Cresson, résident de France à Son la (Voir sa lettre n° 331 cab. du 7 fév. 39). [...] »

Ces manuscrits ont donc été regroupés petit à petit afin de répondre à des besoins scientifiques. On le constate à leurs dates, dont l'ordre chronologique ne correspond pas à l'ordre numérique des cotes : en dehors des cas de recotation, la cotation s'est probablement faite en continu dans l'ordre des entrées. Il s'agit de ce que l'on appellerait dans les services d'archives les « entrées par voies extraordinaires », c'est-à-dire des documents entrés par des voies variées (achat, don, dépôt, legs, dation). Les archives manquantes que laisse apercevoir le catalogue contemporain témoignent aussi de l'usage scientifique de cette collection : il s'agit souvent de toute une suite de cotes,

---

257 Mss. eur. 163 « Rôle des Pô-lan. Régime foncier des habitants du Darlac par Marcel Ner et [Léopold] Sabatier ». Nous reprenons ici la description plus étoffée disponible dans Calames. Il s'agit d'un cahier de 81 feuillets datant de 1927 et comprenant un « Regroupement de plusieurs documents concernant le régime foncier des habitants du Darlac : Rapport d'étude sur le régime foncier des habitants du Darlac et sur le rôle des Pô-lan (prêtres), signé Marcel Ner. Contrat de bail, closes et attestations de signatures des baux. Propriété foncière au Darlac. Schéma organisationnel par famille. Texte, assemblée du serment des chefs du Darlac, extrait de la délibération du 1er janvier 1926, signé Sabatier. Liste par tribu des habitants de la province du Darlac. Lettre non signée, adressée à M. de la Raudière, inspecteur des finances, membre de la commission d'enquête 130 rue de Chasseloup Laubat à Saigon. » Voir également le Mss. eur. 164 à ce sujet et les Mss. eur. 201 et 1481 consacrés à ses recherches sur « les Musulmans en Indochine » (1938-1940). Ces dernières recherches ont par exemple été publiées dans le *BEFEO* en 1942 : NER (Marcel), « Les musulmans de l'Indochine française », dans *BEFEO*, t. XLI, 2, 1942, p. 151-202.

258 Comme mss. eur. 100 : « Documents concernant la Cochinchine. Extrait des archives du Ministère des Affaires étrangères. Tomes XIX-XX-XXI (Copie exécutée en 1914 par les soins de M. Maitre). »

probablement relatives à un ensemble thématique qui a dû intéresser un emprunteur. C'est sans doute un usage immédiat qui a prévalu à la réunion de ces documents, et non prospectif, même si certaines archives ont pu être utilisées non immédiatement. Les sources étant peu bavardes, nous n'avons trouvé que le cas d'utilisation d'André-Georges Haudricourt, qui s'est mis « à l'étude des nombreux vocabulaires inédits conservés dans nos archives » à son arrivée en 1948 et en a tiré « plusieurs contributions scientifiques importantes, notamment sur la phonologie des langues thai et meo »<sup>259</sup>. Toutefois, c'est plutôt à défaut de ne pouvoir faire des recherches de terrain qu'il fréquentait la bibliothèque de l'EFEO<sup>260</sup>.

L'étude du catalogue microfilmé permet aussi de conclure que de nombreux accroissements ont eu lieu au sein des manuscrits européens à l'époque des « Annamitisants » de l'École et de Nguyen Van Huyen, dont nous connaissons les centres d'intérêt. Des documents faisant encore plus explicitement référence aux travaux de ce dernier s'y trouvent, à l'instar des cotes suivantes qui rappellent ses études<sup>261</sup> :

- mss. eur. 172 : « Chansons thai (transcrites en quoc-ngu, avec traduction annamite et transcription en caractères démotiques). (Offert par M. Cao Xuan Thien, 26-IV-38). »
- mss. eur. 173 : « Chansons tho (transcrites en quoc-ngu, recueillies par Vi Van Phuc, instituteur, au village de Con minh, Bac kan). (Voir aussi AB. 626-627). »<sup>262</sup>
- mss. eur. 188 : « Vi Van Phuc. Recueil de chansons Tho pour les beuveries (Chora, Backan, fév. 39). »

Les manuscrits européens contiennent également l'enquête de 1938 et un grand volume de réponses que Nguyen Van Huyen a donc dépouillé – mss. eur. 207 : « École française d'Extrême-Orient. Questionnaire linguistique (avec réponse des enquêteurs). Hanoi, Imp. d'Extrême-Orient, 1938. »<sup>263</sup>. La cote 208 renferme, quant à elle, les réponses à l'appel à travail collaboratif lancé en

259 EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* LÉVY (Paul), Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient, d'avril 1947 à août 1948, p. 20.

260 « En 1948, M. Paul Lévy, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, me demanda de le rejoindre à Hanoi et, si les circonstances ne furent pas très favorables aux enquêtes sur le terrain, je pus consulter et utiliser les manuscrits de la très riche bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient. » HAUDRICOURT (André), « Recherches de phonétique historique », dans *La Pensée : revue du rationalisme moderne : arts, sciences, philosophie*, Centre d'études et de recherches marxistes, Fondation Gabriel Péri, Pantin, n° 163, 1972/06, p. 35. Mis en ligne sur Gallica ; identifiant pérenne : [ark:/12148/bpt6k6203756d](https://nbn-resolving.org/urn:lsid:ark:/12148/bpt6k6203756d) [consulté le 7 avril 2020].

261 Ses études doctorales (NGUYEN (Van Huyen), *Les Chants alternés des garçons et des filles en Annam*, Paris, P. Geunther, 1934, 224 p.), comme ses recherches postérieures : on trouve ainsi dans ses archives des courriers relatifs aux chansons tho de cette province. Voir Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 5 Q3.

262 Mentionnons ici cet ouvrage de Nguyen Van Huyen, en autre exemple : *Recueil des chants de mariage Tho de Lang Son et de Cao Bang (précédé d'une « Introduction à l'étude du chu-nom tho »)*, Hanoi, EFEO, Coll. « Documents et textes d'Indochine », 1941, 181 p.

263 Cette description est suivie de six pages référençant les réponses.

1900 auprès de personnalités extérieures à l'École, alors que l'établissement disposait de très peu de personnel<sup>264</sup>. Cet appel comprenait trois axes : l'archéologie, la linguistique, l'ethnographie, et ce sont les vocabulaires collectés, par ce biais, qui ont été consignés au sein des manuscrits européens, nouvelle preuve de cet usage du fonds comme d'un lieu de rassemblement de documentation et de constitution de corpus et comme réceptacle de certains travaux scientifiques de l'EFEO. Ces archives qui composent la collection des manuscrits européens ont donc été réunies par les chercheurs eux-mêmes, selon toute vraisemblance. Elles sont indissociables du travail scientifique :

En ce sens les archives ne sont pas, en tant que telles, des documents structurés indépendamment du travail scientifique : leur choix, leur identification ainsi que leur analyse sont bien sûr déterminés par l'orientation de la recherche. Pour autant, cette documentation est d'abord le produit, le plus souvent préalablement à la recherche, d'une activité sociale dont elle ne représente qu'une part. C'est cette documentation traitée convenablement qui permet ensuite à l'historien d'engager son travail.<sup>265</sup>

Leur conservation à la bibliothèque de l'EFEO permet aux chercheurs d'avoir leurs outils de travail sous la main. Il est également probable qu'ils aient pris part à leur gestion, comme nous l'avons vu au chapitre 5 au sujet des autres fonds de la bibliothèque. En outre, nous savons grâce à la bibliographie qu'en plus de participer à leur collecte, les scientifiques se sont longtemps occupés eux-mêmes de la gestion des collections, ce fut le cas, par exemple, au Museum. Comme il s'agissait de l'objet de leurs recherches, les chercheurs étaient à la fois scientifiques et gestionnaires, comme jadis le conservateur, une double casquette qui semble disparaître à la fin des années 1970<sup>266</sup>. De plus, comme le relève Marie-Dominique Mouton, « il est primordial de ne pas éloigner les archives des lieux où se mène la recherche fondamentale, qui est finalement leur vraie raison d'exister. »<sup>267</sup>

Ce rôle pro-actif des chercheurs dans la constitution de cette collection leur permet de maîtriser la chaîne allant de l'usage historique à l'usage historien qu'évoquent Olivier Poncet et Étienne Anheim. Leur connaissance de l'archivage des documents « donn[e] à l'historien les moyens de

---

264 Mss. eur. 208 : « Instruction pour les collaborateurs de l'École française d'Extrême-Orient. - Saigon, Ménard & Legros, 1900. Avec vocabulaire rempli par les enquêteurs. »

265 WOLIKOW (Serge), « Les archives du savoir en sciences sociales... », *op. cit.*, p. 23.

266 « [...] en 1977, ce fut au premier auteur de cet article, chercheur CNRS dans l'unité associée du Laboratoire de paléontologie du MNHN, que revint la gestion des collections de foraminifères à une époque où malheureusement les instances évaluatrices du CNRS avaient de moins en moins de considération pour la Systématique et les activités liées aux collections. » VÉNEC-PEYRÉ (Marie-Thérèse), BARTOLONI (Annachiara), « Les collections de Micropaléontologie du Muséum national d'Histoire naturelle », dans *Penser, classer, administrer...*, *op. cit.*, p. 66.

267 MOUTON (Marie-Dominique), « Archives et bibliothèques. Une nouvelle alliance », dans *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche*, *op. cit.*, p. 62.

mieux comprendre comment lui-même “fabrique de l’histoire” »<sup>268</sup>. Cette implication des chercheurs, intéressés au premier chef par ces archives, permet de constater à nouveau la frêle démarcation entre les bibliothécaires et les membres de l’École.

Pour achever ce panorama des manuscrits européens, il convient de signaler d’autres typologies documentaires ou des documents ayant d’autres provenances, qui confirment que nous sommes bien face à un ensemble composé d’une accumulation d’archives scientifiques réunies par l’École, mélangeant archives privées et publiques, sans considération juridique, le contenu primant sur l’origine. Signalons à titre illustratif des documents provenant de successions<sup>269</sup>, des rapports de missions effectuées par des membres de l’École<sup>270</sup> ou non<sup>271</sup>, des manuscrits avant publication<sup>272</sup>, des catalogues d’exposition<sup>273</sup>, des catalogues de la bibliothèque<sup>274</sup>, de la correspondance classée par auteurs<sup>275</sup>.

Enfin, rappelons que si les manuscrits européens semblent avoir abrité des archives scientifiques de l’École en volume important, elles ne s’y trouvaient pas toutes. Nous en trouvons la trace aujourd’hui dans d’autres fonds de manuscrits qui peuvent également contenir çà et là des archives, ou bien dans les archives administratives comme nous l’avons vu au début du chapitre, du fait de cette porosité des frontières administrative et scientifique.

Cette mise en exergue des manuscrits européens pose aussi la question de savoir si les chercheurs devaient verser leurs corpus à l’EFEO, à l’instar des manuscrits, des estampages ou

---

268 ANHEIM (Étienne) et PONCET (Olivier), « Fabrique des archives, fabrique de l’histoire », *op. cit.*, p. 3. Cela évite ainsi qu’il soit « dupe » et lui permet de mieux maîtriser les objets qu’il manipule : « Si l’historien ne veut pas être dupe de sa documentation, il est nécessaire qu’il soit conscient de cette double construction, souvent invoquée pour mieux la refouler hors de la conscience professionnelle. » *Ibid.*

269 Mss. eur. 101 : « Recherches épigraphiques au Siam par A. Pavie et le P. Schmitt (provenant de la succession d’Émile Senart). » Les cotes 174 à 179 qui proviennent d’un legs (citons la première « Nicolas (René). Professeur à l’université de Bangkok. - Analyses manuscrites (1 vol. cartonné). (Legs Nicolas), donné à l’École par ses exécuteurs testamentaires MM. Lingat et Burnay). »

270 Mss. eur. 202 : « Marchal (Henri). - Rapport de mission (1937-1939). Siam, Java, Bali, Birmanie, Inde, Ceylan. »

271 Mss. eur. 105 : « Trinquet (Ch.). - Rapport sur une mission topographique au plateau d’An khe. - 1904. (Voir : Ex. dactylographié n° 120) »

272 Mss. eur. 204 : « Mauger (Henri). - Étude de géométrie esthétique sur le plan de Prah Khan de Kompon Svay. (Cette étude est accompagnée de Sept plans de Prah Khan classés aux “Dessins et Plans de Monuments” D. 84). (Retiré et remis à M. To le 24-XI-41 pour être imprimé). »

273 Mss. eur. 113 : « Exposition du Vieux Hanoi. Catalogue de l’exposition du Vieux Hanoi au Musée Louis-Finot (1<sup>er</sup> étage). Décembre 1932. » Mss. eur. 238 : « Sallet (Dr). - Catalogue. Guide du Musée cham de Tourane (octobre 1930). »

274 Outre celui des archives du *Kinh luoc*, notons par exemple la cote 85 qui propose le catalogue des manuscrits du Cambodge.

275 Mss. eur. 247 à 254. Il s’agit de « lettres » de Cl. E. Maitre regroupée en cinq volumes (1901-190[3], 1904-1907, 1908, 1909-1912, 1912-1917), de G. Demasur (1913-1915), de L. Cadière (1900-1914), d’A. Foucher (1902-1904), d’E. Senart ([1899]-1901), de H. de Pirey (1915-1917), d’Ed. Chavannes à L. Finot (1900-1917) et de E. M. Durand (1900-1922)

encore de l'imagerie populaire vietnamienne réunie plus tard sous la direction de Maurice Durand dans la continuité des travaux de Nguyen Van Huyen<sup>276</sup>. Il semble que cela ne fut ni systématiquement, ni peut-être souvent, le cas. Les manuscrits, bien que collectés par les chercheurs, étaient achetés avec les deniers de l'École dans la majorité des cas, comme nous l'avons vu dans la première partie de la thèse. Les documents que nous venons d'étudier étaient certes en lien avec les recherches que menaient Nguyen Van Huyen – pour reprendre cet exemple –, mais ils sont issus d'un choix de l'établissement de diligenter des enquêtes à ces sujets. Si nous poursuivons avec ce dernier exemple, c'est peu ou prou le cas inverse : Maurice Durand avait saisi l'importance de l'imagerie populaire vietnamienne – des estampes éphémères vendues dans la rue à l'occasion de la fête du Têt, notamment –, qu'il considérait « comme constituant un important patrimoine artistique du Vietnam. »<sup>277</sup> Achetés en quasi-totalité sur l'initiative et les fonds privés du directeur de l'École avec la collaboration de collègues vietnamiens et français pour leur collecte<sup>278</sup>, ces documents ont ensuite été consignés à l'EFEO après leurs achats. Ils ont d'ailleurs connu un certain succès : ils ont bénéficié d'expositions en 1949 à Hanoi et en 1960 au musée Guimet, d'une monographie après leur exploitation par Maurice Durand<sup>279</sup>, puis, plus récemment, d'une numérisation de haute qualité dirigée et financée cette fois-ci par son fils, Marcus Durand, dans le cadre du centenaire de l'École ; un projet qui a, à son tour, donné lieu à une réédition de l'ouvrage et à plusieurs expositions au Vietnam. Ces estampes sont aujourd'hui conservées précieusement à la bibliothèque de l'EFEO à Paris.

---

276 Il avait réalisé une conférence au musée Louis-Finot en 1938 intitulée l'«Imagerie populaire » (voir NGUYEN (Van Huyen), « Imagerie populaire », dans *CEFEO*, 1939, n° 14, p. 25-26.) et écrit un article à ce sujet quatre ans après (NGUYEN (Van Huyen), « Les fêtes annamites du Têt ou de l'An Neuf », dans *Indochine*, 12 février 1942). Voir à ce sujet NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 170-171.

277 DURAND (Maurice), *Imagerie populaire vietnamienne*, nouvelle éd. établie par Philippe Papin, Paris, EFEO, 2011, p. 13.

278 Paul Lévy, Louis Bezacier, Tran Van Giap, Tran Huy Ba. *Ibid.*, p. 13. Sans oublier Marcus Durand, qui, enfant, accompagnait son père dans ses promenades scientifiques et avait des estampes aux murs de sa chambre.

279 DURAND (Maurice), *Imagerie populaire vietnamienne*, Paris, EFEO, Coll. « Publications de l'École française d'Extrême-Orient », n° 47, 2011, 491 p.

## IV – LE STATUT DES ARCHIVES DES CHERCHEURS : L'EXEMPLE DES PAPIERS DE NGUYEN VAN HUYEN

Qu'en était-il, enfin, des archives des chercheurs de l'EFEO ? Qui les conservait ? La question de la propriété des archives des scientifiques est très récente et cristallise aujourd'hui quelques tensions. Les archives des chercheurs de la fonction publique doivent-elles être collectées au même titre que celles de n'importe quel autre fonctionnaire ou ceux-ci bénéficient-ils d'exceptions liées à la propriété intellectuelle et à la relative indépendance que leur confère leur statut ? Pourquoi les dessaisir de leurs papiers lorsqu'ils changent d'institution alors qu'ils travaillent toute leur carrière sur les mêmes sujets – les possibilités relativement récentes de copies offertes par le numérique mises à part ? Comment, par ailleurs, différencier les archives produites dans le cadre d'une activité publique ou privée (au sein d'une société savante, par exemple) ? Force est de constater que, malgré quelques débats<sup>280</sup>, cette question n'est pas d'actualité pour les sciences humaines : les archives des savants sont rarement versées à un service idoine durant l'exercice de leurs fonctions. Elles sont conservées par eux-mêmes et ils sont ainsi maîtres de leur sort. Muriel Lefebvre, Anne-Claire Jolivet et Sophie Dalle-Nazébi notent ainsi : « Bien souvent, les objets ordinaires des chercheurs finissent en effet dans des bennes ou restent au domicile des chercheurs. Ceux-ci n'ont que très rarement un désir d'archivage qui soit conscientisé. »<sup>281</sup> Elles peuvent éventuellement être

---

280 Marie Cornu les synthétise bien : « Résultant d'une activité intellectuelle, les archives de la recherche sont, à l'évidence, de nature particulière. Elles sont, pour un certain nombre d'entre elles, tout en même temps archives et œuvres de l'esprit, documents d'intérêt public et production personnelle, ambivalence qui ne manque pas de troubler les repères légaux sur le double terrain de la collecte et de la communication. [...] L'absence d'un cadre légal à la fois plus lisible et plus respectueux de la nature des archives de la science favorise évidemment certaines pratiques abusives de rétention des documents. En particulier le sentiment de propriété sur les papiers de la recherche très ancré au sein de la communauté scientifique, tout spécialement en matière de recherches individuelles que les chercheurs qualifient volontiers d'archives personnelles, trouve en partie une justification au regard de leur nature intellectuelle. Mais ce réflexe propriétaire va parfois au-delà. [...] Dans le cas des archives de la recherche, cette relation personnelle (quasi fusionnelle) puise essentiellement dans les ressorts de la création. C'est parce que ces archives sont des œuvres de l'esprit que leur traitement en qualité d'archives ne peut être tout à fait équivalent à tout autre document. » CORNU (Marie Cornu), « Les archives de la recherche : production intellectuelle d'intérêt public », dans *Archives et sciences sociales...*, *op. cit.*, p. 30.

281 LEFEBVRE (Muriel), JOLIVET (Anne-Claire), DALLE-NAZÉBI (Sophie), « Les écritures ordinaires des chercheurs », dans *Frontières d'archives...*, *op. cit.*, p. 4. Elles ne sont pas les seules à le constater : « [...] quand un laboratoire voit en une année, trois chercheurs partir et le contenu de trois bureaux ou trois laboratoires aller pour l'essentiel à la benne, il n'est pas étonnant que cela frappe les esprits, particulièrement lorsqu'ils sont nourris de la culture du document et de l'information scientifique dans les laboratoires mais peu armés pour argumenter et faire face à une telle situation. Par ailleurs, d'autres collègues, particulièrement en sciences humaines, même s'ils avaient une approche plus ou moins approfondie du travail d'archiviste, n'avaient pas toujours de succès auprès des chercheurs. » « Introduction du comité organisation FRéDoc », dans *Conservation et valorisation...*, *op. cit.*, p. 15.

transmises à des ayant-droits si elles n'ont pas été données, déposées, voire vendues, avant cela par le savant lui-même à un établissement ou un autre au terme de sa carrière – et, plus tard, par l'un de ses héritiers. Les fonds d'archives de chercheurs, circonscrits comme tels aujourd'hui à l'EFEO, relèvent de ces derniers cas. Pour la majorité d'entre eux, ils y sont arrivés récemment, dans le contexte que décrit Marie-Dominique Mouton :

Depuis une quinzaine d'années, un phénomène nouveau touche les bibliothèques d'instituts ou de laboratoires de recherche en sciences humaines et sociales : le dépôt ou le don de fonds d'archives scientifiques. Ces fonds ont été, le plus souvent, constitués au fil des données, par le travail des chercheurs de l'institution ou d'une institution proche, relevant de la même discipline. [...] C'est ainsi que nombre de chercheurs ont trouvé plus satisfaisant de laisser une trace au cœur de leur institution en y déposant leurs « papiers » de travail. <sup>282</sup>

L'EFEO ne déroge donc pas aux usages en cours : il n'y a pas de politique d'archivage des archives des chercheurs dans leur exhaustivité ; si l'on en trouve, c'est que la démarche est venue du chercheur lui-même ou d'un ayant-droit. Or, le savant a rarement cette démarche : interrogé sur le devenir de ses archives personnelles, Léon Vandermeersch nous a répondu qu'il avait donné des éléments de sa bibliothèque à l'université de Pékin ainsi qu'à la bibliothèque municipale de Lyon, des dons qui ont bien plus de valeur, selon lui, que ses papiers de chercheurs, moins dignes d'intérêt <sup>283</sup>. Comme le note Margot Georges, « pour [les chercheurs], il est plus important de conserver le “savoir”, le produit de leur travail, que la “recherche”, le processus qui aboutit au savoir. » <sup>284</sup> C'est ce que constate également Jean-François Bert au sujet des archives de Ferdinand de Saussure et de Michel Foucault :

Il y a un autre point commun entre ces deux fonds : ces archives ont été jusqu'alors négligées, tant par les institutions patrimoniales et universitaires que par les historiens, philosophes et épistémologues spécialistes de l'auteur ou du domaine. Jugés inintéressants (ou difficilement monnayables), au contraire d'un manuscrit ou d'une correspondance, ces documents mineurs dont le statut oscille entre brouillons et fragments, n'ont que très peu été étudiés alors même qu'ils permettent d'analyser – on le verra – les nombreux processus qui sont au cœur de la recherche en sciences humaines et sociales. <sup>285</sup>

À la lecture de la bibliographie et en connaissance des pratiques contemporaines, la question paraît donc anachronique ; toutefois, il convenait de la poser. En effet, si les institutions de

---

282 MOUTON (Marie-Dominique), « Archives et bibliothèques... », *op. cit.*, p. 55.

283 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015.

284 GEORGES (Margot), « Institutions de recherche, chercheurs et archives des savoirs... », *op. cit.*, p. 36.

285 BERT (Jean-François), *Qu'est-ce qu'une archive de chercheur ?*, Marseille, OpenEdition Press, Coll. « Encyclopédie numérique », 2014, pages de l'introduction. Mis en ligne sur <https://books.openedition.org/oepr/438?lang=fr>. URL pérenne : DOI : 10.4000/books.oepr.438 [consulté le 20 février 2021]. L'édition en ligne, à laquelle nous nous sommes référée n'est pas paginée. Les témoignages pourraient être multipliés. Citons par exemple le cas du musée d'archéologie nationale : « Les premiers directeurs et conservateurs ne jugent pas utile de conserver au musée les traces de leur travail scientifique, souvent considérable. » BÉRARD (Françoise), « Stratigraphie archivistique : le musée d'Archéologie nationale et ses archives » *op. cit.*, p. 224.

recherche se penchent à peine aujourd’hui sur la conservation de leurs archives institutionnelles, nous avons vu que l’EFEO y avait été à l’avant-garde en s’en saisissant dès la fin des années 1920, au moins, avant de les oublier, semble-t-il, après son départ de l’Indochine, occupée par des questions plus pressantes liées à la décolonisation. En outre, la lecture de certaines sources interroge. Lorsque l’EFEO retrouve son siège hanoïen après presque un an et demi passés à Saigon entre août 1945 et décembre 1946, un inventaire est réalisé. La présence de malles de certains membres de l’École contenant leur archives est signalée, sans plus de détail <sup>286</sup>. Près de soixante-dix ans plus tard, lors de notre séjour à Hanoï, nous avons eu la chance de rencontrer le fils de Nguyen Van Huyen, qui nous a invitée à découvrir les archives familiales conservées chez lui. Parmi elles se trouvent les archives de travail de son père lorsqu’il officiait à l’EFEO, conditionnées dans les chemises de l’École, celles qui avaient été spécialement conçues pour recevoir les archives. Cette sous-partie propose de restituer le fruit de cette étude de cas, que nous devons au hasard de notre rencontre avec Nguyen Van Huy <sup>287</sup>. Nous ne nous attacherons ni au classement mis en place par Nguyen Van Huyen ni à l’analyse de sa façon de travailler, à la différence du travail opéré par Jean-François Bert sur le mathématicien et physicien Georges-Louis Le Sage (1724-1804), dont il a étudié les 35 000 fiches de travail <sup>288</sup>. Il s’agit davantage de nous pencher sur la composition des archives de Nguyen Van Huyen et d’en déterminer le statut pour l’EFEO.

Plusieurs pièces de la maison de Nguyen Van Huy sont dédiées aux documents familiaux : on y trouve ainsi la bibliothèque de son père et, dans une salle consacrée, les archives de ce dernier. Une autre partie de la bibliothèque et quelques archives se trouvent dans le musée privé Nguyen Van Huyen, consacré à la famille Nguyen, érigé dans le village familial de Lai Xa, aujourd’hui dans la banlieue d’Hanoi du fait de l’extension de la ville. Les archives du père côtoient celles de la famille maternelle : il s’agit d’une famille de grands érudits – par sa mère, Nguyen Van Huy descend de hauts mandarins qui étaient en poste dans le nord du Vietnam ; son lignage paternel est également illustre –, où les archives se transmettent de génération en génération, fait assez rare au Vietnam où la conservation des documents écrits est encore peu répandue. C’est pour sensibiliser à ce sujet et à celui de l’importance de l’histoire familiale que ce musée a été créé. Preuve de cet intérêt encore peu prégnant pour les archives, les archives nationales du Vietnam n’ont pas voulu des archives de Nguyen Van Huyen lorsque Huy les leur a proposées bien que son père fut, outre le premier grand anthropologue vietnamien, le premier ministre de l’Éducation du Vietnam (1946-1975). Nguyen

---

286 Voir la partie suivante

287 Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy, *op. cit.* Nous en profitons pour le remercier des plus sincèrement pour son accueil et son aide durant nos recherches.

288 Voir en particulier le chapitre « Classer, emballer, étiqueter : un labeur quotidien » : BERT (Jean-François), *Comment pense un savant ? Un physicien des Lumières et ses cartes à jouer*, Paris, Anamosa, 2018, p. 91-136.



Van Huy les conserve donc lui-même et a aménagé une petite salle de lecture chez lui, où nous avons dépouillé un certain nombre d'archives, sous une photographie le mettant en scène avec Jacques Chirac venu inaugurer en 1997 le musée d'ethnographie du Vietnam, fondé par Nguyen Van Huy, devenu savant à son tour.

Cette pièce contient une étagère et demie de documents de travail de son père lorsqu'il travaillait à l'EFEO, ce qui représente environ 2,4 mètres linéaires. Ces archives ne sont que celles d'une partie de sa vie : sont conservées en outre, celles de sa période ministérielle, par exemple, non étudiées ici. D'un point de vue archivistique, l'article est le classeur. C'est dans ce type de contenant que se trouvent les archives, glissées dans des pochettes. Le classement initial de Nguyen Van Huyen a été gardé par son fils, le fonds respecté. Les classeurs ont été constitués par ce dernier en respectant les « paquets »<sup>289</sup> réalisés par Nguyen Van Huyen. Les chemises dont il se servait – de l'EFEO principalement, qui ont peut-être également été distribuées en guise de fournitures aux agents en plus de servir aux archives administratives – ont été conservées, à l'instar des autres conditionnements (des enveloppes de l'EFEO, par exemple). La foliotation et les renseignements présents sur les chemises sont toujours ceux de sa main – un certain nombre de dossiers portent d'ailleurs son nom, certainement pour signifier qu'il s'agissait bien des siens au sein des locaux de l'EFEO. Seuls des sommaires analytiques ont été ajoutés par son fils en tête de classeurs, lesquels ont reçu une cotation – il n'y a pas de plan de classement. Les documents vierges qui se trouvaient parmi ses papiers n'ont pas été ôtés tandis que des fantômes ont été insérés en lieu et place des pièces exposées au musée. Le fonds se dépouille d'autant plus aisément que Nguyen Van Huyen était très organisé. Les documents relatifs à sa vie privée sont par ailleurs rares, s'agissant d'archives de travail : « Ces archives sont celles d'un travail quotidien ; elles nous donnent à voir le laboratoire de l'œuvre, l'atelier d'une écriture et d'une pensée », écrit Jean-François Bert, une phrase que nous pouvons reprendre à notre compte<sup>290</sup>. Les archives de Nguyen Van Huyen sont organisées thématiquement. On y découvre des documents relatifs à l'enseignement des caractères chinois sur lequel il a travaillé avec Tran Van Giap et, plus généralement, des archives se rapportant à la « morphologie sociale » – nous reprenons ses analyses entre guillemets –, au « folklore », à la vie économique, à l'histoire des institutions du centre du Vietnam, à la géographie, à l'agriculture, aux villages, à l'habitation, à la littérature et à la chanson, aux cultes, aux Chinois, à l'éducation, au mariage, à la famille, à l'alimentation, aux vêtements.

---

289 Terme utilisé par Nguyen Van Huy.

290 BERT (Jean-François), *Qu'est-ce qu'une archive de chercheur ?*, *op. cit.*, pages de l'introduction.

Ces archives recouvrent une typologie variée de documents, qui ne sont pas tous de sa main. Ils peuvent être de celle d'un assistant ou d'une personne extérieure lorsque la source a été collectée ou bien s'il s'agit d'une lettre. On relève des notes de travail, des notes préparatoires à des cours, des conférences ou des publications, des fiches bibliographiques, des traductions et des transcriptions, des questionnaires, des rapports, voire des réponses aux enquêtes (menées par lui-même, par l'EFEO ou commandées par l'administration comme l'enquête sur l'habitat local ou celle sur l'alimentation de la Commission d'enquête dans les territoires d'Outre-Mer), des photographies et des reproductions de documents conservés à l'EFEO ou à la DABI, des croquis, des cartes, des plans, des dessins, des copies de manuscrits, des coupures de presse ou d'autres imprimés (articles et numéros de revues, par exemple). Des copies de courriers de l'administration de l'École et d'échanges avec diverses autorités dans le cadre de ses travaux se trouvent également dans ce fonds. Il s'agit donc bien « d'archives de chercheurs », si nous reprenons la typologie de Jean-François Bert :

Une première réponse à la question de savoir ce qu'est une archive de chercheur doit consister en une définition volontairement extensive de ce qu'il faut entendre par « archive » du travail savant. Celle-ci peut prendre la forme d'un texte publié, d'un manuscrit, de carnets de notes, d'agendas, mais aussi d'un croquis, ou d'un instrument (appareils d'enregistrement, appareils photographiques ou cinématographiques...), d'une collection d'objet (herbier, diapositives, mots...), de documents de travail qui vont de la simple coupure de presse d'un journal régional à la photocopie annotée d'un article tiré d'une revue spécialisée... tout ce qui finalement peut documenter de manière plus ou moins évidente l'ensemble des pratiques effectives, des objets et des discours qui entourent et accompagnent la venue au jour des idées et des concepts scientifiques. <sup>291</sup>

Ces archives se trouvaient à l'EFEO lorsque cette dernière a réinvesti ses locaux en 1947, alors que Nguyen Van Huyen l'avait quittée pour rejoindre la résistance vietnamienne au maquis. Comment les a-t-il récupérées ? Son fils nous a indiqué que c'est l'EFEO elle-même – et plus précisément Maurice Durand, qui dirigeait alors le centre de l'EFEO à Hanoi <sup>292</sup> – qui lui a retourné les cinq caisses – « *five boxes* » – dans lesquelles elles se trouvaient, sans doute en 1956 <sup>293</sup>. L'EFEO, avec les agents de laquelle Nguyen Van Huyen avait conservé des relations amicales, lui a donc transmis de les archives de son plein gré. L'institution n'avait pas l'intention de les conserver. La diffusion des résultats de la recherche, la transmission des savoirs se faisait autrement : par le *BEFEO*, la revue officielle de l'établissement qui remplit dès lors la fonction mémorielle, les diverses publications de ses membres, par les musées, les cours puis conférences. Aujourd'hui, c'est

---

291 *Ibid.*

292 Entretien avec Marcus Durand, Paris, 13 mars 2015.

293 Entretien avec Nguyen Van Huy, Hanoi, 2 novembre 2016.

Nguyen Van Huy qui réalise ce travail de « réflexion patrimoniale sur les archives scientifiques » et sur les « traces de la science en train de se faire »<sup>294</sup> par l'intermédiaire de son musée, qui s'inscrit certes dans une démarche mémorielle, voire de piété familiale, et de l'organisation qu'il a mis en place chez lui. Il a d'ailleurs reconstitué le bureau de travail de son père au musée, dans lequel sont exposés des dossiers conditionnés dans des chemises de l'EFEO : « Le bureau deviendrait alors un lieu d'observation essentiel pour comprendre les grandes spécificités des pratiques et des opérations savantes de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle », précise Jean-François Bert<sup>295</sup>. Ce non-intérêt de l'EFEO pour ces archives s'explique peut-être aussi en partie par le fait que les chercheurs de l'institution n'y restaient globalement pas longtemps – en moyenne 10 ans<sup>296</sup>. Par ailleurs, si la date de 1956 est exacte, elle pourrait également expliquer l'envoi des archives : en effet, l'EFEO commence à évacuer ses collections à partir de 1954, comme nous le verrons dans la partie suivante. Toutefois, il est probable que, si les contextes historiques avaient été tout autres, l'EFEO n'aurait pas plus souhaité conserver ces archives, l'historiographie indiquant que la prise en charge des archives des chercheurs est récente.

Pour sa part, il semble que Nguyen Van Huyen avait fait le tri entre ce qu'il considérait comme lui appartenant (quand il s'agissait de recherches menées par lui-même<sup>297</sup>), et ce qui revenait à l'EFEO (lorsqu'il avait réalisé et dépouillé des enquêtes commandées par celles-ci ou par d'autres administrations *via* l'École). C'est ici qu'une fine démarcation, peut-être non toujours strictement respectée car elle s'apparente à une ligne de crête (il était tout désigné à ces travaux à l'EFEO comme il travaillait sur ces sujets) s'opère entre les archives des enquêtes conservées par lui-même, et celles conservées par la bibliothèque de l'EFEO au sein des manuscrits européens. Comme il a pu travailler sur des sujets en lien avec ces dernières enquêtes, voire réaliser des enquêtes similaires, ces fonds sont complémentaires et s'enchevêtrent intellectuellement. Ainsi, à propos des archives relatives aux génies tutélaires (une enquête lancée par l'École, certainement sur la proposition de Nguyen Van Huyen), Huy nous a dit que son père les avait données à l'EFEO car, étant donné leur cadre de réalisation, son père considérait qu'elles appartenaient à cette dernière<sup>298</sup>. Aujourd'hui, une petite partie de ces archives se trouvent chez Nguyen Van Huy quand une grosse est conservée à

---

294 BERT (Jean-François), *Qu'est-ce qu'une archive de chercheur ?*, *op. cit.* Voir le chapitre « Archiver les sciences ou les manières de chercher ? »

295 *Ibid.*

296 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 151. Il a calculé que 18 membres y sont restés entre 1 et 3 ans, 9 entre 4 et 9 ans, 9 autres entre 10 et 19 ans, 4 entre 20 et 29 ans, 2 entre 30 et 39 ans et enfin 2 autres entre 40 et 49 ans.

297 Citons l'enquête menée dans le cadre de sa thèse ou bien l'enquête sur les villages. Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy, *op. cit.*, Cap 5 Q2.

298 Entretien avec Nguyen Van Huy, Hanoi, 25 novembre 2016.

la bibliothèque de l'IISS, héritière de l'EFEO <sup>299</sup>. Ce qui demeure dans les archives familiales s'explique par un tri non strictement opéré, voire peut-être par la guerre, venue bousculer l'histoire de l'École et de ses agents.

## CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons essayé « de définir les archives comme l'objectivation de pratiques sociales par d'autres pratiques, celles de tous ceux [...] qui, à travers le temps, ont participé à l'écriture, à la conservation et au classement de ces documents. » <sup>300</sup> Étienne Anheim ajoute :

En définissant le document d'archive comme « pratique objectivée » formant un « conglomérat » d'objet et de texte, on restitue aux archives leur historicité et leur matérialité. En cela, on leur reconnaît la nature d'objets venus du passé mais encore matériellement présents. <sup>301</sup>

Qu'en ressort-il pour l'EFEO ?

Au milieu des années 1910, l'EFEO cherche à détenir le rôle de la conservation des archives produites par l'administration indochinoise, consciente qu'il s'agit de sources en devenir et dès lors, en quelque sorte, d'un patrimoine à constituer et à préserver. Qu'en fut-il pour ses propres archives, celles de l'institution comme celles de ses chercheurs ?

La différence de statut s'observe dans la façon dont les archives sont prises en main : les premières – les « archives administratives » – bénéficient des soins d'un archiviste qui fait partie du personnel administratif de l'École, et d'un cadre réglementaire interne à l'institution ; les secondes

---

<sup>299</sup> Dans la plaquette citée par F. de Ferry et qui daterait de 1944, on lit que la bibliothèque de l'EFEO conserve alors « 9.200 rapports d'enquêtes sur le culte des génies tutélaires du Tonkin, d'Annam et de Cochinchine, 6.400 copies de coutumiers des communes annamites, 6.000 réponses au questionnaire sur les génies fondateurs de villages et 7.000 réponses aux questionnaires sur les Ho du Nghê-an. Ces quatre catégories de documents ont été recueillies à la suite d'enquêtes entreprises par l'École pour l'étude du peuplement et de l'organisation sociale et religieuse des trois pays annamites. » *La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient, op. cit.*, non paginé.

<sup>300</sup> ANHEIM (Étienne), « Singulières archives... », *op. cit.*, p. 179.

<sup>301</sup> *Ibid.*

– les « archives scientifiques » – se retrouvent à la bibliothèque, à la tenue de laquelle les chercheurs prennent part comme il s’agit de « leurs » documents, c’est-à-dire collectés par eux-mêmes ou sur lesquels ils travaillent. Si la dichotomie entre professions est nette pour les archives administratives, dont la finalité de la conservation est pratique, le travail scientifique du bibliothécaire et du chercheur se mêle pour les secondes, au service d’un travail réflexif. Nous sommes donc face à deux fabriques des archives : une par l’archivistique et l’archiviste, l’autre par la science et les chercheurs.

Bien que l’EFEO soit à l’avant-garde pour la conservation de ses archives institutionnelles, qui bénéficient sans doute d’un climat archivistique favorable en Indochine et de l’intérêt fécond qu’y porte Louis Finot, le protecteur de la documentation écrite à l’EFEO, l’institution n’intervient pas sur les archives des chercheurs et ne cherche pas à en devenir dépositaire. Il n’y a pas de politique en la matière, l’impulsion est individuelle : ce sont les chercheurs qui font le choix de conserver leurs archives où ils veulent, et ainsi d’en verser éventuellement certaines à l’EFEO, où elles rejoignent la bibliothèque en tant que sources ou documentation. La démarche n’est pas prospective : l’intention est moins d’infléchir les recherches à venir en réunissant des corpus que de s’en servir dans l’immédiat. Il ne s’agit pas non plus de conserver des archives issues du travail scientifique pour alimenter « la réflexion sur la scientificité et l’historicité des sciences sociales »<sup>302</sup>. Les archives comme les manuscrits européens sont des produits de la recherche. Il est par ailleurs certain que la constitution de cette collection, par définition artificielle, est à l’origine du peu d’intérêt dont elle jouit aujourd’hui et de sa méconnaissance : comment se saisir de corpus créés par d’autres ? Comment en comprendre les logiques et les limites ? Nous observons ici en creux toute l’importance du travail de l’archiviste, ou du professionnel de la documentation, dont les gestes ont un impact sur le sort des documents, de l’historiographie, de la fabrique de la science. Pour ces collections scientifiques comme pour les archives administratives, il n’était pas question de construire un patrimoine à transmettre, telles que sont aujourd’hui considérées les archives issues des établissements de recherche et de leurs chercheurs<sup>303</sup>, mais de répondre à des besoins et à des

---

302 « L’archive de la recherche est devenue l’objet d’un travail scientifique qui passe par ses relectures archivistique et historiographique critiques et implique une interrogation globale sur les concepts, les méthodes d’observations ou de collecte des informations, comme sur la construction des données. Elle est au cœur de la réflexion sur la scientificité et l’historicité des sciences sociales. [...] L’extension des frontières de l’archive de la recherche a enjoint un regard posé non plus sur une source mais sur un objet construit, un artefact aux multiples vies permettant d’interroger à nouveaux frais l’écriture de l’histoire. » LAUVERNIER (Julie), « Historiographie, archives, artefacts... », *op. cit.*, p. 152. Si cela correspond en partie à notre travail, celui-ci n’était pas envisagé lors de la constitution de ces collections.

303 « La notion de patrimoine a été travaillée par les effets du renouveau des études historiques des cinquante dernières années. Sous l’effet de l’élargissement de la notion de document à toute trace de production ou d’activité humaine, quantité d’objets ou de pratiques ont été “historicisés”, puis en retour “patrimonialisés”, et ont fait l’objet d’efforts de collecte et procédures de conservation attentives et soucieuses de leur mise en contexte. Le patrimoine scientifique n’échappe pas à ce mouvement, les archivistes ne peuvent que bénéficier de cet héritage, constitué d’une tradition déjà bien établie d’interdisciplinarité, appuyée sur des instruments conceptuels éprouvés. »

obligations : constituer des matériaux de travail pour le chercheur, s'occuper de ses biens tel que le prévoit le régime de la personnalité civile, avoir à portée de main tout document utile à l'administration de l'institution. Peut-être y avait-il un intérêt politique à conserver soi-même ces dernières, afin d'affirmer son autonomie, mais celui-ci n'est pas démontré et ne devait pas primer, le cas échéant.

Si l'on fait des allers-retours avec le présent tel que le conseille Antoine Prost<sup>304</sup>, le changement de paradigme est flagrant : les archives scientifiques ne sont plus considérées comme ayant uniquement une utilité immédiate, comme des documents de travail qui doivent rester invisibles au détriment du résultat de la recherche à exposer. Aujourd'hui, on considère que ces archives peuvent être réemployées et servir à de multiples autres recherches. Elles sont aussi considérées comme un patrimoine – de la science, de l'institution à laquelle elles se rattachent. Comme le note Marie-Dominique Mouton, à l'heure des regroupements des fonds documentaires des bibliothèques spécialisées, on peut « penser qu'en devenant un lieu d'accueil pour les archives des “Anciens”, les bibliothèques tentent de retrouver une place stratégique au sein de leur laboratoire »<sup>305</sup>. Les archives, uniques, peuvent faire la différence et justifier l'existence d'une petite bibliothèque aux côtés d'autres mastodontes, qui acquièrent toute la documentation contemporaine. La question est posée : « les archives seront-elles l'avenir des bibliothèques de recherche ? »<sup>306</sup> Mais cet enjeu n'existait pas du temps de l'EFEO à Hanoi.

Que s'est-il passé entre hier et aujourd'hui ? La partie suivante permettra de l'apercevoir : c'est lorsque l'EFEO entre en crise, ballottée par les guerres et la décolonisation, qu'elle commence à considérer ses archives comme un patrimoine à préserver. Un rapprochement peut être fait avec l'Institut Pasteur qui a commencé à se poser la question de la conservation des archives et de l'ouverture d'un musée dans les années 1930, alors qu'il périclitait suite à la mort de plusieurs de ses grands acteurs<sup>307</sup>. Comme nous proposons de le voir dès à présent, la crise a pu avoir, au moins à cet égard, un effet catalyseur sur les archives de l'EFEO.

---

KRAXKNER (Stéphane), « La conservation des archives : l'exemple de l'Institut Pasteur », dans *Conservation et valorisation du patrimoine...*, *op. cit.*, p. 124.

304 « L'historien remonte et redescend le temps, il en suit le fil dans les deux sens, par l'esprit, bien qu'il sache très bien qu'il ne court que dans un sens. [...] Le va-et-vient permanent, entre le passé et le présent, et entre les différents moments du passé, est l'opération même de l'histoire ». PROST (Antoine), *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, Coll. « Points », 1996, p. 111.

305 MOUTON (Marie-Dominique), « Archives et bibliothèques... », *op. cit.*, p. 60.

306 *Ibid.*

307 KRAXKNER (Stéphane), « La conservation des archives : l'exemple de l'Institut Pasteur », *op. cit.*, p. 115.

**TROISIÈME PARTIE. SAUVEGARDER LES  
COLLECTIONS EN TEMPS DE CRISE : VERS UNE  
PATRIMONIALISATION DES DOCUMENTS (1940-1959)**

## **CHAPITRE 8 : RÉVOLUTION, GUERRE, INDÉPENDANCE : QUELLES CONSÉQUENCES SUR L'ÉCOLE (1940-1947) ?**

### **INTRODUCTION**

À quels problèmes fut confrontée l'École lors de la Seconde Guerre mondiale ? La politique de Vichy et du gouvernement général de l'Indochine a-t-elle eu des répercussions sur l'institution ? Que s'est-il passé à l'EFEO après le renversement du pouvoir colonial le 9 mars 1945 ? L'institution a-t-elle pu faire preuve d'initiative ou les actions entreprises étaient-elles pilotées de l'extérieur, commandées par la politique mise en œuvre en Indochine ?

Se pencher sur les conséquences de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre d'Indochine sur les archives et la bibliothèque de l'École nécessitait d'en connaître en amont les impacts sur l'EFEO elle-même. Toutefois, une histoire détaillée de l'EFEO durant cette période manquait. Ce chapitre propose dès lors d'en écrire une histoire, en s'appuyant sur ce que nous avons pu trouver pour ce faire : éléments généraux de contexte, informations sur l'institution provenant aussi bien du dépouillement de la bibliographie que des sources, présentées ci-dessous.



Dans l'historiographie, l'ouvrage de Catherine Clémentin-Ohja et de Pierre-Yves Manguin est le premier à avoir présenté les conséquences les plus notables de ces contextes sur l'École<sup>1</sup>. Les grands bouleversements traversés par l'École, de la Seconde Guerre mondiale à la décolonisation, sont également exposés dans le livre plus récent de Pascal Bourdeaux et d'Olivier Tessier<sup>2</sup>. Simon Delobel s'est quant à lui posé la question de la répercussion de ces événements politiques sur les musées de l'École<sup>3</sup>. Pierre Singaravélou et Gabrielle Abbe se sont penchés sur les ventes de sculptures opérées par l'École durant la Seconde Guerre mondiale, alors qu'elle était en proie à des difficultés financières. Pierre Singaravélou, premier historien extérieur à l'École à en avoir proposé une histoire pour la période 1898-1956, a également étudié l'engagement politique de ses membres durant le régime de Vichy (résistance et collaboration)<sup>4</sup>. Les recherches doctorales de Chizuru Namba sur les relations et les jeux de pouvoir franco-japonais entre 1940 et 1945 sont également utiles à quiconque s'intéresse à cette période : en s'appuyant sur des archives dépouillées dans différents dépôts (ANOM, centre n° 1 des Archives nationales du Vietnam, EFEO), ces recherches mettent en évidence les propagandes et politiques culturelles alors menées, auxquelles l'EFEO a pu prendre part<sup>5</sup>. À son tour, Fujihara Sadao a enquêté dans les archives de l'École et s'est penché sur les échanges entre l'Indochine et le Japon durant cette période<sup>6</sup>. Les travaux doctoraux de Nguyen Phuong Ngoc<sup>7</sup> comptent enfin de précieux renseignements sur la période qui s'ouvre après le coup de force du 9 mars 1945, tout comme une étude de Ngo The Long<sup>8</sup>.

1 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie : l'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000*, Paris, Les Éditions du Pacifique / EFEO, 2001, 237 p.

2 BOURDEAUX (Pascal), TESSIER (Olivier), BOURDEAUX (Pascal), TESSIER (Olivier), *Un siècle d'histoire : l'École française d'Extrême-Orient au Vietnam / Lịch sử một thế kỷ nghiên cứu : vien vien dong bac co phap tai viet nam*, Paris / Hanoi, École française d'Extrême-Orient / Nha Xuat Ban Tri Thuc, 2014, 315 p.

3 DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Le système muséal colonial indochinois (1900-1954)*, mém. pour le diplôme de recherche appliquée de l'École du Louvre, dir. V. Lefevre et C. Petry, 2005, 2 vol. (152-[61] p.), dactyl.

4 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1999, 382 p. ABBE (Gabrielle), *Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier : genèse, histoire et postérité (1917-1945)*, thèse de doctorat, histoire, dir. Hugues Tertrais, univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018, 678 p.

5 CHIZURU (Namba), *Français et Japonais en Indochine (1940-1945) : colonisation, propagande et rivalité culturelle*, Paris, Karthala, 2012, 279 p.

6 FUJIHARA (Sadao), « Les échanges entre le Japon et l'Indochine française durant la seconde guerre mondiale : aux origines de la collection d'art khmer du musée national de Tokyo », dans *Ebisu*, 52, 2015, p. 155-174 ; mis en ligne sur <http://ebisu.revues.org/1648> [consulté le 13 octobre 2015]. Nous remercions Pierre-Yves Manguin de nous avoir signalé cet article.

7 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam : recherche sur les auteurs de la première génération*, thèse de doctorat, sociologie, dir. Trinh Van Thao, univ. d'Aix-Marseille I, 2004, 599 p., dactyl. NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam : recherche sur les auteurs de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, Collection « Sociétés contemporaines », Série Asie, 2012, 259 p.

8 NGO (The Long), « Vietnam oriental institute during the period september 1945-october 1946 through documents », dans *Social Sciences Information Review*, vol. 2, n°2, juin 2008, p. 46-52. Nous le remercions de nous avoir exposé ses recherches et aidé dans les nôtres au Vietnam.

Les travaux précités n'ont cependant pas vocation à écrire une histoire approfondie de l'École entre 1940 et 1947 ; l'EFEO n'en constitue d'ailleurs pas toujours l'objet principal. Ils ont donc formé la base des recherches menées pour ce chapitre, qu'il fallait vérifier et compléter autant que possible afin de pouvoir nous pencher dans un second temps sur le sort de la bibliothèque et des archives de l'établissement, objet du chapitre suivant.

Du côté des sources, nous avons pu nous appuyer sur des sources imprimées, émanant quasiment exclusivement de l'EFEO – donc sur une parole officielle –, ainsi que sur des recherches de Georges Boudarel et de Bernard Cros, petit-fils du directeur d'alors, George Cœdès<sup>9</sup>. Peu d'archives relatives à la Seconde Guerre mondiale et à la période 1945-1946 subsistent en effet à l'EFEO. Si cela s'explique facilement pour cette dernière période – l'EFEO est expulsée de ses locaux entre 1945 et 1946, son siège est déplacé à Saigon et son directeur administre l'École depuis Paris –, nous verrons que cette lacune interroge davantage pour la Seconde Guerre mondiale. Les archives de l'École et le fonds George Cœdès, conservé aujourd'hui à l'EFEO à Paris, offrent néanmoins quelques éclairages pour les années 1940-1947. Le fonds du gouvernement général de l'Indochine aux ANOM et, plus encore, ceux de la direction des finances de l'Indochine (DFI) et de la DABI conservés au centre n°1 des Archives nationales du Vietnam permettent de prendre davantage connaissance des activités de l'École durant la Seconde Guerre mondiale. Les archives de l'AIBL sont quant à elles lacunaires entre 1939 et 1950 : le silence y est quasi complet, alors même que la commission de l'Académie qui suit les affaires de l'EFEO s'est réunie entre ces dates. Quelques informations peuvent toutefois être glanées dans les procès-verbaux et dans les pièces annexes des séances tenues entre 1945 et 1948. Enfin, la piste des sources orales au Vietnam menant à l'interrogation de témoins et de descendants d'acteurs n'a pas toujours été fructueuse. Un entretien, seulement, s'est avéré (un peu) concluant : les descendants étaient trop jeunes au moment des faits ou la mémoire s'est perdue ; de surcroît la parole n'est pas encore totalement libre à ces sujets<sup>10</sup>. Le temps a par ailleurs manqué pour interroger le fils de Nguyen Van Huyen, Nguyen Van Huy, sur la période 1945-1946 durant laquelle son père a tenu un rôle important, comme nous le verrons.

---

9 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal à l'œuvre dans l'atelier de Hanoi », dans *Propriété privée et propriété collective dans l'ancien Vietnam*, Ngo Kim Chung, Nguyen Duc Nghinh, Paris, L'Harmattan, Coll. « Recherches asiatiques », 1987, p. 7-64. CROS (Bernard), « George Cœdès, un Hymne au Sud-Est asiatique. Des stèles du Cambodge à l'École française d'Extrême-Orient », dans *Bulletin de l'Académie du Var*, Séance publique du 12 avril 2006, p. 76.

10 Grâce aux recherches de Nguyen Minh Truong et Ngo The Long, nous avons pu rencontrer Pham Huu Chuong et Nguyen Van Tuat. Le père du premier, Pham Huu Ngoc (1904-1960), était téléphoniste à l'EFEO pendant environ dix ans, jusqu'en 1946, moment où la famille est évacuée de Hanoi en raison de la guerre. La famille revient en 1948 et son père devient commerçant. Chuong, né en 1939, avait très peu de souvenirs à nous transmettre. Le second témoin nous a transmis beaucoup plus de souvenirs et d'informations. Entretiens avec Nguyen Van Tuat et Pham Huu Chuong réalisés à Hanoi respectivement le 29 octobre et le 3 novembre 2016, avec l'aide de Nguyen Minh Truong et Ngo The Long pour l'interprétariat, que nous remercions vivement.

# I – LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN INDOCHINE (1940-1945)

## A) La situation indochinoise

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'Indochine fait face à deux dangers : le Japon, qui travaille depuis une dizaine d'années à étendre la « sphère de coprosperité » et qui avance en Chine <sup>11</sup>, et le Siam, devenu Thaïlande, qui a des vues expansionnistes sur le Laos et le Cambodge et qui se rapproche du premier <sup>12</sup>. Début 1939, le Japon avance dangereusement vers l'Indochine en s'installant sur l'île d'Haïnan. Lorsque la France s'écroule en juin 1940, le Japon lance un ultimatum : tout transport de marchandises vers la Chine et notamment d'essence et de matériel militaire doit cesser, et des Japonais, postés à la frontière et à Haïphong, exerceront un contrôle. Du fait des enjeux du moment et de la conjoncture internationale, le gouverneur général de l'Indochine – le général Catroux – cède sans consulter le gouvernement français. Les équipements de l'armée coloniale sont trop vétustes et les positions militaires japonaises à la frontière chinoise trop menaçantes. Cela lui vaut son limogeage par le régime de Vichy le 20 juillet 1940 et son remplacement par l'amiral Decoux. Le gouvernement japonais en demandant plus et empiétant sur la souveraineté française par le déploiement de forces militaires, un accord de principe est négocié avec le gouvernement de Vichy, qui se solde par un nouvel ultimatum en septembre 1940 : le Japon

---

11 Il s'agit de défaire les pays asiatiques de leur emprise des pays occidentaux au bénéfice du Japon. « L'expression "Sphère de coprosperité de la Grande Asie orientale" est un slogan destiné à légitimer la mise en coupe réglée de la région Asie-Pacifique par le Japon pendant la Guerre du Pacifique. À partir du mois de décembre 1941, il s'agit pour le Japon de bâtir un bloc économique apte à lui procurer l'autonomie vis-à-vis des États-Unis en matière de ressources naturelles et, ainsi, la capacité de résister à la contre-attaque de ce pays. » MICHELIN (Franck), « La Sphère de coprosperité de la Grande Asie orientale : réflexion sur un régionalisme asiatique », dans *Relations internationales*, 2016/4, n° 168, p. 9-28. Mis en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2016-4-page-9.htm>. DOI : 10.3917/ri.168.0009 [consulté le 28 novembre 2021].

12 Pour cette mise en contexte, nous nous sommes particulièrement appuyés sur BROCHEUX (Pierre), HÉMERY (Daniel), *Indochine : la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte & Syros, Coll. « Textes à l'appui, histoire contemporaine », 2001, 447 p. ; CHIZURU (Namba), *Français et Japonais en Indochine...*, *op. cit.* ; DALLOZ (Jacques), *La guerre d'Indochine : 1945-1954*, Paris, Seuil, Coll. « Points Histoire », 1987, 314 p. ; JENNINGS (Éric), *Vichy sous les tropiques : La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine, 1940-1944*, Paris, Grasset, 2004, 340 p. ; GOSCHA (Christopher), *Vietnam : a new history*, New York, Basic Books, 2016, 553 p.

reconnaît la souveraineté française en Indochine en échange de concessions économiques et militaires. Un protocole signé avec l'amiral Darlan en juillet 1941 va plus loin et permet à l'armée japonaise de se déplacer et de stationner en Indochine. Un principe de défense commune est également accepté. En mai 1941, le Japon assure la médiation entre la France et la Thaïlande : la première perd les territoires gagnés au Cambodge et au Laos en 1907, qui comprennent le site d'Angkor Vat, chantier archéologique de première importance pour l'EFEO.

Un nouvel échiquier politique est donc en place et, en 1941, l'armée impériale japonaise est bien implantée en Indochine, territoire qui devient une source de financement de l'effort de guerre du Japon. Ce dernier soutient l'agitation nationaliste qui se développe dans différents milieux en Indochine et diffuse une propagande anticolonialiste.

De son côté, l'objectif du gouvernement de l'amiral Decoux est de maintenir la souveraineté française. Il adhère à la Révolution nationale et la politique de Vichy est exportée en Indochine : programmes d'encadrement de la jeunesse, développements de l'éducation et des patriotismes locaux s'observent, par exemple. Un rapprochement avec les élites locales s'opère : les coutumes ancestrales, le retour aux sources, la hiérarchie traditionnelle, sont exaltés. Un discours fédéral est également tenu. Les Communistes, les Gaullistes, les Franc-Maçons, les Juifs sont réprimés. Les appels du général de Gaulle ont quant à eux globalement peu de succès. La France libre réussit à s'implanter modestement en Asie <sup>13</sup>.

Mi-1943, les bombardements des Alliés commencent en Indochine. Ils prennent pour cible les structures militaires et économiques des Japonais, avec pour but de mettre un terme au développement de leurs opérations. Saïgon et Hanoi sont touchées. Beaucoup de victimes civiles sont à déplorer, principalement des Vietnamiens. Le gouvernement général recommande de quitter la capitale, des écoles sont déplacées en zone rurale. Les réseaux ferrés et routiers sont également endommagés, voire bombardés à plusieurs reprises et détruits.

En dépit des changements des rapports de force, des tensions et des bombardements, de la guerre américano-japonaise, du blocus anglais depuis 1941, des difficultés économiques importantes, la situation n'est pas comparable à celle de l'Europe. Jacques Dalloz la résume ainsi :

Cependant, malgré les concessions faites, la France garde une police efficace, une armée nombreuse et libre de ses mouvements ; ses fonctionnaires continuent à régenter le pays ; rois et empereur ne manquent pas de faire acte d'allégeance au gouverneur général. La souveraineté française n'est donc pas fondamentalement remise en cause. Maintenir cet équilibre difficile mais qui préserve l'essentiel, telle est l'obsession de Decoux. Ce qui veut dire ne pas braver les Japonais, mais aussi résister pied à pied à leurs empiétements. Ce qui veut dire encore maintenir

---

13 Sur ces sujets, voir en particulier JENNINGS (Éric), *Vichy sous les tropiques...*, *op. cit.* et TURPIN (Frédéric), *De Gaulle, les gaullistes et l'Indochine : 1940-1956*, Paris, Les Indes savantes, 2005, 666 p.

l'Indochine – autant que faire se peut – hors du conflit du Pacifique, en somme la laisser dans l'œil du cyclone.<sup>14</sup>

La vie continue donc. Mais le choc psychologique de la défaite militaire de la France et de sa collaboration avec l'ennemi est bien présent chez les Vietnamiens et cette défaite interpelle : les Français ont perdu la face, d'une part, la France n'est pas invincible, de l'autre. Les programmes d'exaltation du patriotisme ont pour effet de renforcer le sentiment nationaliste chez les populations locales. L'esprit et les méthodes d'encadrement de la jeunesse sont repris par la suite par les cadres dirigeants nationalistes, ce qui « s'avéra sans doute fatal pour le colonialisme français à la veille de la première indépendance du Vietnam en 1945 »<sup>15</sup>.

## B) L'EFEO pendant la Seconde Guerre mondiale

À l'EFEO, les activités continuent : la nouvelle bibliothèque de l'École est construite en 1943 dans la hâte, sans doute en raison de ces événements<sup>16</sup> ; Nguyen Van Huyen, autre exemple, conduit de nombreuses recherches de terrain<sup>17</sup>. Une brochure officielle présente les travaux effectués par l'École entre 1940 et 1945 : en nombre important, ils concernent tous ses champs d'action et se rapportent à tous les territoires de l'Indochine<sup>18</sup>. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres félicite l'institution pour la poursuite de ses activités<sup>19</sup>. Les registres compilant les décisions

---

14 DALLOZ (Jacques), *La guerre d'Indochine : 1945-1954*, *op. cit.*, p. 48-49.

15 JENNINGS (Éric), « L'Indochine de l'amiral Decoux », dans *L'Empire colonial sous Vichy*, Jennings Éric, Cantier Jacques, Paris, Odile Jacob, Coll. « histoire », 2004, p. 49.

16 EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1949-1963), dossier 38 : Maintient (sic) de l'EFEO en Indochine après la guerre. Lettre de Christian Schlemmer à [Louis Malleret], 5 mars [avril ?] 1947.

17 La permanence des activités à l'EFEO se voit nettement dans les archives conservées chez son fils, que ce soit des activités menées par Nguyen Van Huyen lui-même, par d'autres membres et agents ou par l'institution. Archives Nguyen Van Huyen conservées chez Nguyen Van Huy à Hanoi.

18 *L'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945*, S. I. L. I. (C. Ardin), Saigon, s. d. [1946], 31 p. La date de 1946 est déduite d'une conférence tenue par G. Coëdès à l'École du Louvre fin 1946 ainsi que d'un courrier dans lesquels il est question de cette publication (EFEO, fonds George Coëdès, Arch002/2/3/15, Revue de presse (année 1946). G. Coëdès, « Les travaux de l'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945 » [Conférence organisée par l'Association française des Amis de l'Orient à l'École du Louvre, 14 décembre 1946] et EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.*) Concernant les activités durant cette période, voir aussi : « L'École française d'Extrême-Orient pendant l'occupation étrangère de 1940 à 1945 », dans *Cahiers de l'École française d'Extrême-Orient*, Paris, Société des Amis de l'École française d'Extrême-Orient, suppl. F, 1947, p. 3-5, 14-15. Ces documents se recoupent.

19 « L'École française d'Extrême-Orient, que j'ai réservée pour la fin, a été pour nous, toutes ces dernières années, un sujet de graves préoccupations. L'habileté et l'expérience éprouvée de son directeur M. Georges Coedès (sic) ont permis d'éviter le pire. À ses côtés, les membres de l'École ont rivalisé de zèle et d'énergie, parfois même d'héroïsme. Tous ont su maintenir intacte la haute réputation scientifique de l'École. Les fouilles ont été poursuivies avec succès, les travaux de restauration indispensables continués, les inspections archéologiques exécutées, les missions de recherches, les enquêtes conduites à leur terme ; les publications, les conférences n'ont

administratives applicables à l'EFEO exposent quant à eux des avances pour des achats de livres et de documents pour la bibliothèque, qui se poursuivent donc. La collecte de documents et d'informations demeure : des questionnaires linguistiques sont distribués en 1939 au Tonkin et sont pour la plupart retournés à l'École en 1940<sup>20</sup>. Les campagnes d'estampages que l'École avait entreprises à ses débuts reprennent en 1941 et permettent d'en réunir plusieurs milliers. En lien avec les travaux de Nguyen Van Huyen, plus de 5 000 textes de coutumiers des villages du Tonkin sont recueillis<sup>21</sup>. Il semble que l'archéologie, l'ethnologie et la conservation des monuments historiques aient concentrés l'essentiel des missions, au moins entre 1940 et 1942<sup>22</sup>. Les chercheurs continuent leurs travaux de publication, et l'EFEO ses activités éditoriales. Néanmoins, les *BEFEO* sont de plus en plus petits à partir de 1942, et leur publication cesse entre 1944 et 1950<sup>23</sup>.

Du côté du personnel scientifique, la brochure fait état d'une petite quinzaine d'individus en 1945, chiffre qui augmente légèrement à partir de 1940. Certains sont un temps mobilisés – comme Paul Mus et Paul Lévy – et 32 membres correspondants sont mentionnés<sup>24</sup>. À cela, il faut ajouter le personnel français et asiatique non cité parce que non scientifique, à l'instar de René Mercier, graveur de monnaie, numismate et chef des travaux pratiques<sup>25</sup>.

---

guère connu de ralentissement. », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (CRAI)*, 90e année, n° 4, 1946, p. 610.

- 20 ANOM, GGI, 5 607 : Questionnaire linguistique établi par l'École française d'Extrême-Orient (1939-1940) [1938-1940].
- 21 *L'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945*, *op. cit.* On lit par exemple : « L'épigraphie chinoise des pays annamites est constituée par des stèles commémoratives placées dans les pagodes, les maisons communes, les sépultures, et dont l'École a entrepris, depuis longtemps, de recueillir les estampages. Ce travail, interrompu par suite de diverses circonstances, a été entrepris de façon systématique en 1941, au Tonkin et en Annam, avec le concours financier des budgets provinciaux : plusieurs milliers d'estampages nouveaux ont pu être ainsi rassemblés. » (p. 19) On trouve de nombreuses avances pour l'achat de matériel à ces fins dans les registres de documents administratifs 14 et 15 (EFEO, Carton LI, Registre D. A.).
- 22 TTLT1, DFI, 3 609-01 : Établissement des états de missions de visite des grands barrages et des adductions d'eaux effectuées sur les fonds des budget général, budget locaux, budgets annexes et budget de l'École française d'Extrême-Orient pendant les années 1938-1944 (1937-1945). Voir les différents états des missions.
- 23 G. Cœdès mentionne pourtant dans sa conférence « 4 volumes du Bulletin, 1 volume de Publications, 3 volumes de Textes et Documents, 2 fascicules de l'Inventaire du fonds chinois, qui se sont accumulés à Hanoi, mais dont elle n'a pas la libre disposition par suite des évènements (sic) politiques [...] ». EFEO, fonds George Cœdès, Arch002/2/3/15, *op. cit.*, p. 1. C. Mandrolle indique que le bulletin est paru de 1940 à 1944. MANDROLLE (Claude), « Rapport sur le fonctionnement de la Société en 1945 », *op. cit.*, p. 14.
- 24 *L'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945*, *op. cit.*, p. 2-3. EFEO, DP75, Lévy, Paul. Correspondance 1941-1947.
- 25 TTLT1, DFI, 3 609-01, *op. cit.* État des missions effectuées pendant l'année 1940 sur les fonds de l'École Française d'Extrême-Orient par le Directeur de l'EFEO, 16 janvier 1941. TTLT1, DFI, 6 347 : Préparation du Budget de l'École Française (sic) d'Extrême-Orient des années 1943-1945 (1942-1945). Note du chef du 5ème bureau de la direction des finances au secrétaire général concernant le projet de budget de l'EFEO pour l'exercice 1945, 10 novembre 1944 : « [...] L'effectif du personnel européen comporte un agent journalier en plus recruté en 1944 et celui du personnel indochinois, 15 unités supplémentaires dont 3 pour le cadre secondaire (1 dessinateur et 2 secrétaires) et 12 pour le cadre subalterne (gardiens, jardiniers, maçons, menuisiers, monteurs, brosseurs, relieurs. »). Pour plus d'informations sur R. Mercier et ses activités à l'EFEO : TTLT1, DFI, 14 696 : Renseignements sur René (Mercié (sic)) chef des Travaux Pratiques contractuel à l'École Française d'Extrême – Orient (1945). JOYAUX (François), *René Mercier, membre de l'EFEO, graveur de monnaies et numismate en Indochine, 1927-1946*, Nantes, Société de numismatique asiatique, 2012, 95 p.

Cependant, si les activités se poursuivent, la Seconde Guerre mondiale et la mise en place d'une nouvelle administration collaborant avec le régime de Vichy ont des conséquences sur l'École.

L'EFEO, rattachée à l'administration dirigée par l'amiral Decoux, participe par certaines de ses activités à sa politique culturelle <sup>26</sup>. Cela se traduit par des expositions, organisées notamment avec la DABI <sup>27</sup>, abordant l'œuvre accomplie par la France et l'EFEO en Indochine <sup>28</sup>. L'institution est aussi sollicitée pour au moins une entreprise de propagande, réalisée conjointement avec la DABI : la réalisation de timbres postaux à l'effigie des personnalités qui ont marqué l'histoire de l'Indochine <sup>29</sup>. Des travaux scientifiques liés aux enjeux d'alors voient également le jour – fouilles en Thaïlande, projet du directeur de la DABI de créer une association sur l'Extrême-Orient et la colonisation comparée <sup>30</sup>. Chizuru Namba relève deux autres chantiers : la construction d'une cité universitaire et un travail sur la romanisation des écritures cambodgienne et laotienne <sup>31</sup>. Le directeur de l'EFEO est le délégué général du comité de propagande et d'organisation du premier chantier, dont la Présidente est la femme de l'amiral Decoux, projet que le directeur défend face aux critiques qu'il soulève. Le second chantier vise à réhabiliter les deux autres pays de la péninsule, négligés jusqu'alors au profit du Vietnam.

Durant cette période, les travaux de l'EFEO continuent donc de revêtir une utilité pour l'administration coloniale et la France coloniale plus largement. L'appui du gouvernement général auprès du ministère des Colonies pour le renouvellement du détachement de Paul Guilleminet, dont on lit dans un télégramme que les travaux sont « susceptibles [de] faciliter [l']expansion [de l']influence française [dans] ces régions » <sup>32</sup>, en est un autre exemple. La cérémonie de pose de la

26 EFEO, Carton XXXV : Divers (s. d.), dossier 69 : Évolution sur la situation politique en France du 18 mars 1943 au 28 décembre 1944. Voir également Carton XXII : Relations extérieures (1920-1946), dossier 29 : Conseils, comités, commissions (1921-1944).

27 EFEO, Carton XXII : Relations extérieures (1920-1946), dossier 30 : Direction des Archives et des Bibliothèques (1919-1943).

28 Simon Delobel remarque par exemple qu'une exposition tenue au musée Louis-Finot en 1941 « présentait les grands établissements éducatifs fondés par le pouvoir colonial français ». DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées...*, *op. cit.*, p. 88. Citons aussi par exemple : TTLT1, DFI, 14 204 : Allocation d'une subvention accordée à l'École Française d'Extrême Orient pour l'installation d'un musée historique au Musée Louis Finot à Hanoi (1943).

29 TTLT1, DFI, 1 592 : Envoi des documents iconographiques du Directeur des Archives et des Bibliothèques de Hanoi à l'École française d'Extrême – Orient pour préparation de l'émission de timbres-postes indochinois (1942-1944).

30 TTLT1, DFI, 3 609-01, *op. cit.* TTLT1, DABI, 692 : Création d'une association « Comité d'Études d'Extrême-Orient » en Indochine (1940).

31 CHIZURU (Namba), *Français et Japonais en Indochine...*, *op. cit.*, p. 204-209. À propos de la cité universitaire : « La construction de la Cité universitaire est une œuvre de grande envergure pour souligner la puissance de la souveraineté française. Elle entre en même temps dans la politique d'encadrement de la jeune élite autochtone [...] ». « Le rôle du comité est de faire largement campagne auprès du public sur l'importance du projet, de développer le mouvement de collecte pour la construction et d'administrer la Cité après sa réalisation. » (p. 203-204). Le second projet s'aperçoit dans les archives de l'EFEO, par exemple dans EFEO, Carton XXXV, dossier 69, *op. cit.* et Carton XVI : Participation de l'EFEO aux travaux de l'administration indochinoise concernant la linguistique (1912-1951)

32 TTLT1, DFI 2 215 : Allocation d'une subvention supplémentaire accordée à l'École française d'Extrême-Orient pour payer les émoluments bruts de Guilleminet, Administrateur de 1<sup>ere</sup> classe des Services Civils, détaché à cette

première pierre de la nouvelle bibliothèque de l'EFEO en 1943, étudiée au chapitre 3, est l'occasion de « souligner non seulement l'autorité scientifique mondiale [de l'École] mais aussi [le] rôle proprement indochinois de l'École qui fait connaître aux Indochinois leur propre passé »<sup>33</sup>.

Cela mène à la question de la collaboration et de la résistance à l'École. La mémoire de l'institution retient certains noms comme pétainistes et collaborationnistes. Les recherches de Pierre Singaravélou tendent à montrer que la direction de l'École a collaboré avec l'administration de l'amiral Decoux et avec le Japon. Elles traitent particulièrement du cas de Victor Goloubew, ami du Maréchal Pétain rencontré à Verdun alors qu'il dirigeait les ambulances russes, et qui s'engage dans la Légion des combattants de Hanoi, notamment du fait de cette amitié. En ce qui concerne les relations culturelles entre l'EFEO et le Japon, la politique culturelle de ce dernier en Indochine se superposant à celle du gouvernement général, le chercheur qui a le plus travaillé sur cette question est Fujihara Sadao. Il montre que ces relations se traduisent par l'envoi réciproque de chercheurs, par des expositions artistiques croisées et surtout par des échanges d'objets archéologiques<sup>34</sup>. Des reproductions d'ouvrages de la bibliothèque de l'EFEO sont également réalisées<sup>35</sup>. C'est ainsi que Victor Goloubew part quelques mois au Japon, où il donne des conférences et organise des expositions. Au passage, il reçoit une avance de 1 000 piastres afin d'acheter des livres et des documents pour la bibliothèque et le service photographique<sup>36</sup>. 69 pièces sont envoyées au Japon dans ce cadre, d'une grande valeur artistique et pécuniaire<sup>37</sup>. Faute d'archives sur ce sujet à l'EFEO, Fujihara Sadao interprète cet acte comme un acte politique et de propagande de l'École. Il s'est peut-être agi de mettre en avant la contribution française à la préservation, à l'étude et à la promotion d'Angkor, d'« exhib[er] à la face du monde la grandeur politique et savante de la France,

---

École, 1941 [1939-1941]. Copie du télégramme d'État de Gougal à Colonies, 9 septembre 1941. Ajoutons également par exemple que Jean-Yves Claeys faisait partie de la Commission de délimitation des frontières entre l'Indochine et la Thaïlande en 1941. EFEO, Carton LI, Registre D. A., DA14. Note de service n° 5661, 29 août 1941.

33 EFEO, Carton XXXV, dossier 69, *op. cit.* Télégramme officiel du service information-propagande-presses du gouvernement général de l'Indochine, 18 mars 1943.

34 Les cahiers de l'EFEO de ces années confirment que ces échanges de chercheurs et d'objets, qui prennent des allures d'événements mondains (nous lisons par exemple : « Le 20 décembre [1942], un thé-réception a été offert au professeur S. Umehara [de l'université impériale de Kyoto] par l'École française d'Extrême-Orient. À cette manifestation de rapprochement intellectuel entre le Japon et l'Indochine, M. G. Coëdès, absent de Hanoi, s'était fait représenter par M. Victor Goloubew, secrétaire de l'École française. » « Relations extérieures », dans *CEFEO*, n° 33, 4<sup>e</sup> trim. 1942, p. 14. Au sujet des objets échangés, voir « Divers », dans *CEFEO*, n° 36, 3<sup>e</sup> trim. 1943, p. 13.

35 « Au cours [du 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 1941], sur la demande de la "Kokusai Bunka Shinkokai" (Société pour le développement des relations culturelles internationales), on a enregistré sur film les 8 livres de la Grande Encyclopédie des Ming (*Yong-lo ta tien*), conservés à la Bibliothèque de l'École. » « École française d'Extrême-Orient », dans *CEFEO*, n° 29, 4<sup>e</sup> trim. 1941, p. 1.

36 EFEO, Carton LI, DA14, *op. cit.* Décision n° 21 du directeur de l'EFEO, 7 avril 1941.

37 FUJIHARA (Sadao), « Les échanges entre le Japon et l'Indochine française... », *op. cit.* V. Goloubew effectua une autre mission, de deux mois, dans le cadre « d'échange de personnel scientifique entre le Japon et la Chine », prise en charge par le budget du gouvernement général de l'Indochine en application de l'arrêté n° 1366 du 22 février 1941. TTLT1, DFI, 3 609-01, *op. cit.*



qui en soumettant le Cambodge, avait su restaurer et faire renaître ce site », et de protester contre la rétrocession d'Angkor au Cambodge opérée en 1907, cette dernière ayant été plutôt mal perçue au Japon <sup>38</sup>.

Quoiqu'il en soit, une histoire approfondie de l'École durant cette période manque et nos recherches ne nous ont pas laissé le temps d'enquêter sur ces questions. Elles nous ont en tout cas permis de confirmer le peu d'archives concernant la période 1940-1945 subsistant à l'EFEO. Est-ce dû aux aléas de la conservation des documents ? Ou est-ce dû à une épuration des archives, dont nous avons eu vent à travers une rumeur qui circule à l'EFEO, et que les recherches de Fujihara Sadao supposent également – « Il est néanmoins difficile de saisir clairement les tenants et les aboutissants de l'ensemble du processus, car les archives de l'EFEO correspondantes ont disparu. [...] On peut juste supposer que ces documents ont été emportés par quelqu'un entre 1941 et 1944. » <sup>39?</sup>

Par ailleurs, les lois antisémites et contre les sociétés secrètes engendrent à l'EFEO des complications dans le recrutement ou le maintien en poste de certains membres du personnel. Pierre Singaravélou en fait état <sup>40</sup>. Certains agents doivent fournir des déclarations de non-appartenance à des sociétés secrètes et des détails sur leurs origines et leur naturalisation <sup>41</sup>. Rolf Stein, jeune sinologue et juif allemand fraîchement naturalisé français, que le directeur de l'École, George Cœdès, tente d'employer comme journalier à la bibliothèque en 1941, est arrêté par la Kempeitai, la gestapo japonaise <sup>42</sup>. Il est finalement recruté en 1944 comme membre temporaire de l'École <sup>43</sup>. Suzanne Karpelès, de confession juive également <sup>44</sup>, est aussi victime de cette administration, qui l'a mise à la retraite en 1941. Philippe Stern avec qui l'EFEO travaille, tombe sous le coup des lois

---

38 *Ibid.*, p. 168. Cette idée de mettre en avant « l'aura de l'action coloniale française » se retrouve dans une exposition de photographies au musée Louis-Finot en 1941. DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées...*, vol. 1, p. 188.

39 *Ibid.*, p. 156. On trouve quelques informations sur ces relations culturelles entre l'EFEO et le Japon dans EFEO, Carton XXXV, dossier 69, *op. cit.*, dans le Carton LI, DA 14, *op. cit.*

40 Les renseignements sur Rolf Stein et Suzanne Karpelès proviennent de SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 200-202, p. 331, p. 349 et de EFEO, DP116 : Stein, Rolf. George Cœdès n'est pas d'origine juive d'après la généalogie réalisée par son petit-fils. CROS (Bernard), *George Cœdès, la vie méconnue d'un découvreur d'empires oubliés* [Conférence organisée par l'Association d'Échanges et de Formation pour les Études Khmères, Paris, Inalco, 29 mars 2017].

41 Jean-Yves Claeys fut chargé par le directeur de vérifier les déclarations en application de la loi du 13 août 1940. EFEO, Carton LI, DA14, *op. cit.*, p. 122<sup>bis</sup>. Décision n° 45 du directeur de l'EFEO, 30 novembre 1941.

42 Cette situation dure plusieurs années. Finalement, l'amiral Decoux intercède pour son recrutement auprès de Vichy en 1943 du fait de ses compétences en chinois et en japonais et ayant été combattant en 1940-1941 et fait prisonnier à Lang Son. La réponse est négative, l'intéressé n'ayant été ni cité ni décoré. EFEO, Carton XXXV, dossier 69, *op. cit.* et EFEO, Carton LIII : Registre D. A. - Dossiers, dossier : correspondance confidentielle, arrivée.

43 Il est recruté suite à l'abrogation des lois antisémites, que l'amiral Decoux décide de faire appliquer sans attendre la promulgation officielle des textes en Indochine (note postale circulaire n° 53-S/PI, Hanoi, 6 novembre 1944) : TTLT1, DFI, 14 691 : As Engagement de Rolf Stein comme membre temporaire de l'École Française d'Extrême-Orient (1944). Dans différents documents du DP116, on lit qu'il tient ce poste dès le 1<sup>er</sup> janvier 1944.

44 MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient : l'École française d'Extrême-Orient au Vietnam (1902-1957) », dans dir. Hoai Huong Aubert Nguyen et Michel Espagne, *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, Paris, Demopolis, Coll. « Quæro », p. 120.

antisémites et se réfugie au musée Georges-Labit à Toulouse, dont le fleuron des collections provient d'envois de l'EFEO. Il y vit caché plusieurs années, durant lesquelles il le réaménage <sup>45</sup>. George Groslier, déjà malade et hospitalisé, meurt en juin 1945 après son arrestation par la Kempetai. Au Cambodge également, Pierre Dupont est arrêté par les Japonais suite au coup de force de mars 1945. Il est « interné pendant cinq mois en compagnie des autres Français de Phnom Penh » <sup>46</sup>. L'École compta aussi des résistants parmi ses membres et membres correspondants, dont le plus célèbre est Paul Mus <sup>47</sup>, qui « a joué un rôle important pour tenter d'éviter la guerre coloniale » et « sera plus tard un opposant notable à la guerre américaine au Vietnam, comme le sera aussi Georges Condominas » <sup>48</sup>.

Enfin, la coupure des communications avec la métropole, que l'on voit nettement dans les procès-verbaux des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans lesquels le sort de l'École est rarement abordé, empêche cette dernière de communiquer sur son travail et de diffuser ses publications <sup>49</sup>. Des conséquences sur les processus administratifs sont également à déplorer, le gouvernement général ne pouvant plus contacter le ministère des Colonies <sup>50</sup>. Dès avant la guerre, l'École rencontre des difficultés financières <sup>51</sup>. Durant la guerre, elle cède trois immeubles et

---

45 L'objectif était d'en faire le premier musée consacré aux arts asiatiques en dehors de Paris et, aujourd'hui encore, les pièces envoyées par l'EFEO sont les pièces maîtresses. Albert Sallet, membre correspondant de l'École et conservateur du musée de l'EFEO à Tourane, prend sa tête après son retour en France. *La collection japonaise de Georges Labit*, Toulouse, Musée Georges Labit, 1994, p. 46. Voir aussi les divers dossiers concernant le musée et les musées municipaux et le fonds Rémusat aux Archives municipales de Toulouse et ANOM, GGI, 60 677 : Envoi par l'École française d'E.O. au Musée Labit de Toulouse de pièces de sculpture khmère provenant des Monuments d'Angkor (s. d.) [1937] (ne contient qu'une lettre de 1937 de demande d'autorisation).

46 CÉDÈS (George), « Nécrologie : Pierre Dupont (1908-1955) », dans *BEFEO*, t. 49, n° 2, 1959, p. 639.

47 Il y a aussi le professeur P. Huard, P. Pelliot et H. Maspero : SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 204. H. Maspero est déporté à Buchenwald, où il participe à des conférences organisées par les détenus. Julien Cain, administrateur général de la BN, s'y trouvait également. BIDAUX (Mathieu), BOUILLON (Christophe), *André Marie : sur les traces d'un homme d'état, 1897-1974*, Paris, Autrement, p. 227.

48 MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient... », *op. cit.*, p. 120.

49 *L'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945*, *op. cit.*

50 TTLT1, DFI 3 720 : Subvention accordée à l'École française d'Extrême-Orient de l'Indochine pour les travaux d'Angkor Borey (Cambodge) (1937-1945).

51 En 1938, Cédès écrit au directeur des finances de l'Indochine que pendant ses huit années de direction son budget n'a connu que des réductions. Il fait état des « pires années de crise » (« [...] j'ai conscience d'être fidèle à la mission qui m'a été confiée par l'Institut en plaçant au premier plan de mes préoccupations l'intérêt supérieur de la science que je présente ici. Sur ce point, j'ai eu la satisfaction d'avoir pu pendant les pires années de crise, conserver à l'École française une activités scientifique digne de sa réputation [...] »). TTLT1, DFI, 4 241 : A/s projet de remaniement du budget de l'École française (sic) d'Extrême Orient de l'exercice 1937-1940 [1938-1941]. Lettre du directeur de l'EFEO au directeur des finances de l'Indochine, 28 janvier 1938. En 1939, l'autonomie financière de l'École est remise en cause. Voir, par exemple : TTLT1, DFI, 4 021 : Situation des recettes de l'Institut océanographique de Nha Trang, de l'École Française d'Extrême-Orient, du Port Autonome de Haiphong, du port de Saigon de 1937, 1938 et 1939 (s. d.) [1939].

entreprind des travaux <sup>52</sup>. Le chapitre suivant mettra en avant les opérations de défense passive et de mise en sécurité des collections.

## **II – UN TERRITOIRE, DE NOUVEAUX POUVOIRS (9 MARS 1945-19 DÉCEMBRE 1946)**

À l’instar des sous-chapitres précédents, avant de nous pencher sur les conséquences qu’a pu avoir cette période sur l’EFEO, il nous paraît utile d’en rappeler les principaux événements. Le 9 mars 1945 constitue un point de basculement dans l’histoire de l’Indochine. La mise en contexte que nous proposons permettra de faire ressortir les différents jeux de pouvoir et d’essayer d’en entrevoir les répercussions au Vietnam, à Hanoi, et de saisir l’environnement dans lequel se trouvait l’École <sup>53</sup>.

---

52 TTLT1, RST (non classé), 2 743 : Réfection de badigeon et peinture intérieurs et extérieurs de l’École française d’Extrême Orient à Hanoi (1943- 1944). TTLT1, EDT, 13 588 : Cession par l’École française d’Extrême Orient au Domaine colonial de trois immeubles sis à Hanoi portant les N. 3, N. 25 et N. 27 du boulevard de Dong Khanh dépendant de cette école, destinés à servir de logements administratifs (Tonkin) (1943-1945).

53 Pour ce sous-chapitre, nous avons particulièrement consulté sur DALLOZ (Jacques), *La guerre d’Indochine : 1945-1954, op. cit.* ; DEVILLERS (Philippe), *Paris-Saigon-Hanoi : les archives de la guerre 1944-1947*, Paris, Gallimard Julliard, Coll. « Archives », 396 p. ; MARR (David), *Vietnam 1945 : the quest of power*, Berkeley / Los Angeles / Londres, University of California press, 1995, 602 p. ; MARR (David), *Vietnam : state, war, revolution : 1945-1946*, Berkeley, University of California press, 2013, 721 p. et TERTRAIS (Hugues), *Atlas des guerres d’Indochine, 1940-1990 : de l’Indochine française à l’ouverture internationale*, Paris, Autrement, Ministère de la Défense et Mémoiral de Caen, Coll. « Atlas / Mémoires », 2004, 63 p.

## A) La situation indochinoise

### 1. Le coup de force japonais et l'installation d'un gouvernement vietnamien

Le 9 mars 1945, les Japonais renversent le pouvoir par surprise, un coup de force que les autorités françaises craignaient et que les Japonais projetaient depuis plusieurs mois. Les rapports de forces devenaient menaçants pour le Japon – libération de Paris en août 1944, remplacement du maréchal Pétain par le général de Gaulle, reconquête du Pacifique et des Philippines par les États-Unis. Le soir du 9 mars, après que l'amiral Decoux a tenté de négocier un nouvel ultimatum japonais requérant la mise à disposition des forces françaises, conformément aux accords de défense commune et étant donné le risque d'un débarquement américain, les militaires et fonctionnaires français de haut rang sont arrêtés, décapités ou emprisonnés. Le Japon offre aux monarques la possibilité de prendre le pouvoir, lesquels proclament les indépendances : Norodom Sihanouk à Phnom Penh le 10 mars, Bao Dai à Hué le 11, Sisavang Vong le 8 avril au Laos.

L'administration est aux mains des Japonais. La majorité des fonctionnaires français reste en place mais les mouvements nationalistes, soutenus par les Japonais, souhaitent que tous les services passent aux Vietnamiens. Le 17 avril, un gouvernement vietnamien s'installe. Il dénonce le colonialisme et travaille à ce que cette indépendance soit bien acquise. Il s'attelle auprès du gouvernement japonais à plusieurs objectifs, progressivement atteints jusqu'à la capitulation du Japon : le transfert du pouvoir administratif et politique des mains japonaises au nouveau pays, la liquidation de l'appareil colonial en commençant par le gouvernement général. En juillet, le gouvernement général est démantelé et les services nationaux transférés. Début août, la Cochinchine, qui avait un statut de colonie la séparant du reste du territoire sous protectorat, est rétrocédée au Vietnam et des gouverneurs sont nommés au nord et au sud. Le 8 août, l'unité du Vietnam est établie. Le 9, les prisonniers politiques du régime colonial français, comprenant les Communistes, sont relâchés par les Japonais. D'abord apprécié, la popularité de ce gouvernement décroît. Les services que les Français dirigeaient se dégradent après leur exclusion – les Vietnamiens réclamaient une exclusion totale des Français tandis que les Japonais souhaitaient en

maintenir à des postes techniques. L'inflation augmente, les bombardements américains rompent les communications entre le nord et le sud du Vietnam. La famine et les épidémies se répandent durant l'hiver 1944-1945, notamment au nord du Vietnam. On meurt dans les rues d'Hanoi et sur les routes de campagne. De plus, il faut composer avec les Japonais, qui réclament des prélèvements et qui tiennent les centres urbains et les grands axes, ce qui limite *in fine* l'action du gouvernement vietnamien. Plus ou moins impuissant face à ces difficultés, et sentant la capitulation arriver après la bombe nucléaire lâchée sur Hiroshima le 6 août, le gouvernement vietnamien présente sa démission à Bao Dai le 8. La ligue pour l'indépendance du Vietnam – le *Viet Nam Doc Lap Dong Minh Hoi* que l'on abrège en Viet Minh –, en formation depuis plusieurs années, peut poindre.

## 2. L'arrivée au pouvoir des Viet Minh

Le premier but des Viet Minh est de lutter contre le Japon et la France afin de parvenir à l'indépendance et d'instaurer une république, ce qui implique de s'imposer dans un espace vietnamien hétérogène, car divisé en deux protectorats et une colonie, où se trouvent différentes nébuleuses politiques. Les bombardements américains, en empêchant les gouvernements vietnamien et japonais d'exercer leur contrôle sur l'ensemble du pays, ont permis aux Viet Minh de le noyauter.

Suite au bombardement d'Hiroshima, un comité de libération du Vietnam dominé par les Communistes se forme dans le nord du pays ainsi qu'une armée de libération du Vietnam. L'annonce de la capitulation le 14 août lance l'insurrection générale par le Viet Minh. Dans les villes, après un moment de confusion, les comités révolutionnaires succèdent aux autorités locales. Le délégué impérial renonce à ses pouvoirs et, le 19 août, la capitale est aux mains des révolutionnaires.

Au centre du Vietnam, où se trouvent le pouvoir impérial et le gouvernement, on cherche à maintenir l'indépendance obtenue en mars. Les Japonais la confirment de justesse le 17 août. Un appel à l'union nationale est lancé par Bao Dai afin de tenter de garder une unification entre le nord et le sud.

Au sud, où prédominent plusieurs groupes nationalistes de droite et des milices anciennement créées et armées par les Japonais, le Viet Minh, infiltré, réussit à établir sa domination en appelant à la solidarité et en insistant sur la prévalence à accorder à l'indépendance du pays.

Le 25 août, à la demande des Viet Minh, Bao Dai abdique. Ce même jour, à Saigon, les Viet Minh s'allient avec les groupes nationalistes de sorte que le pays devienne totalement unifié et qu'ils aient partout le pouvoir. Le 27, à Hanoi, le comité national de libération devient le gouvernement provisoire. Le 29, les membres du gouvernement sont annoncés publiquement. Ho Chi Minh sort de l'ombre : il en est le Président et est également responsable des Affaires étrangères. Le 30, l'abdication de l'empereur est officielle. Le 2 septembre 1945, l'indépendance est proclamée unilatéralement par Ho Chi Minh à Hanoi, tandis que les Japonais signent leur reddition.

En une petite dizaine de jours, du 19 août au 2 septembre 1945, la Révolution s'est donc faite. Les Japonais, anticolonialistes et anti-français, certes vaincus mais dont la force armée est toujours présente, restent passifs, gênant ainsi « le retour des puissances coloniales théoriquement victorieuses ». Une fenêtre de tir s'ouvre en outre aux Viet Minh. Les Chinois et les Anglais doivent recevoir la reddition japonaise, respectivement au nord et au sud du 16<sup>e</sup> parallèle, et assurer la sécurité de ces territoires : entre la capitulation japonaise et l'arrivée des troupes anglaises et chinoises, les Viet Minh profitent du vide politique et militaire pour se saisir du pouvoir. La révolution a aussi bénéficié par ailleurs d'une « faible réaction » de la part des autres forces vietnamiennes<sup>54</sup>. Ainsi, en à peine quelques heures puis quelques mois, s'en est fini du système colonial et de la monarchie, mais non sans un certain flou : la majorité des Vietnamiens ne sait pas que le pouvoir est désormais aux mains du Parti communiste<sup>55</sup>.

### 3. Le point de vue du gouvernement français

Du côté de la France, la situation est la suivante : à ce pouvoir révolutionnaire vietnamien dont on ne sait pas trop s'il est lié au parti communiste indochinois ou s'il s'agit d'une alliance de groupes nationalistes et d'Américains de l'Office of Strategic Services (OSS), il faut ajouter des Japonais commettant pillages et intrigues au nord en attendant leur rapatriement, une conférence de Postdam en cours, des situations compliquées au Laos et au Cambodge et un gouvernement provisoire de la République française (GPRF) qui souhaite reprendre l'Indochine. Si pour les Vietnamiens la colonisation française est définitivement passée, le dessein du général de Gaulle est bien de restaurer la France dans son indépendance et son intégrité. La période japonaise est une

---

54 DALLOZ (Jacques), *La guerre d'Indochine : 1945-1954*, op. cit., p. 70-71.

55 Les communistes se sont en effet dissimulés derrière un front uni, englobant les partis nationalistes et indépendantistes, qu'ils dominaient discrètement.

période d'occupation, dont il faut libérer l'Indochine, ce à quoi on travaille côté français depuis plusieurs mois, une période qui se double d'une insurrection. Mais, les événements en Europe empêchent la France d'envoyer des troupes dignes de ce nom et de se concentrer sur ce problème. Le GPRF ne peut pas, par ailleurs, s'appuyer sur les gouvernements américains et chinois, qui ne souhaitent pas le retour du régime colonial et qui soutiennent, par la suite, les entreprises nationalistes vietnamiennes. Il espère en revanche pouvoir prendre appui sur le gouvernement britannique. Un service de renseignement est implanté à Calcutta pour suivre les événements, nouer des contacts sur place – avec des Chinois, des Américains de l'OSS, des Viet Minh –, commencer des actions de guérilla et des négociations politiques avec les différents interlocuteurs.

Cependant, les réactions et prises de décisions à Paris se font souvent avec un train de retard du fait des événements européens et du jeu des relations internationales. Elles ne sont pas en adéquation avec l'évolution du processus de décolonisation déjà engagé. Le coup de force avait déjà pris le GPRF de court. Il y a répondu tardivement, le 24 mars 1945, en rendant publique sa position politique vis-à-vis de l'Indochine, sur laquelle il travaillait déjà depuis plusieurs mois : le souhait d'une Union française et non plus d'un empire avait été formulé, qui revêtirait la forme d'une fédération où s'exercerait une souveraineté franco-indochinoise. Il n'y aurait plus que des citoyens jouissant des libertés chères à la République. Mais, après l'octroi de l'indépendance par le Japon, cette déclaration est dépassée – d'autant qu'il y était toujours question de cinq pays et que le gouverneur général conservait l'essentiel des pouvoirs. Le GPRF est à nouveau pris de court par l'annonce de la capitulation du Japon, qui précipite la mise en œuvre de la reprise de l'Indochine, à récupérer absolument. Le 15 août, l'amiral Thierry d'Argenlieu est nommé Haut-Commissaire pour l'Indochine – fonction qui remplace celle de gouverneur général. Il a la mission d'y rétablir la souveraineté française. Le 19 août, alors que le Viet Minh prend le pouvoir à Hanoi, le chef de son gouvernement s'exprime à la population indochinoise : l'ennemi est vaincu et, demain, l'Indochine sera libre. Le 22, le général Leclerc arrive à Ceylan en tant que commandant supérieur des troupes, dont il doit organiser les premiers envois. Il apprend qu'il a été décidé à Postdam, sans consultation de la France, le déploiement prochain des troupes chinoises et britanniques au nord et au sud du 16° parallèle afin de désarmer les Japonais et de rétablir l'ordre. En attendant l'arrivée de l'amiral Thierry d'Argenlieu sur le terrain, Pierre Messmer et Jean Cédile sont parachutés au Tonkin et en Cochinchine afin d'y représenter le GPRF : les deux sont arrêtés, l'un par les Viet Minh, l'autre par les Japonais.

## 4. Vers la guerre

En septembre 1945, les troupes chinoises et britanniques arrivent. Si les Chinois empêchent les entreprises militaires françaises, les Britanniques facilitent les opérations des généraux Leclerc et Massu. Au début de l'année 1946, les Français ont presque repris toute l'Indochine au sud du 16° parallèle, malgré des résistances armées. Les Britanniques leur transfèrent les pouvoirs et commencent à quitter le territoire. Débutent alors des négociations avec le gouvernement chinois et des opérations de ratissage, visant à débusquer les Viet Minh, avec lesquels les pourparlers se poursuivent également, Jean Sainteny rencontrant fréquemment Ho Chi Minh en secret. Une série de conférences et d'accords voient le jour dans le courant de l'année 1946 – conférences de Dalat, de Fontainebleau, accords Ho Chi Minh-Sainteny, *modus vivendi* Ho Chi Minh-Moutet –, qui ne mettent jamais d'accord les deux parties. Petit à petit, les Français gagnent du terrain : le général Leclerc entre dans Hanoi le 18 mars. Le 20 novembre 1946, Haïphong est bombardée par les Français. Le 19 décembre, le Viet Minh lance une insurrection à Hanoi. La bataille d'Hanoi dure deux mois. Ho Chi Minh est contraint de s'enfuir dans les montagnes du nord du Vietnam, les Français prenant le dessus. Alors que les Viet Minh avaient installé une nouvelle administration entre septembre 1945 et décembre 1946, la France reprend la gouvernance du Vietnam, tout en se dirigeant vers la guerre.

### **B) L'EFEO pendant la Révolution (mars-août 1945)**

Que s'est-il alors passé à l'École ? Dans sa thèse de doctorat, Nguyen Phuong Ngoc note que le coup de force japonais « suspendra le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient » et que, « entre le 9 mars et l'insurrection du Viet Minh en août, le personnel vietnamien semble rester en place sans direction »<sup>56</sup>.

D'après les registres compilant les décisions administratives prises à l'École, l'administration de l'établissement fonctionne jusqu'en août 1945. À la veille du 9 mars, deux décisions sont prises par

---

<sup>56</sup> NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, p. 53 (version publiée de la thèse) et NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, p. 255 (version originale de la thèse).



le directeur de l'établissement, George Cœdès : les décisions 26 et 26 bis. Il en prend deux autres les 28 et 29 mars (décisions 27 et 28). Au total, six décisions peuvent être comptabilisées entre le 28 mars et le 11 août. Un rapport au gouverneur général de l'Indochine est également réalisé, et deux arrêtés relatifs à l'EFEO sont pris par ce dernier. La plupart de ces documents concernent des membres du personnel asiatique : emploi, gratifications accordées, demande d'avance, démissions<sup>57</sup>. Puis, vient une période de flou dans le registre. La décision du 11 août 1939 est suivie de vingt pages, blanches ou manquantes : des documents ont été décollés du registre (l'analyse du document manquant s'observe parfois) ou bien les pages ont été découpées. Grâce à des annotations de Jean Manikus, le chef du service photographique, datées du 7 janvier 1947 et faisant état de ces lacunes, nous apprenons que ces pages ont été ôtées avant cette date<sup>58</sup>. Les premiers documents après ces pages disparues sont les copies du décret du 19 mars 1947 nommant Paul Lévy directeur de l'EFEO et une décision du Haut-Commissariat de France pour l'Indochine du 23 avril 1947 désignant Jean Manikus comme agent de paiement. Si l'on se reporte à la chronologie des événements politiques, on voit nettement que cette zone d'ombre commence après la capitulation du Japon, suivie par l'entrée en fonction d'un pouvoir souhaitant exclure les Français des administrations et installer les siennes. Avant cela, depuis le 9 mars 1945, les administrations en place subsistent, bien que le gouvernement vietnamien entreprenne leur démantèlement et leur transfert. L'EFEO est toujours en fonctionnement entre mars et août. Bernard Cros, le petit-fils de George Cœdès qui réalise des recherches sur son grand-père à l'appui notamment des archives familiales, note que « les troupes japonaises manifestent un certain respect pour l'École » en mars et août 1945 et que « le personnel vietnamien se comporte avec dignité, habitué qu'il a été de longue date au ton de considération dont il bénéficiait en interne ». Il cite une lettre de son grand-père qui écrit que « le personnel est digne, fidèle, affectueux »<sup>59</sup>. Les démissions de l'EFEO constatées entre mars et début août 1945 étaient-elles en lien avec les événements politiques ? Il serait également nécessaire d'établir ce qui s'est passé du côté du personnel français. George Cœdès, Louis Malleret et Jean Manikus sont au moins restés au Vietnam à ce moment-là, comme nous le verrons par la suite<sup>60</sup>. Marcel Destombes, capitaine de marine marchande et historien de la cartographie recruté en

---

57 Le rapport demande par exemple une avance « d'un mois de solde et accessoires qui leur permettrait de s'approvisionner dès maintenant en riz, en attendant la prochaine récolte [...] en raison de la conjoncture économique et politique actuelle et de la situation matérielle quelque peu difficile des fonctionnaires et agents en cause [...] » EFEO, Carton LI, *op. cit.*, DA 15, p. 429-437. Rapport n° 473-c du directeur de l'EFEO au Gouverneur général de l'Indochine.

58 *Ibid.*, p. 441, p. 447 et p. 457.

59 CROS (Bernard), « George Cœdès, un Hymne au Sud-Est asiatique... », *op. cit.*, p. 76.

60 EFEO, fonds George Cœdès, Arch002/2/3/15, « Les travaux de l'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945 », *op. cit.*, p. 9.

1944, est fait un temps prisonnier par les Japonais et est évacué en 1945<sup>61</sup>. Quant à Victor Goloubew, il décède le 19 avril 1945 à Hanoi, à la suite d'une longue maladie.

Quelles activités ont été menées durant cette période, à l'École comme à la bibliothèque ?

Peu de sources en font état. Dans un rapport sur l'activité de l'École entre 1939 et 1946 lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il est indiqué que, suite au coup de force, « les conditions de vie s'aggravent de manière dramatique ; toutefois le gouvernement japonais, respectant les droits de l'École, se contente d'y placer un observateur »<sup>62</sup>. C'est dans une conférence donnée par George Cœdès fin 1946 à Paris, et dont le texte est conservé dans son fonds d'archives à l'EFEO, que nous avons trouvé le plus d'informations :

Si, plus fortunée que d'autres institutions scientifiques en Extrême-Orient, l'École a pu, pendant l'occupation japonaise, continuer presque normalement, le mérite en revient au dévouement, au tact et à l'abnégation de son personnel scientifique auquel je me plais à rendre hommage. La suppression de l'autorité française, à la suite du coup de force japonais du 9 mars 1945, ne pouvait manquer d'avoir sur le fonctionnement de l'École de graves répercussions.

À Saigon, M. Malleret a pu maintenir presque sans interruption l'activité du Musée et sauver la totalité des précieux objets de Oc Eo. Au Cambodge, les travaux ont été interrompus de mars 1945 à janvier 1946, et n'ont pu recommencer que grâce aux heureuses initiatives prises par M. P. Dupont à une époque où il lui était impossible de correspondre avec moi. Au Tonkin et en Annam, tout travail a cessé depuis le 31 août 1945, date de l'occupation des locaux de l'École (direction, bibliothèque, musée) par le gouvernement du Vietnam.<sup>63</sup>

Dans d'autres sources imprimées, il est mentionné que « les activités avaient été restreintes depuis 1945 par suite de la guerre et des opérations militaires qui sévissaient sur le territoire de tous les États indochinois »<sup>64</sup>. Louis Bezacier précisait que ses travaux archéologiques au Tonkin ont été « brutalement arrêtés en mars 1945, lors des événements d'Indochine »<sup>65</sup>. En 1946, la Société centrale des architectes décernait sa grande médaille d'argent à Maurice Glaize, conservateur en charge des temples d'Angkor, *via* l'AIBL : « l'Académie a été heureuse de pouvoir ainsi récompenser à la fois le fécond labeur et l'énergie manifestée au temps de l'occupation

---

61 À l'occasion du dépôt de candidature de deux de ses ouvrages à un prix de l'AIBL, il écrit concernant l'un : « Ces exemplaires sont actuellement à Hanoi où j'ai dû les laisser lorsque j'ai été évacué l'année dernière après mon emprisonnement par l'armée japonaise. » AIBL, E497 : Pièces annexes : correspondance (1946). Lettre de Marcel Destombes au secrétaire perpétuel de l'AIBL, 23 décembre 1946.

62 RENO (Louis), « Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient ; lu dans la séance du 4 octobre 1946 », dans *CRAI*, 90<sup>e</sup> année, n° 4, 1946, p. 510 et 517.

63 EFEO, fonds George Cœdès, Arch002/2/3/15, « Les travaux de l'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945 », *op. cit.*, p. 9. Oc Eo est une ville alors récemment découverte et ainsi baptisée par L. Malleret. Située au sud du Vietnam, elle aurait été la capitale du royaume du Fou-nan (I<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s.).

64 DURAND (Maurice), *L'École française d'Extrême-Orient : conférence faite le 5 Décembre 1956 à Hongkong*, EFEO, Bibliothèque de diffusion, 1957, p. 7-8.

65 BEZACIER (Louis), « Découvertes archéologiques au Tonkin », dans *CRAI*, 90<sup>e</sup> année, n° 3, 1946. p. 412.

japonaise »<sup>66</sup>. Ce sont les événements d'août qui ont eu les plus importantes répercussions sur l'École. Louis Renou concluait :

Gênée matériellement et moralement, limitée à la seule Indochine, l'École a su par ses travaux et par son prestige s'imposer même au gouvernement militaire japonais. Seuls les événements intérieurs qui suivirent la capitulation du Japon mirent un terme provisoire à son activité au Tonkin et en Annam.<sup>67</sup>

Dans une version imprimée de la conférence de George Cœdès, il est cependant précisé que « par suite des troubles survenus en Indochine après la fin de la guerre, l'École a dû interrompre certaines de ses activités et transporter provisoirement le siège de sa direction à Saigon »<sup>68</sup>. L'École s'est vue ainsi contrainte de quitter ses locaux historiques hanoïens.

### **C) La coexistence de deux Écoles d'Extrême-Orient : l'EFEO expropriée (août 1945-décembre 1946)**

En août 1945, la situation bascule à l'EFEO. Les événements politiques se répercutent sur l'institution. Le 18 août, une décision du délégué extraordinaire impérial pour la région du nord (Bac Bo) indique que Lê Du, déjà aperçu au chapitre 5, est nommé « Directeur de l'École française d'Extrême-Orient » et que le personnel français doit la quitter à compter de ce jour<sup>69</sup>. Cela concorde avec les informations délivrées par George Cœdès et le rapport lu à l'AIBL, lequel indique : « le 21 août de la même année, le personnel européen est expulsé par le gouvernement que les Japonais avaient placé à la tête du protectorat du Tonkin, gouvernement qui cède bientôt la place au parti Viet Minh. »<sup>70</sup> Des documents de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient mentionnent quant à eux la nomination ce 21 août également d'un personnel de garde pour les immeubles de George Cœdès et de Paul Lévy, sans que nous ayons davantage de précision<sup>71</sup>. L'École, reprise par les Vietnamiens, conserve alors son nom bien qu'elle ne soit plus composée de Français.

---

66 HALPHEN (Louis), « Discours, par M. Louis Halphen », *op. cit.*, p. 615.

67 RENO (Louis), « Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient... », *op. cit.*, p. 510 et 517.

68 *L'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945*, *op. cit.*, p. 1.

69 Le document sur lequel se trouvait la décision a été décollé du registre mais l'analyse du document reportée sur la page sur laquelle il était collé, ainsi que l'indexation en fin de registre, indiquent la prise de cette décision. On en trouve une copie aux AN du Vietnam. TTLT1, DFI, 6 347, *op. cit.* La copie de cette décision se trouve en annexe (Figure 64).

70 RENO (Louis), « Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient... », *op. cit.*, p. 510.

71 EFEO, Carton LI, DA 15, *op. cit.* p. 438.

Né probablement en 1885 et décédé en 1957, Lê Du appartient à « l'élite lettrée »<sup>72</sup>. Il fait partie du mouvement « Voyage vers l'Est »<sup>73</sup>, puis il rejoint le gouvernement indochinois. De formation classique, il mène des travaux sur la littérature et l'histoire du Vietnam et les fait connaître par le biais de conférences à la société d'enseignement mutuel du Tonkin ou d'articles publiés dans diverses revues, notamment dans le *Bulletin de l'association pour la formation intellectuelle et morale des Annamites* entre 1940 et 1945, une association au comité littéraire de laquelle il appartient en 1940. Il crée également une maison d'édition – *So Cuong van kho* – afin « de mettre en valeur le patrimoine légué par les lettrés vietnamiens. Ses activités ont certainement bénéficié de la Révolution nationale. Lê Du connaît très bien l'EFEO car, parallèlement à ces activités, il y est employé depuis avril 1922, comme « lettré temporaire »<sup>74</sup>; « il s'occupe en particulier du fonds japonais de la bibliothèque. »<sup>75</sup> Paul Mus écrivait, le citant :

L'Asie a vu du nouveau, depuis, et je me demandais comment il faudrait faire le point, pour elle, avec ces hommes secrets de l'ancienne formation, qui n'exprimaient rien sauf à ceux qu'ils ne respectaient pas, et alors rien qui comptât. Plus d'un s'était pourtant assimilé à nos techniques et non toujours les plus inoffensives. Ne comptons-nous pas, parmi ces mêmes lettrés, Lê Du, condamné à mort, gracié et venu ensuite à nous qui, s'il n'avait pas jeté les bombes de 1913 avait été parmi ceux qui avaient armé le lanceur.<sup>76</sup>

Nguyen Phuong Ngoc note que Lê Du est un « directeur éphémère de l'École en août 1945 » et qu'il « sera nommé, pour quelques jours, directeur d'une nouvelle institution par la décision [...] du 18 août 1945 »<sup>77</sup>. S'agit-il de l'EFEO telle que nous la connaissons ou d'une nouvelle institution ? Les Vietnamiens ont-ils repris l'École ? Et qu'auraient-ils repris, exactement ? L'EFEO, celle que nous étudions depuis le début de cette thèse, est-elle devenue une coquille vide ?

## 1. Une École vietnamienne d'Extrême-Orient

Au fur et à mesure de nos recherches, nous nous sommes rendue compte qu'en réalité deux institutions se sont superposées, bien que les locaux de l'une aient été investis par la seconde : une

72 Nguyen Phuong Ngoc s'est intéressée à lui. Sauf mention contraire, les informations le concernant sont issues de NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, p. 53, 67, 133, 174, 210 et 240 (version originale de la thèse) et NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, p. 43, 45, 50, 53, 75-76, 110 et 113 (version publiée de la thèse).

73 Il s'agit du mouvement organisé par la grande figure du nationalisme Phan Boi Chau (1867-1940), qui prône la résistance armée et le renversement du régime colonial. Environ 200 jeunes sont envoyés au Japon dans les années 1906-1907 dans le cadre de ce mouvement.

74 EFEO, Réserve, Registre DA 1, p. 118. Décision n° 5 du 31 mars 1922 du directeur de l'EFEO (Louis Finot).

75 Voir les travaux doctoraux de Nguyen Phuong Ngoc et notre chapitre 5.

76 MUS (Paul), THION (Serge), *L'Angle de l'Asie*, Paris, Hermann, Coll. « Savoir », 1977, p. 23.

77 NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, p. 53 et 75-76 (version publiée de la thèse).

École française d'Extrême-Orient et une École vietnamienne d'Extrême-Orient pour ainsi dire, toutes les deux dépendant de leurs gouvernements respectifs <sup>78</sup>. Cette dernière s'est développée en deux étapes selon l'évolution politique : en août 1945, puis à partir de septembre. À notre connaissance, cette histoire de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient n'a pas été faite. Nguyen Phuong Ngoc est la seule à indiquer que Lê Du est un temps directeur de l'EFEO. Catherine Clémentin-Ojha et Pierre-Yves Manguin ainsi que Pierre Singaravélou n'abordent pas ce moment de l'histoire de l'École, que Pascal Bourdeaux et Olivier Tessier évoquent rapidement, en indiquant cependant que l'EFEO se voit modifiée par les Vietnamiens et non que deux institutions se superposent <sup>79</sup>. En vue de connaître cette période historique qu'ont traversé la bibliothèque et les archives de l'EFEO, qui se trouvaient alors dans les locaux de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient, un panorama général était nécessaire. Ne parlant pas la langue vietnamienne et n'ayant pas trouvé ces informations dans les archives de l'EFEO, nous avons dû consulter des sources de seconde main : notre collègue doctorante Cindy A. Nguyen nous a communiqué des transcriptions ou des traductions en anglais de décrets consultés par elle-même aux Archives nationales du Vietnam <sup>80</sup>. Georges Boudarel, dans une préface publiée en 1987 portant sur les continuités et les discontinuités de l'historiographie vietnamienne depuis la décolonisation, aborde l'histoire de l'École et délivre quelques informations sur cette période, qu'il indique provenir d'un dossier d'archives consulté à l'EFEO, aujourd'hui introuvable <sup>81</sup>. Enfin, nous nous sommes appuyée sur un article de Ngo The Long, ancien agent de l'institut d'informations des sciences sociales au Vietnam (IISS), qui s'intéresse à son histoire et qui a fait quelques recherches sur l'École vietnamienne

---

78 Nguyen Phuong Ngoc utilise la dénomination d'« École d'Orient ». Nous verrons que l'on trouve diverses dénominations dans la bibliographie. Nous avons choisi celle d'« École vietnamienne d'Extrême-Orient » de façon arbitraire, afin de se repérer facilement entre l'EFEO et celle-ci.

79 Ils écrivent à propos de cette période : « Mais les grands bouleversements ont lieu en 1945, après le coup de force japonais du 9 mars qui met fin au règne colonial et surtout lorsqu'est proclamée la République Démocratique du Vietnam (RDVN) le 2 septembre. Dès le 8 septembre, le statut de l'École est modifié par décret. Dirigée par Nguyen Van Huyen, rebaptisée « Dong Phuong Bac Co Hoc Vien » ou « Viet Nam Oriental Institute » car l'usage du français était malvenu, elle passe sous tutelle du ministère de l'Éducation vietnamien puis sous le contrôle administratif de l'université. Un conseil scientifique est constitué par 18 membres vietnamiens, tous éminents dans leur domaine, avant que le déclenchement de la guerre et le départ au maquis de nombre d'eux en 1946 n'interrompe l'expérience. En mai 1946, l'EFEO rouvre alors en recouvrant son autonomie administrative et son siège. » BOURDEAUX (Pascal), TESSIER (Olivier), *Un siècle d'histoire...*, *op. cit.*, p. 157.

80 TTLT1, DABI, 1 669 : Organisation et fonctionnement de la direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine. Nous la remercions encore d'avoir pensé à nous, de nous avoir communiqué ses notes et de nous avoir aidée.

81 « Ces renseignements, de même que ceux qui suivent, sont tirés d'un dossier des archives de l'École Française d'Extrême-Orient à Paris, aimablement communiqué par Mme Christiane Pasquel-Rageau [alors directrice de la bibliothèque de l'EFEO. » BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal... », *op. cit.*, p. 7-64. Cet article est cité par Nguyen Phuong Ngoc. Elle indique ne pas avoir pu non plus consulter ce dossier lors de ses recherches de doctorat, achevées en 2004.

d'Extrême-Orient<sup>82</sup>. Ces informations nous ont semblé suffisantes pour établir un premier panorama de cette période selon nos besoins.

Avec la proclamation de l'indépendance du pays le 2 septembre 1945, l'École vietnamienne prend véritablement place dans la nouvelle administration qui s'organise : très rapidement, sa dénomination, son organisation et ses attributions sont fixées. Il s'agit donc d'un nouvel établissement, ancré dans l'administration du nouveau pays, à laquelle il est rattaché. Un décret concernant cette École est pris six jours après la déclaration d'indépendance :

Dans la semaine qui suit la proclamation de l'indépendance du pays, un décret, signé le 8 septembre par Vo Nguyen Giap au nom du Président du gouvernement provisoire, rattachait au ministère de l'Éducation nationale les bibliothèques, les divers instituts et le *Trường Viễn Đông Bác Cổ* ou *Viện Viễn Đông Bác Cổ* (École ou Institut d'Extrême-Orient, rebaptisé *Viện Phương Đông Bác Cổ*, le 20 octobre 1945).<sup>83</sup>

Un extrait de ce décret se trouve dans l'article de Ngo The Long, dans lequel il est bien déjà question de « *Trường Viễn Đông Bác Cổ* »<sup>84</sup>. Dans l'arrêté du 20 octobre, de nouveaux noms sont donnés à l'EFEO, à ses musées, ainsi qu'à la Bibliothèque Pierre-Pasquier : « *Học viện Viễn Đông Bác Cổ* » (l'EFEO) devient « *Học viện Đông Phương Bác Cổ* » (l'École de l'Orient ou l'Institut de l'Orient) ; « *Bảo tàng Louis Finot ở Hà nội* » (le musée Louis-Finot à Hanoi) devient « *Quốc gia bảo tàng viện* » (le musée national) ; « *Bảo tàng Parmentier ở Đà Nẵng* » (le musée Henri-Parmentier à Tourane) devient « *Lâm áp bảo tàng viện* » (le musée de Lâm Ấp) et « *Bảo tàng Blanchard de la Brosse ở Sài Gòn* » (le musée Blanchard-de-la-Brosse à Saigon) devient « *Gia đình bảo tàng viện* » (le musée de Gia Định)<sup>85</sup>. Au cours de cette deuxième période, l'EFEO est donc rebaptisée en « Institut d'Extrême-Orient » ou « École d'Extrême-Orient ». Avant ce changement de dénomination, le 9 septembre, un arrêté la transfère, ainsi que les bibliothèques, les musées et les instituts de recherches, au nouveau pays<sup>86</sup>. Le 21 septembre, un nouveau décret signé par le ministre de l'Éducation nationale précise qu'elle est placée sous le contrôle du directeur de l'université<sup>87</sup>. Le 29, un décret la rattache, tout comme les musées et les bibliothèques publiques,

82 Nous avons travaillé à partir des versions anglaise et vietnamienne de son article : NGO (The Long), « Vietnam oriental institute... », *op. cit.* NGO (The Long), « Dong phuong bac co hoc vien trong thoi ky 9/1945 – 12/1946 qua cac van ban », dans *Social Sciences Information Review*, vol. 2, n°2, juin 2008, p. 26-29.

83 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal... », *op. cit.*, p. 12.

84 NGO (The Long), « Vietnam oriental institute... », *op. cit.*, p. 37. Page 27 pour la version vietnamienne.

85 TTLT1, DABI, 1 669, *op. cit.* Arrêté n° 114N-D du 20 octobre 1945 du Gouvernement vietnamien.

86 *Ibid.* Arrêté n° 13 du 9 septembre 1945.

87 Décret n° 35-ND, cité par Ngo The Long : « *Subsequently, pursuant to Decree No. 35-ND dated September 21, 1945, signed by Minister of National Education, the Vietnam Oriental Institute was put "under the control of Director of University".* » NGO (The Long), « Vietnam oriental institute... », *op. cit.*, p. 37. Citation du décret dans la version vietnamienne : « *việc kiểm soát Trường Viễn Đông Bác Cổ* » (p. 27).

au ministère de l'Enseignement supérieur<sup>88</sup>. Le 2 novembre, un décret pris par le ministre de l'Éducation nationale, selon l'article de Ngo The Long, lui adjoint un conseil, dont le rôle est d'en définir les lignes directrices. Parmi ses membres, des noms familiers à l'EFEO se lisent, dont un nombre important ont travaillé à la bibliothèque, comme ceux de Lê Du, Tran Van Giap, Nguyen Van Huyen, Nguyen Van Khoan, Nguyen Van To, Nguyen Trong Phan<sup>89</sup>. Le 23 novembre, un décret du Gouvernement provisoire de la République Démocratique du Vietnam fixe ses missions. Il est entièrement retranscrit et traduit en anglais dans l'article de Ngo The Long (voir copie intégrale en annexe : [Figure 65](#)). L'École vietnamienne semble donc avoir eu plusieurs dénominations simultanément. Dans son article, Ngo The Long écrit : « *It is noteworthy that, during this time French was still widely used, however, in the decree, the transaction name of the institute was in English (Vietnam Oriental Institute).* »<sup>90</sup> Le 18 décembre 1945, un décret nomme Nguyen Van Huyen directeur de l'École – ou Institut – d'Extrême-Orient. Georges Boudarel, qui cite ce décret, semble sous-entendre qu'il occupait officieusement le poste avant cette date<sup>91</sup>. Nguyen Van Huyen s'installe avec sa famille dans l'ancien hôtel du directeur de l'EFEO, témoignage à la fois de cette rupture et continuité avec l'EFEO<sup>92</sup>. Pour la période allant du 2 janvier au 5 juin 1946, Ngo The Long cite trois décrets attribuant des financements à la nouvelle institution – dans ces décrets, cités dans la version originale de l'article, c'est le nom vietnamien de l'institution qui est utilisé : « *Đông Phương Bác Cô Học Viện* »<sup>93</sup>. Le 5 janvier 1946, un décret du ministre de l'Éducation nationale ajoute de nouveaux membres au conseil de l'établissement<sup>94</sup>. Le 6 février Nguyen Van Huyen, son directeur, présente un « plan de travail à long terme »<sup>95</sup>. Le 9 juillet, un décret du Président du gouvernement relatif à l'organisation du ministère de l'Éducation nationale place l'institution sous le contrôle du directeur général de l'université<sup>96</sup>.

Entre la déclaration d'indépendance du 2 septembre 1945 et le mois de juillet 1946, au moins treize décisions concernant directement ou indirectement l'École vietnamienne d'Extrême-Orient

88 TTLT1, DABI, 1 669, *op. cit.* Décret 35 du 29 septembre 1945.

89 Conseil mis en place par le décret n° 146 du 2 novembre 1945, il paraît étrange qu'il ait été pris par ce ministère alors que le ministère de tutelle venait de changer. NGO (The Long), « Vietnam oriental institute... », *op. cit.*, p. 37-38. Il faudrait consulter ce dossier, dont les documents sont en vietnamien : TTLT1, DABI, dossier 1 573 : Désignation des membres pour faire partie au (sic) Conseil de l'École française d'Extrême-Orient (1945-1946).

90 Pascal Bourdeaux et Olivier Tessier précisent que l'usage du français est alors malvenu. BOURDEAUX (Pascal), TESSIER (Olivier), *Un siècle d'histoire...*, *op. cit.*, p. 157.

91 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal... », *op. cit.*, p. 12. Ngo The Long, sans citer le décret, écrit : « *By then, Mr. Nguyen Van Huyen was Director of University Bureau cum Director of Vietnam Oriental Institute.* » NGO (The Long), « Vietnam oriental institute... », *op. cit.*, p. 38.

92 La famille y vivait en 1946 selon la mémoire de son fils. Entretien avec Nguyen Van Huy, Hanoi, 2 novembre 2016.

93 NGO (The Long), « Vietnam oriental institute... », *op. cit.*, p. 40.

94 Vĩnh Thụy (« Government advisor »), Đào Duy Anh, Ngô Đình Nhu, Nguyễn Vạn Thọ (« also known as Nam Son ») *Ibid.*, p. 38.

95 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal... », *op. cit.*, p. 12.

96 Décret n° 119 du 9 juillet 1946. NGO (The Long), « Vietnam oriental institute... », *op. cit.*, p. 40.

ont donc été prises : transfert au nouveau pays, rattachement ministériel et institutionnel, dénomination, organisation, fonctionnement, missions, direction, financements sont abordés. Ces décisions témoignent-elles de tâtonnements ? *A minima*, nous pouvons constater que cette nouvelle École reprend les missions de l'EFEO et la remplace, comme l'indique l'article 2 du décret du 23 novembre. L'article 3 est assez significatif à cet égard : « *All rules and regulations on preserving antique vestiges still remain unchanged* ». L'utilité de l'École pour le jeune État est aussi reprise – « *preserving historical vestiges is a very necessary task for the construction of Vietnam* ». Les missions incombant à l'École vont même plus loin que celles de l'EFEO, le décret interdisant la destruction de toute une série de bâtiments et d'objets dans le cas où ils auraient une utilité pour l'histoire. Les documents écrits sont cités. La continuité s'observe aussi au niveau des personnes : que ce soit les directeurs successifs de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient ou les membres de son conseil scientifique, un certain nombre d'entre eux proviennent de l'EFEO. Georges Boudarel souligne cette continuité. Avec cette création, outre la volonté de reprendre une institution qui a été créée par le gouvernement général de l'Indochine presque un demi-siècle auparavant, il semble y avoir un désir de pérennité et, de ce fait, un encouragement à la recherche scientifique, du moins sur le papier.

Il faudrait réussir à savoir quels membres de l'ancien personnel de l'École subsistaient à cette époque et ce qu'ils faisaient. Il est connu que Nguyen Van To, Nguyen Van Huyen et Tran Van Giap, « les plus célèbres des spécialistes vietnamiens de l'E.F.E.O. », ont rallié « avec enthousiasme [le] gouvernement de Ho Chi Minh »<sup>97</sup>. Nguyen Van Khoan fait également partie du personnel de la nouvelle institution<sup>98</sup>. Selon Nguyen Minh Truong, bibliothécaire actuel de l'EFEO à Hanoi, le nouveau gouvernement a repris les employés vietnamiens de l'EFEO et les a placés à des postes de cadre<sup>99</sup>. Un « livret des salaires des employés titulaires », conservé dans les archives de l'EFEO, donne, pour chaque mois, de janvier 1946 à décembre 1946, « l'état des sommes acquises pour soldes et allocations diverses » à ces employés. Il offre ainsi des renseignements de première main sur une partie des membres du personnel alors en poste – tous n'y figurent pas, à commencer par Lê Du, Nguyen Van Huyen, Nguyen Van Khoan ou Nguyen Van To. On en trouve entre dix et quinze, avec, en plus de leurs noms et de leurs signatures, leurs grades, voire leurs postes, et leurs situations

---

97 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal... », *op. cit.*, p. 9. La famille du premier est allée se réfugier à Ha Dong afin d'échapper aux bombardements américains. S'il n'a pas fait parti du gouvernement Kim, il signe un télégramme le 22 août demandant l'abdication de Bao Dai afin de laisser place au gouvernement révolutionnaire. Il rejoint ensuite le gouvernement Ho Chi Minh. NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam...*, *op. cit.*, p. 203 (version originale de la thèse).

98 KLEINEN (John), « Nguyen Van Khoan (1890-1975). An Odd Man out of Vietnamese Anthropology? », dans *Moussons*, 24 Les « passeurs », 2014. Mis en ligne sur <https://moussons.revues.org/3047> [consulté le 21 novembre 2016].

99 Entretien avec Nguyen Minh Truong, Hanoi, 24 octobre 2016.



familiales. Là aussi, la continuité s'observe avec l'EFEO : on y retrouve des noms familiers, comme Tran Van Giap (commis des services civils de premier rang), Nguyen Trong Phan (commis des services civils de cinquième rang, chef de bureau), Dinh Van Hoi (photographe de quatrième rang). À partir de juin 1946, l'un d'entre eux, Nguyen Van Phong, mentionné comme secrétaire de deuxième rang dans l'état des sommes de janvier, occupe un poste d'archiviste, poste qu'il cumule avec celui de chef de bureau administratif ou de chef des secrétaires à partir de décembre 1946. Il est le mieux payé des agents apparaissant dans cette liste <sup>100</sup>. Si une étude exhaustive du personnel de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient demeure à faire, nous pouvons déjà constater qu'un nombre non négligeable de membres auparavant employés à l'EFEO, qui y conduisaient en outre des recherches scientifiques <sup>101</sup>, a rejoint très rapidement les rangs Viet Minh.

À propos des activités menées par cette École vietnamienne, Georges Boudarel précise qu'« il ne semble pas que des travaux aient été publiés ». 54 personnes, en plus de son directeur, composeraient l'établissement, dont le futur semble tôt s'obscurcir. Il se trouve en effet dans « des conditions de grande pénurie et face à des perspectives d'avenir de jour en jour plus sombres ». Georges Boudarel pense d'ailleurs que « [l']entretien et le maintien des collections fut très certainement une des tâches primordiales » <sup>102</sup>. Selon Ngo The Long, les Vietnamiens travaillent alors « normalement » à l'École vietnamienne. Ils « gardent » et « entretiennent la bibliothèque » <sup>103</sup>. À travers quelques autres documents d'archives qui nous sont parvenus, nous pouvons constater que la nouvelle institution a effectivement pu travailler un peu. Dans une lettre envoyée en octobre 1945 par Nguyen Trong Phan (qui avait œuvré pour le fonds chinois à l'EFEO) à la Bibliothèque nationale du Vietnam (l'établissement qui a succédé à la DABI), l'École vietnamienne d'Extrême-Orient demande des renseignements bibliographiques sur les périodiques français et étrangers disponibles dans ses collections. Il s'agit en fait d'éviter les doublons lors de prochaines acquisitions <sup>104</sup>. Une lettre de relance de la Bibliothèque nationale du Vietnam reçue début novembre 1945 témoigne quant à elle de prêts de trois ouvrages français – issus donc des collections de l'ancienne DABI – non retournés par le directeur, Nguyen Van Huyen, et le menaçant

---

100 EFEO, Carton IB : Fonctionnement de l'EFEO (1905-1920), dossier 37 : personnel indochinois. Nous remercions à nouveau Nguyen Thi Hai et Hoang Van Thuan pour nous avoir expliqué et traduit les documents de ce dossier.

101 Voir le chapitre 5

102 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal... », *op. cit.*, p. 12-13. Simon Delobel présente un phénomène similaire au Cambodge après la déclaration d'indépendance, mais qui n'aurait pas abouti : « Le 11 avril 1945, une ordonnance émanant du Souverain du Cambodge renomme le musée Albert-Sarraut en musée Jayavarman. Jamais appliquée par les responsables du musée Albert-Sarraut, cette décision reste, par delà son caractère anecdotique, significative de la volonté des autorités cambodgiennes de réapproprier un patrimoine qu'elles considèrent avec une certaine légitimité comme le leur. » DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées...*, vol. 1, p. 89.

103 Entretien avec Ngo The Long, Hanoi, 21 novembre 2016, avec l'aide de Nguyen Minh Truong pour l'interprétariat.

104 EFEO, Carton XXII, dossier 30, *op. cit.* Lettre n° 325 de la Dong-Phuong Bac-Co Hoc-Vien [École vietnamienne d'Extrême-Orient] à Tran Van Kha, Thu-vien Trung-uong [Bibliothèque nationale], 11 octobre 1945. Nous remercions Nguyen Thi Hai et Hoang Van Thuan de nous avoir expliqué et traduit ce document et les suivants.

de pénalités. Une annotation manuscrite atteste qu'un secrétaire de l'École vietnamienne a contacté la bibliothèque pour demander une prolongation des prêts <sup>105</sup>. Ici aussi, la continuité est évidente : les méthodes de travail n'ont pas changé et les problèmes rencontrés sont les mêmes, que les institutions soient françaises ou non. Les archives de l'EFEO contiennent également un dossier relatif au musée Henri-Parmentier à Tourane, rebaptisé musée du Champa à Danang, et qui contient essentiellement de la correspondance échangée entre le musée et le siège, d'avril à novembre 1946 <sup>106</sup>. Les activités que l'on tente alors d'y mener et les préoccupations témoignent de la guerre : occupation du musée par l'armée française au printemps 1946 occasionnant des dégâts à la suite de ceux déjà causés par les armées chinoise et japonaise, volonté de réparation. Une lettre du directeur, Nguyen Van Huyen, indique en mai que le budget de l'École est peu important <sup>107</sup> et un rapport d'activité liste le travail non effectué faute d'argent <sup>108</sup>. À l'instar de Georges Boudarel, nous doutons donc que l'École vietnamienne d'Extrême-Orient ait pu mener de nombreuses activités.

De son côté, Bernard Cros rapporte que, durant cette période, le drapeau vietnamien flotte « au-dessus de la porte de l'EFEO », que « les locaux servent de corps de garde et [que] le jardin est transformé pour partie en terrain d'exercice, pour partie en laboratoire agricole pour les activités du personnel vietnamien, encadré de près par le Viet Minh ». Il ajoute sans plus de précision : « [r]ebaptisée *Dông Phuong Bác-cô Hoc-viên*, c'est-à-dire Institut du Vietnam oriental, l'École demeure néanmoins respectée ». <sup>109</sup>

---

105 *Ibid.* Lettre du Ha Luu- Tru cong van a thu vien toan quoc [départements des archives et des bibliothèques à la Bibliothèque nationale], reçue le 8 novembre 1945.

106 EFEO, Carton X : Musées, dossier 4 : Musée Parmentier : correspondance, plans (1947-1954). K.1 Lam-ap bao-tang [musée du Champa], Musée Parmentier (Tourane) (1946-).

107 *Ibid.* Lettre n° 66 de Nguyen Van Huyen, 23 mai 1946.

108 Parmi les projets avortés, citons une exposition sur la Révolution d'août 1945. *Ibid.* Lettre n° 141 de Giam Doc, 1<sup>er</sup> novembre 1946, arrivée le 16 novembre 1946 à l'École vietnamienne et enregistrée sous le n° 687.

109 CROS (Bernard), « George Cœdès, un Hymne au Sud-Est asiatique... », *op. cit.*, p. 76. La traduction textuelle est : Institut des études érudites de l'Orient.



*Illustration 47: Ho Chi Minh devant les locaux de l'École vietnamienne et son personnel en 1945 (derrière lui, au second rang : Nguyen Van Khoan en costume traditionnel et Nguyen Van Huyen, directeur de l'institution). – Photographie issue de l'article de Ngo The Long, « Vietnam oriental institute... », 2008, p. 38.*

## 2. Une École française d'Extrême-Orient en réorganisation

Pendant ce temps-là, l'EFEO, repliée au sous-sol du musée Blanchard-de-la-Brosse à Saigon, tient bon. Si les Vietnamiens se sont emparés du musée Louis-Finot à Hanoi ainsi que des locaux du siège et y ont installé un établissement parallèle, l'EFEO ne cesse pas d'exister<sup>110</sup>. L'aide de l'armée anglaise a en effet permis de rétablir l'autorité française à Saigon, tandis que le gouvernement d'Ho Chi Minh tient toujours le pouvoir au nord. George Coédès demeure le

---

<sup>110</sup> Par exemple, un décret relatif aux traitements et aux classes du personnel de l'EFEO concernant le directeur et les membres est signé le 16 janvier 1946. EFEO, Fonds George Coédès, Arch002/2/1/3 : Organisation de l'École française d'Extrême-Orient et statut du personnel scientifique (1931-1946). Décret n° 46-83 du 16 janvier 1946.

directeur de l'EFEO. Bien qu'ayant dépassé la limite d'âge, son mandat est prolongé de six mois à compter d'août 1946 <sup>111</sup>.

Nous n'avons pas trouvé le détail de l'évacuation des locaux de Hanoi qui a eu lieu entre le 18 et le 21 août 1945 (la première date correspond à la nomination de Lê Du comme directeur, décision dans laquelle il est indiqué que les Français doivent quitter l'École, et la seconde à la date de départ des locaux rapportée par l'AIBL) ni celle du transfert du siège à Saigon. Bernard Cros indique que le personnel a été contraint « de déguerpir en vingt-quatre heures » et que son grand-père, George Cœdès, s'est retrouvé « claquemuré dans l'hôtel *Splendide* à six dans une chambre, avec son épouse et ses quatre filles. » <sup>112</sup> Il quitte Hanoi pour Saigon au printemps 1946, soit plus de six mois après l'expulsion des locaux, puis le Vietnam à l'automne pour rejoindre la métropole, où il travaille notamment sur la question de la réorganisation administrative de l'École. Il semble avoir essayé de la faire connaître en métropole et il s'est rapproché de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres <sup>113</sup>. Sur place, à Saigon, il ne reste plus que deux membres : Jacques Lagisquet, auquel sont revenus les services de la conservation d'Angkor, de l'Institut bouddhique et du musée de Phnom-Penh, et Louis Malleret, chargé de la direction et de l'administration de l'École par délégation <sup>114</sup>. Si l'EFEO existe toujours administrativement, elle est réduite à une peau de chagrin, tant par sa situation immobilière que par son personnel.

Le gouvernement général de l'Indochine n'existant plus, la tutelle de l'École change, ce qui n'est pas sans effet sur son organisation administrative et sans l'inquiéter <sup>115</sup>. Le 12 février 1946, un arrêté du Haut-Commissariat de France pour l'Indochine fixe à titre provisoire les attributions du conseiller pour l'Instruction publique : il est chargé des « relations » avec l'EFEO et plus largement

---

111 AIBL, E114 : Procès-verbaux des séances [1945-1948], p. 89-90. Séance du 22 octobre 1946, en comité secret. Jean Filliozat fut d'abord pressenti pour lui succéder.

112 CROS (Bernard), « George Cœdès, un Hymne au Sud-Est asiatique... », *op. cit.*, p. 76.

113 On peut le voir à travers les procès-verbaux des séances de l'AIBL (registre E114) et à travers les archives du fonds Cœdès à l'EFEO. Il a par exemple fait partie du conseil international des musées et de la sous-commission de l'Indochine (rattachée à la Commission de modernisation et d'équipement des territoire d'Outre-Mer issue du plan Monnet), où il a plaidé la cause de l'EFEO.

114 EFEO, Carton X, dossier 27 : Musée H. Parmentier : correspondance (1947-1954). MALLERET (Louis), Note sur les interventions de l'École française d'Extrême-Orient en 1946-1947 en vue de la protection du musée de Tourane et des monuments de l'Annam, p. 5.

115 À propos d'une lettre de G. Cœdès lue à l'AIBL : « La lettre signale la main mise sur l'école au mépris de tout droit et demande à l'Académie [...] d'intervenir auprès du gouvernement pour sauvegarder son existence indépendante dans la nouvelle organisation projetée de l'Indochine. [...] ». AIBL, E114, *op. cit.* Séance du 5 octobre 1945, p. 2. Dans une note : « Depuis 1945, l'École souffre du changement survenu dans les relations organiques entre l'Indochine et la France. À Paris, elle ne bénéficie d'aucune des liaisons administratives établies par l'Indochine, et ses attaches avec la direction de l'Éducation au ministère de la France d'Outre-Mer se sont trouvées relâchées par l'attribution à l'Indochine d'un statut de Haut-Commissariat, et par l'interposition du commissariat fédéral à l'Éducation entre la direction de l'École et le Haut-Commissariat, sans que ses relations avec le comité interministériel de l'Indochine aient jamais été précisées. [...] » EFEO, Fonds George Cœdès, Arch002/2/1/5 : Programme d'enseignement pour l'Indochine (1946). Note sur l'École française d'Extrême-Orient.

avec les instituts scientifiques de l'Indochine <sup>116</sup>. Dans les quelques informations se trouvant dans les archives de l'Académie, la question de la réorganisation de l'École est posée en octobre 1945 <sup>117</sup>. Un an plus tard, en octobre 1946, l'Académie adopte un projet visant à « faire de l'École française d'Extrême-Orient une institution métropolitaine rattachée à un nouveau centre de recherches archéologiques historiques et linguistiques dépendant de la direction générale des arts et des lettres du ministère de l'Éducation nationale » <sup>118</sup>— cette direction fait partie des services qui forment ensuite le ministère de la Culture, fondé en 1959 <sup>119</sup>. La question administrative est urgente : l'École est fragilisée par la disparition du gouvernement général de l'Indochine, laquelle donne un argument aux Viet Minh pour la reprendre <sup>120</sup>. L'Académie s'inquiète pour son autonomie <sup>121</sup> et l'EFEO est soucieuse de son indépendance à l'égard de sa future tutelle administrative, indépendance à laquelle elle est attachée depuis ses origines <sup>122</sup>. Dans le *Cahier de l'École française d'Extrême-Orient* consacré à l'année 1946, il est toutefois indiqué que « [d]'après les dernières conventions, l'Institut Pasteur, l'Université, les Bibliothèques, l'École française d'Extrême Orient et les Musées, devront continuer à être dirigés par des Français. » <sup>123</sup> Parallèlement, la réflexion sur un ancrage de l'EFEO en métropole, amorcée dès les débuts de l'institution puis abandonnée, rejaillit.

---

116 EFEO, Fonds George Cœdès, Arch002/2/1/3, *op. cit.* Le service des Archives et Bibliothèques de l'Indochine passe sous son autorité.

117 « Le Ministre des Colonies fait savoir qu'il a [...] appelé l'attention du Haut-Commissaire de l'Indochine sur la situation de M. Coedes (sic). C'est à ce haut fonctionnaire qu'il appartiendra de faire des propositions pour la réorganisation de l'École française d'Hanoi. » AIBL, E114, *op. cit.*, p. 9.

118 Auquel serait également attaché les Instituts des Études chinoises de Pékin, de Pondichéry, éventuellement de Calcutta et la Maison de France de Tokyo. *Ibid.* Séance du 22 octobre 1946, en comité secret, p. 89-90.

119 Directions générale des Arts et Lettres, de l'Architecture des Archives de France du ministère de l'Éducation nationale, Centre National de la Cinématographie, et au Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

120 EFEO, Fonds George Cœdès, Arch002/2/1/5, *op. cit.* Note sur l'École française d'Extrême-Orient.

121 AIBL, E497, *op. cit.* Lettre du Secrétaire Perpétuel de l'AIBL, René Dussaud, au directeur de l'EFEO, 1<sup>er</sup> septembre 1946.

122 EFEO, Fonds George Cœdès, Arch002/2/1/5, *op. cit.* Note sur l'École française d'Extrême-Orient. Au sujet de ce désir d'indépendance : voir chapitre 1.

123 MANDROLLE (Claude), « Rapport sur le fonctionnement de la Société en 1945 », *op. cit.*, p. 15.

### 3. Une « Maison des champs »<sup>124</sup> de l'extrême-orientalisme français en Anjou ?

En septembre 1945, Philippe Langlois-Berthelot propose à l'EFEO *via* Paul Pelliot et l'AIBL de lui donner un important domaine en Anjou, qu'il a lui-même hérité de son père en 1929 – Charles-Victor Langlois, l'historien de l'École méthodique, directeur des Archives nationales et membre de l'Institut<sup>125</sup>. Philippe Langlois-Berthelot, qui avait « de gros intérêts en Indochine »<sup>126</sup>, fut notamment directeur de la Banque d'Indochine et secrétaire général de la Banque de France. Attaché à ce domaine dans lequel il n'a plus le temps de se rendre, il souhaite « faire un acte d'hommage à l'œuvre française en Indochine »<sup>127</sup>, et faisant de celui-ci un lieu d'émulation scientifique. La propriété, d'environ cinq hectares et classée monument historique, se trouve au Plessis-Macé, à 12 kilomètres d'Angers, dans le Maine-et-Loire. Le château remonte au XI<sup>e</sup> siècle et ses bâtiments « ont été rajeunis et enjolivés au début de la Renaissance, de façon gracieuse, mais très sobre. » Le domaine comprend également un donjon en ruines, une chapelle de la Renaissance avec des boiseries d'époque, des douves. Le château a appartenu successivement aux familles du Plessis, de la Haie Joullain, de Beaumont, du Bellay, de Vaubrunet, Walsh. Des rois y furent même reçus – Louis XI, Charles VIII, François I<sup>er</sup> et Henri IV<sup>128</sup>.

---

124 EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Avis exprimé par Monsieur Paul Lévy, directeur de l'École française d'Extrême-Orient au sujet du don éventuel, par M. Langlois-Berthelot, du château angevin du Plessis-Macé, p. 2. L'expression est de Philippe Langlois-Berthelot lui-même. Nous n'avons pas trouvé de traces de ce projet de don ni dans la bibliographie ni dans d'autres sources.

125 *Ibid.* Lettre de Ph. Langlois-Berthelot, 6 janvier 1947.

126 *Ibid.* Note [de Paul Mus] au sujet du château du Plessis-Macé appartenant à M. Langlois-Berthelot.

127 *Ibid.* Lettre de Ph. Langlois-Berthelot, 6 janvier 1947.

128 *Ibid.* Note sur le château du Plessis-Macé, p. 1.



*Illustration 48: Vue aérienne du château de Philippe Langlois-Berthelot au Plessis-Macé, proposé en don à l'EFEO. – EFEO, Carton XXVII, dossier 38 ; photographie Cécile Capot*

Les turbulences que traverse l'Indochine française motivent Philippe Langlois-Berthelot à réaliser ce don. Il indiquait en effet regretter :

[...] qu'une demeure aussi belle n'ait pas plus de vie et ne serve pas avec plus d'éclat, à une époque où chaque élément de ce prestige devait concourir à nous relever aux yeux des autres nations. [...] À ce moment, la destinée coloniale de la France en Extrême-Orient était en jeu (Conférence de Hot Springs, etc....). Il semblait qu'un acte de foi, en faveur d'une École qui jouit d'un grand rayonnement, aurait une portée véritable. <sup>129</sup>

L'idée de ce geste lui est venue en discutant avec Paul Pelliot, qui lui « avait dit combien il lui paraissait désirable d'avoir pour l'École française d'E. O. un point d'attache et un foyer en France – idée qui pendant la guerre lui était apparue avec une particulière netteté. » <sup>130</sup> Comme l'École se

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 1-2. Il précise plus loin : « L'offre que je fais est liée à la pensée de mon père, de son attachement pour le Plessis, comme à celui qu'il avait pour l'Académie des Inscriptions. Elle est liée aussi à ma longue vie coloniale. Je me sens solidaire de ceux qui ont accompli en Indochine et en Extrême-Orient, et doivent y continuer, une œuvre qui rehausse le prestige national à travers le monde. J'imaginai qu'ils ne sauraient trouver foyer plus heureux que dans la province d'Anjou, ni demeure plus chargée de tradition et de grâce exquise, et qu'ils y apporteraient, de leur part, tout ce que la médiation et la connaissance de l'Asie peut ajouter d'expérience et de richesses nouvelles à notre culture. » (p. 5)

<sup>130</sup> *Ibid.* Lettre de Ph. Langlois-Berthelot, 6 janvier 1947.

trouve dans une « situation difficile et précaire », l'offre est bienvenue <sup>131</sup>. Jacques Bacot visite le domaine pour elle <sup>132</sup>. Différents usages du lieu sont imaginés. Un centre regroupant différentes structures de recherche qui se voudrait être le lieu des études extrême-orientales en France est alors projeté. Un lieu scientifique, où des jeunes chercheurs viendraient travailler et qui servirait de vivier de recrutement à l'École est aussi envisagé, tout comme un lieu de repos pour les membres de l'EFEO de passage en France <sup>133</sup>. La présence d'une bibliothèque et de documents d'archives est évoquée tôt dans les correspondances <sup>134</sup>. Tantôt, « cette fondation permettrait à l'École de posséder un centre de documentation dans la métropole avec un fonds d'ouvrages provenant d'un regroupement des bibliothèques orientalistes de Paris », tantôt « une bibliothèque de travail » ou « spécialisée » où « des doubles collections d'Indochine pourraient [...] être déposés » sont mentionnées, et où se trouverait aussi la bibliothèque de feu Louis Finot <sup>135</sup>. Un lieu « de prestige » est enfin évoqué, où se tiendraient des congrès, des réceptions avec des personnalités importantes – « un roi aussi bien qu'un savant ». Le concept de « “maison seigneuriale” de l'extrême-orientalisme français » émerge d'ailleurs dans un courrier, au détriment de celui de « maison des champs » <sup>136</sup>.

La proposition est d'autant plus intéressante que le domaine est en excellent état et que les frais qu'il occasionnerait seraient raisonnables au regard du budget de l'École. Cette dernière aurait enfin l'ancrage métropolitain évoqué dès ses débuts <sup>137</sup>, ainsi qu'une existence administrative et scientifique dans l'hexagone. Bien qu'il ne soit pas question dans les archives de rapatrier le siège de l'École en France ni de l'envisager pour la suite, il ressort de leur lecture que le contexte politique inquiète au sujet de son sort. Le château du Plessis-Macé a-t-il aussi été envisagé comme un plan de secours ? Après l'effervescence – l'Académie et l'EFEO sont très enthousiastes –, le

131 *Ibid.* Lettre du directeur de l'EFEO au Haut-Commissaire de France en Indochine, 6 mars 1947.

132 Jacques Bacot (1877-1965), tibétologue, préside la Société asiatique à la mort de P. Pelliot en 1945 et il devient membre de l'AIBL en 1947.

133 Paul Mus, saisi du projet, écrit : « Affectation : “chartreuse” pour le Directeur ou les membres en séjour ou mission. Projet annexe : le regroupement des bibliothèques orientalistes de Paris permettrait d'en constituer une là bas. Autre usage : travail en séminaire autour du Directeur (ou d'un membre ancien et chevronné) de jeunes gens, faisant un article ou un mémoire et que la vie commune permettrait de juger comme hommes avant de risquer l'aventure de leur recrutement. » *Ibid.* Lettre de M. Paul Mus à G. Cœdès, 16 août 1946.

134 *Ibid.* Avis exprimé par Monsieur Paul Lévy..., p. 2.

135 *Ibid.* Dans le brouillon de cet avis, on peut lire que la bibliothèque est envisagée comme « équipement scientifique », que « la bibliothèque Finot pourrait y être transportée et [67 ?] de nos doubles ». Également : Lettre du directeur de l'EFEO au Haut-Commissaire de France pour l'Indochine, 30 octobre 1946. Note sur le château du Plessis-Macé. Au sujet de la bibliothèque du premier directeur de l'EFEO : « Louis FINOT a légué à l'École la précieuse bibliothèque qu'il avait patiemment et méthodiquement constituée au cours de quarante années de labeur scientifique. Cette bibliothèque a été déposée à l'Institut de Civilisation indienne, à la Sorbonne : sur chaque volume sera apposé un cachet portant la mention : « Fonds Louis Finot. École Française d'Extrême-Orient. Université de Paris ». « Chronique de l'année 1935 », dans *BEFEO*, t. 35, 1935, p. 409.

136 EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Note au sujet de l'avis exprimé par Mr Paul Lévy, Directeur de l'École Française d'Extrême-Orient, au sujet du Plessis-Macé. Le donateur propose aussi ces différents usages : Note sur le château du Plessis-Macé.

137 Voir chapitre 1



projet est resté lettre morte pendant plus d'un an et demi. Il semble que le don avait été accepté, mais que Philippe Langlois-Berthelot n'ait jamais reçu la réponse positive du Haut-Commissariat du fait des problèmes de communication. Le projet se solde par un échec en 1947 : Émile Bollaert (Haut-Commissaire en 1947-1948) estime finalement que le château est trop loin de la capitale pour qu'il puisse « rendre des services efficaces » à l'École. La raison qu'il donne officiellement à Philippe Langlois-Berthelot est celle du coût de son entretien <sup>138</sup>. Le château est finalement donné au département de Maine-et-Loire en 1967.

Parallèlement à ces investigations qui se sont déroulées en 1945 et 1947, George Cœdès annonçait publiquement en 1946 sa confiance au sujet de la restitution des biens de l'École à Hanoi, occupés par l'École vietnamienne. Des négociations avaient en effet été engagées au printemps 1946. Quelques jours avant la reprise des locaux, il précise :

Il est difficile de prévoir quand ils seront restitués. La question doit être réglée, dès que les circonstances seront redevenues favorables, par une commission mixte qui a été instituée par le *modus vivendi* du 15 septembre, et où les négociations seront dirigées, du côté français, par une haute personnalité du monde savant, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. <sup>139</sup>

---

138 *Ibid.* Copie de lettre à Ph. Langlois-Berthelot, 26 septembre 1947 et copie de la lettre n° 575 Sec.P. de É. Bollaert à Ph. Langlois-Berthelot, 30 septembre 1947.

139 EFEO, fonds George Cœdès, Arch002/2/3/15, Revue de presse (année 1946), « Les travaux de l'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945 », *op. cit.*, p. 18. Voir aussi : Arch002/2/1/5, *op. cit.* Note sur l'École française d'Extrême-Orient, p. 2. ; AIBL, E114, *op. cit.*, séance du 5 avril 1946 en comité secret, p. 44-45.

### III - LE RETOUR DU POUVOIR COLONIAL (1946-1947)

#### A) Le 19 décembre 1946

L'historiographie fait fréquemment remonter le début de la première guerre d'Indochine à la date, discutée, du 19 décembre 1946. Comme nous l'avons vu précédemment, les hostilités commencèrent en septembre 1945 dans le sud du Vietnam. Au nord, ce qui était appelé le Tonkin traverse « une vive période d'agressivité » depuis le 9 mars 1945, notamment marquée par la multiplication des assassinats <sup>140</sup>.

Au cours de la journée du 19 décembre 1946, les moments de détente et de tensions alternent, jusqu'au basculement dans la violence dans la soirée. Suite à cet événement, les Français reprennent la ville d'Hanoi et l'École retrouve les locaux de son siège.

Le soir du 19 décembre 1946, vers 20 heures, l'électricité et l'eau sont coupées à Hanoi et « des unités d'assaut vietnamiennes attaquent des objectifs civils et militaires français. » <sup>141</sup> La nuit est sanglante : le feu est ouvert un peu partout dans la ville, des mines ont été posées, de nombreux civils français et eurasiens sont tués ou pris en otage et gardés hors de la ville pendant plusieurs mois. Des cadavres sont mutilés. Les sources font état de dizaines, voire de centaines, de morts, de dizaines de disparus et d'environ 200 otages. Le véhicule transportant Jean Sainteny (commissaire de la République pour le Tonkin et l'Annam) saute sur une mine et il est blessé. Il semble que ce soit des groupes d'auto-défense qui exécutent ces actions. Des habitations sont prises d'assaut,

---

140 VALETTE (Jacques), *La guerre d'Indochine : 1945-1954*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 95 et BROCHEUX (Pierre), « Tønnesson Stein, 1946, déclenchement de la guerre d'Indochine. Les Vêpres tonkinoises du 19 décembre. », dans *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°19, juillet-septembre 1988, p. 131.

141 Les informations contenues dans ce paragraphe sont issues de : TØNNESSON (Stein), *1946 : Déclenchement de la guerre d'Indochine, les vèpres tonkinoises du 19 décembre*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Recherches asiatiques », 1987, p. 196-197, p. 208, p. 218, p. 222 ; VALETTE (Jacques), *La guerre d'Indochine...*, *op. cit.*, p. 96-97 ; RUSCIO (Alain), *La guerre française d'Indochine : 1945-1954*, Bruxelles, Éditions Complexe, Coll. « La mémoire du siècle », 1992, p. 45-46 et DALLOZ (Jacques), *La guerre d'Indochine : 1945-1954...*, *op. cit.*, p. 114. Les citations, sauf mention contraire, sont issues de l'ouvrage de S. TØNNESSON.

incendiées, détruites. Dans la nuit, des garnisons françaises au nord et au centre du Vietnam sont attaquées ; quasiment toutes se défendent avec succès. À Hanoi, l'armée française bloque rapidement l'accès à la ville et récupère le quartier européen ainsi que « tous les bâtiments importants ». Le lendemain, à 16 heures, la résidence de Ho Chi Minh est prise par les troupes françaises alors que celui-ci s'est déjà enfui. Les rues sont reprises une à une. La bataille, longue, se termine en février 1947 dans le quartier sino-vietnamien, « à la périphérie [duquel] c'est, jour et nuit, la guerre »<sup>142</sup> jusqu'à ce que les derniers combattants, retranchés et encerclés par les Français, s'en échappent. Des quartiers sont ruinés. Les événements contraignent Léon Blum, Président du Gouvernement provisoire de la République française depuis le 16 décembre 1946, à décider d'entrer en guerre.

Les locaux de l'EFEO à Hanoi, desquels elle avait été expulsée autour du 20 août 1945, n'ont pas été épargnés par les combats, en particulier le site abritant le siège de l'institution et sa bibliothèque (26, boulevard Carreau, actuel 26, rue Ly Thuong Kiet). Des francs-tireurs vietnamiens ont occupé des bâtiments de l'École au cours de l'attaque lancée le 19 décembre 1946, et, lorsque les premiers Français reviennent dans les locaux afin de les réinvestir, probablement après le 20 décembre – avec certitude le 22, comme nous le verrons –, un certain nombre de dégâts sont constatés. Ces deux Français sont Edmonde Castagnol et Jean Manikus. La première travaille à la DABI, est membre correspondante de l'EFEO et est associée à plusieurs de ses activités. Le second était le photographe de l'établissement (il n'y est alors plus engagé) et est, de fait, la première personne à avoir longuement travaillé à l'EFEO à y remettre les pieds. C'est dans ce contexte que ces deux acteurs permettent à l'École de reprendre possession de ses anciens bâtiments à Hanoi.

Que s'est-il passé à l'EFEO le 19 décembre 1946 ?

Si les sources consultées ne permettent pas de savoir à quelle date exactement Edmonde Castagnol et Jean Manikus sont entrés dans les locaux de l'EFEO, elles indiquent qu'ils ont réalisé l'état des lieux et l'inventaire des bâtiments entre le 22 et le 25 décembre 1946. Ces documents, très succincts, concernent le « bâtiment principal », la « nouvelle bibliothèque » (le bâtiment construit en 1943 pour recevoir les magasins), l'hôtel du directeur, le service photographique, la maison des

---

142 DEVILLERS (Philippe), *Paris-Saigon-Hanoi...*, *op. cit.*, p. 320.

pensionnaires, les dépendances et le musée Louis-Finot <sup>143</sup>. D'autres documents du dossier délivrent quelques informations sur la nuit du 19 décembre 1946 elle-même.

Au 26, boulevard Carreau, d'après les états des lieux, le bâtiment principal et la nouvelle bibliothèque ont été occupés « par des éléments de franc-tireurs vietnamiens ». Il semble que l'occupation militaire ait été d'assez courte durée : « Les V. M. pensaient rééditer le coup du 9 mars 1945, ainsi ils ont abandonné les lieux en vitesse à la suite de l'intervention des plus énergiques française et en abandonnant leurs affaires [...] » <sup>144</sup>. Dans le bâtiment principal, « les murs, portes et fenêtres portent les traces d'un court combat » <sup>145</sup>. « C'est le seul bâtiment de l'École qui porte les traces d'une sérieuse riposte française » <sup>146</sup>. Côté bibliothèque, « un groupement d'Annamites [a] résisté quelque temps dans les bâtiments », d'où ils ont fait feu « à hauteur du premier étage, [...] à l'intérieur de la pièce correspondante » <sup>147</sup>. Le musée Louis-Finot, situé à environ 800 mètres du 26, boulevard Carreau, paraît avoir été préservé des combats, le bâtiment n'ayant « nullement souffert » <sup>148</sup>. En revanche, il a été un peu endommagé le 24 janvier 1947, à la suite de l'éclatement d'une bombe tombée en retard visant le quartier sino-vietnamien <sup>149</sup>. Globalement, les dégâts matériels sont malgré tout peu importants :

Les bâtiments de la Bibliothèque et du Musée, ainsi que les bâtiments d'habitation de l'École, n'ont subi que de très légers dégâts, malgré le fait qu'un groupement d'Annamites ait résisté quelque temps dans les bâtiments de la Bibliothèque. De ce combat, il reste trace sous forme d'une soixantaine d'égratignures dues aux balles sur la façade de l'ancienne bibliothèque, surtout à l'angle S.E., à hauteur du premier étage, et à l'intérieur de la pièce correspondante, d'où tiraient les occupants vietnamiens. Quelques impacts isolés mouchettent également l'extérieur et l'intérieur des autres bâtiments de l'École. <sup>150</sup>

Outre les impacts de balles, les dommages sont les suivants : portes, fenêtres, carreaux de fenêtres défoncés ou cassés ; meubles cassés, renversés, voire vidés de leurs contenus ; « appareillages électriques » détruits ; vols de machines à écrire, de lampes, d'ampoules, de

---

143 EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Rapports d'état des lieux et d'inventaire, feuilles 1 à 7. Il s'agit de documents de la main de Jean Manikus, réalisés selon toute vraisemblance avec Edmonde Castagnol. On y trouve un état des lieux, un inventaire et des observations. « Voici enfin mon rapport fait avec M<sup>me</sup> Castagnol. Il est établi sur sept feuilles séparées numérotées de 1 à 7 [...] ». *Ibid.* Lettre de Jean Manikus au directeur, 26 janvier 1947. Ces états des lieux ont été réalisés le 23 décembre 1946. Ces documents contenant de nombreuses fautes, nous les avons corrigées pour faciliter la lisibilité des citations

144 *Ibid.* Lettre de Jean Manikus à Louis Malleret, 13 janvier 1947.

145 *Ibid.* Rapports d'état des lieux et d'inventaire, feuille 1 : Bâtiment principal et feuille 2 : Nouvelle bibliothèque, s. d. 146 *Ibid.*

147 *Ibid.* C. Schlemmer, Aperçu sur l'état matériel de certains biens de l'École Française d'Extrême-Orient à Hanoi, 23 avril 1947 et L. Malleret, Réoccupation du siège de l'École à Hanoi, 17 avril 1947.

148 Rapports..., *op. cit.*, feuille 7 : Musée Louis Finot, s. d. Cet état des lieux est réalisé le 25 décembre 1946. Également lettre de Jean Manikus au directeur, 10 janvier 1947.

149 C. Schlemmer, Aperçu sur l'état matériel..., *op. cit.* et lettre de Jean Manikus à [Louis Malleret], 26 janvier 1947.

150 *Ibid.*

« matériel divers », de produits et d'outillage <sup>151</sup>. Les préjudices diffèrent selon les bâtiments et il ressort davantage des sources un bouleversement intérieur que des dégâts immobiliers. Les deux confondus, ce sont le service photographique, les dépendances et le bâtiment principal qui sont les plus touchés <sup>152</sup>. Tous les locaux ont été visités et plus ou moins fouillés. Les vols, sans compter le musée, ont été commis dans cinq des bâtiments. Ici, le service photographique en a été particulièrement victime. Ces actions étaient donc réfléchies et ciblées – dans ce dernier cas il s'agissait sans aucun doute de récupérer tout le matériel potentiellement utile que peut contenir un laboratoire photographique.

Le bâtiment abritant les magasins de la bibliothèque se voit plutôt préservé des dommages intérieurs d'après les premiers états des lieux. Est-ce dû à la configuration du site ou à celle du bâtiment ? Malgré son occupation et des tirs depuis le premier étage, seuls quelques « carreaux » sont brisés. L'état des lieux rapporte que « [l]es livres sont en place, ainsi que les caisses de manuscrits. Par contre, les caisses, malles, appartenant à des membres de l'École ont été fouillées et quelques-unes vidées ». Ce qui peut être nécessaire à la guerre est donc recherché, les livres ne sont pas dérangés.

Au musée, tout semble intact. Des vérifications sont à faire concernant de belles pièces qui ne sont plus à leur place, mais dont on se demande si elles n'auraient pas été mises en caisses au sous-sol durant la Seconde Guerre mondiale. Quelques mois après, en avril 1947, il est noté que la « [p]laque de fondation a été enlevée ainsi que toutes les étiquettes en français ». Les clés des vitrines n'ont en outre toujours pas été retrouvées <sup>153</sup>. Là encore, on note que l'attaque était disciplinée – les objets ne sont pas cassés –, et politique.

Les fiches d'états des lieux et d'inventaires mentionnent par ailleurs la présence et le bon état de certains objets en particulier. Dans le bâtiment principal, où étaient autrefois accueillis les lecteurs de la bibliothèque, « le fichier et les classeurs n'ont pas été touchés ». Dans la maison des pensionnaires, où se trouvent des traces de sang et où un certain nombre de dégradations et de vols de machines à écrire sont déplorés, le coffre-fort est intact et ne porte pas de trace d'effraction. Dans l'hôtel du directeur, le mobilier semble complet. Nous notons au passage que la mention des catalogues de la bibliothèque aux côtés de celle d'un coffre-fort et du mobilier témoigne de la préciosité du travail bibliothéconomique pour l'institution. Sans catalogue, la connaissance du contenu de la bibliothèque et l'accès au document deviennent impossibles.

151 Rapports..., *op. cit.*, feuilles 1 à 7.

152 Au service photographique, les portes et les meubles ont été cassés et vidés, « [t]out a été bouleversé, fouillé », une grande partie du matériel photographique, des produits et de l'outillage manquent et l'appareillage électrique partiellement détruit. L'intérieur des dépendances a été « fouillé et bouleversé » et les portes et fenêtres « défoncées ». Même constat pour un grand nombre de portes et fenêtres du bâtiment principal, où règne un « grand désordre » et où des vols de machines à écrire et la destruction des installations électriques sont à déplorer.

153 *Ibid.* L. Malleret, Réoccupation du siège de l'École à Hanoi, 17 avril 1947.

Dans son article, Ngo The Long relève que beaucoup de dégâts sont à déplorer à Hanoi durant ces combats qui durèrent jusqu'au début de l'année 1947, et que le siège de l'École, et particulièrement les collections de la bibliothèque et du musée, restèrent cependant intacts <sup>154</sup>, ce que confirment nos recherches. Ainsi, soit l'armée vietnamienne n'a pas eu le temps d'opérer des destructions à l'EFEO, soit le gouvernement vietnamien contrôlait bien son armée et souhaitait conserver ce musée et la bibliothèque pour la future nation. Cette hypothèse est la plus plausible puisque le musée Louis-Finot avait été transformé en musée national après la proclamation d'indépendance vietnamienne du 2 septembre 1945 et que les autres musées avaient également été récupérés par le nouveau pouvoir.

Les informations issues des états des lieux recoupent également celles délivrées par Nguyen Van Tuat, fils d'un gardien de nuit à l'EFEO, que nous avons rencontré à Hanoi durant notre séjour d'études. Son père, Nguyen Van Xuan, a alternativement travaillé pour les gouvernements français et vietnamien, au gré des changements politiques, tout en demeurant attaché au site du 26, boulevard Carreau <sup>155</sup>. Nguyen Van Tuat se souvient d'un combat devant le siège de l'EFEO lorsqu'elle était occupée par l'École vietnamienne, qui s'est déroulé plus précisément entre les bâtiments du siège de l'École et l'hôtel qui se trouvait en face (probablement l'hôtel Hoa Binh aujourd'hui – l'hôtel de la Paix), et durant lequel trois Vietnamiens sont morts, que son père a enterrés. Il se rappelle également d'une division de Viet Minh qui avait campé dans les locaux de l'École.

Ainsi, la reprise des locaux historiques de l'EFEO à Hanoi s'effectue presque un an et demi après le départ du personnel français, qui avait été contraint de la quitter en août 1945. Un des états des lieux mentionne d'ailleurs que la maison du directeur a « été habitée pendant 1 an 1/2 par des Annamites » <sup>156</sup>.

---

154 « Attention should be paid to the fact that during the glorious 60-day-and-night fight of the army and people of Hanoi Capital in late 1946 and early 1947, damages were inflicted on many parts of the capital city, nevertheless, the head office of the Vietnam Oriental Institute, particularly, the book stock of the Library as well as the exhibits of Louis Finot were still intact under protection. » NGO (The Long), « Vietnam oriental institute... », *op. cit.*, p. 41.

155 Son père a travaillé pour l'EFEO, pour l'École vietnamienne d'Extrême-Orient entre 1945 et 1946, puis pour l'EFEO à nouveau, et enfin pour l'Institut de recherche de la RDVN qui a repris les locaux de l'EFEO en 1957. Entretien avec Nguyen Van Tuat réalisés à Hanoi le 29 octobre 2016 avec l'aide de Nguyen Minh Truong pour la traduction.

156 Rapports..., *op. cit.*, feuille 3 : Hotel (sic) du Directeur, s. d. Ce état des lieux est réalisé le 23 décembre 1946. C'est le seul bâtiment pour lequel on trouve une mention concernant une occupation de longue durée.

Louis Malleret, qui dirige alors l'École par intérim depuis Saigon, fait état « d'un bien que nous avons eu beaucoup de mal à récupérer »<sup>157</sup>. Qui est donc à l'initiative de la récupération des locaux de l'EFEO ?

## B) La récupération des locaux de l'EFEO

Dans une lettre adressée à Louis Malleret début janvier 1947, Jean Manikus indique qu'il « occupe l'École conformément à l'Ordre N°9 du 24 Décembre 1946 de l'Administrateur de Hanoi (Colonel Lami) à la suite des événements qui ont éclaté dans la nuit du 19 Décembre 1946. Cet ordre N°9 est la prise en charge des bâtiments et bibliothèques et je suis assisté par M<sup>me</sup> Castagnol »<sup>158</sup>. Cette dernière aurait été la première à avoir été sollicitée par cette administration et aurait ensuite contacté ou fait rechercher Jean Manikus<sup>159</sup>. L'initiative de la reprise des locaux ne vient donc pas de l'École elle-même, mais des autorités militaires<sup>160</sup>. Elle est à replacer dans le contexte de reprise de la ville, et plus largement du pays, par la France<sup>161</sup>. Le 20 décembre 1946, les troupes du général Morlière dégageaient en effet le centre-ville et investissaient les bâtiments publics<sup>162</sup>. Philippe Devillers relate :

[...] les autorités françaises « restaurent », partout où elles le peuvent, la souveraineté et ses symboles. Dès le 23 décembre, la ville européenne d'Hanoi, nettoyée, est pourvue d'un maire, un administrateur des services civils, M. Larivière. D'autre part, et surtout, M. Sainteny est

---

157 *Ibid.* Lettre n° 39 [de Louis Malleret] à Jean Manikus, 31 janvier 1947.

158 EFEO, DP 77, Manikus, Jean. Lettre de Jean Manikus à [Louis Malleret], 8 janvier 1947. Voir aussi Carton LIII, dossier correspondance confidentielle, arrivée, *op. cit.* Télégramme clair arrivé n° 258 de Comrep Hanoi à Haussaire Indo Saigon, 27 décembre [1946].

159 « [...] Manikus ne pouvait être envisagé. Son contrat n'était plus renouvelé il ne touchait pas de solde, on ne savait pas de plus où il était, on le croyait mort. C'est moi qui l'ai réclamé comme ayant été du personnel de l'École. » EFEO, Carton XVIII : Membres correspondants, membres d'honneurs, candidature / AFIC, dossier : Membres correspondants. P. 14, Castagnol, Edmonde (1940-1953). « Extrait de la lettre de Madame Castagnol » transmise par Simone de Saint-Exupéry le 22 juillet 1950.

160 Un télégramme du Commissariat de la République à Hanoi confirme les propos de Jean Manikus : « Toutes dispositions prises par ordre N°9 du 24/12 Colonel Lami Administrateur Hanoi pour conservation bibliothèque institut recherches École Française Extrême-Orient Université bibliothèques ville et mines confiées respectivement à Arnaud, Manikus, Bourret, Madame Castagnol et postes garde civile pour protection. » En ce qui concerne l'EFEO, nous avons trouvé trace de J. Manikus et Ed. Castagnol et non des autres. EFEO, Carton LIII, correspondance confidentielle..., *op. cit.* Télégramme clair n° 1026 de Comrep Hanoi à Haussaire Saigon pour Comeduc, 25 décembre [1946].

161 Contenu d'un télégramme confirmant notre analyse : « Reprise bibliothèque Pasquier EFEO Musée Louis Finot prise en charge par Manikus seconde (sic) par Castagnoi (sic) état des lieux correct garde assurée avec contrôle Commissariat. » *Ibid.* Télégramme clair arrivé n° 258 de Comrep Hanoi à Haussaire Indo Saigon, 27 décembre [1946]. Le télégramme cité dans la précédente note également.

162 DALLOZ (Jacques), *La guerre d'Indochine : 1945-1954*, *op. cit.*, p. 114.

réinstallé, comme il le souhaitait, au palais du gouvernement général qu'il avait dû évacuer début septembre 1945.<sup>163</sup>

Après avoir été « largement vietnamisée » à partir de mars 1945, la ville est « refrancisée » en 1947<sup>164</sup>. L'EFEO et sa bibliothèque, comme les autres services de l'administration, ont participé à la stratégie de reprise de la ville et du Vietnam par la France.

Toutefois, si l'initiative ne vient pas de l'École, Edmonde Castagnol et Jean Manikus sont partie prenante de la récupération des locaux et du sauvetage des biens, en investissant les locaux le 22 décembre (sur ordre de l'armée), voire peut-être avant :

[...] M<sup>me</sup> Castagnol et moi sommes arrivés, juste à temps pour arrêter le pillage de l'École, [...] nous avons évité l'occupation du Musée par la troupe (danger plus grave qu'un bombardement) tout en prenant des mesures de sécurité et [...] nous avons défendu tous les biens de l'École, avec un seul mousqueton alors qu'on se battait encore dans les rues de Hanoi. Évidemment, tout cela peut paraître maintenant sans importance... nous-même nous oublions les dangers auxquels nous étions exposés jour et nuit.<sup>165</sup>

La situation à l'École est alors la suivante : la nomination d'un nouveau directeur, Paul Lévy, se prépare, tandis que le titulaire, George Cœdès, est en France. À Saïgon, Louis Malleret gère en attendant seul l'administration de l'institution, ainsi que « toute la comptabilité du Cambodge » centralisée au sud du Vietnam. Il doit également s'occuper du musée Blanchard-de-la-Brosse, exposé à des vols et sans dessus dessous : ce dernier a été victime près d'un an plus tôt de l'explosion de la pyrotechnie de Saïgon, située à 150 mètres du musée et survenue en pleine guérilla, durant l'avancée des opérations militaires françaises dans le sud du pays<sup>166</sup>. L'École doit donc faire face à plusieurs fronts, et la gestion de celui d'Hanoi se fait à distance. Du fait de

163 DEVILLERS (Philippe), *Paris-Saïgon-Hanoi...*, *op. cit.*, p. 311-312.

164 DALLOZ (Jacques), *Dictionnaire de la guerre d'Indochine : 1945-1954*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 112 (article « Hanoi »).

165 EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Lettre de Jean Manikus à [Louis Malleret], 22 mars 1947.

166 « [...] je suis accablé ici d'une besogne immense et c'est la seule raison qui m'a interdit d'aller à Hanoi. Il faut vous présenter un Musée qui a terriblement souffert de l'Explosion de la Pyrotechnie. Les réparations au bâtiment sont à peine terminées et les collections sont dans un incroyable bric-à-brac exposées à des vols, dans un immeuble qui a été à un moment rempli d'ouvrier. Je suis seul pour administrer l'École avec centralisation à Saïgon de toute la comptabilité du Cambodge. [...] il faut quelqu'un à Saïgon pour la signature des mandats, toute la correspondance et les relations quotidiennes avec les services du Haut Commissariat. Ceci pour vous dire que je ne me désintéresse pas de Hanoi mais que les capacités humaines ont des limites. » *Ibid.* Lettre de Louis Malleret à Edmonde Castagnol, 24 mars 1947. Voir aussi : *Ibid.*, dossier 38 : Délégation de l'EFEO à New-Delhi, correspondance et documentation de Suzanne Karpeles (1946-1948). Lettre de Louis Malleret, secrétaire général de la société des études indochinoises, à Suzanne Karpelès, 31 décembre 1946. Simon Delobel indique que 52 vitrines et la petite réserve du musée ont été « soufflées » par l'explosion. (DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées...*, *op. cit.*, p. 90.) Sur la guérilla et cette explosion : GOSCHA (Christopher), « "La guerre par d'autres moyens" : réflexions sur la guerre du Viêt Minh dans le Sud-Vietnam de 1945 à 1951 », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2002/2, n° 206, Presses universitaires de France, p. 29-57.



l'arrivée imminente d'un nouveau directeur – qui tarde finalement –, Louis Malleret préfère ne pas « prendre des décisions à longues échéances »<sup>167</sup>. Néanmoins, son rôle ne doit pas être sous-estimé car il soutient et guide fortement Jean Manikus et Edmonde Castagnol durant toute cette période de difficultés. Le secrétaire perpétuel de l'AIBL le considère même comme le sauveur de la situation<sup>168</sup>. À Hanoi, les locaux de l'EFEO ont été désertés par leurs occupants vietnamiens avant l'arrivée d'Edmonde Castagnol et de Jean Manikus : ces derniers ne font aucune mention du personnel de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient, ni de membres du personnel de l'EFEO, à une exception près. Jean Manikus découvre qu'un planton du musée, Tran Quang An, qui travaillait pour l'École avant que ses locaux hanoïens ne soient investis par les Vietnamiens, est toujours à son poste<sup>169</sup>.

Ces événements prouvent donc, s'il en était besoin, que les individualités tiennent une place importante dans le déroulement de l'histoire, l'explication des faits historiques.

Comme nous le savons, Edmonde Castagnol n'est pas inconnue à l'EFEO. Ethnologue, elle collabore avec l'institution entre 1938 et 1954, au moins. Elle en est membre correspondante, elle a travaillé au Musée de l'Homme<sup>170</sup>, ainsi qu'à l'Institut indochinois pour l'étude de l'Homme (IIEH). Elle connaît donc le personnel de l'École et est familiarisée avec son fonctionnement et ses locaux. Elle a fréquenté la bibliothèque pour ses travaux de recherche, à laquelle elle a fait don d'un de ses articles<sup>171</sup> ; le musée Louis-Finot devait également lui être familier car le secrétariat de l'IIEH y était hébergé<sup>172</sup>. C'est probablement dans le cadre d'envois de bulletins de l'IIEH – l'EFEO s'occupait de sa distribution en 1942, et peut-être après – qu'elle a connu Jean Manikus<sup>173</sup>. N'ayant pas été membre de son personnel, peu de traces de cette femme se trouvent cependant dans

---

167 « [...] mon rôle se borne à expédier les affaires courantes de l'École. Je ne saurais à ce titre, prendre de décisions à longue échéance et par courtoisie pour le nouveau directeur, je m'abstiendrai d'engager l'avenir. » EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Lettre n° 25 de [Louis Malleret] à Jean Manikus, 20 janvier 1947.

168 EFEO, DP 76, Malleret, Louis. Correspondance de 1935 à 1968. Lettre de René Dussaud, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à Louis Malleret, Conservateur du musée Blanchard de la Brosse, 8 septembre 1947.

169 EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Lettre de Jean Manikus à [Louis Malleret], 10 janvier 1947.

170 Edmonde Castagnol a bénéficié d'un soutien financier de l'EFEO pour une mission de 9 jours en 1942 dédiée à une « étude ethnologique chez les muong et les thai de Hoa Binh ». Le premier musée ethnographique d'Indochine, dont la charge revint à l'EFEO et en particulier à Paul Lévy, qui en fut conservateur. TTLT1, DFI, 3 609-01, *op. cit.* *État des missions effectuées pendant l'année 1942 sur les fonds de l'École française d'Extrême-Orient.*

171 Publication entrée par don de l'auteur à la bibliothèque de l'EFEO : « Sculptures en pierre des sites funéraires annamites. (Communication faite à l'Institut Indochinois pour l'Étude de l'Homme.) », Hanoi, G. Taupin, 1939. [Extr. I.I.E.H., Bull. et Trav. pour 1939, fasc. II]. *BEFEO*, tome 42, 1942, p. 144.

172 EFEO, Carton XXIII : Coopération avec des chercheurs extérieurs à l'EFEO (1899-1954), dossier 34 : Institut indochinois pour l'étude de l'homme (1937-1949). Nomination de membres bienfaiteurs et de membres titulaires (1942). PV-réunions (février 1943). Note de service de George Cœdès, Président de l'IIEH, Hanoi, 13 mai 1942. Dans les statuts de 1943, on peut lire que le siège de l'IIEH se trouve dans les locaux de l'EFEO.

173 *Ibid.*

les archives de l'École<sup>174</sup>. Elle est par ailleurs employée à la DABI, dont nous connaissons la proximité avec l'EFEO qu'elle symbolise elle-même, où elle est déléguée du directeur, Paul Boudet<sup>175</sup>. Dans un courrier, Edmonde Castagnol précise que l'EFEO doit sa présence « sur ordre de la Garde Civile et [s]on concours apporté à M. Manikus, sur ordre du Colonel Lami. »<sup>176</sup> La connaissance de ces environnements administratif et scientifique, de leurs réseaux ainsi que ses compétences professionnelles ont dû l'aider lorsqu'elle se trouvait dans les locaux de l'EFEO fraîchement repris aux côtés de Jean Manikus. Elle a véritablement vécu dedans avec ce dernier pour les surveiller sur ordre de l'armée<sup>177</sup>. Elle a même récupéré et rangé les livres de sa bibliothèque personnelle à l'EFEO, qu'elle est parvenue à sauver des événements<sup>178</sup>.

Jean Manikus faisait donc aussi partie de l'IEH, plus ouverte aux chercheurs amateurs que l'EFEO. Il y a donné des cours de « techniques photographiques et cinématographiques appliqués aux sciences humaines » de 1938 à 1945, il a assisté à un certain nombre de ses réunions, il s'est impliqué dans ses activités de différentes façons<sup>179</sup>, comme en écrivant au moins un article dans son bulletin<sup>180</sup>. Sa situation professionnelle et personnelle était par ailleurs très précaire au début de l'année 1947. Les événements du 19 décembre et des jours suivants ont achevé la perte de ses biens. Il est également confronté à des problèmes financiers et sa situation à l'égard de l'administration est compliquée : il n'est plus employé à l'EFEO depuis le 7 août 1945, son contrat n'ayant pas été renouvelé du fait des événements politiques<sup>181</sup>. Son cas met plusieurs mois à se régulariser. Entre août 1945 et cette régularisation à partir de janvier 1947, il continue toutefois de toucher son ancienne rémunération de 455 piastres, qui correspond à « une solde de concierge-malabar »<sup>182</sup>. Insuffisante pour vivre, elle est également jugée trop médiocre par la direction de

---

174 Voir essentiellement : EFEO, Carton XVIII, dossier : membres correspondants, P. 14, *op. cit.* ; Carton XXIII, dossier 34, *op. cit.* ; Carton XXIV : Correspondance avec des scientifiques, des organismes de recherche, des sociétés savantes et des associations (s. d.) ; Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Elle n'a pas de notice dans le dictionnaire de A. Brébion (BRÉBION (Antoine), CABATON (Antoine), *Dictionnaire de bio-bibliographie générale, ancienne et moderne de l'Indochine française*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Académie des sciences coloniales, annales tome VIII, 1935, 446 p.).

175 EFEO, Carton XVIII, dossier : membres correspondants, P. 14, *op. cit.* Lettre de Edmonde Castagnol au directeur de l'EFEO, 2 novembre 1947.

176 EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Lettre de Edmonde Castagnol à [Louis Malleret], 18 mars 1947.

177 « Mon installation à l'École décidée en vue de garder les lieux et sur la décision du Commandant Grisset, qui était à la tête de la Garde Civile n'a qu'un caractère temporaire. Je loge à l'École dans le bureau de M. Coedès (sic) ; c'était ce qu'il y avait de mieux pour assurer une garde effective. Il y a encore une porte défoncée à cette maison, aussi suis-je restée au rez-de-chaussée. J'ai préféré que mon bête couche dans la salle à manger avec mon chien. M. Manikus et sa femme étant à l'étage, lui prêt à utiliser le mousqueton ». *Ibid.*

178 « [...] mes livres sauvés sont rangés dans la bibliothèque vitrée que vous connaissez. » *Ibid.*

179 EFEO, Carton XXIII, dossier 34 : Institut indochinois pour l'étude de l'homme (1936-1943) et Institut indochinois pour l'étude de l'homme (1937-1949), ainsi que le cahier de présence (29 septembre 1939-14 décembre 1949).

180 « Piégeage à la glu des échassiers de la région de Quang-Xuong (Thanh-Hoa) », tome VI, fascicule unique, 1943. *Ibid.*

181 EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Lettre de Louis Malleret à Edmonde Castagnol, 24 mars 1947.

182 *Ibid.* Lettre de Jean Manikus à [Louis Malleret], 22 mars 1947.

l'École, qui insiste auprès de l'administration pour qu'elle soit revalorisée <sup>183</sup>. Plusieurs documents témoignent de son infortune. Dans une lettre, il l'explique à Louis Malleret :

Quant à moi, je suis obligé d'emprunter de l'argent pour vivre et j'ai même vendu la seule veste en drap que j'avais pour acheter des cadenas pour fermer l'École !

[...]

[...] je vous ai dit comment j'avais tout perdu., - 1° chez moi, le 22 décembre 1946 ne pouvant rien emporter pour traverser le No man's Land du Quai Clémenceau et les deux barrages V. M. [Viet Minh] dans deux rues perpendiculaires au Quai, où j'étais exposé au feu des armes automatiques françaises et vietnamiennes. 2° Mes quelques affaires et livres [...] que j'avais laissé à l'abri à l'École, dans mon service photo, m'ont été volés. 3° Et enfin une malle contenant mes effets les plus précieux, laissée au Mont-de-Piété intentionnellement pour ne pas attirer la convoitise des pillards en 1945-46 chez moi, est détruite. Tout cela pour vous dire que si ma présence a été des plus utiles à Hanoi pour sauver l'École et le Musée du pillage et de l'occupation, par contre, moi, j'ai tout perdu, ou presque. <sup>184</sup>

Dans les faits, il est difficile de savoir qui a fait quoi car la correspondance trouvée dans les archives est essentiellement entre Jean Manikus et Louis Malleret, peu de lettres sont d'Edmonde Castagnol ou à son attention. Néanmoins, à la lecture des sources, il est clair qu'elle fut plus qu'une assistante : elle a réalisé les états des lieux et inventaires avec Jean Manikus, elle a été force de propositions, elle a vécu dans les locaux afin d'en assurer le gardiennage (tout comme Jean Manikus et sa femme), elle a participé aux rondes, à la surveillance de l'unique visite hebdomadaire autorisée du musée, elle s'est occupée des bulletins de l'IIEH, elle a participé au recrutement du petit personnel, elle a assisté Jean Manikus pour la gestion de la délégation des crédits, elle a accueilli Christian Schlemmer, détaché à l'École pour s'occuper de la bibliothèque, elle a fait des rapports de la situation à Louis Malleret. Tout cela aurait duré cinq mois – soit jusqu'en mai 1947 –, bénévolement <sup>185</sup>. Parallèlement, il apparaît clairement dans ce dossier d'archives que, de son côté, Jean Manikus, opiomane notoire, a rencontré quelques difficultés à gérer la situation et à effectuer les tâches demandées par Louis Malleret, qui fut contraint de prendre des nouvelles de l'École par d'autres biais. Edmonde Castagnol a donc tenu une place importante dans l'organisation de ces tâches et leur acquittement. Son rôle moteur dans la réinstallation de l'EFEO dans ses anciens

---

183 *Ibid.* Différentes lettres en témoignent, notamment dans ce dossier du carton XXVII.

184 *Ibid.* Lettre de Jean Manikus à [Louis Malleret], Hanoi, 22 mars 1947. Edmonde Castagnol écrit à Louis Malleret que « l'École risque fort de perdre son chef de service photographique car la solde insuffisante – du double au moins qu'a M. Manikus – le met dans une situation qu'aucun fonctionnaire ne connaît (sic) au Tonkin [...]. Je me permets donc de vous en parler dans l'intérêt de l'École ceci en sachant quelles propositions avantageuses lui sont faites par ailleurs, vu sa parfaite connaissance de l'Anglais. » Lettre de Edmonde Castagnol à [Louis Malleret], 18 mars 1947.

185 EFEO, Carton XVIII, dossier : membres correspondants, P. 14, *op. cit.* « Extrait de la lettre de Madame Castagnol » transmise par Simone de Saint-Exupéry le 22 juillet 1950.

locaux à Hanoi est reconnu par ses contemporains, à l'instar de Christian Schlemmer. Diplômé des Langues'O en chinois, interprète des services administratifs et judiciaires de l'ancien gouvernement général de l'Indochine, ce dernier, qui entretient une relation amicale avec Edmonde Castagnol, n'est pas inconnu de l'EFEO ni de l'IIEH car il était le secrétaire du centre franco-chinois d'études sinologiques de Pékin à sa création en 1941, un institut qui avait des relations avec les deux institutions précitées. Arrivé à Hanoi le 31 mars 1947 après son recrutement par Louis Malleret, il est chargé de « faire l'inventaire du fonds chinois de la bibliothèque »<sup>186</sup>. Il écrivait peu après son arrivée à Louis Malleret :

M. Manikus semble avoir compris ce que vous désiriez. Surtout grâce à M<sup>me</sup> Castagnol qui est, à l'heure actuelle, l'épine dorsale de l'École à Hanoi et qui le pousse constamment. D'après elle, il est surtout dégoûté à cause de sa situation matérielle très difficile, et il ne s'occupe de l'École que lorsqu'il en a le temps. Bénissez le Ciel que M<sup>me</sup> Castagnol soit avec lui.<sup>187</sup>

Jean Manikus soulignait également sa présence salvatrice :

[...] je tiens à vous préciser, encore une fois, que c'est grâce au courage et au désintéressement de M<sup>me</sup> Castagnol, que cela m'a été possible d'être utile à l'École. Et pourtant, elle a été beaucoup plus durement touchée par les tragiques événements que moi. Malgré cela, M<sup>me</sup> Castagnol, inlassablement et avec une haute conscience, a tout fait pour préserver tous les biens de l'École et du Musée.<sup>188</sup>

Si en 1947, Edmonde Castagnol écrivait que le travail s'était fait sur un pied d'égalité et dans la bonne entente<sup>189</sup>, trois ans plus tard, elle indique n'avoir reçu que « des avanies et des calomnies en guise de remerciements » et avoir été « brimée pour avoir remplacé tous les absents », ce qui lui a valu de grands préjudices, notamment moraux et matériels, et une exclusion du réseau de l'EFEO et de sa bibliothèque, l'empêchant de poursuivre ses recherches<sup>190</sup>. Elle précise alors que Jean Manikus n'aurait occupé qu'un rôle de « subalterne » et qu'elle aurait dû tout assumer elle-même, mettant en cause la toxicomanie de ce dernier :

C'est sur l'ordre du Commissariat que j'ai agi avec l'assentiment (sic) du directeur (Malleret le remplaçant) et il n'y a eu qu'à se féliciter des initiatives que j'ai prises alors que n'étant pas de l'École j'aurais pu en prendre de fâcheuses. Rappelez à Malleret :

---

186 *Ibid.* Lettre n° 102 de Louis Malleret à Jean Manikus, 20 mars 1947.

187 *Ibid.* Lettre de Christian Schlemmer à [Louis Malleret], Hanoi, 5 mars [avril ?] 1947.

188 *Ibid.* Lettre de Jean Manikus à [Louis Malleret], 22 mars 1947. Le fils d'Edmonde Castagnol, soldat, a été tué lors de la reprise d'Hanoi par les Français. EFEO, Carton LIII, correspondance confidentielle..., *op. cit.* Lettre du directeur de l'EFEO au colonel Lami, administrateur de la ville de Hanoi, 7 janvier 1947.

189 EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Lettre d'Edmonde Castagnol à [Louis Malleret], 18 mars 1947.

190 Une lettre de Paul Lévy de 1947 témoigne d'un refus d'accès à la bibliothèque à Edmonde Castagnol, laquelle souhaitait y travailler pour ses recherches de thèse, arguant qu'elle n'était plus membre correspondante et que la bibliothèque avait « un caractère essentiellement privé » et qu'elle était « en pleine réorganisation [...] pour de longs mois. ». *Ibid.* Lettres échangées entre Edmonde Castagnol et le directeur de l'EFEO, Paul Lévy, 2 et 5 novembre 1947.

1° Que Manikus ne pouvait être envisagé. Son contrat n'était plus renouvelé il ne touchait pas de solde, on ne savait pas de plus où il était, on le croyait mort. C'est moi qui l'ai réclamé comme ayant été du personnel de l'École. Son rôle a été celui d'un subalterne.

2° Toutes les responsabilités côté armée pour le musée, côté civil près du Commissariat, je les ai assumées. Lui était ignoré, ne voulait rien faire pour l'École (qu'il voulait quitter) et ensuite pilier du Normandy et des fumeries, il a été au dessous de tout. Sa seule initiative fut d'essayer de faire nommer à l'École le Monsieur dont le nom m'échappe et qui tenait une fumerie. [...] Ç'aurait été avec ces deux fumeurs la porte ouverte aux pires histoires.

[...] M. Malleret peut facilement maintenant réparer tout ce qui m'a causé un préjudice moral, m'a enlevé mes moyens de travail et de documentation et qui même matériellement m'a nuï pour ma situation. Il me vaut d'être depuis 1947 à la même solde de base [...].<sup>191</sup>

Quoiqu'il en soit, le travail accompli a permis de sécuriser les locaux de l'École, de les remettre en ordre, de commencer les réparations, ainsi que de reprendre une petite activité au siège, au musée et à la bibliothèque. En tant que délégué de l'École à Hanoi, Jean Manikus a de fait la responsabilité de la gestion des sites de l'EFEO dans cette ville, piloté par Louis Malleret à distance. Il est chargé (ou se charge avec Edmonde Castagnol) de la garde et de la surveillance des locaux, de la commande de devis pour les réparations, de recruter et d'organiser le petit personnel, d'estimer les crédits nécessaires, d'expédier les affaires, de recevoir des visites officielles et d'organiser des visites au musée, de s'occuper de relations avec l'administration. Il doit aussi préparer la venue de Christian Schlemmer et de personnes de passage<sup>192</sup>. Pour ce faire, Jean Manikus et Edmonde Castagnol recourent à du personnel : pour le nettoyage et la mise en ordre des locaux, ils emploient leurs « bêt » (cuisiniers), un travail qui, de plus, « fait cesser les actes de pillage, tant français que chinois (gens qui venaient voler les légumes) »<sup>193</sup>. Jean Manikus a aussi « employé des coolies de la Voirie mis à sa disposition gratuitement »<sup>194</sup>. Sur la suggestion d'Edmonde Castagnol, il recrute deux personnes de la DABI : Do Van On, le 11 février 1947, un relieur qui s'occupe du nettoyage des locaux, et Nguyen Gia Phuong, le 17 mars 1947, un secrétaire, qui s'occupe « des travaux d'inventaires et de bureau » car, il est « familiarisé avec les systèmes de classement des livres et documents »<sup>195</sup>. Le personnel – sans plus de détail – commence en mars « les inventaires du mobilier, livres etc... »<sup>196</sup>.

---

191 EFEO, Carton XVIII, dossier : membres correspondants, P. 14. « Extrait de la lettre de Madame Castagnol », *op. cit.*

192 EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.*

193 *Ibid.* Lettre d'Edmonde Castagnol à [Louis Malleret], 18 mars 1947.

194 *Ibid.*

195 *Ibid.* Et Lettre de Jean Manikus à Louis Malleret, Hanoi, 31 mars 1947 ; Louis Malleret, Réoccupation du siège de l'École à Hanoi, 18 avril 1947.

196 *Ibid.* Lettre d'Edmonde Castagnol à [Louis Malleret], 18 mars 1947.

L'École demeure un moment fermée et est barricadée, en dehors des quelques visites extérieures autorisées : sur le site principal, toutes les portes sont verrouillées, les portes et fenêtres manquantes sont remplacées par des planches, « tous les trous d'infiltration possibles ont été soigneusement bouchés » ; Jean Manikus et Edmonde Castagnol prennent garde à ce « que personne ne pénètre à l'intérieur de l'enceinte, et les visiteurs, s'il s'en présente, sont reçus, de règle absolue, à la grille même »<sup>197</sup>. Le danger le plus grand auquel l'École est exposée est le pillage et l'occupation des locaux. La reprise d'activités et l'habitation des locaux ont certainement permis de s'en prémunir. Un « capitaine parachutiste » loge aussi à l'École<sup>198</sup>. Côté musée, l'École bénéficie des rondes d'un poste de garde de l'armée qui se trouve à proximité, ainsi que de la présence du planton Tran Quang An et de sa famille<sup>199</sup>. En mars 1947, il semble que tout soit sécurisé et que le calme soit revenu, bien que l'on reste sur ses gardes. Louis Malleret se montre défavorable à tout nouveau recrutement, ainsi qu'à la reprise de contacts avec d'anciens Vietnamiens de l'EFEO, redoutant des « actes de terrorisme » et précisant qu'une « imprudence (sic) risquerait d'avoir des conséquences fatales »<sup>200</sup>. Le personnel asiatique historique de l'École, que nous avons étudié et qui s'était investi dans l'École vietnamienne d'Extrême-Orient, s'est en effet volatilisé. Pour Christian Schlemmer, le personnel en poste est néanmoins sûr<sup>201</sup>. En avril, dix personnes œuvrent ainsi pour l'EFEO à Hanoi, dont certaines bénévolement : Jean Manikus, Tran Quang An, Do Van On et Nguyen Gia Phuong, ainsi que de deux anciens employés de l'EFEO et deux autres de la DABI, en plus d'Edmonde Castagnol et de Christian Schlemmer<sup>202</sup>. Les choses semblent commencer à rentrer dans l'ordre pour l'École : c'est à ce moment-là, au printemps 1947 que son nouveau directeur, Paul Lévy, arrive. Cette même année 1947, l'Indochine récupère, par la médiation des États-Unis, les territoires du Cambodge et du Laos, perdus au bénéfice du Siam en 1945, comme nous l'avons vu au début du chapitre<sup>203</sup>.

---

197 *Ibid.* Christian Schlemmer, Aperçu sur l'état de certains biens de l'École française d'Extrême-Orient à Hanoi, 23 avril 1947.

198 *Ibid.* Lettre d'Edmonde Castagnol à [Louis Malleret], 18 mars 1947.

199 *Ibid.* Lettre de Jean Manikus à [Louis Malleret], 10 janvier 1947.

200 *Ibid.* Lettre de Louis Malleret à Edmonde Castagnol, 24 mars 1947 et lettre de Louis Malleret à Jean Manikus, 20 mars 1947.

201 *Ibid.* Lettre de Christian Schlemmer à [Louis Malleret], 5 mars [avril ?] 1947.

202 *Ibid.* Louis Malleret, Réoccupation du siège de l'École à Hanoi, 18 avril 1947.

203 MANDROLLE (Claude), « Rapport sur le fonctionnement de la Société en 1946 », dans *Cahiers de l'École française d'Extrême-Orient*, Paris, Société des Amis de l'École française d'Extrême-Orient, supplément G, 1948, p. 12.

## CONCLUSION

Grâce aux travaux préexistants et aux découvertes inhérentes aux dépouillements des sources, nous avons pu engager des recherches sur une histoire largement méconnue voire inédite de l'École, qui ne demande qu'à être complétée, infirmée ou confirmée. Afin de bien comprendre les répercussions des événements politiques sur l'EFEO, nous avons été attentive à la chronologie et au détail des événements.

À l'image de l'histoire de l'Indochine française dans laquelle l'EFEO s'insère, les difficultés commencent pour elle à la suite du coup de force japonais du 9 mars 1945, bien que la période de la Seconde Guerre mondiale soit déjà, avant cela, une période au fonctionnement perturbé. L'École a alors pour tutelle une administration ségrégative – des recherches approfondies sur le rôle que l'institution a pu jouer, ainsi que sur ses agents, seraient ici attendues, bien que la question des sources se pose de façon aiguë. Durant le conflit mondial, l'EFEO fait face à une pénurie de personnel, qui perdure par la suite ; elle doit appliquer des mesures de défense passive et mettre à l'abri ses collections, point que nous proposons d'étudier dès le chapitre suivant.

Ces recherches ont aussi permis de revoir et de corriger un certain nombre de dates que l'on peut trouver dans l'historiographie<sup>204</sup> et de révéler que, pour la période 1945-1946, ce sont deux écoles aux mêmes champs d'activité qui se sont superposées, l'une expulsant l'autre de ses locaux. Ce qui se passe alors quotidiennement à l'École est le reflet de ce qui se passe à l'échelle des États, de l'histoire.

Nous en savons également davantage sur la reprise des locaux, relativement bien documentée dans les archives de l'EFEO. Les choses se seraient-elles passées de la même façon en présence d'autres acteurs ? Cela rejoint la question des initiatives individuelles. Ce chapitre aura montré que, pour la récupération du siège, de la bibliothèque et du musée de l'École à Hanoi, leur état des lieux

---

204 En particulier dans les ouvrages de Catherine Clémentin-Ohja et de Pierre-Yves Manguin et de Pascal Bourdeaux et d'Olivier Tessier, lesquels n'avaient toutefois pas pour ambition de faire une histoire détaillée de cette période mais une histoire à grands traits de l'École depuis sa création. Leurs travaux ont ainsi permis la réalisation de notre travail. CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie...*, *op. cit.* BOURDEAUX (Pascal), TESSIER (Olivier), *Un siècle d'histoire...*, *op. cit.* On peut également noter que Ngo The Long avait relevé à propos de la base de données issue de l'ouvrage *Chercheurs d'Asie* réalisé par l'EFEO : « *It should be further added that at the website <http://www.efeo.fr>; the EFEO list indicates that Mr. George Coedis (sic) (1886-1996) was Director between September 2, 1929 and March 18, 1947, meanwhile, the profiles of EFEO members involves Mr. Nguyen Van Huyen, but only referring to Mr. Huyen acting as directeur du service de l'enseignement universitaire of Ho Chi Minh's Government, without mentioning anything about Vietnam Oriental Institute during this period.* » NGO (The Long), « Vietnam oriental institute... », *op. cit.*, p. 41.

et leur mise en sécurité, ce n'est pas l'EFEO elle-même qui en a l'initiative – en pleine guerre, elle n'avait pas les moyens d'action – mais les autorités françaises, dans leur stratégie de reprise de la capitale aux mains des Viet Minh. Cela ne saurait néanmoins gommer l'investissement des protagonistes de cette période, dont les premiers acteurs – Jean Manikus et Edmonde Castagnol – sont extérieurs à l'École. L'institution doit sa survie à la bonne volonté de ces individus et se voit sauvée par le réseau qu'elle a mis en place dès ses débuts et dont elle dépendait déjà pour réaliser ses travaux. Cette période témoigne en outre à nouveau de l'importance du personnel parascientifique de l'École et de ses membres correspondants dans son fonctionnement. Ce sont eux, aidés par la direction, qui amorcent la remise sur pied de l'École et qui évitent son pillage, y compris celui de ses collections. C'est la DABI, créée par l'EFEO à son détriment vingt ans plus tôt <sup>205</sup>, qui la sauve. L'EFEO n'est pas non plus à l'initiative de la recherche d'un lieu de repli en France : un rapatriement, pour elle comme pour le reste de l'administration, n'était pas encore à l'ordre du jour. La reconquête militaire française semble lui donner confiance en l'avenir en Indochine. L'histoire de l'EFEO apparaît comme un témoin privilégié des événements. L'institution vit un moment où tout peut basculer : peut-être que le mouvement de décolonisation, la lutte entre la puissance coloniale et les aspirations à l'indépendance, ne sont pas encore pour elle joués à cet instant. Nous nous y pencherons au dernier chapitre de la thèse.

---

205 Voir le chapitre 4



## **CHAPITRE 9 : LA PROTECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES ARCHIVES EN TEMPS DE CRISE (1940-1947)**

### **INTRODUCTION**

Quelles vicissitudes la bibliothèque et les archives de l'EFEO connaissent-elles durant la Seconde Guerre mondiale et au début de la Guerre d'Indochine ?

Comme l'a exposé le chapitre précédent, la période de la Seconde Guerre mondiale, bien que projetant l'Indochine et l'EFEO dans des temps difficiles, est sans commune mesure avec ce que vit l'Europe au même instant. L'administration prend tout de même des mesures de défense passive, dès lors appliquées à l'EFEO. La situation s'aggrave avec les bombardements des Alliés à partir de la mi-1943, qui provoquent des problèmes de ravitaillements et des pénuries, d'où s'ensuit une terrible famine qui touche le nord du pays à l'hiver 1944-1945. Le début de la fin du pouvoir colonial en Indochine intervient à la fin du conflit mondial et marque l'entrée de l'EFEO dans une période de crise.

Le 9 mars 1945, les rapports de force basculent. Le vide politique permet à la Révolution viet minh de s'opérer. Entre août 1945 et décembre 1946, l'EFEO se voit expulsée d'Hanoi et son

siège se replie à Saïgon. Louis Malleret doit y assurer la direction de l'École tandis que le directeur de l'École, George Cœdès, s'occupe des affaires de l'établissement en France. Ses locaux à Hanoi sont quant à eux occupés par une institution vietnamienne nouvellement créée. Composée d'anciens agents vietnamiens de l'EFEO, notamment de chercheurs-bibliothécaires que nous avons étudiés, l'École vietnamienne d'Extrême-Orient doit poursuivre les activités de l'EFEO pour le compte du nouveau gouvernement. L'EFEO parvient à regagner ses locaux à la suite du 19 décembre 1946, qui marque la reprise d'Hanoi par l'armée française, tandis que le territoire sombre dans la Guerre d'Indochine. Paul Lévy, nouveau directeur de l'EFEO, arrive au Vietnam au printemps 1947, moment à partir duquel l'institution commence à reprendre ses activités.

L'occupation des locaux et la reprise des activités de l'EFEO par l'École vietnamienne d'Extrême-Orient font émerger la question du sort réservé aux documents conservés dans sa bibliothèque hanoïenne. Le nouvel État entend en effet rompre avec l'ordre colonial tout en reprenant à son compte un certain nombre de ses administrations et en les rebaptisant. Cette décomposition de l'ancien ordre passe-t-elle aussi par celle de ses archives et de ses bibliothèques ou, au contraire, les préserve-t-on dans une logique de continuité administrative, voire mémorielle ou idéologique. La prise du pouvoir passe-t-elle ou non par la saisie des archives ? Quels nouveaux enjeux documentaires peut créer une crise ?

Une mise en perspective avec les pratiques des archivistes et des bibliothécaires métropolitains durant la Seconde Guerre mondiale nous a paru intéressante, bien qu'il ne soit pas question de comparer ce conflit avec celui de la Guerre d'Indochine. Nous nous sommes demandée quelles y étaient les pratiques au même moment, ce que préconisaient la bibliothéconomie et l'archivistique françaises en situation de conflits<sup>1</sup>. L'historiographie sur le sujet, récente, concerne presque uniquement la période de la Seconde Guerre mondiale en France et en Europe, l'événement le plus destructeur de documents d'archives et de bibliothèques du XX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Il est donc peu aisé de

---

1 Nous nous sommes principalement appuyée sur : ARCHIVES NATIONALES, *Une expérience du chaos : destructions, spoliations et sauvetages d'archives, 1789-1945* [expos., Paris, Musée des Archives nationales, mai-septembre 2017], Rennes / Paris, Presses universitaires de Rennes / Archives nationales, 2017. CŒURÉ (Sophie), *La mémoire spoliée : les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique, de 1940 à nos jours*, édition revue et actualisée, Paris, Payot & Rivages, Coll. « Petite bibliothèque Payot », 2013. FONCK (Bertrand), SABLON DU CORAIL (Amable) (dir.), *1940, l'empreinte de la défaite : témoignages et archives*, Rennes / Paris, Presses universitaires de Rennes / Service historique de la Défense, Coll. « Histoire », 2012. NIVET (Philippe) (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine : actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011*, Amiens, Encrage, Coll. « Hier », 2013. POULAIN (Martine), *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, édition revue et augmentée, Paris, Gallimard, Coll. « Folio Histoire », 2013. SUMPF (Alexandre), LANIOL (Vincent) (dir.), *Saisies, spoliations et restitutions : archives et bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Coll. « Histoire », 2012.

2 VAN ALBADA (Joan), VAN DER HOEVEN (Hans), *Mémoire du monde, mémoire perdue : bibliothèques et archives détruites au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, UNESCO, 1996, p. 1. Entre les étés 1940 et 1944, 20 millions d'archives, de manuscrits et de livres ont disparu en France. CŒURÉ (Sophie), *La mémoire spoliée...*, op. cit., p. 75.

replacer le cas de l'EFEO dans le contexte documentaire indochinois ou dans celui plus général de la décolonisation. Ce chapitre propose tout de même de réunir les éléments que nous avons pu rassembler pour nos recherches et, ainsi, de prendre connaissance d'un exemple, celui d'une institution ayant traversé une crise d'envergure.

## **I – PRÉVENIR LE DANGER À LA BIBLIOTHÈQUE : LES MESURES DE PROTECTION PRISES PAR L'EFEO**

### **A) Des périls inédits**

Avant le second conflit mondial, la bibliothèque et les archives ont pu faire face très ponctuellement à d'autres types de violence, comme nous l'a donnée à voir la première partie de la thèse. Le premier risque, très tôt identifié par le premier directeur de l'institution, Louis Finot, est lié au climat, provoquant des dangers allant de la catastrophe naturelle à la détérioration plus lente des documents par divers agents destructeurs – insectes, humidité, variations climatiques, moisissures.

Cinq ans après sa fondation, la Mission archéologique permanente de l'Indochine devenue EFEO connaît un typhon dévastateur en 1903, alors qu'elle est récemment installée à Hanoi, suite au déménagement du gouvernement général dans cette ville. Déjà aperçue au chapitre 3, cette tempête lui fait perdre les collections chinoises et ethnographiques installées dans une aile du Grand Palais à l'occasion de l'Exposition d'Hanoi, alors que des travaux devaient transformer cet espace en musée <sup>3</sup>. Les locaux du siège ne sont pas épargnés par les vents et les pluies, qui arrachent les

---

<sup>3</sup> INDOCHINE FRANÇAISE, *L'École française d'Extrême-Orient : exposition coloniale internationale, Paris, 1931*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, p. 8. ; « Documents administratifs », dans *BEFEO*, tome 8, 1908, p. 309. ; « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920 : historique général », dans

fenêtres et une partie de la toiture, de sorte que « l'eau ruisselait à travers les plafonds, noyant les papiers et les livres. »<sup>4</sup> Si la bibliothèque et les archives s'en sont malgré tout bien sorties, des pertes inestimables sont tout de même déplorées, comme celle des « manuscrits précieux »<sup>5</sup> collectés par Paul Pelliot au moment du siège des Légations durant la Révolte des Boxers en 1901, qui étaient exposés au Grand Palais<sup>6</sup>, ainsi que des « cartes, plans, coupes, façades et perspectives » réalisés par l'architecte de l'EFEO, Henri Parmentier. En conséquence, la décision d'envoyer un certain nombre de documents jugés précieux au musée du Louvre et à la BN à Paris est prise<sup>7</sup>, les objets muséographiques sont remballés durant plusieurs années le temps de se doter d'un musée digne de ce nom<sup>8</sup> et la création d'une succursale de l'École à Paris, projet finalement abandonné, est étudiée. Les répercussions sont importantes : le désastre sonne l'arrêt de la collecte d'objets ethnographiques pour plusieurs décennies. Il faut attendre 1935 pour qu'une exposition ethnographique organisée par l'EFEO revoie le jour<sup>9</sup>.

Le chapitre 2 fut aussi l'occasion de constater que les membres de l'EFEO sont fréquemment confrontés à des situations politiques ou sociales dangereuses durant leurs missions. Celles-ci peuvent avoir des conséquences néfastes – et plus rarement heureuses – sur les collectes et les documents avant leur entrée à l'École. Le cas le plus célèbre est sans doute celui de Paul Pelliot qui a participé au siège des Légations précité. Ces événements, très violents, ont causé quelques pertes de documents qu'il avait commencé à acquérir, mais ils ont aussi déversé quantité d'objets et de documents sur le marché, que le jeune sinologue a pu ainsi obtenir, à l'appui de son expertise scientifique renommée, de son flair et de sa témérité.

---

*BEFEO*, tome 21, 1921, p. 24.

4 *Ibid.*, p. 310 et 311.

5 *Ibid.*

6 C'est un rapport de visite de l'exposition qui nous donne ces informations : « C'est l'un deux, M. Pelliot, sinologue distingué, qui se trouvait à Pékin au moment du siège des légations, qui a pu recueillir la plupart des objets que nous retrouvons aujourd'hui dans le Grand Palais, en particulier la collection des manuscrits [...] Dans une vitrine, la collections de manuscrits et des albums de dessins chinois que, faute de place, on n'a pas pu dérouler : plus de deux cents peintures demeurent ainsi fermées aux visiteurs. » DUCARRE (Albert), *Mission à l'exposition de Hanoi en Extrême-Orient : rapport général*, s. l., s. n. [1903 ?], p. 36-38.

7 « Malgré les soins qu'on apporta à les sécher, on dut reconnaître l'impossibilité de les conserver en bon état sous le climat trop humide de l'Indochine. » « L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine... », *op. cit.* p. 24. Voir également EFEO, Carton IA : Fonctionnement de l'EFEO (1900-1920), dossier 4 : Correspondance avec des savants et des organismes scientifiques. Musée du Louvre, don de 150 peintures chinoises (1903-1904).

8 « Ce désastre, qui pouvait à chaque moment se reproduire, nous décida à retirer de ce bâtiment trop peu sûr les débris de notre Musée : pendant plusieurs années, ils restèrent entassés pêle-mêle dans une partie de la maisonnette qu'occupaient les pensionnaires. » « Documents administratifs », dans *BEFEO*, tome 8, *op. cit.*, p. 310.

9 DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Le système muséal colonial indochinois (1900-1954)*, mém. pour le diplôme de recherche appliquée de l'École du Louvre, dir. V. Lefèvre et C. Petry, 2005, vol. 1, p. 12. Il note : « Cette seconde résolution signe le début d'une très longue période d'absence et/ou de mise en retrait de la question ethnographique dans la mise en place et le développement du système muséal de l'Union indochinoise. »

Ainsi, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le risque le plus élevé à Hanoi est celui lié à l'environnement, qui peut se déchaîner ou tuer à plus petit feu les collections du fait du climat chaud et humide et des insectes. La construction de la « nouvelle bibliothèque » en 1943, très longtemps désirée mais dont le projet a emprunté quelques méandres, promet de remédier à ces problèmes <sup>10</sup>. Toutefois, c'est bien d'autres dangers, politiques, qui *in fine* guettent les collections.

## **B) La Seconde Guerre mondiale et ses multiples plans de prévention**

En métropole, l'expérience de la Première Guerre mondiale démontre aux bibliothécaires et aux archivistes la nécessité de mettre en œuvre des plans de protection afin de préserver les documents des risques liés aux guerres. Face à la montée des tensions internationales, des réflexions sont engagées dès la fin des années 1920 et des plans de mises en sécurité voient le jour dans les années 1930 dans différents services d'archives et bibliothèques : dès 1928 à la Bibliothèque nationale, en 1932 au musée du Louvre, en 1931, 1934-1935 et en 1938 aux Archives de France, par exemple <sup>11</sup>. À l'été 1939, la direction des Beaux-Arts attribue à chaque département jugé exposé un département refuge. Une circulaire est envoyée aux bibliothèques fin août 1939 par le ministère de l'Éducation nationale pour leur indiquer les consignes à suivre <sup>12</sup>. Parallèlement, à partir de 1932, une série de circulaires concernant la défense passive est émise par la Sûreté nationale et deux lois sont votées à ce sujet en 1935. Si un plan de sauvetage des collections est organisé au niveau national par le ministère de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, s'il y a eu des directives

---

10 Voir le chapitre 3

11 CHAVE (Isabelle), « Trois conflits, trois contextes, trois destinées. Le sort des fonds des Archives départementales des Vosges de 1870 à 1945 » et CHALLÉAT-FONCK (Violaine) « Les archives départementales dans la guerre : l'exemple des Archives de Vaucluse », dans *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, *op. cit.*, p. 61-84 et 127-143. CŒURÉ (Sophie), « Un péril inédit : occupation et spoliations de la Seconde Guerre mondiale », dans *Une expérience du chaos*, *op. cit.*, p. 120-151. CŒURÉ (Sophie), *La mémoire spoliée...*, *op. cit.* FONCK (Bertrand), SABLON DU CORAIL (Amable) (dir.), *1940, l'empreinte de la défaite*, *op. cit.* POULAIN (Martine), *Livres pillés, lectures surveillées...*, *op. cit.* SUMPFF (Alexandre), LANIOL (Vincent) (dir.), *Saisies, spoliations et restitutions...*, *op. cit.*

12 POULAIN (Martine), *Livres pillés, lectures surveillées...*, *op. cit.*, p. 81.

ministérielles<sup>13</sup>, les décisions et la mise en œuvre semblent cependant avoir dépendu des services eux-mêmes, ainsi que des autorités locales, pris dans le feu de l'action<sup>14</sup>.

Deux types de mises en sécurité s'observent : l'évacuation des collections dans différents « dépôts abris », en vue d'éloigner et de disperser les documents des zones potentiellement dangereuses, ainsi que des mesures de défense passive prises sur place, impliquant le déplacement des documents dans des sous-sols, lesquels sont protégés par des murs épais et des sacs de sable<sup>15</sup>. Selon les administrations, ces deux solutions, qui nécessitent de prioriser les collections à préserver, ont pu être adoptées et évoluer au gré des événements de la guerre – nombre de collections sont ainsi déplacées plusieurs fois. Il est intéressant de remarquer que des mesures similaires sont prises à l'EFEO au Vietnam : des travaux de défense passive ont eu lieu durant toute la Seconde Guerre mondiale et des plans d'évacuation ont également été établis, principalement en 1940 et 1943. Ceux-ci suivent l'évolution de la situation militaire dans la péninsule.

## 1. L'organisation de la défense passive

La loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de générale de la nation pour le temps de guerre institue en France la défense passive. Une commission centrale dédiée, attachée au gouvernement général, est mise sur pied à Hanoi la même année<sup>16</sup>. Fin 1939, des exercices de défense passive sont organisés dans les services publics au nord du Vietnam<sup>17</sup>. En 1940, le directeur de l'EFEO étudie les travaux de défense passive à réaliser dans les musées archéologiques de l'École<sup>18</sup>. En

---

13 CHAVE (Isabelle), « Trois conflits, trois contextes, trois destinées... », *op. cit.* CŒURÉ (Sophie), « Un péril inédit... », *op. cit.* FONCK (Bertrand), SABLON DU CORAIL (Amable) (dir.), *1940, l'empreinte de la défaite...*, *op. cit.* NIVET (Philippe) (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine...*, *op. cit.* SUMPFF (Alexandre), LANIOL (Vincent) (dir.), *Saisies, spoliations et restitutions...*, *op. cit.* Les administrations qui ne sont pas sous la tutelle de ce ministère doivent quant à elles assurer elles-mêmes la protection et les plans d'évacuation des collections dont elles ont la responsabilité.

14 MORGAT (Alain), « Le sort des collections patrimoniales de la Marine pendant la Deuxième Guerre mondiale », dans *1940, l'empreinte de la défaite...*, *op. cit.*, p. 62.

15 CŒURÉ (Sophie), « Un péril inédit... », *op. cit.*, p. 123 et « “Le moment 1940” dans les archives publiques françaises : quels enjeux pour les contemporains ? », dans *1940, l'empreinte de la défaite...*, *op. cit.*, p. 29.

16 JOYAUX (François), *René Mercier, membre de l'EFEO, graveur de monnaies et numismate en Indochine, 1927-1946*, Nantes, Société de numismatique asiatique, 2012, p. 9-10.

17 Il y en a moins un dans la deuxième quinzaine de novembre, avec « des simulacres de ramassage de blessés et d'extinction de foyers d'incendie », auquel l'EFEO est convié. EFEO, Carton LIII : Registre D. A. - Dossiers (s. d.), dossier Correspondance confidentielle, arrivée. Circulaire du Résident Supérieur p. i. au Tonkin, 17 novembre 1939.

18 TTLT1, DFI, 3 609-01 : Établissement des états de missions de visite des grands barrages et des adductions d'eaux effectuées sur les fonds des budget général, budget locaux, budgets annexes et budget de l'École française d'Extrême-Orient pendant les années 1938-1944 (1937-1945). État des missions effectuées pendant l'année 1940 sur les fonds de l'École Française d'Extrême-Orient, 16 janvier 1941.

1942, les Travaux publics aménagent une partie du sous-sol du musée Louis-Finot en abri, dans lequel peuvent se réfugier le personnel du musée et des passants en cas d'alerte <sup>19</sup>. Louis Bezacier est nommé chef de la défense passive à la bibliothèque de l'EFEO, en remplacement de Paul Guilleminet, qui occupe désormais cette fonction au musée Louis-Finot <sup>20</sup>. En 1943, l'autorité civile compétente en matière de défense passive contacte l'École afin de prendre connaissance des travaux qu'elle envisage pour l'année suivante <sup>21</sup>. Diverses améliorations, dont certaines impliquent des travaux, sont à effectuer en vue de la protection des collections et du personnel : ainsi, « un abri pouvant contenir une dizaine de personnes est aménagé au rez-de-chaussée de la nouvelle bibliothèque » <sup>22</sup> – là où se trouvent installés les ateliers dédiés à la bonne conservation des ouvrages, notamment la reliure. Cet abri, qui fait écho aux réalisations métropolitaines, est conçu pour être invulnérable. Il est entièrement en béton armé, doublé par des étais, des murs épais et des murets en briques, que renforcent encore des sacs de terre et un talus. Son élaboration suit les directives d'un chef de bataillon de l'artillerie coloniale afin qu'il soit « capable de résister aux effets d'un bombardement. » <sup>23</sup> En 1944, des travaux de défense passive sont aussi réalisés au musée Henri-Parmentier de Tourane <sup>24</sup>. Pour l'année 1945, des travaux de réfection et d'entretien de l'existant sont prévus <sup>25</sup>.

Les directives viennent donc de plus haut : l'École est tenue d'avoir des dispositifs en matière de protection des populations et de lutte contre l'incendie. Les archives de la DABI relatives à la défense passive <sup>26</sup> permettent de constater que l'EFEO fait partie d'un tout orchestré par les autorités chargées de la défense passive, notamment militaires. Des décisions administratives sont aussi prises en la matière par le gouvernement général. Les établissements de l'administration sont

19 EFEO, Carton XXXV : Divers (s. d.), dossier 68 : Défense passive (1943-1944). Copie de la lettre de G. Cœdès au Gouverneur général de l'Indochine, 24 décembre 1943.

20 EFEO, Carton LI : Registre D. A. (02/01/1941-22/06/1948), DA14. Consigne n° 3 du directeur de l'EFEO, 8 avril 1942, p. 182.

21 EFEO, Carton XXXV, dossier 68, *op. cit.* Lettre du directeur à l'inspecteur des affaires administratives chargé du contrôle de la défense passive du Tonkin, 25 juillet 1943.

22 Des tranchées de différents types ont également été réalisées à l'extérieur du site du siège et du musée pour le personnel asiatique, le public ou des membres du personnel d'autres structures. Plusieurs postes d'incendies munis du matériel nécessaire ont aussi été installés sur les deux sites. Des détails sur les matériaux utilisés et les protections rendues possibles par ces ouvrages sont donnés dans ces sources. *Ibid.* Lettre de G. Cœdès au Résident Supérieur au Tonkin, 10 mai 1944.

23 « Le plafond, en béton armé, séparé de la toiture par les planchers de quatre étages constitués eux-mêmes par quatre dalles en béton armé, va être renforcé et étayé [...] ; les parois, constitués par d'énormes piliers en béton armé et par des murs de brique de 0,60, a (sic) été extérieurement doublé par des sacs de terre et un talus de plus de 3 mètres. » « À l'intérieur, pour éviter le souffle, ont été édifiés devant les fenêtres et les portes des murs au moyen de sacs remplis de sable. (Ces derniers devront être obligatoirement remplacés très prochainement par des murets de briques). *Ibid.* Copies des lettres de G. Cœdès au gouverneur général de l'Indochine et au Résident supérieur au Tonkin, 24 décembre 1943 et 10 mai 1944.

24 EFEO, Carton LI *op. cit.*, DA15. Décisions n° 19<sup>bis</sup> et 35 du directeur de l'EFEO, 11 mars et 3 mai 1944, p. 245 et 267.

25 EFEO, Carton XXXV, dossier 68, *op. cit.* Différents documents en font état.

26 En particulier TTLT1, DABI, 1 667 : Établissement du plan et du programme de la défense passive de la Direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine (1942-1945).

classés en différentes catégories, dont la DABI se trouve dans la première. Des équipes sont organisées, ainsi qu'un programme, revu à intervalle régulier. À la DABI, tous les fonctionnaires « sont retenus, à titre permanent », pour la défense passive<sup>27</sup>, alors qu'il ne s'agit que de désigner des responsables à l'EFEO. Des tranchées sont construites à la bibliothèque centrale à Hanoi (renommée Pierre-Pasquier depuis 1935), ainsi qu'un abri en sous-sol en béton armé, afin de mettre en sécurité les lecteurs, les riverains et les membres du personnel. Des dispositifs anti-incendie sont aussi prévus ainsi que des protections contre les gaz pour le personnel et les usagers.<sup>28</sup> Un service d'alerte, des services sanitaires composés d'une équipe de brancardage devant suivre un plan d'évacuation des blessés sont aussi établis. La protection des collections, en l'occurrence « des documents d'archives les plus précieux », est également considérée. Des travaux similaires à ceux réalisés à l'EFEO doivent être effectués en 1944<sup>29</sup>.

Nous constatons donc que la DABI a reçu davantage d'instructions que l'EFEO : la bibliothèque Pierre-Pasquier, sur le site de laquelle se trouvent aussi les archives de l'administration, est un établissement ayant vocation à recevoir bien plus de public que l'École. Cette différence de missions explique sans doute ces différences.

## 2. Une évacuation partielle à Saïgon en 1940-1941

En cas d'invasion des Japonais et d'évacuation de la ville d'Hanoi, l'EFEO prévoit en 1940 « le départ de la direction, du secrétariat et de la comptabilité, avec les éléments les plus précieux des collections »<sup>30</sup>. Il resterait donc sur place « les immeubles [...] partiellement occupés par des livres et des objets de collection de moindre valeur »<sup>31</sup>. L'institution a « estimé à dix trains de marchandises, de longueur normale, les moyens de transport nécessaires au déménagement de la totalité des collections du Musée et de la Bibliothèque. »<sup>32</sup> Ce plan d'évacuation nécessite donc

---

27 *Ibid.* Copie de la lettre de Paul Boudet au Président de la Légion du Tonkin, 1<sup>er</sup> décembre 1943.

28 Dans un premier temps, elle ne peut appliquer les dispositions de l'arrêté en matière de lutte contre l'incendie (art. 2, arrêté 30 avril 1942) en l'attente de travaux d'aménagement car « les combles du dépôt d'archives sont encore remplis de papiers provenant de versements [...] ». *Ibid.* Copie de la lettre au général de corps d'armée, commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine, 14 août 1942.

29 « [...] travaux de construction d'un merlonnage de trois mètres de haut pour protéger » le rez-de-chaussée où se trouvent ces documents provenant des étages supérieurs. *Ibid.* Copie de la lettre au général de corps d'armée, directeur de la défense passive, 11 juillet 1944.

30 EFEO, Carton XXXV, dossier 68, *op. cit.* Copie de la lettre de G. Cœdès au gouverneur général de l'Indochine, 7 janvier 1944.

31 *Ibid.*

32 *Ibid.* Copie de la lettre de G. Cœdès au gouverneur général de l'Indochine, 24 décembre 1943.



toute une logistique. Il guide cependant peu l'École si elle doit tout quitter d'un instant à l'autre et si les moyens de transport sont réquisitionnés pour d'autres besoins ou coupés.

Une évacuation partielle des collections d'Hanoi à Saigon est en réalité opérée petit à petit. Le 11 juin 1940, une première décision est prise par George Cœdès, directeur de l'EFEO : une avance de 250 piastres est accordée à René Mercier, graveur de monnaie, numismate et chef des travaux pratiques, pour des « travaux de défense passive »<sup>33</sup>. Il en reçoit une autre de 500 piastres dix jours plus tard pour la « fabrication de caisses » et pour subvenir aux « frais d'emballage des objets de collection »<sup>34</sup>. Les choses se précipitent à fin du mois de septembre 1940, à la suite de l'offensive de Langson (22-25 septembre 1940) durant laquelle des civils et des militaires français sont massacrés, et de l'invasion des Japonais<sup>35</sup>. À la fin du mois de septembre 1940, Nguyen Ngoc Tran, dessinateur à l'École, et Bunlao, magasinier, « sont désignés pour assurer le gardiennage des caisses de livres et d'objets de collection [...] qui seront entreposés dans un pavillon du Lycée Pétrus Ky à Saigon »<sup>36</sup>. Il est possible que l'École ait trouvé ce lieu de stockage par l'entremise de Louis Malleret, conservateur du musée Blanchard-de-la-Brosse à Saigon depuis 1935, membre correspondant depuis 1936, qui enseignait dans ce lycée avant d'être mobilisé à la mi-septembre<sup>37</sup>. Une avance de 150 piastres est octroyée à Nguyen Ngoc Tran pour couvrir les frais de transport<sup>38</sup>. Le 2 octobre 1940, c'est une avance de 1 000 piastres que reçoit René Mercier pour emballer les livres de la bibliothèque « en vue de l'évacuation de l'École à Saigon ». Le 8 octobre des « documents précieux » sont évacués<sup>39</sup>. C'est la première « tranche »<sup>40</sup>. Un second envoi est effectué le 17 octobre<sup>41</sup>. Nguyen Ngoc Tran part avec les collections qu'il est chargé de garder sur place<sup>42</sup> et Louis Malleret doit contrôler ponctuellement son travail. Comme nous l'avons vu au

---

33 EFEO, Carton L : Registre D. A. (22/11/1935-22/12/1940), DA 13. Décision n° 30 du directeur de l'EFEO, 11 juin 1940, p. 60.

34 *Ibid.* Décision n° 32 du directeur de l'EFEO, 22 juin 1940, p. 267.

35 Les recherches de Simon Delobel montrent que les collections du musée Louis-Finot sont retirées des vitrines, mises en caisses et protégées par des sacs de sable dès septembre 1939, après que des bases navales et des avant-postes ont été attaqués par les Japonais – le musée ouvre à nouveau en octobre, les combats ayant cessé. Au musée Khai-Dinh à Huê, on applique fin 1939 les instructions données par l'EFEO en matière de défense passive. Pour plus d'informations sur les mesures prises dans les musées : DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 84-86.

36 EFEO, Carton L, DA 13, *op. cit.* Décision n° 43 du directeur de l'EFEO, 30 septembre 1940, p. 280.

37 EFEO, DP 76, Malleret, Louis. Relevé des services accomplis dans l'Enseignement du Sud-Vietnam par M. Malleret Louis Marius..., 26 mai 1950.

38 EFEO, Carton L, DA 13, *op. cit.* Décision n° 44 du directeur de l'EFEO, 30 septembre 1940, p. 281.

39 EFEO, Carton XVI : Participation de l'EFEO aux travaux de l'administration indochinoise concernant la linguistique (1912-1951), Dossier 2 20-2 : Réforme de l'orthographe ; romanisation et transcription du cambodgien. Copie de la lettre du directeur de l'EFEO à Antomarchi, 8 octobre 1941.

40 EFEO, Carton L, DA 13, *op. cit.* Décision n° 46 du directeur de l'EFEO, 2 octobre 1940, p. 282.

41 *Ibid.* « Paul Lévy m'a fait un premier rapport sur l'installation de nos caisses. Un second envoi arrivera le 17. Si vous restez à Saigon comme je le souhaite, je compte beaucoup sur vous pour surveiller le gardiennage de nos caisses en faisant de temps en temps une inspection improvisée. » EFEO, DP 76, *op. cit.* Minute n° 2790 du directeur à L. Malleret, octobre 1940. Nous n'avons pas trouvé le rapport cité.

42 EFEO, Carton L, DA 13, *op. cit.* Décision n° 48 du directeur de l'EFEO, 7 octobre 1940, p. 284.

chapitre 6, la consultation des documents transférés demeure possible, malgré le délai de communication et la logistique que cela implique <sup>43</sup>. Une organisation est donc mise sur pied entre Hanoi et Saigon afin d'assurer tout de même un service, dégradé du fait des événements.

Le dessinateur de l'EFEO demeure cinq mois à Saigon, jusqu'en mars 1941, avant d'être affecté à la Conservation des monuments historiques de l'Annam-Tonkin à Hanoi <sup>44</sup>. Les collections reviennent à Hanoi, probablement en 1941 – les archives consultées demeurent silencieuses sur ce point.

La guerre franco-thaïlandaise (octobre 1940-mai 1941) commande également des évacuations d'archives de la Conservation d'Angkor au musée Blanchard-de-la-Brosse. Début 1941, Mok Tourn, secrétaire de la Conservation, reçoit une gratification de 50 piastres pour avoir fait face « aux derniers événements » et assuré, entre autres, « l'évacuation des archives et du matériel photographique sur Saigon » <sup>45</sup>. Ce dernier est de retour au Cambodge en janvier 1941 <sup>46</sup>.

### 3. L'analyse des risques en 1943 : le scénario d'un repli à Dalat

Fin 1943 et début 1944, alors que l'armée américaine accélère le rythme des bombardements, le gouvernement général demande à l'École d'organiser un « programme d'éloignement éventuel vers le Sud » pour les collections des musées Louis-Finot et de l'Homme, ainsi que d'être informé des « dispositions [qui] ont été prises pour sauvegarder [les] collections et archives » <sup>47</sup>.

La situation est alors la suivante. Au musée Louis-Finot, « un certain nombre de caisses contenant les pièces maîtresses » ont été déplacées dans l'abri situé au sous-sol du musée en août 1943. Les villes, particulièrement Hanoi, sont ciblées par les bombardements, qui redoublent à

---

43 Le 8 octobre, G. Cœdès répond positivement à une demande d'un inspecteur primaire qui souhaite publier deux manuscrits chams. Il indique qu'il va « donner des instructions pour qu'on les recherche et vous les fasse parvenir » EFEO, Carton XVI, dossier 2 20-2, *op. cit.* Copie de la lettre du directeur de l'EFEO à Antomarchi, 8 octobre 1941.

44 EFEO, Carton LI, DA14, *op. cit.* Décision n° 15 du directeur de l'EFEO, 11 mars 1941.

45 *Ibid.* Décision n° 11 du directeur de l'EFEO, 13 février 1941, p. 54. Voir aussi : EFEO, Carton XXXVII : La Conservation d'Angkor (s. d.).

46 « Nous avons fait revenir les caisses d'archives évacuées à Saigon, au Musée Blanchard-de-la-Brosse lors des hostilités avec la Thaïlande en janvier dernier. » EFEO, Rapports Conservation d'Angkor originaux (1927-1942). Rapport de mai 1941, p. 4. Ces archives, initialement sans cotation, ont été reclassées et numérisées durant notre doctorat. EFEO, Fonds de la Conservation d'Angkor. Activités et recherches de terrain : rapports de fouilles. Mai 1941 (pièce 12) : [https://archives.efeo.fr/uploads/r/archives-de-l-cole-fran-aise-d-extr-me-orient-paris/2/a/e/2ae6760ea79345fe9af1514146ef450f78134a0c871274557254b38d242fc80c/1941\\_05\\_Mai1941LowRes.pdf](https://archives.efeo.fr/uploads/r/archives-de-l-cole-fran-aise-d-extr-me-orient-paris/2/a/e/2ae6760ea79345fe9af1514146ef450f78134a0c871274557254b38d242fc80c/1941_05_Mai1941LowRes.pdf)

47 EFEO, Carton XXXV, dossier 68, *op. cit.* Copies des lettres de G. Cœdès au gouverneur général de l'Indochine, 7 janvier 1944 et 24 décembre 1943. Les informations suivantes sont issues de ces documents

mesure que l'année avance<sup>48</sup>. Les objets qui avaient été sélectionnés en 1940, en vue d'une éventuelle évacuation, rejoignent en décembre 1943 ces pièces maîtresses. Les bombardements de décembre font de nombreuses victimes et dégâts, mobilisant d'ailleurs la DABI comme prévu dans les plans de la défense passive<sup>49</sup>. L'abri de la bibliothèque est lui aussi investi à la suite des bombardements des 10 et 12 décembre<sup>50</sup>. George Cœdès indique au gouvernement général :

Dans cet abri où je prends place moi-même en cas d'alerte avec mes collaborateurs, j'ai d'ores et déjà fait placer dans les caisses préparées en 1940 tous les ouvrages précieux, manuscrits, éditions rares, documents uniques, qui avaient été choisis pour l'évacuation partielle d[e] notre bibliothèque sur Saïgon. Sur ce point encore, cette mise à l'abri constitue la réalisation sur place du programme de 1940.<sup>51</sup>

Mais, outre la mise en application de mesures préétablies en 1940, un nouveau plan d'évacuation vers le sud du pays doit être formalisé, ainsi que le demande le gouvernement général. Du fait de l'intensification des bombardements, il est recommandé de quitter Hanoi, des écoles sont transférées à la campagne. L'EFEO s'insère dans une politique d'évacuation plus générale<sup>52</sup>. Pour l'École, il s'agirait cette fois-ci de se réfugier dans ses installations situées au centre du Vietnam et au Cambodge<sup>53</sup>.

Le directeur de l'EFEO privilégie à nouveau un plan d'évacuation partielle, afin d'exposer les collections à un minimum de danger : en maintenant une occupation des bâtiments par le personnel, les « livres et objets de collection de moindre valeur » seraient préservés des « convoitises que ne manqueraient pas d'attirer de grands bâtiments vides »<sup>54</sup>. Une évacuation totale ferait prendre plus de risques aux collections d'après George Cœdès : manipulations malheureuses réalisées dans l'urgence par des mains inexpérimentées, transports sans réelle surveillance, manque d'entretien. Malgré les bombes, le danger à Hanoi lui paraît « hypothétique », tandis que celui inhérent aux

---

48 Informations contextuelles issues de : CHIZURU (Namba), *Français et Japonais en Indochine (1940-1945) : colonisation, propagande et rivalité culturelle*, Paris, Karthala, 2012, p. 116-117.

49 Paul Boudet et des membres de son personnel ont d'ailleurs porté secours à des victimes, dès avant que l'alerte soit donnée : « À la vérité, [...] j'avais devancé votre appel et fait personnellement tout mon possible pour porter secours aux victimes ». Il donne la liste des volontaires à la DABI en cas de bombardement : sa femme (infirmière de métier), Simone de Saint-Exupéry (les deux ayant « déjà offert leurs services au poste de secours ») et six Vietnamiens, Pham Dinh Gien, Tran Van Kha, Duong Van Lam, Tran Cong Tuat, Dang Khu, Trinh Can, dont l'un est un « ancien officier major des troupes ». TTLT1, DABI, 1 668 : Organisation du personnel de la Défense passive de la direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine (1944). Copie de la lettre n° 1783 à Paul Boudet au Président de l'Union locale du Tonkin, de la Légation Française des Combattants et Volontaires de la Révolution Nationale, 17 décembre 1943.

50 « Bibliothèque », dans *CEFEO*, n° 37, 4<sup>e</sup> trim. 1943, 1944 p. 1.

51 EFEO, Carton XXXV, dossier 68, *op. cit.* Copies des lettres de G. Cœdès au gouverneur général de l'Indochine, 7 janvier 1944 et 24 décembre 1943.

52 Simon Delobel relève la prise de nouvelles mesures aux musées de Tourane et de Saïgon au cours du premier trimestre 1944, « la situation politique et militaire se dégradant ». DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam... op. cit.*, p. 85.

53 EFEO, Carton XXXV, dossier 68, *op. cit.* Copies des lettres de G. Cœdès au gouverneur général de l'Indochine, 7 janvier 1944 et 24 décembre 1943.

54 *Ibid.*

opérations précitées est selon le directeur « certain »<sup>55</sup>. Cette divergence de vue est constatée en métropole, où l'instance centrale privilégie un transfert des collections dans des zones géographiquement éloignées du conflit tandis qu'une protection sur place se voit fréquemment défendue par les acteurs locaux<sup>56</sup>.

Dalat, où l'École possède déjà un chalet qui doit être transformé en villa ainsi qu'un terrain où doit être construit un musée d'ethnographie, est proposé comme lieu de repli par le directeur de l'EFEO<sup>57</sup>. Situé dans une région montagneuse au centre du Vietnam (à 1 500 m. d'altitude), l'endroit lui paraît à l'écart des dangers. Le chalet de l'École est d'ailleurs placé sous la surveillance d'un gendarme depuis au moins décembre 1939<sup>58</sup>. Le directeur de l'EFEO prévoit la réutilisation des caisses fabriquées en 1940 pour le transport et le stockage, et afin d'en confectionner de nouvelles. À l'instar des acteurs métropolitains qui travaillent sur le terrain, George Cœdès pointe les difficultés pratiques que soulèveraient des évacuations de grande ampleur : trouver du bois en quantité suffisante, la main-d'œuvre, les crédits, le temps.

Dans le cas où le gouvernement général serait d'accord pour la réalisation d'un transfert partiel, il propose de réquisitionner un immeuble à Dalat, ce qui impliquerait un soutien politique important, où prendraient place le secrétariat et la comptabilité, tandis que la direction travaillerait dans la villa. Les collections d'objets et de livres à l'abri au musée Louis-Finot et à la bibliothèque représentant déjà environ 200 caisses, l'EFEO souhaiterait disposer d'un bâtiment capable d'en entreposer 400 à 500 pour y envoyer au moins ces quelques 200 premières caisses. La place laissée vacante à Hanoi permettrait d'en entreposer 200 nouvelles, « contenant des objets et des ouvrages moins précieux, mais méritant cependant d'être préservés ».

Dans le cas d'une évacuation totale des collections et du personnel, George Cœdès suggère de construire provisoirement un ou « plusieurs hangars en bois pouvant contenir les bureaux de l'École et la totalité de son matériel, pièces de musée, livres de la bibliothèque, mobilier, etc. ». Dans ce

---

55 « Je me permettrai d'ajouter, en terminant, que l'emballage, forcément un peu précipité, par des mains inexpertes, les transbordements successifs des caisses dans des conditions qu'il sera très difficile de surveiller, et les difficultés d'entretien, ne me paraissent pas sans danger pour des objets dont la plupart sont assez fragiles. De sorte que, sans méconnaître le moins du monde la sagesse des mesures que vous voulez bien porter à la sauvegarde de nos trésors, j'en viens à me demander si, en déménageant nos collections pour éviter un danger qui reste malgré tout hypothétique, nous n'irions pas au devant d'un danger certain. » *Ibid.*

56 « [...] la divergence de vues est plus sensible entre les instances centrales, partisans d'une évacuation au plus loin du conflit et d'une centralisation des biens en quelques dépôts généralistes, et les acteurs locaux, qui tiennent à une évacuation au plus proche, pour éviter d'ajouter le risque d'une mauvaise surveillance par un encadrement lacunaire, du vol, des dégradations, du pillage à celui du déplacement [...] ». CHAVE (Isabelle), « Trois conflits, trois contextes, trois destinées... », p. 81-83.

57 Pour plus d'informations sur cette villa : TTLT1, DFI, 6 347 : Préparation du Budget de l'École Française (sic) d'Extrême-Orient des années 1943-1945 (1942-1945) et TTLT1, DFI, 17 269 : A. s allocation de subvention à l'École Française d'Extrême – Orient à Hanoi pour assurer le fonctionnement de cette École (1942).

58 EFEO, Carton LI, DA 14 *op. cit.* Décision n° 16 du directeur de l'EFEO, 2 avril 1942, p. 180<sup>bis</sup>.

scénario, trois à quatre mois sont estimés nécessaires pour la mise en caisse de la totalité des collections des deux musées, et sept trains pour les transporter. Pour la bibliothèque, il faudrait environ 1 400 caisses. Il écrit très exactement : « L'éloignement de la totalité de la bibliothèque nécessiterait environ 1 400 caisses de 0m<sup>3</sup> 100 sans compter 2m<sup>3</sup> de cartes et de volumes in-plano [...] »<sup>59</sup>. Ces chiffres témoignent d'un projet difficilement réalisable et plutôt dangereux pour les collections, et ainsi contre-productif : toutes ces caisses devraient emprunter 1 400 km de chemin de fer sinueux, cible des bombardements, sur lequel le trafic est très lent. La confection des caisses paraît en outre chronophage puisqu'elle commanderait de trouver beaucoup de bois, dans un contexte de pénurie de ce matériaux et de main-d'œuvre, de fabriquer un peu plus de 1 400 caisses rapidement, puis d'y calfeutrer les collections et de les transborder plusieurs fois. Ce projet est également peu économique du fait de la variation du prix du bois, et financièrement peu réalisable car l'École n'a pas prévu cette dépense dans le budget de l'année 1944, estimée à plusieurs dizaines de milliers de piastres, qui comprend en outre la fabrication des hangars. Le suivi des opérations et la surveillance de l'état des collections s'avèrent aussi périlleux. En dépit des pluies de bombes à Hanoi, le principe de réalité commande donc de maintenir les collections, en moins en partie, à l'abri sur place. Les contextes administratif et budgétaire ôtent toute liberté d'action.

*In fine*, la lecture des documents d'archives précités indique que, même en cas d'évacuation totale, celle-ci ne pourrait tout à fait l'être. Une liste, qui concerne les « livres », d'après son intitulé, mais qui est en réalité relative aux collections de la bibliothèque, englobe des cartes, des manuscrits, des fiches de catalogues, les archives relatives à deux enquêtes : aucun document ne fait état des collections d'estampages, des documents conservés par la photothèque ou encore des archives de l'École. Au sujet des publications de l'École, il est prévu d'évacuer une « collection » de chacune. Ainsi, comme en 1940 et comme tout plan d'urgence, le plan d'évacuation, qu'il soit partiel ou total, priorise les collections à sauver. La préciosité, la rareté, l'unicité priment. Ce qui est irremplaçable est privilégié. Cette priorisation témoigne du souci qu'a l'École de préserver ses collections : sans tri, c'est toutes les collections, parmi lesquelles les plus précieuses, qu'elle risque de perdre car rien n'est prévu lorsque la catastrophe et la panique frappent. En suivant ces règles, sommes toutes très classiques, elle se montre ainsi bonne élève. Bien que la bibliothéconomie ne soit pas son cœur de métier, nous constatons de nouveau que l'EFEO gère ses collections de façon professionnelle.

---

59 Cela concorde avec les informations délivrées par un autre document de ce dossier, intitulé « Défense passive : Nombre approximatif de caisses nécessaires pour mettre les livres de la Bibliothèque à l'abri », où le nombre de caisses est estimé à 1 404 et le volume total à 127 600 m<sup>3</sup> – plus 2 m<sup>3</sup> de hors-format –, soit une moyenne d'environ 0,09 m<sup>3</sup> par caisse. EFEO, Carton XXXV, dossier 68, *op. cit.* Ce document est reproduit à l'annexe [Figure 66](#).

Des évacuations partielles ont bien été mises en pratiques, mais non vers le sud. Le plan d'urgence composé en 1943-1944 n'a pas été mis en pratique. Les activités ont en effet continué à la bibliothèque à Hanoi et le personnel est demeuré sur place <sup>60</sup>. L'année 1943 est d'ailleurs celle de la construction de la « nouvelle bibliothèque » et les archives indiquent que Marcel Destombes, recruté en janvier 1944, est chargé en novembre, « sous l'autorité du Secrétaire-Bibliothécaire, de réorganiser le service d'entrée et de sortie des livres du magasin et de prêt à domicile, et d'une façon générale de tout ce qui touche à l'organisation de la nouvelle bibliothèque » <sup>61</sup>. La ligne de chemin de fer Hanoi-Saigon s'est en outre vue bombardée au début de l'année 1944 et coupée en cinq points <sup>62</sup>, ce qui aurait mis à mal toute tentative d'évacuation. Elle n'est réparée qu'en septembre, puis à nouveau prise pour cible, ce qui provoque le développement de la famine en 1944-1945. Le « danger certain » auquel exposait le transfert des collections vers le sud avait donc bien été anticipé par le directeur de l'EFEO.

Les archives donnant à voir la reprise des locaux de l'EFEO à Hanoi fin décembre 1946, à la suite de leur occupation vietnamienne entre août 1945 et décembre 1946, confirment la non-application de ce plan d'évacuation <sup>63</sup>. Lorsque Jean Manikus et Edmonde Castagnol investissent les locaux de l'École après le 20 décembre 1946, ils notent la présence de caisses contenant des livres et des manuscrits, ainsi que des malles appartenant aux chercheurs, contenant, au moins pour certaines d'entre elles, des archives <sup>64</sup>. Les documents sont donc restés à l'abri en caisses sur site.

George Cœdès ne s'est toutefois pas contenté de cette simple mise en caisse. Celle-ci s'est vue doublée par la dispersion de certaines collections dans des pagodes de Hanoi ou des environs. Cet éparpillement dans des lieux de cultes, qu'il a dû juger moins exposés aux bombes, avait donc pour but d'éviter de tout perdre en cas de catastrophe, soit que le directeur s'inquiétait de la résistance des abris de l'EFEO, soit qu'il manquait de place pour protéger l'ensemble des collections à préserver. Christian Schlemmer écrit en 1947 :

---

60 Par exemple, en avril 1944, deux décisions concernant deux agents vietnamiens en poste à la bibliothèque sont prises et en juin, R. Mercier reçoit une avance de 200 piastres pour réaliser des « travaux d'aménagement et d'entretien », la bibliothèque étant fraîchement construite et installée à Hanoi. En octobre, L. Bezacier et R. Mercier demeurent chacun « gestionnaire et détenteur du matériel de défense passive » au siège, à la bibliothèque et au musée Louis-Finot. EFEO, Carton LI, DA15, *op. cit.* État nominatif du personnel européen journalier à recruter en service jusqu'au 31 décembre 1944, p. 195 ; décisions n° 27, 34, 43 et 80 du directeur de l'EFEO, 13 et 28 avril, 4 juin et 7 novembre 1944, p. 257, 266, 275 et 328. EFEO, Carton XXXV, dossier 68 *op. cit.* État des gestionnaires et détenteurs du matériel de la Défense passive de l'École Française d'Extrême-Orient, 12 octobre 1944.

61 *Ibid.*

62 CHIZURU (Namba), *Français et Japonais en Indochine (1940-1945)...*, *op. cit.*, p. 117-118.

63 Pour le détail de la période 1945-1946 : voir le chapitre précédent.

64 *Idem*

Il y aussi des livres en caisse. J'espère que ce sont ceux de la réserve, demeurés jusqu'ici introuvables, personne ne sachant où était celle-ci. [...] Enfin, ils sont peut-être dans les pagodes des environs, car, d'après M<sup>me</sup> Castagnol, M. Cœdès les avait fait disperser au moment des bombardements. Mais ni M<sup>me</sup> Castagnol, ni M. Manikus ne peuvent me dire s'ils ont été réintégrés depuis lors à la bibliothèque. <sup>65</sup>

Par ailleurs, des archives et des livres, dont une partie au moins était des « reliquats » mis en « dépôt » au musée Blanchard-de-la-Brosse à Saigon en 1940, sont rapatriés à Hanoi en juillet et septembre 1947 <sup>66</sup> – l'autre partie concerne les mouvements de collection opérés lors de la Révolution, lorsque l'EFEO est expulsée de ses locaux en août 1945 et qu'elle se replie dans ce musée à Saigon.

La protection des collections au sol est l'une des stratégies mise en place. L'armée sollicite par ailleurs l'EFEO afin de prendre des précautions en amont, et d'éviter que les bombes tombent sur ses sites. Les coordonnées des sites à protéger sont demandées à l'EFEO. Des documents relatifs aux monuments à préserver en Indochine, non datés mais correspondant vraisemblablement à cette période, se trouvent ainsi aujourd'hui dans ses archives, accompagnés de 30 cartes <sup>67</sup>. Ils concernent aussi des pays limitrophes : l'École n'entend pas alerter uniquement sur le sort des monuments inclus dans son périmètre d'action, mais bien de faire connaître tous ceux dont elle juge la préservation importante – la bibliothèque nationale Vajiranana à Bangkok, où George Cœdès a travaillé plus de dix ans, est également mentionnée comme « très importante » <sup>68</sup>. En Indochine, les monuments historiques et les musées sont les principaux sites signalés dans ces documents. L'attention est également attirée sur la bibliothèque et les archives photographiques de l'EFEO à Hanoi, dans la note portant sur les « monuments annamites de l'Annam-Tonkin à préserver dans la mesure du possible ». La quasi-totalité de ce point de vigilance, accompagné par un plan que l'on trouvera ci-dessous, est souligné en rouge à la main :

L'École française d'Extrême-Orient (importante bibliothèque avec des livres et manuscrits irremplaçables (voir plan 25). Collection de clichés de toute l'Indochine. <sup>69</sup>

---

65 EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1949-1963), dossier 38 : Maintient (sic) de l'EFEO en Indochine après la guerre. Lettre de Christian Schlemmer à [Louis Malleret], Hanoi, 5 mars [avril ?] 1947.

66 « J'ai l'honneur de vous faire connaître que les deux caisses contenant les deux machines à écrire et le reliquat des livres et publications de l'École, en dépôt au Musée de Saigon, peuvent être embarquées [...] » EFEO, DP 76, *op. cit.* Lettre du conservateur du Musée Blanchard-de-la-Brosse au directeur, 12 septembre 1947.

67 EFEO, Carton V<sup>bis</sup> : Monuments historiques (s. d.), dossier 6 : Points archéologiques.

68 *Ibid.*

69 *Ibid.*



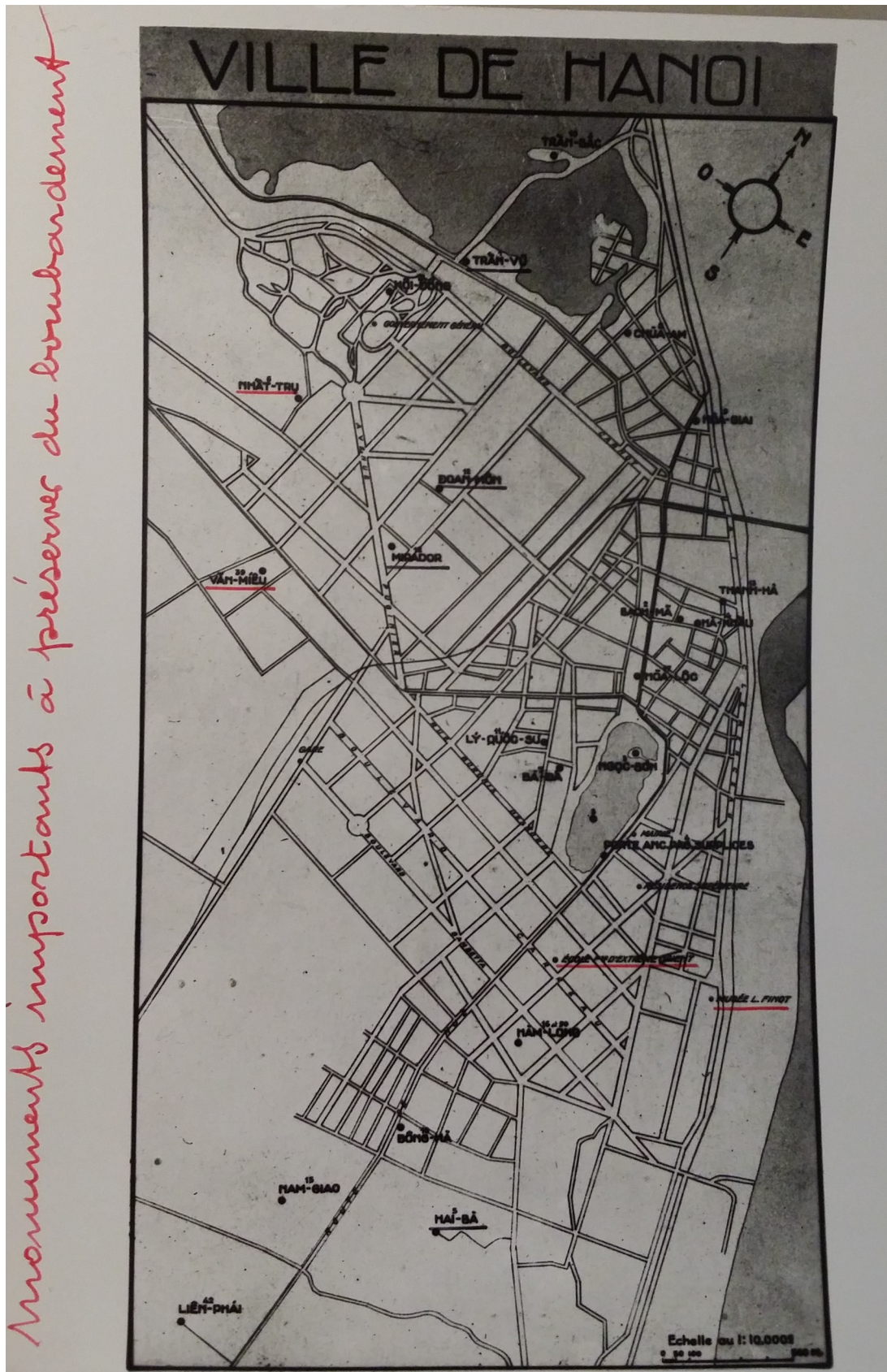


Illustration 49: Plan des monuments d'Hanoi à préserver des bombardements, à destination des autorités militaires. Soulignés en rouge de haut en bas : la pagode Nhat Tru (X<sup>e</sup> s.), le temple de la littérature Van Mieu (XI<sup>e</sup> s.), le siège de l'E.F.E.O. comprenant ses bibliothèque et photothèque, le musée Louis-Finot. – E.F.E.O., Carton V<sup>bis</sup>, dossier 6 ; photographie Cécile Capot



L'EFEO fait donc le nécessaire durant la Seconde Guerre mondiale pour se prémunir des pertes, ainsi que le lui demande l'administration. Entre les sollicitations de cette dernière et de l'armée, nous remarquons que les mesures de précaution prises sont issues d'initiatives émanant des puissances publique et militaire, et non uniquement de l'École. Si le directeur de l'École a une certaine marge de manœuvre et peu faire montre d'initiative, ses actions sont à replacer dans un environnement administratif et politique plus vaste. Nous notons enfin que l'EFEO n'a pas seule le souci de la préservation de son patrimoine immobilier et de ses collections, qui sont autant de biens et de symboles de la présence française en Indochine à préserver. Leur préservation revêt donc un enjeu politique et idéologique.

### **C) Les débuts la guerre d'Indochine (1945-1947) : un avant-goût de la décolonisation à l'EFEO ?**

#### **1. Agir hors les murs : les initiatives prises durant l'expulsion de l'EFEO de ses locaux hanoïens (août 1945-décembre 1946)**

Le coup de force japonais du 9 mars 1945 prend l'administration française de court, tout comme la Révolution d'août : rien n'indique dans les sources que des plans aient été conçus entre le coup de force japonais et l'expulsion de l'EFEO de ses locaux cinq mois plus tard. Le dépouillement des sources confirme qu'aucune évacuation de collections n'a eu lieu durant cette période, hormis quelques objets, livres et archives sans doute emportés au passage en prévision du travail au siège replié à Saigon. L'École connaît parallèlement des déboires administratifs, qui requièrent son attention puisqu'il en va de sa survie : le gouvernement général de l'Indochine n'existant plus, une rupture appelant des réorganisations s'opère. George Cœdès y travaille en métropole<sup>70</sup>. Ainsi, les plans d'évacuation conçus se voient dépassés par la surprise. L'EFEO n'est pas la seule à connaître cette situation, qui s'est également produite en métropole durant la Seconde Guerre mondiale.

---

<sup>70</sup> Voir le chapitre précédent.

Sophie Cœuré note : « Le bel ordonnancement des plans d'évacuation, établis d'abord en fonction des menaces de bombardements (d'où la dispersion entre divers dépôts loin des villes), allait cependant être troublé par le déclenchement surprise de l'offensive terrestre allemande, la rapide débâcle des troupes françaises et la panique des populations lancées dans l'exode. » <sup>71</sup>

Comme le rapporte Bernard Cros, le départ des locaux de l'EFEO autour du 20 août 1945 s'est fait de façon très précipitée <sup>72</sup>. Une évacuation ordonnée des collections n'a pas pu avoir lieu : tout au mieux, quelques documents ont pu être emportés à la volée. Des destructions de documents n'ont sans doute pas non plus été opérées dans l'urgence, comme ce qui a pu se passer au Quai d'Orsay <sup>73</sup>. L'enjeu des informations contenues dans les archives de l'EFEO n'était pas le même. En outre, les nouveaux occupants les connaissaient déjà très bien puisqu'il s'agissait d'anciens agents vietnamiens de l'École. Si cette expulsion et cette occupation des locaux n'ont pas été anticipées, il est intéressant de remarquer que l'installation de l'occupant allemand et sa réutilisation des documents ne l'avaient pas non plus été dans le tout autre contexte de la Seconde Guerre mondiale en métropole <sup>74</sup>. Dans les deux cas, ce sont des situations inédites auxquelles il faut faire face.

### a- Un repli des collections en Anjou ?

En septembre 1945, Philippe Langlois-Berthelot propose de faire don à l'EFEO de son château familial, situé au Plessis-Macé <sup>75</sup>. Étant donné le contexte politique dans lequel cette proposition de don survient, il est permis de se demander si ce château a pu être envisagé comme un lieu de repli de collections de la bibliothèque, à l'instar du projet de succursale parisienne que l'institution avait eu après le passage du typhon dévastateur et où il était prévu que les documents précieux prennent place. La lecture des sources confirme que Philippe Langlois-Berthelot pense à cet usage puisqu'il évoque dans sa proposition de don un « refuge pour certaines collections d'Extrême-Orient (sic) » :

La création d'un foyer français permanent semble-t-elle désirable, tant pour l'École que pour l'ensemble des études françaises d'Extrême-Orient, (en liaison avec les Affaires étrangères) – tout spécialement devant la virulence des sentiments exprimés par le Vietnam et les destructions

---

71 CŒURÉ (Sophie), *La mémoire spoliée...*, *op. cit.*, p. 20. Voir aussi : CHAVE (Isabelle), « Trois conflits, trois contextes, trois destinées... », *op. cit.*, p. 74.

72 Il précise que le personnel a dû « déguerpir en vingt-quatre heures ». CROS (Bernard), « George Cœdès, un Hymne au Sud-Est asiatique. Des stèles du Cambodge à l'École française d'Extrême-Orient », dans *Bulletin de l'Académie du Var*, Séance publique du 12 avril 2006, p. 76.

73 CŒURÉ (Sophie), *La mémoire spoliée...*, *op. cit.*, p. 20-21.

74 « Planifiée au départ, puis de plus en plus improvisée, l'évacuation des archives était d'abord destinée à protéger des combats et des bombardements. En revanche, l'anticipation de l'installation durable de l'occupant et de l'usage de documents politiques courants par les Allemands fut très tardive, voire inexistante. » *Ibid.*, p. 23.

75 Ce projet de don est présenté au chapitre précédent.

d'œuvres culturelles françaises opérées par lui – aussi bien que pour effectuer une certaine décentralisation des collections, à une époque où les menaces d'anéantissement sur les grands centres se font plus redoutables ? <sup>76</sup>

Le château avait déjà rempli cette fonction, en servant de dépôt au musée du Louvre et aux Archives du Maine-et-Loire durant la Seconde Guerre mondiale <sup>77</sup>. Alfred Foucher, qui avait dirigé l'École par intérim en 1901-1902 puis comme titulaire en 1905-1907 et qui avait travaillé à ce projet de succursale, pense également qu'il est nécessaire de mettre certaines collections de la bibliothèque en sécurité en métropole :

M. Foucher, ancien directeur de l'École, consulté [sur ce projet de don], répondit : « ... il importe plus que jamais de mettre en sûreté chez nous les documents indochinois les plus nécessaires à nos orientalistes, tant sinologues qu'indianistes. L'École aurait simplement attendu près d'un demi-siècle la réalisation du désir de son fondateur. » <sup>78</sup>

La direction de l'EFEO, elle, ne semble pas avoir envisagé un tel usage du Plessis-Macé, ni pour mettre des documents à l'abri de la situation politique et militaire, ni pour les protéger du climat humide indochinois. Rien, en effet, ne s'y rapporte dans les archives concernant ce projet de don <sup>79</sup>. Ce silence, qui peut surprendre, s'explique sans doute par la chronologie du projet de don : celui-ci a essentiellement été échafaudé entre l'automne 1945 et l'été 1946, au moment où l'EFEO se voit expulsée de ses locaux par l'École vietnamienne d'Extrême-Orient, et n'a aucun accès à sa bibliothèque. Alors qu'elle ne sait si elle remettra un jour la main dessus, l'envoi de documents en métropole ne peut être envisagé, et il est probable que l'École n'a pas assez de visibilité sur son avenir pour projeter un tel usage dans le futur. Avant l'avortement de ce projet en 1947, Le Plessis-Macé n'a donc pas été envisagé par l'École comme un lieu de repli potentiel pour ses collections.

## b- Un contrôle à distance des collections ?

Seul à Saigon à s'occuper quasiment de tout, Louis Malleret, devenu membre permanent en 1943, a-t-il pu prendre des mesures de protection de la bibliothèque et des archives de l'EFEO restées à Hanoi, dans des locaux investis par une nouvelle institution dans un contexte de guerre ? L'institution a-t-elle pu maintenir un contrôle à distance de ses collections ?

---

<sup>76</sup> EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.*, Note sur le Plessis-Macé.

<sup>77</sup> Son propriétaire d'alors, Charles-Victor Langlois, qui dirigea les AN, fut un acteur important de la protection des archives en métropole et de l'organisation des lieux d'évacuation.

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> Les correspondances se trouvant dans les dossiers de personnel de Paul Mus, Paul Lévy, George Cœdès, acteurs de cette époque, ne contiennent aucune information sur cette question, pas plus que le fonds d'archives de G. Cœdès conservé à l'EFEO.

Les sources contiennent de maigres indices, qui permettent toutefois d'affirmer que des contacts existaient entre l'EFEO et l'École vietnamienne d'Extrême-Orient. L'EFEO a ici pu capitaliser sur son quasi demi-siècle de contacts rapprochés avec ses agents vietnamiens. Ainsi que nous l'avons vu au chapitre 5, leur implication à l'École était forte au point d'en constituer les piliers et d'en permettre la continuité, le personnel européen y demeurant moins longtemps. La note suivante, contenue dans le dossier de personnel de Paul Lévy, membre de l'École depuis 1937, aux « sympathies communistes affichées »<sup>80</sup>, permet de constater que la communication entre anciens collègues n'était pas coupée :

La lecture de la lettre adressée le 16 octobre 1945 par M. Paul Lévy à M. Nguyen Van To susciterait les remarques suivantes :

1° Sa demande a été transmise au Ministère de l'Intérieur du gouvernement de la République du Vietnam sous couvert du Ministère de l'Éducation Nationale duquel dépend notre Hoc-viên [Institut] ;

2° L'autorisation accordée, M. Lê Du ne verrait pas d'inconvénient à ce que des caisses en bois du Hoc-viên soient prêtées à M. Paul Lévy ;

3° L'autorisation vaudrait pour M. Paul Lévy seul qui, pour le rangement de ses livres et papiers, pourrait obtenir le concours du personnel du Hoc-viên et l'assistance d'un soldat vietnamien faisant partie du peloton de garde du Hoc-viên ;

4° Nous serions désireux de savoir si M. Paul Lévy a l'intention de retirer tout ou partie de ses biens entreposés au Hoc-viên. Si une partie continue à nous en être confiée, prière à Monsieur Paul Lévy d'envisager les mesures de précaution (cerclage, scellés, inventaire, etc.).<sup>81</sup>

Paul Lévy a donc contacté directement cet ancien collègue, Nguyen Van To, qui était la véritable « cheville ouvrière » et le « génie du lieu » du temps de l'EFEO comme nous l'avons vu au chapitre 2<sup>82</sup>, pour lui demander s'il lui était possible de récupérer ses livres et archives, voire d'autres objets<sup>83</sup>. Sa demande, traitée avec formalisme, suit tout un circuit attestant de la mise en place d'une administration vietnamienne – officieuse pour le gouvernement français puisque l'indépendance a été déclarée unilatéralement –, qui se superpose à l'administration française – officielle mais qui n'existe plus que sur le papier et qui est en cours de réorganisation. Le directeur

---

80 MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient : l'École française d'Extrême-Orient au Vietnam (1902-1957) », dans dir. Hoai Huong Aubert Nguyen et Michel Espagne, *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, Paris, Demopolis, Coll. « Quæro », p. 120.

81 EFEO, DP 75, Lévy, Paul. Correspondance (1941-1947).

82 NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants” vietnamiens de l'École française d'Extrême-Orient », dans *L'espace d'un regard : Paul Mus et l'Asie (1902-1969)*, dir. David Chandler et Christopher E. Goscha, Les Indes Savantes, Paris, 2006, p. 169. La dénomination « génie du lieu » provient de l'ouvrage *L'Angle de l'Asie* de P. Mus, que Nguyen Phuong Ngoc cite (*ibid.*).

83 Nguyen Van To n'apparaît pas dans le livret des salaires des titulaires de 1946. Il s'agit toutefois de la seule source parvenue à l'EFEO au sujet de la composition du personnel de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient, laquelle était peut-être incomplète. EFEO, Carton IB Fonctionnement de l'EFEO (1905-1920), dossier 37 : Personnel indochinois : état des sommes acquises pour soldes et allocations (1946).

de l'École vietnamienne, Lê Du, également ancien collègue de Paul Lévy, ne s'y oppose pas. La demande est reçue favorablement, au point que l'École vietnamienne semble facilitatrice : elle peut prêter des caisses en bois et du personnel pour ce faire, et elle est même disposée à conserver ses effets personnels (comprenant livres et archives) si besoin, selon les modalités de protection qu'il juge utile (« cerclage, scellés, inventaire, etc. »). Cette opération permet à l'administration vietnamienne d'asseoir son autorité en traitant de façon réglementaire, et non arbitraire, les demandes qui lui parviennent, comme n'importe quelle administration. Elle lui permet aussi de se protéger, les cerclages, les scellés et les inventaires étant des mesures conservatoires, avec une valeur juridique : le jeune État, autoproclamé, se comporte donc comme un État de droit.

Les demandes sont étudiées au cas par cas et elles ne concernent pas les collections de l'EFEO, mais les biens propres des membres. Côté vietnamien, les collections de l'EFEO sont considérées comme étant désormais la propriété de la nouvelle administration vietnamienne, ainsi que nous le verrons dans la dernière sous-section de ce chapitre. La bibliothèque de l'EFEO, qui renferme un certain nombre de documents d'archives comme vu au chapitre 7, participe donc à l'assise du nouvel État et au transfert, unilatéralement décidé, des activités d'un État à un autre (non reconnu). Elle est un outil de légitimation.

De son côté, Paul Lévy fait le choix de laisser au moins une partie de ses livres et de ses archives à Hanoi : il évoque lui-même plus tard un « dépôt », autre témoignage d'un certain formalisme <sup>84</sup>. Le plus probable est sans doute qu'il n'ait rien pu récupérer du fait de la situation militaire.

De son côté, l'EFEO s'inquiète pour ses collections, qui lui appartiennent légalement toujours et dont elle se considère encore comme propriétaire. La guerre, la nouvelle administration, l'occupation de ses divers locaux la préoccupent. Un télégramme envoyé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au Haut-Commissaire en octobre 1946 indique en effet :

Émue par bruits alarmants émanant hautes personnalités concernant intégrité bibliothèque Musées École française Extrême-Orient, notamment Musée Tourane, et par faits précis signalés dans rapports conservateur Angkor ; inquiète sort monuments Cham centre Annam depuis longtemps sans surveillance, Académie Inscriptions Belles-Lettre, en accord avec direction Musées Nationaux et direction École considère éminemment désirable que mission enquête et surveillance soit immédiatement confiée personne qualifiée. Stop. En soumettant cette proposition votre haute approbation, Académie suggère mission à laquelle attache importance primordiale soit confiée Sous-Lieutenant Bernard Groslier [...] qui par ses qualités physiques et intellectuelles semble seul qualifier pour la remplir avec efficacité, et qui pourrait être accrédité auprès autorités civiles militaires et membres école pour étudier proposer et appliquer toutes mesures destinées assurer protection monuments musées bibliothèque École. <sup>85</sup>

---

84 Quelques semaines après la reprise des locaux de l'EFEO par E. Castagnol et J. Manikus, P. Lévy s'inquiète en effet de savoir si « ses livres et papiers personnels laissés en dépôt à l'École à Hanoi » sont toujours là. EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Lettre de Louis Malleret à Jean Manikus, 20 mars 1947.

Philippe Stern, Paul Mus et George Cœdès sont à l'origine de ce télégramme<sup>86</sup>. Louis Malleret est surtout soucieux des positions de l'École au centre du Vietnam, car il peine à obtenir des renseignements sur le musée de Tourane et les monuments historiques de cette région, ainsi qu'à donner des instructions en faveur de leur protection, ce qui indique à nouveau que toute communication n'était pas rompue. Afin d'essayer d'obtenir des informations et de transmettre des consignes, il sollicite des militaires, le Résident de Nha Trang et use de différentes relations<sup>87</sup>. *In fine*, la solution envisagée pour contrôler la situation, voire essayer de prendre des mesures à distance, est d'envoyer un sous-lieutenant connu de l'EFEO, Bernard-Philippe Groslier, fils de George Groslier, membre correspondant de l'EFEO, responsable du service des arts cambodgiens très lié à l'EFEO<sup>88</sup>. Dans cette situation difficile, nous constatons à nouveau que l'EFEO se sert du réseau qu'elle a tissé. Elle est aussi redevable de la bonne volonté des individus : Louis Malleret, qui, seul à tout gérer à Saigon, propose même à un lieutenant de prendre part lui-même au débarquement de Tourane<sup>89</sup>. Enfin, si ces sources indiquent que Louis Malleret a pu obtenir des renseignements sur les sites de l'EFEO et transmettre des instructions, nous ne savons pas ce qu'il en a été précisément pour le site du siège historique de l'École à Hanoi. Fin décembre 1946, après les assauts du 19 décembre, il se dit dans une lettre « dans une grande anxiété » à l'égard « de nos archives et de notre bibliothèque » ayant peur des « folies » qui auraient pu y être commises à l'instar de l'institut Pasteur qui « a été incendié par les Vietnamiens » et où « le matériel a été brisé »<sup>90</sup>. Nous pouvons conclure, *a minima*, sur le fait que des tentatives de contrôle à distance ont existé et que la situation militaire était suivie de près par l'institution. Cela se confirme lors de la reprise d'Hanoi par les militaires français.

---

85 EFEO, Carton X : Musées (s. d.), dossier 27 : Musée H. Parmentier : correspondance (1947-1954). Copie du télégramme du 24 octobre 1946. Une copie de ce télégramme se trouve dans le carton XXVII, dossier 38. Elle n'est toutefois pas accompagnée de la note explicative de Louis Malleret citée ci-après, et des autres documents concernant cette affaire.

86 *Ibid.* MALLERET (Louis), Note sur les interventions de l'École française d'Extrême-Orient en 1946-1947 en vue de la protection du musée de Tourane et des monuments de l'Annam, 20 juin 1947.

87 *Ibid.*

88 Fils de George Groslier, Bernard-Philippe Groslier est né en 1926 à Phnom-Penh. Étudiant au moment de sa mobilisation, il s'intéresse à , il s'intéresse à l'histoire, l'histoire de l'art et le khmer. Il devient membre de l'EFEO en 1951. « Bernard Philippe Groslier » dans *Chercheurs d'Asie : répertoire biographique des membres scientifiques de l'École française d'Extrême-Orient*, EFEO. <http://www.efeo.fr/biographies/notices/groslier.htm> [consulté le 07 juillet 2017]. Au sujet de G. Groslier, voir : ABBE (Gabrielle), *Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier : genèse, histoire et postérité (1917-1945)*, thèse de doctorat, histoire, dir. Hugues Tertrais, univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018, 678 p.

89 EFEO, Carton X, dossier 27, *op. cit.* Note sur les interventions de l'École française d'Extrême-Orient en 1946-1947...

90 EFEO, Carton XXVII, dossier 38 : Délégation de l'EFEO à New-Delhi, correspondance et documentation de Suzanne Karpeles (1946-1948). Lettre de Louis Malleret, secrétaire général de la société des études indochinoises, à Suzanne Karpeles, 31 décembre 1946.

## 2. La récupération des locaux : la bibliothèque, organe vital de l'institution (décembre 1946-avril 1947)

### a- La mise en sécurité des collections et l'identification du danger : quand le péril politique en cache d'autres

Immédiatement après la nuit du 19 décembre 1946, l'EFEO attire l'attention de l'armée sur les biens de l'École à préserver des opérations militaires :

Honneur recommander à sollicitude commandement biens culturels français dans Hanoi tels Bibliothèque École Française d'Extrême-Orient contenant fonds ouvrages unique au monde, Musée Finot, ...

Reconnaissant prescrire toutes mesures sauvegarde en vue éviter le pire compte tenu possibilités militaires. <sup>91</sup>

Deux autres télégrammes sont envoyés. L'administrateur d'Hanoi, le colonel Lami, prend les mesures nécessaires à la préservation de diverses bibliothèques, dont celle de l'EFEO <sup>92</sup>. Après la récupération à peu près indemne des locaux de l'École par Jean Manikus et Edmonde Castagnol <sup>93</sup> et leur mise en sécurité, à laquelle participe aussi une garde civile contrôlée par le commissariat de la République <sup>94</sup>, Louis Malleret s'empresse de remercier le colonel Lami début janvier. La préciosité de la bibliothèque est à nouveau soulignée <sup>95</sup>.

Les locaux récupérés fin décembre 1946, la première préoccupation de Louis Malleret est celle de la « sauvegarde des biens » <sup>96</sup>. Il pose régulièrement à Jean Manikus la question de savoir

---

91 EFEO, Carton LIII, dossier Correspondance confidentielle, *op. cit.* Projet de télégramme de Haussaire et Coméduc à Général Morlière, s. d.

92 *Ibid.* Télégramme en clair de Comrep Hanoi à Haussaire Saigon pour Coméduc, 25 décembre [1946].

93 Voir le chapitre précédent.

94 EFEO, Carton LIII, dossier Correspondance confidentielle, *op. cit.* Télégramme en clair de Comrep à Haussaire Indo Saigon, 27 décembre [1946] et lettre du directeur de l'EFEO au Haut-Commissaire de France en Indochine, 8 janvier 1947.

95 Louis Malleret écrit dans une lettre de remerciements au colonel Lami : « Je tiens à vous exprimer tous mes remerciements pour les mesures de sauvegarde que vous avez bien voulu faire prendre à l'égard des biens de l'École française d'Extrême-Orient à Hanoi comprenant le fonds extrêmement riche de sa Bibliothèque, ainsi que les collections du Musée Louis Finot. Je puis vous assurer à cet égard de toute la gratitude de M. Coedès (sic), notre directeur actuellement à Paris, et de l'Institut de France qui exerce son patronage sur notre institution. » *Ibid.* Lettre de Louis Malleret pour le directeur de l'EFEO en mission au colonel Lami, 7 janvier 1947.

96 Il écrit par exemple à Edmonde Castagnol qu'il « convient pour l'instant de s'en tenir aux travaux de nettoyage, de réparations urgentes et de sauvegardes de nos biens ». EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Lettre de Louis Malleret à Edmonde Castagnol, 24 mars 1947.

comment ils y parviennent avec Edmonde Castagnol, une inquiétude accentuée par la difficulté de communiquer avec le premier <sup>97</sup> :

[...] il importe de faire preuve d'une grande fermeté à l'endroit des visiteurs, que ce soit au Musée ou à la Bibliothèque, quelle que soit leur nationalité. Tous les risques doivent être envisagés : vol, pillage, incendie, imprudences diverses. [...] D'une manière générale, comment arrivez-vous, Mme Castagnol et vous, à assurer la sauvegarde de notre patrimoine ? » <sup>98</sup>

Sauf exception, c'est-à-dire si l'on ne fait ni partie de l'armée ou de l'administration ni du réseau de l'EFEO, la bibliothèque est fermée au public <sup>99</sup>. D'un point de vue pratique, Louis Malleret donne son avis aux propositions que peuvent soumettre Jean Manikus et Edmonde Castagnol. Il leur laisse toute liberté d'initiative en cas d'urgence, insistant sur le fait qu'il « faut coûte que coûte préserver le patrimoine de l'École. » <sup>100</sup> Il est particulièrement inquiet des « actes d'indiscipline » et « d'un réveil de terrorisme » <sup>101</sup>.

En avril 1947, à l'arrivée de Christian Schlemmer, les caisses qui contenaient les documents mis à l'abri en 1943 sont toujours là, sans que personne ne sache à quoi leur contenu correspond. Ce dernier a eu vent de la dispersion de documents opérée par George Cœdès dans diverses pagodes des environs, toutefois, personne ne semble plus savoir où ils se trouvent exactement. Entre les bombardements de décembre 1943 et le printemps 1947, les événements se sont en effet enchaînés très rapidement : après les bombes, le coup de force japonais puis la Révolution d'août 1945 ont balayé l'administration coloniale, laquelle reprend alors seulement ses marques. À l'EFEO, entre temps occupée par une autre institution qui a elle-même pu toucher aux documents, la quasi-totalité du personnel a changé ou s'est envolé. C'est le cas du directeur, qui n'est plus le même après 20 ans

---

97 « Donnez-moi des nouvelles aussi développées que vous pourrez, car, je ne suis pas sans inquiétude en ce qui vous concerne, ainsi que l'École et votre silence me laisse supposer des difficultés. » *Ibid.* Lettre de [Louis Malleret] à Jean Manikus, 10 mars 1947.

98 *Ibid.* Lettre de Louis Malleret à Jean Manikus, 20 mars 1947.

99 *Ibid.* Selon le rapport de Christian Schlemmer (mi-avril 1947), aucun visiteur ne pouvait entrer sur le site de l'École et, s'il s'en présentait, était reçu au portail. Louis Malleret fait peut-être référence à quelques exceptions : le Lieutenant Caminha, délégué du Gouverneur, qui est venu en janvier et qui a « pris quelques notes sur l'état des lieux » d'après les états des lieux réalisés et François Martini, professeur de l'École des Langues Orientales, de passage à l'EFEO qui a pu profiter des ressources de la bibliothèque (« Je suis heureux d'avoir été à même de lui rendre service : Mr. Martini désirait un exemplaire du Lexique Tay blanc-Français de Minot pour sa mission à Lai-chau et un tirage à part de son "En marge du Ramayana". ») Lettres de Jean Manikus à Louis Malleret, 26 janvier et 30 mars 1947.

100 À propos d'une suggestion de E. Castagnol, il répond : « Dans ce pays, les scellés n'ont jamais arrêté les voleurs et leur apposition – si vous la décidez – ne saurait constituer une garantie définitive permettant de s'affranchir de l'obligation de la surveillance. Je vous laisse libre de juger si cette mesure est indispensable. Mais à mon avis, c'est plutôt une affaire de vigilance. D'une manière générale, je considère que dans une situation comme celle-ci, c'est à vous qui êtes sur place qu'il convient de prendre des initiatives, si celles-ci s'avèrent urgentes. Il faut coûte que coûte préserver le patrimoine de l'École. » *Ibid.* Lettre de Louis Malleret à Jean Manikus, 20 janvier 1947.

101 « 6o/ Rappporter un petit aperçu écrit de l'état général des locaux, en demandant des précisions sur [...] les mesures de sécurité adoptées, principalement à l'égard des actes d'indiscipline ou d'un réveil de terrorisme. » *Ibid.* Louis Malleret, Instructions pour M. Schlemmer relatives à l'inventaire du fonds chinois, 22 mars 1947.



de direction à l'EFEO – George Cœdès a passé la main à Paul Lévy, qui arrive au Vietnam au printemps 1947. C'est aussi le cas du personnel vietnamien. Ainsi, la Révolution d'août a opéré une grosse rupture à l'EFEO : si cette dernière est toujours officiellement la même institution, cela est loin d'être le cas dans les faits comme elle est vidée de quasiment tous ceux qui la faisait fonctionner. Il ne semble pas que ce danger ait été anticipé. Les relations interpersonnelles ont sans doute participé à ce manque d'anticipation : il se murmure en effet que les chercheurs contemporains français connaissaient les convictions politiques de leurs collègues vietnamiens, qu'ils pouvaient en outre soutenir, avec qui ils ont gardé de bonnes relations après la Révolution d'août. Les répercussions institutionnelles du départ massif d'un personnel aussi indispensable ne semblent pas avoir été envisagées. Bruno Delmas, qui a travaillé sur les différents types de maltraitances faites aux archives lors de la Révolution française, souligne aussi que « [...] la vie des institutions et les réorganisations administratives font naturellement et nécessairement subir aux archives [des maltraitances] »<sup>102</sup>.

Il ne semble pas y avoir eu d'évacuation de documents hors d'Hanoi durant cette période. Par précaution, Louis Malleret souhaite que les caisses qui avaient été déplacées au sous-sol du musée ne soient pas ouvertes en l'absence de gardiennage et de vitrines fermées à clé<sup>103</sup>. Côté bibliothèque, il n'est pas fait mention de nouvelles mises en caisse ni d'autres mesures de sécurité que celles liées à la sécurisation des locaux. Faut-il en conclure qu'en dépit d'une situation qui pouvait à nouveau basculer, l'EFEO pensait cette récupération des locaux durable, ou bien qu'une évacuation était inenvisageable, étant donné le manque de moyens humains et financiers, et la situation politique et militaire ? Les évacuations, comme en métropole, ayant été consécutives aux bombardements, il est également possible qu'il n'y en ait pas eu d'autres, une fois cette crainte dissipée.

Malgré la situation politique conflictuelle, la plus grande menace à la bibliothèque est ailleurs selon Christian Schlemmer : les termites et particulièrement les rats, contre lesquels il envisage de lutter « par tous les moyens »<sup>104</sup>. Un magasin de la bibliothèque et l'ancien bureau des

---

102 DELMAS (Bruno), « Partages institutionnels et partages d'archives : peut-on éviter la maltraitance ? Un aspect de la Révolution française » dans *Les maltraitances archivistiques : falsifications, instrumentalisations, censures, divulgations*, Paul Servais (dir.), Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, Coll. « Publications des archives de l'université catholique de Louvain », 25, 2010, p. 65.

103 « Je ne suis pas d'avis d'ouvrir les caisses du sous-sol du Musée jusqu'à ce qu'il nous soit possible d'assurer en toute sécurité la sauvegarde des collections et surtout tant que vous n'aurez pas retrouvé les clés des vitrines. » EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* Lettre de [Louis Malleret] à Jean Manikus, 28 mars 1947.

104 *Ibid.* Note « Travail à la Bibliothèque », s. d. « Il faudra veiller assez rapidement à prendre des précautions contre les termites le plus gros ennemi vient des rats, et l'on ne peut avoir de chats, car ceux-ci meurent tous d'une épidémie qui sévit à Hanoi actuellement. Les pièges sont inopérants. » Lettre de Christian Schlemmer à [Louis Malleret], 5 mars [avril ?] 1947.

bibliothécaires ont aussi été victimes de dégâts des eaux <sup>105</sup>. Ces problèmes ne sont que très peu abordés dans les archives : si Christian Schlemmer considère que le plus grand ennemi vient des rongeurs, ce sont les risques liés au contexte politique qui retiennent toutes les attentions dans la correspondance. Nous constatons donc un renversement : si nous avons vu au début du chapitre que les agents destructeurs naturels cristallisaient jusqu'alors les craintes à la bibliothèque (en particulier les aléas climatiques), et non les risques politiques, c'est désormais l'inverse qui se produit, alors que ces premiers sont bien toujours là et peuvent opérer comme une lame de fond.

Finalement, ce qui met le plus en danger la bibliothèque est cette rupture du personnel liée aux nouveaux rapports de force politiques, personnel avec lequel la mémoire et la connaissance quotidienne de la bibliothèque part, et ces agents de destruction naturels, sommes toutes banals. Ainsi, le péril qui la guette, effet de la crise politique, est certes moins violent que les destructions liées à une guerre, mais peut être tout aussi dévastateur.

## b- Un patrimoine né de la crise

Durant toute cette période de récupération des locaux entre décembre 1946 et l'arrivée de Paul Lévy au printemps 1947, Louis Malleret s'enquiert de savoir dans quel état se trouvent les archives, les livres, les objets laissés au moment de l'expulsion des locaux. Il s'inquiète des pertes : celles occasionnées par l'occupation de l'École et celles qui pourraient survenir par le pillage <sup>106</sup>. Il est intéressant de remarquer que Louis Malleret, George Coédès et des membres de l'École se soucient de l'intégrité des collections restantes. Leurs questions nous renseignent sur ce qui les intéresse : leurs archives, celles de l'École, la bibliothèque, des pièces du musée. George Coédès interroge au sujet de la présence des dossiers du personnel et demande de prendre des mesures pour en assurer la protection ; on demande aussi si tels et tels documents administratifs au sujet de tels et tels membres se trouvent toujours dans les archives <sup>107</sup>. Dans une lettre, il est indiqué qu'il est d'une « importance

---

105 *Ibid.* Note « Fuite dans la toiture », s. d.

106 « Croyez bien que je ne méconnaiss pas les dangers que vous avez courus et "importance des sages décisions que vous avez su prendre afin d'éviter le pillage. » Dans des lettres de J. Manikus à L. Malleret, nous pouvons lire : « Soyez assuré que je fais tout mon possible pour que rien ne soit perdu. Vous pouvez compter entièrement sur moi. » « Je vais reprendre toutes les questions en suspens car je crains qu'une lettre se soit égarée [...]. Ainsi vous auriez été au courant de la vie que nous menions et tranquilisé sur le sort de la Bibliothèque et des objets de collection du Musée. » *Ibid.* Lettre de [Louis Malleret] à Jean Manikus, 28 mars 1947 et lettres de Jean Manikus à Louis Malleret, 13 janvier et 22 mars 1947.

107 « Mr. Coédès (sic) m'écrit en me donnant les instructions suivantes au sujet du siège de l'École à Hanoi. Il demande : 1o- si les dossier du Personnel Européen sont encore là, et dans l'affirmative de prendre des mesures spéciales pour en assurer ; 2o- si notre stock de publications est intact, en particulier si l'on pourrait d'ores et déjà constituer plusieurs collections de publications pour la période 1939-1945, y compris celles de l'IIIEH ; 3o- s'il serait possible de constituer un jeu d'épreuves des photos d'Angkor depuis 1940. D'autre part, Glaize m'écrit au sujet de sa retraite et me demande si son livret se trouve toujours dans les archives de l'École à Hanoi. [...] Serait-il possible de retrouver trace des versements, des retenues et contributions budgétaires effectuées par l'École au nom

capitale » de savoir ce qu'il reste à la photothèque car la Conservation d'Angkor a été incendiée, avec tous les négatifs qui s'y trouvaient <sup>108</sup>. Louis Malleret cherche aussi à en savoir davantage sur « les pièces de valeur et objets de collection mis à l'abri par Mercier » – lesquels sont « toujours en caisses dans [le] sous-sol du musée et soigneusement emballés ». Il demande également si des pièces manquent et si les inventaires sont toujours présents <sup>109</sup>, tout comme à la bibliothèque.

Il est question des collections dans quasiment tous les documents de Louis Malleret relatifs à la réoccupation des locaux – au nombre de douze dans ce sous-dossier. Leur protection est prise très au sérieux par la direction et elle requiert toute l'attention des personnes présentes dans les locaux de l'École à Hanoi. Louis Malleret n'hésite pas à utiliser le terme de « responsabilité » <sup>110</sup>. Il utilise cinq fois le terme de « sauvegarde » en rapport aux « biens », au musée, à la bibliothèque, au « patrimoine » de l'École – parfois même plusieurs fois dans une lettre. Il recourt aussi une fois à la notion de préservation et il utilise quatre fois le terme « mesures » – « mesures de sécurité », de « protection », « mesures spéciales ». L'utilisation à deux reprises du mot « patrimoine » par Louis Malleret interpelle. Ces documents et objets, acquis çà et là et de différentes façons par l'École depuis sa fondation près d'un demi-siècle plus tôt, ont donc une importance capitale pour l'institution. D'ailleurs, Jean Manikus écrit en janvier 1947 qu'il n'y a pas lieu de faire « particulièrement ressortir la valeur de ces biens mobiliers et immobiliers ni les risques qu'ils peuvent courir en la période actuelle » <sup>111</sup> : il s'agit ici d'une tautologie.

Les inquiétudes de l'institution au sujet de sa bibliothèque confirment l'importance qu'elle accorde à cet outil de travail patiemment et difficilement constitué, et sa nécessité pour les chercheurs : sans bibliothèque, ces derniers ne pourraient quasiment plus travailler et l'établissement repartirait ainsi presque à zéro, près de cinquante ans en arrière. La question du maintien de l'institution pourrait en outre se voir poser. La perte de sa bibliothèque la fragiliserait donc grandement. L'utilisation du terme « patrimoine », rencontré pour la première fois dans les archives de l'EFEO au sujet (en partie du moins) de sa bibliothèque, paraît révélatrice : ce moment

---

de Glaize, à la Caisse du Trésorier Général, pour transmission à la Caisse des Dépôts et Consignations. Je vous signale que cette question vous intéresse vous aussi, de même que Mercier [...]. » Deux jours après, L. Malleret demande à J. Manikus de mener des recherches dans les archives à propos de R. Stein, lui suggérant de rechercher dans son « dossier ». *Ibid.* Lettres de [Louis Malleret] à Jean Manikus, 29 et 31 janvier 1947.

108 « [...] les clichés de la photothèque ont-ils été entièrement détruits ? Si la destruction est seulement partielle, quelle est l'importance du désastre ? Vous savez peut-être que dans l'incendie de la Conservation d'Angkor, nous avons perdu tous nos négatifs (sic). Il est donc d'une importance capitale de connaître ce qui subsiste à Hanoi. » *Ibid.* Lettre de [Louis Malleret] à Jean Manikus, 10 mars 1947.

109 *Ibid.* Télégramme n° 736 de Délégué Haussaire Hanoi à Haussaire Saigon, s. d. Lettre de Louis Malleret à Jean Manikus, 20 mars 1947.

110 Il l'utilise à l'occasion de la question de l'ouverture du musée mais cela vaut certainement pour toutes les collections : « Les autorités doivent comprendre que vous et moi sommes responsables d'un bien que nous avons eu beaucoup de mal à récupérer et que nous ne pouvons pas l'exposer sans surveillance aux visiteurs. » *Ibid.* Lettre de [Louis Malleret] à Jean Manikus, 31 janvier 1947.

111 *Ibid.* Lettre de Jean Manikus à Louis Malleret, 13 janvier 1947. Il fait état de plusieurs bibliothèques en utilisant le pluriel : sans doute celle située au siège de l'EFEO et celle du musée Louis-Finot.

de crise traversé par l'institution fait naître de nouveaux enjeux et paradigme. Devenue patrimoine, la bibliothèque de l'EFEO fédère ses acteurs et apparaît comme garante de l'institution et de son unité : si elle la perdait, cette expulsion de l'EFEO de ses propres locaux entre août 1945 et décembre 1946 constituerait une véritable rupture dans son histoire, dont l'institution serait peut être en peine de se relever. *A contrario*, si elle parvient à remettre la main sur l'ensemble de son patrimoine, elle peut essayer de reprendre ses travaux là où elle les avait laissés et continuer le cours de son histoire – avec difficulté toutefois comme elle se voit amputée de la quasi-totalité de ses employés vietnamiens, moteurs et mémoire de l'institution. Ainsi, la bibliothèque de l'EFEO apparaît à nouveau comme le miroir des enjeux contemporains : au niveau du pouvoir colonial, il est également urgent de reprendre la main afin de ne pas perdre l'Indochine.

### c- L'heure des premiers bilans : une bibliothèque inexploitable sans catalogues ni bibliothécaires vietnamiens

En dépit du fait que la sauvegarde des biens soit primordiale pour Louis Malleret, il lui importe aussi de mettre en ordre de façon sommaire les outils de travail du musée, de la bibliothèque et de la photothèque afin de pouvoir se retrouver dans les collections <sup>112</sup>. Dès la mi-janvier 1947, « des travaux d'inventaire et de reclassement à l'École » sont envisagés <sup>113</sup>. L'École, sécurisée et fermée au public, reprend petit à petit des activités, que la bibliothèque concentre. La reprise du travail scientifique à l'EFEO, cœur de métier de l'institution, passe donc par la mise en ordre de ses catalogues et inventaires.

Les principaux acteurs de ce travail sont Louis Malleret, Christian Schlemmer et les deux Vietnamiens anciennement employés à la DABI. Le premier demande au second, recruté pour « faire l'inventaire du fonds chinois de la bibliothèque » <sup>114</sup>, de réaliser d'abord un « travail de recensement (sic) » – « Ce qui est important, c'est d'établir la liste des manquants avec leurs principales caractéristiques. » –, plus précisément d'identifier les ouvrages dont l'absence serait « définitive » <sup>115</sup>. Il lui explique comment y parvenir, énumérant les différents outils disponibles : inventaire et catalogue du fonds chinois, registres d'inventaire des acquisitions, catalogue sur

---

112 « En ce qui concerne les directives que vous me demandez, j'estime que pour le moment ce que vous avez de mieux à faire c'est d'assurer la sauvegarde des biens en rétablissant un ordre sommaire qui permette d'avoir accès, sans trop de recherches, aux instrument [et ?] inventaire pour le musée, la bibliothèque et la photothèque. Le reste viendra ensuite. » *Ibid.* Lettre de [Louis Malleret] à Jean Manikus, 28 mars 1947.

113 Proposant de recruter un assistant pour la surveillance des locaux, J. Manikus écrit : « sans doute sera-t-il amené par la suite à nous prêter son concours pour les travaux d'inventaire et de reclassement, en remplacement numérique de M. Mercier, l'adjonction d'un collaborateur se révélant alors encore plus motivée. » *Ibid.* Lettre de Jean Manikus à Louis Malleret, 13 janvier 1947.

114 *Ibid.* Lettre de Louis Malleret à Jean Manikus, 20 mars 1947.

115 *Ibid.* Louis Malleret, « Instructions pour M. Schlemmer relatives à l'inventaire du fonds chinois », 22 mars 1947.

fiches. Dans le cas où il disposerait de suffisamment de temps, deux autres tâches lui seraient confiées : « faire quelques sondages dans les divers autres fonds de la Bibliothèque, afin de voir si celle-ci n'a pas subi trop de pertes », établir un rapport sommaire sur l'état général des locaux, incluant des précisions sur les dégradations à la photothèque, les manquants au musée le cas échéant, et les mesures de sécurité adoptées. Une autre liste, non datée et non signée, intitulée « Travail à la bibliothèque » donne des informations supplémentaires sur le travail envisagé à la bibliothèque : un reclassement de « t[ou]s les livres épars de t[ou]s les bâtiments », un dépouillement des fiches des « emprunteurs f[r]ançais et annamites » en vue de récupérer les ouvrages non rendus, la lutte contre les rats, le rangement en salle de lecture des usuels, la récupération et la détermination des manquants au sein des « cartes géographiques »<sup>116</sup>. Des travaux de réparation dans les magasins et le bureau des bibliothécaires ont peut-être également été réalisés.

Le travail est ardu. Après une première semaine, Christian Schlemmer adresse un rapport à Louis Malleret, dans lequel il fait état « de longues recherches » afin de trouver et d'identifier les registres d'inventaires et les catalogues existants. Si les magasins de la bibliothèque sont restés manifestement intouchés par l'occupation vietnamienne, témoignage de l'intérêt que portaient à ces ressources les agents de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient et le nouveau gouvernement vietnamien, les bureaux des bibliothécaires ont été retrouvés en désordre, à l'image des autres bureaux. Ce tumulte peut être dû à l'armée viet minh, qui a campé et combattu depuis les locaux le 19 décembre 1946, qui a pu également être à la recherche de matériaux à ré-employer. Il peut aussi être du fait des agents de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient, qui ont sans doute, comme l'EFEO un an et demi plus tôt, quitté les lieux de façon précipitée en emportant ce qu'ils pouvaient. Les catalogues et les inventaires contenant les informations descriptives des documents peuvent-être utiles à toute recherche en en constituant un premier matériau. Christian Schlemmer décrit :

En effet, si la bibliothèque elle-même est en ordre, et visiblement n'a pas été dérangée, le service a été trouvé par M. Manikus dans le même état de bouleversement que le reste des bureaux, ce qui, ajouté au désordre inhérent à l'âme asiatique, a anéanti toute possibilité de contrôle du destin individuel de chaque livre : je n'ai pu trouver les registres d'inventaires. En revanche, j'ai trouvé le registre de classement sur les rayons, ce qui est évidemment le plus commode, mais je n'arrive pas à voir de quand il date, et s'il est complet. D'autre part, il n'indique la liste que d'une partie (la majeure, il est vrai) du fonds chinois. Je n'ai pu, malgré de longues recherches, jusqu'à présent trouver ni le catalogue des livres mongols, mandchous ou polyglottes. D'autre part, il me manque aussi le catalogue des estampages. Je ne sais pas non plus s'il y a un fonds thibétain [...].<sup>117</sup>

---

116 *Ibid.* Note « Travail à la Bibliothèque », s. n., s. d.

117 *Ibid.* Lettre de Christian Schlemmer à [Louis Malleret], 5 mars [avril ?] 1947.

Quelles que soient les causes du désordre, il en résulte une impossibilité d'accès aux documents de la bibliothèque, les « inventaires » et les « catalogues » en étant les clés. Christian Schlemmer peine à comprendre l'organisation de la bibliothèque. Jean Manikus et Edmonde Castagnol lui donnent des indications sur « le déménagement de l'ancienne à la nouvelle bibliothèque », sur la réserve de la bibliothèque qui « avait été supprimée », sur les « livres rares » qui avaient été dispersées dans les pagodes. Il est aidé par « un bibliothécaire » (Nguyen Gia Phuong, ancien secrétaire de la DABI), lequel « tâche de retrouver comment marchait la bibliothèque », en plus de le seconder, et qui est lui-même aidé par « le relieur » (certainement Do Van On), « qui fait fonction de coolie et l'aide à remettre de l'ordre. » Il conclut : « D'ailleurs, il ne semble pas que la bibliothèque de l'École ait jamais été un modèle d'ordre et de méthode : il est tout de même curieux que je ne puisse trouver la moindre trace d'un index individuel de la situation d'un livre ! » <sup>118</sup>.

À propos du recensement des ouvrages manquants, le bilan de Christian Schlemmer est le suivant : sur « 900 ouvrages vérifiés », 90 sont manquants. Il les identifie comme des « pertes anciennes », « car les livres sont rangés sur les rayons de telle façon qu'il n'y a pas la place d'y ranger les livres manquants » <sup>119</sup>. Il précise qu'il est difficile de savoir s'il s'agit de pertes définitives ou non. Il n'arrive pas à déterminer de quelles collections de la bibliothèque les livres en caisses proviennent, ni ne sait si les ouvrages dispersés dans les pagodes ont été réintégrés après les bombardements. En réalité, faute de personnel spécialisé, il est difficile de dresser un bilan et le contour des pertes <sup>120</sup>. Si Christian Schlemmer n'est pas bibliothécaire de formation, la prise en main de la bibliothèque semble difficile pour des personnes dont c'est le métier. La perte des inventaires et des catalogues provoquent une énigme.

D'après Georges Boudarel, « [l]'entretien et le maintien des collections fut très certainement une des tâches primordiales » <sup>121</sup> menées à l'École vietnamienne d'Extrême-Orient. Les archives de cet établissement retrouvées dans celles de l'EFEO permettent en outre d'affirmer qu'il y a eu une continuité au niveau du personnel, ainsi que nous l'avons observé au chapitre précédent, y compris à la bibliothèque. Tran Van Giap (responsable des fonds chinois et vietnamien à l'EFEO), Nguyen

---

118 *Ibid.* Ce que conteste Louis Malleret dans sa réponse.

119 Lettre de Christian Schlemmer à [Louis Malleret], 5 mars [avril ?] 1947.

120 « En résumé, je le répète, il sera facile de voir les manquants apparents pour la majeure partie du fonds ; mais il faudra pouvoir attendre que les événements permettent de recruter le personnel spécialiste nécessaire pour remettre en ordre toutes les archives et remettre au clair, en dépouillant le désordre que présentent les documents, tout le système de contrôle de la bibliothèque fonctionnant en tant que service. » Il insiste : « Il est vrai, comme je vous le dis plus haut, qu'on ne pourra faire de vrai travail pour la récupération des livres et la remise en ordre de la bibliothèque, que lorsque nous aurons de plus nombreux spécialistes à notre disposition. » *Ibid.*

121 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal à l'œuvre dans l'atelier de Hanoi », dans *Propriété privée et propriété collective dans l'ancien Vietnam*, Ngo Kim Chung, Nguyen Duc Nghinh, Paris, L'Harmattan, Coll. « Recherches asiatiques », 1987, p. 12-13.

Van Khoan (responsable du fonds européen), Nguyen Trong Phan (qui a aussi travaillé pour le fonds chinois) ou encore le photographe Dinh Van Hoi, œuvrent pour le nouvel institut de recherche vietnamien. Ngo The Long indique par ailleurs que la nouvelle école a pu bénéficier d'aides financières, dont une de 500 dongs vietnamiennes en janvier 1946 pour l'achat de livres <sup>122</sup>. Il s'agit d'une somme certainement insuffisante (Nguyen Van Huyen devenu directeur de l'École vietnamienne après Lê Du indiquait ne pas pouvoir mener tous les projets à bien faute d'argent <sup>123</sup>), mais assez importante si nous la comparons aux salaires de son personnel : les agents pour lesquels le livret de solde nous est parvenu touchent entre 225 et 488 dongs en janvier 1946, par exemple <sup>124</sup>. Il y a également fort à parier que ces subventions furent peu nombreuses car l'institution se trouve dans « des conditions de grande pénurie et face à des perspectives d'avenir de jour en jour plus sombres » <sup>125</sup>. Toutefois, replacée dans le contexte de cet État à l'existence officieuse et aux moyens très réduits, devant enrayer la famine, sa valeur symbolique en est accrue : malgré l'abolition de l'ordre colonial, la reprise de cette institution pourtant née du contexte colonial, est importante pour l'assise du nouveau gouvernement. Une lettre de la nouvelle école vietnamienne à la Bibliothèque nationale envoyée en octobre 1945 témoigne encore de cette volonté logique d'accroissement, croisée à un souci d'économie : la nouvelle École cherche à acquérir des périodiques tout en évitant de constituer des doublons entre les deux bibliothèques <sup>126</sup>.

Enfin, un an et demi après la reprise des locaux, Paul Lévy expose un deuxième bilan :

Les locaux, la Bibliothèque et le Musée avaient été, d'une manière générale, préservés ; dans le détail, et depuis lors, nous avons pu constater la disparition de maints objets, livres ou dossiers d'archives. De plus, le manque d'entretien prolongé, aggravé par les conditions défavorables du climat tonkinois, avait occasionné d'importantes dégradations à nos bâtiments, à nos livres et aux collections ethnographiques du Musée. <sup>127</sup>

---

122 NGO (The Long), « Vietnam oriental institute during the period september 1945-october 1946 through documents », *op. cit.*, p. 40.

123 EFEO, Carton X : Musées, dossier 4 : Musée Parmentier : correspondance, plans (1947-1954). K.1 Lam-ap bao-tang [musée du Champa], Musée Parmentier (Tourane) (1946-). Lettre n° 66 de Nguyen Van Huyen, 23 mai 1946. Lettre n° 141 de Giam Doc, 1<sup>er</sup> novembre 1946, arrivée le 16 novembre 1946 à l'École vietnamienne et enregistrée sous le n° 687.

124 EFEO, Carton IB, dossier 37, *op. cit.* L'extrait de l'état des sommes acquises de juillet 1946 placé dans les annexes ([Figure 69](#)) donne peu ou prou à voir ces mêmes chiffres à six mois d'intervalle.

125 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal... », *op. cit.*, p. 12-13.

126 EFEO, Carton XXII : Relations extérieures (1920-1946), dossier 30. Lettre n° 325 de la Nguyen Trong Phan Dong-Phuong Bac-Co Hoc-Vien [École vietnamienne d'Extrême-Orient] à Tran Van Kha, Thu-vien Trung-uong [Bibliothèque nationale], 11 octobre 1945. Nous remercions Nguyen Thi Hai et Hoang Van Thuan pour nous avoir expliqué et traduit ce document et le suivant.

127 EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* LEVY (Paul), Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient, d'avril 1947 à août 1948..., p. 2.

En réalité, à la bibliothèque, environ 2 000 ouvrages et périodiques « ayant un caractère essentiel » sont recensés comme manquants grâce à de nouvelles investigations <sup>128</sup>. L'EFEO n'a toutefois pas perdu tous les manuscrits et ouvrages « rares » <sup>129</sup>. Les vols, certainement des vols internes effectués lorsque les Vietnamiens de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient ont quitté à leur tour les locaux, ont donc pour but de servir leurs propres besoins de recherche maintenant que leur avenir se voit privé de bibliothèque. Nous reviendrons sur la question des vols à la fin de ce chapitre.

Ces constats témoignent à nouveau d'une utilisation soignée de la bibliothèque par l'École vietnamienne d'Extrême-Orient, qu'elle a reprise à son compte et dont elle a besoin pour effectuer ses travaux de recherche. Le gouvernement viet minh a donc souhaité préserver cette institution pour la mettre au service de la nouvelle nation. Par ailleurs, les difficultés de Christian Schlemmer à trouver les inventaires et les catalogues rejoignent les nôtres <sup>130</sup>. La question de savoir si les anciens bibliothécaires de l'EFEO ne sont pas partis avec ces instruments de recherche afin d'empêcher la reprise du travail ou de les conserver dans l'objectif de s'en servir eux-mêmes plus tard comme monnaie d'échange ou en prévision d'un réinvestissement des locaux se pose. En attendant, la perte du personnel vietnamien de l'EFEO paralyse la reprise de ses activités – à tel point que l'EFEO met un an et demi avant d'identifier les ouvrages manquants –, ce qui souligne le caractère indispensable de cet ancien personnel, tout comme celles des catalogues pour toute bibliothèque. L'institution a pensé au caractère irrémédiable de la disparition des documents qu'elle a mis en caisses dès 1940 mais non à l'embarras dans lequel elle se trouverait si elle perdait les instruments de recherche. En l'absence des catalogues et des métadonnées qu'ils contiennent, c'est un demi-siècle d'acquisition et de travail bibliothéconomique qui se voit ainsi perdu puisque sans eux, il

---

128 « La période de 1945 à 1947 nous a fait perdre quelque deux mille ouvrages et périodiques ayant souvent un caractère essentiel. Encore a-t-il fallu le concours de plusieurs personnes dévouées, M. M. Schlemmer, Durand, Dang, Tan et Haudricourt, pour que nous connaissions, enfin, les pertes réelles des différentes sections de notre bibliothèque. » *Ibid.*, p. 3. Catherine Clémentin-Ohja et Pierre-Yves Manguin le soulignent également. CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie : l'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000*, Paris, Les Editions du Pacifique / EFEO, 2001, p. 37.

129 « À Hanoi, ce fut d'abord une exposition de manuscrits et livres d'Extrême-Orient d'après les documents conservés par notre bibliothèque. Présentée au Hall de l'Information, elle comportait un choix, malheureusement restreint, de documents destinés à montrer, en raccourci, ce que furent les écritures, les manuscrits et les livres d'Extrême-Orient. Cette exposition était illustrée de très belles peintures et documents graphiques conservés par nos collections. En présentant officiellement cette exposition, lors de son inauguration, à M. le Haut-Commissaire de la République en Indochine, j'ai tâché, entre autre, de souligner l'importance des collections rassemblées et sauvegardées par l'École Française d'Extrême-Orient. » LEVY (Paul), *Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient, d'avril 1947 à août 1948...*, p. 9.

130 Voir le chapitre 6



n'est plus possible d'accéder aux documents. Ce danger, également moins violent qu'une pluie de bombes, n'a pas non plus été anticipé.

Enfin, avec la reprise des locaux à Hanoi, les quelques objets, archives, livres, qui avaient été emportés à Saigon où le siège était replié, prennent le chemin du retour en deux convois. Le premier rapatriement contient au moins des livres, le second, deux machines à écrire, ainsi que des livres et archives <sup>131</sup>. Plus précisément, il avait été emporté à Saigon « un certain nombre de dossiers administratifs », des « manuscrits mis en réserve pour le Bulletin et les publications de l'IEEH », des « ouvrages, périodiques, dossiers divers », des « dossiers du personnel », des « registres de comptabilité » <sup>132</sup>. Le transport s'est vraisemblablement effectué par bateau jusqu'à Haiphong <sup>133</sup>, bien que Louis Malleret envisageât d'envoyer certains livres et archives « en raison de leur caractère de documents originaux » – notamment les documents de l'IEEH – par avion, accompagnés d'un agent de l'EFEO, Henry Philastre <sup>134</sup>, lequel organisa le transport et l'emballage des caisses <sup>135</sup>. Les caisses du second envoi sont cerclées pour plus de résistance car celles du premier avaient été endommagées <sup>136</sup>. L'EFEO semble donc regagner ses locaux de façon pérenne.

#### d- De nouvelles mesures pour se prémunir du futur

Si le caractère inédit du conflit explique l'absence d'identification de certains dangers, ces événements ont permis à l'École de prendre de nouvelles mesures afin de prévenir les risques à l'avenir. Son directeur, Paul Lévy, fait preuve de clairvoyance : le contexte s'annonce sombre.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'UNESCO mène des enquêtes afin de dresser le bilan des bibliothèques détruites <sup>137</sup>. En métropole, les deux guerres mondiales ont été suivies

---

131 « Je fais présentement exécuter deux caisses solides qui seront en outre cerclées, pour l'envoi à Hanoi de deux machines à écrire, des derniers livres qui restent à Saigon et des archives, à l'exception des registres de comptabilité. » EFEO, DP 76, *op. cit.* Lettre du conservateur du Musée Blanchard-de-la-Brosse au directeur, 19 août 1947.

132 *Ibid.* Lettres du conservateur du Musée Blanchard-de-la-Brosse au directeur, 2, 19 et 23 août et 12 septembre 1947.

133 *Ibid.* Lettre du 12 septembre 1947.

134 *Ibid.* Lettre du 23 août 1947.

135 Voir les différentes lettres précitées. H. Philastre, né en 1900, occupe le poste de secrétaire administratif en tant que contractuel de fin mai 1947 à août 1948. EFEO, DP 110, Philastre, Marcel, Marius, Henry.

136 « Nous avons été extrêmement surpris [...] que les caisses des livres vous soient parvenues en mauvais état ; car les emballages ont été effectués sous notre contrôle direct. M. Durand devait se charger de faire cercler les caisses. L'incertitude qui régnait sur la date de son départ n'a pas permis de faire confectionner les caisses particulièrement résistantes, mais le conditionnement de celles qui ont été choisies était suffisant, dans des conditions normales de manutention. » EFEO, DP 76, *op. cit.* Lettres du conservateur du Musée Blanchard-de-la-Brosse au directeur, 2 août 1947.

137 POULAIN (Martine), *Livres pillés, lectures surveillées...*, *op. cit.*, p. 392.

d'entreprises de reconstitution des fonds afin de tenter de remplacer les documents perdus <sup>138</sup>. Par l'intermédiaire de Marcel Destombes, rentré en France et en poste à l'UNESCO, l'École a pu dès 1947 recevoir des dons, procéder à des échanges, ce qui lui a permis de reprendre les activités d'acquisitions à la bibliothèque, et espérer recevoir une subvention de cet organisme <sup>139</sup>. L'Institut océanographie situé à Nha Trang, qui a perdu beaucoup d'archives et de clichés de sa photothèque, a lui aussi entamé la reconstitution de sa documentation dès 1947 <sup>140</sup>. Le travail de l'EFEO s'inscrit donc dans un contexte plus général de reprise des activités. La prise de nouvelles mesures préventives s'observe par ailleurs en métropole après la guerre, alors que s'ouvre la guerre froide <sup>141</sup>. Sophie Cœuré note que les réflexions des archivistes français prennent trois directions : la mise en place de nouveaux plans de protection anticipant une guerre d'invasion ou nucléaire, l'organisation de la sauvegarde par des copies systématiques sur microfilms, un investissement dans la coopération archivistique internationale au sein du conseil international des archives, fondé en 1948 sous l'égide de l'UNESCO. Pour sa bibliothèque, l'EFEO emprunte également ces deux premières voies.

Cette expérience de la guerre et de la perte du contrôle de la bibliothèque de l'École fait en effet dialectiquement émerger un projet de reproduction de « tous les ouvrages et manuscrits les plus rares » et du « fonds extrême-orientaliste ». Il s'agit d'un projet de sauvegarde, pour lequel l'institution importe une station de microfilmage des États-Unis. Paul Lévy identifie quatre points forts à ce projet : rapidité, faible coût d'exécution, faible volumétrie des copies pour leur stockage, possibilité de diffusion des copies dans les centres indochinois de l'EFEO, ainsi que dans tous les centres orientalistes français <sup>142</sup>. Cette logique de dissémination garantirait à l'École la sauvegarde des copies, en plus de faire connaître les ressources rares qu'elle a acquises. L'institution s'y applique : dans son rapport d'activités de la période allant d'août 1948 à septembre 1949, Paul Lévy

---

138 CHAVE (Isabelle), « Après l'armistice, entre reconstruction, réparation et reconstitution », dans *Une expérience du chaos...*, *op. cit.*, p. 100-111. VAÏSSE (Maurice), Préface dans *1940, l'empreinte de la défaite*, *op. cit.*, p. 11-12.

139 « Grâce à l'un de nos anciens collaborateurs, Monsieur Destombes, nous sommes inscrit par l'UNESCO. sur la liste des zones sinistrées et, à ce titre, nous avons accru dons et échanges et pouvons même escompter recevoir des crédits de ce grand organisme. » EFEO, Carton XXVII, dossier 38, *op. cit.* LEVY (Paul), Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient, d'avril 1947 à août 1948, *op. cit.*, p. 3. En octobre 1945, Suzanne Karpelès avait reçue une lettre de la Direction des Bibliothèques de France à propos l'envoi d'un rapport en anglais sur les « bibliothèques sinistrées ». EFEO, Carton XXVII *op. cit.*, dossier 38 Délégation de l'EFEO à New-Delhi.

140 FERRY (Ferréol de), « Les Archives en Indochine » dans *La Gazette des archives*, n° 8, 1950, p. 39, p. 41.

141 CŒURÉ (Sophie), « Archives dans les guerres, guerres des archives aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Autorité, identité, vulnérabilité. » dans *Pouvoirs*, « Les archives » n° 153, 2015, p. 34

142 « Des appareils électriques de nettoyage ont été commandés aux États-Unis, de même que les instruments à micro-filmer et reproduire rapidement, par photographie, tous les ouvrages et manuscrits les plus rares de nos collections. Les techniques récentes nous permettent, en effet, d'envisager, pour une somme comparativement faible (un million de piastres indochinoise, soit 17 millions de francs), la reproduction du fonds extrême-orientaliste pour un prix abordable et sous un volume considérablement réduit, chacun des centres indochinois de l'École et tous les centres orientalistes français. LEVY (Paul), Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient, d'avril 1947 à août 1948, *op. cit.*, p. 4.

indique que « l'ancien local du service photographique, mis à la disposition du Haut-Commissariat recevait un service ultra-moderne de micro-filmage »<sup>143</sup>. Déjà, la politique de reproduction a changé, puisque c'est l'intégralité de la « documentation manuscrite » qui doit être reproduite, toujours en plusieurs exemplaires<sup>144</sup>. Nous verrons au chapitre suivant que Jean Manikus a effectivement pour mission de faire de très nombreux microfilms – y compris des microfilms de catalogues comme déjà constaté au chapitre 6 – et que le fait de se doter d'une station de microfilmage était pionnier en Indochine, conduisant l'institution à produire des copies pour la DABI. Quant aux plans de protection, nous verrons que les mesures de dispersion sont la solution privilégiée lorsque de nouveaux dangers guettent la bibliothèque quelques années plus tard, peu avant la conférence de Genève en 1954. Des précautions nécessaires à la bonne conservation des documents en se prémunissant des risques naturels sont également prises, preuve que ces dangers ordinaires sont aussi combattus<sup>145</sup>.

Ainsi, en dépit du fait que l'EFEO retrouve ses locaux et reprenne son travail en Indochine par suite de sa reconquête par les militaires français, l'institution demeure sur ses gardes. Les péripéties déjà rencontrées servent d'alerte puisque de nouvelles mesures de sécurité sont prises. L'École améliore dès lors sa stratégie : les récents événements prouvent en effet que les seules évacuations ou mises en caisses ne préviennent pas tous les dangers, et qu'elles peuvent même exposer les collections à davantage de risques. Ces nouvelles précautions témoignent une fois encore du caractère crucial de la bibliothèque pour l'institution : les enjeux scientifique comme politique sont importants puisqu'il en va de sa survie, ainsi, l'EFEO anticipe le danger alors que le paysage s'éclaircit un peu.

Mais, qu'en fut-il du côté vietnamien ? Comment l'École vietnamienne d'Extrême-Orient s'est-elle appropriée les documents de l'EFEO, en particulier ses archives, lorsqu'elle occupait ses locaux ?

---

143 Nous verrons au chapitre suivant que le rendement à cependant pu fluctuer. LÉVY (Paul), « Résumé du rapport sur l'activité de l'EFEO d'Août 1948 à Septembre 1949 », dans *Résumé du rapport sur l'activité de l'EFEO d'Août 1948 à Septembre 1949, Procès verbal de l'Assemblée Générale du 10 Janvier 1950*, Société des amis de l'École française d'Extrême-Orient, sans pagination.

144 *Ibid.* Il écrit très exactement : « Les archives photographiques ont été groupées auprès des archives dans le bâtiment de la bibliothèque, tandis que l'ancien local du service photographique, mis à la disposition du Haut-Commissariat recevait un service ultra-moderne de micro-filmage. Événement très important, car il permet à l'École la reproduction rapide et multiple de toute sa documentation manuscrite. »

145 « L'outillage de l'École a été sérieusement révisé et complété. La bibliothèque de son siège, à Hanoi, a reçu les soins de MM. Haudricourt et Gernet. Elle s'enrichit à un rythme rapide tandis que l'on achevait de prendre les mesures de précaution nécessaires à la conservation des collections par l'emploi généralisé de désinfectants et l'usage d'armoires métalliques. » *Ibid.*

## II – DÉTRÔNER UN ÉTABLISSEMENT : LE SORT RÉSERVÉ AUX ARCHIVES DE L'EFEO PAR L'ÉCOLE VIETNAMIENNE D'EXTRÊME-ORIENT

Du fait de son caractère nécessaire, la bibliothèque de l'EFEO est relativement bien préservée par la nouvelle institution vietnamienne. À l'instar des chercheurs de l'EFEO, les scientifiques vietnamiens en ont tout autant le besoin afin d'asseoir leur institution, au service d'un nouveau gouvernement et d'une nouvelle nation, et pour mener à bien leurs travaux. Lorsqu'ils doivent quitter les locaux du fait de la reprise du pouvoir par le gouvernement colonial, les chercheurs de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient plient bagage en emportant un certain nombre d'ouvrages de la bibliothèque avec eux, des ressources d'autant plus nécessaires qu'une vie clandestine s'ouvre à eux. Quel sort a néanmoins été réservé aux archives de l'EFEO ? Quels enjeux ont-elles pu revêtir ? Bien qu'il serait nécessaire de consulter des archives vietnamiennes – s'il en existe – pour répondre de façon certaine à ces questions, nous proposons d'exposer ce que nos propres recherches permettent déjà d'observer.

### A) L'alimentation des archives : un établissement en pleine continuité avec son prédécesseur colonial

Les activités de cette institution ont naturellement été productrices d'archives <sup>146</sup>. Des documents d'archives classés parmi celles de l'EFEO permettent de constater que les agents de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient ont continué à recourir à leurs anciennes fournitures de bureau, comme lorsqu'ils étaient au service de l'EFEO : anciens tampons d'enregistrement du courrier de l'EFEO et chemises de conditionnement, documents à l'en-tête de la République française et de l'État français sont utilisés par la nouvelle institution, comme nous pouvons l'observer à la [Figure 67](#) des annexes et aux suivantes <sup>147</sup>, dont nous constatons dès lors le manque cruel de moyens. La continuité s'observe dans l'administration quotidienne, dont les procédures sont semblables à celles auparavant en vigueur à l'EFEO : comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le registre qui

<sup>146</sup> Nous remercions Nguyen Thi Hai et Hoang Van Thuan de nous avoir expliqué et traduit ces documents.

<sup>147</sup> EFEO, Carton IB, dossier 37, *op. cit.*

compile les décisions relatives à l'EFEO sert désormais pour les documents administratifs de la nouvelle institution <sup>148</sup>. Ces derniers sont insérés à la suite des dernières décisions prises par l'EFEO avant son expulsion des locaux. Alors que le nouveau gouvernement entend abolir l'ordre colonial, la continuité frappe ici puisque l'emploi d'un nouveau registre, marquant la rupture, n'a pas été effectué, de sorte qu'un lecteur peu attentif ne remarque pas le changement. La permanence du personnel qui s'occupait de l'administration de l'EFEO <sup>149</sup> et le décret instituant la nouvelle institution indiquant que cette dernière reprend les missions de la première en sont certainement les explications.

Les archives de cet établissement se découvrent dès lors aujourd'hui parmi celles de l'EFEO. Ici non plus, point de rupture : le fonds des archives de l'EFEO n'a pas été clos par la nouvelle institution, mais bien alimenté sans interruption formelle, comme le donnent à voir les exemples suivants. Un dossier concernant le musée du Champa à Danang (ainsi renommé par le nouveau gouvernement et correspondant au musée Henri-Parmentier de l'EFEO) se voit archivé sous la cote K.1, réservée aux musées (voir [Figure 71](#)). Le dossier concernant les échanges avec la DABI depuis la date de 1931 contient la correspondance de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient avec la Bibliothèque nationale du Vietnam, remplaçante de la DABI. Des annotations « K.2 » ou « K.2 *Thu vien* », renvoyant à la nouvelle Bibliothèque nationale, peuvent également y être observées. Des bandelettes de papier mettant en exergue un document avec son analyse archivistique en vietnamien se trouvent également sur les chemises <sup>150</sup>. La langue utilisée est la seule différence que nous pouvons observer : les documents et leurs analyses sont en vietnamien et non plus en français. C'est donc la langue, et non les pratiques administratives et les fournitures utilisées, qui matérialise la rupture.

Par ailleurs, nous savons que les protagonistes de cette nouvelle école sont repartis avec une partie de leurs archives, puisque les décisions qu'ils avaient insérées dans le registre compilant les documents administratifs de l'EFEO ont été découpées ou décollées, ce que Jean Manikus remarque rapidement à la reprise des locaux <sup>151</sup>. D'autres de ses documents d'archives, par exemple ceux cités ci-dessus, sont en revanche demeurés dans les locaux puisqu'ils nous sont parvenus. Il est probable que les agents de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient aient dû quitter les locaux de façon

---

148 Les documents sont collés dans l'ordre chronologique et indexés.

149 Nguyen Van Phong, secrétaire de deuxième rang d'après les états des soldes de 1946 est par exemple mentionné comme archiviste à partir de juin 1946, une fonction qu'il cumule à partir de décembre 1946 à celle de chef de bureau des secrétaires. EFEO, Carton IB, dossier 37, *op. cit.*

150 EFEO, Carton LIII, dossier Correspondance confidentielle, arrivée, *op. cit.*

151 « Le feuillet de cette page manque. » « Les pages n<sup>os</sup> 443, 44, 45 et 46 manquent. » « Les pages n<sup>os</sup> 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455 et 456 manquent. » Ces annotations ont été faites à « Hanoi le 7 Janvier 1947 » et sont signées de son nom. EFEO, Carton LI, DA 15, *op. cit.*, p. 441, 447 et 457.

précipitée, à l'image de l'EFEO lorsqu'elle en avait été elle-même expulsée, et qu'ils aient été sélectifs dans les documents qu'ils souhaitaient conserver. La consultation du registre précité permet d'ailleurs de remarquer que, bien que les décisions elles-mêmes en ont été ôtées, le report de leur analyse et leur indexation dans le registre ont demeuré. Les traces n'ont donc pas toutes été effacées <sup>152</sup>.

Qu'a fait ensuite l'EFEO des documents laissés par l'École vietnamienne d'Extrême-Orient ? En a-t-elle restitué ? Nos recherches ne nous ayant pas permis de savoir si cet établissement en avait laissé d'autres que ceux que nous avons consultés, il est peu aisé de répondre. L'EFEO a au moins conservé ces quelques archives précédemment évoquées, lesquelles n'ont pas été triées ni détruites, mais ont été rapatriées en France environ dix ans plus tard, comme nous le verrons au prochain chapitre. À propos des archives des chercheurs, considérées comme personnelles par l'EFEO, puis par l'École vietnamienne d'Extrême-Orient comme le montre le cas de celles de Paul Lévy, Nguyen Van Huy, le fils de Nguyen Van Huyen, nous a confirmé une information qui circule volontiers aujourd'hui chez les historiens travaillant sur le Vietnam. L'EFEO, en la personne de Maurice Durand qui dirigeait ce qui était devenu le centre de l'EFEO à Hanoi, a retourné à Nguyen Van Huyen – le seul Vietnamien à avoir été membre de l'EFEO – les documents qu'il avait mis de côté avant de quitter l'École vietnamienne d'Extrême-Orient, réunis dans cinq caisses, et que nous avons nous-même consultés chez lui pour nos recherches <sup>153</sup>. Ce geste fait écho à celui fait précédemment en faveur de Paul Lévy. Comme cela était le cas du temps de l'occupation des locaux de l'EFEO par l'École vietnamienne, les communications n'étaient donc pas rompues après la reprise de ses locaux par l'EFEO. Nguyen Van Huy nous a en outre confirmé que les liens d'amitié subsistaient.

L'École vietnamienne d'Extrême-Orient a-t-elle pu toutefois détruire des documents d'archives, voire en spolier, à son départ ?

---

152 Comme relevé dans le chapitre précédent, en consultant ce registre aujourd'hui nous constatons que tous les documents compris entre les pages 438 et 457 ont été soit décollés, soit leurs pages découpées. Certaines pages comportent une analyse manuscrite du document décollé, qui permettent de prendre connaissance de l'objet du document qui s'y trouvait. Le registre contenant cependant un index thématique et les documents qui se trouvaient pages 438 à 447 ayant été indexés, la moitié de ces pages peuvent être identifiées – les pages 448 à 457 ne contiennent pas d'information et n'ont pas été indexées. Ainsi, la page 438 contenait une décision du 21 août 1945 nommant un personnel de garde pour les immeubles autrefois de G. Cœdès et de P. Lévy. Entre celle-ci et la page 458, qui contient une décision prise par P. Lévy le 23 avril 1947, la première annotation de J. Manikus se trouve à la page 441, laquelle contenait d'après l'index un « procès-verbal de récolement de l'inventaire du mobilier affecté à l'hôtel du directeur de l'École » du 28 août 1945. Il est probable que J. Manikus ait recherché dans ce registre un document de référence pour réaliser les états des lieux. Les pages 442 et 443 étaient susceptibles de l'intéresser comme elles concernaient ces deux décisions du 28 et du 31 août 1945 nommant puis rectifiant « une commission chargée de procéder à la vérification de la caisse et des objets précieux tenus par Mercier ». Par ailleurs, il est à noter que deux autres pages sont manquantes : les pages 284 et 285, qui n'ont pas été indexées, n'ont pas été relevées par Jean Manikus comme manquantes.

153 Son fils pense que cette restitution s'est faite en 1956, à son retour du maquis – sans être toutefois certain de la date. Entretien à Hanoi avec Nguyen Van Huy, 2 novembre 2016. Entretien avec Marcus Durand, Paris, 13 mars 2015.

## B) Des destructions d'archives interdites et des vols peu nombreux : les archives de l'EFEO au service de projets politiques et scientifiques

Dans son article, Georges Boudarel mentionne une circulaire d'Ho Chi Minh envoyée à ses ministres le 3 janvier 1946 réagissant à des cas de destruction et de vente d'archives par les administrations. Elle indique que de tels actes à l'encontre de « pièces » ou de « dossiers » d'archives sont assimilables à du sabotage et elle appelle tous les services à « conserver toutes les archives, sauf ordre contraire, ou de les expédier au service spécialisé relevant du ministère de l'Éducation nationale. »<sup>154</sup> Il y a donc eu des vols, des ventes, des destructions durant cette période, que le nouveau gouvernement vietnamien combat : les archives coloniales revêtent un enjeu de pouvoir pour la nouvelle administration.

À la reprise des locaux par l'EFEO, les premiers bilans dressés par Jean Manikus, Edmonde Castagnol et Christian Schlemmer sont plutôt optimistes quant aux dommages subis par les collections. Les états des lieux de Jean Manikus et d'Edmonde Castagnol pointent des vols et des destructions de machines à écrire, d'appareillages et de matériels électriques, et dépeignent des locaux en grand désordre<sup>155</sup>. À leur lecture, livres, manuscrits et archives ne semblent pas avoir constitués *a priori* un butin, bien qu'il soit possible de s'interroger sur les motifs de dérangement de certaines des malles des membres de l'EFEO, fouillées et vidées. Hormis deux décisions du 28 et du 31 août 1945 faisant état d'« une commission chargée de procéder à la vérification de la caisse et des objets précieux tenus par Mercier »<sup>156</sup>, nous n'avons pas plus de détail à ce sujet : les décisions elles-mêmes ne nous sont pas parvenues – il semble ici s'agir des collections de l'EFEO dont René Mercier avait la responsabilité, cette commission devait-elle identifier si tel était bien le cas ou s'ils s'agissait d'effets personnels ? Le rapport d'activité de Paul Lévy pour la période allant d'avril 1947 à août 1948, réalisé un an et demi après la reprise des locaux, relève néanmoins des disparitions de « dossiers d'archives »<sup>157</sup>, sans doute passées inaperçues au premier abord parce que peu nombreuses. Des documents ont en effet été ciblés ; les vols, non réalisés au hasard, semblent avoir été parcimonieux.

---

154 BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal... », *op. cit.*, p. 12-13.

155 Voir le chapitre 7

156 EFEO, Carton LI, DA 15, *op. cit.*, p. 442-443.

157 EFEO, Carton XXVII, dossier 38. LEVY (Paul), Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient, d'avril 1947 à août 1948, *op. cit.*, p. 2.

Nos archives administratives avaient été, en majeure partie, épargnées, sauf celles concernant les relations que l'École entretenait avec les institutions scientifiques étrangères et françaises. En particulier, ont été vidées de nos cartons la copie de tous les rapports adressés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nos archives scientifiques aussi ont été soigneusement dépouillées de bon nombre de monographies ethnologiques concernant, d'une façon générale, les populations montagnardes du Tonkin et du Nord-Annam. Fort heureusement, nos cartes ethnographiques, documents manuscrits du plus haut intérêt, demeurés à l'écart de la bibliothèque, échappèrent aux prélèvements opérés.<sup>158</sup>

Une lettre d'octobre 1945 de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient à destination de la Bibliothèque nationale vietnamienne témoigne de l'intention de cette première d'entrer en contact avec des établissements de tous les continents afin de réaliser des achats de revues<sup>159</sup>. Outre le désir de maintenir opérante la bibliothèque pour les chercheurs, il s'agissait certainement de nouer des relations internationales afin d'être reconnu et légitimé par ces autres établissements. Les raisons du vol des copies des rapports de l'EFEO à l'AIBL peuvent être multiples : posséder une trace des activités de cette première afin de mieux poursuivre ses missions et ses recherches semble être une hypothèse plausible, mais qui ne peut être affirmée en l'absence de preuve. Quant aux « archives scientifiques » relatives aux recherches ethnologiques mentionnées par Paul Lévy, elles ont justement trait au domaine de recherche exploré par un certain nombre d'agents vietnamiens de l'EFEO, ainsi que nous l'avons vu au chapitre 5. Ces zones géographiques correspondent aussi aux zones montagneuses du nord du Vietnam, investies par les militaires viet minh dans leur guérilla. Il est également possible que ces archives aient été prises pour les leur transmettre, bien que cette hypothèse nous paraissent moins probables puisqu'il s'agissait de documents relatifs à des recherches et que les cartes géographiques ont été laissées à l'École. Le départ définitif de ces chercheurs vietnamiens des locaux de l'EFEO, dont un certain nombre prennent le maquis<sup>160</sup>, signifie qu'ils n'y auront plus accès à l'avenir : du fait de la nécessité de ces documents pour leurs recherches, nous pouvons imaginer qu'ils les ont emportés avec eux au moment de leur évacuation. Il est aussi possible qu'ils aient considéré ces archives comme les leurs puisque nous avons vu, d'une part, qu'elles étaient le fruit de leur travail et que, d'autre part, l'EFEO considérait les archives des chercheurs comme leur appartenant – on ignore si cela était ici le cas<sup>161</sup>. En l'absence de sources, nous ne pouvons que faire des suppositions. Au surplus, comme le montrent les recherches sur les spoliations en Europe durant la Seconde Guerre mondiale, les intérêts pouvaient être multiples et contradictoires au sein d'un même camp, selon que les ordonnateurs étaient

---

158 *Ibid.*, p. 4.

159 EFEO, Carton XXII, dossier 30, *op. cit.* Lettre n° 325 de Nguyen Trong Phan à la Bibliothèque nationale du Vietnam, 11 octobre 1945.

160 BOURDEAUX (Pascal), TESSIER (Olivier), *Un siècle d'histoire : l'École française d'Extrême-Orient au Vietnam / Lịch sử một thế kỷ nghiên cứu : vien vien dong bac co phap tai viet nam*, Paris / Hanoi, École française d'Extrême-Orient / Nha Xuat Ban Tri Thuc, 2014, p. 157.

161 Voir les chapitres 5 et 7



militaires, agents de services de renseignements, travaillant pour la presse et la propagande, qu'il y ait ou non des institutions en charge de protéger les collections, des volontés d'enrichissements de personnes privées par la revente<sup>162</sup> – ce dernier point étant également possible dans notre cas d'étude du fait de la conjoncture économique d'alors –, des actes de vandalisme.

La comparaison avec les archives conservées par le service photographique prouve quant à elle avec certitude que les prélèvements opérés à la bibliothèque et aux archives de l'EFEO étaient méthodiques. En effet, bien que les locaux de ce service aient été « le théâtre de scènes de pillage » et que les clichés et les fiches descriptives aient souffert « de négligence d'entretien durant la période 1945-1947 », Paul Lévy fait état d'une « documentation exceptionnelle qui demeure à peu près intacte »<sup>163</sup>. Les agents de l'École vietnamienne ne l'ont donc pas mise à mal.

Le rapport de Paul Lévy confirme par ailleurs qu'il n'y a pas eu de destructions d'archives, si ce n'est, tout comme l'avait évoqué Christian Schlemmer, des pertes à cause du manque d'entretien des collections. Ce n'est cependant pas le cas de toutes les archives des services de l'administration indochinoise. Dans un article de 1950 dans lequel il présente les archives conservées en Indochine, Ferréol de Ferry (archiviste paléographe en poste à la DABI en remplacement de Paul Boudet) indique que « [l]es événements consécutifs au 9 mars 1945 ont gravement atteint les archives » en Indochine<sup>164</sup>. Les archives impériales de Hué, celles de la Résidence supérieure en Annam et de la chambre de commerce de Hanoi sont détruites, quand des pertes importantes, voire très importantes, sont à déplorer dans les dépôts des archives des provinces, à l'inspection générale des travaux publics, aux services de l'agriculture, des eaux et forêts, ainsi qu'aux services géologique et géographique situés à Dalat et à l'institut océanographie de Nha Trang. Nombre de services rattachés au gouvernement général ont en outre vu leurs archives « dispersées »<sup>165</sup>. Seules les archives conservées au dépôt central à Hanoi, et dans ceux de Saigon et de Phnom-Penh ont peu souffert – le sort des archives religieuses est quant à lui inconnu. Lorsque vient le tour de présenter les archives de l'EFEO dans son article, il offre une présentation des fonds qu'elle conserve, sans mentionner de pertes, ce qui semble confirmer leur intégrité. Nous constatons donc à nouveau que les archives de l'EFEO ont très peu souffert. L'article n'indique pas les contextes de ces destructions. Les archives ont-elles été des victimes collatérales de la guerre, s'est-il agi de spoliation ou d'une politique de destruction, d'une volonté de s'attaquer à des symboles

---

162 STEIN (Wolfgang Hans), « Les archives militaires françaises sous l'occupation allemande, 1940-1944 : droit des gens et spoliations d'archives », dans *1940, l'empreinte de la défaite*, *op. cit.*, p. 45-69.

163 EFEO, Carton XXVII, dossier 38. LEVY (Paul), Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient, d'avril 1947 à août 1948, *op. cit.*, p. 4-5.

164 FERRY (Ferréol de), « Les Archives en Indochine », *op. cit.*, p. 33-41.

165 *Ibid.*

administratifs, politiques et culturels, de détruire l'ordre ancien, de décomposer les institutions créées par le pouvoir colonial ? Des recherches sur le sort des bibliothèques et des archives en Indochine durant cette période permettraient de remettre en contexte le cas de l'EFEO et de faire d'utiles comparaisons afin de conclure.

En définitive, s'ils ont prélevé des documents d'archives afin de servir des projets scientifiques voire politique (afin de trouver une légitimation de l'École vietnamienne par une reconnaissance internationale), ces agents vietnamiens n'ont pas cherché à détruire et à empêcher le travail de l'EFEO et, donc de leurs anciens collègues, une fois qu'ils ont su que ceux-ci allaient réintégrer leurs anciens locaux. Cela peut être expliqué par cette camaraderie entre Vietnamiens et Français de l'EFEO dont nous avons écho jusqu'à nos jours, qui perdure en dépit des affrontements militaires. Il peut aussi s'agir d'une manœuvre politique afin de garder de bonnes relations avec l'EFEO, acteur incontournable de la scène scientifique internationale, en prévision du jour où le Vietnam aura son propre institut de recherche indépendant ou du jour où les chercheurs vietnamiens auront besoin de la contacter individuellement, dans le cadre de leur carrière.

### C) L'enjeu de la propriété des documents

La question du vol pose enfin celle de la propriété des collections de l'EFEO. L'École vietnamienne d'Extrême-Orient s'étant emparée de ses locaux, à qui celles-ci appartiennent-elles ?

Les décrets aperçus au chapitre précédent pris par le gouvernement vietnamien au sujet de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient après la déclaration d'indépendance du 2 septembre 1945 indiquent que les missions de l'EFEO sont reprises par cette nouvelle institution. L'article 4 du décret du 29 septembre 1945 précise : « *Forbids from destroying communal houses, pagodas, temples, shrines or other worshipping places, palaces, citadels along with tombs that are not under preservation yet. Forbids from destroying inscriptions, objects, edicts, diplomas, documents, books, whether in religious nature or not, but beneficial to history that are not under preservation yet.* »<sup>166</sup> Des décisions prises par la nouvelle École, aujourd'hui manquantes, témoignent de la réalisation d'inventaires fin août 1945, peu après l'expulsion de l'EFEO de ses locaux : un « procès-verbal de

<sup>166</sup> Cité par NGO (The Long), « Vietnam oriental institute... », *op. cit.*, p. 39. Décret n° 35-ND du 29 septembre 1945.

récolement de l'inventaire du mobilier affecté à l'hôtel du directeur de l'École » a été dressé et « une commission chargée de procéder à la vérification de la caisse et des objets précieux tenus par Mercier » a été instituée<sup>167</sup>. Tout porte donc à croire que l'École vietnamienne d'Extrême-Orient considérait les locaux de l'EFEO qu'elle occupait comme les siens, ainsi que le mobilier et les outils de travail qu'ils abritaient. Seuls les effets personnels des membres demeuraient considérés comme tels, ainsi que le donne à voir le cas de Paul Lévy. Cette différence de traitement avec ce qui était estimé comme relevant de la propriété individuelle, le formalisme avec lequel l'École vietnamienne accède à la demande de ce dernier montrent le souhait du nouveau gouvernement vietnamien de récupérer la propriété des biens qui appartiennent à l'EFEO. Une lettre de Louis Malleret, qui dirige dans les faits l'École depuis Saïgon, et une note de George Cœdès, à la recherche en métropole d'une solution pour l'École dont la situation administrative est compliquée, le confirment :

La question de l'emplacement de l'École, de son régime, de ses archives, les problèmes posés par le classement, la préservation et les restrictions à l'expropriation des objets archéologiques, enfin la préservation actuelle et l'inventaire de ceux-ci dans les musées d'Indochine, sont autant de points de litige [...].<sup>168</sup>

*A minima*, le gouvernement vietnamien estime qu'une copropriété s'exercerait :

Depuis 1945, l'École souffre du changement survenu dans les relations organiques entre l'Indochine et la France. [...] Mais le plus grave est que l'École française d'Extrême-Orient tire la totalité de ses ressources de subventions des budgets indochinois, circonstances qui a fourni en 1945 au gouvernement du Vietnam un prétexte pour saisir ses biens à Hanoi et prétendre exercer sur eux un droit de propriété ou tout au moins de copropriété.<sup>169</sup>

Du point de vue de l'EFEO, son patrimoine immobilier et mobilier lui appartient toujours. Aucune décision de transfert de biens entre les deux institutions n'a en effet été prise, l'École vietnamienne appartenant de surcroît à l'administration d'un gouvernement non reconnu. La convention de La Haye (1907), toutefois non signée par le Vietnam puisqu'il n'existait pas et non toujours respectée comme le montre le cas de la Seconde Guerre mondiale en Europe, étend en outre la « protection absolue de la propriété privée contre toute saisie de l'occupant » aux biens des établissements publics consacrés aux arts et aux sciences dans ses articles 46 et 56<sup>170</sup>. *In fine*, cette

---

167 EFEO, Carton LI, D. A. 15, *op. cit.*, p. 441-443.

168 EFEO, Carton X, dossier 27, *op. cit.* MALLERET (Louis), Note sur les interventions de l'École française d'Extrême-Orient en 1946-1947... Pièce n° 4, 19 décembre 1946.

169 EFEO, Fonds George Cœdès, Arch002/2/1/5 : Programme d'enseignement pour l'Indochine (1946). Note sur l'École française d'Extrême-Orient.

170 En ce qui concerne la spoliation, citons aussi A. Sumpf et V. Laniol qui rappellent que « certaines saisies peuvent être légales du point de vue du droit international tandis que les spoliations sont par nature illégales et assimilées à des vols. » LANIOL (Vincent), SUMPFF (Alexandre), « Introduction », dans *Saisies, spoliations et restitutions...*, *op. cit.*, p. 15.

dispute de la propriété se résout avec la reprise d'Hanoi par les forces militaires françaises : les membres de l'École vietnamienne ont quitté les locaux de l'EFEO, que cette dernière a pu donc réinvestir. Ainsi que nous l'avons vu, ils y ont tout laissé, sauf une partie des archives propres à leur institut de recherche vietnamien, et des documents nécessaires à leurs recherches (archives et livres), des actes de vols imputables à des individus. Des spoliations, des dépossessions par violence, par ruse ou orchestrées par la puissance gouvernementale vietnamienne, n'ont pas été perpétrées sur les collections de l'EFEO.

## CONCLUSION

En sept ans, des premières mesures de protection prises en 1940 à la réinstallation de l'EFEO dans ses locaux en 1947, les sources de préoccupation de l'institution changent. La mise en sécurité des collections est un travail inédit en Indochine, qui n'a pas connu la Grande Guerre sur son sol. À la fin de cette période, durant son expulsion du siège, une véritable fracture s'opère, à l'image de ce que vit le pouvoir colonial dont l'EFEO est le reflet. Bien que l'École retrouve ses locaux à la fin de l'année 1946, qu'elle peut reprendre ses activités car le nord du Vietnam est redevenu français, il ne s'agit plus exactement de la même institution. La plupart des membres de son nombreux personnel vietnamien, dont on connaît l'importance dans le fonctionnement de l'établissement au quotidien, s'est envolé. L'École, qui peine à remettre la main sur les inventaires et les catalogues de la bibliothèque, n'a dès lors plus les clés pour accéder à cet outil de travail fondamental et se remettre à la recherche.

De la Seconde Guerre mondiale aux débuts de la guerre d'Indochine, le caractère indispensable de sa bibliothèque apparaît de façon flagrante. L'institution cherche à la protéger au mieux, faisant parfois valoir comme en métropole le bon sens de la sécurité sur place en dépit des évacuations conseillées qui exposent aux bombes, s'inquiète de son sort, la remet en ordre dès que possible car il s'agit d'un préalable indispensable à la reprise du travail, et prévoit de nouvelles mesures dans l'hypothèse de jours plus sombres. Ce chapitre a aussi permis de constater que le danger n'est pas forcément où l'École l'anticipait : la perte des inventaires et des catalogues, la disparition du

personnel spécialisé, les agents de destruction naturels sont certes des périls moins violents que les ravages liés à une guerre, mais ils peuvent être tout aussi dévastateurs et rendre inopérante la bibliothèque.

Cette crise voit l'émergence d'un patrimoine dont la valeur symbolique est en outre capitale, aussi bien pour l'EFEO que pour l'administration et l'armée françaises, parties prenantes de sa protection. Ce chapitre tend à montrer que ces enjeux politiques et scientifiques sont en réalité les mêmes pour tous. Le patrimoine, fédératif, intéresse tout le monde : les chercheurs vietnamiens et français, les écoles française et vietnamienne d'Extrême-Orient, le pouvoir colonial comme le nouveau gouvernement vietnamien pour lequel l'importance des biens immobiliers et mobiliers (y compris les archives) lui permettent de construire sa nouvelle nation. La bibliothèque et les archives apparaissent comme un outil de légitimation pour chacun de ces acteurs, à des échelles différentes. Elles sont dès lors à préserver des destructions, tour à tour par le pouvoir français et le pouvoir vietnamien, ce qui permet à l'EFEO de les retrouver en décembre 1946. En conséquence, si le nouveau gouvernement vietnamien entend rompre avec l'ordre colonial, il est contraint de reprendre l'EFEO telle qu'elle existait car elle est susceptible de nourrir le projet nationaliste, ainsi que le suggère d'ailleurs le décret fixant les missions de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient – « *Whereas preserving historical vestiges is a very necessary task for the construction of Vietnam* » indique par exemple son préambule <sup>171</sup>. Les intérêts politiques qui ont vu sa création à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle recourent donc les siens. La gestion de la bibliothèque et des archives témoigne elle-même de la continuité flagrante qui est mise en œuvre par le gouvernement dissident.

Cette crise que traverse l'EFEO, qui peut capitaliser sur ses réseaux et les relations interpersonnelles construits depuis un demi-siècle, y compris avec son ancien personnel vietnamien, ainsi que sur la bonne volonté des individus qui secourent l'institution, n'est en réalité qu'un avant-goût de ce qui l'attend, un premier signal. La décolonisation qui s'entrouvre repose en effet quelques années plus tard les questions de dispersion, d'évacuation et de propriété des collections, de repli du siège et de changements administratifs et statutaires. Mais, cette fois-ci, de façon beaucoup plus violente, sans retour possible.

---

171 Décret n° 35-ND, cité par NGO (The Long), « Vietnam oriental institute... », *op. cit.*



## CHAPITRE 10 : LA DÉCOLONISATION VUE DE L'EFEO : LE PARTAGE D'UN PATRIMOINE (1948-1959)

### INTRODUCTION

Et j'en arrive maintenant à la partie la plus courte, mais aussi la plus embarrassante, de mon entretien : quel sera l'avenir de l'École française d'Extrême-Orient ? <sup>1</sup>

Au sortir de l'année 1946 durant laquelle la question de la survie de l'École inquiète, ses dirigeants et l'AIBL s'interrogent sur son avenir. Les discours tenus entre les années 1946 et 1956 ne manquent pas de plaider en la faveur de son maintien <sup>2</sup>. Ils mettent en avant un travail

<sup>1</sup> LÉVY (Paul), « L'École française d'Extrême-Orient », dans *France-Asie*, n° 15, 15 juin 1947, p. 524.

<sup>2</sup> Par exemple : EFEO, Fonds George Cœdès, Arch002/2/3/15, Revue de presse (année 1946). CÆDÈS (Georges), « Les travaux de l'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945 » [Conférence organisée par l'Association française des Amis de l'Orient à l'École du Louvre, 14 décembre 1946]. LÉVY (Paul), « L'École Française d'Extrême-Orient », *op. cit.*, p. 523-524. FOUCHER (Alfred), « Rapport sur l'École française d'Extrême-Orient, d'avril 1947 à août 1948 ; lu dans la séance du 5 novembre 1948 », dans *CRAI*, 92<sup>e</sup> année, n° 4, 1948, p. 451-452, 455. FOUCHER (Alfred), « Discours. Cinquantenaire de l'École française d'Extrême-Orient », dans *CRAI*, 96<sup>e</sup> année, n°1, 1952, p. 136. MALLERET (Louis), « L'avenir des sciences humaines à l'École française d'Extrême-Orient », dans *CRAI*, 96<sup>e</sup> année, n°1, 1952, p. 138-145. DURAND (Maurice), *L'École française d'Extrême-Orient : conférence faite le 5 Décembre 1956 à Hongkong*, EFEO, Bibliothèque de diffusion, 1957, 20 p.

politiquement désintéressé, une impartialité, des services rendus aux populations locales dans la connaissance de leur passé et la sauvegarde de leurs vestiges tant monumentaux qu'écrits. Le prestige de l'École à l'étranger et en Indochine, l'utilité de ses chercheurs dans l'analyse des événements contemporains et la prise de décisions éclairées qu'elle rend possible grâce à son travail sont également soulignés. La valeur sociale, politique, matérielle de ses travaux est ainsi mise en avant. George Cœdès achève une conférence donnée à l'École du Louvre à la mi-décembre 1946 sur le rôle social joué par l'EFEO – « l'École a contribué pour une large part à éveiller en eux la conscience de leur nationalité » – et conclut avec espoir : « Je ne veux pas croire que les Indochinois lui refuseront dans l'avenir le droit de poursuivre une tâche dont ils sont les premiers à bénéficier et qui est dans la plus pure tradition de l'humanisme français. » Alors que la tutelle scientifique de l'École retient son souffle sur le sort de l'établissement, la commission de l'EFEO de l'AIBL indique en 1948 que le dernier rapport de Paul Lévy « lui a causé une vive satisfaction en dissipant ses pires craintes sur l'avenir [de l']institution »<sup>3</sup>. Au-delà du discours officiel, l'AIBL espère tout de même que l'École ne connaîtra pas « un morcellement analogue ou pire encore » à celui de l'*Archeological Survey* en Inde, tout juste scindé entre l'Hindoustan et le Pakistan : « Puisse-t-elle rester de la Fédération nouvelle l'organisme central de recherche, de conservation et de diffusion pour l'étude archéologique, historique, linguistique et ethnographique de l'Indochine, aussi bien de la sinisée que de l'hindouisée. » Malgré ces vœux, l'École s'apprête à connaître encore bien des vicissitudes. En 1952, à l'occasion de son cinquantenaire, Alfred Foucher évoque en effet « un avenir encore trop chargé de nuages ». La guerre d'Indochine (1946-1954) laisse place à la guerre du Vietnam (1955-1975).

Ce chapitre s'ouvre sur l'année 1948, qui voit la signature des accords de la baie d'Along, et se termine en 1959. Cette dernière date correspond à la remise des clés des derniers locaux hanoïens de l'École, dont le siège a entre-temps été rapatrié à Paris (1956), après un premier déplacement à Saïgon (1954). À Hanoi, le siège historique de l'École s'était vu transformer en une antenne de l'EFEO en 1954. Les locaux qu'elle occupait dans cette ville depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle ont été cédés à la République démocratique du Nord-Vietnam (RDVN) en 1958, ce qui a conduit à reloger ce centre de recherche de l'EFEO dans un autre bâtiment à Hanoi, que l'institution quitte en 1959. Le chapitre va même un peu au-delà de cette date afin d'offrir une vue un peu plus complète du sort de l'EFEO. Le propos se concentre néanmoins sur la période 1954-1957. Après les accords de la baie d'Along (1948) et la mise en place d'un régime quadriparti en 1950, qui transforme

---

3 Précisant même : « Ce sera pour vous un grand soulagement que d'apprendre quel sort à peu près intacte d'une grave crise politique qui suspendit, et menaça même un instant d'interrompre définitivement le cours de ses brillantes destinées. » FOUCHER (Alfred), « Rapport sur l'École française d'Extrême-Orient, d'avril 1947 à août 1948... », *op. cit.*, p. 451.



l'établissement en un service commun aux États de la péninsule, l'EFEO prend la décision en 1954, dès avant les accords de Genève et peu avant la liquidation effective du régime précité, de disperser son patrimoine dans les différents pays de la péninsule, tout en en gardant la propriété. Si quelques transferts de propriété de documents ont déjà eu lieu à la suite des accords de la Baie d'Along en 1948, de façon relativement marginale – il s'agit de transférer les documents de services dont l'EFEO se voit dessaisie –, le plus gros transfert à la République démocratique du Nord-Vietnam (RDVN) intervient fin 1957 et début 1958. Pour les collections, les péripéties commencent donc surtout à partir de 1954, année que l'on peut considérer, *a posteriori*, comme le début de la fin.

Cette période de l'École étant faite de multiples transformations évoluant au gré de la situation indochinoise, elle-même très complexe, nous avons souhaité décortiquer les incidences du contexte historique sur l'EFEO dans le premier sous-chapitre, avant d'en mesurer les impacts sur la bibliothèque et les archives dans la suite du chapitre<sup>4</sup>. L'étude de ce contexte nous a permis de constater, une fois de plus, les enjeux administratifs et politiques que cristallisent la bibliothèque et les archives de l'École. Que déplace-t-on, où, à quels moments et selon quelles logiques ? Quels rôles la bibliothèque et les archives d'un établissement de recherche sont-ils susceptibles d'endosser lorsque celui-ci est en pleine tempête ? Sont-ils un atout ou une charge ? Peuvent-ils sauver l'institution, dont la survie est menacée par l'anéantissement du régime politique qui l'a vu naître ? Au-delà, peuvent-ils avoir une utilité pour la politique qu'essaie de mener la France dans ses anciens territoires ?

---

4 Nous ne pencherons pas dans ce chapitre sur l'engagement politique des membres de l'École. Nous renvoyons aux travaux de P. Singaravéλου à ce sujet. SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1999, p. 269 et suiv. S'ils ont pu avoir un certain rôle au Cambodge, notamment à travers la personne de Suzanne Karpelès, l'historien conclut : « Ainsi les engagements individuels se sont effectués à l'encontre du pouvoir coercitif de l'institution et le plus souvent à l'extérieur de l'espace de discussion de l'orientalisme, dans des ouvrages de vulgarisation, des revues de renom ou dans les manifestes politiques. » *Ibid.* p. 276.

# I - LES CONTEXTES HISTORIQUES ET LEURS INCIDENCES SUR L'ÉCOLE (1948-1959)

## A) Des accords de la baie d'Along à ceux de Genève (1948-1954)

Dans la deuxième moitié des années 1940, différents pays d'Asie colonisés accèdent à l'indépendance – les Philippines (1946), l'Inde (1947), le Pakistan (1947), la Birmanie (1948), l'Indonésie (1949). Du côté de la France, l'instabilité du gouvernement de la Quatrième République se répercute sur les décisions à prendre en Indochine et sur les négociations à y mener <sup>5</sup>. La question de l'interlocuteur avec qui négocier retarde également la prise de décision. Le gouvernement choisit de traiter avec Bao Dai <sup>6</sup>, plutôt qu'avec les Viet Minh, la majorité des socialistes et le Mouvement républicain populaire (MRP) leur étant hostiles.

Le 5 juin 1948, des accords franco-vietnamiens sont signés dans la baie d'Along, complétés par des conventions signées en mars 1949. La France reconnaît l'indépendance et l'unité du Vietnam, lequel adhère pour sa part à l'Union française. L'indépendance accordée n'est pas pleine et entière – notamment dans les domaines diplomatique, monétaire, douanier et judiciaire – mais il est entendu que ces dispositions ont un caractère provisoire. Des services communs, placés sous l'autorité du Haut-Commissariat, subsistent et un cadre de gestion quadriparti est mis en place. L'indépendance du Laos et du Cambodge est reconnue par les conventions du 19 juillet et du 8 novembre 1949. C'est la période dite des États associés, qui dure jusqu'en 1954. Dès fin juin 1950, à la conférence de ces derniers à Pau, les délégations indochinoises dénoncent la place prépondérante de la France

---

5 Nous nous sommes particulièrement appuyée sur : BROCHEUX (Pierre), HÉMERY (Daniel), *Indochine : la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte & Syros, Coll. « Textes à l'appui, histoire contemporaine », 2001, p. 351-364. CESARI (Laurent), *L'Indochine en guerres : 1945-1993*, Paris, Belin, Coll. « Histoire Belin Sup », 1995, p. 55-136. GOSCHA (Christopher), *Vietnam : a new history*, New York, Basic Books, 2016, 553 p.

6 Né en 1913 et décédé en 1997 à l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris, Bao Dai est le dernier empereur du Vietnam, ramené au pouvoir par le gouvernement français en 1949 comme chef de l'État du Vietnam, avant d'être renversé en 1955 par Ngo Dinh Diem, son premier ministre (dont le frère, rapidement aperçu dans la partie précédente, était chartiste).

dans l'Union française, trop centralisatrice. Ces accords, bien que voués à l'échec, constituent un nouveau cadre. Comme le note Léon Vandermeersch, cette solution était « très artificielle, acquise par méconnaissance des véritables données de la situation politique régnant alors en Indochine, mais qui n'en était pas moins celle qui créait, pour la France, le droit nouveau des rapports franco-vietnamiens. »<sup>7</sup>

Entre-temps, l'équilibre géopolitique en Extrême-Orient change avec la victoire en octobre 1949 de Mao Zedong, qui apporte au début des années 1950 une aide militaire, diplomatique et morale aux Viet Minh. La République populaire de Chine et l'Union soviétique reconnaissent en 1950 la République démocratique du Nord-Vietnam (RDVN) dirigée par Ho Chi Minh. Les États-Unis, bien que poussant la France à octroyer l'indépendance, s'engagent dans la lutte contre le communisme et livrent à la France des avions en juin. Si l'enjeu pour le gouvernement français est la restauration de la suprématie et le maintien de son empire, la guerre d'Indochine prend une autre tournure : celle d'un front de la guerre froide. Parallèlement, les États-Unis décident d'intervenir militairement en Corée après l'invasion de la République de Corée (la Corée du Sud) par la République populaire démocratique de Corée (la Corée du Nord), le 25 juin 1950.

Du côté du Laos et du Cambodge, le nationalisme monte en 1950 et des guérillas soutenues par la RDVN évoluent vers la guerre. À l'automne 1950, le Viet Minh remporte sa première victoire à Cao Bang au nord du Vietnam. Les gouvernements français successifs, confrontés à des crises parlementaires, laissent la situation politique et militaire se dégrader entre 1950 et 1954. Des campagnes contre la guerre, des manifestations et des grèves ont lieu en métropole, parties d'abord de l'extrême-gauche, puis s'étendant à une opinion anticolonialiste et pacifiste. En février 1954, une conférence en vue de traiter les questions coréenne et indochinoise est annoncée pour le mois de mai à Genève. En attendant, la guerre continue et, bien que la France soit militairement mieux équipée, la question indochinoise passe au second plan et conduit à une inversion des rapports de force, qui se solde par la fin du siège et la défaite de Dien Bien Phu le 7 mai 1954, la veille de l'examen du cas indochinois à Genève.

La conférence de Genève (26 avril-21 juillet 1954), où l'on débat de la cessation des hostilités et d'un règlement politique du conflit, mène à une partition provisoire du Vietnam, de part et d'autre du 17<sup>e</sup> parallèle, en attendant des élections dont l'objectif est de statuer sur le sort du pays – la date est fixée à 1958 mais elles n'auront pas lieu, ce qui replonge le pays dans la guerre. La Chine réussit à éviter l'installation de bases militaires américaines à proximité de son territoire en ne s'opposant

---

<sup>7</sup> VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO : son retrait de Hanoi à la suite des accords de Genève », dans *CRAI*, 136<sup>e</sup> année, n°4, 1992, p. 730.

pas au départ des Vietnamiens du Laos et du Cambodge, où les Viet Minh sont très présents. Les pays chargés d'appliquer les accords sont désignés : le Canada, la Pologne et l'Inde, qui forment la commission internationale de contrôle. L'article 14 prévoit le transfert de l'administration civile de Hanoi et de Haiphong aux autorités de la RDVN. La conférence aboutit *in extremis* le 20 juillet – terme auquel Pierre Mendès-France devait démissionner en l'absence de conclusion, ainsi qu'il l'avait annoncé lors de son élection. Le traité est officiellement signé ce même jour et ratifié le lendemain entre le gouvernement français et la RDVN, mais les États-Unis et l'État du Vietnam, dirigé par Bao Dai, ne signent pas la déclaration finale.

En réalité, les accords sont artificiels, réalisés à la hâte face à la nécessité de conclure. Ils portent en germe la guerre du Vietnam. À partir de cette date, la permanence des structures françaises publiques et privées sur le territoire de la RDVN au nord du 17<sup>e</sup> parallèle devient de plus en plus incertaine et les relations entre la France et la RDVN se dégradent. Fin décembre 1954, le régime quadriparti instauré par les accords de Pau en 1950 est abrogé<sup>8</sup>, les services communs de l'Indochine sont dissous<sup>9</sup>. Conformément aux accords de Genève, la population a 300 jours pour choisir le territoire où elle veut vivre : un exode du nord vers le sud de près d'un million d'habitants s'opère, les Français présents à Hanoi sont réduits à une peau de chagrin<sup>10</sup>. En 1955, Bao Dai abdique une deuxième fois, renversé par son Premier ministre Ngo Dinh Diem, qui devient Président de la République du Vietnam au sud du 17<sup>e</sup> parallèle jusqu'à son assassinat en 1963<sup>11</sup>.

---

8 PINTO (Roger), « La France et les États l'Indochine devant les accords de Genève », dans *Revue française de science politique*, 5<sup>e</sup> année, n°1, 1955, p. 63-91. URL pérenne : DOI : 10.3406/rfsp.1955.402594 [consulté le 18 août 2017].

9 EFEO, Carton XXX : Relations avec l'étranger (s. d.). Dossier 46 : Correspondance de Jean Filliozat avec le ministre de l'Éducation nationale, direction de l'Enseignement (juillet 1956-janvier 1953). Note sur l'École française d'Extrême-Orient, Jean Filliozat, 10 mai 1955.

10 Voir par exemple le récit de G. Tongas. TONGAS (Gérard), *J'ai vécu dans l'enfer communiste au Nord Viêt-Nam*, Paris, Debresse, 1961, 463 p.

11 Son frère, Ngo Dinh Nhu, est chartiste. Il est diplômé de l'École en 1938, après avoir réalisé une thèse d'établissement intitulée *Les Mœurs et les coutumes des Annamites du Tonkin au XVII<sup>e</sup> siècle*. Il est ensuite conseiller politique de son frère devenu Président et tient un rôle politique de première importance. Il est assassiné en même temps que lui. Un mémoire, auquel nous n'avons pas eu accès, lui est consacré. Sa femme a également écrit ses mémoires. TAMBAY (Meixin), *Destins d'archivistes. Ngo Dinh Nhu (1910-1963), un archiviste hors du commun*, mémoire de recherche du master Histoire, Document (métiers des archives), 2014, 78 p.

## B) Entre changements de gouvernance et repli en métropole : une institution plusieurs fois transformée

Ces changements politiques ne manquent pas d'avoir des impacts sur l'École. Cette période qui s'ouvre en 1950 est plus connue que celle de 1940-1947, notamment grâce à Léon Vandermeersch, sinologue arrivé au lycée Albert-Sarraut en 1955 en tant qu'enseignant avec l'objectif d'intégrer la prestigieuse institution – Louis Malleret l'approche une première fois en 1954, mais ce recrutement ne peut alors aboutir<sup>12</sup>. Il parvient à entrer à l'EFEO en avril 1956 par voie de détachement, en remplacement d'Yvon Lefebvre d'Argencé nommé au musée de Hanoi. Il prend ensuite le relai de Maurice Durand, qui l'avait recruté en 1956, à la direction du centre de Hanoi dont il est responsable par intérim d'avril 1957 à avril 1958, avant de revenir en France cette même année. Directeur de l'École de 1989 à 1993, Léon Vandermeersch retrace dans une conférence donnée à l'AIBL en 1992 les répercussions de ces évolutions historiques sur l'EFEO, depuis la signature des accords de la baie d'Along en 1948 : « Prise dans le nœud des difficultés que ne pouvait manquer de provoquer le déphasage du droit et des faits, l'École allait connaître, dès lors, un fonctionnement de plus en plus compliqué, jusqu'à sa complète reconversion métropolitaine. »<sup>13</sup> Il identifie plus précisément deux phases « de transformation de l'EFEO », que l'on distingue en effet nettement à la lecture des archives : d'abord « la phase du quadripartisme », qui fait suite aux accords de la baie d'Along, puis « une phase de liquidation *de facto* des positions de l'École en Indochine », qui s'ouvre après les accords de Genève<sup>14</sup>.

### 1. Le régime quadriparti (1950-1954)

À la suite de la mise en place de la solution des États associés et des différents accords conclus entre les États, l'École devient un organisme international franco-vietnamo-lao-cambodgien. Si elle demeure sous la tutelle scientifique de l'Institut de France, elle est placée sous le haut patronage des quatre États. Ses statuts et son fonctionnement sont modifiés. Un conseil d'administration est créé, comprenant un représentant de chaque gouvernement et de l'Institut – ce dernier représentant en est

12 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 13 janvier et 28 juillet 2016. Nous avons également eu la chance d'avoir pu le rencontrer à plusieurs reprises. Nous le remercions vivement pour son accueil.

13 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 730. Sauf mention contraire, es informations suivantes dans ce sous chapitre sont issues de cet article (p. 729-732).

14 *Ibid.*, p. 730 et 731.

le président – ainsi que le directeur et le secrétaire général de l'EFEO<sup>15</sup>. Le budget de l'École est financé par les quatre États et les biens de l'École, placés sous la responsabilité du directeur, sont la propriété des quatre<sup>16</sup> et deviennent inaliénables<sup>17</sup> « à l'exception des pièces d'intérêt national provenant de chacun »<sup>18</sup>. Le rôle du conseil d'administration est de gérer ce patrimoine et de surveiller, « sous le contrôle de l'Académie, la poursuite du travail scientifique. »<sup>19</sup> Les attributions de l'établissement relatives à la conservation des monuments historiques et aux musées sont transférées aux États asiatiques le 9 août 1951 et des accords bilatéraux de gérance technique sont signés avec l'École. D'autres accords avec le Laos et le Cambodge lui donnent un privilège exclusif durant trois décennies en matière de fouilles archéologiques et un accord similaire est négocié avec le Vietnam. L'EFEO perd entre-temps le contrôle de l'École supérieure de pali et de l'Institut bouddhique au Cambodge, respectivement transférés au gouvernement royal en décembre 1948 et février 1950<sup>20</sup>. Tout cela ne se déroule pas sans mal : des tensions entre les anciens pays indochinois et une certaine hostilité à l'égard de l'EFEO s'observent, assorties de querelles parfois intestines<sup>21</sup>. Conformément au mouvement général, l'EFEO essaie depuis le directorat de Paul Lévy (1947-1950), anticolonialiste, de se montrer plus inclusive à l'égard de son personnel asiatique en lui donnant plus de responsabilités<sup>22</sup>. Témoignage des changements importants que

15 EFEO, Carton XXVIII : Fin de la période indochinoise (1946-1963). Dossier 41 : L'EFEO après les accords de Genève (1945-1956). Fonctionnement : correspondance du directeur de l'EFEO, Malleret (1951-1953). Attributions et prérogatives reconnues aux autorités françaises dans le fonctionnement de l'Institution, 2 mars 1951.

16 La France couvre 51 % du budget, le Vietnam 35 %, le Cambodge 11 % et le Laos 3 %. VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 731. On retrouve ces chiffres dans les procès-verbaux des conseils d'administration. En ce qui concerne la responsabilité du directeur, les archives mentionnent : « Il incombe à son directeur de prendre les mesures qu'impose la sécurité de ce patrimoine dont il est le conservateur permanent et de faire directement au nom de l'École, tant auprès des gouvernements des États qu'auprès des autorités militaires, les démarches qu'il juge nécessaires. » EFEO, Carton XXVIII, dossier 41, *op. cit.* Situation générale et fonctionnement EFEO (nov. 1950 – fév. 1951). Copie de la note n° 1275/DAG/B2 adressée au conseiller aux affaires culturelles a. s. de la situation générale de l'École française d'Extrême-Orient, 22 février 1951. Quant à la participation plus importante de la France, elle « doit prévenir la prépondérance du Vietnam et préserver "l'unité" de l'institution. ». SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 280.

17 FILLIOZAT (Jean), « Situation actuelle de l'École », dans *Cahiers de la société des amis de l'École française d'Extrême-Orient*, Paris, Musée Guimet, n° 1, 1955, p. 3.

18 FILLIOZAT (Jean), « Introduction », dans *Travaux et perspectives de l'École française d'Extrême-Orient en son 75e anniversaire*, Paris, EFEO, 1976, p. 2. Voir aussi : FILLIOZAT (Jean), « Discours du Directeur de l'École française d'Extrême-Orient, séance solennelle pour la célébration du 75e anniversaire de l'École française d'Extrême-Orient », dans *CRAI*, 120e année, n° 2, 1976, p. 333-341.

19 FILLIOZAT (Jean), « Situation actuelle de l'École », *op. cit.*, p. 3.

20 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 281.

21 Pierre Singaravéλου retranscrit bien ces contextes, notamment pour le Cambodge. *Ibid.*, p. 278-280.

22 MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient. L'École française d'Extrême-Orient au Vietnam (1902-1957) », dans Hoai-Huong Aubert-Nguyen et Michel Espagne, *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, Paris, Demopolis, Coll. « Quaero », 2015, p. 129 Mis en ligne sur <https://books.openedition.org/demopolis/461>, DOI : 10.4000/books.demopolis.480 [consulté le 9 février 2019]. La version disponible en ligne n'est pas paginée. Au sujet de ces entreprises que l'on observe ailleurs du fait de l'évolution de l'administration indochinoise en raison des événements politiques, nous pouvons citer le cas de la DABI. Ses statuts ont évolué dans une décision ratifiée par les deux gouvernements le 9 juillet 1953, qui en font un service mixte franco-vietnamien, lequel doit être dirigé par un binôme franco-vietnamien (si le directeur est français, le conservateur en chef doit être vietnamien et inversement). TTLT1, DABI, 2041-08 : Rapport sur l'activité de la Bibliothèque générale de Hanoi (1954).

connaissent les administrations coloniales, des négociations concernant le statut de la bibliothèque Pierre-Pasquier sont entamées en 1952 et son rattachement à l'EFEO est alors envisagé, une solution qui ne voit finalement pas le jour<sup>23</sup>.

C'est Louis Malleret, directeur de l'École après Paul Lévy, qui a la « lourde tâche de mettre en œuvre les mécanismes du quadripartisme »<sup>24</sup>, avec l'aide du chef des services administratifs de l'EFEO, Joseph Douguet, son « véritable bras droit de 1950 à 1955 »<sup>25</sup>. Jean Filliozat, président du conseil d'administration, délégué sur place par l'AIBL pour apporter son aide au directeur, est aussi un acteur important de cette réorganisation.

La lecture des procès-verbaux des conseils d'administration montre que cette période de gestion à quatre est compliquée et tendue<sup>26</sup>. Elle se déroule, en outre, dans un contexte politique, économique et social difficile. L'EFEO rencontre, alors, une pénurie de personnel ainsi que des difficultés budgétaires, aggravées par la décision unilatérale du gouvernement français de dévaluer la piastre en 1953<sup>27</sup>. Néanmoins, le quadripartisme, bien que voué à l'échec comme résultant des accords chimériques de la baie d'Along, « va durer jusqu'à la fin de la guerre française d'Indochine »<sup>28</sup>. Il s'agit d'« une phase au cours de laquelle le fonctionnement de l'institution, en dépit de son alourdissement considérable, continue sur place de façon relativement normale dans le contexte de la guerre. »<sup>29</sup>

Durant cette période aux budgets restreints, la bibliothèque manque de moyens. Les livres se détériorent à cause des insectes qui peuplent les rayonnages, il n'y a pas d'électricité, ce qui aggrave les conditions de conservation, notamment des « manuscrits et des ouvrages rares ou anciens »<sup>30</sup>.

---

Procès-verbal du conseil d'administration de la bibliothèque générale d'Hanoi, p. 2 et 3.

23 EFEO, Carton XXVIII, dossier 41, *op. cit.* Télégramme-lettre-avion du ministre des États associés au directeur, 9 mai 1952. Copie de la lettre du directeur au Haut-Commissaire, 15 mai 1952.

24 « Au prix d'une activité dévorante – 166 jours de déplacements représentant 282 heures de vol en un an –, Louis Malleret est en droit de conclure son rapport d'activités pour l'année 1952 : “L'ensemble des problèmes juridiques qui découlaient des conventions concernant l'École et qui avaient fait l'objet d'importantes délibérations du Conseil d'administration de l'École à la session de février 1951, se présente donc, à la fin de l'année 1952, soit entièrement résolu, soit en voie d'obtenir une sanction satisfaisante. La position de l'École au 31 décembre 1952 s'en trouve fortement affermie !” » VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », *op. cit.*, p. 731.

25 MALLERET (Louis), « Paul Guilleminet (1888-1966) », dans *BEFEO*, t. 54, 1968, p. 4.

26 EFEO, Carton XXVIII, *op. cit.* Dossier 39 : Conseil d'administration, sessions 1 à 5 : procès-verbaux des séances, rapports d'activité de l'EFEO, programmes de travail (1950-1954). EFEO, Carton XXXII : Fonctionnement de l'EFEO (1956-1965). Dossier 46 : doubles de PV de CA, hors période EFEO [1951-1954, 1956-1976].

27 EFEO, Carton XXXII. Dossier 46, *op. cit.* Procès-verbaux des séances de la Cinquième session du Conseil d'administration de l'École française d'Extrême-Orient tenue à Vientiane les 30 juin, 1<sup>er</sup> et 3 juillet 1954, p. 4-5.

28 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 730.

29 *Ibid.*

30 EFEO, Carton XXX. Dossier 39, *op. cit.* Plan d'action de l'École française d'Extrême-Orient pour l'année 1952, p. 10.

Face à ces problèmes, un « effort exceptionnel » est prévu pour l'année 1952 et les années suivantes<sup>31</sup>. Différents plans d'évacuation et de mises en sécurité des collections sont également étudiés en raison de la guerre. Ces plans aboutissent à une dispersion des collections dans différents dépôts de l'École (ou de l'AIBL) situés en différents territoires. L'EFEO en reste propriétaire. Il n'y a pas de transfert de pouvoirs (comme dans le cas de la décentralisation, depuis l'État vers les collectivités ou dans le cas de la dévolution, d'une entité ou d'une personne à une autre), ni de redistribution de compétences (comme dans le cas de la déconcentration, au sein d'une même personne morale, depuis une administration centrale vers des services déconcentrés). Ce déplacement des collections correspond à une délocalisation de certains biens de l'institution qui se voient simplement stockés en caisses ailleurs. Les activités de l'institution demeurent exercées depuis leur lieu habituel<sup>32</sup>. Ces dispersions peuvent également mettre en tension le « principe de territorialité », un concept archivistique selon lequel les archives doivent demeurer dans le cadre territorial de leur production<sup>33</sup>, et un autre principe fondamental dans la gestion des archives qui est celui de « respect des fonds », lequel vise à veiller à leur intégrité physique et intellectuelle. Nous verrons toutefois que les décisions prises par l'EFEO semblent plutôt avoir conduit à maintenir les documents d'un même fonds groupés.

Grâce à un contrat de location de matériel de reproduction passé avec le commissariat de la République du Nord-Vietnam pour une durée de dix ans<sup>34</sup>, des opérations de microfilmage sont organisées afin de se prémunir des pertes et de garder des copies à Hanoi, puis à Paris, pour pallier les mesures de dispersions prises<sup>35</sup>. L'École effectue aussi des microfilms pour l'ancienne DABI, devenue délégation des Archives et des Bibliothèques<sup>36</sup>. Parallèlement, en 1954, un projet de convention de l'UNESCO pour la protection des biens culturels en situation de conflit armé est en

---

31 *Ibid.*

32 Au sujet de la décentralisation, déconcentration, délocalisation en matière d'archives, voir BASTIEN (Hervé), *Droit des archives*, Paris, DAF / La documentation française, 1996, p. 14-15. On parle de délocalisation de l'administration lorsque des administrations ministérielles ou des établissements publics nationaux se voient déplacés hors de Paris. *Ibid.*

33 *Ibid.*, p. 14.

34 EFEO, Carton XXVIII. Dossier 41, *op. cit.* Réorganisation du service photographique. Contrat de location du matériel de l'Atelier de microfilm appartenant au commissariat de la République dans le Nord Vietnam et installé dans les bâtiments de l'École française d'Extrême-Orient à Hanoi, 30 juin 1953.

35 À partir de 1952, principalement, année durant laquelle 929 mètres de microfilms sont réalisés, alors qu'aucun microfilm n'avait été produit l'année précédente. 3 894 m. sont accomplis : le microfilmage était jusqu'alors une opération difficile, le matériel à disposition avant cette année étant défectueux. EFEO, Carton XXIII. Dossier 46, *op. cit.* Procès-verbaux des séances de la Cinquième session..., p. 63 et 113.

36 EFEO, Carton XXVIII. Dossier 41, *op. cit.* Service photographique, travaux pour archives et bibliothèques. On trouve de nombreux échanges avec Simone de Saint-Exupéry entre 1952 et 1954.



cours de signature avec le Vietnam<sup>37</sup>. Ce dernier fait sans doute écho à la convention de La Haye du 14 mai 1954, relative à la protection des biens culturels en cas de conflit armé<sup>38</sup>.

Ainsi, bien que l'École, et plus largement les pays où elle a des installations, traversent une nouvelle période difficile et que le personnel soit rare, on parvient à maintenir des activités. La collecte et les acquisitions de documents se poursuivent, les accroissements continuent<sup>39</sup>, la bibliothèque est toujours fréquentée par des chercheurs<sup>40</sup>. En 1953, le catalogue du fonds chinois est réalisé par le sinologue Yves Hervouet et les fonds japonais et nôm sont inventoriés<sup>41</sup>. Maurice Durand entreprend une autre opération de sauvegarde de collections n'appartenant pas à l'École, mais intéressant les études vietnamiennes, le microfilmage des archives impériales de Huê, « afin d'éviter la perte définitive de ce fonds précieux », dont une partie importante a déjà été détruite par la guerre<sup>42</sup>.

La fin du régime quadriparti est anticipée dès février 1954. Du fait de nouvelles négociations à venir avec les États associés, l'AIBL contacte le ministre de l'Éducation nationale afin que l'EFEO lui soit rattachée le cas échéant<sup>43</sup>. Le conseil d'administration de l'année 1954 se tient plusieurs jours durant les négociations des accords de Genève. Le jour de sa clôture, le 3 juillet, Jean Filliozat amorce la réflexion face aux changements politiques qui se dessinent et leurs potentiels échos sur l'École, annonçant qu'« il apparaît nécessaire d'envisager diverses hypothèses concernant un statut futur de l'École et qu'il convient de songer aux répercussions que présenterait une dissolution éventuelle du quadripartisme »<sup>44</sup>. Le représentant de la France dans le conseil d'administration,

37 *Ibid.* Dossier 45 : Relations extérieures, relations avec l'étranger. UNESCO, régime international des fouilles et des sites archéologiques. Protection des biens culturels en cas de conflits armés [1952-1954].

38 Ratifié par la France trois ans plus tard, la convention de La Haye engage les États signataires « à préparer dès le temps de paix la sauvegarde des biens culturels conservés sur leur territoire et à les épargner en temps de guerre. » Les archives de l'EFEO de cette période ne l'évoque pas. Il faut préciser qu'en 1957, la situation est certainement trop chaotique (nous sommes en outre en pleine guerre) pour que l'institution puisse s'y pencher. BASTIEN (Hervé), *Droit des archives*, *op. cit.*, p. 56.

39 Voir par exemple : EFEO, Carton XXVIII. Dossier 39, *op. cit.* Rapport annuel du directeur de l'École française d'Extrême-Orient sur les activités de cette institution en 1953, p. 20. Ou encore *Ibid.* Dossier 45, *op. cit.* Bibliothèques étrangères et sociétés savantes étrangères (1948-1946). Acquisitions d'objets et de documents par l'EFEO (1952).

40 EFEO, Carton XXXII. Dossier 46 *op. cit.* Procès-verbaux des séances de la Cinquième session... On y mentionne notamment deux savants étrangers venus au Vietnam dans le cadre de leurs recherches et qui ont dès lors fréquenté la bibliothèque de l'EFEO.

41 *Ibid.*, p. 72 et 82.

42 *Ibid.*, p. 10.

43 « De nouvelles négociations imminentes avec les États associés d'Indochine risquent de nécessiter un changement de statut de l'École française d'Extrême-Orient [...] en cas de changement de son régime actuel, son avenir pourrait être assuré si elle devenait un établissement rattaché à votre département. » EFEO, Carton XXX, *op. cit.* Dossier 46 : Relations avec l'étranger, redéfinition des missions de l'EFEO (1956-1963). Relation avec l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, statut de l'EFEO [...]. Copie de la lettre de A. Merlin, Secrétaire perpétuel de l'AIBL au ministre de l'Éducation nationale, 19 février 1954.

44 Il précise : « C'est seulement sur un plan général que le problème peut être envisagé, car il n'est pas possible de préjuger du statut futur qui ne peut être déterminé qu'à l'échelon des gouvernements et il existe des organismes internationaux qui sont indépendants de toute affection déterminée aux territoires sur lesquels ils ont fait élection de

René Moline, est soucieux du maintien de l'École et notamment de sa bibliothèque. Il suggère « que tous les actes à venir s'attachent à rechercher le moyen de maintenir les ressources et les instruments de travail de l'établissement. »<sup>45</sup> Deux cas de figure sont alors envisagés : une dissolution du quadripartisme accompagnée d'une liquidation de la copropriété ou bien le maintien du quadripartisme assorti ou non d'une indivision des biens<sup>46</sup>. Parallèlement, « la dissolution de tous les organismes communs à la France et aux États » se produit. En mai 1955, l'EFEO est la seule de la péninsule à être régie par le régime du quadripartisme. Cet isolement au sein de l'environnement administratif pose d'autant plus de difficultés<sup>47</sup>. *In fine*, c'est bien « la ruine du quadripartisme » qui se produit : l'institution entre dans la deuxième phase, celle de la « reconversion de l'EFEO », selon Léon Vandermeersch « encore beaucoup plus difficile à gérer que la première »<sup>48</sup>.

## 2. La liquidation du quadripartisme et des positions de l'École à Hanoi (1954-1959)

La transformation de l'École en un centre de recherche assorti d'une mission de service public en Indochine s'avère donc provisoire : une réorganisation est entamée en 1954 afin qu'elle devienne exclusivement un centre de recherche français dégagé de toute autre charge administrative, conformément aux accords de Genève, qui prévoient « le maintien en fonctionnement des organismes français culturels »<sup>49</sup>. Selon cette configuration, elle peut « continuer ses recherches comme organisme français, mais en utilisant toujours, sous sa sauvegarde, le patrimoine indivis qui lui avait été confié par les accords de 1949-1950. »<sup>50</sup> Mais l'EFEO se retrouve dans un « imbroglio » après ces accords<sup>51</sup>. D'un côté, la RDVN refuse d'entrer dans l'Union française et « réclame une rétrocession pure et simple [des installations de l'École] au titre des accords de

---

domicile. » EFEO, Carton XXXIII. Dossier 46, *op. cit.* Procès-verbaux des séances de la Cinquième session..., p. 37.

45 *Ibid.*, p. 38. René Moline est agrégé, inspecteur d'académie et délégué suppléant pour le gouvernement français.

46 *Ibid.*, p. 38-39.

47 Jean Filliozat, alors délégué par l'AIBL et président du conseil d'administration de l'établissement précise : « cette situation isolée fait que l'administration en est plus difficile, car la séparation des différents États empêche maintenant que les répartitions de matériel, de crédits, se fassent d'une façon naturelle, comme précédemment, quand il y avait une unité dans l'ensemble de l'Indochine. » FILLIOZAT (Jean), « Situation actuelle de l'École », *op. cit.*, p. 4.

48 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 731.

49 FILLIOZAT (Jean), « Situation actuelle de l'École », *op. cit.*, p. 4.

50 *Ibid.*

51 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 731.

Genève »<sup>52</sup>. Les trois autres gouvernements asiatiques, quant à eux, « entend[ent] faire respecter [leurs] droits tels qu'ils découlent de la copropriété aménagée par les conventions consécutives à la Déclaration de la baie d'Along »<sup>53</sup>. Mais, ainsi que l'expose Léon Vandermeersch, « la validité des accords de Genève regardant les établissements français – dispositions qui prévoient la rétrocession à la RDVN de tous les établissements situés au Nord du 17° parallèle –, n'est pas parfaite pour ce qui concerne l'École, puisque celle-ci n'est plus entièrement française depuis l'instauration du quadripartisme. »<sup>54</sup> Ajoutons à cela que l'École a désormais cinq interlocuteurs – les gouvernements de la République du Vietnam dirigée depuis Saigon, de Phnom-Penh, de Vientiane, de la RDVN, de la France – et que la situation se complique de jour en jour au gré de la montée des tensions, des « difficultés d'une situation qui ne cesse d'évoluer de façon constamment imprévisible »<sup>55</sup>. En octobre 1954, les troupes militaires françaises se retirent d'Hanoi, tandis que l'EFEO peut demeurer sur place grâce aux négociations réalisées<sup>56</sup>.

Léon Vandermeersch expose les deux mesures prises alors par Louis Malleret et Jean Filliozat. La première est « une disposition de sauvegarde »<sup>57</sup> engagée dès le 3 juillet 1954, le dernier jour du conseil d'administration. Elle prévoit le déplacement de collections à Saigon, Vientiane et Phnom-Penh afin de les protéger des risques liés à la guerre. Des centres de travail sont ainsi créés « temporairement » à Saigon et à Vientiane – rappelons que jusqu'alors, même si l'EFEO avait des locaux ailleurs dans la péninsule, c'est bien à Hanoi que se trouvait la majeure partie de ses ressources<sup>58</sup>. Afin de se prémunir des écueils de la copropriété, l'AIBL acquiert en mars 1955 un immeuble à Phnom-Penh pour y accueillir les collections qui doivent y être envoyées. Ayant reçu du Prince Sihanouk la responsabilité de la Conservation d'Angkor, ce qui lui permet de maintenir une continuité des travaux, l'EFEO fait aussi bientôt « construire pour ses propres travaux et son personnel quatre pavillons à Siemreap également. Elle pouvait dès lors disposer de bibliothèques, photothèques et autres instruments de travail tout en œuvrant au cœur même du pays objet de son étude et en collaboration avec les hommes du peuple khmer lui-même. »<sup>59</sup> En conséquence, il ne reste principalement plus à la bibliothèque d'Hanoi que les fonds liés aux études vietnamiennes et

---

52 *Ibid.*

53 *Ibid.*

54 *Ibid.*, p. 731-732.

55 *Ibid.*, p. 732.

56 FILLIOZAT (Jean), « Introduction », dans *Travaux et perspectives...*, *op. cit.*, p. 2-3.

57 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 732.

58 FILLIOZAT (Jean), « Introduction », dans *Travaux et perspectives...*, *op. cit.*, p. 3. Durant la période coloniale, l'EFEO n'avait pas de centres à proprement parler en dehors du siège à Hanoi. J. Filliozat écrit ainsi qu'Hanoi était « le seul centre que l'École possédât à l'époque. » Ce que nous a également indiqué L. Vandermeersch lorsque nous l'avions rencontré et ce que nous avait permis d'observer nos recherches.

59 FILLIOZAT (Jean), « Introduction », dans *Travaux et perspectives...*, *op. cit.*, p. 3. Siem Reap est situé à 5km d'Angkor Vat.

chinoises : « Se dessinait ainsi la transformation du Centre de Hanoi, de siège central de l'École qu'il était jusque-là pour l'ensemble des activités scientifiques de l'institution à travers les trois pays indochinois, en centre spécialisé à vocation désormais circonscrite aux études vietnamiennes. »<sup>60</sup>

Il s'agit de l'objet de la deuxième mesure : transformer le siège en un « institut indépendant », « dissocié des autres établissements » et « sorti du quadripartisme », pour que son maintien à Hanoi puisse être négocié avec la RDVN<sup>61</sup>. En même temps, l'EFEO devient un institut scientifique français en pays indépendant, à l'instar des Écoles françaises d'Athènes ou de Rome<sup>62</sup>. Un accord de principe sur le maintien des établissements publics – l'EFEO et les instituts Pasteur et du Cancer – est ainsi négocié avec la RDVN le 20 septembre 1954 à Phu Lo, village situé à une centaine de kilomètres d'Hanoi où sont dépêchés Maurice Durand, membre de l'EFEO, et Jean Filliozat, de l'Institut de France. La direction de ce qui devient un centre de l'EFEO à Hanoi échoit au premier<sup>63</sup> : avec lui restent sur place Yvon Lefebvre d'Argencé, remplacé en avril 1956 par Léon Vandermeersch, Jean Manikus, ainsi que 53 membres du personnel vietnamien ayant choisi de rester à Hanoi plutôt que de migrer au sud du 17<sup>e</sup> parallèle comme les accords de Genève en laissaient la possibilité<sup>64</sup>. Le siège de l'École est quant à lui transféré le 23 septembre 1954 au musée Blanchard-de-la-Brosse à Saigon, où trois salles sont mises à sa disposition. Si le centre de l'EFEO à Hanoi « est désormais géré comme un institut indépendant »<sup>65</sup>, Louis Malleret, qui a succédé à Paul Lévy en 1949, demeure le directeur des installations de l'École au Sud-Vietnam, au Cambodge et au Laos jusqu'en octobre 1956, date à laquelle Jean Filliozat prend le relai. L'EFEO fait ainsi partie des cinq établissements français à ne pas être évacués d'Hanoi après les accords de Genève, avec le lycée Albert-Sarraut, la clinique Saint-Paul et les deux instituts précités. Néanmoins, comme toutes les questions politiques et administratives ne sont pas réglées et que les relations entre la France et la RDVN ne cessent de se dégrader, ces établissements français ferment les uns après les autres<sup>66</sup>.

---

60 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 732.

61 *Ibid.*

62 EFEO, Carton XXVIII, *op. cit.* Dossier 40 : L'EFEO après les accords de Genève, quadripartisme (1954-1956).

63 Maurice Durand est en effet un « excellent vietnamisant, jouissant du respect et de la sympathie des Vietnamiens de tous les milieux politiques ». VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 733. Les archives concernant cette conférence sont manquantes à l'EFEO (le dossier est vide).

64 *Ibid.*, p. 733.

65 *Ibid.*

66 *Ibid.*

La question statutaire de l'École ne trouve pas de solution. Le ministre des États associés, Guy La Chambre, propose en décembre 1954 de dissocier dans le régime quadriparti ce qui relève d'une part de la copropriété et d'autre part du fonctionnement de l'École : le fonctionnement se verrait ainsi dégagé du quadripartisme et l'administration de l'École serait uniquement française tandis que le principe de copropriété demeurerait pour les collections. Cette solution, acceptée par les trois États asiatiques non communistes, ne remporte pas l'adhésion de la RDVN. Le 31 décembre 1954, la participation des États associés au budget de l'École cesse. L'EFEO reprend alors « sa nature d'établissement français »<sup>67</sup>. La France assure seule la totalité du budget de l'École à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1955<sup>68</sup>. La réorganisation appelant une nouvelle organisation comptable, uniquement française, et du fait de l'impasse dans lequel l'établissement se trouve au Vietnam, le ministère des Affaires étrangères – alors la tutelle de l'EFEO – accepte dès février 1956 la fixation du siège central de l'École à Paris<sup>69</sup>. Une tentative de liquider les avoirs financiers constitués au temps du quadripartisme a lieu quelques mois plus tard, en juin, à l'occasion d'un conseil réunissant l'École et les trois États associés. Si les délégués du Laos et du Cambodge acceptent les propositions émises par Jean Filliozat, les négociations avec le délégué du Sud-Vietnam échouent<sup>70</sup>, en écho aux relations difficiles que la France entretient avec les autorités du Sud-Vietnam de façon plus générale<sup>71</sup>. Le transfert du siège de Saïgon à Paris est effectif le 1<sup>er</sup> octobre 1956<sup>72</sup> et il coïncide avec la passation de direction entre Louis Malleret et Jean Filliozat. Courant 1957, un projet de loi portant le rattachement de l'École à l'Enseignement supérieur de l'Université de France est en cours d'élaboration<sup>73</sup>. L'École est placée sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale au 1<sup>er</sup> janvier 1958<sup>74</sup>.

67 FILLIOZAT (Jean), « Introduction », dans *Travaux et perspectives...*, *op. cit.*, p. 3.

68 EFEO, Carton XXXI : Relations extérieures (1956-1965). Dossier 46 : Fonctionnement de l'EFEO (1956-1965), PV du [des] CA du 28 août 1956 au 07 janvier 1967. CA : PV de la séance du 28 août 1956.

69 EFEO, Carton XXX. Dossier 46, *op. cit.* Correspondance avec le ministère des Affaires étrangères (1956-1962). Copies de correspondance entre le ministère des Affaires étrangères et Jean Filliozat, 29 février 1956 et 27 septembre 1956.

70 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 735. EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Copie de la lettre du délégué du gouvernement royal du Cambodge au conseil de liquidation des avoirs financiers quadripartis de l'EFEO, 20 juin 1956. EFEO, Carton XXX. Dossier 46, *op. cit.* Correspondance de Jean Filliozat avec le ministre de l'Éducation nationale, direction de l'Enseignement (juillet 1956-janvier 1953). Note sur l'École française d'Extrême-Orient, Jean Filliozat, 10 mai 1955.

71 « Il est à noter en effet que toutes les questions intéressants l'École sont délibérément laissées pendantes par les autorités vietnamiennes [...] L'École vit au Vietnam sur un état de fait qui exclut tout règlement d'ensemble. » EFEO, Carton XXXI. Dossier 46, *op. cit.* PV du CA du 23 mars 1960, p. 5.

72 Le siège se trouvait alors au 23, quai de Conti auprès de l'Institut de France, avant de déménager plus tard au Collège de France. EFEO, Carton XXX. Dossier 46, *op. cit.* Copies de correspondance entre le ministère des Affaires étrangères et Jean Filliozat, 29 février 1956 et 27 septembre 1956. Carton XXXI, dossier 46. PV du CA du 28 août 1956. Double de la lettre D/1 de J. Filliozat au Premier ministre du Gouvernement royal du Laos.

73 EFEO, Carton XXX. Dossier 46, *op. cit.* Lettre du ministère des Affaires étrangères au directeur de l'EFEO, 8 juin 1957.

74 EFEO, Carton XXXI. Dossier 46, *op. cit.* PV du CA du 26 novembre 1957.

L'aventure vietnamienne n'est cependant pas tout à fait finie au début de l'année 1957. Le ministère des Affaires étrangères souhaite que l'EFEO garde des attaches au Vietnam car elle concourt *de facto* à la présence française dans ce pays <sup>75</sup>. Un accord satisfaisant pour l'École et la RDVN est enfin trouvé le 23 janvier 1957 : il permet au centre de l'EFEO à Hanoi – dirigé par Maurice Durand, lui-même travaillant avec la Délégation générale du ministère des Affaires étrangères – de reprendre ses activités scientifiques « comme institut français » <sup>76</sup>. Léon Vandermeersch explique qu'il « préservait, tout au moins dans la forme, la fidélité de la France à ses engagements vis-à-vis des États associés, car il était stipulé que seule la gestion de l'ancien patrimoine de l'École serait transférée à la RDVN, réserve faite des droits de propriété, et que [...] le nouveau centre de l'EFEO conserverait un droit de contrôle sur cette gestion » <sup>77</sup>. Au sujet du détail, Marcus Durand, fils de Maurice, précise « dans la mémoire familiale, mon père avait proposé lors des accords bilatéraux franco-vietnamiens une partition simple de la bibliothèque. Tout ce qui avait été payé par la France : achat de livres, copies de manuscrits, photographiques, objets de fouille, céramiques... appartenait à la France. Ce qui ne l'était pas appartenait à la RDVN. » <sup>78</sup> Nous n'avons toutefois pas trouvé de traces de cette répartition.

Mais l'existence du centre de Hanoi n'est en réalité jamais officialisée. Il avait été convenu que l'EFEO quitte les installations de son ancien siège et remette son « ancien patrimoine » à la RDVN, en contrepartie de son officialisation par cette dernière et de la mise à disposition de nouveaux locaux <sup>79</sup>, rapidement trouvés, à titre gratuit (voir la [Figure 72](#) et la suivante dans les annexes). Les démarches restèrent cependant sans suite, même si, de son côté, « l'École avait hâte d'aboutir » <sup>80</sup> : tant que l'accord de transfert n'était pas signé, les installations et le personnel local demeuraient à sa charge, alors que, parallèlement, le ministère des Affaires étrangères avait diminué son budget, anticipant justement la disparition de ces frais <sup>81</sup>. Comme le révèle Léon Vandermeersch, « les pourparlers traînèrent sur divers détails de la remise en état du bâtiment, qui était à la charge des Vietnamiens », puis, au moment où l'accord était sur le point d'être signé après son approbation par l'AIBL en janvier 1957, « une note du ministère des Affaires étrangères du Sud-Vietnam contestait

---

75 EFEO, Carton XXX. Dossier 46, *op. cit.* Correspondance avec le ministère des Affaires étrangères (1956-1962).

76 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 734.

77 *Ibid.* Nous n'avons pas trouvé cet accord dans les archives pour notre part.

78 DURAND (Marcus), Note manuscrite à l'intention de Cécile Capot, octobre 2020, 2 p.

79 « [...] une assez grande maison située rue Tran Hung Dao, où est aujourd'hui installée l'Ambassade de l'Inde ». L'ambassade les occupe toujours actuellement. *Ibid.* Voir aussi : EFEO, Carton XXX, *op. cit.* Rapport sur l'activité de l'EFEO (1960, 1961-1962). Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient en 1960 par Jean Filliozat, p. 4.

80 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 734.

81 EFEO, Carton XXX. Dossier 46, *op. cit.* Correspondance avec le ministère des Affaires étrangères (1956-1962). Lettre du ministère des Affaires étrangères au directeur de l'École, 23 février 1957. Voir aussi : EFEO, Carton XXXI. Dossier 46, *op. cit.* PV du CA du 23 janvier 1957, p. 2.

à la France le droit de signer le projet », en avril <sup>82</sup>. Maurice Durand rentre alors en France et passe le flambeau au jeune sinologue Léon Vandermeersch, qui devient directeur de ce centre par intérim et dont tous les efforts se concentrent sur la recherche d'une solution statutaire <sup>83</sup>. Afin d'« éviter une rupture » – notamment car la RDVN presse la signature alors que le Sud-Vietnam s'y oppose –, la Délégation générale prend la décision d'anticiper et d'appliquer les accords sans signature <sup>84</sup>. Le gouvernement de Saïgon est alors en très mauvais termes avec la France, reprochant à cette dernière d'avoir traité avec Hanoi <sup>85</sup>. Les Américains sont furieux également, ce qui les conduit à bombarder la délégation en 1972 <sup>86</sup>. L'École et ses collections, dont sa bibliothèque, font partie intégrante de la diplomatie. Les décisions qui s'y prennent ont de lourdes conséquences sur la scène politique nationale et internationale.

À Hanoi, l'ambiance est de surcroît invivable pour la population depuis la signature des accords de Genève, ainsi que le retranscrivent Gérard Tongas ou encore la chartiste Claude Dulong dans *La dernière pagode* <sup>87</sup>. Outre l'exode et la famine, l'épisode le plus marquant est celui de l'exfiltration de sept Hongrois, qui apparaît comme un des moments clés de cette période franco-vietnamienne et le sommet des tensions <sup>88</sup>. À la suite de l'insurrection de Budapest en 1956 et de l'arrivée d'un nouveau gouvernement pro-soviétique en janvier 1957 qui interdit toute forme d'opposition, sept Hongrois en mission de coopération à Hanoi refusent de retourner en Hongrie. Réfugiés à la Maison de France, ils doivent quitter le pays par le train, mais ne se rendent pas à la gare. La France les exfiltre au Laos un mois plus tard par voie aérienne, en les cachant dans des touques <sup>89</sup>. La découverte de la supercherie par les Vietnamiens se répercute sur les derniers Français présents à Hanoi – ils sont alors 30 à 35 sur le territoire qui correspond à l'ancien Tonkin – : le régime à leur égard se durcit et ils ne peuvent plus quitter la ville <sup>90</sup>.

En parallèle, un interdit plus ou moins tacite empêche les Vietnamiens de côtoyer l'EFEO durant toute cette période. Comme il devient subversif de la fréquenter, la bibliothèque se vide <sup>91</sup>. Certains parviennent tout de même à y venir jusqu'à un certain moment en 1957, à l'instar de Phan Huy Lê, comme nous l'avons vu <sup>92</sup>. Léon Vandermeersch précisait en effet :

---

82 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 734.

83 Entretien avec Léon Vandermeersch, *op. cit.*, 13 janvier 2016.

84 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 734.

85 Entretien avec Léon Vandermeersch, *op. cit.*, 28 juillet 2016.

86 *Ibid.*, 14 janvier 2015.

87 Ou encore Léon Vandermeersch à l'occasion des différents entretiens que nous avons eus avec lui.

88 Entretien avec Léon Vandermeersch, *op. cit.*, 14 janvier 2015.

89 *Ibid.*

90 *Ibid.*

91 *Ibid.*, 13 janvier 2016.

92 Voir le chapitre 6

La bibliothèque était considérée comme une espèce de conservatoire où il y avait des ouvrages qui avaient été réunis par une institution considérée comme colonialiste etc. et donc, sur le plan politique, il y avait une espèce d'interdit plus ou moins tacite à fréquenter l'EFEO. [...]

Cette bibliothèque était complètement fermée aux usagers vietnamiens car l'administration vietnamienne locale, communiste, interdisait ou en tout cas suspectait beaucoup ceux qui auraient voulu l'utiliser.<sup>93</sup>

Fin 1957 et tout début 1958, le « patrimoine » de l'École est transféré à la RDVN et le centre de l'EFEO à Hanoi s'installe dans les nouveaux locaux<sup>94</sup>, comme nous le verrons, sans que l'accord soit signé. Les deux membres de l'EFEO restant à Hanoi, Léon Vandermeersch et André Lévy<sup>95</sup>, ne peuvent accéder à l'ancienne bibliothèque de l'École contrairement à ce qui était prévu dans l'accord projeté, ce qui les empêche de réaliser leurs recherches et remet en cause l'utilité de l'École sur place<sup>96</sup>. Quelques mois plus tard, ils reçoivent la permission de consulter les livres de leur ancienne bibliothèque mais dans des conditions insuffisantes pour travailler – ils ne peuvent venir que l'après-midi et se voir communiquer seulement deux livres par séance<sup>97</sup>. Inévitablement, l'utilité de conserver le centre de l'EFEO à Hanoi se pose et le conseil d'administration est d'avis, à l'unanimité, de le fermer<sup>98</sup>. Cette ambiance invivable empêche ainsi l'EFEO de rester plus longtemps et donne le signal de son départ<sup>99</sup>. Le défaut de signature de l'accord empêchant toute reprise d'activité, le centre est officiellement fermé par son dernier pensionnaire, André Lévy, qui quitte la ville le 12 mai 1959<sup>100</sup>. D'après Maurice Durand, la fermeture, liée à une question de coûts, n'est pas uniquement due au manque de bonne volonté de la RDVN, mais également à celui de la Délégation française qui empêche le prêt d'un local gratuitement – ou une location à loyer

---

93 Entretien avec Léon Vandermeersch, *op. cit.*, 13 janvier 2016.

94 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 735.

95 André Lévy (1925-2017) est né et a grandi dans la concession française de Tientsin en Chine. Sinologue maîtrisant l'hindi et le sanskrit, ses travaux portent sur la littérature, la linguistique et la traduction.

96 « Le Président donne la parole au directeur qui rapporte au Conseil les difficultés faites à Hanoi à MM. Lévy et Vandermeersch qui ne peuvent accéder à la bibliothèque, contrairement aux accords prévus et se trouvent ainsi sans possibilité de travail et dès lors sans raison de prolonger leur séjour. [...] Le directeur s'inquiète sur les soupçons qui peuvent bientôt peser sur les membres de l'École là-bas. S'ils n'ont pas les moyens de travailler la RDVN peut se demander pourquoi ils demeurent à Hanoi et pourrait éventuellement les soupçonner d'activités clandestines à défaut de toute autre connue. » EFEO, Carton XXXI. Dossier 46, *op. cit.* PV du CA du 13 mai 1958, p. 5.

97 *Ibid.* PV du CA du 24 novembre 1958, p. 3-4.

98 « [...] quitte à le rouvrir plus tard en repartant sur d'autres bases. » *Ibid.*, p. 3.

99 Entretien avec Léon Vandermeersch, *op. cit.*, 14 janvier 2015.

100 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 735. La Délégation de la République française au Nord-Vietnam donna son autorisation pour la fermeture en février 1959. EFEO, Carton XXXI. Dossier 46, *op. cit.* PV du CA du 11 février 1959, p. 2.



dérisoire. Il conclut : « Mais par la faute des Français et des Vietnamiens, le Vietnam demeure le pays des occasions perdues ! »<sup>101</sup>

Parallèlement à ces tractations, d'autres s'opèrent avec les trois États associés – le Laos, le Cambodge et le Sud-Vietnam. Toutes ces discussions, qui ont des conséquences budgétaires, nuisent à la productivité scientifique de l'EFEO, qui peine à mener à bien ses travaux<sup>102</sup>. Les changements de monnaie et les taux de change trop importants la mettent en outre dans une situation inconfortable puisqu'elle rencontre des difficultés à payer ses membres<sup>103</sup>.

Alors que le conseil d'administration de 1956 visant à liquider les avoirs financiers du quadripartisme n'aboutit pas, le dessaisissement du musée de Tourane au bénéfice des autorités en place en 1957 est lui aussi un échec<sup>104</sup>. Entre la pression du gouvernement de la République du Vietnam qui souhaite récupérer les installations de l'École situées au sud du pays<sup>105</sup>, les difficultés à s'entendre avec son délégué pour liquider les avoirs financiers du quadripartisme et celles liées au déroulement des recherches scientifiques alors que les études vietnamiennes se sont parallèlement reformées autour de Maurice Durand à Paris<sup>106</sup>, la question de conserver le centre de Saïgon se pose également. Jean Filliozat, devenu entre-temps directeur à la suite de Louis Malleret, parvient en 1960 à obtenir la décision de transférer les biens de l'EFEO situés au sud du 17<sup>e</sup> parallèle au gouvernement sud-vietnamien<sup>107</sup>. Ce dernier exige aussi la récupération des locaux du bureau saïgonnais de l'EFEO installé dans le musée Blanchard-de-la-Brosse, qui se voit dès lors fermé en 1961, où ses activités étaient de fait très réduites<sup>108</sup>. La mise en œuvre de la décision s'étire néanmoins de nouveau en longueur, ce qui coûte cher à l'École car elle continue à en assurer les

---

101 EFEO, Carton XXXIII : Délégations et centres de l'EFEO (1950-1963). Dossier : Fermeture du centre de Hanoi (novembre 1958-mars 1959). Lettre de Maurice Durand [à Jean Filliozat ?], 31 janvier 1959.

102 « Or, la longueur des discussions sur la situation passée de cet établissement avec le Nord-Vietnam, le Cambodge et le Laos a gravement perturbé les plans de travail et l'utilisation du budget. Les dépenses nécessaires aux travaux proprement dits de l'établissement n'ont pu être engagées et les travaux s'en sont ressentis. » EFEO, Carton XXXI. Dossier 46, *op. cit.* CA du 13 mai 1958. Projet de décret élaboré par le Ministère après la réunion du Conseil d'administration EFEO du 13.5.52 : exposés des motifs. Léon Vandermeersch évoquait quant à lui un « gel de la fonction scientifique » durant cette période. Entretien avec Léon Vandermeersch, *op. cit.*, 13 janvier 2016.

103 EFEO, Carton XXXI. Dossier 46, *op. cit.* PV du CA du 28 août 1956, p. 2. EFEO, Carton XXX. Dossier 46, *op. cit.* Correspondance de M. Filliozat pendant ses séjours en Orient [...]. Brouillon et copies de lettres entre le Gen. Giroux et J. Filliozat et M. Durand, décembre 1956.

104 EFEO, Carton XXXI. Dossier 46, *op. cit.* CA du 27 mars 1957. Rapport du directeur à Monsieur le Secrétaire Perpétuel de l'AIBL sur le transfert du siège de l'École à Paris en 1956 et son activité jusqu'au début de 1957, 19 mars 1957, p. 3

105 *Ibid.*, p. 6-7.

106 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 735. EFEO, Carton XXXI. Dossier 46, *op. cit.* PV du CA du 21 décembre 1960. Un centre de recherche sur les sciences et techniques d'Extrême-Orient, rattaché à l'EFEO et dirigé bénévolement par Pierre Huard, est également créé en 1957. EFEO, Carton XXVIII, *op. cit.* Dossier 46 : Décisions, ordres de mission (1957-1962). Décision n° 52/24 du 16 juillet 1957 du directeur de l'EFEO. Et dossier : Rapports sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient (1960, 1961-1962). Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient en 1960 par Jean Filliozat.

107 Carton XXXI. Dossier 46, *op. cit.* PV du CA du 29 novembre 1961.

108 *Ibid.* PV du CA du 21 décembre 1960 et du 29 novembre 1961.

charges. Le transfert des biens s'effectue le 22 mai 1963<sup>109</sup>. L'EFEO quitte ensuite Vientiane en 1966, Siem Reap en 1972 et Phnom-Penh en 1975<sup>110</sup> où les Khmers rouges ont raison d'elle : l'immeuble que l'AIBL a acheté en 1955 afin de recevoir une partie de sa bibliothèque est détruit<sup>111</sup>. Toutes les collections n'y périssent pas : une deuxième série d'évacuation à Paris et à Pondichéry avait précédé ces événements, ce qui a permis à l'institution de récupérer une bonne partie des collections déplacées au sud du Vietnam, au Laos et au Cambodge, comme décidé au conseil d'administration de juin/juillet 1954. À Pondichéry, un institut français d'indologie ouvre en effet en 1955, dont l'EFEO doit recevoir le contrôle scientifique, une fois le régime quadriparti liquidé et l'EFEO redevenue pleinement française<sup>112</sup>.

Au moment où l'EFEO quitte le sol indochinois qui l'a vu naître, Jean Filliozat réussit à transformer l'établissement en une institution métropolitaine. Il s'agit d'une prouesse car rien ne l'y prédestinait. Celle-ci avait en effet été fondée à l'autre bout du monde dans un tout autre contexte politique et administratif, lequel s'écroulait. Le lieu de travail de ses chercheurs se trouvait en Asie, mais ils n'étaient plus les bienvenus en Indochine. L'institution était en outre à peine connue de l'environnement administratif universitaire métropolitain<sup>113</sup>, une méconnaissance à laquelle George Cœdès avait déjà essayé de remédier en 1946 alors qu'il la dirigeait<sup>114</sup>. L'EFEO représentait une perle pour la diplomatie française car elle lui permettait de promouvoir son « œuvre bienfaitrice » en Indochine – la célébration du cinquantenaire de l'École est l'occasion de l'encenser dans la

---

109 *Ibid.* PV du CA du 21 décembre 1960 et du 29 mai 1965, p. 5. Les contextes vinrent aussi à bout des relations de l'École avec le gouvernement de Saïgon. On lit dans ce dernier PV : « On sait que l'Institut des études historiques du Vietnam souhaiterait que se poursuive la collaboration de l'École et même quelle soit accrue. Mais on ne peut ignorer que cette collaboration est souhaitée pour faire apparaître les résultats des travaux sous la seule étiquette de l'Institut Vietnamien. » (*Ibid.*, p. 5). Notons par ailleurs que les dates trouvées dans les archives diffèrent de celles se trouvant dans l'exposé de L. Vandermeersch, qui indique que les transferts se sont effectués en 1960 et 1961. VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 735.

110 *Ibid.*, p. 736.

111 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie : l'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000*, Paris, Les Éditions du Pacifique / EFEO, 2001, p. 225-226.

112 L'EFEO et l'Institut français de Pondichéry sont bien deux établissements distincts, mais qui vont partager le même directeur, J. Filliozat. La création de ce dernier s'inscrit dans les contextes politiques d'indépendance de l'Inde : « En août 1954, à Delhi, lors de la préparation du traité de cession à l'Union indienne des Établissements français dans l'Inde, il a été décidé entre les Gouvernements de l'Inde et de la France de fonder à Pondichéry un Institut français. Celui-ci devait relever scientifiquement de l'École française d'Extrême-Orient et être géré financièrement par la Direction générale des Relations culturelles. En mars 1955, l'Institut français d'indologie était ainsi fondé avec le personnel que devait fournir l'École [...]. Ainsi se réalisait [...] le rêve (sic) ancien des fondateurs de l'École d'étudier l'Inde sur son sol et parmi ses hommes. » FILLIOZAT (Jean), « Introduction », dans *Travaux et perspectives...*, *op. cit.*, p. 4 Voir aussi : CAILLAT (Colette), « L'École française d'Extrême-Orient en Inde : l'hindouisme étudié dans les textes et sur le terrain », dans *CRAI*, 144<sup>e</sup> année, n° 4, 2000, p. 1493-1499. URL pérenne : DOI : <https://doi.org/10.3406/crai.2000.16225> [consulté le 17 octobre 2021].

113 À propos de ce dernier point : Entretien avec Jacqueline Filliozat, Paris, 7 janvier 2016.

114 Voir le chapitre précédent

presse et, partant, « de combattre les critiques qui se font jour sur la colonisation »<sup>115</sup> – et de maintenir ses attaches dans la péninsule par sa présence. Toutefois, la conjoncture ayant changé, l'institution était en principe vouée à disparaître en même temps que la colonisation. Lorsqu'il dirigeait l'École en 1992, Léon Vandermeersch relevait ce tour de force et ce tournant dans l'histoire de l'institution :

C'est J. Filliozat qui, avec le soutien de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au cours du plus long mandat qu'ait reçu aucun directeur de l'École puisque le sien s'est prolongé de 1956 à 1977, a non seulement entièrement réorganisé l'institution, mais réussi le tour de force de convertir son retrait d'Indochine en impulsion d'un redéploiement asiatique d'ampleur sans précédent. En effet, en même temps qu'elle quittait comme on l'a vu Hanoi en 1959 et Saigon en 1961, puis Vientiane en 1966, Siem Reap en 1972 et Phnom Penh en 1975, l'École s'implantait en Indonésie, en Inde, au Japon et en Thaïlande, où ses centres sont aujourd'hui plus florissants que jamais. Ils se sont d'ailleurs accrus plus récemment de deux antennes, l'une établie à Kuala Lumpur en 1987 et l'autre qui vient d'être installée à Taipei. Dans le même mouvement, le nombre des chercheurs de l'EFEO triplait, passant d'une dizaine en 1955 à une trentaine actuellement.<sup>116</sup>

C'est du noyau des collections que l'EFEO avaient pu évacuer puis transférer à Paris par étapes successives que la bibliothèque a pu renaître de ses cendres à des dizaines de milliers de kilomètres de la péninsule indochinoise, de même que son siège, qui retrouva à Paris ses documents de travail au sein de ses archives rapatriées.

## **II – UN PREMIER DÉMANTÈLEMENT SANS TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ : LA BIBLIOTHÈQUE AU CŒUR DE MULTIPLES ENJEUX POLITIQUES (1954-1956)**

Dans la continuité des mesures de mise en sécurité des collections de la bibliothèque prises durant la Seconde Guerre mondiale, l'évaluation pessimiste de la situation en Indochine incite la direction de l'EFEO à en prendre de nouvelles et à prévoir des plans d'action. Différents plans d'évacuation sont envisagés. Un plan de déplacement vers Saigon est élaboré en décembre 1950.

---

115 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 283.

116 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 736. Le premier centre permanent en dehors de l'Indochine est créé à Jakarta en 1954, puis l'Institut français de Pondichéry voit le jour en 1955. FILLIOZAT (Jean), « Situation actuelle de l'École », *op. cit.*, p. 4.

Différents scénarios sont étudiés et ils exposent le directeur de l'EFEO à un « dilemme »<sup>117</sup>, les choix cornéliens étant classiques dans de telles situations. En 1951, l'inspecteur général de l'Instruction publique préconise à l'EFEO de « a) replier immédiatement sur Saigon les collections les plus rares », « b) prendre des mesures locales de sécurité pour le reste des collections », « c) désigner immédiatement – à titre officieux – un mandataire qui prendrait en charge les intérêts de l'École dans le Nord Vietnam au cas où le Directeur devrait se replier », « d) prévenir, dans la mesure du possible, une occupation militaire du Musée Louis-Finot et des autres immeubles de l'École française d'Extrême-Orient à Hanoi »<sup>118</sup>. On prévoit aussi de construire ou d'acquérir en 1952 un immeuble à Phnom-Penh ou à Saigon afin de disperser et de mettre à l'abri « des éléments les plus précieux ou les plus rares de ses collections »<sup>119</sup>. Cette organisation élaborée en 1951 est peu ou prou celle mise en œuvre entre 1954 et 1956. L'EFEO et le gouvernement ont donc anticipé une partie des événements qui se sont déroulés. L'élaboration d'une telle organisation logistique et le déploiement de moyens financiers afin d'acquérir un immeuble alors que l'avenir est incertain laissent entrevoir l'importance accordée aux collections de l'institution. Le choix des lieux de dispersion n'est pas non plus anodin : nous proposons de nous pencher sur les enjeux politiques attachés à ces différents déplacements.

### **A) Des collections à mettre à l'abri : l'expression d'un patrimoine écrit pour les anciens pays de l'Indochine**

Le 3 juillet 1954, dernier jour du conseil d'administration de l'École, les délégués du Laos et du Cambodge font part de leurs inquiétudes au sujet de l'intégrité des documents et des objets conservés au siège de l'EFEO, à Hanoi, du fait de la détérioration de la situation militaire au nord du Vietnam, comme le montre l'extrait du procès-verbal inséré à l'annexe [Figure 74](#)<sup>120</sup>. Ils proposent que ceux-ci soient évacués et mis à l'abri dans leurs pays. La sécurité de la bibliothèque les fédère alors. Le président du conseil d'administration et le directeur de l'École – Jean Filliozat et

---

117 EFEO, Carton XXVIII, *op. cit.* Risques encourus par l'EFEO du fait de sa position dans le nord de l'Indochine (nov. - déc. 1950). Copie de la lettre du directeur de l'EFEO, Louis Malleret, au Haut-Commissaire de France pour l'Indochine (Conseiller aux Affaires politiques), 19 décembre 1950.

118 *Ibid.* Situation générale et fonctionnement EFEO (nov. 1950-fév. 1951). Copie de la lettre de l'inspecteur général de l'Instruction publique au Haut-Commissaire de France en Indochine et Commandant en chef, 12 février 1951.

119 *Ibid.* Rapports annuels d'activité du directeur de l'EFEO (s. d.). Rapport annuel du directeur de l'École française d'Extrême-Orient sur les activités de cette institution en 1951, p. 7.

120 EFEO, Carton XXVIII. Dossier 46, *op. cit.* PV des séances de la Cinquième session..., p. 28, 39-40.

Louis Malleret – ainsi que le représentant du Vietnam – sont d'accord : il s'agirait de dépôts nécessités par la mise en sécurité des documents, qui resteraient la copropriété des quatre États. Ce déplacement de collections, qui serait mis en œuvre selon des critères territoriaux et thématiques en fonction de ce qui concerne et intéresse chaque pays, permettrait en outre aux membres et à leurs collaborateurs d'accéder à ces ressources – motif qui pourrait justifier à lui seul une mesure de dispersion selon Jean Filliozat et sur lequel il insiste plus tard afin de préparer les esprits à la transformation de l'EFEO en un organisme décentralisé, quitte même à taire cette volonté de mise en sécurité <sup>121</sup>. Cette décision s'approche de la notion de territorialité qui a émergé en 1950 au sujet du partage des archives de l'Indochine comme nous le verrons, à la différence près qu'il ne s'agit pas ici de poser la question de la propriété des collections mais de les répartir dans des dépôts sur le territoire indochinois <sup>122</sup>. Elle concernerait l'ensemble des collections de l'EFEO – musée d'Hanoi, bibliothèque, archives, photothèque –, bien qu'il soit beaucoup question durant ce conseil des « œuvres d'art » et des manuscrits : le Laos, notamment, les considère comme « des textes de grande valeur » et comme « des témoignages de sa civilisation » <sup>123</sup>. Alors que l'on voit poindre chez les anciens pays colonisés la notion de patrimoine telle qu'on la conçoit en Occident pour ce qui relève des objets collectés par l'École et alors que cette dernière entrevoit la réduction en fumée du « fruit de l'effort d'un demi-siècle » <sup>124</sup> d'un rassemblement consciencieux, coûteux et physiquement laborieux de matériaux scientifiques, les motifs de dispersion que l'institution parvient à acter relèvent de la mise en sécurité, voire de l'accès aux collections. Malgré un contexte politique qui se dégrade – la conférence de Genève se déroule en même temps – et un contexte institutionnel difficile – l'avenir de l'École, créée en Indochine, puis devenue un organisme international, est incertain –, les dirigeants de l'institution se prémunissent des potentielles velléités des nouveaux États et du danger du transfert de propriété, lequel pourrait remettre en cause sa présence dans la péninsule et, donc, son existence. Louis Malleret précise d'ailleurs que « ce déplacement partiel ne saurait préjuger d'une nouvelle définition de l'École et signifier un

---

121 Ce motif est d'ailleurs encore souligné une vingtaine d'années plus tard, dans l'historique que dresse J. Filliozat lors du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'EFEO : « La bibliothèque générale fut aussi maintenue à Hanoi d'où ont été envoyées en France les collections cambodgiennes qui en provenaient, et au Laos et Cambodge leurs documents respectifs. L'utilisation scientifique de ces derniers en leur pays d'origine devenait dès lors plus facile que dans leur groupement au loi, à Hanoi. » FILLIOZAT (Jean), « Introduction », dans *Travaux et perspectives...*, *op. cit.*, p. 2.

122 La notion de territorialité « lie les archives au sort des territoires sur lesquels elles ont été établies ». Elle contrevient à « celle du “droit de légitime propriété de la France” pour les documents produits par l'administration coloniale et la concernant en propre. » PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry. Les archives françaises en Indochine (1917-1955) », dans *Chartistes en Asie. Science historique et patrimoine au lointain (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, dir. Jacques Berlioz, Cécile Capot, Olivier Poncet, Paris, École nationale des chartes/EFEO, Coll. « Matériaux pour l'histoire », 12, 2021, p. 167.

123 EFEO, Carton XXVIII. Dossier 46, *op. cit.* PV des séances de la Cinquième session..., p. 39-40.

124 « [Le directeur] ajoute que la besogne qui lui est demandée est considérable en raison du volume énorme que représente l'accumulation d'une documentation qui est le fruit de l'effort d'un demi-siècle. » *Ibid.*

démembrement de ses biens par anticipation »<sup>125</sup>. Les tractations politiques d'alors se retrouvent à l'EFEO et elles concernent, en premier lieu, sa bibliothèque et son musée.

Afin d'éviter les pertes, et certainement aussi d'échapper à un sentiment de dessaisissement total à l'École, on s'entend par ailleurs sur l'idée de microfilmer un maximum de documents avant de les évacuer. Ce souci de double protection des collections et de l'institution se traduit dans la mise en œuvre que le directeur projette : il souhaite qu'aucune mesure ne soit prise dans la précipitation afin de préserver les collections, que la responsabilité de l'École soit dégagée des éventuelles pertes liées au transport, qu'un personnel nombreux soit mis à sa disposition et qu'une organisation précise soit établie dans le cas où l'on souhaiterait une mise en œuvre rapide. Outre les moyens de transport à se procurer, il attire également l'attention sur les locaux d'accueil des collections, qui doivent assurer de bonnes conditions de conservation<sup>126</sup>. Louis Malleret souhaite également hiérarchiser les envois : les manuscrits seraient prioritaires, puis les objets d'art, dont les plus lourds seraient évacués en dernier<sup>127</sup>. Au sein des manuscrits, les cambodgiens se voient attribués une priorité de niveau 1 et les laotiens de niveau 2<sup>128</sup>.

Du côté des États nouvellement indépendants, nous constatons donc un intérêt certain pour le livre, l'écrit, les bibliothèques, où ces objets revêtent une forme de souveraineté, ce qui n'était pas le cas lors de la naissance de l'EFEO à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme nous avons pu le constater dans la première partie de la thèse. L'École a donc joué un rôle dans cette nouvelle prise en considération. Elle a transmis à ces régions ce rapport au livre en même temps que la conscience nationale : c'est le rôle social que soulignait plus tôt George Cœdès en 1937 afin de justifier les activités de l'institution<sup>129</sup>. Déjà, en 1950, le Cambodge avait manifesté son « opposition la plus ferme [...] contre toute intervention de l'EFEO dans la conservation du patrimoine archéologique cambodgien », considérée comme une prérogative nationale<sup>130</sup>. Ainsi que le souligne Pierre Singaravélou, l'EFEO a joué un rôle dans les indépendances nationales, en témoignent les discours officiels de son cinquantième anniversaire célébré en 1952 à la Sorbonne. Ces derniers émanent,

---

125 *Ibid.*

126 EFEO, Carton XXVIII. Dossier 46, *op. cit.* PV des séances de la Cinquième session..., p. 39-40.

127 *Ibid.*

128 *Ibid.* Dossier 40 : Évacuation. Copie de la lettre n° 1945-D du directeur de l'EFEO à Mau Say, directeur du Trésor royal, [6 ?] juillet 1954.

129 Il écrivait par exemple, alors qu'il se penchait sur le Champa et le Cambodge : « Le Champa et le Cambodge fournissent ainsi deux exemples particulièrement instructifs de l'action jouée par l'École française d'Extrême-Orient dans ce réveil des consciences nationales qui est un des éléments essentiels de tout progrès social. » ANOM, GGI 53 472 : Commission d'Enquête dans les Territoires d'Outre-Mer, II- Mémoires présentés par les Services Généraux, École Française d'Extrême-Orient (s. d.). CŒDÈS (George), « L'action de l'École française d'Extrême-Orient du point de vue social », 1937, p. 4.

130 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges...*, *op. cit.*, p. 278. Comme le précise P. Singaravélou, l'EFEO ne se trouve pas totalement dépourvue car elle « a réussi à conserver ses propres collections et son quasi-monopole sur les fouilles à Angkor. » *Ibid.*, p. 279.

notamment, de personnalités politiques françaises – à l'exemple d'Albert Sarraut – tout comme asiatiques – la princesse cambodgienne Yukanthor, ministre de l'Éducation nationale, ou le prince Buu Lôc, représentant le Vietnam. Pierre Singaravélou écrivait en effet :

[Ces discours] marquent l'introduction des notions d'émancipation et d'indépendance nationales dans l'œuvre de l'École : l'EFEO a ressuscité une histoire écrite par des peuples qui l'avaient oubliée et qui par la grâce de l'EFEO accèdent à la conscience de leur propre identité.<sup>131</sup>

Ainsi, elle « ouvre de nouvelles perspectives nationales aux pays de la péninsule : l'EFEO a réveillé la conscience de l'État et la conscience populaire. »<sup>132</sup> Si la princesse Yukanthor évoque l'importance de l'EFEO dans la meilleure connaissance du « patrimoine culturel et spirituel » cambodgien, Pierre Singaravélou rappelle qu'il s'agit ici d'une entrée dans « le patrimoine universel, c'est-à-dire occidental » puisque le Cambodge, pour poursuivre avec cet exemple, n'avait pas oublié son « glorieux passé »<sup>133</sup> avant l'arrivée des Français, lequel était cependant comme endormi et dont la connaissance était confidentielle.

Ces objets vont désormais voyager dans le sens retour pour des raisons politiques et diplomatiques. Le chemin n'est néanmoins pas tout à fait inverse car les collections ne sont pas dispersées selon leur lieu d'acquisition mais bien en fonction de l'intérêt que leur présence sur ces territoires peut avoir. Ces événements politiques cartographient ainsi une autre répartition des textes écrits que celle qui existait originellement, dont le recouvrement aurait été de toute façon illusoire, cette répartition originelle a disparu dès lors qu'ils ont été déplacés.

## **B) Le déplacement des collections en pratique : aléas logistiques et choix scientifiques**

Il est difficile de retracer la chronologie de ces grands mouvements de collections. Les transferts entrepris à la suite du conseil d'administration sont abordés dans deux dossiers d'archives de l'EFEO, mais on trouve aussi, ailleurs dans ces archives, un certain nombre de listes attestant de

---

131 *Ibid.*, p. 285.

132 *Ibid.*, p. 286.

133 *Ibid.*, p. 288-289. Le prince vietnamien, pour autre exemple, « accorde sans réticence à l'EFEO le mérite d'avoir donné au peuple vietnamien un destin, ce qui implique la conscience de son passé et la conscience en l'avenir de la nation qu'il est devenu [...] ». *Ibid.*, p. 292.

mises en caisse de documents, malheureusement non datées, ni contextualisées<sup>134</sup>. Elles ne renseignent donc pas de prime abord sur les finalités des mises en caisse, qui ont pu être multiples dans l'histoire de l'institution. Les informations contenues dans ces deux dossiers sont en outre compliquées à comprendre car la situation a pu être confuse du fait de problèmes logistiques, comme nous le verrons. Les opérations de transfert ne sont pas plus évoquées dans les procès-verbaux des autres conseils d'administration. Il est ainsi surprenant de constater qu'il est peu question de cette initiative dans les archives de l'EFEO de façon plus générale, mais il est difficile de tirer une conclusion de ces silences, puisque toutes les archives de l'institution ne nous sont pas parvenues. Le croisement minutieux des numéros de caisses contenus dans les archives et la lecture de l'article de Léon Vandermeersch permettent toutefois de conclure à l'incomplétude des deux dossiers d'archives précités. Ils laissent aussi à penser que les listes font bien écho aux évacuations actées durant ce conseil d'administration.

Nous apprenons grâce à ces archives que les premières caisses sont envoyées le 30 juillet 1954 aux délégations de l'EFEO de Saigon, Phnom-Penh, Vientiane et Luang-Prabang – les documents et objets demeurant sous le régime de la copropriété, ce sont bien les délégations qui doivent les accueillir. L'institution fait appel à différentes entreprises pour la mise en œuvre du projet : certaines s'occupent d'un premier stockage dans des dépôts, d'autres sont chargées de l'acheminement<sup>135</sup>. Les caisses prennent pour la plupart le bateau alors que d'autres empruntent l'avion ou le chemin de fer. La mise en musique et le suivi de la logistique avec ces différentes compagnies n'est pas chose aisée, le tout se réalisant de plus dans une certaine précipitation, au début du moins. L'EFEO se rend compte, par exemple, que des caisses manquent ou sont endommagées, que certaines ont pris une mauvaise direction quand d'autres sont envoyées avec retard. L'École a aussi pu elle-même modifier des envois en y ajoutant des caisses. Prudente à l'égard des autres États associés, l'institution veille toutefois à dégager sa responsabilité des pertes liées au transport. Les archives montrent qu'elle fait son possible pour maîtriser la situation lorsque les collections sont à sa portée : les listes d'inventaire des caisses témoignent d'une certaine organisation<sup>136</sup>. L'EFEO se prémunit également des dommages en étant attentive au conditionnement des caisses et en alertant ses

---

134 EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* EFEO, Carton XII : Musées (s. d.). Dossier 4 : Inventaire Musée Louis Finot (s. d.). EFEO, Réserve. Inventaire des ouvrages imprimés et manuscrits arrivés d'Indochine à Paris + pièces relatives aux opérations de restitution. On trouve également des listes dans EFEO, Carton IX : Monuments historiques (1900-1943). Dossier 8 : Monuments historiques, Cambodge (1946-1961).

135 L'EFEO a fait appel aux Transitaires réunis, les Ets Delavaux ou encore à la grande maison Denis Frères. BOISSARIE (Delphine), *La maison Denis Frères (1862-1954) : trajectoire d'un réseau commercial et social entre Bordeaux et l'Extrême-Orient*, thèse de doctorat, histoire, dir. Christophe Bouneau, univ. Bordeaux Montaigne, 2015.

136 EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Évacuation de livres, d'archives, objets archéologique ; transfert sur Saigon, Phnom-Penh, Vientiane, Luang-Prabang (2<sup>e</sup> semestre 1954). EFEO, Carton XII. Dossier 4, *op. cit.*



prestataires quant aux risques liés à l'exposition des caisses de manuscrits aux pluies<sup>137</sup>. Les listes de caisses n'étant pas datées, il est toutefois peu aisé de savoir si les pertes constatées sont définitives ou non<sup>138</sup>.

La hiérarchie des envois, telle qu'annoncée au conseil d'administration, est respectée : ces derniers concernent bien d'abord les manuscrits et les objets d'art<sup>139</sup>. Des listes font par ailleurs état de quatre niveaux d'urgence dans les acheminements, notamment concernant les imprimés, sans nous donner davantage de détails<sup>140</sup>. Les critères relatifs à la répartition des collections sont clairs dès le début : elles sont évacuées en fonction de l'intérêt qu'elles peuvent présenter et de leurs liens avec les territoires concernés. L'École se montre ici soucieuse de maintenir les objets dans leurs contextes d'origine<sup>141</sup>, comme elle avait déjà pu l'être précédemment lorsqu'elle le jugeait intéressant – on se souvient qu'un choix similaire avait donné naissance à la bibliothèque royale de manuscrits de Luang-Prabang à la fin des années 1910<sup>142</sup>. Ces critères de dispersion permettent dès lors de maintenir l'intégrité des fonds puisqu'ils ne se voient pas désossés – bien qu'inévitablement des questions ont pu émerger au sujet de documents à cheval sur plusieurs domaines<sup>143</sup>. En revanche, l'éclatement des différents fonds eux-mêmes aurait signifié celui de la bibliothèque toute entière, reconstituables ensuite difficilement en l'absence d'inventaires plus précis et du détail des pertes. Ces choix de répartition des collections ont en outre l'avantage d'être plus ou moins facilement réversibles. Ils ne signent pas la mort de la bibliothèque. Malgré ses plans d'urgence en cas de dégradation de la situation, l'École a-t-elle eu l'optimisme de reconstituer sa bibliothèque dans des jours meilleurs, *a minima* intellectuellement ? L'insistance de ses administrateurs sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un partage pur et simple de son patrimoine de façon anticipée révèle toutefois

---

137 Par exemple : EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Évacuation de livres... Copie de télégramme de Comigal Hanoi à Comigal Saigon [29 juillet 1954].

138 Une liste sans date fait état de nombreuses caisses perdues (les caisses n° 10, 62-66, 72-76, 135-137, 139-141, 143-169, 180-187, 215, 218-226, 228, 230-235, 253-254, 275-278, 296-311, 338-367, 393-402, 414-433, 435, 437-448, 454-542, 544-554, 556-564, 566-569, 571, 1028). Il serait étonnant qu'elles l'aient été définitivement sans qu'il en soit question ailleurs dans les archives de l'École. EFEO, Réserve. Inventaire des ouvrages imprimés et manuscrits arrivés d'Indochine à Paris + pièces relatives aux opérations de restitution.

139 Le total de toutes les caisses de manuscrits envoyées équivaut à 50 caisses (caisses n° 9, 11 à 13, 15, 22, 26, 28 à 50), soit 3 232 kg et près de 10 m<sup>3</sup>. EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Évacuation de livres... Inventaire des caisses. Poids des caisses pour Saigon.

140 *Ibid.* Inventaires des caisses. Phnom-Penh. Note sur le fond pali, textes édités par le Pali Text Society. Voir aussi : EFEO. Réserve. Inventaire des ouvrages..., *op. cit.*

141 On le voit clairement pour des tambours découverts au Nord-Vietnam qui « devraient [...] être maintenus au berceau de la civilisation qui leur a donné naissance ». EFEO, Carton XII. Dossier 4, *op. cit.* Copie de la lettre n° 2375-D du directeur de l'EFEO au commissaire général de France en Indochine, 26 août 1954.

142 MEILLIER (Maurice), *Bibliothèque royale de Luang-Prabang : catalogue*, Hanoi/Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1918, 42 p.

143 Au moins un document l'atteste à propos de documents en pali.

leur inquiétude à ce sujet, en même temps que leur opposition à ce dessein. Nous constatons à nouveau que la bibliothèque légitime l'institution.

### **C) Le déplacement des collections en détail : les difficultés d'une bibliothèque totalement hors les murs**

D'après un document récapitulatif, 463 caisses sont ainsi expédiées : 318 à Saigon, 125 au Cambodge, 20 au Laos<sup>144</sup>. S'il est difficile de vérifier avec exactitude le nombre de caisses envoyées sur lesquelles nous proposons de nous pencher désormais, ces chiffres semblent peu ou prou correspondre à la lecture croisée des archives<sup>145</sup> – il faut cependant entendre « Vientiane » par « Laos » : 20 caisses sont envoyées dans cette première ville tandis que d'autres se dirigent sans doute vers Luang-Prabang<sup>146</sup>. Le chiffre total de 463 caisses concorde quant à lui avec les « quelques cinq cents caisses d'ouvrages sélectionnés comme n'intéressant pas Hanoi au premier chef » citées par Léon Vandermeersch, qui dénombre 3 584 ouvrages évacués au total en plus d'« un petit nombre d'objets ayant valeur de symboles dynastiques »<sup>147</sup>. Les ressources scientifiques qui prennent ainsi la route ne sont toutefois pas que des imprimés : les manuscrits sont par exemple tous évacués, des copies de documents sont également envoyées à Paris, dès avant la décision du conseil d'administration pour ces derniers. En outre, l'institution déménage des archives en même temps que son siège à Saigon. Avait-elle senti le vent tourner ?

---

144 EFEO. Réserve. Inventaire des ouvrages..., *op. cit.*

145 *Ibid.* Si nous nous sommes servis de ces deux récapitulatifs comme documents de référence afin de réaliser nos comparaisons et qu'ils semblent exacts dans l'ensemble, il faut tout de même les lire avec prudence. Par exemple, les caisses 214 et 215 sont indiquées comme provenant du musée de Hanoi alors qu'elles sont mentionnées comme contenant des archives dans une autre liste. Ces documents n'étant pour la plupart pas datés, ils ne permettent pas de suivre aisément les transferts dans le temps.

146 EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Évacuation de livres... Inventaire des caisses. Luang Prabang.

147 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 732. Il ne précise toutefois pas la source de cette information.

## 1. Les évacuations au Laos, entre impératifs de sécurité et impératifs de contrôle des collections

Le 30 juillet 1954, l'ensemble des objets d'art et des manuscrits pouvant intéresser le Laos est envoyé par avion à la délégation de l'EFEO à Vientiane – hormis une collection d'objets mise en dépôt à l'École en instance de reprise par son propriétaire<sup>148</sup>. L'envoi, d'un peu plus d'une tonne et demie et d'un peu moins de 5 m<sup>3</sup>, est composé de 9 caisses de manuscrits et de 11 caisses d'objets d'art laotien<sup>149</sup> – les premiers pèsent un peu plus d'une demie tonne et sont conditionnés dans des caisses mesurant 0,1986 m<sup>3</sup> chacune<sup>150</sup>. Les objets d'art, bien qu'ils intéressent certainement directement la culture laotienne, sont de provenances variées, à l'instar de leurs modes d'acquisition : sur un total de 68 objets, 10 avaient été achetés au Tonkin, 29 sont des dons, 17 proviennent du Laos et 12 sont d'origine inconnue. Les objets et documents réunis par l'EFEO durant plus d'un demi-siècle ne retournent donc pas forcément sur le sol qui les a vu naître.

Les manuscrits correspondent quant à eux aux « manuscrits laotiens » de l'École – c'est-à-dire à la série L<sup>151</sup>. Les manuscrits orientaux et les ouvrages anciens se trouvaient déjà en caisses depuis plusieurs années par mesure de sécurité, suite aux opérations préventives que l'EFEO avait déjà réalisées durant la Seconde Guerre mondiale : le cubage des caisses est en effet le même que celui des caisses qui avaient alors été confectionnées<sup>152</sup>. Ces manuscrits sont reclassés avec l'aide de Jean Filliozat avant leur envoi, tandis que Charles Archambault doit en faire un catalogue détaillé à Vientiane, où il se trouve en poste. Ces deux faits témoignent de la préciosité que l'École reconnaît à ces documents, dont une bonne partie avait été recueillie par Louis Finot comme nous l'avons vu précédemment<sup>153</sup>, et du contrôle qu'elle souhaite exercer sur eux. Les mesures de dispersion pouvant rendre flou la connaissance exacte du contour des collections et pouvant menacer leur intégrité, l'EFEO veut savoir exactement ce que sa bibliothèque possède afin de pouvoir retrouver

---

148 Ces informations sont issues de : EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Évacuation de livres.... Inventaire des caisses. Vientiane.

149 EFEO. Réserve. Inventaire des ouvrages..., *op. cit.* Destination : Laos (Vientiane).

150 Si un inventaire sommaire des caisses d'objets d'art nous est parvenu, ce n'est cependant pas le cas pour les manuscrits. Les caisses concernant les manuscrits sont les n° 16 à 18, 20-21, 23 à 25 et 27. *Ibid.*

151 *Ibid.* Copie de la lettre du directeur de l'EFEO à Son Altesse le Premier Ministre du Gouvernement Royal du Laos, 29 juillet 1954. Et EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Évacuation de livres... Inventaire des caisses. Poids des caisses pour Saïgon.

152 EFEO, Carton XLVII : Registres départ (s. d.). Registre 23. L. Malleret écrit à J. Filliozat en 1951 que « tous les manuscrits orientaux et tous les ouvrages anciens sont également en caisses avec éventualité de déplacement vers le Sud en cas de nécessité et de commodités de transport. » Lettre du directeur de l'EFEO à Jean Filliozat, 5 janvier 1951.

153 Voir notamment la première partie et le chapitre 6

ses matériaux de travail comme cela se pratique ordinairement lors de toute évacuation ou déménagement programmés.

Enfin, des microfilms et des photographies sont également envoyés le 16 juillet à Charles Archaimbault, sans que nous sachions si ces documents lui sont adressés personnellement ou s'ils sont à destination de la délégation <sup>154</sup>. Diverses autres listes font état d'ouvrages imprimés envoyés à la délégation de Luang-Prabang, probablement en août 1954, sans qu'il soit ici aisé de déterminer ce qui y est effectivement expédié <sup>155</sup>. Des manuscrits y auraient également été envoyés <sup>156</sup>.

## 2. Phnom-Penh, première destination des documents de la bibliothèque

Selon ce même récapitulatif, des « livres de collection », des manuscrits, des estampages, quelques publications et des objets d'art provenant du musée d'Hanoi sont aussi envoyés à Phnom-Penh, à destination de la maison que l'AIBL doit acquérir en 1955.

Le premier envoi part ce même 30 juillet 1954. Il compte 32 caisses, dont 21 transportent des objets d'art khmers et de la poterie hindoue <sup>157</sup> et 11 renferment des manuscrits cambodgiens – la série K <sup>158</sup> –, probablement 358 manuscrits sur ôles et 116 sur papier <sup>159</sup>. Les caisses utilisées pèsent en moyenne 56,5 kg (621 kg au total) et font la même taille que celles employées pour les manuscrits laotiens (0,1986 m<sup>3</sup>) : on ré-utilise, ici aussi, celles qui avaient servi lors de la Seconde Guerre mondiale. L'École les avaient donc conservées en cas de besoin, consciente que la situation, délétère depuis lors, pouvait davantage se dégrader et mettre sa bibliothèque en danger.

---

154 EFEO. Réserve. Inventaire des ouvrages..., *op. cit.* Destination : Laos (Vientiane). Copie du télégramme n° 2028-D du directeur de l'EFEO à Delecorient Archaimbault Vientiane, 17 juillet 1954.

155 *Ibid.* Inventaire des caisses. Luang Prabang.

156 EFEO. Réserve. Inventaire des ouvrages..., *op. cit.* Bibliothèque, M. Durand.

157 Elles équivalent au total à 2 147 kg répartis dans 6,25 m<sup>3</sup>. *Ibid.* Inventaire des caisses. Phnom-Penh. Caisses de manuscrits et objets d'art de l'École Française d'Extrême-Orient. EFEO, Carton XII. Dossier 4, *op. cit.* Dispersion des collections du musée de Hanoi en 1954. Copie de la lettre n° 2150-D du directeur de l'EFEO à Son Excellence le Président du Conseil des Ministres du Gouvernement Royal du Cambodge, 30 juillet 1954 et copie du télégramme n° 2377-D du directeur de l'EFEO à Delecorient Musée Delabrosse Saigon, s. d. EFEO. Réserve. Inventaire des ouvrages..., *op. cit.* Destination : Phnom-Penh (Cambodge). Cette liste a été réalisée avant la fin de la totalité des envois.

158 EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Évacuation de livres... Inventaire des caisses. Poids des caisses pour Saigon.

159 Une ôle (ou olle) est une feuille de palmier. Ce matériau fut utilisé comme support de l'écriture en Inde et en Asie du Sud-Est durant des siècles, depuis au moins le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

Deux autres envois, un en août et un en septembre, expédient 117 nouvelles caisses contenant des objets d'art, les fonds indianiste et « M » de la bibliothèque, ce dernier étant composé de « tous les imprimés siamois, laotiens, cambodgiens »<sup>160</sup>. En octobre 1954, ce sont ainsi 149 caisses qui ont été envoyées. Comme sur ce total 30 caisses contenaient des objets d'art, nous déduisons que 4/5<sup>e</sup> des collections acheminées vers le Cambodge concernaient la bibliothèque<sup>161</sup>. Il faut par ailleurs noter que certains envois vers ce pays sont transitoires : 48 autres caisses abritant des « archives, des photos, des objets d'art et des publications » sont, en effet, en réalité destinées à Saigon et sont arrivées à Phnom-Penh par erreur<sup>162</sup> – elles y sont toujours en mars 1955, moins deux caisses que l'on a finalement décidé d'y conserver<sup>163</sup>.

Selon Léon Vandermeersch, c'est vers Phnom-Penh que se concentrèrent les évacuations de la bibliothèque, qui globalement concernent surtout « le fonds des études indiennes »<sup>164</sup>. Les envois au siège de Saigon, comme nous le verrons ci-dessous, sont certes plus nombreux mais ils drainent différents types de collections, qui ne proviennent pas toutes de la bibliothèque. De façon générale, tout lieu de transfert confondu, les collections de la bibliothèque ont largement été concernées par ces nouvelles opérations de mise en sécurité des collections qui débutent en 1954. Moins de dix ans après le dernier conflit mondial, l'étude de la bibliothèque de l'EFEO montre que l'institution traverse péniblement cette crise, qu'elle essaie de surmonter.

---

160 HAUDRICOURT (André-Georges), DIBIE (Pascal), *Les pieds sur terre*, Paris, A.M. Métailié, 1987, p. 87.

161 L'envoi de septembre était composé de 86 caisses (8 749 kg ; 19,34 m<sup>3</sup>) déposées dans deux dépôts à Haiphong avant embarquement. 9 de ces caisses contenaient des objets d'art (2 678 kg ; 4,54 m<sup>3</sup> ; caisses n° 77 à 83 incluant un n° 78bis et un n° 103), 32 caisses étaient dédiées au fonds indianiste (3 061 kg ; 6,25 m<sup>3</sup> ; caisses n° 84 à 98 et 104 à 120), 14 se composaient d'estampages (923 kg ; 4,07 m<sup>3</sup> ; caisses n° 121 à 134), 31 renfermaient le fonds M (2 087 kg ; 4,48 m<sup>3</sup> ; caisses n° 236 à 252 et 261 à 274). Si l'on considère les 117 caisses (août + septembre) dans leur totalité, le récapitulatif est le suivant : 9 caisses d'objets d'art (n° 77 à 83 et 103, incluant un 78bis), 31 caisses pour le fonds M (n° 236 à 252 et 261 à 274), 63 caisses pour le fonds indianiste (n° 84 à 98, 104 à 120, 279 à 295, 312 à 320, 406 à 410), 14 caisses d'estampages (n° 121 à 134). Fin juillet étaient aussi envoyées pour les manuscrits les caisses n° 1 à 8, 10, 14 et 19 et pour les objets d'art les caisses n° 52 à 76, 214, 229, 234, 555, 565, 570. Le tout représente les 149 caisses. EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Évacuation de livres... Copie de la lettre du directeur de l'EFEO au directeur de la Société Denis Frère, 6 septembre 1954. Et copie de la lettre n° du directeur de l'EFEO à Jean Boisselier, 20 octobre 1954.

162 *Ibid.* Lettre du directeur de l'EFEO à J. Boisselier, délégué de l'EFEO, 18 octobre 1954. Lettre du directeur de l'EFEO à R. Delevaux, Cottarel & Gauthier, 18 octobre 1954.

163 *Ibid.* Liste des caisses actuellement à Phnom-Penh et destinées à Saigon, R. Billard, 31 mars 1955.

164 Sans doute pensait-il aux premiers envois. VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 732.

### 3. Saigon, lieu de repli du siège et principal refuge des collections de l'EFEO

Toujours d'après ce récapitulatif, c'est l'installation de l'EFEO à Saigon qui reçoit le plus de caisses et le panel le plus varié de types de document, sans aucun doute car le siège s'y trouve déplacé. Ce sont ainsi des livres de collection, quelques caisses de livres chinois, des estampages, des manuscrits, des cartes géographiques ethnolinguistiques et archéologiques qui quittent la bibliothèque d'Hanoi pour traverser le pays, en plus de la quasi-totalité des publications de l'EFEO, de 30 caisses d'archives, de 21 caisses de documents du service photographique, de pièces du musée relatives aux arts cham, tibétain et vietnamien <sup>165</sup>, ainsi que 13 caisses désignées « divers ».

D'après les deux dossiers d'archives qui permettent de reconstituer les premiers envois, 30 caisses de manuscrits et d'objets d'art d'environ 2 tonnes répartis dans 6 m<sup>3</sup> de caisses quittent Hanoi ce même 30 juillet 1954 <sup>166</sup>. La quasi-totalité des manuscrits se voit ainsi transportée, ce qui explique leur absence à Hanoi lorsque Léon Vandermeersch prend son poste comme nous le verrons – il s'agit de manuscrits siamois, cham, thai-cham, thai, tibétains, môn birmans, môn et européens. Début septembre, 35 caisses contenant les *BEFEO*, fruits d'un demi-siècle de recherches de l'établissement, sont expédiées, accompagnées de 10 caisses de photographies <sup>167</sup>. La « 5<sup>e</sup> expédition » part ensuite le 13 septembre. Elle comprend à son tour 48 caisses – ainsi que les 17 caisses du fonds M et des objets d'art à destination de Phnom-Penh. Cet envoi vers la capitale du Sud compte plus précisément 7 caisses d'archives, 4 caisses mélangeant archives et livres, 6 caisses de photographies, 11 caisses d'objets d'art et 20 caisses de publications institutionnelles <sup>168</sup>. Ainsi, à la mi-septembre, 117 caisses se trouvent en transit à Haiphong, « renfermant les documents et objets précieux évacués vers le Sud » <sup>169</sup>.

Les envois se poursuivent les mois suivants : le 28 octobre, 69 caisses d'objets archéologiques sont expédiées par bateau <sup>170</sup>, quand une note précise que 358 photographies montées sur fiches,

---

165 EFEO. Réserve. Inventaire des ouvrages..., *op. cit.* Inventaire des pièces expédiées en 1954. Destination : Saigon. Cette liste est réalisée avant la fin de la totalité des envois.

166 EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Évacuation de livres... Copie d'un télégramme de Comigal Hanoi à Comigal Saigon. EFEO, Carton XII. Dossier 4, *op. cit.* Télégrammes n° 2146.D et 2147.D adressé à Delecorient musée Delabrosse Saigon et à Delecorient Boisselier musée Sarraut Phnompenh, s. d. et 30 juillet 1954.

167 Représentant plus de 4 m<sup>3</sup> et 3 163 kg pour les *BEFEO* et près de 2 m<sup>3</sup> et 826 kg pour les photographies. EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Évacuation de livres... Inventaire des caisses.

168 *Ibid.* Inventaire des caisses. 5<sup>e</sup> expédition – 13 septembre 1954.

169 *Ibid.* Copie de la note à l'attention du Délégué de France à Haiphong, 16 septembre 1954.

170 *Ibid.* Lettre des Ets Delevaux René à l'École française d'Extrême-Orient, 13 novembre 1954.

pour la plupart, prennent la route en novembre et en décembre <sup>171</sup>. Parallèlement, quatre envois de centaines de microfilms réalisés entre 1949 et 1954 sont opérés en juillet, août, septembre et décembre 1954 <sup>172</sup>. Deux caisses de bulletins de l’IEH, une caisse de tirés à part et une autre de cartes postales quittent également Hanoi d’après ces relevés <sup>173</sup>.

Trois inventaires nous éclairent plus précisément sur la situation des archives, qui sont évacuées à Saigon en volume important. Plusieurs ensembles se distinguent, comme les manuscrits européens déjà mentionnés. Les archives de la bibliothèque sont également concernées par ces évacuations, comme le montre le document à l’annexe [Figure 75](#). Elles comprennent les dossiers relatifs aux échanges, aux librairies, aux publications, à la comptabilité, aux catalogues de la bibliothèque. Elles contiennent également des registres du fonds de la réserve, des dossiers dits « divers » ainsi que l’intégralité des dossiers du personnel européen <sup>174</sup>. Outre ces derniers dossiers, dont l’ajout relève certainement d’une mesure de sécurité politique, il s’agit donc des archives de gestion de la bibliothèque, sans doute amenées à resservir à Saigon dans le but de poursuivre les activités de l’École. Dans l’un de ces inventaires, une accolade accompagnée d’une annotation manuscrite « important » désigne d’ailleurs les fiches des périodiques reçus par échanges, dons ou abonnements ainsi que les fiches d’enregistrement des envois des publications de l’EFEO aux membres et aux personnalités scientifiques. Une partie de ces archives se trouvent conditionnées dans les caisses n° 449 et 450 <sup>175</sup>. Nous notons également que l’expérience de l’expulsion des locaux de l’École entre août 1945 et décembre 1946 semble avoir servi de leçon : la perte des

---

171 Les envois étaient prévus ou ont été opérés les 8 et 27 novembre et les 1<sup>er</sup>, 2 et 18 décembre. EFEO. Réserve. Inventaire des ouvrages..., *op. cit.*

172 *Ibid.* Expédition microfilms sur Saigon. À titre d’exemple, l’envoi d’août compte 110 microfilms disposés dans deux caisses. EFEO, Carton XII. Dossier 4, *op. cit.* Copie de la lettre du chef du service photographique au délégué de l’EFEO, 30 août 1954. Ce sont les microfilms n° 104 (suite) à 218 qui ont été envoyés.

173 EFEO. Réserve. Inventaire des ouvrages..., *op. cit.*

174 Le détail mentionne : 1 boîte « contenant les dossiers des membres de l’EFEO », 5 « les dossiers des librairies », 6 les « échanges », 1 avec des dossiers « divers », des « carnets alphabétiques pour chaque catégories » (4 au total), 1 boîte « contenant les dossiers des publications récentes », 1 « les registres de reçus, factures, lettres de commande, etc... », 1 les « fiches des périodiques reçues (sic) en Echange, Don ou Abonnem. classées par pays », 1 les « fiches enregistrant nos envois de publications à chaque Membre, chaque personnalité scientifique... », 4 « registres alphabétiques des publications reçues », 5 « registres du fonds de réserve (Befeo & Pub.), 23 registres (dont l’un en double exemplaire) contenant les catalogues des ouvrages en in-8°, in-4°, in folio et plano ; les pièces in-4°, 8°, folio ; les ouvrages en quôc-ngu ; les livres en sanscrit (fonds M) ; les livres en pali, siamois, cambodgien, laotien, birman ; l’inventaire des manuscrits en diverses langues orientales ; le catalogue des manuscrits cambodgiens et laotiens ; celui des estampages – d’inscriptions indochinoises, selon l’inventaire de la caisse n° 450 – ; les cartes et plans ; la discothèque. *Ibid.* Inventaires des caisses. Archives de la bibliothèque et [inventaire des] caisses n° 449 et 450. EFEO, Carton XXVIII, *op. cit.* Dossier 41 : L’EFEO après les Accords de Genève (1945-1956). Fonctionnement EFEO, Malleret (1950-1954). Lettres de M. Durand, directeur du centre de Hanoi à J. Douget, chef des services administratifs de l’EFEO, 22 avril 1955.

175 Il est intéressant de remarquer que l’on a adjoint deux imprimés à ces caisses, dont l’un « ajouté, ordre du directeur, pour envoyer à M. H. Deydier ». Ces envois ont pu aussi servir, à la marge, à s’envoyer des documents. EFEO. Réserve. Inventaire des ouvrages..., *op. cit.* Inventaires des caisses. [Inventaire des] caisses n° 449 et 450.

catalogues et de toute trace de gestion de la bibliothèque avait en effet rendu la prise en main de la bibliothèque très laborieuse. On semble s'en être prémuni cette seconde fois.

L'« inventaire des archives administratives envoyées à Saigon » détaille quant à lui 30 caisses <sup>176</sup>. Il permet de constater qu'une grande partie des archives dites administratives de l'École est évacuée, y compris des dossiers clos et des archives concernant les anciennes attributions de l'EFEO – les monuments historiques et les musées. Outre l'évacuation des archives courantes, utiles à la bonne gestion des affaires de l'institution, le rapatriement au siège de Saigon de celles relatives aux activités qu'elle exerçait avant l'instauration du quadripartisme montre que l'EFEO se soucie de récupérer et de conserver ce qui apparaît désormais comme ses archives, c'est-à-dire celles dont elle ne partage pas *a priori* la propriété.

En pratique cependant, la répartition des archives entre ce qui doit partir à Saigon et demeurer à Hanoi ne se fait pas comme énoncé. La mise en œuvre s'étant réalisée rapidement, quelques erreurs sont constatées, ce qui n'a pas manqué de poser quelques difficultés de fonctionnement à l'EFEO au sud du pays <sup>177</sup>, à l'instar de la reprise des activités dans des locaux exigus, où les dossiers de travail ne peuvent tous être sortis des caisses <sup>178</sup>.

Nous pouvons nous demander pourquoi l'institution a pris la peine de transférer à Saigon un volume aussi important de documents et d'archives, dont certaines n'ont plus d'utilité courante, alors qu'elle conserve des locaux à Hanoi. Les bureaux dans lesquels elle se trouve à Saigon ne se bornent donc pas à être seulement le siège administratif de l'établissement puisqu'il y est réuni toute une typologie de documents, en volume important, mais sans suffisamment de place pour les installer et les conserver convenablement. Le mauvais souvenir de la période d'occupation de ses locaux à la sortie de la Seconde Guerre mondiale <sup>179</sup> et le délitement des relations et de la situation politique au nord du Vietnam l'ont sans doute amenée à la plus grande prudence et à considérer le départ d'Hanoi comme potentiellement définitif. Il est aussi possible qu'elle ait pensé à emporter

---

176 On en comptabilise toutefois 32 à sa lecture. Cette liste ne contient pas en effet les caisses n° 449 et 450 que nous venons de voir dans une autre liste. *Ibid.* et *ibid.* Inventaire des archives administratives envoyées à Saigon. Voir : [Figure 75](#).

177 Des courriers sont échangés afin que tel dossier soit recherché à Hanoi alors qu'il devrait se trouver à Saigon. Ils témoignent d'une certaine confusion chez les destinataires qui pensent l'un et l'autre que les documents ne sont pas sur le site où ils se trouvent eux-mêmes. Autre exemple, le directeur de l'EFEO demande à ce que lui soit transmis à Saigon des documents dont il a besoin et dont il décrit le lieu de conservation à Hanoi afin qu'ils soient retrouvés – il mentionne ainsi des archives « conservées encore dans le bureau de la comptabilité ou dans les archives de l'École. » Ailleurs, on lit qu'un agent vietnamien « a emporté avec lui le dossier qu'il avait à la comptabilité ». EFEO, Caron XXVIII. Dossier 41, *op. cit.* Lettres entre M. Durand, directeur du centre de Hanoi et J. Douget, chef des services administratifs de l'EFEO, 22 avril et 26 septembre 1955.

178 Le directeur de l'EFEO écrit : « nous fonctionnons du reste dans des conditions provisoirement difficiles ». EFEO, Carton XXX : Relations avec l'étranger (s.d.). Dossier 45 : Bibliothèques étrangères et sociétés savantes étrangères (1948-1954). Copie de la lettre du directeur de l'EFEO à Roland G. Wild, 29 octobre 1954 (Canada).

179 Voir le chapitre précédent



avec elle ce qui ne pouvait être départagé comme intéressant tout le monde ou ce qu'elle estimait comme lui revenant exclusivement.

Cette gestion des archives témoigne donc elle aussi du début d'une nouvelle ère dans l'histoire de l'institution. La mention des archives de la bibliothèque aux côtés de celles dites administratives souligne par ailleurs l'importance des activités de la bibliothèque pour l'institution, parmi toutes les autres qu'elle peut exercer. Privée des monuments historiques et des musées, les activités de l'établissement appellent à se recentrer sur la recherche scientifique pour l'exercice de laquelle la bibliothèque est un outil fondamental. Le transfert des catalogues de la bibliothèque dans les locaux de Saïgon est à cet égard significatif : l'École entend garder le contrôle de ces documents indispensables à la recherche.

#### 4. Des microfilms à Paris : entre prémunition des pertes et poursuite des études à distance

Dès avant la décision prise en conseil d'administration au début du mois de juillet 1954, des microfilms sont envoyés à Paris en nombre important<sup>180</sup>. Les 30 avril, 8 juin, 24 août, 20 septembre et 28 décembre 1954, les microfilms 1 à 321 et 460 à 742, réalisés entre 1949 et 1954, prennent ainsi la destination de la capitale<sup>181</sup>. Deux questions se posent alors : pourquoi avoir expédié des microfilms à Paris dès avril et quel était le but de cette centralisation ? Une lettre de Maurice Durand de 1955 indique que l'EFEO possède un dépôt de microfilms à Paris et qu'il est possible de les consulter en contactant Louis Bezacier, membre de l'École, alors en France<sup>182</sup>. D'après les procès-verbaux des conseils d'administration, il ne semble pas qu'un déplacement du siège à Paris soit envisagé dès 1954. Pourvoir aux besoins scientifiques des membres se trouvant en France à cause de l'instabilité politique en Indochine, motif qu'elle fait officiellement valoir en expliquant qu'elle priorise les documents les plus précieux<sup>183</sup>, et multiplier et disperser les copies afin de se

---

180 Des caisses provenant du logement hanoïen de Maurice Durand sont également expédiées en France, dont le contenu est certainement considéré comme personnel. EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Copie de la lettre du directeur de l'EFEO à MM. Corralet et Gauthier, 15 septembre 1954.

181 Réserve. Inventaire des ouvrages..., *op. cit.* Expédition microfilms sur Paris.

182 EFEO, DP 42 : Durand, Maurice. Copie de la lettre du directeur du centre de Hanoi de l'EFEO à Hoang Xuan Han, 17 février 1955.

183 Dans une brochure commémorative réalisée à l'occasion de son cinquantenaire, elle écrit : « *The most important manuscripts and rubbings of the Library of the Ecole, as well as those in other centres in Indochina, are being microfilmed, little by little, and copies sent to France and made available on demand to research workers throughout the world.* » [EFEO], *L'École française d'Extrême-Orient*, [Hanoi], s. d. [ca. 1952].

prémunir des pertes semblent les raisons les plus plausibles pour expliquer ce mouvement. En réalisant des reproductions puis en expédiant plus de 300 microfilms en France, nous constatons que l'EFEO s'adapte à nouveau à la conjoncture afin de répondre aux besoins de ses chercheurs et de permettre à l'institution de poursuivre les activités scientifiques. Malgré la difficulté à effectuer des recherches depuis la péninsule indochinoise, l'EFEO ne doit pas s'effacer du paysage académique si elle veut subsister : si elle n'exerce plus cette mission historique qui a justifié en partie sa création en 1898, l'institution, déjà mise en danger par la disparition annoncée du cadre territorial et politique qui l'a fait naître, est vouée à disparaître. Outre sa survie, elle doit également conserver la meilleure place possible dans ce paysage. La fermeture de sa bibliothèque à Hanoi ne permet plus d'accueillir des chercheurs extérieurs et donc de se positionner comme un centre de ressources incontournable ni d'entretenir aussi aisément son réseau. George Cœdès, précédent directeur de l'EFEO, écrivait en effet en 1937 :

S'il faut en croire les résolutions adoptées au récent congrès de la recherche scientifique dans les territoires d'outre-mer, l'École est même appelée à devenir pour les études ethnologiques dans le domaine du Pacifique une sorte de relais de la métropole, un centre nerveux dans le réseau mondial de l'organisation de la recherche scientifique, où les enquêteurs trouveront la centralisation et la documentation dont ils ont besoin.<sup>184</sup>

Les ressources de la bibliothèque, reproduites grâce aux nouvelles techniques, sont ainsi une solution afin de prolonger la durée de vie de l'établissement, lequel en est conscient puisque les opérations de microfilmage ont commencé en 1949, soit deux ans après que l'École a remis la main sur ses locaux hanoïens, après leur occupation vietnamienne. Les mesures qui avaient été prises durant la Seconde Guerre mondiale s'étant avérées insuffisantes, Paul Lévy avait décidé d'entreprendre le microfilmage de collections afin de prévenir tout nouveau risque de pertes dans le contexte d'un avenir qui s'annonçait incertain. Ces chantiers permettent de constater que l'EFEO se tient informée des pratiques qui ont alors cours dans le monde des bibliothèques et des archives et est même pionnière, d'une part en Indochine puisqu'elle accueille la première station de microfilmage – elle microfilme même pour la DABI – et d'autre part en France, puisque le recours à la reproduction par microfilms explose au lendemain de la Seconde Guerre mondiale<sup>185</sup>. Les Archives nationales commencent par exemple leurs chantiers en 1949. L'EFEO s'y attelle en 1948-1949, dès ses locaux remis en ordre. Les sources, croisées à l'article de Michel François, permettent de constater que l'EFEO confectionne des « microfilms de sécurité »<sup>186</sup>. Pratiques dans les années

---

184 ANOM, GGI 53 472, *op. cit.* CŒDÈS (George), « L'action de l'École française d'Extrême-Orient... », p. 11.

185 Les informations suivantes sont issues de : FRANÇOIS (Michel), « Le microfilm », dans *L'histoire et ses méthodes*, dir. Charles Samaran, Paris, Gallimard, nouvelle édition [1ère éd. : 1961], 1986, Coll. « Encyclopédie de la Pléiade », p. 784-801.

186 F. Michel recense en 1961 deux autres types de microfilms : ceux « de substitution » (on copie car l'original est amené à être détruit, ce qui est peu répandu et s'observe plutôt dans un contexte privé), et ceux « de complément »,

1960 « dans tous les dépôts d'archives et toutes les bibliothèques de quelque importance », ceux-ci doivent parer « une destruction éventuelle de documents dont [ils] garde[nt] l'image [:] les originaux à partir desquels [ils ont] été établis devant être, en tout état de cause, conservés indéfiniment et dans les meilleures conditions. »<sup>187</sup> Ces chantiers se réalisent selon un plan d'ensemble, qui peut évoluer au fil du temps, dans lequel divers facteurs entrent en jeu (fréquence de communication, valeur historique, état matériel, par exemple). Le méthodisme et la rigueur prônés par les bonnes pratiques se retrouvent à l'EFEO : chaque document de la bibliothèque reproduit est par exemple égal à un microfilm – il s'agit de se doter de documents homothétiques. À l'École aussi, « des séries entières des documents les plus précieux par leur ancienneté ou l'intérêt qui s'y attache ont été [...] systématiquement microfilmées. »<sup>188</sup> Le fait qu'il ne soit pas question de machine de lecture de microfilms pour les lecteurs de l'EFEO confirme en outre qu'il s'agit bien de mesures de conservation préventive.

La réalisation est dès lors chronophage et fait appel à divers experts – bibliothécaires et photographe. Comme elle est très coûteuse, les échecs doivent être minimes. Si les archives de l'EFEO consultées ne nous ont pas révélé d'éléments chiffrés, nous savons que ce travail, dont l'enjeu est fort pour l'institution<sup>189</sup>, a beaucoup occupé le chef du service photographique de l'École, Jean Manikus, qui a même effectué des copies de microfilms<sup>190</sup>. Le fait que les archives administratives de l'École ont été peu microfilmées à la différence des outils du travail scientifique tend en outre à confirmer cette hypothèse de la nécessité de la bibliothèque dans la survie de l'établissement.

Plus tard, lorsque l'EFEO transfère les collections demeurées à Hanoi à la RDVN, ces reproductions de sécurité deviennent, *de facto*, des « microfilms de complément » pour l'EFEO puisqu'ils permettent de reconstituer partiellement son ancienne bibliothèque – en fonction des documents effectivement copiés. À la reprise des relations avec le Vietnam dans les années 1990, ils

---

qui permettent de compléter ses collections de documents conservés ailleurs. *Ibid.*

187 *Ibid.*, p. 787, p. 791.

188 *Ibid.*, p. 787.

189 Il en est souvent question dans les archives comme dans les sources imprimées. L. Malleret écrit à J. Filliozat en 1951 : « Si Manikus arrivait vite, j'aurais probablement une possibilité d'utilisation pour lui aux microfilms, car j'envisage au sujet de la station logée dans l'École et dont le rendement a été jusqu'ici très insuffisant d'élaborer un accord bilatéral avec le gouvernement français portant sur la gestion technique qui nous mettrait dans une position excellente pour faire microfilmer à gros rendement tous nos estampages et éventuellement nos manuscrits si les conditions de sécurité s'y prêtent. » Il précise en 1953 : « Notre station de microfilm a déjà produit un nombre de copies assez grand pour que je puisse envisager de procéder à une première dispersion. Actuellement sont exécutées des reproductions de cent soixante titres. Je vais faire un envoi pour Saïgon et simultanément je voudrais en faire un sur Paris, de façon que si pour une cause quelconque, incendie ou autre, le dépôt principal était détruit, on puisse en retrouver des copies. » EFEO, Carton XLVII, *op. cit.* Registre 23. Lettre du directeur de l'EFEO à Jean Filliozat, 5 janvier 1951. Et Registre 22. Lettre du directeur de l'EFEO à Jean Filliozat, 6 novembre 1953. Nous remercions Jacqueline Filliozat d'avoir attiré notre attention sur ces sources.

190 Entretien avec Léon Vandermeersch, *op. cit.*, 13 janvier 2016.

deviennent aussi « un magnifique instrument de coopération internationale »<sup>191</sup>, qui permet de compléter les collections de la bibliothèque parisienne de l'EFEO et de la bibliothèque vietnamienne héritière de ses fonds. En définitive, la crise que traverse l'EFEO durant la décolonisation permet à nouveau de constater qu'elle s'inscrit dans l'histoire contemporaine plus large de l'archivistique et de la bibliothéconomie, et ce bien qu'elle soit une bibliothèque spécialisée, lesquelles sont fréquemment plus éloignées des pratiques métier et repliées sur elles-mêmes.

## 5. L'ombre de la bibliothèque de l'EFEO à Hanoi

À la suite des évacuations réalisées aux quatre coins de la péninsule et en France, il ne demeure en toute logique à la bibliothèque de l'ancien siège de l'EFEO à Hanoi que ce qui n'y a pas été touché, c'est-à-dire *grosso modo* « les collections chinoises et vietnamiennes », « les ouvrages généraux » et « les grandes séries de périodiques »<sup>192</sup>. Le procès-verbal de l'inventaire que Léon Vandermeersch réalise à la fin de l'année 1957, dans le cadre, cette fois-ci, du transfert de la bibliothèque aux autorités de la RDVN nous donne plus de détails au sujet de ce qui subsiste en 1954, ainsi que nous l'avons déjà aperçu au chapitre 5<sup>193</sup>. On y relève pour ce qui dépend de la bibliothèque *stricto sensu* :

- les imprimés (y compris les périodiques) des fonds européens, quoc-ngu, vietnamien ancien, chinois, mandchou, mongol et polyglotte, japonais, quelques volumes résiduels pour le « fonds sanscrit, pali, etc. »
- des cartes géographiques
- des estampages de stèles vietnamiennes, chinoises « et autres »
- les « documents recueillis à la suite d'enquêtes menées dans les villages du Vietnam »
- les « documents en caractères chinois recueillis dans les villages du Vietnam »
- les documents en caractères chinois
- les documents en quoc-ngu

---

191 *Ibid.*, p. 795.

192 VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 732.

193 EFEO, Carton XII : Musées (s. d.), dossier 2-96 : Inventaire Musée Louis Finot. Pièces relatives aux opérations du 2e groupe d'inventaire (septembre 1957-janvier 1958), inventaire de la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient adressé à Messieurs les représentants du deuxième groupe mixte au sein de la commission chargée de faire l'inventaire de la bibliothèque et du musée de l'École française d'Extrême-Orient (centre de Hanoi). On trouve également ces procès-verbaux et des pièces relatives aux inventaires dans : Carton XXXIII, dossier XXX. Et Réserve, Inventaire des ouvrages imprimés et manuscrits arrivés d'Indochine à Paris + pièces relatives aux opérations de restitution.

- les documents hors-série
- les phonographes
- les disques
- des périodiques hors série
- les « fonds des doubles de la bibliothèque »
- ainsi que des catalogues sur fiches et sous forme de registres <sup>194</sup>.

Des « publications éditées par l'École ou entreposées à la bibliothèque » sont également laissées à l'ancien siège en 1954 (incluant des cartes postales et géographiques), ainsi que des « archives, registres et documents divers relevant d'autres organismes de l'EFEO et entreposés à la bibliothèque » <sup>195</sup>. Il y demeure aussi des archives de chercheurs comme celles de Nguyen Van Huyen ou d'autres relatives aux affaires de l'École, qui n'ont pas été évacuées à Saigon : il s'agit des dossiers du personnel vietnamien et des archives comptables, des documents qu'il est sans doute plus pertinent de conserver au nord du pays pour la bonne gestion du centre d'Hanoi, et qui prennent le chemin de la France une fois le départ de l'EFEO du Vietnam acté. Léon Vandermeersch nous a par ailleurs indiqué que quelques rares ouvrages avaient été transférés par la valise diplomatique en France par Maurice Durand, alors directeur du centre, à destination de la Bibliothèque nationale <sup>196</sup>. Il s'agit de documents japonais à caractère érotique achetés à titre d'étude, qu'il avait préféré éliminer des collections par souci de réputation <sup>197</sup>, des volumes de l'encyclopédie chinoise de l'époque des Ming que l'École possédait (l'encyclopédie manuscrite très précieuse *Han Lau*, dont aucune collection complète n'existe). Maurice Durand considérait que ces ouvrages ne devaient pas obligatoirement revenir au Vietnam <sup>198</sup>. Léon Vandermeersch ne les a toutefois pas retrouvés à la Bibliothèque nationale, ni nous-même, pas plus que les documents japonais.

---

194 *Ibid.* Nous n'en connaissons pas le détail.

195 *Ibid.*

196 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 28 juillet 2016.

197 L'inventaire réalisé au moment du transfert des collections permet d'identifier ces documents. Il s'agit d'une édition de François Poncetton, *Les érotiques japonais : recueil d'estampes du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle tirées des grandes collections parisiennes et précédées d'une étude sur l'art érotique japonais*, 1925 ; accompagnées de ce commentaire : « Éliminé le 21-9-56 par M. Durand à l'époque directeur du Centre Hanoi EFEO vu le caractère licencieux de l'ouvrage. » EFEO, Carton XII. Dossier 2-96 : Inventaire Musée Louis Finot. Pièces relatives aux opérations du 2e groupe d'inventaire (septembre 1957-janvier 1958), inventaire de la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient adressé à Messieurs les représentants du deuxième groupe mixte au sein de la commission chargée de faire l'inventaire de la bibliothèque et du musée de l'École française d'Extrême-Orient (centre de Hanoi). [Inventaire des folios], p. 4.

198 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 28 juillet 2016.

Plus généralement, il demeure difficile d'évaluer la volumétrie des collections évacuées de Hanoi : les archives à ce sujet font état de caisses, Léon Vandermeersch évoque des « ouvrages » quand d'autres récapitulatifs étudiés au chapitre 5 évoquent des « volumes » ou des « cotes »<sup>199</sup>. Lorsque nous l'avons rencontré, ce dernier était catégorique au sujet de l'absence de manuscrits à Hanoi lorsqu'il y était en poste entre 1956 et 1958<sup>200</sup>. Tous avaient donc été évacués. Nous savons grâce à la première partie de la thèse que les efforts de collecte de sources de l'École ont longtemps été concentrés sur les manuscrits et que l'institution s'intéressait moins au Vietnam, si ce n'est par le prisme des influences chinoise et indienne. Le départ de ces collections, en particulier celles relatives aux études laotiennes et indiennes ainsi que les manuscrits qui avaient beaucoup occupé les membres de l'EFEO durant ses premières décennies, est donc un événement important, sans doute solennel et funeste, au regard de l'histoire de l'EFEO, dont le passé commence à se rompre. L'institution fait cependant au mieux pour préserver les fruits de ce passé le plus possible, témoin de la valeur de ces collections pour elle. Jacqueline Filliozat le relevait dans un article dédié aux manuscrits cambodgiens :

La conservation de ses manuscrits a toujours été un souci pour l'École, qui a su se donner les moyens de les préserver dans les meilleures conditions malgré les périls multiples auxquels ils ont été exposés durant un siècle de troubles : guerres, bombardements, déplacements, transports maritimes et aériens, les risques ont été calculés avec succès pour garder intacte la notation du Canon telle qu'elle avait été transmise aux Cambodgiens.<sup>201</sup>

## **D) Une dispersion limitée du patrimoine de l'École ou un partage des collections par anticipation ?**

Les transferts ont donc été mis en œuvre très rapidement puisqu'ils commencent moins d'un mois après la clôture du conseil d'administration. Ce dernier prend fin le 3 juillet 1954 et les premières caisses sont prêtes à partir dix jours après – un certain nombre de documents étaient néanmoins déjà conditionnés, ce qui explique en partie cette réactivité<sup>202</sup>. Comme il n'est pas

---

199 On trouve par exemple un décompte des manuscrits laotiens et khmers envoyés aux délégations de l'EFEO de Phnom-Penh et de Vientiane en 1954 qui indique : « manuscrits européens (278 cotes), ouvrages en sanscrit (287 cotes in-8°, 52 cotes in-4°), ouvrages en pali, mon, birman, siamois, cambodgien, laotien, etc. (757 cotes in-8° [...] et 47 cotes in-4° [...]) ». EFEO, Carton XII. Dossier 2-96, *op. cit.* Pièces relatives aux opérations du 2e groupe d'inventaire..., *op. cit.*

200 Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier et 13 janvier 2016.

201 FILLIOZAT (Jacqueline), « Pour mémoire d'un patrimoine sacré », dans *BEFEO*, t. 87, n° 2, 2000, p. 454.

202 EFEO, Carton XII. Dossier 4, *op. cit.* EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.*

possible dans un premier temps de les expédier faute de transports prioritaires disponibles, le directeur de l'École, Louis Malleret, effectue des démarches quotidiennes pour un départ le plus tôt possible <sup>203</sup>. Les premières caisses quittent finalement le siège le 30 juillet, puis de nombreux envois s'échelonnent jusqu'à la fin de l'année 1954, comme nous l'avons vu. L'École s'est donc appliquée à mettre en œuvre très rapidement cette décision prise en conseil d'administration, quitte à négliger les prérequis qu'elle avait pourtant demandés, et en particulier l'assurance d'utiliser des moyens de transport et de disposer de locaux garantissant la sécurité des collections. Outre la détérioration de la situation au nord du Vietnam, cet empressement est sans doute dû à l'insistance des gouvernements du Cambodge et du Laos pour récupérer les objets qu'ils réclament. Ainsi, les collections de la bibliothèque de l'EFEO constituent désormais un enjeu politique : pour l'avenir des bonnes relations avec la France, le Cambodge considère qu'aucune pièce provenant de son territoire ne doit se trouver dans une zone d'administration Viet Minh <sup>204</sup>. Les accords de Genève ont en outre été signés le 20 juillet de la même année. En dépit du fait qu'ils ne concernent pas tout à fait l'EFEO, puisqu'elle est désormais un organisme international, celle-ci se trouve néanmoins dans une position délicate au nord du Vietnam, que les Français – et la population de façon plus générale – quittent, et où le climat devient de plus en plus tendu et insupportable au quotidien. Les collections de l'École, en particulier celles de sa bibliothèque et ses manuscrits, lui permettent donc de faire, de son côté aussi, de la politique et de la diplomatie, afin d'essayer de maintenir sa présence en Indochine de garder de bonnes relations en montrant qu'elle fait preuve d'esprit de conciliation. Elle évite également au maximum de se mettre en difficulté en répondant de son mieux aux demandes des États associés, comme nous venons de le voir ou avec l'aide de l'AIBL. Cette dernière doit acquérir en mars 1955 une maison en son nom à Phnom-Penh afin de recevoir le dépôt du plus gros volume de documents évacués d'Hanoi, acquisition qui permet de contourner les écueils de la copropriété.

Pour les pays associés comme pour elle, il s'agit également d'essayer de garder le contrôle de ces collections. Comment, en effet, y accéder si la situation au nord du Vietnam dégénère davantage ? L'institution a en mémoire les événements d'après guerre qui l'ont conduite à quitter le siège d'Hanoi, qu'elle a ensuite eu des difficultés à reprendre en 1947 après son occupation, et dont les collections auraient pu être beaucoup plus rudement éprouvées après cette appropriation des locaux. En éparpillant les collections, l'École ne met pas tous ses œufs dans le même panier. Elle limite les

---

203 EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Inventaires des caisses.

204 « (S. E. Penn Nouth) vient d'insister auprès de moi pour que ce transport puisse être réalisé. Je considère que sur le plan de l'avenir des relations entre la (France) et le Cambodge, il est essentiel de ne laisser en zone éventuellement administrée par V. M. aucune pièce originale provenant du Cambodge. » *Ibid.* Inventaires des caisses. Phnom-Penh. Copie du télégramme arrivé de Haussairfrance à Comigal Saigon, 17 juillet 1954.

pertes dans le cas où les relations politiques se détérioreraient sur un territoire en particulier. L'enjeu est certainement pour elle d'en laisser le moins possible au nord du Vietnam, tout en respectant le cadre du quadripartisme et sa logique de dévolution. Les États associés faisant part de leur côté de leur intérêt pour ces pièces de leur histoire, un nouveau rapport de force s'impose avec ces territoires, que l'EFEO ne connaissait pas durant son premier demi-siècle de collectes.

Les volumes importants de collections de la bibliothèque évacués interrogent par ailleurs : on peut en effet se demander si, à un moment ou à un autre, l'École n'a pas appliqué les accords de Genève et n'a pas *in fine* réalisé des transferts de propriété qui ne disent pas leur nom. La lecture des archives plaide en faveur du contraire : le principe de la mise en dépôt d'objets sur lesquels l'EFEO conserve des droits de propriété, le tout sans préjuger de la situation future, est souligné à de nombreuses reprises, dans le procès-verbal du conseil d'administration concerné, comme dans des correspondances de la direction de l'établissement<sup>205</sup>. Louis Malleret recourt d'ailleurs au terme de « décentralisation » des biens de l'École, laquelle porte sur « une portion limitée de son patrimoine » précise-t-il<sup>206</sup>. Il ne s'agit pas, ici, de la « décentralisation » au sens auquel l'administration française plus contemporaine l'entend<sup>207</sup>, mais d'éloigner les collections du « centre » hanoïen de l'École. Du point de vue de la propriété des documents, on ne peut donc pas parler de démembrement de la bibliothèque par anticipation, toutefois, les collections de cette dernière ont bien été physiquement divisées. La direction de l'EFEO avait certainement conscience que ces évacuations, auxquelles elle n'avait sans doute pas d'autre choix que de se résoudre, risquaient de sonner le glas de la bibliothèque d'Hanoi, comme le laissait présager de façon plus générale l'évolution de la situation politique qui n'a certainement. La bibliothèque partiellement vidée et mise en caisses dans le contexte de la conférence de Genève, la réclamation de la RDVN du transfert des collections restantes et des locaux n'est alors plus qu'à un pas. On peut donc considérer que c'est en 1954, avant la fin de la conférence de Genève et du fait du régime quadriparti, que commence la déconstruction de la bibliothèque telle qu'elle avait été créée et développée par strates successives, depuis 1898, souvent dans des conditions difficiles<sup>208</sup>. L'année 1954 est bien à considérer comme le point de départ du démantèlement : d'autres évacuations se poursuivent en effet en 1955 et en 1956, sans qu'il soit cependant aisé de trouver des informations

---

205 EFEO, Carton XII. Dossier 4, *op. cit.* EFEO, Carton XXVIII. Dossier 40, *op. cit.* Évacuation de livres...

206 EFEO, Carton XII. Dossier 4, *op. cit.* Copie de la lettre du directeur de l'EFEO au commissaire général de France en Indochine, 26 août 1954. C'est la terminologie qu'empruntait encore J. Filliozat quelques deux décennies plus tard : « L'autonomie des États imposait la décentralisation des collections scientifiques nationales et le Conseil quadriparti décida en 1954 de les rapatrier. » FILLIOZAT (Jean), « Introduction », dans *Travaux et perspectives...*, *op. cit.*, p. 2.

207 BASTIEN (Hervé), *Droit des archives*, *op. cit.*, p. 14-15

208 Voir le chapitre 2



claires dans les sources les concernant, avant l'enclenchement des opérations de transfert de propriété à la RDVN en 1957, sur lesquelles nous proposons de nous pencher ci-après.

De même que les contextes historiques ont eu un impact positif sur cette institution, si l'on se place de son point de vue, puisque c'est l'Indochine française qui l'a fait naître et qui a permis le rassemblement de ses collections et, dès lors, la constitution de sa bibliothèque, ces premiers la mettent en difficulté lorsque le vent tourne à la décolonisation. La convergence des différents éléments qui ont participé à la construction de l'établissement et à son identité prennent fin. La bonne santé de l'institution est donc tributaire des événements historiques. Ces derniers ont un impact direct sur elle-même, dont l'institution est à la fois un témoin et un acteur : malgré son état moribond, l'EFEO est très utile à la France car elle lui permet de garder un pied dans ces territoires, en particulier au nord du Vietnam, où les relations avec la RDVN sont houleuses. La bibliothèque de l'EFEO a ainsi une importance capitale : elle légitime et maintient en vie l'institution, qui n'a plus de raison de rester dans la région si elle disparaît, comme elle ne peut déjà plus y pérégriner pour ses recherches (c'est d'ailleurs ce qui se passe : Léon Vandermeersch et André Lévy reviennent en France quand ils ne peuvent plus accéder aux collections) et elle légitime l'attache française au nord du Vietnam. Si l'EFEO n'a plus de bibliothèque, l'établissement met la clé sous la porte et la France perd un des seuls points d'ancrage lui permettant de mettre en œuvre sa politique diplomatique dans cette région du monde.

### III. QUAND LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES PRÉCÈDENT LA TRANSFORMATION DE L'INSTITUTION (1954-1956)

#### A) La bibliothèque, motif officiel du changement statutaire de l'institution

Dans son exposé réalisé le 24 mai 1955 devant le conseil d'administration de la société des amis de l'École française d'Extrême-Orient, Jean Filliozat, alors président du conseil d'administration de l'EFEO, retrace la « situation actuelle de l'École »<sup>209</sup>. Ses collections, en particulier celles de sa bibliothèque, sont au centre du discours. Indispensables au bon déroulement des travaux de l'École, les décisions qui les concernent sont stratégiques car elles orientent sa transformation et peuvent la sortir de la crise qu'elle traverse.

Alors que les bureaux de l'École dans la péninsule sont des petits postes aux activités moins nombreuses comparées au siège à Hanoi, Jean Filliozat précise dans l'allocution que les déplacements de collections ordonnés début juillet 1954 ont certes pour but de ne pas interrompre le travail du fait de la situation au nord du Vietnam, mais surtout de mettre en œuvre « une mesure qui, de toute façon s'imposait depuis un certain temps »<sup>210</sup>, et non encore appliquée faute de crédits, une répartition des collections afin que les membres puissent travailler depuis leurs terrains de recherche. Cette évolution de l'établissement en plusieurs antennes, commandée par un besoin documentaire des membres qui serait plus ou moins ancien, est présentée comme nécessaire et donc plus ou moins indépendante de la situation politique. Dans ce discours officiel, l'évacuation des collections à Hanoi dès 1954 peut même être considérée comme un événement positif : l'établissement peut faire contre mauvaise fortune bon cœur car ce démantèlement physique de la bibliothèque ne le menace pas ; il lui permet de poursuivre et de rationaliser le travail, tout en lui

---

209 FILLIOZAT (Jean), « Situation actuelle de l'École », *op. cit.*, p. 3-7. Les informations ci-dessous sont issues de cet article.

210 *Ibid.*, p. 5.

donnant la possibilité de rebondir dans ces contextes sombres en se démultipliant – la réussite de cette idée ingénieuse est effectivement confirmée plus tard, comme nous le savons <sup>211</sup>. La mise en sécurité des collections n'y est pas du tout soulignée, à la différence des arguments mis en avant par les États associés non communistes durant le conseil d'administration de juin-juillet 1954 qui avait abouti à cette décision. C'est bien « l'utilisation scientifique naturelle » des collections évacuées sur les territoires auxquelles elles se rapportent qui est mis en avant par Jean Filliozat <sup>212</sup> :

En effet, alors que, jadis, il était nécessaire, le poste central de l'École française d'Extrême-Orient étant unique dans un pays unifié, que les documents soient tous réunis à l'endroit où les membres étaient normalement affectés et travaillaient, il devenait beaucoup plus difficile de les conserver tous réunis en un seul point alors que se développaient dans les différents pays, et même en plusieurs villes, de chacun des pays, des postes permanents de travail de l'École. Les instruments de recherche ne devaient plus être concentrés dans un seul lieu de travail, attendu que les lieux de travail devenaient multiples et que chacun devait être équipé. Il est évident que les travaux concernant le Cambodge, par exemple, se poursuivant dorénavant au Cambodge même, surtout depuis l'époque où l'École française d'Extrême-Orient était devenue un organisme commun aux quatre pays dont le Cambodge, les matériaux, les documents nécessaires aux recherches sur le territoire du Cambodge devaient être placés en un centre de ce territoire, plutôt que dans le centre de Hanoi, d'autant plus que, même lorsqu'il était facile de circuler, il était difficile de travailler loin des documents dont on avait besoin constamment et coûteux de se rendre à Hanoi pour les consulter. La centralisation ancienne imposait, en effet aux membres de l'École de faire d'abord de simples collectes de matériaux ou d'informations, pour ensuite se rendre à Hanoi où ils pouvaient élaborer avec retard leurs récoltes. Il en coûtait chaque fois des déplacements considérables, même dangereux car tous ces déplacements s'effectuaient par avion, et le danger d'avion n'était malheureusement pas irréel, puisque, justement, un des membres de l'École, M. Henri Deydier, l'année dernière, a trouvé la mort dans un accident d'aviation.

Donc, il était nécessaire de faire une ventilation des instruments de travail pour les répartir dans leurs lieux d'utilisation naturels, et c'est précisément ce qui a été fait. <sup>213</sup>

Jean Filliozat amorce la transformation de l'EFEO. Il s'agit bien de se doter d'un établissement dont le siège a un rôle davantage administratif et dont les antennes sont le lieu privilégié de la recherche scientifique, ce qui change du fonctionnement très centralisé que l'institution a depuis sa fondation dans lequel les locaux extra-hanoiens ont un faible poids. Les parties précédentes ont en effet montré que la bibliothèque et les archives de l'institution sont le reflet de cette organisation

---

211 J. Filliozat termine son discours de la sorte : « Voilà la situation. Évidemment, elle n'est pas définitive, puisqu'un certain nombre de négociations ne sont pas encore achevées. Un certain nombre de textes qui sont préparés n'ont pas encore été officiellement adoptés, mais de toute manière les perspectives d'avenir sont excellentes, puisque, quelles que soient les circonstances politiques qui peuvent survenir, l'École française d'Extrême-Orient en est indépendante et durera aussi longtemps que la recherche française continuera à s'intéresser aux sciences humaines en Asie. » *Ibid.*, p. 7.

212 « [...] un certain nombre de collections, particulièrement d'ouvrages et aussi d'objets qui appartenaient par l'origine au Cambodge, ou au Laos, ou bien dont l'utilisation scientifique naturelle trouvait sa place plutôt au Cambodge ou au Laos, ou au Sud Vietnam, ont été transportés dans les pays correspondants, afin que le travail ne soit pas interrompu par le fait que le poste de Hanoi se trouverai coupé des autres postes. » *Ibid.*, p. 4.

213 *Ibid.*, p. 5.

centralisée qui apparaît comme historique, puisqu'elles sont conservées au siège, où les documents collectés sont rassemblés après le périple du terrain, avant d'être enfin – ou éventuellement – étudiés. C'est au siège que se trouvent les collections en quasi-totalité, et notamment celles qui font sa renommée. Cette configuration laisse peu de place à d'autres centres de documentation : comme nous l'avons vu, les bibliothèques adossées aux musées, voire aux autres locaux indochinois que l'École possédait, étaient petites puisqu'il s'agissait de subvenir aux besoins du quotidien. Ces espaces n'avaient probablement que le nom de bibliothèque – entendu comme le lieu ou les meubles contenant les documents –, certainement sans gestion professionnelle. La bibliothèque d'Hanoi pouvait en outre envoyer des documents sur ces sites si nécessaire. Avec la transformation de l'École, il s'agit de doter chacun des centres de l'EFEO d'une bibliothèque, afin de répondre aux besoins des chercheurs. Outre le fait de garantir une meilleure productivité scientifique, voire un gain d'argent – si l'on considère uniquement l'économie des frais de transport des membres car la gestion de plusieurs bibliothèques coûte plus chère –, cette solution a aussi l'avantage d'éviter les écueils logistiques liés aux recherches de terrain, qui sont loin d'être anecdotiques – le temps, les coûts, les accidents, le tout retardant l'exploitation des documents <sup>214</sup>.

La bibliothèque est ainsi au cœur de la transformation de l'institution puisqu'elle la précède dans le discours de Jean Filliozat. Témoignage des enjeux administratifs et scientifiques qui y sont attachés, l'allocution prend même la forme d'un argumentaire : le besoin documentaire justifie officiellement la mutation de l'École et appelle à la « décentralisation » de l'institution. Sans « décentralisation » des collections, cette démultiplication de l'EFEO en plusieurs centres administrés depuis un point central n'a pas lieu d'être et serait difficilement justifiable.

Dans cette nouvelle configuration, la localisation du siège importe peu *in fine*. Il pourrait être installé en France comme alors à Saigon. En outre, son déplacement du nord au sud du Vietnam en pleine tempête n'a pas perturbé la marche de l'École d'après Jean Filliozat, prouvant par la même la viabilité du projet de décorrélation du centre administratif de l'École de ses centres scientifiques :

Quant au siège central administratif de l'École, il a été transporté de Hanoi à Saigon, puisqu'à ce moment-là il était seulement concevable de pouvoir administrer l'ensemble des postes de l'École française d'Extrême-Orient d'un point d'où les communications étaient faciles avec les différents postes. Tout ce qui s'est passé en réalité, c'est que le poste de Hanoi s'est trouvé détaché par suite des événements militaires. Ce poste de Hanoi, donc détaché, mais conservant tous les éléments de travail qui sont nécessaires à la poursuite des études sino-vietnamiennes, conservant aussi quantité de collections générales et les principaux services, par exemple la photothèque, le service photographique de l'École, est demeuré à titre d'organisme français utilisant des biens indivis à Hanoi. <sup>215</sup>

---

214 Voir le premier chapitre de la thèse

215 FILLIOZAT (Jean), « Situation actuelle de l'École », *op. cit.*, p. 5.

Les collections de la bibliothèque apparaissent comme hautement stratégiques puisqu'elles peuvent sauver l'institution en légitimant son évolution statutaire. Jean Filliozat indique d'ailleurs lui-même au début de sa communication : « Il convient donc, maintenant que l'École française d'Extrême-Orient change de statut. Ne pouvant plus rester organisme commun à quatre États, elle doit nécessairement redevenir organisme purement français, ou disparaître. »<sup>216</sup> La bibliothèque lui permet d'effectuer cette mutation au demeurant sans doute inimaginable, faisant évoluer l'institution d'un établissement créé dans un cadre politico-administratif colonial, qui se délite, à un cadre plus strictement national. Pourtant, il ne s'agirait pas d'une rupture. Le président du conseil d'administration de l'EFEO rassure avec cet autre argument : le dessein de cette nouvelle organisation serait en parfaite continuité avec son projet scientifique initial, à la seule différence que cette organisation permettrait à l'EFEO de travailler de façon plus efficace et moins laborieuse :

Dès lors, l'École française d'Extrême-Orient doit être un organisme purement français, travaillant à l'étranger, et non pas seulement en Indochine. D'ailleurs, c'est toujours ce qu'elle a fait ; sa vocation, dès l'origine, était de travailler partout au moyen de missions ; c'était des missions temporaires. Elle peut maintenant, avec les exigences du travail qui sont de plus en plus grandes dans les différents pays, chercher à établir des missions permanentes dans ces différents pays. Le domaine dans lequel elle a toujours œuvré va en réalité depuis l'Afghanistan jusqu'au Japon ; elle s'appelle « d'Extrême-Orient » [...] <sup>217</sup>

Afin d'illustrer cette permanence, la bibliothèque sert à nouveau de justificatif :

En réalité, pratiquement, le domaine de l'École française d'Extrême-Orient a toujours compris l'Inde et même tous les pays depuis l'Afghanistan jusqu'au Japon. Le premier et le second volume de la bibliothèque de l'École sont une grammaire sanscrite et une grammaire palie, et un des principaux travaux publiés dans une autre série de l'École a été *l'Art gréco-bouddhique du Gandhara*, dont une bonne partie des documents sont en Afghanistan et dans le Nord-Ouest de l'Inde. Les missions de l'École en Chine et ses publications sur la Chine ont été nombreuses.

Donc, l'École peut étendre son activité, faire profiter de son organisation scientifique la recherche française dans tous les pays des civilisations indienne et chinoise, comme indochinoises. <sup>218</sup>

La bibliothèque oriente donc les choix organisationnels de l'institution et décide de son évolution statutaire. Nous sommes dès lors tentée de nous demander si, *in fine*, la bibliothèque n'a pas précédé les recherches depuis les premiers jours de l'institution ou si, au contraire, ce sont les projets de recherche de ses agents qui sont à l'origine des collections. C'est le paradoxe de l'œuf ou de la poule, dont la thèse donne des exemples allant dans les deux sens : Louis Finot s'attelle dès la fondation de l'établissement à collecter des manuscrits au Cambodge quand nous avons vu que les quelques 20 000 estampages nord-vietnamiens n'ont trouvé réel preneur qu'à partir des années

---

216 *Ibid.*, p. 4.

217 *Ibid.*, p. 6-7.

218 *Ibid.*, p. 7.

1990. Nous pouvons *a minima* à nouveau conclure que la bibliothèque n'est pas seulement un outil, un service d'appui pour les chercheurs, mais qu'elle est au cœur même de l'institution, justifiant et incarnant son existence.

Comme nous le savons, cette solution proposée par Jean Filliozat a survécu. La stratégie a permis à l'institution de se relever du changement de contexte. Le fonctionnement de l'institution demeure aujourd'hui celui qu'il a conçu <sup>219</sup>. Elle est dotée d'un siège à Paris et de multiples antennes en Asie, dont certaines sont pourvues de bibliothèques, ce qui était déjà amorcé lors de son discours : l'École a en effet alors « un poste permanent à l'étranger, à savoir en Indonésie » (établi à Jakarta en 1954) et s'apprête à prendre la responsabilité de l'Institut français de Pondichéry en 1955 – il faut attendre la fin du quadripartisme et qu'elle soit de nouveau pleinement française pour ce faire <sup>220</sup>. Si l'on en croit l'allocution du président du conseil d'administration de l'EFEO, c'est à nouveau grâce à la bibliothèque que cet Institut a pu être fondé. Dans cet exemple, la bibliothèque va jusqu'à préfigurer l'institution : « C'est en grande partie grâce précisément à l'aide de l'École française d'Extrême-Orient [que cet Institut] a pu être fondé, le premier lot de fondation de cette bibliothèque provenant en effet de l'École française d'Extrême-Orient. » <sup>221</sup>

En tant qu'élément vital indissociable de l'institution, nous pouvons enfin noter que la bibliothèque reflète son état de santé : si l'avenir présenté par Jean Filliozat dans ces propos officiels semble radieux, la route est encore longue et difficile. Nous verrons ainsi que la bibliothèque du siège déplacé à Paris est physiquement inexistante durant de nombreuses années, que les collections rapatriées restent longtemps empaquetées. Durant cette période, l'EFEO s'attelle à sa reconversion métropolitaine, qui lui reste à réussir : le siège est alors réduit à un bureau au Collège de France, les chercheurs travaillent chez eux, l'institution doit se faire connaître dans l'hexagone. La situation institutionnelle est donc précaire, comme le reflète à nouveau sa bibliothèque. Ainsi, ce n'est qu'en 1968 que des nouveaux locaux actent et rendent visible la réussite de cette reconversion, et que le noyau de la bibliothèque hanoïenne peut être exhumé des cartons, et que la reprise du travail d'acquisition peut reprendre peu à peu.

---

219 Mentionnons tout de même que l'actuel site parisien n'a toutefois pas, aujourd'hui, qu'une importance administrative. La bibliothèque qui s'y trouve – la plus grande et la plus pourvue en bibliothécaires professionnels – peut être qualifiée de centrale et de tête de réseau. Ce besoin d'avoir un lieu centralisateur, pour des questions pratiques, bibliothéconomiques et scientifiques, est donc une solution à mi-chemin. Cette solution est également mise en œuvre progressivement après ce réveil de la bibliothèque à Paris, les autres centres asiatiques ne l'ayant pas attendue pour se doter de la documentation nécessaire aux chercheurs.

220 FILLIOZAT (Jean), « Situation actuelle de l'École », *op. cit.*, p. 4 et 7.

221 *Ibid.*, p. 7.

## B) Les envois de documents à Paris : de la prédiction de la reconversion métropolitaine de l'institution à la question de la propriété des archives

Les premiers microfilms envoyés à Paris dès avril 1954 sont rejoints un an plus tard par d'autres documents. Fin mars 1955, 52 caisses de publications de l'EFEO sont expédiées par la valise du Commissariat général. Embarquées sur un navire reliant Saigon à Marseille, les caisses atteignent ensuite l'Imprimerie nationale à Paris par voie de chemin de fer <sup>222</sup>. Trois quarts de siècle plus tard, elles effectuent ainsi le même trajet que les estampages et autres matériaux scientifiques que collectait Étienne Aymonier en Indochine à des fins d'étude – notamment à destination des savants de l'AIBL – avant la création de l'EFEO. La cartographie des études orientales et de leurs sources évolue à nouveau au gré des contextes, avec ici un certain retour en arrière, le contexte indochinois s'effaçant. Au total, 185 caisses de publications sont acheminées en plusieurs expéditions – 65 caisses partent le 6 avril, puis 68 autres le 9 mai 1955 –, dont 68 au moins contiennent des *BEFEO* <sup>223</sup>.

En novembre 1955, 19 caisses de documents photographiques et d'archives partent selon les mêmes modalités, puis 10 à 15 autres suivent et closent ce programme d'expédition, sans que l'on sache s'il s'agit d'archives, de publications ou d'un autre type de documents. L'objectif de ces rapatriements de documents n'est plus seulement leur mise en sécurité ni leur mise à disposition pour les besoins des chercheurs – un cas *de facto* exclu pour les archives administratives – : il est question, désormais, de préparer la reconversion métropolitaine de l'École avec le déplacement de son siège de Saigon à Paris, reconversion effectivement actée quelques mois plus tard, en février 1956 et auquel le discours de Jean Filliozat précédemment cité pouvait préparer les esprits. Les envois de documents se poursuivent encore après cette date :

Cette nouvelle expédition que je ne pouvais éviter en raison de l'évolution générale de la situation à Saigon pose une fois de plus le problème de l'hébergement, non seulement de notre stock de publications, mais des documents qui nous seront indispensables pour développer efficacement notre action, tant sur le plan parisien que sur le plan extérieur. <sup>224</sup>

<sup>222</sup> EFEO, Carton XXVIII, *op. cit.* Dossier 40 : Expédition en France d'archives de l'EFEO et d'un stock de publications (1955). Copie de la lettre du directeur de l'EFEO au chef du service administratif de la France d'Outre-Mer, 28 mars 1955. Les locaux de l'Imprimerie nationale se situent au 27 rue de la Convention, XV<sup>e</sup> arrondissement.

<sup>223</sup> *Ibid.* Copies des lettres du directeur de l'EFEO au chef du service administratif de la France d'Outre-Mer, 6 avril et 5 mai 1955. Contenu des caisses de *BEFEO*, s. d.

<sup>224</sup> *Ibid.* Copie de la lettre [du directeur de l'EFEO] à L. Bezacier, 14 novembre 1955. Pour mémoire, le siège est effectivement rapatrié en octobre 1956 à Paris. Jean Filliozat succède au même moment à Louis Malleret à la

L'envoi des archives en France pose la question de leur propriété : les archives de l'EFEO ont-elles aussi été divisées à l'instar de celles produites par l'administration indochinoise de façon plus générale ? L'École les a-t-elles toutes rapatriées en France ? Il faut ici à nouveau s'entendre sur le sens du mot « archives », dont nous avons constaté la polysémie à la partie précédente. Selon toutes probabilités, l'École désigne par ce terme les archives qu'elle considère comme administratives, celles pouvant servir aux recherches scientifiques étant quant à elles conservées à la bibliothèque – avec les manuscrits européens notamment – ou à la photothèque, voire dans les musées pour ce qui les concerne. Nous savons par ailleurs grâce à nos rencontres avec Marcus Durand et Nguyen Van Huy que le père du premier, Maurice Durand, a retourné au père du second, Nguyen Van Huyen, ses archives, contenues dans cinq caisses<sup>225</sup>. L'EFEO ne les considérait donc pas comme lui appartenant, comme nous l'avons vu au chapitre 7.

D'autres accords conclus entre la France et Bao Dai le 8 mars 1949, après ceux de la baie d'Along, évoquent la question des archives indochinoises. Il est décidé que « [c]haque gouvernement conserve la propriété de ses archives. »<sup>226</sup> Des accords franco-cambodgiens similaires sont passés le 8 novembre 1949<sup>227</sup>. Les débats se prolongent toutefois afin de lever un certain nombre d'ambiguïtés. C'est le chartiste Ferréol de Ferry, successeur de Paul Boudet à la tête de la DABI depuis 1948, qui les dirige. Comme le donne à lire l'ouvrage d'Hervé Bastien, la conception juridique française des archives s'en dégage : deux principes se font concurrence, celui de territorialité déjà aperçu et de propriété de la France<sup>228</sup> :

Il s'agit notamment de concilier deux notions contradictoires, celle de « territorialité », qui lie les archives au sort des territoires sur lesquels elles ont été établies, et celle du « droit de légitime propriété de la France » pour les documents produits par l'administration coloniale et la concernant en propre.<sup>229</sup>

---

direction de l'École.

225 Entretien avec Nguyen Van Huy, Hanoi, 2 novembre 2016. Entretien avec Marcus Durand, Paris, 13 mars 2015.

226 DION (Isabelle), VAN REETH (Benoît) (dir.), *Histoire d'outre-mer : les Archives nationales d'outre-mer ont 50 ans*, Paris / Aix-en-Provence, Somogy éditions d'art / ANOM, 2017, p. 76. Voir aussi à ces sujets : DION (Isabelle), « La France et ses colonies. La question du rapatriement des archives », dans *Histoire et archives*, n° 17, janvier-juin 2005, p. 70-73. DAO (Thi Dien), *Les archives coloniales au Viet Nam (1858-1954). Les fonds conservés au Dépôt Central de Ha Noi : fonds de la Résidence supérieure au Tonkin*, thèse de doctorat, histoire, dir. Alain Forest, univ. Pars VII- Denis Diderot, 2004, p. 157-177 et p. 377-381. Ou l'article plus récent : PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 154-170.

227 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 166.

228 BASTIEN (Hervé), *Droit des archives*, *op. cit.*

229 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 167.



En ce qui concerne le Vietnam, la convention relative aux services des archives relevant de la direction des Archives et des Bibliothèques (DABI) aboutit le 25 juin 1950<sup>230</sup>. Elle précise le partage des archives selon les modalités suivantes :

[...] reviennent au Vietnam les archives du gouvernement impérial et de ses agents (*kinh-luoc*), les archives constituées par les administrations locales (Tonkin, Annam, Cochinchine), par les services techniques des mêmes pays, par les administrations des provinces, municipalités, communes. Restent la propriété du gouvernement français, en dehors des archives de l'administration française antérieures à l'établissement de l'Union indochinoise et des archives du cabinet et des bureaux du Gouvernement général, les archives de cabinet et les archives d'institutions ou d'établissements spécifiquement français, les archives des tribunaux français, de l'état civil français, du personnel, celles des cabinets des administrateurs de provinces, des résidents et résidents-maires, et en général toutes les archives présentant un caractère politique, diplomatique, militaire ou privé.<sup>231</sup>

Les États associés conservent ainsi « toutes les archives dites “de gestion”, nécessaires à la bonne marche des futurs services. »<sup>232</sup> Les instruments de recherche suivent également cette répartition et demeurent avec les fonds. Le cas indochinois est « exemplaire et précurseur »<sup>233</sup>.

La synthèse contenue dans l'ouvrage commémoratif des Archives nationales d'Outre-Mer mentionne de plus le traitement réservé aux archives des services de l'administration française transférés au Vietnam et des services quadripartis :

Le Vietnam a tenu à faire préciser dans les conventions que toutes les archives conservées dans les services qui lui étaient transférés (justice, enregistrement...) devenaient définitivement propriété du Vietnam, et que les conventions de partage d'archives visaient seules les archives versées dans les dépôts dépendant de la direction des archives et bibliothèques. L'accord vaut donc uniquement pour les fonds versés et conservés dans les services d'archives constitués ; pour les archives détenues dans les services, elles devaient être transférées en même temps que les services intéressés et dans les conditions prévues par les conventions réglant les transferts de ces services. Les archives constituées par des services subsistant sous la forme de services communs aux quatre États ou celles provenant des anciens services généraux faisaient l'objet d'un traitement spécial : une commission mixte composée d'un représentant du Vietnam, de la France, du Cambodge et du Laos devait effectuer le tri, attribuer à chaque État les dossiers qui lui seraient propres et réunir dans un fonds commun appartenant aux États associés ceux qu'il serait impossible de dissocier.<sup>234</sup>

Un accord similaire est passé avec le Cambodge le même 25 juin 1950, quand le choix d'une solution à l'amiable est fait avec le Laos<sup>235</sup>. Le transfert des archives s'y effectue selon les mêmes principes qu'avec le Vietnam et le Cambodge<sup>236</sup>.

---

230 *Ibid.*

231 DION (Isabelle), VAN REETH (Benoît) (dir.), *Histoire d'outre-mer...*, *op. cit.*, p. 76. Les archives des entreprises privées françaises reviennent aussi à la France. PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 167.

232 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 167.

233 *Ibid.*, p. 170.

234 DION (Isabelle), VAN REETH (Benoît) (dir.), *Histoire d'outre-mer...*, *op. cit.*, p. 76.

235 *Ibid.*

236 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 169.

C'est ici, au sein de l'empire français qui se disloque, que la réflexion sur le partage des archives coloniales est la première à être menée et opérée. Outre l'utilité pragmatique de la passation des archives d'un État à un nouvel autre, une « diplomatie des archives » s'observe, qui, elle, n'est pas nouvelle<sup>237</sup>. Dans son ouvrage *La mémoire spoliée : les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique, de 1940 à nos jours* Sophie Cœuré retrace l'histoire des spoliations et restitutions des archives en temps de guerre<sup>238</sup>, dont le Premier Empire inaugure « une incontestable rupture par l'ampleur et le caractère systématique [des saisies] »<sup>239</sup>. Si les contextes sont différents, des rapprochements peuvent être faits – il s'agit, dans notre cas, de transférer des documents d'une administration coloniale à un nouvel État : la France ne restitue pas des archives qui préexistaient à son arrivée en Indochine, sur lesquelles elle aurait mis la main comme prise de guerre.

Les clauses sur les archives apparaissent dans les traités au XIV<sup>e</sup> siècle : « Il s'agissait alors de transférer ou de restituer les titres de souveraineté et les documents administratifs des territoires qui changeaient de main. »<sup>240</sup> Au moment du partage de la Pologne au XVIII<sup>e</sup> siècle, ses archives d'État sont transférées en Russie et réparties entre cette dernière, la Prusse et l'Autriche. Du point de vue du droit, « une distinction fondamentale » émerge alors « entre la “provenance territoriale” des documents et leur “pertinence” (ils pouvaient concerner l'histoire d'un lieu sans avoir été rédigés sur place) »<sup>241</sup>. La notion de valeur historique des documents se superpose ensuite à ces deux principes, légitimant le déplacement de documents pouvant dès lors rejoindre les rayonnages des bibliothèques – « C'est ainsi que des cartulaires belges ou néerlandais, provenant de territoires conquis par les armées de la Convention, furent envoyés à la Bibliothèque nationale comme le prévoyait la première loi sur les archives du 7 messidor an II (25 juin 1794) »<sup>242</sup>.

Les principes de « provenance territoriale » et de « pertinence », auxquels s'ajoutent cette valeur historique des archives, font en partie écho aux partages réalisés durant la décolonisation. Le premier principe se retrouve dans la notion de « territorialité », impliquant le transfert aux nouveaux États les archives de « gestion ». Celui de « légitime propriété » appliqué en Indochine est moins flou que celui de « pertinence » : mais les contextes ne sont pas les mêmes puisque le gouvernement

---

237 CŒURÉ (Sophie), *La mémoire spoliée : les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique, de 1940 à nos jours*, édition revue et actualisée, Paris, Payot & Rivages, Coll. « Petite bibliothèque Payot », 2013, p. 223. Elle cite elle-même STEIN (Wolfgang Hans), « Archiv als Objekt von Kulturimperialismen : Französische Archive in Deutschland – deutsche Archive in Frankreich », dans M. Espagne, K. Middell, M. Middell (dir.), *Archiv un Gedächtnis. Studien zur interkulturellen Überlieferung*, Université de Leipzig, 2000.

238 *Ibid.*, p. 215-226. Les informations suivantes sont issues de ces pages.

239 *Ibid.*

240 *Ibid.*, p. 216.

241 *Ibid.*

242 *Ibid.*, p. 217. Au sujet de la distinction entre archives et bibliothèques, voir plus particulièrement le chapitre 7.

colonial français lui-même est le producteur de ces archives, qui ne lui préexistaient pas. Il ne s'agit pas de restituer des saisies, dont l'origine avaient en outre d'autres motivations (la justification d'une politique impériale dans le cas napoléonien, par exemple <sup>243</sup>). En dépit de ces différences, le partage des archives entre la France et les nouveaux pays de la péninsule indochinoise s'ajoute à la liste des accords internationaux préexistants <sup>244</sup>. Il contribue à son tour à l'évolution de la législation internationale au sujet des archives, se voulant peu à peu plus protectrice (la convention de La Haye en 1907, bien qu'elle a pu être contournée par la suite, limite par exemple les saisies aux seuls biens mobiliers utiles à la guerre) et incluant des éléments archivistiques (le principe de respect des fonds apparaît dans le traité de Francfort en 1871, mettant dès lors à mal celui de pertinence).

À la date de la signature des conventions en 1950, l'EFEO est régie par le cadre des services communs aux quatre États. Aucune trace de l'existence d'une commission mixte n'a été trouvée lors de nos dépouillements. Les procès-verbaux des conseils d'administration de l'EFEO ne mentionnent pas non plus de questions posées en séance au sujet des archives. Le travail de cette commission éphémère, en plus d'être extrêmement complexe, est en réalité rapidement mis à l'arrêt du fait de l'évolution de la situation politique et militaire <sup>245</sup>. La France commence à rapatrier des archives de l'administration indochinoise en janvier 1951, n'étant « liée par aucune clause obligeant le maintien sur place des archives ». Ferréol de Ferry constate que « les archives des services français portant sur la période 1945-1952 sont encore nombreuses dans les bureaux », quand les « événements de l'année 1954 vont perturber le déroulement du tri opéré par la commission quadripartite. » <sup>246</sup> Le service des archives et des bibliothèques est supprimé à la fin de l'année

---

243 « L'Empire fut ainsi un moment important, tant par la pratique conjointe des pillages d'œuvres d'art et d'archives que par l'élaboration d'un discours de justification Axé sur la "libération" des arts et des peuples par la France porteuse de valeurs universelles, celui-ci mettait en avant l'utilité de la centralisation et les valorisation des biens culturels saisis. » *Ibid.*

244 Citons le traité de Vienne de 1815 à la suite duquel la France restitue des archives, non compris les fonds de Simancas relatifs aux relations franco-espagnoles qui demeurent à Paris selon principe de pertinence avant d'être restitués en 1941 dans le cadre d'un échange artistique ; le traité de Francfort (1871), qui avait conduit la France et l'Allemagne à un échange de dossiers pour les communes ayant changé d'administration, et dont le traité de Versailles (1919) a annulé les effets (à l'exclusion des fonds historiques, non rendus). Mentionnons encore la disparation des empires ottoman, austro-hongrois et russe qui conduit à repartir les archives entre les nouveaux États non sans difficulté, notamment pour celles de la Pologne. *Ibid.*, p. 215-226. BASTIEN (Hervé), *Droit des archives, op. cit.*, p. 52.

245 O. Pelletier donne à lire cette complexité : « Il s'agit de déterminer, parmi les dizaines de milliers de dossiers gérés par la direction des Archives, ceux qui désormais relèvent des États nationaux et ceux qui continuent de dépendre du haut-commissariat. La tâche est rendue difficile "par le fait que la direction des Archives avait adopté un classement décimal et chronologique". Les dossiers sont donc extrêmement mélangés, mais fort heureusement les inventaires sont précis. Il faut par ailleurs tenir compte de toutes les archives publiques produites par l'administration coloniale dispersées dans les bureaux et services, non encore versées dans les dépôts centraux et qui de fait deviennent la propriété des États associés. [...] » PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 167.

246 DION (Isabelle), VAN REETH (Benoît) (dir.), *Histoire d'outre-mer...*, *op. cit.*, p. 76.

1952<sup>247</sup>. Ferréol de Ferry rentre en France et Simone de Saint-Exupéry, directrice de la bibliothèque centrale de Hanoi, prend le relai<sup>248</sup>. Les travaux devant être accélérés, une mission spéciale est mise sur pied et est envoyée en renfort en Indochine alors que Simone de Saint-Exupéry rentre en congé en métropole, mission composée de Carlo Laroche et Marie-Antoinette Menier (tous sont chartistes). Ce premier, chef du service des archives du ministère de la France d'outre-mer, arrive avec sa collaboratrice en juin 1954 afin d'aider au tri et à l'organisation des rapatriements. C'est en 1955 que les dernières caisses sont envoyées, par bateau, comme la totalité des 1 940 caisses évacuées.

Il se peut donc que le cas de l'EFEO soit passé entre les mailles du filet de cette commission éphémère entre 1950 et 1954. Son régime change en décembre 1954, quand le ministre des États associés, Guy La Chambre, propose de dissocier dans le régime quadriparti de l'EFEO la copropriété du fonctionnement de l'École : dégagee du quadripartisme, l'administration de l'institution deviendrait alors exclusivement française. La proposition est acceptée par tous les États associés sauf la RDVN – pour mémoire, la participation financière des États associés au budget de l'École cesse à la fin de l'année 1954. C'est dans ce contexte que sont évacuées les archives de l'École à Saigon, en même temps que le siège y a été déplacé en septembre 1954. Ce mouvement ne semble pas avoir fait l'objet de discussion avec les États associés, certainement parce que ces archives devaient être considérées comme relevant du fonctionnement de l'École. Leur conservation au siège à Saigon a sans doute paru évident, tout comme le fait qu'elles précèdent et anticipent l'arrivée de ce dernier à Paris. Néanmoins, d'autres archives, certainement en volume réduit, ont bien été transférées aux États associés ou, *a minima*, à la RDVN.

Si les premières caisses parviennent sur le sol français avant l'installation du siège dans la capitale, les envois se sont échelonnés et ils ne sont pas connus dans le détail. Les sources indiquent que toutes n'étaient pas encore arrivées en mai 1957 et qu'elles étaient stockées à la Maison des étudiants de l'Indochine à Paris, à laquelle l'EFEO n'avait pas accès<sup>249</sup>. L'examen contemporain des archives permet de combler un peu le silence des sources : le volume des archives qui nous est parvenu aujourd'hui, le fait que celles-ci recouvrent un certain nombre des activités menées par l'EFEO depuis ses origines, si ce n'est toutes, et qu'il faille avoir à l'esprit les pertes et les tris qui ont pu être opérés jusqu'à nos jours, tendent à nous faire conclure que l'EFEO a conservé et transféré à Paris presque toutes ses archives administratives. Les archives relatives à cette période

---

247 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 169.

248 *Ibid.*

249 EFEO, Carton XXX. Dossier 46, *op. cit.* Lettre de Gen. Giroux à J. Filliozat, 10 mai 1957.

confirment discrètement çà et là cette hypothèse du rapatriement presque complet des archives administratives : citons, par exemple, une lettre de Louis Malleret à la femme de Paul Boudet lui indiquant que le contrat de publication d'un manuscrit de son défunt mari « était envoyé à Paris avec les archives de l'École, dans une caisse n° 234 ou n° ? »<sup>250</sup>

Une source confirme néanmoins ce « presque ». Lors du conseil d'administration de l'établissement de juillet 1957, alors que les relations sont très tendues, le représentant de la RDVN « fait reproche à l'EFEO de ne pas avoir livré au Gouvernement vietnamien les documents du service archéologique de l'École au Vietnam lors du transfert de ce service. »<sup>251</sup> L'institution répond favorablement à la demande en précisant que ceux-ci « seraient recherchés et envoyés ». Ainsi, pour les services qui ont été transférés aux États nouvellement indépendants, les archives de l'EFEO ont dû suivre les services, selon les principes de territorialité et de gestion. Les archives scientifiques relatives à la Chine et au nord du Vietnam ont elles aussi été transférées à la RDVN, à l'instar des estampages, des documents collectés auprès des villages, d'un certain nombre de photographies. C'est aussi le cas pour les musées : lorsque nous sommes allée à Hanoi, la petite bibliothèque de l'ancien musée Louis-Finot était toujours là et nous avons eu un aperçu des anciennes archives de l'EFEO<sup>252</sup>. Nous savons enfin, grâce aux recherches de Gabrielle Abbe, que de nombreuses archives se trouvent au musée national du Cambodge<sup>253</sup>.

Dans la pratique, les évacuations des archives de l'EFEO n'ont pas pu être parfaites, comme pour le cas des archives de l'administration indochinoise : des oublis ont pu avoir lieu, des tris ne pas être réalisés, d'autant que nous savons grâce à la partie précédente qu'il est peu aisé de départager ce qui relève de l'administratif du scientifique, induisant donc que des archives ont aussi pu être transférées dans les délégations – puis y être oubliées, triées ou incendiées, comme plus tard au Cambodge –, quand quelques autres ont dû rester sur place à Hanoi. Il en est sans doute de même pour les archives qui devaient être transférées, dont le volume devait être somme toute réduit. Nous n'avons pas trouvé de documentation au sujet des transferts d'archives. Nous pouvons néanmoins

---

250 *Ibid.*

251 EFEO, Carton XXXI, *op. cit.* Procès-verbal du conseil d'administration du 3 juillet 1957.

252 L'accès aux archives et aux bibliothèques étant difficiles au Vietnam et la notion d'archives n'étant pas toujours comprise de la même façon, nous ne sommes parvenues à en apercevoir que très peu, indirectement. Si nous avons pu mettre les pieds dans la petite bibliothèque du musée, nous avons été reçue pour nos questions dans le jardin du musée d'histoire nationale à Hanoi où notre interlocutrice s'était munie d'un ordinateur portable sur lequel nous avons pu voir quelques pages numérisées d'un carnet de fouilles de M. Colani. Il y aurait également des estampages, des cartes, des rapports d'archéologie, des archives liées à la gestion du musée – on nous a ici cité des fiches d'objet et des cahiers d'inventaire. Nous n'avons toutefois pas eu accès à ces documents. Entretien avec Thuy Ha et Pham Trang Nhung (musée national d'histoire du Vietnam), Hanoi, 14 octobre 2016. Entretien avec Dao Le Que Huong (musée national d'histoire du Vietnam), Hanoi, 22 novembre 2016.

253 Voir par exemple : ABBE (Gabrielle), *Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier : genèse, histoire et postérité (1917-1945)*, thèse de doctorat, histoire, dir. Hugues Tertrais, univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018, 678 p.

observer aujourd'hui que plusieurs cartons d'archives conservés à la bibliothèque parisienne de l'EFEO sont relatifs aux musées. La question de savoir s'il s'agit d'archives qui n'ont pu être transférées aux pays concernés ou de documents sur lesquels l'EFEO a fait valoir le principe de légitime propriété peut se poser : on peut effectivement imaginer que les archives de gestion des musées étaient celles conservées physiquement dans les musées tandis que celles conservées au siège concernait l'EFEO en propre.

Nous pouvons donc penser que les archives relevant du fonctionnement propre de l'institution sont passées entre les gouttes et qu'elles sont arrivées à Paris : la commission mixte n'a d'abord pas eu le temps de se pencher sur elles entre 1950 et 1954, date à laquelle l'administration de l'EFEO est redevenue totalement française, ce qui explique qu'elle les conserve bel et bien avec elle, où que se trouve son siège. L'histoire de la gestion des archives nous éclaire à son tour sur celle de l'institution qui comporte quelques zones d'ombre.

Bientôt contrainte de quitter complètement ses positions au Sud du Vietnam (en 1961), la situation s'aggrave parallèlement au nord du 17<sup>e</sup> parallèle. En 1957, les tensions politiques poussent l'EFEO à transférer ce qui reste de sa bibliothèque à Hanoi (où se trouve encore un centre de recherche de l'institution) à la RDVN, sans même ratifier d'accord. Il ne s'agit plus, désormais, d'évacuer des collections pour les mettre en sécurité tout en gardant le contrôle, ni de conserver les documents liés à la gestion de ses affaires, mais bien de transmettre la propriété des collections de sa bibliothèque et de son musée hanoïens.

#### **IV. LE TRANSFERT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES COLLECTIONS RESTANT À HANOI À LA RDVN (1957-1958)**

L'évacuation des collections se rapportant aux ères culturelles des autres pays et le déplacement du siège de l'EFEO d'Hanoi à Saigon en septembre 1954 représentent la première mesure prise par Louis Malleret et Jean Filliozat. La RDVN demandant une rétrocession du patrimoine immobilier et

mobilier de l'École au titre de l'application des accords de Genève, alors que les autres États associés s'y opposent en vertu de la copropriété établie par les accords de la baie d'Along, la deuxième mesure prise par la direction vise à transformer la position restante de l'École à Hanoi en un centre de recherche indépendant, dégagé du quadripartisme. Il est convenu qu'en échange de sa création, l'EFEO cède ses installations hanoiennes et ce qu'elles contiennent à la RDVN, qui doit de son côté mettre à sa disposition de nouveaux locaux à titre gracieux. Comme nous l'avons vu dans le premier sous-chapitre, l'application de cette décision tire en longueur et se solde par un échec. À nouveau, les affaires de l'École font écho à la situation politique très tendue : alors que la signature et l'officialisation du centre touchent au but en janvier 1957, le gouvernement sud-vietnamien conteste la légalité du projet en avril. Mais comme la RDVN presse pour sa part la signature, la Délégation générale du ministère des Affaires étrangères français décide d'anticiper et d'appliquer, sans attendre la signature, cet accord de création d'un centre de recherche indépendant. C'est ainsi que l'EFEO transfère ses locaux, son mobilier et les collections restantes à la RDVN à la fin de l'année 1957 et au tout début de l'année 1958.

Les événements se sont donc vite enchaînés à compter du conseil d'administration du 3 juillet 1954 et les premières évacuations des collections le 30 du même mois. L'École a eu également à faire avec la liquidation du régime du quadripartisme ainsi qu'avec le transfert du siège de l'EFEO de Saigon à Paris en octobre 1956, alors que Louis Malleret passait la main à Jean Filliozat à la direction de l'établissement. En avril 1957, Léon Vandermeersch prend le relai de Maurice Durand au nord du Vietnam. Ce dernier se voit chargé des opérations d'inventaire des collections et des installations quasi-originelles de l'École à Hanoi – où elle était installée depuis 1902 – avant d'en fermer la porte au tout début de l'année 1958.

Ainsi, après l'échec de la signature des accords tacitement conclus avec la RDVN au premier semestre de l'année 1957 et la décision de leur application malgré tout, le travail d'inventaire des biens de l'École à Hanoi commence en août 1957 <sup>254</sup>. En prévision des transferts, trois groupes de commissions mixtes composées de deux binômes représentant les deux parties sont mis sur pied en octobre afin de les réaliser de façon bilatérale <sup>255</sup>. C'est ainsi que Léon Vandermeersch, en tant que directeur du centre de l'EFEO à Hanoi, y participe.

---

254 EFEO, Carton XXX, *op. cit.* Dossier 46 : Correspondance avec le ministère des Affaires étrangères (1956-1962). Lettre du directeur de l'EFEO au ministre des Affaires étrangères, 21 août 1957.

255 Ces informations sont issues des procès-verbaux et des pièces relatives aux trois groupes d'inventaires que l'on trouve en plusieurs exemplaires classés en différents endroits à l'EFEO : Carton XII, dossier 2-96 : Inventaire Musée Louis Finot ; Carton XXXIII, dossier XXX. Réserve, Inventaire des ouvrages imprimés et manuscrits arrivés d'Indochine à Paris + pièces relatives aux opérations de restitution.

Le premier groupe inventorie les immeubles et meubles meublants situés au 26 boulevard Ly Thuong Kiêt et au 1 Pham Ngu Lao, où sont respectivement situés le siège de l'EFEO et le musée Louis-Finot <sup>256</sup>. L'inventaire est réalisé du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 1957 avec, en représentation du Vietnam du Nord, l'institut de recherches historiques de la RDVN, l'établissement nord-vietnamien devant recevoir les locaux et biens de l'EFEO à Hanoi. Une suite vietnamienne est ainsi promise aux travaux de l'École, à l'instar de ce qui avait déjà commencé à se mettre en place après le coup de force japonais du 9 mars 1945 avec l'École vietnamienne d'Extrême-Orient. Cette récupération de l'EFEO, de son musée et de sa bibliothèque à Hanoi, qui avaient été préservés de la guerre, est donc la concrétisation d'un projet de longue date <sup>257</sup>. Dans le détail, les locaux concernés sont l'hôtel du directeur de l'EFEO, la maison des pensionnaires, le bâtiment des bureaux administratifs et de la bibliothèque, la salle de photographie et microfilmage, le musée Louis-Finot, ainsi que quatre dépendances. Lors de la réalisation des opérations, le nouvel institut d'histoire nord-vietnamien prête à l'EFEO d'anciens meubles qui lui appartenaient afin que ses membres puissent vivre et travailler dans ses nouveaux locaux, situés dans deux immeubles des 58 et 60 boulevard Tran Hung Dao, ainsi qu'une voiture <sup>258</sup>. Les collections du musée lui-même sont inventoriées par le troisième groupe mixte, dans lequel Léon Vandermeersch représente l'EFEO et Nguyen Do Cung le côté vietnamien. Certainement du fait de la volumétrie des pièces, ces travaux d'inventaire sont les plus chronophages. Ils durent du 7 octobre 1957 au 2 janvier 1958.

Le deuxième groupe mixte œuvre à la bibliothèque et réalise les inventaires entre le 9 octobre et le 24 décembre 1957. Dix-sept personnes y prennent part. Si la délégation française est représentée par Léon Vandermeersch et la délégation vietnamienne par Tran Van Giap, c'est ce dernier qui assure la direction commune des opérations, réparties entre trois sous-groupes <sup>259</sup>. Le premier des sous-groupes s'occupe du fonds européen et est composé, côté vietnamien, de Do Huy Hac, de Nguyen Trong Phan et de Nguyen Phu Hoi. Le deuxième est préposé aux fonds chinois et vietnamien et Hoa Bang, Nguyen Dong Chi et Dang Xuan Khanh y œuvrent pour la RDVN. Le troisième sous-groupe est chargé de l'inventaire du fonds japonais et des estampes avec Trinh Dinh Ru, Thai Van Lien et Vu Nhu Dat pour le Vietnam. Du côté français, Léon Vandermeersch est assisté de Nguyen Tao, Nguyen Nhu et de Kuo Tak Seng, qui prennent part aux travaux de ces sous-groupes. Trois autres personnes sont désignées pour faire la liaison entre les trois sous-groupes et

<sup>256</sup> Sauf mention du contraire, les informations suivantes proviennent de : EFEO : Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.*

<sup>257</sup> Voir le chapitre précédent

<sup>258</sup> EFEO : Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.* Liste des meubles empruntés par l'EFEO de Hanoi à l'institut vietnamien de recherches historiques à la date du 17/10/1957.

<sup>259</sup> La composition du deuxième groupe mixte est précisée dans : *Ibid.*, Procès-verbal de réunion du deuxième groupe mixte chargé de faire l'inventaire de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient (séance du 9 octobre 1957). Une reproduction de ce document se trouve dans les annexes ([Figure 42](#)) ainsi que le rapport de l'inventaire.



leur venir en renfort au besoin : Nguyen Ngoc Thu, Bui Van Chi et Nguyen Dat Quang. Certains noms nous sont familiers : Nguyen Phu Hoi s'occupait des archives à l'EFEO, Nguyen Trong Phan est un savant vietnamien qui travaillait au fonds chinois de la bibliothèque de l'École. Nous connaissons également la carrière brillante de Tran Van Giap, lettré devenu assistant à l'EFEO, éminent savant et responsable des fonds chinois et vietnamien. Ces deux derniers étaient en outre membres de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient une dizaine d'années plus tôt, une institution qui voit donc désormais le jour – sous un autre nom et une autre forme. Comme nous l'a confirmé Bui Thi Thai, les opérations sont réalisées par des spécialistes des fonds – ou tout du moins en partie ; Hoa Bang, nous a-t-elle précisé, travaillait également à la bibliothèque de l'EFEO <sup>260</sup>. Nous constatons que le rapport de force n'est pas égal : la délégation vietnamienne est bien plus nombreuse que la française. Il faut néanmoins noter que les Français avaient déserté la ville et que les Vietnamiens les fréquentant étaient mal considérés. Malgré tout, Léon Vandermeersch n'a pas évoqué auprès de nous une opération pesante ni conflictuelle :

[L'inventaire] s'est très bien passé, c'était facile, on a vérifié qu'il n'y avait pas de trous dans les rayonnages, c'est tout, et puis, là où il y avait des ouvrages qui avaient disparu, il y avait des fiches, donc c'était indiqué dessus. Il y avait un catalogue avec les entrées, les sorties et tout. <sup>261</sup>

Léon Vandermeersch avait d'ailleurs eu à cœur de remplacer sur ses deniers personnels des ouvrages de la bibliothèque qu'il avait prêté aux Hongrois de la mission de coopération, qui venaient à la bibliothèque, et qu'ils n'avaient pu rendre du fait de leur exfiltration <sup>262</sup>.

Avec Tran Van Giap à la tête des opérations, auxquelles il prend part également <sup>263</sup>, et ces anciens chercheurs-bibliothécaires de l'EFEO les exécutant, nous voyons que la bibliothèque – au même titre que le musée, objet du travail du troisième groupe mixte – symbolise la passation entre la recherche française et vietnamienne : les outils de travail sont transférés de l'une à l'autre et ces anciens chercheurs, limités dans les faits au statut de bibliothécaires, peuvent désormais devenir pleinement savants. La bibliothèque aura donc été pour eux un réel tremplin une fois la situation politique débloquée, à la fois antichambre et lieu d'apprentissage de la recherche puisqu'ils en

---

260 Entretien avec Bui Thi Thai avec l'interprétariat de Pham Phuong Ha, Hanoi, 24 novembre 2016.

261 Entretien avec Léon Vandermeersch, *op. cit.*, 28 juillet 2016. De façon plus générale, il dépeignait un climat amical à l'EFEO avec les agents vietnamiens, de respect mutuel, voire même une relation faite d'exemplarité et d'admiration intellectuelle qu'il avait avec le chef du bureau des lettrés, Tran Ham Tan. *Ibid.*, 9 avril 2015.

262 Il a essayé de retrouver les mêmes livres, ce à quoi il n'est pas parvenu car il s'agissait d'ouvrages spécialisés – sur le bois d'Indochine, par exemple, ces Hongrois étant ingénieurs. N'y étant pas parvenu, il a acheté sept livres à Paris, qu'il a envoyé ensuite au Vietnam « afin d'honorer [sa] signature » comme c'est lui qui avait signé la fiche de prêt. Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015, notamment. Léon Vandermeersch nous a raconté cette histoire à chacune de nos rencontres, se sentant toujours responsable de la disparition de ces livres. Au sujet de cette exfiltration, voir *supra*.

263 Entretien avec Bui Thi Thai..., *op. cit.*

connaissent parfaitement les ressources et les méthodes grâce à elle. Pierre-Yves Manguin souligne que « ceux d'entre ces collaborateurs qui ont su se former aux exigences méthodologiques des philologues ou des ethnologues français ont [...] servi de passeurs lors de l'accession du Vietnam à l'indépendance, étant mieux à même d'intégrer dans leur démarche intellectuelle une pluralité de références intellectuelles et politiques. »<sup>264</sup>

Il en est de même pour la réalisation de l'inventaire du service photographique, qui entre dans le périmètre de travail du deuxième groupe mixte, où des experts sont également convoqués : Jean Manikus, chef du service photographique de l'EFEO en poste dans la maison depuis de nombreuses années vient en substitut de Léon Vandermeersch quand Dinh Van Hoi son ancien collaborateur, qu'il avait lui-même fait entrer dans l'établissement et qu'il connaît depuis longtemps, fait partie du contingent vietnamien, auquel prend aussi part Nguyen Trong Phan. Là aussi, les rapports sont déséquilibrés puisqu'ils sont huit pour le côté vietnamien et trois pour le côté français.

La réalisation de ces inventaires est présentée comme long et complexe dans les archives du fait de la volumétrie de la bibliothèque. Des questions méthodologiques se posent, notamment pour que les décomptes des volumes soient univoques alors que tous ne sont pas reliés ou brochés – en particulier des périodiques ou des documents comme des cartes<sup>265</sup>. Les opérations sont effectuées en prenant les catalogues de la bibliothèque comme point de référence – qu'ils soient sur fiches, registres ou bien, à défaut, sur la base de listes –<sup>266</sup>, ainsi que l'indiquait Léon Vandermeersch. Ces catalogues ont ensuite été signés par les représentants des opérations, comme nous avons pu le voir à l'occasion de notre propre séjour à Hanoi. Les documents manquants ont fait quant à eux l'objet de listes, auxquelles ont été adjointes celles des documents perdus avant 1954 et celles des documents « transférés loin de Hanoi pendant ou après l'année 1954. »<sup>267</sup> Lorsque ces derniers documents faisaient partie de fonds intégralement transférés, leur liste n'a pas été dressée. Ces

---

264 MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient... », *op. cit.*, p. 129.

265 Les solutions trouvées collectivement sont les suivantes. Pour les fonds dits « principaux » : « Les numéros trouvés épars de journaux quotidiens ou de revues sont groupés, ficelés par catégories et en volumes trimestriels, semestriels ou annuels ; les demi-feuilles ou feuilles de cartes géographiques sont groupées en feuilles, exemplaires ou recueils, etc. selon l'épaisseur voulue, selon les indications des éditeurs ou selon les règles en usage dans les Bibliothèques. Ce groupage tend à éviter l'écart numérique trop grand qui ne manquerait pas de se produire entre les totaux actuels et le nombre exact de volumes ou recueils quand, plus tard, tous ces documents auront été reliés ensemble. » Pour le fonds dit « des doubles » : « Les documents doubles épars ne sont pas ficelés ensemble, mais dénombrés par catégories (brochures, périodiques ou cartes géographiques) et classés ensemble ceci dans le but de faciliter leur utilisation ultérieure, soit pour remplacer les exemplaires similaires perdus, soit pour constituer des volumes nouveaux, etc. » EFEO : Carton XII, dossier 2-96, *op. cit.*, [Rapport des résultats obtenus de l'opération d'inventaire effectuée par les sous-groupes du second groupe mixte...], 28 décembre 1957, p. 2.

266 « En marge de chaque page de registre et de catalogue et en regard (sic) de chaque cote, les sous-groupes ont indiqué le nombre de documents existants ou manquants au moment de l'inventaire. » *Ibid.*

267 *Ibid.*, p. 3.

documents transférés n'intéressent pas, en effet, la commission ni vraisemblablement le nouvel institut de recherche de la RDVN. Le rapport effectué à la fin de l'inventaire indique en effet :

Toutefois, les sous-groupes n'ont pas estimé nécessaire de dresser de listes pour les fonds transférés intégralement en 1954 : manuscrits européens (278 cotes), ouvrages en sanscrit (287 cotes in-8°, 52 cotes in-4°), ouvrages en pali, mon, birman, siamois, cambodgien, laotien, etc. (757 cotes in-8° numérotées de 1001 à 1757 et 47 cotes in-4° numérotées de 1001 à 1047). Ces listes, si elles étaient dressées, n'auraient aucune utilité pratique et ne seraient que la reproduction de trois assez gros catalogues que la Bibliothèque détient encore et qu'elle pourra soumettre à la vérification à tout moment. <sup>268</sup>

Ainsi, la RDVN n'a pas de visées sur les autres collections que l'École avaient pu rassembler durant son existence. La nouvelle institution créée ne souhaite donc pas se substituer totalement à l'EFEO mais en poursuivre les activités pour ce qui intéresse son propre périmètre d'action, le nord du Vietnam. La mise en sécurité des collections en dehors d'Hanoi actée en juillet 1954 a donc servi doublement à l'EFEO : d'une part à la protection de ces objets, d'autre part à leur récupération. L'EFEO a ainsi été prévoyante en déplaçant à Saigon tout ce qui ne concernait pas les autres États, à l'instar des archives ou des manuscrits n'ayant pas trait au Laos ou au Cambodge. Ces évacuations visant au demeurant la préservation physique des collections ou la multiplication de bibliothèques afin de se rapprocher des chercheurs, selon les sources, lui ont permis de les récupérer par la suite. Ce deuxième objectif a dû apparaître *a minima* dans un second temps dans l'esprit des administrateurs de l'EFEO, s'ils n'en avaient pas conscience dès le début. Outre les musées que l'EFEO transfère au Vietnam, la préservation des monuments et sites historiques qu'elle avait accompli sur ce territoire (en proportion certes moindre qu'au Cambodge), les recherches qu'elle y avait conduites (notamment avec sa dernière génération de chercheurs qui s'intéressa au pays pour lui-même et non plus seulement comme un avatar de la Chine et de l'Inde), la bibliothèque est sans doute un des plus beaux « legs » que l'EFEO fait à ce pays, pour reprendre Pierre-Yves Manguin. Ce dernier rappelle en effet : « Dès 1931, selon les mots d'Alfred Foucher, elle était devenue “la mieux outillée du monde pour l'étude de l'Extrême-Orient”. Son fonds sino-vietnamien est unique ; son fonds chinois, l'un des plus riches du monde [...] » <sup>269</sup>

À la fin de ces opérations d'inventaire, Léon Vandermeersch et André Lévy s'installent dans le nouveau centre de recherche français tout en ayant l'autorisation de fréquenter leur ancienne bibliothèque afin de poursuivre leurs études <sup>270</sup>. Comme nous le savons, ils n'y accèdent qu'au bout

<sup>268</sup> *Ibid.*

<sup>269</sup> MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient... », *op. cit.*, p. 127-128.

<sup>270</sup> Dans son article, Léon Vandermeersch mentionne la date du 7 octobre 1957 pour la remise des installations de l'EFEO à Hanoi et l'emménagement dans le nouveau centre, ce qui ne correspond pas aux dates des procès-verbaux des inventaires, lesquels se sont achevés en octobre et décembre 1957 pour les deux premiers groupes mixtes puis en janvier 1958 pour le dernier. Il écrivait en effet : « C'est ainsi que le responsable intérimaire du Centre, sur

de quelques mois malgré ce qui avait été convenu dans les accords tacitement conclus. Les conditions de consultation sont insatisfaisantes, ne leur laissant pas le loisir de travailler. C'est pourquoi le centre de l'EFEO hanoïen dégagé du quadripartisme ferme à son tour, dans un contexte plus général où les rares établissements français demeurant dans l'ancien territoire du Tonkin ferment tour à tour. Cette fois-ci, c'est André Lévy qui en remet les clés en 1959, après avoir restitué les anciens meubles de l'EFEO que l'institut de recherche historique de la RDVN avait prêtés, Léon Vandermeersch ayant déjà quitté le pays en avril 1958. André Lévy quitte la ville le 12 mai 1959. L'École n'a alors plus aucune attache au nord du Vietnam. Les membres de l'École ne pouvant plus réaliser de recherches de terrain puisque les Français ne sont pas autorisés à sortir de la ville, la fin de l'accès à leur ancienne bibliothèque a donc sonné le glas de la présence de l'établissement au nord du pays. La bibliothèque légitimant l'institution, qui elle-même permet de légitimer le maintien des relations diplomatiques et de continuer à avoir un pied sur ce territoire, la France perd ainsi une de ses rares attaches au nord du Vietnam, qui lui permettait, tant bien que mal, de ne pas rompre les liens. L'EFEO quitte ensuite Saigon en 1961, Vientiane en 1966, Siem Reap en 1972 et Phnom-Penh en 1975.

## CONCLUSION

Si la période de la Seconde Guerre mondiale se passe somme toute bien pour l'EFEO, les difficultés qu'elle rencontre à la suite du coup de force japonais du 9 mars 1945, desquelles elle se relève alors qu'elles auraient pu être fatales, marquent le début d'une période de turbulences pour l'institution. Celles-ci deviennent de plus en plus fortes à mesure que les rapports de force au sein de l'Union française évoluent en la défaveur de la politique coloniale française. Les péripéties que l'institution affrontent sont celles de la France en Indochine et du Vietnam : elles durent le temps de

---

instructions de la Délégation, après avoir procédé, à partir du 1er octobre, avec des représentants du Gouvernement vietnamien, à l'inventaire de l'ensemble de l'ancien patrimoine de l'EFEO – immeubles, biens mobiliers, collections de la bibliothèque et du musée –, effectua le 7 octobre la remise de ce patrimoine aux autorités vietnamiennes et la réinstallation du Centre dans le bâtiment de la rue Tran Hung Dao préparé à cette fin. » VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO... », p. 734-735. Nous n'avons pas pu questionner L. Vandermeersch à ce sujet. Nous proposons dès lors de garder la date de janvier 1958, date de l'achèvement des opérations du dernier groupe mixte d'inventaire.

la IV<sup>e</sup> République et l'EFEO est l'exact reflet de la politique qui se joue dans la péninsule indochinoise, comme l'ont également vécu les autres institutions qui y sont installées. Le cas des archives de l'administration indochinoise nous a, par exemple, montré que le sort réservé aux collections de l'EFEO n'est pas isolé mais révélateur des processus que la décolonisation a enclenchés.

Durant toute cette période, l'établissement traverse une crise importante, qui s'accroît en 1954 et qui met à mal son statut et le menace de disparition. Le premier démantèlement des collections de l'École, dont la décision est prise tout juste avant la clôture de la conférence de Genève en juillet 1954, témoigne des enjeux politiques que constituent sa bibliothèque et ses archives, pour l'institution elle-même comme pour les différents États parties prenantes : les collections se muent en un véritable patrimoine, porteur d'identité et de cohésion sociale. L'EFEO, comme ces nouveaux pouvoirs de la péninsule (Nord et Sud-Vietnam, Laos, Cambodge), font ainsi de la politique avec elles. Nous assistons alors à une logique d'évacuation et de mise en sécurité des documents, dont l'EFEO conserve la pleine propriété.

Les relations en Indochine devenant de plus en plus critiques, l'établissement paraît voué à disparaître au même titre que l'Indochine après cette phase de délitement, mais c'est la ténacité et la sagacité de sa direction qui le sauve. Si nous n'avons cessé de constater que les événements historiques ont des répercussions sur l'École – tantôt bénéfique puisqu'ils ont permis sa naissance, tantôt néfastes comme en témoigne cette troisième partie –, il ne faut pas négliger l'influence des décisions prises par les dirigeants de l'École dans le sauvetage de l'institution. Sa direction s'appuie sur les collections de la bibliothèque pour transformer l'institution, quitte à réécrire un peu l'histoire du premier démantèlement de la bibliothèque en faisant passer la dispersion des collections pour un besoin scientifique et donc une amorce du redéploiement des activités de l'institution ; pour une sorte de déconcentration de la recherche. Le tour de force du passage d'une institution au statut colonial, devenu quadriparti dans le cadre de l'Union française, avant d'obtenir un nouveau statut purement métropolitain assorti d'une mission de coopération à l'étranger, soit d'un institut de recherche indochinois en un institut de recherche extrême-oriental, est rendu possible grâce à un argumentaire mettant au centre les collections de la bibliothèque. Celles-ci, ainsi que les archives, amorcent les changements en même temps qu'elles les légitiment et les justifient. Ce chapitre nous a clairement montré que, sans bibliothèque, l'École meurt, un dommage dont le préjudice dépasse la seule institution et la science car il a aussi pour conséquence de faire perdre à la France une de ses rares attaches au Vietnam. Ainsi, Jean Filliozat, fin stratège, choisit de miser sur les collections de la bibliothèque pour légitimer et justifier la transformation de l'EFEO, lesquelles lui ont permis de rebondir avec brio alors même que son pronostic vital est engagé. Après la logique de dispersion,

c'est une logique de dévolution d'une partie de ses collections au bénéfice de la RDVN principalement (tacite, puisqu'aucun accord n'est signé), conformément aux accords politiques conclus avec ce pays, que la bibliothèque connaît. Quelques pertes sont également à relever durant toute cette période. Nous pouvons toutefois considérer comme inévitables et minimes ces plumes perdues au passage, au regard de la crise traversée. La bibliothèque est donc à la fois témoin et acteur des contextes politiques d'alors qui l'instrumentalisent, en devenant un objet de pouvoirs.

La question qui se pose désormais est celle de savoir si, privée de son cadre historique, amputée de collections et des réseaux qui l'avait construite, la bibliothèque existe toujours alors qu'elle n'existe plus en tant que lieu ni organisation, se réduisant à des collections en caisses. Les collections restantes formeront le substrat – et non des moindres – d'une renaissance à Paris, avec des moyens réduits durant un certain temps, avec une autre politique documentaire en fonction des besoins, de l'évolution des pratiques et de la diffusion scientifique et technique, avec une autre relation entre elle et les chercheurs dont le terrain d'étude se trouve désormais à plusieurs dizaines de milliers de kilomètres. Faudra-t-il considérer que la bibliothèque de l'EFEO à Paris est la même que celle d'Hanoi, née de ses cendres, ou qu'il s'agit d'une autre, son héritière ? Y a-t-il rupture ou continuité ? Certainement les deux. Il est néanmoins certain que la bibliothèque de Paris est aujourd'hui une toute autre bibliothèque que celle d'Hanoi, sur tous les plans que nous avons étudiés dans cette thèse.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

La bibliothèque de l'EFEO est un organe vital pour l'institution. Le développement de l'orientalisme au XIX<sup>e</sup> siècle a rendu indispensable la création d'une bibliothèque en Asie afin de pourvoir aux besoins de ses scientifiques. Il était devenu nécessaire de se doter d'un établissement sur place qui puisse s'occuper de la collecte des sources, de les conserver et de les étudier, le tout de façon professionnelle et institutionnalisée afin que la production documentaire ne soit plus dépendante de projets individuels à la réalisation laborieuse, comme la mission d'Étienne Aymonier au début des années 1880 en témoigne. La Mission archéologique permanente de l'Indochine (MAPI) devenue EFEO est donc née de la nécessité de créer cette bibliothèque dédiée. Ce besoin a perduré : sans bibliothèque, l'institution disparaît, et c'est ainsi que, privée de sa bibliothèque historique, elle met la clé sous la porte à Hanoi en 1959, un peu plus de 60 ans après sa fondation en 1898. En pleine tourmente durant la décolonisation, la bibliothèque se voit placée au centre du discours et des préoccupations institutionnelles. Elle précède, avec les archives, la transformation métropolitaine de l'établissement, et elle est le motif avancé de son changement statutaire, lequel doit permettre à l'établissement, initialement créé et façonné par un contexte colonial et un cadre administratif, historique et politique en disparition, de survivre au changement d'écosystème. Cette bibliothèque spécialisée n'est pas uniquement au centre de la science et de la politique françaises en Indochine : lorsque les locaux de l'EFEO changent de main entre août 1945 et décembre 1946, les missions de l'École sont reprises par le nouveau gouvernement qui s'installe au nord du Vietnam, et sa bibliothèque tout comme ses archives sont l'objet de soins attentifs. Dix ans plus tard, à l'heure de la décolonisation, la République démocratique du Vietnam exerce une telle pression pour récupérer les biens de l'EFEO à Hanoi que la France cède, sans qu'aucun accord ne soit jamais ratifié. D'un gouvernement à l'autre, alors que l'un souhaite abolir l'ordre instauré par son

prédécesseur, la bibliothèque construite par l'EFEO se distingue par sa permanence : elle ne doit pas être détruite, mais préservée. Elle devient un patrimoine, un objet d'identité et de cohésion sociale pour chacun des acteurs en présence. Alors que la France et ces nouveaux pays sont en pleine crise, elle se trouve dans l'œil du cyclone. Objet stratégique, une bibliothèque peut permettre de sortir d'une crise : elle fait partie des négociations et est un moyen, dans le cas présent, de maintenir les relations et de trouver des solutions à l'amiable.

La bibliothèque apparaît donc comme un outil de légitimation. Elle légitime l'existence de l'établissement, sa place dans le monde scientifique et elle participe pleinement à son prestige. Elle justifie le renouvellement scientifique dans lequel l'EFEO s'insère à sa création, la méthode de travail novatrice qu'elle porte – le recours à la pratique du terrain doublée d'un travail de cabinet, la coconstruction de la science avec la collaboration d'amateurs éclairés et de son personnel local, un point sur lequel l'institution est toutefois plus discrète. Ses pratiques scientifiques s'avèrent efficaces et font, en partie, sa renommée grâce à des opérations de collectes prestigieuses, à l'exemple de celles conduites par Paul Pelliot. Les projets de création de succursales en métropole, tantôt à Paris tantôt en Anjou, afin de fonder une bibliothèque pour mettre les collections à l'abri du climat tropical dans le premier cas et de les préserver des contextes politiques et militaires dans le second (auquel serait aussi adossé un centre de recherche), contribuent à la volonté de renforcer l'assise scientifique de l'établissement, et particulièrement de le faire connaître en métropole, une volonté qui prend de l'importance et paraît de plus en plus nécessaire à l'approche de la décolonisation.

La bibliothèque consacre aussi ses acteurs, au premier rang desquels les bibliothécaires vietnamiens, dont un certain nombre exerce une activité de recherche la nuit. Elle leur permet de réaliser un travail scientifique, qui participe à leur formation et alimente leurs connaissances, et d'épauler les membres de l'institution. Nombre de ces derniers, à l'image de l'institution elle-même, sont dépendants de ce personnel du fait des connaissances supérieures qu'il détient, du travail préalable indispensable à toute recherche qu'il abat et de la continuité qu'il permet à l'institution. La bibliothèque élève donc ces agents (avec lesquels les relations peuvent se faire sur un pied d'égalité et dont certains sont perçus comme des mentors) au rang de chercheur, au point que les statuts concernant le personnel asiatique évoluent vers des emplois à la nomenclature plus scientifique. Cette évolution est à replacer dans le contexte politique indochinois plus général, le maintien de l'ordre politique et social commandant d'être plus inclusif avec le personnel local. La bibliothèque joue un rôle de tremplin social d'autant plus flagrant que ces bibliothécaires font ensuite partie des chercheurs du Vietnam indépendant – ou acquièrent une place de choix dans



l'historiographie vietnamienne pour ceux qui n'ont pas pu continuer leurs travaux. Avoir travaillé à la bibliothèque de l'EFEO peut dispenser d'un cursus particulier et légitimer une assise scientifique et sociale de chercheur. Ces bibliothécaires prennent part, en outre, à la légitimation de la position de l'EFEO dans le monde international de la recherche puisqu'ils participent à l'affirmation de la vietnamologie, qu'ils développent activement, permettant à l'École d'être à l'avant-garde dans ce domaine. La bibliothèque n'est pas un endroit figé, mais un laboratoire, un lieu dynamique et central, où se coconstruit la science entre tous ces acteurs. Elle ne sert pas uniquement ces intellectuels vietnamiens : outre les apports inhérents du travail en bibliothèque à la formation de tout chercheur, elle a pu révéler et orienter des carrières de membres français (pensons au cas d'Yves Hervouet) et offrir un tremplin vers une carrière prestigieuse à d'autres (les moissons de Paul Pelliot l'ont rendu célèbre, pour reprendre cet exemple, les postes de George Cœdès et de Suzanne Karpelès à la Bibliothèque nationale du Siam et à l'Institut bouddhique de Phnom Penh ont également été bénéfiques à leur carrière).

La bibliothèque, qui, en outre, n'est pas une installation légère, participe à la justification de la présence française en Indochine et à la diffusion de son influence après la conquête militaire, durant la période coloniale. Elle sert aux rapprochements diplomatiques et plus largement à la politique du gouvernement général, que l'institution suit lorsqu'il déménage de Saigon à Hanoi. En rassemblant des collections uniques et des ressources bibliographiques, la bibliothèque permet de contrôler la connaissance et l'écriture de la recherche en Indochine. Elle fait partie de la stratégie d'installation de la France dans la péninsule et lui permet de se réserver une place de choix dans ce domaine. Cette stratégie s'étend aux pays limitrophes puisque l'Indochine n'est pas le seul terrain de jeu de l'institution : en mettant la main sur des documents et en faisant des recherches sur d'autres pays de l'Extrême-Orient, où la France a également des postes diplomatiques, l'institution s'insère dans les activités politiques que mène le pays dans ces contrées. Il n'est d'ailleurs pas rare que les membres de l'EFEO soient appelés à rendre service à des diplomates.

Les activités de l'EFEO utiles au pouvoir colonial concourent aussi à l'assise scientifique de l'établissement, les intérêts et enjeux politiques et scientifiques se croisant sans cesse. Le projet du chartiste Louis Finot (premier directeur de l'institution qu'il dirige à de nombreuses reprises entre 1898 et 1930) de prise en charge des archives de l'administration indochinoise en est un exemple, qui sert, avec la forme qu'il a finalement prise, la politique éducative et culturelle du gouvernement général. Dans l'autre sens, les missions que peut confier l'administration à l'institution peuvent servir l'École, qui peut acquérir ainsi des documents l'intéressant. Par ailleurs, la construction d'une véritable bibliothèque à l'EFEO n'allait pas de soi, comme la comparaison avec le cas athénien a permis de le constater : sa fondation n'était pas uniquement tributaire des besoins documentaires

des chercheurs, mais également d'une volonté politique. Cette participation de la bibliothèque au rayonnement politique comme scientifique de l'EFEO montre que la bibliothèque de l'École, qui a un fort pouvoir d'attraction en Asie, n'est pas qu'un objet instrumentalisé par le pouvoir colonial. Son directeur chartiste fait également de la politique avec elle et les archives, dans le domaine de la science qui est le sien. Il s'agit de trouver un positionnement, d'argumenter de façon convaincante en fonction des intérêts de son interlocuteur (le plus souvent sa tutelle administrative, le gouvernement général) afin que ses entreprises aboutissent. Le projet qui a finalement conduit à la naissance de la DABI, les bibliothèques extérieures à l'établissement contrôlées par l'institution ou encore les carrières précitées de George Cœdès (son poste à la Bibliothèque nationale du Siam est d'ailleurs bien utile aux relations diplomatiques indochinoises et à l'EFEO qui acquiert par ce biais un accès privilégié à ces ressources) et de Suzanne Karpelès témoignent des entreprises politiques de Louis Finot.

La bibliothèque et les archives apparaissent aussi comme un enjeu de pouvoir pour l'École. Elles lui permettent de se réserver une place incontournable dans la science ainsi que de choisir, par exemple, qui accède à ces ressources. La bibliothèque de l'EFEO est tellement centrale aux chercheurs en poste en Indochine que son accès est capital pour la réalisation de leurs recherches, à l'image de ses bibliothécaires qui peuvent devenir chercheurs en y travaillant ou du jeune étudiant Phan Huy Lê qui la fréquentait et qui est devenu un savant illustre. S'en voir priver l'accès signe le glas de sa carrière, comme nous l'avons vu avec le cas d'Edmonde Castagnol. L'EFEO et sa bibliothèque ne sont cependant pas toutes puissantes : elles sont dépendantes du réseau de l'École, constitué de collaborateurs extérieurs (savants, amateurs éclairés) et d'autres établissements avec lesquels des échanges de bons procédés s'observent, à l'instar de l'envoi de publications. La documentation reçue par ce biais, si nous prenons cet exemple, bénéficie à l'institution et à sa communauté, laquelle croît et est entretenue par ces échanges. La bibliothèque nourrit donc ce réseau aussi indispensable à l'École pour la réalisation de ses activités que son personnel local. C'est d'ailleurs de son réseau que provient son salut en 1946, en la personne d'Edmonde Castagnol, employée à cette émanation de l'EFEO qu'est la DABI. La bibliothèque sert aussi, pour l'institution, à contrer les critiques, notamment lorsque des détracteurs comme Jean Ajalbert dénoncent l'inutilité de l'École pour les populations locales. Les objectifs de l'immense campagne d'estampages des stèles du Nord du Vietnam sont peut-être également à trouver ici, dans un souhait de montrer que l'on s'intéresse à l'histoire des populations locales et non uniquement aux civilisations chinoise et indienne, et de justifier le bien-fondé de la création de cette institution qui ne servirait pas que les intérêts individuels de quelques scientifiques.

La bibliothèque de l'EFEO continue de légitimer l'institution et le pouvoir français en Indochine durant la décolonisation, cela apparaît même d'autant plus clairement dans ces moments difficiles. Lorsque l'EFEO est expulsée de ses locaux entre août 1945 et décembre 1946, elle se voit réduite à une peau de chagrin : un directeur en France (George Cœdès) qui gère la situation de loin et essaie d'interpeller sur le sort de l'École, un directeur par intérim (Louis Malleret) replié dans des locaux minuscules prêtés par le musée Blanchard-de-la-Brosse, un personnel local presque totalement volatilisé alors qu'il représentait l'essentiel des effectifs, quelques membres non mobilisés par la guerre, épars çà et là en Indochine. Durant cette période, Louis Malleret s'évertue à obtenir des nouvelles des installations de l'École, dont le site principal hanoïen où il craint la destruction de la bibliothèque. Lorsque l'institution réinvestit ses locaux, la remise en route de la bibliothèque est le premier chantier auquel elle s'attelle, après l'inventaire général des lieux. Il est clairement perceptible que, sans bibliothèque, il n'y a plus de science, et dès lors, plus d'établissement de recherche. La perte des bibliothécaires vietnamiens et d'un certain nombre de ses catalogues représente d'ailleurs un problème de taille : la bibliothèque devient impénétrable, ce qui menace le développement de la recherche. Preuve de cette place centrale de la bibliothèque durant la Seconde Guerre mondiale, les plans d'urgence élaborés visaient à mettre physiquement les collections à l'abri. Après la réinstallation de l'EFEO dans ses locaux hanoïens, des chantiers de microfilmage sont entrepris afin de se prémunir du dommage de ces pertes.

Ces collections changent de statut et deviennent un héritage revendiqué, ce qui n'était pas le cas au moment de leur collecte et de leur centralisation par l'EFEO à Hanoi. Elles connaissent une nouvelle instrumentalisation et servent aux tractations politiques. Elles représentent le patrimoine de l'École, qui, soulagée de le retrouver en décembre 1946, entame sa reconstruction et reprend le cours de son histoire. Elles deviennent aussi celui des pays aspirant à l'indépendance. En effet, lors de l'occupation vietnamienne des locaux de l'EFEO, la bibliothèque et les archives de l'institution ont continué à être alimentées, les destructions étant de surcroît interdites par le gouvernement nord-vietnamien autoproclamé : poursuivre et reprendre à son compte les activités de l'EFEO permettait d'être reconnu en tant que nouvel acteur de la recherche, ainsi que comme nouvelle administration et nouveau pouvoir. Ces collections ne relèveraient plus désormais de la production écrite indochinoise, mais de l'histoire vietnamienne. En pleine crise, elles sont un objet de conquête, sur lequel mettre la main, et à préserver soigneusement ensuite. À compter des années 1950 et de la mise en place du régime quadriparti, elles sont l'objet de négociations. Chaque territoire de la péninsule souhaite obtenir les documents s'y rapportant, tout comme les collections de musée, alors que la situation politique se dégrade à Hanoi, afin que ces artefacts, maintenant considérés comme un témoignage de l'histoire et de l'identité nationale de ces États en formation, soient mis à l'abri

dans les lieux où ils serviraient ces causes. La bibliothèque, structure hautement symbolique, devient une des composantes du ciment national, après avoir été une de celles de la société coloniale. Elle fait partie de la construction des jeunes nations. Elle reflète ainsi les enjeux contemporains, à l'instar de l'institution qui l'abrite.

À la suite des Accords de Genève, alors que la République démocratique du Vietnam se fait de plus en plus oppressive, la présence de l'EFEO et de sa bibliothèque sert à justifier coûte que coûte une politique française et des relations diplomatiques dans la péninsule. Après que l'institution a été dessaisie de sa bibliothèque au tout début de l'année 1958, le centre de recherche qui remplace le siège à Hanoi vivote durant un an, le temps d'acquérir la certitude que les conditions d'accès à l'ancienne bibliothèque de l'EFEO, insuffisantes pour travailler, n'évolueraient pas. L'histoire de l'EFEO à Hanoi ne survit donc pas au transfert de sa bibliothèque : l'École n'a plus de raison d'exister dans l'ancienne capitale tonkinoise. Sans contrôle ni accès aux documents, la science ne peut plus se faire. C'est lorsqu'elle perd le contrôle de la connaissance, désormais aux mains de la RDVN qui a conquis ce contrôle à son tour, que l'EFEO se retire d'Hanoi. La légitimité française à intervenir politiquement sur ce territoire périclité alors d'autant plus que l'EFEO faisait partie des derniers établissements français installés dans la ville. Elle n'a plus la mainmise sur l'histoire et le destin de ces populations. Peu avant cette éviction, le nouveau directeur de l'établissement, Jean Filliozat, justifiait la transformation de l'institution en un organisme multi-sites où, en plus d'un siège métropolitain, des bibliothèques verraient le jour dans des installations implantées au plus près des chercheurs en Asie, une évolution présentée comme nécessaire à leur besoins et indépendante de la crise traversée. Cette stratégie est en fait la même qu'à la création de l'École : soixante ans plus tard, dans des contextes politiques, administratifs et scientifiques radicalement différents, elle place au centre du discours les besoins documentaires des chercheurs pour justifier l'existence et la forme de l'institution. Cette tactique s'avère être la bonne puisqu'elle a rendu possible la création de l'établissement en 1898, puis sa survie à son départ de l'Indochine. Nous revenons donc au même point : la bibliothèque permet à l'EFEO de sortir de la crise et de vivre, quand l'histoire nous montre parallèlement que « les bibliothèques sont mortelles »<sup>1</sup>.

Ces recherches sur la bibliothèque et les archives de l'EFEO démontrent que l'histoire de ces structures, lieux et collections, ne sont pas celles d'un microcosme. Il ne s'agit pas d'une histoire enclavée, mais bien reliée à l'histoire politique, sociale, scientifique et culturelle de la France en

---

1 « De dramatiques exemples, à Bucarest, Sarajevo, Lyon et Weimar sont venues ces dernières années nous rappeler que les bibliothèques sont mortelles. » VARRY (Dominique), « L'histoire des bibliothèques en France. État des lieux », dans *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2005, t. 50, n°2, p. 20. Sur un autre plan, l'austérité actuellement mise en pratique témoigne à nouveau de leur fragilité une fois la volonté politique évanouie.

Indochine, et plus largement en Asie. Les propos d'Anne-Marie Bertrand au sujet de l'histoire des bibliothèques font écho à nos recherches :

[...] il y a une histoire des bibliothèques, de loin la plus grande part, me semble-t-il, qui n'est pas liée à l'histoire du livre mais à l'histoire de l'éducation (alphabétisation, apprentissages de la lecture, rapport à la lecture), à l'histoire politique (émergence des collectivités/institutions territoriales et rôle de l'État ; émergence d'un corps professionnel ; émergence des politiques culturelles), à l'histoire sociale (partage du savoir, évolution des pratiques culturelles) et à l'histoire culturelle (représentations et usages en termes de transmission du savoir, de culture et de patrimoine)<sup>2</sup>.

Alors qu'au début de notre doctorat notre ambition était de réaliser une histoire des collections conservées à la bibliothèque de l'EFEO afin de contribuer à leur prise en main et de faire sortir les archives de leur sommeil (comme ce qu'a pu réaliser le musée d'Archéologie nationale, par exemple<sup>3</sup>), étudier la bibliothèque comme « objet »<sup>4</sup> sous toutes les coutures, en réaliser de fait une « anthropologie »<sup>5</sup>, nous a permis de nous pencher sur des points encore peu explorés par l'historiographie, outre les aspects déjà soulignés ci-dessus. Nous pouvons citer à ce titre la sociologie et l'histoire des acteurs, l'histoire des pratiques (notamment des pratiques savantes en bibliothèque), de l'accès à la bibliothèque et de ses usagers (y compris celle du contrôle, que Frédéric Barbier indiquait comme demeurant à étudier<sup>6</sup>), celle des lieux (des magasins de la bibliothèque à son architecture en passant par sa place dans la ville), celle des documents depuis la constitution des collections à leur communication, ou encore celle relative au « traitement des contenus »<sup>7</sup>, qui englobe la description des documents (y compris les archives), leur signalement (l'histoire des catalogues), leur conservation matérielle en temps de paix comme de guerre, le tout ouvrant plus généralement sur l'histoire des pratiques professionnelles et des métiers de bibliothécaires et d'archivistes. Ainsi, en plus de l'étude de la bibliothèque et des archives comme acteurs, produits et outils de la société qui leur est contemporaine, ces recherches nous ont permis

---

2 BERTRAND (Anne-Marie), « Anthropologie de la bibliothèque », dans *50 ans d'histoire du livre : 1958-2008, Villeurbanne*, Presses de l'Enssib, 2014, p. 185.

3 Se pencher sur l'histoire des collections lui a en effet permis de : « tendre à une meilleure compréhension des logiques de rangement et de classement de divers ensembles de mobiliers archéologiques, en relation avec les fonds ou les épaves d'archives encore disponibles, [l'a conduit] globalement à mieux les “conserver”, c'est-à-dire à en assurer une mise en valeur plus précise à en envisager une transmission enrichie pour les générations à venir. » LORRE (Christine), BOUCHER (Anaïs), « Déchiffrer les étiquettes et recoller les morceaux : comment étudier et valoriser la collection d'archéologie comparée du musée d'Archéologie nationale (Saint-Germain-en-Laye) », dans *Penser, classer, administrer : pour une histoire croisée des collections scientifiques*, Bertrand Dageron, Armelle Le Goff, Paris, Publications scientifiques du Muséum d'histoire naturelle / CTHS, 2014, p. 135.

4 « Cette double dimension de l'objet et du symbolique fait de la bibliothèque elle-même un objet culturel. Objet politique, social, culturel, « objet en société ». » BERTRAND (Anne-Marie), « Anthropologie de la bibliothèque », *op. cit.*, p. 188.

5 *Ibid.*, p. 191.

6 BARBIER (Frédéric), « Où en est l'histoire des bibliothèques ? », dans *Histoire et civilisation du livre (HCV)*, Genève, Droz, vol. 10, 2014, p. 12.

7 *Ibid.*, p. 8.

de nous insérer dans l'histoire de la bibliothéconomie et de l'archivistique du début du XX<sup>e</sup> siècle, des disciplines se professionnalisant alors peu à peu.

Nous avons pu contourner le problème du manque de sources écrites en nous intéressant aux objets eux-mêmes, dont l'étude est riche d'enseignements, et s'avère indispensable. Nous sommes ainsi parvenue « à une perception de la documentation comme “source” d'histoire prenant en compte les logiques institutionnelles et classificatrices dont elle est le produit », pour reprendre Françoise Hildesheimer<sup>8</sup>. En effet, « les collections scientifiques sont aussi des objets historiques », comme relève l'introduction de *Penser, classer, administrer : pour une histoire croisée des collections scientifiques*<sup>9</sup>. Nous avons constaté à notre tour que, pour réaliser une « histoire totale des collections », « la notion de sources est étendue : à la fois en croisant des fonds d'archives au-delà de la seule documentation conservée par les institutions et aussi en intégrant les supports matériels des collections, de l'étiquette au meuble de rangement. »<sup>10</sup> Cette utilisation différente des documents nous a aussi permis de les lire sous un autre angle. Ainsi, nous n'avons pas exploité un certain nombre de recto des archives de Nguyen Van Huyen mais leur verso : il a utilisé comme papier pour ses notes le verso de fiches de bibliothèques ou encore, parmi d'autres, celui de documents en rapport avec les activités de la bibliothèque. Autre exemple, les marges du catalogue des manuscrits en diverses langues orientales regorgeaient d'informations primordiales pour nos recherches.

L'étude d'une bibliothèque d'un institut situé à l'autre bout du monde et dont le cœur de métier est autre est très instructive. Alors qu'il ne s'agit pas, en effet, de la mission principale de l'EFEO, ces recherches sur la gestion des documents à l'EFEO nous permettent d'en apprendre beaucoup sur l'histoire des archives et des bibliothèques en Indochine. Par certains aspects, l'EFEO apparaît comme novatrice : citons le fait de se doter d'une bibliothèque digne de ce nom, de créer un bâtiment spécialement dédié à cette fonction (elle devient même un modèle de bibliothèque en milieu tropical), d'alerter sur le sort des archives de l'administration indochinoise et de vouloir s'en occuper en mettant sur pied une organisation professionnelle en allant jusqu'à faire venir un chartiste de métropole (Paul Boudet) ; ou encore le fait de s'occuper de ses propres archives institutionnelles en recourant à des agents qualifiés (quitte à les former), de réaliser des microfilms pour se prémunir des pertes qui pourraient subvenir dans un avenir qui s'annonce orageux. À d'autres égards, l'institution paraît tout à fait révélatrice de son temps et non à l'avant-garde : en témoignent l'évolution de ses catalogues, la création de magasins empêchant tout accès direct aux

---

8 HILDESHEIMER (Françoise), « Exemple Parlement... Le fonds du Parlement de Paris aux Archives nationales », dans *Fabrique des archives, fabrique de l'histoire*, numéro thématique de *Revue de synthèse*, Centre international de synthèse, Paris, Éd. Rue d'Ulm, n° 125, 5<sup>e</sup> série, 2004, p. 47.

9 « Introduction », dans *Penser, classer, administrer...*, *op. cit.*, p.12-13.

10 *Ibid.*

documents, une tendance à être fermée au public extérieur au réseau de l'École, la non-gestion des archives de ses chercheurs car considérées comme leur appartenant en propre. Cette absence d'originalité n'est pas moins intéressante : elle montre que l'EFEO avait une gestion professionnelle de ses documents, conforme aux pratiques qui avaient cours. L'institution s'était dotée d'une organisation pour sa bibliothèque et ses archives, et non de simples lieux de stockage accompagnés de quelques règles de gestion. Cela est d'autant plus à souligner que l'Indochine était pauvre en bibliothèques et en services d'archives et, dès lors, en professionnels de la documentation. C'est, *in fine*, un établissement de recherche dont le cœur de métier est la production scientifique qui est le fer de lance de l'implantation de la bibliothéconomie et de l'archivistique en Indochine, de la création de structures dédiées à ces documents, et de la naissance de la notion de patrimoine écrit dans la péninsule. Outre la formation de chercheurs vietnamiens et la transmission forcée de sa bibliothèque à la RDVN, l'importation de la bibliothéconomie et de l'archivistique est un autre « legs » de l'EFEO au Vietnam, pour reprendre la terminologie employée par Pierre-Yves Manguin <sup>11</sup>.

Plus généralement, ces recherches nous ont permis de montrer ce que pouvaient être une bibliothèque spécialisée et un bibliothécaire dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, quelle était alors la délimitation entre l'archivistique et la bibliothéconomie, où en était le développement de ces disciplines et de ces professions, quel était le positionnement de ces professionnels vis-à-vis des usagers, comment ils considéraient le service public à rendre, quelle était la place de la bibliothèque et des archives dans la société, quels étaient les rapports d'une institution de recherche aux archives de ses chercheurs et donc à sa propre production scientifique, notamment. Ceci ouvre sur les enjeux de pouvoirs que peuvent représenter les bibliothèques et les archives. Cela nous a permis d'observer les impacts d'une crise violente sur elles, et l'effet finalement catalyseur de la décolonisation sur certains aspects bibliothéconomiques et archivistiques.

Ces recherches nous ont également conduite à réaliser une nouvelle histoire de l'EFEO. Outre les points déjà cités, d'autres demeuraient à explorer, à l'instar de l'histoire de son personnel, de son organisation et de son fonctionnement, de la réalisation de ses activités et travaux scientifiques, tout comme son histoire à compter du coup de force japonais du 9 mars 1945 jusqu'à son départ de l'Indochine. Cette dernière était très méconnue, si ce n'est inconnue à certains égards, à l'image des mesures de protection prises durant la Seconde Guerre mondiale, de la coexistence de deux écoles française et vietnamienne, du projet de se doter d'un centre de recherche en Anjou, de la reprise des locaux du siège fin 1946. Par ailleurs, si nous ne nous sommes pas penchée sur les travaux

---

11 MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient : l'École française d'Extrême-Orient au Vietnam (1902-1957) », dans Hoai Huong Aubert Nguyen et Michel Espagne (dir.), *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, Paris, Demopolis, Coll. « Quæro », 2015, p. 115-132.

scientifiques de l'École, notre étude permet d'avoir à l'esprit que les logiques de constitution des collections et leur mise en bibliothèque ont des répercussions sur la fabrique de la science. La connaissance de l'histoire de cette documentation permet au chercheur d'aujourd'hui de mieux maîtriser les objets qu'il manipule et d'éviter les erreurs d'interprétation : « Si l'historien ne veut pas être dupe de sa documentation, il est nécessaire qu'il soit conscient de cette double construction, souvent invoquée pour mieux la refouler hors de la conscience professionnelle. »<sup>12</sup> Ces propos de Françoise Hildesheimer, que l'on peut étendre à la bibliothèque, sonnent également très justement à l'heure de conclure cette thèse :

[...] ce détour par l'histoire des documents [et de leur création, y compris des conditions matérielles de leur production, comme de leur traitement archivistique, est l'indispensable préalable à leur utilisation par la recherche historique. L'existence d'un fonds d'archives est le résultat de multiples opérations de production et de conservation dont la connaissance lui donne son sens et sa portée véritables. C'est ce qui conditionne le travail de l'historien et donc la production historique, et fait que les tâches de l'archiviste et du chercheur apparaissent comme aussi confondues que complémentaires.<sup>13</sup>

Le cas historique de l'EFEO invite à mettre en regard les considérations plus contemporaines sur la dichotomie entre archivistes et bibliothécaires, d'un côté, et historiens, de l'autre, à dépasser le « corporatisme » dénoncé dans la réalisation des recherches à ces sujets<sup>14</sup>. Les nôtres mettent en avant la part active des chercheurs dans la construction de la documentation lorsque le siège de l'établissement se trouvait en Indochine – une constante, de façon plus générale, jusqu'à la professionnalisation des métiers des bibliothèques et des archives. La bibliothèque est tout autant un outil qu'un produit du travail de recherche, dont la conception, qui engage largement les chercheurs, requiert un travail scientifique exigeant. Étienne Anheim et Olivier Poncet écrivent encore à propos de cette scission entre chercheurs et archivistes, auxquels nous ajoutons les bibliothécaires :

Comment situer ces activités l'une par rapport à l'autre ? On échappe mal aux lieux communs. D'un côté, il y aurait une division harmonieuse du travail, aux uns la lecture, l'analyse et la synthèse, aux autres la collecte, l'inventaire et l'indexation. De l'autre, on évoque une opposition dans la démarche : les universitaires influencés par les sciences sociales

---

12 ANHEIM (Étienne) et PONCET (Olivier), « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », dans *Fabrique des archives, fabrique de l'histoire*, *op. cit.*, p. 3. La nécessité d'être au fait de la construction sociale des documents à exploiter est soulignée par d'autres savants contemporains, comme J.-F. Ruggiu : « [...] les historiens ne travaillent pas sur des "textes" ordinaires mais bien sur des "sources", c'est-à-dire sur des documents doublement produits : d'abord, par les contemporains dont la reconstitution des intentions est justement un des buts de la recherche historique, ensuite, par les différentes opérations (plus ou moins volontaires) de sélection et de conservation qui ont fait parvenir au chercheur cette trace du passé. Ces deux formes de production sont des processus historiques que l'historien doit également maîtriser et c'est pourquoi il me paraît important de continuer à revendiquer spécifiquement les "sources" comme les objets de nos pratiques. » RUGGIU (Jean-François), « Autres sources, autre histoire ? Faire l'histoire des individus des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles en Angleterre et en France », dans *ibid.*, p. 142.

13 HILDESHEIMER (Françoise), « Exemple de Parlement... », dans *ibid.*, p. 70.

14 Voir, parmi d'autres, BERTRAND (Anne-Marie), « Anthropologie de la bibliothèque », *op. cit.*, p. 185-186 : « [...] mis à part les bibliothécaires, peu d'historiens travaillent sur cet objet de recherche qui est, donc, *de facto* considéré comme non scientifique. Ce doute naît du corporatisme, analyse Martine Poulain [...] »



voudraient penser leur pratique comme la construction d'objets d'étude dans le cadre d'une histoire problème, au contraire, croient-ils, des archivistes, souvent représentés comme les gardiens du patrimoine archivistique, les thésaurisateurs des faits positifs. Ces couples d'opposition sont non seulement faux, mais nuisibles. [...] Du point de vue du rapport au passé, les deux professions sont situées du même côté, celui d'un travail de critique.<sup>15</sup>

Notre travail a mis un certain nombre d'acteurs de l'EFEO en lumière et a permis de voir le rôle fondamental qu'ils ont pu jouer à l'École. Parmi d'autres, nous pouvons citer les membres du personnel asiatique que nous avons étudiés (Tran Van Giap, Nguyen Van Khoan, Tran Ham Tan, Nguyen Van Huyen, principalement) et, de façon plus générale, ceux qui se sont investis à la bibliothèque (Antoine Cabaton, Paul Pelliot, Noël Peri, Paul Boudet, Yves Hervouet, André-Georges Haudricourt, pour ne mentionner qu'eux), sans oublier les grandes figures de l'École comme, de façon non exhaustive, George Cœdès, Maurice Durand, Jean Filliozat, Léon Vandermeersch, et, évidemment, le véritable fondateur de l'institution, Louis Finot. Ces recherches nous rappellent l'importance du rôle de l'individu dans l'histoire. Sans son premier (et plusieurs fois) directeur chartiste, il est probable que l'établissement n'aurait pas pris cette forme, ni exercé toutes ces activités, ni connu cette trajectoire. Tout comme pour l'institution, il s'agit d'un personnage crucial pour le sujet qui nous intéresse, qui mériterait une étude à lui tout seul. Véritable bâtisseur de bibliothèques et de services d'archives en Indochine, il apparaît comme le protecteur de la production écrite indochinoise et des territoires de la péninsule, en plus d'en être un fin spécialiste, du fait de ses travaux de recherche. L'histoire de l'EFEO et des activités de Louis Finot sont incontournables à tout travail relatif à l'histoire des bibliothèques et des archives en Indochine. Cet archiviste paléographe est de surcroît à l'origine du recrutement de Paul Boudet, le plus célèbre des chartistes à avoir œuvré dans le domaine dans la péninsule, connu de tous les historiens mobilisant des archives sur l'Indochine pour leurs travaux. L'étude de l'EFEO et de son premier directeur est également indispensable aux travaux liés à l'implantation et à la diffusion de l'influence française en Indochine et au-delà.

Pour sa part, Pierre Singaravélou considère l'institution en marge à plusieurs égards : l'établissement paraît tant périphérique à l'administration coloniale qu'au système universitaire

---

15 Ils ajoutent : « L'archivistique construit les archives et ne se contente pas de les conserver, puisqu'elle les ordonne : une telle activité, avec ce qu'elle fait intervenir de choix et de possibilité, est de l'ordre du retour critique sur le passé. Chaque choix archivistique engage inéluctablement un certain nombre de catégories et d'outils intellectuels qui appartiennent déjà à la pratique historique, entendue en un sens large. Ainsi, archivistes et universitaires n'ont pas pour tâche l'"antiquariat" ; il n'est pas question de conserver le passé tel quel, mais de l'organiser. C'est de cette tâche de mise en ordre du passé que les deux professions doivent être conscientes, pour mieux la satisfaire, et affronter les questions d'une société avide de passé. » ANHEIM (Étienne) et PONCET (Olivier), « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », dans *ibid.*, p. 6-7.

français<sup>16</sup>. L'École n'enseigne pas, ses méthodes scientifiques sont particulières du fait de la pratique du terrain et de son association à des amateurs éclairés. L'attribution de missions réglementaires liées aux objets et aux monuments historiques, la participation à un certain nombre de commissions, par exemple, font croiser la science à l'administration et commande à l'institution de naviguer entre deux environnements, ce que matérialise sa double tutelle. L'EFEO, qui essaie de garder une certaine autonomie à l'égard de l'administration coloniale (quand quelques-uns de ses membres ne sont pas franchement anti-colonialistes), est d'ailleurs fréquemment critiquée pour son service rendu à l'Indochine, jugé peu utile, voire insignifiant, ce qui la contraint régulièrement à rendre des comptes.

Les activités conduites par l'EFEO en font toutefois peut-être plus une institution originale, singulière, que marginale. Comme nous l'avons vu, l'École tient une place centrale dans le monde de la science extrême-orientale, à tel point qu'elle en devient un passage obligé. Le positionnement marginal induit par la nouvelle méthode scientifique qu'elle emploie s'estompe rapidement puisque l'École institutionnalise cette méthode, tout comme les « sciences indochinoises »<sup>17</sup>. Elle est également un maillon essentiel de la politique menée en Indochine. Son rôle stratégique pour le pouvoir français, que l'on aperçoit durant la colonisation grâce à la conquête des populations par la science, l'éducation et la culture qu'elle permet (le *soft power*), se révèle d'autant plus durant les crises que traverse la France en Indochine. L'institution et ses collections sont tellement centrales qu'elles ont « renforcé [les] sentiments identitaires » des populations de la péninsule<sup>18</sup>.

Aujourd'hui, les archives de l'EFEO sont signalées et conservées comme il se doit<sup>19</sup>. Le désordre que nous avons connu a disparu. Même les rayonnages ont changé. Le temps plus court du classement archivistique a rattrapé la plus longue temporalité du travail doctoral. Le contrat assorti de missions complémentaires d'expertise et de conseil sur les archives dont nous avons bénéficié a été l'occasion de sensibiliser l'établissement à l'importance d'une gestion professionnelle et conservatoire des archives historiques comme contemporaines. Désormais, les archives

---

16 SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1999, 382 p. Au sujet des membres de l'EFEO, il évoque, par exemple, une carrière « sur les marges du champ universitaire ». *Ibid.*, p. 299.

17 *Ibid.*, p. 299.

18 *Ibid.*, p. 300.

19 Elles bénéficient d'un portail dédié, les signalant dans les règles de l'art archivistique et où sont centralisés les instruments de recherche (<https://archives.efeo.fr/>). Il intègre également une visionneuse pour les documents numérisés. Il s'agit de la solution logicielle que nous avons choisi pour le service des archives de l'École française d'Athènes lors de notre stage en 2014, les Écoles françaises à l'étranger travaillant de plus en plus en réseau. CAPOT (Cécile), *Les archives dites « manuscrites » de l'École française d'Athènes : de la reprise d'un arriéré à l'informatisation du nouveau service des archives*, mémoire de Master 2 « Technologies numériques appliquées à l'histoire », dir. Anne Rohfritsch, École nationale des chartes, 2014, 240 p.

institutionnelles historiques sont classées <sup>20</sup>, tout comme un certain nombre de fonds de chercheurs versés à l'EFEO. La confection d'un tableau de gestion (outil servant à celle des archives courantes et intermédiaires) est même à l'ordre du jour.

Au cours de nos recherches, nous avons entendu dire que l'EFEO avait très peu d'archives, et que, parmi celles-ci, peu étaient « historiques ». Il se murmurait parfois que les archives historiques institutionnelles relatives à l'administration de l'École n'avaient pas d'intérêt, car exemptes de préoccupations scientifiques. De même, un brouillard assez épais entourait les collections de manuscrits présentes à l'EFEO, dont la connaissance de la provenance relevait souvent de la rumeur, tout comme celle des « conditions de partage des collections » de l'ancienne bibliothèque hanoïenne. Alors que vient traditionnellement le temps de la valorisation des documents après leur mise en ordre, nous espérons que cette thèse réparera cette histoire perdue entre Hanoi, où la bibliothèque et les archives étaient bien classées, et aujourd'hui, où l'histoire de la reconstruction de l'École et de sa bibliothèque d'une part, et celle plus générale des archives et des bibliothèques scientifiques d'autre part, ont assez cheminé pour que ces collections puissent sortir de leur torpeur. Il reste beaucoup à écrire : ce reclassement des archives de l'EFEO a sans doute exhumé des documents ; les archives que nous n'avons pas eu le temps de consulter réservent peut-être d'autres secrets (en particulier les budgets de l'École, d'autres dépôts en France conservent sans doute des archives de façon éparse, tout comme les autres sites des archives nationales au Vietnam, des classements demeuraient, en outre, à effectuer pour les archives de l'administration indochinoise), sans compter les archives vietnamiennes qui seront peut-être un jour plus libéralement accessibles <sup>21</sup>. Ces recherches sont également à poursuivre : que s'est-il passé entre le transfert des autres documents de la bibliothèque hanoïenne de l'EFEO à Saigon, Phnom-Penh et au Laos et aujourd'hui ? <sup>22</sup> Cette histoire de la bibliothèque nous apprendrait-elle que l'EFEO est demeurée la même institution ou qu'elle est devenue totalement autre depuis sa reconversion métropolitaine ? Ses collections indochinoises la font-elle vivre toujours ? Il est en tout cas certain que les bibliothèques de l'EFEO en Asie ont toujours un rôle de diffusion de l'influence française et diplomatique <sup>23</sup>. Ce rôle ne peut pas les quitter car il constitue la spécificité de cet établissement de

---

20 Si nous devons nous réjouir de ces avancées, but premier de notre travail, les cotes et analyses archivistiques mentionnées dans notre thèse sont donc obsolètes pour ce qui provient de l'EFEO à l'heure de la rédaction de ces dernières lignes. Une table de concordance des cotes, que nous avons reproduit dans les annexes à toutes fins utiles (Figure 76), a été réalisée par la bibliothèque de l'EFEO. Le portail dédié aux archives de l'EFEO, contenant les instruments de recherche, est consultable à l'adresse suivante : <https://archives.efeo.fr/> [consulté le 5 avril 2022].

21 Comme l'écrit J.-F. Ruggiu : « [...] il apparaît à travers la comparaison entre les différentes historiographies européennes sur un même thème que la recherche est tout de même relativement déterminée par ses sources et par la manière dont elles ont été conservées. » RUGGIU (Jean-François), « Autres sources, autre histoire ?... », *op. cit.*, p. 142.

22 Un épilogue est proposé dans les pages qui suivent cette conclusion.

23 Notre propre courte expérience au Vietnam nous l'a donné à voir à de multiples reprises : nous avons un visa diplomatique, des réceptions étaient organisées à la bibliothèque (tout comme à celle de Paris lorsque des invités de

recherche et de ses bibliothèques : de nos jours encore, le croisement de la science et de la politique, dont les bibliothèques de l'EFEO demeurent des acteurs, légitime l'institution et participe pleinement aux activités de la France dans ces pays.

---

prestige viennent au siège), nous avons encore remarqué qu'il pouvait être subversif pour les Vietnamiens de la fréquenter, par exemple.

## ÉPILOGUE

Au moment où nos recherches s'arrêtent, avec le changement de propriété de la bibliothèque de l'EFEO à Hanoï, les sources deviennent plus silencieuses. Qu'est-il advenu des autres collections de la bibliothèque déposées dans les locaux de l'EFEO ou de l'AIBL à Saïgon, Phnom-Penh et au Laos ? Certes, un nombre important de manuscrits sont présents aujourd'hui à l'EFEO à Paris, il y a également des imprimés et, comme nous le savons, des archives, mais personne ne semble trop savoir ce qui s'est précisément passé entre ces dépôts et l'arrivée de ces documents à Paris, ni en avoir une vue précise. Quand et comment y sont-ils parvenus ? Dans quelles proportions ? Nous livrons ici en guise d'épilogue quelques informations ou déductions que nous avons pu glaner qui demeurent néanmoins à confirmer ou à infirmer. Ces constats, à compléter, pourront peut-être servir de base à d'autres travaux.

Lors de son discours à la société des amis de l'École française d'Extrême-Orient en mai 1955, Jean Filliozat indiquait à propos des questions que ne manquerait pas de soulever la dissolution de la copropriété des biens de l'École, alors non encore actée :

Cette dissolution de la copropriété n'entraînera pas obligatoirement une dissociation des biens qui sont actuellement rapprochés et qui par leur rapprochement font que l'École est un instrument de travail efficace. On peut reconnaître la propriété de chaque État en fixant quel était son apport initial à la copropriété, et ceci n'empêche pas que les États peuvent convenir de laisser réunies les collections dont la propriété ne serait plus indivise mais indéterminée.

En ce qui concerne la position française, voici ce que l'on doit faire remarquer. La France a eu l'initiative scientifique de la réunion de tous les éléments de travail ; elle a collecté sur place des matériaux de provenance nationale dans chacun des États et d'autre part elle a apporté par ses missions ou par ses envois de France, ou grâce aux échanges de ses publications, des quantités de documents étrangers.

Il est clair que dans la dissolution de la copropriété il faudra tenir compte de l'apport initial de chacun. Tout ce qui a été trouvé sur le territoire de chacun des États doit nécessairement être

considéré comme l'apport de cet État et ce qui a été apporté de l'extérieur par la France doit être considéré comme l'apport de la France. Mais cet apport de la France a été laissé volontairement en place. Une dissolution de la copropriété aurait pu se faire déjà en 1949, et la France aurait pu reprendre sa part ; toutefois, il n'était pas avantageux pour le travail qu'elle la reprenne. La vocation de l'École n'avait jamais été de recueillir des documents pour en faire des possessions françaises, mais avait été seulement de les recueillir et de les laisser sur le terrain pour qu'ils puissent y être mieux utilisés afin de servir la science générale.

Il n'y a pas de raison que la France ne continue pas à avoir la même attitude, et, plutôt que de chercher à posséder des collections qu'elle n'a jamais revendiquées comme biens propres et qu'elle s'est contentée de mettre en commun, de réunir à d'autres collections nationales, elle peut les laisser sur place pour le bénéfice de la recherche dans les pays indochinois, à condition qu'elle continue, comme par le passé, à avoir accès à ces documents pour poursuivre son propre travail <sup>1</sup>.

Si nous reprenons les concepts nés du partage des archives de l'administration indochinoise, il semblerait que Jean Filliozat privilégie à cette date le principe de territorialité pour le sort qui doit être réservé aux documents collectés et réunis par l'EFEO et qui se trouvent alors répartis entre les nouveaux pays qui composent la péninsule indochinoise, réserve faite de leur accès par les chercheurs de l'EFEO. Néanmoins, comme l'indique le président du conseil d'administration, la situation dans laquelle se trouve l'établissement n'est pas définitive, les négociations n'étant pas achevées <sup>2</sup>. Un document réalisé au siège à Paris après 1968, sans nom ni date, mentionne une décision qui semble aller peu ou prou dans ce sens : on y lit que la question de la propriété des documents des trois autres pays de la péninsule se serait réglée par un partage guidé par des critères linguistiques.

À la fin de la période coloniale, les accords de partage des collections de l'EFEO entre la France et les 3 nouvelles nations de l'ex-Indochine française (Laos, Cambodge, Viêt Nam) stipulent que les ouvrages en langues européennes restent la propriété de l'École française d'Extrême-Orient, les documents dans les langues locales revenant aux nouvelles nations. Un envoi de plusieurs dizaines de milliers de livres, portant en majorité sur l'Asie du Sud-Est, constituera le noyau de l'actuelle bibliothèque parisienne de l'École [...]. <sup>3</sup>

De même Jacqueline Filliozat écrit dans un article : « Ce qui restait des collections de manuscrits de l'École à Hanoi après la restitution aux pays d'origine d'une grande partie de leurs documents, fut envoyé à Phnom Penh en 1955, puis en partie à Pondichéry dans les années soixante, et se trouve à demeure aujourd'hui à Paris au siège de l'École. » <sup>4</sup>

---

1 FILLIOZAT (Jean), « Situation actuelle de l'École », *op. cit.*, p. 7.

2 *Ibid.*

3 EFEO. Réserve. Inventaires divers EFEO. « Les langues asiatiques de l'EFEO ». On lit également dans ce mémoire de l'Enssib qu'« [...] une grande partie des documents et des manuscrits fut restituée à leurs pays d'origine. » LEE FUNG KAI (Jacqueline), *Les manuscrits palis...*, *op. cit.*, p. 55.

4 FILLIOZAT (Jacqueline), « Pour mémoire d'un patrimoine sacré », *op. cit.*, p. 454.

Ce que nous avons pu pour notre part observer dans les archives et d'autres sources semble différent<sup>5</sup>. Les collections effectivement conservées à Paris aujourd'hui attestent que des rapatriements depuis l'ancienne bibliothèque hanoïenne, peut-être complétés par d'autres strates documentaires acquises entre-temps, ont bien été effectués. Le nom même de *l'Inventaire des manuscrits thai de l'ancienne Indochine française* est un exemple témoignant de la présence de ces manuscrits à Paris. Il faudrait tenter d'interpréter et de comparer minutieusement les inventaires des envois des documents – non toujours détaillés ni datés – avec l'état des lieux actuel de ces collections : la différence entre ces mentions et nos observations réside peut-être dans la proportion des collections qui nous sont parvenues et celles qui auraient été transférées à ces États. Le long réveil de la bibliothèque à Paris à partir des années 1970, les chantiers de reclassement et de recotation entrepris depuis le rapatriement, les accroissements, les pertes, le travail d'acquisition et de gestion quotidien de cette bibliothèque, qui doit désormais répondre aux besoins documentaires contemporains, ont brouillé les pistes, tout comme certaines surprises : force est de constater par exemple, que des manuscrits lolo et naxi ont été rapatriés, bien que relevant du domaine chinois. Ils correspondent en effet – plus un accroissement chez les naxi – aux descriptions que l'on trouve dans *l'Inventaire des Manuscrits en diverses langues orientales* réalisé durant l'époque hanoïenne de l'École. La lecture des introductions des catalogues réalisés à la fin des années 1980 montre à son tour que l'histoire de ces collections s'est perdue au milieu du tumulte<sup>6</sup>. En 1984, la directrice de la bibliothèque précisait : « les collections rapatriées d'Asie [...] n'ont encore fait l'objet d'aucune estimation »<sup>7</sup>. Le catalogage effectué en ce moment par les bibliothécaires de l'EFEO et l'analyse matérielle qui y est associée sont ainsi très précieux car ils permettent de reconstituer le puzzle par leur travail très minutieux. Pour notre part, nous avons fait les constats suivants.

Il semble que tous les documents évacués à Saigon en 1954 ont été rapatriés à Paris avant la passation des locaux au gouvernement du Sud-Vietnam en 1961. Un certain nombre aurait transité

---

5 Jacqueline Filliozat précise à la fin des années 1980 : « Nos magasins de l'avenue du Président [Wilson] contiennent actuellement ce qui reste des documents rapatriés d'Indochine par Louis Malleret (fonds d'Hanoi), transférés et hébergés temporairement au poste de Pondichéry (1956-1970) puis finalement intégrés aux collections de la bibliothèque de notre siège central à Paris dans les années 70 par Jean Filliozat. » EFEO, Réserve. États du fonds des manuscrits de l'EFEO..., *op. cit.*, p.1. À propos des manuscrits cambodgiens, elle précise qu'ils ont été « [c]onservés à Phnom-Penh puis à Pondichéry dans les années 1965-70 ». Les manuscrits du Cambodge à l'École française d'Extrême-Orient - Paris, 1988, p. 4.

6 Voir par exemple : ANG CHOU (Lean), GONNEVILLE (Jacqueline de), LOMBARD-LATUNE (Cyprienne), RAGEAU (Christiane), *Catalogue du fonds Cambodge de la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, 1987. CHARÈUNSAÏ (Pisamaï), GABAUDE (Louis), RAGEAU (Christine), *Catalogue du fonds thaï...*, *op. cit.* LÊ (Thu Ngoc Anh), RAGEAU (Christiane), *Catalogue du fonds Vietnam de la Bibliothèque de l'EFEO*, 1989.

7 « Je vous informe que la Cour des Comptes nous demande d'inventorier et de comptabiliser au bilan de l'École les collections rapatriées d'Asie qui n'ont encore fait l'objet d'aucune estimation. » Lettre de C. Rageau à P.-B. Lafont, 10 août 1984. EFEO, Réserve. Dossier composite..., *op. cit.*

par Pondichéry : après la fondation de l'Institut français en 1955, Louis Malleret y envoie en effet des documents de Saigon en 1956, des manuscrits et des archives notamment <sup>8</sup>.

L'École a pu rester plus longtemps au Cambodge et dès lors y reconstituer une documentation, en plus de celle qui y avait été évacuée à partir de 1954. Mais *in fine*, malgré les accords conclus avec le gouvernement cambodgien lui permettant d'y poursuivre les travaux archéologiques ainsi que les études bouddhiques, « tous les postes ont dû être abandonnés, les ressortissants étrangers étant expulsés » en avril 1975, du fait de la situation militaire <sup>9</sup>. Les documents alors présents à Phnom-Penh, où figuraient de nombreux manuscrits, paraissent connaître des sorts différents : « une bonne partie de la documentation regroupée entre-temps à Siem Reap » a pu être sauvée des destructions perpétrées par les Khmers rouges, sans que nous sachions s'il s'agissait du noyau provenant de Hanoi ou d'autres strates documentaires constituées depuis 1955 ou bien d'une accumulation des deux <sup>10</sup>. Ce qui demeure cependant à Phnom-Penh, dans l'immeuble acquis par l'AIBL, fut détruit, probablement incendié <sup>11</sup>. François Bizot, chercheur recruté sur un poste d'agent technique avant de devenir membre, avait lui-même « détruit les archives EFEO restantes » <sup>12</sup> quelques jours avant le sac. Ces dernières étaient sans doute davantage relatives à l'activité qui s'y était développée depuis le milieu des années 1950, plutôt que des documents datant de la période coloniale de l'École – quoique quelques archives dites scientifiques aient peut-être pu y être évacuées également en 1954. D'autres documents avaient pu déjà être envoyés en France : lors du conseil d'administration du 17 juin 1975, Jean Filliozat confirme que les pertes de l'immeuble de Phnom-Penh sont à relativiser car « tout ce qui était précieux, les estampages notamment, était déjà regroupé au siège de l'École à Paris. » <sup>13</sup> Un rapport sur la mise en place de l'EFEO en Thaïlande, où elle s'est repliée, indique néanmoins que s'y trouvaient « les nombreux documents de travail déjà expédiés à l'Ambassade (l'unique et inestimable collection des manuscrits khmers en

---

8 PETIT (Jérôme), *Gestion des fonds de manuscrits indiens dans les bibliothèques françaises*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Dominique Varry et sous le tutorat scientifique de Nalini Balbir, Enssib, Enssib, 2008, p. 34. Mis en ligne sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1743-gestion-des-fonds-de-manuscrits-indiens-dans-les-bibliothèques-françaises.pdf> [consulté le 5 octobre 2021].

9 FILLIOZAT (Jean), « Introduction », dans *Travaux et perspectives...*, *op. cit.*, p. 3.

10 CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie : l'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000*, Paris, Les Éditions du Pacifique / EFEO, 2001, p. 226. Au sujet de la gestion de la bibliothèque et de ces déplacements à Siem Reap, voir notamment : EFEO, Carton XXXV : Divers (s. d.). Correspondance Jean Filliozat (1957-1958). EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1946-1963). Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1958.

11 Dans un rapport, il est indiqué que les livres de la bibliothèques ont été jetés sur le perron de l'entrée de l'immeuble de l'EFEO à Phnom-Penh le 1<sup>er</sup> mai 1975. Les Khmers rouges ont précisé que les livres iraient dans un dépôt, ce à quoi croit peu l'École, pensant qu'ils seront brûlés comme la bibliothèque de l'évêché publiquement incendiée. EFEO, Carton XXXI : Relations extérieures (1956-1965). Procès-verbaux de conseils d'administration (1971-1976). Rapport sur la fin des activités et des biens EFEO au Cambodge.

12 *Ibid.*

13 *Ibid.* Procès-verbal du conseil d'administration de l'École française d'Extrême-Orient du 17 juin 1975.



particulier) »<sup>14</sup>. Pour quiconque travaille sur ces collections, il est donc difficile de s'y repérer. Des recherches complémentaires seraient nécessaires. Un catalogue réalisé par la bibliothèque parisienne de l'EFEO en 1989 fait état de « lacunes » dans les collections concernant le Laos, le Cambodge et la Thaïlande. Il y est écrit : « Elles sont également et partiellement explicables par des “accidents” historiques tels que les “événements” récents du Cambodge où nous avons abandonné quelques milliers de volumes »<sup>15</sup>.

Ainsi, certaines des collections hanoïennes évacuées à Phnom-Penh en 1954 ont pu parvenir à Paris, en transitant peut-être par Siem Reap, voire aussi par Pondichéry, et d'autres par Bangkok, à des dates différentes. Les plus nombreuses paraissent toutefois y être arrivées directement, comme le confirment les recherches de Caroline Riberaigua sur les statuettes tibétaines en provenance de Hanoi. Hébergées à Phnom-Penh depuis 1954, elles sont restées jusqu'à l'été 1970 au Cambodge, moment de leur transfert en France par valise diplomatique en raison de la guerre, valise dans laquelle des archives avaient pris place aussi<sup>16</sup>. D'autres archives, datées de 1970, 1972 et 1974, rendent compte de caisses envoyées à Paris depuis Phnom-Penh par le biais de l'Ambassade de France et de la valise diplomatique, ce qui confirme donc les propos tenus par Jean Fillozat en 1975, vingt-ans après son discours devant la société des amis de l'institution : outre les statuettes, des livres, notamment issus du fonds M, y sont dénombrés, ainsi que des « cartes géographiques anciennes », des « cartes de l'Indochine », des publications, des manuscrits, des documents provenant de la photothèque, des estampages et des archives<sup>17</sup>. Ces dernières concernent les anciens musées de l'École, la conservation de monuments historiques ; elles contiennent aussi des « PV de réunions de Hanoi », les « Archives de la Société d'Angkor », les « dossiers scientifiques », une « enquête de Ch. Archaimbault chez les Sam Sam » ainsi que de nombreux dossiers de membres du personnel datant des débuts de l'École à des années plus récentes – mentionnons pour exemples ceux de Jean Commaille, Charles Carpeaux, Étienne Lunet de Lajonquière, Prosper O'dendhal, George Cœdès, Léon Vandermeersch, Yves Hervouet, Joseph Douguet<sup>18</sup>. À la suite de la destruction systématique des pagodes de la capitale cambodgienne au temps des Khmers rouges (1975-1979) ainsi que celles des bibliothèques, « les collections actuelles de manuscrits sont

---

14 *Ibid.* Rapport sur la mise en place de l'EFEO/Cambodge en Thaïlande de J. Boulbet et F. Bizot adressé au directeur de l'EFEO, 22 mai 1975.

15 CHARÇEUNSAB (Pisamaï), GABAUDE (Louis), RAGEAU (Christine), *Catalogue du fonds thaï de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient à Paris*, mars 1989, p. III.

16 RIBERAIGUA (Caroline), *Fichier d'inventaire...*, *op. cit.*, p. 3-4. Caroline Riberaigua s'est toutefois également heurtée au manque de sources.

17 EFEO, Réserve. Dossier s. n., s. d. Inventaires des caisses confiées à l'Ambassade de France au Cambodge pour expédition par valise maritime, 29 janvier 1970 et 8 février 1972. Bordereau d'envoi n° FB/8 des pièces adressées au chef du bureau d'ordre de l'Ambassade de France à Phnom Penh, 20 mars 1974. Lettre n° 01/BG/74 du directeur des recherches archéologiques de l'EFEO au chargé d'affaires de France, 7 janvier 1974.

18 *Ibid.*

évaluées à moins de 5 % du patrimoine existant dans le pays avant 1975 », d'après l'EFEO<sup>19</sup>. Les rapatriements en France ont ainsi pu sauver une petite partie de ce patrimoine. Ces documents n'en sont que plus précieux<sup>20</sup>.

Nous savons peu de choses au sujet du cas laotien, pays que l'École quitte en 1966. Lorsque nous avons nous-même un bureau à l'EFEO entre 2014 et 2017, il n'y avait pas de manuscrits laotiens d'après les recherches d'alors des bibliothécaires. Pourtant, nous savons grâce aux archives que des manuscrits « de Vientiane, du Pra Keo et de Champasak », désignés comme des « titres originaux », avaient été envoyés à Paris en janvier 1958<sup>21</sup>. Jacqueline Filliozat, qui nous a transmis ses notes de travail, relevait toutefois à propos d'environ 700 cotes de manuscrits laotiens :

Ce sont ces manuscrits qui ont été transférés au Gouvernement Royal du Laos en 1954 et qui se sont trouvés un temps au Vat Pra Keo de Vientiane. Aujourd'hui ils sont soigneusement conservés à la Bibliothèque Nationale de Vientiane où, lors d'une mission en mars-avril 1995, j'ai pu en reconnaître quelques uns portant les anciennes cotes EFEO toujours visibles sur les ôles de garde. [...]<sup>22</sup>

Les documents déposés à Pondichéry rejoignent quant à eux la France par envois successifs entre les années 1956 et 1970<sup>23</sup>. Si nos recherches ne nous ont pas permis de déterminer le détail et les contextes précis de ces envois à destination de Paris, un certain nombre de documents ayant transité par l'ancienne capitale de l'Inde française sont aisément reconnaissables aujourd'hui. Ils

19 LEE FUNG KAÏ (Jacqueline), *Les manuscrits palis dans leur environnement et le cas particulier de leur gestion dans les bibliothèques françaises*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Aurélie Bosc et sous le tutorat scientifique de Jacqueline Filliozat, Enssib, 2009, p. 36. Mis en ligne sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21308-les-manuscrits-palis-dans-leur-environnement-et-le-cas-particulier-de-leur-gestion-dans-les-bibliotheques-francaises.pdf> [consulté le 5 octobre 2021].

20 Jacqueline Filliozat précisait : « Les fonds des manuscrits du Cambodge de l'EFEO contiennent aujourd'hui 633 manuscrits dont 80 en pâli (soit un peu plus de la moitié du fonds pâli de l'École, qui comprend encore une soixantaine d'autres manuscrits provenant de la Birmanie et de la tradition mène du Siam). Ces fonds sont cotés respectivement KHMER ou CAMB. (O. pour les manuscrits sur ôles, P. pour les manuscrits sur papier) et PALI. En outre quelques manuscrits et papiers d'orientalistes sur le Cambodge sont cotés MSS. EUROPÉENS. Ces trois fonds constituent l'une des collections publiques de manuscrits du Cambodge des plus remarquables. Rappelons que la Bibliothèque nationale de France conserve pour sa part 330 manuscrits pâli en écritures cambodgiennes et 389 manuscrits en langue khmère proprement dite. À Paris, l'Institut de civilisation indienne du Collège de France en conserve douze, la Société Asiatique cinq, les Missions étrangères quarante-neuf. » FILLIOZAT (Jacqueline), « Pour mémoire d'un patrimoine sacré », *op. cit.*, p. 454.

21 EFEO, Réserve. Dossier composite s. n., s. d. Mss. des Pagodes de Vientiane. Bordereau n° 1158/DL des pièces adressées à J. Filliozat, directeur de l'EFEO à Paris, 14 janvier 1958 « suite à votre demande faite à Phnom Penh ».

22 Il semblerait s'agir « des manuscrits sur ôles (cote O) n°1 à 35 + une addition des n° 636 à 693 et sur papier (cote P) n° 1 à 30. » [Filliozat, Jacqueline],

23 EFEO, Réserve. États du fonds des manuscrits de l'EFEO par Jacqueline Filliozat, 9 avril 1988, p. 1. À propos des manuscrits cambodgiens, elle précise qu'ils ont été « [c]onservés à Phnom-Penh puis à Pondichéry dans les années 1965-70 ». Les manuscrits du Cambodge à l'École française d'Extrême-Orient - Paris, 1988, p. 4. Voir également : PETIT (Jérôme), *Gestion des fonds de manuscrits indiens...*, *op. cit.* LEE FUNG KAÏ (Jacqueline), *Les manuscrits palis...*, *op. cit.*

contiennent en effet du dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT), un détergent chimique sous forme de poudre blanche que l'institution utilisait à Pondichéry afin de détruire les nuisibles, et que nous retrouvons désormais dans un certain nombre de manuscrits et de documents des archives dites administratives, notamment. D'après Léon Vandermeersch, la quasi-totalité des collections est passée par Pondichéry avant d'arriver en France, en dehors de quelques envois directs à Paris <sup>24</sup>. La lumière reste à faire sur leur lieu de dépôt en Inde. En effet, outre l'Institut français d'indologie, l'École y a d'autres locaux par lesquels ont peut-être transité – ou non – ses collections hanoïennes :

[...] l'École a pu acquérir un immeuble à Pondichéry et y accueillir une partie des collections de l'Institut qui ne trouvaient plus de place, dans la grande maison qui lui avait dès l'origine été attribuée. Elle possède de plus un autre immeuble en station de moyenne altitude à Yercaud. Enfin elle a ouvert un centre de travail auprès du Deccan College à Poona. <sup>25</sup>

L'aventure continue ensuite en France. Lorsque le siège est rapatrié à Paris en 1956, l'EFEO n'a qu'un petit bureau au Collège de France où est installé le directeur, le membre Paul Demiéville et le directeur administratif Le Bas. Les collections arrivent par bateau à Marseille, Toulon et Le Havre, où Jean Filliozat va chercher les caisses <sup>26</sup>. L'établissement ne possédant pas de locaux assez vastes, Jean Filliozat frappe aux portes de différents ministères pour en trouver. Les chercheurs travaillent alors chez eux et la bibliothèque ne peut pas être physiquement recomposée avant l'emménagement dans les locaux actuels en 1968, au 22 avenue du Président-Wilson dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. En attendant, les documents étaient entreposés dans des lieux divers, où les chercheurs devaient aller en cas de besoin : les manuscrits les plus précieux et les documents les plus confidentiels étaient dans le bureau du Collège de France où tous les recoins furent mis à profit, à l'instar d'un cabinet de toilette et de petites réserves, ainsi que sous le lit de la jeune Jacqueline Filliozat au domicile du directeur. Le reste était éparpillé dans des caves du musée Guimet et du château de Vincennes, dans des gardes-meubles et des hangars de ports. Les caisses sont déballées à partir de 1968 par Jacqueline Filliozat, prise de passion pour les manuscrits et qui y a dédié sa vie, Alix Raison et Pierre-Yves Manguin, tous trois devenus membres en 1969 et 1970. L'École n'a alors pas d'argent pour ce faire : elle engage originellement ces passionnés bénévolement ou des étudiants venus d'Asie en vacation, qui apprennent sur le tas. Les anciennes archives administratives sont alors en vrac et une conservatrice retraitée des Archives nationales, Rose-Anne Couëdelo, qui avait été chargée de la centralisation et du traitement des archives de l'ancien gouvernement général de l'Indochine entre 1954 et 1956, tente de les classer en essayant de retrouver leur classement

---

24 Entretien avec Léon Vandermeersch, *op. cit.*, 13 janvier 2016.

25 FILLIOZAT (Jean), « Introduction », dans *Travaux et perspectives...*, *op. cit.*, p. 4.

26 Entretien avec Jacqueline Filliozat, Paris, 7 janvier 2016. Les informations suivantes sont issues de cet entretien.

original, assistée d'une vacataire non archiviste<sup>27</sup>. Ce classement ne put vraisemblablement aboutir et les archives sont restées longtemps dans un entre-deux. Entre-temps, on se rend compte que ce fonds contient d'autres archives (des cartons sont par exemple retrouvés au détour de rayonnages), et que les investigations doivent être plus poussées car des archives ont été adjointes à des collections de manuscrits. Des fonds de chercheurs sont aussi entrés à l'EFEO, avant de sombrer pour quelques-uns dans l'oubli et être exhumés des années plus tard. En outre, des archives de ce fonds des archives administratives (*in fine* non classé dans les règles de l'art et sans réel instrument de recherche) sont parfois prélevées et rangées ailleurs, voire non rendues après leur consultation. Ce défaut de moyens dure jusque dans les années 2010 et explique en partie les difficultés à sortir de l'assoupissement ce noyau de collections hanoïennes, tandis que d'autres documents sont acquis afin de poursuivre les études, qui se sont diversifiées depuis la reconversion métropolitaine de l'EFEO. Les chercheurs sont désormais plus nombreux, ce qui démultiplie les activités scientifiques et de publication ainsi que les acquisitions : l'ouverture de nouveaux centres fait repartir, elle aussi, la constitution des collections par les savants contemporains. La bibliothèque rebondit ainsi, et nous constatons à nouveau la centralité de cet outil<sup>28</sup>. En 1989, la bibliothèque de la Maison de l'Asie, partagée entre plusieurs établissements scientifiques (EFEO, EPHE, EHESS) était par exemple rénovée et une nouvelle salle de lecture se voyait organisée, ce qui a conduit à un nouveau déménagement des collections et l'acquisition d'un lieu de stockage dans les Yvelines (à Coignières), que l'EFEO utilise toujours. Tous ces événements expliquent la perte de mémoire et le fait que ces documents n'ont pu être exhumés récemment : mis en regard de ces éléments explicatifs, le sommeil de ces documents ne paraît *in fine* pas si long. Aujourd'hui, les bibliothécaires s'efforcent de conduire des projets de catalogage des manuscrits, quand les archives

---

27 Sa fiche dans l'annuaire prosopographique du CTHS précise : « Archiviste paléographe en 1950 avec une thèse sur La mission de Louis des Hayes de Courmenin dans les pays du Nord en 1629.

Archiviste adjoint du département d'Alger (1951-1953). – Détachée auprès du ministère des Relations avec les États associés, en qualité de chef du bureau de documentation des services français d'information en Indochine (1953-1954). – Mission auprès du Haut-Commissariat de France en Indochine, chargée de la centralisation et du traitement des archives de l'ancien gouvernement général (1954-1956). – Détachée après du cabinet de l'ambassadeur de France au Maroc, chargée du traitement des archives de l'ancien gouvernement général avant remise au gouvernement marocain (1956-1957). – Détachée à la direction de la documentation de la Présidence du Conseil des ministres (1957-1958). – Détachée auprès du ministère de la France d'Outremer, puis du ministère de la Coopération, en qualité de chef du service des archives et bibliothèques de l'Afrique équatoriale française à Brazzaville (1958-1963). – Conservateur aux Archives nationales, section contemporaine (1963-1971). – Chef de la mission d'archives au ministère de la Construction, puis du ministère de l'Équipement (1971-1982). – Conservateur en chef, directeur de la section des missions (1982-1988). – Inspecteur général des archives (1988-1989). – Retraitée (depuis 1989). Membre de la Commission de coordination de la documentation administrative (1985). » Elle s'occupe bénévolement des archives de l'EFEO à la fin des années 1990 et au début des années 2000. DELMAS (Bruno), « PARENT, ép. Jean COUEDELO Rose-Anne Louise Marie », dans *La France savante XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CTHS, <https://cths.fr/an/savant.php?id=121005#> [consulté le 8 novembre 2021].

28 FILLIOZAT (Jean), « Introduction », dans *Travaux et perspectives...*, *op. cit.* Le directeur précise par exemple : « En outre les membres de l'École, de par leur fonction permanente, assurent la constitution d'une documentation de base d'intérêt scientifique commun et international. » FILLIOZAT (Jean), « Discours du Directeur... », *op. cit.*, p. 340.

ont été récemment classées (en 2021) par une archiviste en apprentissage, Camilla Masullo, alors que nous achevions notre thèse.

Le sort que ces documents a connu n'est pas un cas isolé. Il semble qu'une gestation a été nécessaire après leur rapatriement, lequel a commencé dans les années 1950, qu'un temps d'absorption des changements de régimes politiques a eu lieu. Durant ce temps de latence, la bibliothéconomie et l'archivistique ont continué à évoluer de leur côté, impliquant de rattraper ce qui pourrait être considéré, sans les éléments explicatifs précédents, comme un retard. Olivia Pelletier a achevé récemment un article à propos des archives indochinoises, qui fait écho au cas de l'EFEO :

Les derniers convois quittent Saigon à destination de Toulon en 1955. En tout, 1 940 caisses, soit 120 tonnes de documents, sont transférées en France par bateau. À leur arrivées, les archives sont stockées dans différents endroits, à Paris, rue Monsieur, dans le sous-sol de l'Office national de la recherche scientifique, rue d'Ouessant dans un local mis à disposition, rue Oudinot, au siège du ministère des États associés, dans un hangar du fort de Vincennes, au château de Pierrefonds. Elles seront réunies dans le nouveau Centre des archives d'outre-mer qui ouvrira ses portes à Aix-en-Provence. Elles représentent environ 2,8 kilomètres linéaires d'archives.<sup>29</sup>

De l'autre côté du globe, au nord du Vietnam, les collections transférées avec l'immeuble de la bibliothèque à Hanoi connaissent d'autres péripéties lors de la guerre contre les États-Unis, puis de celle contre la Chine<sup>30</sup>. Durant la première, « les documents précieux » sont déménagés en zone rurale afin d'être mis en sécurité. Les collections sont dispersées pour ce faire : les ouvrages en langues chinoises de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO rejoignent la province de Thai Nguyen tandis que ceux en langues française et vietnamienne celle de Vinh Phuc, toutes deux au nord du pays. Deux logiques président ces choix : la sécurité des collections afin qu'elles ne soient pas toutes détruites si la bibliothèque devait être bombardée et une logique de fonctionnement. En effet, comme les collections se voient accompagnées des services y travaillant, il n'est pas possible d'évacuer tous les hommes ni toute la documentation au même endroit. Les dépôts abritant à la fois hommes et documentation ne sont, en outre, pas que de simples lieux de stockage : des services de cette bibliothèque délocalisée sont maintenus tant bien que mal, parmi lesquels celui de la communication des documents qui rencontre quelques lecteurs. Les collections reviennent ensuite à Hanoi vers 1968-1969. Lors de la seconde guerre qui oppose le Vietnam à la Chine un mois en 1979, un transport des collections à Dalat est envisagé, mais il n'est pas mis en pratique. De

29 PELLETIER (Olivia), « De Paul Boudet à Ferréol de Ferry... », *op. cit.*, p. 170.

30 Entretien avec Lê Hai Dang, directeur de la bibliothèque de l'Institut des Informations en Sciences Sociales avec la présence et l'aide de Ngo The Long, Nguyen Van Truong et Cindy A. Nguyen pour l'interprétariat. Hanoi, 4 octobre 2016. La conversation s'est déroulée en vietnamien et en français. Les termes entre guillemets sont ceux qui ont été utilisés lors de cette discussion.

nombreuses pertes et dégâts sont en conséquence à déplorer. Les informations que nous avons réunies s'arrêtent là : l'histoire du fonctionnement de la bibliothèque durant ces conflits demeure à écrire.

Au sujet de l'organisme qui récupéra la majorité des collections de l'EFEO après leurs transferts, celui-ci est plusieurs fois transformé. En 1960, le Gouvernement de la RDVN érige une « bibliothèque générale de l'Institut des Sciences » *via le* « Comité des Sciences d'État ». Cette première se trouve dans les anciens locaux de l'EFEO et elle se compose des anciennes collections de sa bibliothèques, augmentées d'autres collections. En 1966, le comité des Sciences d'État opère une division entre les domaines des sciences et des sciences sociales. En découlent deux bibliothèques, celle des « sciences sociales » et celle des « sciences techniques ». La majorité des anciennes collections de l'EFEO reviennent à la première, tandis qu'un petit nombre d'ouvrages techniques lui ayant appartenu rejoignent la seconde. En 1975, un service appartenant au comité d'État des Sciences sociales est créé : le « département des informations et des sciences sociales ». Depuis cette date, ce nouveau département forme avec la branche des sciences sociales fondée en 1966 l'« Institut d'Information en Sciences Sociales » (ISSI). La bibliothèque des sciences sociales fusionne ainsi avec celle de ce premier département afin de former celle de l'ISSI <sup>31</sup>. D'autres instituts ont également été créés et ont pu récupérer des documents de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO. C'est le cas des instituts Han Nom, d'ethnologie, d'histoire, d'archéologie et de littérature <sup>32</sup>.

Léon Vandermeersch avait pour sa part eu l'occasion de visiter clandestinement l'ancien site de l'EFEO lors d'un séjour à Hanoi à la fin des années 1970 <sup>33</sup>. Les lieux étaient transformés, de nouveaux bâtiments y avaient poussé. Une nouvelle bibliothèque y avait pris place, comprenant uniquement des ouvrages soviétiques, c'est-à-dire autorisés par la censure, quand l'ancienne bibliothèque de l'École, elle, était dans un état désolant. La poussière accumulée sur les livres trahissait son abandon. Elle témoignait du fait que personne ne s'était servi des livres et que la bibliothèque était restée en l'état, non retouchée sans aucun doute du fait du régime politique en place, tandis que celle contenant des ouvrages russes et marxistes accueillait des lecteurs.

---

31 BOURDEAUX (Pascal), TESSIER (Olivier), *Un siècle d'histoire : l'École française d'Extrême-Orient au Vietnam / Lich su mot the ky nghien cuu : vien vien dong bac co phap tai viet nam*, Paris / Hanoi, École française d'Extrême-Orient / Nha Xuat Ban Tri Thuc, 2014, p. 152.

32 Nous avons nous rendre à tous et y mener des entretiens sauf au second. Entretien avec Lan Dan Nguyen (institut d'histoire), Hanoi, 13 octobre 2016. Entretien avec Nguyen Tien Dong (institut d'archéologie), Hanoi, 22 novembre 2016. Entretien avec Cao Viet Anh (institut Han Nom), Hanoi, 28 novembre 2016. Les bibliothèques des deux derniers ont été respectivement créées en 1968 et 1970.

33 Entretiens avec Léon Vandermeersch, *op. cit.*, 14 janvier 2015 et 29 juillet 2016.

Aujourd'hui, les collections de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO se trouvent réparties dans les bibliothèques qui sont attachées à différents instituts. Si celle de l'ISSI s'est taillée la part du lion, celle de l'institut d'archéologie arrive aussi en bonne position, avec celle de l'institution Han Nom. Beaucoup plus petite que la première, la bibliothèque de l'institut d'archéologie pourrait être qualifiée de bibliothèque spécialisée un peu confidentielle, bien qu'assez largement ouverte. D'après les entretiens que nous avons menés, ces différents instituts se seraient servis à la bibliothèque pour constituer leurs collections. Cela se serait passé « après le départ de l'EFEO », « vers 1980-1982 », et le facteur individuel aurait beaucoup joué<sup>34</sup>. Nguyen Tien Dong, notre interlocuteur à l'institut d'archéologie, a ainsi souligné que cet institut avait eu la chance de compter dans son personnel l'historien Nguyen Duy Hinh, qui connaissait bien le chinois et le français et qui avait pu ainsi sélectionner avec fine expertise les documents relatifs à l'histoire et à l'archéologie, que Nguyen Tien Dong juge d'ailleurs encore très utiles et précieux – en particulier les *BEFEO*.

Hormis à l'ISSI et à l'institut à Han Nom qui sont des établissements plus gros et donc pourvus de davantage de moyens – les autres sont des bibliothèques spécialisées globalement petites, voire très petites –, l'histoire de leurs collections provenant de l'EFEO semble s'être perdue, de même que leur identification – à la bibliothèque de l'ISSI, les anciennes cotes ont été conservées<sup>35</sup>. Ces informations sont toutefois à prendre avec précaution, car les discours étaient parfois confus et la parole souvent sous contrôle lorsque nous étions au Vietnam, la bibliothéconomie et l'archivistique en outre non toujours appliquées de façon aussi approfondie que chez nous, les moyens étant différents tout comme l'histoire et l'évolution de ces domaines dans ce pays. Les locaux de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO appartiennent toujours à l'ISSI, dont la bibliothèque dévolue aux sciences sociales a déménagé sur un autre site en 2012-2013<sup>36</sup>. L'actuelle directrice de l'ISSI mentionne volontiers que la bibliothèque de l'EFEO était mieux adaptée : alors que la nouvelle bibliothèque est installée dans un immeuble récent, l'air de l'ancienne était meilleur, à la fois pour les documents et pour la santé du personnel, moins chaud et humide, mais les locaux trop exigus ont commandé le déménagement<sup>37</sup>. Jusqu'au déménagement, le rez-de-chaussée et le premier étage du bâtiment de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO contenant les magasins abritaient ceux de la bibliothèque de l'ISSI et sa salle de lecture se trouvait au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment principal de l'EFEO. Les locaux avaient donc conservés leurs usages historiques, même si les

34 Entretien avec Nguyen Tien Dong, *op. cit.*, 22 novembre 2016.

35 Au sujet des collections de l'institut Han Nom, voir les travaux de P. Papin sur les estampages et le catalogue réalisé en collaboration avec l'EFEO : Tran (Nghia) et Gros (François), *Di sản Hán Nôm Việt Nam : thư mục đề yếu / Catalogue des livres en Han Nôm*, 3 vol., Hanoi, Khoa học xã hội, 1993, pagination multiple.

36 Entretien avec Pham Phuong Ha (ISSI), Hanoi, 14 octobre et 28 novembre 2016. Cette bibliothèque est située au 1 Lieu Giai à Hanoi.

37 Entretien avec Le Thi Lan (ISSI), Hanoi, 18 novembre 2016.

ouvrages de l'ISSI étaient en volume plus restreint. Lors de notre séjour à Hanoi en 2016, le premier étage des magasins de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO accueillait le campus numérique de l'agence universitaire de la francophonie (fermé depuis), dans lequel un petit centre de documentation et des salles de travail ou de réunion ont pris place. Le premier étage de l'ancien bâtiment principal du siège de l'École abrite la salle de lecture de la bibliothèque des sciences et de la technologie nationale <sup>38</sup>. Au rez-de-chaussée se tient un espace d'exposition – où des aquarelles ayant appartenu à l'EFEO représentant des ethnies minoritaires étaient exposées lors de notre visite. Ces documents semblent cependant endormis, peu valorisés (il s'agit sans doute davantage d'un lieu de mémoire que d'exposition). Les anciens meubles à fiches sont, toujours là, en partie au moins, comme oubliés çà et là dans des recoins de couloirs.

Comme Léon Vandermeersch, nous constatons donc à notre tour la permanence du lien entre politique et bibliothéconomie. D'autres exemples, par lesquels nous terminerons, nous ont été donnés à voir lors de notre séjour à Hanoi. Nguyen Tien Dong nous a expliqué que l'institut d'archéologie a accueilli de nombreux chercheurs russes et que sa bibliothèque contenait ainsi beaucoup de documents russes, ce qui est moins le cas depuis les années 1990, après la chute du mur de Berlin donc, car la coopération avec l'archéologie s'est beaucoup réduite <sup>39</sup>. Actuellement, la plupart des chercheurs viennent du département d'histoire de l'université d'Hanoi. Ces transformations s'observent aussi à la bibliothèque de l'ISSI et plus généralement au Vietnam <sup>40</sup>. Depuis 2014, le système de classification décimal utilisé par cette première est le DDC 23 – *Dewey Decimal Classification* –, soit la classification américaine. Jusqu'alors, elle recourait à la classification russe – BBK pour *Bibliotekno-Bibliograficheskaya Klassifikatsiya*. S'il est difficile de ne pas faire le lien avec l'évolution géopolitique du monde depuis la guerre froide, le changement de classification est également justifié par des raisons pratiques de modernisation loin d'être anecdotiques, les deux s'alimentant : l'unification du système permet une meilleure coopération internationale entre bibliothèques ; en outre, le système américain est beaucoup plus détaillé et répond mieux aux besoins de catalogage. Lors de notre visite, la transition était en cours au Vietnam : la bibliothèque nationale avait traduit la classification décimale Dewey, quand de nombreuses bibliothèques utilisaient encore la classification russe.

Nous proposons de terminer cet épilogue par une brève comparaison internationale, réalisée à l'appui des lectures que nous avons pu mobiliser durant la thèse et qu'il serait intéressant

---

38 Entretien avec Pham Phuong Ha, *op. cit.*, 14 octobre et 28 novembre 2016.

39 Entretien avec Nguyen Tien Dong, *op. cit.*, 22 novembre 2016.

40 Ces informations sont issues de la visite de la bibliothèque de l'ISSI qui a suivi l'entretien avec Lê Hai Dang..., *op. cit.*, 4 octobre 2016.



d'approfondir par d'autres travaux. L'histoire plus récente de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO transférée à la RDVN, ainsi que la bibliothèque centrale Pierre-Pasquier de la DABI devenue la bibliothèque nationale du Vietnam montre que ces bibliothèques ont, bon an mal an, subsisté, avec des ralentissements dans leurs développements liés au régime politique et aux moyens que le pays a accordé aux bibliothèques. Ce ne fut pas le cas dans tous les empires coloniaux. Le cas documenté du Zaïre, sur lequel nous avons pu nous pencher, confirme ces facteurs de développement des bibliothèques que sont les évolutions historiques et les choix de politique publique <sup>41</sup>. Le mémoire de Wersey Ikiero Tete montre que le développement des bibliothèques congolaises n'était qu'apparent et n'a pas survécu à la décolonisation, à l'inverse des colonies anglaises voisines comme le Ghana et le Nigéria. Déjà, durant la période coloniale, les bibliothèques du Congo belge étaient sous-développées, le personnel n'était pas qualifié, elles n'avaient pas de moyens financiers – la plupart n'étaient en réalité que des dépôts de livres. Au passage du régime colonial à celui mis en place à l'indépendance, la relève n'a donc pas été assurée. En revanche, dans les colonies britanniques où le personnel était formé, les infrastructures riches et où des moyens financiers étaient déployés, les bibliothèques n'ont pas eu de peine à se maintenir après le système colonial. Elle se sont même développées jusqu'aux zones rurales. Au moment où Wersey Ikiero Tete écrivait son mémoire, en 1983, « de nombreuses écoles pour bibliothécaires » existaient par exemple dans ces pays tandis que le Zaïre était jugé en retard en matière d'équipements de lecture publique, un ralentissement expliqué par l'héritage légué par le Congo belge. Nous pensons pour notre part que le cas vietnamien semble se trouver entre les deux exemples africains. Le régime coercitif vietnamien, les choix politiques et les moyens qui en découlaient semblent avoir ralenti, ou tout du moins réorienté, le développement des bibliothèques. Nous approchons ici un autre sujet de recherche, qui demeure à explorer <sup>42</sup>.

---

41 TETE (Wersey Ikiero), *Bibliothèques coloniales au Zaïre : histoire, organisation et fonctionnement (1888-1959)*, mémoire de fin d'études pour le diplôme supérieur de bibliothécaire, dir. Mary Niles Maack, École nationale supérieure des bibliothèques, 1983, 135 p.

42 Ce sujet de recherche se situe dans la lignée des travaux doctoraux de Cindy A. Nguyen. NGUYEN (Cindy A.), *Misreading: Social Life of Libraries and Colonial Control in Vietnam, 1865-1958*, thèse de doctorat, histoire, Berkeley, univ. de Californie, 2019.

**SOURCES, BIBLIOGRAPHIE, ANNEXES, INDEX ET  
TABLES**

## SOURCES

*Ce travail de thèse s'appuie principalement sur les fonds d'archives conservés à l'École française d'Extrême-Orient, aux Archives nationales d'Outre-mer (ANOM) et au centre numéro 1 des Archives nationales du Vietnam (TTLT1). Des recherches complémentaires ont été menées, en particulier aux Archives nationales, à l'Institut de France et à l'Institut d'information des sciences sociales (IISS) rattaché à l'Académie des sciences sociales du Vietnam. La consultation de nombreuses sources imprimées a également été très utile, tout comme la réalisation d'entretiens oraux, en France comme au Vietnam. Dans ce dernier pays, des témoins nous ont autorisé l'accès à leurs archives privées, au premier rang desquelles celles de Nguyen Van Huyen conservées par son fils Nguyen Van Huy, très précieuses pour nos travaux.*

### Plan des sources :

- **École française d'Extrême-Orient (EFEO, Paris)**  
Fonds des archives historiques  
Registres de documents administratifs  
Dossiers des membres du personnel  
Fonds de Conservations  
Catalogues, inventaires non édités (par collections)  
Fonds George Cœdès  
Sources iconographiques conservées à la photothèque de l'EFEO
- **Archives nationales d'outre-mer (ANOM)**  
Fonds du Gouvernement général de l'Indochine  
Fonds de la Résidence supérieure au Tonkin (ancien fonds : RSTAF)  
Papiers Boudet (86 APOM, fonds privé)
- **Centre numéro 1 des Archives nationales du Vietnam (TTLT1)**  
Direction des archives et des bibliothèques de l'Indochine  
Fonds de la Direction du Contrôle financier de l'Indochine  
Fonds de la Direction des Finances de l'Indochine  
Fonds de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre  
Fonds du Gouvernement général de l'Indochine  
Fonds de la Résidence supérieure au Tonkin
- **Institut de France**

- **Institut d'Information des sciences sociales (IISS ou ISSI ; Académie des sciences sociales, Vietnam)**
- **Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine)**
- **Bibliothèque nationale de France (Site François-Mitterrand)**
- **Archives privées**  
Nguyen Van Huyen  
Phan Luy Lê
- **Sources orales**  
En France  
Au Vietnam
- **Sources imprimées**  
Textes officiels  
Publications officielles sur l'École française d'Extrême-Orient  
*Bulletins de l'École française de l'Extrême-Orient (BEFEO)*  
*Cahiers de l'EFEO*  
*Cahiers de la Société des amis de l'EFEO*  
*Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (CRAI)*  
Monographies publiées par l'EFEO ou avec son soutien  
Autres sources imprimées sur l'EFEO et ses chercheurs  
*Bulletins de la Commission archéologique de l'Indochine (BCAI)*  
Nécrologies  
Sources imprimées sur l'archivistique et la bibliothéconomie  
Sources imprimées sur l'histoire et la géographie de l'Asie

## ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT (EFEO, PARIS)

*Les références indiquées ci-dessous étaient en vigueur avant le reclassement des archives effectué en 2021. Jusqu'à cette date, les archives de l'EFEO avaient connu des tentatives de reclassement dont les analyses et la cotation, parfois incohérentes, témoignent de leur non-aboutissement. Les archives de l'EFEO bénéficient désormais d'un portail : <https://archives.efeo.fr/> La table de concordance des cotes réalisée en 2021 se trouve dans les annexes.*

## Fonds des archives historiques

EFEO, Carton IA : Fonctionnement de l'EFEO (1900-1920), dossier 4 : Correspondance avec des savants et des organismes scientifiques.

EFEO, Carton IA : Fonctionnement de l'EFEO (1900-1920), dossier 93 : Correspondance avec des savants et des organismes scientifiques.

EFEO, Carton IB : Fonctionnement de l'EFEO, dossier 1 : Nominations de membres d'honneur et de membres correspondants : arrêté[s] de nomination, lettre[s] de remerciements, envoi[s] de diplômes, accusés de réception, correspondance (1947-1953).

EFEO, Carton IB : Fonctionnement de l'EFEO (1905-1920), dossier 37 : Personne indochinois : état des sommes acquises pour soldes et allocations (1946).

EFEO, Carton III : Relations avec les pays étrangers (1899-1920), dossier 1 : Relations avec les pays étrangers (1899-1920).

EFEO, Carton III : Relations avec les pays étrangers (1899-1920), dossier 2 : Relations extérieures, Institutions et sociétés savantes (France) (1922-1940).

EFEO, Carton IV : Monuments historiques (1874-1954), dossier 2 : Classement par provinces, Dossiers par monuments : Binh-Dinh, de Darlac à Thua-Thien (Hué) (1900-1945).

EFEO, Carton IV : Monuments historiques (1874-1954), dossier 4 : Monuments historiques de l'Annam-Champa, généralités (dossiers par monuments) (1901-1950).

EFEO, Carton IV : Monuments historiques (1874-1954), dossier 5 : Monuments historiques de l'Annam Champa : dossiers par monuments (1901-1950). R30 Conservation de l'Annam Champa.

EFEO, Carton V : Monuments historiques (1901-1950), dossier 1 : Papiers divers.

EFEO, Carton V : Monuments historiques (1901-1950), dossier 4 : Relations extérieures, aménagement des sites naturels (1906-1944).

EFEO, Carton V : Monuments historiques (1901-1950), dossier 5 : Monuments historiques, classement par provinces, dossiers par monuments, Quang-Nam (1900-1945).

EFEO, Carton V : Monuments historiques (1901-1950), dossier 6 : Monuments historiques, dossiers par monuments, classement par provinces, Kontum, Phanrang (1900-1945).

EFEO, Carton V bis : Monuments historiques, dossier 1 : Inscriptions cames (pagodes, fouilles, tombeaux, marché).

EFEO, Carton V bis : Monuments historiques, dossier 6 : Points archéologiques.

EFEO, Carton VI : Monuments historiques (1901-1950), dossier 1 : Mr. Tavernier, agrégé d'histoire « L'Ancien Empire d'Annam » (Manuscrit) [Abrégé d'Histoire de l'Ancien Empire d'Annam, Tavernier : tapuscrit]

EFEO, Carton VI : Monuments historiques (1901-1950), dossier 2 : Annam : Divers (1902-1948).

EFEO, Carton VI bis : Monuments historiques (1874-1954), dossier 2 : Cochinchine, plans, citadelles (s.d.).

EFEO, Carton VI bis : Monuments historiques (1874-1954), dossier 3 : Citadelles annamites (Hué) (s.d.).

EFEO, Carton VII : Monuments historiques (1874-1944), dossier 2 : Dossier par monuments, classement par localités : Bac-Lieu, Bentre, Cantho, Cholon, Gia-Dinh, Gocong, Long-xuyen, Rach-gia, Sadec, Saigon-cholom, Tanan, Tay-Ninh, Tra-Vinh, Vinh-Long, Bien-hoa, Chau-doc, Oco.

EFEO, Carton VII : Monuments historiques (1874-1944), dossier 3 : Laos, généralités (1899-1945).

EFEO, Carton VII : Monuments historiques (1874-1944), dossier 6 : Monuments historiques, dossiers par monuments, classement par provinces, Kontum, Phanrang (1900-1945).

EFEO, Carton VIII : Monuments historiques (1899-1954), dossier 1 : Histoire du Las (sic) (1901), déclassement du Vat Phya Vat (1953) (1899-1954).

EFEO, Carton VIII : Monuments historiques (1899-1954), dossier 2, SD : R. 6 Conservation des Monuments du Laos (1948-1954).

EFEO, Carton VIII : Monuments historiques, dossier 3 : Monuments historiques Laos, suite et fin des monuments du Laos (1899-1954). Conservation des monuments historiques du Laos (1947-1949).

EFEO, Carton IX : Monuments historiques (1900-1943), dossier 1 : Laos, Découvertes, fouilles, restauration (1900-1943).

EFEO, Carton IX : Monuments historiques (1900-1943), dossier 8 : Monuments historiques, Cambodge (1946-1961).

EFEO, Carton X : Musées, dossier 1 : Musée, organisation des musées en Indochine (1926-1943).

EFEO, Carton X : Musée, dossier 3 : Tourane, Dossier Parmentier : doc. 21 à 26.

EFEO, Carton X : Musées, dossier 4 : Musée Parmentier : correspondance, plans (1947-1954).

EFEO, Carton X : Musées, dossier 27 : Musée H. Parmentier : correspondance (1947-1954).

EFEO, Carton XI : Musées, dossier 1 : Musées, Albert-Sarraut à Phnom-Penh (1905-1944).

EFEO, Carton XI : Musées, dossier 2 : Musées, Albert Sarraut à Phnom-Penh : rapports activités (1948), inventaires collections, rattachement à EFEO, Sarraut représentant officiel (1905-1955).

EFEO, Carton XII : Musée, dossier 1 : Musée de Hanoi (Louis Finot) : document n° 1 à 6bis : correspondance, rapports (1901-1915).

EFEO, Carton XII : Musée, dossier 2 : du doc. 7 au doc. 11 : généralités.

EFEO, Carton XII : Musées (s. d.), dossier 2-96 : Inventaire Musée Louis Finot. Pièces relatives aux opérations du 2<sup>e</sup> groupe d'inventaire (septembre 1957-janvier 1958), inventaire de la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient adressé à Messieurs les représentants du deuxième groupe mixte au sein de la commission chargée de faire l'inventaire de la bibliothèque et du musée de l'École française d'Extrême-Orient (centre de Hanoi).

On trouve également ces procès-verbaux et des pièces relatives aux inventaires dans : Carton XXXIII, dossier XXX. Et EFEO, Réserve, Inventaire des ouvrages imprimés et manuscrits arrivés d'Indochine à Paris + pièces relatives aux opérations de restitution.

EFEO, Carton XII : Musées (s. d.), dossier 4 : Inventaire Musée Louis Finot (s. d.).

EFEO, Carton XIV : Musées (s. d.), dossier 1 : dossier 20/1 : Réforme de l'orthographe (1913-1932), romanisation et transcription du cambodgien (1912-1943) (1912-1943), F. 4 Transcription du cambodgien.

EFEO, Carton XIV : Musées (s. d.), dossier 2 : Réorganisation du personnel chargé de la Conservation des Musées Archéologiques d'Indochine, Musée de Vientiane (10 août 1931), Correspondance envoyée par le directeur de l'EFEO à Gougal à Hanoi (s. d.).

EFEO, Carton XIV : Musées (s. d.), dossier 2 : Dossier 20/2 : Réforme de l'orthographe, romanisation et transcription du cambodgien (1912-1943), F. 4 Manuels chams, s. d. [1938, 1940].

EFEO, Carton XIV : Musées (s. d.), dossier 4 : Ethnographie & Linguistique, Birmanie, Chine, Thaïlande (s. d.).

EFEO, Carton XIV : Musées (s. d.), dossier 4 : Musée historiques.

EFEO, Carton XIV : Musées (s. d.), dossier 7 : Musée Khai-dinh à Hué (1923-1948).

EFEO, Carton XV : Participation de l'EFEO aux travaux de l'administration indochinoise concernant la linguistique (1912-1951).

EFEO, Carton XVI : Participation de l'EFEO aux travaux de l'administration indochinoise concernant la linguistique (1912-1951), dossier 2 20-2 : Réforme de l'orthographe ; romanisation et transcription du cambodgien.

EFEO, Carton XVI : Participation de l'EFEO aux travaux de l'administration indochinoise concernant la linguistique (1912-1951), dossier 4 : Ethnographie & Linguistique, Birmanie, Chine, Thaïlande (s. d.).

EFEO, Carton XVII : Documentation, expertises (XVII<sup>e</sup> s. - 1943). Expertises, renseignements (1899-1948), dossier 22 : Résidents en Indochine : reprise des demandes de renseignements de documentation et de publication, échanges d'information (1899-1920).

EFEO, Carton XVIII : Membres correspondants, membres d'honneurs, candidature, dossier Divers.

EFEO, Carton XVIII : Membres correspondants, membres d'honneurs, candidature / AFIC, dossier : Membres correspondants, P. 14 Castagnol Edmonde (1940-1953).

Carton XXII : Relations extérieures (1920-1946), dossier 29 : Conseils, comités, commissions (1921-1944).

EFEO, Carton XXII : Relations extérieures (1920-1946), dossier 30 : Direction des Archives et des Bibliothèques (1919-1943).

EFEO, Carton XXIII : Coopération avec des chercheurs extérieurs à l'EFEO (1899-1954), dossier 34 : Institut indochinois pour l'étude de l'homme (1936-1943).

EFEO, Carton XXIII : Coopération avec des chercheurs extérieurs à l'EFEO (1899-1954), dossier 34 : Institut indochinois pour l'étude de l'homme (1937-1949).

EFEO, Carton XXIV : Correspondance avec des scientifiques, des organismes de recherche, des sociétés savantes et des associations (s. d.), dossier 36 : Relations avec des universités, instituts de recherches (Corée, États-Unis, Hong-Kong, Indes anglaises, Indes néerlandaises) (1921-1954).

EFEO, Carton XXV : Correspondance avec des scientifiques, des organismes de recherche, des sociétés savantes et des associations (s. d.), dossier 36 (1) : Musée A. Sarraut, Phnom-Penh : correspondance (1955-1961).

EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1946-1963), dossier 38 : Délégation de l'EFEO à New Delhi, Correspondance et documentation de Suzanne Karpelès, Exposition itinérante en Inde (1946-1948).

EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1946-1963). Rapport sur l'activité de École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1958.

EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1946-1963). Rapports annuels d'activité du directeur de l'EFEO (s. d.).

EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1946-1963). Risques encourus par l'EFEO du fait de sa position dans le nord de l'Indochine (nov. - déc. 1950).

EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1946-1963). Situation générale et fonctionnement EFEO (nov. 1950 - fév. 1951).

EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1949-1963), dossier 38 : Délégation de l'EFEO à New-Delhi, correspondance et documentations de Suzanne Karpelès 1946-1948, exposition itinérante en Inde 1946-1948.

EFEO, Carton XXVII : Fin de la période indochinoise (1949-1963), dossier 38 : Maintient (sic) de l'EFEO en Indochine après la guerre.



EFEO, Carton XXVIII : Fin de la période indochinoise (1946-1963), dossier 39 : Conseil d'administration, sessions 1 à 5 : procès-verbaux des séances, rapports d'activité de l'EFEO, programmes de travail (1950-1954).

EFEO, Carton XXVIII : Fin de la période indochinoise (1946-1963), dossier 40 : L'EFEO après les accords de Genève, quadripartisme (1954-1956).

EFEO, Carton XXVIII : Fin de la période indochinoise (1946-1963), dossier 40 : Expédition en France d'archives de l'EFEO et d'un stock de publications (1955).

EFEO, Carton XXVIII : Fin de la période indochinoise (1946-1963), dossier 40 : Évacuation.

EFEO, Carton XXVIII : Fin de la période indochinoise (1946-1963), dossier 41 : L'EFEO après les Accords de Genève (1945-1956).

EFEO, Carton XXVIII : Fin de la période indochinoise (1946-1963), dossier 45 : Relations extérieures, relations avec l'étranger.

EFEO, Carton XXVIII : Fin de la période indochinoise (1946-1963), dossier 46 : Décisions, ordres de mission (1957-1962).

EFEO, Carton XXX : Relations avec l'étranger (s. d.), dossier 39 : Conseil d'administration, sessions 1 à 5 : procès-verbaux des séances, rapports d'activité de l'EFEO, programmes de travail (1950-1954).

EFEO, Carton XXX : Relations avec l'étranger (s. d.), dossier 45 : Bibliothèques étrangères et sociétés savantes étrangères (1948-1954).

EFEO, Carton XXX : Relations avec l'étranger (s. d.), dossier 46 : Correspondance de Jean Filliozat avec le ministre de l'Éducation nationale, direction de l'Enseignement (juillet 1956-janvier 1953).

EFEO, Carton XXX : Relations avec l'étranger (s. d.), dossier 46 : Correspondance avec le ministère des Affaires étrangères (1956-1962).

EFEO, Carton XXX : Relations avec l'étranger (s. d.), dossier 46 : Relations avec l'étranger, redéfinition des missions de l'EFEO (1956-1963).

EFEO, Carton XXXI : Relations extérieures (1956-1965), dossier 46 : Fonctionnement de l'EFEO (1956-1965), PV du [des] CA du 28 août 1956 au 07 janvier 1967.

EFEO, Carton XXXI : Relations extérieures (1956-1965). Procès-verbaux de conseils d'administration (1971-1976).

EFEO, Carton XXXII : Fonctionnement de l'EFEO (1956-1965), dossier 46 : doubles de PV de CA, hors période EFEO [1951-1954, 1956-1976].

EFEO, Carton XXXIII : Délégations et centres de l'EFEO (1950-1963), dossier : Fermeture du centre de Hanoi (novembre 1958-mars 1959).

EFEO, Carton XXXV : Divers (s. d.). Correspondance Jean Filliozat (1957-1958).

EFEO, Carton XXXV : Divers (s. d.), dossier 68 : Défense passive (1943-1944).

EFEO, Carton XXXV : Divers (s. d.), dossier 69 : Évolution sur la situation politique en France du 18 mars 1943 au 28 décembre 1944.

EFEO, Carton XLVII : Registre départ (s. d.). Registres 22 et 23.

EFEO, Mss. Eur. 207 [collection des manuscrits européens], « Pièce 207 - Questionnaires linguistiques par l'École française d'Extrême-Orient ». En ligne sur <https://archives.efeo.fr/index.php/1-a-562-207> [consulté le 13 août 2021].

## Registres de documents administratifs

*Les « registres DA », pour documents administratifs, centralisent les décisions réglementaires relatives à l'École et à ses agents, ainsi que les décisions prises par elle-même (contrats d'engagement, notes de service, règlements intérieurs, rapports d'activité, par exemple). Ces registres couvrent la période 1898-1954 de l'EFEO (de ses débuts à quelques mois après les Accords de Genève : le dernier document consigné date du 13 septembre 1954).*

EFEO, Réserve, Registre DA1.

EFEO, Réserve. Registre DA2.

EFEO, Réserve. Registre DA3.

EFEO, Carton XLVIII : Registre DA. Registres DA4, DA5, DA6, DA7.

EFEO, Carton XLIX : Registre DA. Registres DA8, DA9, DA10.

EFEO, Carton L : Registre D.A. Registres DA11, DA12, DA13.

EFEO, Carton LI : Registre D.A. Registres DA14, DA15.

EFEO, Carton LIII : Registre D. A. - Dossiers (s. d.), dossier : correspondance confidentielle, arrivée.

## Dossiers des membres du personnel

EFEO, DP 6 : Deydier, Henri.

EFEO, DP 42 : Durand, Maurice.

EFEO, DP 58 : Hervouet, Yves.

EFEO, DP 75, Lévy, Paul.

EFEO, DP 76, Malleret, Louis.

EFEO, DP 77, Manikus, Jean.

EFEO, DP 87 : Maybon, Charles.  
EFEP, DP 98 : Pelliot, Paul.  
EFEO, DP 110, Philastre, Marcel, Marius, Henry.  
EFEO, DP 116 : Stein, Rolf.

## Fonds de Conservations

EFEO, FCCC : Conservation Cochinchine-Cambodge (1931-1939). Activités et recherches de terrain (1931-1939).

EFEO, FCA : Conservation d'Angkor (1907-1975). Activités et recherches de terrain (1902-1973).

EFEO, Rapports Conservation d'Angkor originaux (1927-1942). Rapport de mai 1941.

*Ces archives, initialement sans cotation, ont été reclassées et numérisées durant notre doctorat : EFEO, Fonds de la Conservation d'Angkor. Activités et recherches de terrain : rapports de fouilles.*

*Mai 1941 (pièce 12) : [https://archives.efeo.fr/uploads/r/archives-de-l-cole-fran-aise-d-extr-me-orient-paris/2/a/e/2ae6760ea79345fe9af1514146ef450f78134a0c871274557254b38d242fc80c/1941\\_05\\_Mai1941LowRes.pdf](https://archives.efeo.fr/uploads/r/archives-de-l-cole-fran-aise-d-extr-me-orient-paris/2/a/e/2ae6760ea79345fe9af1514146ef450f78134a0c871274557254b38d242fc80c/1941_05_Mai1941LowRes.pdf)*

## Catalogues, inventaires non édités (par collections)

*D'autres descriptions des collections publiées se trouvent dans les sources imprimées (voir : Bulletins de l'École française de l'Extrême-Orient (BEFEO), Erreur : source de la référence non trouvée, Autres sources imprimées sur l'EFEO et ses chercheurs).*

EFEO, Microfilms, MF 8 Divers : Cahier d'enregistrement EFEO (s. d.).

EFEO, Microfilms, MF 10 Divers : Catalogue des cartes et plans.

EFEO, Microfilms, MF 21 Divers : Catalogue des manuscrits européens, s. d. [1957 pour le microfilm], 50 p.

EFEO, Microfilms, MF 24 Divers : Discothèque (s. d.)

EFEO, Mss. Eur. [Manuscrits européens] 1 à 562 Fonds des manuscrits européens de l'École française d'Extrême-Orient, 2012-2018, dans Calames. En ligne : <http://www.calames.abes.fr/Pub/#details?id=FileId-1528> [consulté le 21 janvier 2021].

- EFEO, Mss. Eur. 85 : Catalogue analytique des manuscrits khmers (s. d.)
- EFEO, Mss. Eur. 293 : Catalogues II – Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales (s. d.)
- EFEO, MSS PALI 1-156 : Inventaire des manuscrits pali, 2016. En ligne sur Calames : <http://www.calames.abes.fr/Pub/#details?id=FileId-1528> [consulté le 22 juin 2020].
- EFEO, Réserve. Catalogue 19 : Manikus (Jean), Instructions pour le classement des archives et des documents de la photothèque, 20 décembre 1954.
- EFEO, Réserve. Catalogue 32 : Catalogue des archives du Kinh Luoc.
- EFEO, Réserve. Dossier composite s. n., s. d. Mss. des Pagodes de Vientiane.
- EFEO, Réserve. Dossier s. n., s. d. Inventaires des caisses confiées à l'Ambassade de France au Cambodge pour expédition par valise maritime, 29 janvier 1970 et 8 février 1972.
- EFEO, Réserve. États du fonds des manuscrits de l'EFEO par Jacqueline Filliozat, 9 avril 1988.
- EFEO. Réserve. Inventaires divers EFEO.
- EFEO, Réserve. Les manuscrits du Cambodge à l'École française d'Extrême-Orient - Paris, par Jacqueline Filliozat, 1988.
- EFEO, Réserve. Archives de l'École française d'Extrême-Orient (AEFEO) : Saïgon-Hanoi, 15 décembre 1898-18 septembre 1956, notes dactylographiées, 1995.
- EFEO, Réserve. Inventaire des ouvrages imprimés et manuscrits arrivés d'Indochine à Paris + pièces relatives aux opérations de restitution.
- EFEO, Réserve. Catalogue du fonds Cambodge de la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient par Lean Ang Chou, Jacqueline de Gonnevillè, Cyprienne Lombard-Latune, 1987. 107 p.
- EFEO, Réserve. Catalogue du fonds thaï de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient à Paris par Pisamaï Charœunsab, Louis Gabaude, Christine Rageau, mars 1989, 403 p.
- EFEO, Réserve. Catalogue du fonds Vietnam de la bibliothèque de l'EFEO par Thu Ngoc Anh Lê, Christine Rageau, 1989.
- EFEO, Réserve. Fichier d'inventaire. Collection tibétaine de l'École française d'Extrême-Orient par Caroline Riberaïgua, 2006, pagination multiple.

## Fonds George Cœdès

Arch002/2/1/3 : Organisation de l'École française d'Extrême-Orient et statut du personnel scientifique (1931-1946).

Arch002/2/1/5 : Programme d'enseignement pour l'Indochine (1946).

Arch002/2/3/15, Revue de presse (année 1946).

## Sources iconographiques conservées à la photothèque de l'EFEO

*Ces références sont disponibles en ligne, en basse définition, sur le site de la photothèque de l'EFEO : <https://collection.efeo.fr/ws/web/app/report/index.html>. Les légendes ci-dessous sont celles de la photothèque.*

### Fonds Chine

CHI08092b : Les volumes du Kanjur et du Tanjur mis en caisses pour leur voyage jusqu'aux États-Unis, photographie prise dans la cour de la maison de J. F. Rock à Chone, 26 février 1926.

CHI08075 : Départ des manuscrits Kandjar et Tandjar de la lamasserie de Chone, 26 février 1926.

CHI08073 : Départ des manuscrits Kandjar et Tandjar de la lamasserie de Chone, 26 février 1926.

### Fonds Vietnam

Cartes :

VIE08976 : Carte des missions et travaux de l'EFEO en Indochine (1900-1951) : Sciences historiques et philologiques, religions, ethnographie, s. d.

VIE08976\_bis : Carte des missions et travaux de l'EFEO en Indochine (1900-1951) : épigraphie, archéologie, préhistoire, s. d.

VIE08978 : Carte d'Asie, Indochine, organisation de l'École, 1900-1930, dépôts archéologiques, s. d.

VIE08981 : Carte montrant les relations de l'EFEO avec les pays étrangers, s. d.

VIE08983\_bis : Carte des missions et travaux en Indochine de l'EFEO (1900-1951), s. d.

VIE19951 : Carte des missions à l'étranger de l'EFEO de 1900 à 1951, s. d.

Photographies, plans, aquarelle :

VIE05614 : De la rue Pellerin, entrée n° 140, s. d.

VIE06439 : Artisans teinturiers pendant le séchage des étoffes, Hanoi, s. d.

VIE08918 : Musée Louis-Finot, Hanoi, s. d.

VIE08983\_2 : Vue intérieure de la bibliothèque de l'EFEO au 26 boulevard Carreau à Hanoi, s. d.

VIE08983\_4 : Bibliothèque de l'EFEO au 26 boulevard Carreau à Hanoi, s. d.

VIE22945 : George Cœdès, directeur de l'EFEO, et le personnel asiatique, s. d.

VIE23174 : EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, état des travaux, enfoncement d'une pièce en béton armé, s. d.

VIE23177 : Construction de la nouvelle bibliothèque, cérémonie du coulage avec le gouverneur général et l'amiral Decoux

VIE23179 : EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, état des travaux, (vue extérieure), s. d.

VIE23179\_bis : EFEO : chantier de construction pour la nouvelle bibliothèque, travaux et artisans (vue d'ensemble), s. d.

VIE23181 : EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, angle sud-est du RdC et 1er étage, (vue extérieure), s. d.

VIE23186 : EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, pont bureau et façade nord, (vue extérieure), s. d.

VIE23189 : EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, angle sud-est et pont bureau, (vue partielle extérieure), s. d.

VIE23192 : EFEO, la nouvelle bibliothèque et la station de microfilms à droite, (vues extérieures), s. d.

VIE23194 : Document graphique, EFEO : dessin du projet de J. Y. Clayes (sic) pour la nouvelle bibliothèque, s. d.

VIE23197 : EFEO, dessin du projet de J. Y. Clayes (sic) pour la nouvelle bibliothèque, s. d.

VIE23198 : EFEO, dessin du projet de J. Y. Clayes (sic) pour la nouvelle bibliothèque, s. d.

VIE23227 : EFEO, bibliothèque après le typhon (vue façade nord), s. d.

VIE23229 : EFEO, bibliothèque du logement du directeur après le typhon, (vue de l'angle nord-ouest), s. d.

VIE23230 : EFEO, bibliothèque, salle de lecture, (vue intérieure), s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO)

VIE23231 : EFEO, bibliothèque, salle de lecture, (vue intérieure), s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO)

VIE23236 : La bibliothèque de l'EFEO au 26 boulevard Carreau à Hanoi, s. d.

## **ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER (ANOM)**

*Lors de notre séjour à Aix-en-Provence, nous avons essayé de consulter de façon exhaustive toutes les archives se rapportant à l'EFEO. Les cotes données ci-dessous sont celles utilisées in fine dans la thèse.*

### **Fonds du Gouvernement général de l'Indochine**

ANOM, GGI, 1 481 : Mission archéologique (1899-1900-1901).

ANOM, GGI, 1 483 : Travaux ethnographiques (1903).

ANOM, GGI, 1 494 : Nomination de M. Péri (sic.) comme pensionnaire (1909).

ANOM, GGI, 1 496 : École française d'Extrême-Orient (Personnel) : Renouvellement du terme de séjour de M.M. Noël Péri (sic.) et Henri Maspéro ; Nomination de M. Noël Péri (sic.) dans le poste

de secrétaire bibliothécaire ; Nomination de M. Cœdès comme pensionnaire ; Nomination de M. Aurousseau comme pensionnaire (1914).

ANOM, GGI, 1 498 : École française d'Extrême-Orient III-C : Licenciement par mesure disciplinaire du nommé Nguyen Hien Tien (2 août 1905).

ANOM, GGI, 1 500 : École française d'Extrême-Orient III-C : Décision nommant le sieur Nguyen Van To secrétaire temporaire (16 août 1905).

ANOM, GGI, 1 503 : École française : A.s. du détachement à l'École de l'interprète laotien Sing (1909).

ANOM, GGI, 5 607 : Questionnaire linguistique établi par l'École française d'Extrême-Orient (1939-1940) [1938-1940].

ANOM, GGI, 7 982 : Décrets et arrêtés concernant le personnel (1899-1907).

ANOM, GGI, 7 983 : Mission d'exploration scientifique permanente de l'Indochine (1902-1918).

ANOM, GGI, 7 984 : École française d'Extrême-Orient, création de l'Enseignement secondaire des indigènes (1910).

ANOM, GGI 7 986 : Création d'un institut philologique (1897).

ANOM, GGI, 8 004 : Création des membres honoraires et de correspondants de l'École française (1900).

ANOM, GGI, 16 907 : Monuments historiques, Commission des antiquités du Tonkin, arrêté du 30 Sept. 1901 [1901, 1914, 1915, 1918, 1921].

ANOM, GGI, 16 919 : Monuments historiques, Commission archéologique des monuments de l'Indo-Chine auprès du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Service des monuments historiques en I. C. (1908).

ANOM, GGI, 16 923 : Monuments historiques, Création de périmètres de protection autour des monuments d'Angkor et d'un musée d'art cham à Tourane (1910) [1908-1910].

ANOM, GGI, 16 928 : Monuments historiques, a.s. des anciennes citadelles annamites (1913).

ANOM, GGI, 16 931 : Monuments historiques, conservation des monuments historiques et exportation des œuvres d'art, A. s. d'une circulaire mlle du 16 février 1914 relatif

ANOM, GGI, 16 992 : Musées C, Envoi du Territoire de Quang-Tchéou au musée historique de l'armée à Paris (1904).

ANOM, GGI, 17 002 : Musées, proposition de M<sup>r</sup> Jean Roux en vue de la création d'un musée historique du Tonkin (1911).



ANOM, GGI, 17 005 : Musée, musée archéologique (1914). Copie du rapport de M. H. Parmentier, architecte diplômé par le gouvernement, chef du service archéologique de l'École française d'Extrême-Orient, 4 mai 1914.

ANOM, GGI, 18 081 : Bureau Politique, Mission de M. Huber, membre de l'École Française d'Extrême-Orient, au Siam et en Birmanie (1903) [1913].

ANOM, GGI, 18 224 : A. s. de M. Chao Chittarat (1918).

ANOM, GGI, 19 279 : Demande de documents pour le musée de Kansas City (1907) [1906-1907].

ANOM, GGI, 19 329 : Service des affaires politiques et indigènes, envoi à Bangkok des documents concernant le couronnement des rois d'Annam et du Cambodge (s. d.) [1911].

ANOM, GGI 19 396 : Dossiers divers, Désignation des correspondants de l'École française d'Extrême-Orient (1916)

ANOM, GGI, 19 566 : Mission Huber, de l'École française d'Ext. Orient, dans la Chine méridionale (1901).

ANOM, GGI, Dossier 19 865 : François, Consul général de France à Yunnanfou ; Difficultés avec l'administration des Travaux Publics d'Indochine : rapports avec l'Ingénieur en chef du Contrôle, M. Caboche ; Nomination de M. Huber, Pensionnaire de l'E.F.E.O. interprète au service du Contrôle du Chemin de fer (1902) [1901-1902].

ANOM, GGI, 20 300 : Publication dans le Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient de la traduction d'un pamphlet de Phan Chu Trinh (7 avril 1908).

ANOM, GGI, 24 931 : Mission de M. Pelliot en Chine, Achat de livres, manuscrits et objets d'art pour le compte de l'École française d'Extrême-Orient. (1901).

ANOM, GGI, 25 181 : Consulat de Bangkok, Recherche de livres bouddhiques en pali pour le compte de l'École française d'Extrême-Orient (1900).

ANOM, GGI, 25 803 : École française d'Extrême-Orient, Projet consistant à donner à l'E.F.E.O. La surveillance et l'entretien des ruines d'Angkor (1901).

ANOM, GGI, 33 338 : Missions, Mission de M. Peri, Secrétaire de l'École française d'Extrême-Orient, au Japon et en Corée (1920).

ANOM, GGI, 33 359 : Missions, Mission en Chine de M. P. Demiéville, membre temporaire de l'École française d'Extrême-Orient (1921).

ANOM, GGI, 33 369 : Missions, Mission de M. L. Aurousseau, professeur de Chinois à l'École française d'Extrême-Orient, Mission d'études archéologiques en Chine et au Japon (1922).

ANOM, GGI, 37 113 : Melle Aurousseau M, (s. d.) [1921-1922].

ANOM, GGI, 37 115 : Boudet (Paul) (s. d).

ANOM, GGI 37 118 : Commaille (Jean), Conservateur du Groupe d'Angkor, décédé (s. d.).

ANOM, GGI, 37 125 : École française d'Extrême-Orient, Prolongation du séjour de M. Huber comme pensionnaire de l'École (Janvier 1904), Nommé professeur de chinois (2 août 1905), Chargé d'une mission en Europe (6 avril 1908), Chargé de mission au Siam (arr. du 21 nov. 09) (s. d.).

ANOM, GGI, 37 131 : Nai Phuan.

ANOM, GGI, 37 133 : École française d'Extrême-Orient, Noël Péri (sic) : pensionnaire.

ANOM, GGI, 38 494 : Missions, M. Aubouin, Membre temporaire de l'École française d'Extrême-Orient, chargé de mission au Japon (1927).

ANOM, GGI, 38 544 : Mission d'études aux Indes Britanniques, en Birmanie et au Siam de M. Paul Mus, Membre Temporaire de l'École française d'Extrême-Orient (1927).

ANOM, GGI, 38 563 : Missions & voyages, Séjour en Indochine de M. Shirokogoroff professeur d'anthropologie de Sun Yat Sen University (s. d.) [1928].

ANOM, GGI, 38 612 : Missions & voyages, Voyage en Indochine de M. le Dr. Schrieke, Directeur de l'Enseignement des Indes Néerlandaises (1929) [1929-1930].

ANOM, GGI, 38 615 : Missions & voyages, Échange de personnel scientifique et technique de l'École Française d'Extrême-Orient et du Service Archéologique des Indes Néerlandaises (1930) [1929-1930].

ANOM, GGI, 41 245 : Mise à la disposition du Gouvernement Siamois (sic.) de M. Cœdès, Membre de l'École française d'Extrême-Orient (1914).

ANOM, GGI, 44 498 : Pièces diverses (1928-1931, 1934, 1936).

ANOM, GGI, 44 501 : Candidature de M. Kim (Corée) aux fonctions de bibliothécaire de l'École française d'Extrême-Orient (1931).

ANOM, GGI, 44 502 : École française d'Extrême-Orient : articles de Bob Casey dans le « Chicago Daily New (sic.) » concernant la découverte du Prah Khan de Kompong Thom (1928)

ANOM, GGI, 44 503 : Achats de documents relatifs à la guerre du Tonkin et provenant du palais de Pékin (1926-1927).

ANOM, GGI, 44 504 : Achat pour le compte de l'EFEO d'une lettre autographe de De-Tham (1927).

ANOM, GGI, 50 882 : Attribution à l'EFEO de l'immeuble et du mobilier de l'ancienne Université indochinoise (1909).

ANOM, GGI, 50 883 : École française d'Extrême-Orient, Bibliothèque (1910).

*Il s'agit du même dossier que celui coté 7 984, le dossier 50 883 contenant toutefois quelques annexes supplémentaires.*

ANOM, GGI, 50 893 : École française d'Extrême-Orient, publication d'une collection de textes chinois sur l'Indochine (1921).

ANOM, GGI, 50 896 : École française d'Extrême-Orient, Victor Goloubew (1922).

ANOM, GGI, 50 897 : École française d'Extrême-Orient, Arousseau (1922). Lettre du directeur de l'EFEO, L. Finot, au gouvernement général (service du personnel), 1<sup>er</sup> août 1922.

ANOM, GGI 50 914 : École française d'Extrême-Orient, création d'un cadre d'agents techniques du service archéologique de l'École française d'E. O. (1928-1929)

ANOM, GGI, 50 915 : École française d'Extrême-Orient, Avance de 3000\$ faite à M. Arousseau décédé en France le 24 Janvier 1929, Désignation de Bonhomme pour ester en justice au nom de G.G. le règlement de la succession du défunt (1929).

ANOM, GGI, 50 916, École française d'Extrême-Orient, Divers, Cession à l'École française d'Extrême-Orient de deux parcelles de terrain domaniale sises à Siemréap (Cambodge) (1930) [1929-1930].

ANOM, GGI, 50 919 : École française d'Extrême-Orient, Demiéville (Débet) (1921-1932).

ANOM, GGI 50 923 : École française d'Extrême-Orient, Nomination des correspondants (1905-1933).

ANOM, GGI, 50 924 : École française d'Extrême-Orient, A B, Crédits et Subventions (1911-1933).

ANOM, GGI, 50 926 : École française d'E. O., Correspondance diverse (1909-1933).

ANOM, GGI, 53 470 : Commission d'enquête dans les territoires d'Outre-Mer, II- Mémoires présentés par les services généraux, archives et bibliothèques centrales (s. d.). Rapport sur la direction des archives et des bibliothèques depuis sa création (1917-1937).

ANOM, GGI, 53 471 : Commission d'enquête dans les territoires d'Outre-Mer, II – Mémoires présentés par les services généraux, direction de l'Instruction publique (s. d.) [1937].

ANOM, GGI 53 472 : Commission d'Enquête dans les Territoires d'Outre-Mer, II- Mémoires présentés par les Services Généraux, École Française d'Extrême-Orient (s. d.).

ANOM, GGI, 56 198 : Consulat de France à Pakhoi, recommandation en faveur de sa famille auprès des autorités chinoises de Ho p'ou sollicitée par M. Tchong Man Khai, lettré à l'École frse d'Extr. Orient (1923).

ANOM, GGI 56 232 : Consulat de France à Hoihao, transmission d'une lettre du directeur de l'École fr<sup>se</sup> d'Extrême-Orient au lettré pékinois devenu disponible à la suite du départ de M. Blanchet (1902).

ANOM, GGI, 56 248 : Consulat de France à Hoihao, A. s. des documents topographiques sur l'île de Hainan laissés par le capitaine danois Jeremiassen (1904).

ANOM, GGI, 60 097 : Monuments historiques, interdiction d'exporter certaines catégories d'objets d'art ou d'objets anciens (s. d.) [1920-1921].

ANOM, GGI, 60 102 : Monuments historiques, protection des monuments historiques et exportation des œuvres d'art, correspondance avec le Résident Supérieur au Cambodge (s. d. [1922-1923]).

ANOM, GGI, 60 103 : Monuments historiques, protection des monuments historiques et exportation des œuvres d'art, correspondance avec le Résident Supérieur en Annam (s. d. [1922-1923]).

ANOM, GGI, 60 104 : Monuments historiques, protection des monuments historiques et exportation des œuvres d'art, correspondance avec le directeur de l'École française d'Extrême-Orient, commission chargée d'établir des projets d'arrêtés relatifs à la protection des monuments historiques (s. d. [1920-1923]).

ANOM, GGI, 60 105 : Monuments historiques, correspondance avec l'avocat du gouvernement (s. d. [1921]).

ANOM, GGI, 60 106 : Monuments historiques, protection des monuments historiques et exportation des œuvres d'art, correspondance avec les services économiques, les finances, les douanes et régies, l'administration judiciaire et la direction de l'instruction publique (s. d. [1921-1922]).

ANOM, GGI, 60 677 : Envoi par l'École française d'E.O. au Musée Labit de Toulouse de pièces de sculpture khmère provenant des Monuments d'Angkor (s. d.) [1937].

## **Fonds de la Résidence supérieure au Tonkin (ancien fonds : RSTAF)**

ANOM, RSTAF, 3 607 : Envoi de publication à l'École Française d'Extrême-Orient (1931).

## **Papiers Boudet (86 APOM, fonds privé)**

*« Le fonds se compose de documents personnels sur lui-même et sa famille, de correspondance d'intérêt privé ou professionnel, de notes historiques, de notes à usage des cours dispensés à*

*l'École de droit et de pédagogie d'Hanoi, des manuscrits d'ouvrages. » (description du fonds des ANOM).*

ANOM, 86 APOM 53

ANOM, 86 APOM 86

ANOM, 86 APOM 88

ANOM, 86 APOM 96

ANOM, 86 APOM 99

## **CENTRE NUMÉRO 1 DES ARCHIVES NATIONALES DU VIETNAM (TTLT1)**

*Lors de notre séjour à Hanoi, nous avons essayé de consulter de façon exhaustive toutes les archives se rapportant à l'EFEO conservées dans ce dépôt. Certains dossiers que nous souhaitions consulter ne nous ont pas été communiqués. Les cotes données ci-dessous sont celles utilisées in fine dans la thèse.*

### **Direction des archives et des bibliothèques de l'Indochine**

TTLT1, DABI, 45 : Projet de cadre de classement des archives de l'Indochine (1919).

TTLT1, DABI, 112 : P.V de la Commission supérieure administrative de surveillance des Archives de Hanoi, 3.11.1921 (s. d. [1921]).

TTLT1, DABI, 219 : Organisation des établissements de la recherche scientifique de l'Indochine (1925).

TTLT1, DABI, 359 : Dossier concernant la nomination de Karpeles (sic) comme bibliothécaire contractuelle au Cambodge (s. d.) [1925].

TTLT1, DABI, 377 : A.s. organisation d'une bibliothèque purement scientifique de l'Indochine (1921).

TTLT1, DABI, 393 : Demande d'envoi des Journaux officiels de la République française par le directeur de l'EFEO (1924-1926).

TTLT1, DABI, 446 : Instruction sur le classement des dossiers aux Archives et Bibliothèques de l'Indochine (s. d.).

TTLT1, DABI, 455 : Tableau indiquant le mode de classement des Archives du gouvernement général de l'Indochine (s. d.).

TTLT1, DABI, 487 : Rapport sur l'état des archives de l'Indochine et les mesures à prendre pour en assurer leur conservation (1917).

TTLT1, DABI, 692 : Création d'une association « Comité d'Études d'Extrême-Orient » en Indochine (1940).

TTLT1, DABI, 774-01 : Feuilles de présence des élèves au cours de formation des secrétaires archivistes bibliothécaires indigènes à Hanoi. 1/8/1939-17/1/1939 (1938-1939).

TTLT1, DABI, 899 : Organisation d'une exposition du Vieux Hanoi au Musée de l'École française d'Extrême-Orient par la Direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine (1932).

TTLT1, DABI, dossier 1 573 : Désignation des membres pour faire partie au (sic) Conseil de l'École française d'Extrême-Orient (1945-1946).

TTLT1, DABI, 1 667 : Établissement du plan et du programme de la défense passive de la Direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine (1942-1945).

TTLT1, DABI, 1 668 : Organisation du personnel de la Défense passive de la direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine (1944).

TTLT1, DABI, 1 669 : Organisation et fonctionnement de la direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine.

TTLT1, DABI, 1 822 : Demandes de fourniture des divers documents formulés par le directeur des Services Économiques au Tonkin, le directeur de l'École française d'Extrême-Orient, le directeur général des Instituts Pasteurs (sic) d'Indochine (1947-1950).

TTLT1, DABI, 2041-08 : Rapport sur l'activité de la Bibliothèque générale de Hanoi. 1954 (1954).

TTLT1, DABI, 2 141 : Inventaire des documents intéressant l'histoire de l'Indochine. Sans date (s. d.).

TTLT1, DABI, 5 229 : Création et organisation à la Direction des Archives et des Bibliothèques des cours d'application pour la formation des secrétaires archivistes indigènes. 1930-1943 (1930-1943).

## Fonds de la Direction du Contrôle financier de l'Indochine

TTLT1, DCI, 447 : Rapport du directeur de l'École française d'Extrême-Orient à Hanoi sur les travaux de la mission archéologique de l'Indochine. 1899 (s. d. [1900-1903]).

## Fonds de la Direction des Finances de l'Indochine

TTLT1, DFI, 303 : Livret de solde de Boudet Blanche Marie, femme d'un pensionnaire de l'École française d'Extrême-Orient (1917-1922).

TTLT1, DFI, 1 592 : Envoi des documents iconographiques du Directeur des Archives et des Bibliothèques de Hanoi à l'École française d'Extrême-Orient pour préparation de l'émission de timbres-postes indochinois (1942-1944).

TTLT1, DFI 2 215 : Allocation d'une subvention supplémentaire accordée à l'École française d'Extrême-Orient pour payer les émoluments bruts de Guilleminet, Administrateur de 1ere classe des Services Civils, détaché à cette École, 1941 [1939-1941].

TTLT1, DFI, 2 245 : Mission d'études au Japon et en Corée de Noël Peri, secrétaire-bibliothécaire de l'École française d'Extrême-Orient (1921).

TTLT1, DFI, 3 609-01 : Établissement des états de missions de visite des grands barrages et des adductions d'eaux effectuées sur les fonds des budget général, budget locaux, budgets annexes et budget de l'Ecole française d'Extrême-Orient pendant les années 1938-1944 (1937-1945).

TTLT1, DFI 3 720 : Subvention accordée à l'École française d'Extrême-Orient de l'Indochine pour les travaux d'Angkor Borey (Cambodge) (1937-1945).

TTLT1, DFI, 4 021 : Situation des recettes de l'Institut océanographique de Nha Trang, de l'École Française d'Extrême-Orient, du Port Autonome de Haiphong, du port de Saigon de 1937, 1938 et 1939 (s. d.) [1939].

TTLT1, DFI, 4 241 : A/s projet de remaniement du budget de l'École français (sic) d'Extrême Orient de l'exercice 1937-1940 [1938-1941].

TTLT1, DFI, 5 072 : A/S de constitution en débet de Bouchot ex-correspondant de l'École Française d'Extrême Orient à Saigon 1931. (1931)

TTLT1, DFI, 5 553 : Constitution de la succession de Leonard (sic) Aurousseau, ex-Directeur de l'École française d'Extrême-Orient, en débet d'une somme de 3 000 \$ vis à vis du budget de la dite [sic.] école. (1929)

TTLT1, DFI, 5 613 : Reconstruction du Musée de l'École française d'Extrême-Orient à Hanoï 1929 (1929).

TTLT1, DFI, 6 347 : Préparation du budget de l'École français (sic) d'Extrême-Orient des années 1943-1945 (1942-1945). Budget de l'année 1944.

TTLT1, DFI, 10 002 : Situation des recettes et des dépenses du Budget de l'École française d'Extrême-Orient des exercices de 1935, 1936 et 1937 (1935-1938).

TTLT1, DFI, 14 204 : Allocation d'une subvention accordée à l'École Française d'Extrême Orient pour l'installation d'un musée historique au Musée Louis Finot à Hanoi (1943).

TTLT1, DFI, 14 209-01 : Comptes administratif du budget de l'École française d'Extrême-Orient pour l'exercice 1938-1942 (1937-1941).

TTLT1, DFI, 14 691 : As Engagement de Rolf Stein comme membre temporaire de l'École Française d'Extrême-Orient (1944).

TTLT1, DFI, 14 696 : Renseignements sur René (Mercié (sic)) chef des Travaux Pratiques contractuel à l'École française d'Extrême-Orient (1945).

TTLT1, DFI, 17 269 : A. s allocation de subvention à l'École Française d'Extrême – Orient à Hanoi pour assurer le fonctionnement de cette École (1942).

## **Fonds de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre**

TTLT1, EDT, 6 257 : Certificats de présence et fiches de renseignements des élèves du cours d'application de formation des secrétaires archivistes bibliothécaires indochinois à Hanoi. 1944 - 1945 (s. d.).

TTLT1, EDT, 13 588 : Cession par l'École française d'Extrême Orient au Domaine colonial de trois immeubles sis à Hanoi portant les N. 3, N. 25 et N. 27 du boulevard de Dong Khanh dépendant de cette école, destinés à servir de logements administratifs (Tonkin) (1943-1945).

TTLT1, EDT, 50 924 : Acquisition par l'École française d'Extrême-Orient de deux immeubles sis au Boulevard de Dong Khanh (Hanoi) (1923).



## Fonds du Gouvernement général de l'Indochine

TTLT1, GGI – fonds non classé, 2 379 : Construction d'un pavillon pour estampages et photographies à l'École française d'Extrême-Orient à Hanoi (1911).

TTLT1, GGI, 6 966 : Surveillance à exercer sur les archives (s. d. [1908]).

TTLT1, GGI, 7 188 : Création d'un poste d'archiviste à la Direction des Services économiques [1936, 1940].

## Fonds de la Résidence supérieure au Tonkin

TTLT1, RST – non classé, 2 743 : Réfection de badigeon et peinture intérieurs et extérieurs de l'École française d'Extrême Orient à Hanoi (1943- 1944).

RST, 4 500 : A.s de la tenue des archives et du mode de classement des archives du 3e bureau (s. d. [1908]).

TTLT1, RST, 5 443 : Demande de publication d'un ouvrage sur l'imprimerie en Indochine composé par Dumoutier pour les chercheurs de l'École française d'Extrême-Orient [1905].

TTLT1, RST, 6 575 : Création d'un meuble-type pour archives [1908].

TTLT1, RST, 20 274 : Projet de transfert du musée archéologie (sic) de l'École française d'Extrême orient (sic) [1914].

TTLT1, RST, 29 203 : Demande d'affeter (sic) un bâtiment pour servir d'archives à Haiphong [1887].

TTLT1, RST, 38 166 : Surveillance à exercer sur les archives administratives (s. d. [1908]).

TTLT1, RST, 38 431 : Demande d'affectation d'un local au dépôt des objets du musée de l'École française d'Extrême-Orient [1902]. Lettre n° 1021 du directeur de l'EFEO, L. Finot, au résident supérieur au Tonkin, 27 mars 1902.

TTLT1, RST, 44 999 : Au sujet du transfert des archives de la bibliothèque de la Résidence supérieure du Tonkin à la Direction des Archives et Bibliothèques à Hanoi [1919-1921].

TTLT1, RST, 47 715 : Au sujet des travaux de recherche dans les archives de la province de Lao Kay [1908].

TTLT1, RST, 49 792 : Dossier concernant Wilkin Jean Constantin, Chef de bureau hors-classe de la Municipalité de Hanoi [1903-1931].

TTLT1, RST, 55 209 : Dossier individuel de Tanquerey, Commis des Services civils (1903-1933).

TTLT1, RST, 73 500 : Travaux de restauration de la Commission des Antiquités du Tonkin de l'École française d'Extrême-Orient (1901-1925).

TTLT1, RST, 73 515-01 : Protection et classement des monuments historiques de l'Indochine de 1932 à 1937 (1932-[1938]).

TLT1, RST, 73 515-04 : A.s de la mise à jour de la liste générale des monuments historiques [1929-1932].

TTLT1, RST, 83 245 : Classement des archives de la section de la Garde indigène du Tonkin (s. d. [1908].).

## **INSTITUT DE FRANCE**

INSTITUT DE FRANCE, Registres des procès verbaux de l'AIBL :

E100 : Séance du vendredi 18 novembre 1898.

E113 : PV séances (1940-1945).

E114 : PV séances (1945-1948).

INSTITUT DE FRANCE, Pièces annexes aux procès verbaux (classées par séance) :

E418 : Correspondance (1897).

E419 : Correspondance (1898).

E420 : Correspondance (1899).

E493 : Séances 1945.

E496 : Séances 1946.

E497 : Correspondance 1946.

E498 : Palmarès 1946.

E499 : Séances 1947.

E500 : Correspondance 1947.

E501 : Palmarès 1947.

INSTITUT DE FRANCE, Série 15G : Commission de l'École d'Extrême-Orient.

*Les cotes 15G1 à 6 couvrent la période 1898-1939 et la cote 15G7 l'intervalle 1950-1952. Il y a une lacune entre ces deux cotes bien que d'autres sources nous apprennent que la commission s'est*

*bien réunie entre ces dates. Les cotes 15G8 et 9 concernent les « Papier Pelliot » (respectivement 1921-1943 et 1936-1946).*

15 G1 : Commission de l'École française d'Extrême-Orient (1898-1903) : P.V. et correspondance :  
Dossier 1898.  
Dossier 1899.  
Dossier 1900.

INSTITUT DE FRANCE, 15 G 9 : Papier provenant de M. Pelliot relatifs au Centre national de la Recherche scientifique (1936-1945).

## **INSTITUT D'INFORMATION DES SCIENCES SOCIALES (IISS OU ISSI ; ACADÉMIE DES SCIENCES SOCIALES, VIETNAM)**

*La consultation des cotes suivantes a permis d'appuyer notre étude matérielle des anciennes collections de la bibliothèque de l'EFEO.*

LV 09354 [Mss. Européens 202]

OCTO 1092 (8° 22 T. 66/1892)  
OCTO 1093 (8° 22 T. 67/1892)  
OCTO 07143 (4° 2192)  
OCTO 07974 (4° 2493)  
OCTO 10193 (8° 3333)  
OCTO 10200 (8° 3340 1-28 (1899-1909))  
OCTO 13083 (8° 4585)  
OCTO 13084 (8° 4585 Bis)  
OCTO 18051 (8° 7577)  
OCTO 22404 (ancienne cote : P8°628)

QTO 06622 (4° 1951)  
QTO 06486 (4° 1895)  
QTO 08595 (4° 2227 (1))  
QTO 08596 (4° 2227)

TTTS 9354 (Q4° 18/IX,5)  
TTTS 17630 (Q4° 18/XXXV,1<sup>B</sup>)  
TTTS 3991 (Q4° 18/V,25)  
TTTS 17945 (Q4° 18/XXXVII,9)  
TTTS 17946 (Q4° 18/XXXVII 9,5)

Plan des magasins de la bibliothèque de l'EFEO, s. d., non cotés par l'IISS (anciennes cotes de l'EFEO : A.1.5.24 (1) et (2)).

**Anciens catalogues de la bibliothèque de l'EFEO :**

*Lors d'un entretien, une conservatrice de la bibliothèque de l'IISS nous avait présenté des catalogues de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO, que nous avons simplement pu feuilleter. On en trouvera quelques-uns ci-dessous.*

Catalogue 8°/ 2 (n° 2067-3868)

Catalogue 8°/ 3 (n° 3869-5386)

Catalogue 8°/ 4 (n° 5387-6754)

Catalogue 8°/ 5 (n° 6755-7588)

Catalogue 8°/ 6 (n° 7589-8502)

Catalogue 8°/ 7 (n° 8503-9569)

Catalogue du fonds chinois (G. 1-189, P. 1-1438)

Catalogue du fonds européen Série in-4°/2 (n° 1306-1800)

Catalogue des ouvrages du fonds Quoc ngu 1 (Q4° + Q8°)

Catalogue des ouvrages du fonds Quoc ngu (Q8° n° 1-223)

Catalogue du fonds Quoc ngu 8°/ 2 (n° 588-626)

Catalogue des pièces in 8° + 4° (P8° n° 341-807, P4° 240-338)

**ARCHIVES NATIONALES (PIERREFITTE-SUR-SEINE)**

AN, F/17/17261 : Mission permanente d'exploration scientifique de l'Indochine.

AN, F/17/2934b : Aymonier.

AN, 724AP/2 : Correspondance de Paul Doumer [1902-1931]. Sous-dossier F.

AN, 724AP/2 : Correspondance de Paul Doumer [1902-1931]. Sous-dossier G.

## BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (SITE FRANÇOIS-MITTERRAND)

8-LN27-56228 : Exposé des titres de M. Paul Pelliot, pour la chaire de « Langues, histoire et archéologie de l'Asie centrale », vacante au Collège de France. Renseignements biographiques, 1941.

### ARCHIVES PRIVÉES

#### Nguyen Van Huyen

*Nous sommes allée une bonne dizaine de fois chez le fils de Nguyen Van Huyen, Nguyen Van Huy, afin de consulter les archives de son père, qui représentent au total environ 2,4 ml. Nous avons consulté les archives relatives à sa période d'activité avant 1945, essentiellement. Nous sommes également allée deux fois dans le musée dédié à sa famille qu'il a fondé dans le village familial de son père, aujourd'hui dans la banlieue d'Hanoi.*

Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 1 Q1 ; 1 Q2 ; 1 Q3 ; 3 Q1 ; 3 Q2 ; 4 Q1 ; 4 Q2 ; 4 Q3 ; 5 Q1 ; 5 Q2 ; 5 Q3 ; 5, 6 Q4 ; 6 Q1 ; 6 Q2 ; 6 Q3 ; 6 Q4 ; 7 Q1 ; 7 Q2 ; 8 Q1 ; 8 Q2 ; 8 Q3 ; 9Q1 ; 9Q2 ; 9Q3 ; 9Q4 ; 10Q1 ; 10Q2 ; 10Q3 ; 10-11Q4 ; 11Q1 ; 12Q1 ; 13Q1 ; 13Q2 ; 13Q3 ; 14Q1 ; 14Q2 ; 14Q3 ; 14Q4 ; 14Q5 ; 15Q1 ; 15Q2 ; 15Q3 ; 15Q4 ; 15Q5 ; 16Q1 ; 16Q2 ; 16Q3 ; 17Q1 ; 17Q2 ; 18Q1 ; 18Q2 ; 18Q3 ; 18Q4 ; 19Q1 ; 19Q2 ; 19Q3 ; 23Q2 ; 25Q3 ; 26Q1.

Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, dossier Tu lieu nghien cuu cua d. Nguyen Van Huyen, [boîte en plastique poignée rouge].

Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Boîte [1] (rouge) : s. n.

Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Boîte [2] (bleue) : s. n.

## Phan Luy Lê

Carte de lecteur de Phan Huy Lê pour l'année 1957.

## SOURCES ORALES

### En France

Entretien avec Marcus Durand, Paris, 13 mars 2015.

Également : DURAND (Marcus), Note manuscrite à l'intention de Cécile Capot, octobre 2020, 2 p. (retranscrite dans les annexes).

Entretien avec Jacqueline Filliozat, Paris, 9 avril 2015.

Également : FILLIOZAT (Jacqueline) et CAPOT (Cécile), échanges épistolaires, 20 janvier 2021.

Entretien avec Pierre-Yves Manguin, Paris, 7 janvier 2016.

Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 14 janvier 2015.

Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 9 avril 2015.

Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 13 janvier 2016.

Entretien avec Léon Vandermeersch, Paris, 28 juillet 2016.

## Au Vietnam

Entretien avec Buy Thi Ha (institut d'histoire), Hanoi, 25 novembre 2016.

Entretien avec Bui Thi Thai (bibliothèque de l'IISS) avec l'interprétariat de Pham Phuong Ha, Hanoi, 24 novembre 2016.

Entretien avec Cao Viet Anh (institut Han Nom), Hanoi, 28 novembre 2016.

Entretien avec Dam Bich Thuy, Hanoi, 22 novembre 2016.

Entretien avec Dao Le Que Huong (musée national d'histoire du Vietnam), Hanoi, 22 novembre 2016.

Entretien avec Lan Dung Nguyen (institut d'histoire), Hanoi, 13 octobre 2016.

Entretien avec Lê Hai Dang, directeur de la bibliothèque de l'Institut des Informations en Sciences Sociales avec la présence et l'aide de Ngo The Long, Nguyen Van Truong et Cindy A. Nguyen pour l'interprétariat. Hanoi, 4 octobre 2016.

Entretien avec Lê Than Huyen, Hanoi, 11 novembre 2016.

Entretien avec Lê Thi Lan (IISS), Hanoi, 18 novembre 2016.

Entretien avec Thuy Ha et Pham Trang Nhung (musée national d'histoire du Vietnam), Hanoi, 14 octobre 2016.

Entretien avec Ngo The Long, Hanoi, 2 novembre 2016.

Entretien avec Nguyen Minh Truong, Hanoi, 24 octobre 2016.

Entretien avec Nguyen Tien Dong (institut d'archéologie), Hanoi, 22 novembre 2016.

Entretien avec Nguyen Van Huy, Hanoi, 2 novembre 2016.

Entretien avec Nguyen Van Huy, Hanoi, 25 novembre 2016.

Entretien avec Nguyen Van Tuat avec l'interprétariat de Nguyen Van Truong, Hanoi, 29 octobre 2016.

Entretien avec Pham Huu Chuong avec l'interprétariat de Nguyen Van Truong, Hanoi, 3 novembre 2016.

Entretien avec Phan Huy Lê, Hanoi, 25 novembre 2016.

Entretien avec Pham Phuong Ha (IISS), Hanoi, 14 octobre 2016.

Entretien avec Pham Phuong Ha (IISS), Hanoi, 28 novembre 2016.

## SOURCES IMPRIMÉES

### Textes officiels

*Au sujet de l'EFEO, la plupart de ces textes se trouvent dans les BEFEO ou dans les registres DA.*

COMMISSARIAT GÉNÉRAL EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS, *Indochine : documents officiels*, dir. Sylvain Lévi, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1931, p. 198. Mis en ligne sur [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr), URL pérenne : [ark:/12148/cb338993001](http://ark:/12148/cb338993001), [consulté le 2 mai 2020].

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE, *Rapports au Grand conseil des intérêts économiques et financiers et au Conseil de Gouvernement : session ordinaire de 1934*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1934. Mis en ligne sur [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr), [ark:/12148/bpt6K5452413z](http://ark:/12148/bpt6K5452413z) [consulté le 9 décembre 2017].

#### Lois :

Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, intégrée en 2004 au Livre II code du patrimoine aux articles L. 211-1 et suivants.

*Lois, instructions et règlements relatifs aux archives départementales, communales et hospitalières, publiés sous les auspices du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*, H. Champion, 1884, 211 p.



## **Ordonnance :**

Ordonnance royale du 21 mars 1918 plaçant la Bibliothèque royale de Luang Prabang sous le contrôle technique de l'École française d'Extrême-Orient.

## **Décrets :**

Décret du 26 février 1901 portant organisation de l'École française d'Extrême-Orient.

Décret du 3 avril 1920 conférant la personnalité civile à l'École française d'Extrême-Orient.

Décret du 29 juillet 1939 relatif au personnel scientifique de l'École (promulgué le 6 septembre 1939).

Décret n° 35-ND du 21 septembre 1945 au sujet du rattachement administratif de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient.

Décret du 23 novembre 1945 du Gouvernement provisoire de la République Démocratique du Vietnam fixant les missions de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient.

Décret n° 46-83 du 16 janvier 1946 relatif aux traitements et aux classes du personnel de l'EFEO concernant le directeur et les membres.

Décret n° 119 du 9 juillet 1946 du Gouvernement vietnamien plaçant l'École vietnamienne d'Extrême-Orient sous le contrôle du directeur général de l'université.

Décret du 8 juin 1962 portant statut particulier des fonctionnaires de secrétariat de l'École française de Rome, de l'École française d'Athènes, de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire et de l'architecte des fouilles de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.

## **Arrêtés :**

Arrêté du 15 décembre 1898 portant création de la Mission archéologique permanente de l'Indochine.

Arrêté du 30 décembre 1898 nommant Louis Finot directeur de la MAPI.

Arrêté du 30 décembre 1898 nommant provisoirement Antoine Cabaton en appui au directeur.

Arrêté du 5 mars 1899 créant un emploi de secrétaire-bibliothécaire de la Mission archéologique permanente de l'Indochine.

Arrêté du 6 mars 1899 nommant Antoine Cabaton secrétaire-bibliothécaire.

Arrêté du 31 mars 1899 nommant Étienne Lunel de Lajonquière attaché à la MAPI.

Arrêté du 28 juillet 1899 nommant Vong interprète titulaire cambodgien de 1re classe.

Arrêté du 15 août 1899 nommant Paul Pelliot pensionnaire de la MAPI.

Arrêté du 20 janvier 1900 du gouverneur général de l'Indochine donnant à cette mission la dénomination d'École française d'Extrême-Orient.

Arrêté du 9 mars 1900 relatif à la conservation en Indo-Chine des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique.

Arrêté du 3 juillet 1900 prescrivant aux administrations locales l'envoi à l'EFEO en double exemplaire de toutes les publications entreprises par elles.

Arrêté promulguant en Indochine le décret du 26 février 1901 portant organisation de l'École française d'Extrême-Orient.

Arrêté du 10 mars 1902 créant un poste de directeur-adjoint de l'École.

Arrêté du 10 mars 1902 créant des correspondants de l'École française d'Extrême-Orient.

Arrêté du 17 août 1905 créant deux bourses d'étude près l'École française d'Extrême-Orient.

Arrêté du 25 octobre 1905 affectant aux titulaires des bourses d'études créées près l'École française d'Extrême-Orient, la désignation spéciale de stagiaires, et nommant, sur la proposition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, MM. Dufresne (Maurice) et Girard (Emmanuel), licenciés ès-lettres.

Arrêté du 4 novembre 1907 chargeant M. Maybon des fonctions de secrétaire-bibliothécaire.

Arrêté du 29 novembre 1917 créant un emploi de directeur des archives et des bibliothèques au gouvernement général de l'Indochine.

Arrêté du 26 décembre 1918 relatif à l'organisation et à la réglementation des archives en Indochine

Arrêté du 20 septembre 1920 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient sous le régime de la personnalité civile.

Arrêté du 21 décembre 1920 remettant M. P.-M. Aucourt, professeur principal de 2<sup>e</sup> classe, chargé des fonctions de secrétaire adjoint à l'École française d'Extrême-Orient, à la disposition du Directeur de l'Instruction Publique en Indochine.

Arrêté du 27 juin 1923 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient.

Arrêté du 28 avril 1928 fixant la hiérarchie et le traitement du personnel européen de l'École française d'Extrême-Orient.

Arrêté du 7 octobre 1929 fixant le statut du personnel asiatique de l'École.

Arrêté du 25 octobre 1930 créant un cadre d'archivistes-bibliothécaires et de secrétaires indigènes en Indochine et des cours d'application

Arrêté du 5 juillet 1930 remplaçant le tableau de correspondance des émoluments nets en francs et en piastres annexé à l'arrêté du 11 février 1930 fixant le décompte des émoluments en monnaie

locale des personnels des cadres régis par arrêtés locaux et des cadres coloniaux régis par décrets et arrêtés ministériels

Arrêté du 27 juin 1933 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient.

Arrêté ministériel du 31 juillet 1939 nommant membre temporaire de l'École pour une durée d'un an, à compter du 15 septembre 1939, Nguyen Van Huyen.

Arrêté n° 13 du 9 septembre 1945 transférant au Gouvernement vietnamien les institutions culturelles et scientifiques françaises.

Arrêté n° 114N-D du 20 octobre 1945 du Gouvernement vietnamien attribuant des noms vietnamiens aux institutions culturelles françaises.

Arrêté du 17 mai 1984 modifié et portant création des fonctions de chargé de recherches documentaires à la Bibliothèque nationale.

## Publications officielles sur l'École française d'Extrême-Orient

### **Bulletins de l'École française de l'Extrême-Orient (BEFEO)**

*Les BEFEO, en particulier la rubrique intitulée « Chronique », révèlent de précieuses informations sur la vie de la bibliothèque et des archives de l'EFEO. Les numéros du BEFEO de 1901 à 2019 sont en ligne sur Persée (<https://www.persee.fr/collection/befeo>).*

#### **Textes sur la vie de l'École :**

##### Chroniques :

« Chronique », dans *BEFEO*, t. 1, n° 4, octobre 1901, p. 406-416.

« Chronique », dans *BEFEO*, t. 2, n° 2, avril-juin 1902, p. 223-231.

« Chronique », dans *BEFEO*, t. 3, n° 1, janvier-mars 1903, p. 138-146.

« Chronique », dans *BEFEO*, t. 3, n° 4, octobre-décembre 1903, p. 751-768.

« Chronique », dans *BEFEO*, t. 4, n° 4, octobre-décembre 1904, p. 1142-1146.

- « Chronique », dans *BEFEO*, t. 5, n° 1-2, janvier-juin 1905, p. 238-248.
- « Chronique », dans *BEFEO*, t. 10, n°2, 1910, p. 445-456.
- « Chronique », dans *BEFEO*, t. 20, n° 4, 1920, p. 181-222.
- « Chronique » dans *BEFEO*, t. 26, 1926, p. 411-519.
- « Chronique » dans *BEFEO*, t. 27, 1927, p. 421-518.
- « Chronique », dans *BEFEO*, t. 30, n° 1-2, 1930, p. 185-227.
- « Chronique », dans *BEFEO*, t. 30, n° 3-4, 1930, p. 487-647.
- « Chronique », dans *BEFEO*, t. 31, n° 1-2, 1931, p. 285-342.
- « Chronique », dans *BEFEO*, t. 31, n° 3-4, 1931, p. 563-650.
- « Chronique », dans *BEFEO*, t. 33, n° 2, 1933, p. 1045-1146.
- « Chronique », dans *BEFEO*, t. 35, n° 2, 1935, p. 407-505.
- « Chronique de l'année 1936 », dans *BEFEO*, t. 36, n° 2, 1936, p. 537-647.
- « Chronique de l'année 1937 », dans *BEFEO*, t. 37, n° 2, p. 553-693.
- « Chronique », dans *BEFEO*, t. 40, n° 2, 1940, p. 465-505.
- « Chronique », dans *BEFEO*, t. 42, 1942, p. 139-234.

#### Documents administratifs :

- « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 1, n° 1, janvier 1901, p. 67-79.
- « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 5, n°1-2, janvier-juin 1905, p. 251-252.
- « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 7, n° 1-2, janvier-juin 1907, p. 211-212.
- « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 7, n° 3-4, juillet-décembre 1907, p. 461-465.
- « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 8, n° 1-2, janvier-juin 1908, p. 306-331.
- « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 8, n° 3-4, juillet-décembre 1908, p. 627-632.
- « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 20, n° 4, 1920, p. 229-258.
- « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 22, 1922, p. 419-444.
- « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 34, n° 2, 1934, p. 795-807.

« Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 39, n° 2, 1939, p. 367-381.

### **Autres textes sur l'École :**

« Académie des Inscriptions et Belles Lettres – Comptes-rendus des séances », dans *BEFEO*, t. 1, n° 1, janvier 1901, p. 43-47.

« Chine », dans *BEFEO*, t. 21, 1921, p. 347-387.

FINOT (Louis), « Les papiers de Landes », dans *BEFEO*, t. 3, 1903, p. 657-660.

« Japon », dans *BEFEO*, t. 21, 1921, p. 389-397.

« Laos », dans *BEFEO*, t. 21, 1921, p. 307-312.

« L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920 : historique général », dans *BEFEO*, t. 21, 1921, p. 1-41.

« Organisation scientifique », dans *BEFEO*, t. 21, 1921, p. 399-409.

« Rapport annuel du Directeur de l'EFEO au Gouverneur général sur les travaux de l'École pendant l'année 1899 », dans *BEFEO*, t. 1, n° 1, janvier 1901.

« Rapport à M. le gouverneur général sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1901 », dans *BEFEO*, t. 2, 1902.

« Rapport présenté au conseil supérieur de l'Indochine par M. le secrétaire général sur la situation de l'École française d'Extrême-Orient », publié dans « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 5, n° 1-2, janvier-juin 1905, p. 510-513.

« Rapport au conseil de gouvernement sur la situation et les travaux de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1918-1919 », publié dans « Documents administratifs », dans *BEFEO*, t. 19, n° 5, 1919, p. 139-147.

FOUCHER (Alfred), « Rapport à M. le Gouverneur général sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1901 », dans *BEFEO*, t. 2, n° 4, octobre-décembre 1902, p. 433-442.

### **Articles à caractère scientifique :**

« Liste des manuscrits khmèrs de l'École française d'Extrême-Orient », dans *BEFEO*, t. 2, n° 4, octobre-décembre 1902, p. 387-400.

FILLIOZAT (Jacqueline), « Pour mémoire d'un patrimoine sacré », dans *BEFEO*, t. 87, n° 2, 2000, p. 445-471.

FINOT (Louis), « Recherches sur la littérature laotienne », dans *BEFEO*, t. 17, n° 5, 1917, p. 1-218.

FINOT (Louis), « G. Cœdès : Recueil des inscriptions du Siam. Première partie : Inscriptions de Sukhodaya », dans *BEFEO*, t. 24, 1924, p. 265-268.

GASPARDONE (Émile), « Inventaire du fonds chinois de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient, t. 1er, fasc. 1 », dans *BEFEO*, t. 29, 1929, p. 384-385.

HERVOUET (Yves), « VI. Les manuscrits chinois de l'École française d'Extrême-Orient », dans *BEFEO*, t. 47-2, 1955, p. 435-455.

LAFONT (Pierre-Bernard), « Inventaire des manuscrits des pagodes du Laos », dans *BEFEO*, t. 52, n°2, 1965, p. 429-545.

MASPERO (Henri), « Études sur la phonétique historique de la langue annamite. Les initiales », dans *BEFEO*, t. 12, 1912, 124 p.

NER (Marcel), « Les musulmans de l'Indochine française », dans *BEFEO*, t. 41, n° 2, 1941, p. 151-202.

PELLIOT (Paul), « Le Fou-nan », dans *BEFEO*, t. 3, n° 2, avril-juin 1903, p. 248-303.

TRAN (Van Giap), « Le bouddhisme en Annam, des origines au XIII<sup>e</sup> siècle », dans *BEFEO*, t. 32, n° 1, 1932, p. 191-268.

## **Cahiers de l'EFEO**

*Après 1933, l'essentiel des informations contenues dans la rubrique « Chronique » du BEFEO font l'objet d'une publication à part, dédiée à la vie de l'École. Les Cahiers de l'École française d'Extrême-Orient sont numérotés de 1 à 21. Huit suppléments (A à H) ont également été publiés.*

*CEFEO*, n° 2, 1<sup>er</sup> trim. 1935, 16 p.

*CEFEO*, n° 3, 2<sup>e</sup> trim. 1935, 21 p.

*CEFEO*, n° 4, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trim. 1935, 1934, 17 p.

*CEFEO*, n° 6, 1<sup>er</sup> trim. 1936, 32 p.

*CEFEO*, n° 8, 3<sup>e</sup> trim. 1936, 25 p.

*CEFEO*, n° 29, 4<sup>e</sup> trim. 1941.

*CEFEO*, n° 30, 1<sup>er</sup> trim. 1942, 33 p.

*CEFEO*, n° 33, 4<sup>e</sup> trim. 1942, 28 p.

*CEFEO*, n° 34, 1<sup>er</sup> trim. 1943, 33 p.

« Divers », dans *CEFEO*, n° 36, 3<sup>e</sup> trim. 1943, p. 13.

« L'École française d'Extrême-Orient pendant l'occupation étrangère de 1940 à 1945 », dans *CEFEO*, Paris, Société des Amis de l'École française d'Extrême-Orient, supplément F, 1947, p. 3-5.

MANDROLLE (Claude), « Rapport sur le fonctionnement de la Société en 1945 », dans *CEFEO*, Paris, Société des Amis de l'École française d'Extrême-Orient, supplément F, 1947, p. 14-15.

MANDROLLE (Claude), « Rapport sur le fonctionnement de la Société en 1946 », dans *CEFEO*, Paris, Société des Amis de l'École française d'Extrême-Orient, supplément G, 1948, p. 12.

NGUYEN (Van Huyen), « Imagerie populaire », dans *CEFEO*, 1939, n° 14, p. 25-26.

## **Cahiers de la Société des amis de l'EFEO**

*Une Société des amis de l'EFEO se forme au Musée Guimet au milieu des années 1950. Elle semble s'être peu réunie et avoir peu publié. Elle publie quatre cahiers, en 1955, 1958, 1959 et 1962.*

« Chronique de l'activité de l'École française d'Extrême-Orient pendant l'année 1954 », dans *Cahiers de la société des amis de l'École française d'Extrême-Orient*, Paris, Musée Guimet, n°1, 1955.

FILLIOZAT (Jean), « Situation actuelle de l'École », dans *Cahiers de la société des amis de l'École française d'Extrême-Orient*, Paris, Musée Guimet, n°1, 1955, p. 3-7.

LÉVY (Paul), « Résumé du rapport sur l'activité de l'EFEO d'Août 1948 à Septembre 1949 », dans *Résumé du rapport sur l'activité de l'EFEO. d'Août 1948 à Septembre 1949, Procès verbal de l'Assemblée Générale du 10 Janvier 1950*, Société des amis de l'École française d'Extrême-Orient, sans pagination.

## **Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (CRAI)**

*Les CRAI sont consultables en ligne sur Persée : <https://www.persee.fr/collection/crai>.*

BEZACIER (Louis), « Découvertes archéologiques au Tonkin », dans *CRAI*, 90<sup>e</sup> année, n° 3, 1946, p. 412-428. DOI : 10.3406/crai.1946.78016 [consulté le 4 juin 2017].

CAILLAT (Colette), « L'École française d'Extrême-Orient en Inde : l'hindouisme étudié dans les textes et sur le terrain », dans *CRAI*, 144<sup>e</sup> année, n° 4, 2000, p. 1493-1499.

FILLIOZAT (Jean), « Discours du Directeur de l'École française d'Extrême-Orient, séance solennelle pour la célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'École française d'Extrême-Orient », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 120<sup>e</sup> année, n° 2, 1976, p. 333-341.

FINOT (Louis), « Communication. Compte rendu sur l'état de l'École française d'Extrême-Orient [le 10 mai 1901 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres] », dans *CRAI*, 45<sup>e</sup> année, n° 3, 1901, p. 383-384.

FINOT (Louis), « Lettre sur les dégâts causés par le cyclone du 7 juin à l'École française d'Extrême-Orient », dans *CRAI*, 47<sup>e</sup> année, n° 4, 1903, p. 310-311.

FOUCHER (Alfred), « Discours. Cinquantenaire de l'École française d'Extrême-Orient », dans *CRAI*, 96<sup>e</sup> année, n°1, 1952, p. 133-137.

FOUCHER (Alfred), « Rapport sur l'École française d'Extrême-Orient, d'avril 1947 à août 1948 ; lu dans la séance du 5 novembre 1948 », dans *CRAI*, 92<sup>e</sup> année, n° 4, 1948, p. 451-455.

HALPHEN (Louis), « Discours, par M. Louis Halphen », dans *CRAI*, 90<sup>e</sup> année, n° 4, 1946, p. 598-617.

MALLERET (Louis), « L'avenir des sciences humaines à l'École française d'Extrême-Orient », dans *CRAI*, 96<sup>e</sup> année, n°1, 1952, p. 138-145.

RENOU (Louis), « Rapport sur l'activité de l'École française d'Extrême-Orient ; lu dans la séance du 4 octobre 1946 », dans *CRAI*, 90<sup>e</sup> année, n° 4, 1946, p. 510-517.

VANDERMEERSCH (Léon), « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO : son retrait de Hanoi à la suite des accords de Genève », dans *CRAI*, 136<sup>e</sup> année, n°4, 1992, p. 730.

### **Monographies publiées par l'EFEO ou avec son soutien**

BONIFACY (Auguste), *A propos d'une collection de peintures chinoises représentant divers épisodes de la guerre franco-chinoise de 1884-1885 et conservées à l'École française d'Extrême-Orient*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931, 41 p.

DECOUX (Jean), « Préface » dans *Pour mieux comprendre Angkor*, George Cœdès, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1943, X p.

DURAND (Maurice), *L'École française d'Extrême-Orient : conférence faite le 5 Décembre 1956 à Hongkong*, EFEO, Bibliothèque de diffusion, 1957, 20 p.

[EFEO], *Instruction pour les collaborateurs de l'École française d'Extrême-Orient*, Saigon, Imprimerie commerciale Ménard & Legros, 1900, 73 p.

[EFEO], *La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, [Hanoi], s. l. n. d. [ca. 1944], non paginé.

[EFEO], *L'École française d'Extrême-Orient*, [Hanoi], s. d. [ca. 1952].



EFEO, *Inventaire alphabétique de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, I : fonds européen, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1916, 470 p.

EFEO, *Inventaire alphabétique de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient (fonds européen) : table*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1917, 158 p.

*L'École française d'Extrême-Orient de 1940 à 1945*, S. I. L. I. (C. Ardin), Saigon, s. d. [1946], 31 p.

FILLIOZAT (Jean), « Introduction », dans *Travaux et perspectives de l'École française d'Extrême-Orient en son 75<sup>e</sup> anniversaire*, Paris, EFEO, 1976, p. 1-12.

FINOT (Louis), LUNET DE LA JONQUIERE (Étienne), *Inventaire sommaire des monuments chams de l'Annam*, Hanoi, 1900, 12 p.

LUNET DE LA JONQUIERE (Étienne), *Atlas archéologique de l'Indo-Chine : monuments du Champa et du Cambodge*, Paris, E. Leroux, Imprimerie nationale, Collection « Publications de l'École française d'Extrême-Orient », 1901, 24 p.

LUNET DE LA JONQUIERE (Étienne), *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, Paris, E. Leroux, Imprimerie nationale, Collection « Publications de l'École française d'Extrême-Orient », vol. 1, 1902, vol. 1, 430 p.

MEILLIER (Maurice), *Bibliothèque royale de Luang-Prabang : catalogue*, Hanoi / Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1918, 42 p.

## Autres sources imprimées sur l'EFEO et ses chercheurs

A. C. M. , « Inventaire des Fonds Chinois de la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient. 11¼ × 7. Tome 1<sup>er</sup>, fasc. i, pp. viii 320; fasc. ii, pp. 321–644. Hanoi: Imprimerie d'Extrême-Orient, 1929, 1931. », dans *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain & Ireland*, 1932, 64 (2), p. 436-438.

BOUDAREL (Georges), « Un quantitativiste artisanal à l'œuvre dans l'atelier de Hanoi », dans *Propriété privée et propriété collective dans l'ancien Vietnam*, Ngo Kim Chung, Nguyen Duc Nghinh, Paris, L'Harmattan, Coll. « Recherches asiatiques », 1987, p. 7-64.

DUCARRE (Albert), *Mission à l'exposition de Hanoi en Extrême-Orient : rapport général*, s. l., s. d. [1903 ?], 85 p.

FINOT (Louis), « Note sur l'École française d'Extrême-Orient », dans *Situation de l'Indochine (1897 à 1901) : Rapport par Paul Doumer, gouverneur général*, Hanoi, F.-H. Schneider, 1902, p. 465-474.

FINOT (Louis), *Voyage de Louis Finot : Siam, Birmanie, Inde & Ceylan (1904-1905) édité et annoté par Anne-May Chew, Jacqueline Filliozat, Rita H. Régnier d'après un manuscrit inédit de l'École française d'Extrême-Orient*, document dactylographié [manuscrit original : Mss. Eur. 541], [2004], non paginé.

H. (L.-G.), « À l'Exposition Coloniale, L'Indochine intellectuelle », dans *Journal des débats politiques et littéraires*, 19 février 1931, p. 2.

HAUDRICOURT (André), « Recherches de phonétique historique », dans *La Pensée : revue du rationalisme moderne : arts, sciences, philosophie*, Centre d'études et de recherches marxistes, Fondation Gabriel Péri, Pantin, n° 163, 1972/06, p. 34-38. Mis en ligne sur Gallica ; identifiant pérenne : [ark:/12148/bpt6k6203756d](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6203756d) [consulté le 7 avril 2020].

HAUDRICOURT (André-Georges), DIBIE (Pascal), *Les pieds sur terre*, Paris, A.M. Métailié, 1987, 196 p.

GASPARDONE (Émile), « Inventaire du fonds chinois de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient, t. 1er, fasc. 1 », dans *BEFEO*, t.29, 1929.

INDOCHINE FRANÇAISE, *L'École française d'Extrême-Orient : exposition coloniale internationale, Paris, 1931*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, 55 p.

INDOCHINE FRANÇAISE, *Recueil des procès-verbaux des séances plénières du grand conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine : session ordinaire de 1938*, Hanoi, Imprimerie Le Van Than, 1939, p. 206. Mis en ligne sur [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr), [ark:/12148/bpt6k5453910r](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5453910r), [consulté le 7 avril 2018].

*La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, s.l. n.d., [8 p.]. Publié vers 1944 d'après Ferréol de Ferry (FERRY (Ferréol de)), « Les Archives en Indochine », dans *La Gazette des archives*, n° 8, 1950, p. 33-41. Mis en ligne sur : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1950\\_num\\_8\\_1\\_1336](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1950_num_8_1_1336) [consulté le 20 janvier 2021].)

« Les œuvres culturelles en Indochine », dans *Éducation*, n° 17, 31 décembre 1949, 156 p.

LÉVY (Paul), « L'École Française d'Extrême-Orient », dans *France-Asie*, n° 15, 15 juin 1947, p. 521-524.

MUS (Paul), THION (Serge), *L'Angle de l'Asie*, Paris, Hermann, Coll. « Savoir », 1977, 269 p.

PELLIOT (Paul), *Carnets de Pékin : 1899-1901*, dir. Gérard Duverdier et Louis Hambis, Paris, Imprimerie nationale, Coll. « Documents inédits du Collège de France », 1976, 74 p.

PELLIOT (Paul), *Carnets de route : 1906-1908*, éd. Esclarmonde Monteil, Huei-Chung Tsao et al., Paris, Les Indes savantes / Guimet-Musée national des arts asiatiques, 2008, 479 p.

PERI (Noël), « L'École française d'Extrême-Orient et sa bibliothèque », dans *The New China Review*, [vers 1919-1920], 5 p.

ROBIN (René), *Discours prononcé par M. René Robin à l'occasion de la session du grand conseil des intérêts économiques et financiers le 9 novembre 1935*, Hanoi, IDEO, 83 p.

SETO (Momoko), SABOURET (Jean-François), *Léon Vandermeersch*, Paris, Réseau Asie-IMASIE, 2011, coll. « Paroles d'Asie et du Pacifique », DVD de 52 min.

TRAN (Nghia) et GROS (François), *Di sản Hán Nôm Việt Nam : thư mục đề yếu / Catalogue des livres en Han Nôm*, 3 vol., Hanoi, Khoa học xã hội, 1993, pagination multiple.

## Bulletins de la Commission archéologique de l'Indochine (BCAI)

« Séance du 13 février 1908 », dans *BCAI*, Paris, Imprimerie nationale, 1908, p. 1-16.

« Séance du 13 janvier 1910 », dans *BCAI*, Paris, Imprimerie nationale, 1ère livraison, 1910, p. 16-17.

« Séance du 10 février 1910 », dans *BCAI*, Paris, Imprimerie nationale, 2e livraison, 1910, p. 129-130.

## Nécrologies

« Étienne-François Aymonier (1844-1929) » (G. Cœdès), dans *BEFEO*, t. 29, 1929, p. 542-548.

« Paul Boudet » (A. Masson), dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 107, livraison 2, 1948, p. 335-337.

« Paul Boudet (1889-1948) » (S. de Saint-Exupéry Simone), dans *Bulletin de la société des études indochinoises*, n° 23/3-4, 1948, p. 135-138.

« Rémy Bourgeois (1897-1947) » (A. Masson), dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1948, t. 107, livraison 2, 1948, p. 342-343.

« I. Notice sur la vie et les travaux de M. Georges Cœdès (1886-1969) » (J. Filliozat), dans *BEFEO*, t. 57, 1970, p. 4-24.

« Jean Commaille (1868-1916) » (H. Parmentier), dans *BEFEO*, t. 16, 1916, p. 105-107.

« Paul Doumer » (1857-1932) (L. Finot), dans *BEFEO*, t. 33, 1933, p. 549-552.

« Gustave Dumoutier (1850-1904) » (Cl. E. Maitre), dans *BEFEO*, t. 4, 1904, p. 790-803.

« Nécrologie : Pierre Dupont (1908-1955) » (G. Cœdès), dans *BEFEO*, t. 49, n° 2, 1959, p. 637-642.

« Ferréol de Ferry (1915-2008) » (B. Delmas), dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 166, livraison 2, 2008, p. 669-672. Mis en ligne sur [www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_2008\\_num\\_166\\_2\\_464717](http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_2008_num_166_2_464717) [consulté le 13 octobre 2018].

« Louis Finot et l'École française d'Extrême-Orient » (V. Goloubew), dans *CEFEO*, n° 3, 2<sup>e</sup> t., 1935, p. 1-21.

« Notice sur la vie et les travaux de Paul Demiéville, membre de l'Académie » (J. Gernet), dans *CRAI*, 130<sup>e</sup> année, 1986, n°3, p. 595-607.

« Nécrologie : Maurice Glaize (1886-1964) » (L. Malleret), dans *BEFEO*, t. 53, n° 2, 1967, p. 310-330.

« Paul Guilleminet (1888-1966) » (L. Malleret), dans *BEFEO*, t. 54, 1968, p. 4-8.

« Yves Hervouet (1921-1999) » (L. Vandermeersch), dans *BEFEO*, t. 86, 1999, p. 10-20.

« Édouard Huber (1879-1914) » (L. Finot), dans *BEFEO*, t. 14, 1914, p. 1-8.

« I. Notice nécrologique : Suzanne Karpelès (1890-1968) » (J. Filliozat), dans *BEFEO*, t. 56, 1969, p. 1-3.

« Claude Eugène Maitre (1876-1925) » (L. Arousseau), dans *BEFEO*, t. 25, 1925, p. 599-624.

« André Masson (1900-1986) » (M. Caillet), dans *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, n° 131, 2<sup>e</sup> trim. 1986, p. 40. Mis en ligne sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/41529-andre-masson-1900-1986.pdf> [consulté le 13 octobre 2018].

« André Masson (1900-1986) » (L. Desgraves, L. de Groër), dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 144, livraison 2, 1986, p. 443-445. Mis en ligne sur [www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1986\\_num\\_144\\_2\\_464430](http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1986_num_144_2_464430) [consulté le 13 octobre 2018].

« Charles Maybon » (P. Pelliot), dans *T'oung pao*, Leiden, 1926, p. 300-302.

« Nguyen Van Khoan (1890-1975). An Odd Man out of Vietnamese Anthropology? » (J. Kleinen), dans *Moussons*, 24, 2014. Mis en ligne sur <https://journals.openedition.org/moussons/3047>. DOI : 10.4000/moussons.3047 [consulté le 2 novembre 2019].

« [Nguyen Van Khoan] Portrait of a Man of the Last Century », (Nguyen Van Phac), <https://peachflowergarden.wordpress.com/2012/09/18/portrait-of-a-man-of-the-last-century/> [consulté le 2 novembre 2019].

« PARENT, ép. Jean COUEDELO Rose-Anne Louise Marie » (B. Delmas), dans *La France savante XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CTHS, <https://cths.fr/an/savant.php?id=121005#> [consulté le 8 novembre 2021].

« Notice sur la vie et les travaux de M. Paul Pelliot, membre de l'Académie » (Renou Louis), dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 94<sup>e</sup> année, no2, 1950, p. 130-144.

« Noël Peri (1865-1922) » (Cl. E. Maitre), dans *BEFEO*, t. 22, 1922, p. 404-417.

« In Memoriam Phan Huy Lê » (P. Papin) publié sur le site institutionnel de l'EFEO, 2018 : <https://www.efeo.fr/base.php?code=949> [consulté le 6 avril 2019].

« Tran-Ham-Tan (1887-1957) » (M. Durand), dans *BEFEO*, t. 50, n° 1, 1960, p. 178-181.

## Sources imprimées sur l'archivistique et la bibliothéconomie

BOUDET (Paul), *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-orient, 1919, 20 p.

BOUDET (Paul), « Les Archives et les Bibliothèques de l'Indochine », dans *Revue indochinoise*, Hanoi, t. XXXI, n°4, avril 1919, p. 721-738.

BOUDET (Paul), *Les archives des Empereurs d'Annam et l'histoire annamite*, Hanoi, Société de Géographie de Hanoi, Cahier de la Société de Géographie de Hanoi, 39, 1942, 31 p.

CORDIER (Henri), *Bibliotheca indosinica. Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à la péninsule indochinoise*, Paris, 4 vol., 1912-1915.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste : instructions pour l'organisation et le classement des archives de l'Indochine*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1934, 129 p.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDOCHINE, *Manuel de l'archiviste : instructions pour l'organisation et le classement des archives de l'Indochine*, 2<sup>e</sup> édition, Hanoi, Imprimerie Levantan, 1945, 133 p.

FERRY (Ferréol de), « Les Archives en Indochine », dans *La Gazette des archives*, n° 8, 1950, p. 33-41. Mis en ligne sur : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1950\\_num\\_8\\_1\\_1336](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1950_num_8_1_1336) [consulté le 20 janvier 2021].

FRANCOIS (Michel), « Le microfilm », dans *L'histoire et ses méthodes*, dir. Charles Samaran, Paris, Gallimard, nouvelle édition [1<sup>ère</sup> éd. : 1961], 1986, Coll. « Encyclopédie de la Pléiade », p. 784-801.

HC [CUCHEROUSSET (Henri)], « Le Service des Archives et la Bibliothèque centrale de Hanoi », dans *Extrait de l'éveil économique de l'Indochine*, n° 106, 22 juin 1919, 6 p.

INDOCHINE FRANÇAISE, *Recueil des procès-verbaux des séances plénières du grand conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine : session ordinaire de 1938*, Hanoi,

Imprimerie Le Van Than, 1939, 298 p. Mis en ligne sur [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5453910r), ark:/12148/bpt6k5453910r, [consulté le 7 avril 2018].

LAROCHE (Carlo), « Les archives d'outre-mer et l'histoire coloniale française », dans *Revue historique*, t. 205, 1951, p. 213-254.

LENIAUD (Jean-Michel) (dir.), NAUD (François), *Procès-verbaux de l'Académie des Beaux-Arts. Tome cinquième, 1830-1834*, Paris, École des chartes, 2004, p. 358-359.

MASPERO (Henri), « Études sur la phonétique historique de la langue annamite. Les initiales », dans *BEFEO*, t. 12, 1912, 124 p.

MENIER (Marie-Antoinette), « Cent ans dans l'histoire des archives de la colonisation », dans *La Gazette des archives*, n°139, 1987, p. 207-222. Mis en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1987\\_num\\_139\\_1\\_4112](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1987_num_139_1_4112) URL pérenne : <https://doi.org/10.3406/gazar.1987.4112> [consulté le 12 mai 2018].

MENIER (Marie-Antoinette), « Historique des Archives coloniales », dans *Sources de l'histoire de l'Asie et de l'Océanie dans les archives et bibliothèques françaises*, Conseil international des archives, Munich / New-York / Londres / Paris : K. G. Saur, coll. « Guides des sources de l'histoire des nations », 1981, p. 120-123.

TAILLEMITE (Étienne), « Les archives de la France d'Outre-Mer », dans *La Gazette des archives*, n°22, 1957, p. 6-22. Mis en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1957\\_num\\_22\\_1\\_1472](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1957_num_22_1_1472), URL pérenne : <https://doi.org/10.3406/gazar.1957.1472> [consulté le 12 mai 2019].

TRAN (Van Ky), *Les archives du Gouvernement de la Cochinchine : organisation – méthode de classement*, Hanoi, Imprimerie tonkinoise, 1915, 52 p.

## Sources imprimées sur l'histoire et la géographie de l'Asie

AYMONIER (Étienne), « Le Founan », dans *Journal asiatique*, Société asiatique, 1903, p. 109-150.

BOUDET (Paul), *L'Indochine dans le passé : exposition de documents historiques organisée par la Direction des Archives et des Bibliothèques à l'occasion de la Foire Exposition de Hanoi*, Société de Géographie de Hanoi, XXXVIIIe cahier, 1941, 115 p.

CAIN (Julien) (dir.), *La Civilisation écrite*, Paris, Société de gestion de l'encyclopédie française, 1967, Coll. « Encyclopédie française », t. XVIII, pagination multiple.

CHASSIGNEUX (Edmond), « Les dépressions continentales et le climat du Tonkin », dans *Revue de géographie*, Paris, E. Thorin / Institut géographique de Paris / Ch. Delagrave, fasc. II, 1913,

135 p. Mis en ligne sur [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr), URL pérenne : ark:/12148/bpt6k5786941s, [consulté le 7 avril 2018].

CORDIER (Henri), *Bibliotheca indosinica. Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à la péninsule indochinoise*, Paris, 4 vol., 1912-1915.

DULONG (Claude), *Asie jaune, Asie rouge*, Paris, Flammarion, 1958, 201 p.

DULONG (Claude), *La dernière pagode*, Paris, Grasset, 1989, 276 p.

GOVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE, *Souverains et notabilités d'Indochine : notices par ordre alphabétique*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1943, 112 p.

LUNET DE LA JONQUIERE (Étienne), *En Insulinde*, Paris, Bernard Grasset, 1914, 324 p.

PINTO (Roger), « La France et les États d'Indochine devant les accords de Genève », dans *Revue française de science politique*, 5<sup>e</sup> année, n°1, 1955, p. 63-91. DOI : 10.3406/rfsp.1955.402594 [consulté le 18 août 2017].

SALAÛN (Louis), *L'Indochine*, Paris, Imprimerie nationale, 1903, 436 p.

TONGAS (Gérard), *J'ai vécu dans l'enfer communiste au Nord Viêt-Nam*, Paris, Debresse, 1961, 463 p.

TRINH (Van Thao), « Les "passeurs". Portrait de groupe d'intellectuels vietnamiens dans le siècle franco-vietnamien (1858-1954) », dans *Moussons*, n°24, 2014. Mis en ligne sur <http://journals.openedition.org/moussons/3002>. DOI : 10.4000/moussons.3002 [consulté le 12 février 2020]. Version numérique non paginée.



## BIBLIOGRAPHIE

### Plan de la bibliographie :

- Instruments de travail
- Histoire de l'Asie, de l'Indochine, de la colonisation et de la production scientifique à l'étranger
- Histoire des archives, des bibliothèques, des savoirs (hors Asie)

## INSTRUMENTS DE TRAVAIL

*Annuaire prosopographique : La France savante XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CTHS. Disponible sur <https://cths.fr/an/prosopographie.php> [consulté le 8 novembre 2021].

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*, 3<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Association des archivistes français, 2012, 346 p.

BRÉBION (Antoine), CABATON (Antoine), *Dictionnaire de bio-bibliographie générale, ancienne et moderne de l'Indochine française*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Académie des sciences coloniales, annales tome VIII, 1935, 446 p.

CAPOT (Cécile), *Archives de l'EFEO [1856-1994]*, dir. Rachel Guidoni, EFEO, 2013, 78 p.



CENTRE N°1 DES ARCHIVES NATIONALES DU VIETNAM, *Inventaire méthodique du fonds de la direction des archives et des bibliothèques de l'Indochine*, s. d., 276 p.

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, 2002, 36 p. Disponible sur : [https://francearchives.fr/file/4575c619ab1e1e738d81d2249ff8dd4115a3d8cb/ARCHIVES\\_DE\\_FRANCE\\_Dictionnaire\\_de\\_terminologie\\_archivistique.pdf](https://francearchives.fr/file/4575c619ab1e1e738d81d2249ff8dd4115a3d8cb/ARCHIVES_DE_FRANCE_Dictionnaire_de_terminologie_archivistique.pdf) [consulté le 20 décembre 2020].

EFEQ, *Chercheurs d'Asie : répertoire biographique des membres scientifiques de l'École française d'Extrême-Orient*, EFEQ, Paris, 2002, 313 p. Disponible sur : <https://www.efeo.fr/biographies/cherch.htm> [consulté le 26 février 2020].

GALEMBERT (Jacques de), *Les administrations et les services publics indochinois*, Hanoi, Imprimerie Mac Dinh Tu, 2<sup>e</sup> éd., 1931, 1 023 p.

GAZQUEZ (Denis), LARCHER-GOSCHA (Agathe), *Publications officielles de l'Indochine coloniale : inventaire analytique (1859-1954)*, Paris, BnF, 2004, 259 p.

*Glossaire [des bibliothèques]*, Coopération des centres régionaux de formations aux carrières des bibliothèques. Disponible en ligne sur : <https://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/> [consulté le 13 mars 2022].

MILAGROS CARCEL ORTI (Maria), *Vocabulaire international de la Diplomatie*, 2<sup>e</sup> éd., Valence, 1997.

NGO (Thieu Hieu), VU (Thi Minh Huong), PAPIN (Philippe) (et al.), *Guide des fonds d'archives d'époque coloniale conservés au Centre n°1 des Archives nationales à Hanoi*, Nha Xuat Ban Van Hoa – Thong Tin, Hanoi, 2001, 300 p.

PROST (Antoine), *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, Coll. « Points », 1996, 330 p.

## **HISTOIRE DE L'ASIE, DE L'INDOCHINE, DE LA COLONISATION ET DE LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE À L'ÉTRANGER**

*90 năm nghiên cứu về văn hóa và lịch sử Việt-Nam / 90 ans de recherches sur la culture et l'histoire du Vietnam*, dir. Trung tâm khoa học xã hội và nhân văn quốc gia et École française d'Extrême-Orient, Hanoi, Khoa học xã hội, 1995, 527 p.

ABBE (Gabrielle), « La “rénovation des arts cambodgiens” : George Groslier et le Service des arts, 1917-1945 », dans *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2008/1, n° 27, p. 61-76. Mis en ligne sur : <http://www.cairn.info/revue-bulletin-de-l-institut-pierre-renouvin-2008-1-page-61.htm> [consulté le 16 novembre 2016].

ABBE (Gabrielle), « Donner à voir les arts khmers : la Direction des arts cambodgiens, organisme de propagande des arts khmers, 1920-1945 », dans *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2011/2, n° 34, p. 55-65. Mis en ligne sur : <http://www.cairn.info/revue-bulletin-de-l-institut-pierre-renouvin-2011-2-page-55.htm> [consulté le 16 novembre 2016].

ABBE (Gabrielle), « Le développement des arts au Cambodge à l'époque coloniale : George Groslier et l'école des arts cambodgiens (1917-1945) », dans *UDAYA Journal of Khmer Studies*, 2014, 12, p. 7-39.

ABBE (Gabrielle), *Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier : genèse, histoire et postérité (1917-1945)*, thèse de doctorat, histoire, dir. Hugues Tertrais, univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018, 678 p.

ABBE (Gabrielle), « The selling of Khmer artefacts during the colonial era: questioning the perception of Khmer heritage through a study of traded Khmer art pieces (1920s-1940s) », dans *Returning Southeast Asia's Past. Objects, Museums, and Restitution*, dir. Louise Tythacott et Panggah Ardiyansyah, Singapour, NUS Press, 2021, p. 41-61.

AFFIDI (Emmanuelle) : « Vulgarisation du savoir et colonisation des esprits par la presse et le livre en Indochine française et dans les Indes néerlandaises (1908-1936) », dans *Moussons*, n° 13-14, 2009. Mis en ligne sur <http://journals.openedition.org/moussons/1078>. DOI : 10.4000/moussons.1078 [consulté le 3 juillet 2021].

ANTELME (Michel), « Les estampeurs khmers d'Aymonier et leur production épigraphique connue (K. 1089.1, K. 1089.2, K. 1134, K. 1135, K. 1136 et K. 1137) », dans *BEFEO*, t. 100, 2014, p. 231-252.

ARCHIVES NATIONALES, *Des voyageurs à l'épreuve du terrain : études, enquêtes, explorations (1800-1960) [expos., Paris, Musée des Archives nationales, avril-septembre 2016]*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 2016, p. 196 p.

ARFANIS (Peter), « Introduction to the National Archives of Cambodia », in *Siksācakra*, n° 2, octobre 2000, p. 26-29.

AUBERT-NGUYEN (Hoai-Huong) et ESPAGNE (Michel) (dir.), *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, Paris, Demopolis, Coll. « Quaero », 2015, 324 p. Mis en ligne sur <https://books.openedition.org/demopolis/461>. DOI : 10.4000/books.demopolis.480 [consulté le 9 février 2019].

BANCEL (Nicolas), BLANCHARD (Pascal), VERGÈS (Françoise), *La République coloniale*, Paris, Hachette Littératures, Coll. « Pluriel Histoire », 2003, 174 p.

BARUCH (Marc-Olivier), DUCLERT (Vincent), « Ouverture », dans *Outre-mers : L'État et les pratiques administratives en situation coloniale*, t. 90, n°338-339, 1er semestre 2003, 2 p.

BAUTIER (Robert-Henri), BAYET (Jean), BÉRARD (Jean) (et al.), *À l'école de toute l'Italie : pour une histoire de l'École française de Rome*, Rome, EFR, 2010, 514 p.

BERLIOZ (Jacques), CAPOT (Cécile), PONCET (Olivier) (dir.), *Chartistes en Asie. Science historique et patrimoine au lointain (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, École nationale des chartes/École française d'Extrême-Orient, Coll. « Matériaux pour l'histoire », 12, 2021, 268 p.

BERNON (Olivier de), *Les archives du roi Norodom Sihanouk données à l'EFEO*, CRAI, 2010, p. 961-972.

BERT (Jean-François), « “De l'utilité des recherches de sociologie descriptive dans l'Indochine française” : un manuscrit inédit de Marcel Mauss (1902) », dans *Genèses*, 2011/3, n° 84, p. 143-159. Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2011-3-page-143.ht>. DOI : 10.3917/gen.084.0143. [consulté le 6 septembre 2021].

BOISSARIE (Delphine), *La maison Denis Frères (1862-1954) : trajectoire d'un réseau commercial et social entre Bordeaux et l'Extrême-Orient*, thèse de doctorat, histoire, dir. Christophe Bouneau, univ. Bordeaux Montaigne, 2015.

BOURDEAUX (Pascal), TESSIER (Olivier), *Un siècle d'histoire : l'École française d'Extrême-Orient au Vietnam / Lich su mot the ky nghien cuu : vien vien dong bac co phap tai viet nam*, Paris / Hanoi, École française d'Extrême-Orient / Nha Xuat Ban Tri Thuc, 2014, 315 p.

BROCHEUX (Pierre), « Tønnesson Stein, 1946, déclenchement de la guerre d'Indochine. Les Vêpres tonkinoises du 19 décembre. », dans *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°19, juillet-septembre 1988, p. 131-132.

BROCHEUX (Pierre), HÉMERY (Daniel), *Indochine : la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte & Syros, Coll. « Textes à l'appui, histoire contemporaine », 2001, 447 p.

BRUGUIER (Bruno), « Angkor. Conservation et diffusion du fonds documentaire de l'EFEO », dans *BEFEO*, t. 79, n°1, 1992, p. 256-265.

CANTIER (Jacques), JENNINGS (Éric), *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, Coll. « histoire », 2004, 398 p.

CAPOT (Cécile), *Les Mongols et la Chine dans les récits de voyage et la cartographie médiévale du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de Master 2 Recherche, dir. Elisabeth Lalou et Anna Bellavitis, Université de Rouen, 2012, 426 p.

CERISE (Emmanuel), *Fabrication de la ville de Hanoi entre planification et pratiques habitantes : conception, production et réception des formes bâties*, thèse de doctorat, architecture, dir. Pierre Clément, univ. de Paris VIII, 2009, 667 p., dactyl.

CESARI (Laurent), *L'Indochine en guerres : 1945-1993*, Paris, Belin, Coll. « Histoire Belin Sup », 1995, 315 p.

CHAMELOT (Fabienne), *Les archives du ministère français des colonies, 1894-1910 : patrimoine, savoir, pouvoir*, mémoire de master 2, Sciences sociales, dir. Michel Offerlé, ENS/EHESS, 2010, 136 p.

CHAMELOT (Fabienne), « Quand administrer, c'est renseigner. Archives, bureaucratie et domination coloniale en Indochine (1917-1940) », dans *Histoire du renseignement en situation coloniale*, dir. Vincent Hiribarren, Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021, p. 21-39.

CHAMELOT (Fabienne), *The politics of French colonial archives. Mainland France, French West Africa and the Indochinese Union, 1894-1960*, thèse de doctorat, histoire et études françaises et francophones, dir. Tony Chafer, univ. de Portsmouth, 2021, 463 p.

CHARLE (Christophe), « Des sciences pour un empire culturel », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, n° 1, 2000, p. 89-95.

CHEVALIER (Nicole), *La recherche archéologique française au Moyen-Orient : 1842-1847*, Paris, Ed. Recherche sur les civilisations, 2002, 630 p.

CHIZURU (Namba), *Français et Japonais en Indochine (1940-1945) : colonisation, propagande et rivalité culturelle*, Paris, Karthala, 2012, 279 p.

CLÉMENT (Pierre), LANCRET (Nathalie) (dir.), *Hanoi, le cycle des métamorphoses : formes architecturales et urbaines*, Paris, Ipraus / Éditions Recherches, Les Cahiers de l'Ipraus architecture, urbanistique, société, 2001, 351 p.

CLÉMENTIN-OHJA (Catherine), MANGUIN (Pierre-Yves), *Un siècle pour l'Asie : l'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000*, Paris, Les Editions du Pacifique / EFEO, 2001, 237 p.

CROS (Bernard), « George Cœdès, un Hymne au Sud-Est asiatique. Des stèles du Cambodge à l'École française d'Extrême-Orient », dans *Bulletin de l'Académie du Var*, Séance publique du 12 avril 2006.

CROS (Bernard), *George Cœdès, la vie méconnue d'un découvreur d'empires oubliés* [Conférence organisée par l'Association d'Échanges et de Formation pour les Études Khmères, Paris, Inalco, 29 mars 2017].

DABAT (Amandine), *Hàm Nghi : empereur en exil, artiste à Alger*, Paris, Sorbonne université presses, Coll. « Asie », 2019, 544 p.

DALLOZ (Jacques), *La guerre d'Indochine : 1945-1954*, Paris, Seuil, Coll. « Points Histoire », 1987, 314 p.

DALLOZ (Jacques), *Dictionnaire de la guerre d'Indochine : 1945-1954*, Paris, Armand Colin, 2006, 282 p.

DAO (Thi Dien), *Les archives coloniales au Viet Nam (1858-1954). Les fonds conservés au Dépôt Central de Ha Noi : fonds de la Résidence supérieure au Tonkin*, thèse de doctorat, histoire, dir. Alain Forest, univ. Pars VII- Denis Diderot, 2004, 407 p.

DARTIGUES (Laurent), *L'orientalisme français en pays d'Annam, 1862-1939 : essai sur l'idée française du Viêt Nam*, Paris, Les Indes savantes, 2005, 431 p.

DELOBEL (Simon), *Éléments pour l'histoire des musées du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Le système muséal colonial indochinois (1900-1954)*, mém. pour le diplôme de recherche appliquée de l'École du Louvre, dir. V. Lefevre et C. Petry, 2005, 2 vol. (152-[61] p.), dactyl.

DEVILLERS (Philippe), *Paris-Saigon-Hanoi : les archives de la guerre 1944-1947*, Paris, Gallimard Julliard, Coll. « Archives », 396 p.

DION (Isabelle), « La France et ses colonies. La question du rapatriement des archives », dans *Histoire et archives*, n° 17, janvier-juin 2005, p. 69-81.

DION (Isabelle), *Auguste Pavie l'explorateur aux pieds nus : Cambodge Laos*, Aix-en-Provence, ANOM, 2010, 200 p.

DION (Isabelle), VAN REETH (Benoît) (dir.), *Histoire d'outre-mer : les Archives nationales d'outre-mer ont 50 ans*, Paris / Aix-en-Provence, Somogy éditions d'art / ANOM, 2017, 359 p.

DOUTRELAINE (Louis Toussaint Simon), *Homme de guerre, homme de science ? Le capitaine Doutrelaine au Mexique : édition critique de ses dépêches, 1864-1867*, eds. Armelle Le Goff, Nadia Prévost Urkidi, Paris, CTHS, Coll. « Collection de documents inédits sur l'histoire de France : section d'histoire contemporaine et du temps présent. Série in-8°, vol. 55 », 2011, 500 p.

DULUCQ (Sophie), *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Karthala, 2009, 330 p.

DURAND (Maurice), *Imagerie populaire vietnamienne*, nouvelle éd. établie par Philippe Papin, Paris, EFEO, 2011, 455 p.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, *Bulletin de correspondance hellénique*, vol. 120 : « Cent-cinquantenaire : 1946-1996 », livraison 1, 1996, 555 p. Mis en ligne sur : [https://www.persee.fr/issue/bch\\_0007-4217\\_1996\\_num\\_120\\_1](https://www.persee.fr/issue/bch_0007-4217_1996_num_120_1) [consulté le 17 février 2018].

EFEO, *L'École française d'Extrême-Orient dans l'histoire : exposition 25 novembre - 10 décembre 1994 (Institut de France, Fondation Dosne-Thiers)*, [Paris], [EFEO], [1994], 35 p. EFEO, *L'EFEO. Un siècle de recherche sur le terrain en Asie*, [Paris], EFEO, [2000], non paginé.

EFEO, *L'EFEO. Un siècle de recherche sur le terrain en Asie*, [Paris], EFEO, [2000], non paginé.

EFEO, *Un siècle d'histoire : l'École française d'Extrême-Orient et le Cambodge*, édition revue et augmentée, Paris, Magellan / EFEO, 2011, 175 p.

EFEO, *Un siècle d'histoire: l'École française d'Extrême-Orient au Japon*, Paris, Magellan / EFEO, 2014, 124 p.

ÉTIENNE (Roland), « L'École française d'Athènes, 1846-1996 », dans *Bulletin de correspondance hellénique*, Athènes, EfA, vol. 120, livraison 1, 1996, p. 3-22. DOI : 10.3406/bch.1996.4585 [consulté le 7 avril 2021].

FENET (Annick), FILLIOZAT (Pierre-Sylvain), GRAN-AYMERICH (Évelyne), « La Société Asiatique et ses archives, du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Les nouvelles de l'archéologie CX. Archives de l'archéologie européenne (AREA)*, nov. 2007, p. 51-56.

FOURNIAU (Charles), TRINH (Van Thao), LE FAILLER (Philippe) et al., *Le contact colonial franco-vietnamien : le premier demi-siècle (1858-1911)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1999, 289 p.

FOURNIÉ (Pierre) (dir.), *Aventuriers du monde : les archives des explorateurs français, 1827-1914*, éd. revue et augmentée, Paris, L'Iconoclaste, Coll. « Mémoires », 2013, 607 p.

FUJIHARA (Sadao), « Les échanges entre le Japon et l'Indochine française durant la seconde guerre mondiale : aux origines de la collection d'art khmer du musée national de Tokyo », dans *Ebisu*, 52, 2015, p. 155-174 ; mis en ligne sur <http://ebisu.revues.org/1648> [consulté le 13 octobre 2015].

GOSCHA (Christopher), « “La guerre par d'autres moyens” : réflexions sur la guerre du Viêt Minh dans le Sud-Vietnam de 1945 à 1951 », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2002/2, n° 206, Presses universitaires de France, p. 29-57.

GOSCHA (Christopher), *Vietnam : a new history*, New York, Basic Books, 2016, 553 p.

HARDY (Andrew), *Sur le chemin de Bờ Ra*, Hanoi, EFEO / Nxb Tri Thức (éd bilingue français/vietnamien, 2008, 205 p.

HARDY (Andrew), *Red Hills: Migrants and the State in the Highlands of Vietnam*, Copenhague/Honolulu, NIAS Press-Hawaii University Press, Singapour, 2005 (rééd. ; 1<sup>ère</sup> éd. : 2003), 357 p.

HARDY (Andrew), GUERASSIMOFF (Eric), NGUYEN Phuong Ngoc, (et al.), *Les migrations impériales au Vietnam, Travail et colonisations dans l'Asie-Pacifique français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Maisonneuve & Larose-Hémisphères, 2020, 406 p.

HERBELIN (Caroline), « Tocades et discours savants : historiographie des arts de l'Indochine en situation coloniale », dans *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, dir. Oissila Saaïda et Laurent Zerbini, Paris, Karthala, 2009, p. 125-148.

HERBELIN (Caroline), *Architectures du Vietnam colonial : repenser le métissage*, Paris, CTHS / INHA, Coll. « L'Art et l'Essai », n° 16, 2016, 367 p.

HOANG (Van Tuan), *L'enseignement supérieur en Indochine (1902-1945)*, thèse de doctorat, histoire, dir. Jean-Yves Mollier, univ. Paris-Saclay, 2016, 360 p.

JENNINGS (Éric), *Vichy sous les tropiques : La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine, 1940-1944*, Paris, Grasset, 2004, 340 p.

JOYAUX (François), *René Mercier, membre de l'EFEO, graveur de monnaies et numismate en Indochine, 1927-1946*, Nantes, Société de numismatique asiatique, 2012, 95 p.

KARABINOS (Michael Joseph), « Displaced Archives, Displaced History : Recovering the Seized Archives of Indonesia », dans *Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde - Journal of the Humanities and Social Sciences of Southeast Asia*, 2013, 169, 2/3, p. 279-294.



KLEIN (Jean-François), « L'histoire de l'Indochine en situation coloniale. Entre histoire et orientalisme (1858-1959) », dans *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, dir. Oissila Saaïda et Laurent Zerbini, Paris, Karthala, 2009, p. 89-123 p.

KLEIN (Jean-François), « Le Général de Beylié : un acteur singulier de la patrimonialisation indochinoise », Paris, 4<sup>e</sup> Congrès du Réseau Asie & Pacifique, 2011, 26 p.

*La collection japonaise de Georges Labit*, Toulouse, Musée Georges Labit, 1994, 133 p.

LAMANT (Pierre Lucien), « Les fantasmes d'un administrateur colonial : le cas d'Étienne Aymonier », dans *Cahiers de l'Asie du Sud-Est*, Paris, Publications Langues O', n°29-30, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre 1991, p. 269-279.

LÊ (Thanh Huyen), *Thư viện Việt Nam thời kỳ Pháp thuộc [Les bibliothèques au Vietnam pendant la période coloniale française]*, thèse de doctorat, sciences de l'information et des bibliothèques, dir. Tran Thi Minh Nguyet et Vu Thi Minh Huong, univ. de la Culture de Hanoi, 2014.

LE BRUSQ (Arnaud), DE SELVA (Léonard) *Vietnam : à travers l'architecture coloniale*, Chadray / Paris, Patrimoine et médias / Éditions de l'Amateur, 1999, 239 p.

LEE FUNG KAÏ (Jacqueline), *Les manuscrits palis dans leur environnement et le cas particulier de leur gestion dans les bibliothèques françaises*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Aurélie Bosc et sous le tutorat scientifique de Jacqueline Filliozat, Enssib, 2009, 82 p. Mis en ligne sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21308-les-manuscrits-palis-dans-leur-environnement-et-le-cas-particulier-de-leur-gestion-dans-les-bibliotheques-francaises.pdf> [consulté le 5 octobre 2021].

LE FAILLER (Philippe), *L'École française d'Extrême-Orient à Hanoi 1900-2000: Regards croisés sur un siècle de recherche s/ Viện Viễn Đông Bác Cổ Pháp tại Hà Nội 1900-2000. Nhìn lại một thế kỷ nghiên cứu khoa học* Hanoi, EFEO, 2000, 95 p.

LE FAILLER (Philippe), *Mémoires du Vietnam*, Paris, Magellan / EFEO, 2013, 66 p.

LEFEBVRE (Pascale), *Étude du fonds « Cambodge » de la Bibliothèque Nationale du Cambodge : état des lieux et perspective de valorisation*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Jean-Marie Arnoult, Enssib, 2006, p. 50-51. Mis en ligne sur <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/lefebvre.pdf> [consulté le 22 août 2021].

LOMBARD (Denys). « Un grand précurseur : Antoine Cabaton (1863-1942) », dans *Archipel*, vol. 26, 1983, p. 18-21. Mis en ligne sur [www.persee.fr/doc/arch\\_0044-8613\\_1983\\_num\\_26\\_1\\_1841](http://www.persee.fr/doc/arch_0044-8613_1983_num_26_1_1841). DOI : 10.3406/arch.1983.1841 [consulté le 10 juillet 2019].

LORIN (Amaury), *Paul Doumer, gouverneur général de l'Indochine (1897-1902) : le tremplin colonial*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches Asiatiques », 2004, 248 p.

LORIN (Amaury), « L'École française d'Extrême-Orient, création de Paul Doumer, gouverneur général de l'Indochine (1898) : un acte politique », dans *Les relations culturelles internationales au XX<sup>e</sup> siècle : de la diplomatie culturelle à l'acculturation*, dir. Anne Dulphy, Robert Franck, Marie-Anne Matard-Bonucci, Pascal Ory, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, coll. « Enjeux internationaux », n° 10, 2010, p. 339-345.

MALSAGNE (Stéphane), *Au cœur du grand jeu : la France en Orient. Charles-Eudes Bonin, 1865-1929*, Paris, Geuthner, 2015, 576 p.

MANGUIN (Pierre-Yves), « Des orientalistes en Orient : l'École française d'Extrême-Orient au Vietnam (1902-1957) », dans dir. Hoai Huong Aubert Nguyen et Michel Espagne, *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, Paris, Demopolis, Coll. « Quæro », 2015, p. 115-133.

MARR (David), *Vietnam 1945 : the quest of power*, Berkeley / Los Angeles / Londres, University of California press, 1995, 602 p.

MARR (David), *Vietnam : state, war, revolution : 1945-1946*, Berkeley, University of California press, 2013, 721 p.

MARTINEZ (Jean-Luc) (dir.), *Paris-Athènes, naissance de la Grèce moderne, 1675-1919 : [exposition, Paris, musée du Louvre, 30 septembre 2021-7 février 2022]*, Paris, Hazan / Louvre éditions, 2021, 503 p.

MICHELIN (Franck), « La Sphère de coprosperité de la Grande Asie orientale : réflexion sur un régionalisme asiatique », dans *Relations internationales*, 2016/4, n° 168, p. 9-28. Mis en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2016-4-page-9.htm>. DOI : 10.3917/ri.168.0009 [consulté le 28 novembre 2021].

MORLAT (Patrice), « L'Indochine à l'époque d'Albert Sarraut », dans *Outre-mers*, tome 99, n°376-377 « Cent ans d'histoire des outre-mers, SHOM, 1912-2012 », 2012, p. 180. Mis en ligne sur : [www.persee.fr/doc/outre\\_1631-0438\\_2012\\_num\\_99\\_376\\_4960](http://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2012_num_99_376_4960). DOI : 10.3406/outre.2012.4960 [consulté le 19 août 2018].

MUSÉE NATIONAL DES ARTS ASIATIQUES-GUIMET, *Un siècle pour l'Asie. L'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000 : exposition organisée pour le centenaire de l'École française d'Extrême-Orient*, Paris, EFEO, [2000], 26 p.

NGO (The Long), « Vietnam oriental institute during the period september 1945-october 1946 through documents », dans *Social Sciences Information Review*, vol. 2, n°2, juin 2008, p. 46-52.

NGO (The Long), « Dong phuong bac co hoc vien trong thoi ky 9/11945 – 12/1946 qua cac van ban », dans *Social Sciences Information Review*, vol. 2, n°2, juin 2008, p. 26-29.

NGO (The Long), TRAN (Thai Binh), *Học viện viễn đông bắc cổ : giai đoạn 1898-1957 [L'École française d'Extrême-Orient : période 1898-1957]*, Hanoi, Nhà xuất bản Khoa học xã hội, 2009, 212 p.

NGO (The Long), « Some Features on Indochina Institute for Human Studies (1937-1944) », dans *Social Sciences Information Review*, 3-2, juin 2009, p. 46-52.

NGO (The Long), « The Library of French School of the Far East », dans *Social Sciences Information Review*, 10-3, septembre 2016.

NGUYEN (Cindy A.), *Misreading: Social Life of Libraries and Colonial Control in Vietnam, 1865-1958*, thèse de doctorat, histoire, dir. Peter Zinoman, Berkeley, univ. de Californie, 2019, 281 p.



NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam : recherche sur les auteurs de la première génération*, thèse de doctorat, sociologie, dir. Trinh Van Thao, univ. d'Aix-Marseille I, 2004, 599 p., dactyl.

NGUYEN (Phuong Ngoc), « Paul Mus et les “annamitisants” vietnamiens de l'École Française d'Extrême-Orient », dans *L'espace d'un regard : Paul Mus et l'Asie (1902-1969)*, dir. David Chandler et Christopher E. Goscha, Les Indes Savantes, Paris, 2006, p. 151-171.

NGUYEN (Phuong Ngoc), *À l'origine de l'anthropologie au Vietnam : recherche sur les auteurs de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, Collection « Sociétés contemporaines », Série Asie, 2012, 259 p.

NGUYEN (Thi Xuan Suong), NGUYEN (Van Khoa), « Viêt-nam, bibliothèques », dans *Dictionnaire encyclopédique du Livre*, dir. Pascal Fouché, Daniel Péchoin, Philippe Schuwer, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, vol. 3, 2011, p. 975-980.

NGUYEN (Trong Phan), *Xã Hội Việt Nam Từ Thế Kỷ XVII* [La société vietnamienne depuis le XVII<sup>e</sup> siècle], Ho-Chi-Minh-Ville, NXB Tổng Hợp, 2016, 188 p.

NGUYEN (Van Huyen), *Les Chants alternés des garçons et des filles en Annam*, Paris, P. Geunther, 1934, 224 p.

NGUYEN (Van Huyen), *Recueil des chants de mariage Tho de Lang Son et de Cao Bang (précédé d'une « Introduction à l'étude du chu-nom tho »)*, Hanoi, EFEO, Coll. « Documents et textes d'Indochine », 1941, 181 p.

NGUYEN (Van Phac), « Portrait of a Man of the Last Century », <https://peachflowergarden.wordpress.com/2012/09/18/portrait-of-a-man-of-the-last-century/> [consulté le 2 novembre 2019].

NGUYEN (Van Truong), « Vien dong bac co xua va nay » [L'École française d'Extrême-Orient d'autrefois et d'aujourd'hui], dans *Van nghe Quan doi [Revue d'art militaire]*, n° 30, mars 2010, p. 57-60.

PAPIN (Philippe), « Hanoi et ses territoires », dans *BEFEO*, t. 82, 1995, p. 201-230. Mis en ligne sur [www.persee.fr/doc/befeo\\_0336-1519\\_1995\\_num\\_82\\_1\\_2882](http://www.persee.fr/doc/befeo_0336-1519_1995_num_82_1_2882). DOI : 10.3406/befeo.1995.2882 [consulté le 14 février 2018].

PAPIN (Philippe), *Histoire de Hanoi*, Paris, Fayard, 2001, 404 p.

PAPIN (Philippe), *Histoire des territoires de Hà-Nội : quartiers, villages et sociétés urbaines du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Indes savantes, 2013, 391 p.

PAPIN (Philippe), *La chair des stèles. Enquête sur les donateurs et les Épigones du Bouddha et des divinités, au Vietnam, des origines à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, Les Belles Lettres, à paraître.

PASQUEL-RAGEAU (Christiane), « Les bibliothèques de l'Indochine française », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, dir. Martine Poulain, vol. 4 « Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle : 1914-1990 », Paris, Promodis / Éditions du Cercle de la Librairie, 1992, 4 p. (non paginées)

PASQUEL-RAGEAU (Christiane), LOMBARD-SALMON (Claudine), « Un projet colonial en Indochine inspiré de *Balai Pustaka* (1928-1930) », dans *Archipel*, vol. 44, 1992.

PELLETIER (Olivia), « “Le chartiste et les colonies” : le modèle archivistique français en Indochine », dans *La Gazette des archives*, 2019-4, no 256, p. 51-66.

PETIT (Jérôme), *Gestion des fonds de manuscrits indiens dans les bibliothèques françaises*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Dominique Varry et sous le tutorat scientifique de Nalini Balbir, Enssib, 2008, 90 p. Mis en ligne sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1743-gestion-des-fonds-de-manuscrits-indiens-dans-les-bibliotheques-francaises.pdf> [consulté le 5 octobre 2021].

PHAN (Le Xuan), *L'enseignement au Vietnam pendant la période coloniale, 1862-1945 : la formation des intellectuels vietnamiens*, thèse de doctorat, sciences de l'éducation, dir. Christine Cornet, univ. Lumière Lyon 2, 2018, 335 p.

RABAULT-FEUERHAHN (Pascale), « Introduction. Le Néerlandais dans l'espace scientifique extra-européen : une présence-absence », dans *Histoire Épistémologie Langage*, tome 38, fascicule 1, 2016, p. 5-17.

RADET (Georges), *L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes*, Paris, Albert Fontemoing, 1901, 492 p. Mis en ligne sur <http://ressources-en-ligne.efa.gr/RADET/RADET/index.html> [consulté le 17 février 2018].

RAMSDEN (John), *Hanoi après la guerre*, Paris, EFEO/Magellan & Cie, 2020, 156 p.

REY (Sarah), *Écrire l'histoire ancienne à l'École française de Rome (1873-1940)*, Rome, EFR, 2012, 489 p.

RIVIALE (Pascal), *Un siècle d'archéologie française au Pérou, 1821-1914*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Histoire des sciences humaines », 1996, 425 p.

RUSCIO (Alain), *La guerre française d'Indochine : 1945-1954*, Bruxelles, Éditions Complexe, Coll. « La mémoire du siècle », 1992, 278 p.

SAAÏDIA (Oissila), ZERBINI (Laurent), *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Karthala, 2009, 246 p.

SARTRE-FAURIAT (Annie), *Aventuriers, voyageurs et savants : à la découverte archéologique de la Syrie, XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS éditions, 2021, 303 p.

SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1999, 382 p.

*Une édition avec une nouvelle préface a vu le jour en 2019* : SINGARAVÉLOU (Pierre), *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956) : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Biblis », 2019, 384 p.

SINGARAVÉLOU (Pierre), « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale : itinéraire d'Étienne Aymonier d'après ses mémoires inédits », dans *D'un Orient l'autre : actes des troisièmes journées de l'Orient, Bordeaux, 2-4 octobre 2002*, dir. Jean-Louis Bacqué-Grammont, Angel Pino et Samaha Khoury, Paris / Louvain, Peeters, Coll. « Cahiers de la Société asiatique : nouvelle série », 4, 2005, p. 237-248.

SINGARAVÉLOU (Pierre), « "L'enseignement supérieur colonial". Un état des lieux », dans *Histoire de l'éducation*, 122, 2009, p. 71-92. Mis en ligne sur : <http://histoire-education.revues.org/index1942.html> [consulté le 4 mars 2018].

SINGARAVÉLOU (Pierre), *Professer l'Empire : les « sciences coloniales » en France sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, Publications de la Sorbonne, Coll. « Histoire contemporaine », 2011, 409 p.

SINGARAVÉLOU (Pierre) (dir.), *Les empires coloniaux (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Points, Coll. « Histoire », 2013, 454 p.

STOLER (Ann Laura), *Au cœur de l'archive coloniale : questions de méthode*, Paris, Éditions EHESS, Coll. « En temps & en lieux », 2019, 390 p.

*Thu vien Khoa học xa hoi [La bibliothèque des Sciences Sociales depuis l'époque française à nos jours]*, Hanoi, Nha xuất bản Khoa học xa hoi, 2009.

TERTRAIS (Hugues), *Atlas des guerres d'Indochine, 1940-1990 : de l'Indochine française à l'ouverture internationale*, Paris, Autrement, Ministère de la Défense et Mémorial de Caen, Coll. « Atlas / Mémoires », 2004, 63 p.

TØNNESSON (Stein), *1946 : Déclenchement de la guerre d'Indochine, les vèpres tonkinoises du 19 décembre*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Recherches asiatiques », 1987, 275 p.

TRINH (Van Thao), *L'école française en Indochine*, Paris, Karthala, 1995, 321 p.

TURPIN (Frédéric), *De Gaulle, les gaullistes et l'Indochine : 1940-1956*, Paris, Les Indes savantes, 2005, 666 p.

VALETTE (Jacques), *La guerre d'Indochine : 1945-1954*, Paris, Armand Colin, 1994, 415 p.

VALENTI (Catherine), *L'École française d'Athènes*, Paris, Belin, 2006, coll. « Histoire de l'éducation », 221 p.

## HISTOIRE DES ARCHIVES, DES BIBLIOTHÈQUES, DES SAVOIRS (HORS ASIE)

ARCHIVES NATIONALES, *Une expérience du chaos : destructions, spoliations et sauvetages d'archives, 1789-1945* [expos., Paris, Musée des Archives nationales, mai-septembre 2017], Rennes / Paris, Presses universitaires de Rennes / Archives nationales, 2017, 161 p.

ARTIÈRES (Philippe), BANAT-BERGER (Françoise), CŒURÉ (Sophie) (et al.), *Les archives*, numéro de la revue *Pouvoirs*, n° 153, Paris, Seuil, 2015, 188 p.

BADY (Jean-Pierre), CORNU (Marie), FROMAGEAU (Jérôme) et al. (dir.), *1913, genèse d'une loi sur les monuments historiques*, Paris, La Documentation française, Coll. « Travaux et documents / Comité d'histoire du Ministère de la culture et de la communication », 2013, 602 p.

BADY (Jean-Pierre), CORNU (Marie), FROMAGEAU (Jérôme) et al. (dir.), *De 1913 au Code du patrimoine : une loi en évolution sur les monuments historiques*, Paris, La Documentation française, Coll. « Travaux et documents / Comité d'histoire du Ministère de la culture et de la communication », 2018, 627 p.

BARBIER (Frédéric), *Histoire des bibliothèques : d'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, 2<sup>e</sup> édition revue et actualisée, Paris, Armand Colin, 2016, 304 p.

BARBIER (Frédéric) (dir.), *Où en est l'histoire des bibliothèques ?*, numéro d'*Histoire et civilisation du livre - Revue internationale*, Genève, Droz, 2014, 10, 488 p.

BARUCH (Marc-Olivier), DUCLERT (Vincent), *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française : 1875-1945*, Paris, La Découverte, coll. « L'espace de l'histoire », 2000, 587 p.

BASTIEN (Hervé), *Droit des archives*, Paris, DAF / La documentation française, 1996, 192 p.

BEAULIEUX (Charles), « Les bibliothèques spécialisées », dans *Encyclopédie française*, t. XVIII : « La civilisation écrite », dir. Julien Cain, Paris, Société de gestion de l'encyclopédie française, 1967, pagination multiple.

BÉDAGUE (Jean-Charles), LE GOËDEC (Sylvie), NOULET (Christèle) et al., *Archives de l'École des chartes (1821-1945) : répertoire numérique détaillé de la sous-série 93AJ*, 2<sup>e</sup> édition, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 2012. Mis en ligne sur <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr>, [https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN\\_IR\\_050175](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN_IR_050175), 165 p. [consulté le 13 juin 2020].

BERT (Jean-François), *L'atelier de Marcel Mauss : un anthropologue paradoxal*, Paris, CNRS Éditions, 2012, 268 p.

BERT (Jean-François), *Qu'est-ce qu'une archive de chercheur ?*, Marseille, OpenEdition Press, Coll. « Encyclopédie numérique », 2014, 84 p. Mis en ligne sur <https://books.openedition.org/oep/438?lang=fr>. DOI : 10.4000/books.oep.438 [consulté le 20 février 2021].

BERT (Jean-François), RATCLIFF (Marc James) (dir.), *Frontières d'archives : recherches, mémoires, savoirs*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2015, 199 p.

BERT (Jean-François), *Une histoire de la fiche érudite : essai*, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, Coll. « Papiers », 2017, 143 p.

BERT (Jean-François), *Comment pense un savant ? Un physicien des Lumières et ses cartes à jouer*, Paris, Anamosa, 2018, 221 p.

BERTRAND (Anne-Marie), « Anthropologie de la bibliothèque », dans *50 ans d'histoire du livre : 1958-2008*, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, 2014, p. 193-184.

BERTRAND (Anne-Marie), KUPIEC (Anne), *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, Coll. « Bibliothèques », 1997, 212 p.

BIDAUX (Mathieu), BOUILLON (Christophe), *André Marie : sur les traces d'un homme d'État, 1897-1974*, Paris, Autrement, 471 p.

BOUDIA (Soraya), RASMUSSEN (Anne), SOUBIRAN (Sébastien), *Patrimoine et communautés savantes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Art & société », 2009, 297 p.

BOUTILLIER DU RETAIL (Arnaud), « Les bibliothèques spécialisées », dans *Encyclopédie française*, t. XVIII : « La civilisation écrite », dir. Julien Cain, Paris, Société de gestion de l'encyclopédie française, 1967, pagination multiple.

BRAIBANT (Guy), *40 propositions pour les archives en France*, 28 Mai 1996. Mis en ligne sur <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/964093000.pdf> [consulté le 20 décembre 2020].

BRU (Thérèse), « Plus vrai que nature : conversion de l'information scientifique en objets, conversion des objets en informations dans les correspondances en sciences naturelles. (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, mondes britanniques et français) », dans *Matière à écrire. Les échanges de correspondance du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, dir. Thérèse Bru, Solène de la Forest d'Armaillé, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, « Temps & Espaces », 2017, 240 p. Mis en ligne sur : <https://www-cairn-info.proxy.chartes.psl.eu/matiere-a-ecrire—9782842925833-page-179.htm>. DOI : 10.3917/puv.bru.2017.01.0179. [consulté le 13 juillet 2021].

CANTIER (Jacques), *Histoire culturelle de la France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ellipses, coll. « Le monde : une histoire », 2011, 167 p.

CAPOT (Cécile), *Les archives dites « manuscrites » de l'École française d'Athènes : de la reprise d'un arriéré à l'informatisation du nouveau service des archives*, mémoire de Master 2 « Technologies numériques appliquées à l'histoire », dir. Anne Rohfritsch, École nationale des chartes, 2014, 240 p.

CAPOT (Cécile), « Déshabiller le livre : une exposition au Centre Culturel Irlandais », dans *Histoire du livre*, Société bibliographique de France, 25 janvier 2019. En ligne sur : <https://histoirelivre.hypotheses.org/>, <https://histoirelivre.hypotheses.org/3611> [consulté le 23 juin 2020].

CAPOT (Cécile), *Bibliothèques universitaires et lecture publique : quelle coopération ?*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Fabrice Boyer, Enssib, 2019, 138 p. Mis en ligne sur <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/68854-bibliotheques-universitaires-et-lecture-publique-quelle-cooperation> [consulté le 27 mars 2021].

CAPOT (Cécile) (dir.), *Marges et marginalia, du Moyen Âge à aujourd'hui : travaux issus de la journée d'étude des jeunes chercheurs Enc-EPHE du 16 juin 2016*, Paris, École nationale des chartes, Cahiers Jean-Mabillon, 2020, 182 p. Disponible en ligne sur : <http://www.chartes.psl.eu/fr/rubrique-publications/marges-marginalia-du-moyen-age-aujourd-hui> [consulté le 13 juillet 2021].

CAZENAVE (Christine), GIRARD (François) (dir.), *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche : FRéDoc 2006, 3<sup>e</sup> formation des réseaux de la documentation, Chaumont-sur-Tharonne, 10-11-12 octobre 2006*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Coll. « Intégrations », n° 11, 2007, 170-37-37 p.

CERUTTI (Mauro), FAYET (Jean-François), PORRET (Michel), *Penser l'archive : histoire d'archives, archives d'histoire*, Lausanne, Antipodes, 2006, 331 p.

CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions du CTHS, 1998.

CHAPRON (Emmanuelle), « Le métier de bibliothécaire au XVIII<sup>e</sup> s. siècle : Angelo Maria Bandini à Florence (1726-1803) », dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2004/2, n° 51-2, p. 58-87.

CHAPRON (Emmanuelle), « *Ad utilità pubblica* » : *politique des bibliothèques et pratiques du livre à Florence au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, coll. « École pratique des hautes études. Sciences historiques et philologiques. IV, Histoire et civilisation du livre », 31, 2009, 467 p.

CHAPRON (Emmanuelle), « Avec bénéfice d'inventaire » ? Les lettres de recommandation aux voyageurs dans l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 122-2, 2010. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/mefrim/582>. DOI : 10.4000/mefrim.582.

CHAPRON (Emmanuelle), SAADA (Anne), « La bibliothèque, la carte et le territoire », dans *La communication en Europe. De l'âge classique au siècle des Lumières*, dir. Pierre-Yves Beaurepaire, Paris, Belin, 2014, p. 215-265. Mis en ligne sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01483446>, identifiant : halshs-01483446 [consulté le 3 février 2018].

CHAPRON (Emmanuelle), *Travailler avec les livres, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, histoire, dir. Bruno Belhoste, univ. Paris I Panthéon-Sorbonne, volume 1, 2016, 101 p. Mis en ligne sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01493090>, identifiant : tel-01493090, version 1 [consulté le 15 février 2018].



CHAPRON (Emmanuelle), « Bibliothèques » dans *Dictionnaire de la Méditerranée*, dir. Dionigi Albera, Maryline Crivello, Thierry Fabre, Mohamed Tozy, Arles / Aix-en-Provence, Actes Sud / Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 2016, p. 164-171. Mis en ligne sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01455748>, identifiant : halshs-01455748 [consulté le 3 février 2018].

CHARMASSON (Thérèse), « Les archives des sciences en France : réalisations et projets » dans Laurent Sébastien (dir.), *Archives « secrètes », secrets d'archives ? Historiens et archivistes face aux archives sensibles*, CNRS éditions, Paris, 2003, p. 146-164.

CHARMASSON (Thérèse), « Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire », dans *La Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 14, 2006, p. 34-39.

CHARMASSON (Thérèse), *Les archives des scientifiques, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Guide des fonds conservés en France*, Éditions du CTHS, Paris, 2008, 629 p.

CHARMASSON (Thérèse), « Archives des sciences », dans Christian Hottin, Yann Potin, Amable Sablon du Corail (dir.), *Archives et enjeux de société, Culture et Recherche*, n° 129, hiver 2013-2014, p. 12-13.

CHENY (Anne-Marie), *Une bibliothèque byzantine : Nicolas-Claude Fabri de Peiresc et la fabrique du savoir*, Ceyzérieu, Champ Vallon, Coll. « Époques », 2015, 276 p.

CLAIR (Sylvie), « Le Centre des archives d'outre-mer », dans *La Gazette des archives*, 142-143, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 1988, p. 5-17.

COBOLET (Guy), « La bibliothèque », dans *Bulletin de correspondance hellénique*, École française d'Athènes, vol. 120 : « Cent-cinquantenaire : 1946-1996 », livraison 1, 1996, p. 345-353.

CŒURÉ (Sophie), « Archives dans les guerres, guerres des archives aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Autorité, identité, vulnérabilité. » dans *Pouvoirs*, « Les archives » n° 153, 2015, p. 25-36.

CŒURÉ (Sophie), *La mémoire spoliée : les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique, de 1940 à nos jours*, édition revue et actualisée, Paris, Payot & Rivages, Coll. « Petite bibliothèque Payot », 2013, 375 p.

CŒURÉ (Sophie), DUCLERT (Vincent), *Les archives*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2001, 126 p.

COHEN (Anouk), « Quels usages de la bibliothèque au Maroc ? », dans *Conserveries mémorielles*, IHTP / CELAT, n° 5 « La bibliothèque (auto)portrait », 2008, p. 67-80. Mis en ligne sur <http://journals.openedition.org/cm/94> [consulté le 17 février 2018].

COQUEUGNIOT (Gaëlle), *Archives et bibliothèques dans le monde grec : édifices et organisation, Ve siècle avant notre ère - II<sup>e</sup> siècle de notre ère*, Oxford, Archaeopresse, 2013, coll. « BAR international series », 2 536, 168 p.

CORNU (Marie), NOUGARET (Christine), POTIN (Yann) et al. (dir.), *1979, genèse d'une loi sur les archives*, Paris, DILA, Coll. « Travaux et documents », n° 41, 2019, 731 p.

DARNTON (Robert), *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, Odile Jacob, 1992, 302 p.

DAUGERON (Bertrand), LE GOFF (Armelle), *Penser, classer, administrer : pour une histoire croisée des collections scientifiques*, Paris, Publications scientifiques du Muséum d'histoire naturelle / CTHS, 2014, 415 p.

DAUMAS (Alban), « Les bibliothèques d'étude et de recherche », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, dir. Martine Poulain, vol. 4, « Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle : 1914-1990 », Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, p. 146-174.

*De l'argile au nuage, une archéologie des catalogues (II<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. - XXI<sup>e</sup> siècle)* [ouvrage publié à l'occasion des expositions organisées par la Bibliothèque Mazarine & la Bibliothèque de Genève, Paris 13 mars - 13 mai 2015, Genève 18 septembre - 21 novembre 2015] / [commissariat Frédéric Barbier, Thierry Dubois et Yann Sordet], Paris / Genève, Éditions des cendres / Bibliothèque Mazarine / Bibliothèque de Genève, 2015, 429 p.

DELMAS (Bruno), « Les débuts de la formation des bibliothécaires », dans *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, dir. Dominique Varry, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, t. III, 1991.

DELMAS (Bruno), NOUGARET (Christine), *Archives et nations dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle : actes du colloque organisé par l'École nationale des chartes, Paris, 27-28 avril 2001*, Paris, École des chartes, 2004, 262 p.

DELSALLE (Paul), *Une histoire de l'archivistique*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, 1998, 259 p.

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, CENTRE DE RECHERCHE SUR LE DROIT DU PATRIMOINE CULTUREL, *Archives et sciences sociales : aspects juridiques et coopérations scientifiques. Journées d'études co-organisées par la Direction des archives de France et le Centre de recherche sur le droit du patrimoine culturel, mercredi 3 novembre 2004, Faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud 11, jeudi 4 novembre 2004, Musée des arts et traditions populaires, Paris, L'Harmattan, Coll. : « Droit du patrimoine culturel et naturel », 2006, 291 p.*

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Les archives personnelles des scientifiques : classement et conservation*, Paris, Archives nationales, 1995, 97 p.

DUCLERT (Vincent), « Pour une politique scientifique des archives », dans *Le Débat*, 2001/3, n° 115), p. 125-129. DOI : 10.3917/deba.115.0125. URL

DUCLERT (Vincent), « République et archives », dans *Revue française d'administration publique*, 2002, n° 102, p. 269-276.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, *Plaquette de présentation des archives*, s. d. Mise en ligne sur le site institutionnel : <https://www.efa.gr/fr/ressources-documentaires/les-archives> [consulté le 17 mars 2021].

ESPAGNE (Michel), « Transferts culturels et histoire du livre », dans *HCV*, Genève, Droz, n° 5, 2009, p. 201-218.



ESPÉROU (Maud), « Bibliothèques spécialisées : pour l'unité des bibliothèques », dans *Le débat*, Paris, Gallimard, n° 48, janvier-février 1988, p. 76-84.

EVANS (Christophe) (dir.), *Mener l'enquête. Guide des études de publics en bibliothèque*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, Coll. « La boîte à outils », n° 22, 2011, 160 p.

« Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », numéro thématique de *Revue de synthèse*, Centre international de synthèse, Paris, Éd. Rue d'Ulm, n° 125, 5<sup>e</sup> série, 2004, 322 p.

FAYET-SCRIBE (Sylvie), *Histoire de la documentation en France : Culture, science et technologie de l'information, 1895-1937*, Paris, CNRS Éditions, 2000, 313 p. Mis en ligne sur <http://books.openedition.org/editions-cnrs/8548>. DOI : 10.4000/books.editions-cnrs.8548 [consulté le 9 avril 2020].

FONCK (Bertrand), SABLON DU CORAIL (Amable) (dir.), *1940, l'empreinte de la défaite : témoignages et archives*, Rennes / Paris, Presses universitaires de Rennes / Service historique de la Défense, Coll. « Histoire », 2012, 299 p.

FOUCHER (Tiphaine-Cécile), *Pour que vive le patrimoine écrit : démocratiser son accès*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Thierry Claerr, Enssib, 2018, p. 121. Mis en ligne sur <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68348-pour-que-vive-le-patrimoine-ecrit-democratiser-son-acces.pdf> [consulté le 22 avril 2019].

GAUTIER-GENTÈS (Jean-Luc), « Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, 2009, n° 3. Mis en ligne sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010> [consulté le 16 août 2018].

GELLY (Xavier), *L'administration des archives coloniales françaises en Algérie : regard sur le fonctionnement des archives départementales d'Alger de 1902 à 1962*, mémoire de Master 1, Histoire et Document, dir. Bénédicte Grailles, Université d'Angers, 2015, 90 p.

GLEYZE (Alain), « Les personnels des bibliothèques universitaires françaises (1879-2000) », dans *Histoire des bibliothécaires*, Lyon, du 27 au 29 novembre 2003, dir. Anne Béroujon, Elisabeth Décultot, Maria-Pia Donato et al., Villeurbanne, Enssib, s. d., p. 128-133. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1337-histoire-des-bibliothe-caires.pdf> [consulté le 10 août 2019].

GOETSCHER (Pascale), LOYER (Emmanuelle), *Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos jours*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, coll. « Coursus », 2005, 268 p.

GONZALEZ BERNALDO DE QUIROS (Pilar), HILAIRE-PEREZ (Liliane), *Les savoirs-mondes : mobilités et circulation des savoirs depuis le Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2015, 512 p.

GRAN-AYMERICH (Jean), GRAN-AYMERICH (Évelyne), « La création des Écoles françaises d'Athènes, Rome et Madrid », dans *Communications*, n° 54, 1992, p. 175-187. Disponible sur : [www.persee.fr/doc/comm\\_0588-8018\\_1992\\_num\\_54\\_1\\_1821](http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1992_num_54_1_1821). DOI : 10.3406/comm.1992.1821 [consulté le 3 juillet 2021].

GRAS (Michel) et PONCET (Olivier), *Construire l'institution. L'École française de Rome, 1873-1895*, Rome, École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome », 2013, 554 p.

GRAILLES (Bénédicte), MARCILLOUX (Patrice), NEVEU (Valérie) (et al.), *Classer les archives et les bibliothèques : mise en ordre et raisons classificatoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Coll. « Histoire », 2015, 246 p.

GRANDMOUGIN (Anne-Cécile), *Lucien Herr bibliothécaire*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Anne-Marie Bertrand, Enssib, 2011, 83 p. Mis en ligne sur [https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49240-lucienherr-bibliothecaire.pdf#xd\\_co\\_f=ZTQxMzlmYzctZDU5YS00YWwLThiYmltZGQ1OGRhYzk2ODhi~](https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49240-lucienherr-bibliothecaire.pdf#xd_co_f=ZTQxMzlmYzctZDU5YS00YWwLThiYmltZGQ1OGRhYzk2ODhi~) [consulté le 3 juin 2020].

HILDESHEIMER (Françoise), « Archives », dans *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/archives>, [consulté le 22 janvier 2022].

HILDESHEIMER (Françoise), « Des triages au respect des fonds : les archives en France sous la Monarchie de juillet », dans *Revue historique*, t. 286, 1991, p. 295-312.

HILDESHEIMER (Françoise), *Les Archives de France, mémoire de l'Histoire*, Paris, 1997 (hors-série n°1 de la revue *Histoire et archives*).

HILDESHEIMER (Françoise), « Les Archives nationales au XIX<sup>e</sup> siècle, établissement scientifique ou administratif ? », dans *Histoire et archives*, n° 1, 1997, p. 105-135.

HILDESHEIMER (Françoise), « Échec aux Archives : la difficile affirmation d'une administration », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1998, tome 156, livraison 1, p. 106. Mis en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1998\\_num\\_156\\_1\\_450913](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1998_num_156_1_450913). DOI : 10.3406/bec.1998.450913 [consulté le 7 août 2018].

« Histoire de la Bibliothèque », sur le site de l'Observatoire de Paris : <https://www.obspm.fr/histoire-de-la-bibliotheque.html> [consulté le 7 décembre 2019].

HOULLEMARE (Marie), « La fabrique des archives coloniales et la naissance d'une conscience impériale (France, XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2014/2, n° 61-2), p. 7-31. Mis en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2014-2-page-7.htm>. DOI : 10.3917/rhmc.612.0007 [consulté le 19 février 2022].

IDSALAH (Mohamed), « Les bibliothèques publiques au Maroc : hier et aujourd'hui », dans *Revue de l'École des Sciences de l'Information*, 13, 2003, p. 7-31.

JACOB (Christian), *Qu'est-ce qu'un lieu de savoir ?* Nouvelle édition, Marseille, OpenEdition Press, 2014, 120 p. Mis en ligne sur <http://books.openedition.org/oep/423>. DOI : 10.4000/books.oep.423 [consulté le 12 janvier 2017].

JACOB (Christian) (dir.), *Lieux de savoir : espaces et communautés*, Paris, Albin Michel, t. 1, 2007, 1 277 p.

JACOB (Christian) (dir.), *Lieux de savoir : les mains de l'intellect*, Paris, Albin Michel, t. 2, 2010, 985 p.

JACOB (Christian), *Mondes lettrés : fragments d'un abécédaire*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2012, 64 p.

LAFFONT (Caroline), « Contrôler le climat pour la conservation des collections sur support papier », Enssib/BiblioPat, fiche pratique, 2008, 3 p. Mis en ligne sur <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1824-controler-le-climat-pour-la-conservation-des-collections-sur-support-papier.pdf> [consulté le 10 novembre 2009].

LAMARQUE (Mireille), QUEYROUX (Fabienne), « Les archives des savants antiquisants à l'Institut de France », dans *Anabases*, 1, 2005. DOI : <https://doi.org/10.4000/anabases.1492>

LE GOFF Armelle, *Ministère de l'Instruction publique, service des missions, missions scientifiques et littéraires, F/17/2925-3014, F/17/17225-17294 : index nominatif des voyageurs et index géographique des destinations de leurs missions*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2005, [137 p.]

LEMOINE (Hervé), « Conserver, détruire, communiquer, dissimuler... », dans *Pouvoirs*, « Les archives » n° 153, 2015, p. 75-84.

LENIAUD (Jean-Michel) (dir.), *Des palais pour les livres : Labrouste, Sainte-Geneviève et les bibliothèques : actes du colloque international du 11 octobre 2001*, Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève / Editions Maisonneuve et Larose, 2003, 190 p.

*Les Bibliothèques et sciences sociales*, numéro thématique de *Les Études Sociales*, Société d'économie et de science sociales, n° 166, 2017-2, 224 p.

MARCILLOUX (Patrice), *Les égo-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, PUR, Coll. « Histoire. Archives, histoire et société », 2013.

NEBBIAI (Donatella), *Le discours des livres : bibliothèques et manuscrits en Europe, IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Coll. « Histoire », 2013, 311 p.

NIVET (Philippe) (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine : actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011*, Amiens, Encrage, Coll. « Hier », 2013, 450 p.

NORA (Pierre), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 3 tomes, 1984-1992.

NOUGARET (Christine), « Les sources archivistiques : production organique ou invention de l'archiviste ? », dans *Hypothèses 2003. Travaux de l'École doctorale d'histoire de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 331-339.

NOUGARET (Christine), EVEN (Pascal) (dir.), *Les archives privées : manuel pratique et juridique*, Paris, La Documentation française, coll. « Manuels et guides pratiques », 2008, 204 p.

NOUGARET (Christine), « Notions d'archives et de patrimoine en droit français, mise en perspective historique », dans *Quel avenir pour les archives en Europe ? Enjeux juridiques et*

*institutionnels*, sous la dir. de Marie Cornu et Jérôme Fromageau, Paris, L'Harmattan, Coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel » 2010, p. 173-183.

NOUGARET (Christine), « Les Archives privées et l'administration des Archives en France (1790-2011) », dans *Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs*, 56, 2011, p. 757-784.

PLANTEY (Damien), *Les bibliothèques des princesses de Navarre au XVI<sup>e</sup> siècle : livres, objets, mobilier, décor, espaces et usages*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, coll. « Papiers », 2016, 247 p.

POMART (Julien), « AAF / Section Aurore : Un groupe de travail sur les données de la recherche », dans *Archives de la Fondation Maison des sciences de l'homme. Constituer, classer, signaler et valoriser des archives en sciences humaines et sociales*, Archives de la FMSH, 18 juillet 2014. En ligne sur : <https://archivesfmsh.hypotheses.org>, <https://archivesfmsh.hypotheses.org/1209> [consulté le 20 décembre 2020].

PONCET (Olivier), « Archives et histoire : dépasser les tournants », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2019/3 (74<sup>e</sup> année), p. 714. Mis en ligne sur : <https://www-cairn-int-info.proxy.chartes.psl.eu/revue-Annales-2019-3-page-711.htm>. DOI : 10.1017/ahss.2020.50. [consulté le 19 novembre 2020].

« Postes vacants », dans *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 5, 1958 p. 364-364. Mis en ligne sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1958-05-0364-019> [consulté le 7 décembre 2019].

POULAIN (Martine) (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle (1914-1990)*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, t. IV, 2009, 1187 p.

POULAIN (Martine), *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, édition revue et augmentée, Paris, Gallimard, Coll. « Folio Histoire », 2013, 753 p.

POULAIN (Martine), *Où sont les bibliothèques françaises spoliées par les nazis ?*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, coll. « Papiers », 2019, 234 p.

POULOT (Dominique), *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle : du monument aux valeurs*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, 192 p.

POULOT (Dominique), *Une histoire des musées de France : XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, coll. « Poche », 2008, 195 p.

POULOT (Dominique), *Patrimoine et musées : l'institution de la culture*, 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée, Paris, Hachette, coll. « Carré histoire », 2014, 255 p.

QUÉNIART (Jean), *Les Français et l'écrit*, Paris, Hachette, coll. « Carré histoire », 1998, 255 p.

RENOULT (Daniel) (dir.), *Les Bibliothèques dans l'Université*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1994, 358 p.

RENOULT (Daniel), « Les formations et les métiers », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, dir. Martine Poulain, vol. 4 « Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle : 1914-1990 », Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, p. 581-614.

RENOULT (Daniel), « La naissance tardive des bibliothèques universitaires », dans *Romantisme*, Armand Colin, n° 177, 2017, p. 20-30.

ROCHE (Mélanie), *En attendant « le jour [...] où il n'y aura plus de catalogue à faire » : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque (1789-1993)*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Dominique Varry, Enssib, 2014, p. 131. Mis en ligne sur <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64118-en-attendant-le-jour-ou-il-n-y-aura-plus-de-catalogue-a-faire-une-histoire-materielle-des-catalogues-de-bibliotheque-1789-1993.pdf> [consulté le 10 août 2020].

SCHNAPP (Alain), SCHLANGER (Nathan), LÉVIN (Sonia) et al., « Archives de l'archéologie européenne (Area) », dans *Les nouvelles de l'archéologie*, Paris, Éditions de la MSH, 2007, 110, p. 5-8.

SERVAIS (Paul) (dir.), *Les maltraitances archivistiques : falsifications, instrumentalisations, censures, divulgations*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, Coll. « Publications des archives de l'université catholique de Louvain », 25, 2010, 274 p.

SERVICE DES ARCHIVES ADMINISTRATIVES ET SCIENTIFIQUES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, *Archives administratives de l'École française d'Athènes, série ADM : répertoires numériques détaillés*, mis à jour en juillet 2016, 94 p. Disponible sur [https://www.efa.gr/images/archives/repertoire\\_serie\\_ADM\\_V05-2\\_2016-07.pdf](https://www.efa.gr/images/archives/repertoire_serie_ADM_V05-2_2016-07.pdf) [consulté le 23 janvier 2021].

SUMPF (Alexandre), LANIOL (Vincent) (dir.), *Saisies, spoliations et restitutions : archives et bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Coll. « Histoire », 2012, 383 p.

TAWAF (Mohammed), *L'évolution de la politique d'archivage au Yémen, des origines (années 1960) jusqu'aux évolutions technologiques actuelles*, thèse de doctorat, histoire moderne et contemporaine, dir. Christine Nougaret, École nationale des chartes, 2019.

TETE (Wersey Ikiero), *Bibliothèques coloniales au Zaïre : histoire, organisation et fonctionnement (1888-1959)*, mémoire de fin d'études pour le diplôme supérieur de bibliothécaire, dir. Mary Niles Maack, École nationale supérieure des bibliothèques, 1983, 135 p.

VAN ALBADA (Joan), VAN DER HOEVEN (Hans), *Mémoire du monde, mémoire perdue : bibliothèques et archives détruites au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, UNESCO, 1996, 76 p.

VARRY (Dominique), « L'histoire des bibliothèques en France. État des lieux », dans *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2005, t. 50, n°2, p. 16-22.

VARRY (Dominique) (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, t. III, 2013, 922 p.

WACHÉ (Brigitte), « Louis Duchesne et la bibliothèque de l'École française de Rome », dans *Mélanges de l'École française de Rome : Italie et Méditerranée*, t. 103, n° 1, 1991, p. 335-371.

WOLIKOW (Serge), « Les archives du savoir en sciences sociales : délimitation et projets », dans *Archives et sciences sociales : aspects juridiques et coopérations scientifiques. Journées d'études co-organisées par la Direction des archives de France et le Centre de recherche sur le droit du patrimoine culturel, mercredi 3 novembre 2004, Faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud 11, jeudi 4 novembre 2004, Musée des arts et traditions populaires, Paris, L'Harmattan, Coll. : « Droit du patrimoine culturel et naturel », 2006.*

YON (Jean-Claude), *Histoire culturelle de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2010, 398 p.

## ANNEXES

*Les annexes sont présentées par ordre d'apparition dans le corps de texte de la thèse.  
Un libellé unique a été choisi (« Figure ») pour la réalisation de la table des annexes.  
La légende du document mis en annexe peut se trouver en tête ou en pied du document, en fonction de la mise en page, elle-même commandée par la taille du document.  
Lorsque les légendes sont communes à plusieurs documents, seul le premier porte la légende.  
Des agrandissements des cartes insérées dans le corps de texte ont été effectués par nos soins. Elles sont placées dans les annexes, à la suite de la carte originale, afin que ces cartes soient lisibles à l'impression.*



# ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME - ORIENT

## MISSIONS ET TRAVAUX EN INDOCHINE (1900-1951)

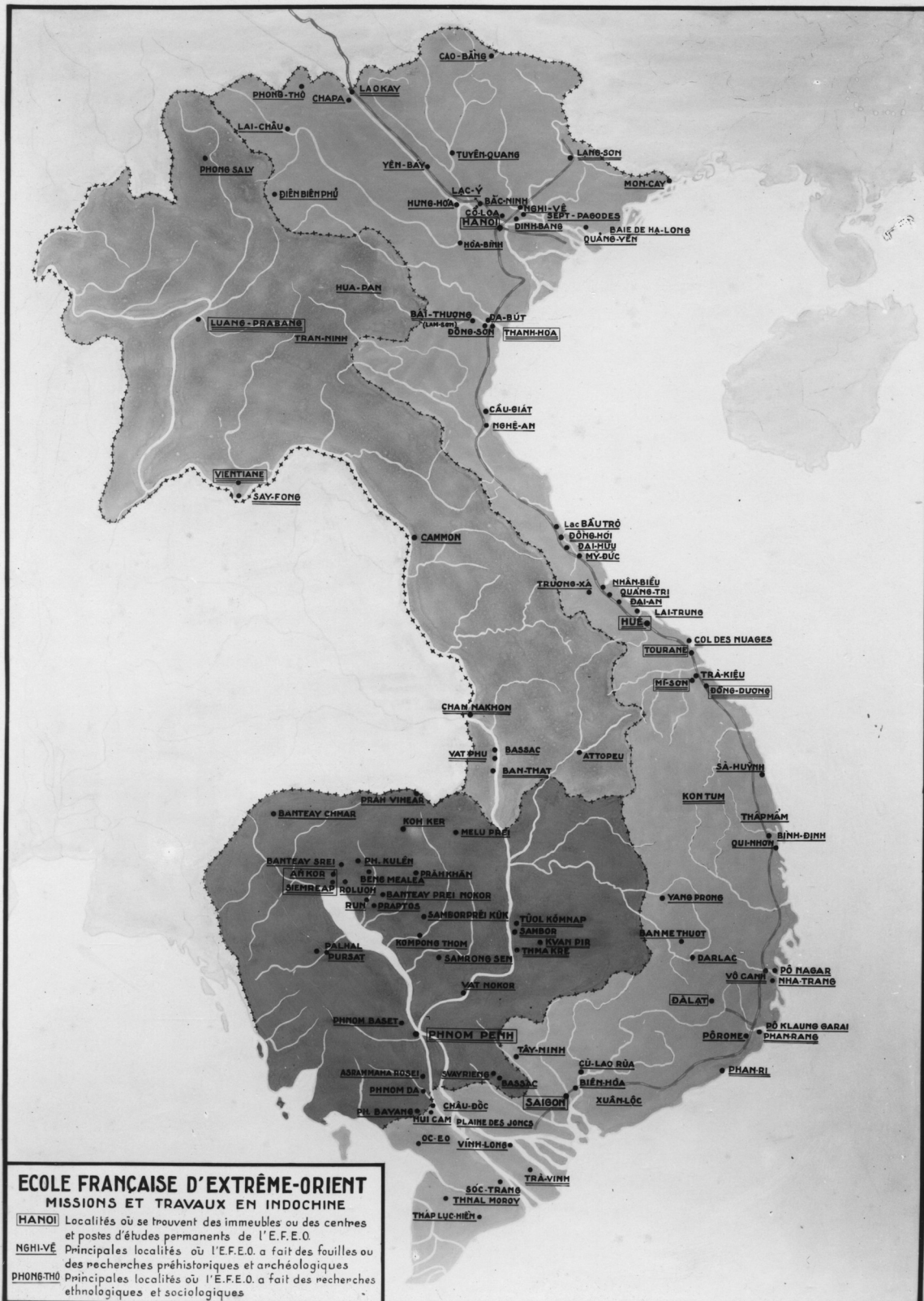


Figure 1: Carte des implantations et des principaux sites de travail de l'EFEO en Indochine (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08983\_bis



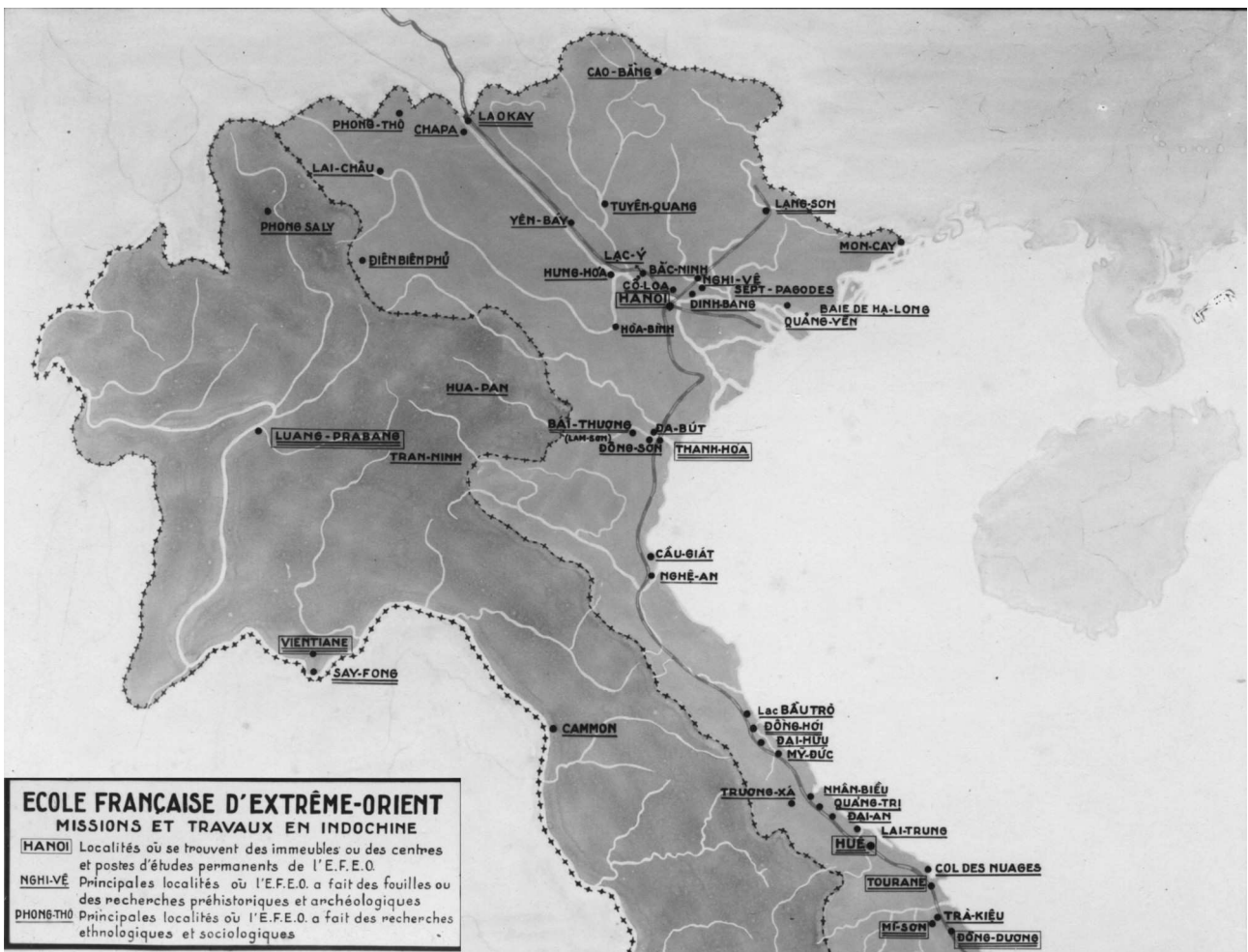


Figure 2: Nord de la carte des implantations et des principaux sites de travail de l'EFEO en Indochine (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08983\_bis (carte retouchée)

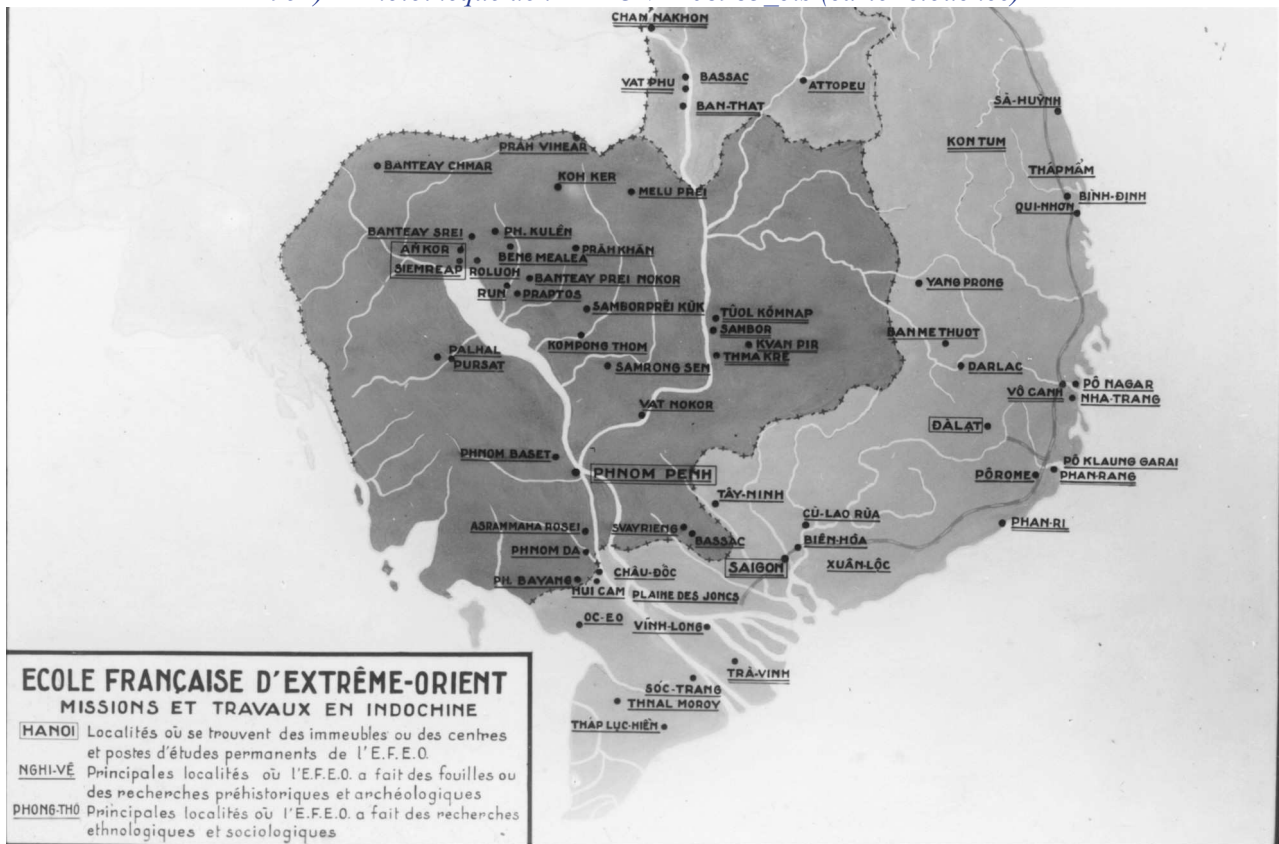


Figure 3: Sud de la carte des implantations et des principaux sites de travail de l'EFEO en Indochine (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08983\_bis (carte retouchée)

Figure 4: Récolement des archives historiques de l'EFEO conservées à la bibliothèque – Cécile Capot, 2014

Localisation						Référence de l'unité documentaire	Description de l'unité documentaire et métrage (Report de ce qui est indiqué sur le carton après en avoir vérifié l'exactitude approximative ; si besoin, ajout d'une description succincte)	Dates extrêmes (Idem)		Métrage	Remarque
Site	Magasin	Mobilier de rangement	Épi	Travée	Tablette			Début	Fin		
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	1	P.1, P.2, P.3, P.4	EFEO Dossiers personnels [Alaguillaume, Archambault, Aubouin, Aucourt]	s.d. [1918 ?]	s.d. [1964 ?]	10 cm	Rangement de bas en haut, puis de gauche à droite pour la travée 1.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	1	P.5, P.6	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	1	P.7, P.8	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	1	P.9, P.10, P.11, P.12	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	1	P.13-P.22	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	1	P.23-P.28	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	2	P.29	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	2	P.30, P.31, P.32	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.

EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	2	P.33	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	2	P.34, P.35, P.36, P. 37, P. 38	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	2	P.39, P.40, P.41	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	2	P.42, P.43, P.44, P.45	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	3	P.46	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	3	P.47, P.48, P.49, P.50, P.51	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	3	P.52, P.53, P.54	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	3	P.55	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	3	P.56, P.57	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	3	P.58, P.59	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	3	P.60, P.61	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.

EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	3	P.62 à P.69	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	4	P.70, P.71, P.72	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	4	P.73, P.74, P.75	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	4	P.76	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	4	P.77, P.79	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	4	P.78	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	4	P.80-P.83	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	5	P.84-P.88	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	5	P.89-P.92	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	5	P.93-P.94	DP	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	5	P.95-P.97(1/2)	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.

EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	5	P.97(2/2)	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	1	5	P.98-P.99	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	1	P.100-P.104	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	1	P.105, P.106, P.107	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	1	P.108-P.116bis	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	1	P.117-P.126	EFEO Dossiers personnels	s.d.	s.d.	10 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	1	Sans cotation	Sans description [Echanges de publications]	s.d.	s.d.	9 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	1	Sans cotation	Échanges terminés, Dons	s.d.	s.d.	9 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	1	Sans cotation	Sans description [Echanges de publications, don, demandes de communication]	s.d.	s.d.	9 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	1	Sans cotation	Abonnements Dawson, Dossiers échange	s.d.	s.d.	9 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	1	Sans cotation	Sans description [Echanges de publications]	s.d.	s.d.	9 cm	Idem.

EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	2	5/1/2015	Archives Solange Thierry (A traiter, 17/09/2013)	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	2	5/2/2015	Archives Solange Thierry (A traiter, 17/09/2013)	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	2	5/3/2015	Archives Solange Thierry (A traiter, 17/09/2013)	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	3	5/4/2015	Archives Solange Thierry (A traiter, 17/09/2013)	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	3	5/5/2015	Archives Solange Thierry (A traiter, 17/09/2013)	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	3	5/1/2015	Archives Mireille Lobligeois (Descendu le 12/11/2013)	s.d.	s.d.	29 cm	Ces archives se trouvaient dans des cartons dans le bureau des bibliothécaires (RDC de la bibliothèque).
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	4	5/2/2015	Archives Mireille Lobligeois (Descendu le 12/11/2013)	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	4	5/3/2015	Archives Mireille Lobligeois (Descendu le 12/11/2013)	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	4	5/4/2015	Archives Mireille Lobligeois (Descendu le 12/11/2013)	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	1	2	4 (posé sur le premier carton 4/5)	5/4/2015	Archives Mireille Lobligeois (Descendu le 12/11/2013)	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.

EFEO	-1, salle des archives	colonne de cartons empilés				Sans cotation	Photocopies manuscrits indonésiens	s.d.	s.d.		Rangement de bas en haut
EFEO	-1, salle des archives	colonne de cartons empilés				Carton n°1	Dossiers scientifiques : de Mr Archaimbault à Pierre Dupont	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	colonne de cartons empilés				Carton n°2	Dossiers scientifiques : de Mr Maurice Durand à Mr Moréchand	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	1		[Journaux de fouilles Cochinchine-Cambodge]				A partir de la travée 2 : rangement de haut en bas, puis de gauche à droite. En cours de numérisation chez le prestataire.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	1		[Journaux de fouilles Cochinchine-Cambodge]				Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	1		[Journaux de fouilles Cochinchine-Cambodge]				Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	2		[Journaux de fouilles Cochinchine-Cambodge]				Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	2	Sans cotation	Archive trouvé dans le bureau de CAUDRON Christopho 24/9/2013 (sic.)	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	2	Carton A-1	Personnalités : Damais / Coedès, Cadière	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	3	Carton B-1	Personnalités : Cadière / Dupont, Groslier / Lunet	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle	rayonnage	2	1	3	Carton C-1	Personnalités : Goloubew	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.

	des archives										
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	3	Carton D-1	Personnalités : Suite Goloubew	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	4	Carton XVIII	Membres correspondants, membres d'honneurs, candidature / AFIC	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	4	Sans cotation (sur le couvercle du carton : 4/4 EFEO)	Sans description [Direction des études ?, programmation scientifique]	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	4	Sans cotation	Exposition un siècle pour l'Asie EFEO (1898-2000) (Déposer le 2 juillet 2001 par M. Drège (sic.))	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	5	Sans cotation	Hors période	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	2	1	5	Sans cotation	Hors période	s.d.	s.d.	29 cm	Idem.
					5	Sans cotation	Sans description [Hors période]				
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	1	1	2014	Sans description [Bibliothèque, inscription : fiches]	2014	2014		Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	1	1	Sans cotation	Sans description [Bibliothèque, organisation, gestion et recrutement : documentation professionnelle, articles scientifiques, correspondance, factures, inventaires, rapports d'activités]	Années 1980	Années 1990		Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	1	2	Carton I	Fonctionnement de l'EFEO [Travaux ethnographiques, linguistiques, épigraphiques,	1898	1920		Dates extrêmes à vérifier



	archives						archéologiques ; contient les travaux de Louis Finot sur l'archéologie birmane et la langue pali]				
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	1	2	Carton IA	Fonctionnement de l'EFEO	1900	1920		Contenu bon mais dates extrêmes fausses
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	1	3	Carton IB	Fonctionnement de l'EFEO	1905 [1946]	1920 [1979]		Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	1	3	Carton II	Correspondance avec des savants, des organismes scientifiques et des sociétés savantes [Gestion du personnel]	1899	1920 [1958]		Dates extrêmes fausses
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	1	4	Carton III	Relations avec les pays étrangers [Relations avec les pays étrangers et les institutions et sociétés savantes françaises ; Echanges de la direction : correspondance administrative, scientifique et personnelle de directeurs : à revoir]	1899	1920		Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	1	4	Carton IV	Monuments historiques [Monuments historiques et service archéologique de l'Ecole]	1874	1954		Dates extrêmes à vérifier
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	1	5	Carton V	Monuments historiques [Monuments historiques de l'Annam (essentiellement) ; Contient également un dossier Noël Peri]	1901	1950		Idem.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	1	5	Carton V Bis	Monuments historiques [Monuments historiques ; Travaux archéologiques ; Administration de l'Ecole : correspondance du directeur (Louis Finot), réglementation, rapport d'activités, ordres de services]	s.d.	s.d.		
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	0 (au dessus du rayonnage)	Sans cotation	Sans description [Fichier Bibliothèque Louis Finot léguée à l'EFEO]	s.d.	s.d.		
EFEO	-1, salle	rayonnage	3	2	0 (au	Sans cotation	Fichier Bibliothèque Louis Finot léguée à l'EFEO	s.d.	s.d.		

	des archives				dessus du rayonna ge)						
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	2	Carton VI bis	Monuments historiques [Annam, travaux scientifiques (archéologie, épigraphie, histoire, histoire de l'art, géographie), concerne marginalement le Tonkin et la Cochinchine ; Administration de l'Annam = à vérifier ?]	1901	1950		Dates extrêmes correspondantes, grosso modo
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	2	Carton VI	Monuments historiques [Concerne la Cochinchine et l'Annam]	1874	1954		Dates extrêmes fausses
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	2	Carton VII	Monuments historiques [Concerne la Cochinchine et le Laos ?]	1874	1954		
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	3	Carton VIII	Monuments historiques [Concerne le Laos]	1899	1954		
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	3	Carton IX	Monuments historiques [Monuments historiques du Laos et du Cambodge ; Objets archéologiques, cessations, ventes, prêts ; Conservation d'Angkor ; Musée Albert Sarraut ; Travaux scientifiques]	1900	1943		Dates extrêmes fausses
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	3	Carton X	Musées [Organisation des musées en Indochine ; Musée Henri Parmentier]	s.d.	s.d.		
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	4	Carton XI	Musées	s.d.	s.d.		
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	4	Carton XII	Musées	s.d.	s.d.		
EFEO	-1, salle	rayonnage	3	2	4	Carton XIII	Musées	s.d.	s.d.		

	des archives											
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	5	Carton XIII Bis	Musées [Musée Blanchard de la Brosse]	s.d.	s.d.			
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	5	Carton XIV	Musées [Musées Henri-Parmentier à Tourane, Khai-dinh à Hué, de Vientiane ; musées historiques ; musées ethnographiques ; musées et dépôts archéologiques]	s.d.	s.d.			
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	5	Carton XIV Bis	Musées [Délégations de Vientiane (1951-1959), Phnom Penh (1951-1954) et Saigon ; Centre EFEO de Saigon (1951-1960)]	s.d.	s.d.			
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	3	2	6	Sans cotation	Sans description [Bibliothèque, prêts, sorties des livres et utilisation d'internet : 17 registres]	1957	2015			Lacunes : recoler archives du côté secrétariat général
EFEO	-1, salle des archives	colonne de cartons empilés				Sans cotation	Archives de M. Coédès	s.d.	s.d.			Rangement de bas en haut
EFEO	-1, salle des archives	colonne de cartons empilés				Sans cotation	Rapports Conservation d'Angkor originaux [Conservation d'Angkor, travaux : rapports mensuels (classés par années)]	1908	1927 [1928]			Rangement de bas en haut
EFEO	-1, salle des archives	colonne de cartons empilés				Sans cotation	Rapports Conservation d'Angkor originaux [Conservation d'Angkor, travaux : rapports mensuels (classés par années)]	1927 [1929]	1942			Rangement de bas en haut
EFEO	-1, salle des archives	colonne de cartons empilés				Sans cotation	Rapports Conservation d'Angkor bis [Conservation d'Angkor, travaux : rapports mensuels et annuels (classés par années)]	s.d. [1908]	s.d. [1970]			Rangement de bas en haut ; lacunes (manque quelques années) ; les rapports mensuels (jusqu'à quelle année ?) sont certainement des copies
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	1	0 (posé sur les cartons)	Carton XV	Participation de l'EFEO aux travaux de l'administration indochinoise concernant la linguistique [Également travaux ethnologiques et	1912 [1899]	1951 [1944 ?]	29 cm		Rangement de haut en bas

					de la tablette 1)		ethnographiques]				
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	1	1	Carton XV Bis	Sans description [Travaux linguistiques, ethnologiques, archéologiques (concerne Angkor pour ces derniers) ; Archives de L. Hambis et C. Damais ; Commission des moeurs et coutumes du Cambodge]	s.d. [1899 ?]	s.d. [1950 ?]	29 cm	Carton dans lequel on a réuni des archives aux objets différents, un peu en vrac.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	1	1	Carton XVI	Participation de l'EFEO aux travaux de l'administration indochinoise concernant la linguistique [Également enseignement des langues orientales ; Organisation d'examens ; Travaux ethnographiques et linguistiques sur la Birmanie et la Thaïlande]	1912 [1911 ?]	1951	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	1	1	Carton XVII	Documentation, expertises [Première guerre mondiale ; Demandes de renseignements (sur l'hydraulique au Tonkin) ; Travaux scientifiques (Japon, Siam, Birmanie, Indes anglaises, Chine, Inde, Indes néerlandaises, Asie méridionale, Amérique]	XVIIe s. [1895 ?]	1943 [1948]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	1	2	Carton XVIII	Expertises, renseignements [Expertises et renseignements émanant de l'EFEO et à l'EFEO ; Administration de l'École : correspondance (1926-1931) ; Travaux scientifiques (G. Coédès sur l'anastylose (1943), P. Fusey et G. Hyvert (196.))]	1899	1948 [vers 1966 ?]	29 cm	Ancienne cote H et particulièrement H1 pour la plupart des documents
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	1	2	Carton XIX	Études bouddhiques [Également bibliothèques royales et instituts bouddhiques du Laos et du Cambodge ; École supérieure de pâli de Phnom-Penh ; Contient des copies de manuscrits laotiens]	1909	1943 [1953?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	1	2	Carton XX	Relations extérieures [Relations et collaborations avec le Gouvernement général, la direction de l'instruction publique de l'Indochine, diverses écoles de l'Indochine ; Visites officielles et	1920	1946	29 cm	Dates extrêmes à vérifier

							séjours d'études à l'EFEO				
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	1	3	Carton XXI	Relations extérieures [Relations et collaborations avec les services chargés du tourisme, le Conseil de Recherche Scientifique de l'Indochine, le Conseil des Recherches et Études Historiques, Juridiques et Sociales de l'Indochine]	1920 [1923 ?]	1946 [1945 ?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	1	3	Carton XXII	Relations extérieures [Relations et collaborations avec le Grand Conseil Économique de l'Indochine, le Conseil de Gouvernement, la Direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine, diverses commissions du Gouvernement général et d'initiatives privées, collaborateurs en Indochine (contient de la correspondance de membres à des collaborateurs) ; Missions de membres et de membres correspondants (à noter : contribution de l'EFEO à la mission archéologique française d'Afghanistan) ; Contient des coupures de presse (1942-1943), photographies]	1920 [1899 ?]	1946 [1954 ?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	1	3	Carton XXIII	Coopération avec des chercheurs extérieurs à l'EFEO [Relations et collaborations avec le Musée de Stockholm et l'Institut Indochinois pour l'Étude de l'homme ; Missions de membres correspondants]	1899 [1921 ?]	1954 [1947 ?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	1	4	Carton XXIV	Correspondance avec des scientifiques, des organismes de recherche, des sociétés savantes et des associations [Relations et collaborations avec l'Institut Indochinois pour l'Étude de l'homme, divers établissements de recherche étrangers (notamment des Indes anglaises et néerlandaises), des collaborateurs résidant en Indochine, des membres correspondants ; Dossiers de Henri Maître (1900-1914), Henri Oger (1902-1923), du Général de Beylie (1904-1911)]	s. d. [1900 ?]	s. d. [1943 ?]	29 cm	
EFEO	-1, salle	rayonnage	4	1	4	Carton XXV	Correspondance avec des scientifiques, des	s. d.	s. d.	29 cm	

	des archives						organismes de recherche, des sociétés savantes et des associations [Concerne des institutions et sociétés savantes françaises et étrangères]	[1909 ?]	[1954?]		
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	1	4	Carton XXVI	Associations, instituts, sociétés savantes [Relations et échanges avec des sociétés savantes indochinoises et la Bibliothèque royale de Huê ; Conseils d'admission de l'EFEO : registre des procès-verbaux (04/08/1950 - 07/1952) ; Cambodge et Angkor, travaux et activités : études scientifiques et rapports (également coupures de presse, notes et courriers d'Henri Parmentier) ]	1918 [1871 ?]	1948 [1954 ?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	2	1	Carton XXVII	Fin de la période indochinoise [Réoccupation des locaux à Hanoi ; Administration, fonctionnement et activités de l'École (contient notamment des rapports d'activités et des procès-verbaux) (1946-1950, 1957-1959) ; Parc d'Angkor (1945-1949) ; Délégation de l'EFEO à New-Delhi, activités de S. Karpelès (1941?-1948?)]	1946 [1945 ?]	1963 [1959 ?]	29 cm	Présence de DDT dans ce carton (au moins dans les 3 dossiers concernant la délégation de l'EFEO à New-Delhi) : à consulter dans une pièce ventilée avec masque et gants.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	2	1	Carton XXVIII	Fin de la période indochinoise [Période du régime quadriparti, déménagements et réorganisation de l'École, activités et fonctionnement]	1946 [1949 ?]	1963 [1956 ?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	2	2	Carton XXVIII bis	Fin de la période indochinoise [Anniversaire du cinquantenaire de l'École (contient des photographies, des plans et des coupures de presse)]	1946 [1951 ?]	1963 [1953 ?]	29 cm	Photographies du derniers dossiers : champignons, détériorations
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	2	2	Carton XXIX	Relations extérieures [Relations et collaborations avec l'administration indochinoise, des institutions et des sociétés savantes françaises et étrangères ; Expositions, organisation et participation (Indochine, métropole et étranger) ; Direction : correspondances de L. Malleret, P. Lévy, J. Filliozat (1947?-1975?)]	1945	1956 [1975?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	2	3	Carton XXX	Relations avec l'étranger [Monuments historiques du Laos, activités du conservateur, accords	s. d. [1949 ?]	s. d. [1965 ?]	29 cm	

	archives						bilatéraux et transfert de la conservation ; Commission des moeurs et coutumes du Cambodge (1949) ; Archives impériales de Huê, projet de microfilmage (1953) ; Direction : correspondance de L. Malleret (1951-1956) ; J. Filliozat (en tant que directeur de l'EFEO puis de l'Institut français d'indologie de Pondicherry, 1956-1965)]				
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	2	3	Carton XXXI	Relations extérieures [Administration de l'Ecole, conseils d'administration]	1956	1966 [1976?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	2	4	Carton XXXII	Fonctionnement de l'EFEO [Relations et collaborations avec la presse, diverses revues, une université, le ministère des Affaires Étrangères (commissions des fouilles et missions archéologiques et des recherches archéologiques à l'étranger du MAE ; Objets archéologiques khmers, envoi à l'étranger ; Nouveaux centres de recherches de l'EFEO, projets de création ; Administration de l'École, conseils d'administration : doubles de P.V. (1951-1954, 1956-1976)]	1956 [1934?]	1965 [1976?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	4	2	4	Carton XXXIII	Délégations et centres de l'EFEO [Centre de l'EFEO de Hanoi, fonctionnement ; Départ de l'EFEO du Vietnam, fermeture du centre de Hanoi et du musée Louis Finot (contient des registres de départ de ce centre et des documents administratifs (1957-1959)]	1950 [1954?]	1963 [1959?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	5	1	1	Carton XXXIV	Tambours de bronze	1901	1952	29 cm	Rangement de haut en bas
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	5	1	1	Carton XXXV	Divers [Études scientifiques (contient notamment des copies de documents du XVIII e s. ; pour moi : un sd contenant des coupures de presse relatives aux "cultes publics et semi-punlics dans	s. d. [cop. XVIIIe s.,	s. d. [1965?]	29 cm	

							le village" en 1933 : NVH ?) ; Correspondance avec le Collège de France (1906-1920), de M. Giteau (1956-1958), B.-P. Groslier (1958-1960), M. Piat (1958), J. Filliozat (1957-1958), avec le Gal Legrand (1958-[1959]) et le Gal Giroux ([1956-1959]) ; Seconde guerre mondiale, fonctionnement de l'EFEO]]	1906?]			
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	5	1	1	Carton XXXVI	Rapport sur l'Institut Français de Pondichéry [Également Centre EFEO de Jakarta, fonctionnement ; Recherches et études scientifiques]	1953 [1890?]	1965	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	5	1	2	Carton XXXVII	La Conservation d'Angkor [Travaux d'exécution : rapports (1909-1956) ; relations avec les autorités locales (1931-1935) ; Missions effectuées à Angkor (1902-1908)]	s. d. [1902?]	s. d. [1956?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	5	1	2	Carton XXXVIII	La Conservation d'Angkor [(1907-1912, 1914-1920, 1925-1932)]	1907	1932	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	5	1	2	Carton XXXIX	La Conservation d'Angkor [Angkor et Siem Reap, activités de l'Ecole et de ses membres]	s. d. [1908?]	s. d. [1959?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	5	1	3	Carton XL	La Conservation d'Angkor [Étude d'un architecte DPLG sur Angkor]	s. d. [Années 1990?]	s. d. [Années 1990?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	5	1	3	Carton XLI	Conservation Conchinchine-Cambodge [Conservation des Monuments historiques de la Cochinchine et du Cambodge : rapports]	s. d. [1931?]	s. d. [1939?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	5	1	3	Carton XLII	Conservation Cochinchine/Cambodge [Monuments historiques ; Conservation d'Angkor ; Travaux sur les inscriptions cambodgiennes et indochinoises]	s. d. [1905?]	s.d. [1972?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	6	1	Posé sur les cartons	Carton x				29 cm	



					de la première tablette						
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	6	1	Posé sur les cartons de la première tablette		Registre D. A. [ D. A. 16-17]	5/8/1948	11/21/1953	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	6	1	Posé sur les cartons de la première tablette	Carton LIII	Registre D. A. - Dossiers [Registre D. A. 18 (23 octobre 1953-13 septembre 1954 ; Correspondance confidentielle (1928?-1943?) ; Pièces de principes (1903?-1912?)]	s. d. [1903?]	s. d. [1954?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	6	1	1	Carton XLIII	Congrès internationaux [Classement par congrès]	s. d. [1948?]	s. d. [1964?]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	6	1	1	Carton XLIV	Registre départ [D1-D6]	s. d. [29/12/1950]	s. d. [24/08/1951]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	6	1	1	Carton XLV	Registre départ [D7-D11]	s. d. [24/08/1951]	s. d. [17/04/1952]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	6	1	2	Carton XLVI	Registre départ [D12-D16]	s. d. [17/04/1952]	s. d. [31/12/1952]	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	6	1	2	Carton XLVII	Registre départ [D18-D23]	s. d. [25/02/1953]	s. d. [26/02/1954]	29 cm	Registre D17 manquant
EFEO	-1, salle	rayonnage	6	1	2	Carton	Registre D. A. [D. A. 4-7]	9/18/192	18/12/1	29 cm	Registres D. A. 1 à 3

	des archives					XLVIII		3	928 [05/08/1930]		manquants
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	6	1	3	Carton XLIX	Registre D. A. [D. A. 8-10]	7/26/1930	11/15/1935	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	6	1	3	Carton L	Registre D. A. [D. A. 11-13]	11/22/1935	12/22/1940	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	6	1	3	Carton LI	Registre D. A. [D. A. 14-15]	1/2/1941	6/22/1948	29 cm	
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	7	1	1	Carton 56	Dossiers divers [Administration générale ; Recherches scientifiques ; Musée EFEO de Hanoi ; Service archéologique ; Institut français de Pondichéry]	s. d.	s. d.		
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage	7	1	1	Carton 57	Dossiers divers [Cambodge, recherches scientifiques (essentiellement)]				Il s'agit d'un carton à dessin.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage				Carton 54	Original Yantra-Mantra [Contient également une copie]	s. d.	s. d.		Il s'agit d'un carton à dessin.
EFEO	-1, salle des archives	rayonnage				Carton 55	Copie Yantra-Mantra [Contient également des dossiers préparatoires à l'étude du Yantra-Mantra]	s. d.	s. d.		

**ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT**  
 MISSIONS ET TRAVAUX EN INDOCHINE (1900-1951)  
 ÉPIGRAPHIE - ARCHÉOLOGIE - PRÉHISTOIRE

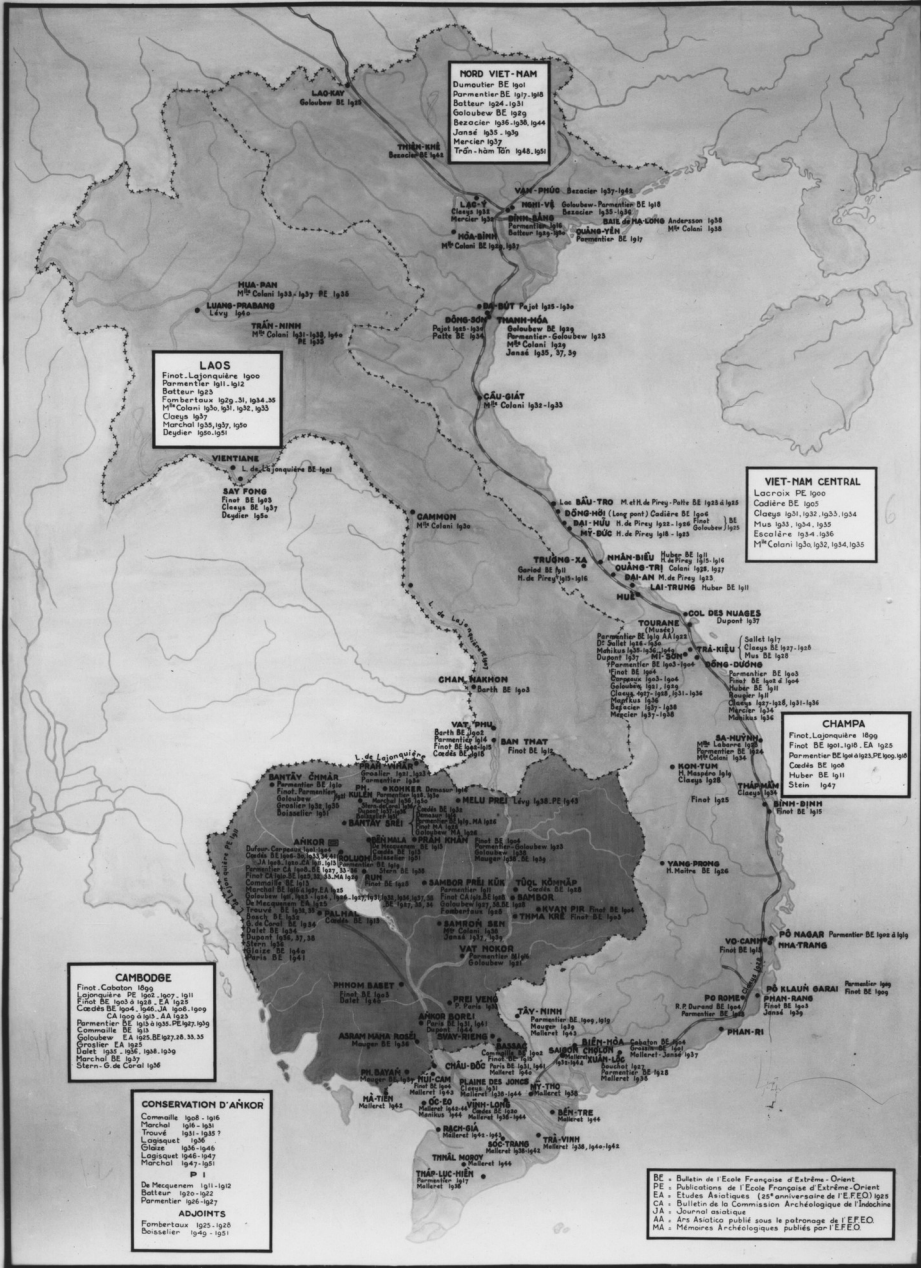


Figure 6: Nord de la carte des missions et travaux épigraphiques, archéologiques et préhistoriques réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976\_bis (carte retouchée)

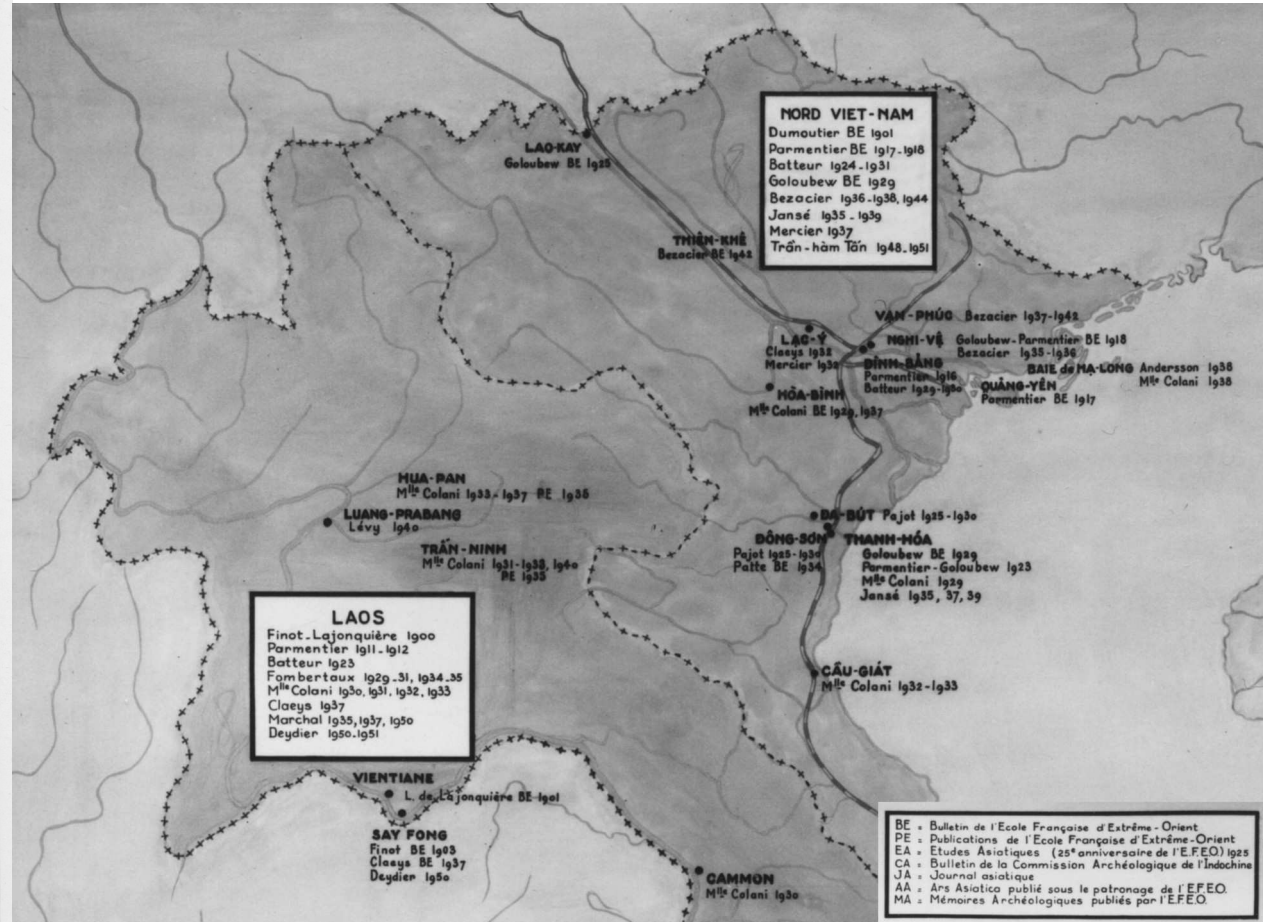


Figure 5: Carte des missions et travaux épigraphiques, archéologiques et préhistoriques réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976\_bis



Figure 7: Centre de la carte des missions et travaux épigraphiques, archéologiques et préhistoriques réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976 bis (carte retouchée)

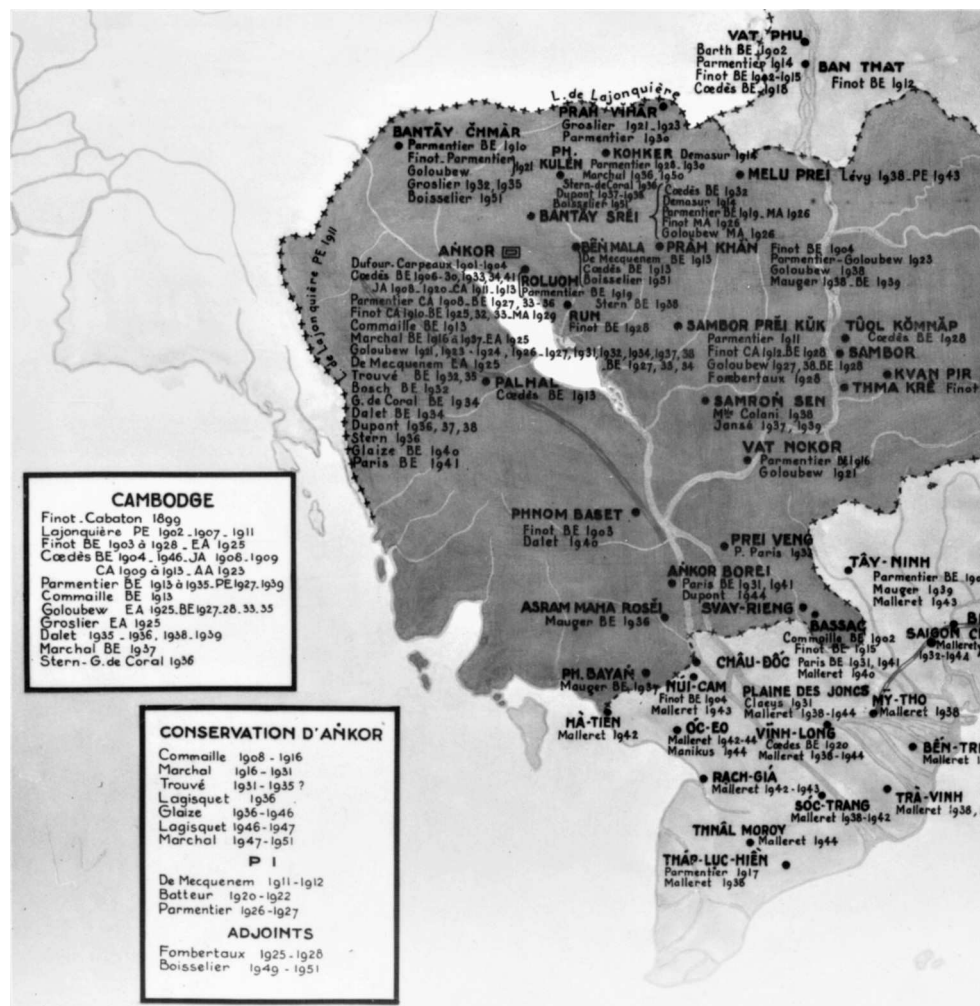
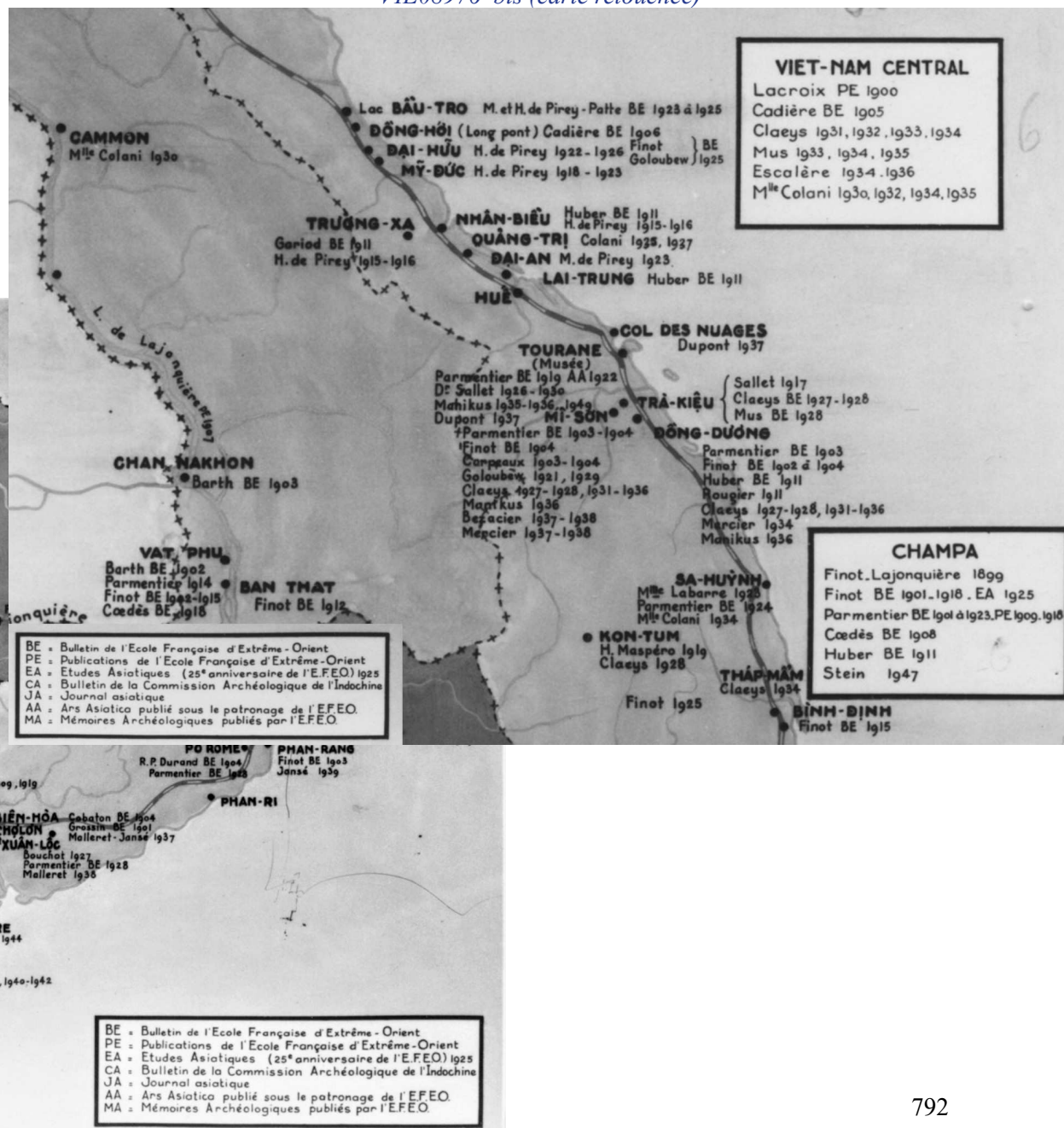


Figure 8: Sud de la carte des missions et travaux épigraphiques, archéologiques et préhistoriques réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976 bis (carte retouchée)



**ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT**  
 MISSIONS ET TRAVAUX EN INDOCHINE (1900-1951)  
 SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES - RELIGIONS - ETHNOGRAPHIE

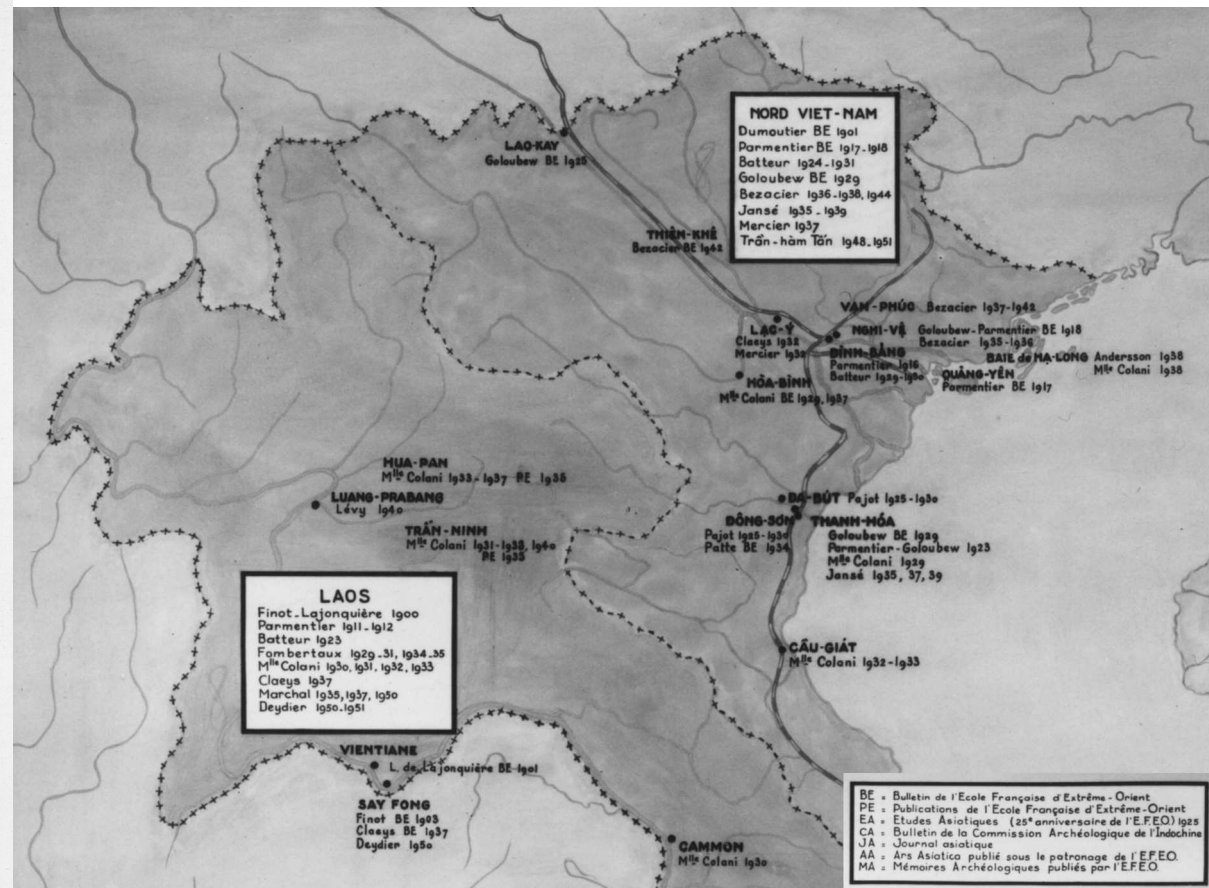
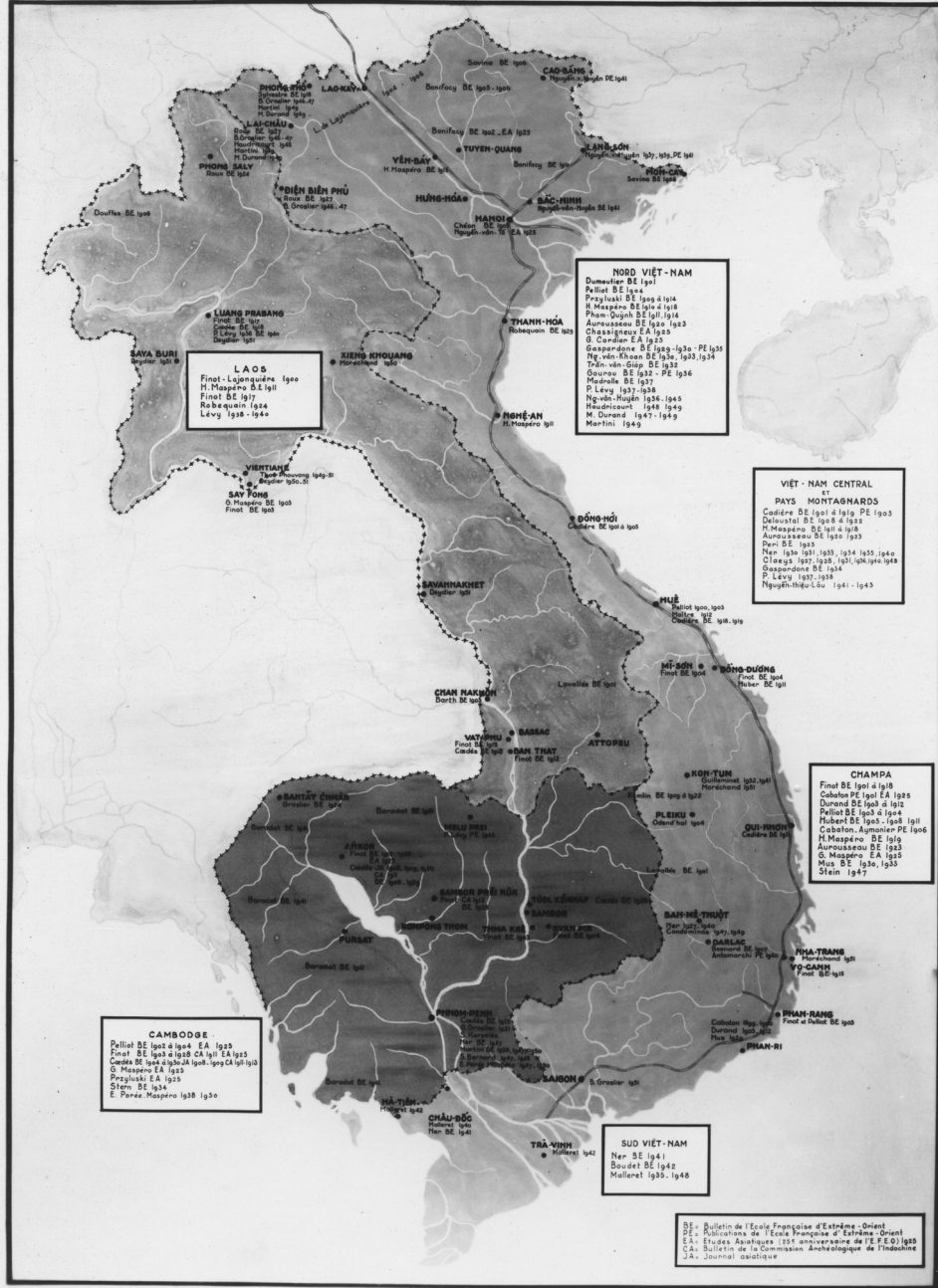


Figure 10: Nord de la carte des missions et travaux liés aux sciences historiques, philologiques, ethnographiques et aux religions réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976 (carte retouchée)

Figure 9: Carte des missions et travaux liés aux sciences historiques, philologiques, ethnographiques et aux religions réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976



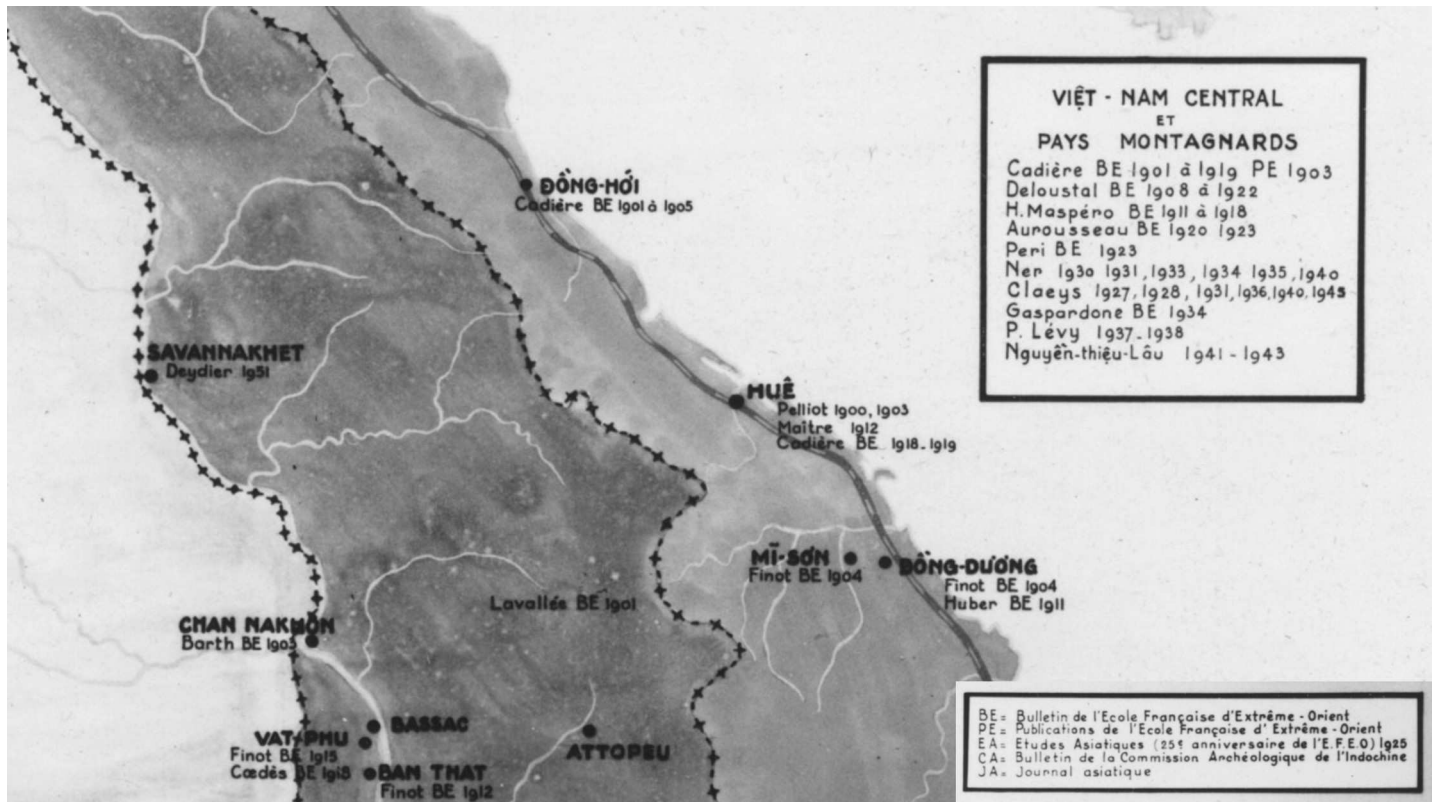


Figure 11: Centre de la carte des missions et travaux liés aux sciences historiques, philologiques, ethnographiques et aux religions réalisés par l'EFEQ en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEQ VIE08976 (carte retouchée)

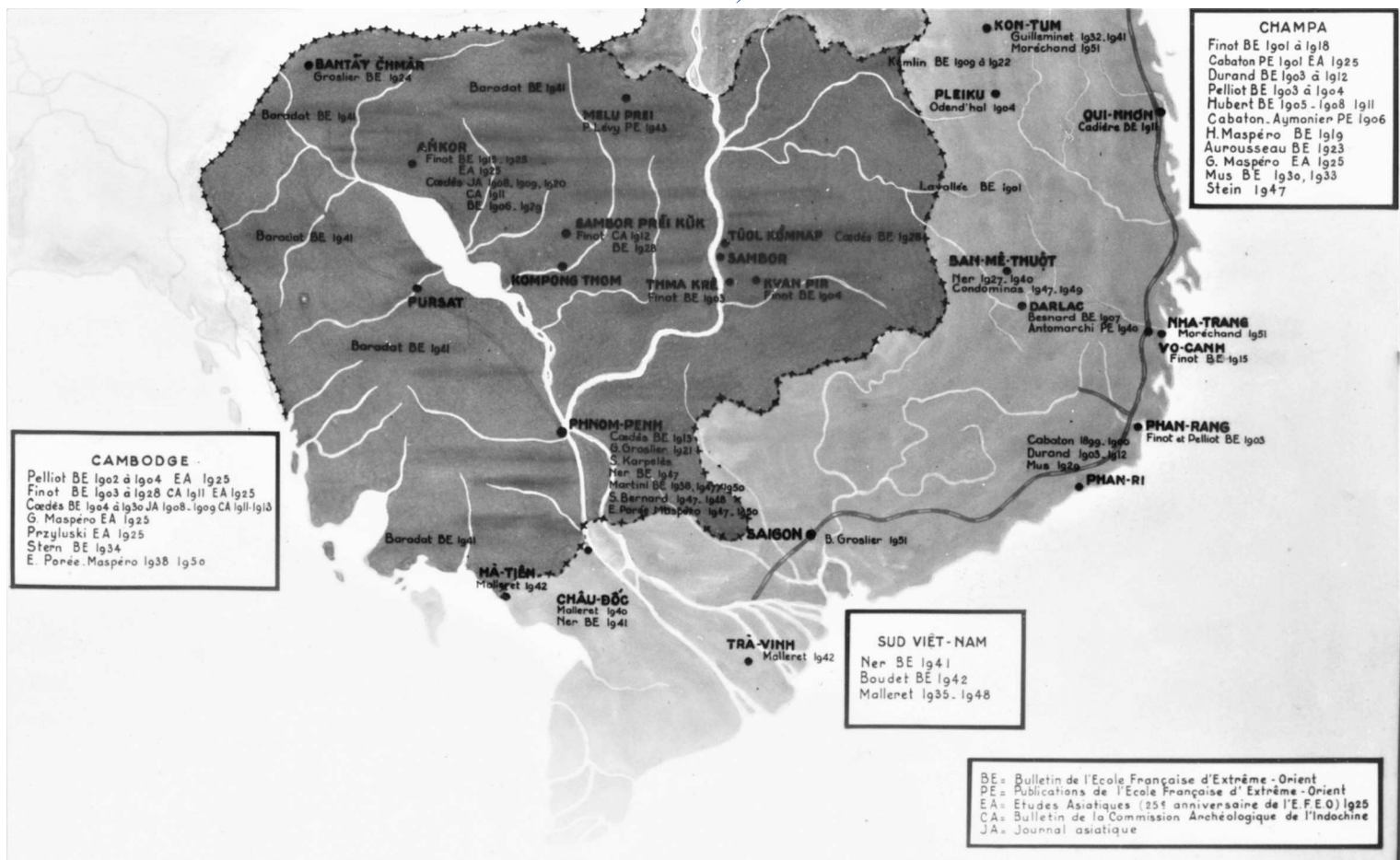


Figure 12: Sud de la carte des missions et travaux liés aux sciences historiques, philologiques, ethnographiques et aux religions réalisés par l'EFEQ en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEQ VIE08976 (carte retouchée)

ORGANISATION  
DE L'ECOLE FRANCAISE D'EXTRÊME-ORIENT

Modèle 1

SIEGE CENTRAL A HANOI

DIRECTION	( DIRECTEUR ) ( SECRETAIRE GENERAL (Scientifique et Administratif) )
-----------	--

Membres Scientifiques	Bibliothèque	Conservation des Monuments historiques	Musée Louis Finet	Bureaux Administratifs
-----------------------	--------------	--	-------------------	------------------------

- 1° Archives et Correspondances à l'arrivée
- 2° Secrétariat et Correspondances au départ
- 3° Comptabilité

SIEGES SECONDAIRES EN INDOCHINE

CENTRE-VIETNAM	SUD-VIETNAM	CAMBODGE	LAOS
Musée Archéologique Cham de Teurane	Musée Blanchard de la Brosse à Saigon	Musée Albert Sarraut à Phnom-Penh	Conservation des Monuments historiques du Laos à Vientiane
		Commission des Moeurs et Coutumes à Phnom-Penh	
		Conservation des Monuments du Groupe d'Angkor à Siemréap	
		Sous contrôle scientifique : Institut Bouddhique à Phnom-Penh	
Sous contrôle scientifique : Musée Khai-Dinh			

Hanoi, le 12 Octobre 1949

P. Le Directeur,

Figure 13: Organigramme de l'EFEO, 1949 – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XXVII, dossier 38 ; photographie Cécile Capot



## ORGANISATION DE L'ECOLE FRANCAISE D'EXTREME-ORIENT

## SIEGE CENTRAL A HANOI

-:-

DIRECTION ( - M. Paul LEVY, en mission de longue durée  
 ( - M. Maurice DURAND, Secrétaire Général, chargé de l'expédition  
 des Affaires Courantes.

Membres scientifiques : MM. Jacques GERNET, - Jean Yves CLAEYS (en congé) ,  
 Georges CONDOMINAS, -Louis BEZACIER (en congé).

Conseiller technique à la Bibliothèque : M. Jacques GERNET

Conservateur des Monuments historiques : M. Nguyễn-Bà-CHÍ

Bureaux administratifs :

- 1°) Archives et correspondance à l'arrivée: M. Nguyễn-Phu-HOÍ
- 2°) Secrétariat et correspondance au départ : M. Nguyễn-Báng-NGUYEN  
 M. Trần-Ky-PHƯƠNG
- 3°) Comptabilité :

## SIEGES SECONDAIRES EN INDOCHINE

-:-

CENTRE VIETNAM ( Conservateur du Musée Khai-Binh : Son Ex. HO-Dac-HAM  
 ( M. G. CONDOMINAS, en mission à Banmethuot

SUD VIETNAM ( Conservateur du Musée : M. Louis MALLERET (en congé)  
 ( Blanchard de La Brosse à Saigon : M. Pierre DUPONT, Conservateur p.i.

( Conservateur du Musée Albert : Mlle Solange BERNARD (en congé)  
 ( Sarraut à Phnom-Penh : M. Henri MARCHAL, Conservateur p.i.

CAMBODGE ( Commission des Moeurs et Coutumes : Mme PORÉE - MASPERO, Présidente  
 ( à Phnom-Penh :

( Institut Bouddhique à Phnom-Penh : M. François MARTINI, Secrétaire Général

( Conservateur des Monuments du : M. Henri MARCHAL, Conservateur  
 ( Groupe d'Angkor à Siemréap : M. J. BOISSELIER, Adjoint

LAOS ( Conservateur des Monuments his- : M. Thao PHOUVONG  
 ( toriques du Laos à Vientiane :

Hanoi, le 12 Octobre 1949

P. Le Directeur

Figure 14: Organigramme nominatif de l'EFEO, 1949 – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XXVII, dossier 38 ; photographie Cécile Capot



Art. 3. — La solde, la hiérarchie et le classement du personnel européen au point de vue des passages sont fixées ainsi qu'il suit :

EMPLOIS	SOLDE ANNUELLE (1)	DURÉE MINIMUM DE SERVICES POUR OBTENIR UN AVANCEMENT DE CLASSE (2).	CLASSEMENT AU POINT DE VUE DES PASSAGES, DES INDEMNITÉS DE ROUTE ET DE SÉJOUR.
Directeur . . . . .	78.000 fr.	—	1 <sup>ère</sup> catégorie A
Membre permanent {	après 6 ans. . . . .	—	
	après 3 ans. . . . .	—	
	avant 3 ans. . . . .	—	
Membre permanent {	après 3 ans. . . . .	2 ans	1 <sup>ère</sup> catégorie B
	avant 3 ans. . . . .		
Membre permanent . . . . .	33.000 —	2 ans	2 <sup>e</sup> catégorie
Membre permanent . . . . .	26.000 —	2 ans	
Membre permanent . . . . .	20.450 —	2 ans	
Membre temporaire . . . . .	16.600 —	—	

Figure 15: Soldes annuelles du personnel européen en francs en 1933 – Article 3 de l'arrêté du 27 juin 1933 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient (BEFEO, 1933)

TABLEAUX FIXANT LES GRADES, CLASSES ET TRAITEMENTS À DIVERS TITRES DU PERSONNEL ASIATIQUE (CADRE PERMANENT) DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT.

TABLEAU A. — Cadre supérieur.

GRADE ET CLASSE	SOLDE ANNUELLE DE PRÉSENCE (1)	DURÉE MINIMUM DES SERVICES POUR POUVOIR ÊTRE PROMU À LA CLASSE SUPÉRIEURE (2)	CLASSEMENT AU POINT DE VUE DES INDEMNITÉS DE ROUTE ET DE SÉJOUR, DES PASSAGES, ETC.
Assistant principal de 1 <sup>ère</sup> classe .	2.400 \$	»	Le personnel asiatique de l'École Française d'Extrême-Orient est classé dans les conditions prévues par l'arrêté du 13 juin 1927.
Assistant principal de 2 <sup>e</sup> classe .	2.188 \$	4 ans	
Assistant principal de 3 <sup>e</sup> classe .	1.976 \$	3 —	
Assistant de 1 <sup>ère</sup> classe . . . . .	1.760 \$	3 —	
Assistant de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1.540 \$	2 — (3)	
Assistant de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1.320 \$	2 — (3)	
Assistant de 4 <sup>e</sup> classe . . . . .	1.210 \$	2 —	
Assistant de 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	1.100 \$	2 —	

(1) Ces soldes seront majorées dans les conditions fixées par l'arrêté du Gouverneur général en date du 26 février 1929.  
(2) Défalcation faite, le cas échéant, du temps passé en congé pour affaires personnelles.  
(3) Erratum n° 5109 du 28 octobre 1929.

Figure 16: Grades, classes et traitements du personnel asiatique (tableaux A, B, C) – Arrêté du 7 octobre 1929 (BEFEO, 29, 1929)



TABLEAU B. — *Cadre secondaire.*

Secrétaire, lettré, dessinateur ou photographe prin- cipal	Hors classe . . .	1.540 \$ <sup>(1)</sup>	»	Le personnel asiatique de l'Ecole Française d'Extrê- me-Orient est clas- sé dans les condi- tions prévues par l'arrêté du 13 juin 1927.
	1 <sup>ère</sup> classe . . .	1.320 \$	3 ans <sup>(2)</sup>	
	2 <sup>e</sup> classe . . .	1.144 \$	3 —	
	3 <sup>e</sup> classe . . .	1.074 \$	2 —	
Secrétaire, lettré, dessinateur ou photographe	4 <sup>e</sup> classe . . .	996 \$	2 —	
	1 <sup>ère</sup> classe . . .	918 \$	2 —	
	2 <sup>e</sup> classe . . .	840 \$	18 mois	
	3 <sup>e</sup> classe . . .	762 \$	18 —	
	4 <sup>e</sup> classe . . .	684 \$	18 —	
	5 <sup>e</sup> classe . . .	606 \$	18 —	
	6 <sup>e</sup> classe . . .	528 \$	18 —	
	stagiaire . . .	450 \$	1 an	

TABLEAU C. — *Cadre subalterne* <sup>(3)</sup>.

Planton chef de 1 <sup>ère</sup> classe . . . . .	580 \$ <sup>(1)</sup>	»	Id.
Planton chef de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	528 \$	4 ans <sup>(2)</sup>	
Planton chef de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	476 \$	3 —	
Planton principal de 1 <sup>ère</sup> classe . . .	420 \$	3 —	
Planton principal de 2 <sup>e</sup> classe . . .	360 \$	3 —	
Planton principal de 3 <sup>e</sup> classe . . .	324 \$	3 —	
Planton de 1 <sup>ère</sup> classe . . . . .	300 \$	2 —	
Planton de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	270 \$	2 —	
Planton de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	216 \$	2 —	
Planton stagiaire . . . . .	189 \$	1 an	

(1) Ces soldes seront majorées dans les conditions fixées par l'arrêté du Gouverneur général en date du 26 février 1929.

(2) Défalcation faite, le cas échéant, du temps passé en congé pour affaires personnelles.

(3) Les vêtements d'uniforme et les chaussures sont fournis gratuitement par l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES ÉMOLUMENTS NETS.

Solde de présence	ÉMOLUMENTS NETS		Solde de présence	ÉMOLUMENTS NETS	
	francs	piastres		francs	piastres
8.000	13.120	2.743.42	24.000	39.360	6.608.19
9.000	14.760	2.931.53	25.000	41.000	6.769.55
9.500	15.580	3.009.77	26.000	42.640	6.924.48
10.000	16.400	3.141.84	27.000	44.280	7.042.90
10.500	17.220	3.275.01	27.500	45.100	7.081.63
11.000	18.040	3.411.52	28.000	45.920	7.163.98
11.750	19.270	3.544.70	29.000	47.560	7.259.64
12.000	19.080	3.610.73	30.000	49.200	7.367.96
12.500	20.500	3.753.68	32.000	52.480	7.628.32
13.000	21.320	3.885.63	34.000	55.760	7.773.92
13.500	22.140	4.152.87	35.000	57.400	7.919.53
14.000	22.960	4.420.11	37.000	60.680	8.137.94
14.500	23.780	4.685.13	38.000	63.320	8.210.74
15.000	24.600	4.910.64	40.000	65.600	8.501.95
15.500	25.420	5.113.51	41.000	67.240	8.647.56
16.000	26.240	5.315.94	42.000	68.880	8.793.16
16.500	27.060	5.419.48	44.000	72.160	9.011.57
17.000	27.880	5.524.14	45.000	73.800	9.084.37
18.000	29.520	5.647.10	47.500	77.900	9.375.59
18.500	30.340	5.747.21	48.000	78.720	9.443.39
19.000	31.160	5.830.00	50.000	82.000	9.666.80
20.000	32.800	5.984.92	52.000	85.280	9.958.01
21.000	34.440	6.142.07	56.000	91.840	10.467.63
22.000	36.080	6.299.22	60.000	98.400	10.831.64
23.000	37.720	6.457.48	-	-	-

N.B. - 1°/ Les émoluments nets en francs comprennent la solde de présence nette et le supplément colonial (7/10èmes de la solde de présence brute);  
 2°/ Des instructions détermineront le mode de calcul à employer pour la fixation des émoluments nets en piastres afférents aux échelons de soldes qui ne figurent pas au présent tableau.

VU pour être annexé à l'arrêté N° du

Figure 17: Tableau de correspondance des émoluments nets en francs et en piastres – Arrêté du 5 juillet 1930 ; Bibliothèque de l'EFEO, Carton XLVIII, Registre DA7 ; photographie Cécile Capot



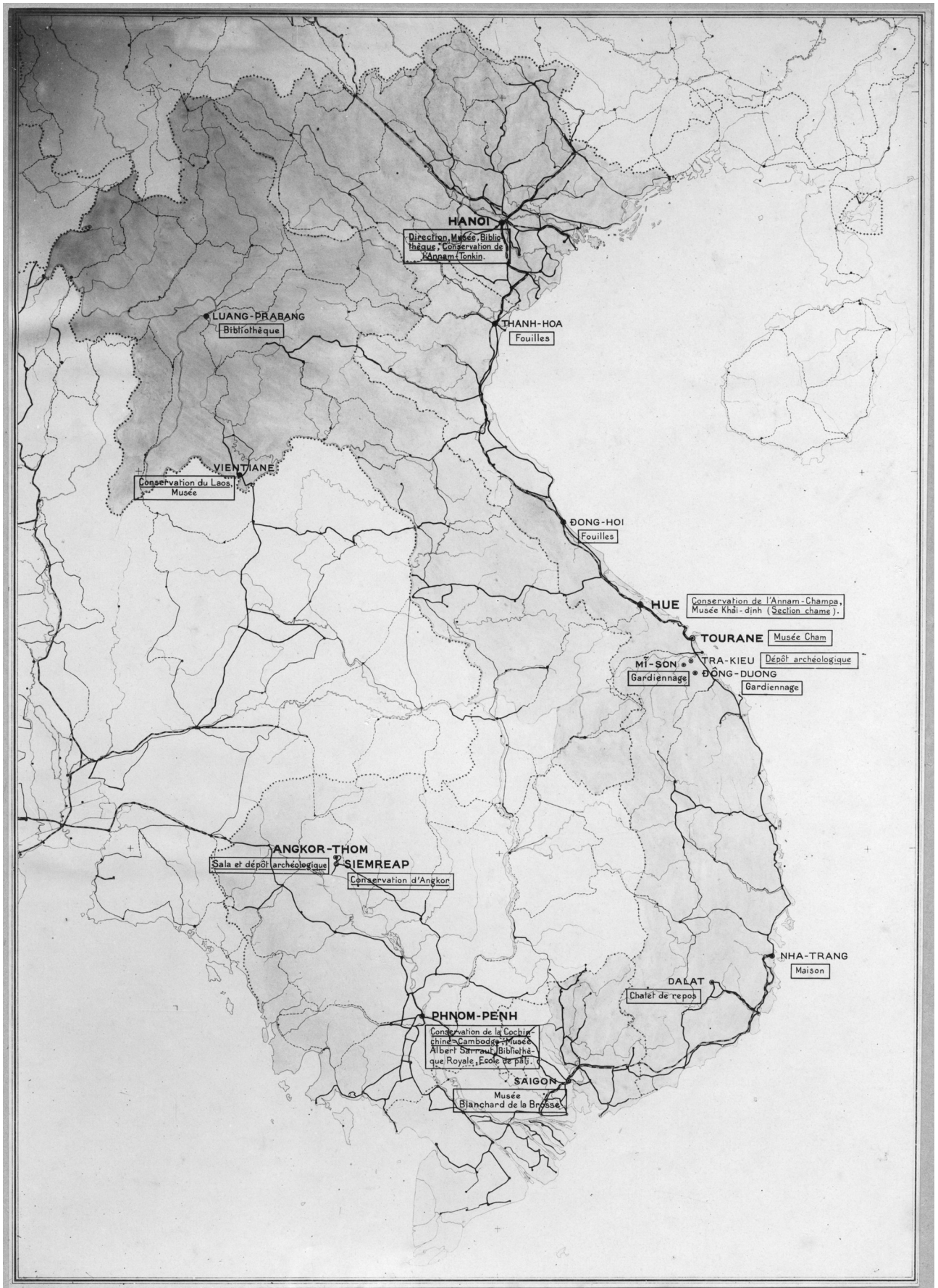


Figure 18: Carte des principales implantations de l'EFEO en Indochine, incluant les établissements placés sous son contrôle scientifique (vers 1951 ?) – Photothèque de l'EFEO VIE08978



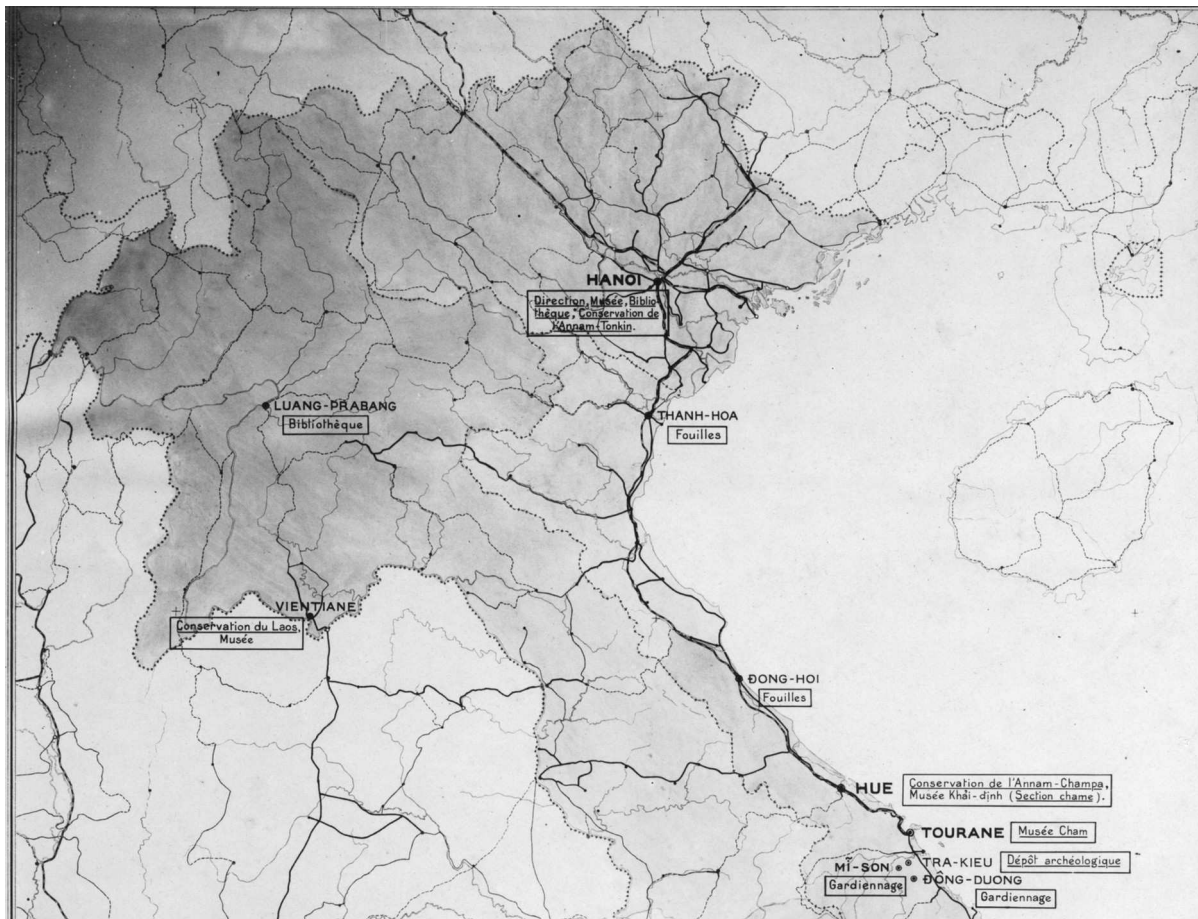


Figure 19: Nord de la carte des principales implantations de l'E.F.E.O en Indochine, incluant les établissements placés sous son contrôle scientifique (vers 1951 ?) – Photothèque de l'E.F.E.O VIE08978 (carte retouchée)

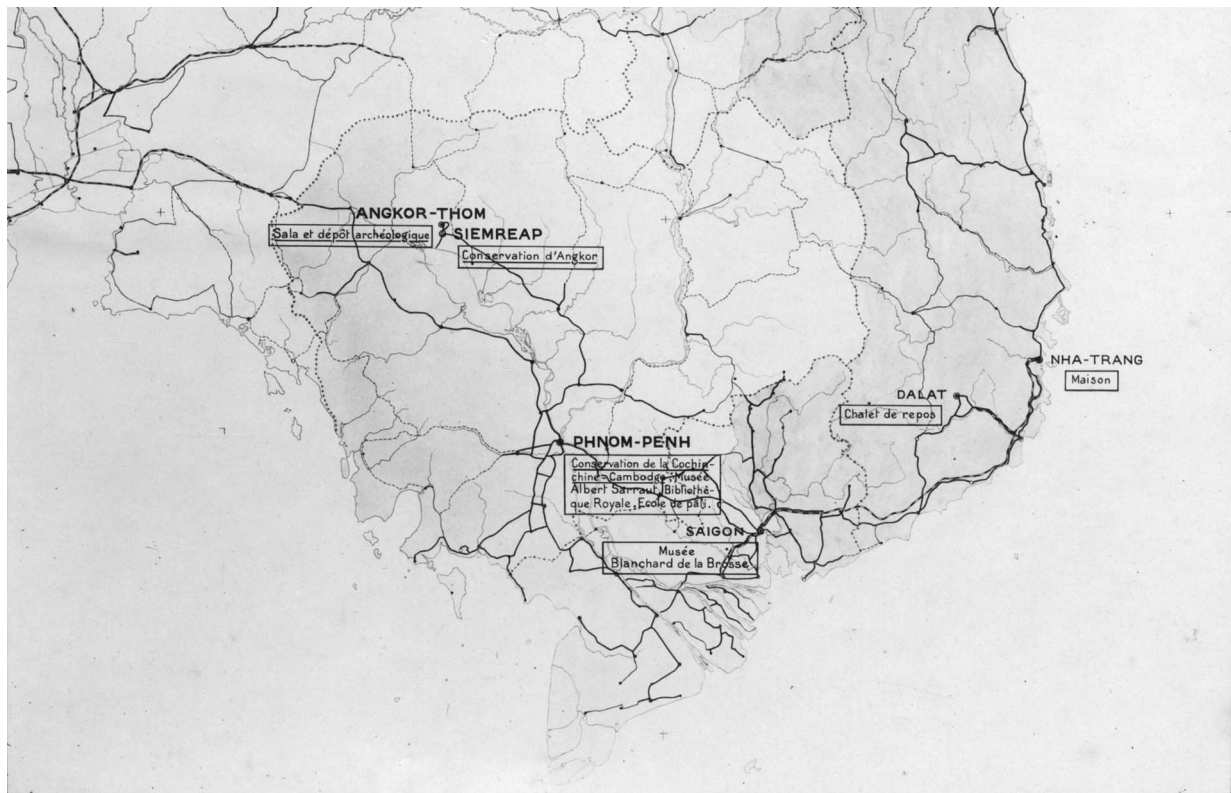


Figure 20: Sud de la carte des principales implantations de l'E.F.E.O en Indochine, incluant les établissements placés sous son contrôle scientifique (vers 1951 ?) – Photothèque de l'E.F.E.O VIE08978 (carte retouchée)

**Recensement des décisions relatives à des avances pour des achats de documents indexées dans les registres des documents administratifs (Bibliothèque de l'EFEQ, registres DA 1 à 13)**

Source	Date de la décision	Objet de la décision	Budget alloué	Type de documents
DA1	03-févr.-04	Maitre. Lui accordant deux avances, l'une de 2000 F et l'autre de 1000 F destinées à des achats de livres	2000 et 1000 F	Livres
DA1	10-juil.-08	Pelliot. Lui accordant une avance de 1000 Piastres pour achats de livres et objets de collection	1000 Piastres	Livres Objets de collection
DA1	19-févr.-09	Maspero. Lui accordant une avance de 500 Piastres destinée aux achats de livres pendant sa mission en Chine	500 Piastres	Livres
DA2	03-nov.-10	Huber. Arrêté lui accordant une avance de 490,88 Piastres pour achat ou location de manuscrits siamois ou péguans.	490,88 Piastres	Manuscrits
DA2	04-déc.-10	Cadière. Arrêté lui accordant une avance de 1000 F en vue de rechercher en France des documents concernant l'histoire de l'Indochine.	1000 F	Archives et livres ?
DA2	28-mai-13	Coedès. Décision lui accordant une avance de 300 Piastres pour achat de manuscrits	300 Piastres	Manuscrits
DA2	14-mars-14	Coedès. Décision lui accordant une avance de 200 Piastres pour achat de manuscrits au Cambodge	200 Piastres	Manuscrits
DA2	28-avr.-14	Finot. Décision mettant à sa disposition une avance de 500 Piastres pour achat de manuscrits destinés à la bibliothèque.	500 Piastres	Manuscrits
DA2	27-sept.-15	Coedès. Décision lui accordant une avance de 500 Piastres pour travaux de copie	500 Piastres	Copie de manuscrits
DA2	06-mai-16	Coedès. Décision lui accordant une avance de 500 Piastres pour travaux de copie	500 Piastres	Copie de manuscrits
DA2	16-déc.-16	Peri. Décision lui accordant une avance de 1000 Piastres pour achats de livres.	1000 Piastres	Livres
DA2	13-mai-18	Peri. Décision lui accordant une avance de 1000 Piastres pour achats de livres.	1000 Piastres	Livres
DA2	31-juil.-19	Parmentier. Décision lui accordant une avance de 1000 Piastres pour achats de documents et objets de collection	1000 Piastres	« Documents » Objets de collection
DA2	06-mai-20	Parmentier. Décision lui accordant une avance de 1000 Piastres pour achats de documents et objets de collection	1000 Piastres	« Documents » Objets de collection
DA3	16-sept.-21	Lambert. Décision lui accordant une avance de 200 Piastres, renouvelable par moitié, pour travaux de copie de manuscrits cambodgiens	200 Piastres	Copie de manuscrits
DA3	11-sept.-22	Arousseau. Décision lui accordant une avance de 1000 Piastres pour achat de livres.	1000 Piastres	Livres

DA3	02-janv.-23	Aurousseau. Décision lui accordant une avance de 4000 Piastres pour achat de livres.	4000 Piastres	Livres
DA4	08-janv.-24	Aurousseau. Décision lui accordant une avance de 1200 Piastres pour achat de livres chinois	1200 Piastres	Livres
DA5	RAS			
DA6	02-mars-27	Aurousseau. Décision mettant à sa disposition une avance de 1000 Piastres pour achat de livres chinois et japonais	1000 Piastres	Livres
DA6	10-nov.-28	Parmentier. Décision lui accordant une avance de 100 Piastres pour frais de copie	100 Piastres	Copie de manuscrits
DA7	16-avr.-29	Goloubew. Décision lui accordant une avance de 500 Piastres pour achat de documents à Java	500 Piastres	« Documents »
DA7	19-avr.-29	Goloubew. Décision lui accordant une avance de 300 Piastres pour achat de documents au Cambodge	300 Piastres	« Documents »
DA7	04-janv.-30	Goloubew. Décision lui accordant une avance de 500 Piastres pour le paiement des frais de correspondance, de copie, etc.	500 Piastres	Copie de manuscrits ?
DA7	21-mai-30	Gaspardone. Décision lui accordant une avance de 500 Piastres pour achats de livres	500 Piastres	Livres
DA8	RAS			
DA9	01-mai-33	Coedès. Décision lui accordant une avance de 1000 Piastres pour l'achat de livres en Europe	1000 Piastres	Livres
DA10	05-juin-34	Coedès. Décision n° 21 lui accordant une avance de 200 Piastres pour achat de livres et d'objets de collection au Siam et au Cambodge	200 Piastres	Livres Objets de collection
DA10	21-oct.-35	Coedès. Décision lui accordant une avance de 400 Piastres pour acquisition de manuscrits cambodgiens	400 Piastres	Manuscrits
DA11	28-avr.-36	Kim Yung-Kun. Décision lui accordant une avance de 150 Piastres pour achats de livres et de documents pour la Bibliothèque de l'Ecole	150 Piastres	Livres « Documents »
DA11	28-avr.-36	Tran Ky Phuong. Décision lui accordant une avance de 200 Piastres pour achat de livres	200 Piastres	Livres
DA11	01-janv.-37	Tran Ky Phuong. Décision lui accordant une avance de 1500 Piastres pour achat de livres	1500 Piastres	Livres
DA12	02-janv.-38	Tran Ky Phuong. Décision lui accordant une avance de 5000 Piastres pour achats de livres, achats de timbres, etc.	5000 Piastres	Livres Timbres Et non précisé
DA12	18-mars-38	Tran Ky Phuong. Décision mettant à sa disposition une avance de 550 Piastres pour achats de livres, de timbres et menues dépenses	550 Piastres	Livres Timbres Et non précisé
DA12	13-mai-38	Goloubew. Décision mettant à sa disposition une avance de 1000 Piastres pour achat de livres	1000 Piastres	Livres
DA13	30-août-39	Tran Ky Phuong. Décision lui accordant une avance de 1000 Piastres pour achat de livres	1000 Piastres	Livres



DA13	29-janv.-40	Tran Ky Phuong. Décision lui accordant une avance de 500 Piastres pour achats de livres	500 Piastres	Livres
DA13	25-avr.-40	Tran Ky Phuong. Décision lui accordant une avance de 200 Piastres pour achats de livres	200 Piastres	Livres
DA13	10-mai-40	Tran Ky Phuong. Décision lui accordant une avance de 54 Piastres pour achats de livres	54 Piastres	Livres

*Figure 21: Recensement des décisions relatives à des avances pour des achats de documents indexées dans les registres des documents administratifs (Bibliothèque de l'EFEO, registres DA 1 à 13)*

# ECOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME - ORIENT

## MISSIONS A L'ETRANGER

( 1900 - 1951 )

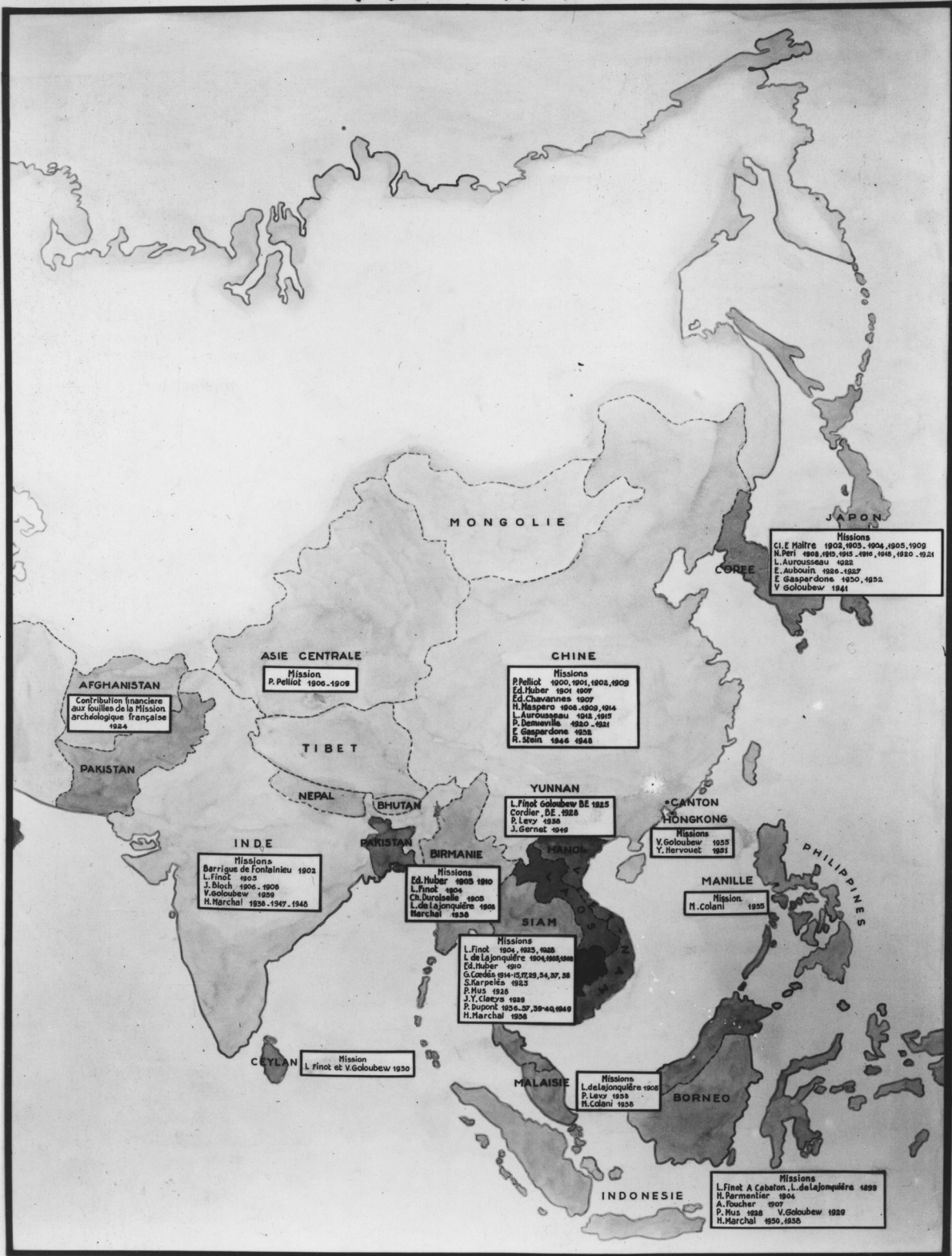


Figure 22: Carte des principales missions réalisées dans d'autres pays d'Asie par des membres et quelques collaborateurs de l'EFO (vers 1951) – Photothèque de l'EFO VIE19951

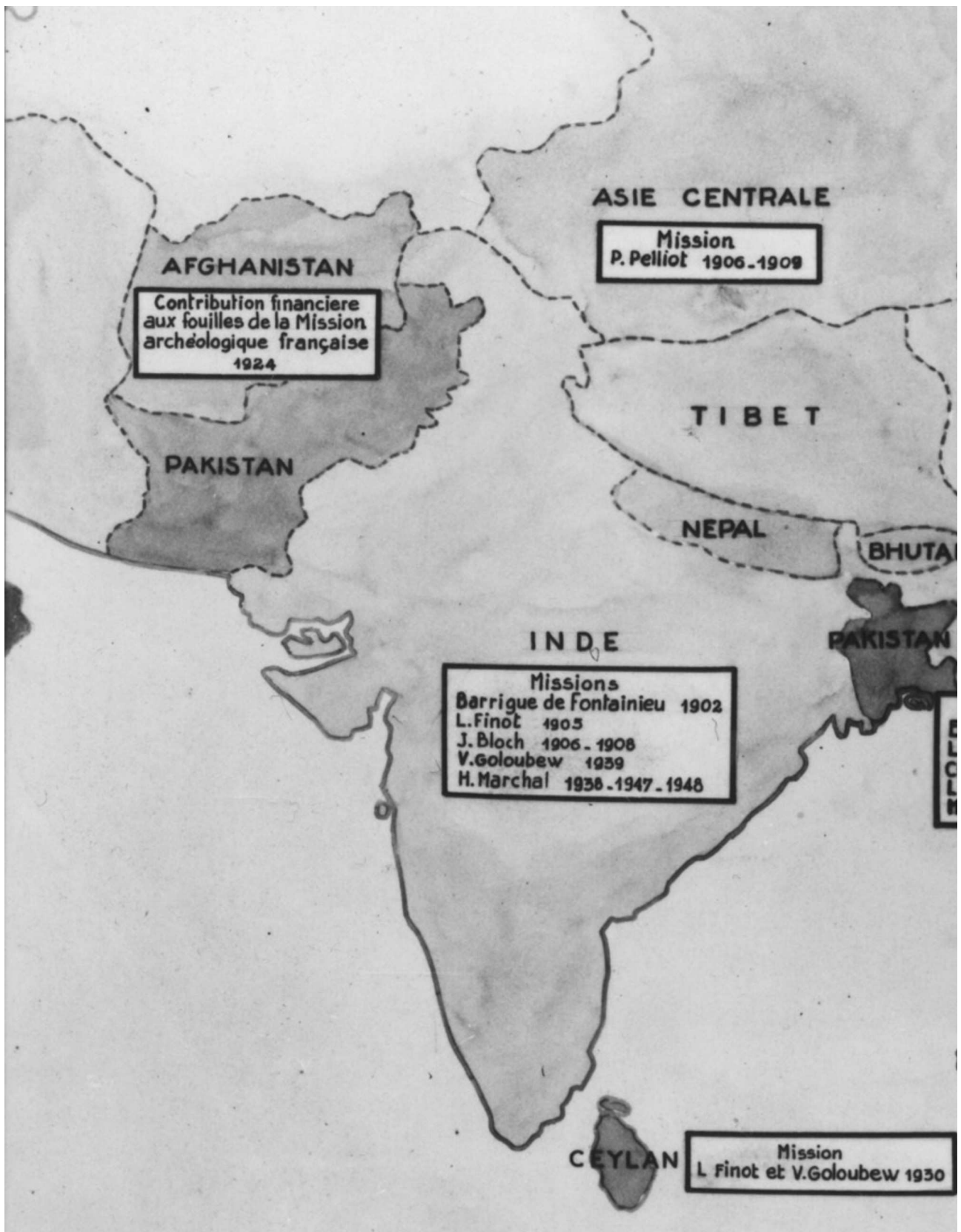


Figure 23: Carte des principales missions réalisées dans d'autres pays d'Asie par des membres et quelques collaborateurs de l'EFEO (vers 1951) : détails pour l'Afghanistan, l'Asie centrale, l'Inde et Ceylan – Photothèque de l'EFEO VIE19951 (carte retouchée)



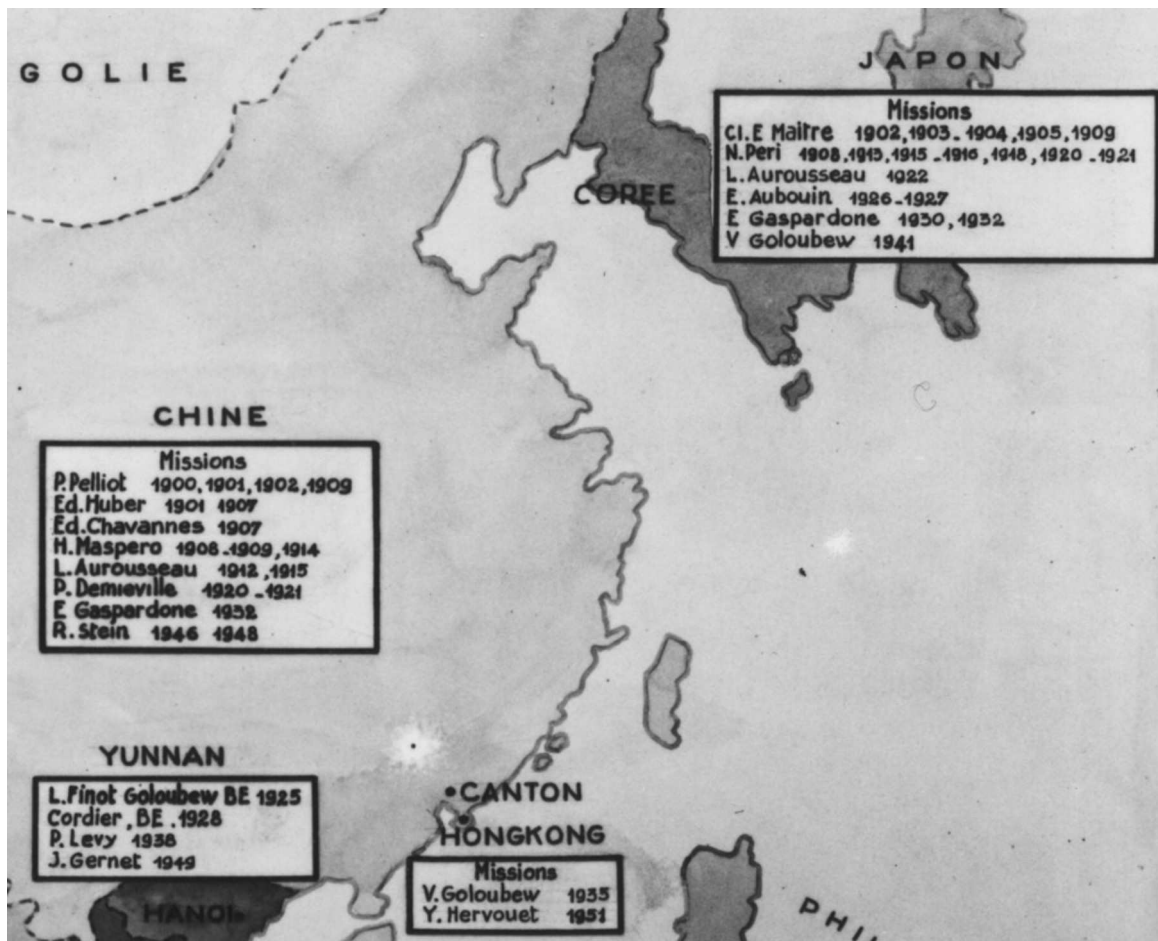


Figure 24: Carte des principales missions réalisées dans d'autres pays d'Asie par des membres et quelques collaborateurs de l'EFEO (vers 1951) : détails pour le Japon, la Chine, le Yunnan et Hong Kong – Photothèque de l'EFEO VIE19951 (carte retouchée)

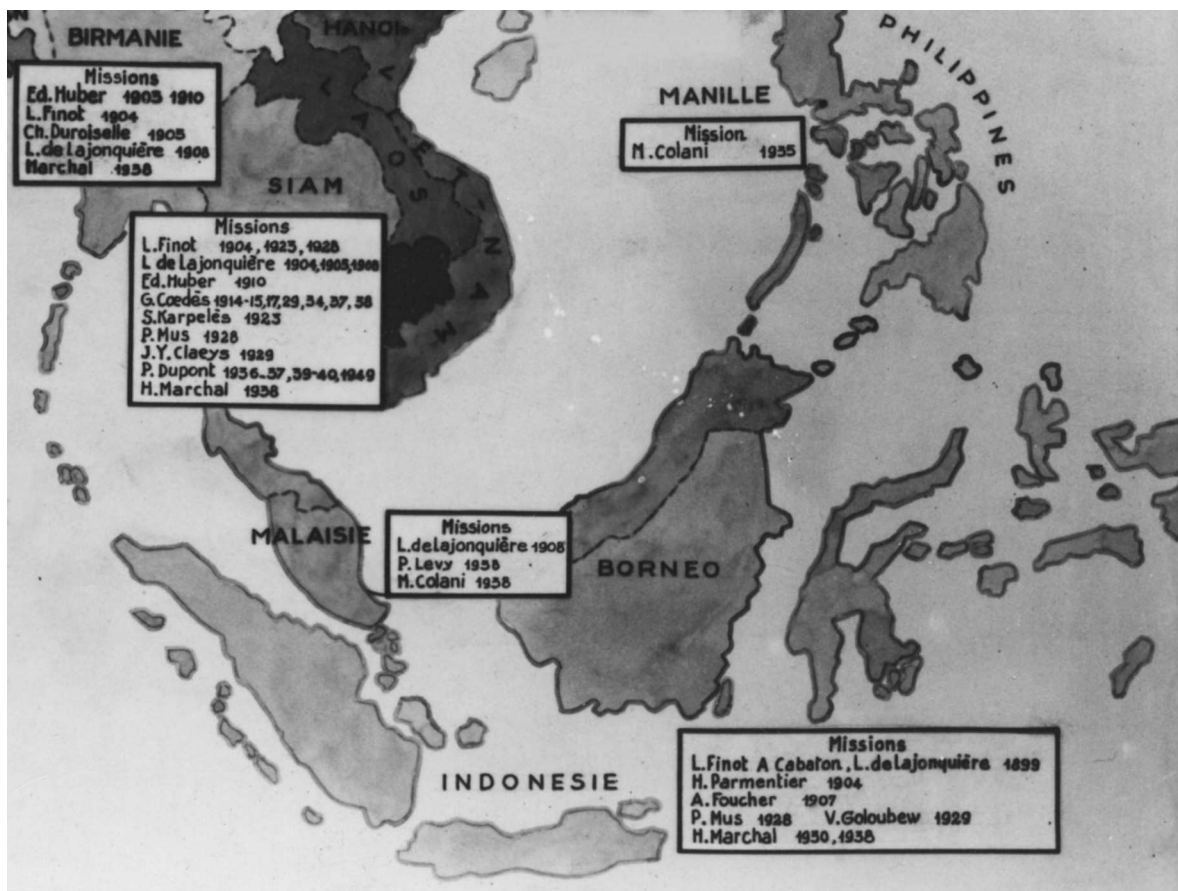


Figure 25: Carte des principales missions réalisées dans d'autres pays d'Asie par des membres et quelques collaborateurs de l'EFEO (vers 1951) : détails pour l'Asie du Sud-Est – Photothèque de l'EFEO VIE19951 (carte retouchée)







*Figure 26: Aperçu de la « nouvelle bibliothèque » de l'EFEO (bâtiment abritant les magasins), novembre 2016 – Photographie Cécile Capot*



*Figure 27: Passerelle reliant la « nouvelle bibliothèque » de l'EFEO au bâtiment principal abritant la salle de lecture, novembre 2016 – Photographie Cécile Capot*





*Figure 28: Premier étage des magasins de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO, accueillant la bibliothèque du campus numérique francophone de l'AUF lors de notre séjour à Hanoi, novembre 2016 – Photographie Cécile Capot*



*Figure 29: EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, état des travaux, enfoncement d'une pièce en béton armé, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23174*

*Figure 30: Discours prononcés par le directeur de l'EFEO (G. Cœdès) et le gouverneur général de l'Indochine (J. Decoux) lors de la cérémonie de pose de la première pierre de la bibliothèque, 17 mars 1943 – CEFEO, n° 34, 1er trim. 1934, p. 1-5.*

Le 17 mars 1943, les travaux de construction de la nouvelle bibliothèque ont été inaugurés par le Vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux, Gouverneur général de l'Indochine et Haut Commissaire du Pacifique. À la cérémonie assistaient M. J. Haelewyn, Résident supérieur au Tonkin, M. A. Charton, Directeur de l'instruction publique, M. Bigorgne, Inspecteur des Travaux publics, M. P. Boudet, Directeur des Archives et Bibliothèques, M. Guiriec, Administrateur-Maire de Hanoï, et de nombreuses autres personnalités. Le Chef de la Confédération et Mme Jean Decoux ont été accueillis à leur arrivée par M. G. Cœdès, Directeur de l'École française d'Extrême-Orient, entouré de ses principaux collaborateurs et des correspondants de l'École. Nous reproduisons ci-après les termes des discours échangés.

#### DISCOURS DE M. CŒDÈS

« Amiral,

« Parmi les nombreux témoignages de sollicitude que vous ne cessez de donner à l'École française d'Extrême-Orient, votre venue aujourd'hui est peut-être celui qui sera le plus riche en résultats féconds pour l'œuvre scientifique qu'elle poursuit en Indochine. Je vous sais un gré infini d'avoir bien voulu consacrer quelques instants à ce chantier, qui ne rappelle que de très loin ceux que vous avez visités cet été à Angkor et à Mi Son. Il ne s'agit plus ici d'anastylose de monuments anciens, mais de la construction d'un bâtiment neuf.

« En présidant à la mise en marche des travaux de la nouvelle bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient, vous n'allez pas seulement accomplir un rite d'inauguration, mais vous allez aussi, d'un geste, mettre le point final à une histoire que je vous demande la permission de rappeler ici en quelques mots.

« Au cours d'une visite qu'il avait faite à l'École le 6 février 1935, M. le Gouverneur Général René Robin avait constaté sur place l'état de conservation précaire de nos précieuses collections de livres, de cartes et de manuscrits, exposées à tous les dangers de vol, d'incendie, de destruction par le climat et la vermine, dans un immeuble encombré, surchargé, devenu impropre au rôle qui lui avait été assigné trente ans plus tôt.

« À la suite de cette visite, M. Robin m'avait écrit qu'il était décidé à faciliter l'agrandissement et l'amélioration de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient, et qu'il inscrirait au budget de 1936 la somme nécessaire.



« Dans son discours d'ouverture du Grand Conseil le 9 novembre 1935, il affirmait que la construction d'une bibliothèque mettant réellement à l'abri les richesses de l'École Française d'Extrême-Orient était une obligation dont l'échéance pouvait être difficilement retardée."

« De son côté, mon ami l'éminent sinologue Paul Pelliot, qui avait traversé l'Indochine durant l'été de 1935, et avait rencontré M. Robin à Saïgon, annonçait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 9 août, que le Gouvernement général de l'Indochine faisait exécuter pour l'École française d'Extrême-Orient une bibliothèque métallique permettant de protéger efficacement les livres et les manuscrits de l'humidité et des insectes.

« Le projet initial était dû au beau talent de mon collaborateur Jean Yves Claeys qu'un déplorable accident de santé, séquelle d'une grave intoxication par les gaz de combat au cours de la précédente guerre, empêche malheureusement d'assister à une cérémonie à laquelle il aurait eu, plus que quiconque, des raisons de prendre part. Son projet, de conception moderne, était basé sur l'idée d'une construction intérieure métallique, enclose dans une cage en béton armé.

« Par suite de circonstances diverses, l'étude de détail et la mise au point ne demanda pas moins de trois années, et lorsque le dossier, enfin prêt, arriva à la Direction des Finances en 1938, il était trop tard. Un remaniement budgétaire venait d'être approuvé, qui supprimait le crédit inscrit au Budget général pour l'exercice en cours ; la construction envisagée devenait un « travail neuf », et était, à ce titre, refoulée et mise en sommeil.

« Une motion présentée par le regretté Résident supérieur honoraire Tissot à une séance du Grand Conseil de décembre 1938, en faveur de l'inscription d'un nouveau crédit au budget de 1939, n'eut pas le pouvoir de la ressusciter. La hausse générale des prix avait eu pour résultat de tripler le coût du projet initial, et je ne fus pas autrement surpris d'apprendre que M. le Gouverneur Général Brévié avait répondu à M. Tissot par une fin de recevoir. Je m'étonnai encore moins de ne plus entendre parler de rien pendant la période qui s'étendit de février 1939 à mai 1941, et je ne commis pas la sottise de réclamer ma bibliothèque pendant les heures graves que vécut alors l'Indochine.

« En juin 1941, ce fut le Gouvernement général lui-même qui m'invita à formuler des propositions de constructions nouvelles dans le cadre du plan décennal d'équipement de l'Indochine prévu par la Loi du 6 avril 1941. Je saisis cette occasion pour faire inscrire la construction de notre bibliothèque pour une somme de 220.000\$, plus 15.000\$ pour les aménagements intérieurs. De ces deux chiffres, inscrits au projet de budget des Travaux publics pour l'exercice 1942, le second seul fut retenu et cette somme vient d'être employée à la confection de rayons en bois. C'est que, dans les circonstances actuelles, il ne pouvait plus être question d'employer le rayonnage métallique primitivement prévu. Le projet Claeys était à reprendre, et c'est ce que j'ai eu l'honneur de vous expliquer, Amiral, au cours de la visite que vous avez faite à l'École française le 9 mars 1942. Avec

une prudence, dont je vous sais gré, vous n'avez formulé alors aucune promesse. Mais vous avez fait mieux, et c'est avec une joie d'autant plus vive que j'y étais moins préparé, que j'ai appris de votre bouche à Dalat l'été dernier votre décision de réaliser la construction envisagée. M. le Directeur des Finances, qui eut à maintes reprises l'occasion de marquer son intérêt pour cette entreprise, et de la défendre devant le Grand Conseil, ne tarda pas à me confirmer l'inscription au dernier remaniement du Budget général d'un crédit destiné à démarrer sans plus de retard. Malgré toute la bonne volonté de M. l'Inspecteur général des Travaux publics, à laquelle je me plais à rendre hommage, l'utilisation immédiate de ce crédit s'avéra impossible, les modifications du projet initial nécessitant une étude longue et délicate que M. l'Ingénieur en Chef de la Circonscription du Tonkin et M. le Chef du Service des Bâtiments civils confièrent à M. Mondet pour la partie architecturale, et à la Société des Grands Travaux de Marseille pour la partie technique.

« Le type de fondation, employé ici pour la première fois en Indochine repose sur le principe d'une amélioration préalable du sol consistant à forer des puits par percussion mécanique et ensuite à remplir ces trous par du béton pilonné par la chute répétée d'un mouton. Ce procédé a permis de supprimer l'emploi d'une cinquantaine de tonnes de fer. Une autre économie de 23 tonnes du même précieux métal a pu être obtenue pour la superstructure, grâce au remplacement de l'ossature en béton armé donnant une rigidité périphérique par un système de poutres et de piliers, dans le détail duquel je ne puis entrer. Dix-huit tonnes d'acier ont de plus été supprimées dans la couverture. Enfin une diminution de 75.000\$ a pu être envisagée par suite de la substitution provisoire de casiers en bois de lim aux coûteux casiers métalliques dont la confection s'avérait d'ailleurs fort aléatoire à l'heure actuelle. Les propositions des Grands Travaux de Marseille qui se maintiennent dans les limites des crédits inscrits au Budget général de 1943 viennent d'être approuvées et les travaux ont commencé plus tôt que les prévisions les plus optimistes ne semblaient permettre de l'espérer. Le sol est déjà en grande partie renforcé de la façon que j'ai indiquée. Il va être procédé au coulage du béton de la semelle sur laquelle reposera le pilier central de l'édifice, et vous allez dans un instant, Amiral, verser ce premier béton sur un coffret de plomb contenant un procès-verbal de la cérémonie d'aujourd'hui.

« Je demande à Madame Decoux, que je remercie respectueusement d'être venue prendre part à ce rite, de bien vouloir se joindre à vous. Et je prie également tous les assistants de répéter ce geste symbolique qui va marquer le début effectif des travaux de construction, et, du même coup, cimenter la collaboration entre l'École française d'Extrême-Orient et les diverses institutions scientifiques dont les dirigeants ont aimablement répondu à mon invitation, et au premier rang desquels j'ai plaisir à saluer M. l'Inspecteur général, Directeur de l'Instruction publique, et les Directeurs des Facultés et grandes Écoles de l'Université.

« En inaugurant en 1932 le Musée Louis Finot, je formulais le vœu qu'il devînt « un organisme vivant, intimement associé aux autres centres intellectuels de Hanoi ». Lorsque la construction de notre nouveau magasin à livres aura permis d'installer dans l'ancien immeuble une vaste salle de lecture, notre bibliothèque qui n'est guère accessible actuellement qu'aux membres et aux correspondants de l'École qui m'entourent, accueillera avec empressement, non seulement les chercheurs et les savants, mais aussi les étudiants ayant besoin pour leurs travaux de la riche documentation qu'elle leur offre sur tout ce qui touche à l'Indochine et à l'Extrême-Orient. Ce faisant, elle complétera l'œuvre éducatrice, déjà si féconde, des Archives et Bibliothèques, dont le Directeur, je me plais à le rappeler ici, a été membre et est resté correspondant de l'École française et elle facilitera, auprès de nos hôtes étrangers, l'action du Comité des relations culturelles auquel l'École s'est toujours efforcée d'apporter sa pleine collaboration.

« Notre bibliothèque agrandie et aménagée sera ainsi en mesure de remplir complètement son rôle d'instrument de travail et de justifier la réputation universelle dont ses collections jouissent déjà dans le monde savant.

« Dans la réalisation d'une œuvre qu'un de vos prédécesseurs considérait déjà il y a sept ans comme une pressante obligation, la part qui vous revient, Amiral, est si grande que, pour m'acquitter d'une pareille dette, et pour marquer mon immense gratitude, je ne pouvais moins faire que de vous demander de venir présider en personne à la pose des fondations de cette bibliothèque. Je vous remercie encore une fois d'avoir bien voulu répondre à mon invitation, et j'ai l'intime conviction que, commencés sous vos auspices, les travaux progresseront avec célérité et qu'il me sera permis avant longtemps de vous inviter à nouveau pour procéder cette fois-ci à l'inauguration d'un édifice dont vous aurez été le véritable fondateur. »

#### RÉPONSE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

« Monsieur le Directeur,

« Je me félicite à plus d'un titre d'inaugurer aujourd'hui les travaux de la future bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient.

« Cette création, comme vous venez de le rappeler, répond à une nécessité qui s'imposait depuis longtemps.

« Si toutefois les années ont passé sans qu'elle se réalisât, je me garderai d'en accuser mes prédécesseurs, et de leur jeter la pierre : ils ont fait de leur mieux, à l'époque qui a précédé la guerre actuelle pour gouverner ce pays dans des conditions spécialement difficiles. Le moins qu'on puisse

dire est que l'ambiance où ils se sont trouvés ne leur permettait pas toujours de prendre rapidement les décisions que réclamait l'intérêt général.

« Quant à la période de 1940 à 1943, sur laquelle je crois avoir quelques lumières particulières, vous reconnaîtrez avec moi, Monsieur le Directeur, qu'elle a imposé à mon attention des tâches d'une urgence plus pressante encore.

« Je n'en étais pas moins décidé à faire inscrire au budget les crédits nécessaires à votre bibliothèque, dès qu'en apparaîtrait la possibilité, le Maréchal n'a-t-il pas dit que la science pure et désintéressée occuperait dans la France nouvelle une place éminente ? C'est chose faite aujourd'hui. Les travaux commencent. Ils seront, je l'espère, rapidement menés. Ainsi pourra-t-on constater, une fois de plus, que la Révolution Nationale ne se contente pas de velléités, et qu'elle accomplit ce qu'elle a promis.

« La décision que j'ai prise est destinée aussi, dans mon esprit, à montrer à tous la vitalité de l'École française, et à en témoigner ma satisfaction à son Directeur et à ses membres.

« Les années troubles que nous venons de traverser pouvaient inciter cette institution à se replier sur elle-même en attendant les jours meilleurs. Elle n'en a rien fait. Elle a voulu montrer sa foi dans l'avenir, et dans la pérennité de l'œuvre française en Indochine. Je me demande même si son activité a jamais été plus fructueuse que depuis l'armistice.

« Les travaux d'Angkor n'ont pratiquement subi aucune interruption, malgré les événements graves qui, durant plusieurs mois, les ont exposés aux pires difficultés. Et les dernières campagnes ont permis d'obtenir des résultats si considérables et si prometteurs, que je n'ai pas hésité. Monsieur le Directeur, au mois d'août dernier, quand vous m'avez fait visiter les principaux chantiers d'Angkor, à décider un large renforcement de vos moyens d'action, en portant la contribution budgétaire annuelle de 20.000 à 50.000 piastres.

« Au Laos, les restaurations de Wat Phrakeo et de Wat Sisaket, et les consultations techniques relatives aux pagodes et monuments de Luang Prabang ; en Annam, la création et l'aménagement du parc archéologique de Mi Son, la surveillance technique des réparations effectuées aux palais et aux tombeaux de Huê, les enquêtes sur les coutumiers et les génies tutélaires des villages ; au Tonkin, l'entretien de nombreuses pagodes et monuments historiques, ainsi que les prises d'estampages méthodiquement poursuivies ; ces multiples activités dans des domaines sans cesse plus étendus, attestent que l'École française ne se contente pas des buts déjà atteints, mais qu'elle s'adonne à des tâches constamment renouvelées.

« Soucieuse d'ailleurs de ne pas se limiter à des occupations purement savantes, elle n'a cessé de collaborer avec beaucoup de bonne grâce et de dévouement à l'œuvre commune de la France en Indochine, soit en offrant une somme de connaissances toujours plus approfondies, en histoire

comme en ethnographie, à ceux qui ont charge de guider l'évolution du pays, soit en informant le public, par des conférences aussi vivantes qu'instructives, de l'état de ses travaux et de ce qu'en doivent connaître les élites indochinoises.

Des résultats féconds de ce labeur, de cette précieuse contribution au rayonnement de la science française, je tiens à vous complimenter et à vous remercier, Monsieur le Directeur, ainsi que les éminentes personnalités qui vous entourent à l'École française et vous secondent si brillamment.

« Mon seul regret est de ne pas voir aujourd'hui parmi nous votre collaborateur Jean Yves Claeys, auteur des premiers plans de cette bibliothèque, où désormais, les chercheurs, les savants et les étudiants pourront avoir accès aux quelques 100.000 ouvrages ou estampages de vos collections, dans un cadre digne de l'œuvre remarquable que vous avez accomplie et que vous poursuivez.

« Messieurs,

« Je forme des vœux pour que la construction de cette nouvelle bibliothèque consacre au cours des années à venir le nouvel et brillant essor de l'École française d'Extrême-Orient. »

Le procès-verbal de la cérémonie, rédigé en français, en annamite et en caractères chinois, ayant été enfermé dans un coffret de plomb, le premier béton des fondations sur lesquelles reposera le pilier central de l'édifice fut alors versé par le Gouverneur Général dont le geste symbolique fut ensuite répété par les personnalités présentes. La truelle en argent qui servit à accomplir ce rite, spécialement ciselée, et revêtue d'une inscription rappelant les circonstances de son emploi, a été offerte à l'Amiral qui a exprimé le désir qu'elle soit déposée au Musée Louis Finot. »



*Figure 31: EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, état des travaux, (vue extérieure)  
(légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23179*

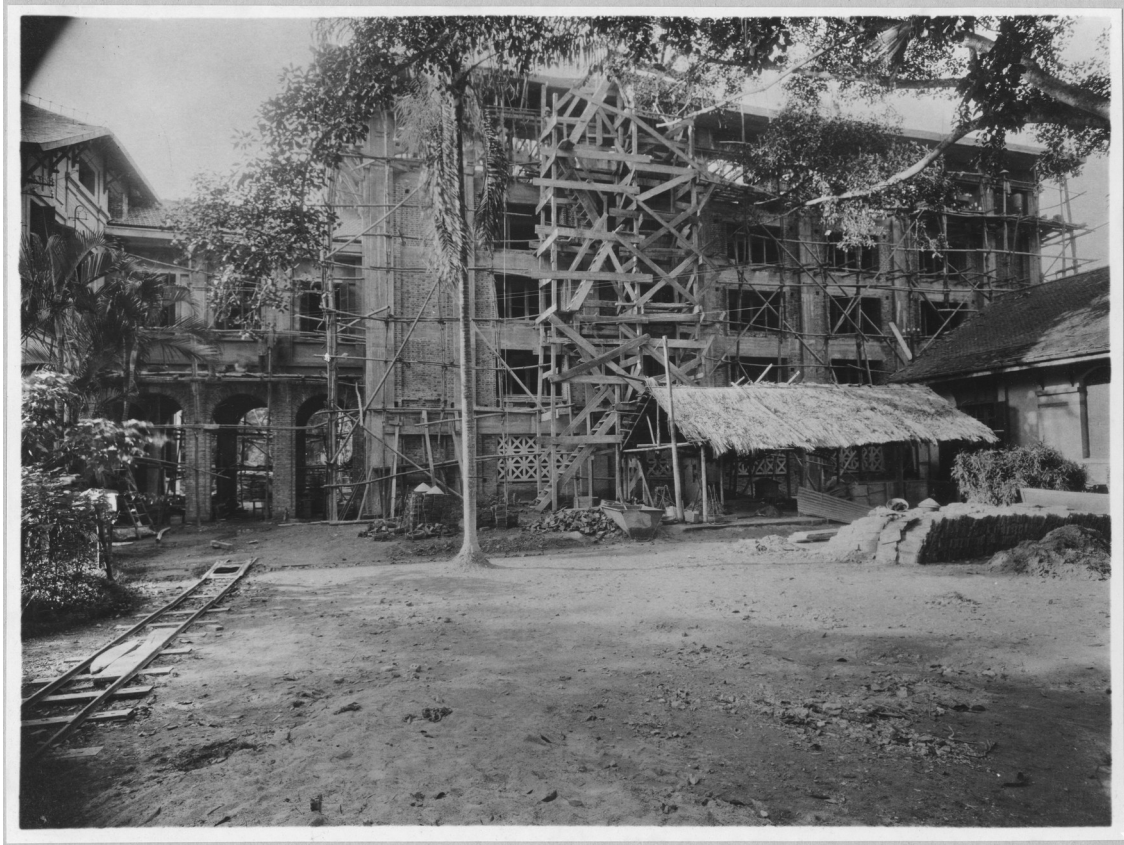


*Figure 32: EFEO : chantier de construction pour la nouvelle bibliothèque, travaux et artisans (vue  
d'ensemble) (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23179 bis*



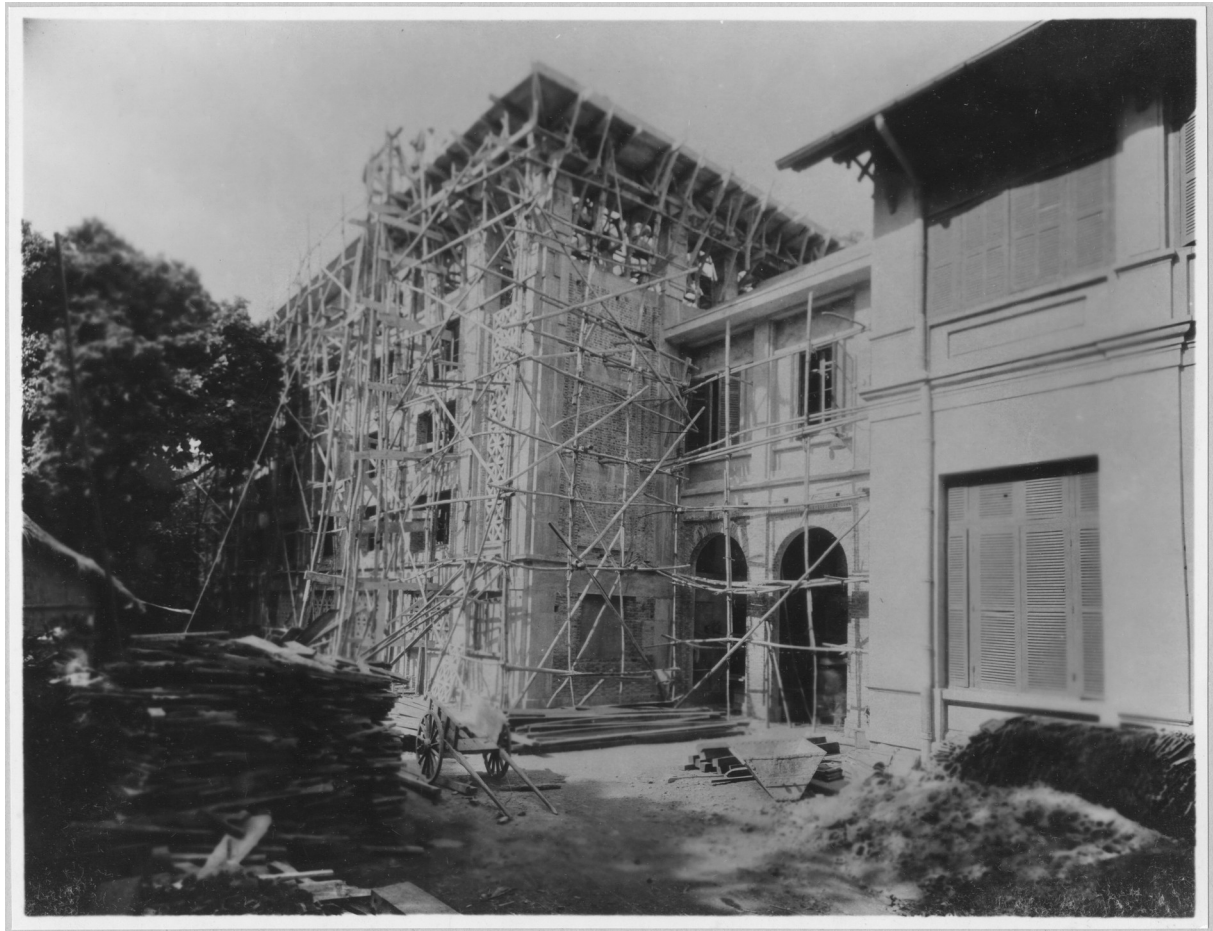


*Figure 33: EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, angle sud-est du RdC et 1er étage, (vue extérieure) (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23181*



*Figure 34: EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, pont bureau et façade nord, (vue extérieure) (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23186*





*Figure 35: EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, angle sud-est et pont bureau, (vue partielle extérieure) (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23189*

*Figure 36: Lettre d'Albert Sarraut, gouverneur général de l'Indochine, à Louis Finot, directeur p.i. de l'EFEO au sujet du dessaisissement de l'EFEO du projet de gestion des archives de l'Indochine, 10 novembre 1917. – Bibliothèque de l'EFEO, Carton IA, dossier 93.*

Le gouverneur général de l'Indochine à Monsieur le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient

Votre télégramme du 6 novembre a rappelé mon attention sur les propositions que vous m'aviez soumises dans votre dernière lettre concernant le rattachement momentané du Service des Archives à l'École française d'Extrême-Orient.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après avoir fait procéder à un examen approfondi de la question, je me suis rendu compte qu'il est nécessaire de donner dès maintenant à ce service une extension beaucoup plus grande et une organisation plus complète qu'il n'avait été envisagé tout d'abord.

Il ne s'agit pas seulement de constituer un dépôt d'archives centrales et d'en assurer la conservation, mais encore de réorganiser les dépôts d'archives locaux qui doivent subsister et

également de faire contrôler par le spécialiste choisi à cet effet la gestion et la tenue des bibliothèques publiques de la Colonie. Le projet de texte organique que j'ai fait préparer subordonnera, au point de vue professionnel, les archivistes et bibliothécaires de chaque pays de l'Union au Directeur des archives centrales de Hanoi, ce qui oblige à prévoir dans quelles conditions s'établiront les rapports administratifs entre ce dernier et divers agents, tout en laissant ceux-ci placés sous l'autorité des chefs d'administration locale. D'autre part des aménagements susceptibles d'avoir des répercussions budgétaires assez sérieuses seront nécessaires pour préserver de la destruction les dépôts et les bibliothèques déjà existants, dont l'état d'abandon a été révélé par l'enquête poursuivie par M. Boudet.

Ce service apparaît donc à tous points de vue comme un rouage nouveau de la machine administrative coloniale, dont il contribuera directement à améliorer le fonctionnement et le rendement. La tâche demandée au Directeur des Archives dépassera en tout cas les attributions de l'École française, dont le but essentiellement scientifique est bien défini.

Pour lui permettre de résoudre plus facilement les difficultés d'ordre administratif qui se poseront pour lui, il y a incontestablement avantage à ce qu'il soit rattaché à un chef de service ayant la possibilité d'agir, le cas échéant, d'autorité auprès des divers services administratifs. C'est ainsi que j'ai été amené à décider qu'il dépendrait directement du Secrétaire Général de l'Indochine.

Enfin l'organisation de l'Enseignement supérieur qui est aujourd'hui un fait-accompli, rend nécessaire la fondation à Hanoi d'une bibliothèque universitaire organisée rationnellement. Cette bibliothèque sera gérée par le fonctionnaire sur lequel notre choix s'est déjà fixé comme Directeur des Archives et dont la compétence pour occuper ce double emploi ne saurait être suspectée. Il ne vous échappera pas qu'une telle besogne absorbera très complètement M. Boudet et, qu'en tout état de cause, sa collaboration aux travaux particuliers de l'École française s'il restait attaché à celle-ci, ne pourrait être ni très régulière, ni très importante. Il convient aussi, je crois, de ne pas laisser s'établir de confusion entre la bibliothèque de l'École française et la bibliothèque universitaire dont je viens de parler.

Je suis convaincu que ces raisons vous paraîtront suffisamment probantes pour justifier l'organisation que j'ai cru devoir donner à ce nouveau service, étant préoccupé surtout de réaliser immédiatement un organe bien adapté à sa fonction.

Il va sans dire, et sur ce point je donnerai personnellement les instructions les plus nettes, que le service des archives devra entretenir avec l'École française les relations les plus étroites et les plus cordiales. J'ai tout lieu d'espérer que cela sera d'autant plus aisé à obtenir que le premier titulaire de

l'emploi ne voudra pas oublier ce qu'il doit déjà à l'École et la bienveillance dont vous avez fait preuve à son égard.

Signé : Albert Sarraut

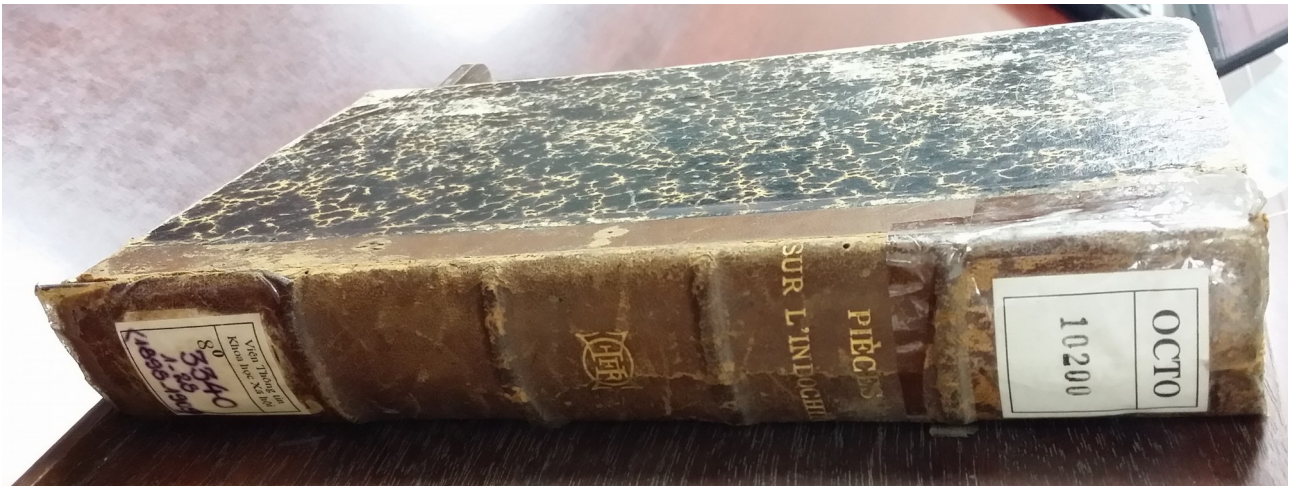


Figure 37: Demi-reliure d'un ouvrage du fonds japon de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO, désormais conservé à celle de l'IISS. Le recueil a conservé sa reliure d'origine et la cote qui se trouvait au dernier caisson de la reliure a été recouverte d'une autre étiquette. L'étiquette qui se trouve en haut du dos provient elle aussi de la bibliothèque de l'IISS. – IISS, cote actuelle : OCTO10200 ; photographie Cécile Capot

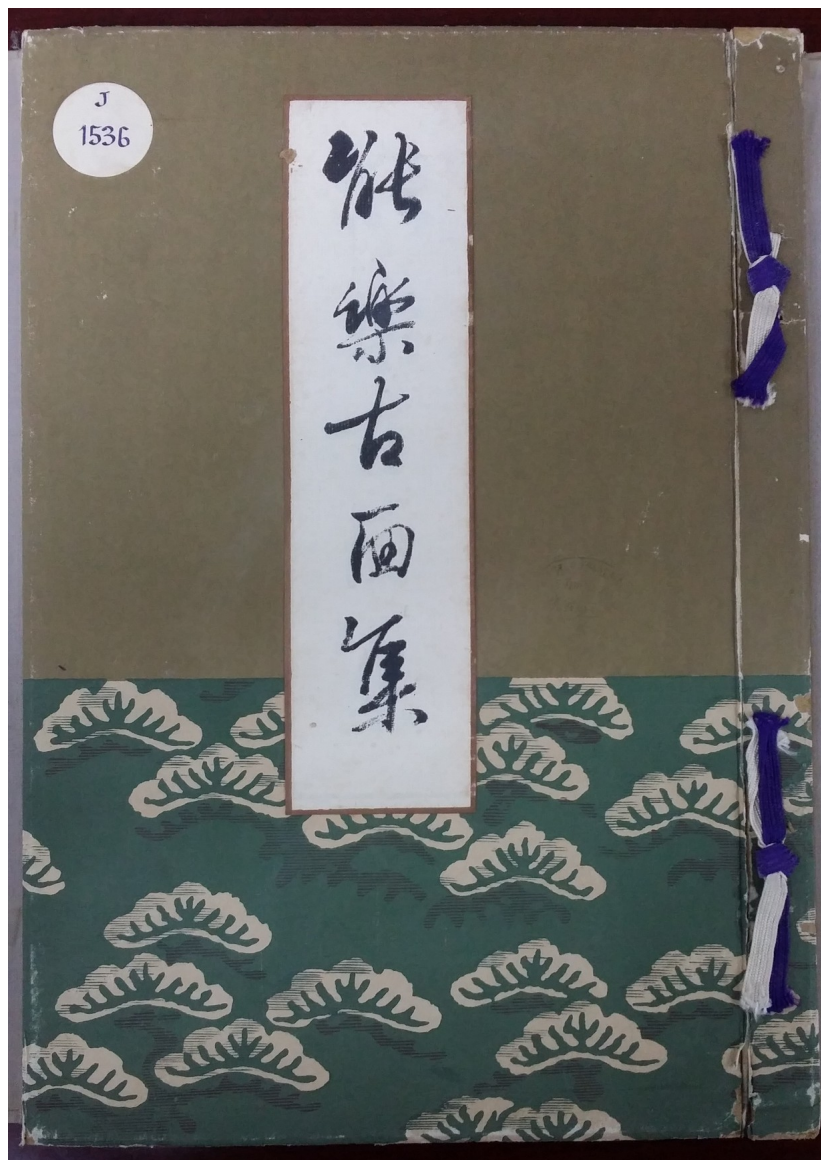


Figure 38: Reliure japonaise d'un ouvrage du fonds japon de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO, désormais conservé à celle de l'IISS – IISS, cote actuelle : NBC05560 ; photographie Cécile Capot





*Figure 39: Ouvrage relié successivement par l'EFEO et l'IISS – IISS, cote actuelle : OCTO10193 ; photographie Cécile Capot*



*Figure 40: Composition d'une garde confectionnée d'un ancien ouvrage de l'EFEO – IISS, cote actuelle : OCTO10193 ; photographie Cécile Capot*

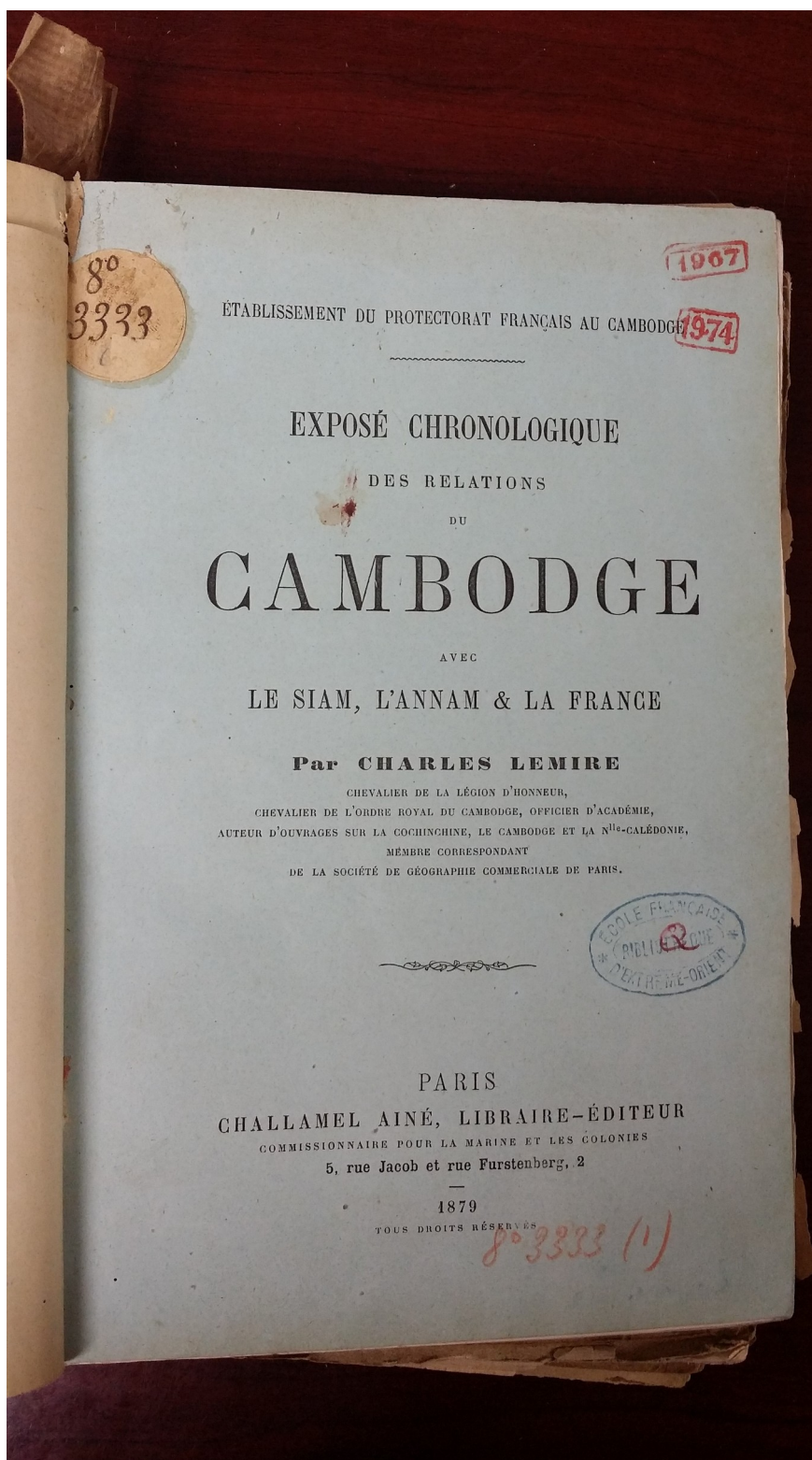


Figure 41: Extrait d'un recueil de pièces : cote manuscrite et sur étiquette, estampille de la bibliothèque, puis dates de récolement de la bibliothèque de l'IISS – IISS, cote actuelle : OCTO10193 ; photographie Cécile Capot



PROCES - VERBAL

de réunion du Deuxième groupe mixte chargé de faire  
l'inventaire de la Bibliothèque de l'École Française d'Extrême-  
Orient

(Séance du 9 Octobre 1957)

-o-o-o-o-

L'an mil neuf cent cinquante sept et le neuf du mois d'Octobre  
à neuf heures, le Deuxième Groupe mixte, chargé de l'Inventaire  
de la Bibliothèque de l'École Française d'Extrême-Orient, s'est  
réuni à la Salle des réunions de l'École.

La Délégation française est représentée par M. Vandermeersch  
La Délégation Vietnamiennne, par M. Tran-van-Giap.

Après délibérations sur les principes et le plan du travail  
à adopter pour l'opération d'inventaire, les deux délégations se  
sont mises d'accord sur les points suivants:

Du côté de la Délégation vietnamiennne, le personnel formera  
trois sous-groupes:

-le Sous groupe A comprenant MM. Do huy Hach, Nguyen trong Phan  
et Nguyen phu Hoi fera l'inventaire du "Fonds Européen";

-Le Sous groupe B, formé de MM. Hoa Bang, Nguyen dong Chi et  
Dang xuan Khanh, est chargé de l'inventaire des fonds chinois et  
et Vietnamiens;

-le Sous groupe C, composé de MM. Trinh dinh Ru, Thai van Lien  
et Vu nhu Dat, établira l'inventaire des fonds japonais et des  
estampages;

M. Tran van Giap assurera la direction commune; MM. Nguyen ngoc  
Thu, Bui van Chi et Nguyen dat Quang feront la liaison entre les  
trois sous-groupes, et leur prêteront éventuellement leur concours.

Du côté de la Délégation française, MM. Nguyen Tao, Ngo Nhu et  
Kuo tak Seng représentent M. L. Vandermeersch et assistent à  
l'opération chacun dans l'un des trois sous groupes sus-nommés.

A la fin de chaque séance des scellés portant la signature  
des deux parties seront apposés sur la porte d'entrée de la Bibli-  
othèque en leur présence soit de MM. Tran van Giap et L. Vander-  
meersch, ou, en cas d'absence de ce dernier, en présence de M. Nguyen  
Tao, Ngo Nhu ou Kuo tak Seng. L'ouverture de la Bibliothèque sera fait  
également en présence des deux parties ainsi représentées.

L'Inventaire commencera à partir de l'après-midi du neuf Octo-  
bre mil neuf cent cinquante sept et continuera jusqu'à la fin,  
selon l'horaire habituel de l'École. Chaque sous groupe tiendra un  
registre spécial et y mentionnera l'état et la situation des livres  
périodiques, etc... inventoriés au cours de la journée; puis les re-  
présentants des deux parties y apposeront leur signature et certi-  
fiant le travail accompli quotidiennement.

Le présent procès verbal est dressé en cinq exemplaires le  
neuf du mois d'Octobre mil neuf cent cinquante sept.

Hanoi, le 9 Octobre 1957

Le Représentant de la  
Délégation vietnamiennne

Le Représentant de la  
Délégation française

Tran-van-Giap

L. Vandermeersch

Figure 42: Procès-verbal de réunion du deuxième groupe mixte chargé de l'inventaire de la bibliothèque de l'EFEO, 9 octobre 1957 - Bibliothèque de l'EFEO, Carton XII, dossier 2-96





A Messieurs les Représentants du Deuxième Groupe Mixte au sein de la Commission chargée de faire l'inventaire de la Bibliothèque et du Musée de l'Ecole Française d'Extrême-Orient (Centre de Hanoi).

Nous soussignés Nguyen-phu-Hoi, Ngo-Nhu, Nguyen-trong-Phan et Nguyen-Tao, membres du Deuxième Groupe Mixte, désignés pour l'établissement de ce rapport, avons l'honneur de vous exposer ci-après les résultats obtenus de l'opération d'inventaire effectuée par les Sous-groupes du Second groupe Mixte à la Bibliothèque et au Service Photographique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient (Centre de Hanoi), suivant les principes de travail arrêtés d'un commun accord.

Première partie

Inventaire de la Bibliothèque de l'Ecole Française d'Extrême-Orient

I.- Principes.

1°) Les sous-groupes ont procédé d'abord à l'inventaire des fonds principaux de chaque catégorie de livres, périodiques ou autres documents et, ensuite, à celui des fonds des doubles.

2°) Un nombre important de livres, périodiques ou autres documents, tant des fonds principaux que de ceux des doubles (notamment les journaux quotidiens, revues et cartes géographiques), n'ayant pas été reliés en volumes cartonnés ou brochés, ont rendu l'inventaire quelque peu laborieux. Pour résoudre les difficultés, les sous-groupes se sont mis d'accord sur les deux points suivants et les ont mis en application:

a/ Fonds .../...

a/ FONDS PRINCIPAUX.- Les numéros trouvés épars de journaux quotidiens ou de revues sont groupés, ficelés par catégories et en volumes trimestriels, semestriels, ou annuels; les demi-feuilles ou feuilles de cartes géographiques sont groupées en feuilles, exemplaires ou recueils, etc.. selon l'épaisseur voulue, selon les indications des éditeurs ou selon les règles en usage dans les Bibliothèques. Ce groupage tend à éviter l'écart numérique trop grand qui ne manquerait pas de se produire entre les totaux actuels et le nombre exact de volumes ou recueils quand, plus tard, tous ces documents auront été reliés ensemble.

b/ FONDS DES DOUBLES.- Les documents doubles épars ne sont pas ficelés ensemble, mais dénombrés par catégories (brochures, périodiques ou cartes géographiques) et classés ensemble ceci dans le but de faciliter leur utilisation ultérieure, soit pour remplacer les exemplaires similaires perdus, soit pour constituer des volumes nouveaux, etc.

3°) Les catalogues de toutes catégories (établis sur registres ou sur fiches mobiles) en usage à la Bibliothèque, ainsi que toutes les listes encore détenues par elle et relatives aux différents fonds sus-mentionnés, ont servi de base à l'opération d'inventaire. En marge de chaque page de registre et de catalogue et en regard de chaque cote, les sous-groupes ont indiqué le nombre de documents existants ou manquants au moment de l'inventaire.

4°) .....

4°) Pour les livres, périodiques ou autre documents existant encore à la Bibliothèque, les sous-groupes ont fait le dénombrement total sans pouvoir toutefois en établir de listes vu le temps et les moyens dont ils disposaient.

5°) Pour les livres, périodiques ou documents, absents de la Bibliothèque, les sous-groupes ont établi les listes correspondantes (listes dactylographiées en 5 exemplaires), auxquelles ils ont joint copies des listes retrouvées à la Bibliothèque et donnant le détail des ouvrages, journaux, revues ou autres documents, soit perdus avant 1954, soit transférés loin de Hanoi pendant ou après l'année 1954. Toutefois, les sous-groupes n'ont pas estimé nécessaire de dresser de listes pour les fonds transférés intégralement en 1954: manuscrits européens (278 cotes), ouvrages en sanscrit (287 cotes in-8°, 52 cotes in-4°), ouvrages en pali, mon, birman, siamois, cambodgien, thaïtien, etc.... (757 cotes in-8° numérotées de 1001 à 1757 et 47 cotes in-4° numérotées de 1001 à 1047). Ces listes, si elles étaient dressées, n'auraient aucune utilité pratique et ne seraient que la reproduction de trois assez gros catalogues que la Bibliothèque détient encore et qu'elle pourra soumettre à la vérification à tout moment.

## II.- RESULTATS.

1°) L'inventaire de la Bibliothèque, commencé le 9 Octobre 1957, a pris fin le 24 Décembre de la même année.

2°) Les résultats de l'inventaire sont répartis comme suit sous 5 rubriques :

.../...

Désignation	Existants	Manquants
-------------	-----------	-----------

Ire Partie: Bibliothèque

A.-FONDS PRINCIPAUX: Ouvrages, périodiques et documents catalogués de la Bibliothèque:

1/Fonds euripéens.....	36.747 vol.&br.	5.011 vol. &br.
2/Fonds quoc-ngu.....	1.193 -	166 -
3/Fonds vietnamien ancien.....	6.070 -	237 -
4/Fonds chinois.....	33.460 -	627 -
5/Fonds Mandchou,Mongol,Polyglotte	240 -	-
6/Fonds japonais .....	10.466 -	112 -
7/Fonds sanscrit,pali,etc.....	15	-
8/Cartes géographiques .....	2.072 feuilles	491feuilles
9/Estampages de stèles vietnamiennes, chinoises et autres.....	22.584 -	37 -
10/Documents recueillis à la suite d'enquêtes menées dans les villages du Vietnam:....		
Documents en caractères chinois	4.729 volumes	
Documents en quoc-ngu.....	4.056 -	
11/Documents hors série.....	294 -	
12/Phonographes.....	3 phonos	
Disques.....	171 disques	
Périodiques hors série.....	814 nos.	
Périodiques en quoc-ngu.....		242 nos.
Documents en cractères chinois recueillis dans les villages du Viet Nam .....	574 feuilles 16 paquets	

RECAPITULATION DE LA RUBRIQUE A

-Volumes et brochures .....	97.270	6.153
-Numéros de périodiques.....	814	242
		.../...

-Feuilles de cartes géograph.	2.072	491
-Feuilles d'estampages.....	22.498	37
-Feuilles de brevet de génie ou de titre de mandarinat...	574	
-Paquets de documents divers.	16	

B.-FONDS DES DOUBLES DE LA BIBLIOTHEQUE:

-Volumes et brochures.....	4.241
-Numéros de périodiques.....	11.725
-Feuilles d'estampages.....	1.422
-Demi-feuilles et exemplaires de cartes géographiques.....	1.672
-Photos, vues, paysages.....	248

C.-INSTRUMENTS DE TRAVAIL DE LA BIBLIOTHEQUE:

- Catalogues sur fiches: 6 établis sur 6 grands fichiers  
contenant au total 210 tiroirs.
- Catalogues sur registres : 106

D.-ARCHIVES, REGISTRES ET DOCUMENTS DIVERS RELEVANT  
D'AUTRES ORGANISMES DE L'E.F.E.O. ET ENTREPOSES  
A LA BIBLIOTHEQUE:

-Dossiers.....	1.593
-Registres.....	237
-Paquets d'anciennes factures.....	101
-Exemplaires de cartes géographiques, dessins et plans de monuments, dessins et gravures populaires, images de culte.....	713
-Planches gravées de livres bouddhiques..	4.792

E.-MAGASIN DES PUBLICATIONS EDITEES PAR  
L'ECOLE OU ENTREPOSEES A LA BIBLIOTHEQUE

-Tomes, volumes ou brochures.....	8.793
-Paquets de cartes postales.....	51,5
-Feuilles de cartes géographiques.....	4.378

.../...

2eme PARTIE

INVENTAIRE DU SERVICE PHOTOGRAPHIQUE DE L'ECOLE  
FRANCAISE D'EXTREME-ORIENT.

I.-PRINCIPES .

1°) L'inventaire du service photographique comprendra trois principales rubriques (matériel, clichés, tirages).

2°) En ce qui concerne le fonds propre du Service Photographique, le travail d'inventaire prendra pour base les catalogues (sur registres et sur fiches) conservés encore à L'Ecole. Les clichés ou films dont l'état a été antérieurement contrôlé et noté sur fiches seront inventoriés en 4 catégories (clichés bons, clichés mauvais, clichés détruits, clichés refaits). Pour ceux dont l'état n'a pu être constaté pour une raison quelconque, il en sera fait un simple dénombrement.

3°) Pour les documents provenant d'autres sources (Service Administratifs, particuliers), l'inventaire sera établi en 2 catégories selon le degré de leur utilisation : les documents encore utilisables seront comptés unité par unité; ceux, trop vétustes ainsi que les microfilms qui peuvent être considérés comme doubles sont comptés par boîtes.

II.- RESULTATS

1°) a/ APPAREILS ET MATERIELS

1.-Appareil de prise de vues avec accessoires.....	8 pièces
2.-Agrandisseur avec accessoires.	2 -
3.-Appareil de projection cinématographique et accessoires.	1 -
4.-Appareils divers et accessoires.	5 -

b/ .../...

Figure 43: Procès-verbal de l'inventaire du service photographique de l'EFEO, 28 décembre 1957 – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XII, dossier 2-96



b/ CLICHES ET FILMS NEGATIFS

- |   |               |
|---|---------------|
| 1.-Clichés négatifs sur verre ou films du Service Photographique.....                             | 26.037 pièces |
| 2.-Clichés de conférence, clichés stéréoscopiques, clichés divers provenant d'autres sources..... | 306 boîtes    |
| 3.-Microfilms .....   | 313 boîtes    |
| 4.-Films négatifs.....  | 1.637 pièces  |

c/ PHOTOS ET CLICHES POSITIFS

- |  |           |
|--|-----------|
| 1.-Photos collées sur fiches su Sce Photographique....                           | 7.536 P.  |
| 2.-Photos provenant de divers services du Gouvernement Général de l'Indochine... | 9.804     |
| 3.-Photos d'agrandissement..   | 132       |
| 4.-Dispositifs.....  | 3.271     |
| 5.-Films positifs en couleurs.   | 81 pièces |

d/ DOCUMENTS DIVERS

- |   |             |
|---|-------------|
| -Dossiers de la Photothèque du Service Photographique????.. | 86 dossiers |
| -Ouvrages et registres divers.                              | 19 unités.  |

Fait en double exemplaire en vietnamien et en français à Hanoi, le 28 Décembre 1957

Les Membres du Sous-groupe  
de la Délégation Française,

Les Membres du Sous-groupe  
de la Délégation Vietnamiennne,

Nguyen-Tao    Ngo-Nhu

Nguyen-phu-Hoi    Nguyen-trong-Phan

BAN KE KHAI TINH TRANG CAC LOAI SACH BAO, TAI LIEU, DUNG CU DA KIEM KE O THU VIEN  
VAN PHONG ANH CUA HOC VIEN BAC-GO

Etat détaillé des fonds constatés à l'inventaire de la Bibliothèque et du Service  
Photographique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient

PHAN THU NHAT - T H U V I E N

A) Phân chính về các loại sách báo, tài liệu (Fonds principaux des différentes catégories de livres, périodiques et autres documents)  
PHAN TAY PHUONG  
I.- (Fonds Européens)

Loai (Désignation)		Số hiện có (existants)	Số thiếu (Manquants)	Số thiếu (Manquants)
Loai (Série)	in - 3° (1 - 9569)	23.620 q.(vol)	3.642 q.(vol)	
-d°-	in - 4° (1 - 2837)	9.343 -	1.144 -	
-d°-	in - Fol. (1 - 379)	1.168 -	162 -	
-d°-	in - Plano (1 - 135)	961 -	34 -	
-d°-	Pièces in-8°	1.050 -	12 -	
-d°-	- in-4°	503 -	15 -	
-d°-	- Fol.	58 -	"	
-d°-	- in Plane	44 -	2 -	
So kết (total)		36.747 -	5.011 -	"
II.- PHAN QUOC-NGU (FONDS QUOC-NGU)				
Loai (série)	in-8° (Q.8° 1 - 626)	878 -	166 -	44 số báo
-d°-	in-4° (Q.4° 1 - 64)	315 -	"	198 -
So kết (Total)		1.193 -	166 -	242 -

Figure 44: État détaillé des fonds constatés à l'inventaire de la bibliothèque de l'EFEO, 28 décembre 1957  
- EFEO, Carton XII, dossier 2-96

-2-

Loai (Désignation)		Số hiện có (Existants)	Số thiếu (Manquants)	Số thiếu (manquants)
III.- PHAN VIET NAM CO (Fonds vietnamien ancien)				
Loai (série) A (1 - 3231)		4.053 q.(vol)	168 q.(vol)	
-d°-	AB(1 - 651)	590 -	55 -	
-d°-	AC (1 - 700)	1.427 -	14 -	
So kết (Total)		6.070 -	237 -	
IV.- PHAN TRUNG QUOC (Fonds chinois)				
Loai (série) G. (1 - 159)		475 -	40 -	
-d°-	P. (1 - 1438)	12.259 -	227 -	
-d°-	M. (1 - 3013)	20.589 -	360 -	
-d°-	Rs	137 -	"	
So kết (total)		33.460 -	627 -	
V.- PHAN MAN, MONG, v.v...(Fonds Mandchou, Mongol...)				
		240 -	"	
VI.- PHAN NHAT BAN (Fonds japonais)				
Loai (série) N. (1 - 670)		4.052 -	25 -	
-d°-	J. (1 - 2367)	6.414 -	87 -	
So kết (total)		10.466 -	112 -	
VII.- PHAN SANSKRIT, PALI, v.v...(Fonds sanscrit, Pali)				
		15 -	"	
Tổng kết các phần (Récapitulation des fonds) I - VII..		88.191 q.(vol)	6.153 q.(vol.)	242 số báo



Loại (Désignation)	Số hiện có (existants)	Số hiện có (existants)	Số thiếu (Manquants)
VIII.- DIA DO (Cartes géographiques) A.O.O.1 - D.20	2.072 to(ex.)		491 to (ex.)
IX.- BIA (ESTAMPAGES DE STELES)			
1 - Bia Việt-nam (1 - 20.944)	20.913 to(ex.)		31 to (ex.)
2 - " T.Q. (Chinois) (1 - 1622)	1.656 -		6 -
3 - " lịch tỉnh (divers)	15 -		" -
So kết (total) .....	22.584 -		37 -
X.- TAI LIEU DIEU TRA VA SS-TAM TAI CAG LANG VIET-NAM (Documents d'enquêtes au Viet-nam)			
a) bang chu Han (en caractères chinois)	4.729 q.(vol.)	574 to(ex) 15 gói(paq.)	
b) bang quốc-ngu (en quốc-ngu)	4.056 -		
XI.- LOAI TAI LIEU LINH-TINH (Documents hors-série)	294 -	814 số	
XII.- MAY HAT (Phonographes) Dia hat (Disques de phono)		3 may(appareils) 171 disques.	

Loại (Désignation)	Số hiện có (existants)				
B.- PHAN TRUNG BAN(Fonds des doubles)	4.241q.(vol)	11.725 số	1.422to(f.)	1.672ban(ex)	243buc(ex)
C.- Cong-cu lam viêc của Thu-viên (Instruments de travail)					
1- Muc-luc tac-gia và phân loại (Catalogues d'auteurs et de matières sur fiches)	6 tu (fichiers)				
2- Sổ muc-luc(catalogues sur registres)	106 q.				
D.- Van-thu, sổ sách cũ của các bộ phận khác của Hoc-viên(Archives) Registres et Documents divers relevant d'autres organismes de l'EFEO)	1.593 hồ-sơ (dossiers)	237 q. (reg.)	101 bô (paquets)	713 to (ex.)	4.792tấm (planches)
E.- Sach-bao,tai-liêu thuộc khe (Fonds du Magasin de l'EFEO)					
1- Sach in đề ban(publications)	5.842q.(vol)				
- 1 bộ tập-san trọn bộ(collec-tion complète du BEFEO)	44q. -				
- Tập san đủ quyển của viên (Tomes complets du BEFO)	1.135q. -				
- Muc-luc sách Tây phương của thu viên Bac cõ(Inventaire du fonds européen)	78q.-				
- Muc-luc sách Trung-quốc của thu viên Bac cõ(Inventaire du fonds chinois)	1.211q.-				
- 34 bộ kinh Phật(Collection de textes bouddhiques)	340q.-				
- Tập san của viên Nhân-chung Đông-duong (B.I.I.E.H.)	143q.-				
Cộng (total) :	8.793q.-				
2- Bưu-thiếp (Cartes postales)			51 gói 1/2 (paquets)		
3- Dia-dò do Viên Bac-cõ xuất -ban (cartes et plans édités par l'EFEO)				4.378 to (ex.)	

13

INVENTAIRE DU MOBILIER

Salle des fichiers :

- 8 fichiers en lim
- 1 fichier en bois ordinaire
- 1 vitrine en lim

W.C.

- 1 lavabo

Secrétariat de la Bibliothèque :

- 4 tables en lim
- 1 " en lat
- 1 " en bois ordinaire
- 4 chaises thonet
- 2 " en lim canné
- 2 " en lim
- 7 étagères en lim
- 2 pupitres à rayons
- 1 armoire en lim à battantes vitrées
- 1 sellette
- 1 tabouret en lim
- 2 porte-manteau
- 3 caissettes en bois ordinaire
- 1 ventilateur de plafond "Marelli" avec rhéostat
- 1 pendule
- 1 radiateur "Calor"
- 2 classeurs en bois
- 1 petite armoire en lim
- 1 machine à écrire "Underwood" n°I.I.6100825

-----  
Bibliothèque : 1er étage

- 2 armoires pour archives
- 1 longue table
- 1 pupitre
- 1 table
- 1 chaise
- 1 meuble à étagère
- 2 extincteurs (hors d'usage)
- 1 escabeau

2ème étage :

- 1 longue table
- 1 armoire
- 1 étagère double face
- 1 petite étagère
- 1 tabouret
- 1 escabeau
- 1 boîte de caractères d'imprimerie chinois
- 10 boîtes à fiches
- 6 armoires d'archives
- 4 meubles pour livres
- 2 armoires pour cartes
- 2 étagères
- 1 balance et 5 poids
- 44 étagères
- 4 petites étagères
- 1 petite étagère
- 1 pupitre
- 2 tables
- 3 chaises
- 2 tabourets
- 22 boîtes à fiches en bois
- 2 extincteurs (hors d'usage)

Figure 45: Inventaire du mobilier de la bibliothèque de l'EFEO, 7 octobre 1957 –  
Bibliothèque de l'EFEO, Carton XII, dossier 2-96

Bibliothèque : 3ème étage

1 longue table  
56 étagères  
2 armoires pour archives  
1 pupitre  
2 escabeaux  
3 chaises  
1 table  
2 extincteurs(hors d'usage)  
39 boîtes à fiches

4ème étage

4 armoires métalliques  
2 fauteuils  
1 table  
1 longue table  
2 armoires pour archives  
1 extincteur (hors d'usage)  
1 table  
1 fauteuil  
52 étagères  
366 boîtes à fiches en bois

Hanoi, le

7/10/

1957

*Baron*

*J. Lier*

*J. Lier*



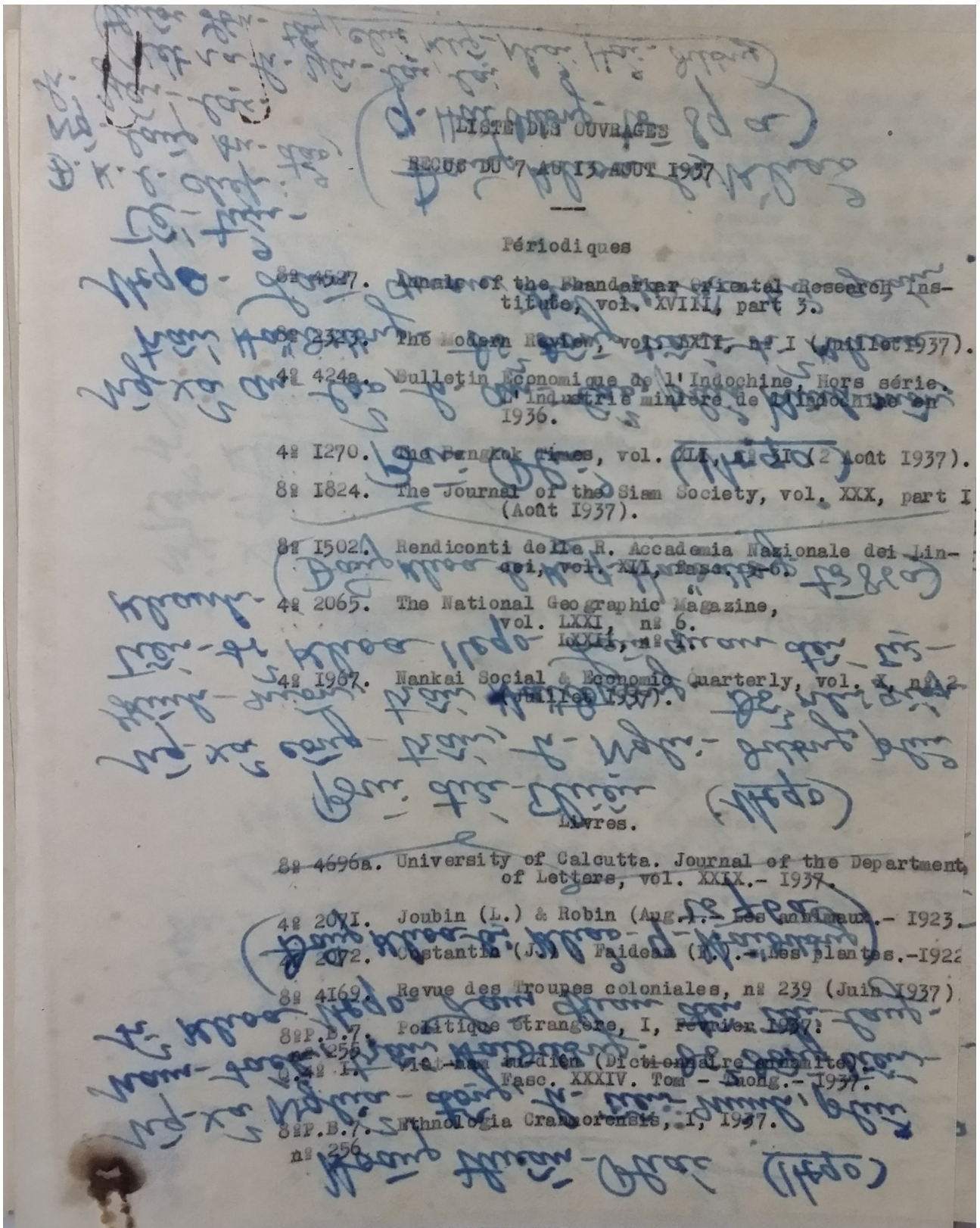


Figure 46: Liste des ouvrages reçus du 7 au 13 août 1957, dont le verso a servi de papier de brouillon à Nguyen Van Huyen. – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 18 Quyen 23 ; photographies Cécile Capot



Handwritten notes in Chinese characters, including the number 1487846 and other illegible characters.

82 6800. Field Museum of Natural History. Report Series. Vol. IX, 2.

Annual Report of the Director of the Board of Trustees for the year 1932.- 1933.

X, 1. Annual Report of the Director to the Board of Trustees for the year 1933.- 1934.

X, 2. Annual Report of the Director to the Board of Trustees for the year 1934.- 1935.

3. Annual Report of the Director to the Board of Trustees for the year 1935.- 1936.

M. 42 34. The Mahabharata, critically edited by V.S. Sukthankar. 1900. 6.- 1906.

82 5841. L'Université d'Aix-Marseille. Guide de l'Université. Année agricole 1934-1935.- 1934.

82 5057 (13). Sarkar (B.K.). Recherches sur les idées sociales dans le Bouddhisme. 1937.

82 5057 (13). Sociologie in Bengal. 1937.

82 5068. Hakluyt Society. 2d. ser. No. 79. Esmeraldo de Situ Orbis by Duarte Pacheco Pereira. Ed. by G.H.T. Kimmle. 1937.

42 2069. Archives de l'Office Indochinois du Riz. 1937. Nos 1, 2.- 1937.

1487846. 文獻叢編, 2e année. Nos 1-3.

1487847. 支那古蹟圖考, 1 vol. de texte et 1 album de planches.

Large area of handwritten notes in Chinese characters, including the number 1487847 and other illegible characters.



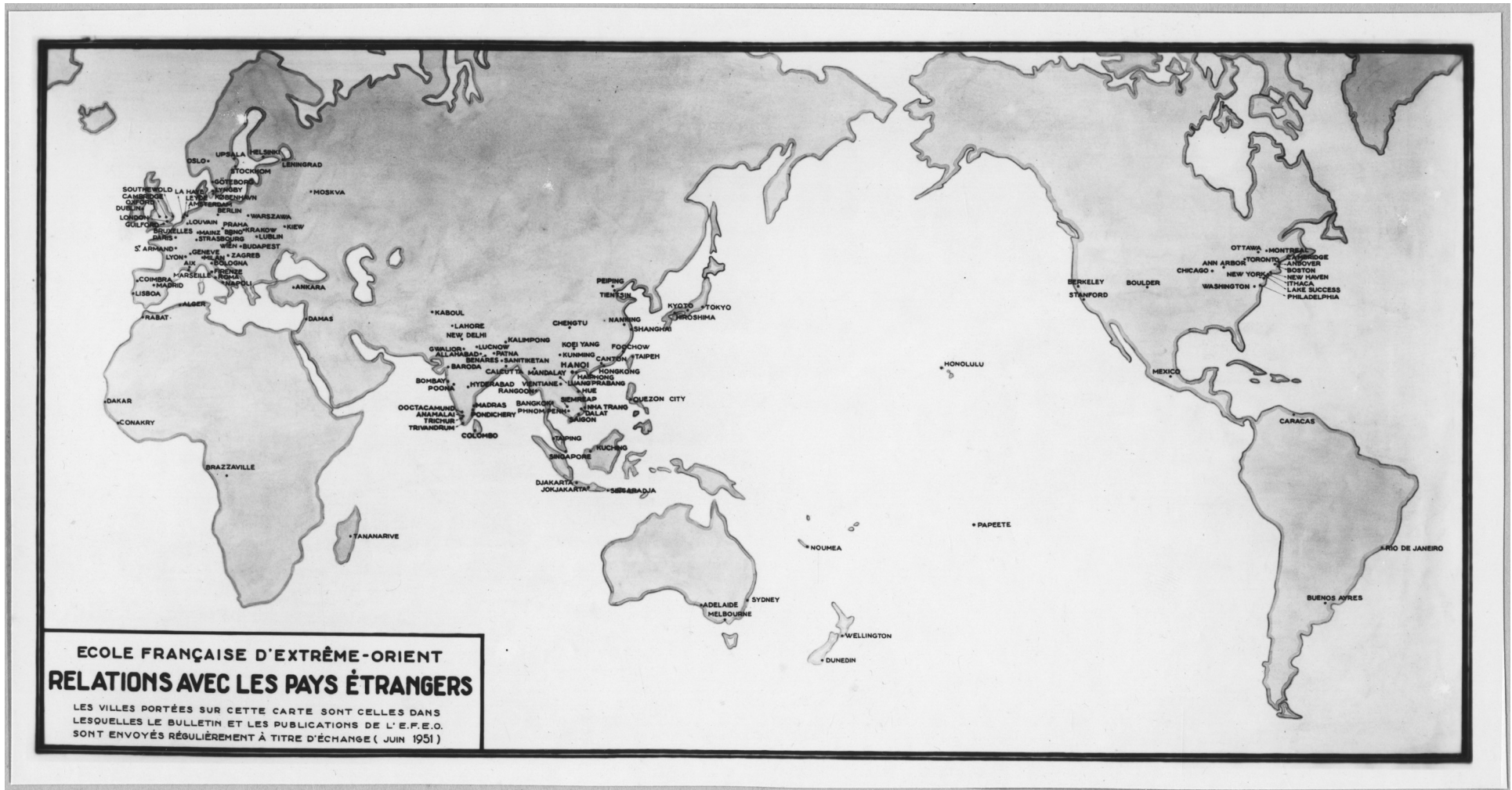


Figure 47: Carte « Relation avec les pays étrangers » (1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08981

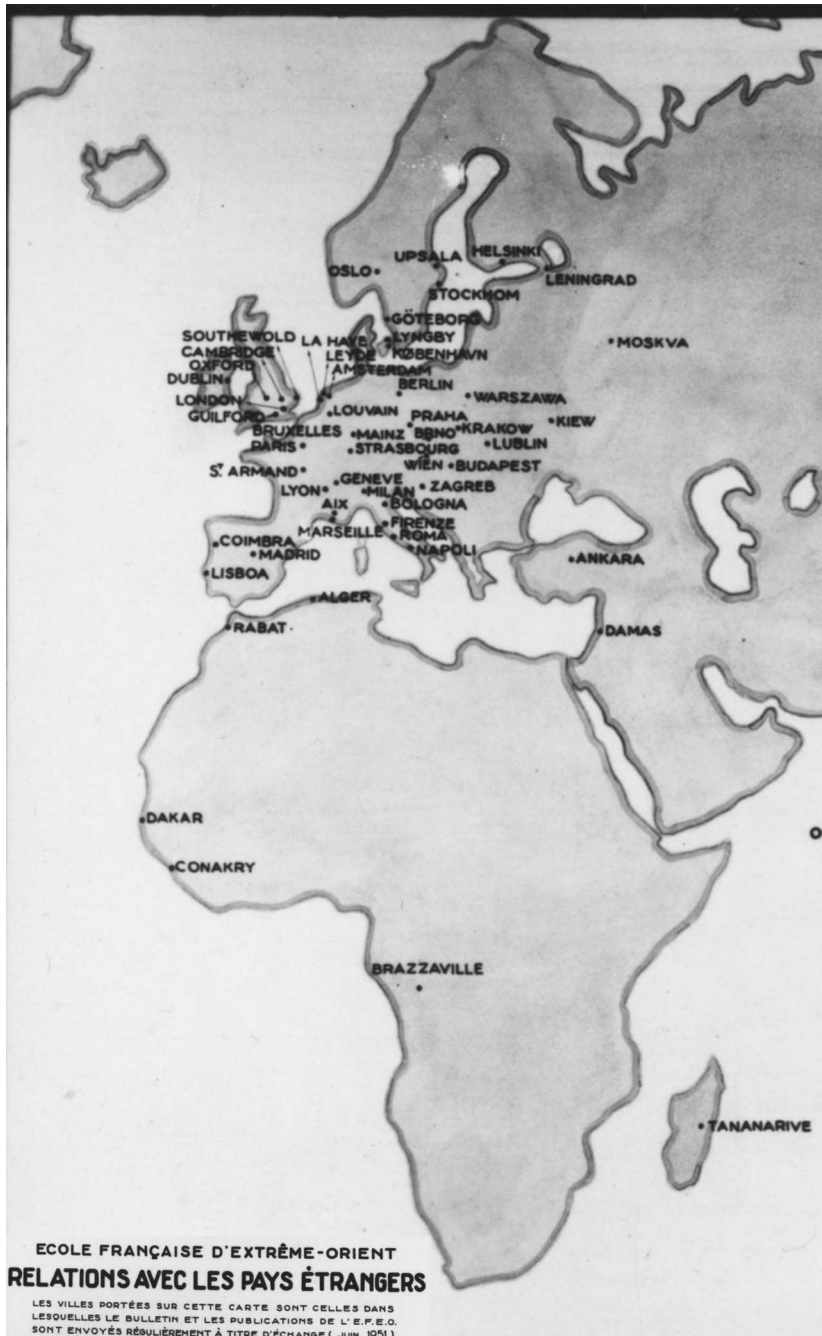


Figure 48: Carte « Relation avec les pays étrangers » (1951) : détails pour l'Europe, l'Afrique et l'Ouest de l'Asie – Photothèque de l'EFEO VIE08981 (carte retouchée)

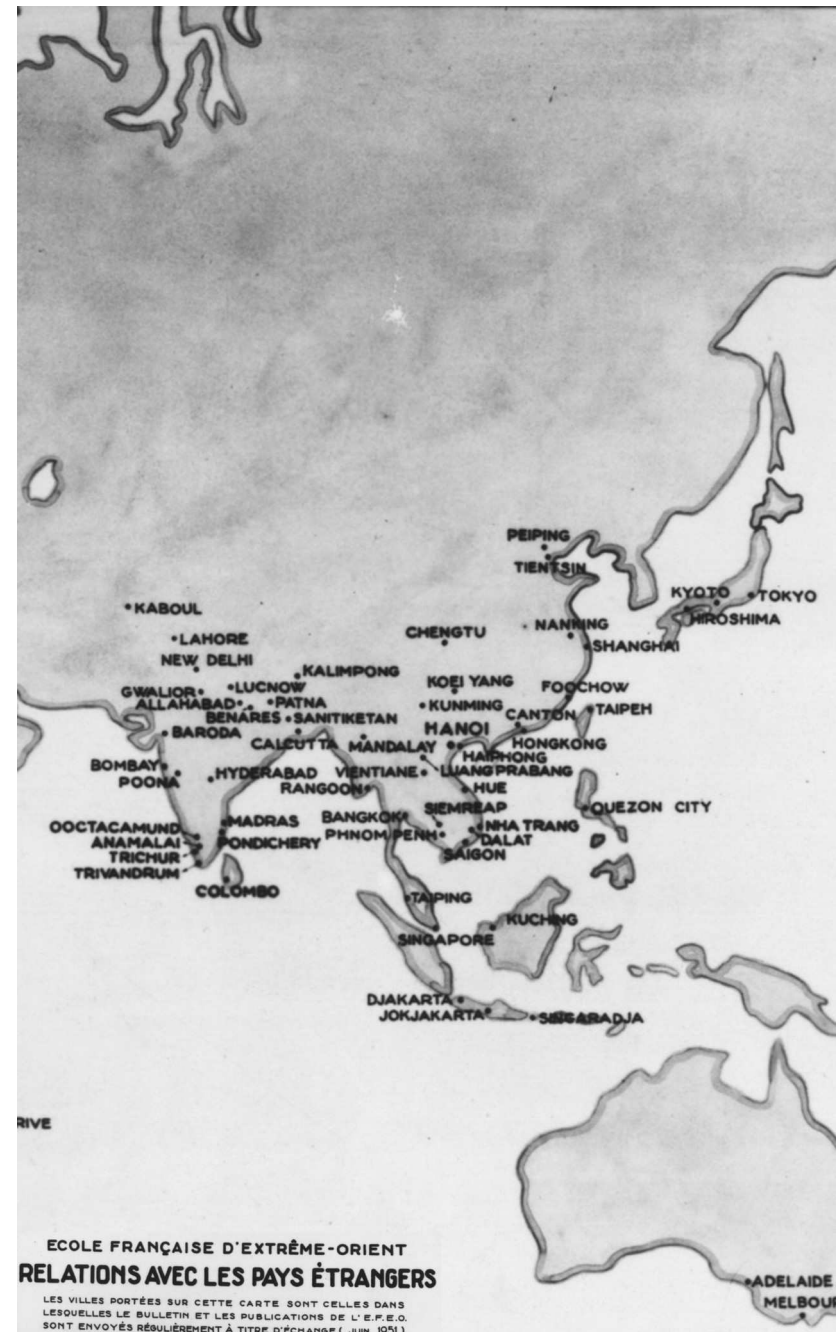


Figure 49: Carte « Relation avec les pays étrangers » (1951) : détails pour le reste de l'Asie – Photothèque de l'EFEO VIE08981 (carte retouchée)





Figure 50: Carte « Relation avec les pays étrangers » (1951) : détails pour l'Australie et le Pacifique – Photothèque de l'EFEO VIE08981 (carte retouchée)

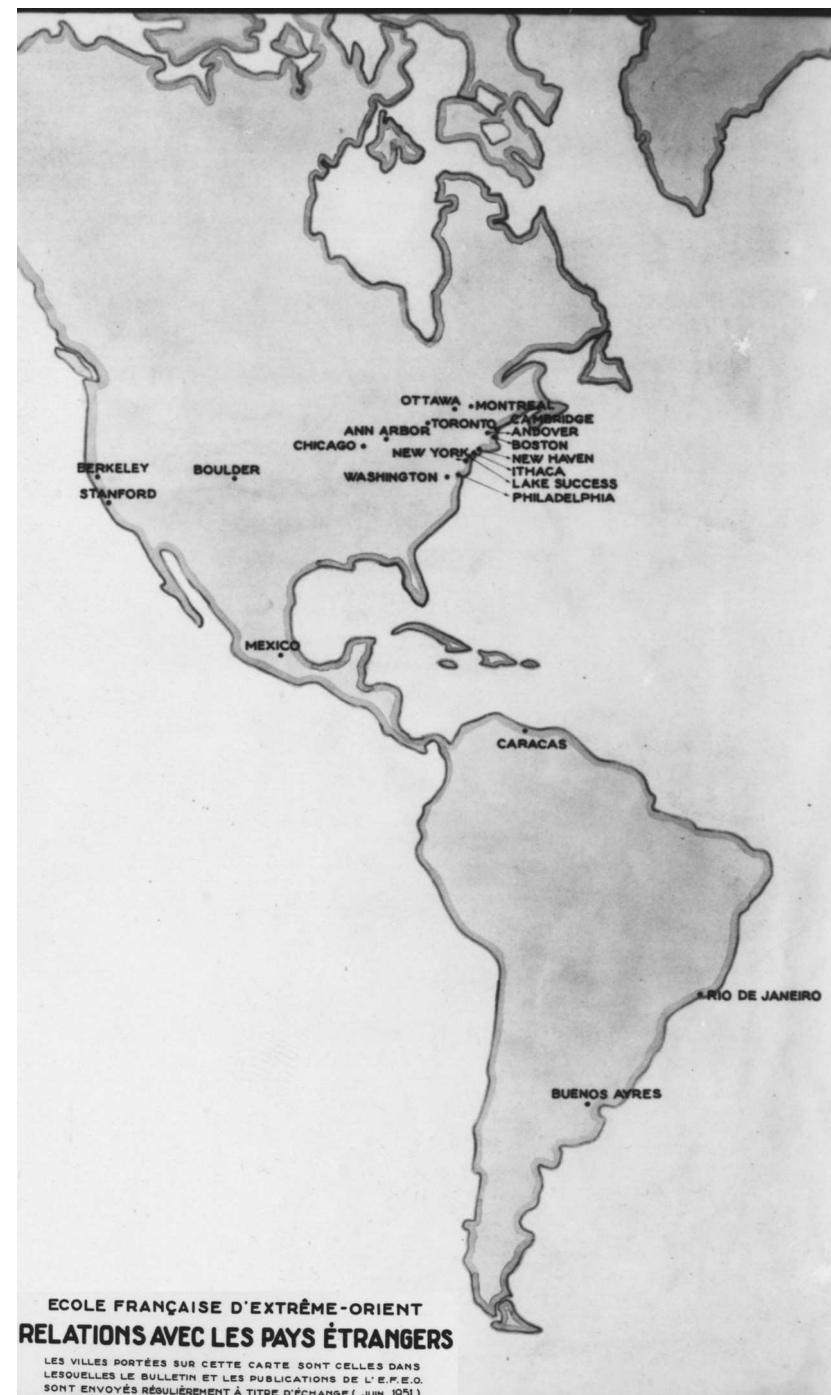


Figure 51: Carte « Relation avec les pays étrangers » (1951) : détails pour l'Amérique – Photothèque de l'EFEO VIE08981 (carte retouchée)





*Figure 52: Ancienne salle de lecture de la bibliothèque de l'EFEO, RDC de l'ancien bâtiment principal du site historique de l'EFEO à Hanoi, octobre 2016. – Photographie Cécile Capot*



*Figure 53: Ancienne salle de lecture de la bibliothèque de l'EFEO, RDC de l'ancien bâtiment principal du site historique de l'EFEO à Hanoi, octobre 2016. – Photographie Cécile Capot*



*Figure 54: Une des salles de lecture de l'actuelle bibliothèque des sciences et techniques de l'IISS, 1er étage de l'ancien bâtiment principal du site historique de l'EFEO à Hanoi, novembre 2016. Après la construction de la « nouvelle bibliothèque » en 1943, cet espace a été transformé en salle de lecture. – Photographie Cécile Capot*

Figure 55: Règlement de la bibliothèque de la Maison de l'Asie, 2019

Vu l'avis du CT du 7 novembre 2019

Vue la décision du CA de l'EFEO du 14 novembre 2019

Vue la décision du CA de l'EFEO du 21 octobre 2021

Le présent règlement est valable à compter du 1er janvier 2020 et est annexé au règlement intérieur de la Maison de l'Asie.

## 1. Accès, inscriptions, prêt

### a. Lecteurs autorisés, inscriptions

L'accès à la salle de lecture est soumis à une inscription. Celle-ci est effectuée sur place jusqu'à une heure avant la fermeture de la bibliothèque. Une préinscription est nécessaire sur la page Bibliothèque du site Internet de l'EFEO.

La carte de lecteur autorisé est établie :

- Sur présentation d'un document officiel d'identité (comportant le nom et une photographie récente de l'utilisateur),
- D'une photographie d'identité récente destinée à la carte de lecteur.

#### i. Lecteurs « internes »

Les lecteurs « internes » correspondent aux catégories suivantes :

Catégories de lecteurs	Type d'inscription	Durée de la carte	Modalités de renouvellement
Chercheurs et personnels de l'EFEO	Inscription d'office	Un an de date à date	Renouvellement automatique sans limitation de durée
Chercheurs et personnels des centres Asie – EHESS et EPHE			
Doctorants dans les domaines couverts par les collections	Inscription sur justificatif d'inscription universitaire	Un an de date à date	Renouvellement annuel sur justificatif d'inscription au diplôme
Masterants rattachés à l'EFEO, l'EHESS ou l'EPHE dans les domaines couverts par les collections			

#### ii. Lecteurs externes

La bibliothèque de l'EFEO accueille sous conditions des lecteurs externes.

Règles d'inscription pour les lecteurs externes :

- Toute personne de plus de 18 ans ou titulaire du baccalauréat peut solliciter son inscription à la bibliothèque dès lors qu'elle peut justifier d'un travail en cours sur les domaines représentés dans les collections de la bibliothèque.
- Les étudiants en Licence, Master ainsi que le public externe sont invités à justifier leur intérêt à utiliser les collections de la bibliothèque.

Les lecteurs externes bénéficient d'une inscription annuelle (de date à date).

Pour les lecteurs externes seule la consultation sur place est autorisée, le prêt de document n'est pas proposé.

En cas de contestation, le conservateur de la bibliothèque est juge de l'opportunité de l'établissement d'une carte de lecteur autorisé.

L'inscription est suivie d'une présentation de la bibliothèque et des principaux outils de recherche. Le présent règlement est porté à la connaissance des lecteurs nouvellement inscrits, qui sont invités à l'accepter.

### b. Règles de prêt

Les règles d'emprunt appliquées aux lecteurs sont les suivantes :

Type de lecteur	Prêts : nombre de documents	Durée (j)	Communication sur place : nombre de documents	Prolongations de prêt
Chercheur	12	28	30	6
M2 ou D	12	28	20	3
M1	3	28	20	3
Autre lecteur	0	0	20	0
Personnels de la Maison de l'Asie	5	15	20	3

### c. Retard pour le retour des documents

Chaque jour de retard est automatiquement pénalisé par une suspension du droit d'emprunt équivalente au nombre de jours de retard. Le lecteur reçoit des lettres de rappel par courrier postal ou courriel. Après trois lettres de rappel, si le livre n'est pas rendu, le lecteur ne pourra plus emprunter jusqu'à régularisation de la situation (retour, remboursement ou remplacement du livre).

### d. Perte, dégradation accidentelle d'un document

En cas de perte ou de dégradation accidentelle, le document doit être remplacé.

*Remplacement du livre perdu ou endommagé*

*Deux options sont offertes au lecteur :*

- Remplacement du livre par le lecteur :

Le lecteur peut acheter le livre neuf ou d'occasion par ses propres moyens ; dans ce cas le document doit être en parfait état.

- Rachat par la bibliothèque :

Si le livre est encore disponible dans le commerce, une fiche indiquant ses références et son prix est remise au lecteur. Le lecteur s'acquitte de la somme et la bibliothèque procède au rachat.

Si le livre n'est pas disponible dans le commerce, le lecteur s'acquitte d'un montant forfaitaire fixé par décision du directeur de l'EFEO.

### e. Horaires et fermetures

Les horaires et jours d'ouverture de la bibliothèque sont fixés par décision du directeur de l'EFEO. Ils sont disponibles sur le site Internet de l'EFEO et affichés à la bibliothèque.

Fermeture annuelle entre Noël et Nouvel An. Une liste des fermetures ponctuelles (jours fériés) est disponible à l'accueil de la bibliothèque. En cas de fermeture exceptionnelle, les lecteurs sont informés en amont, dans la mesure du possible.

La fermeture est effective à l'heure prévue. Les lecteurs veilleront à se préparer à quitter la bibliothèque (rangement de l'espace de lecture, retour des documents en banque de prêt) 10 minutes avant cette heure.

## 2. Utilisation des collections

### a. Conditions de consultation

Les collections en libre-accès (périodiques de l'année en cours, encyclopédies, dictionnaires...) doivent être consultées à proximité de leur emplacement. Elles ne sont pas empruntables.

Les collections en accès indirect (conservées en magasin) sont communiquées à la banque de prêt, après qu'une demande aura été faite par le lecteur via son compte-lecteur. Sont exclus du prêt à domicile les manuscrits, les cartes, les monographies et périodiques publiés il y a plus de 100 ans, ainsi que les documents trop fragiles ou appartenant à des fonds spécifiques et précieux.

Les communications sont effectuées jusqu'à une heure avant la fermeture, dans la limite du nombre de documents autorisé pour chaque catégorie de lecteur, et satisfaites dans un délai moyen de 15 minutes.

Les documents consultés ne doivent pas être rangés par les lecteurs mais laissés sur les tables ou déposés sur le chariot prévu à cet effet pour les collections en libre-accès, et remis au personnel pour

les collections en accès indirect. Les documents peuvent être mis de côté, pour une durée variable selon leur statut, mais au moins égale à une semaine.

Les archives sont consultables par les personnes ayant présenté une demande motivée au conservateur et obtenu son autorisation. Les dossiers sont communiqués sur rendez-vous auprès du conservateur de la bibliothèque sous forme physique ou rendus accessibles sur un poste informatique, lorsque leur contenu a été numérisé. La reproduction des documents d'archives est soumise à l'autorisation de la direction de la bibliothèque.

## b. Préservation des collections

Pour préserver l'intégrité des documents, il convient de les manipuler avec précaution : ne pas les saisir par la coiffe, ni les poser ouverts face contre table, les empiler ouverts, y coller de "post-it", les surligner, annoter, déchirer...

Il est en particulier interdit de consommer des aliments ou des boissons en consultant les collections.

Les documents sont équipés contre le vol. Tout vol ou tentative de vol, toute dégradation accidentelle ou volontaire seront sanctionnés par une exclusion dont la durée sera fixée par décision du directeur de l'EFEO.

## c. Reproduction

Toute reproduction est soumise au respect de la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne le droit de copie.

La copie à usage privé ou dans le cadre de l'exception à fins de recherche des documents récents est possible au moyen du copieur en accès libre (service payant). Le lecteur s'assure, ce faisant, du respect de la propriété intellectuelle.

La copie des documents anciens (édités ou produits il y a plus de 100 ans) ou fragiles est soumise à l'autorisation du conservateur, qui autorisera ou non à les photographier (sans flash) ou à utiliser le scanner en salle de lecture.

Les lecteurs ne sont pas autorisés à photographier de leur propre initiative les documents patrimoniaux de la bibliothèque.

La reproduction des thèses est interdite, sauf autorisation expresse de l'auteur.

Le téléchargement de documents numérisés par la bibliothèque (archives, estampages...) est soumis à autorisation du conservateur de la bibliothèque.

## 3. Locaux, mobilier, matériels

### *Utilisation des matériels*

Les usagers doivent utiliser les espaces et les équipements d'une manière conforme à leur destination.

### *Utilisation des espaces*

Il est demandé aux lecteurs de se conformer aux mesures de contrôle à l'entrée du bâtiment de la Maison de l'Asie et à son règlement intérieur.

L'accès aux espaces internes, notamment aux magasins, est soumis à autorisation du conservateur. Toute dégradation, tout usage inapproprié seront sanctionnés par une exclusion dont la durée sera fixée par décision du directeur de l'EFEO.

Les prises de vues, enregistrements, reportages, interviews, enquêtes sont soumis à autorisation du directeur de l'EFEO et doivent respecter le droit à l'image et le droit de la propriété intellectuelle.

### *Objets trouvés, vols, dégradations*

Tout objet trouvé doit être remis à un membre du personnel.

La bibliothèque ne peut être tenue pour responsable en cas de vols, dégradations de matériels survenus dans ses locaux. Elle ne répondra pas non plus des préjudices intervenant à l'intérieur de la bibliothèque, en cas de litige entre usagers.

Aucun objet ne devra être laissé à la bibliothèque en dépôt ou pour être remis à des tiers.

## 4. Informatique

La bibliothèque met à la disposition des lecteurs un ensemble de ressources informatiques et réseaux (Wifi, postes publics).

Les lecteurs sont invités :

- A faire un usage des moyens informatiques et réseaux conforme aux missions de la bibliothèque. Toute utilisation d'internet et des ressources informatiques de la bibliothèque à des fins commerciales, personnelles (autres que dans le cadre d'activités de formation, de culture ou de recherche), à des fins ludiques ou susceptibles de troubler l'ordre public sont interdites.



- A faire un usage licite des contenus échangés et conforme à la réglementation sur l'utilisation des données personnelles.
- A ne pas communiquer les identifiants et mots de passe de leur compte-lecteur à des tiers.
- A respecter les conditions des licences d'utilisation de la documentation mise à leur disposition.

## 5. Règles de comportement

Tout comportement de nature à incommoder les autres usagers ou le personnel, a fortiori toute agression verbale ou physique pourront entraîner une procédure d'exclusion temporaire ou définitive.

Le personnel de la bibliothèque a pour mission de faire respecter le présent règlement. A ce titre, il peut formuler des consignes ou des demandes auxquelles les lecteurs sont priés de se conformer. Le personnel a en particulier la responsabilité d'assurer toute intervention nécessaire en cas d'incident, d'accident ou d'incendie.

Les usagers de la bibliothèque sont donc invités :

- à respecter le silence,
- à éteindre leur téléphone portable ou le mettre en mode silencieux. Téléphoner depuis la salle de lecture est proscrit,
- à adopter une tenue et un comportement appropriés,
- à utiliser des équipements qui n'occasionnent pas de nuisance pour les autres lecteurs,
- à présenter leur carte de lecteur à tout membre du personnel qui le leur demande,
- à présenter leurs sacs ouverts à toute réquisition des membres du personnel,
- à se conformer aux consignes de sécurité en particulier en cas de déclenchement d'alarme.

Il est interdit :

- de manger, boire, fumer ou vapoter dans la salle de lecture. Les petites bouteilles d'eau sont tolérées si elles ne sont pas posées sur les tables,
- de se livrer à des manifestations à caractère politique ou religieux,
- de procéder à des affichages ou distributions de documents,
- de pénétrer dans les locaux professionnels,
- de pénétrer dans la bibliothèque avec des bagages dépassant la taille d'une valise cabine.

Les animaux ne sont pas admis, sauf les chiens guides.

### *Sécurité*

Il est demandé aux usagers de signaler au personnel tout accident ou malaise survenant dans les espaces de la bibliothèque et, sauf compétences médicales particulières, de ne pas intervenir sur la personne qui en est victime.

En cas d'incident majeur mettant en danger la sécurité des personnes, l'évacuation sera déclenchée par une alarme sonore. Le public devra se conformer aux instructions qui lui seront données par le personnel.

## 6. Application du règlement, utilisation des données et recours

L'inscription à la bibliothèque implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le personnel, sous l'autorité de la direction de la bibliothèque, est chargé de le faire appliquer.

Toute infraction expose le contrevenant à l'exclusion temporaire ou définitive de la bibliothèque, et le cas échéant à des poursuites judiciaires.

En cas de litige, le conservateur de la bibliothèque de l'EFEO puis le directeur de l'EFEO peuvent être saisis.

Les informations recueillies par la bibliothèque font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions et des prêts d'ouvrages. Elles peuvent également servir à la production de statistiques anonymisées. Les données sont exclusivement destinées aux services de la bibliothèque et ne sont pas communiquées à des tiers.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les lecteurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant au conservateur de la bibliothèque à l'adresse : [bibliotheque.paris@efeo.net](mailto:bibliotheque.paris@efeo.net).

Les suggestions ou réclamations concernant le fonctionnement de la bibliothèque peuvent être faites en laissant un message à l'accueil ou en écrivant à [bibliotheque.paris@efeo.net](mailto:bibliotheque.paris@efeo.net)

Un registre Santé et Sécurité au Travail est disponible à l'accueil de la bibliothèque.

*Figure 56: Cadre de classement des archives de l'Indochine, DABI, 1918*

- A. ACTES OFFICIELS
- B. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES
- C. PERSONNEL
- D. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- E. ADMINISTRATION PROVINCIALE
- F. AFFAIRES POLITIQUES
- G. JUSTICE
- H. TRAVAUX PUBLICS
- I. MINES
- J. CHEMINS DE FER. - TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS
- K. POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES
- L. COMMERCE. - INDUSTRIE. - TOURISME
- M. TRAVAIL. - COLONISATION. - RÉGIME FONCIER
- N. AGRICULTURE ET FORÊTS
- O. NAVIGATION
- P. MARINE DE GUERRE
- Q. AFFAIRES MILITAIRES
- R. INSTRUCTION PUBLIQUE. - SCIENCES ET ARTS
- S. SERVICES SANITAIRES ET ASSISTANCE PUBLIQUE
- T. FINANCES
- U. DOUANES ET RÉGIES. - CONTRIBUTIONS INDIRECTES
- V. ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES
- X. AFFAIRES DIVERSES
- Y. PAPIERS ÉMANANT DES PARTICULIERS
- Z. COPIES DE DOCUMENTS INTÉRESSANT L'HISTOIRE DE L'INDOCHINE

*Première partie du cadre, comprenant les archives antérieures à 1790.*

ARCHIVES CIVILES.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| A. <i>Actes du pouvoir souverain et domaine public.....</i> | { | Collections d'édits, lettres patentes, ordonnances, etc.<br>Domaine royal, apanages; au besoin, famille royale.   |
| B. <i>Cours et juridictions.</i>                            | { | Parlements.<br>Bailliages } et autres juridictions secondaires.<br>Sénéchaussées }<br>Cours des comptes.<br>Cours des aides.<br>Cours des monnaies.                               |
| C. <i>Administrations provinciales.....</i>                 | { | Intendances.<br>Subdélégations } et autres divisions administratives<br>Élections } ou financières.<br>Bureaux des finances<br>États provinciaux.<br>Principautés, régences, etc. |
| D. <i>Instruction publique sciences et arts...</i>          | { | Universités.<br>Facultés.<br>Collèges.<br>Sociétés académiques.   |
| E. <i>Féodalité, communes, bourgeoisie et familles.....</i> | { | Titres féodaux.<br>Titres de famille.<br>Notaires et tabellions.<br>Communes et municipalités.<br>Corporations d'arts et métiers.<br>Confréries et sociétés laïques.              |
| F. <i>Fonds divers se rattachant aux archives civiles.</i>  |   |   |

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

- |                                |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| G. <i>Clergé seculier.....</i> | { | Archevêchés.<br>Chapitres métropolitains.<br>Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés.<br>Évêchés.<br>Chapitres épiscopaux.<br>Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés.<br>Séminaires.<br>Églises collégiales.<br>Églises paroissiales et leurs fabriques.<br>Bénéfices, chapelles, aumôneries, etc. |
|--------------------------------|---|---|



H. *Clergé régulier*..... }  
 Ordres religieux d'hommes.  
 Ordres religieux de femmes.  
 Ordres militaires religieux.  
 Hospices et maladreries, etc.

I. *Fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques.*

*Deuxième partie du cadre, comprenant les archives postérieures à 1790 ou départementales proprement dites.*

K. *Lois, ordonnances et arrêtés*..... }  
 Moniteur et autres publications officielles.  
 Registres des arrêtés des administrations de département, des préfets et des conseils de préfecture.

L..... }  
 Documents spécialement relatifs aux administrations de département, de district et de canton, depuis la division de la France en départements jusqu'à l'institution des préfetures en l'an VIII.

M. *Personnel et administration générale*... }  
 Personnel administratif.  
 Elections ou nomination des { députés.  
 membres du conseil général.  
 membres des conseils d'arrondissement.  
 Élections communales.  
 Police générale et administrative.  
 Santé publique et salubrité.  
 Subsistances.  
 Divisions administratives.  
 Population.  
 État civil.  
 Statistique.  
 Agriculture.  
 Industrie et commerce.

N. *Administration et comptabilité départementale*..... }  
 Délibérations { du conseil général.  
 des conseils d'arrondissement.  
 Comptabilité générale du département.  
 Immeubles et bâtiments départementaux.  
 Mobilier départemental.

- O. *Administration et comptabilité communale* ..... } Agents salariés des communes.  
 Biens communaux.  
 Travaux communaux,  
 Aliénations, acquisitions, dons et legs.  
 Budgets et comptes.  
 Octrois et revenus divers.  
 Voirie urbaine.  
 Voirie vicinale et cours d'eau non navigables.
- P. *Finances* ..... } Trésor public et comptabilité générale.  
 Contributions directes.  
 Contributions indirectes.  
 Cadastre.  
 Eaux et forêts.  
 Douanes.  
 Postes<sup>1</sup>.
- Q. *Domaines*... ..... } Domaines nationaux.  
 Administration et contentieux des domaines.  
 Biens communaux vendus en 1813 au profit de la  
 caisse d'amortissement.
- R. *Guerre et affaires militaires*..... } Organisation et recrutement de l'armée.  
 Remontes.  
 Convois et subsistances militaires.  
 Garde nationale.  
 Gendarmerie.
- S. *Travaux publics*..... } Ponts et chaussées.  
 Grande voirie<sup>2</sup>.  
 Cours d'eau et usines.  
 Navigation.  
 Canaux.  
 Ports.  
 Mines et minières.  
 Dessèchements.

1. Et télégraphes.

2. Chemins de fer.

- T. *Instruction publique, sciences et arts...* {  
 Instruction primaire.  
 Instruction secondaire.  
 Instruction supérieure.  
 Bibliothèques.  
 Sociétés académiques.  
 Imprimerie et librairie.  
 Antiquités.  
 Théâtres.
- U. *Justice. ....* {  
 Tribunaux.  
 Frais de justice.  
 Dépenses de l'ordre judiciaire.
- V. *Cultes. ....* {  
 Clergé catholique.  
 Cures, succursales, chapelles, annexes.  
 Fabriques.  
 Communautés religieuses.  
 Pensions et traitements ecclésiastiques.  
 Cultes non catholiques.
- X. *Établissements de bienfaisance.....* {  
 Administration des { hospices et hôpitaux.  
 bureaux de bienfaisance.  
 Comptabilité des { hospices et hôpitaux.  
 bureaux de bienfaisance.  
 Aliénés.  
 Enfants trouvés.  
 Aveugles et sourds-muets.  
 Caisses d'épargne.
- Y. *Établissements de répression.....* {  
 Maisons centrales.  
 Prisons départementales.  
 Dépôts de mendicité.
- Z. *Affaires diverses, ne rentrant pas dans les séries précédentes.*

LE DIRECTEUR P.I. DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du 3 avril 1920 conférant, la personnalité civile à l'École Française d'Extrême-Orient ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 1920 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École Française d'Extrême-Orient sous le régime de la personnalité civile,

DÉCIDE :

Art. 1er. - Les archives administratives de l'École Française d'Extrême-Orient seront l'objet d'un classement méthodique, fixé suivant la nature et l'origine des documents.

Il sera procédé à ce classement suivant les règles ci-après :

Art. 2. - Chaque dossier d'archives sera désigné par une lettre accompagnée de l'indication générale de son contenu. Il pourra être réparti en plusieurs divisions, chacune de ces divisions portant la même lettre indicatrice que le dossier principal et à laquelle s'ajoutera, en exposant, un chiffre distinctif. → Explication de la cotation

Art. 3. - Dans chaque dossier, les documents classés dans une même division seront placés sous une chemise spéciale sur laquelle seront inscrits, au fur et à mesure du classement, le numéro d'ordre de chaque pièce, l'analyse sommaire de son objet ; son origine et sa date. → Explication du rangement et du signalement

Art. 4. - Tout document se rapportant à plusieurs questions ou affaires recevra le classement que comporte son origine ou son objet principal, mais sera également classé *dans tous autres* dossiers, soit sous forme de copie intégrale, soit sous forme de fiche de renvoi au classement principal.

Art. 5. - Toute pièce extraite d'un dossier d'archives devra y être immédiatement remplacée par une fiche indiquant la date de sa sortie et le nom de la personne à qui il en a été fait remise.

Cette fiche ne pourra être enlevée ni détruite avant la rentrée du document qu'elle représente.

Art. 6. - Le classement des dossiers d'archives sera assuré par un secrétaire indigène désigné par le Directeur, sous le contrôle du Chef de Bureau et la haute direction du Secrétaire Bibliothécaire de l'École Française d'Extrême-Orient.

Art. 7. - L'ordre de classement des dossiers d'archives administratives est arrêté comme suit :

Lettre indicatrice du dossier principal.	Indication des subdivisions des dossiers	Contenu des dossiers.
A		<u>Organisation.</u>
	A <sup>1</sup>	Documents concernant la création et l'organisation, de l'origine à l'attribution de la personnalité civile.
	A <sup>2</sup>	Documents concernant l'organisation depuis l'attribution de la personnalité civile.
	A <sup>3</sup>	Textes organiques (arrêtés, instructions, circulaires, etc...) concernant spécialement le personnel de l'École Française d'Extrême-Orient.
	A <sup>4</sup>	Attribution de fonctions accessoires à l'École, au Directeur ou aux Membres.
	B	Administration générale.
	B <sup>1</sup>	Actes administratifs de toute nature et d'ordre général (ne s'applique pas spécialement à l'École Française d'Extrême-Orient).
	B <sup>2</sup>	Documents de même ordre concernant la solde, les accessoires de solde, les congés, les retraites, les passages, etc...
	C	Personnel.
	C <sup>1</sup>	Personnel européen (dossiers nominatifs pour chacun).
	C <sup>2</sup>	Personnel asiatique (dossiers nominatifs pour chacun).
	C <sup>3</sup>	Correspondants. Chargés de missions. Candidatures.
		Note. - Le dossier personnel devra contenir, pour chaque intéressé, l'indication des correspondances de l'Institut, soit sous forme de copie, soit à l'aide d'une fiche de renvoi au dossier J.
	D	Publications.
	D <sup>1</sup>	Publications en général. Relations avec les éditeurs, imprimeurs, libraires concernant les publications de l'École (un dossier spécial pour chaque intéressé).
	D <sup>2</sup>	Bulletin de l'E.F.E.O.
	D <sup>3</sup>	Publication de l'E.F.E.O.
	D <sup>4</sup>	Bibliothèque de l'E.F.E.O.
	D <sup>5</sup>	Mémoires archéologiques.
	D <sup>6</sup>	Publications diverses.
	E	Bibliothèque.
	E <sup>1</sup>	Inventaire.
	E <sup>2</sup>	Commandes, achats et souscriptions (avec renvoi à D, le cas échéant).
	E <sup>3</sup>	Dons faits et reçus.
	E <sup>4</sup>	Dépôt légal.
	E <sup>5</sup>	Prêts et emprunts.
	E <sup>6</sup>	Doubles et livres en nombre.
	E <sup>7</sup>	Réclamations.
	F	Enseignement et Examens.
	F <sup>1</sup>	École de Pali (copies ou fiches de renvoi du dossier K).
	F <sup>2</sup>	Institut Bouddhique (d°).
	F <sup>3</sup>	Examens de Langues orientales.
	F <sup>4</sup>	Enseignement.
	G	Fonctionnement de l'École.
	G <sup>1</sup>	Rapports annuels.
	G <sup>2</sup>	Notes et rapports sur le fonctionnement de l'École.
	G <sup>3</sup>	Appréciations sur l'École.
	H	Renseignements divers.
	H <sup>1</sup>	Demandes de renseignements divers.
	H <sup>2</sup>	Ouvrages soumis à l'examen de l'École.
	J	Relations extérieures.
	J <sup>1</sup>	Avec les ministères.
	J <sup>2</sup>	Avec l'Institut.
	J <sup>3</sup>	Avec les institutions et les sociétés savantes.
	J <sup>4</sup>	Avec les musées.
	J <sup>5</sup>	Expositions.

Dans chaque dossier :  
correspondance avec les auteurs ; abonnements, échanges, services.

K	Relations avec l'Indochine.
K <sup>1</sup>	Musées (une chemise spéciale pour chaque musée).
K <sup>2</sup>	Bibliothèques (une chemise spéciale pour chaque établissement : Bibliothèque centrale. Bibliothèque Royale de Phnom Penh. Bibliothèque de Luang Prabang, etc...).
K <sup>3</sup>	Écoles (une chemise spéciale pour chaque institution : Instruction Publique. École de Pali. Institut Bouddhique. Arts cambodgiens, etc...).
K <sup>4</sup>	Sociétés savantes (une chemise spéciale pour chacune).
L	Missions. Une chemise spéciale pour chaque mission et, dans chaque chemise, fiche de renvoi de C à L pour les documents intéressant les membres correspondants de l'École.
M	Immeubles.
M <sup>1</sup>	Immeubles en général et ensemble de plusieurs groupes.
M <sup>2</sup>	Groupe du B <sup>d</sup> Carreau (chemise spéciale pour chaque bâtiment).
M <sup>3</sup>	Groupe du B <sup>d</sup> Đông-Khanh (d <sup>o</sup> ).
M <sup>4</sup>	Immeuble Henri Rivière.
M <sup>5</sup>	Conservation d'Angkor.
M <sup>6</sup>	Immeuble de Siemréap (Maison Barat).
M <sup>7</sup>	Maison de Nha-trang.
M <sup>8</sup>	Chalet de Dalat.
M <sup>9</sup>	Maison de Trà-kiêu.
M <sup>10</sup>	Groupe de la concession.
M <sup>11</sup>	Nouveau Musée.
M <sup>12</sup>	Musée provisoire.
M <sup>13</sup>	Musée de Tourane.
M <sup>14</sup>	Concession de Tam-dao.
N	Mobilier et matériel.
N <sup>1</sup>	Inventaire général.
N <sup>2</sup>	Inventaire par immeuble.
N <sup>3</sup>	Commandes ; correspondance avec les fournisseurs, transport de mobilier et de matériel. Réforme (avec fiches de renvoi à P <sup>3</sup> ).
P	Comptabilité.
P <sup>1</sup>	Budget : Instructions, arrêtés, circulaires, correspondance.
P <sup>2</sup>	Budget de l'École : notes, projets, budget définitif.
P <sup>3</sup>	Budgets annexes : Angkor, Sambor, Trà-kiêu, etc...
P <sup>4</sup>	États comparatifs du Trésor.
P <sup>5</sup>	États de solde : (a) Européens ; (b) Asiatiques.
P <sup>6</sup>	Avances (fiches de renvoi à C) ; Décisions, justifications, bordereaux.
P <sup>7</sup>	Relevés des ordres de recette.
P <sup>8</sup>	Dons et legs.
P <sup>9</sup>	Recettes diverses : P.V. de réforme ; vente de matériel réformé.
P <sup>10</sup>	Factures (sauf celles des éditeurs, mais fiches de renvoi du dossier D).
Q	Correspondance personnelle. Documents ou fiches de renvoi d'autres dossiers, classés par ordre alphabétique de noms.
R	Monuments historiques.
R <sup>1</sup>	Législation et réglementation générale.
R <sup>2</sup>	Classement, conservation, protection des monuments historiques : Tonkin.
R <sup>3</sup>	- d <sup>o</sup> - Annam.
R <sup>4</sup>	- d <sup>o</sup> - Cochinchine.
R <sup>5</sup>	Classement, conservation, protection des monuments historiques : Cambodge.
R <sup>6</sup>	- d <sup>o</sup> - Laos. Dans chacune de ces divisions un classement par pays des documents d'ordre général et une chemise spéciale par province. Chaque groupe important (Angkor, Sambor, Trà-kiêu) fera l'objet d'un classement sous chemise spéciale dans un des dossiers R <sup>3</sup> ou R <sup>5</sup> ).
R <sup>7</sup>	Exportation des objets d'art indochinois : demandes d'autorisation ; certificats.

Art. 8. - Le secrétaire de l'École Française d'Extrême-Orient est chargé de l'exécution de la présente décision.

Hanoi, le 8 août 1929

Signature du secrétaire de l'École, chargé de l'expédition des affaires, V. Goloubew

ÉCOLE FRANÇAISE

D'EXTRÊME - ORIENT

Section *H. H.*

Subdivision *Société des Amis du Laos*

1936 - 1941

N°

N° D'ORDRE		DATES	DÉSIGNATION DES PIÈCES	OBSERVATIONS
des pièces	du registre			
1	1	10 sept. 36	l. de la S <sup>t</sup> des Amis du Laos demandant le patronage de l'École.	
2	2741	17 "	l. de réponse à la présidente.	
3	294	25 janv. 38	l. à la S <sup>t</sup> A. L., la remerciant de l'envoi du Bulletin des Amis du Laos.	
4	176	16 août	l. de la S <sup>t</sup> A. L. demandant concours de l'École pour la rédaction de son Bulletin.	
5	2915	22 "	Bonjour d'envoi copie de la lettre précédente à M <sup>l</sup> Glatier Dandhal...	
6	186	28 mars	l. de la S <sup>t</sup> des Amis du Laos demandant articles pour son Bulletin.	
7	4200	8 déc.	l. à la S <sup>t</sup> des Amis du Laos.	
8	512	2 fév.	l. à la S <sup>t</sup> no. envoi de 2 articles rédigés par M <sup>l</sup> Colani.	
9	<del>4225</del>	16 avril	l. à la S <sup>t</sup> no. article de M <sup>l</sup> Colani.	
10	140	4 "	l. de la S <sup>t</sup> des Amis du Laos au info.	
11	4859	17 "	l. à la S <sup>t</sup> des Amis du Laos no. illustration article de M <sup>l</sup> Colani.	
12		22 juil.	l. de la S <sup>t</sup> des Amis du Laos no. publication extrait du rapport Dandhal.	
13	2569	7 août	l. de réponse à la présidente.	
14	201	19 "	l. de la S <sup>t</sup> des Amis du Laos demandant communication rapport de M. Dandhal.	
15	2912	11 sept.	l. de réponse à la présidente.	

Fond. Musée Tonk. Musée. E. 106

20

Figure 59: Chemise de conditionnement des archives de l'EFEO – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XXV ; photographie François-Xavier André



§ 35. — *Chemises.* — Les chemises seront imprimées conformément au modèle ci-joint. La partie supérieure contient les indications qui seront reproduites sur les fiches. La partie inférieure est réservée à l'inventaire des pièces du dossier.

245 m/m.

[emplacement réservé à l'index]	N° _____ [ numéro d'enregistrement ou cote ]  [ emplacement réservé à la notice, ou titre du dossier ]	<b>ARCHIVES CENTRALES</b> DE <b>L'INDOCHINE</b>  [ emplacement réservé à l'indication du fonds (nom du service d'où proviennent les documents) ]					
DATES EXTRÊMES							
N°	Enregistr. Arr. ou Dép.	Expéditeur et Destinataire	Date	Nat.	N° Expéditeur	P. J.	Analyse des pièces

0  
1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9

Figure 60: Instructions du Manuel de l'archiviste au sujet des chemises de conditionnement des archives (1934, p. 19)

	N° _____	<b>ARCHIVES CENTRALES</b> DE <b>L'INDOCHINE</b>  <b>RÉSIDENCE SUPÉRIEURE</b> <b>AU TONKIN</b>					
DATES EXTRÊMES							
N°	Enregistr. Arr. ou Dép.	Expéditeur et Destinataire	Date	Nat.	N° Expéditeur	P. J.	ANALYSE

Figure 61: Exemple de chemise de conditionnement présenté dans le Manuel de l'archiviste (1934, non paginé)

CATALOGUE DES ARCHIVES DU KINH-LUOC DEPOSEES A L'ECOLE  
FRANCAISE D'EXTRÊME-ORIENT

années	Nos des paquets	Nature des paquets	Observations
h-manh année 1837)	I	Déclarations des villages en vue de la répartition des impôts.	<i>Diary des villages de Hoi-vu, Bai-thuong, Hung-dinh et Kim-co et de plusieurs villages de Kim-co.</i>
u-duc année 1874)	2	Lettres officielles relatives au huyên de Tho-xuong.	Dans ce paquet est comprise une déclaration datée de la 20 <sup>e</sup> ann. Tu-duc.
année 1875)	3	Lettres officielles relatives au huyên de Tho-xuong.	
année 1876)	4	Lettres officielles relatives au huyên de Tho-xuong et copies de lettres des ministères.	
année 1877)	5	Deux déclarations du huyên de Huu-lung (Pac-giang)	
"	6	Correspondance officielle relative à la province de Ha-nôi.	
année 1878)	7	Correspondance officielle (Ha-nôi)	
année 1879)	8	--- d° ---	
année 1880)	9	--- d° ---	
année 1881)	10	--- d° ---	
année 1882)	11	Procès et jugements divers (Ha-nôi)	
"	12	Rapports des phu et des huyên aux autorités provinciales de Ha-nôi et correspondance diverse	

Figure 62: Extraits de l'instrument de recherche des archives du Kinh Luoc. – EFEO, Réserve, Catalogue 32, Archives du Kinh Luoc



Années	Nos des paquets	Nature des paquets	Observations
1889	97	Correspondance des Ministères et du Co-mat. Liste des candidats au concours de Huê.	
"	98	Lettres adressées au Co-mat. Correspondance du Conseil de Régence. Plaintes et demandes diverses adressées au Kinh-luoc	
"	99	Rapports au Trône (minutes) -	
"	100	Rapports au Trône retournés après approbation.	
"	101	Rapports au Trône (minutes). Lettres aux autorités provinciales du Luc-nam.	
"	102	Lettres du phu de Lang-giang, du huyên de Luc-ngan aux autorités provinciales du Luc-nam. Liste des inscrits du huyên de Luc-ngan.	
"	103	Correspondances des autorités provinciales relative au projet de diminution du personnel des lai-muc, thông-lai, etc	
"	104	Traductions de lettres du Résident Supérieur au Kinh-luoc.	
"	105	Correspondance du Co-mat. Kinh luoc aux autorités françaises et au Co-mat.	
"	106	Lettres des autorités provinciales au Kinh-luoc (pirateries)	
"	107	Correspondance des autorités provinciales du Luc-nam.	
"	108	Lettres du Résident de Luc-nam aux autorités provinciales de cette province. Lettres du Résident Supérieur et de Gouverneur Général au Kinh-luoc. Décisions du Kinh-luoc.	
"	110	Rapports du huyên de Luc-ngan aux autorités provinciales du Luc-nam.-Rôles des rizières du huyên de Luc-ggan.	

ECOLE FRANCAISE D'EXTREME-ORIENT  
Centre de HANOI

-o-

INSTRUCTIONS pour le CLASSEMENT  
des  
ARCHIVES & DOCUMENTS  
de la  
PHOTOTHEQUE

Hanoi, le 20 Décembre 1954

ECOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT  
Le Chef du Service Photographique

*Manikus*  
Jean Manikus

Figure 63: Extraits des Instructions pour le classement des archives et des documents de la photothèque – EFEO, Réserve, Catalogue 19 : Manikus (Jean), Instructions pour le classement des archives et des documents de la photothèque, 20 décembre 1954.



Pour le classement des documents ethnographiques, seules les Grandes Divisions ci-dessus ont été adoptées, n'offrant ainsi aucune difficulté. Il n'en est pas de même pour les divisions par régions, les frontières pour la "Culture matérielle" se chevauchant la plupart du temps. La classification se fera donc par ordre alphabétique des matières et sujets comme ci-après:

- A Agriculture
  - Artisanat
  - Bois (Fabrication d'objets en ...)
- B Bronze ( " - " )
- C Cérémonies
  - Chasse
  - Collections particulières
  - Costumes - Coutumes - Commerce
- D Danse
  - Dessins (voir aussi "Iconographie")
  - Documents étrangers
- E Enterrements
  - Edification de Buddha, de statues, etc...
- F Famille
  - Fêtes
  - Funéraires - Funérailles
- G Gastronomie - Gateaux
- H Habitation
  - Habitat
- I Industrie
- J Jeux
  - Jouets
- K Kaolin (utilisation)
  - Kiosque
- L Lampes - Lanternes - Lampions
  - Laque (Fabrication d'objets en ...)
- M Musées
  - Manifestations
  - Métiers
  - Modelage
  - Musique



LE DÉLÉGUÉ EXTRAORDINAIRE IMPÉRIAL AU BAC-BO

79  
72

Vu la proclamation de S. M. L'Empereur d'Annam du 11 Mars 1945 ~~reconnaissant~~ subrogant le traité de 1884;

Vu le DU N° 29 du 25 Mai 1945 déterminant les pouvoirs du Délégué Impérial au Bac-Bo;

Vu les pouvoirs extraordinaires conférés au Délégué Impérial par télégramme N° 10 du 16 Aout 1945;

Vu la nécessité de maintenir l'ordre et la sécurité publique;

3 D E C I S E :

ARTICLE 1er. - M. LE DU est nommé Directeur de l'École Française d'Extrême-Orient.

ARTICLE 2. - Les fonctionnaires français ou techniciens français sont invités à se retirer à partir de ce jour.

Les infractions à la présente décision sont justiciables devant le Cour Criminelle Spéciale pour attentat à la sécurité publique.

HANOI, le 18 Aout 1945  
Thu lenh Bac-Bo Khanh Bai  
Dong ly ven phong  
Ky ten : PHAM HUU CHUONG

A Ho  
5-9-45

N° 516-C - Copie conforme transmise pour notification

à Monsieur le DIRECTEUR DES FINANCES DE L'INDOCHINE

HANOI, le 30 Aout 1945  
Le Directeur de l'EFEO  
Signé : LE DU

Specimen de la signature  
de M. LE DU

Figure 64: Décision du 18 août 1945 du délégué extraordinaire impérial pour la région du nord (Bac Bo) nommant Lê Du Directeur de l'École française d'Extrême-Orient

*Figure 65: Décret du 23 novembre 1945 du Gouvernement provisoire de la République Démocratique du Vietnam fixant les missions de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient*

The President of Democratic Republic the Vietnam

- Whereas preserving historical vestiges is a very necessary task for the construction of Vietnam;  
- Whereas Vietnam Oriental Institute is responsible for preserving all antique vestiges in the entire territory of Vietnam,

- Therefore issues this Decree:

Article 1: - Vietnam Oriental Institute is responsible for preserving all antique vestiges in the entire territory of Vietnam.

Article 2: - Vietnam Oriental Institute shall from now on replace École Française d'Extrême-Orient.

Article 3: - All rules and regulations on preserving antique vestiges still remain unchanged.

Article 4: - Forbids from destroying communal houses, pagodas, temples, shrines or other worshipping places, palaces, citadels along with tombs that are not under preservation yet.

Forbids from destroying inscriptions, objects, edicts, diplomas, documents, books, whether in religious nature or not, but beneficial to history that are not under preservation yet.

Article 5: - The rules, the annual grants from the entire country, from each region or province to Vietnam Oriental Institute are still being recognized by the Government. While drafting budget for the entire country, for each region or province, Minister of Finance, Minister of National Education, Finance Commissioner of each region or province must take grants to Vietnam Oriental Institute into account.

Article 6: - Ministers of Home Affairs, Defence, Finance, Public Works and Transport, National Education have responsibility to implement this Decree.

Hanoi, November 23, 1945

Ho Chi Minh

Also signed by:

Minister of National Education

Vu Dinh Hoe <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> NGO (The Long), « Vietnam oriental institute during the period september 1945-october 1946 through documents », dans *Social Sciences Information Review*, vol. 2, n°2, juin 2008, p. 39-40.



Défense passive  
 Nombre approximatif de caisses nécessaires  
 pour mettre les livres de la Bibliothèque à l'abri.

Fonds européens.	volume	caisses
Réserve y compris le Fonds qu'écrit	4 <sup>m3</sup>	44
Sur rayons y compris le Fonds M.	65,000 <sup>(1)</sup>	715
1 collection du Bulletin et des Publ. de l'Efco.,	0,600	7
Mss. orientaux et européens	3,000	33
Fiches des Catalogues alphabétique et méthodique	2,500	27
Fonds chinois et annamite	40,000	440
Fiches des Fonds chinois et annamite	2,000	22
Fonds japonais	8,000	88
Fiches du Fonds japonais	0,500	6
Enquêtes sur le culte des génies	1,000	11
Enquêtes sur les fondateurs des villages	1,000	11
Total: 127 <sup>m3</sup> 600		1404 caisses

(1) Les Pls et les cartes ne sont pas compris dans ce nombre de 65<sup>m3</sup>. Leur volume est évalué à environ 2<sup>m3</sup>

Figure 66: Défense passive : Nombre approximatif de caisses nécessaires pour mettre les livres de la Bibliothèque à l'abri – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XXXV, dossier 68 : photographie Cécile Capot



N <sup>os</sup> D'ORDRE		DATES	DESIGNATION DES PIECES	OBSERVATIONS
des pieces	du registre			
			<p><u>Comptabilité</u></p> <p>Cause 9</p> <p><del>Số lương</del> <del>viên chức chính ngạch</del></p> <p>1946</p> <p>Personnel indochinois Etat des hommes acquies pour soldes et allocations</p> <p>1946</p>	
			<p>37</p>	

Figure 67: Confection d'un dossier pour le personnel de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient en réutilisant une chemise de conditionnement des archives de l'EFEO. L'analyse du dossier en vietnamien date de cette époque. – Bibliothèque de l'EFEO, Carton IB, dossier 37

Mois de bảy 19 46

Dông-phuong Bac-cô Hoc-viên

~~École Française d'Extrême-Orient~~

~~Institution créée en établissement public doté de la personnalité civile  
(décrets du 2 Avril 1930 et du 22 Juin 1931 et arrêté du 27 Juin 1933)~~

Ngân-sach tu-tri Đông-phuong Bac-cô hoc-viên

~~BUDGET DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT~~

Chapitre 1, articles ~~1~~<sup>3</sup> et ~~2~~<sup>4</sup>

Việt-chuc Chinh-ngach D.P.B.C.H.V.

~~PERSONNEL INDOCHINOIS~~

ÉTAT des sommes acquises pour solde et allocations diverses pendant le

~~mois de~~ tháng bảy 19 46

Imp. Minhng Hanoi-1946

Figure 68: Réutilisation des fournitures de bureau de l'EFEO pour la comptabilité de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient : cet état des sommes acquises pour la solde et les allocations diverses de juillet 1946 matérialise la reprise du fonctionnement de la première par la deuxième. – Bibliothèque de l'EFEO, Carton IB, dossier 37

Émargements	N° de la C. L. R.	NOMS ET PRÉNOMS Grades	Nombre de jours	Solde nette mensuelle	Indemnité pour charges de famille	Indemnité de zone	Indemnité de fonction	Phi-cáp tuai, thoi	Tiền công 10%	Tiền phụ-cấp gia-dinh	Phi-cấp tuai dat	Tiền công	Phi-cấp tuai-cu	Émoluments globaux nets à payer
<i>Nguyễn Văn Giáp</i>	13	00. Trần-van-Giáp, th.h. tá hang nhất, có vợ, 1 con	31	142,50	5,00	88,00		47,88	31,68	10,00	40,00	364,86	77,50	442,36
<i>Nguyễn Trọng Phấn</i>	869	Nguyễn-trọng-Phấn, th.h. tá hang nhì, có vợ, 1 con <i>Phấn Văn Phóng</i>	31	72,00	5,00	88,00	30,00	40,00	16,00	10,00	40,00	291,00	77,50	368,50
<i>Trần Kỳ Phương</i>	23	Trần-ky-Phương, th.h. tá hang nhất, có vợ, 5 con, em-si phong kê-teen	31	144,00	25,00	120,00		48,00	32,00	50,00	40,00	459,00	108,50	567,50
<i>Nguyễn Văn Phong</i>	24	Nguyễn-van-Phong, th.h. tá hang nhì, có vợ 7 con, lưu-tru công-van	31	112,50	35,00	136,00	5,00	41,00	25,00	70,00	40,00	464,50	108,50	573,00
<i>Nguyễn Qui Sơn</i>	33	Nguyễn-qui-Sơn, th.h. tá hang nhất, có vợ, 9 con	31	88,50	25,00	112,00		40,00	19,68	90,00	30,00	415,18	62,00	477,18
<i>Trần Văn Triêng</i>	41	Trần-van-Triêng, th.h. tá hang nhất, có vợ 6 con	31	69,00	30,00	128,00		40,00	15,33	80,00	40,00	382,33	108,50	490,83
<i>Đỗ Mông Tung</i>	11	Đỗ-mông-Tung, ky-luc, th.h. tá hang nhất, có vợ 1 con	31	128,00	5,00	88,00		44,00	28,00	10,00	40,00	341,00	62,00	403,00
<i>Nguyễn Văn Lưu</i>	21	Nguyễn-van-Lưu, ky-luc th.h. tá hang nhì, có vợ 5 con	31	112,50	25,00	120,00		41,00	25,00	50,00	40,00	413,50	108,50	522,00
<i>Trần Văn Tấn</i>	30	Trần-văn-Tấn, ky-luc th.h. tá hang nhất, có vợ, không con nào	31	88,50		80,00		40,00	19,68		40,00	368,18	46,50	414,68
<i>Trần Văn Ba</i>	29	Trần-văn-Ba, h.h. tá hang nhì, có vợ 3 con	31	112,50	15,00	104,00		41,00	25,00	30,00	40,00	367,50	93,00	460,50
<i>Nguyễn Ngọc Trần</i>	28	Nguyễn-ngọc-Trần, h.h. tá hang ba, chưa vợ	31	99,00		40,00		40,00	22,00		30,00	221,00		221,00
<i>Dinh Văn Hải</i>	42	Dinh-van-Hải, nghiệp-anh hang tu, có vợ 5 con	31	60,00	25,00	120,00		40,00	13,33	50,00	40,00	348,33	108,50	456,83
<i>Nguyễn Hữu Thọ</i>	43	Nguyễn-hữu-Thọ, nghiệp-anh hang tu, có vợ 2 con	31	60,00	10,00	96,00		40,00	13,33	30,00	40,00	279,33	77,50	356,83
<i>Đặng Thế Khai</i>	44	Đặng-thế-Khai, h.h. tá hang tu, có vợ 3 con	31	60,00	15,00	104,00		40,00	13,33	30,00	40,00	302,33	93,00	395,33
<i>Đỗ Văn Hàm</i>	45	Đỗ-văn-Hàm, h.h. tá hang tu, có vợ 7 con	31	60,00	35,00	136,00		40,00	13,33	70,00	40,00	394,33	108,50	502,83
		Tổng cộng .....		1.407,50	275,60	1560,00	25,00	522,88	312,69	550,00	560,00	5.312,37	1.240,00	6.552,37

Figure 69: Extrait de l'état des sommes acquises et des allocations diverses en juillet 1946, sur des fournitures de l'EFEO. – Bibliothèque de l'EFEO, Carton IB, dossier 37





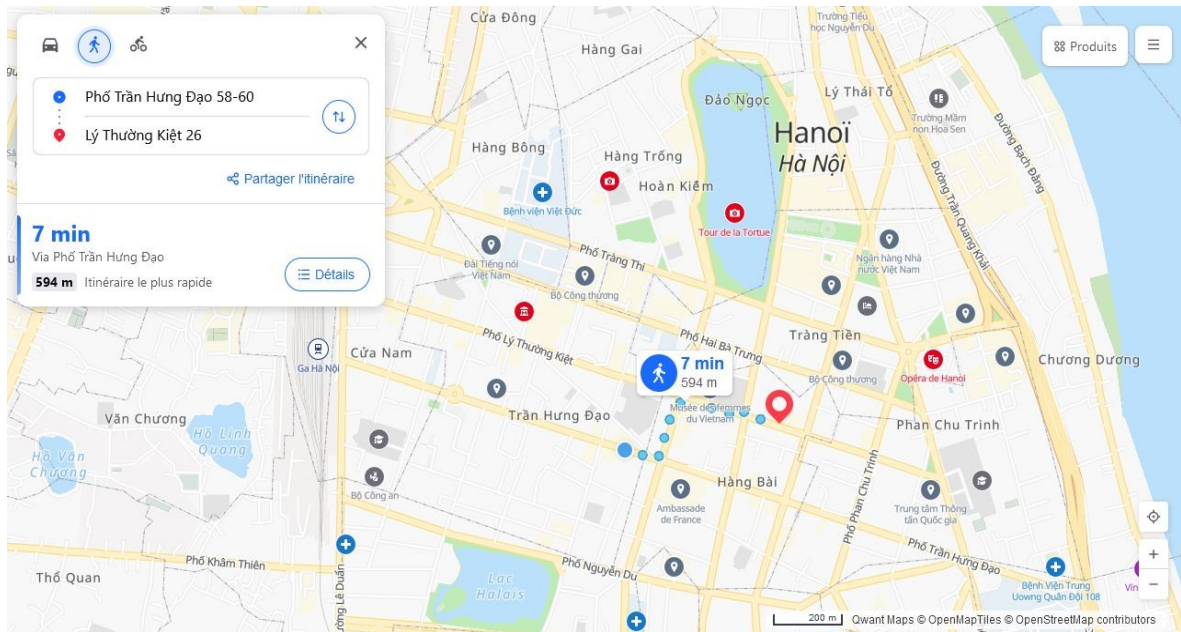


Figure 72: Carte et itinéraire du site historique de l'EFEO à Hanoi (26 boulevard Carreau devenu rue Ly Thuong Kiet) au centre de l'EFEO à Hanoi (58-60 rue Tran Hung Dao, abritant aujourd'hui l'Ambassade d'Inde) – Qwant Maps



Figure 73: Ambassade d'Inde au Vietnam en 2017, 58-60 rue Tran Hung Dao, Hanoi, en 2017 – Photographie Kenichi Yoshida



Extrait du Procès-Verbal de la Cinquième session  
du Conseil d'Administration de l'Ecole Française d'Extrême-  
Orient.

Cinquième séance : 3 juillet 1954.

.....

Le représentant du Laos fait observer que les pièces de collection conservées par l'Ecole au Musée de Hanoi constituent pour le Laos des objets d'intérêt historique et considérant que la situation militaire s'est détériorée dans le Nord Viêt-Nam, il déclare que le Laos serait disposé à offrir un abri à ces oeuvres d'art. Les manuscrits constituent pour lui des textes de grande valeur et il serait disposé à accueillir cette documentation après microfilmage.

Le Président répond qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que des objets ou des pièces manuscrites tombés dans la copropriété soient déplacés pour être abrités en des endroits où leur sécurité présenterait des garanties. Mais ils ne sauraient de ce fait redevenir la propriété exclusive de l'Etat dans lequel ils seraient déposés. Ils devraient demeurer à son avis sous le contrôle des délégués de l'Ecole.

Le représentant du Viêt-Nam considère que les oeuvres d'art et les manuscrits sont bien la propriété commune des quatre Etats, mais il admet que le Laos puisse s'inquiéter du sort des témoignages de sa civilisation. Il estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à procéder à une dispersion, étant convenu que les documents déplacés se trouveraient seulement mis en dépôt, pour le Laos par exemple, à Vientiane. Le gouvernement de ce pays s'engagerait à prendre soin des documents qui lui seraient confiés et à les maintenir dans le patrimoine de l'Ecole. Mais auparavant il semble nécessaire de procéder à un microfilmage pour tout ce qui peut être reproduit.

Le directeur déclare qu'il lui paraît évident que des mesures de sécurité paraissent indispensables. Il a du reste pris depuis fort longtemps des précautions locales concernant à la fois le Musée et la documentation manuscrite. Il ne voit pas d'inconvénient à une dispersion dans des circonstances qui semblent imposer celle-ci. Toutefois ce déplacement partiel de collection ne saurait préjuger d'une nouvelle définition de l'Ecole et signifier un démembrement de ses biens par anticipation. En ce qui concerne la suggestion du microfilmage, l'Ecole possède bien une station, mais celle-ci est de faible débit. La masse des documents à microfilmer appellerait un équipement considérable. Il serait probablement possible d'envoyer simultanément des pièces pour microfilmage à la station du Commissariat Général de Saigon qui possède un grand rendement. Le travail s'accomplirait ainsi en deux endroits simultanément.

Le Président fait observer que le transport des manuscrits peut également se justifier par la nécessité de les mettre à la disposition des délégations où les Membres de l'Ecole et leurs collaborateurs peuvent les utiliser localement. Mais un microfilmage préalable à tout déplacement lui paraît impossible en raison des délais

..//..

Figure 74: Extrait du PV de la Cinquième session du CA de l'EFEO tenue à Vientiane les 30 juin, 1er et 3 juillet 1954 – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XII, dossier 4 (correspond aux pages 39 et 40 du PV du Carton XXXII, dossier 46)

considérables qu'il entraînerait. Cette opération ne s'impose du reste nullement pour la totalité des documents.

Pour les objets d'art, la question se présente sous un aspect différent et le Président propose au Conseil qu'il soit demandé au directeur de procéder le plus tôt possible à l'examen de l'ensemble de la question.

Le directeur répond qu'il est entièrement d'accord avec les délégués sur le principe de la sécurité des collections, mais il désire qu'aucune mesure ne soit prise dans la précipitation en raison des précautions particulières qu'appellent ces collections. Il souhaite que la responsabilité de l'Ecole soit dégagée du fait des pertes qui pourraient intervenir en cours de transport. Il ajoute que la besogne qui lui est demandée est considérable en raison du volume énorme que représente l'accumulation d'une documentation qui est le fruit de l'effort d'un demi-siècle. Pour la mener dans des conditions rapides, il est indispensable de disposer d'un personnel nombreux, d'organiser la tâche par des mesures immédiates, de se procurer des moyens de transport et enfin d'être assuré de locaux donnant toutes garanties pour une bonne conservation, car il ne servirait à rien de procéder à une dispersion si les documents devaient finalement être perdus, faute de possibilités convenables d'hébergement. Se plaçant donc au point de vue pratique, il classe par priorité les manuscrits, ensuite les objets d'art, étant convenu que certains d'entre eux en raison de leur poids ne pourraient être transportés qu'en dernier lieu.

La discussion étant close, le Conseil donne son accord à une dispersion partielle des collections et aux mesures préconisées par le directeur.

.....  
Le Secrétaire  
des séances,  
Charles ARCHAIMBAULT

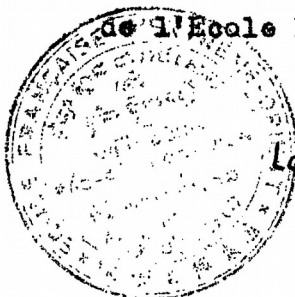
Le Président,  
Jean FILLIOZAT

Pour extrait conforme

Hanoi, le 29 Juillet 1954

Le Directeur

de l'Ecole Française d'Extrême-Orient,



Louis MALLERET







ECOLE FRANCAISE D'EXTREME-ORIENT

-----

Inventaire des archives administratives envoyées à Saïgon

- Caisse N°214.- Dossiers : Personnel Européen.- Généralités  
MM. Groslier, Hervouet, Lafont, Laur, d'Argencé,  
Maillet, Marchal, Meréchand, Thébault, Penfrat
- Caisse N°215.- MM. Archambault, Billard, Bezacier, Thierry née  
Bernard, Boisselier, Clacys, Demais, Douguet,  
Durand, Deydier, Dupont.
- Caisses N°s 217 et 218.- Rapports de la Conservation d'Angkor
- Caisse N°219.- Musée Louis Finot, Institutions en Indochine
- Caisse N°220.- Musées Albert Garrault, Tourane, Blanchard de la  
Brosse, Khai-Dinh
- Caisse N°221.- Musée Blanchard de la Brosse, Conseil Recherche  
scientifique, Revues et journaux.  
Relations avec les pays de l'Asie,  
la France
- Caisse N°222.- Relations avec Asie, Amérique
- Caisse N°223.- Relations avec les Musées Etrangers  
Commission des Langues Orientales
- Caisse N°224.- Documents scientifiques concernant le Centre-Vietnam, Laos
- Caisse N°225.- - le Laos et le Cambodge
- Caisse N°226.- - le Cambodge
- Caisse N°228.- - le Laos et le Cambodge
- Caisse N°229.- Monuments historiques du Centre-Vietnam
- Caisse N°230.- Documents scientifiques concernant l'ethnologie,  
Renseignements divers
- Caisse N°231.- Dossiers : Personnel européen (cles)  
MM. Auresseau, Bateau, Coedès, Daniéville,  
Riveron, Finot, Glaize, Fomberteaux, Gernet,  
Gaspardone.
- Caisse N°232.- Dossiers : Personnel européen (cles)  
MM. Maspère, Philastre, Wilkin, Golubew

- 3 -
- Caisse N° 233.- Dossiers : Personnel européen (classé)  
MM. Lévy, Karpelès, Martini  
Personnel Indochinois : MM. Vu, Young, Chao  
Personnel cambodgien
- Caisse N° 234.- M. H. Parmentier,  
Maîtres d'Enseignement et Membres Correspondants
- Caisse N° 235.- Renseignements divers. Livres, Langues  
Registres de correspondance au départ N°s 1 à 26  
(sauf N° 17)
- Caisse N° 253.- Dossiers concernant l'E.F.E.O. Généralité,  
Cinquantenaire, délégations et postes d'études.
- Caisse N° 254.- Documents administratifs N°s 1 à 16  
Registres des P.V. du Conseil d'Administration de  
l'E.F.E.O. des 1ère, 2ème, 3ème et 4ème sessions.
- Caisse N° 309.- Trois drapeaux "Viêt-Nam", "Laos" et "Cambodge"  
Imprimés divers : Papier à lettres, enveloppes...  
pour la comptabilité
- Caisse N° 310.- Imprimés divers : Papier à lettres, enveloppes...  
pour la comptabilité
- Caisse N° 311.- Imprimés divers pour le secrétariat et la bibliothèque
- Caisse N° 308.- Procès-verbaux du Conseil d'Administration de l'EFEO  
(4ème session)  
Textes et documents sur le Laos, le Cambodge, le Viêt-  
Nam, Inventaire des collections du Vat Siakhset et du  
Vat Prakèè.
- Caisse N° 278.- Bulletin officiel de l'Education Nationale relatif  
au personnel européen.  
Textes et documents concernant le personnel.  
Grand livre. Certificat de non-classement  
Imprimés : Mandat, bordereau bleu des mandats,  
Enveloppes.  
Dossier : Correspondance confidentielle  
Correspondance personnelle des Membres de l'EFEO  
(de A à E)  
Monuments historiques  
Immeubles - Dommages de guerre  
Statuts des fonctionnaires  
Procès-verbaux du Conseil d'Administration de l'EFEO  
(5ème session) 1934, 3 livres d'or, Plans des monuments  
Dossier de M. Manikus, Rapports d'Angkor.  
Dossiers personnels de MM. Golubev, N. Piri, Golubev,  
Karpelès, Claeys, Rapports d'Angkor.

- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -

Figure 76: Table de concordance des cotes des archives de l'EFEO – Bibliothèque de l'EFEO, septembre 2021

ANCIENNES COTES OUTIL DE RECHERCHE DE 2013 (n° DE CARTON)	ANCIENNES COTES OUTIL DE RECHERCHE DE 2013 (n° DE DOSSIER)	NOUVELLES COTES
Carton I Fonctionnement de l'EFEO (1898-1920)	Dossier 90	AAS-I-1-1 AAS-I-3-1 AAS-I-3-11 AAS-I-3-12
	Dossier 9	AAS-I-3-7 AAS-I-3-8 AAS-I-3-9 AAS-I-3-10
	Dossier 92	AAS-H-2-1 AAS-H-2-2-1-3 AAS-H-2-2-3-5-2
Carton I.A Fonctionnement de l'EFEO (1900-1920)	Dossier 93 (sous-dossier 1)	AAS-C-1-1 AAS-C-2 AAS-C-3 AAS-E-1 AAS-E-3 AAS-E-11 AAS-H-1-1 AAS-H-2-2-3-5-1 AAS-H-2-5 AAS-E-3 AAS-E-1
	Dossier 93 (sous-dossier 2)	AAS-B-3 AAS-B-5-14-6 AAS-C-2
	Dossier 93 (sous-dossier 3)	AAS-E-3 AAS-H-1-10
	Dossier 93 (sous-dossier 4)	AAS-B-4-1 AAS-B-4-2 AAS-B-4-3 AAS-B-5-1 AAS-B-5-2 AAS-B-5-12-1 AAS-B-5-12-2 AAS-B-5-14-5 AAS-B-5-14-6 AAS-B-5-15 AAS-B-5-17 AAS-B-5-22 AAS-B-5-27 AAS-C-6-1 AAS-C-7
Carton I.B Fonctionnement de l'EFEO (1905-1920)	Dossier 93 (sous- dossier 1)	AAS-C-5 AAS-B-9-F1
	Dossier 93 (sous- dossier 2)	AAS-C-3

	Dossier 93 (sous-dossier 5)	AAS-C-6-2
	Dossier 93 (sous-dossier 7)	AAS-E
	Dossier 93 (sous-dossier 10)	AAS-E-1 AAS-E-2-2
	Dossier 93 (sous-dossier 8)	AAS-E-2-2
	Dossier 93 (sous-dossier 9)	AAS-E-4-2-2-1 AAS-E-4-2-2-2
Carton II Correspondance avec des savants, des organismes scientifiques et des sociétés savantes	Dossier 93 (sous-dossier 7)	AAS-C-1-2 AAS-C-1-3 AAS-C-2 AAS-C-4
	Dossier 93 (sous-dossier X)	AAS-C-7
	Dossier 93 (sous-dossier 6)	AAS-C-2
	Dossier 93 (sous-dossier 2.1.1)	AAS-C-1-1 AAS-C-1-2
	Dossier 93 (sous-dossier 5)	AAS-C-1-2 AAS-B-7
	Dossier 93 (sous-dossier 2)	AAS-C-1-3
	Dossier 93 (sous-dossier 3)	AAS-C-1-3
	Dossier 93 (sous-dossier 2.1)	AAS-C-1-1
	Dossier 93 (sous-dossier 4)	AAS-C-4
Carton III	Dossier 3	AAS-B-3 AAS-B-4-1 AAS-B-4-2 AAS-B-4-3 AAS-B-5-1 AAS-B-5-2 AAS-B-5-7 AAS-B-5-8 AAS-B-5-9 AAS-B-5-11-1 AAS-B-5-11-2 AAS-B-5-11-3 AAS-B-5-11-4 AAS-B-5-12-1 AAS-B-5-12-2 AAS-B-5-16 AAS-B-5-27 AAS-B-5-28 AAS-B-5-30 AAS-B-5-31
Carton IV Monuments historiques	Dossier 4	AAS-H-1-1 AAS-H-1-8 AAS-H-2-2-4



	Dossier 5	AAS-H-2-8-3 AAS-H-2-8-1-3 AAS-H-2-8-1-4 AAS-H-2-8-1-5 AAS-H-2-8-1-7 AAS-H-2-8-1-8 AAS-H-2-8-1-20
Carton V Monuments historiques	Dossier 5	AAS-H-2-8-1-9
	Dossier 5	AAS-H-2-8-1-10
	Dossier 5	AAS-H-2-8-1-13
	s.n.	AAS-H-3
	Dossier 5	AAS-H-1-1 AAS-H-2-8-1-3 AAS-H-2-8-1-6 AAS-H-2-8-1-9 AAS-H-2-8-1-12 AAS-H-2-8-1-15 AAS-H-2-8-1-16 AAS-H-2-8-1-17 AAS-H-2-8-1-18 AAS-H-2-8-1-19
	Dossier X	AAS-H-2-5 AAS-H-2-8-1-1
Carton V bis Monuments historiques.	Dossier X	AAS-H-1-6 AAS-H-6 AAS-H-2-8-1-2
	Dossier 94 Carton 2	AAS-H-1-5
	Dossier 82	AAS-B-5-12-2 AAS-H-2-8-3 AAS-H-2-3 AAS-H-2-6 AAS-H-2-8-1-3 AAS-H-2-8-1-20
	Dossier 81	AAS-B-F2 AAS-E-3 AAS-H-1-1 AAS-H-1-11 AAS-H-1-12 AAS-H-2-8-1-2 AAS-H-2-8-1-19 AAS-H-2-8-1-21
	Dossier X	AAS-H-2-8-1-2 AAS-H-2-8-1-3
Carton VI Monuments historiques	Dossier X	AAS-H-2-2-1-2 AAS-H-2-8-1-1 AAS-H-2-8-1-9 AAS-H-2-8-1-11 AAS-H-2-8-1-14 AAS-H-2-8-1-16 AAS-I-2-7
Carton VI bis Monuments historiques	Dossier 85	AAS-H-2-8-2-5
	Dossier 86	AAS-H-2-8-2-4
	Dossier 87	AAS-H-2-8-1-22

Carton VII Monuments historiques	Dossier 6	AAS-H-2-8-2-2 AAS-H-2-8-2-3
	Dossier 6	AAS-H-2-8-2-1 AAS-H-2-8-2-3
	Dossier 7	AAS-H-2-7-1 AAS-H-2-7-10-1 AAS-H-2-7-12
Carton VIII Laos dossiers par monuments	Dossier 7	AAS-H-2-7-1 AAS-H-2-7-2 AAS-H-2-7-3 AAS-H-2-7-4 AAS-H-2-7-6 AAS-H-2-7-7 AAS-H-2-7-8 AAS-H-2-7-9 AAS-H-2-7-10-1 AAS-H-2-7-10-2 AAS-H-2-7-10-3 AAS-H-2-7-10-4 AAS-H-2-7-10-5 AAS-H-2-7-10-6 AAS-H-2-7-11
Carton IX Monuments historiques (Laos)	Dossier 7	AAS-H-2-7-3 AAS-H-2-7-4 AAS-H-2-7-5 AAS-H-2-7-6 AAS-H-2-7-7 AAS-H-2-7-9 AAS-H-2-7-10-1 AAS-H-2-7-10-2 AAS-H-2-7-10-4 AAS-H-2-7-10-6 AAS-H-2-7-11
	Dossier 8	AAS-H-2-2-1-3
	Dossier 9	AAS-H-1-3-1 AAS-H-1-3-2 AAS-H-1-3-3
	Dossier 84	AAS-E-4-5 AAS-H-2-5 AAS-E-4-5 AAS-I-2-7
Carton X Musées	Dossier II	AAS-J-2-1-2
	Dossier III	AAS-J-2-1-1 AAS-J-2-1-2 AAS-J-2-1-3
	Dossier 10	AAS-J-1-1
Carton XI Musées	Dossier 12	AAS-J-4-1-1 AAS-J-4-1-2 AAS-J-4-1-3 AAS-J-4-1-4 AAS-J-4-1-5 AAS-J-4-1-6 AAS-J-4-1-7

Carton XII Musées	Dossier I	AAS-J-2-3-1-1
	Dossier II	AAS-J-2-3-1-1 AAS-J-2-3-2-1 AAS-J-2-3-2-2 AAS-E-3
	Dossier 2	AAS-J-2-3-2-3
	Dossier III	AAS-J-2-1-2 AAS-J-2-3-1-1 AAS-J-2-3-2-2
	Dossier 4	AAS-J-2-3-2-3
Carton XIII	Dossier 5	AAS-H-1-13 AAS-J-2-3-2-3 AAS-J-2-3-2-5
	Dossier 6	AAS-J-2-3-2-4
	Dossier 7	AAS-J-2-3-1-2
Carton XIII bis Musée de Saigon Blanchard de la Brosse	Dossier 14	AAS-J-2-2-1 AAS-J-2-2-2 AAS-J-2-2-3 AAS-J-2-2-4 AAS-J-2-2-5 AAS-J-2-2-6 AAS-J-2-2-7-1 AAS-J-2-2-7-3 AAS-J-2-2-7-4 AAS-J-2-2-7-5
	Dossier 88	AAS-J-2-2-4 AAS-J-2-2-7-2 AAS-J-2-2-7-5 AAS-J-2-2-7-6
Carton XIV Musées	Dossier 15	AAS-J-2-1-3 AAS-J-2-4 AAS-J-3-1 AAS-J-4-2 AAS-J-4-3
	Dossier 17	AAS-J-1-2 AAS-J-2-3-2-1 AAS-J-2-3-2-2 AAS-J-2-5 AAS-J-2-6
	Dossier 18	AAS-J-2-2-7-4 AAS-J-2-3-2-2 AAS-J-3 AAS-J-2-4
	Dossier 18 bis	AAS-J-3
	Dossier X	
	s.n.	AAS-J-2-1-2
Carton XIV bis Musées	Dossier 18 ter	AAS-E-4-4
	s.n.	AAS-E-4-4



Carton XV Participation de l'EFEO aux travaux de l'administration indochinoise concernant la linguistique 1912-1951.	Dossier 19	AAS-I-3-1 AAS-I-2-2-1 AAS-I-2-2-2 AAS-I-2-2-3 AAS-I-2-2-4 AAS-I-2-2-5 AAS-I-2-2-6 AAS-I-2-2-7 AAS-I-2-2-8 AAS-I-2-2-9 AAS-I-2-2-10 AAS-I-2-2-11 AAS-I-2-2-12 AAS-I-2-2-13 AAS-I-2-2-14 AAS-I-2-2-15 AAS-I-2-2-16 AAS-I-2-2-17 AAS-I-2-2-18 AAS-I-2-2-19 AAS-I-2-2-20 AAS-I-2-2-21 AAS-I-2-2-22 AAS-I-2-2-23 AAS-I-2-2-24 AAS-I-2-2-25
	Dossier 19	AAS-I-1-2-1 AAS-I-2-1-2 AAS-I-2-1-3 AAS-I-2-1-4 AAS-I-2-1-5 AAS-I-2-1-6
	Dossier X	AAS-I-3-3-4
Carton XV bis	Dossier Divers	AAS-I-2-6
	Dossier X	AAS-H-2-7-4 AAS-H-2-2-3-5-2 AAS-H-2-2-3-6
	Dossier 23	AAS-I-2-3-8
	Dossier 1	AAS-I-3-3-1
	Dossier 2	AAS-I-3-5
	Dossier 3	AAS-I-1-2-2 AAS-I-3-6
	Dossier 3 (8)	AAS-H-2-2-3-2
	Dossier 4	AAS-I-1-2-3
	Dossier 90 (19) (2)	AAS-I-1-1
	s.n.	AAS-H-2-2-3-5-3
	Dossier 100 (2)	AAS-H-2-2-4
Carton XVI Participation de l'EFEO aux travaux de	Dossier 20.1	AAS-I-3-2-1 AAS-I-3-4-1

l'administration indochinoise concernant la linguistique 1912-1951.	Dossier 20.2	AAS-I-3-2-3 AAS-I-3-3-2 AAS-I-3-3-3 AAS-I-3-4-2 AAS-I-3-4-3 AAS-I-3-3-5
	Dossier 20.3	AAS-I-5-1 AAS-I-5-2 AAS-I-5-3 AAS-I-5-4 AAS-I-5-5 AAS-I-5-6 AAS-I-5-8 AAS-I-5-9 AAS-I-5-10 AAS-I-5-11 AAS-I-5-12 AAS-I-5-13 AAS-I-5-14 AAS-I-5-15 AAS-I-5-16 AAS-I-5-17
	Dossier X	AAS-I-2-5
Carton XVII Documentation, expertises (XVIIème siècle–1943)	Dossier 21	AAS-B-6-1-1 AAS-E-8-1 AAS-E-8-2 AAS-H-2-9 AAS-I-3-1
	Dossier X Indes anglaises	AAS-H-1-1 AAS-H-2-1 AAS-H-2-3 AAS-H-2-4
Carton XVIII Expertises, renseignements 1899-1949	Dossier 22	AAS-B-6-1-1 AAS-B-6-1-2 AAS-B-6-3-1 AAS-B-6-3-3 AAS-H-2-2-5 AAS-I-1-3 AAS-I-3-2
	Dossier 36.4	AAS-B-6-1-2 AAS-I-2-7
	Dossier 22	AAS-B-9-1
Carton XIX Études bouddhiques	Dossier 23	AAS-I-4-2-1 AAS-I-4-2-2 AAS-I-4-2-3 AAS-I-4-3-4 AAS-I-4-1-1 AAS-I-4-1-2 AAS-I-4-1-3 AAS-I-4-2-5 AAS-I-4-3-1 AAS-I-4-3-2 AAS-I-4-3-3

	Dossier K3	AAS-I-4-3-2 AAS-I-4-2-6 AAS-I-5-7 AAS-I-4-3-2
Carton XX Relations extérieures	Dossier 24	AAS-B-6-2 AAS-B-6-3-2
	Dossier 25	AAS-B-5-14-3 AAS-B-5-14-2 AAS-B-5-14-4 AAS-B-5-14-6
Carton XXI Relations extérieures	Dossier 27	AAS-B-5-14-5
	Dossier 28	AAS-B-5-14-2-1
	Dossier 29	AAS-B-5-14-2-2
Carton XXII Relations extérieures	Dossier 29	AAS-B-5-14-2 AAS-B-5-14-4 AAS-G-1-3
	Dossier 30	AAS-B-5-14-3
	Dossier 31	AAS-B-4-1 AAS-B-4-2 AAS-B-4-3
	Dossier 32	AAS-D-3-2 AAS-H-2-A
Carton XXIII Coopération avec des chercheurs extérieurs à l'EFEO (Sempres relations esterne)	Dossier 33	AAS-D-3-1 AAS-D-3-2 AAS-H-2-6
	Dossier 34	AAS-I-4-4-1 AAS-I-4-4-2
Carton XXIV Correspondance avec des scientifiques, des organismes de recherche, des sociétés savantes et des associations	Dossier 35 (XIX, XXXVIII )	AAS-I-4-4-3
	Dossier 36 (I)	AAS-B-5-3AAS-B-5-4 AAS-B-5-7AAS- B-5-8AAS-B-5-9 AAS-B-5-10
	Dossier 36	AAS-B-5-1 AAS-B-5-7 AAS-B-5-9AAS- B-5-12-1 AAS-B-5-12-2AAS-B-5-13-1 AAS-B-5-17AAS-B-5-22AAS-B-5-27
	Dossier XIX.5	AAS-I-1-4 AAS-B-5-2 AAS-B-5-7 AAS-B-5-9 AAS-B-5-12 AAS-B-5-15 AAS-B-5-22
Carton XXV Correspondance avec des scientifiques, des organismes de recherche, des sociétés savantes et des associations	Dossier 36	AAS-B-5-1 AAS-B-5-2 AAS-B-5-6 AAS-B-5-7 AAS-B-5-10 AAS-B-5-11-4 AAS-B-5-12-3AAS-B-5-14 AAS-B-5-15 AAS-B-5-16AAS-B-5-19 AAS-B-5-21 AAS-B-5-22AAS-B-5-26AAS-B-5-28 AAS-B-5-29
	Dossier 37 (103)	AAS-B-2
	Dossier 38	AAS-A-3-1-3

Carton XXVI Associations, sociétés savantes	Dossier 37	AAS-B-5-13-2 AAS-B-5-14-1 AAS-B-5-14-3 AAS-B-5-14-4 AAS-B-5-14-6
	Dossier 2	AAS-H-2-2-4 AAS-H-2-2-3-3 AAS-H-2-2-3-4 AAS-H-2-2-3-7 AAS-H-2-2-3-5-1 AAS-H-2-2-3-5-2
Carton XXVIII	s.n.	AAS-A-1-3 AAS-E-1
	Dossier 39	AAS-A-3-1-1 AAS-A-3-1-2 AAS-A-3-1-3 AAS-A-3-1-4 AAS-A-3-1-5 AAS-A-4-1
	Dossier 40	AAS-A-1-2 AAS-A-3-2 AAS-E-4-2-3-3 AAS-A-4-2
	Dossier 41	AAS-H-9 AAS-E-1 AAS-E-3
Carton XXVII	Dossier 38	AAS-A-1-2 AAS-B-2
	Dossier 38	AAS-I-2-4 AAS-D-4-17 AAS-D-17
	Dossier Suzanne Karpelès	AAS-G-2
	s.n.	AAS-A-3-1-7
Carton XXVIII bis Fin de la période indochinoise	Dossier X	AAS-G-3-1 AAS-G-3-2 AAS-G-3-3 AAS-G-3-4
Carton XXIX Relations extérieures (1945-1956).	Dossier J.3	AAS-B-5-8 AAS-B-5-18 AAS-B-5-23
	Dossier 44	AAS-B-3-2 AAS-B-5-11 AAS-B-5-12-2 AAS-B-5-12-3 AAS-B-5-12-4 AAS-B-5-14-6 AAS-B-5-19 AAS-B-9-F1
	Dossier 30	AAS-G-1-3
	Dossier 42	AAS-G-1-2

	Dossier 43	AAS-B-5-13-1 AAS-B-5-13-2 AAS-B-5-14-5 AAS-B-5-14-6 AAS-G-1-3
Carton XXX Relations avec l'étranger (s.d.).	Dossier 45	AAS-G-1-2 AAS-B-5-5 AAS-B-5-11 AAS-B-5-12-3 AAS-B-9-L1 AAS-E-10
	Dossier 46	AAS-B-5-12-2 AAS-E-1 AAS-E-3 AAS-E-9
Carton XXXI Relations extérieures (1956-1966)	Dossier 46	AAS-A-3-1-6 AAS-A-3-8 AAS-A-3-1-9
Carton XXXII Fonctionnement de l'EFEO (1956-1965).	Dossier 46	AAS-A-3-1-7 AAS-A-3-1-8 AAS-A-3-1-9
	Dossier 47	AAS-H-1-4
	Dossier 45	AAS-H-2-2-4
	Dossier 46	AAS-E-7
	Dossier 44	AAS-B-5-12-4
	Dossier 37	AAS-B-5-14-5
	Dossier 43	AAS-B-4-1
Carton XXXIII Délégations et centres de l'EFEO (1950-1963).	Dossier 48 Délégation de Saïgon (1951-1960).	AAS-E-4-2-1
	Dossier 51	AAS-B-1-24 AAS-E-4-2-3-1 AAS-E-4-2-3-2 AAS-E-4-2-3-3 AAS-E-4-2-3-3-1 AAS-E-4-2-1 AAS-B-1-24 AAS-E-10
	Dossier X	AAS-E-4-2-3-1
Carton XXXIV Tambours de bronze (1901-1952).	Dossier 53	AAS-H-4
Carton XXXV Divers (s.d.).	Dossier X	AAS-B-5-11-2 AAS-B-9 AAS-B-9-F1 AAS-D-15 AAS-D-9-1 AAS-H-1-5
	Dossier 105	AAS-D-2
	Dossier 64	AAS-H-1-7
	Dossier 65	AAS-H-6
	Dossier 66	AAS-D-3
	Dossier 67	AAS-H-6
	Dossier 68	AAS-E-1

	Dossier 69	AAS-E-1
Carton XXXVI Institut français de Pondichéry	Dossier 54	AAS-E-7
	Dossier 55	AAS-E-4-1
	Dossier 56	AAS-D-4-1
	Dossier 57	AAS-D-4-1
	Dossier 58	AAS-D-4-2
	Dossier 59	AAS-D-4-2
Carton XLIII Congrès internationaux sur les Sciences Anthropologiques et Ethnologiques	Dossier I	AAS-G-1-1-1
	Dossier II	AAS-G-1-1-1
	Dossier III	AAS-G-1-1-1
	Dossier IV	AAS-G-1-1-2
	Dossier V	AAS-G-1-1-2
	Dossier VI	AAS-G-1-1-2
	Dossier VII	AAS-G-1-1-2
	Dossier VIII	AAS-G-1-1-2
	Dossier IX	AAS-G-1-1-2
	Dossier X	AAS-G-1-1-3
	Dossier XI	AAS-G-1-1-2
	Dossier XII	AAS-G-1-1-2
	Dossier XIII	AAS-G-1-1-2
	Dossier XIV	AAS-G-1-1-3
	Dossier XV	AAS-G-1-1-2
	Dossier XVI	AAS-G-1-1-3
	Dossier XVII	AAS-G-1-1-2
	Dossier XVIII	AAS-G-1-1-3
	Dossier XIX	AAS-G-1-1-3
	Dossier XX	AAS-G-1-1-3
	Dossier XXI	AAS-G-1-1-4
	Dossier XXII	AAS-G-1-1-4
	Dossier XXIII	AAS-G-1-1-4
	Dossier XXIV	AAS-G-1-1-4
Dossier XXV	AAS-G-1-1-4	
Dossier X	AAS-G-1-1-4	
Carton XLIV Registres de départ	Dossier D1 - D6	FR EFEO AAS-B-1-1
		FR EFEO AAS-B-1-2
		FR EFEO AAS-B-1-3
		FR EFEO AAS-B-1-4
		FR EFEO AAS-B-1-5
		FR EFEO AAS-B-1-6
Carton XLV Registres de départ	Dossier D7 - D11	FR EFEO AAS-B-1-7
		FR EFEO AAS-B-1-8
		FR EFEO AAS-B-1-9
		FR EFEO AAS-B-1-10
		FR EFEO AAS-B-1-11
Carton XLVI Registres de départ	Dossier D12 - D16	FR EFEO AAS-B-1-12
		FR EFEO AAS-B-1-13
		FR EFEO AAS-B-1-14
		FR EFEO AAS-B-1-15
		FR EFEO AAS-B-1-16

Carton XLVII Registres de départ	Dossier D18 - D23	FR EFEO AAS-B-1-18 FR EFEO AAS-B-1-19 FR EFEO AAS-B-1-20 FR EFEO AAS-B-1-21 FR EFEO AAS-B-1-22 FR EFEO AAS-B-1-23
Carton XLVIII Registres D.A.	Dossier D.A. 4 - D.A. 7	FR EFEO AAS-A-2-4 à FR EFEO AAS-A-2-7
Carton XLIX Registres D.A.	Dossier D.A. 8 - D.A. 10	FR EFEO AAS-A-2-8 à FR EFEO AAS-A-2-10
Carton L Registres D.A.	Dossier D.A. 11 - D.A. 13	FR EFEO AAS-A-2-11 à FR EFEO AAS-A-2-13
Carton LI Registres D.A.	Dossier D.A. 14 - D.A. 15	FR EFEO AAS-A-2-14 FR EFEO AAS-A-2-15



Chère Cécile, suite à ta demande,

La Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) de Hanoi après les accords de paix de Genève (26.04.1954-21.07.1954) qui ont mis fin à la guerre franco-vietnamienne.

Petites tranches de vie d'un garçonnet *in situ*.

À cette époque de transition :

L'Ambassadeur de France était « le Gouverneur » Jean Sainteny (1907-1978).

Feu mon père Maurice Durand (1914-1966) était le Directeur de l'EFEO à Hanoi chargé de transmettre l'EFEO et le Musée Louis Finot à la RDVN (République Démocratique du Vietnam).

René Lefebvre d'Argence (1928-1997) était le Conservateur du Musée Louis Finot.

J'habitais dans l'enceinte de l'EFEO et je circulais librement dans tous ses locaux.

### La Bibliothèque

J'avais deux lieux préférés :

1/ Le laboratoire photographique dirigé par Jean Manikus avec sa bibliothèque de milliers de photos anciennes de fouilles, de missions sur le terrain, de céramiques, de statuaire, de portraits... Ce qui me surprenait, c'était le silence religieux des prises de vue et l'odeur chimique de la chambre noire.

2/ Ma préférence allait à la Bibliothèque, non pas à la salle de lecture où je devais passer rapidement sans déranger les lecteurs (instructions paternelles) mais derrière le paravent au bâtiment des réserves.

Ce bâtiment de plusieurs étages m'intriguait par son architecture ultramoderne aux grandes fenêtres carrées et à la ventilation naturelle par moucharabieh, qui dénotait par rapport au style colonial de toute la ville d'Hanoi.

Il y faisait frais et la lumière naturelle était tamisée. J'allais chaque jour saluer mes copains des réserves :

- restaurateurs avec leur grande aiguille qui changeaient les cordelettes usées des manuscrits anciens ou recollaient le dos abîmé des livres...
- les brosseurs qui époussetaient le DTT des livres.
- les commis avec leur chariot qui approvisionnaient en livres la salle de lecture.

J'aimais beaucoup me promener dans ces rayons chargés de livres feuilletant au hasard des livres illustrés, cartes... Mais l'étage le plus surprenant et inquiétant parfois, était celui où étaient stockés les milliers de feuilles de mûriers d'estampages de stèles à l'encre de Chine. Y régnait une très très forte odeur puissante, poivrée, muscadée qui vous prenait à la gorge comme si un tigre était passé par là en ayant marqué son territoire par son urine. Parfois, je n'étais pas fier de me promener seul dans cet antre du tigre.

### Ambiance

Vu de mon univers d'enfant, rien n'avait changé sous la jeune RDVN : le personnel de la bibliothèque, leur habillement, la bibliothèque tournait laborieusement, la Recherche continuait comme à l'accoutumée sous l'œil bienveillant du Président Ho Chi Minh.

### La partition

Dans la mémoire familiale, mon père avait proposé lors des accords bilatéraux franco-vietnamien une partition simple de la bibliothèque. Tout ce qui avait été payé par la France : achat de livres, copies de manuscrits, photographies, objets de fouille, céramiques... appartenait à la France. Ce qui ne l'était pas appartenait à la RDVN.

### La Bibliothèque et la Recherche

Une éminente personnalité de la Recherche vietnamienne, le Professeur historien, Phan Huy Lê, chef de tous les historiens du Vietnam et Académicien de notre Académie des Inscriptions et Belles Lettres (AIBL) lors qu'une exposition de l'EFEO à Hanoi en 2000 « Imagerie populaire vietnamienne », fonds Maurice Durand, en l'honneur du centenaire de EFEO au Vietnam ([organisée par le] Professeur Philippe Papin, Directeur du Centre EFEO de Hanoi) m'avait montré avec beaucoup de précaution une fiche EFEO de prêt de livres signée de la main de mon père. Ce fait traduisait, je pense, l'importance que représentait dans sa jeunesse la bibliothèque de l'EFEO.

À ce sujet, je me souviens aussi d'une conversation téléphonique avec l'ethnologue Georges Condominas (1921-2011) qui, avec une certaine émotion m'a appris que c'est mon père qui lui avait appris à travailler. Il venait tout juste de sortir de la fac, et arrivait à Hanoi à l'EFEO comme jeune chercheur bouillant d'aller directement sur le terrain. Mon père l'avait pris par l'épaule, l'avait amené dans les réserves faces aux rayons de livres et lui avait dit « Avant toute chose, Georges, la Recherche commence par là. »

### Mémoire

Nous ne sommes plus que deux avec le Professeur Léon Vandermeersch à avoir connu cette bibliothèque dans son jus.

Lecteurs, chercheurs de la Bibliothèque de EFEO dans la Maison de l'Asie, avenue Wilson à Paris, si vous disposez de cette très riche bibliothèque orientaliste et photothèque mondialement connue, n'oubliez pas les efforts de nos Anciens qui ont œuvré et rapatrié cette magnifique bibliothèque établie magistralement avenue Wilson grâce à l'éminent Professeur, Académicien, Professeur au Collège de France, et Directeur général de l'EFEO, Jean Filliozat (1906-1982).

J'espère, Cécile, ne pas t'avoir ennuyée avec mes historiettes et mon petit témoignage sur la Bibliothèque de l'EFEO après 1954, dans cette période de transition très difficile.

## TABLE DES ANNEXES

- Figure 1: Carte des implantations et des principaux sites de travail de l'EFEO en Indochine (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08983\_bis.....772
- Figure 2: Nord de la carte des implantations et des principaux sites de travail de l'EFEO en Indochine (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08983\_bis (carte retouchée).....773
- Figure 3: Sud de la carte des implantations et des principaux sites de travail de l'EFEO en Indochine (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08983\_bis (carte retouchée).....773
- Figure 4: Récolement des archives historiques de l'EFEO conservées à la bibliothèque – Cécile Capot, 2014.....774
- Figure 5: Carte des missions et travaux épigraphiques, archéologiques et préhistoriques réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976\_bis.....791
- Figure 6: Nord de la carte des missions et travaux épigraphiques, archéologiques et préhistoriques réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976\_bis (carte retouchée).....791
- Figure 7: Centre de la carte des missions et travaux épigraphiques, archéologiques et préhistoriques réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976\_bis (carte retouchée).....792
- Figure 8: Sud de la carte des missions et travaux épigraphiques, archéologiques et préhistoriques réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976\_bis (carte retouchée).....792
- Figure 9: Carte des missions et travaux liés aux sciences historiques, philologiques, ethnographiques et aux religions réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976.....793

- Figure 10: Nord de la carte des missions et travaux liés aux sciences historiques, philologiques, ethnographiques et aux religions réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976 (carte retouchée)..... 793
- Figure 11: Centre de la carte des missions et travaux liés aux sciences historiques, philologiques, ethnographiques et aux religions réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976 (carte retouchée)..... 794
- Figure 12: Sud de la carte des missions et travaux liés aux sciences historiques, philologiques, ethnographiques et aux religions réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976 (carte retouchée)..... 794
- Figure 13: Organigramme de l'EFEO, 1949 – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XXVII, dossier 38 ; photographie Cécile Capot..... 795
- Figure 14: Organigramme nominatif de l'EFEO, 1949 – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XXVII, dossier 38 ; photographie Cécile Capot..... 796
- Figure 15: Soldes annuelles du personnel européen en francs en 1933 – Article 3 de l'arrêté du 27 juin 1933 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient (BEFEO, 1933)..... 797
- Figure 16: Grades, classes et traitements du personnel asiatique (tableaux A, B, C) – Arrêté du 7 octobre 1929 (BEFEO, 29, 1929)..... 797
- Figure 17: Tableau de correspondance des émoluments nets en francs et en piastres – Arrêté du 5 juillet 1930 ; Bibliothèque de l'EFEO, Carton XLVIII, Registre DA7 ; photographie Cécile Capot..... 800
- Figure 18: Carte des principales implantations de l'EFEO en Indochine, incluant les établissements placés sous son contrôle scientifique (vers 1951 ?) – Photothèque de l'EFEO VIE08978..... 801
- Figure 19: Nord de la carte des principales implantations de l'EFEO en Indochine, incluant les établissements placés sous son contrôle scientifique (vers 1951 ?) – Photothèque de l'EFEO VIE08978 (carte retouchée)..... 802
- Figure 20: Sud de la carte des principales implantations de l'EFEO en Indochine, incluant les établissements placés sous son contrôle scientifique (vers 1951 ?) – Photothèque de l'EFEO VIE08978 (carte retouchée)..... 802
- Figure 21: Recensement des décisions relatives à des avances pour des achats de documents indexés dans les registres des documents administratifs (Bibliothèque de l'EFEO, registres DA 1 à 13)..... 805
- Figure 22: Carte des principales missions réalisées dans d'autres pays d'Asie par des membres et quelques collaborateurs de l'EFEO (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE19951..... 806
- Figure 23: Carte des principales missions réalisées dans d'autres pays d'Asie par des membres et quelques collaborateurs de l'EFEO (vers 1951) : détails pour l'Afghanistan, l'Asie centrale, l'Inde et Ceylan – Photothèque de l'EFEO VIE19951 (carte retouchée)... 807

- Figure 24: Carte des principales missions réalisées dans d'autres pays d'Asie par des membres et quelques collaborateurs de l'EFEO (vers 1951) : détails pour le Japon, la Chine, le Yunnan et Hong Kong – Photothèque de l'EFEO VIE19951 (carte retouchée).....808
- Figure 25: Carte des principales missions réalisées dans d'autres pays d'Asie par des membres et quelques collaborateurs de l'EFEO (vers 1951) : détails pour l'Asie du Sud-Est – Photothèque de l'EFEO VIE19951 (carte retouchée).....808
- Figure 26: Aperçu de la « nouvelle bibliothèque » de l'EFEO (bâtiment abritant les magasins), novembre 2016 – Photographie Cécile Capot.....810
- Figure 27: Passerelle reliant la « nouvelle bibliothèque » de l'EFEO au bâtiment principal abritant la salle de lecture, novembre 2016 – Photographie Cécile Capot.....810
- Figure 28: Premier étage des magasins de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO, accueillant la bibliothèque du campus numérique francophone de l'AUF lors de notre séjour à Hanoi, novembre 2016 – Photographie Cécile Capot.....811
- Figure 29: EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, état des travaux, enfoncement d'une pièce en béton armé, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23174.....811
- Figure 30: Discours prononcés par le directeur de l'EFEO (G. Cœdès) et le gouverneur général de l'Indochine (J. Decoux) lors de la cérémonie de pose de la première pierre de la bibliothèque, 17 mars 1943 – CEFEO, n° 34, 1er trim. 1934, p. 1-5.....812
- Figure 31: EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, état des travaux, (vue extérieure) (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23179.....818
- Figure 32: EFEO : chantier de construction pour la nouvelle bibliothèque, travaux et artisans (vue d'ensemble) (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23179\_bis.....818
- Figure 33: EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, angle sud-est du RdC et 1er étage, (vue extérieure) (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23181.....819
- Figure 34: EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, pont bureau et façade nord, (vue extérieure) (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23186. 820
- Figure 35: EFEO, construction de la nouvelle bibliothèque, angle sud-est et pont bureau, (vue partielle extérieure) (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23189.....821
- Figure 36: Lettre d'Albert Sarraut, gouverneur général de l'Indochine, à Louis Finot, directeur p.i. de l'EFEO au sujet du dessaisissement de l'EFEO du projet de gestion des archives de l'Indochine, 10 novembre 1917. – Bibliothèque de l'EFEO, Carton IA, dossier 93.....821
- Figure 37: Demi-reliure d'un ouvrage du fonds japon de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO, désormais conservé à celle de l'IISS. Le recueil a conservé sa reliure d'origine et la cote qui se trouvait au dernier caisson de la reliure a été recouverte d'une autre étiquette. L'étiquette qui se trouve en haut du dos provient elle aussi de la bibliothèque de l'IISS. – IISS, cote actuelle : OCTO10200 ; photographie Cécile Capot.....824

- Figure 38: Reliure japonaise d'un ouvrage du fonds japon de l'ancienne bibliothèque de l'EFEO, désormais conservé à celle de l'IISS – IISS, cote actuelle : NBC05560 ; photographie Cécile Capot.....824
- Figure 39: Ouvrage relié successivement par l'EFEO et l'IISS – IISS, cote actuelle : OCTO10193 ; photographie Cécile Capot.....825
- Figure 40: Composition d'une garde confectionnée d'un ancien ouvrage de l'EFEO – IISS, cote actuelle : OCTO10193 ; photographie Cécile Capot.....825
- Figure 41: Extrait d'un recueil de pièces : cote manuscrite et sur étiquette, estampille de la bibliothèque, puis dates de récolement de la bibliothèque de l'IISS – IISS, cote actuelle : OCTO10193 ; photographie Cécile Capot.....826
- Figure 42: Procès-verbal de réunion du deuxième groupe mixte chargé de l'inventaire de la bibliothèque de l'EFEO, 9 octobre 1957 – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XII, dossier 2-96 .....827
- Figure 43: Procès-verbal de l'inventaire du service photographique de l'EFEO, 28 décembre 1957 – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XII, dossier 2-96.....834
- Figure 44: État détaillé des fonds constatés à l'inventaire de la bibliothèque de l'EFEO, 28 décembre 1957 – EFEO, Carton XII, dossier 2-96.....836
- Figure 45: Inventaire du mobilier de la bibliothèque de l'EFEO, 7 octobre 1957 – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XII, dossier 2-96.....838
- Figure 46: Liste des ouvrages reçus du 7 au 13 août 1957, dont le verso a servi de papier de brouillon à Nguyen Van Huyen. – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 18 Quyen 23 ; photographies Cécile Capot.....840
- Figure 47: Carte « Relation avec les pays étrangers » (1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08981.....842
- Figure 48: Carte « Relation avec les pays étrangers » (1951) : détails pour l'Europe, l'Afrique et l'Ouest de l'Asie – Photothèque de l'EFEO VIE08981 (carte retouchée).....843
- Figure 49: Carte « Relation avec les pays étrangers » (1951) : détails pour le reste de l'Asie – Photothèque de l'EFEO VIE08981 (carte retouchée).....843
- Figure 50: Carte « Relation avec les pays étrangers » (1951) : détails pour l'Australie et le Pacifique – Photothèque de l'EFEO VIE08981 (carte retouchée).....844
- Figure 51: Carte « Relation avec les pays étrangers » (1951) : détails pour l'Amérique – Photothèque de l'EFEO VIE08981 (carte retouchée).....844
- Figure 52: Ancienne salle de lecture de la bibliothèque de l'EFEO, RDC de l'ancien bâtiment principal du site historique de l'EFEO à Hanoi, octobre 2016. – Photographie Cécile Capot.....845
- Figure 53: Ancienne salle de lecture de la bibliothèque de l'EFEO, RDC de l'ancien bâtiment principal du site historique de l'EFEO à Hanoi, octobre 2016. – Photographie Cécile Capot.....845

- Figure 54: Une des salles de lecture de l'actuelle bibliothèque des sciences et techniques de l'IISS, 1er étage de l'ancien bâtiment principal du site historique de l'EFEO à Hanoi, novembre 2016. Après la construction de la « nouvelle bibliothèque » en 1943, cet espace a été transformé en salle de lecture. – Photographie Cécile Capot.....846
- Figure 55: Règlement de la bibliothèque de la Maison de l'Asie, 2019.....847
- Figure 56: Cadre de classement des archives de l'Indochine, DABI, 1918.....851
- Figure 57: Cadre de classement des archives départementales, contemporain à celui confectionné par la DABI – Lois, instructions et règlements relatifs aux archives départementales, communales et hospitalières, publiés sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, H. Champion, 1884, p. 28-32.....852
- Figure 58: Règlement et cadre de classement de l'EFEO, 1929.....856
- Figure 59: Chemise de conditionnement des archives de l'EFEO – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XXV ; photographie François-Xavier André.....860
- Figure 60: Instructions du Manuel de l'archiviste au sujet des chemises de conditionnement des archives (1934, p. 19).....861
- Figure 61: Exemple de chemise de conditionnement présenté dans le Manuel de l'archiviste (1934, non paginé).....861
- Figure 62: Extraits de l'instrument de recherche des archives du Kinh Luoc. – EFEO, Réserve, Catalogue 32, Archives du Kinh Luoc.....862
- Figure 63: Extraits des Instructions pour le classement des archives et des documents de la photothèque – EFEO, Réserve, Catalogue 19 : Manikus (Jean), Instructions pour le classement des archives et des documents de la photothèque, 20 décembre 1954.....864
- Figure 64: Décision du 18 août 1945 du délégué extraordinaire impérial pour la région du nord (Bac Bo) nommant Lê Du Directeur de l'École française d'Extrême-Orient.....866
- Figure 65: Décret du 23 novembre 1945 du Gouvernement provisoire de la République Démocratique du Vietnam fixant les missions de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient.....867
- Figure 66: Défense passive : Nombre approximatif de caisses nécessaires pour mettre les livres de la Bibliothèque à l'abri – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XXXV, dossier 68 : photographie Cécile Capot.....868
- Figure 67: Confection d'un dossier pour le personnel de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient en réutilisant une chemise de conditionnement des archives de l'EFEO. L'analyse du dossier en vietnamien date de cette époque. – Bibliothèque de l'EFEO, Carton IB, dossier 37 .....869
- Figure 68: Réutilisation des fournitures de bureau de l'EFEO pour la comptabilité de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient : cet état des sommes acquises pour la solde et les allocations diverses de juillet 1946 matérialise la reprise du fonctionnement de la première par la deuxième. – Bibliothèque de l'EFEO, Carton IB, dossier 37.....870



- Figure 69: Extrait de l'état des sommes acquises et des allocations diverses en juillet 1946, sur des fournitures de l'EFEO. – Bibliothèque de l'EFEO, Carton IB, dossier 37.....871
- Figure 70: Extrait de la récapitulation de l'état des sommes acquises et des allocations diverses en juillet 1946, sur des fournitures de l'EFEO et avec le tampon de l'École vietnamienne d'Extrême-Orient. Il devait être signé par Tran Ky Phuong et Nguyen Van Huyen. – Bibliothèque de l'EFEO, Carton IB, dossier 37.....872
- Figure 71: Création d'un dossier pour le musée de Danang par l'École vietnamienne d'Extrême-Orient (tampon de cette dernière et analyse archivistique en vietnamien), en reprenant la cadre de classement des archives mis au point par l'EFEO et ses fournitures (exemple pour le musée Cham à Danang ; l'analyse « Documents en vietnamien 1946 » est de la main de R.-A. Couëdelo – autour des années 2000). – Bibliothèque de l'EFEO, Carton X, dossier K. 1 ; photographie Cécile Capot.....872
- Figure 72: Carte et itinéraire du site historique de l'EFEO à Hanoi (26 boulevard Carreau devenu rue Ly Thuong Kiet) au centre de l'EFEO à Hanoi (58-60 rue Tran Hung Dao, abritant aujourd'hui l'Ambassade d'Inde) – Qwant Maps.....873
- Figure 73: Ambassade d'Inde au Vietnam en 2017, 58-60 rue Tran Hung Dao, Hanoi, en 2017 – Photographie Kenichi Yoshida.....873
- Figure 74: Extrait du PV de la Cinquième session du CA de l'EFEO tenue à Vientiane les 30 juin, 1er et 3 juillet 1954 – Bibliothèque de l'EFEO, Carton XII, dossier 4 (correspond aux pages 39 et 40 du PV du Carton XXXII, dossier 46).....874
- Figure 75: Détail des archives administratives et de la bibliothèque envoyées à Saigon. – Bibliothèque de l'EFEO, Réserve. Inventaire des ouvrages imprimés et manuscrits arrivés d'Indochine à Paris + pièces relatives aux opérations de restitution ; photographie Cécile Capot.....876
- Figure 76: Table de concordance des cotes des archives de l'EFEO – Bibliothèque de l'EFEO, septembre 2021.....879
- Figure 77: Note manuscrite de Marcus Durand, octobre 2020, 2p.....891

## INDEX DES NOMS DE PERSONNE

- About (agent de la DABI).....221  
 Ajalbert (Jean)..**51**, 117, 232, 248, 415, 678  
 Al-Masudi.....405  
 Al-Tusi (Nasir al-Din ?).....10  
 Archaimbault (Charles)..639, 640, 693  
 Arnaud (?),.....555  
 Aubouin (Élie) 122, **286**, 298, 329  
 Aucourt (Pierre-Marie).....270  
 Aung (Hla).....126  
 Arousseau (Léonard)140, **264**, 265, 339, 379, 428, 460  
 Arousseau (Madeleine).....322  
 Aymonier (Étienne)45, 92, 100, **107**, 108-117, 128, 134, 142, 148, 380, 675  
 Bach Quoc Long.....380  
 Bacot (Jacques).....**548**  
 Bao Dai304, 528-530, 540, **614**, 616, 660  
 Barbier de Meynard (Charles). 46, 405  
 Barth (Auguste)42, 45, 46, 56, 94, 100, 103, 114, 116, 144  
 Batteur (Charles).....**97**, 198  
 Beau (Paul).....48, 51, 220, 414  
 Beaumont (famille de).....546  
 Bellay (famille du).....546  
 Benveniste (Émile).....94  
 Bergaigne (Abel).....113, 114  
 Berger (Philippe).....46  
 Bert (Paul).....45  
 Berthelot (Marcellin).....182  
 Bezacier (Louis).....83, 505, 534, 571, 578, 645  
 Bigorgne (Olivier).....812  
 Bigot (membre du régiment des tirailleurs tonkinois ?).....501  
 Bijlama (archiviste à La Haye) .....499  
 Billard (Roger).....276, 373  
 Bizot (François).....**692**  
 Blanchet (Pierre-Geoffroy)....129, 324  
 Bloch (Jules).....301, 332  
 Blochet (Edgard).....**329**  
 Blum (Léon).....551  
 Bo Thuan.....269, 288, 380  
 Bodard (Albert).....201  
 Bollaert (Émile).....549  
 Bonaparte (Napoléon).....18  
 Bonifacy (Auguste).237, 238, 301  
 Bonin (Charles-Eudes).....107  
 Bouchot (Jean).....140  
 Boudet (Paul).....32, 92, 203, 205-208, 210-213, **214**, 215-217, 219-225, 227, 228, 230-232, 234, 240, 254, 376, 449-453, 464, 468, 558, 575, 605, 660, 665, 682, 685, 812, 822  
 Bougainville (Hyacinthe de)...127  
 Bourde (Paul).....42  
 Bourgeois (Léon).....48  
 Bourgeois (Rémy).....451, 464  
 Bourret (?),.....555  
 Brandes (Jan Laurens Andries). 59  
 Bréal (Michel).42, 46, 49, 56, 144  
 Brébion (Antoine).....558  
 Brévié (Jules).....186, 813  
 Bui Van Chi.....669  
 Bunlao (magasinier).....573  
 Burnay (Jean).....**426**, 504  
 Burnouf (Émile).....55  
 Burnouf (Eugène).....112  
 Buu Lôc.....635  
 Bÿloma (ou Bijlama ?, archiviste à La Haye).....499  
 Cabaton (Antoine)**51**, 52, 72, 100, 115, 117, 131, 138, 147, 154, 259, 260, 262, 276, 349, 685  
 Cadière (Léopold).....73, 282, 504  
 Cain (Julien).....526  
 Caminha (lieutenant).....588  
 Campi (Ange).....267, 322  
 Cao Xuan Thien.....502  
 Carpeaux (Charles).....131, 693  
 Castagnol (Edmonde)....221, 222, 429, 434, 438, 551, 552, 555, 556, **557**, 558-562, 564, 578, 579, 585, 587, 588, 594, 603, 678  
 Catroux (Georges).....189, 519  
 Cau (commandant).....501  
 Cédile (Jean).....531  
 Chang Pen.....318  
 Charles Maybon.....260, 261, 264  
 Charles VIII.....546  
 Charton (Albert).....812  
 Charton (Édouard).....236  
 Chassigneux (Edmond).....484  
 Chavannes (Édouard).....44, 100, 201, 215, 264, 504  
 Chavannes (Paul).....73  
 Chirac (Jacques).....509  
 Chittarat (Chao).....**303**, 378, 381  
 Chulalongkorn (Rama V, roi de Siam).....435

- Claeys (Jean-Yves). 183, **186**, 187, 188, 195, 197, 283, 303, 309, 312, 315, 358, 473, 524, 525, 813, 817
- Clemenceau (Georges).....150
- Cœdès (George).....31, 42, 52, 61, 67, 75, 83, 84, 89, 92, 93, 99, 115, 116, 137-139, 188, 190, 195, 234, 238, 275, **276**, 277, 303, 320, 333, 398, 426, 428, 474, 518, 521, 522, 524-526, 533-535, 543-545, 549, 556, 558, 563, 566, 573-576, 578, 579, 581, 583, 586-590, 602, 607, 612, 630, 634, 646, 677-679, 685, 693, 812
- Colani (Madeleine).....665
- Commaille (Jean)71, 75, 132, **266**, 267, 693
- Condominas (Georges). .309, 436, 526
- Cong Van Trung.....**303**
- Coral-Rémusat (Gilberte de).....34
- Cordier (Henri).....**215**, 224
- Corsini (Neri, cardinal).....414
- Couëdelo (Rose-Anne)....**31**, 695, 872
- Couling (Samuel).....351, 379
- Cresson (Michel).....501
- Damrong (prince Damrong Rajanubhab).....92, 126, 130, 276, 277, 456
- Dang Khu.....575, 596
- Dang Xuan Khanh.....668
- De Gaulle (Charles).....437, 520, 528, 530
- Decoux (Jean). **189**, 190, 193-195, 197, 519, 520, 523-525, 528, 812
- Decoux (Suzanne)...193, 812, 814
- Dekker (Eduard Douwes).....10
- Delaporte (Louis).....44, 100
- Delisle (Léopold).....106, 112
- Demasur (Georges).....504
- Demiéville (Paul).....45, **134**, 271, 273-275, 329, 339, 417, 695
- Destombes (Marcel).**87**, 533, 578, 598
- Devéria (Gabriel).....46
- Dewey (Melvil).....**382**
- Deydier (Henri).....317, 378, 643, 655
- Dieulafoy (Marcel).....46
- Dinh Van Hoi.....541, 595, 670
- Dinh Xuan Lam.....430
- Do Huy Hac.....668
- Do Huy Nhiem480, **481**, 482, 483
- Do Van On.....561, 562, 594
- Dong Khanh (empereur d'Annam) .....489
- Doucet (Jacques).....406
- Douguet (Joseph).....619, 693
- Doumer (Paul)...9, 34, 40, 41, 45-50, 52, 58, 65, 70, 89, 91, 94, 100, 120, 121, 125, 145, 146, 155, 160, 177, 201, 219, 251, 460
- Doutrelaine (Louis Toussaint)...55
- Dreyfus (Alfred).....51
- Duchesne (Louis).....153
- Dufresne (Maurice)...74, 301, 332
- Dulong (Claude).....627
- Dumont (Albert).....**55**
- Dumoutier (Gustave) **77**, 455, 500
- Duong Van Lam.....575
- Duong Xuan Loi.....296
- Dupont (Pierre).....526, 534
- Durand (le Père Eugène Marie) .....380, 504
- Durand (Marcus)**33**, 73, 278, 292, 296, 324, 358, 368, 382, 430, 436, 505, 626, 660
- Durand (Maurice).....33, 73, 122, 189, 253, 278, 287-290, 292-294, 303, 309, 312, 313, 334, 344, 430, 432, 505, 510, 596, 597, 602, 617, 621, 624, 626-629, 645, 649, 660, 667, 685
- Duroiselle (Charles).....126
- Duy Tan.....264
- Dyer Ball (James).....127
- Eberhardt (Philippe).....264
- Farjenel (Fernand).....51
- Ferry (Ferréol de)...218, **224**, 225, 226, 237, 493, 495, 512, 605, 660, 663, 664
- Ferry (Jules).....154, 156, 219
- Filliozat (Jacqueline)**33**, 375, 389, 463, 473, 498, 647, 650, 690, 691, 694, 695
- Filliozat (Jean)...33, 67, 122, 272, 348, 619, 621-625, 629-633, 639, 647, 652, 654-659, 666, 667, 673, 680, 685, 689-693, 695
- Finot (Louis)...**18**, 31, 34, 40, 49, 58, 59, 65-68, 72, 75, 76, 89, 98-102, 115, 121, 125, 126, 128-130, 138, 146-150, 154, 162, 177, 185, 203, 212, 213, 215-217, 219, 221, 229, 239, 240, 242, 243, 246, 254, 259, 260, 265, 273, 276, 277, 300, 303, 317, 319, 321, 332, 339, 340, 346, 349, 375, 378, 381, 400, 401, 403, 404, 410, 418, 428, 435, 439, 446, 449, 455, 457, 460, 464, 471, 478, 485, 487, 491, 495, 500, 504, 513, 538, 548, 567, 639, 657, 677, 678, 685
- Fombertaux (Léon).....497
- Foucault (Michel).....507
- Foucher (Alfred)55, 100, **106**, 144, 160, 413, 435, 504, 583, 612, 671
- Fournereau (Lucien).....44
- François Ier.....546
- Frankfurter (Oskar).....**92**, 93, 277
- Fromage (Léon).....332
- Gaspardone (Émile)...52, 91, 282, 286, 288, 329, 340, 346, 352, 379, 380
- Geoffroy (papetier).....112
- Gernet (Jacques)45, 271, 275, 599
- Gia Long (empereur d'Annam) .....456, 460
- Giles (Herbert Allen).....353
- Girard (Emmanuel).....74, 332
- Giteau (Madeleine).....44
- Glaize (Maurice).....534, 590, 591
- Glover (Kingsley).....107
- Godfrey (Stuart Hill).....106
- Goloubew (Victor).....34, **75**, 92, 200, 283, 312, 491, 524, 534
- Gombaud Saintonge.....267, 322
- Goor (Maria Elisabeth Lulius van).....**499**
- Gourou (Pierre).....130, 284, 285, 309, 310, 312, 346
- Granet (Marcel).....273
- Griaule (Marcel).....43, 124
- Grisset (commandant).....558
- Groneman (Isaac).....59
- Groslier (Bernard-Philippe)585, **586**
- Groslier (George)...**245**, 526, 586
- Guignard (Marie-Roberte)**274**, 275, 329
- Guilleminet (Paul)...317, 523, 571
- Guiriec (Henri).....812
- Ha Van Tan.....430
- Haelewyn (Jean).....812
- Haie Joullain (famille de la)....546
- Ham Nghi (empereur d'Annam) .....490
- Hamy (Ernest-Théodore). 46, 112, 113
- Hanotaux (Gabriel).....106
- Hardouin (consul de France à Canton).....139

Hashimoto (Hisakazu ?).....	350	Lê Du289, 298, 329, 415, 535,	<b>536</b> , 537, 539, 540, 544, 584,	Marchal (Henri).....	504
Haudricourt (André-Georges)..	34,	585, 595, 866		Martel (chancelier du consulat à	
52, <b>53</b> , 131, 271, 301, 326, 327,		Le Myre de Vilers (Charles) <b>108</b> ,		Canton).....	139
332, 350, 436, 502, 596, 599, 685		109, 205		Martini (François).....	588
Hébrard (Ernest).....	198	Le Sage (Georges-Louis).....	508	Maspero (Gaston).....	46, 71
Henri IV.....	546	Lebrun (Albert).....	189	Maspero (Henri).....	43, 134, 264,
Herr (Lucien).....	318	Leclerc (Philippe).....	531, 532	294, 301, 309, 310, 332, 333, 339,	351, 379, 526
Hervouet (Yves).....	270, <b>271</b> , 273,	Lefebvre d'Argencé (Yvon)...	617,	Masson (André).....	<b>223</b> , 451
274, 286, 297, 326, 329, 330,		624		Massu (Jacques).....	532
340, 351, 379, 400, 403, 621,		Lefèvre-Pontalis (Pierre)....	45, 46,	Mauduit (Antoine-François)..	263
677, 685, 693		60, 114		Mauger (Henri).....	504
Heuzey (Léon).....	46, 113	Lemire (Charles) .	45, 46, 60, 114,	Mauss (Marcel).....	90, 371
Ho Chi Minh. .34, 51, 83, 87, 255,		144, 477		Maybon (Albert).....	<b>59</b>
324, 530, 532, 540, 543, 551,		Leroi-Gourhan (André).....	118	Maybon (Charles)59, 74, <b>261</b> ,	262
563, 603, 615, 867		Lévi (Sylvain)....	44, 46, 100, 380	Mazarin (Jules, cardinal).....	388
Hoa Bang.....	668, 669	Lévi-Strauss (Claude).....	119	Meiji (empereur du Japon)....	352
Hoang Xuan Han.....	432	Lévy (André)... <b>628</b> , 653, 671, 672		Meillier (Maurice).. <b>100</b> , 341, 378,	404, 418
Honorat (André).....	185	Lévy (Paul) 53, 98, 301, 365, 424,		Mendès-France (Pierre).....	616
Huard (Pierre) <b>122</b> , 272, 309, 526,		429, 436, 488, 502, 505, 522,		Menier (Marie-Antoinette)....	664
629		533, 535, 556, 557, 560, 562,		Mercier (René)..... <b>322</b> , 522, 573,	578, 591, 602, 603, 607
Huber (Édouard)..... <b>122</b> , 125-132,		566, 573, 583-585, 589, 590, 595,		Messmer (Pierre).....	531
137-140, 324, 339, 426		597, 598, 602-605, 607, 612, 618,		Metteya (Ananda).....	126
Imbault-Huart (Camille). 138, <b>139</b>		619, 624, 646		Moline (René).....	<b>622</b>
Janse (Olov).....	52	Lingat (Robert).....	504	Mondet (architecte ?).....	814
Karpelès (Suzanne)....	92, 99, 139,	Long (Maurice).....	<b>174</b>	Monguillot (Maurice).....	174
275, 277, 525, 613, 677, 678		Lottin de Laval (Victor).....	115	Mus (Paul)..83, 86, 126, 137, 186,	
Kim Yung Kun..... <b>288</b> , 289, 298,		Loubet (Émile).....	40	200, 201, 269, 284, 285, 288, 298,	
303, 320, 328, 329		Louis XI.....	546	309, 312, 321, 324, 380, 387, 396,	
Klobukowski (Antony) 10, 48, 51,		Louis XVIII.....	127	426, 522, 526, 536, 548, 583, 586	
101, <b>149</b> , 240, 435		Lunet de Lajonquière (Étienne)		Nai Phuan.....	291
Kuo Tak Seng.....	668	.....	693	Naudé (Gabriel).....	279, 354
La Chambre (Guy).....	625, 664	Lurter (Franc).....	93	Ner (Marcel).....	110, 501
Labrouste (Ernest).....	195	Maday (André de)....	302, 327, 329	Ngo Dinh Diem.....	614
Lacroix (Désiré).....	272	Mahé (Georges).....	85, 280	Ngo Dinh Nhu.....	225, <b>616</b>
Lafont (Pierre-Bernard). 313, 378		Maitre (Claude Eugène).. <b>71</b> , 121,		Ngo Quy Son.....	84, <b>317</b> , 319
Lagisquet (Jacques).....	429, 544	212, 215, 247, 265, 267, 291,		Nguyen Bang Nguyen.....	482
Lajonquière (Étienne Lunet de)		301, 314, 332, 340, 455, 460,		Nguyen Dat Quang.....	669
....72, 75, 100, 115, 129, 130, 149,		491, 501, 504		Nguyen Dinh Triep.....	296
259, 272, 339		Malleret (Louis).....	317, 428, 533,	Nguyen Do Cung.....	668
Lake (Helen A.).....	302	534, 544, 555-557, 559-562, 566,		Nguyen Dong Chi.....	668
Lamartine (Alphonse de).....	497	573, 583, 586-593, 597, 607, 617,		Nguyen Duy Hinh.....	699
Lami (Pierre).....	555, 558, 587	619, 623-625, 629, 633, 634, 639,		Nguyen Gia Phuong	561, 562, 594
Landes (Antony).....	<b>500</b>	647, 651, 652, 659, 665-667, 679,		Nguyen Ngoc Thu.....	669
Lanessan (Jean-Marie de).....	48	691, 692		Nguyen Ngoc Tran.....	573
Langlois (Charles-Victor).....	182,	Malraux (André).....	52, 117, 245	Nguyen Nhu.....	668
546, 583		Malte-Brun (Konrad).....	10	Nguyen Phu Hoi..... <b>481</b> , 482, 668,	669
Langlois-Berthelot (Philippe) <b>182</b> ,		Mandrolle (Claude).....	522	Nguyen Tao.....	668
546, 547, 549, 582		Manguin (Pierre-Yves).....	695	Nguyen Thieu Chuong.....	304
Larivière (Paul).....	555	Manikus (Jean).77, 294, 296, 312,		Nguyen Thieu Lau.....	82, 85, 319,
Laroche (Carlo).....	450, 664	322, 326, 476, 491, 492, 497,		320	
Laurent (G.-L.).....	267, 322	533, 551, 552, 555-562, 564, 578,			
Lavallée (Alfred).....	131	579, 585, 587, 588, 590, 591,			
Le Bas (Pierre ?).....	695	593, 594, 599, 601-603, 624, 647,			
		670			

Nguyen Toan An.....	304	Pham Huu Ngoc.....	<b>518</b>	Schmitt (le père François-Joseph)	504	
Nguyen Trong Phan.....	<b>286</b> , 287, 321, 539, 541, 595, 668-670	Pham Quynh.....	85, 316	Senart (Émile) .	42, 46, 49, 56, 69, 70, 77, 100, 106, 114, 120, 144, 145, 151, 153, 155, 215, 504	
Nguyen Van Binh.....	304	Phan Boi Chau.....	<b>415</b>	Serrurier (Lindor).....	59	
Nguyen Van Huyen	16, 32, 33, 75, 79, 85-87, 279, 282, 284, 285, 292, 294, 303-307, 313, 314, 316, 319-321, 333, 371, 381, 382, 384, 385, 397, 426, 427, 439, 458, 494, 496, 502, 505, 506, 508-511, 518, 521, 522, 537, 539-543, 563, 595, 602, 649, 660, 682, 685, 872	Phan Chu Trinh.....	<b>51</b>	Si Votha (prince).....	110	
Nguyen Van Khoan....	82, 85, 130, 280, <b>283</b> , 284-286, 298, 301, 308-312, 316, 319, 324, 329, 333, 350, 423, 431, 539, 540, 543, 594, 685	Phan Huy Lê. .	287, <b>350</b> , 367, 421, 423, 429-432, 436, 438, 627, 678	Sihanouk (Norodom).....	528, 623	
Nguyen Van Lanh.....	84, 319	Phelan (Edward).....	302	Sing (interprète laotien)...	85, 280, 314	
Nguyen Van Phong.	<b>479</b> , 480-482, 541, 601	Philastre (Henry).....	<b>597</b>	Son Can.....	317	
Nguyen Van To....	82-87, 284-286, 291, 304, 307, 316, 319, 322, 323, 327, 479, 539, 540, 584	Phouvong (Thao)	85, <b>98</b> , 424, 476	Stein (Rolf).....	525	
Nguyen Van Xuan...	<b>296</b> , 312, 554	Phuc (gardien de jour).....	296	Stein Callenfels (Pieter Vincent van).....	92, 93	
Nham (électricien).....	296	Pichon (Stephen).....	125	Stern (Philippe).....	525, 586	
Nicolas (René).....	504	Pinart (Alphonse).....	455	Tan (Tran Van Kha ou Tran Cong Tuat ?).....	596	
Nouth (Penn).....	651	Pirey (Henri de).....	504	Tanquerey (Fernand-Albert) .	262, 267, 322, 482	
O'dendhal (Prosper).....	693	Plessis (famille du).....	546	Tcharoun (prince).....	126	
Oppert (Jules).....	46	Poncetton (François).....	344, 649	Tchong Man Khai.....	321, 380	
Outrey (Ernest).....	139	Pottier (Édouard).....	125	Thai Van Lien.....	668	
Paris (Camille).....	45	Pouvourville (Albert de).....	44	Thierry d'Argenlieu (Georges)	531	
Paris (Pierre).....	56	Prou (Maurice)	<b>213</b> , 214, 215, 221	Thomas (Albert).....	302	
Paris (résident de France à Takéo, Cambodge).....	89	Przyluski (Jean).....	82	Thuc Tu Bo.....	501	
Parker (Peter).....	127	Qianlong (empereur de Chine)	351	Tissot (Honoré).....	813	
Parmentier (Henri)...	92, 178, 397, 456, 460, 568	Radermacher (Jacob Cornelis Matthieu).....	<b>58</b>	Tongas (Gérard).....	616, 627	
Pasquier (Pierre).....	97, <b>217</b> , 220	Radet (Georges).....	56	Tourn (Mok).....	574	
Pavie (Auguste)...	44, 45, 100, 504	Raison (Alix).....	695	Toutzévitch (Oreste).....	389	
Peiresc (Nicolas-Claude Fabri de)	105	Réau (Raphaël).....	127	Tran Cong Tuat.....	575	
Pelliot (Paul)....	35, 51, 55, 72, 91, 94, 116, 125, 128, 130, 132, 133, 140, 141, 149, 177-179, 182, 201, 259, 272-274, 281-283, 293, 329, 339, 351, 406, 428, 526, 546-548, 568, 676, 677, 685, 813	Régnier (Adolphe).....	112, 113	Tran Ham Tan. 283, <b>287</b> , 288-291, 293, 294, 299, 303, 308, 311-316, 322, 331, 334, 380, 669, 685	Tran Huy Ba.....	505
Pennequin (Théophile).....	93	Reinach (Joseph ?).....	46	Tran Ky Phuong.....	297, 482, 872	
Peri (Noël)75, 134, 147, <b>264</b> , 265-268, 340, 349-351, 376, 379, 426, 484, 685		Renan (Ernest).....	76, 114	Tran Quang An.....	557, 562	
Perrot (Georges).....	100	Renou (Louis).....	535	Tran Quoc Vuong.....	430	
Pétain (Philippe)....	189, 194, 524, 528	Robin (René).....	<b>186</b> , 812, 813	Tran Trong Kim.....	540	
Pham Dinh Gien.....	575	Rock (Joseph Francis).....	135	Tran Van Giap.....	82, 85, 87, 140, 280, <b>281</b> , 282, 283, 285-287, 291, 297, 298, 301, 311, 312, 316, 319-321, 324, 329, 332, 380, 427, 505, 509, 539-541, 594, 668, 669, 685	
		Roume (Ernest).....	212, 213	Tran Van Kha.....	575	
		Roux (membre du régiment des tirailleurs tonkinois ?).....	501	Tran Van Ky.....	<b>205</b> , 206	
		Rozet (Claude-Antoine).....	54	Trinh Can.....	575	
		Sabatier (François).....	105	Trinh Dinh Ru.....	668	
		Sabatier (Léopold).....	501	Trinquet (Charles-Marie).....	504	
		Saint-Exupéry (Simone de)....	575, 664	Umehara (Sueji).....	524	
		Sainteny (Jean).....	532, 550, 555	Vajiranana (prince).....	126	
		Saintonge (agent de la Résidence Supérieure au Tonkin ?).....	457	Vandermeersch (Léon). 33, 34, 73, 122, 272, 273, 278, 282, 292-294, 296, 308, 310-312, 326, 328, 342,		
		Salaün (Louis).....	50, 52			
		Sallet (Albert).....	92, 504, 526			
		Santoni (archiviste).....	206, 207			
		Sarraut (Albert)....	48, <b>71</b> , 94, 174, 213, 215-219, 231, 245, 253, 449			
		Saulnier (Eugène).....	214			
		Saussure (Ferdinand de).....	507			
		Schefer (Christian).....	<b>214</b> , 215			
		Schlemmer (Christian)559, <b>560</b> , 561, 562, 578, 588-590, 592-594, 596, 603, 605				

344, 348, 350-352, 358, 371, 429, 432, 433, 435, 507, 615, 617, 622-624, 626-628, 631, 636, 638, 641, 642, 648-650, 653, 667-672, 685, 693, 695, 698, 700	Vo Nguyen Giap.....309, 538	Vu Nhu Dat.....668
Vaubrunet (famille de).....546	Vogel (Jean Philippe).....92	Walsh (famille).....546
Vi Van Phuc.....502	Vong (interprète cambodgien)..72, 259	Ween Raspail (madame).....396
	Vong (Sisavang, roi du Laos)..528	Wilkin (Jean-Constantin). <b>86</b> , 322
	Vrain-Lucas (Denis).....237	Yukanthor (Norodom Ping Peang) .....635
	Vu Dinh Hoe.....867	Zedong (Mao).....615

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Illustration 1: Carte des implantations et des principaux sites de travail de l'EFEO en Indochine (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08983\_bis (carte reproduite avec agrandissements dans les annexes : Figure 1).....15
- Illustration 2: Carte des missions et travaux épigraphiques, archéologiques et préhistoriques réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976\_bis (carte reproduite avec agrandissements dans les annexes : Figure 5).....63
- Illustration 3: Carte des missions et travaux liés aux sciences historiques, philologiques, ethnographiques et aux religions réalisés par l'EFEO en Indochine entre 1900 et 1951 (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE08976 (carte reproduite avec agrandissements dans les annexes : Figure 9).....64
- Illustration 4: Carte des principales implantations de l'EFEO en Indochine, incluant les établissements placés sous son contrôle scientifique (vers 1951 ?) – Photothèque de l'EFEO VIE08978 (carte reproduite avec agrandissements dans les annexes : Figure 18).....96
- Illustration 5: Carte des principales missions réalisées dans d'autres pays d'Asie par des membres et quelques collaborateurs de l'EFEO (vers 1951) – Photothèque de l'EFEO VIE19951 (carte reproduite avec agrandissements dans les annexes : Figure 22).....123
- Illustration 6: Les volumes du Kanjur et du Tanjur mis en caisses pour leur voyage jusqu'aux États-Unis, photographie prise dans la cour de la maison de J. F. Rock à Chone, 26 février 1926 (description de la photothèque de l'EFEO). – Photothèque de l'EFEO, CHI08092b.....136
- Illustration 7: Départ des manuscrits Kandjar et Tandjar de la lamasserie de Chone, 26 février 1926 (description de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO, CHI08075 .....136
- Illustration 8: Départ des manuscrits Kandjar et Tandjar de la lamasserie de Chone, 26 février 1926 (description de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO, CHI08073 .....137



- Illustration 9: Factures d'ouvrages acquittées par Paul Pelliot en 1917 dans les librairies pékinoises Jin Wen Shu Ju (4 premières factures) et du temple Longfu (la dernière). Les prix par ouvrage sont indiqués au crayon. – Bibliothèque de l'EFEO, DP 98 Pelliot, Paul ; photographie Cécile Capot..... 141
- Illustration 10: Vue de l'EFEO depuis le 140 de la rue Pellerin (Saigon) – Photothèque de l'EFEO VIE05614..... 159
- Illustration 11: Plans du quartier français réalisés par Emmanuel Cerise. La rue Soler correspond à la rue des Teinturiers, en rouge (rue colorisée par nos soins). – CERISE (Emmanuel), Fabrication de la ville de Hanoi..., op. cit., p. 88..... 167
- Illustration 12: Artisans teinturiers pendant le séchage des étoffes (légende de la photothèque de l'EFEO), Hanoi, s. d. La vue a-t-elle été prise rue des Teinturiers ? – Photothèque de l'EFEO VIE06439..... 168
- Illustration 13: Bibliothèque de l'EFEO au 26 boulevard Carreau à Hanoi (légende de la photothèque de l'EFEO), s. d. – Photothèque de l'EFEO VIE08983\_4..... 169
- Illustration 14: La bibliothèque de l'EFEO au 26 boulevard Carreau à Hanoi (légende de la photothèque de l'EFEO), s. d. – Photothèque de l'EFEO VIE23236..... 170
- Illustration 15: EFEO, bibliothèque après le typhon (vue façade nord), s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23227..... 180
- Illustration 16: EFEO, bibliothèque du logement du directeur après le typhon, (vue de l'angle nord-ouest), s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23229..... 181
- Illustration 17: Document graphique, EFEO : dessin du projet de J. Y. Clayes (sic) pour la nouvelle bibliothèque, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23194..... 183
- Illustration 18: EFEO, dessin du projet de J. Y. Clayes (sic) pour la nouvelle bibliothèque, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23197..... 187
- Illustration 19: EFEO, dessin du projet de J. Y. Clayes (sic) pour la nouvelle bibliothèque, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23198..... 188
- Illustration 20: Construction de la nouvelle bibliothèque, cérémonie du coulage avec le gouverneur général et l'amiral Decoux (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23177..... 193
- Illustration 21: EFEO, la nouvelle bibliothèque et la station de microfilms à droite, (vues extérieures), s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO). La passerelle reliant la « nouvelle bibliothèque » au bâtiment principal et abritant des bureaux des bibliothécaires est à gauche (derrière les palmiers). – Photothèque de l'EFEO VIE23192..... 196
- Illustration 22: Musée Louis-Finot, Hanoi, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE08918..... 199
- Illustration 23: Ponctuation en rouge d'une copie d'un texte chinois. – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 1 Q2..... 293

- Illustration 24: Traductions des notices biographiques de Nguyen Toan An (issue de l'ouvrage Cang du tiep ky, cote A.1930, f°10b), de Nguyen Thieu Chuong et de Nguyen Van Binh (issues de Dang khoa bi khao, cote A.485, f° 23b). Tous trois ont reçu le titre de docteur sous le règne de Lê Thanh Tong (1442-1497) – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 1 Q2.....304
- Illustration 25: Traduction en vietnamien d'un estampage d'une stèle pour Nguyen Van Huyen, avec annotations de sa main – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, Cap 5 Q1.....306
- Illustration 26: George Cœdès, directeur de l'EFEO, et le personnel asiatique, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE22945.....333
- Illustration 27: Vue intérieure de la bibliothèque de l'EFEO au 26 boulevard Carreau à Hanoi, s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE08983\_2.355
- Illustration 28: EFEO, bibliothèque, salle de lecture, (vue intérieure), s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23230.....356
- Illustration 29: EFEO, bibliothèque, salle de lecture, (vue intérieure), s. d. (légende de la photothèque de l'EFEO) – Photothèque de l'EFEO VIE23231.....357
- Illustration 30: Plans du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> étages de la bibliothèque de l'EFEO – Bibliothèque de l'IISS ; photographie de Bui Thi Thai.....359
- Illustration 31: Plans du 3<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> étages de la bibliothèque de l'EFEO – Bibliothèque de l'IISS ; photographie de Bui Thi Thai.....360
- Illustration 32: Détail du plan du 1<sup>er</sup> étage : quelques cotes commençant par 4° et Fol. – Bibliothèque de l'IISS ; photographie de Cécile Capot.....361
- Illustration 33: Détail du plan du 2<sup>e</sup> étage : quelques cotes commençant par 8° et Q8° (au crayon) – Bibliothèque de l'IISS ; photographie de Cécile Capot.....361
- Illustration 34: Recto de fiches d'un ancien catalogue de l'EFEO – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, C10Q2, C10-11Q4, C14Q5, C15Q2, C17Q2, dossier Tu lieu nghien cuu cua d. Nguyen Van Huyen, [boîte en plastique poignée rouge] ; photographie Cécile Capot.....383
- Illustration 35: Verso de fiches d'un ancien catalogue de l'EFEO utilisées par Nguyen Van Huyen – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, C10Q2, C10-11Q4, C14Q5, C15Q2, C17Q2, dossier Tu lieu nghien cuu cua d. Nguyen Van Huyen, [boîte en plastique poignée rouge] ; photographie Cécile Capot.....384
- Illustration 36: Recto de fiches d'un ancien catalogue de l'EFEO – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, C10Q2, C10-11Q4, C14Q5, C15Q2, C17Q2, dossier Tu lieu nghien cuu cua d. Nguyen Van Huyen, [boîte en plastique poignée rouge] ; photographie Cécile Capot.....384
- Illustration 37: Verso de fiches d'un ancien catalogue de l'EFEO utilisées par Nguyen Van Huyen – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, C10Q2, C10-11Q4, C14Q5, C15Q2, C17Q2, dossier Tu lieu nghien cuu cua d. Nguyen Van Huyen, [boîte en plastique poignée rouge] ; photographie Cécile Capot.....385

- Illustration 38: Un ancien catalogue sur fiches de l'EFEO (en contenant toujours et demeurant dans l'ancienne bibliothèque de l'EFEO) – Bibliothèque de l'IISS ; photographie de Cécile Capot.....385
- Illustration 39: Un des volumes du catalogue des 80 de l'EFEO. Lorsque nous avons rencontré Bui Thi Thai, celle-ci nous a apporté et permis d'apercevoir quelques anciens catalogues de l'EFEO, aujourd'hui inconsultables. – Bibliothèque de l'IISS ; photographie de Cécile Capot.....386
- Illustration 40: Notices bibliographiques de manuscrits birmanes accompagnées de nombreuses annotations marginales. – Bibliothèque de l'EFEO, Mss. Eur. 293 ; Photographie de Cécile Capot.....393
- Illustration 41: Garde au contreplat du catalogue contenant diverses annotations, dont le premier système de code. – Bibliothèque de l'EFEO, Mss. Eur. 292 ; photographie de Cécile Capot.....395
- Illustration 42: Annotations issues d'un récolement dans le catalogue des manuscrits européens (version microfilmée). Les notices sont construites sur le même modèle que dans le Mss. Eur. 293. Des mentions de provenance s'y lisent également (« Envoyé de Dalat par M. Cœdès »). – Bibliothèque de l'EFEO, MF 21 Divers ; photographie Cécile Capot.....398
- Illustration 43: Deux notices du Catalogue analytique des manuscrits khmers, l'une analyse un manuscrit, l'autre en donnant une transcription. – Bibliothèque de l'EFEO, Mss. Eur. 85 ; photographie de Cécile Capot.....402
- Illustration 44: Bulletin de demande de documents (1938 et après) – Archives familiales conservées par Nguyen Van Huy. Gia Dinh Nguyen Van Huyen, C26Q1 ; photographie Cécile Capot.....422
- Illustration 45: Carte de lecteur de Phan Huy Lê, 1957 – Archives privées de Phan Huy Lê ; photographie Cécile Capot.....423
- Illustration 46: Feuille d'émargement du premier jour de la session 1938/1939 de la formation des secrétaires archivistes bibliothécaires indigènes dispensée par la DABI, signée par Do Huy Nhiem – TTLT1, DABI, 774-01.....483
- Illustration 47: Ho Chi Minh devant les locaux de l'École vietnamienne et son personnel en 1945 (derrière lui, au second rang : Nguyen Van Khoan en costume traditionnel et Nguyen Van Huyen, directeur de l'institution). – Photographie issue de l'article de Ngo The Long, « Vietnam oriental institute... », 2008, p. 38.....543
- Illustration 48: Vue aérienne du château de Philippe Langlois-Berthelot au Plessis-Macé, proposé en don à l'EFEO. – EFEO, Carton XXVII, dossier 38 ; photographie Cécile Capot .....547
- Illustration 49: Plan des monuments d'Hanoi à préserver des bombardements, à destination des autorités militaires. Soulignés en rouge de haut en bas : la pagode Nhat Tru (X<sup>e</sup> s.), le temple de la littérature Van Mieu (XI<sup>e</sup> s.), le siège de l'EFEO comprenant ses bibliothèque et photothèque, le musée Louis-Finot. – EFEO, Carton V<sup>bis</sup>, dossier 6 ; photographie Cécile Capot.....580

## TABLE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Organisation des fonds de la bibliothèque en 1930 et en 1940 et acquisitions réalisées pour chacun d'eux.....341
- Tableau 2 : Extrait de l'inventaire des collections de la bibliothèque réalisé en 1957.....343
- Tableau 3 : Extrait de l'inventaire des collections de la bibliothèque réalisé en 1957 .....345
- Tableau 4 : Ventilation des travaux publiés dans les différentes collections éditoriales de l'EFEO en fonction de leur aire géographique en 1921.....347
- Tableau 5 : Cadre de classement des fonds en 1957 .....363
- Tableau 6 : État du mobilier des magasins de la bibliothèque en 1957 .....365
- Tableau 7 : Répartition des documents par type d'entrées à la bibliothèque de l'EFEO (échantillonnage) .....405

## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	1
Liste des acronymes.....	4
Avertissement.....	5
Sommaire.....	6
Introduction générale.....	9
Genèse du projet.....	9
Historiographie.....	12
Histoire de l'EFEO.....	12
Histoire des bibliothèques.....	19
Histoire des archives.....	22
Histoire des bibliothèques et des archives en situation coloniale et de crise.....	27
Sources et difficultés rencontrées.....	30
Problématique et plan.....	35
Première partie. Construire la bibliothèque d'un institut de recherche : entre impératifs scientifiques, administratifs et politiques (1898-1959).....	38
Chapitre 1 : Le contexte institutionnel : création, panorama des activités et fonctionnement de l'EFEO.....	39
Introduction.....	39
I – La création et les modèles de l'EFEO.....	40
A) Les contextes scientifiques : le renouvellement épistémologique et méthodologique.....	41
B) Les contextes politiques : entre science intéressée, désintéressée et désir d'indépendance.....	48
C) Les modèles de l'EFEO, français et néerlandais.....	54
II – Les missions : servir la science et l'Indochine.....	60
A) Deux cœurs d'activité : la préservation des monuments et objets historiques et la recherche scientifique.....	60
B) L'enseignement : une activité rapidement abandonnée.....	66
III – L'organisation de l'École : une combinaison dans et hors les murs.....	68
A) Une structure presque immuable jusqu'au début des années 1950.....	68
B) Le personnel : de la rationalisation de la main d'œuvre à l'ouverture de la recherche.....	72
1. Le personnel européen : les chercheurs officiels de l'EFEO.....	73
2. Les agents asiatiques : l'indispensable personnel de l'ombre.....	77
3. Les membres correspondants, délégués et d'honneur : les enjeux scientifiques et politiques du travail collaboratif.....	88

C) Les établissements placés sous contrôle scientifique : l'accès à d'autres matériaux scientifiques.....	94
Conclusion.....	103
Chapitre 2 : Le contexte documentaire : la constitution des collections, tâche première de l'EFEO	
.....	104
Introduction.....	104
I – Le recueil de documents : une pratique ancienne indispensable à la recherche.....	105
A) Le réseau savant et les missions d'exploration, sources de documentation.....	105
B) L'exemple d'Étienne Aymonier, un précédent dans la collecte de sources écrites en Indochine (1881-1885).....	107
1. De l'armée à la science collaborative en passant par la politique.....	108
2. Des dangers du terrain à l'étude des documents à Paris par les orientalistes.....	111
3. Un préfigurateur de l'EFEO indispensable à la science désavoué.....	113
II – L'entrée des documents à l'EFEO : du projet à sa réalisation.....	118
A) Les acquisitions : une activité importante dès les origines de l'École.....	120
B) La collecte sur le terrain et ses répercussions sur la bibliothèque.....	124
1. L'introduction des missionnaires de l'EFEO : des chercheurs diplomates.....	124
2. Un travail d'équipe : la coconstruction des matériaux de travail.....	128
3. Des collections façonnées par les aléas du voyage d'étude.....	131
Conclusion.....	142
Chapitre 3 : La création de la bibliothèque : un outil scientifique au service de la diffusion de l'influence française.....	143
Introduction.....	143
I – Les ingrédients nécessaires à la création d'une bibliothèque spécialisée.....	144
A) Le soutien des tutelles : la bibliothèque, un organe scientifique indispensable et indissociable de l'institution.....	144
B) L'appui institutionnel : un chantier prioritaire pour le directeur dans un environnement pauvre en bibliothèques.....	147
C) Le contexte historique et l'utilitarisme politique : des facteurs essentiels à la naissance de la bibliothèque de l'EFEO.....	151
II – Les enjeux attachés à l'implantation d'une bibliothèque.....	157
A) Entre impératifs administratifs et spatiaux : une bibliothèque plusieurs fois déménagée avant la stabilisation de l'établissement.....	157
B) La place de l'EFEO et de sa bibliothèque au sein de la nouvelle dynamique urbaine à Hanoi.....	164
1. Une localisation périphérique, reflet de la place de l'EFEO dans l'administration.....	164
2. Une implantation au service de la propagation de l'influence française ?.....	171
C) Une volonté d'installation en France : entre intérêts sécuritaires pour les collections et politique pour l'institution.....	177
III – Les défis des locaux d'une bibliothèque sous les tropiques.....	182
A) De locaux exigus et vétustes à la lente construction d'une « nouvelle bibliothèque » : un projet novateur en Indochine.....	183
B) L'inauguration des travaux : instants de politique et de propagande dans la vie d'une bibliothèque.....	192
C) L'architecture du nouveau bâtiment : portée symbolique ou préoccupations fonctionnelles ?.....	195
Conclusion.....	199
Chapitre 4 : Une institution plurielle ? L'EFEO et les archives de l'Indochine.....	203
Introduction.....	203

I – Le paysage des archives et des bibliothèques avant la création de la DABI en 1917 : la prédominance de l'EFEO.....	204
A) Les errements des archives de l'administration coloniale.....	205
B) Un environnement pauvre en bibliothèques.....	209
II – L'archivage de la production administrative de l'Indochine : un besoin repéré par l'EFEO.....	212
A) La recherche du bon candidat : le recrutement de Paul Boudet à l'EFEO.....	212
B) Le revirement du gouvernement général et la création d'un service <i>ad hoc</i> : la DABI fille de l'EFEO.....	216
III – L'environnement des archives et des bibliothèques en Indochine après la création de la DABI en 1917 : la conservation d'une place de choix pour l'EFEO.....	223
A) La construction d'un service des archives moderne en Indochine.....	224
B) Une bibliothèque centrale à Hanoi qui supplante celle de l'EFEO ?.....	227
C) La délimitation des compétences entre l'EFEO et la DABI.....	230
1. Les bibliothèques de la DABI au service de la politique éducative et culturelle indochinoise.....	230
2. Des missions complémentaires voire analogues.....	233
IV – L'EFEO, pionnière dans la conservation des documents écrits en Indochine ?.....	239
A) Pourquoi désirer prendre en charge les archives de l'administration indochinoise ?.....	239
B) La bibliothèque de l'EFEO, une vocation patrimoniale ?.....	248
Conclusion.....	254
Deuxième partie. Administrer la bibliothèque et les archives : une plongée au cœur de la recherche (1898-1959).....	256
Chapitre 5 : Les acteurs de la bibliothèque au centre d'un laboratoire scientifique franco-asiatique.....	257
Introduction.....	257
I – Les bibliothécaires.....	258
A) La direction de la bibliothèque.....	259
1. Le duo historique du directeur et du secrétaire-bibliothécaire.....	259
2. Le secrétaire-bibliothécaire, véritable responsable de la bibliothèque.....	262
a- Numéro 2 de l'EFEO, un savant plus qu'un bibliothécaire.....	262
b- Une mission toujours plus importante.....	265
3. Un conservateur en remplacement du secrétaire-bibliothécaire ?.....	270
B) Les membres : un travail scientifique.....	272
C) Le personnel asiatique : entre travail scientifique et technique.....	278
1. Les assistants, des chercheurs-bibliothécaires.....	280
a- Tran Van Giap (1896-1973) : un historien du Vietnam responsable des fonds chinois et vietnamiens.....	281
b- Nguyen Van Khoan (1890-1975) : un anthropologue du Vietnam responsable du fonds européen.....	283
c- Des chercheurs à part entière investis à la bibliothèque.....	285
2. Les lettrés, du chercheur au magasinier.....	287
a- Tran Ham Tan (1887-1957) : de la bibliothèque à la recherche.....	287
b- Le travail de copie et de ponctuation.....	291
c- Des rédacteurs de fiches aux manutentionnaires : les profils plus techniques.....	294
3. Membres, assistants et lettrés : les relations hiérarchiques à la bibliothèque.....	297
II – Des acteurs au cœur de la recherche.....	299
A) Le rôle de la bibliothèque dans la naissance de la vietnamologie.....	299
B) Les auxiliaires des chercheurs, principaux usagers de la bibliothèque.....	301
C) La bibliothèque comme laboratoire.....	308
1. Les bibliothécaires asiatiques et la co-construction des savoirs.....	308



2. Les relations au sein du laboratoire : l'amitié.....	311
3. La posture institutionnelle : un personnel asiatique passé sous silence ?.....	314
4. Un passage à la bibliothèque émancipateur ?.....	319
Conclusion : les apports d'une étude sociologique d'une bibliothèque.....	323
A) Les piliers de l'institution : la bibliothèque et le personnel local.....	323
B) Le bibliothécaire de bibliothèque spécialisée : tentative de définition pour la première moitié du XX <sup>e</sup> siècle.....	326
C) La bibliothèque : du lieu d'apprentissage à celui de la communauté.....	331
Chapitre 6 : Constituer une bibliothèque et donner à lire : une bibliothèque pour quels publics ?..	336
Introduction.....	336
I – Un panorama des collections de « la plus belle bibliothèque orientaliste du monde » .....	338
A) 60 ans de bibliothèque au Vietnam (1898-1959) : état des lieux des collections.....	338
B) L'analyse des chiffres.....	345
C) Des collections mondialement réputées.....	350
II – La topographie des lieux : un ordre caché des livres.....	354
A) La mise en bibliothèque des documents.....	358
B) Des collections à l'abri des regards.....	366
III – La gestion des collections et les catalogues : de la bibliothéconomie à la mise en scène de l'institution.....	370
A) Un travail quotidien peu documenté dans les sources.....	370
B) À la recherche des catalogues de l'EFEO.....	373
C) La confection des catalogues et des inventaires : un travail professionnel pénalisé par le manque de personnel.....	376
D) Une étude de cas : l' <i>Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales</i> .....	388
1. Présentation de l' <i>Inventaire</i> .....	390
2. L'étude des marges du document.....	391
E) Des outils de travail aux ambitions différentes.....	399
IV – Les publics et leur accueil.....	411
A) Faire l'histoire des usagers et de leurs pratiques.....	411
B) Les règlements : les usages permis du lieu.....	413
C) Des règles évolutives : l'adaptation aux besoins des membres du réseau de l'EFEO.....	426
D) Les lecteurs.....	430
1. Le témoignage de Phan Huy Lê.....	430
2. Le témoignage de Léon Vandermeersch.....	432
E) La typologie des publics.....	434
Conclusion.....	437
Chapitre 7 : La fabrique des archives : les rapports d'une institution de recherche à ses documents .....	440
Introduction.....	440
I – Le cadre terminologique et historique.....	442
A) Que sont les archives ?.....	442
1. Les archives aujourd'hui : quelques éléments de définitions.....	443
2. Le cadre conceptuel contemporain à l'EFEO.....	445
a- Le développement de l'archivistique française aux XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècles.....	445
b- L'archivistique indochinoise.....	449
B) La genèse de la conservation des archives à l'EFEO.....	454
C) « Archives administratives » et « archives scientifiques » : des notions ambiguës.....	458
II – La création des « archives administratives » : une démarche moderne et pratique.....	462
A) Le cadre de classement de 1929 : l'organisation d'un fonds de l'EFEO.....	463
B) De la théorie à la pratique : les apports de l'étude matérielle des documents.....	472

C) La présence d'un archiviste : la consécration de la gestion professionnelle des archives.	478
D) Pourquoi conserver les archives intermédiaires et définitives <i>in situ</i> ?	485
III – Des exemples d'archives scientifiques : la construction d'objets historiques	488
A) Les archives du <i>Kinh Luoc</i> : les archives d'un ancien organe administratif déposées à l'École	488
B) Les photographies : de la captation de sources à la création d'une documentation professionnelle	491
C) Documenter l'histoire vietnamienne : des archives conservées à la bibliothèque	493
1. Les enquêtes de l'École recouvrant les recherches de Nguyen Van Huyen	494
2. Le cas des manuscrits européens : une autre frontière ténue entre archives et bibliothèques	497
IV – Le statut des archives des chercheurs : l'exemple des papiers de Nguyen Van Huyen	506
Conclusion	512
Troisième partie. Sauvegarder les collections en temps de crise : vers une patrimonialisation des documents (1940-1959)	515
Chapitre 8 : Révolution, guerre, indépendance : quelles conséquences sur l'École (1940-1947) ?	516
Introduction	516
I – La Seconde Guerre mondiale en Indochine (1940-1945)	519
A) La situation indochinoise	519
B) L'EFEO pendant la Seconde Guerre mondiale	521
II – Un territoire, de nouveaux pouvoirs (9 mars 1945-19 décembre 1946)	527
A) La situation indochinoise	528
1. Le coup de force japonais et l'installation d'un gouvernement vietnamien	528
2. L'arrivée au pouvoir des Viet Minh	529
3. Le point de vue du gouvernement français	530
4. Vers la guerre	532
B) L'EFEO pendant la Révolution (mars-août 1945)	532
C) La coexistence de deux Écoles d'Extrême-Orient : l'EFEO expropriée (août 1945-décembre 1946)	535
1. Une École vietnamienne d'Extrême-Orient	536
2. Une École française d'Extrême-Orient en réorganisation	543
3. Une « Maison des champs » de l'extrême-orientalisme français en Anjou ?	546
III - Le retour du pouvoir colonial (1946-1947)	550
A) Le 19 décembre 1946	550
B) La récupération des locaux de l'EFEO	555
Conclusion	563
Chapitre 9 : La protection de la bibliothèque et des archives en temps de crise (1940-1947)	565
Introduction	565
I – Prévenir le danger à la bibliothèque : les mesures de protection prises par l'EFEO	567
A) Des périls inédits	567
B) La Seconde Guerre mondiale et ses multiples plans de prévention	569
1. L'organisation de la défense passive	570
2. Une évacuation partielle à Saigon en 1940-1941	572
3. L'analyse des risques en 1943 : le scénario d'un repli à Dalat	574
C) Les débuts la guerre d'Indochine (1945-1947) : un avant-goût de la décolonisation à l'EFEO ?	581
1. Agir hors les murs : les initiatives prises durant l'expulsion de l'EFEO de ses locaux hanoïens (août 1945-décembre 1946)	581
a- Un repli des collections en Anjou ?	582
b- Un contrôle à distance des collections ?	583

2. La récupération des locaux : la bibliothèque, organe vital de l'institution (décembre 1946-avril 1947).....	587
a- La mise en sécurité des collections et l'identification du danger : quand le péril politique en cache d'autres.....	587
b- Un patrimoine né de la crise.....	590
c- L'heure des premiers bilans : une bibliothèque inexploitable sans catalogues ni bibliothécaires vietnamiens.....	592
d- De nouvelles mesures pour se prémunir du futur.....	597
II – Détrôner un établissement : le sort réservé aux archives de l'EFEO par l'École vietnamienne d'Extrême-Orient.....	600
A) L'alimentation des archives : un établissement en pleine continuité avec son prédécesseur colonial.....	600
B) Des destructions d'archives interdites et des vols peu nombreux : les archives de l'EFEO au service de projets politiques et scientifiques.....	603
C) L'enjeu de la propriété des documents.....	606
Conclusion.....	608
Chapitre 10 : La décolonisation vue de l'EFEO : le partage d'un patrimoine (1948-1959).....	611
Introduction.....	611
I - Les contextes historiques et leurs incidences sur l'École (1948-1959).....	614
A) Des accords de la baie d'Along à ceux de Genève (1948-1954).....	614
B) Entre changements de gouvernance et repli en métropole : une institution plusieurs fois transformée.....	617
1. Le régime quadriparti (1950-1954).....	617
2. La liquidation du quadripartisme et des positions de l'École à Hanoi (1954-1959).....	622
II – Un premier démantèlement sans transfert de propriété : la bibliothèque au cœur de multiples enjeux politiques (1954-1956).....	631
A) Des collections à mettre à l'abri : l'expression d'un patrimoine écrit pour les anciens pays de l'Indochine.....	632
B) Le déplacement des collections en pratique : aléas logistiques et choix scientifiques.....	635
C) Le déplacement des collections en détail : les difficultés d'une bibliothèque totalement hors les murs.....	638
1. Les évacuations au Laos, entre impératifs de sécurité et impératifs de contrôle des collections.....	639
2. Phnom-Penh, première destination des documents de la bibliothèque.....	640
3. Saigon, lieu de repli du siège et principal refuge des collections de l'EFEO.....	642
4. Des microfilms à Paris : entre prémunition des pertes et poursuite des études à distance.....	645
5. L'ombre de la bibliothèque de l'EFEO à Hanoi.....	648
D) Une dispersion limitée du patrimoine de l'École ou un partage des collections par anticipation ?.....	650
III. Quand la bibliothèque et les archives précèdent la transformation de l'institution (1954-1956).....	654
A) La bibliothèque, motif officiel du changement statutaire de l'institution.....	654
B) Les envois de documents à Paris : de la prédiction de la reconversion métropolitaine de l'institution à la question de la propriété des archives.....	659
IV. Le transfert de la bibliothèque et des collections restant à Hanoi à la RDVN (1957-1958).....	666
Conclusion.....	672
Conclusion générale.....	675
Épilogue.....	689
SOURCES, BIBLIOGRAPHIE, ANNEXES, INDEX ET TABLES.....	702

Sources.....	703
École française d'Extrême-Orient (EFEO, Paris).....	704
Fonds des archives historiques.....	705
Registres de documents administratifs.....	710
Dossiers des membres du personnel.....	710
Fonds de Conservations.....	711
Catalogues, inventaires non édités (par collections).....	711
Fonds George Cœdès.....	713
Sources iconographiques conservées à la photothèque de l'EFEO.....	713
Fonds Chine.....	713
Fonds Vietnam.....	713
Archives nationales d'outre-mer (ANOM).....	715
Fonds du Gouvernement général de l'Indochine.....	715
Fonds de la Résidence supérieure au Tonkin (ancien fonds : RSTAF).....	720
Papiers Boudet (86 APOM, fonds privé).....	720
Centre numéro 1 des Archives nationales du Vietnam (TTLT1).....	721
Direction des archives et des bibliothèques de l'Indochine.....	721
Fonds de la Direction du Contrôle financier de l'Indochine.....	723
Fonds de la Direction des Finances de l'Indochine.....	723
Fonds de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.....	724
Fonds du Gouvernement général de l'Indochine.....	725
Fonds de la Résidence supérieure au Tonkin.....	725
Institut de France.....	726
Institut d'Information des sciences sociales (IISS ou ISSI ; Académie des sciences sociales, Vietnam).....	727
Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine).....	728
Bibliothèque nationale de France (Site François-Mitterrand).....	729
Archives privées.....	729
Nguyen Van Huyen.....	729
Phan Luy Lê.....	730
Sources orales.....	730
En France.....	730
Au Vietnam.....	731
Sources imprimées.....	732
Textes officiels.....	732
Publications officielles sur l'École française d'Extrême-Orient.....	735
Bulletins de l'École française de l'Extrême-Orient (BEFEO).....	735
Cahiers de l'EFEO.....	738
Cahiers de la Société des amis de l'EFEO.....	739
Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (CRAI).....	739
Monographies publiées par l'EFEO ou avec son soutien.....	740
Autres sources imprimées sur l'EFEO et ses chercheurs.....	741
Bulletins de la Commission archéologique de l'Indochine (BCAI).....	743
Nécrologies.....	743
Sources imprimées sur l'archivistique et la bibliothéconomie.....	745
Sources imprimées sur l'histoire et la géographie de l'Asie.....	746
Bibliographie.....	748
Instruments de travail.....	748
Histoire de l'Asie, de l'Indochine, de la colonisation et de la production scientifique à l'étranger.....	749

Histoire des archives, des bibliothèques, des savoirs (hors Asie).....	760
Annexes.....	771
Table des annexes.....	893
Index des noms de personne.....	899
Table des illustrations.....	904
Table des tableaux.....	908

## RÉSUMÉ

---

En 1898, le besoin des orientalistes français de se doter d'une bibliothèque et d'une institution relais en Asie afin de collecter et d'étudier *in situ* les sources aboutit à la création de la Mission archéologique permanente de l'Indochine. Rebaptisée École française d'Extrême-Orient (EFEO) en 1900 et rapidement installée à Hanoi, l'institution naît dans le contexte politique de la colonisation française et dans celui du renouvellement de la méthode scientifique. Le travail de l'EFEO, fondée et longtemps dirigée par le chartiste Louis Finot (1864-1935), puis la décolonisation, ont façonné de nouveaux paysages documentaires en Indochine et de nouveaux rapports à l'écrit. L'étude du rôle scientifique, social et politique de la bibliothèque, à diverses échelles et au bénéfice de divers acteurs, converge vers un constat : la bibliothèque est un outil de légitimité, que ce soit pour l'institution, ses agents, le pouvoir français et les jeunes États en formation. À travers l'étude de cas de la bibliothèque et des archives de l'EFEO, ces travaux invitent à se demander, de façon plus générale, comment la France gagne et essaie de maintenir sa légitimité politique et scientifique en Indochine.

## MOTS-CLÉS

---

Archives, bibliothèques, patrimoine, Indochine, colonisation, décolonisation

## ABSTRACT

---

In 1898, the orientalist's need to collect and study materials *in situ* led to the creation of the French School of Asian Studies (EFEO). This institute is founded in Hanoi in a context of colonization and of renewal of the scientific methods. The work carried out by the EFEO, directed for a long time by the "archiviste paléographe" Louis Finot (1864-1935), followed by the decolonization of Indochina, have contributed to creating new documentary landscapes, as well as a new approach of the written word. From the end of the Second World War until its departure from Hanoi in 1959, the EFEO is in crisis. The study of its scientific, social and political role at that time demonstrates the library's key role as a provider of legitimacy, for the institution, its agents, the French state and the emerging new states. Through the case study of the EFEO's library and archives, this work leads us to wonder how France acquired its political and scientific legitimacy in Indochina.

## KEYWORDS

---

Archives, libraries, cultural heritage, French Indochina, colonization, decolonization